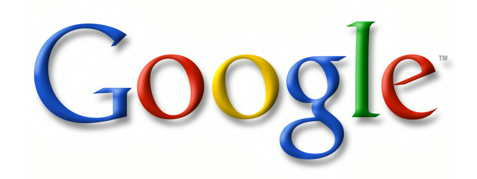





VE
RI
TAS

1.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME TRENTE-TROISIÈME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME TRENTE-TROISIÈME

Janvier à Juin 1897

PARIS

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, 20

1897

1897, Mar. 1 – Jul. 12.
Sever fund.

Gazette title! Leonis at end of year

Dix-septième année. — N° 1. — 15 Janvier 1897.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ

CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, 20

1897

Sommaire du N° 1 du 15 Janvier 1897

AVIS

L'Administration de la **Revue internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1897, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 20, rue Soufflot, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT: Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, éditeurs, 20, rue Soufflot, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction à M. DREYFUS-BRISAC, à son domicile, 6, rue de Turin, à Paris, ou aux bureaux de la Rédaction, 20, rue Soufflot.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

L'ŒUVRE SCOLAIRE
DE LA JEUNE HONGRIE
1868-1896

Tous ceux qui ont visité l'Exposition Millénaire de Budapest se rappellent le gracieux pavillon de style grec où le Ministère de l'Instruction publique a voulu rendre sensibles les progrès accomplis, depuis le dualisme jusqu'aux fêtes mémorables du Millénaire, dans tous les domaines de l'enseignement public. Depuis la grande Université de la capitale jusqu'à l'école maternelle des villages, toutes les autorités, tous les chefs d'établissement ont tenu à honneur de remplir dignement leur place dans l'enceinte de cette Exposition qui, par la reproduction des anciens monuments du pays, par l'accumulation des trésors artistiques et archéologiques et par la belle ordonnance de chacun des groupes, a produit la meilleure impression sur les visiteurs. Quand on réfléchit que la Hongrie n'a pu déployer toute son activité, profiter de ses immenses richesses que par le dualisme qui lui assura sa liberté et son indépendance, on comprend le mot de ce député jeune tchèque s'adressant à l'Empereur-Roi lors de la réunion des délégations à Budapest au moment des fêtes : « Sire, voilà ce qu'un peuple libre peut faire en trente ans ». Car cette première manifestation de la vie commerciale, industrielle, intellectuelle et artistique du peuple magyar ne peut nullement être comparée à ces nombreuses Expositions dont l'Occident commence à se blaser. Célébrée mille ans après la prise de possession du pays, mais seulement vingt-neuf ans après que les Magyars

eurent reconquis leur indépendance, cette Exposition était un raccourci de l'histoire de l'ancienne Hongrie qui a tenu dignement sa place à travers les siècles, et en même temps un tableau fidèle des progrès immenses accomplis dans un court espace de temps et, en outre, une promesse pour l'avenir. La Hongrie a, en effet, démontré qu'elle est capable de porter la civilisation vers l'Orient, ce qui semble être sa destinée dans les siècles à venir.

C'est surtout dans le domaine de l'instruction publique et des beaux-arts que le jeune Etat libre a conquis ses plus beaux lauriers. Ici tout était à créer ou à réformer ; car si le commerce et l'industrie pouvaient se développer, quoique lentement, sous le gouvernement autrichien, les écoles ne pouvaient que végéter sous une domination qui regardait de mauvais œil l'emploi de la langue nationale dans les écoles et excitait la haine des différentes nationalités, selon la formule chère aux despotes : *Divide et impera*. Quant aux beaux-arts, c'est un fait connu que les artistes hongrois ne peuvent vivre dans leur pays que depuis le dualisme. La tâche qui incombait au gouvernement au lendemain de Sadowa était donc vraiment lourde. Mais, aidés par des collaborateurs pleins de zèle, soutenus par la représentation nationale, les ministres Eötvös, Trefort et Csáky ont accompli une œuvre qui est en bonne voie et que leurs jeunes successeurs s'efforcent encore d'améliorer.

Aidé par les notes prises dans le Pavillon de l'Instruction publique et les documents publiés à l'occasion de Millénaire, nous voulons expóser, dans ses grandes lignes, le travail accompli jusqu'à ce jour, en y ajoutant quelques réflexions que l'étude comparée des établissements scolaires en France et en Hongrie nous a suggérées.

I. — *L'enseignement supérieur* (1).

L'enseignement supérieur en Hongrie est donné par deux Universités, une Ecole polytechnique qui correspond à l'Ecole Centrale de Paris, par 10 Académies de droit, 49 séminaires de théologie, une

(1) Le *Rapport du Millénaire* que le Ministère de l'Instruction publique a présenté au Parlement est le 25e depuis le dualisme. Il dépasse tous les autres en importance, car il résume, pour ainsi dire, le travail des 30 dernières années. C'est un in-quarto de 1423 pages où l'on peut trouver tous les détails de la vie scolaire hongroise. Outre ce rappport, chaque département a publié des livres et des brochures qui donnent un aperçu historique. Le volume sur l'enseignement supérieur (*A felsö oktatásügy Magyarországon*) composé par dix-huit professeurs a 824 pages et donne les matériaux d'une histoire de l'enseignement supérieur en Hongrie.

école des mines à Selmcez, une école d'agriculture à Ovár (Œdenburg) ; mais ces deux derniers établissements ressortissent du Ministère de l'Agriculture.

Le foyer le plus intense de la haute culture intellectuelle est l'*Université de Budapest* qui peut aujourd'hui rivaliser avec les Universités les mieux organisées et les plus richement dotées de l'étranger. Le gouvernement, par des perfectionnements continuels, en a fait un établissement de premier ordre, de sorte qu'elle se place, tant par le nombre de ses cours et de ses élèves que par la richesse de ses collections, immédiatement après celle de Vienne et dépasse les autres centres universitaires de la monarchie austro-hongroise. Le rapport ministériel constate avec fierté que sur les 139 Universités qui existent dans le monde, celle de Budapest occupe le cinquième rang, après Paris (11,010 étudiants), Berlin (4807), Vienne (4536) et Naples (4059). L'Université de Budapest a compté, en effet, dans le premier semestre de l'année 1895-6, 4002 élèves. Mais la statistique officielle ajoute aussi que, si l'on regarde le rapport de la population et des Universités, la Hongrie n'occupe que la 12e place parmi les peuples civilisés, car elle n'a qu'*une* Université par 7,616,000 habitants ; et la 6e place par rapport aux élèves, car elle compte *un* élève sur 3609 habitants. C'est pourquoi la question de la troisième Université est à l'ordre du jour. L'ancien secrétaire d'Etat, M. Berzeviczy, dont l'activité sous le Ministère Csáky a été si éclatante, s'est prononcé hautement sur la nécessité d'un troisième centre universitaire — soit à Presbourg, soit à Szeged — l'Université de Kolozsvár étant principalement destinée à la Transylvanie.

Pour rendre palpables les progrès rapides de l'Université de Budapest, il faut dire un mot de ses origines. C'est l'ancienne Ecole fondée en 1635 à Nagy-Szombat (Tyrnau) par le Cardinal Pierre Pázmány, le Bossuet hongrois. Transférée en 1777 à Bude, puis en 1784 à Pest, cette Université reconnaît en Marie-Thérèse sa grande bienfaitrice. Elle ne comprenait, à l'origine, que les Facultés de théologie et de philosophie ; en 1667 les fondations des évêques Lósy et Lippay ont permis la création de la Faculté de droit, tandis que la Faculté de médecine ne fut créée par Marie-Thérèse qu'en 1769. Le développement de l'Université fut assez lent jusqu'en 1860, lorsqu'un semblant d'autonomie fut accordé à la Hongrie, mais c'est surtout à partir de dualisme que le Ministère en a fait la première Ecole du pays. Si l'on compare l'état de 1868 avec l'état actuel, on constate que dans certaines Facultés le nombre des professeurs et des élèves a doublé et même triplé. Il n'y a que la Faculté de théologie qui, à cause de son caractère catholique et de son internat, soit restée stationnaire.

Avant le dualisme, le budget de l'Etat ne contribuait pas à l'entretien de l'Université. Ainsi, en 1867, les dépenses totales (189,493 florins) furent couvertes par les anciennes fondations, mais dès 1868 le pays a consacré des sommes considérables à l'entretien et à l'agrandissement de cette Ecole. Son budget monte continuellement ; en 1868, nous voyons inscrite la somme de 200,372 florins, en 1880, 418,180 florins et en 1894, 795,241 florins, dont 290,000 florins seulement sont couverts par le fonds universitaire. M. Laurent Eötvös, le fils du premier ministre de l'Instruction publique, pendant la courte durée de son ministère (juin 1894, janvier 1895) a donc été bien inspiré en ôtant à cette Université le caractère catholique qu'elle avait si longtemps gardé, et en ouvrant l'accès des chaires à toutes les confessions.

Examinons maintenant en détail le développement de chaque Faculté. Il y avait à la *Faculté de droit*, dans l'année du dualisme (1867-68), 8 professeurs titulaires, 7 professeurs extraordinaires et 14 privat-docents ; en 1895, 18 professeurs titulaires, 7 professeurs extraordinaires et 14 privat-docents. En 1868, la Faculté comptait 1088 étudiants, en 1895, 2313. Ce chiffre exorbitant s'explique par ce fait que les Académies de droit ne peuvent pas conférer le diplôme de docteur, de sorte que toute la jeunesse du pays afflue dans la capitale. On a reçu en 1868, lorsque le doctorat n'était pas encore obligatoire pour les avocats, 37 docteurs en droit, en 1895, 192 docteurs en droit, 89 docteurs ès-sciences politiques et sociales, et 6 en droit canon ; en tout 287 docteurs. Au lieu de l'ancienne école préparant uniquement aux examens de droit, il existe aujourd'hui, outre les cours préparatoires aux examens qui ne sont nullement à dédaigner dans l'enseignement supérieur, des cours qui embrassent toutes les branches du droit, des sciences économiques et sociales, études qu'on vient seulement d'introduire dans les Facultés françaises. Tout le haut personnel de l'administration hongroise sort de cette Faculté. Tandis qu'en 1868 les livres dont se servait la jeunesse étaient ou bien des traductions des manuels usités à l'Université de Vienne ou bien de mauvaises compilations, aujourd'hui les élèves disposent d'une série de manuels faits par des maîtres de la science, excellents surtout pour l'étude du droit hongrois, son histoire et ses applications, comme pour l'étude des finances, de la statistique et de la criminalogie. Outre les nombreuses revues spéciales en hongrois, quelques professeurs de la Faculté publient depuis 1895 en allemand la « Zeitschrift für ungarisches öffentliches und Privatrecht ».

Le Ministre de l'Instruction publique actuel, M. Wlassics, est professeur titulaire dans cette Faculté où il enseigne le droit pénal.

La *Faculté de médecine* a été très négligée au moment du dualisme; aussi la plupart des élèves voulant embrasser la carrière médicale se tournèrent-ils vers la célèbre école de Vienne qui brillait alors d'un si vif éclat. Le gouvernement hongrois s'est imposé les plus lourds sacrifices; car ici il ne s'agissait pas seulement de créer de nouvelles chaires, mais il fallait surtout des bâtiments neufs, les anciennes cliniques ne correspondant nullement aux exigences modernes. On a ainsi dépensé pour les différents Instituts, laboratoires et cliniques la somme de 3,781,214 florins (à peu près 8 millions de francs) et si le Parlement vote encore l'établissement d'un hôpital d'Etat, tous les vœux seront satisfaits.

La Faculté de Médecine est divisée en 14 sections, dont une pour les élèves en pharmacie. Les professeurs déploient une grande activité, attestée tant par les travaux publiés dans les organes des Sociétés savantes de Budapest que par les deux publications périodiques en allemand : « Ungarisches Archiv für Medicin » (chez Bergmann à Wiesbaden) et : « Ungarische Beiträge zur Augenheilkunde ». De bons manuels hongrois commencent également à remplacer les mauvaises traductions des ouvrages allemands.

A l'Exposition, les travaux préparés par MM. Bókai, Böke, Högyes, chef de l'Institut Pasteur de Budapest, où l'on a traité jusqu'en 1895 4961 personnes, par Schwimmer (dermatologie), Laufenauer et Mihalkovics (préparations anatomiques), Korányi, Than, directeur de l'Institut chimique, Kovács, Kézmarszky, Plosz, Klug, Pertik, Fodor, professeur d'hygiène, Kétli, Thanhoffer, Tauffer, directeur de la Maternité, Schulek, le célèbre oculiste, Ajtai, Dollinger ont prouvé la vitalité de ces études due en grande partie à l'initiative intelligente du gouvernement. Et quel essor dans le corps enseignant et le nombre des élèves! En 1868 il y avait 14 professeurs titulaires, 3 professeurs extraordinaires, 14 privat-docents, 9 préparateurs; en 1895, 17 professeurs titulaires, 11 extraordinaires, 51 privat-docents, 37 préparateurs et 25 aide-préparateurs. Le nombre des élèves, qui était de 428 en 1868, montait, en 1895, à 832, auquel il faut ajouter 129 élèves en pharmacie qui n'ont pas en Autriche-Hongrie d'école spéciale, comme en France. Ils suivent, en partie, les cours de la Faculté de philosophie (ordre des sciences) et, en partie, certains cours de la Faculté de médecine. On recevait, en 1868, 40 docteurs en médecine, 8 en chirurgie et 3 en pharmacie, tandis qu'en 1895, 177 docteurs « universæ medicinæ » et 6 pour la pharmacie.

Un décret récent de M. Wlassics a autorisé les femmes à suivre les cours de cette Faculté ainsi que ceux de la Faculté de philosophie que nous allons étudier.

La *Faculté de philosophie* avait longtemps, à Budapest, le caractère des anciennes Facultés des Arts où les jeunes gens, après avoir terminé leurs études dans les lycées, suivaient, à côté des études de droit, quelques cours de littérature et d'histoire pour élargir le cercle de leurs connaissances. Sous le ministre Thun, dont les réformes avaient réorganisé l'enseignement en Autriche, on envoyait même plusieurs professeurs allemands enseigner dans cette Faculté. La plupart des étudiants ne les comprenaient guère. Le nombre des élèves était minime; l'année même du dualisme il n'y en avait que 91, dont très peu se destinaient au professorat. La carrière de professeur de lycée était d'ailleurs peu recherchée à cette époque, par cette raison bien simple que les gymnases étaient presque tous entre les mains du clergé et des confessions. Or, les différents Ordres enseignants élevaient leurs futurs professeurs dans leurs séminaires. Ce n'est que plus tard (1883), lorsque l'Etat exigea les diplômes, qu'ils se décidèrent à envoyer leurs candidats à l'Université. Les luthériens et les réformés se contentèrent des études de leurs lycées et envoyaient quelques candidats distingués dans une Université allemande (Göttingue, Halle ou Heidelberg). Après le dualisme, l'Etat, en fondant plusieurs lycées nationaux et en réorganisant les écoles dites *réales* ouvrit de nouveaux débouchés. Aussi nous voyons que dès l'année 1875 le nombre des élèves monte à 305, atteint son maximum en 1878 (498 élèves), retombe en 1886 à 206, mais atteint encore en 1895 le chiffre respectable de 409 élèves.

La Faculté de philosophie, qui réunit les lettres et les sciences, a naturellement le plus grand nombre de professeurs. On y compte en effet (1895) 33 titulaires, 5 professeurs extraordinaires, 34 privat-docents et 16 préparateurs, contre 14 titulaires, 5 extraordinaires, 5 privat-docents et 3 préparateurs en 1868. La Faculté a neuf sections : 1° philosophie et pédagogie; 2° histoire et géographie; 3° philologie classique ; 4° mathématiques ; 5° physique et chimie ; 6° histoire naturelle; 7° philologie comparée et langues orientales (arabe, turc, persan, groupe ougro-finnois et sanscrit) ; 8° langue et littérature hongroises ; 9° langues et littératures modernes (allemand, français, anglais, italien, russe, slave, roumain et bulgare). Le système d'enseignement se rapproche beaucoup de celui des Universités autrichiennes et allemandes. A Budapest aussi, les professeurs, abusant souvent de la fameuse liberté d'enseignement, se préoccupent plus, dans leurs cours, du livre qu'ils préparent que des besoins des futurs professeurs. Ils croiraient au-dessous de leur dignité de corriger des dissertations, des thèmes ou des versions, de faire en un mot, la préparation consciencieuse des candi-

dats aux examens. Ils aiment mieux former quelques érudits que de bons professeurs. Il est vrai que le Ministère fait tous les sacrifices pour créer une pépinière d'excellents maîtres. Déjà sous le Ministère Eötvös (1870) on a fondé une sorte d'Ecole normale libre (tanárképző intézet), sans maison particulière, dont les élèves choisis parmi les meilleurs de la Faculté, suivent, outre les cours de l'Université, certaines conférences gratuites qui leur sont spécialement destinées. Mais, même dans ces conférences, ce n'est pas le professeur qui daigne corriger les travaux des élèves. Un élève juge le travail de l'autre ! On a mieux réussi dans le développement des aptitudes pédagogiques des candidats, par la création d'un lycée annexe à cette école qui fonctionne depuis 25 ans et qui a formé les meilleurs professeurs laïques de la Hongrie. Ce lycée a une année les classes impaires (1, 3, 5, 7) et l'année suivante, les classes paires; il est fréquenté par les enfants des meilleures familles dont le nombre par classe ne dépasse pas 30. C'est là que M. Kármán, qui en est le directeur pédagogigue, a appliqué d'abord les méthodes qui, en 1879, ont été recommandées à tous les lycées, dans les instructions ministérielles. Cette institution a obtenu les éloges mérités de grands pédagogues étrangers ; elle fut longtemps unique en Europe. M. Wlassics a enfin réalisé le rêve de ses prédécesseurs en créant le « Collège Joseph Eötvös », sorte d'Ecole normale supérieure ou 35 candidats sont logés, nourris et dirigés dans leurs études qu'ils continuent cependant à la Faculté, car pour créer une Ecole normale comme celle de Paris, les crédits manquent toujours. Mais on accorde souvent des bourses de voyage pour le recrutement du personnel de l'enseignement supérieur ; on a même organisé dernièrement de vraies expéditions pour des voyages en Grèce, en Italie et en Egypte ; 57 philologues ont pris part aux deux premiers, 20 historiens et géographes au troisième.

Mais malgré ces efforts, malgré les séminaires philologiques et historiques qui fonctionnent à la Faculté depuis 1887, les plaintes exprimées en connaissance de cause dans la savante brochure que M. Kármán vient de publier sous le titre : *L'éducation des professeurs et l'enseignement à l'Université* (1) ont quelque chose de fondé. Le distingué pédagogue passe en revue la préparation des futurs professeurs en Allemagne, en France et en Angleterre. Connaissant à fond les différents systèmes, les moindres réformes qu'on y a introduites dans ces dernières années, il donne hautement la préférence aux exercices actuellement en vigueur en France aussi bien

(1) A Tanárképzés és az egyetemi oktatás, CXLVIII, 74, p.

dans les Facultés qu'à l'Ecole normale supérieure. Cette préparation méthodique et consciencieuse des futurs licenciés et agrégés excite son admiration et il la propose en modèle à son pays. Ce serait un grand bienfait si sa voix était écoutée.

La seconde Université de la Hongrie est à Kolozsvár (Clausenbourg) (1). Elle est entièrement l'œuvre de la Jeune Hongrie, puisqu'elle ne date que de 1872, et porte, depuis 1881, le nom du roi « François-Joseph ». Elle est tout à fait appropriée aux besoins de la Transylvanie, où la lutte des nationalités est peut-être encore plus vive que dans la Hongrie proprement dite, mais à l'Université même les éléments hongrois, roumain et saxon vivent en bonne intelligence.

La Transylvanie a joué un grand rôle dans la littérature et dans l'instruction hongroises, surtout depuis la Réforme jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle. Les princes transylvains, gardiens fidèles de l'idée nationale sous la domination turque et les luttes contre l'Autriche, y ont entretenu des foyers d'une culture intense. Après la chute de Rákóczy le déclin fut rapide, et, sauf quelques écoles des réformés et les établissements saxons, le niveau de l'enseignement était encore plus bas qu'en Hongrie: Marie-Thérèse avait bien fondé, en 1774, une Université à Kolozsvár, mais cette école devint bientôt un simple lycée. Lors du dualisme, la Transylvanie — au moins l'élément magyar — demanda à être rattachée par des liens solides à la mère-patrie, sachant que l'Etat serait plus puissant pour contribuer à sa prospérité que les confessions et les communes divisées par la haine des nationalités. Aussi Eötvös choisit-il Kolozsvár comme deuxième centre de l'enseignement supérieur. Il n'a pu voir l'ouverture de cette Université dont le développement est dû d'abord à son corps enseignant, puis aux soins intelligents de Trefort et de Csáky.

L'Université de Kolozsvár n'a pas de Faculté de théologie ; mais, malgré cela, elle possède les quatre Facultés exigées pour pouvoir porter le titre d'*Université*, puisque la Faculté de philosophie est scindée en deux parties : lettres et sciences. La Faculté de droit compte 15 professeurs et 2 privat-docents, celle de médecine 14 professeurs et 4 privat-docents, celle des lettres 16 professeurs et 4 privat-docents, celle des sciences 8 professeurs et 3 privat-docents. Le nombre des élèves, lors de la fondation, était de 269, tandis qu'en 1895 on en comptait 628, dont 344 pour le droit, 141 pour la

(1) Voy. l'histoire et la statistique de cette Université dans : Acta Reg. Scient. Universitatis Claudiopolitanæ Francisco-Josephinæ anni 1895-6. Fasciculus II. Kolozsvár 1896 (en hongrois), 142 p.

médecine, 87 pour les lettres et 56 pour les sciences. L'Université confère tous les grades et tous les titres, comme celle de Budapest; on y a institué dernièrement une commission d'examen pour les pharmaciens et un cours d'hygiène pour les futurs professeurs. Les cours pour les candidats au professorat sont rattachés aux Facultés des lettres et des sciences, mais il n'y a pas de lycée annexe comme à Budapest.

L'Etat a dépensé pour cette Université, depuis sa fondation jusqu'en 1895, la somme de 5,800,197 florins (à peu près 12 millions de francs).

Non moins rapides furent les progrès et le développement de l'*Ecole polytechnique,* appelée « József müegyetem » (du palatin Joseph). C'était à l'origine (1846) une école préparatoire au commerce et à l'industrie; en 1851, on y transféra l'*Institut technique,* qui jusqu'alors faisait partie de l'Université. En 1857, cette école a pris son nom actuel. La durée des cours est de quatre ans, et on n'y entre qu'avec le diplôme de maturité (baccalauréat). L'Ecole a quatre sections : architecture, ponts et chaussées, mécanique et chimie industrielle. A mesure que la vie économique de la Hongrie devient plus intense, cette école se développe plus rapidement; elle est du reste la seule école centrale du pays.

Au moment du dualisme, le corps enseignant se composait de 15 professeurs, 4 préparateurs, 1 privat-docent, 6 maîtres et 8 répétiteurs, tandis qu'en 1895, il y avait 31 professeurs, 18 privat-docents, 5 maîtres, 34 répétiteurs, constructeurs et adjoints. Le nombre des élèves, qui en 1871 était de 511, est monté en 1895 à 1041, parmi lesquels 28 étrangers. Les dépenses de l'école étaient en 1871, 117,228 florins et en 1895, 271,694 florins.

L'enseignement supérieur nous montre donc un développement rapide qui se manifeste dans toutes les Facultés et dans les Ecoles spéciales. Il reste bien quelques desiderata, tels la création d'une troisième Université, celle d'une Ecole normale supérieure, la suppression de certaines Ecoles de droit en province qui ne font que végéter, mais, en général, l'enseignement supérieur en Hongrie est arrivé à un degré qui lui permet de lutter avec celui des autres Etats civilisés.

Sommaire du N° 1 du 15 Janvier 1897

AVIS

L'Administration de la **Revue internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1897, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 20, rue Soufflot, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT: Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, éditeurs, 20, rue Soufflot, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction à M. DREYFUS-BRISAC, à son domicile, 6, rue de Turin, à Paris, ou aux bureaux de la Rédaction, 20, rue Soufflot.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ŒUVRE SCOLAIRE

DE LA JEUNE HONGRIE

1868-1896

Tous ceux qui ont visité l'Exposition Millénaire de Budapest se rappellent le gracieux pavillon de style grec où le Ministère de l'Instruction publique a voulu rendre sensibles les progrès accomplis, depuis le dualisme jusqu'aux fêtes mémorables du Millénaire, dans tous les domaines de l'enseignement public. Depuis la grande Université de la capitale jusqu'à l'école maternelle des villages, toutes les autorités, tous les chefs d'établissement ont tenu à honneur de remplir dignement leur place dans l'enceinte de cette Exposition qui, par la reproduction des anciens monuments du pays, par l'accumulation des trésors artistiques et archéologiques et par la belle ordonnance de chacun des groupes, a produit la meilleure impression sur les visiteurs. Quand on réfléchit que la Hongrie n'a pu déployer toute son activité, profiter de ses immenses richesses que par le dualisme qui lui assura sa liberté et son indépendance, on comprend le mot de ce député jeune tchèque s'adressant à l'Empereur-Roi lors de la réunion des délégations à Budapest au moment des fêtes : « Sire, voilà ce qu'un peuple libre peut faire en trente ans ». Car cette première manifestation de la vie commerciale, industrielle, intellectuelle et artistique du peuple magyar ne peut nullement être comparée à ces nombreuses Expositions dont l'Occident commence à se blaser. Célébrée mille ans après la prise de possession du pays, mais seulement vingt-neuf ans après que les Magyars

Sommaire du N° 1 du 15 Janvier 1897

AVIS

L'Administration de la **Revue internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1897, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 20, rue Soufflot, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT: Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, éditeurs, 20, rue Soufflot, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction à M. DREYFUS-BRISAC, à son domicile, 6, rue de Turin, à Paris, ou aux bureaux de la Rédaction, 20, rue Soufflot.

1.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ŒUVRE SCOLAIRE

DE LA JEUNE HONGRIE

1868-1896

Tous ceux qui ont visité l'Exposition Millénaire de Budapest se rappellent le gracieux pavillon de style grec où le Ministère de l'Instruction publique a voulu rendre sensibles les progrès accomplis, depuis le dualisme jusqu'aux fêtes mémorables du Millénaire, dans tous les domaines de l'enseignement public. Depuis la grande Université de la capitale jusqu'à l'école maternelle des villages, toutes les autorités, tous les chefs d'établissement ont tenu à honneur de remplir dignement leur place dans l'enceinte de cette Exposition qui, par la reproduction des anciens monuments du pays, par l'accumulation des trésors artistiques et archéologiques et par la belle ordonnance de chacun des groupes, a produit la meilleure impression sur les visiteurs. Quand on réfléchit que la Hongrie n'a pu déployer toute son activité, profiter de ses immenses richesses que par le dualisme qui lui assura sa liberté et son indépendance, on comprend le mot de ce député jeune tchèque s'adressant à l'Empereur-Roi lors de la réunion des délégations à Budapest au moment des fêtes : « Sire, voilà ce qu'un peuple libre peut faire en trente ans ». Car cette première manifestation de la vie commerciale, industrielle, intellectuelle et artistique du peuple magyar ne peut nullement être comparée à ces nombreuses Expositions dont l'Occident commence à se blaser. Célébrée mille ans après la prise de possession du pays, mais seulement vingt-neuf ans après que les Magyars

II. — *L'enseignement secondaire* (1).

Pour accomplir les réformes de l'enseignement supérieur, des décrets ministériels et des sacrifices budgétaires suffisaient. Mais pour réorganiser les enseignements secondaire et primaire, il a fallu des lois dont l'élaboration et la discussion ont vivement intéressé le pays, suscité bien des contradictions et des plaintes, dont l'exécution s'est heurtée à maints obstacles mais qui aujourd'hui, entrées dans le courant populaire, développent grandement la vie intellectuelle du pays.

La charte de l'enseignement secondaire est la loi de 1883, art. XXX, que Trefort a fait voter et qui forme le point culminant des études et des travaux sur la réforme de l'enseignement entrepris dès le lendemain du dualisme. En 1868, pour ne pas remonter plus haut, les écoles d'enseignement secondaire hongroises se trouvaient telles que l'*Entwurf der Organisation der Gymnasien und Realschulen in Oesterreich* (1849) du ministre autrichien Thun les avaient façonnées. Ce système, quoique autoritaire, avait relevé le niveau de l'instruction. Il divisait les établissements d'enseignement secondaire en deux degrés : le cours inférieur et le cours supérieur, chacun de quatre années; il a créé l'école *réale*, il a réparti l'enseignement non selon les classes, mais selon les matières ; il a rendu obligatoire le grec, a fixé l'examen de maturité et a organisé les examens des professeurs. Mais on imposait, par mesure politique, l'allemand comme langue de l'enseignement. Cet état ne pouvait pas durer après le dualisme. Eötvös, après avoir organisé l'enseignement primaire (1868), voulait appliquer l'ancien système des lycées hongrois en trois cours, c'est-à-dire une trifurcation ; mais il n'eut pas le temps de faire aboutir son projet, la mort vint le frapper au milieu de ses travaux. Sous Trefort, le Conseil supérieur de l'Instruction publique consacra tous ses efforts à mettre non seulement les nouveaux programmes à la hauteur de ceux des autres pays, mais aussi à faire respecter la nouvelle situation du pays, son autonomie reconquise, et à lui assigner

(1) Outre l'ouvrage fondamental de M. Klamarik : *La nouvelle organisation des écoles d'enseignement secondaire hongroises* (1893), voy. M. E. Finaczy : *A magyorországi Középiskolák multja és jelene* (Les écoles d'enseignement secondaire en Hongrie. Leur passé et leur état actuel) 210 p. 1896. M. Finàczy, directeur, attaché au ministère, a publié un livre intéressant sur l'enseignement secondaire en France. Voy. l'article du regretté Bànfi dans la *Revue*, 1891.— Puis deux brochures en allemand ; celle de M. Kàrmàn *Die Organisation des höheren Unterrichts in Ungarn* (53 p.) tirage à part du « Handbuch der Erziehungs-und Unterrichtslehre für höhere Schulen » de A. Baumeister (Munich, 1896) et celle de M. F. Kemény, directeur. *Die Mittelschulen Ungarns*. Presbourg, 1896, 80 p.

la place qu'il doit occuper dans la culture européenne. Le principal mérite de la loi de 1883 est d'avoir donné aux écoles d'enseignement secondaire, qui étaient si différentes, deux choses qui leur manquaient : l'unité et un but. Les intérêts vitaux de l'Etat hongrois y trouvent pour la première fois leur sanction légale, car elle rend obligatoire, même dans les écoles des autres nationalités, l'enseignement de la langue officielle du pays. Cette loi a assuré à l'Etat le droit d'inspection dans les écoles des différentes confessions et a conféré au gouvernement seul le droit de décerner les diplômes de professeur. Elle a, en outre, organisé la condition intérieure des écoles, a fixé les programmes et a pris soin de l'intérêt matériel du personnel enseignant. De nombreuses écoles confessionnelles ont pu, grâce aux subventions de l'Etat, s'élever au niveau exigé par la loi. On peut dire hardiment qu'une bonne partie des écoles d'enseignement secondaire ne mérite ce nom que depuis l'exécution de cette loi. On a, en même temps, établi définitivement les rapports des différents établissements avec l'Etat. L'administration supérieure distingue trois catégories. La première comprend les écoles dépendant directement du Ministère, et dont les dépenses sont supportées par le budget ou par le fonds des études ; la deuxième comprend les établissements fondés anciennement par les particuliers, les communes, les catholiques ou par les Ordres enseignants ; la troisième catégorie comprend les établissements des protestants, des Uniates, et ceux de la confession grecque-orientale.

Une des conséquences de la loi de 1883 était la réforme du plan d'études qui devait servir de norme dans tous les établissements. L'ancien plan a subi une refonte complète et le nouveau est accompagné d'instructions qui sont à la hauteur de la pédagogie moderne. Etant donnée la diversité des langues et la différente valeur des établissements, le ministère n'a élaboré ce plan obligatoire qu'après avoir pris connaissance des plans d'études de chaque institut, même de ceux des confessions, pour voir s'ils correspondent aux nouvelles exigences. Ce qui distingue surtout les programmes actuels des anciens, c'est qu'ils forment un tout indivisible, uni par un enchaînement logique. Autrefois, à cause de la catégorie d'enfants qui ne restaient que quatre ans dans les lycées, on divisait les matières en deux parties ; les quatre premières années les élèves les apprenaient dans de petits manuels, puis, plus tard, dans de grands. Les mêmes matières repassaient deux fois devant leurs yeux. Maintenant que les écoles primaires supérieures se chargent de la clientèle qui ne se destine pas aux carrières libérales, les huit années de gymnase présentent une grande unité, chacune développe l'esprit selon l'âge de l'enfant. L'enseignement a pour base la langue ma-

II. — *L'enseignement secondaire* (1).

Pour accomplir les réformes de l'enseignement supérieur, des décrets ministériels et des sacrifices budgétaires suffisaient. Mais pour réorganiser les enseignements secondaire et primaire, il a fallu des lois dont l'élaboration et la discussion ont vivement intéressé le pays, suscité bien des contradictions et des plaintes, dont l'exécution s'est heurtée à maints obstacles mais qui aujourd'hui, entrées dans le courant populaire, développent grandement la vie intellectuelle du pays.

La charte de l'enseignement secondaire est la loi de 1883, art. XXX, que Trefort a fait voter et qui forme le point culminant des études et des travaux sur la réforme de l'enseignement entrepris dès le lendemain du dualisme. En 1868, pour ne pas remonter plus haut, les écoles d'enseignement secondaire hongroises se trouvaient telles que l'*Entwurf der Organisation der Gymnasien und Realschulen in Oesterreich* (1849) du ministre autrichien Thun les avaient façonnées. Ce système, quoique autoritaire, avait relevé le niveau de l'instruction. Il divisait les établissements d'enseignement secondaire en deux degrés : le cours inférieur et le cours supérieur, chacun de quatre années; il a créé l'école *réale*, il a réparti l'enseignement non selon les classes, mais selon les matières; il a rendu obligatoire le grec, a fixé l'examen de maturité et a organisé les examens des professeurs. Mais on imposait, par mesure politique, l'allemand comme langue de l'enseignement. Cet état ne pouvait pas durer après le dualisme. Eötvös, après avoir organisé l'enseignement primaire (1868), voulait appliquer l'ancien système des lycées hongrois en trois cours, c'est-à-dire une trifurcation ; mais il n'eut pas le temps de faire aboutir son projet, la mort vint le frapper au milieu de ses travaux. Sous Trefort, le Conseil supérieur de l'Instruction publique consacra tous ses efforts à mettre non seulement les nouveaux programmes à la hauteur de ceux des autres pays, mais aussi à faire respecter la nouvelle situation du pays, son autonomie reconquise, et à lui assigner

(1) Outre l'ouvrage fondamental de M. Klamarik : *La nouvelle organisation des écoles d'enseignement secondaire hongroises* (1893), voy. M. E. Finaczy : *A magyorországi Középiskolák multja és jelene* (Les écoles d'enseignement secondaire en Hongrie. Leur passé et leur état actuel) 210 p. 1896. M. Fináczy, directeur, attaché au ministère, a publié un livre intéressant sur l'enseignement secondaire en France. Voy. l'article du regretté Bánfi dans la *Revue*, 1891. — Puis deux brochures en allemand ; celle de M. Kármán *Die Organisation des höheren Unterrichts in Ungarn* (53 p.) tirage à part du « Handbuch der Erziehungs-und Unterrichtslehre für höhere Schulen » de A. Baumeister (Munich, 1896) et celle de M. F. Kemény, directeur. *Die Mittelschulen Ungarns*. Presbourg, 1896, 80 p.

la place qu'il doit occuper dans la culture européenne. Le principal mérite de la loi de 1883 est d'avoir donné aux écoles d'enseignement secondaire, qui étaient si différentes, deux choses qui leur manquaient : l'unité et un but. Les intérêts vitaux de l'Etat hongrois y trouvent pour la première fois leur sanction légale, car elle rend obligatoire, même dans les écoles des autres nationalités, l'enseignement de la langue officielle du pays. Cette loi a assuré à l'Etat le droit d'inspection dans les écoles des différentes confessions et a conféré au gouvernement seul le droit de décerner les diplômes de professeur. Elle a, en outre, organisé la condition intérieure des écoles, a fixé les programmes et a pris soin de l'intérêt matériel du personnel enseignant. De nombreuses écoles confessionnelles ont pu, grâce aux subventions de l'Etat, s'élever au niveau exigé par la loi. On peut dire hardiment qu'une bonne partie des écoles d'enseignement secondaire ne mérite ce nom que depuis l'exécution de cette loi. On a, en même temps, établi définitivement les rapports des différents établissements avec l'Etat. L'administration supérieure distingue trois catégories. La première comprend les écoles dépendant directement du Ministère, et dont les dépenses sont supportées par le budget ou par le fonds des études ; la deuxième comprend les établissements fondés anciennement par les particuliers, les communes, les catholiques ou par les Ordres enseignants ; la troisième catégorie comprend les établissements des protestants, des Uniates, et ceux de la confession grecque-orientale.

Une des conséquences de la loi de 1883 était la réforme du plan d'études qui devait servir de norme dans tous les établissements. L'ancien plan a subi une refonte complète et le nouveau est accompagné d'instructions qui sont à la hauteur de la pédagogie moderne. Etant donnée la diversité des langues et la différente valeur des établissements, le ministère n'a élaboré ce plan obligatoire qu'après avoir pris connaissance des plans d'études de chaque institut, même de ceux des confessions, pour voir s'ils correspondent aux nouvelles exigences. Ce qui distingue surtout les programmes actuels des anciens, c'est qu'ils forment un tout indivisible, uni par un enchaînement logique. Autrefois, à cause de la catégorie d'enfants qui ne restaient que quatre ans dans les lycées, on divisait les matières en deux parties ; les quatre premières années les élèves les apprenaient dans de petits manuels, puis, plus tard, dans de grands. Les mêmes matières repassaient deux fois devant leurs yeux. Maintenant que les écoles primaires supérieures se chargent de la clientèle qui ne se destine pas aux carrières libérales, les huit années de gymnase présentent une grande unité, chacune développe l'esprit selon l'âge de l'enfant. L'enseignement a pour base la langue ma-

ternelle, autour de laquelle se groupent les autres connaissances. Il est tout naturel que ce système habitue les jeunes gens, mieux que par le passé, aux exercices de composition et de style. Les programmes pour les écoles *réales*, qui depuis 1875 ont également huit années d'études, sont rédigés dans le même esprit ; seulement le législateur, considérant que beaucoup d'élèves quittent ces établissements après la quatrième année, a formé un ensemble des matières enseignées dans le cours inférieur.

Quoique la bifurcation existe dans l'enseignement secondaire hongrois dès le début, les cours de latin institués dans les écoles réales et les cours de dessin dans les gymnases, facilitent à n'importe quel élève l'entrée de toutes les Facultés et ne le désignent pas irrévocablement d'avance à telle ou telle carrière.

Grâce à la loi de 1883, le gouvernement a pu faire examiner, au point de vue technique et pédagogique, tous les établissements d'enseignement secondaire du pays. Il a introduit des réformes après avoir étudié les nouvelles constructions scolaires de l'étranger. Dans les douze dernières années on a construit, en partie ou en totalité, 110 établissements scolaires, nombre supérieur aux constructions exécutées dans le dernier siècle depuis Marie-Thérèse. La plus grande partie de ces constructions est à la charge de l'Etat, cependant les communes et les confessions y ont contribué dans la mesure de leurs moyens. Le total de ces dépenses s'élève à 7.867.838 florins, environ 16 millions de francs.

Lors de la discussion de la loi scolaire, les différentes confessions autonomes ont fait entendre des doléances et des craintes au sujet de la surveillance de l'Etat. Cette méfiance envers le gouvernement central a heureusement fait place à la plus grande confiance. Très souvent les confessions s'adressent au Ministère pour obtenir des secours afin de relever le niveau de leurs établissements, et même les écoles qui se suffisent observent strictement la loi. Il est à regretter que le gouvernement n'ait pas pu accorder jusqu'ici tous les secours demandés, mais les rapports officiels constatent qu'ils augmentent d'année en année et il faut espérer que les communes les obtiendront bientôt complètement, afin que leurs établissements puissent lutter en tout — professeurs, traitement et matériel — avec les établissements de l'Etat. Jusqu'ici le gouvernement a pu ordonnancer en leur faveur la somme de 340.600 florins, sans compter les 482.000 florins pour les constructions scolaires et qui ne sont qu'un premier versement.

Le Ministère a réglé la question des livres scolaires. Sous ce rapport le progrès est très sensible. Anciennement on ne faisait que traduire les livres scolaires allemands ; aujourd'hui les écoles sont

pourvues de livres classiques faits par d'éminents professeurs hongrois. Ces livres sont d'abord mieux écrits et mieux composés, puis ils tiennent compte de l'état du pays, surtout au point de vue géographique, historique et de l'histoire naturelle. Le ministère a en même temps fait examiner tous les livres classiques employés dans les établissements des confessions autonomes, surtout dans les écoles où l'enseignement ne se donne pas en magyar et a fait éliminer les livres d'origine étrangère qui ne répondaient plus aux besoins actuels. Il a fait écrire pour les rares écoles où l'enseignement se donne en allemand, italien, serbe ou roumain, de nouveaux livres classiques. Il a également dressé la liste des livres pour les bibliothèques des professeurs et des élèves et a désigné ceux qui sont indispensables dans chaque établissement.

On a fait examiner également le mobilier scolaire de tous les établissements et principalement celui des écoles autonomes. Le ministère s'est surtout préoccupé d'assurer à l'industrie hongroise la fabrication des objets nécessaires pour les leçons des choses, les cartes, etc. Auparavant tous ces objets étaient achetés à l'étranger, et les cartes géographiques étaient en allemand. L'Etat a fondé, à cet effet, un établissement qui pourvoit les écoles hongroises — quelques instruments d'optique exceptés — de tous les instruments de physique et forme en outre bon nombre de jeunes mécaniciens. La Hongrie possède même un Institut cartographique qui non seulement livre toutes les cartes, globes et atlas, mais aussi des tableaux géographiques et historiques. On a commencé également la fabrication des tableaux nécessaires pour l'enseignement de l'histoire naturelle, surtout pour la faune et la flore hongroises. Il y a déjà plusieurs établissements où l'on fait des collections d'histoire naturelle, des préparations anatomiques, des modèles de minéraux et des herbiers. On fabrique également, depuis peu, les objets nécessaires à l'enseignement de la géométrie et du dessin, les modèles et les plâtres qu'il fallait acheter auparavant en Autriche. Les fournitures pour la gymnastique ont atteint un haut degré de perfection. De tous ces progrès, le pavillon de l'Instruction publique à l'Exposition était un témoignage éclatant.

La salle affectée à la section de l'enseignement secondaire se trouvait à droite de l'entrée. Moins favorisés que les écoles industrielles au point de vue des objets exposés, les gymnases et les écoles réales avec leur enseignement théorique n'auraient pu exposer que des dessins et des cahiers de devoirs, ce qui eût été un peu monotone. Le Ministère qui s'est chargé de l'organisation de cette section — directeur M. Klamarik — a donc eu la bonne idée de faire figurer dans cette salle *l'industrie hongroise au service de l'école* pour montrer ce

que le pays a fait depuis dix ans pour la construction des écoles et du mobilier scolaire, pour les instruments d'écriture et de dessin, pour la fabrication des objets nécessaires à l'enseignement. Les écoles elles-mêmes n'ont fourni à cette Exposition que des cahiers de devoirs, des dessins et des brochures contenant l'histoire de l'établissement.

A l'Exposition industrielle de Budapest, en 1885, l'enseignement secondaire avait occupé un coin d'une petite construction. Alors tous les instruments de physique et de chimie venaient de Vienne ; Prague fournissait les préparations pour l'histoire naturelle et Teschen les cahiers d'écriture. Mais depuis on a fait des efforts louables en ce sens et on a obtenu de beaux résultats en peu de temps. Nous avons noté surtout dans cette section les dessins et aquarelles des nouvelles constructions scolaires ; les plans de 60 gymnases ou écoles réales, les plans et les photographies de l'intérieur de plusieurs établissements. Partout de l'espace, de l'air et de la lumière. A côté se trouvait l'exposition du dessin et de la géométrie, un peu plus loin les instruments de physique d'après le plan du baron Laurent Eötvös, professeur de physique à l'Université, avec la collaboration de Klupathy et Bartoniek. La plupart de ces objets sont fabriqués par l'établissement mécanique de l'Etat. En face, on voyait l'exposition de géographie et d'histoire. Enfin des cartes, atlas et globes magyars ; mais cela ne date que de cinq ans. Parmi les tableaux géographiques, nous relevons ceux qui représentent la capitale, Fiume, les environs du lac Balaton, Arvaváralja, l'Eglise de Ják, monument historique d'une grande importance, le castel de Vajda-Hunyad, dont la reproduction grandeur naturelle, était une des curiosités des bâtiments historiques de l'Exposition, l'hôtel de ville de Lőcse (Leutschau) et celui de Bártfa (Bartfeld), la Sainte Couronne avec les insignes, les armes de la Hongrie et des trouvailles préhistoriques. — Puis la section de chimie dont les objets sortent de la verrerie nationale. La plus grande place de cette section était occupée par l'histoire naturelle, dont les objets furent fabriqués sous la direction de M. Staub par Lendl, Rosonovszky et Themák. On y remarquait aussi trois collections régionales, celle du Nord par le professeur Vitalis de Selmecz, celle de l'Alföld, la grande plaine hongroise, par le professeur Vánky de Szeged et celle du littoral magyar par M. Matisz de Fiume. Dans la section philologique, la plupart des objets furent exposés par le gymnase protestant de Budapest ; l'école normale primaire de la capitale a fourni les plâtres qui sortent de son atelier, et le gymnase de Kaposvár a exécuté une maison romaine et un théâtre grec.

Le local de gymnastique, en miniature, qui se trouvait à côté du grand Pavillon, montrait que les exercices physiques ne sont pas négligés non plus. La gymnastique avait toujours sa place dans les plans d'études en Hongrie, cependant comme dans la plupart des autres pays, on réduisait cet enseignement à son minimum. Mais depuis que les jeux scolaires ont pris un si grand essor en France, le mot d'ordre parti de Paris a trouvé son écho à Budapest. De nombreuses circulaires ministérielles ont prescrit que chaque établissement scolaire ait un emplacement pour la natation et le patinage. On a organisé des jeux scolaires, des concours de gymnastique entre les différentes écoles. Sous le ministère Csáky, le secrétaire d'Etat Berzeviczy a déployé une grande activité dans ce sens. Il a dit avec raison que ces exercices sont dans la tradition nationale et non pas une imitation servile de l'étranger. Car la « Ratio educationis » (1777) par laquelle Marie-Thérèse a, la première, organisé l'enseignement dans son empire, avait déjà eu soin de développer en même temps que l'esprit, le corps et les aptitudes physiques de la jeunesse. En lisant le chapitre intitulé : « De cura valetudinis studiosæ juventutis adhibenda » on croirait entendre un champion moderne des jeux scolaires. La Hongrie a obtenu de beaux résultats en peu de temps, et les jeunes gens qui sous la conduite du directeur M. François Kemény ont pris part aux Jeux Olympiques de 1896 ont remporté plusieurs couronnes.

M. Csáky qui, par la loi de 1890, art. XXX, a rendu le grec facultatif dans les gymnases, s'est en outre, beaucoup occupé de l'hygiène scolaire et a créé des postes de médecins et institué un examen de professorat d'hygiène, pour lequel il a élaboré des instructions. Les écoles des confessions ont suivi l'exemple donné par l'Etat, de sorte que le gouvernement a pu établir l'inspection sanitaire de tous les locaux scolaires.

Les écoles d'enseignement secondaire en Hongrie ne donnent que l'instruction ; on n'y loge, ni nourrit personne. Dans la capitale et les grands centres, les classes ne se font que le matin de 8 h. à 1 h. et les élèves travaillent chez eux l'après-midi. C'est la règle générale. Il n'y a donc pas de maître d'études. Quelques établissements ecclésiastiques reçoivent bien des pensionnaires, mais ces « alumnea » ne sont pas à la hauteur des exigences modernes. Afin de créer un ou deux établissements modèles à l'exemple de l'étranger, le ministère en a organisé un à Cassovie et en a créé un autre à Budapest (*Internat François-Joseph*). Ce dernier, installé avec beaucoup de confort ne peut recevoir que 80 internes. Mais le gouvernement n'a nullement l'intention de créer d'autres internats, et avec raison.

Même cet établissement à Budapest où l'on reçoit pour la plupart des nobles ou des riches, produit un mauvais effet, car il nourrit l'esprit de caste dont la Jeune Hongrie veut s'affranchir. Un autre internat à Budapest, où l'Etat reçoit 25 jeunes Croates pour leur apprendre le hongrois afin qu'ils puissent occuper avantageusement les hauts postes dans l'administration de leur pays, a un but plutôt politique.

Terminons cette étude sur les écoles d'enseignement secondaire par quelques données statistiques qui montreront mieux les progrès accomplis depuis le dualisme, mais surtout depuis la loi de 1883.

Il y avait en 1867, 143 gymnases et 21 écoles *réales* dont 72 seulement avait le cours complet des études, en 1883, 150 gymnases et 28 écoles réales, dont 103 complets, en 1895, 156 gymnases et 33 écoles réales, dont 138 complets. Dans ces écoles il y avait en 1867, 33,908 élèves dans les gymnases et 2661 dans les écoles réales ; en 1883, 35,242 dans les gymnases et 5469 dans les écoles réales ; en 1895, 43,377 dans l'enseignement classique et 9602 dans l'enseignement moderne. Si on compare, sous ce rapport, les pays limitrophes de la Hongrie, on trouve actuellement en Autriche 1 école d'enseignement secondaire sur 1177 km² et 93.707 habitants, en Croatie 1 école sur 2302 km. et 129.550 habitants, en Roumanie, 1 école sur 3195 km. et 122.900 habitants, en Serbie 1 école sur 1867 km. et 83.152 habitants, tandis qu'en Hongrie il y a 1 école sur 1504 km. et 81,466 habitants.

Le nombre des professeurs était en 1883 de 2511, dont 1547 titulaires, 313 suppléants, 291 professeurs d'instruction religieuse, 119 maîtres de gymnastique et 241 pour les matières facultatives ; en 1895 il y avait 3349 professeurs, dont 1837 titulaires, 330 suppléants, 714 pour l'instruction religieuse, 248 maîtres de gymnastique et 220 pour les matières facultatives.

Le nombre des élèves ayant obtenu le certificat de maturité (baccalauréat) était en 1883 de 2148 et en 1895 de 2564 ; le nombre des locaux scolaires est monté pendant ces douze années de 2758 à 5699, celui des locaux de gymnastique de 87 à 161, le nombre des livres dans les bibliothèques des professeurs de 680.220 à 1.634.153, et dans les bibliothèques des élèves de 167.704 à 350.332 ; les recettes et les dépenses de ces écoles de 3.465.947 florins à 6.255.212 florins.

Ces quelques chiffres montrent que non seulement l'Etat, mais aussi les communes, les ordres enseignants et les confessions dont les écoles jouissent des mêmes droits que celles de l'Etat, ont fait beaucoup de sacrifices pour mettre leurs établissements à la hauteur

des exigences modernes. Cette émulation, qui exclut toute concurrence, car la capitale exceptée, les villes n'ont ordinairement qu'un gymnase et une école réale — *classiques* et *modernes* n'étant jamais réunis en Hongrie dans la même école — ne peut que profiter à l'instruction publique.

Il nous reste encore à examiner l'enseignement primaire, dont la réorganisation se rattache au nom du baron Joseph Eötvös, et, pour terminer, les écoles professionnelles et les écoles de commerce qui sont entièrement l'œuvre de la Jeune Hongrie cherchant à s'émanciper au point de vue de l'industrie et à porter son commerce dans les pays de l'Orient où elle voit s'ouvrir un vaste champ d'activité.

J. KONT,

Professeur au Collège Rollin,
Docteur de l'Université de Budapest.

(*A suivre*).

LA COMMISSION DE MOSCOU

POUR LA PROPAGATION DE L'INSTRUCTION SUPÉRIEURE AU MOYEN DE LECTURES FAITES A DOMICILE.

La société dont je vais exposer l'organisation répond à une nécessité résultant des conditions matérielles et sociales de la Russie moderne.

Les énormes espaces qu'elle occupe, le petit nombre des grands centres de vie intellectuelle, l'isolement dans lequel se trouvent les personnes désirant acquérir un savoir sérieux, ou se maintenir au niveau du savoir acquis, ont donné l'idée de cette société, groupe de personnes voulant contribuer au progrès moral et intellectuel de leur pays, désireuses d'atténuer dans la mesure de leurs forces les difficultés que je viens d'indiquer.

Des organisations analogues à celle de Moscou fonctionnent dans d'autres milieux et dans des conditions différentes ; elles prospèrent sous le nom de « *Home Reading Societies* » en Amérique, en Angleterre et c'est même leur exemple qui a amené la création de la société de Moscou.

Par sa position centrale, par son ancienneté, par ses traditions, l'Université de Moscou a toujours occupé une place prépondérante dans la vie intellectuelle russe. Ses nombreux élèves, disséminés dans toutes les parties de la Russie, se rattachent avec fierté et amour à l'*Alma Mater* à laquelle ils sont redevables de leur culture. L'Université est aimée, respectée, dans le pays ; c'est surtout son personnel enseignant qui a contribué à la création de l'organisation assez originale dont je vais retracer les principes généraux.

Le but que se proposent les organisateurs est de faciliter l'éducation scientifique des personnes qui n'ont pu faire leurs études dans les universités ou dans les hautes écoles, et de les diriger dans leurs lectures. C'est surtout la province qu'ils ont en vue, car c'est là qu'en raison de l'éloignement des centres intellectuels, un conseil, une aide peuvent être particulièrement utiles.

La commission, après de longs tâtonnements et une étude attentive

de la question, a cru que le meilleur moyen d'atteindre le but qu'elle se propose était d'offrir aux personnes qui voudraient avoir recours à elle, une série de programmes spéciaux portant sur les diverses branches de connaissances, en éliminant tout ce qui n'avait pas un caractère théorique ; ainsi les sciences d'application : technologie, métallurgie, mécanique pratique, agriculture, etc. En partant de ces principes la commission s'est subdivisée en sections distinctes suivant les différentes sciences dont se compose le savoir humain.

Elle comprend actuellement les sections suivantes :

1° Mathématiques pures.

2° Sciences physico-chimiques.

3° Sciences biologiques.

4° Sciences philosophiques.

5° Sciences sociales comprenant l'étude de l'économie politique et du droit.

6° Sciences historiques.

7° Histoire de la littérature générale et de la littérature nationale.

L'enseignement complet comprend quatre cycles qui, bien que calculés chacun pour une année de travail, peuvent, dans certains cas, occuper un temps plus long. Je crois utile de citer, pour quelques-unes des sections, les sujets destinés à être étudiés durant les quatre années qui correspondent aux 4 cycles de lectures.

Pour les mathématiques, la première année est consacrée aux mathématiques élémentaires ; la seconde, surtout à la géométrie analytique ; la troisième à l'étude du calcul infinitésimal ; la quatrième à la mécanique analytique.

Pour les sciences physico-chimiques, les lectures portent en première année d'abord sur la partie mécanique de la physique, puis sur l'étude de la chaleur, du son et de la lumière.

Dans l'enseignement de la chimie, on démontre par quelques exemples simples les lois fondamentales de cette science, on expose les lois de groupement systématique des corps simples, on donne la description des principaux métalloïdes et métaux et de leurs combinaisons.

Durant la seconde année, on traite : en physique, des théories de l'électricité et du magnétisme ; en chimie, de la chimie organique, du système de groupement des combinaisons carburées, des types principaux de la chimie organique et de leurs réactions. On indique les corps organiques existant dans la nature, leurs synthèses et les réactions chimiques qui se produisent dans la nature organisée ; on traite de la cristallographie, cristallophysique et cristallochimie et on termine par la revue systématique des bases fondamentales de la

chimie (chimie théorique et physique). Durant la troisième année on traite de la géographie physique, météorologie et climatologie. La quatrième année est consacrée à la chimie et à la physique de l'écorce terrestre (minéralogie, pétrographie, géologie dynamique.

L'enseignement de l'histoire, au moyen de lectures faites à domicile, comprend, pour la première année, des notions générales sur l'anthropologie et les civilisations primitives, l'histoire de l'Orient, de la Grèce et de Rome. Pour la seconde année, l'histoire du moyen-âge et de la Renaissance, l'histoire de la Russie jusqu'au temps du faux Démétrius. Pour la troisième, l'histoire moderne depuis la réformation jusqu'à la révolution française, l'histoire de la Russie des XVIIe et XVIIIe siècles. Pour la quatrième, l'histoire contemporaine, depuis la révolution française, l'histoire de la Russie au XIXe siècle. On a jugé nécessaire, dans l'enseignement de l'histoire, d'ajouter aux quatre cycles réguliers un cinquième cycle complémentaire, comprenant l'étude des méthodes historiques et des théories de la philosophie de l'histoire, ainsi qu'une revue systématique de l'histoire de Russie.

Le but étant de faire connaître aux lecteurs non seulement la marche générale des événements, mais encore les traits les plus caractéristiques des principales époques historiques, la section pense qu'elle doitproposer, d'une part, l'étude d'un certain nombre de bons manuels, d'autre part, la lecture d'une série de monographies destinées à exposer les traits les plus typiques des différentes phases du passé historique. Dans l'intérêt de la majorité des lecteurs, la connaissance de la marche générale des événements peut être réduite à un minimum, et le travail principal doit porter sur les lectures de monographies historiques.

L'enseignement de la littérature comprend, pour la première année, les littératures classiques grecque et latine. Dans l'étude de la littérature latine, les lectures doivent porter surtout sur les œuvres de la grande époque. La seconde année est consacrée à l'étude de la littérature du moyen-âge et de la Renaissance. Pour le moyen-âge, on doit surtout lire des œuvres dans lesquelles se reflètent les conceptions caractéristiques de cette époque (par exemple la Chanson de Roland, la Divine Comédie de Dante). La Renaissance doit être étudiée d'après les nationalités distinctes, le caractère de la littérature à cette époque et les conséquences de toute l'évolution ayant été différents chez les différents peuples. La section propose pour cette étude l'ordre suivant : 1° La Renaissance Italienne qui a précédé les autres. 2° L'humanisme Allemand qui s'est assimilé beaucoup d'éléments Italiens et les a complétés à l'aide de son génie. 3° La Re-

naissance française. 4° La littérature anglaise, dans laquelle l'attention des lecteurs doit surtout être appelée sur Shakespeare. Pour la troisième année, l'histoire des littératures européennes du XVIIe et du XVIIIe siècle jusqu'à la révolution inclusivement ; on traitera surtout du classicisme Français du XVIIe siècle et du mouvement philosophique qui s'est produit au XVIIIe. On étudiera en même temps le roman anglais et le romantisme allemand représenté surtout par Schiller et Gœthe. La quatrième année sera consacrée à la littérature moderne depuis le XVIIIe siècle jusqu'à notre temps. Ici, la lecture des documents doit être précédée de l'étude des principaux courants littéraires et sociaux. A côté de la littérature, au sens étroit du mot, l'influence de la presse périodique au XIXe siècle doit être indiquée ; l'étude de cette influence et des principales phases du journalisme terminera le cycle des lectures de la 4e année. L'étude de la littérature russe se partage entre les trois dernières années de ce programme, dont la première est consacrée aux œuvres purement populaires et à la littérature jusqu'à Pierre le Grand ; la seconde à une étude spéciale et détaillée du XVIIIe siècle et à ses rapports avec les mouvements intellectuels de l'Occident ; la troisième à l'étude de la littérature du XIXe siècle jusqu'à ces dernières années.

Pour chacun de ces cycles, la commission élabore une série de programmes, correspondant aux différentes sections qui la composent. C'est ainsi qu'elle a déjà fait paraître durant l'hiver de 1894 un premier fascicule, comprenant les programmes du premier cycle, et à la fin de mai 1896 un second fascicule contenant les programmes du second cycle. En tête de chacun de ces programmes sont indiqués les ouvrages dont l'étude est regardée comme indispensable. En dehors de ceux-ci, la commission donne une seconde liste de livres qu'elle recommande également et une troisième liste de livres de renseignements.

L'énorme majorité des adhérents de la commission ne connaissant pas les langues étrangères, on a dû se restreindre aux ouvrages en langue russe, sauf à combler les lacunes en faisant paraître peu à peu les plus importants de ceux qui manquent. Cette indication de livres est suivie d'un programme détaillé se rapportant à chaque spécialité, et d'un questionnaire auquel le lecteur doit pouvoir répondre. Dans le cas où il rencontrerait des difficultés qu'il ne pourrait résoudre, il a le droit de demander des éclaircissements à la section correspondante, qui s'engage à répondre dans la quinzaine. La commission offre en outre à ses adhérents des projets de travaux spéciaux qu'ils peuvent lui renvoyer pour être contrôlés et

corrigés. C'est ainsi que la section des sciences naturelles a, dans le programme de la seconde année, proposé un travail de zoologie, comprenant l'étude des mœurs des oiseaux trouvés à l'état sauvage dans telle ou telle localité.

En dehors de cette aide purement scientifique, la commission facilite l'acquisition ou l'usage des livres qu'elle recommande. Les livres indiqués dans les programmes comme indispensables peuvent être achetés sous condition de paiements fractionnés. Les adhérents sont tenus à une cotisation de trois roubles par cycle et par spécialité ; ces cycles peuvent, comme je l'ai déjà dit, durer plus d'une année. Il n'est pas rare de voir les adhérents s'inscrire à plusieurs sections et assez fréquent de voir la commission exonérer de tout paiement, certains membres, par exemple, les maîtres et maîtresses d'écoles primaires et secondaires, qui en font la demande ; aussi les sommes provenant de cette source sont-elles peu importantes ; elles suffisent à peine à couvrir les frais de loyer du bureau de la commission et des deux personnes qui y sont attachées. Le travail des membres des sections est absolument gratuit. Officiellement la commission fait partie d'une société déjà ancienne, portant le nom de « Commission de propagation du savoir technique. »

Actuellement la commission des lectures à domicile se compose d'environ 120 membres ; elle se réunit, pour résoudre les questions un peu importantes, à peu près une fois par mois. Elle nomme son président, deux adjoints et trois secrétaires. La préparation des questions discutées dans les assemblées générales, ainsi que tout le travail de détail, correspondance, etc., se fait dans le bureau de la commission, composé du président, des deux adjoints, des trois secrétaires, des présidents des sept sections, et d'un membre par section. Le bureau se réunit tous les dimanches.

J'ai déjà indiqué que tous les livres, regardés comme indispensables par la commission, doivent être écrits en langue russe, et que souvent des lacunes restaient à combler. Pour arriver à ce but, il s'est formé un groupe indépendant de la commission, mais composé des sept sections spéciales, dont la tâche est de faire traduire ou composer les ouvrages reconnus nécessaires ; les adhérents offrent un débouché certain et l'éditeur fait facilement ses frais. C'est ainsi qu'on a déjà publié les ouvrages suivants :

Minto. Logique déductive et inductive, traduit de l'anglais par Siotliarevsky ; déjà à sa seconde édition.

Histoire de la Grèce depuis la guerre du Péloponèse ; recueil de monographies publiées sous la direction de MM. Chamonine et Pétrouchevsky. 1er fascicule ; un second est sous presse.

Remsen. Introduction à l'étude de la chimie organique, traduit de l'anglais par Drenteln.

Une dizaine d'autres ouvrages sont sous presse.

Le public russe a fait à l'œuvre entreprise par la commission un accueil des plus sympathiques. Le fascicule contenant les programmes de la première année, publié à 5.000 exemplaires, a été enlevé en deux semaines ; une seconde édition de 10.000 exemplaires a été écoulée en six mois, et enfin une troisième édition également de 10.000 exemplaires était à moitié vendue au 1er juin de cette année. Le nombre des adhésions est naturellement loin d'être en rapport avec le nombre des exemplaires de programmes vendus ; néanmoins la commission comptait le 1er juin 1896, 527 adhérents, dont 396 hommes et 131 femmes, sur lesquels on possède quelques données statistiques.

a) Groupement des adhérents d'après l'instruction qu'ils ont reçue.

Étant arrivés jusqu'aux hautes écoles, universités, etc.	50 h. —	11 f.
Étant arrivés jusqu'aux écoles moyennes : gymnase, lycée, etc.	209 h. —	89 f.
Éducations particulières	38 h. —	22 f.
Ayant terminé leurs études dans les écoles primaires et secondaires.	77 h. —	2 f.
Degré d'instruction inconnu.	22 h. —	7 f.
	396 h. —	131 f.

b) Groupement des adhérents d'après leur position sociale.

Maîtres et maîtresses d'école.	137
Employés de l'État.	39
Teneurs de livres et caissiers.	49
Commerçants.	27
Servant dans les zemstvos, (conseils généraux) les municipalités	12
Militaires	29
Membres du clergé.	12
Professions médicales.	16
Copistes	12
S'occupant d'agriculture	17
Diverses autres professions.	118
Position sociale inconnue.	59

c) Groupement des adhérents d'après les sections et thèmes de travail qu'ils ont choisis.

Mathématiques.	13
Chimie et physique.	52

Chimie seule	10
Physique seule	2
Sciences biologiques	43
Botanique seule	2
Section philosophique	136
Section des sciences sociales et juridiques	161
Histoire	93
Littérature	71
Ethnologie (Science ne se rattachant à aucune des sections)	4
Inscrits pour des thèmes spéciaux	31
	618

Comme l'indique cette dernière liste, le nombre des inscriptions dépasse celui des adhérents ; c'est la preuve de l'inscription, dans plusieurs sections à la fois, d'un certain nombre de ces derniers.

Il faut reconnaître qu'en entreprenant cette œuvre, la commission a cru s'adresser à un niveau intellectuel en partie supérieur à celui des personnes qui ont répondu à son appel; il est évident, qu'à moins d'un travail préalable très opiniâtre, les lecteurs n'ayant passé que par les écoles primaires ne peuvent suivre avec fruit les programmes proposés. L'organisation de l'œuvre terminée, (1) il est probable que la commission devra entreprendre une tâche nouvelle, l'établissement de programmes préparatoires, destinés au complément de l'œuvre.

Il résulte de cet aperçu que la commission des lectures à domicile se propose un but purement scientifique, et qu'elle se tient soigneusement en dehors de toute doctrine politique ou sociale. Dans ces conditions elle ne peut, je l'espère, qu'inspirer de la sympathie aux personnes qui s'intéressent aux questions de culture générale.

W. Louguinine.

(1) Il reste à établir les programmes des troisième et quatrième cycles.

L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE PROVENCE (1)

L'ouvrage considérable dont le titre précède est une contribution nouvelle à l'histoire des établissements d'enseignement supérieur de l'ancienne France : lentement, par un travail consciencieux et persévérant, se constituent ainsi les annales de nos vieilles Universités, en attendant que se puisse tracer le tableau d'ensemble de cette curieuse vie scolaire de nos ancêtres, dans sa naïveté et aussi dans sa grandeur, avec ses exemples utiles, avec, en revanche, ses faiblesses et ses misères, ces dernières insoupçonnées souvent, parfois sciemment reléguées dans l'ombre. Remontant, grâce au labeur de doctes annalistes tels que l'honorable M. Belin, aux sources mêmes de leur institution désormais ressuscitée, nos Universités françaises pourront mesurer du regard le chemin parcouru, relier leur présent déjà florissant et leur avenir, que nous souhaitons tous glorieux, aux traditions vénérables des pères, et du même coup éviter les écueils où se sont parfois heurtées, sinon brisées, les Universités d'antan.

Le savant recteur d'Aix présente son beau livre sous le couvert de cette suggestive épigraphe : *Multa renascentur quæ jam cecidere*. Son vœu, ou, si l'on préfère, sa prophétie est réalisée. Les Universités sont sorties de leurs cendres ; elles ne mériteront pas qu'on leur applique jamais la fin de la phrase d'Horace : « *Cadent... quæ nunc sunt in honore !* » Car elles ne voudront pas ressembler à la « fameuse » Université d'Aix, dont l'histoire, du XVe au XVIIe siècle, est remplie tout entière par les luttes incessantes d'une corporation de docteurs pour ses privilèges et pour sa bourse, contre les efforts du pouvoir pour transformer en un centre d'études vivaces le vieux collège de ses docteurs et agrégés. L'honorable M. Belin, par l'analyse ou la reproduction de documents nombreux, presque tous inédits, nous fait assister aux vicissitudes de l'existence de l'Université de Provence depuis sa création, vers l'an 1400, jusqu'à sa réforme

(1) *Histoire de l'ancienne Université de Provence, ou Histoire de la fameuse Université d'Aix*, par M. F. Belin, recteur de l'Académie d'Aix. — 1 vol. in-8, de 755 pages ; Paris, A. Picard, 1896.

assurée par l'Édit du roi Louis XIV sur l'enseignement du droit, en 1679.

La philosophie de cette longue histoire est nettement marquée par ce passage de la préface de notre auteur : « C'est le caractère corporatif de l'ancienne Université d'Aix que... j'ai essayé de marquer et de mettre en relief. » Nous ne saurions mieux faire saisir la justesse de ce point de vue qu'en empruntant à M. Belin le substantiel résumé qu'il nous donne de la genèse et de l'évolution de cette Université. Au xve siècle comme au xive, gens de métiers et gens de loi, marchands et barbiers-chirurgiens, se réunissent les uns et les autres en corporations et confréries distinctes, pour défendre leurs droits et surtout leurs privilèges, car ils les achètent et les conquièrent; et toute manifestation individuelle qui menace de les atteindre dans leurs intérêts est aussitôt comprimée ou confisquée par ces corporations. L'enseignement du droit et de la médecine, dont l'Église n'avait point voulu, « à cause des conséquences », prendre l'entière direction, ne pouvait échapper à cette nécessité ; il devait à son tour devenir la propriété d'une corporation. Tout comme la confrérie des apothicaires a seule, à Aix, dès le xve siècle, le droit de composer et de vendre les remèdes, de même le droit d'enseigner « les sciences supérieures » aux écoliers... est, vers la même époque, d'abord exercé, puis revendiqué par une association de docteurs librement formée, et enfin octroyé à son profit par l'autorité royale et comtale. C'est une corporation de docteurs qui, à Aix, a le monopole de ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement supérieur, et par suite le monopole de la collation des grades... Vainement, en 1603, Henri IV... « crée, érige et institue » une Université exclusivement composée de régents ; l'ancienne corporation des docteurs parvient à étouffer, ou plutôt à absorber la nouvelle institution ; les examinateurs des écoliers dans l'épreuve du doctorat ne sont pas les professeurs, mais, bien comme autrefois, des docteurs de la corporation, choisis à l'ancienneté ou à tour de rôle ; et ce privilège de conférer les grades, il faut attendre la grande réforme de l'enseignement du droit, promulguée par Louis XIV, pour le voir enfin, dans la Faculté de droit, partagé entre les « anciens » de la Faculté et les juges naturels des écoliers, c'est-à-dire les docteurs régents ou professeurs.

Il ne saurait être question de résumer ici par le menu les innombrables preuves accumulées par l'éminent auteur à l'appui de sa démonstration, sous peine de se voir débordé par l'abondance des matières. Il suffira d'indiquer, en parcourant les substantiels documents dont ce livre foisonne, quel fut le caractère spécial de la pri-

mitive Université d'Aix, tel qu'il ressort de ses anciens statuts ; de déterminer quelles disciplines y furent enseignées d'abord, et quelles autres adjointes plus tard ; d'étudier enfin rapidement la composition et le fonctionnement de l'organisme primitif de cette Université, sans prétendre en suivre jusqu'au bout les diverses vicissitudes.

La fondation de l'Université d'Aix remonte, selon toute vraisemblance, aux premières années du xv° siècle. Il ne semble pas, en effet, qu'il y ait eu en cette ville de corporation délivrant des grades supérieurs avant l'établissement du *studium generale* décidé par Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, à titre de suite et comme de complément à la restitution faite antérieurement par ce prince à la ville d'Aix, de ses anciens privilèges. L'Université naissante fut-elle dès l'abord qualifiée de *fameuse*, nous l'ignorons. Ce titre, comme nous l'apprend une note de M. Belin, appartenait en propre à l'Université où, pour parler avec Rebuffe, *celebres doctores frequenter legunt cum magno numero qui præbent favorem Universitati.* Quoi qu'il en soit, un caractère particulier la distingue de ses sœurs aînées du Midi : elle est d'institution non point papale, mais royale.

Montpellier, en 1329 ; Avignon, en 1303, sont érigées en Universités par les pontifes Nicolas IV et Boniface VIII ; au contraire, en 1409, le pape Alexandre V « déclare que le *studium generale établi* dans la ville d'Aix pourra comprendre, avec les Facultés de théologie et de droit canonique et civil, les Facultés dont l'existence était ailleurs autorisée. »

Le pape reconnaît donc et sanctionne une institution déjà fondée ; seulement, dans les mœurs d'alors, cette sanction était indispensable pour qu'une Université pût vivre et se développer.

Mais aussi fallait-il s'attendre que les pouvoirs ecclésiastiques ne feraient rien pour encourager les écoliers à délaisser en faveur d'une Université toute séculière d'origine (nous dirions laïque, si ce terme trop commode ne risquait de fausser les idées), les écoles voisines où les clercs avaient coutume de prendre leurs degrés. La naissante Université risquait donc de mourir d'inanition, d'autant qu'elle ne possédait encore aucun de ces maîtres célèbres qui font en tout temps, qui faisaient alors plus encore qu'aujourd'hui affluer les élèves dans une ville, au plus grand bénéfice de la science, sans doute, mais aussi des finances universitaires. Et, si l'on se scandalise de lire ici ce terme quasi-trivial de finances, il faut savoir que l'Université d'Aix, du xv° au xvi° siècle, est sans cesse préoccupée, non sans motif, hélas ! de remédier au vide persistant de son trésor : d'où force règlements et statuts, dont plus d'un nous fait sourire, lorsqu'il ne choque pas

la haute conception que nous avons ajourd'hui de la dignité des sciences.

Louis II comprit vite qu'il fallait gagner à son œuvre la bienveillance et l'appui du clergé. Il adressa, de Paris, aux évêques, abbés et prélats de ses comtés de Provence et de Forcalquier un appel solennel, dans une lettre des plus curieuses, dont nous empruntons l'analyse à M. Belin. On verra que le royal solliciteur s'entend à merveille à manier ce que nous appellerions aujourd'hui le style de la réclame. Le prince affirme d'abord, pour donner plus de poids à ses recommandations, « que c'est le pape qui, à sa prière, » a érigé et créé à Aix un *studium generale*... Il rappelle ensuite que les Universités ont apporté aux pays qui les possèdent, avec l'illustration, la puissance, et *la richesse* : » considérations importantes à ses yeux ; car, à cette époque « on croit communément qu'un royaume s'appauvrit si, comme font les écoliers qui s'en vont séjourner à Montpellier et à Toulouse, les habitants portent et laissent au dehors leurs espèces monnayées. » D'ailleurs (et ce détail n'est-il pas d'une ingénuité amusante ?) « en ce temps de famine et de peste, les étudiants qui séjourneront à Aix peuvent être rassurés ; à Aix, l'air est salubre et les ressources en vivres abondantes ; à Aix, il n'auront point à redouter les violences et les rixes si fréquentes ailleurs ; les habitants sont d'humeur affable et paisible (*incolarum grata communio et benigna*) : enfin, à Aix, on trouve un grand nombre d'habiles docteurs, non seulement en droit divin et humain, mais encore en toutes autres sciences. »

La fin de cette idyllique peinture sentait quelque peu le roman : la ville d'Aix s'occupa sans retard de transformer, si possible, ce roman en réalité. Elle sut attirer des maîtres vraiment fameux ; elle s'adressa, pour l'enseignement du droit canonique, au monastère de Saint-Victor de Marseille, qui possédait à Montpellier un collège renommé ; et ce fut le recteur même de ce collège de Saint-Germain qui vint occuper à Aix, en 1413, la chaire de décret et y fut nommé professeur ordinaire. On complétait l'organisation de l'enseignement du droit en faisant appel à des professeurs de l'Université d'Avignon dont l'un au moins, Louis Guirani, figure en 1419 dans un examen de licence ès lois. La ville assurait à ces maîtres des gages, sur le montant desquels n'existe aucun document.

Une fois l'enseignement du droit constitué, on se préoccupa des statuts ; car il fallait, pour attirer les étudiants, leur faire connaître d'avance les règles de conduite et d'études auxquelles ils seraient astreints. Les statuts semblent avoir été promulgués en 1418, l'année même où la ville achetait « un lieu pour une école publique et y fai-

sait bâtir une maison, épargnant ainsi aux docteurs et professeurs le tracas de louer un local pour y enseigner, et aux écoliers la charge d'en payer le loyer.

Observons, dès maintenant, un fait qui dominera toute cette histoire de l'ancienne Université d'Aix ; la Faculté de droit, organisée d'abord, y est et y demeurera prépondérante, pour ne pas dire absorbante et unique. De l'analyse des statuts ressortira un deuxième fait également caractéristique : l'Université, qui doit vivre des étudiants, leur fait la part du lion dans sa charte d'institution. Le recteur sera un écolier, et les écoliers, à côté d'obligations parfois assez lourdes, surtout en ce qui touche la consignation des droits d'examen et les cadeaux aux examinateurs, jouiront de privilèges qui ne laissent pas de nous paraître exorbitants.

Il est vrai que les statuts placent à la tête de l'Université un chancelier et désignent comme chancelier à vie l'archevêque d'Aix ; cette disposition resta d'ailleurs en vigueur jusqu'en 1729, date où ces prélats acquirent, en outre, le privilège d'être chanceliers-nés de l'Université, en vertu même de leurs fonctions. Mais, pour bien marquer que le chancelier est le protecteur, non le maître de l'Université, les statuts lui imposent un serment, dont la teneur et la forme sont plutôt humiliantes, puisque nous verrons, jusqu'au bout de la période étudiée dans le livre de M. Belin, l'archevêque chancelier prêter son serment à genoux devant le recteur assis et couvert.

Le recteur de l'Université des comtes de Provence est, nous le répétons, un écolier ; et cet écolier est le véritable chef de l'Université. « Chaque année, au 1er mai, on procède au scrutin secret à l'élection du recteur ; sont électeurs... tous les écoliers sans distinction ; on *accorde* le droit de suffrage, *au cas où ils voudraient en user*, aux maîtres en théologie, aux docteurs et aux licenciés ; » mais il est visible que ces derniers ne peuvent être qu'une minorité, influente peut-être, mais noyée dans la masse des électeurs étudiants. Il faut noter, pour être juste, qu' « il y a des conditions d'éligibilité : » le recteur devra être simple écolier, mais en même temps clerc de première tonsure, puisqu'il aura, comme disent les statuts, à connaître des causes où les clercs peuvent être intéressés ; il devra, de plus, être de bonne vie et mœurs et de naissance honorable... Le jour où le recteur doit revêtir les insignes de sa charge, et c'est le lundi de la Pentecôte, sera un véritable jour de fête publique, annoncé solennellement et à toute volée, dès la veille, par les soins du bedeau ; et, la veille, six ou huit écoliers à cheval, précédés du bedeau portant la masse, et accompagnés de musiciens également à cheval, devront aller annoncer l'élection du recteur à l'archevêque,

à tous les docteurs, officiers du roi, aux nobles et aux syndics de ville. Le recteur, en grande pompe et au son des tambourins, se rendra, le lundi de Pentecôte, à l'église Saint-Sauveur ; » et là, après l'office, entendra les harangues prononcées (dont celle du recteur lui-même) suivies de force cérémonies de remise d'insignes, sans oublier les intermèdes en musique ; il prêtera serment à genoux, lui aussi, entre les mains du chancelier. « Dans ce serment il jurera (entre autres choses) de ne point transporter ailleurs le *studium generale.* » C'est qu'on se souvenait de l'exode des étudiants de Bologne, et du transfert tenté par le recteur, les docteurs et les écoliers d'Orléans, de cette Université à Nevers. La cérémonie s'achève par un grand festin, où tous les écoliers, les docteurs, les nobles sont conviés. Enfin une collation est offerte aux « dames et femmes honnêtes », qui danseront, après dîner, devant le Palais, en l'honneur du nouveau recteur.

N'oublions pas, pour ne pas nous choquer de cette intronisation rectorale avec musique et danses, que tout cela se passait en la terre du « gai savoir » ; ce sont mœurs du Midi qui ne tirent point à conséquence, et bien plus tard encore, Messieurs de l'Université d'Aix revendiqueront le privilège de se faire précéder d'un corps de hautbois à la procession de la Fête-Dieu. De même, licenciés et docteurs de l'ancienne Université font parade, le jour de leur réception, avec un cortège de cavaliers et musique en tête.

Le recteur-écolier d'Aix jouissait, outre les prérogatives plus haut détaillées, et qui sont plutôt de luxe et d'apparat, de plus d'un droit utile. « Tout étudiant nouveau lui paiera 2 gros ; tout écolier reçu bachelier, un florin ; tout bachelier reçu licencié, 2 écus d'or, et tout docteur nouveau, au jour de la cérémonie du doctorat, lui donnera un bonnet et des gants de bonne qualité. Quand il voudra, à son tour, être reçu bachelier ou licencié, il sera dispensé de payer les droits acquis à la « bourse » de l'Université, et le bedeau ne pourra exiger de lui que la moitié de son salaire habituel. Le recteur est même autorisé, *mais on l'engage à ne point user de cette prérogative,* à prendre sans examen le grade de licencié. » Il possède encore d'autres pouvoirs, en apparence fort étendus ; mais le corps des docteurs a pris soin de se réserver la véritable autorité ; car le recteur ne peut juger que « d'après les dispositions du droit », et on peut toujours exiger qu'il soit assisté d'un docteur. L'administration même de l'Université n'est exercée par lui que sous le contrôle d'un conseil de 9 membres, 8 élus par les Nations et par l'école de théologie, et un choisi parmi les chanoines de la cathédrale d'Aix. Enfin, les docteurs se sont réservé le droit de réviser en tout temps les

statuts, et l'on verra qu'ils en useront, au siècle suivant, pour substituer au recteur-écolier un recteur désigné par eux et parmi eux,

Certes les étudiants d'Aix, surtout les élèves de droit, avaient lieu d'être satisfaits de l'importance que le choix du recteur, pris dans leur sein, leur assurait. Ils avaient, en outre, leur tribunal particulier, formé des « Conservateurs » de leurs privilèges, nommés par le souverain pontife, et « juges du civil comme du criminel » ; leur domicile est déclaré inviolable ; leur logement est assuré à prix fixé d'avance ; enfin les statuts reconnaissent et réglementent le fameux « béjaunage », presque partóut ailleurs entravé, ou du moins réduit au paiement d'un droit de bienvenue. Versement de sommes relativement importantes, obligation de donner au recteur et à sa suite un dîner « où le vin n'est pas mesuré », *brimades* grossières subies devant un public comprenant « de nobles et honnêtes dames » tels sont les principaux détails de la promotion du béjaune, détails sanctionnés pas les statuts. Plus encore ! Les écoliers d'Aix sont investis du droit de faire des charivaris. « Tout membre de l'Université qui se marie est astreint, d'après la condition de la femme qu'il épouse, à payer, pour le service de la messe réservée à l'Université, une somme fixe ; et, s'il s'y refuse, fût-il juge-mage, les écoliers, sous la conduite du promoteur, s'assembleront devant sa maison en frappant sur des chaudrons et sur des poêles ; ils déposeront même devant sa porte, et cela chaque jour de fête, des immondices, afin de vaincre l'obstination du récalcitrant : car, disent les statuts, *le droit de charivari ne saurait comporter d'exception.* » Voilà ce que l'honorable M. Belin traduit textuellement du titre des Statuts d'Aix intitulé : « *De charavarino fiendo dominis studentibus ducentibus uxorem.* » Et il cite une délibération de 1623, confirmant avec plus de force encore l'étrange privilège des étudiants d'Aix. C'était là une belle matière à légiférer ! Mieux eût valu, ce semble, réglementer plus abondamment et plus à fond le curriculum des études. Mais là, notre auteur n'a pu exhumer que des textes sommaires et peu instructifs. En revanche, il trouve force détails sur le cérémonial des examens et sur les droits, redevances, *épices* (disaient les magistrats d'alors), exigés des malheureux impétrants.

Nous n'insisterons pas sur ces vieux rites universitaires, consciencieusement énumérés dans le savant ouvrage que nous analysons. Si curieux qu'en soit le dispositif, il n'offre rien qui tranche spécialement sur les usages communs alors à presque toutes les Universités.

Rappelons seulement, pour n'y plus revenir, que les docteurs de la communauté enseignante d'Aix veillèrent toujours âprement sur

le rigoureux paiement de leurs droits ; lorsque les maîtres appelés légalement à siéger dans les examens devinrent plus nombreux, il fallut en venir à régler leurs indemnités par privilège d'ancienneté ; de là l'origine des *douze prenants* ; et cependant, malgré tant de soins, ou à cause de ces soins mêmes, la bourse de l'Université d'Aix fut rarement bien garnie ; et les comptes des trésoriers n'accusèrent, en aucun temps, et malgré les mesures plus libérales enfin décidées en faveur des candidats aux grades, que des plus-values tout-à-fait insignifiantes. Il faut bien l'avouer : cette vieille Université ne mérite guère qu'on s'apitoie sur son indigence relative ; car nous la voyons, lorsque son budget est prospère, employer ses fonds d'une façon bien puérile : c'est la salle des Actes qu'on repeint et qu'on orne de tableaux, pour en faire une vraie salle de fêtes ; ou la masse de l'Université qu'on se préoccupe de pourvoir d'une dorure neuve. Nulle part nous ne voyons que ce corps d'hommes graves, doctes et pieux, se soit occupé des besoins matériels des Facultés ; ni qu'il ait songé à encourager, par des créations scientifiques ou par la fondation de collèges et de bourses, le zèle et le progrès des étudiants.

Revenons aux antiques statuts d'Aix, dont nous ne nous sommes écartés qu'en apparence : car ils furent toujours invoqués, jusqu'à la fin de la période étudiée par M. Belin, soit lorsqu'il s'agit de disputer la prééminence aux régents royaux institués par Henri IV, soit pendant la longue lutte que soutinrent les Anciens du Collège des docteurs contre les essais de réforme tentés par le Parlement et par l'autorité royale elle-même.

Il est curieux que ces statuts, si prolixes sur la Faculté de droit, ne fournissent rien d'original sur les autres Facultés. C'est, d'abord, qu'il n'y avait, en réalité, point d'autres Facultés dans le sens propre du mot. Jusqu'au XVIe siècle, les étudiants et gradués en théolologie sont les élèves d'écoles cléricales particulières ; ils se font *agréger* à l'Université moyennant une épreuve de pure cérémonie et le paiement d'un droit proportionnel à chaque grade. Les gradués en théologie venus d'autres Universités peuvent aussi, argent en main, se faire agréger.

Mais cette tolérance est refusée aux gradués en droit dès 1531. A cette date, le Collège des docteurs en droit se rend omnipotent, s'empare du rectorat (le recteur prend alors le nom de *primicier*) et cherche à se transformer en un corps absolument fermé, soit par le refus de s'annexer les docteurs étrangers, soit par les immunités qu'il accorde aux fils et petits-fils des docteurs d'Aix.

En 1557 seulement, des lectures ou cours de médecine sont inaugurées, grâce à l'agrégation de docteurs d'Avignon et de Naples ; à

la même date, la Faculté de médecine met la main sur la communauté des chirurgiens et sur celle des apothicaires, après négociations avec le premier barbier-chirurgien du roi, jusque-là maître souverain de ces communautés. A vrai dire, le temps est encore éloigné où chirurgiens et apothicaires seront autre chose que les humbles subordonnés de la Faculté de médecine ; c'est en plein XVIIe siècle que Gui Patin remplira sa piquante correspondance d'invectives comiques contre l'audace des chirurgiens qui se sont avisés de plaider devant le Parlement de Paris pour obtenir une sorte d'égalité avec les médecins.

Mais enfin, par l'agrégation des chirurgiens et des apothicaires, la Faculté de médecine d'Aix s'affirme comme une partie importante de l'Université, sans pouvoir cependant secouer le joug de la prépondérante Faculté de droit, à qui seule la ville d'Aix assure par contrat solennel des gages fixes, tandis que les régents en médecine doivent se faire payer par autorité de justice, et n'obtiennent pas toujours gain de cause.

Quant à la Faculté des arts, on s'étonne qu'il n'en soit jamais question dans l'histoire des premiers temps de l'Université d'Aix. En réalité, il existait à Aix des écoles latines qui, après avoir dépendu du clergé seul, étaient devenues municipales et s'étaient transformées en véritable collège en 1543. On y faisait des études assez approfondies, puisque le plan de 1576 comporte l'enseignement du grec et de l'hébreu. Les consuls d'Aix nommaient le recteur des écoles, qui lui-même prenait à gage ses régents : ce recteur est un assez grand personnage ; parfois un savant connu, que le corps municipal d'Aix avait fait venir à grands frais. Mais la sollicitude de la ville ne s'étendait pas jusqu'aux bâtiments des écoles, puisqu'il fallut une injonction du Parlement pour qu'elle se décidât à construire un collège en 1586.

Ce collège ne saurait être considéré comme un équivalent de la Faculté des arts, puisque après tout, il ne dépassait pas le niveau de l'enseignement secondaire.

Il en est à peu près de même du collège établi par les jésuites en 1593 ; ces Pères ayant été bannis en 1594, les écoles furent transférées dans un bâtiment neuf, dénommé collège de Villeneuve (1595). En 1601, les Etats de Provence votèrent la fondation d'un collège *provincial*, qui devait être entretenu à l'aide d'une « crue sur le sel » ; enfin, en 1604, un édit d'Henri IV instituait à Aix un « collège pour l'instruction de la jeunesse ».

Ce fut là le berceau de la quatrième Faculté qui vint compléter le

corps universitaire, lorsque le même roi Henri IV fonda l'Université royale d'Aix.

L'espace nous manque pour donner, d'après M. Belin, un tableau suffisant du nouvel établissement fondé par la couronne. Marquée au caractère administratif, pourvue de statuts et d'un corps enseignant émanant de l'autorité royale, l'Université d'Aix se trouva dès l'abord en conflit absolu et radical avec le collège des docteurs qui se voyait menacé dans ses antiques prérogatives, et affecta d'abord d'ignorer jusqu'à l'existence des régents royaux. A travers conflits, scandales, procès même, les régents peu à peu s'introduisirent dans le corps des docteurs, sans que jamais le conflit fût complètement apaisé entre les Anciens et les régents. Tant bien que mal, le « Collège et Université », comme l'usage s'était introduit de l'appeler, fait figure d'Université au XVIIe siècle ; la notoriété même lui est venue ; ses sœurs de Valence, de Cahors, de Toulouse lui demandent son « adhérence » contre les jésuites, sans succès d'ailleurs ; car les jésuites prennent possession du collège royal de Bourbon d'Aix en 1621. Dès lors, la Faculté des arts instituée sur le papier par Henri IV se disperse ; les jésuites affichent la prétention de la remplacer, et affectent de se considérer comme une quatrième Faculté de l'Université.

Cette Université n'avait pas eu à subir que ce seul déboire. La division continuait entre régents et docteurs ; le Parlement de Provence soutient ces derniers ; le traitement des professeurs royaux est supprimé en 1636, et rétabli d'office, par lettres-patentes, en 1661 seulement. D'autre part, la Faculté de médecine s'irritait de la prépondérance de la Faculté de droit ; les disputes étaient incessantes, et pour comble, Aix et Avignon luttent jusque devant la justice pour leurs privilèges réciproques. Le chancelier de l'Université d'Aix déclarait enfin, en 1674, que le désordre allait jusqu'à l'anarchie, et s'inquiétait sans succès de trouver les moyens d'y remédier. La situation ne devait changer qu'en 1679, grâce à l'intervention énergique de Louis XIV, promulguant un règlement définitif qui portait réforme de l'enseignement du droit. C'est au seuil de cette réforme que s'arrête le volume de l'éminent recteur d'Aix.

Nous aurions souhaité de donner de son beau livre une idée plus complète et une analyse plus approfondie, au lieu de résumer à la hâte toute l'histoire de l'ancienne Université d'Aix, à partir du jour où Henri IV la fit entrer dans le grand courant des institutions royales, et tenta de l'arracher ainsi aux dangers et aux misères d'un particularisme trop municipal et trop corporatif.

Mais, tenus de nous borner, nous avons insisté de préférence sur les premiers chapitres de l'ouvrage, parce que c'était là, à notre gré,

que le lecteur trouverait le plus de données inédites et de documents originaux. Il importe, si l'on veut avoir une idée quelque peu complète et précise de l'histoire de l'ancienne Université d'Aix, de consulter le travail même de l'honorable M. Belin, dont on ne saurait assez louer la précision lumineuse et la richesse documentaire. Notre unique ambition est d'avoir inspiré à nos lecteurs le désir de recourir au substantiel volume du savant recteur, sans oublier les pièces justificatives, d'un intérêt considérable, par où il se termine (1).

E. STROPENO.

(1) L'Académie Française vient de décerner le prix Bordin, d'une valeur de mille francs, à l'excellent ouvrage de M. Belin. C'est là le plus éloquent témoignage de la haute valeur de cette remarquable étude.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MYTHOLOGIE CLASSIQUE

On a lu dans le nº 9 (15 septembre 1896) de la *Revue Internationale de l'Enseignement* les intéressantes recherches statistiques de M. Ferdinand Lot sur les enseignements divers de la Faculté de philosophie en Allemagne et des Facultés des lettres et des sciences en France.

Cette lecture m'a amené à faire une observation qu'il me semble utile de mettre en lumière : il n'est nulle part question de la mythologie classique dans le travail substantiel où M. Lot passe en revue toutes les sciences étudiées et enseignées dans les Facultés des deux pays. La *Minerva,* qui contient la liste des professeurs et des enseignements de toutes les Facultés et hautes écoles du monde, ne cite que deux Universités où la mythologie soit l'objet d'un cours spécial et distinct : à la Faculté de philosophie de l'Université d'Athènes, le professeur Nikolaos G. Politis occupe une chaire de mythologie et archéologie grecques; à la Faculté de philosophie de l'Université d'Iéna, le professeur extraordinaire Friedrich Kloppleisch fait un cours d'archéologie allemande, de mythologie et d'histoire de l'art (1) : le titre de ce cours n'indique pas clairement si c'est la mythologie classique ou la mythologie germanique qui y est enseignée.

Assurément la mythologie gréco-romaine peut et doit trouver sa place dans les innombrables cours de « philologie classique » que possèdent les Universités étrangères : mais, excepté à Athènes et à Iéna, cette science ne semble pas assez importante pour être désignée dans les programmes d'une manière spéciale.

En France, le mot « mythologie » n'est inscrit sur aucune affiche de Faculté. A Paris, l'Ecole des Hautes-Etudes possède une conférence de « Religions de la Grèce et de Rome » : mais l'étude des religions est bien distincte de l'étude de la mythologie ; et l'on sait que la *Mythologie de la Grèce antique*, de M. Decharme, est loin de faire

(1) Je prends ces renseignements dans la *Minerva* de 1894-1895, la plus récente qui soit à ma disposition : mais il est peu probable que la *Minerva* de 1895-1896 donne des indications notablement différentes.

double emploi avec le grand ouvrage de Maury sur les *Religions de la Grèce antique*.

Dans aucun de nos établissements d'enseignement supérieur, la mythologie n'est l'objet d'une étude spéciale ; elle est exclue de l'enseignement secondaire. Peut être quelques institutions de jeunes filles conservent-elles encore dans leurs programmes la « mythologie des demoiselles », qui était en si grande faveur au commencement de ce siècle. Car, c'est un fait digne de remarque, alors que la mythologie n'était pas une science constituée, on faisait apprendre aux enfants la « mythologie de la jeunesse, ouvrage élémentaire par demandes et par réponses », composé par Pierre Blanchard à la fin du XVIII[e] siècle — la première édition est de l'an X —, peu de temps après la publication des fameuses *Lettres à Emilie sur la Mythologie*, écrites par Demoustier pendant la Terreur. A la vogue de l'indigeste compilation de Pierre Blanchard succédait celle des innombrables manuels qui en procèdent et dont le plus niais et le plus classique est peut-être celui de Lamé-Fleury. Depuis que la mythologie est devenue une science, elle n'est plus enseignée dans les classes.

Il semble, tout au moins, qu'il serait bon d'en faire entrer l'étude méthodique dans le cadre des enseignements donnés par nos Facultés. Il n'est pas nécessaire de rappeler quelle est l'utilité en soi d'une science qui est la plus importante des sciences auxiliaires de l'histoire grecque et de l'histoire romaine, de l'archéologie, de l'histoire de l'art antique, des littératures classiques. Dans l'article qui est l'occasion de cette note, M. Ferdinand Lot dit fort bien qu' « un pays aussi utilitaire qué le nôtre sous sa fausse apparence d'idéalisme » ne comprend guère que les enseignements dont les bénéfices sont positifs. On peut soutenir que, même dans cet ordre d'idées peu relevé, l'enseignement mythologique s'impose, car il a un intérêt immédiat, un intérêt d'examen, de baccalauréat, s'il faut tout dire.

Malgré le mouvement de décadence uniformément accéléré imprimé depuis une quinzaine d'années aux études gréco-latines, le professeur de Faculté, qui a le devoir fastidieux de faire passer les examens du baccalauréat, a encore le droit d'interroger discrètement les candidats sur Homère et sur Virgile. Mais, s'il lui arrive de poser quelque question précise de mythologie grecque à propos de l'*Iliade*, de mythologie romaine à propos de l'*Énéide*, l'élève qui sort de rhétorique a le droit de répondre qu'on ne lui a pas enseigné toutes ces choses-là. Car l'étude de la mythologie classique n'est pas dans le programme d'agrégation de ses professeurs ; les notes, générale-

ment surannées, des éditions scolaires qu'il a eues entre les mains, ne lui ont — si, par hasard, il les a parcourues — rien appris sur la matière. Au fond, la paresse des élèves de rhétorique a quelque peu raison : c'est le futur professeur des classes de lettres ou de grammaire à qui il convient d'enseigner la mythologie à la Faculté pour qu'il puisse ensuite en communiquer lui-même les principes nécessaires à ses propres élèves du lycée.

Voici comment je comprendrais le cours de mythologie classique, que je voudrais voir introduire dans les Facultés des Lettres, ne fût-ce que pour le plus grand bien des futurs candidats au baccalauréat, élèves à venir de nos étudiants.

Comme tous les cours réguliers, il se composerait de trois leçons ou conférences. Le grand cours, le cours public serait à la fois dogmatique et historique. Les étudiants restent au moins quatre ans à la Faculté, deux ans pour la licence, deux ans pour l'agrégation. Ce ne serait pas trop de quatre années pour approfondir en des leçons hebdomaires, consacrées alternativement à l'histoire et au dogme, une matière d'études très vaste. — Pour l'exposé dogmatique, il s'agirait d'étudier successivement tous les dieux grecs et romains, en établissant leur hiérarchie, en insistant sur les différences en Grèce et à Rome des divinités qu'on a trop souvent le tort de confondre sous l'appellation générale et inexacte de divinités gréco-romaines. — Pour l'exposé historique, il conviendrait d'étudier l'évolution des doctrines et des interprétations depuis la mythologie d'Homère et d'Hésiode jusqu'aux intéressantes et très discutables théories récemment soutenues par M. Bérard dans son *Essai de méthode en mythologie grecque*. Les fragments de Phérécide, le système d'Evhémère, les doctrines des pères de l'église, les études de la Renaissance avec Boccace, Gyraldi et Noel Conti, les essais d'explication biblique de Bochart et de Huet, la symbolique de Creuzer, les prolégomènes d'Otfried Müller, la mythologie comparée d'Adalbert Kuhn et de Max Müller, les tentatives d'interprétation solaire et météorologique : voilà, entre beaucoup, quelques-unes des principales questions qui auraient le droit de solliciter l'attention du professeur et de ses auditeurs.

Des deux conférences qui complètent le grand cours, l'une serait consacrée spécialement aux intérêts pratiques des étudiants. Les élèves des Facultés sont presque tous candidats aux licences et aux agrégations. Docile aux indications des programmes de licence que la Faculté renouvelle tous les deux ans et des programmes d'agrégation que le ministère change chaque année, le professeur expliquerait la mythologie d'Eschyle ou d'Euripide, d'Horace ou de

Virgile, suivant la liste des auteurs prescrits pour les examens et les concours.

Enfin, la deuxième conférence pourrait être occupée par les leçons et la discussion des travaux des élèves ; — par l'explication de quelques textes des *Mythographi græci* ou des *Mythographi latini*, servant de commentaire approfondi aux développements de la grande leçon ; — par le compte-rendu et la critique des publications récentes ayant trait à la mythologie classique.

Un cours de mythologie conçu à peu près suivant ce programme concilierait, semble-t-il, l'ambition des recherches désintéressées qui devraient être le but de l'enseignement supérieur et le souci des travaux pratiques réclamés par les élèves des Facultés. Est-ce à dire qu'un tel cours ait chance d'être institué ? Je me contenterai de copier en y remplaçant le mot *philologie* une phrase de l'article de M. Lot. « Enseigner la *mythologie !* On se demande, comme Nicole : *De quoi est-ce que ça guérit ?* »

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil de l'Université : *Sessions de novembre et décembre 1896.* — Nous empruntons aux comptes-rendus des deux dernières séances du Conseil général de l'Université de Paris les renseignements suivants :

Dans la réunion de novembre, qui suivait de près l'inauguration solennelle de l'Université, M. Himly, vice-président, a exprimé à M. Gréard, recteur de l'Université, les félicitations du conseil pour sa promotion à la dignité de grand-croix de la légion d'honneur.

Il a été procédé à l'installation de M. le doyen Garsonnet comme membre de droit du conseil, en remplacement de M. Colmet de Santerre, et à celle de MM. Gérardin et Glasson, membres élus.

Le conseil a voté à l'unanimité le maintien de quatre chaires vacantes :

Faculté des lettres. — Chaire de poésie française vacante par l'admission à la retraite de M. Lenient.

Faculté de droit. — Chaire de droit civil vacante par l'admission à la retraite de M. Colmet de Santerre.

Faculté de médecine. — Chaire de pathologie interne vacante par le transfert de M. Dieulafoy à une chaire de clinique chirurgicale en remplacement de M. G. Sée, décédé.

Faculté des sciences. — Chaire de mécanique physique et expérimentale, vacante par le transfert de M. Boussinescq, titulaire de ladite chaire, dans celle de M. Poincaré (physique mathématique et calcul des probabilités), qui a succédé lui-même à M. Tisserand, décédé (astronomie mathématique et mécanique céleste).

Le conseil a autorisé M. Leidié, agrégé en exercice à l'École supérieure de pharmacie, à faire, dans le courant du premier semestre de la présente année scolaire, des conférences préparatoires au cours de chimie organique.

Le conseil a pris connaissance de la lettre du président du comité permanent franco-italien de propagande conciliatrice qui désire honorer le souvenir de M. Jules Simon par une solennelle commémoration, et qui serait heureux que l'Université de Paris se fît représenter à la séance.

Le conseil a accueilli la proposition.

Il a décidé, en outre, dans sa séance de décembre, d'agréer l'offre de M. le professeur Dejob, qui accepte de représenter l'Université de Paris à la cérémonie qui doit avoir lieu à Rome, à la fin de janvier 1897.

Le conseil a été également représenté par une délégation à la solennité de la translation des cendres de Pasteur dans la crypte de l'Institut de la rue Dutot.

M. Moissan, professeur à l'École supérieure de pharmacie, délégué par l'Université de Paris aux fêtes de l'université de Princeton, a rendu compte des solennités auxquelles il a assisté. Il a exposé le régime des Universités américaines et fait connaître notamment les ressources considérables que l'initiative privée leur offre.

Il rapporte de son voyage l'impression que l'influence française serait la bienvenue dans certaines de ces Universités et qu'il y a un intérêt international à attirer en France les étudiants américains qui viennent compléter leurs études en Europe. Les Universités américaines manifestent leurs sympathies pour la France ; mais les jeunes gens qui viennent s'initier à la science française ont besoin d'emporter dans leur pays un diplôme qui constate les connaissances qu'ils y auront acquises. M. le recteur donne lecture d'une lettre de M. Raphael Georges Lévy qui vient de visiter les universités des États-Unis et en a rapporté les mêmes impressions. Le Conseil décide la mise à l'étude de la question de l'institution d'un doctorat universitaire.

Conseil académique (*Session de décembre 1896*). — A la séance d'ouverture, M. Labiche, sénateur, a offert à M. Gréard les félicitations du Conseil pour son élévation à la dignité de grand-croix de la Légion-d'Honneur, et a demandé que les sympathies unanimes de l'assemblée fussent enregistrées dans ses procès-verbaux. La proposition a été accueillie par des applaudissements.

I. *Enseignement supérieur*. — MM. les doyens des Facultés de l'Université de Paris et M. le Directeur de l'Ecole supérieure de Pharmacie ont donné communication au Conseil de leurs Rapports relatifs aux travaux de l'année scolaire 1895-96.

L'honorable M. Henrot, directeur de l'École de médecine et de pharmacie de Reims, en retrace brièvement l'histoire. Ouverte en 1550, elle fut « la fille aînée de l'Université de Paris », elle a, depuis cette date lointaine, fonctionné sans interruption, sauf pendant les années de la tempête révolutionnaire. L'école a compté, en 1895-96, un total de 76 élèves, qui ont pris 260 inscriptions. 132 examens ont été subis, dont 104 avec succès.

II. *Enseignement secondaire*. — Il a été donné communication au Conseil académique des projets de budgets des lycées du département de la Seine : après examen attentif, les inspecteurs des finances chargés de l'étude de ces projets ont déclaré qu'il était impossible d'y opérer des réductions importantes. A ce propos, un membre du conseil, l'honorable M. Bertinet, a fait observer avec raison qu'il a été fait déjà trop d'économies malencontreuses sur les crédits nécessaires aux laboratoires et aux bibliothèques des lycées : de même, on est allé trop loin dans la voie des suppressions de chaires ; à continuer de ce train, on rendra impossible la tâche des professeurs. Au reste, la part attribuée à l'enseignement secondaire dans le budget de l'État (1/200e du budget général !) est d'une insuffisance évidente : il serait à la fois déplorable et périlleux de réduire encore cette minime proportion.

M. le recteur Gréard, sans prétendre méconnaître le bien fondé de ces plaintes, fait observer qu'elles sont communes à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur. Vu l'état des finances publiques, il faut se résigner à faire face aux besoins avec les ressources actuelles.

M. le recteur ajoute que les crédits qui seront reconnus indispensables pourront être rétablis.

Statistique des lycées et collèges du ressort. — Le relevé des chiffres de la rentrée scolaire d'octobre 1896 fait ressortir une augmentation totale de 120 élèves pour l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire du ressort. — La répartition des élèves en pensionnaires, demi-pensionnaires et externes donne lieu aux constatations suivantes : à Paris, le pensionnat et le demi-pensionnat sont en perte ; l'externat surveillé s'accroît de 38 unités, l'externat libre de 165. Dans les lycées des départements, l'externat perd 42 élèves, le pensionnat et le demi-pensionnat en gagnent 21. Dans les collèges, l'internat perd 20 unités, l'externat surveillé s'accroît de 32 et l'externat libre de 93.

Il n'existe d'internat que dans les collèges de filles et dans les deux lycées de filles de Versailles et de Reims. Pour l'ensemble, l'augmentation est de 15 internes, 4 demi-pensionnaires et 26 externes.

Les examens de passage continuent à être faits dans tous les établissements avec une sévérité tempérée par la bienveillance nécessaire. Le nombre des élèves ajournés est inférieur de 103 à celui de 1895. Pour ne citer que l'exemple d'un grand lycée de Paris, sur une population de 1,704 élèves, 33 ont été ajournés : 10 ont consenti à redoubler leur classe, les 23 autres ont quitté l'établissement.

Le nombre des membres du personnel de l'enseignement en exercice dans les lycées et collèges qui ont conquis de nouveaux grades au cours de l'année 1896 est de 42, dont 10 licences, 5 certificats d'aptitude, 4 titres d'agrégés.

Dans les collèges, sur 290 chaires, 176, soit 13 de plus que l'an dernier, sont occupées par des professeurs pourvus de la licence ou du certificat d'aptitude. Deux de ces professeurs sont docteurs, un est agrégé, deux autres ont été admissibles à l'agrégation.

En ce qui concerne les répétiteurs, sur un effectif de 477 maîtres, 17 sont d'anciens boursiers d'agrégation, 40 d'anciens boursiers de licence.

Le nombre des licenciés ou certifiés est de 167, celui des bacheliers de 310.

Vœu du Conseil Académique. — Le Conseil émet le vœu que les fils ou filles des professeurs de collège décédés, retraités ou en congé pour raisons de santé, si leur famille réside dans une ville pourvue d'un lycée de garçons ou de jeunes filles, soient admis à bénéficier des dispositions de la circulaire du 24 janvier 1896, au même titre que les fils ou filles des professeurs des lycées décédés, retraités ou en congé pour raisons de santé ; en d'autres termes, que les demandes d'exemption de frais d'études faites en faveur de ces enfants soient reçues par les chefs d'établissement et transmises au ministère de l'instruction publique, cette transmission n'impliquant d'ailleurs aucun droit à l'exemption qui reste une faveur accordée à titre exceptionnel et limitée aux ressources financières.

Le rapport de l'honorable M. Bouge, Député, sur le Budget de l'Instruction publique. — C'est, en tout temps, un intéressant et grave sujet d'études que le Rapport présenté à la Chambre des députés sur le budget de l'instruction publique. Outre le relevé des dépenses, et surtout, hélas ! des retranchements de dépenses que proposent MM. les membres de la

Commission du Budget, tenus par état à préconiser la plus sévère parcimonie, on ne manque jamais de trouver dans ce document l'expression de l'opinion des hommes politiques sur la marche des choses de l'enseignement et sur l'activité du personnel enseignant. Il arrive parfois que tout se borne à des éloges dont la courtoisie n'exclut pas la banalité. D'autres fois, et c'est le cas cette année, on entend percer une note discordante, et alors il y a peut-être lieu de s'émouvoir, ou tout au moins de discuter loyalement le bien fondé de certaines critiques.

Observons, avant tout, que le rapporteur de cette année n'est pas un universitaire: condition excellente, selon nous, pour ne pas verser dans l'admiration, ou tout au moins dans l'indulgence systématique envers les institutions et les personnes qu'il s'agit d'apprécier ; mais condition périlleuse aussi : car, malgré son zèle ou à cause de son zèle, le rapporteur *laïque* écoutera tous les échos, et risquera d'en écouter qui répètent les sons en en modifiant la tonalité. Nous prendrons la liberté de relever au passage les dissonances qui nous semblent, en un endroit du moins, s'être glissées dans le rapport si nourri et si instructif de l'honorable M. Bouge.

L'ensemble des crédits demandés pour le service de l'instruction publique s'élève, pour l'exercice 1897, à 197,607,183 francs, en augmentation de 3,565,347 francs sur le budget de 1896, et de 3,439,037 francs sur le projet présenté par le ministère.

« Augmentation apparente ! s'écrie bien vite M. le rapporteur; économies sur tous les services, si l'on va au fond des choses. » Et, en effet, si l'on retranche du total des prévisions la somme de 5 millions, inscrite en faveur de l'enseignement primaire, pour achever la réalisation des promesses faites par la Chambre aux instituteurs dès 1889, les économies apparaissent aussitôt. Nous ne saurions, on le comprend, entrer dans le détail complet des chapitres du projet de budget de l'instruction publique ; nous limiterons notre analyse à la 2e partie (enseignement supérieur) et à la 4e partie (enseignement secondaire), en relevant chemin faisant les données statistiques les plus dignes d'intérêt et les critiques de l'honorable rapporteur les plus propres à solliciter l'attention.

Enseignement supérieur. — « Dans cette partie du budget, vous ne trouverez que sujets de contentement et d'orgueil. Sous une direction éminente, notre pays améliore son rang dans le monde des sciences et des lettres et regagne l'avance qu'au point de vue de l'enseignement supérieur un moment avait prise sur lui l'Allemagne. » Ainsi débute le rapport et ce juste hommage est la récompense méritée du long et persévérant labeur qui vient d'aboutir à la reconstitution de notre matériel scientifique et à la résurrection des Universités. L'honorable M. Bouge se félicite encore de voir « notre enseignement supérieur s'orienter vers la spécialité et se préoccuper chaque jour davantage de la fonction sociale future pour s'adapter à elle. » C'est là une formule peut-être un peu abstraite ; il est supposable qu'elle revient à dire, comme cela est indiqué un peu plus loin que « l'on ne fait plus seulement des savants et des professeurs (dans nos facultés)... ; qu'on y fait aussi des industriels, et qu'on s'y préoccupe des besoins industriels et sociaux. » Les exemples allégués par le Rapport, comme preuve de l'évolution de l'enseignement supérieur dans le sens d'une meilleure adaptation aux conditions de la vie sociale, sont la réforme récente des programmes de la licence, du doctorat et de l'agré-

gation de droit, et le remaniement de la licence ès-sciences, « toutes réformes aiguillées vers le même but, et procédant d'une conception synthéthique et d'une entente remarquable de la situation économique et sociale actuelles. » L'honorable M. Bouge compte sur les Universités nouvelles, qu'il salue au passage, pour mener à bien l'œuvre ainsi entreprise ; il les convie aussi « à grouper fortement tout ceux qui, aux divers degrés de la hiérarchie, tiennent à elles ; à rapprocher les maîtres des trois ordres d'enseignement, à créer entre eux les rapports et les liens qui, aujourd'hui, si fâcheusement pour l'intérêt et la marche de l'instruction, manquent encore. »

Beau programme à coup sûr ! Mais comment les Universités le pourraient-elles remplir ? C'est ce que le Rapport ne nous apprend pas.

La partie proprement budgétaire de ce chapitre contient une comparaison intéressante entre les ressources que possèdent actuellement les Universités allemandes et les crédits ouverts aux Universités françaises. Le décompte en est établi ainsi :

Total des budgets des Universités Allemandes (en chiffres ronds) 23 millions 700,000 francs, se décomposant en :

Fondations et revenus : 3 millions ; — produits des cours, examens, inscriptions, 2 millions, 700,000 francs ; — subventions des Etats, 18 millions.

Le budget des Universités françaises en 1895 s'élevait à 12 millions, 656,782 francs fournis par l'Etat, plus 378,102 francs provenant de fondations et subventions ; soit, en tout, 13 millions, 035,084 francs. Comme, jusqu'à la fin de 1896, l'Etat français encaisse les produits des cours, inscriptions et examens, (6,299,560 francs en 1895), la contribution nette de l'Etat français s'élève à 6 millions 735,524 francs.

Il résulte de l'étude des chiffres précités, que l'étudiant, en Allemagne, revient, par tête d'habitant, à 1 franc ; en France, à 0 fr. 16 seulement. Cette comparaison, comme il est naturel, ne peut que remplir de joie l'âme d'un rapporteur du budget ; il n'en propose pas moins, impitoyablement, une réduction de 41,073 francs sur le chapitre de l'enseignement supérieur, réduction obtenue par l'administration « en rognant sur tous les services et les plus minces détails. »

On ne parcourra pas sans intérêt le relevé des étudiants inscrits dans nos facultés en 1896, et la comparaison des totaux de 1896 avec ceux de 1891. En voici le détail, extrait du tableau qui figure au Rapport :

Facultés.	Inscrits au 15 janvier 1896.	Comparaison avec 1891.			
Théologie.......	91	en plus :	»	en moins :	3
Droit...........	8,876	»	1,148	»	»
Médecine.......	8,485	»	2,273	»	»
Sciences........	3,050	»	1,403	»	»
Lettres.........	3,457	»	810	»	»
Pharmacie	3,076	»	619	»	»
Total..........	27,035 inscrits ;		6,250	en plus.	

Passant rapidement sur le détail des créations, modifications de chaires, etc., demandées par le Rapport, nous nous arrêterons au chapitre des Bourses de l'enseignement supérieur, parce que nous y trouvons l'énoncé d'une doctrine digne de la plus sérieuse attention. L'honorable rapporteur signale avec raison la pléthore croissante des agrégés et licenciés,

que l'Administration est désormais impuissante à pourvoir d'emplois proportionnés à leurs grades; et, la cause de cette pléthore, il la voit, — très justement, — dans l'excès du nombre des bourses d'enseignement supérieur accordées aux candidats à l'enseignement quand déjà les issues se fermaient pour eux ou s'encombraient une à une.

Toutefois, le crédit de ces bourses, qui s'élevait à 730,000 francs en 1887, est tombé à 576,000 francs en 1896. Le Rapport propose de diminuer de 46,000 francs le crédit demandé pour 1897, abaissé déjà à 530,000 francs par l'Administration. La Commission du Budget entend, par cette réduction, inviter le Ministre à « dégager la formule pratique » de la règle qui doit s'imposer désormais, de *proportionner les diplômes conférés aux vacances à pourvoir*. Cette doctrine nous paraît absolument correcte, d'autant que les bourses d'enseignement supérieur ne doivent être conférées en principe, et ne sont conférées, en fait, qu'à des jeunes gens aspirant à l'enseignement. Mieux vaut, à coup sûr, refuser à ces candidats un encouragement chimérique, que de continuer à entasser les licenciés dans les fonctions sans issue de maîtres-répétiteurs, et de contraindre des agrégés à se contenter d'une chaire de collège.

Enseignement secondaire. — En pénétrant dans le domaine de l'enseignement secondaire, l'honorable rapporteur s'assombrit. Ici, peu d'éloges ; des réserves, des critiques à l'adresse de tout le monde : administration, corps enseignant, Conseil supérieur de l'instruction publique. « En vérité, la situation actuelle laisse à désirer au point de vue pédagogique, et devient inquiétante au point de vue budgétaire. » Il importe de contrôler de près ces affirmations peu encourageantes, et, pour cela, de suivre pas à pas le rapporteur. Et d'abord, la population scolaire baisse : en effet, elle se répartit comme suit entre les divers établissements d'instruction secondaire : lycées et collèges, 47,37 0/0 ; établissements libres laïques, 6,61 0/0 ; établissements congréganistes, 32,10 0/0 ; petits séminaires, 13,92 0/0. Si, de ces proportions qui, de prime abord, ne frappent guère, nous arrivons aux effectifs, nous comptons, à l'actif de la population des établissements congréganistes, 79,718 élèves en 1896, contre 75,035 en 1892; l'effectif universitaire se maintenant sans augmentation durant la même période, et dépasse à peine celui des maisons religieuses. De cette diminution des élèves de l'Etat, les causes paraissent multiples à l'honorable rapporteur ; causes anciennes d'abord, signalées déjà par M. Ch. Dupuy en 1890-91, savoir : prix et nombre exagéré des livres scolaires, instabilité des programmes, défaut de solidarité entre les corps enseignants secondaire et primaire, celui-ci un peu trop oublié par celui-là. A ces causes, l'honorable M. Bouge croit pouvoir en ajouter deux autres, en termes, d'ailleurs assez enveloppés : 1° « L'avance de l'enseignement congréganiste tient à d'autres causes plus pénibles et plus délicates à dire, par exemple : la préférence tenace et d'un effet moral considérable que certains hauts fonctionnaires accordent aux établissements congréganistes sur ceux de l'Etat ; » — 2° « Les amis de l'Université souhaitent que, pénétrés de la hauteur de leur fonction sociale et de la nécessité de s'y consacrer tout entiers, certains de ses membres ne se laissent pas distraire par des fonctions étrangères absorbantes, politiques *ou autres*. »

Nous ne dirons qu'un mot des deux derniers griefs : il est, en effet,

regrettable que des fonctionnaires de l'Etat semblent dédaigner l'enseignement de l'Etat. Mais qu'y faire ? Pour être fonctionnaire, on n'abdique point la liberté du père de famille ; l'honorable M. Bouge admettrait-il un instant que la République appliquât à ses serviteurs le *compelle intrare* en matière scolaire ? Nous lui ferions injure de le supposer. — Que si, en revanche, il rappelle les maîtres à leurs chaires, pour les écarter des luttes de la politique, il a mille fois raison ; et il lui a fallu, certes, du courage pour affirmer sa conviction devant tels et tels de ses honorables collègues, brillants transfuges de l'Université, lumières du Parlement, dont l'exemple a bien pu affoler un peu leurs émules plus obscurs. Est-il permis maintenant d'observer que l'expression « fonctions étrangères, politiques ou *autres* » présente quelque équivoque ? Un professeur ne doit-il être autorisé qu'à faire son cours ou sa classe ? Lui défendra-t-on d'accroître ses étroites ressources par des travaux ou publications d'ordre élevé, portant sur les sciences, les arts, la pédagogie ? Telle ne peut être la pensée de l'honorable rapporteur. Aussi bien n'insistons-nous pas. Il est temps d'en venir aux causes de dépopulation signalées les premières.

La fourniture gratuite des livres scolaires aux élèves internes par les lycées occasionne à l'Etat une dépense moyenne de 12 fr. 16 par tête et par an ; mais « il résulte d'un travail effectué par l'Administration centrale » que la dépense serait de 50 francs par an et par tête d'externe. Le rapporteur ne comprend pas cette différence, et il y aurait lieu de la déclarer illogique si l'on ne savait que les lycées, étroitement liés par les ressources à eux allouées, et par les circulaires impératives de MM. les ministres, ne fournissent et ne peuvent fournir aux internes qu'un *minimum indispensable* de livres usuels, empruntés à un fonds de bibliothèque qu'il n'est permis de modifier et de rajeunir qu'après usure complète des exemplaires en service. D'où cette conséquence : ou le professeur se résigne à prescrire aux externes l'achat du même minimum indispensable de livres octroyé aux internes, ou il leur conseille d'en acquérir quelques autres en plus ; cela seul suffit à expliquer la différence de prix de revient dont s'étonne l'honorable rapporteur. La conclusion évidente serait de renoncer à faire fournir les livres aux internes par l'Etat, tout en persistant à adjurer les maîtres de ne faire acheter aucun livre inutile.

Que l'instabilité des programmes constitue, en effet, pour l'Université, une cause d'instabilité et de défaveur, il faut l'accorder à l'honorable M. Bouge. Toutefois est-il bien certain que le projet de loi sur la suppression du baccalauréat doive être rangé au nombre des causes néfastes ?

Nous ne pouvons oublier, à ce propos, le mot de Bersot : « La meilleure réforme du baccalauréat serait de l'abolir ; » et, d'autre part, la grosse question de l'équivalence des diplômes n'a-t-elle pas failli, l'autre jour, être tranchée par la Chambre elle-même ? Ce n'est donc pas toujours l'enseignement secondaire, ni même le Conseil supérieur qui risquent de s'écarter « de la méthode, de l'esprit de suite, de la fixité de vues » si justement présentées comme nécessaires par l'auteur du Rapport.

Nous voudrions pouvoir applaudir pleinement à l'exhortation pressante que le Rapport adresse aux membres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire de se sentir les coudes. Mais « les occasions de rapprochement manquent » ; et puis, y eût-il partout, comme à Poi-

tiers par exemple, un cercle où les maîtres des trois ordres d'enseignement puissent se retrouver, cela ne leur donnerait pas, au moins dans les grands centres, plus de loisirs et de liberté d'esprit pour s'arracher à d'urgentes besognes en vue de resserrer le lien corporatif.

Les professeurs de l'enseignement secondaire auront lu avec peine qu'on leur attribue « parfois une notion insuffisante de la hiérarchie ». (Rapport, page 43) ; ils se demanderont avec raison sur quelles bases repose une accusation aussi grave, et regretteront que le Rapport se soit abstenu d'étayer sur un seul fait quelconque une critique qu'ils ont conscience de n'avoir pas méritée. Mais voici mieux encore : « Enfin, lisons-nous à la fin de la même page, s'il n'existe pas de rapprochements suffisants entre les membres des divers ordres d'enseignement, parfois il en existe moins encore entre les maîtres de l'enseignement secondaire et les familles de leurs élèves ou leurs élèves eux-mêmes. »

« Le reproche est grave. (Certes ! et lancé sans ménagement !) Quelques professeurs de lycées jouent un peu trop au professeur de faculté ou au professeur du Collège de France »... Interrompons la citation : nous lisons *huit lignes plus bas* : « Dans les Facultés, les professeurs tiennent un plus grand compte de leurs auditeurs. Ils les suivent davantage, s'efforcent de préparer leur avenir, etc. Au Collège de France, où les auditeurs sont peu nombreux, *les professeurs sont, en quelque sorte, des amis pour eux.* » Si la logique gouvernait les choses de ce monde, on devrait conclure du rapprochement des deux citations précédentes qu'un professeur de lycée qui « joue au professeur du Collège de France » affecte d'être, « en quelque sorte un ami pour ses élèves ». Eh ! bien, on conclurait mal ! En effet, « à l'heure précise où la classe commence, le professeur *arrive* » ; (s'il arrivait plus tôt, il tomberait en pleine récréation !) « à l'heure précise où elle doit finir, il la quitte, abandonne ses élèves et s'efface, en fuyant l'abord fâcheux des parents. »

L'honorable M. Bouge déclare que « l'étude approfondie de la situation a créé en lui une conviction que son devoir était d'exprimer. » Nous avons le plus profond respect pour la conviction du zélé rapporteur. On voudrait seulement qu'il passât quelques instants à considérer la sortie d'un lycée ; il aurait chance de rencontrer plus d'un professeur causant, dans la rue même, avec quelques élèves, qui lui demandent avec confiance des directions accordées avec sympathie ; il se pourrait même qu'à côté du professeur « qui s'efface » cheminât parfois un père de famille justement soucieux de connaître l'avis du maître sur son fils. Et ce maître — l'honorable M. Bouge peut m'en croire, (car j'en parle par expérience), se considère comme payé de sa peine lorsqu'il a la chance de s'appuyer sur la collaboration des familles de ses élèves, collaboration trop rare, par malheur, et trop souvent remplacée par l'incroyable indifférence de certains parents.

Il eût mieux valu peut-être ne pas reproduire le passage du Rapport que nous venons d'analyser ; mais il est des griefs qui doivent être publiquement repoussés comme ils ont été publiquement affirmés. Les professeurs de l'enseignement secondaire de France ne se sont pas reconnus au portrait tracé d'eux par l'honorable M. Bouge ; et c'est leur devoir aussi de le dire.

Il nous est impossible, faute d'espace, de suivre dans tous ses développements le chapitre du Rapport relatif à l'enseignement secondaire : empruntons-lui cependant encore le tableau des élèves reçus aux grandes Écoles du Gouvernement, avec l'indication de la provenance des candidats.

ANNÉE 1895 :

ÉCOLES.	ÉLÈVES des lycées, collèges du Prytanée et du collège Chaptal :	ÉLÈVES des établissements empruntant leurs professeurs à l'Université (Ste Barbe, Stanislas).	ÉLÈVES des collèges libres tant laïques que congréganistes.
École norm. supér.	41	1	0
« Polytechnique :	165	32	35
« de St-Cyr :	365	51	136
« Navale :	42	13	21
« Centrale :	145	27	74
Instit. agronomique :	44	14	30
Total :	802	138	296

Les mesures recommandées à l'Administration par la Commission du budget, en vue d'améliorer la situation financière, sont de nature diverse : cesser de créer de nouveaux lycées ; contrebalancer les créations de chaires nouvelles par des suppressions équivalentes ; mieux aménager les heures de travail imposées aux maitres ; s'efforcer d'enrayer la décroissance de l'internat ; enfin réformer le régime des bourses. Toutes ces mesures, louables en principe, ne laisseront pas de présenter des difficultés d'exécution plus graves que le Rapport ne semble s'y attendre. Il nous parait excessif, par exemple, de compter sur la possibilité de diminuer le nombre des chaires, alors que dans les grands lycées, il y a encombrement notoire des classes, au grand détriment des bonnes études. Nous sommes également très surpris de lire (page 49) que « dans quelques lycées les fonctionnaires sont insuffisamment occupés », et que « la limitation des heures d'emploi est abusive ». Il est invraisemblable que l'on puisse continuer à envisager les heures de travail intellectuel d'un professeur sous le même aspect que le labeur manuel d'un ouvrier, et que l'on s'imagine, comme il arrive souvent dans le monde, qu'un professeur, hors de sa classe, n'a plus qu'à se croiser les bras. A multiplier indéfiniment les heures de service, à employer les maitres hors de leur spécialité afin qu'ils remplissent le maximum légal du temps dû par eux, on risque de diminuer leur talent et de décourager leur zèle. Quelles que soient les nécessités budgétaires, des économies de cet ordre sont regrettables, dès lors qu'elles sont préjudiciables aux études que l'on prétend relever.

De repeupler l'internat, il ne faut guère y compter. Le Rapport en convient, ajoutant pourtant, (à quoi nous ne saurions souscrire) « qu'une éducation complète et mâle parait difficilement se concilier avec le contact et l'interposition journalière des parents ». Maxime plus digne de la Sparte de Lycurgue que de la France d'aujourd'hui. Au reste, il serait oiseux d'insister, l'honorable rapporteur ne semblant pas lui-même s'illusionner sur la situation.

Nous regrettons, pour notre part, que la Chambre des Députés n'ait pas

cru devoir emprunter au rapport de l'honorable M. Bouge le système qu'il présentait pour le meilleur règlement de la question des boursiers. « Pour naître fils d'un fonctionnaire de l'enseignement, écrit-il, on ne naît pas obligatoirement avec des aptitudes spéciales ». Il n'est que trop vrai, et ç'eût été l'heure peut-être de se résigner à la disparition d'un privilège qui n'a d'autre titre qu'une possession d'état bientôt centenaire. Le Rapport le proposait, et suggérait l'ingénieuse combinaison que voici :

« Après une sélection sévère, qui reste le principe, donner les bourses au mérite dûment reconnu et constaté au moyen de concours et d'enquêtes préalables ; supprimer les remises universitaires, (à l'exception, si l'on veut, de celles de l'enseignement secondaire qui se justifient par une longue possession), et soumettre les fils des professeurs, instituteurs et des fonctionnaires en général, à la loi commune du concours, sous la seule réserve suivante, nécessaire à l'accomplissement d'un devoir de reconnaissance par l'Etat :

« Dans les concours de bourses d'essai auxquels ils seront soumis, les fils des fonctionnaires de l'Etat, dont le traitement actuel ou la retraite ne dépasseront pas 4,000 francs, jouiraient d'une cote spéciale à déterminer..., et qui ne devrait pas s'éloigner des environs de 10 0/0. Cette cote ne leur serait attribuée qu'après les compositions et lors du classement ».

Encore une fois, nous exprimons le regret que la Chambre n'ait pas cru pouvoir s'approprier le principe au moins de cette proposition, qui nous paraît à la fois utile au budget, morale par les considérants dont elle s'appuie, et souverainement équitable, puisque, tenant compte des services acquis, elle ne présuppose pas gratuitement le mérite futur. Et donc, à notre avis, cette partie, la plus vivement discutée du Rapport, en est peut-être la moins discutable en droit et en raison.

Nous devons arrêter ici l'étude du Rapport sur le Budget de l'Instruction publique en 1897, avec le regret d'avoir beaucoup dit, en laissant beaucoup à dire : car ce document, dont l'inspiration n'est pas toujours absolument bienveillante à ceux dont il prétend défendre les intérêts, constitue un fonds considérable de données intéressantes, dont l'analyse complète aurait son prix.

La partie relative à l'instruction primaire, digne d'un grand intérêt, elle aussi, sera lue utilement par tous ceux qui ont à cœur le développement de l'éducation nationale ; mais ce n'est point ici le lieu d'y insister.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

L'enseignement de la langue française en Allemagne à travers les âges. — L'honorable et savant professeur C. Dorfeld a fait paraître dans le recueil intitulé : *Encyclopädisches Handbuch der Pädagogik*, un article des plus nourris sur l'histoire de l'enseignement de la langue française en Allemagne, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours. Il nous a semblé qu'il serait utile et agréable de placer sous les yeux de nos lecteurs un résumé du substantiel travail dont ce maître excellent a bien voulu faire hommage à la Revue Internationale, qui lui en exprime ici sa gratitude.

L'introduction du français dans l'éducation de la jeune noblesse germanique date du XIIe siècle. Les rapports de bon voisinage entre seigneurs des deux frontières avaient favorisé la diffusion de la connaissance du français ; tantôt l'on envoyait de jeunes nobles étudier cette langue sur place (« Durch fremede Sprâche in fremedin Lant gesandt », est-il dit dans le Roman de Tristan, cité par M. Dorfeld) ; tantôt on faisait venir des gouverneurs français dans les châteanx allemands. Il va sans dire que l'éducation à la française n'était le privilège que d'une infime minorité, malgré ce qu'affirme le trouvère AdènesRoi, dans la chanson de *Berte aux grans piés* :

« Que tout li grant Seignor, li conte et li marchis
Avoient entour aus (*eux*) gent françoise tous dis (*cotidie*),
Pour aprendre françois lor filles et lor fis ».

On constate également que bon nombre de minnesingers du moyen-âge étaient versés dans la connaissance du français usuel au moins, comme l'atteste une citation de Wolfram d'Eschenbach relatée par notre auteur.

Développée par les nécessités des transactions commerciales, la connaissance de la langue française ne cessa de se répandre en Allemagne, jusqu'à l'époque de l'établissement d'écoles régulières pour les enfants des nobles, les « Académies de chevaliers » (*Ritter-Akademien*), dont plusieurs, sous les noms divers d'écoles de cadets, de gymnases, de « polytechnicums » subsistent encore aujourd'hui. Ce qui semble avoir contribué à maintenir, surtout dans les cours princières et les résidences seigneuriales, l'étude du français, c'est qu'on n'avait pas cessé d'estimer au XVe et au XVIe siècle, pour parler encore avec Adènes-Roi.

« Que toujours a esté
France la flours et la purté
D'armes, d'onnour, de gentillece,
De courtoisie et de largece ;
Ce est la touche et l'exemplaire
De ce c'on doit laissier et faire ».
(*Li roumans de Cléomadès*).

En 1550 apparaît la première grammaire française composée à l'usage des Allemands par Pilotus, précepteur du prince Jean-George, de la famille grand-ducale de Bavière ; en 1558, un autre instituteur princier, Joannes Garnerius, publie une « *Institutio gallicæ linguæ in usum juventutis germanicæ, ad illustrissimos juniores principes Landtgravios Hessiæ conscripta* ». Enfin, entraîné par l'exemple général, le suzerain de Würtemberg décide (ordonnance ecclésiastique du 15 mai 1559) de subventionner quelques jeunes gentilshommes bien doués qui, leurs études achevées, iront se perfectionner à l'étranger dans la connaissance de la langue et des mœurs, et seront récompensés, au retour, par des places de Conseillers royaux et autres charges considérables.

La méthode alors adoptée pour faire étudier la langue française était surtout pratique : nombre d'exercices oraux et écrits, peu de grammaire. Nous voyons, par exemple, à Hildburghausen, comme texte d'explication française, le Térence traduit en français par Mme Dacier ; à Erlangen, le Nouveau-Testament, les Lettres de Bussy-Rabutin, le Télémaque. En outre, on s'efforçait d'entretenir des rapports avec les réfugiés français, et

l'on assistait à leurs prêches. Dès lors aussi, la bourgeoisie allemande, jalouse de ne se pas laisser dépasser par la noblesse, commençait à vouloir, dans les écoles fréquentées par ses enfants, des cours de langues modernes et surtout de français. Ce mouvement devient général vers le temps de la guerre de Trente ans, et l'on ne doit pas douter qu'il ne fût accéléré par la nécessité où se trouvèrent alors beaucoup de pays allemands de communiquer plus aisément avec les troupes françaises qui occupaient leurs territoires. Il existait, d'ailleurs, de véritables colonies, toutes pacifiques, de Wallons et de Français en certaines villes, notamment à Cologne où, en 1566, apparut une grammaire française composée par le nommé Du Vivier, qui s'intitulait « *Maistre d'escole françoise en ceste Ville de Coloigne* »; le même titre est pris, en 1588, par Lummé en tête de sa *Grammatica gallica*. D'autres exemples analogues sont mentionnés par M. le professeur Dorfeld, jusque dans le Nord de l'Allemagne, comme à Altona, qui posséda une colonie wallonne dès 1588. Toutefois l'introduction de la langue française, à titre de cours régulier d'étude, dans le programme des écoles, se produisit fort lentement. M. Dorfeld a relevé la liste des établissements où se donna cet enseignement : sur un total de plus de 70 villes ou pays qui l'adoptèrent, Suttgart est citée la première en 1686 seulement; et le royaume de Saxe clôt la liste en 1846.

Il est impossible de suivre ici, dans tout son détail, l'histoire de l'influence progressivement gagnée dans les programmes de l'enseignement public et dans la pratique de l'enseignement privé par la langue française durant le XVIIe et le XVIIIe siècle ; et nous devons, sur ce point, renvoyer au savant travail de M. Dorfeld. Il importe seulement de noter que le prestige souverain de la puissance de Louis XIV, et, au siècle suivant, la diffusion de l'esprit philosophique, contribuèrent grandement à répandre dans les classes cultivées de la nation allemande le goût et la pratique du français.

Au XIXe siècle, nous voyons figurer le français comme enseignement obligatoire au programme des gymnases. Notre auteur relève les phases de cet évènement pédagogique dans les principaux pays allemands. En Prusse, l'instruction du 25 juin 1812 prescrit une version française comme composition écrite dans l'examen de maturité. Cependant, les établissements qui ne possèdent pas de maîtres compétents obtiennent dispense de l'épreuve française. Comme cela était naturel, le patriotisme surexcité contre la France après la campagne de Russie eut son contre-coup dans les programmes. De 1816 à 1825, la langue française disparut de l'enseignement public, tout en continuant à subsister comme étude particulière et de pur agrément. Dès 1829 cependant, le collège scolaire provincial de Kœnigsberg admet le français à titre d'épreuve facultative pour les *Abiturienten* ; un arrêté ministériel de 1831 le rétablit comme matière obligatoire, et on fait commencer l'étude dans la classe de Tertia. Après divers remaniements dont l'énumération serait oiseuse, le plan d'études des gymnases du 31 mars 1882 fixa le nombre des heures consacrées au français à 21, savoir : 2 heures par semaine dans les classes inférieures à la Va, 4 heures en Va, 5 en IVa. En 1892, l'horaire encore remanié transporte après la IVa le début de l'étude du français, auquel durent être consacrées, trois années, avec 3 heures par semaine en ober-IIa, et 2 heures en ober-Ia. L'examen de maturité comprend également, depuis cette époque, des épreuves écrites et orales de langue française. Le plan d'études de

1893 fixe à 31 le total des heures consacrées au français dans les réalgymnases, les oberrealschulen ont 6 heures de français par semaine, de la VI[a] à l'ober-III[a], 5 heures en ober-II[a], et 4 heures dans les trois classes supérieures.

En Bavière, nous trouvons le français mentionné pour la première fois dans les programmes de l'enseignement public en 1804; il demeure matière, ou accessoire ou facultative, jusqu'en 1874 ; et même depuis cette date, il n'est pas imposé à toutes les catégories de candidats aux examens de maturité. L'enseignement en est, il est vrai, systématisé par le plan d'études des gymnases classiques de 1891, et renforcé dans les réalgymnases à la même date. Notons, au passage, que l'examen de sortie (*absolutorium*) des réalgymnases bavarois comporte, au lieu d'une version, un thème français pour lequel 3 heures sont accordées.

En Saxe, le français apparait, aux examens de maturité, sous forme de version, en 1850 ; en 1891 il est imposé dans les gymnases, avec un total de 18 heures par semaine; et depuis 1892, il fait partie, à l'écrit et à l'oral, de l'épreuve d'entrée à l'Université. La composition écrite est, dans cet examen, une composition d'imagination, avec le secours du dictionnaire.

Des mesures sensiblement analogues ont été adoptées dans les Etats de Würtemberg, Hesse et Bavière : nous ne saurions y insister. Il résulte de cet exposé historique que l'enseignement du français est désormais installé d'une façon normale dans les plans d'études de tous les gymnases et autres établissements d'instruction secondaire de l'Allemagne.

Ce que l'on se demandera certainement avec le plus de curiosité, c'est d'après quelles méthodes nos voisins ont enseigné et enseignent encore la langue française aux jeunes élèves. L'honorable M. Dorfeld a tracé le tableau le plus complet et le plus intéressant des variations de la méthode dans l'enseignement du français en Allemagne, depuis le XVIII[e] siècle jusqu'à nos jours. Nous résumerons à grands traits son exposé, et, courant tout de suite à sa conclusion, nous sommes frappés de voir que, d'après notre auteur, la plus grande incertitude règne encore sur les meilleurs moyens à employer pour mettre les jeunes Allemands en mesure de parler et surtout d'écrire convenablement le français.

Que les résultats jusqu'ici obtenus ne satisfassent pas absolument les pédagogues sérieux, cela ne doit pas surprendre. Outre qu'il est, partout et toujours, fort difficile d'enseigner à fond les langues vivantes, on sent bien que l'extrême dissemblance des constructions, et locutions, de l'allemand et du français, constitue, dans l'espèce, un obstacle particulièrement grave. On s'étonnera plutôt que la persévérance consciencieuse et l'infatigable application des maitres de la pédagogie allemande n'aient pu encore réussir à trouver la formule définitive de la méthode convenable à l'enseignement du français. Cette formule se dégagera, il n'y a point à en douter, pour peu que l'Allemagne continue à étudier, comme elle le fait actuellement, l'enseignement du français en France et aussi l'enseignement des langues vivantes dans nos lycées et écoles. Il nous a été donné naguère de constater *de visu* le zèle et la modestie vraiment dignes de respect avec lesquels des hommes considérables, appartenant à l'élite du corps enseignant germanique, assistent à des classes d'enseignement secondaire dans nos lycées et collèges. Un des maitres allemands ainsi délégués en France a bien voulu se louer récemment,

dans un écrit rendu public, de l'accueil qu'il a trouvé en notre pays. C'est qu'il est impossible, je ne dirai pas à des professeurs, mais à des écoliers même, de ne pas estimer et louer ces témoins étrangers de nos efforts, si attentifs, si discrets ; auditeurs vraiment incomparables pour un maitre.

GRANDE-BRETAGNE

Les examens du Service civil en 1896. — Les Universités d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, ainsi que l'Université affiliée de Melbourne (Australie), ont fait recevoir aux examens pour le Service civil 96 étudiants, dont le tableau suivant donne la répartition :

Oxford.	56 candidats
Cambridge.	26
Dublin.	2
Edimbourg.	2
Glasgow.	2
Londres.	2
Université royale d'Irlande	1
Université de Melbourne .	1
Total :	96.

AMÉRIQUE DU SUD

Brésil. Réorganisation de l'Instruction publique. — Un décret du Congrès National du 17 septembre 1894 réorganise l'administration de l'Instruction publique sur les bases suivantes : *Art.* 1. Il est créé un Ministère spécial de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à qui incombe l'office de réglementer au point de vue pédagogique et budgétaire les établissements d'enseignement supérieur, secondaire et technique, et de publier tous les documents statistiques concernant l'enseignement public du Brésil. — *Art.* 2. Sont placés sous la juridiction du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts... les établissements officiels suivants :

Ecoles de médecine de Rio de Janeiro et de Bahia ; — Facultés de droit de S. Paulo et de Recife ; — Ecole polytechnique ; — Ecole des Mines de Ouro — Preto ; — Ecole nationale des Beaux-Arts ; — Gymnase National ; — Institut national de musique ; — Institut Benjamin-Constant ; — Bibliothèque nationale ; — Pédagogium ; — Musée national ; — Archives publiques ; — Imprimerie Nationale ; — Journal officiel. — *Art.* 4. Il est créé un Conseil supérieur de l'Instruction publique. Ce Conseil suprême sera formé, pour les deux tiers, de professeurs élus par les « congrégations » des établissements d'enseignement dépendant du Ministère de l'Instruction publique, et, pour un tiers, de citoyens de haute capacité (*cidadâos de alta capacidade*), nommés par le Ministre compétent.

Pédagogium. — Un arrêté ministériel d'octobre 1894 règle comme suit le fonctionnement de l'établissement de vulgarisation scientifique dénommé Pedagogium, dont l'organisation générale a été étudiée antérieurement ici même.

Conférences : Elles auront pour objet toutes les questions relatives au progrès humain, principalement en matière de pédagogie. Parmi les

sujets qui peuvent être traités, l'arrêté ministériel énumère l'enseignement technique et professionnel, le travail manuel et les écoles d'apprentissage, l'éducation civique. Ces conférences doivent être faites le soir, les samedis et veilles de fêtes. Des séances du soir spéciales, réservées aux adultes, seront consacrées à l'étude des internats correctionnels, des écoles de sourds-muets, d'aveugles, d'idiots, des Kindergarten, des écoles maternelles.

Les séances seront sténographiées ou résumées, et publiées par la *Revue pédagogique*. — Les personnes qui, durant trois années, se seront plus particulièrement distinguées dans l'enseignement des conférences, recevront sur la proposition du directeur du Pedagogium, le titre de professeurs honoraires de cet établissement.

Cours. — Les cours du Pedagogium auront toujours un caractère pratique ; ils porteront sur la pédagogie, la physique et la chimie, l'histoire naturelle, l'agronomie, la musique, le travail manuel et le dessin. Les professeurs seront désignés par le directeur parmi les personnes compétentes ; ils seront entièrement libres de fixer leurs programmes, qui devront être soumis tous les ans au directeur, et transmis, avec les observations de celui-ci, au Gouvernement qui donnera l'approbation définitive.

Les cours et conférences du soir seront placés sous la surveillance de la Direction du Pedagogium, assistée, pour la durée de l'enseignement, d'un inspecteur spécial.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

La Revue, avec le concours de ses nouveaux éditeurs, poursuit son œuvre, fidèle à ses traditions et soucieuse de réaliser, dans la mesure de ses forces, d'incessants progrès. Nous croyons devoir signaler au lecteur la *rubrique* qui paraît ici, pour la première fois, sous le titre : « Coup d'œil sur les revues pédagogiques étrangères et françaises ». Ce travail a été confié à un rédacteur spécial dont nous avons pu apprécier, à plusieurs reprises, les talents et la compétence.

Inauguration des Universités

Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, nous relatons ici les fêtes et cérémonies qui ont signalé l'inauguration des diverses Universités. Assez ternes dans certains centres, elles ont, en revanche, revêtu ailleurs un caractère imposant. Ne pouvant tout reproduire, on s'est contenté d'esquisser la physionomie générale de ces solennités, et d'extraire des principaux discours les passages d'un intérêt plus spécialement local, sauf à revenir plus tard dans la chronique sur certains détails omis aujourd'hui.

Université de Lyon

C'est le samedi 5 décembre, à 2 heures, qu'a eu lieu l'inauguration de l'Université dans le grand amphithéâtre des Facultés de médecine et des sciences, quai Claude Bernard.

L'élite de la société lyonnaise se presse sur les fauteuils et les gradins ; la grande galerie circulaire est occupée par les étudiants et les élèves de l'École de santé militaire.

Aux premiers rangs de l'assistance, ont pris place : M. le premier président Maillard, l'archevêque de Lyon, M. Coullié ; le préfet du Rhône, les généraux Gras et de Geffrier; MM. Sornay, président du conseil général ; l'intendant général Bruyère, MM. Sabran, président des hospices, Hermann, Rostaing, secrétaire général ; U. Pila, Isaac, Vindry, président du tribunal de commerce, Bouffier, Roulet, Coste-Labaume, Bourgeois, ancien professeur à la Faculté des lettres de Lyon ; Lang, directeur de la Martinière ; un grand nombre de conseillers municipaux, etc., etc.

Le corps des professeurs de l'Université fait son entrée et s'installe. Tous ces messieurs sont en toque et en robe d'apparat.

Le maire de Lyon occupe le fauteuil de la présidence. A ses côtés s'assoient : MM. Compayré, recteur ; E. Aynard, Déperet, doyen de la faculté des sciences, Chauveau, membre de l'Institut ; Caillemer, doyen de la Faculté de droit ; Clédat, doyen de la Faculté des lettres ; Mangini, président de la Société des Amis de l'Université ; Bianconi, inspecteur d'Académie ; le docteur Crolas, questeur de la faculté de médecine, etc.

Dans la loggia grecque qui domine l'amphithéâtre, ont pris place les élèves femmes du Conservatoire qui, entre chaque discours, font entendre des chœurs très goûtés de l'assistance.

M. le maire de Lyon ouvre la séance et donne la parole à M. le recteur Compayré.

L'éminent orateur débute en ces termes :

« Ce n'est pas pour une simple séance de rentrée que nous sommes assemblés aujourd'hui. Nous ne célébrons pas seulement, pour une année, la reprise des travaux de nos quatre Facultés : nous saluons, pour des siècles, la naissance légale de la jeune et déjà glorieuse Université de Lyon.

« Ailleurs, par exemple aux Etats-Unis, les Universités portent parfois des noms d'hommes, ceux des bienfaiteurs qui les ont fondées en jetant des millions dans leurs berceaux. Ici, selon la mode européenne, c'est du nom même de la ville où elle siège que notre Université est fière de se parer, non seulement parce qu'elle y réside et qu'elle y est comme incorporée, mais parce que la ville est sa première bienfaitrice, et que, sans la participation de la ville, l'effort de l'Etat eût été impuissant à la créer.

« Et voilà pourquoi, Monsieur le maire, le Conseil de l'Université a voulu vous offrir la présidence de cette fête d'inauguration. Nous désirons que vous y voyez autre chose qu'un hommage banal rendu au premier magistrat de la Cité, autre chose encore qu'un acte de déférence affectueuse pour votre personne, pour le collègue et pour l'ami ; nous désirons que cette présidence soit à vos yeux, comme aux yeux de tous, ce qu'elle est en effet : le témoignage public des sentiments de gratitude dont l'Université de Lyon se reconnait redevable envers le Conseil municipal de Lyon, dont vous êtes depuis vingt ans le chef.

« Nulle part, messieurs, la loi du 10 juillet 1896, qui a constitué les Universités françaises, n'a été plus impatiemment attendue, ni plus favorablement accueillie qu'à Lyon ; et peut-être est-il permis d'ajouter que nulle part, en province, elle n'avait été aussi ardemment, aussi utilement préparée. N'étant ici que le témoin de l'œuvre accomplie, l'ouvrier tout au plus de la dernière heure — qui s'excuse d'être à l'honneur sans avoir été à la peine — j'ai bien le droit d'affirmer que Lyon a contribué pour une large part à la résurrection des Universités. C'est à Lyon — à la veille de la discussion parlementaire du projet de 1892 — que Ministre, Directeur et Rapporteur, MM. Bourgeois, Liard et Bardoux, sont venus ramasser de nouveaux arguments, rafraîchir la force de leur conviction, et, pour ainsi dire, s'armer pour la lutte. C'est à vous qu'un autre Ministre, M. Leygues, disait en 1894 : « L'exemple que vous donnez fera beaucoup pour le succès définitif de la cause que nous servons ».

« Et en effet, d'une part, sur le signal donné dès 1889 par la Société des Amis de l'Université — que nous ne remercierons jamais assez de sa vaillante initiative, de sa généreuse et efficace coopération — une campagne s'est organisée, brillamment menée par la presse libérale lyonnaise : partout, dans les Conseils élus, non seulement à Lyon, mais dans

la région, à Bourg, au Puy, ailleurs encore, dans les Chambres de commerce, dans les sociétés industrielles, dans les compagnies savantes, telles que, par exemple, la Société d'Economie politique, un courant d'opinion a circulé librement, pour remonter jusqu'aux pouvoirs publics et fortifier leurs bonnes intentions.

« Et, d'un autre côté, par la multiplicité et l'éclat de vos enseignements et de vos travaux, par l'activité de vos professeurs, dont quelques-uns sont non-seulement la gloire de Lyon, mais les illustrations du pays tout entier, par vos recherches et par vos découvertes, par des livres dont quelques-uns, devenus classiques, sont les meilleurs qui aient été publiés sur le sujet spécial qu'ils traitent ; par le recueil déjà si riche des « *Annales de l'Université de Lyon,* » — vous avez réussi à constituer un centre florissant d'études, une agglomération d'élèves si puissante et si nombreuse qu'on peut dire que sur ce point aussi — suivant la vieille formule — « si Paris est hors de pair, Lyon — avec ses 2200 étudiants — Lyon est sans compaignon » ; vous avez fondé, sans attendre la consécration légale, ce que M. le Président de la République, quand il nous visitait il y a quelques mois, appelait « une réalité vivante » ; et par là vous avez démontré aux plus incrédules qu'il n'était impossible, ni de décentraliser les hautes études, ni de ressusciter sur un terroir provincial la vie scientifique et la force intellectuelle.... »

M. Compayré constate ensuite que la loi nouvelle n'a pas sans doute accordé à Lyon tout ce que demandait Lyon ; mais ce n'est pas certes cette cité qu'un sentiment de particularisme étroit pourra rendre jalouse du bonheur des autres : Une des meilleures dispositions des lois nouvelles est celle qui autorise les Universités à recevoir les dons et legs qui contribuent si puissamment à enrichir les Universités américaines. Les heureux effets de cette innovation n'ont pas tardé à se faire sentir. Un bienfaiteur qui veut garder l'anonyme, par un acte déjà notarié, vient, de léguer à l'Université de Lyon la somme de cent mille francs. (1)

L'orateur retrace ensuite sommairement l'histoire des diverses facultés. Il montre que, dans un avenir plus ou moins prochain, les caractères propres à chaque ville, à chaque région, marqueront de leur sceau quelques-unes des Universités françaises et en diversifieront la physionomie. Il définit ensuite le caractère et le rôle des Universités, et continue en ces termes :

Messieurs, « l'Université de Lyon est possédée par ces nobles ambitions. Il n'est plus à craindre assurément que les Universités oublient désormais de se rattacher à la vie pratique, à l'action sociale, aux œuvres utilitaires, ni que, comme les Universités de l'ancien régime, béatement endormies dans leur attitude de momies, elles s'enferment dans le sanctuaire inviolable des études purement théoriques. Mais il n'est pourtant pas inutile qu'elles soient sans cesse rappelées et comme excitées à l'accomplissement de la partie utilitaire de leur tâche par le spectacle, par la contagion de l'activité commerciale et industrielle qui se déroule autour d'elles. Non, ce n'est pas en vain que l'Université de Lyon est une Université de grande ville. Elle sera, elle est déjà pénétrée par la vie intense qui l'enveloppe. En apparence réservée à une élite, son enseignement rayonnera par ses bienfaits dans toutes les parties de la collectivité qui

(1) Le donateur de cette somme de 100.000 francs et M. Falcouz, banquier à Lyon.

l'entoure. Elle poussera aussi loin que possible la division du travail intellectuel, et chacun de ses maîtres, dans sa spécialité propre, saura se tenir, comme a dit un philosophe anglais « sur la crête de vague la plus avancée de la pensée scientifique ». Mais, de même que de vos fabriques et de vos usines, de vos comptoirs et de vos bureaux de commerce, de cette multitude de patrons et d'ouvriers courbés sur leur métier ou absorbés par leur tâche professionnelle, se dégagent à la fois une richesse matérielle hors de pair et un esprit de solidarité sociale, d'aspiration ardente au progrès de la justice humaine et du bonheur pour tous ; de même ici, de tous ces laboratoires de recherches spéciales, de tous ces ateliers distincts de travail intellectuel, il faut que nous voyons sortir de plus en plus une âme d'idées générales et larges, une âme à la fois lyonnaise et française, qui, ne séparant point le positif de l'idéal, associe au culte du beau, à la poursuite du vrai, la recherche et la conquête de tout ce qui peut contribuer à la prospérité matérielle, comme à la grandeur morale de ce pays. »

Dans sa péroraison, M. le recteur remercie tous ceux qui ont apporté leur concours à l'œuvre que l'on inaugure en ce jour et il termine par ces mots :

« Au nom de l'Etat, au nom de M. le ministre de l'instruction publique dont nous regrettons l'absence, je déclare inaugurée l'Université de Lyon ; et, avec un vif sentiment de joyeuse espérance et de confiance réfléchie, je souhaite que cette fille de notre grande cité, née sous la République, porte haut dans le monde le nom de Lyon et de la France. »

De frénétiques applaudissements s'élèvent de l'assistance entière.

Une ovation est faite par les étudiants à leur recteur.

La parole est donnée à M. Aynard, député du Rhône, qui se lève au nom de la Chambre de commerce de Lyon, dont il est le président, et prononce un discours d'une grande élévation et très applaudi.

La Chambre de commerce, dit-il, a déjà indiqué, par quelques-uns de ses actes, quel prix elle attachait à la culture supérieure. Elle a participé à la fondation de cette belle école de chimie industrielle, annexée à la Faculté des sciences, qui est appelée à rendre de si grands services à nos industries.

« Les sciences naturelles sont de grandes créatrices de richesse. L'économiste, dans les sciences morales et sociales, nous découvre les principes qui maintiennent et développent cette richesse. Le jurisconsulte fixe et éclaire nos contrats. Les lettres élèvent et stimulent l'imagination, désirable même dans les affaires.

L'amour des arts vient nous récompenser et nous consoler.

Ne savons-nous pas que les grandes nations, l'Allemagne par exemple, ont édifié une fortune matérielle sur l'enseignement de leurs Universités et de leurs laboratoires. Ne savons-nous pas que c'est l'âme pure, toute de flamme, le sentiment exalté de Ruskin et de ses amis qui, en Angleterre, ont accompli ce miracle d'apporter le don inestimable du goût artistique dans l'industrie au peuple qui en manquait le plus.

C'est pourquoi nous nous sommes toujours unis à ceux qui voulaient à la fois vous voir grandir et vous rattacher plus étroitement à notre sort.

C'est avec une joie profonde que nous avons vu enfin voter cette loi sur les Universités qui vous donne, en même temps qu'une autonomie que nous souhaiterions encore plus ample, des ressources pour étendre votre action. »

L'orateur résume l'histoire du mouvement intellectuel, scientifique et philosophique depuis le commencement du siècle.

Il ajoute :

« Notre Université peut mettre quelque confiance en l'esprit lyonnais. Quelque précieuse et rare que soit la semence qui sera jetée en notre terre, elle pourra y germer.

L'histoire de Lyon est celle d'une petite République municipale et marchande.

« L'exemple de Florence, de Venise, des Flandres et de la Hollande montre que sous ce régime les plus belles fleurs de l'esprit humain peuvent éclore ».

M. Mangini prend alors la parole.

En nobles termes, l'orateur dit que la société des Amis de l'Université ne pouvait rester étrangère à cette belle fête, quand tous leurs cœurs battaient à l'unisson.

« Nous appelons, dit-il, de tous nos vœux, depuis huit ans, la naissance de notre jeune Université. Merci, aujourd'hui, au Parlement de nous avoir concédé cette autonomie. Nous saurons nous en rendre dignes.

Comme le disait le ministre de l'instruction publique à la Sorbonne, les Universités nouvelles seront ce que nous les ferons. C'est aux professeurs, c'est aux étudiants à les maintenir vivantes et agissantes.

Qu'il me soit permis de compléter cette phrase en y introduisant un facteur très important pour l'avenir des institutions nouvelles : c'est le milieu même dans lequel doit se développer la nouvelle Université.

C'est grâce à l'union de la population et de l'Université que celle-ci atteindra son but.

Il ne suffit pas à une nation de produire les maîtres de la science, il faut qu'elle forme aussi des vulgarisateurs de cette science, sous peine de voir l'industrie disparaître peu à peu.

L'atelier est soudé à l'école, comme le disait si justement M. le recteur Gréard.

Si, il y a vingt-cinq ans, nous avions eu plus de chimistes, nous n'aurions pas laissé l'Allemagne exploiter à son grand profit cette belle découverte des couleurs dérivées de la houille, qui porte encore le nom allemand d'un Lyonnais. »

M. Mangini termine par une brillante péroraison ce beau discours et conclut en rappelant le programme de la Société des Amis de l'Université.

« Nous ne voudrons pas, dit-il, empêcher Paris d'être une étoile brillante, mais nous voulons pas que la province pâlisse devant son éclat.

Semons avec confiance parce que la semence est bonne, parce que la qualité du terrain lyonnais est excellente. Il y aura certainement bien des orages avant la récolte, mais ils n'arriveront pas à nous détruire.

N'oublions pas la belle devise lyonnaise, nous devons toujours faire mieux que tout le monde ! »

De chaleureux applaudissements saluent ces dernières paroles.

C'est enfin le tour de M. le maire de Lyon.

M. le docteur Gailleton adresse tout d'abord, au nom du conseil municipal, ses félicitations au conseil de l'Université lyonnais.

Il dit que ce dernier en le désignant personnellement pour présider cette belle cérémonie, a voulu reconnaître la part prise par la ville de Lyon à la construction des beaux bâtiments universitaires.

Il ajoute :

Dans un pays de démocratie comme le nôtre, nous avons le devoir d'exposer les raisons qui ont motivé les résolutions du conseil municipal à ce sujet.

La construction de ces admirables palais, l'outillage complet de ces laboratoires ne sont pas des dépenses de luxe, au profit d'une classe privilégiée, ce sont des dépenses essentiellement démocratiques, ce sont des éléments nécessaires de prospérité et de grandeur.

M. le maire étudie rapidement ensuite la transformation économique qui s'est opérée dans la ville depuis un siècle, et parle des grandes découvertes qui sont venues enrichir le domaine de l'industrie et de l'union étroite de l'industrie et de la science.

Il termine par ces mots :

« Messieurs les membres de l'Université, le gouvernement vous a donné l'autonomie, vous marcherez désormais largement, librement dans la voie du progrès.

Vous, messieurs les étudiants, n'oubliez jamais que vous êtes les fils de 89 et soyez toujours à la tête du mouvement en avant dans la marche de l'humanité. »

De nouveaux applaudissements retentissent.

La série des discours est close par une allocution du président de l'Association des Étudiants.

« A notre âge, Messieurs, lorsque sonne l'heure de ces enthousiasmes, on est irrésistiblement entraîné dans leurs envolées qui énivre et reconforte; du reste, pourrions-nous nous en plaindre, nous qui appartenons à une génération pour laquelle vous avez restauré le respect de l'idéalisme et qui, faisant un retour sincère sur certaines conceptions par trop individualistes de la vie sociale, aspire à prendre pour devise : *Devoir et Liberté?*

Nous sommes persuadés qu'il n'en coûtera rien à notre indépendance et que, du même coup, nous remplirons tout notre devoir si nous nous montrons vis-à-vis de nos maîtres des disciples remplis de déférence, qui désirent rendre la collaboration avec eux aussi intime et féconde que possible, et qui demandent à leurs illustres aînés dispensation, non seulement de la science, mais encore de ce noble exemple que présente toujours une vie irréprochable par la dignité morale de l'homme et l'exercice des hautes vertus civiques.

A tous ces points de vue, nous sommes à bonne école, nous, étudiants lyonnais, et nous sommes fiers de pouvoir le proclamer bien haut chaque fois que nous sommes les hôtes d'Universités françaises ou étrangères.

Notre Université, à nous, existe aujourd'hui. A l'appel d'un de nos maîtres illustres, nous lui apportons l'hommage de notre volonté, de notre travail et de notre intelligence. Nous nous engageons à ne rien faire qui ne contribue à son développement au sein de la population lyonnaise et à sa renommée dans le monde. C'est notre juste et profonde reconnaissance en présence de tout ce que nous lui devons déjà qui fait jaillir de nos cœurs cette promesse sacrée à laquelle pas un de nous ne faillira.

Nous aimons nos dômes universitaires du même profond amour que le paysan son clocher, et c'est là, messieurs, l'élément d'amour le plus séduisant et le plus irrésistible qui nous lie, et à nos maîtres et à nos camarades. Si une large et constante collaboration avec nos professeurs nous

est si chère, la communion avec nos camarades dans les nobles élans, dans la saine gaieté, dans la conscience de notre responsabilité d'homme et de citoyens, nous est uniquement précieuse.

Chacun de nous souhaite d'échanger ses idées avec les étudiants rattachés aux diverses branches d'études, avec ceux aussi dont les opinions ne concordent point avec les siennes.

Chacun de nous souhaite de saisir à leur contact un aperçu des mille faces de la nature humaine, d'entretenir avec tous quelques rapports durables, avec quelques-uns une amitié toujours vivante.

La dispersion des Facultés était un obstacle à cette fréquentation. Quel meilleur argument pourrait-on présenter en faveur de l'Association générale des Etudiants? Celle-ci devait être, et elle a été l'image de l'Université une et indivisible, près de dix ans avant l'événement solennel qui nous réunit en ce jour. En effet, elle a toujours tenu ses portes grandes ouvertes aux maîtres et aux élèves, sans leur demander d'autre titre que ceux de membres du corps universitaire, et elle a poursuivi la réalisation d'un programme dont les principaux articles étaient la création de liens d'affection de plus en plus nombreux et étroits, la défense des intérêts communs, le développement des choses intellectuelles en dehors du cadre restreint d'une Faculté, l'épanouissement des germes de compassion et de générosité de la jeunesse au sein d'institutions charitables et sociales comme un délassement aux travaux de l'esprit.

L'Association des Etudiants nous emportait ainsi dans le tourbillon de la vie véritablement bonne et désirable, parce qu'elle est faite de franches et cordiales poignées de main, parce qu'elle est illuminée des sourires de ceux qui nous entourent. Tous, nous connaissons le prix de ces marques de sympathie lorsque nous les recueillons au milieu de nos maîtres et de nos camarades. Elles auront une valeur plus grande encore lorsque nous les aurons conquises au milieu du peuple même.

On estime aujourd'hui les hommes à la mesure de leur utilité sociale; et, en dehors des devoirs propres à chacune de nos professions, nous sentons tous la nécessité d'accomplir un devoir, plus haut et plus impérieux encore, d'humanité. La « solidarité » est le mot qui traduit sur ce point nos conceptions modernes.

Solidaristes, nous voulons l'être dans le domaine de l'esprit et dans le domaine du cœur, persuadés que, de cette virile attitude, naîtront pour l'Université lyonnaise, si jeune mais déjà si belle, un plus grand lustre, et, pour la patrie, une paix bienfaisante à l'intérieur, où ne règneront plus que la tolérance, l'énergie et le dévouement.

L'orateur, dit le *Lyon Républicain*, est salué par les acclamations enthousiastes de ses camarades, dont il a, en termes si élevés, traduit la pensée.

Le calme rétabli, MM. les doyens Caillemer, Lépine, Depéret, Clédat, proclament les noms des lauréats des concours de l'année écoulée.

A quatre heures, la séance est levée. Les invités quittent la salle aux sons de la *Marseillaise* et de l'*Hymne russe.*

Professeurs et étudiants se rendent alors au siège de l'Association des Etudiants, où les attend un punch d'honneur, et où MM. Compayré et Aynard prennent la parole au milieu d'une véritable ovation.

A sept heures du soir, un banquet de trois cent cinquante couverts, donné dans la salle de l'Hôtel-de-Ville sous la présidence du maire de

Lyon, réunit les professeurs de l'Université, les notabilités qui assistaient à la cérémonie d'inauguration et divers autres invités parmi lesquels les préfets de l'Ain et de Saône-et-Loire. Au dessert M. le Préfet du Rhône a levé son verre en l'honneur du Président de la République. Le docteur Gailleton, M. Compayré, M. Mangini, M. Caillemer, d'autres encore ont bu successivement à l'avenir et à la prospérité de l'Université, de ses bienfaiteurs, de ses étudiants et de ses maîtres.

Lyon vient de donner un bel et intelligent exemple de solidarité et de concorde. Puisse-t-il être suivi par tous les centres universitaires !

Université de Lille.

La fête annuelle de la rentrée des facultés se doublait cette année d'une inauguration chère au cœur des professeurs et des étudiants : l'inauguration de l'Université de Lille.

Dès deux heures, il était presque impossible de trouver une place dans le hall énorme de l'Hippodrome. Dans le couloir de verdure ménagé à l'entrée, plusieurs étudiants en habit et le chef couvert du béret, faisaient les honneurs de cette fête universitaire.

A deux heures et demie très précises, M. le Recteur, le Conseil académique, le Conseil des Facultés, les professeurs du Lycée, le Comité des Etudiants précédé de son drapeau, font leur entrée au milieu des acclamations enthousiastes, tandis que la musique du 43e de ligne joue la *Marseillaise*.

Les places d'honneur sont occupées tant sur l'estrade que dans la salle, par M. le Préfet du Nord et Mme Vel-Durand ; les généraux Doë de Mandreville et Rozat de Mandres ; Margottet, recteur de l'académie ; MM. Lapersonne, Gosselet, Féder, MM. les doyens des Facultés ; Pierre, directeur de l'enseignement primaire ; Cuir et Eliet, inspecteurs primaires ; MM. Sculfort, président du Conseil général ; Paul, président du tribunal civil ; Fournez, procureur de la République ; Gruson, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; La Rivière, ingénieur de la navigation ; Dassonville, vice-président du tribunal civil ; Gery Legrand, sénateur, Delory, maire, Calmette, directeur de l'institut Pasteur ; colonel Aron, directeur de l'artillerie ; le colonel du 19e chasseurs à cheval ; Trannin, directeur de l'Ecole de commerce ; Grand, vice-président du Conseil de Préfecture.

Nous reviendrons dans la chronique sur les détails de cette cérémonie ; mais nous croyons devoir dès à présent reproduire quelques extraits du discours très applaudi, de M. le recteur, sur le passé et l'avenir de l'Université Lilloise.

M. Margottet rend d'abord hommage à M. Bayet dont le nom est désormais lié d'une manière indissoluble à celui de l'Université, et de M. Couat qui avait présidé à la réunion des facultés dans la ville de Lille en 1889. Quant aux fêtes grandioses de 1895 elles sont encore présentes dans tous les esprits, on peut dire que dès cette époque l'Université était fondée.

L'orateur explique ensuite les dispositions de la loi nouvelle si favorables au développement matériel et moral des études supérieures dans la région ; il énumère les chaires qu'il serait opportun de créer dans diverses facultés. S'adressant enfin aux étudiants, il leur donne les meilleurs conseils.

Etudiants de l'Université lilloise, vous qui retirerez le plus grand profit de la nouvelle organisation et à qui ne feront défaut ni le savoir et le dévouement des maîtres, ni les instruments d'étude, ni la bienveillante sollicitude de l'administration, vous aurez certainement à cœur d'honorer l'institution nouvelle par votre amour de la science et par la dignité de votre conduite. Entre toutes les Universités de France va s'établir une vive émulation, une heureuse rivalité d'honneur et de renommée. Dans cette lutte courtoise mais ardente, vous tiendrez haut et ferme, je l'espère, le drapeau de votre Université. Vous aurez aussi le souci de sa prospérité matérielle ; vous ferez connaître dans toute la région du Nord les ressources qu'elle présente à la jeunesse ; vous n'oublierez pas, enfin, au terme de vos études, de vous faire inscrire dans cette belle Association des Amis et anciens Etudiants de l'Université à qui nous devons déjà tant de reconnaissance.

Elle a fondé des prix pour encourager vos efforts ; elle nous prête le concours le plus utile pour organiser des conférences et accroître nos collections scientifiques. Maintenant qu'elle n'a plus à lutter pour nous conquérir notre titre d'Université, qu'elle devienne le rendez-vous commun de tous ceux qui, par reconnaissance, par amour de tous les progrès scientifiques ou par le légitime orgueil que nous inspirent les gloires locales, s'intéressent à la prospérité de l'Université nouvelle.

La ville de Lille, dont la réputation commerciale et industrielle était partout connue, peut se féliciter d'être devenue aussi un centre intellectuel très important et le siège d'une des Universités les plus florissantes de France. Déjà les grands sacrifices qu'elle a si libéralement consentis portent leurs fruits : elle attire dans son Université naissante les savants et les étudiants de l'étranger. Mais il reste encore beaucoup à faire ; l'organisation d'une Université ne pourrait être achevée que si la science avait dit son dernier mot. Aussi osons-nous espérer que la Municipalité d'une ville éclairée et attachée à tous les progrès n'hésitera pas à nous continuer les sacrifices indispensables et à pourvoir l'Université de tous les organes nécessaires à son perpétuel développement.

Après le discours du recteur, M. Gosselet, doyen de la faculté des sciences, en termes délicats fait l'éloge du recteur et du nouveau secrétaire de l'Académie, M. Pelletier, et M. Vallas lit une intéressante étude *sur la notion du droit.*

A la sortie les étudiants vont déposer une superbe palme sur la Statue du général Faidherbe. Ils tiennent à prouver que la fête universitaire est aussi une fête du patriotisme.

Le soir un banquet par souscription de 140 convives réunissait dans les salons de l'hôtel Maréchal les autorités du département et les professeurs de l'Université.

Divers toasts ont été portés par M. Vel-Durand, préfet du Nord, au président de la République; par M. Margottet, recteur de l'Académie à l'Université; par M. Debierre, adjoint au maire de Lille, à la science ; par M. Louis Legrand, aux professeurs de l'Université ; par M. Gosselet, doyen de la faculté des sciences, au recteur et aux administrateurs de la ville, par M. Dubois, instituteur, à l'Université de France, et par M. Protin, président de l'Union des étudiants de l'Etat, à l'Université et à son recteur.

Un concert complétait cette fête qui s'est terminée, joyeusement et bruyamment, par un monôme de la jeunesse nniversitaire.

Université de Nancy

Jeudi, 19 novembre à deux heures, a eu lieu, salle Poirel, la solennité connue sous le nom de *Rentrée des Facultés*. Elle empruntait une importance particulière à la qualité d'*Université* conférée cette année aux groupes académiques par la loi nouvelle sur l'enseignement supérieur.

A l'arrivée des autorités universitaires, précédées du drapeau de l'Université de Nancy, la musique du 69e joue la *Marseillaise*. La cérémonie est présidée par M. Gasquet, recteur. Parmi les invités, placés au premier rang, sur la scène, il faut citer M. le préfet; M. le premier président Sadoul; M. Maringer, maire de Nancy; M. Boppe, directeur de l'Ecole forestière; M. l'abbé Voinot, vicaire général; M. Nyegaard, président du consistoire protestant; plusieurs généraux. Toutes les autres places sont occupées par les professeurs, en robe.

Dans la salle se presse un public nombreux.

Après un remarquable discours de M. Paul Lombard, professeur à la Faculté de droit, *sur le nouveau code civil allemand*, *M. Gasquet* prend la parole ; il constate que l'année 1896 marquera dans l'histoire des Universités.

Voilà donc les Universités reconnues. N'y a-t-il que le nom de changé ? M. le recteur, tout en déclarant que le nom n'est pas indifférent, puisqu'il définit mieux la chose, énumère les avantages que la loi nouvelle assure à l'enseignement supérieur.

Elle n'a pas voulu restreindre le nombre des Universités pour en augmenter l'importance. Mais ce travail se fera de lui-même. L'avenir est aux plus actives, aux mieux outillées, aux plus riches, à celles qui vivent dans les milieux où l'on comprend le mieux leur utilité, où l'on fera pour elles le plus de sacrifices. Celles-là prospéreront, les autres végéteront.

M. Gasquet a confiance dans l'Université de Nancy, bien qu'elle soit confinée à la frontière, d'une part, et de l'autre à la zone soumise à l'influence directe de Paris.

Mais cette influence tend à diminuer. Les familles commencent à comprendre qu'une agglomération de 12.000 étudiants sur un même point est plutôt nuisible qu'utile à la bonne marche des études. Tous les laboratoires sont encombrés, toutes les salles sont trop petites et bon nombre de ceux qui devaient les fréquenter ne s'habituent que trop facilement à rester à la porte.

En province, nous n'avons pas ces inconvénients. M. le recteur se réjouit que la circonscription de l'Université de Nancy corresponde exactement à l'ancienne province de Lorraine. Il fait un vif éloge du caractère lorrain, de l'originalité lorraine, composée, dit-il, de deux qualités qui, ailleurs, semblent s'exclure : le Lorrain, est à la fois très robuste et très affiné; il est également doué pour les lettres et pour les sciences. A ces qualités exceptionnelles viennent s'ajouter celles qui ont été apportées par l'élite de l'Alsace. De cet amalgame il résulte une trempe solide, une jeunesse ardente, avide de savoir, et pour qui l'étude est encore une forme de patriotisme.

M. le recteur compte sur la générosité de Nancy et des villes de la province qui, la première, a réagi contre une centralisation excessive, pour favoriser les développements de l'Université, qui monte, on pourrait le dire, la garde sur nos frontières.

Il montre les services que l'Université peut rendre à la France en facilitant la lutte économique qu'elle soutient contre l'étranger, par le développement scientifique de l'industrie nationale. Il cite l'Institut chimique, le laboratoire de brasserie. Nous allons, dit-il, chercher des électriciens au dehors ; qui nous empêche d'en former chez nous ?

Le soir, les professeurs de l'Université ont offert un punch aux étudiants dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

A neuf heures et demie, les autorités font leur entrée, précédées par le drapeau de l'Association. De chaleureux applaudissements éclatent à l'arrivée de MM. Gasquet, recteur ; Sadoul, premier président ; Stéhelin, préfet, qui prennent place à la table d'honneur, derrière laquelle est massé l'orchestre des étudiants.

A la même table, on remarque également : MM. Lederlin, doyen de la Faculté de droit ; Heydenreich, de la Faculté de médecine ; Bichat, de la Faculté des sciences ; Krantz, de la Faculté des lettres ; Schlagdenhauffen, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie ; Haller, directeur de l'Institut chimique ; le docteur Bernheim, le docteur Tourdes, le docteur Spillmann, MM. Floquet, Bleicher, Le Monnier, etc.

A l'entrée, la musique du 26e, placée dans la galerie supérieure, joue la *Marseillaise* et l'*Hymne russe* salués par d'enthousiastes bans et des acclamations.

C'est M. Lederlin, notre cher et ancien maître de Strasbourg, qui a eu l'honneur de porter au nom de ses collègues, le toast à l'Université de Nancy, à sa grandeur, à sa prospérité.

Après avoir constaté que ce jour restera mémorable dans l'histoire de cette ville, l'honorable doyen termine en ces termes ;

« Université ! deux choses surtout s'affirment dans ce mot : l'unité de la science, l'union de ses adeptes et de ses disciples.

« On a trop souvent affecté de nous dire que nous n'étions que des Facultés isolées, sans lien, sans cohésion ; on l'a tant dit, tant répété, que nous-mêmes finissions par le croire et par oublier que depuis un quart de siècle les quatre Facultés et l'Ecole supérieure réunies dans l'Académie de Nancy distribuent un enseignement complet portant sur l'ensemble des connaissances humaines, et qu'elles constituaient ainsi, sauf le nom, une véritable Université ; j'espère que personne n'en doutera plus à l'avenir. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que date, à vrai dire, l'Université de Nancy ; mais elle reçoit aujourd'hui sa consécration définitive, le droit de se reconnaître et de ne plus douter d'elle-même. Sa constitution nouvelle nous incitera aussi à redoubler d'efforts pour réaliser de plus en plus le but que d'un commun accord nous nous sommes constamment proposé : inspirer aux jeunes gens dont l'instruction nous est confiée l'amour de la science et les préparer tous à servir utilement leur pays dans les carrières diverses où leurs aptitudes les appelleront. En songeant au but vers lequel nous devons tous tendre, nous nous rapprocherons sans cesse davantage les uns des autres, nous chercherons à établir de plus en plus entre nous cette étroite solidarité qui constitue le véritable esprit universitaire. »

S'adressant ensuite aux étudiants, M. Lederlin leur donne d'utiles conseils ; les professeurs de l'Université seront toujours prêts à les aider de leurs conseils de façon à établir avec eux une essentielle collaboration.

M. Macquin, président de l'Association générale des étudiants, remercie

le corps des professeurs dont le dévouement a créé l'Université Lorraine.

C'est à une pensée généreuse des dames de l'Université que les étudiants doivent le drapeau qui les abrite, portant sur ses plis les noms glorieux de Pont-à-Mousson et de Strasbourg. Hier encore, les amis de l'Université accordaient une subvention à la Société pour la création d'un annuaire.

La loi nouvelle n'a fait que consacrer un état de choses existant depuis longtemps déjà ; l'union intime de MM. les professeurs et du corps des étudiants. L'Université de Nancy est une grande famille.

L'orateur remercie aussi les professeurs de leur bienveillante sympathie qui sait pardonner à l'entraînement des jeunes gens quelques écarts et quelques fautes.

Cette réflexion était, on pourrait le dire, prophétique, car dans un monôme, formé par les étudiants, qui a suivi cette soirée si réussie, quelques désordres se sont produits. Les journaux de la localité, tels que le *Progrès de l'Est* et l'*Est Republicain*, parlent de carreaux cassés, de becs de gaz, de volets et de devantures de magasins brisés et arrachés. L'association générale des étudiants a sans doute publié une lettre où elle constate que ces incidents regrettables étaient provoqués par une foule dont les individus les plus tapageurs étaient étrangers à l'Université ; mais c'est précisément cette promiscuité que les étudiants eussent dû éviter. En restaurant les Universités, la loi n'a pas entendu ramener avec elles les mœurs du moyen-âge. Sans exagérer l'importance de ces faits, il faut, à tout prix, en prévenir le retour.

Université de Clermont

L'Université de Clermont-Ferrand a tenu sa première séance le samedi 28 novembre. M. le recteur a pris le premier la parole : « Quelle est, dit-il, la raison de cette agitation inaccoutumée, de ces flots d'harmonie, de ces oriflammes ! C'est la loi du 10 juillet dernier qui donne le nom d'Université à l'enseignement supérieur de 15 académies sur 17 et qui substitue pour elle à l'ancien titre de Conseil général des Facultés, celui de « Conseil de l'Université. »

L'orateur, se demandant ce que fut une Université et quels souvenirs ce nom évoque, exquisse l'histoire de ces institutions à l'étranger et surtout en France et à Clermont. Il se demande ensuite quels progrès peut faire présager le retour de l'Université pour la prospérité générale de la région ; cette partie de son discours est du plus haut intérêt ; la sincérité de ses déclarations fait le plus grand honneur à l'éminent fonctionnaire.

« Il n'est pas douteux, dit-il, que l'adoption du premier projet de loi sur la création d'un petit nombre d'Universités eût été fatale à Clermont : ses Facultés et son Ecole de médecine, déconsidérées et découragées par le refus du nom célèbre donné à 6 ou 7 groupes, auraient été désertées ; la ville, le département, les hospices, les particuliers auraient cessé tous sacrifices ; dans une carrière active comme celle-là, ne pas suivre le torrent c'est reculer ; après quelques années d'exil, l'Enseignement supérieur eût vécu à Clermont, — comme est morte sans phrases, dans ce dernier quart de siècle, une Ecole de médecine qui n'a pu être réorganisée parce que la ville n'a pas voulu voter les crédits nécessaires aux améliorations exigées pour cela.

« Avec le titre d'Université et le sens qu'il comporte, il n'en sera pas de même, mais à une condition : c'est que la ville et le département soient prêts à continuer leurs sacrifices.

« Malgré les indulgences de la récente loi, le mot « Université » rappellera toujours à l'esprit les 4 Facultés, tout au moins les 4 enseignements du droit, de la médecine, des sciences et des lettres. Nous avons les 3 derniers : le premier s'impose. On s'en est souvent occupé ici, — en 1866, 1871, 1872, 1877, 1880, 1881, — soit au Conseil général, soit au Conseil municipal. Une Ecole municipale a été sur le point de s'ouvrir au début de l'année scolaire 1893-1894, sur l'initiative de M. Desdevises du Dézert, professeur à notre Faculté des lettres et docteur en droit. Mais la question s'est réveillée d'elle-même, à la dernière session du Conseil général, par l'organe de M. Tallon et comme conséquence de notre nouvelle situation : l'Assemblée départementale, à l'unanimité, a invité M. le préfet à constituer une commission d'études et à lui en présenter le rapport lors de sa prochaine session ; M. le Préfet a nommé cette commission et lui a présenté récemment, en l'installant, une étude complète du sujet dont elle avait à s'occuper. Ce travail, qui a été communiqué à la presse locale et qui est d'une clarté parfaite, me permettra d'être bref sur la question. Je me bornerai à quelques considérations.

« Deux Universités seulement, sur les quinze qui viennent de naître en France, manquent d'une Faculté de droit : le Parlement, qui a voté avec tant d'entrain la loi du 10 juillet 1896, ne voudra pas, pour une maigre dépense (car ces Facultés sont loin de coûter ce que coûtent les autres), les laisser dans cet état d'infériorité.

« Le prédécesseur de M. Liard à la direction de l'enseignement supérieur, M. Dumont, songeait en 1884 à combler la lacune, car il écrivait ce qui suit : « Il est probable que la création de deux nouvelles Facultés « de droit à Clermont et à Besançon ne diminuerait pas sensiblement le « personnel scolaire des autres Facultés, mais donnerait le goût de ces « études à des jeunes gens qui doivent les négliger faute de pouvoir quitter leur pays. La difficulté de trouver un cadre de professeurs qui puissent suffire entièrement à leur tâche et le désir de maintenir cet enseignement à un niveau élevé paraissent avoir été la principale raison « qui a fait obstacle à l'institution de centres nouveaux d'études juridiques ». Douze ans se sont écoulés depuis que ces lignes ont été tracées et les hommes ne manquent plus aujourd'hui.

« La création de la Faculté de droit ne sera pas sans retentissement favorable sur les autres établissements : les bacheliers entre lesquels se sont formés des liens pendant les longues études de l'enseignement secondaire partent ensemble pour une même localité dans le dessein d'y faire, l'un, du droit, par exemple, l'autre, de la médecine, et il est certain que des étudiants qui auraient songé à notre école pour se préparer à la dernière carrière, ont été déterminés à aller ailleurs par le départ forcé de camarades. Si je suis aussi affirmatif, c'est que j'ai vu la chose à Bordeaux, en 1871, à l'inauguration de la Faculté de droit, le nombre des étudiants de l'Ecole préparatoire de Médecine s'accrut d'une façon très notable. En 1878, lors de l'ouverture de la Faculté de médecine, le nombre des inscriptions *en droit* appela à son tour l'attention.

« On a créé récemment à la Faculté de médecine de Toulouse un cours

d'hydrologie médicale, absolument nouveau en France. Après (et peut-être avant) la chaîne des Pyrénées, le groupe d'eaux le plus remarquable est, sans contredit, celui des eaux alcalines bicarbonatées du Centre : Le Congrès d'hydrologie, qui a siégé ici du 28 septembre au 2 octobre dernier, a exprimé le vœu de voir instituer à l'Ecole de Clermont une deuxième chaire de cet ordre. C'est un perfectionnement dont nous essaierons bientôt d'obtenir la réalisation et qui donnera un cachet spécial à notre Etablissement d'enseignement médical et pharmaceutique ; mais ce qui importe le plus pour le moment, c'est incontestablement une Faculté de droit. »

Le soir, le Conseil de l'Université offrait un banquet aux autorités de Clermont et de Riom.

La fête n'aurait pas été complète si le doyen de la faculté des lettres, M. Emmanuel des Essarts, n'avait récité une de ces poésies, où la noblesse de la pensée se pare de toutes les grâces du rythme et de l'harmonie. Nous sommes heureux d'en reproduire les dernières strophes :

Une Université ! Tout un monde qu'anime
Notre commune idée inspirant divers corps,
Dans un multiple effort un vouloir unanime
Et la fraternité des studieux accords !

Nous l'avons, et c'est là, par sa puissance acquise,
Qu'avec plus d'ample essor et d'espaces vainqueurs,
La parole fera, grave et parfois exquise,
Harmonieusement vibrer le luth des cœurs.

Là nous vous convions en notre compagnie,
Auditeurs de nos cours, fervents et soucieux,
Et vous qui frémissez au vol de Polymnie,
Femmes, sans qui jamais rien ne fut précieux.

Vous aussi, diligents d'Homère ou de Térence,
Qui venez, au sortir du labeur vigilant,
Pour suivre en assidus l'agile conférence
Où mes doctes amis font passer leur talent.

Mais avec le printemps il sied que l'on renaisse...
Comme des nautonniers qu'attire un archipel,
C'est aux âmes en fleur, à l'ardente jeunesse
Que l'Université fait son premier appel.

Notre navire est plein de roses à la poupe ;
La brume a déchiré son suprême lambeau :
Nous avons couronné le cratère et la coupe
Où nous versons à tous le breuvage du Beau !

Ici le Bien s'allie au Rythme qui fascine,
La Science chez nous rend l'esprit ferme et droit ;
L'âme aussi se guérit à notre Médecine
Et bientôt nous créerons l'enseignement du Droit.

Notre Université vous ouvre l'hétérie
Où du Juste et du Bien chacun prendra sa part.
C'est pour la Vérité comme pour la Patrie
Que nous travaillerons en travaillant pour l'Art.

Et nous fêtons ce jour dans la sainte espérance
De propager, avec l'étude et les beaux vers,
Ta gloire, ton amour et ta grandeur, ô France,
Soleil des nations qui remplis l'univers !

Université de Poitiers

On nous écrit :

Cette année, la rentrée des Facultés et de l'Ecole de médecine de Poitiers n'a pas eu lieu, comme de coutume, le 3 novembre. Elle a été remise au 25, afin de permettre aux nouveaux étudiants, dont beaucoup étaient encore engagés au commencement du mois dans leurs examens de baccalauréat, de prendre part, dès leur début, à l'inauguration de l'Université.

La fête a été brillante. Non seulement la ville de Poitiers, mais encore la vaste région de l'Académie y a pris part. C'est qu'il s'agissait de célébrer la résurrection d'une Université célèbre, dont le souvenir est resté vivant dans la mémoire du public lettré de l'Ouest.

La Municipalité a prêté et fait décorer pour la solennité la vaste et belle salle des arts de l'Hôtel-de-Ville, et l'Ecole d'Artillerie a offert le concours de son excellente musique. La foule a été si grande, qu'elle a eu de la peine à se placer. Les dames étaient nombreuses, et appartenaient à toutes les classes qui, de près ou de loin, se trouvent en contact avec le haut enseignement, ou en subissent la bienfaisante influence.

La séance a été ouverte par un discours du nouveau Recteur, M. Cons. L'orateur a retracé l'histoire des grandes périodes de l'Université de Poitiers. L'auditoire lui a témoigné son approbation par les plus chaleureux applaudissements.

Le discours d'usage a été prononcé par un agrégé des Facultés de médecine, M. le docteur Chrétien, à qui l'Ecole de médecine de Poitiers sait gré de lui consacrer son talent, quand son grade et ses autres titres lui permettraient d'enseigner à une Faculté. Les médecins de Molière et Gui Patin, les uns par leurs bizarreries, l'autre par sa causticité, ont excité, grâce au savant docteur, outre un vif intérêt, le rire le plus franc de l'immense assemblée. Cette gaieté s'accordait bien avec le caractère joyeux de la fête.

La cérémonie du jour s'est terminée par la distribution des récompenses aux lauréats des concours de droit, de lettres et de médecine.

Le soir, le Recteur de l'Académie et les membres de l'Enseignement supérieur ont offert un banquet auquel ils ont invité les représentants de toutes les administrations civiles, du commandement militaire, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire. Le Préfet a porté un toast au Président de la République, qui témoigne tant de sympathie aux nouvelles Universités. Le sénateur Thézard, doyen honoraire de la Faculté de droit de Poitiers, a eu, après une chaleureuse allocution, l'ovation que lui méritait son rôle dans le vote de la loi dont sa ville natale célébrait le bienfait. Le Recteur a profité des dispositions bienveillantes de tous, pour exposer au premier magistrat de la ville les besoins et les espérances de la jeune Université. Le Maire de Poitiers a pris avec bonne grâce l'engagement de marcher, de concert avec son Conseil Municipal, dans la voie ouverte par ses prédécesseurs.

La soirée s'est terminée par un punch offert aux étudiants. Ils étaient si nombreux, que les spacieux salons de l'Hôtel de France pouvaient difficilement les contenir. L'un d'eux avait préparé, pour bouquet de la

fête, une pièce de vers en l'honneur de l'*Alma* qui appelait à elle la jeunesse d'élite de la région. Les rues de la ville ont eu leur part de la fête après minuit, et ce n'est que vers le matin que les cris de joie ont cessé d'y retentir.

Université de Caen

De notre correspondant :

Le 19 novembre dernier a eu lieu la première séance de rentrée de l'Université de Caen. On y a dit officiellement d'excellentes choses sur lesquelles nous reviendrons. Aujourd'hui nous voudrions tâcher d'analyser les sentiments de la foule qui, chose rare, se pressait à cette rentrée, véritablement solennelle ce jour-là. Visiblement les Caennais voulaient savoir ce qu'il adviendrait de leurs anciennes facultés transformées ; s'ils avaient à gagner ou à perdre, dans cette création des Universités.

En somme, si le titre légal, Université *de Caen*, correspond à la réalité, c'est-à-dire si la ville seule de Caen s'intéresse pécuniairement et moralement à son Université, l'avenir est inquiétant, car, si dévouée que soit la ville aux choses de l'enseignement, son budget ne peut rivaliser avec celui de Bordeaux, de Lyon, de Lille, de Marseille.

Si au contraire la vérité essentielle se trouve dans le nom de l'organe le plus vivant de la nouvelle Université, la Société des amis de l'Université *de Normandie*, si l'Université sait être régionale, grouper autour d'elle les sympathies normandes les plus lointaines, de Rouen à Cherbourg, voire au Mans, l'Université de Normandie aura tout à gagner au mouvement actuel : de ce côté, on a bon espoir : la Société des amis de l'Université est en plein développement : elle agit.

Il ne reste plus que trois choses à faire : retenir les étudiants normands, malgré la pente qui les entraîne à Paris : car il suffit de regarder la carte des chemins de fer pour constater que la Normandie universisitaire est drainée vers Paris par cinq grandes lignes ; — attirer les étudiants anglais qui tout naturellement doivent nous arriver par la nouvelle ligne des vapeurs de Newhaven à Caen ; — conserver les jeunes professeurs, en ne les forçant pas à regarder, sinon du côté de Paris, du moins du côté de Bordeaux, de Lyon ou de Lille, qui commencent à remplacer, dans l'esprit des professeurs non encore fixés, ce qu'était Paris autrefois.

Conseil supérieur de l'instruction publique

A l'ouverture de la session du Conseil supérieur, M. Rambaud a prononcé le discours suivant :

Messieurs, en déclarant ouverte la première session de l'année 1897, je crois répondre au sentiment du Conseil supérieur en exprimant des regrets pour la perte qu'il vient de faire en la personne d'un de ses membres les plus éminents et qui lui appartenait depuis la fondation. C'est en 1880 que le Frère Joseph fut nommé membre du Conseil par un décret présenté à la signature du Président Grévy par M. Jules Ferry. Depuis seize années que le frère Joseph prenait part à nos travaux, nous n'avons cessé d'apprécier sa haute compétence dans les choses d'éducation, la sagesse et la modération de ses idées, son

sentiment élevé et impartial de la justice, la droiture et l'aménité de son caractère.

Messieurs,

Depuis quelques années l'usage, déjà plus libéral que les pratiques antérieures, s'est introduit qu'à la dernière séance de chaque session du Conseil chacun des directeurs rendit compte, pour son service, de la suite donnée aux vœux déposés, lors de la session précédente, par les membres du Conseil.

Je crois devoir modifier cet usage. Le compte rendu par lequel se clôturaient les travaux du Conseil les ouvrira désormais, et c'est le ministre lui-même qui le présentera.

A la session de juillet dernier, M. Villey a déposé une proposition par laquelle il priait le ministre « de vouloir bien affirmer le droit pour le Conseil supérieur d'émettre des vœux et provoquer les mesures nécessaires à l'instruction de semblables vœux ».

Renvoyée, conformément au décret de 1880, devant la section permanente du Conseil, cette proposition n'a pas paru, en sa teneur absolue, pouvoir être acceptée. Sauf quand il rend des arrêts, le Conseil supérieur de l'instruction publique est un corps consultatif et non un corps délibérant. Or c'est un principe de notre droit public qu'un corps consultatif n'a pas le droit d'initiative. Les lois ont placé l'initiative là où la Constitution a placé la responsabilité. Responsable devant les représentants du pays, le ministre doit garder sa responsabilité pleine et entière : il ne saurait ni la déplacer ni l'amoindrir.

Mais, sous cette réserve de principe, il lui est permis d'appliquer les lois et règlements dans l'esprit le plus libéral. Le Conseil sait quelle interprétation a été donnée jusqu'ici à l'article 4 du décret du 11 mai 1880, relatif au dépôt et à l'examen des propositions émanant des membres du Conseil. Il m'a semblé que, sans rien sacrifier de ce que je dois garder, je pouvais faire sortir de ce texte une procédure plus large, plus en rapport avec les sentiments du corps enseignant, plus conforme aux aspirations du Conseil et à mes propres inclinations.

Tout d'abord, en ce qui concerne le dépôt des propositions, le texte du décret dit simplement que « les conseillers qui veulent soumettre une proposition au Conseil la présenteront par écrit au président ». Il ne dit pas que ces propositions ne seront présentées, comme l'usage s'en est introduit dès 1880, qu'au cours des sessions. Cette façon de procéder a cet inconvénient qu'une proposition utile, si le ministre l'adopte, ne peut avoir d'effet qu'à la session suivante.

Désormais, les propositions pourront être présentées en tout temps, pendant les sessions et dans l'intervalle des sessions. Seulement, comme elles doivent être renvoyées à l'examen de la section permanente, laquelle, malgré sa permanence, ne peut siéger tous les jours, il serait bon qu'il n'en fût pas présenté pendant le mois qui précède l'ouverture de chaque session.

« Cette proposition, dit ensuite le règlement, est renvoyée de droit à la section permanente. » Ce renvoi est conforme à l'esprit de la loi qui a voulu que tout projet porté par le ministre devant le Conseil fût d'abord soumis à la section. Il continuera donc à lui être soumis. Mais je crois répondre à vos sentiments en décidant que l'auteur (ou les auteurs) d'une proposition pourra, s'il le demande, être entendu pour en développer les motifs, par la section permanente, sans assister ensuite à la délibération.

« Après avis de la section, dit enfin le règlement, le ministre décide si le Conseil doit être saisi de la proposition. » En cela, le règlement a été sage. Conformément au principe de droit public que je rappelais tout à l'heure, il a maintenu l'initiative là où est la responsabilité. C'est donc sous sa responsabilité que le ministre saisira le Conseil. Il pourra se présenter des questions dont il ne devra pas le saisir : celles, par exemple, qui sortiraient de la compétence du Conseil, comme les questions de pure administration ; celles encore dont la discussion pourrait être un danger pour les hauts intérêts qui lui sont

confiés. Mais en dehors de ce cas, que la sagesse de tous les membres du Conseil et leur souci du bien de l'instruction publique rendront certainement très rares, le Conseil sera saisi, tantôt sous forme de projet de règlement, lorsque le ministre aura fait siennes les propositions présentées par des membres du Conseil ; tantôt — et c'est là l'innovation — sous forme d'avis à donner après discussion en assemblée générale, lorsque le ministre ne les aura ni adoptées ni écartées.

Ainsi, sans qu'il soit nécessaire de changer un mot à cette loi de 1880 qui, en faisant du Conseil supérieur la représentation de tous les corps enseignants, et en le recrutant au moyen de l'élection directe de tous ses membres par leurs pairs, a donné à l'Université sa constitution libérale, le Conseil supérieur verra augmenter son influence sur la direction des études. Il deviendra un collaborateur plus actif et plus efficace du ministre ; il lui apportera plus directement l'expression des sentiments des membres de l'enseignement ; il gardera, dans nos institutions nationales, la place éminente qu'a voulu lui attribuer son illustre fondateur.

La procédure nouvelle va être appliquée dès la présente session.

En conséquence, je vais rendre compte de la suite donnée aux propositions présentées au cours de la dernière session.

LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT

M. A. Rambaud, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et M. Georges Cochery, ministre des finances, ont présenté le projet suivant à la Chambre des députés :

Exposé des motifs :

Messieurs,

Le baccalauréat est une institution qui a soulevé, récemment encore, beaucoup de critiques ; cependant nous ne croyons pas devoir vous en proposer la suppression : il serait nécessairement remplacé, à l'entrée de chaque carrière, par un examen analogue ou par une surcharge des examens déjà existants. Ces épreuves nouvelles, si elles ont un caractère spécial, décourageront, parmi les élèves de nos établissements secondaires, tout effort vers la culture générale ; si elles ont un caractère général, elles ne pourront être qu'une résurrection du baccalauréat, subi par les candidats dans des conditions qui, assurément, ne seraient pas meilleures que celles où ils le subissent aujourd'hui.

La critique la plus grave qu'on puisse adresser au baccalauréat actuel ou plutôt à la manière dont il fonctionne, c'est la part trop considérable qui est laissée au hasard de l'examen.

Le projet de loi a surtout pour objet de la diminuer d'une part, en attribuant une importance plus grande au livret scolaire dont l'usage a déjà donné d'heureux résultats ; d'autre part, en associant, dans la composition des jurys, aux professeurs de l'enseignement supérieur, les agrégés de l'enseignement secondaire qui ont une compétence toute particulière pour déterminer avec précision ce que l'on est en droit d'exiger des élèves de cet enseignement.

Cette double disposition aura, en outre, pour effet d'établir des rapports plus intimes, dans l'intérêt des études, entre les deux ordres d'enseignement et d'accroître l'autorité des professeurs de l'enseignement secondaire sur leurs élèves.

Le droit réservé au ministre de nommer, parmi les professeurs des Facultés, les présidents et, parmi les agrégés de l'enseignement secondaire, les membres de ces jurys, aura pour résultat de désigner ceux de ces maîtres qui, par

certaines qualités spéciales de leur esprit, paraîtront les plus aptes à remplir ces délicates fonctions.

Des présidents de jury, choisis avec discernement, maintenus aussi longtemps qu'il sera possible dans cette fonction, y acquerront une compétence de plus en plus grande ; occupant dans le jury une place prépondérante, plus particulièrement responsables de l'examen, ils offriront à l'administration et aux familles les garanties les plus sérieuses.

Jusqu'à présent, le ministre ne pouvait qu'inviter les jurys à tenir le plus grand compte du livret scolaire. Le projet de loi accorde à celui-ci une importance décisive : sur le seul examen du livret, les jurys peuvent dispenser les candidats de tout ou partie des épreuves ; c'est donc non d'épreuves plus ou moins aléatoires, mais du travail accompli pendant tout le cours de leurs études que dépendra surtout le sort des candidats.

Le ministre se réserve, dans l'intérêt des familles, d'établir dans un même ressort académique plus d'un centre d'examens.

L'exécution de la loi proposée entraînera des dépenses nouvelles ; elles seront couvertes par un léger relèvement des droits d'examen et de diplôme. Les nouveaux tarifs, comme le porte l'article 3 du projet, seront fixés dans les formes prévues par la loi du 27 février 1880.

PROJET DE LOI

Le Président de la République française.

Décrète :

Le projet de loi, dont la teneur suit, sera présenté à la Chambre des Députés par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et par le ministre des finances, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Art. Ier. — Les examens qui déterminent la délivrance des baccalauréats de l'enseignement secondaire sont subis publiquement devant des jurys formés d'agrégés de l'enseignement secondaire, présidés par un membre de la Faculté des Lettres ou de la Faculté des Sciences.

Les présidents et les membres des jurys sont nommés par le ministre de l'instruction publique.

Art. 2. — Les candidats sont autorisés à présenter des livrets scolaires dont la forme sera déterminée par le ministre de l'instruction publique.

Après un examen de ces livrets, les jurys peuvent dispenser les candidats de tout ou partie des épreuves.

Art. 3. — Un décret rendu dans les formes prévues par l'article 6 de la loi du 27 février 1880, déterminera les tarifs des droits d'examen à percevoir des candidats au profit du Trésor.

LA TRANSLATION DES CENDRES DE PASTEUR

La translation des restes de Pasteur, à l'institut de la rue Dutot, a commencé le matin 26 décembre à huit heures et demie, par un service religieux, célébré à Notre-Dame, dans la plus stricte intimité.

L'autel avait été tendu de noir et, sur un catafalque très simple, le cercueil de l'illustre savant avait été placé.

La messe a été dite par le premier vicaire de Notre-Dame et l'absoute donnée par le curé lui-même.

Tous les membres de la famille assistaient au service religieux : Mme Pasteur, M. J.-B. Pasteur, M. et Mme Vallery-Radot, gendre et fille du savant.

Y assistaient également: MM. Duclaux, directeur de l'institut Pasteur, les docteurs Roux et Chantemesse, Brouardel, Delbet, Chaput, Poyet, les professeurs Debove, Monod, Grancher et Bucquoy.

Après l'absoute, le cercueil a été accompagné par les membres du clergé jusqu'à la porte de Notre-Dame.

Il a été placé ensuite sur un fourgon funéraire, dans le coupé duquel est monté l'abbé Pousset, archiprêtre, qui avec la famille, a accompagné le corps jusqu'à l'institut.

A dix heures un quart, le fourgon s'arrêtait dans l'avant-cour de l'institut, rue Dutot, devant le grand perron. Une foule nombreuse était déjà réunie dans le vestibule et dans la cour. On y remarquait le commandant Moreau, représentant le président de la République, M. Méline, président du conseil, M. Brisson, président de la Chambre ; M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, et le directeur des beaux-arts, M. Henry Roujon ; MM. Fallières, sénateur ; Ribot, Chautemps, Henry Cochin, députés ; le Capitaine Carnot, représentant le ministre de la guerre ; MM. Lépine, préfet de police ; de Selves, préfet de la Seine ; Bertrand, Wallon, Gaston Boissier, Cornu, de Broglie, vicomte Delaborde, Frémiet, Corroyer, Gréard, Mézières, Falguière, Lœwy, membres de l'institut ; Liard, Zévort, etc. ; les docteurs Metchnikof (Russie), van Hoorn (Hollande) et la délégation anglaise, dont les barettes de velours noir et les pittoresques costumes, où le rouge domine, tranchaient vivement sur la masse compacte des redingotes et des habits noirs.

Pris à bras par les porteurs, le cercueil d'ébène, à clous de cuivre, gravit lentement les dix marches du perron au-dessus duquel s'ouvre le vestibule. Le cortège, que précède l'abbé Brisset, suit la galerie centrale jusqu'au fond et de là, par un escalier tournant, descend dans la galerie du sous-sol pour y faire en sens inverse le même chemin et gagne la chapelle funéraire placée vers le vestibule d'honneur.

Le cercueil descend enfin dans la crypte éclairée par des chandeliers de bronze posés au fond sur l'autel et par de grands candélabres en fer forgé placés sur les pendentifs de la coupe centrale.

A ce moment l'abbé Rivat, curé de Saint Lambert de Vaugirard, prononce sur le cercueil les dernières prières.

La famille, après l'absoute, remonte devant l'entrée de la crypte où se trouvent les invités.

M. J. B. Pasteur, d'une voix émue, s'adresse aux membres du conseil de l'Institut :

« Messieurs, dit-il, je vous remets ce tombeau que nous avons élevé à notre père. Dans cet Institut qu'il a tant aimé nous vous prions de le conserver précieusement ».

M. Bertrand, président du Conseil de l'Institut, répond :

« Le conseil de l'Institut Pasteur, remercie la famille de l'illustre fondateur de l'Institut de la pieuse pensée qu'elle a eu. Grâce à elle, les pélerins qui viendront de toutes les parties du monde honorer la mémoire du grand bienfaiteur de l'humanité pourront se réunir sur son tombeau ».

Plusieurs discours, très brefs d'ailleurs, (le défunt les avait interdits à ses obsèques) sont prononcés par MM. Rambaud, au nom du gouvernement ; Baudin, au nom du Conseil Municipal de Paris ; Gaston Boissier, au nom de l'Académie française ; par Sir Joseph-Lister, président de la Société royale de Londres ; Cornu, de l'Académie des sciences ; Bergeron,

secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine ; Georges Perrot, directeur de l'Ecole Normale supérieure ; Louis Passy, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'agriculture ; Paul Tissier, président de l'Association des étudiants, et Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur.

Voici, d'après le *Temps*, la description de la chapelle funéraire où reposent les restes de Pasteur. Elle est située sous le vestibule d'entrée de l'Institut, dans le dallage duquel elle prend jour par un grand œil-de-bœuf fermé de lamelles d'onyx.

On y accède par le corridor du sous-sol. Au fond de ce corridor, dans un mur orné de mosaïques à fond d'or, s'ouvre une baie cintrée large de trois mètres cinquante, et fermée par une grille en fer forgé d'un beau style. Au-dessus de la grille, sur le bandeau extérieur de la voûte, se détache cette simple inscription : Ici repose Pasteur.

L'arceau dans lequel s'encadre la grille est incrusté en entier de mosaïques, représentant sur fond d'or, des iris. Au delà de la grille, on descend par un escalier de neuf marches, en marbre blanc statuaire, dans la crypte pavée d'une mosaïque de marbre sur laquelle de grands rinceaux, formés de branches de laurier, se dessinent.

La voûte en berceau qui s'arrondit, en suivant la même pente, au-dessus de l'escalier, repose sur un lambris de marbre blanc veiné de noir et de rose. Au bas de l'escalier, la crypte proprement dite est formée par quatre grands arceaux supportant une coupole sphérique. Dans les voussures de la coupole, sont peintes des figures angéliques représentant la Science, la Charité, l'Espérance et la Foi. Au milieu s'élève le sarcophage du maître, très bas, taillé tout entier dans un bloc de granit porphyroïde vert sombre. Les arceaux reposent eux-mêmes sur quatre groupes de trois colonnes, l'une rouge et les deux autres vertes, également en granit porphyroïde et surmontées de chapiteaux byzantins de marbre blanc.

Au delà du tombeau, une chapelle absidale, avec voûte en cul de four, percée de deux œils-de-bœuf. Ornée d'un autel de marbre blanc, elle est séparée de la partie centrale de la crypte par une balustrade de marbre.

Les murailles sont partout ornées, jusqu'à la hauteur de deux mètres, des mêmes lambris de marbre. Les voûtes sont recouvertes en entier de mosaïques.

Dans le rampant, au-dessus de l'escalier, une inscription empruntée au discours de réception à l'Académie du grand savant : « Heureux celui qui porte en soi un dieu, un idéal de beauté et qui lui obéit, idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des vertus de l'Evangile. »

Des deux côtés de l'inscription, commence une frise de pavots, au-dessus de laquelle de grandes palmes et des branches de lauriers se rejoignent au sommet de la voûte.

L'inscription suivante est gravée dans la mosaïque de l'abside : Ce monument fut élevé en MDCCCXCVI à la mémoire de Pasteur par la piété de sa veuve et de ses enfants. Charles-Louis Girault composa l'architecture et la décoration ; il dirigea les travaux. Luc-Olivier Merson dessina les figures de la coupole. Auguste Guilbert-Martin exécuta les mosaïques.

LE BANQUET UNIVERSITAIRE FRANCO-AMÉRICAIN

Le banquet donné, à l'hôtel Continental, par les anciens élèves des universités américaines établies à Paris ou en cours d'études à l'Université et dans les grandes écoles de Paris, a été une très intéressante manifestation des rapports cordiaux qui unissent le monde universitaire des États-Unis et celui de France.

M. Eustis, ambassadeur des États-Unis, ancien élève de l'université d'Harvard, présidait. Il avait à ses côtés MM. Lavisse, directeur des études historiques à l'Université de Paris, et Austin Lee, premier secrétaire de l'ambassade d'Angleterre. A la table d'honneur avaient également pris place MM. Sloane, directeur des études historiques à l'Université de Columbia, à New-York, le docteur Tyng, président de la chambre de commerce américaine, James Monroë, Auguste Bartholdi, Lombard.

Dans une brève allocution, M. Eustis a parlé des services que rendaient les universités dans la vie publique américaine et de ce que l'instruction élevée que l'on donne dans ces établissements a fait pour la grandeur morale et même matérielle des Etats-Unis. L'ambassadeur a porté le premier toast à l'Université de Paris.

M. Lavisse a pris la parole pour remercier l'ambassadeur du toast porté à l'Université de Paris. « Ceux qui ont vu, comme moi, au jour le jour, dit-il, la transformation de notre haut enseignement et peuvent comparer avec exactitude l'état d'autrefois à celui d'aujourd'hui, espèrent en l'avenir fermement, parce qu'un quart de siècle a suffi pour opérer une transformation si grande. Mais nous avons beaucoup à faire encore et nous ne sommes qu'au premier pas de la route nouvelle. » Comparant les universités françaises à celles d'Amérique, il dit que nos universités sont et demeureront des universités d'État. Sans doute, on peut espérer qu'elles acquéreront par des dons particuliers une fortune personnelle ; et, à ce propos, il envie aux universités américaines ces riches donateurs dont la générosité s'exprime en chiffres fabuleux, en « chiffres de l'autre monde », c'est le cas de le dire. Si les universités françaises s'enrichissent, elles emploieront leur fortune à améliorer et élargir leur vie intellectuelle, mais elles demeureront des institutions d'État, et il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque notre vie nationale est ainsi organisée. M. Lavisse reconnait même qu'une autorité extérieure est nécessaire aux universités : « Chez nous, a-t-il dit, chez nous qui sommes libres, sans avoir encore, il s'en faut, toutes les mœurs et toutes les vertus de la liberté, une corporation omnipotente courrait le risque de vivre pour elle-même, ce qui est la même chose que mourir. » Mais, tout en demeurant des institutions d'État, les universités ont besoin d'une absolue liberté intellectuelle. C'est parce que nous avons cette liberté que nous vivrons : c'est quand nous aurons la pleine conscience de cette liberté que nous prospérerons. Acquérir cette pleine conscience, c'est à l'heure qu'il est le plus nécessaire. Ce qui peut exister encore dans les universités d'esprit fonctionnaire doit s'évaporer. La vie intellectuelle n'est à aucun degré assimilable à une fonction quelconque qui a ses règles, ses précautions et ses respects ; la vie intellectuelle ne doit d'égards qu'à la vérité.

M. Lavisse exprime ensuite l'espoir que la jeunesse française sentira, aimera cette absolue liberté intellectuelle. « Dans notre pays, les an-

ciennes traditions ont laissé des habitudes qui empêchent des traditions nouvelles de se fonder ; la liberté seule, en nous affranchissant des habitudes, peut frayer les lois de l'avenir. » Et même, dans cette liberté intellectuelle, la jeunesse française, qui a besoin de discipline, en trouvera une : « Ne soumettre son esprit qu'à la seule vérité, c'est être libre ; le soumettre à la vérité, c'est être discipliné. » L'orateur voudrait que la jeunesse transportât dans la vie publique l'esprit de discipline dans la liberté. Nous avons, dit-il, ce grave défaut national d'être à la fois trop indisciplinés et trop obéissants, selon les heures, et ce mélange d'indiscipline et d'obéissance est dangereux ; c'est un mélange explosible.

M. Lavisse exprime ensuite ses remerciements aux citoyens américains qui, à plusieurs reprises, ont exprimé le vœu que les jeunes américains qui viennent étudier en Europe ne se rendent pas tous dans un même pays, et qu'un assez grand nombre d'entre eux fassent leurs études en France. A ce propos, il admire ce trait de l'esprit américain, demeuré si curieux des choses du dehors. « Vous avez formé, dit-il, avec des éléments divers venus d'Europe, une grande nation, originale, *sui generis*. Vous pourriez dédaigner la vieille Europe, où dans tant de pays les institutions sont demeurées surannées, et où la politique internationale de la paix armée est un si étrange et déconcertant phénomène. Pourtant vous ne dédaignez pas l'Europe, et même vos universités témoignent d'une admirable curiosité pour les origines grecques et latines de notre civilisation européenne. L'enseignement de l'antiquité est si riche chez vous qu'un jour viendra peut-être où l'étudiant européen qui voudra trouver tous les moyens rassemblés d'étudier la Grèce et Rome, traversera l'Atlantique. Mais l'Europe moderne vous attire aussi ; en grand nombre, vos étudiants visitent les universités du continent. On dirait que vous vous proposez de vous approprier tout ce qu'il y a de bon dans la culture des divers pays européens. Or, les citoyens américains dont je parlais ont prouvé que la culture française mérite, elle aussi, d'être étudiée, et qu'il est utile que l'élément français soit versé dans l'immense creuset où s'élabore votre génie. Nos institutions nouvelles nous permettent, nous permettront de plus en plus — car nous avons encore plusieurs choses à faire pour organiser notre hospitalité — d'accueillir votre jeunesse. Maintenant que nous avons des universités, nous pouvons entrer en concurrence avec tous les pays qui possèdent des universités. Nous étions à l'écart jadis et l'on passait à côté de nous. On peut à présent rester chez nous et y demeurer. J'espère qu'on s'y trouvera bien. »

En terminant, M. Lavisse lève son verre en l'honneur des libres et puissantes universités de la libre et puissante république des États-Unis.

M. Austin Lee a répondu au toast porté par M. Eustis aux universités du Royaume-Uni. Il s'est félicité du nombre croissant des étudiants américains qui fréquentent les universités anglaises et du nombre croissant des professeurs anglais qui enseignent dans les universités américaines. « Il se forme, a dit l'orateur, une double série de rapports amicaux qui sont loin d'être négligeables. »

Une certaine importance politique avait été attachée par les organisateurs du banquet à la présence de M. Austin Lee, en raison des difficultés récentes survenues, à propos du Venezuela, entre les États-Unis et l'Angleterre.

M. Lombard, professeur au lycée Michelet, docteur en philosophie de

l'université de Leipzig, a répondu, en anglais, au toast porté aux universités d'Allemagne.

En réponse au toast en l'honneur des universités des États-Unis, M. Sloane a prononcé un grand discours. M. Sloane, qui a été pendant vingt ans professeur d'histoire à l'université de Princeton — et dont récemment M. Pierre de Coubertin parlait ici-même — vient d'être nommé, ces jours-ci, à la grande université de New-York, avec le même titre que M. Lavisse en Sorbonne : directeur des études historiques. M. Sloane qui a voué son existence aux études napoléoniennes, est en ce moment en Europe, où il va faire paraître, à Munich, une édition scientifique, en allemand, de son *Napoléon Ier*; dans quelque temps, il donnera l'édition populaire, en français, de ce considérable ouvrage. M. Sloane a félicité la France de commencer à donner à ces universités ce que les universités américaines ont eu de tout temps : l'autonomie.

L'expérience faite en Amérique, a-t-il dit, permet de considérer ce système comme le meilleur ; c'est celui qui, établissant une concurrence entre toutes les universités d'un pays, les pousse à s'attacher les meilleurs professeurs.

M. Sloane a encouragé ensuite les gradués américains à venir, leurs études finies, fréquenter les universités d'Angleterre, d'Allemagne et de France.

On ne peut pas exagérer l'importance morale qu'a sur le caractère de de ces jeunes gens le fait de vivre en Europe, parmi les grandes autorirités littéraires et scientifiques. Ils rentrent en Amérique non seulement plus instruits, mais, de plus, avec un esprit plus développé et plus libéral.

Aussi est-il heureux de voir que des efforts sont faits à Paris pour faciliter aux étudiants américains l'accès de l'Université.

M. Bartholdi a parlé des séjours que font à Paris, depuis quelques années, les artistes américains et qui ajoutent aux vieux liens politiques de nouveaux liens. Le docteur Evans a prononcé quelques paroles au nom du comité franco-américain, dont il est le président. Enfin, le commandant Rodgers, attaché naval à l'ambassade des États-Unis, a répondu, à la place de M. Mac Lane, ancien ministre des États-Unis à Paris et ancien élève de l'Ecole militaire de West-Point, au toast porté par M. Eustis, à l'Ecole navale et à l'Ecole militaire américaine. (*Le Temps*).

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique, a été élu membre de l'*Académie des Sciences morales et politiques* en remplacement de M. Jules Simon.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Arrêté du 31 juillet modifiant les articles 16 et 17 de l'arrêté du 8 août 1890 sur le baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu les décret et arrêté du 8 août 1890 relatifs au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique ; vu les décret et arrêté du 31 juillet 1896 ; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Les articles 16 et 17 de l'arrêté du 8 août 1890 sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 16. — La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20. Les coefficients suivants sont attribués aux différentes épreuves :

PREMIÈRE PARTIE.

Version latine, 1. Composition française, 1. Explication grecque, 1. Explication latine, 1. Explication française, 1. Épreuve de langue vivante, 2. Interrogation sur l'histoire et la géographie, 1. Interrogation sur les mathématiques : *a*) Arithmétique et algèbre 1 suffrage ; *b*) Géométrie et cosmographie 1 suffrage.

SECONDE PARTIE.

Première série. — Composition de philosophie, 2. Composition portant, au choix des candidats, soit sur les mathématiques, soit sur les sciences physiques et naturelles, 1. Interrogation sur la philosophie et, sur l'histoire de la philosophie, les auteurs philosophiques, 1. Interrogation sur l'histoire contemporaine, 1. Interrogation sur les éléments de la physique, de la chimie et des sciences naturelles, 1.

Deuxième série. — Composition de mathématiques et de physique, 2. Interrogation sur les mathématiques, 2. Interrogation sur la physique, 1. Interrogation sur la chimie, 1. Interrogation sur l'histoire contemporaine, 1. Interrogation sur la philosophie, 1.

Art. 17. — Pour être admis, les candidats doivent avoir obtenu au moins le nombre suivant de points : Première partie, 100. Seconde partie : première série, 60 ; deuxième série, 80.

Les certificats d'aptitude portent les mentions suivantes :

Passable. — Quand le candidat a obtenu la moyenne de 10 points.

Assez bien. — Quand le candidat a obtenu la moyenne de 12 points.

Bien. — Quand le candidat a obtenu la moyenne de 14 points.

Très bien. — Quand le candidat a obtenu la moyenne de 15 points.

A. Rambaud.

Arrêté du 15 octobre relatif au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu les décret et arrêté du 8 août 1890, ainsi que les décret et arrêté du 31 juillet 1896 relatifs au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, arrête :

L'article 13 de l'arrêté du 8 août 1890 est modifié de la manière suivante :

Art. 13. — La durée des compositions est fixée ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

Version latine, trois heures ; composition française, trois heures.

SECONDE PARTIE.

1re *série*. — Composition de philosophie, quatre heures ; composition portant au choix des candidats : soit sur les mathématiques, soit sur les sciences physiques et naturelles, deux heures.

2e *série*. — Composition de mathématiques et de physique, quatre heures.

A. Rambaud.

Circulaire du 27 octobre concernant les boursiers de licence ès sciences.

Monsieur le Recteur,

Je suis consulté sur la question de savoir si les étudiants qui ont obtenu des bourses de licence ès sciences sont tenus de travailler en vue des certificats scientifiques exigés des aspirants aux fonctions de l'enseignement public. Je vous prie d'informer les intéressés que toute liberté leur est laissée à cet égard, et qu'en obtenant une bourse pour les études scientifiques, ils ne contractent d'autre engagement que celui de travailler utilement pour la société qui favorise leurs études. Le décret du 22 janvier 1896 a profondément modifié le régime de la licence ès sciences. Je ne saurais mieux faire que de rappeler ici ce que disait mon prédécesseur dans sa circulaire du 1er avril dernier :

« Pendant de longues années, et pour des raisons diverses, on n'a vu dans la licence ès sciences qu'un grade professionnel fait pour les futurs professeurs, et tout naturellement on l'a organisée en vue de cette fin unique et exclusive. Cette conception étroite est aujourd'hui élargie. Les Facultés des sciences ont une destination plus ample. Leur objet est l'enseignement théorique et pratique des sciences, de toutes les sciences, d'abord pour la science en elle-même, puis pour les multiples applications qui s'en font dans la civilisation contemporaine. Le professorat n'est qu'un des débouchés offerts à leurs élèves. Elles ne rempliraient que partiellement leur rôle si elles bornaient là leurs préoccupations et leur action. La société, où chaque jour la science devient plus agissante, attend d'elles d'autres services, et ces services, elles sont en état de les rendre. Chaque année, quinze à seize cents candidats, sortis des classes scientifiques de l'enseignement secondaire, se présentent à l'Ecole poly-

technique, à l'École normale et à l'École centrale ; quelques centaines seulement peuvent y entrer. Des autres, beaucoup viennent aux Facultés des sciences ; mais les examens qu'ils y subissent ne peuvent leur ouvrir que le professorat, et ainsi s'accroît démesurément, hors de toute proportion avec les besoins des services, le nombre des candidats aux emplois de l'enseignement. Et pendant ce temps, nombre de nos industries scientifiques sont forcées de se recruter à l'étranger. Un profit d'ordre social sera certainement réalisé le jour où les étudiants sauront que la Faculté des sciences ne les mène pas seulement, par une voie chaque jour plus étroite, aux fonctions de l'enseignement, mais qu'il dépend d'eux, par le choix de leurs études, de s'assurer d'autres carrières. Et ce sera aussi un profit d'ordre économique. On a remarqué déjà que beaucoup de grandes découvertes scientifiques qui ont révolutionné l'industrie étaient l'œuvre de savants français, mais que souvent les conséquences et les applications en avaient été faites à l'étranger. Il n'est pas inexact de penser que l'orientation donnée jusqu'en ces derniers temps à l'enseiment de nos Facultés des sciences y a été pour quelque chose. Après les grands inventeurs, il faut des metteurs en œuvre, nombreux, instruits, inventifs eux aussi, apportant dans l'usine ou l'atelier la science des laboratoires ; ces agents-là, les laboratoires de nos Facultés des sciences ne les ont pas jusqu'ici formés en assez grand nombre ».

Je suis sûr de répondre aux intentions des Chambres en adaptant la situation des boursiers de licence ès sciences au nouveau régime de la licence. Ils choisiront donc librement, parmi les disciplines de la Faculté à laquelle ils sont attachés, celles qui conviennent le mieux à leurs aptitudes et à leurs vues d'avenir.

Ceux d'entre eux qui ne se destinent pas à l'enseignement public pourront obtenir, après la licence, au lieu de bourses d'agrégation, des bourses d'études spéciales et plus approfondies dans un ordre déterminé de sciences.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

A. RAMBAUD.

Circulaire du 15 décembre relative au décret du 22 janvier 1896 sur la licence ès-sciences.

MONSIEUR LE RECTEUR, à la date du 3 février dernier, mon prédécesseur vous a fait parvenir un certain nombre d'exemplaires du décret du 22 janvier 1896, sur la licence ès sciences.

Les six premiers articles de ce décret, instituant les certificats d'études supérieures, et portant que le diplôme de licencié est conféré à tout étudiant qui justifie de trois de ces certificats, ne soulèvent aucune difficulté d'interprétation, pas plus d'ailleurs que les derniers articles, qui ont trait au mode d'études, aux épreuves, aux sessions, etc., etc.

Il n'en est pas de même des articles 7, 8 et 9 ; aussi il m'a paru nécessaire, pour l'interprétation de ces articles, de donner, dès à présent, les instructions suivantes :

L'article 7 est ainsi conçu : « *Nul ne peut prendre part aux examens*

à la suite desquels les certificats d'études supérieures sont délivrés, s'il ne justifie de son inscription sur les registres d'une Faculté des sciences. « D'un autre côté, l'article 9 dispose que : « *Nul ne peut obtenir le diplôme de licencié ès sciences s'il ne justifie de quatre inscriptions trimestrielles.* » Ces dispositions impliquent l'obligation de prendre une première inscription pour pouvoir subir les épreuves en vue d'un premier certificat. A la rigueur, cette unique inscription suffit également pour se présenter aux épreuves d'un second certificat ; mais, comme quatre inscriptions demeurent requises pour le grade de licencié ès sciences, je ne saurais trop engager les étudiants qui se proposent de prendre les trois certificats nécessaires au grade de licencié à prendre régulièrement les quatre inscriptions requises. Autrement, des complications d'écritures, pouvant entraîner pour les étudiants des erreurs, ou tout au moins des retards, seraient à redouter.

L'article 8 est ainsi conçu : « *Nul n'est admis à prendre la première inscription s'il ne justifie d'un diplôme de bachelier.* » L'aspirant aux certificats d'études supérieurs conférant le diplôme de licencié ès sciences peut donc se faire inscrire sur la production d'un diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire moderne, quelle que soit la mention de ce diplôme, philosophie ou sciences.

J'ai été saisi d'autre part de la question de savoir si un étudiant qui a pris des inscriptions en vue de la licence ès sciences (régime du 28 juillet 1885), peut les appliquer aux certificats institués par le décret du 22 janvier 1896. La réponse doit être affirmative, les inscriptions étant toujours valables tant qu'elles ne sont pas périmées.

En ce qui concerne les étudiants régulièrement inscrits, aspirant au *certificat d'études physiques chimiques et naturelles*, prévu par le décret du 31 juillet 1893, ils ne sauraient en aucun cas faire valoir leurs inscriptions pour les *certificats d'études supérieures*.

Quant à la question des droits applicables aux examens de licence, tels qu'ils se trouvent constitués par le décret du 22 janvier 1896, elle est actuellement à l'étude, et sera réglée ultérieurement.

Je vous prie de vouloir bien donner avis de ces dispositions à M. le Doyen, qui les portera à la connaissance des intéressés.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

A. Rambaud.

COUP D'ŒIL

SUR LES REVUES PÉDAGOGIQUES ÉTRANGÈRES ET FRANÇAISES

Pädagogisches Archiv. (Déc. 1896).— ***Sur la préparation des futurs étudiants dans les gymnases classiques***, par le Dr VIERECK de Brunswick. — M. V. suit de près les desiderata formulés par M. Wiedersheim, professeur d'anatomie à l'Université de Fribourg. M. W. regrette le peu d'importance attribué au dessin linéaire, au dessin graphique et aux sciences naturelles dans l'enseignement classique. Il fait le procès de l'idéal scolaire qui place le juste emploi de μεν et de δε, de *ut* et du subjonctif au premier rang des préoccupations. Le gymnase est trop exclusivement une école préparatoire de juristes, de grammairiens et de théologiens, école entièrement dirigée par des philologues. Puisqu'il a la prétention d'ouvrir seul les carrières libérales, il faut qu'il prépare les jeunes gens à toute espèce de culture supérieure, entre autres aux études de médecine et de physique. Donc moins de latin, de grec et d'auteurs anciens, plus de sciences, plus d'allemand, d'histoire, de dessin. Surtout que l'État ne recule devant aucun sacrifice pour s'assurer un personnel de professeurs matériellement et socialement supérieurs à leur situation actuelle. — ***Dans l'enseignement grammatical du latin y a-t-il harmonie dans la méthode et le but ?*** par M. TRENKEL, de Dessau. Les langues mortes ne sont pas plus éteintes en tant que langage que n'importe quelle langue étrangère. Les civilisations seules sont mortes. L'objet de l'enseignement est d'animer toute chose. M. T. voudrait qu'au lieu des règles sèches de grammaire étudiées pour elles-mêmes, on s'appliquât dans les classes à l'examen approfondi de la phrase latine, par des comparaisons incessantes avec la langue maternelle, par des exercices d'imitation, par de petites conversations en latin. M. T. reconnait la chose bien difficile avec la diminution constante des heures attribués à l'enseignement du latin et la tendance formaliste des examens terminaux. — Pourquoi les « classiques » de tous les pays ne peuvent-ils pas se résoudre à voir leurs chères études peu à peu supplantées par d'autres ? N'est-ce pas la loi de la vie ? — ***Jeux d'osselets et jeux de dés***, par Mme ELISABETH LEMKE (Berlin). Renseignements curieux sur divers jeux d'enfants, agrémentés de considérations historiques et philologiques. — ***Coefficients des courants réciproques et des courants induits*** par M. KREBS, professeur à Francfort-s.-M. — Conférence internationale pour l'étude d'un catalogue circulant international des ouvrages de mathématiques et de sciences naturelles, par M. SCHWALBE, professeur à Berlin. — ***Professeurs et juges en Prusse***, par M. VIERECK. Comparaison entre les carrières des professeurs et des magistrats au

point de vue des études, des examens, des stages, des difficultés de métier. Infériorité criante des traitements et des avantages honorifiques pour le personnel enseignant.

Educational Review. (New-York, décembre 1896). L'*Université de Virginia*, par William Baird. Fondée par Thomas Jefferson avec des ressources très modestes, soumise durant la guerre à des vicissitudes nombreuses, l'Université de Virginie est une des plus prospères, si l'on considère plus la qualité des études que la quantité des étudiants et les sommes disponibles annuellement. Elle compte avec orgueil un très grand nombre de ses anciens disciples parmi les hommes politiques, les membres actuels du Congrès et les professeurs de mainte Université, notamment de Harvard et des autres Universités du Nord.

— *Essai d'amélioration dans les programmes de l'enseignement*, par Paul H. Hanus, de Harvard. La question de l'enseignement moderne, des préjugés en faveur des études classiques avec leur cortège d'exercices grammaticaux et de mathématiques théoriques semble se poser aussi nettement en Amérique que dans nos pays. M. H. demande qu'il y ait entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire non pas séparation tranchée, mais au contraire communication naturelle, le second devant être non le prolongement mais le développement du premier. Il souhaite que les études modernes progressent de plus en plus, en fait et dans l'opinion publique et acquièrent une valeur égale sinon supérieure aux restes de « l'enseignement scholastique ». Il attache une grande importance aux exercices physiques ; il désire voir les élèves amenés de plus en plus, au cours de leurs études, à choisir librement selon leurs aptitudes et leurs goûts les matières de leur instruction. Il s'agit de « préparer les jeunes gens à prendre leur place au soleil, à se lancer dans les affaires et, à l'occasion, soit avec, soit sans le secours des classiques, de leur donner l'accès des études supérieures grâce à des procédés méthodiques et à un entraînement approprié aux besoins et aux penchants de l'individu. » *Remarques sur les écoles prussiennes*, par M. Edward Goodwin de Newton (Mass.). Plus étonné que séduit par la description militaire qui règne dans les écoles de Prusse et par l'uniformité des méthodes et des programmes, M. G. a trouvé des détails intéressants pour un pédagogue américain : les notes prises par tous les élèves sur leur cahier pendant qu'un condisciple est au tableau, la correction minutieuse de tous les travaux par le professeur, l'attention des écoliers, le soin apporté dans les gymnases réaux et les écoles réales aux exercices oraux pour l'étude du français. Il trouve les écoles de filles moins élevées au point de vue de l'enseignement que celles des Etats-Unis. Il admire sans réserve les leçons de gymnastique obligatoires et très bien conduites. — *L'association pédagogique nationale* par Aaron Grove (Denver, Colo.). Cette association est la plus vaste du monde. Aux assises, on compte des milliers de membres. Son organisation. Les derniers présidents.

— *Les élèves sortant des écoles préparatoires et ceux qui sortent des écoles non préparatoires doivent-ils être traités de la même façon dans les écoles secondaires supérieures ?* par M. W. R. Butler, Waltam (Mass.). Bien que le Comité des dix se soit prononcé pour l'égalité de traitement, M. B. montre combien ce terme est vague et de plus, prouve pour certaines branches l'impossibilité matérielle de procédés pédagogiques indentiques.

Histoire de l'enseignement grammatical anglais, par M. Barbour, Ypsilanti (Mich.). Longtemps on a pris pour modèles de grammaires anglaises les grammaires de langue latine, longtemps le latin a été considéré comme le centre de tout enseignement grammatical, puis on a considéré la grammaire comme « l'art de parler et d'écrire correctement ». Depuis qu'on a étudié le langage dans son développement historique, on a compris que l'enseignement de la grammaire ne peut plus être absolu. On remplace avec avantage les règles symétriques par l'analyse grammaticale, c'est-à-dire logique des pensées, des phrases, des morceaux littéraires. De cette façon, les élèves apprennent à penser, à s'exprimer par l'imitation de modèles concrets et ils pénètrent dans les éléments les plus intimes du langage. Ils peuvent ensuite passer à d'autres langues. L'analyse les a mieux préparés que les traductions faites en vue de prouver l'existence de certaines règles. — *Le Bréviaire d'Eutrope*, par M. Redway.

Zeitschrift für Weibliche Bildung (déc. 1896). *Le directeur de l'école supérieure des filles de Hanovre, M. Muller*, par M. Steinberg, professeur à Hanovre. — *Le gymnase de filles de Brême*. Le plan de ce gymnase est calqué en grande partie sur celui du gymnase de Zurich. Les cours sont répartis sur 4 années. La limite inférieure de l'âge d'entrée est de 16 ans. Le programme de première année compte par semaine 5 heures de latin, 4 de mathématiques, 3 d'allemand, 3 d'anglais, 3 d'histoire et de géographie, 3 d'histoire naturelle (y compris le temps consacré au dessin qui se rapporte à cet enseignement). Un gymnase doit également être fondé à Breslau. — *Compte rendu de la fête célébrée à Leipzig en l'honneur du 25e anniversaire de la fondation de l'école supérieure municipale de filles.*

L'**Enseignement secondaire des jeunes filles** (nº du 15 déc. 1896). — *Leçon d'ouverture des cours de science de l'éducation*, par M. Buisson. — *Ecole secondaire et supérieure de jeunes filles à Genève* par M. Bonneton, directeur. Ouverte en 1877, l'école a sans cesse progressé. La moyenne des élèves dans les dernières années a été de 800. L'École est placée sous la direction d'un principal qui, au début, faisait partie du corps enseignant mais qui est déchargé maintenant de toute classe spéciale. Le nombre d'heures de leçons par semaine est en moyenne de 26. On a conservé les prix comme « un mal nécessaire ». Mais on récompense la bonne volonté et les qualités de cœur par des mentions spéciales. Les bâtiments sont magnifiques. L'établissement est très prospère.

Revue Universitaire (nº du 15 décembre 1896). — Rapport sur le concours de l'*Agrégation d'histoire* et de *géographie* de 1896 par M. Lavisse. Rapport sur le concours de l'*Agrégation* de *grammaire* de 1896 par M. Couat. Ce qui resort le plus nettement de ces rapports, ainsi que des autres semblables, c'est que l'honnête médiocrité domine et que les qualités originales ou n'existent pas chez les candidats, ou craignent de se montrer. Comment en serait-il autrement avec le système de baccalauréat perfectionné auquel tous les examens et les concours ont plus ou moins été réduits et dont les Facultés s'efforcent de s'affranchir ? Il y a tendance à lancer les agrégations littéraires dans une voie plus scientifique. Ce que M. Lavisse réclame pour des candidats à l'agrégation d'histoire serait bon pour tous les aspirants aux chaires des lycées : à savoir que

le candidat fut autorisé à suivre de ci de là, non plus pendant quinze jours ou trois semaines, mais durant tout le cours de l'année scolaire les leçons de professeurs en exercice. — *De l'étude des auteurs français dans la première période de l'Enseignement secondaire des jeunes filles*, par Mlle Dugard. Mlle D. a le mérite d'exprimer franchement son avis sur certains livres imposés par la routine et la tradition et franchement ennuyeux pour des jeunes filles : tel le Télémaque et les Dialogues des morts de Fénelon, tel le Lutrin, telles les Oraisons funèbres. Pourquoi ne pas faire une plus large part au Moyen-Age et au XIXe siècle? — *L'enseignement secondaire moderne et l'enseignement primaire supérieur*, par M. Milhaud. Ces deux enseignements ne doivent ni se confondre, ni être confondus. — *Les langues vivantes au petit Lycée* par M. Riemer. Répondant à un article antérieur, l'auteur fait justice de la méthode maternelle si souvent découverte par les personnes incompétentes. Il demande que l'enseignement soit confié à des maîtres de beaucoup supérieurs à leurs cours et déclare qu'il vaut mieux supprimer les langues vivantes dans les classes élémentaires que de les y enseigner à peu près ou de laisser les élèves déjà débrouillés marquer le pas devant les nouveaux arrivants en sixième, mal préparés par l'école primaire. — Dans *une enquête au Lycée*, M. M. Ch. Normand se félicite d'avoir consulté ses élèves sur les modifications qu'ils désirent voir apporter aux cours d'histoire et de géographie. — *L'affaire du Lycée Charlemagne.*

L'enseignement secondaire (no du 1er décembre). *La question des Associations*, par M. Boudhors. M. B. se félicite de la tournure qu'ont pris les débats à la Chambre et remercie M. le ministre d'avoir remis les choses au point, en rassurant l'opinion sur l'esprit des universitaires. Ceux qui ignorent ou feignent d'ignorer l'état d'esprit universitaire peuvent seuls parler de syndicat et d'ambitions politiques. Il s'agit de fonder d'abord une Association de secours mutuels, en établissant les bases de cette société sur des règles assez sûres et assez complètes pour que tout le monde, s'il se peut, ait intérêt à en faire partie. Il s'agira ensuite de former des sociétés d'études locales, régionales. M. B. est certain qu'aucun homme politique ne pourrait voir ces sociétés d'un mauvais œil, surtout si les professeurs, comme tout permet de le croire, font passer les préoccupations d'ordre matériel après les questions d'intérêt pédagogique.

L. W.

BIBLIOGRAPHIE

La Conquête, par Jean Madeline. Calmann Lévy, 1896. — « Jean Madeline » est le pseudonyme sous lequel un membre de l'administration préfectorale commence à se faire un nom en littérature. Le talent, un peu précieux parfois, que l'on remarquait déjà dans ses *Contes sur porcelaine*, vient de s'épanouir, plus libre et plus franc, dans un livre qui, sous la forme du roman, traite une des plus graves questions de la pédagogie : l'éducation universitaire est-elle une bonne préparation à la vie, au combat de la vie ? — *La Conquête* a un titre ironique : car le héros du roman, parti à la conquête de la société, n'est à la fin qu'un vaincu : il accuse de sa défaite le lycée qui l'a mal entraîné pour la lutte. Résumons son réquisitoire.

Les rangs sur l'échelle sociale sont disposés à l'inverse du classement des lycées : les premiers du collège sont les derniers dans la vie réelle, et réciproquement, parce qu'il y a une mésintelligence complète entre l'éducation et la réalité. Les deux seules puissances incontestées dans la société sont l'amour et l'argent : or l'éducation ne présente là dessus que des mensonges ou des lacunes volontaires. La foi religieuse, qui servait autrefois d'armature à l'instruction, est piteusement remplacée par la loi scientifique qui n'est qu'une formule creuse : le jeune homme est donc lancé dans la vie désarmé, ou, ce qui est pire, prenant pour des armes les pures illusions dont on l'a muni, illusions qui tombent vite : la première conversation sérieuse avec un homme d'action qui ne se paye pas de mots, jette à bas tout le frêle échafaudage de théories que le bachelier croyait être les piliers de la science : le premier contact avec la femme lui révèle les véritables rapports de l'humanité qu'on lui avait dissimulés : le devoir n'est qu'en façade, et derrière il n'y a que passion brutale. Cette initiative, pour n'avoir pas été lentement préparée, développe brusquement chez le jeune homme un esprit d'analyse et de critique dont l'aboutissement fatal est le nihilisme en tout, en politique et en morale.

Cette protestation véhémente contre notre système scolaire n'est pas, remarquons-le, l'œuvre d'un ancien « cancre », s'en prenant au Lycée des insuccès qu'il ne doit qu'à lui-même, d'un raté qui proteste contre la société parce que pour lui le « banquet de la vie » n'est que le réfectoire des asiles de nuit. Jean Madeline a su se faire une belle place dans la vie ; comme élève, je l'ai connu et apprécié : il était un des meilleurs travailleurs de ma classe de rhétorique, dans un des bons lycées de France, à Nîmes, où l'on croit encore passionnément à la vertu éducatrice des humanités. On ne peut donc réfuter ses critiques par un argument *ad hominem*, encore moins par une récrimination ; car, pour ma part, je ne pense pas que l'on ait le droit de dire, avec la Bruyère, au critique de l'*alma mater* : on se nourrit de la littérature classique, telle que l'ont enseignée ses professeurs, « et quand enfin l'on est auteur, et que l'on croit marcher tout seul, on s'élève contre eux, on les maltraite, semblable à

ces enfants drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, qui battent leur nourrice. » Non, il y a trop de sincérité et de talent dans ce livre pour que nous ne le considérions pas comme un témoignage sérieux et utile dans une enquête, dans un examen de conscience, que tous tant que nous sommes, professeurs de tout ordre, nous devons essayer sur nous-même ; l'enseignement que nous donnons, comment est-il reçu ? Connaissons-nous assez nos élèves ? De quelle façon nous jugent-ils ? Cette dernière question est capitale : elle me parait un élément essentiel de la pédagogie. Je crois que plus d'un de mes collègues a dû se poser ce problème qui m'a souvent inquiété : comment mes élèves m'apprécient-ils ? Et il me semblait que j'aurais pu, utilement pour eux et pour moi, modifier mon enseignement, si j'avais su exactement ce qu'ils pensaient de moi. Mais comment le savoir ? Les confidences sont rares d'élève à professeur, ou même les causeries : ce n'est pas dans les compliments du jour de l'an, quand ils existaient encore, que l'on pouvait dire d'utiles vérités. — Enfin, avec *la Conquête*, nous avons les confidences, et même les doléances, d'un élève, d'un bon élève : examinons-les.

Que l'instruction littéraire actuelle ménage trop d'illusions à la jeunesse, et lui fasse croire que la vie est une distribution de prix perpétuelle où les gens sages, les travailleurs intelligents, sont toujours sûrs de décrocher des couronnes, cela peut être, mais ce n'est que la faute des individus et non du système, car je pose en fait que, sans sortir de la littérature classique du XVIIe siècle, un bon professeur peut initier, prudemment et profondément, ses élèves à toutes les réalités, même les plus tristes, en leur faisant comprendre tout ce qu'ont entassé, dans leurs chefs-d'œuvre, de sagesse pratique, de vision aiguë de la réalité, des moralistes comme Molière, La Fontaine, ou La Rochefoucauld. Il faut même quelquefois remettre les choses au point, et éviter à des lecteurs encore trop jeunes le danger d'une illusion aussi dangereuse que l'optimisme officiel : l'illusion pessimiste, qui après de telles lectures, pourrait leur faire croire que la vie vaut moins que ce qu'elle vaut.

Mais, du même coup, ne devons-nous pas avouer une chose, nous, membres de l'enseignement (et ici je fais la confession publique tout aussi bien de l'enseignement « libre », c'est-à-dire religieux, que de l'enseignement de l'Etat), étions-nous autrefois assez préoccupés, en faisant notre classe, de l'avenir de nos élèves ? Avions-nous cette idée obsédante que nous devions préparer des hommes modernes ? Et notre conscience professionnelle n'était-elle pas suffisamment rassurée quand nous avions distribué à notre classe des rations de grec, de latin et de français, dont le « programme » nous indiquait les proportions, sans nous préoccuper assez de la synthèse morale de tout cela ? Pour l'éducation du cœur, ne nous en remettions-nous pas aux parents ?

Or, justement, les meilleures pages de *la Conquête* sont consacrées à l'étude de cette espèce de rupture intellectuelle et morale, qui sépare trop souvent, vers la vingtième année, le fils du père, cette déclaration du droit de la nouvelle génération qui secoue le despotisme de l'ancienne, ce divorce entre deux esprits qui ont été élevés dans des milieux différents, les circonstances n'étant plus les mêmes à trente ans de distance, tant et si bien que, repoussant une instruction qui lui semble vieillie et surannée, une éducation qui lui paraît tyrannique et disproportionnée avec les besoins de son époque, le jeune homme se retourne vers nous : il nous lance les reproches qui sont accumulés par Jean Madeline ; car je me demande si plus d'un débutant d'aujourd'hui ne contresignerait pas cette

philippique ; si une des causes du malaise actuel n'est pas clairement indiquée dans ce livre.

La réponse, je l'emprunterai au discours que M. Lavisse a prononcé à l'inauguration de l'Université de Paris : l'enseignement supérieur doit de plus en plus être le couronnement indispensable des études secondaires, car c'est à l'Université seulement que nous pourrons, ayant affaire non plus à des enfants dont il faut respecter certaines ignorances, mais à des jeunes hommes, auxquels nous devons parler fraternellement, comme de grands frères ainés, c'est là que nous pourrons faire de nos étudiants des hommes, prêts pour la vie : « Prêts pour la vie ! C'est qu'en effet, messieurs, l'Université entend vous élever, vous préparer, vous armer pour la vie, et il faut que vous sachiez qu'un étudiant à qui elle a donné la haute culture, a des devoirs particuliers à remplir... » Pour cela, nous leur devons deux choses : les initier théoriquement et pratiquement à la méthode scientifique, qui étudie, éclaire, et purifie toutes les réalités : leur prêcher ensuite d'exemple, leur montrer que la méthode scientifique est aussi une armature morale ; que la recherche âpre, passionnément et logiquement menée, de la vérité, quelle qu'elle soit, est encore la meilleure habitude morale à prendre, puisqu'elle nous élève au-dessus des misères de l'égoïsme, tout en permettant le développement intégral de l'individu.

Ma conclusion serait ceci : le livre de Jean Madeline, à côté d'assertions qui me paraissent douteuses, et que le talent seul de l'auteur fait passer, contient de la vérité, trop de vérité : c'est à nous de faire que dans dix ans la réédition de ce livre ne puisse plus paraître qu'un chapitre de l'histoire ancienne de la pédagogie.

MAURICE SOURIAU

Histoire de la troisième République. — Tome I, *La Présidence de M. Thiers*, par E. ZEVORT, recteur de l'académie de Caen. Paris, Alcan, 1896, in-8° de XII-411 p. — M. Zevort a entrepris de retracer l'histoire de la Troisième République, presque jusqu'au moment où il écrit, dit-il. L'histoire actuelle est celle que les jeunes générations connaissent le moins, et qu'elles ont besoin d'étudier le plus. Les manuels scolaires sont courts et secs — c'est la loi du genre — les ouvrages spéciaux sont multiples, compacts et rarement impartiaux. Trop de détail ici, pas assez là ; d'où un savoir incomplet ou bien une impression confuse et trouble. Les élèves des lycées n'ont pas assisté à ces évènements ; les étudiants des facultés, si même ils étaient déjà nés, ne pouvaient les comprendre, en raison de leur extrême jeunesse ; quant aux hommes mûrs ou âgés, ils sentent le besoin, sous la poussée journalière des faits, de classer leurs souvenirs. A tous M. Zevort rend service et tous lui témoigneront la plus vive reconnaissance.

Après une introduction qui retrace le rôle de la gauche républicaine dans les dernières années de l'Empire, ce premier volume s'ouvre au 4 septembre 1870 et s'achève au 24 mai 1873. Des trois figures qui dominent cette période de notre histoire, deux avaient disparu déjà, Thiers et Gambetta, lorsque M. Zevort écrivait ; quant à Trochu, il vivait enseveli dans la retraite, depuis le vote de la loi militaire, au lendemain de la Guerre : les fragments de ses mémoires, les polémiques que sa mort a fait naître ou a renouvelées n'ont rien révélé qui ne fût connu ; l'histoire était déjà fixée.

M. Zevort n'a pas voulu noter la série et le détail des faits, comme un greffier impersonnel. Il a pensé avec raison que le recul des années était suffisant, pour qu'il pût les embrasser dans leur ensemble, examiner les causes, suivre les effets, apprécier en un mot les évènements à leur valeur

relative, sans risquer de les grossir ou de les diminuer, c'est-à-dire, dans les deux cas, de les altérer.

Pour cela, M. Z. a commencé par dépouiller tous les témoignages, les plus divers, les plus contradictoires même : il les a contrôlés avec sagacité, puis quand les faits se sont trouvés bien établis, il leur a rendu la vie et la couleur. La part de l'imagination est d'autant plus forte pour cette reconstruction du passé que le passé est plus éloigné. Ici M. Z. n'avait qu'à faire appel à ses souvenirs : il a réveillé les joies et les douleurs que son âme de citoyen et de patriote avait ressenties. De la sorte il a écrit une œuvre digne de foi, loyale, une œuvre émue et souvent très vibrante.

Le récit est d'une clarté limpide. Car l'auteur ne s'est pas aventuré, au risque de se perdre, à suivre pas à pas les faits les plus menus et les plus variés, jour par jour : il les a classés avec méthode. Raconte-t-il le siège de Paris, il peindra la physionomie de la ville et des rues, il dira les desseins du gouvernement, l'impression des foules ; enfin il suivra les opérations militaires. De même, arrivé au gouvernement de Thiers, c'est sa prodigieuse activité qu'il montre en premier lieu, son éloquence spontanée ; puis nous voyons Thiers aux prises successivement avec la Commune, avec l'Allemagne et Bismarck pour la signature de la paix et la libération du territoire, aux prises encore avec l'Assemblée nationale ; en dernier lieu l'œuvre législative de toute cette époque défile sous nos yeux, projets de lois, amendements et lois définitives.

En appendice sont reproduits des textes qu'il est bon de toujours replacer sous les yeux du lecteur. Parmi eux, il en est un qui s'impose, par son caractère d'actualité, à nos méditations : c'est l'exposé des motifs que Thiers rédigea en tête de la loi constitutive des pouvoirs publics. Thiers s'y montre tout ensemble philosophe, historien, homme d'Etat. Son projet, mûrement réfléchi, savamment déduit, était autrement libéral que la constitution votée deux ans plus tard par une Chambre conservatrice, et M. Zevort peut bien se demander si le vote du projet Thiers n'eût pas évité aux assemblées futures de grosses difficultés.

Nul, je pense, ne contestera que Thiers n'ait nourri plus d'une prévention contre la démocratie. Sur son rôle après le 4 septembre, M. Z. fait des réserves fondées. Quelques fautes que Gambetta ait pu commettre dans ce grand drame de la Guerre, ses fautes sont moins lourdes que celles de Trochu, de Jules Favre et de Thiers. A ceux-ci, dit M. Z., l'histoire a accordé des circonstances atténuantes : à Gambetta, elle a donné plus qu'une absolution : une glorification. Mais du 19 mars 1871 jusqu'à sa chute, Thiers a déployé une activité, une intelligence, un patriotisme qui commandent la reconnaissance et le respect. Thiers n'était pourtant alors que le chef exécutif d'un gouvernement sans nom, que le président provisoire d'une république que beaucoup voulaient éphémère : ne pouvant fixer un régime politique définitif, il dirigea ce qu'il appelle lui-même une expérience sans exemple dans l'histoire, « celle d'une société qui se relève et se fortifie, en n'osant s'avouer à elle-même le gouvernement qu'elle s'est donnée ». Le jugement de Thiers est celui de l'histoire.

M. Zevort nous retrace les phases de cette incroyable expérience : son talent les ressuscite. Le meilleur éloge à faire de son livre est de souhaiter aux suivants prompte apparition : le succès de celui-ci est le sûr garant de l'accueil réservé au second et au troisième.

MAURICE FALLEX.

Du fondement de l'induction; *Psychologie et Métaphysique*, par Jules LACHELIER. — Paris, Alcan, 1896. — Ce petit volume est la reproduction de deux ouvrages depuis longtemps épuisés et dont tous ceux qui s'intéressent à la philosophie attendaient avec impatience la réimpression. Le premier est la thèse de doctorat de l'auteur dont la soutenance au mois de décembre 1871 a eu le plus grand retentissement. Le second est un article publié dans la Revue philosophique (Mai 1885, t. XIX, p. 481 et suivantes). Malgré la brièveté de ces deux études, nous n'hésitons pas à les considérer comme les productions les plus remarquables de la philosophie française dans la seconde moitié de ce siècle. Jamais pensées plus profondes et plus subtiles, n'ont été exprimées dans un style à la fois plus condensé et plus clair. Dans la thèse, l'auteur établit que l'induction repose sur deux principes : le principe de causalité et le principe de finalité. D'ailleurs ces principes eux-mêmes, il s'applique à les *déduire* au sens où Kant emploie ce terme dans sa critique de la raison pure. Quoique visiblement inspirée par Kant, cette œuvre témoigne d'une pensée puissamment originale, surtout dans la seconde partie où tout en restant fidèle aux théories kantiennes l'auteur nous semble les dépasser. Dans le second opuscule, tout en reconnaissant la légitimité des efforts tentés par divers contemporains pour fonder une psychologie positive appuyée sur la physiologie et suivant aussi loin que possible la voie expérimentale ouverte par les sciences naturelles, l'auteur revendique pour la métaphysique ses droits à l'existence et soutient qu'elle seule en dernière analyse peut résoudre les plus hauts des problèmes que soulève l'étude de notre nature intellectuelle et morale.

Les types intellectuels, esprits logiques et esprits faux, par PAULHAN. — Paris, Alcan, 1896. — Cet ouvrage est, comme le titre l'indique, un essai de classification des types intellectuels. Comme on devait s'y attendre, cette classification n'a pas une précision et une rigueur absolues. L'auteur définit un certain nombre de types idéaux dont les individus réels se rapprochent plus ou moins sans jamais s'y conformer tout à fait. Elle porte d'ailleurs exclusivement sur ce qu'on pourrait appeler la forme de l'intelligence par opposition à sa matière, c'est-à-dire la nature et principalement le degré de la systématisation intellectuelle. Parmi les esprits logiques, M. P. distingue les équilibrés, les logiciens, les outranciers et les spécialisés. Les esprits faux sont faussés soit par la prédominance, soit par l'insuffisance des idées directrices. Ces derniers sont les divisés, les frivoles et les déséquilibrés. M. P. emprunte quelques exemples à la littérature. On peut regretter qu'ils ne soient pas plus nombreux et ne portent que sur certains traits particuliers. En pareilles matières, en effet, les exemples sont précieux et relèvent ce que les généralisations les plus solides conservent pour le lecteur d'indécis et de vague, son expérience personnelle ne pouvant évidemment coïncider avec celle de l'auteur. On comprend toutefois sans peine les raisons qui ont empêché celui-ci de multiplier ses exemples et de les développer davantage. L'ouvrage est écrit dans un style facile et se lit facilement. Il est plein de remarques ingénieuses et intéressantes.

Le mouvement positiviste et la conception sociologique du monde, par Alfred FOUILLÉE. — Paris, Alcan, 1896. — Ces deux volumes se complètent l'un l'autre et forment un travail d'ensemble sur le mouvement philosophique contemporain. L'opposition de leurs titres en précise la si-

gnification. M. F. ne donne pas une définition rigoureuse de ce qu'il entend soit par positivisme, soit par idéalisme ; mais il est facile de comprendre que le positivisme est pour lui l'effort tenté pour ramener dans les limites des sciences dites positives les questions philosophiques et que l'idéalisme désigne au contraire toute philosophie qui refuse de s'absorber dans la science et professe que les résultats de celle-ci ont besoin d'être complétés et rectifiés par la spéculation. Il étudie spécialement sous ce nom les doctrines assez nombreuses à notre époque qui, soit qu'elles admettent, soit qu'elles contestent le déterminisme des phénomènes, se refusent à voir dans ce déterminisme la loi suprême et la définitive explication des choses. Il se renferme en général dans l'étude de la philosophie française et ne cite guère de philosophes étrangers autres que ceux qui ont exercé sur celle-ci une indiscutable influence. Il s'attache à analyser ou tout au moins à mentionner toutes les tentatives qui ont été faites dans ces dernières années pour résoudre les questions dont il s'occupe. Cependant le mot contemporain doit être pris dans un sens assez étendu. Beaucoup de pages et non des moins remarquables sont consacrées à des auteurs morts depuis assez longtemps et en particulier à Auguste Comte. En général et quoique l'auteur n'ait garde de dissimuler ses préférences et ses principes personnels, les écrits et les doctrines sont appréciés par lui avec une rare intelligence et une bienveillante impartialité. Chacun des deux volumes est précédé d'une introduction. Celle du volume consacré à l'idéalisme, la plus étendue d'ailleurs, nous a semblé particulièrement intéressante. L'auteur y expose ses vues d'ensemble sur la phase actuelle de l'évolution philosophique et sur l'avenir probable de la philosophie.

L'éthique, le Bien et le Mal, essai sur la Morale considérée comme sociologie première, par E. de Roberty. — Paris, Alcan, 1896. — Le titre exact de l'ouvrage serait, d'après l'auteur : « Pour servir de prolégomènes à une éthique en voie de formation. » C'est le premier d'une série de neuf volumes que nous promet la préface. Peut-être quand nous aurons lu ces huit autres celui-ci nous paraîtra-t-il très clair, mais pour l'instant, ces prolégomènes nous semblent pécher par la diffusion. Qu'entend l'auteur par le Bien et le Mal. Nous nous attendions assez naturellement à une analyse de ces idées. Après avoir traité les utilitaires et les hédonistes d'esprits à courte vue, M. R. propose du Bien une définition selon lui plus large et plus profonde. C'est tout ce qui sert la Vie, tout ce qui tend à transformer les modes inférieurs de l'existence universelle en modes supérieurs. L'auteur généralement fort dur pour les idéalistes ne semble pas s'apercevoir que cette définition revient en définitive à la théorie platonicienne du Bien en soi ; qu'elle en est la traduction en termes biologiques et rien de plus. D'ailleurs prend-il lui-même sa définition au sérieux ? Nous n'oserions l'affirmer. Quelques lignes plus bas il fait rentrer l'éthique comme espèce dans le genre *axiologie* ; il croit trouver l'axiologie à l'origine de toutes les sciences et la considère comme une sorte de superstition transitoire. « En somme, dit-il, si l'on remonte à l'aide de la pensée les nombreux stades franchis par n'importe quelle science, on est sûr de rencontrer au seuil même de ce long parcours la figure naïvement enjouée ou triste, la face poupine et légèrement boudeuse de la morale. » Il donne à l'état mental qu'amènera la philosophie intégrale des sciences, le nom d'*immoralité future*, laissant

à chacun le soin de se demander si c'est bien « immoralité ou moralité qu'il faut dire » ce qui nous semble équivaloir à laisser au lecteur le soin de composer son ouvrage. Nous sommes encore dans le premier chapitre. Rien dans la suite ne vient dissiper nos incertitudes. L'auteur condamne-t-il toute morale ? Il cite Nietsche avec admiration, mais il ne le reconnait pas pour son maître. Il dit que la sociologie sera la vraie morale, enfin il emploie couramment des termes qui impliquent une intention de flétrissure comme celui d'hypocrite. Bref il exhale son mécontentement de toutes les théories morales courantes ainsi que des préjugés moraux du sens commun, mais il ne nous dit ni comment, ni dans quel sens il espère dépasser les unes ou modifier les autres. Il ne nous apprend qu'une chose c'est qu'il compte pour cela sur les progrès de la sociologie positive. Il semble d'ailleurs résolûment optimiste et rejette avec décision l'hypothèse émise par Renan d'une opposition possible entre le vrai et le bien.

De la croyance, par Jules Payot. Paris, Alcan, 1896. — C'est là un livre singulièrement paradoxal. L'auteur proclame la nécessité de la croyance et la partie la plus solide de son ouvrage a pour conclusion le scepticisme le plus radical. C'est que pour lui notre inpuissance à croire tient à un préjugé malheureusement répandu parmi nous : le préjugé intellectualiste. Nous demandons pour croire des motifs intellectuels, des raisons. Or il n'y en a pas et il ne saurait y en avoir. La croyance est de son essence volontaire et quand nous croyons découvrir des raisons de croire c'est que d'avance nous voulons croire et qu'en fait nous croyons déjà. Les raisons peuvent fortifier la croyance ; elles ne la créent pas. Il dépend donc de nous de croire et de croire ce qu'il nous plaira. Il suffit de le vouloir et de le vouloir fermement. Mais que devons-nous croire ou que nous faut-il vouloir croire ? M. P. accorde que notre décision en cette matière ne doit être prise qu'après mûre délibération. N'est-ce pas encore trop concéder à l'intelligence. Sur quoi portera notre délibération ? Sur la vérité des croyances entre lesquelles nous hésitons ? Il n'en peut plus être question. Sur leur vraisemblance ? Il me semble que ce serait encore faire appel au jugement intellectuel. Sur leur utilité personnelle ? M. P. fait pour cela trop bon marché de l'individualité égoïste. Sur leur beauté esthétique ? M. P. traite assez irrévérencieusement les dilettantes ? Sur leur valeur morale ? Mais dans ce cas le choix d'une croyance présuppose déjà une croyance. Je ne vois qu'une réponse possible : la délibération portera sur l'utilité comparative des croyances, non pour le sujet lui-même mais pour la société ou mieux encore pour l'humanité tout entière. Mais ainsi entendue la question me semble singulièrement compliquée et il est à craindre — à moins que ce ne soit à souhaiter — que la délibération ne finisse jamais. Comment, taupe pour la vérité théorique, notre raison deviendrait-elle lynx pour les intérêts si complexes du genre humain ou même d'un État ? Le plus grave c'est que M. P. proclame comme une conséquence de sa thèse la possibilité absolue de donner par l'éducation à une nation entière une foi quelconque et nous engage à user de ce pouvoir. Mais ici qui délibérera. Hegel quelque part se pose cette question ? A qui appartient-il de faire la constitution ? et il la ramène à cette autre : à qui appartient-il de faire l'esprit d'un peuple ? mais il s'exprime en cela ironiquement et sa pensée est un fond que les constitutions octroyées par les rois ou votées par les assemblées, ne vivront que si elles s'accordent avec les mœurs publiques. Il ne croit

pas que l'esprit d'un peuple puisse être l'œuvre du législateur. C'est au contraire ce que croit M. P. J'avoue être peu rassuré à la pensée que la Chambre et le Sénat décideraient par un vote quelles seront les croyances morales de la génération prochaine. Il est vrai qu'une nouvelle législature se hâterait sans doute de revenir sur ce vote. Par son kantisme accentué dans le sens de scepticisme et de l'illusionisme, par son panthéisme de la volonté, l'auteur se rapproche singulièrement de Schopenhauer, mais tandis que celui-ci conclut au pessimisme et à la négation du vouloir, M. P. déborde de confiance optimiste dans la volonté et l'action.

Lequel vaut mieux, Seigneur ?

Théories de l'âme humaine. Essai de psychologie métaphysique, par J. E. Alaux. Paris, Alcan, 1896. — L'auteur de ce livre se plaint d'être considéré par quelques-uns comme un cousiniste attardé. Cousiniste ? il ne l'est certainement pas et professe bien des théories que le chef de l'école éclectique eût très certainement condamnées. Attardé ? Je ne saurais être sur ce point aussi affirmatif. Ce qui caractérise ses théories et ce qui le rapproche de Cousin, c'est la naïveté de son dogmatisme. La critique de la raison pure semble être pour lui non avenue. Certes je ne suis pas de ceux qui croient que cette œuvre a désormais rendu impossible toute spéculation métaphysique et résolu définitivement par ses négations tous les problèmes de la philosophie. Encore est-il qu'il faut ou la réfuter ou tenir compte de ses résultats et, par exemple, renoncer à prouver comme autrefois la spiritualité de l'âme par l'unité et l'identité du moi. L'auteur, dans son avant-propos, fait profession de suivre la tradition philosophique, mais prétend y avoir ajouté quelque chose. Nous avons vainement cherché en quoi cette addition pouvait bien consister. Est-ce la doctrine des rapports de l'âme et du corps ? Sans doute, sur ce point, l'auteur tout en empruntant à Leibniz l'ensemble de ses idées, s'en sépare en ce qui concerne l'harmonie préétablie. Mais il ne réussit pas à expliquer bien clairement l'espèce d'action réciproque qu'il conçoit entre les monades. Si une monade est un être spirituel, comment peut-elle agir physiquement sur une autre monade, produire en celle-ci un changement quelconque ? Ni l'hypothèse d'un corps subtil, ni les rêveries sur la préexistence des âmes et les vies successives ne sont non plus choses précisément nouvelles. Il n'y a rien non plus de nouveau dans les arguments par lesquels l'auteur prétend les établir.

L'Economie de l'effort, par Yves Guyot. Paris, Colin 1896. — Ce livre est la reproduction du cours d'économie politique professé par l'auteur au collège libre des sciences sociales. M. Yves Guyot a cru devoir à ses convictions d'accepter la chaire qui lui était offerte dans ce collège où devaient être enseignées concurremment les doctrines sociales les plus discordantes. Il se félicite dans sa préface que ses collègues et contradicteurs socialistes aient ou refusé les chaires qui leur étaient offertes, ou suspendu leurs cours après la première ou la seconde leçon. Pour son compte, il a poursuivi le sien jusqu'au bout. Ce cours est en somme un exposé très clair et très substantiel des doctrines de l'orthodoxie économique. Nous savons que ce mot déplait fort à l'auteur. Il n'y a pas plus, nous dit-il, d'orthodoxes ou d'hérétiques en économie politique qu'en chimie. Ce n'est pas cependant notre faute si tout le monde ne s'accorde pas à re-

connaitre à l'économie politique ce caractère de rigueur scientifique que personne ne conteste à la chimie et si même parfois des économistes de profession se sont écartés sur quelques points du système de non-intervention auquel l'auteur adhère sans réserve.

La fin d'un peuple. La dépopulation de l'Italie au temps d'Auguste, par Maurice Varlaer. — Dans ce livre très solidement documenté, l'auteur, après nous avoir fait assister aux changements sociaux qui accompagnèrent l'extension de la puissance romaine et marquèrent les diverses phases de sa longue et glorieuse histoire, nous montre comment la grandeur même de Rome et les prodigieux succès de ses armes eurent pour conséquence fatale la ruine et la dépopulation de l'Italie. Il nous fait voir les empereurs, et Auguste tout le premier, frappés et préoccupés des progrès de cette dépopulation et s'efforçant par des lois d'enrayer sa marche fatale. Il nous montre enfin et nous explique l'inefficacité de tous les moyens législatifs, vains palliatifs appliqués à un mal organique et profond.

Abélard et Alexandre de Hales, créateurs de la méthode scolastique. Bibliothèque de l'école des hautes études, par J. Picavet. Paris, Ernest Leroux, 1896. — L'objet de cette courte brochure est d'établir que la méthode scolastique ébauchée par Abélard a reçu toute sa perfection de Alexandre de Hales et a été employée par lui avant Albert le Grand et Saint-Thomas.

Georges Noel.

Ecrivains étrangers, par Th. de Wyzewa, in-8º de 326 pages. Paris, Perrin. M. de Wyzewa est, décidément, désabusé des systèmes. Son attitude ici à leur endroit est plus railleuse et détachée encore que celle qu'il loue chez M. Balfour aux prises avec la science et la raison. Pour la science, on sait que M. de Wyzewa « l'a, dès le premier jour, détestée », dénoncée « comme la véritable souffrance » ; et quant aux philosophes, s'ils avaient été plus clairs, « on aurait tout-à-fait cessé de les comprendre ». Le « dernier métaphysicien », Nietzche, a péri d'avoir prétendu combler le vide qu'il avait excellé à faire ; de « bons » anarchistes comme Tolstoï pourront bien amener l'écroulement de la bâtisse sociale, mais la chute en écrasera les habitants. En littérature, « feu Browning », et Ibsen, né pour les petits tableaux d'intérieur frais et naïfs, hérissé en prédications incohérentes, en « charades » désormais « sans mot », sont d'illustres exemples de l'influence fatale des idées. « Car les choses ne sont pas destinées à être comprises, mais à être senties et aimées » ; et ce qui importe plus que tout le reste, c'est la beauté. Pour y atteindre, il ne faut point, comme Pater, rêver l'absolu, le total, car il est des éléments inconciliables ; mais être, comme Walt Whitman, un primitif, souffrir, comme Ostrowski, de la souffrance de ceux qui souffrent, unir, comme Poe, à d'expressives images, la subtile harmonie du rythme, mieux encore maintenir, comme Tennyson, corps et cœur dans « ce laborieux équilibre spontané sans lequel tout est vain », et sous une forme exquise, magnifique et savante, enchâsser « les lieux communs les plus communs ».

« Aliquid amplius invenies in silvis quam in libris », disait, il y a deux ans, M. de Wyzewa après St-Bernard ; mais, selon le mot de Tourguenef, « l'âme d'autrui est une forêt profonde », et ce sont des âmes humaines, celle de Tourguenef, celles d'écrivains de taille et de physio-

nomie comme d'origine fort diverses, slaves et norvégiens, américains et anglais, hollandais et italiens, où nous fait pénétrer M. de Wyzewa. Médiocrement soigneux de ses affirmations générales, déclarant, apparemment pour les besoins d'un article sur la « Renaissance latine », qu'un grand silence se fait dans « les littératures du Nord », il analyse, d'autre part, avec autant de précaution que de netteté, les « excentriques » qui surtout l'attirent. Point crédule, aisément moqueur, il soupçonne chez Froude la part large au « pince sans rire » méprisant et haineux ; et vous admirerez comme il met en pièces la légende de satanisme dont Baudelaire défigura Poe. Il ne s'éparpille pas, n'émiette point ses personnages : à travers le dehors physique il souligne la structure morale : une entrevue avec Ibsen, cheveux, sourcils, et barbe en « crinière postiche, figure rondelette et poupine », voix et propos « enfantins et doux », est d'un symbolisme aussi transparent qu'avisé. Il a le sens du fait et du mot caractéristiques : en quatre pages et une demi-douzaine de citations il nous fait comprendre et sentir qu'il n'y avait vraiment pour Beddoes, comme pour tel personnage de Webster ou de Tourneur, de refuge contre la folie que le suicide ; et vous aurez plaisir à retrouver certain article d'août 1888, le plus ancien du recueil, sur le polygraphe errant Thomas de Quincey, mort à plus de soixante-quatorze ans et dès l'enfance « initié au monde de l'angoisse », mince « mangeur d'opium » et grand mystificateur, inventeur, sinon tout-à-fait du poème en prose, du moins d'Ann d'Oxford Street, apologiste de Néron, « un pur artiste », de Judas, un fanatique malheureusement terre à terre, et de « l'assassinat considéré comme un des beaux-arts », bohème insaisissable et inquiétant, généreux à l'excès, tendre intarissablement avec, par instants, dans les yeux, des éclairs de férocité, des lueurs « d'enfer ». Dans la république idéale où chacun ferait librement, amoureusement, et à loisir cela seul où il excellerait, ne vous semble-t-il pas que M. de Wyzewa se chargerait, surtout, de nous expliquer les bizarres, de nous rendre intelligible et comme sensible le mécanisme de leurs extravagances, de leurs vices, ou de leur folie ?

R. Travers.

Le Gerant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Laval. — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

...s Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
...rnd..., Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
...venarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
...ergmann, Privat docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
... W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).
...ach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
...s Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
... Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
...k, professeur à l'Université de *Groningue*.
...e, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
...ning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
...hler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
...ber, Directeur du *musée de l'Art moderne ...que à l'industrie*, à *Vienne*.
...son, publiciste à *Londres* (Angleterre).
... Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
...as Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
...aume Creizenach, Professeur à l'Université de ...vie.
... Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
...zlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
...y, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
... Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
...van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
... W. R. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
... Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant à l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Theobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Marbourg*.
... Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
... Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
...Gaudenzi (Auguste), Professeur à l'Université de *Bologne*.
... Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
... Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
... Grenzer, Professeur à l'Université de *Vienne*.
...ner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
... professeur de littérature à l'Université de ...*ningue*.
... W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
... Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
... Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
... Hirzel, Professeur à l'Université de *Zurich*.
..., Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
... Holzenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
I. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.

E. Ionod, Professeur à l'Académie de *Neuchatel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrech*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
D^r^ Nœdeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Philippson.
Pollok, Professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarnke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations, comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Laval. — Imprimerie et Stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

Dix-septième année. — N° 2. — 15 Février 1897.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ

CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, 20

1897

Sommaire du N° 2 du 15 Février 1897

AVIS

L'Administration de la **Revue internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1897, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 20, rue Soufflot, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, éditeurs, 20, rue Soufflot, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction à M. DREYFUS-BRISAC, à son domicile, 6, rue de Turin, à Paris, ou aux bureaux de la Rédaction, 20, rue Soufflot.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT DE LA CHIMIE MÉDICALE

EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

On a beaucoup écrit sur l'organisation des facultés allemandes et cependant on ne l'étudie jamais sans profit. La raison en est simple : les Universités allemandes ne sont pas, comme les nôtres, coulées dans un même moule, elles offrent au contraire une heureuse diversité. Soustraites à l'influence centralisatrice d'une capitale, elles vivent d'une vie propre, se développent en toute liberté, ici dans tel sens, ailleurs dans un autre, n'ayant d'autre préoccupation que le progrès de la science et l'intérêt de cette petite patrie qui, autant que la grande et peut-être un peu plus, tient au cœur de tout bon Allemand.

A visiter ces Universités, on apprend toujours quelque chose, surtout si l'on se restreint à un certain ordre d'idées, si on spécialise son attention à un groupe d'enseignements ou mieux encore à un enseignement particulier.

Envoyé en mission pour visiter des laboratoires allemands, j'en ai profité pour étudier l'enseignement de la chimie médicale, dans les Universités allemandes, leur emprunter, s'il se peut, les bons éléments, faire la critique impartiale des autres ; c'est ce que j'ai tenté dans les lignes qui suivent.

I.

A l'exception de la chimie, les sciences accessoires ne sont pas enseignées dans les facultés de médecine allemandes : la botanique,

la zoologie ne sont représentées ni par des chaires magistrales, ni par des cours auxiliaires; seule la chimie a partout des représentants. Dans toutes les facultés austro-hongroises sans exception, comme en Suède, en Russie et en France, l'enseignement est confié à un professeur titulaire. Dans l'empire allemand, le cadre des professeurs ordinaires est beaucoup moins rigide, le titulariat est attaché à la personne et non pas à l'enseignement ; la chimie n'a pas dans toutes les facultés de chaire magistrale. Cette situation lui est d'ailleurs commune avec l'histologie, la thérapeutique, l'hygiène, la dermatologie, la microbiologie, la médecine opératoire, etc., etc. Si Tübingen, Strasbourg, Königsberg, Fribourg, Marbourg, Rostock et bientôt Berlin comptent des professeurs titulaires de chimie physiologique, l'enseignement est confié dans les autres facultés à un ou plusieurs *privat-docenten*, ou encore à des professeurs de pharmacologie.

On sait que ce mot n'a pas en Allemagne l'acception que nous lui donnons. Il désigne, dans le sens le plus strict de sa définition, l'étude des modifications chimiques imprimées aux divers milieux de l'organisme par l'action des médicaments ou des poisons. C'est donc une branche de la chimie biologique générale que la pharmacologie, et, en réalité, il n'y a pas de limite tranchée entre les deux sciences.

Elles ne représentent guère que deux aspects du même objet, l'une plus générale, l'autre rattachée de plus près à la thérapeutique, à la pathologie expérimentale, à la clinique. Pharmacologistes et chimistes explorent donc un domaine commun et il est naturel que les deux enseignements soient groupés, comme ils le sont fréquemment, en une seule chaire qui porte alors le double titre : « Pharmacologie et chimie physiologique. »

L'enseignement chimique a, dans les facultés allemandes, un caractère tout-à-fait médical : il est considéré avec raison comme une subdivision des enseignements physiologiques ou pathologiques. C'est ainsi qu'à Berlin, un des deux laboratoires fait partie de l'institut physiologique de Dubois-Reymond, Dorotheenstrasse; il est dirigé par un privat-docent, le Dr Thierfelder. La Faculté possède un autre service de chimie réservé aux applications pathologiques ; il est installé dans l'Institut de Virchow, à la Charité, et placé sous la direction du Professeur Salkowoski, celui-là même qui avec le Professeur de clinique interne Senator dirige le grand recueil périodique : « *Centralblatt für die medicinischen Wissenschaften.* »

Pour n'être pas étroitement dépendantes d'autres services, les chaires magistrales de chimie n'en ont pas moins le même caractère,

la même direction scientifique : elles sont essentiellement médicales. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer les noms de Hoppe-Seyler, de Jaffé, de Baumann, dont les beaux et tout récents travaux viennent de jeter une si vive lumière sur la physiologie de la thyroïde, la pathogénie et le traitement du goître et du myxœdème.

L'éducation de ces maîtres a été mixte. Sans doute, ce sont des chimistes, et, à ce titre, la chimie a été le fondement de leur éducation ; mais tous ont fait de la physiologie active, de la vivisection, du laboratoire, de la clinique. En visitant l'institut de Schmiedeberg, à Strasbourg, nous avons vu un lapin sur un table d'expérience et il n'était pas besoin d'être grand clerc pour s'assurer que la vivisection était l'œuvre d'un professionnel, maître de sa technique. Dans une salle à côté, on faisait des analyses organiques et l'installation ne le cédait en rien à celle des laboratoires de chimie pure. Du reste, Schmiedeberg a travaillé longtemps chez le physiologiste Ludwig; Baumann est un élève de Dubois-Reymond; Hoppe-Seyler avait été médecin praticien.

Ces détails, entre mille, montrent combien l'association de la chimie d'une part, de la physiologie et de la médecine de l'autre, est étroite dans l'enseignement médical allemand. Il y a là une pénétration complète, heureuse et féconde, qui ne se rencontre peut-être pas au même degré dans notre pays.

II.

Les étudiants étant à peu près libres de suivre les enseignements qui leur agréent, peuvent se consacrer soit à la chimie physiologique, soit à la physiologie, ou encore, s'inscrire pour un semestre au deux enseignements. Là où le professeur de chimie siège à l'examen au même titre que son collègue de physiologie (ce qui n'a pas lieu partout), les élèves ont toute latitude dans leur choix ; ils peuvent affronter l'épreuve de physiologie sans avoir suivi d'autre cours ou fréquenté d'autre laboratoire que ceux de chimie physiologique.

C'est là une faiblesse de cette organisation : ce n'est pas la seule, et nous touchons ici à un point délicat dont l'examen révèle aussitôt les inconvénients du système.

Si certains étudiants consacrent à la chimie un ou plusieurs semestres, beaucoup d'autres terminent leurs études sans avoir entendu une seule leçon sur la composition normale des humeurs ou des tissus, sur leurs altérations pathologiques : ils ne savent rien de l'o-

rigine, des transformations des principes immédiats de l'économie, des produits toxiques fabriqués par l'organisme ou les bactéries pathogènes. Beaucoup n'ont jamais fait une analyse sommaire d'urine, un dosage d'urée, une recherche d'albumine ou de sucre. La plupart ignorent ce qu'est un aliment.

Si la liberté absolue est en principe un bienfait et même une nécessité pour l'étudiant qui ne demande à l'Université qu'une haute culture générale, il n'en va pas de même pour l'élève qui vient y chercher une instruction professionnelle. En Allemagne, le seul diplôme universitaire ne conférant aucun droit à l'exercice de la médecine, ces inconvénients sont moindres ; en France, ils se feraient sentir dans toute leur rigueur. Telle science, pourtant très utile, serait délaissée sans autre raison que le goût personnel de l'étudiant, et plus tard, il y aurait dans l'éducation générale du futur médecin de graves lacunes que des examens, forcément superficiels, ne réussiraient pas toujours à dénoncer.

Je crois fermement que pour ce qui concerne l'enseignement de nos facultés professionnelles et pour le point spécial que j'étudie, notre organisation moins libérale, mais beaucoup mieux jalonnée, est supérieure à celle des Universités allemandes. Laissant de côté l'élite qui partout arrive à ses fins et en Allemagne mieux qu'ailleurs, je crois qu'un étudiant médiocre sort mieux armé de nos facultés que des facultés allemandes. C'est d'ailleurs une ancienne remarque de Taine qu'en France toute notre organisation administrative conspire pour le succès d'une moyenne intellectuelle qui est celle des masses du pays : rien n'est plus vrai.

En se plaçant à un autre point de vue, les enseignements chimiques et physiologiques sont si bien liés et comme enchevêtrés, la ligne de démarcation en est si mal tracée que chimistes et physiologistes empiètent quelquefois sur leurs domaines respectifs. C'est l'origine de maints conflits qui n'ont avec l'intérêt de la science que des rapports très-éloignés.

Tandis que dans nos facultés françaises les professeurs de physiologie et ceux de chimie s'accordent généralement et collaborent volontiers, en Allemagne, ils ne manifestent les uns pour les autres qu'une sympathie des plus discrètes, ne se rencontrent pas dans les mêmes congrès et vivent plutôt en frères ennemis. Ce n'est pas là une conséquence forcée de l'état des choses, mais bien un vice d'organisation.

En effet, le nombre des chaires magistrales est, par rapport au nombre des savants et même d'une façon absolue, beaucoup plus restreint que chez nous ; la lutte y est plus vive et c'est un avantage,

mais elle aboutit quelquefois, ce qui semble paradoxal, à installer dans une chaire un professeur qui serait mieux dans une autre.

Un *privat-docent* se fait connaître par de beaux travaux de chimie physiologique : l'Université à laquelle il appartient ne peut lui faire une place parmi ses maîtres ; mais dans une Université voisine, la chaire d'hygiène est vacante. Qu'à cela ne tienne, il la prendra ; et voilà comment le chimiste K... à qui l'histoire des nucléines est redevable de si belles découvertes, est devenu professeur d'hygiène à Marbourg, sans avoir jamais enseigné l'hygiène et peut-être sans l'avoir apprise. Cette situation étrange a été d'ailleurs de courte durée, K... est devenu, quelque temps après, professeur de physiologie ; mais il a eu soin de spécifier qu'il n'enseignerait pas autre chose que la chimie physiologique, c'est ainsi que l'Université de Marbourg n'a pas d'enseignement de physiologie proprement dite.

Dans une autre Université que j'aurai désigné assez clairement en disant qu'elle a son siège dans une ville autrefois française, la chaire magistrale de chimie médicale devient vacante par le décès du titulaire H. S... Celui-ci faisait passer les examens au même titre que son collègue de physiologie. C'est là un droit que ce dernier prétend se réserver à l'avenir, à l'exclusion du chimiste. Plus d'examen, plus d'élèves, plus de rétribution scolaire. L'université fait appel aux savants compétents de l'Allemagne ; aucun chimiste ne se présente ; car personne ne veut se charger d'un enseignement diminué, dépourvu de sanction ; la chaire restera vacante, sera modifiée ou disparaîtra. Il est à peine besoin d'ajouter qu'une organisation qui autorise de pareils abus, est loin d'être parfaite.

A Berlin, la chimie médicale n'a pas encore d'enseignement magistral, malgré les réclamations de la Faculté intéressée ; mais on s'occupe exclusivement de chimie dans deux laboratoires. Les savants qui y travaillent réussissent quelquefois à se faire titulariser dans des chaires pour lesquelles ils n'étaient peut-être pas spécialement préparés. Le professeur d'hygiène Rubner s'est surtout occupé de thermo-chimie.

Dans la petite Université de Bâle dont l'organisation est tout allemande, le professeur de physiologie est un chimiste de grande valeur dont les travaux de chimie alimentaire sont classiques dans toute l'Europe.

Ces exemples, choisis entre beaucoup d'autres, font toucher du doigt un vice incontestable d'organisation. Il n'y a pas assez de chaires de chimie médicale en Allemagne. Malgré les grands services qu'il a rendus, cet enseignement n'est pas encore assez fortement organisé. S'il existe partout, c'est seulement dans quelques Univer-

sités qu'il est constitué d'une façon indépendante avec des limites distinctes, des droits définis, un personnel spécial.

L'observation la moins prévenue révèle tous ces défauts : j'ai été très heureux d'en trouver la confirmation sous la plume d'un homme parfaitement désintéressé dans la question et dont le nom est celui d'un des plus illustres savants de l'Allemagne. Dans une grande solennité médicale, Emil Fischer (1) s'élevait contre l'organisation actuelle de l'enseignement de la médecine en Allemagne, il réclamait une part plus large pour la chimie, la création de chaires magistrales dans toutes les Universités sans exception, etc., etc. Si Emil Fischer avait voulu résumer en quelques propositions l'état actuel de l'enseignement chimique dans les facultés de médecine allemande, nul doute qu'il n'eût souscrit à ces conclusions :

1° L'éducation scientifique des maîtres par son double caractère, médical et chimique, est excellente.

2° La somme des travaux publiés est des plus considérables ; le niveau en est très élevé. Le rôle de la chimie dans le progrès général de la médecine, s'accroît de jour en jour.

3° L'enseignement chimique dans les facultés de médecine est, dans un assez grand nombre de centres universitaires, incomplet, dépourvu de sanction, privé de ressources.

Il appelle de nombreuses réformes ou, pour mieux dire, une constitution régulière et forte qui jusqu'à présent lui a fait défaut.

III.

En France, à l'inverse de ce qui se passe en Allemagne, le rôle de la chimie dans l'enseignement médical est officiellement reconnu partout ; il est sanctionné par des examens auxquels les professeurs compétents ont le droit imprescriptible de participer. Toutes nos facultés comptent des chaires magistrales, desservies par un personnel enseignant spécial, pourvues de ressources qu'on souhaiterait plus considérables mais qui ne sont pas inférieures à celles des services voisins. L'organisation est ancienne, solidement constituée, susceptible de rendre des services, pourvu que l'enseignement s'inspire d'une bonne direction, je veux dire de l'esprit médical.

Or, c'est là, ce qui, non pas toujours, mais trop souvent, a fait défaut à nos Facultés françaises. On voit quelquefois des professionnels

(1) Rede, gehalten Zur Feier des Stiftungstages der militär-ärtzlichen Bildungs-Anstalten, 2 août 1894.

de la chimie pure prendre, à la veille d'un concours, le diplôme de docteur qui leur est indispensable : ils bâclent leurs études, ne fréquentent qu'un petit nombre de cours, n'assistent presque jamais aux cliniques ou aux exercices pratiques. Sans doute, ils viennent à la faculté, mais ils n'en dépassent pas le vestibule. Un concours d'agrégations qui pourrait être mieux organisé, comme nous le verrons bientôt, leur ouvre la porte ; le hasard d'une succession fait le reste. Voilà installé dans une chaire un chimiste qui est presque toujours un homme de valeur, mais que son éducation n'avait pas préparé à entrer dans une faculté de médecine. Il n'y rendra pas les services qu'on serait en droit d'attendre de son intelligence, de son passé scientifique : il n'y figurera quelquefois que comme une manière de corps étranger.

Ce n'est pas la situation des chimistes dans toutes nos facultés ; mais c'est trop qu'on ait pu relever pareil état de choses dans quelques-unes. Il ne doit plus en être ainsi nulle part.

Dans une faculté de médecine, la chimie doit se spécialiser ; loin d'être étrangère aux autres enseignements, elle dirige ses efforts vers le même but, se lie étroitement à la physiologie, à la clinique, fait corps avec elle, s'applique à les pénétrer. Le chimiste qui se destine à l'enseignement médical doit être bien persuadé qu'il ne sera pas un chimiste comme les autres ; car ce n'est pas aux progrès de la chimie qu'il devra travailler, mais, avant tout, aux progrès de la médecine. En un mot, le chimiste devra être médecin.

Il le sera toujours si l'on veut bien introduire dans l'organisation actuelle du concours d'agrégations quelques réformes très modestes mais suffisantes pour modifier heureusement le recrutement des agrégés de chimie.

On a la fâcheuse habitude, dans l'enseignement médical, de rapprocher sans cesse pour des raisons d'ordre pédagogique, la physiologie et l'anatomie. Tous les esprits philosophiques savent ce qu'il faut penser de ce groupement que rien ne justifie entre deux sciences qui sont aux antipodes l'une de l'autre. Ce n'est pas aux générations imprégnées des doctrines de Claude Bernard qu'il est utile d'inculquer cette vérité, c'est que rien n'est aussi éloigné de la physiologie que l'anatomie. But, esprit, méthodes, éducation, tout est opposition entre ces deux sœurs ennemies : et les rapports qu'on établit entre elles ne résultent que d'un respect mal placé pour des traditions archaïques.

Dès lors, pourquoi faire concourir devant un même jury les candidats à l'agrégation d'anatomie et de physiologie ? Les anatomistes, histologistes et naturalistes devraient former une section à part, justiciable de juges spéciaux. Par contre, on formerait un groupe très

naturel, de trois sciences essentiellement, exclusivement expérimentales, la physique, la chimie, la physiologie, tellement liées entre elles qu'à un certain point de vue, un peu étroit peut-être mais assez juste, on pourrait les considérer comme de simples dépendances d'un même champ d'études.

A un jury composé de trois ou quatre physiologistes, trois chimistes, deux physiciens (1) devraient être adjoints deux professeurs de pathologie ou de clinique. Parmi ces derniers, il serait facile d'en trouver un plus spécialement au courant des choses de la thérapeutique, de la bactériologie, de la médecine légale. Un pareil jury suffirait pour renouveler profondément l'esprit du concours.

Les candidats chimistes devraient faire la preuve qu'en dehors de leurs études chimiques spéciales, ils ont passé au moins six mois dans un laboratoire de physiologie pour maîtriser les éléments de la technique physiologique. Un second stage d'un semestre dans le laboratoire d'un professeur de clinique ou de médecine expérimentale serait également exigé.

Ces garanties couvertes par les signatures du doyen et des professeurs compétents recevraient une autre sanction, celle des épreuves pratiques au nombre de trois : 1° chimie médicale, dont le coëfficient serait double ; 2° chimie générale ; 3° physiologie (mise à nu d'un nerf, d'une artère, d'une anse intestinale), ces deux dernières épreuves d'une durée moindre que la première, seraient affectées d'un coëfficient égal à l'unité. L'exposé des titres peut être conservé. Ajoutons, pour terminer, une composition écrite et une leçon d'une heure, l'une sur un sujet de chimie physiologique, l'autre sur une question de chimie pathologique, enfin une leçon d'une demi-heure seulement portant sur la chimie organique avec applications à la toxicologie. Cet ensemble offrirait des garanties dont personne ne méconnaîtra l'importance.

Le jury constitué comme on l'a indiqué, aurait toutes facilités pour imposer aux candidats physiologistes une épreuve pratique de chimie appliquée ; mais je n'ai pas qualité pour traiter ce point particulier et je ne m'y attache pas davantage.

Cette organisation, dont on n'a fait d'ailleurs que tracer les grandes lignes, assurerait aux concurrents une éducation scientifique parallèle basée sur une instruction médicale complète.

Il ne s'agit pas de transformer en cliniciens ou en physiologistes

(1) Les candidats physiciens sont dans tous les concours beaucoup moins nombreux que les chimistes.

Le tableau du jury pourrait d'ailleurs être modifié suivant le nombre des candidats inscrits pour chaque spécialité.

les professeurs de chimie, cela est impossible et n'est d'ailleurs point désirable. Il faut les préparer à appliquer leurs connaissances spéciales à la solution des problèmes que soulèvent la physiologie ou la pathologie, rien de plus.

Je ne me dissimule pas ce que ce programme imposerait de travail aux futurs agrégés ; il exigerait d'eux un double entraînement dans deux directions différentes : une connaissance approfondie de la chimie, de toute la chimie, mise au service d'une instruction médicale solide. Les candidats qui auraient satisfait à de telles épreuves mériteraient d'entrer dans l'enseignement supérieur, non pas à titre d'agrégés temporaires, mais comme attachés définitivement à une faculté. Restreinte à la section des sciences accessoires, cette réforme ne présenterait pas de difficultés budgétaires insurmontables.

Le but que je propose à l'effort de tous paraîtra inaccessible à quelques-uns ; l'exemple de l'Allemagne répond par avance à cette objection. N'oublions pas que la chimie doit travailler utilement aux progrès des sciences médicales et apporter au labeur commun une contribution de plus en plus large, à mesure que la médecine ira plus avant dans les voies nouvelles où elle s'engage tous les jours davantage.

L. HUGOUNENQ.

LES ÉTUDIANTS AMÉRICAINS EN FRANCE

I

On est d'accord pour reconnaître qu'il est utile à un pays de recevoir tous les ans un certain nombre de jeunes gens étrangers qui viennent y achever leurs études ou qui, ayant terminé celles-ci dans leur patrie, ont la curiosité de connaître la science et les savants du dehors. L'effet de cette immigration temporaire est aussi salutaire à la jeunesse qui ouvre ses rangs à de nouveaux camarades qu'à ces derniers. Si ceux-ci trouvent là une occasion incomparable d'élargir ou de modifier leurs idées, ils apportent en échange à ceux près de qui ils viennent s'asseoir sur les mêmes bancs, un élément précieux ; ils leur permettent de commencer leur tour du monde, en apprenant à connaître, sans sortir de chez eux, l'esprit et le caractère de maint un autre peuple. Mais ce n'est pas à cela que se bornent les avantages de cette réunion. Après que les étudiants étrangers nous ont quittés, tout lien n'est pas rompu. Des amitiés se sont nouées entre eux et leurs camarades, entre eux et leurs maîtres. Des relations subsistent, germes précieux pour l'avenir et qui serviront utilement toujours, directement parfois, les intérêts des deux pays. La plupart de ceux qui vont ainsi compléter leur éducation à l'étranger appartiennent à l'élite d'un peuple, et seront appelés à jouer un rôle dans la vie publique. Ils se souviendront alors de ceux avec qui ils ont travaillé et vécu ; cette connaissance personnelle et individuelle pourra, dans bien des cas, être un facteur précieux de la bonne entente de deux Gouvernements.

Les seules objections viennent, nous éprouvons quelque pudeur à le dire, de ceux qui craignent de voir les étudiants étrangers conquérir en trop grand nombre nos diplômes et venir faire concurrence aux Français dans les carrières qu'ouvrent ces diplômes. Mais, dans la plupart des cas, la nationalité française est indispensable, de sorte que le diplôme à lui seul est insuffisant. Souvenons-nous qu'au moyen-âge la montagne Sainte-Geneviève ne craignait pas d'appeler à elle les *quatre nations* et que l'université de Paris était fière de distribuer libéralement les trésors de sa science aux enfants venus de tous les points de l'horizon. Un peuple fort ne fuit

pas les comparaisons. Nous avons encore moins lieu de les redouter en matière scientifique que pour notre commerce et notre industrie. Si le protectionnisme fleurit dans le domaine des intérêts matériels, tâchons du moins de lui soustraire celui de l'esprit.

Nous ne sommes certes pas de ceux qui désirent enlever au génie français la saveur de son originalité. Nous ne désirons aucune invasion étrangère dans notre littérature. Mais le tour d'horizon ouvert sur le reste du monde, le contact d'idées nouvelles, la notion de la façon dont d'autres familles humaines envisagent la vie et l'organisation sociale, sont des éléments merveilleux de développement pour notre jeunesse. Il faut saisir avec joie tout ce qui est de nature à le leur assurer. Or s'il est un pays dont la fréquentation soit particulièrement saine à nos enfants, c'est à coup sûr l'Amérique du Nord, dont les qualités et les défauts sont souvent l'opposé des nôtres : le jeune Français vivant quelque temps avec des Américains apprendra à corriger par leur exemple son défaut d'initiative, tout en servant lui-même sous d'autres rapports de modèle à ses camarades d'outre-mer. Bien que nous commencions à être plus voyageurs que par le passé, ou plutôt à le redevenir comme le furent nos pères quand ils colonisèrent le Canada, la Louisiane et tant d'autres pays, il est probable, pour quelque temps encore, que nous enverrons moins d'étudiants à Yale ou à Harvard qu'il n'en viendra d'Amérique à Paris ou à nos Universités provinciales. En tout cas la présence parmi nous de ces hôtes rendra service à tous leurs condicisples, tandis que ceux-là seuls parmi nos enfants qui auront le loisir et les moyens de franchir l'Atlantique profiteront du contact des Américains. L'un des deux modes n'exclut d'ailleurs pas l'autre. Le second a l'avantage d'être beaucoup plus complet et de plonger pour quelque temps le jeune homme dans un milieu nouveau. Le premier met à la portée de tous les élèves d'une école un moyen, non pas certes de connaître un pays comme s'ils y avaient vécu, mais de se familiariser avec ses mœurs et ses idées.

Le but de la note qui va suivre n'est pas de discuter le problème dans son ensemble, mais de communiquer aux universitaires français la sensation de quelqu'un qui, à deux reprises différentes, a séjourné en Amérique et qui a eu occasion d'y visiter un grand nombre d'Universités. Peut-être n'est-il pas inutile que nous sachions en France quelque chose des sentiments de la jeunesse et des professeurs de cette grande République, dont les institutions et les habitants, si différents des nôtres, sont une matière inépuisable d'études et de réflexions fécondes.

Je n'ai pas besoin de rappeler le développement vigoureux des

études de tout genre chez nos voisins de l'ouest, ni la haute estime où ils tiennent tout ce qui de près ou de loin se rattache à l'enseignement. Dans cette communauté éprouvée parfois par des commotions si violentes, où tant d'éléments divers ont fini par former un peuple puissant, les emprunts contractés par les villes, les comtés ou les Etats afin de construire des écoles n'ont jamais été laissés en souffrance. Les dépenses pour l'instruction de l'enfance et la jeunesse ont toujours été considérées comme sacrées. D'ailleurs, pour ce qui est des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, ces derniers surtout, l'initiative privée a peu laissé à faire aux pouvoirs publics. Là où de simples particuliers donnent ou lèguent cent millions de francs à une université, là où il suffit qu'un président fasse appel à ses anciens élèves pour réunir les sommes, si élevées qu'elles soient, dont il déclare avoir besoin pour son collège, la prospérité matérielle des grands centres d'instruction est assurée. Mais il ne faut pas croire que les Universités américaines brillent seulement par leurs millions. A l'ombre de ces bâtiments superbes, dans ces parcs et ces « *Campi* » où s'ébat une vigoureuse jeunesse, la science grandit aussi. Tous ceux qui ont visité avec quelque attention le pays ont été frappés du sérieux et de l'énergie avec lesquels professeurs et étudiants comprennent leur tâche et s'y appliquent. De plus en plus le pays se suffit à lui-même. Autrefois il demandait volontiers des maîtres à l'Europe. Il le fait encore parfois et accueille toujours avec empressement les Européens distingués qui, pour un temps plus ou moins long, viennent porter la parole devant lui : mais le recrutement des maîtres en tout genre devient de plus en plus aisé en Amérique. En même temps le niveau de l'enseignement s'élève ; et si les ouvrages de l'ancien monde, si les livres français en particulier tiennent une place considérable dans leurs bibliothèques, nous devrons bientôt, lorsque nous voudrons embrasser, d'une façon complète, la bibliographie d'une science comme par exemple l'économie politique, être au courant, à notre tour, des travaux de nos collègues transatlantiques.

Malgré ces progrès rapides, malgré le sentiment légitime que les Américains ont et doivent avoir de leur valeur, ils ont un désir général de continuer à s'inspirer de l'enseignement européen ou, du moins, d'y puiser des éléments additionnels de force et de savoir. Les professeurs ont en général une année de congé sur sept : ils viennent volontiers la passer de l'autre côté de l'Océan et se retremper aux sources. Quant aux étudiants, tous les ans un certain nombre s'en inscrit aux universités anglaises, françaises, allemandes, autrichiennes et italiennes. Il semblerait, au premier abord,

que la majorité de ces derniers dût affluer à Oxford et à Cambridge. La communauté de langue est un lien si naturel et donne une facilité si grande pour profiter d'un enseignement étranger, que l'Angleterre paraîtrait le lieu de pélerinage indiqué pour tout étudiant des Etats-Unis. Il n'en est rien cependant; sauf les étudiants en beaux-arts, qui affluent à Paris, et les étudiants en médecine qui y venaient en grand nombre avant les récents réglements, la grande majorité des jeunes américains se dirige vers les Universités allemandes. C'est là qu'ils obtiennent aisément le diplôme envié de docteur, c'est là qu'ils trouvent, dans les petites villes provinciales surtout, un accueil empressé, des maîtres qui s'occupent d'eux en dehors des cours et qui s'efforcent ainsi d'augmenter la clientèle de l'Allemagne dans ce qu'elle a de plus précieux, la jeunesse étrangère.

Et pourtant, ce n'est pas vers Berlin que se tournaient les regards des classes dirigeantes de l'Amérique lorsqu'à la fin du siècle dernier elle eut conquis son indépendance et commencé à s'organiser sur des bases solides. La nation qui occupe aujourd'hui un continent presque entier et qui réserve sans doute au vingtième siècle le spectacle d'un développement ininterrompu, avait alors à sa tête des hommes qui connaissaient la France et souhaitaient emprunter à celle-ci les trésors de sa littérature et de sa science pour les répandre parmi les étudiants. Thomas Jefferson, l'un des présidents des Etats-Unis, dont la mémoire est restée la plus chère à ses concitoyens, ne cessa de travailler à une union intime de la pensée des deux nations. Alors qu'il était ministre des Etats-Unis à Paris, il rêvait la fondation d'une académie des arts et des sciences à Richmond-en-Virginie, laquelle aurait eu des sortes de succursales à Baltimore, Philadelphie et New-York. C'est avec le chevalier Quesnay de Beaurepaire, petit-fils du grand économiste, qu'il étudiait ce projet, que la Révolution française empêcha d'aboutir. Jefferson n'en restait pas moins attaché à son idée de créer un foyer intellectuel dont la France eût fourni les premiers éléments. Revenu dans sa patrie, il resta en correspondance avec Dupont de Nemours, qui, lui-même, vint à New-York en 1800 et se rendit aussitôt auprès de Jefferson à Philadelphie. Dans les entretiens qui eurent alors lieu entre eux, ils discutèrent à fond le problème de l'enseignement supérieur aux Etats-Unis. Dupont de Nemours écrivit en français un traité sur l'*Education nationale aux Etats-Unis*, dans lequel il recommande la création d'une université à Washington, qui comprendrait quatre facultés: médecine, mines, mathématiques, science sociale et législation.

Quelques années plus tard, un jeune virginien, Joseph Carring-

ton Cabell, revenait d'Europe, où il avait, comme Jefferson, fait de Paris le centre de ses études : il y avait suivi les cours de Cuvier et d'autres professeurs du Collège de France ; il avait particulièrement travaillé les sciences naturelles à Montpellier. Entré en 1809 à la Chambre et deux ans plus tard au Sénat, il y fut pendant vingt ans le défenseur ardent des idées de Jefferson en matière d'éducation. Lorsqu'en 1815 ce dernier lui écrivait pour lui indiquer les hommes qui lui paraissaient le plus digne d'être les titulaires de chaires dans l'Université projetée, il nommait en première ligne Jean-Baptiste Say, qui songeait alors à traverser l'Océan, et Destutt de Tracy, le célèbre idéologue. Voici d'ailleurs comment Jefferson justifiait son désir de faire dans toute éducation libérale une large place aux idées françaises: « Le français est la langue générale- « ment employée dans les rapports internationaux ; elle a reçu le « dépôt sacré de la science humaine dans une mesure plus large « qu'aucun autre idiome mort ou vivant. » Et il ajoutait: « Il n'y a « que deux nations dans l'histoire moderne avec la marche des- « quelles il soit intéressant pour nous d'être familiarisés, la France « et l'Angleterre ».

II

Voilà quelles étaient les idées des hommes les plus éminents de l'Amérique au début de ce siècle. Ont-elles changé aujourd'hui ? Y a-t-il des raisons pour qu'elles aient changé ? Ces deux points sont également intéressants à examiner.

Il est certain que la France, si elle tient encore, au point de vue des lettres, des arts et des sciences une place prépondérante, n'est plus la seule nation sur laquelle les regards du monde savant et politique soient fixés. L'Allemagne, en particulier, a grandi depuis 1870 sous le rapport de la force matérielle et économique dans des proportions considérables. L'Angleterre a développé au cours du XIXe siècle un empire colonial, dont les liens avec la métropole ne sont peut-être pas partout également solides, mais qui permet à la Grande-Bretagne de déborder en quelque sorte par sa marine, son industrie et ses colons dans les cinq parties du globe. Nous ne devons donc pas nous étonner si des pays aussi vigoureux attirent à eux un certain nombre d'étudiants étrangers par le seul fait de l'importance du rôle qu'ils jouent dans la marche des affaires humaines et du prestige dont ils sont entourés. Il est aisé de comprendre pourquoi les Américains vont à Oxford,

Cambridge, Berlin, Leipzig, Bonn, Heidelberg. La communauté de langue s'ajoute aux autres raisons pour les attirer en Angleterre. D'autre part, l'élément allemand a puissamment contribué à peupler les Etats-Unis : Chicago à lui seul en compte des centaines de mille ; et bien que ces nouveaux venus n'aient pas tardé, avec la facilité caractéristique d'acclimatation du Germain, qui applique volontiers la devise *ubi bene ibi patra*, à devenir de bons citoyens américains, il serait étonnant qu'une sympathie secrète ne poussât pas leurs enfants vers leur patrie d'origine.

Il faut donc que la France ait encore une force d'attraction singulière pour voir venir à elle une fraction de ce précieux contingent. Elle le doit à l'éclat de sa littérature ancienne et moderne, à la grandeur de ses travaux scientifiques, et avant tout, aux qualités de clarté et de logique qui sont un des plus beaux apanages de son génie. La marque distinctive de la plupart des écrits de nos grands penseurs, poètes, historiens ou philosophes, aussi bien que mathématiciens, physiciens et chimistes, est, en effet, cette inexorable précision de l'idée qui s'allie à la perfection de la forme et qui donne au lecteur ou à l'auditeur l'impression d'une harmonie complète. S'il est un endroit où ces qualités soient appréciées, c'est bien dans la chaire d'un professeur. La jeunesse s'attache avec raison à ceux qui lui présentent avec ordre et netteté les éléments de la science, qui chassent le trouble de son esprit et qui lui exposent, non pas la série des tâtonnements et des doutes par lesquels ils ont dû passer eux-mêmes avant d'embrasser la vérité, mais les résultats acquis, les certitudes qui reposent l'intelligence et donnent un point de départ assuré aux travaux et à l'initiative des générations nouvelles.

Voilà des mérites essentiellement français, qui sont connus et appréciés des Américains. Ainsi que je le disais plus haut, les ouvrages de nos maîtres occupent une place d'honneur dans leurs bibliothèques ; tous ceux d'entre eux qui sont venus, pendant un temps plus ou moins long, suivre les cours de nos Ecoles, ont gardé de ces leçons un souvenir ineffaçable. Mais ce n'est pas seulement la science qu'ils viennent nous demander, c'est ce que j'appellerai, d'un nom familier, l'art de la vie. Les motifs qui poussaient Jefferson à désirer si vivement l'établissement de rapports intimes entre les deux pays sont aussi forts que jamais. Les merveilleux progrès que les Etats-Unis ont, sous certains rapports, réalisés, ne font que rendre plus désirable pour eux le contact avec la France. Il y a chez nous un amour de la perfection en toutes choses, un goût en matière littéraire et artistique qui s'ajoutent merveilleusement à l'esprit d'entreprise et d'invention, caractéristique du génie américain.

Entraînés par l'activité fébrile d'une existence absorbée par l'action au point de ne plus laisser place à la méditation, ces fils du nouveau monde échappent trop souvent à cette vie intérieure dont l' homme a cependant besoin, pour se recueillir, s'arracher au labeur quotidien, se ressaisir lui-même. Or rien ne porte davantage à ces réflexions générales que le milieu historique et artistique d'un pays aussi ancien que la France. Une histoire vingt fois séculaire y a accumulé des monuments matériels et des traditions morales dont l'ensemble constitue une atmosphère, à l'influence de laquelle les étrangers eux-mêmes ne sont pas insensibles. Il se dégage des pierres d'une ville comme Paris, de la vue de cette Seine témoin de tant de drames, des horizons que nous y contemplons aux diverses heures du jour et de la nuit, un enseignement mystérieux, des leçons éloquentes dans leur mutisme, qui remuent l'âme dans ses replis les plus mystérieux et établissent une sorte de communication invisible entre les générations présentes et celles qui ont disparu.

Que de fois j'ai entendu des professeurs américains me dire combien ils étaient sensibles à ce charme, dont nous autres parisiens nous sommes si profondément pénétrés que nous ne pouvons guère concevoir que notre vie s'achève ailleurs que dans ces murs qui nous ont vu naître. Que de fois leur ai-je surtout entendu exprimer cette pensée que la vie est mieux réglée chez nous que là-bas. Il leur semble qu'une expérience accumulée pendant des siècles a mieux appris aux familles à s'organiser en vue du succès de chacun de ses membres. Ils admirent le rôle de la femme française dans l'économie domestique, sa collaboration constante et dévouée aux efforts de son mari, plus tard de ses fils. En un mot, ils trouvent qu'alors même que nos centres d'instruction ne seraient pas ce qu'ils sont, alors même que les chaires des Universités ne seraient pas occupées par des maîtres dont tous les peuples civilisés savent le nom et lisent les œuvres, le seul fait de vivre pendant quelque temps de la vie française devrait attirer chaque année à Paris de nombreux étudiants américains.

Mais ce n'est pas à cette leçon de choses que doivent se borner les ambitions des jeunes gens qui viennent parmi nous. Leurs propres maîtres leur ont dit, avant qu'ils nous arrivent, toute la valeur des leçons qu'ils recevront à la Sorbonne, au Collège de France, dans nos facultés de Paris, de province, à l'Ecole des sciences politiques, et dans tant d'autres établissements d'enseignement supérieur, officiels ou libres. C'était avec un plaisir mêlé d'une émotion patriotique que j'entendais l'été dernier un jeune professeur d'une des plus brillantes universités américaines me dire qu'il considérait l'école historique

française comme étant aujourd'hui la première du monde et défiant toute comparaison au point de vue de la science, de la beauté du style, de l'ordonnance de la composition, de la forme comme du fond.

III

Le plus grand défaut de notre enseignement supérieur, aux yeux des Américains, c'est que l'organisation leur en est mal connue. Il est si riche en institutions diverses, en cours de toute nature, que l'étudiant qui prépare en Pensylvanie ou dans l'Illinois le programme de son temps d'études à Paris, s'arrête, embarrassé devant la multitude des programmes qui s'offrent à lui. D'autre part les Ecoles et facultés diverses ont parfois des cours semblables qui ne se remplacent pas les uns les autres, mais qui ne sont pas, à première vue, suffisamment distincts pour que l'étudiant sache lesquels choisir.

La question du diplôme à obtenir est aussi capitale, elle est à l'ordre du jour du conseil supérieur de l'instruction publique depuis quelque temps déjà. Elle implique des difficultés très sérieuses, surtout dans un pays de fonctionnarisme comme le nôtre, où chaque degré conquis par un jeune homme lui confère certains droits ou certains privilèges. Nous devons cependant constater qu'elle est examinée avec un grand esprit de libéralisme par ceux qui sont chargés de la trancher. D'autre part, des comités se sont formés, qui s'efforcent de réunir tous les matériaux pour l'étude de la question et aussi d'encourager d'une façon pratique la venue des étudiants américains parmi nous. Outre le comité général des étudiants étrangers, diverses organisations, spécialement occupées des rapports entre les Universités françaises et américaines, ont vu le jour dans les dernières années. Un comité franco-américain a son siège à la Sorbonne; les doyens des Facultés, les directeurs des grandes écoles en font partie: M. Gréard en est le président, M. Bréal le vice-président. Un autre comité, spécialement américain, est présidé par le D[r] Evans et se réserve les questions relatives à l'installation matérielle des étudiants. M. Harry Furber de Chicago, qui a le premier porté la question devant le ministre de l'instruction publique en France, continue à s'en occuper avec un zèle infatigable. Moi-même, lors de mes deux voyages aux Etats-Unis en 1893 et en 1896, j'ai eu occasion de traiter fréquemment cette question avec mes collègues de là-bas et j'ai recueilli dans ces conversations la plupart des idées que je viens de résumer. Voici par exemple la lettre que m'adressait l'un des plus remarquables professeurs de l'Université de Colombie à New-York :

Columbia College
in The City of New-York
University Faculty of Philosopby

Traduction.

Le 11 mai 1896.

Professeur Raphael-Georges Lévy,

Cher Monsieur.

« A la suite de notre conversation d'hier, j'ai le plaisir de vous communiquer inclus quelques remarques concernant la ligne de conduite à tenir pour activer la coopération entre Universités françaises et américaines.

« Avant tout, il est nécessaire qne nous ayons une connaissance plus large et mieux définie des Universités françaises. Je proposerais qu'un petit livret fût préparé, au plus tard en avril de chaque année, et envoyé dans notre pays pour être distribué aux différentes Universités, contenant des informations complètes et définies sur les cours, non seulement de Paris, mais des principales Universités de province. Les noms des professeurs, le sujet principal des cours, les heures auxquels ils sont donnés, et les frais occasionnés devront être exactement indiqués. Des renseignements précis sur le coût de la vie à Paris et dans les autres centres académiques, seraient nécessaires. Si l'on pouvait avoir un livret de ce genre ici en avril, on pourrait le faire circuler de façon à décider, j'en suis sûr, nombre d'étudiants à se rendre en France pendant l'été ou au commencement de l'automne. Un autre point qui a son importance est que le diplôme de bachelier décerné par une institution américaine connue, soit accepté par le gouvernement français. Ce degré est généralement d'une année en avance sur le baccalauréat français, et pourrait donc être accepté comme point de départ des études en vue de la licence.

« Un étudiant appliqué et sérieux devrait pouvoir obtenir sa licence après une année d'études en France. Dans de nombreux cas naturellement, un temps plus long sera nécessaire. De grandes différences de valeur séparant les divers diplômes américains, je proposerais que le gouvernement français décidât de n'accepter que les degrés conférés par les institutions reconnues par l'Université de New-York, comme maintenant à une hauteur suffisante le niveau de leurs études.

« En ce qui concerne l'autre sujet dont je vous ai parlé, l'établissement de bourses (scholarships) pour les étudiants français à l'Université de Colombia et *vice versa*, je crois qu'il sera excellent de donner suite à notre idée. Nous pourrions accorder gratuitement ici chaque année des inscriptions à trois étudiants avancés, choisis par le gouvernement français, si un nombre égal de bourses était offert à des élèves de l'Université de Colombie choisis par nous. J'ajoute que lorsqu'un comité international permanent sera formé à cet effet,

il devra comprendre toutes les autorités. Les hommes les plus compétents en France devraient en faire partie et les six ou huit premières Universités américaines devraient désigner officiellement leurs représentants qui agiraient de concert avec ceux de la France.

Croyez à ma grande estime, etc. »

Je ne prétends pas qu'il faille d'emblée accepter toutes les solutions proposées par le signataire de cette lettre. D'ailleurs le livret demandé existe dès à présent dans la plupart de nos universités; la question de la licence est résolue pour les sciences; celle du doctorat doit être décidée en juillet. Mais on voit combien favorable est chez les maîtres américains la disposition à l'égard de cet échange d'étudiants, qui me paraît être le véritable *desideratum*. C'est le même vœu que formait l'an dernier la société franco-écossaise qui a célébré à la Sorbonne sa fondation. et qui a pour objet d'amener un rapprochement entre les Universités des deux pays par l'envoi réciproque de leurs élèves, d'établir des relations entre les professeurs et les autres fonctionnaires, de développer les recherches historiques touchant les anciennes relations des deux pays. Des réunions périodiques à intervalles réguliers auront lieu ; d'un façon générale on provoquera par tous les moyens possibles le resserrement des liens. Les deux branches de la société auront leur organisation séparée, administreront chacune leurs fonds; les réunions périodiques seront organisées et dirigées exclusivement par la branche dans le pays de laquelle elles se tiendront.

Ce qui s'est fait entre la France et l'Ecosse devrait se faire entre les Etats-Unis et la France. Ici aussi existent des liens communs qui remontent au passé et qui sont plus forts encore puisque la France a aidé les Etats-Unis à se fonder, c'est-à-dire à conquérir leur indépendance. Ici aussi la recherche des souvenirs historiques si vivants, si présents encore à l'esprit des générations actuelles, forme un élément précieux de la sympathie qui unit les deux peuples et qui devrait se traduire avant tout par des voyages de la jeunesse de chacun d'eux chez l'autre.

Je me bornerai à relever deux incidents de mon dernier voyage que j'ai signalés au recteur de l'Université de Paris et qui montrent bien les dispositions générales du monde universitaire américain. Je ne parlerai pas de mes nombreuses conversations avec les présidents et professeurs des principales Universités, de New-York, de Pensylvanie à Philadelphie, de John Hopkins à Baltimore, d'Ann Arbor, de Cornell, de Princeton, de Harvard, de Yale, ni de la bonne grâce flatteuse avec laquelle plus d'un professeur d'économie politique me fit les honneurs de sa chaire en m'invi-

tant à faire le cours à sa place, le jour où je lui rendais visite. A Chicago, à peine eus-je entretenu le président Harper et le professeur Laughlin, chef du département d'économie politique, de nos dispositions et de nos désirs à l'égard de leurs étudiants, qu'ils me prièrent de prendre la parole devant ceux-ci pour leur exposer les grandes lignes de l'enseignement supérieur en France et leur donner l'idée de la façon dont ils pourraient organiser leurs études à Paris ou dans une de nos Universités provinciales. Des affiches furent aussitôt posées dans les diverses salles, et le lendemain matin je faisais, devant un nombreux auditoire, une conférence, à l'issue de laquelle plusieurs jeunes gens vinrent me demander des renseignements. Je suis resté en correspondance avec quelques-uns d'entre eux, et j'ai déjà eu le plaisir d'en voir arriver un à Paris, où il poursuit ses études scientifiques.

A Minneapolis, je fus reçu par le président Northrup, qui est à la tête de la jeune et prospère Université de Minnesota. C'était le jour du « commencement », qui en langage américain signifie la séance solennelle de clôture de l'année scolaire. Des centaines d'étudiants et d'étudiantes, beaucoup de celles-ci coquettement coiffées du shaspka, que nous ne connaissons plus depuis la suppression de nos régiments de lanciers, et drapées dans la toge noire qu'elles avaient revêtue pour les examens, étaient réunies dans la chapelle. Après la prière, le président prit la parole, fit à ses auditeurs la harangue d'usage et leur annonça ensuite qu'il invitait un professeur de l'Ecole des sciences politiques de Paris à les entretenir d'un sujet qui lui était cher. En quelques mots j'essayai de leur faire comprendre quel accueil ils trouveraient parmi nous. A l'intérêt avec lequel ils m'écoutaient, je compris combien ceux mêmes d'entre eux qui songeaient déjà à aller passer quelque temps en Europe, étaient mal au courant des ressources de notre enseignement supérieur.

La conclusion à tirer de ces quelques réflexions me paraît simple. Si nous sommes d'accord pour désirer un contact plus intime de notre jeunesse avec celle d'un pays où l'énergie individuelle est développée dans la mesure la plus large, prenons le plus tôt possible les quelques mesures nécessaires ; l'exécution de la plupart d'entre elles est fort simple. Si la question des diplômes ne peut pas être résolue sans étude supplémentaire, celle des bourses réciproques peut être tranchée sans retard. Les jeunes gens qui nous viendront se chargeront, dès leur retour aux Etats-Unis, d'y propager la connaissance plus exacte de notre enseignement supérieur. Ce sera un premier pas de fait : il suffira pour assurer les autres.

RAPHAEL GEORGES LÉVY.
Professeur à l'Ecole des sciences politiques.

L'ŒUVRE SCOLAIRE

DE LA JEUNE HONGRIE

1868-1896

(*Suite*).

III. — *L'enseignement primaire.*

A peine la Hongrie avait-elle obtenu son indépendance, qu'elle commença l'organisation de son enseignement primaire, organisation bien difficile et qui se heurtait à de nombreuses difficultés. On ne comprend guère, dans les pays dont l'unité ethnique et religieuse est faite depuis des siècles, ce qu'il fallait d'énergie et de ténacité pour faire admettre à ce mélange de races et de religions que l'enseignement primaire, lui aussi, est une fonction de l'Etat, tout aussi bien que l'enseignement dans les Universités et dans les lycées. Les gouvernements précédents, quels qu'aient été leurs efforts, ont agi plutôt par des recommandations que par des ordonnances. Ainsi nous voyons Marie-Thérèse faire appel à la générosité des communes et des nobles, les conjurant de ne pas laisser sans instruction les enfants des serfs qui ne pouvaient pas quitter leur village. C'est encore elle qui fonde les premières écoles primaires dans la partie sud du pays dévastée pendant des siècles par les Turcs. Son successeur Joseph II favorise l'instruction primaire qu'il désirait pratique et préparant aux carrières industrielles et commerciales. Mais sa réforme concernant l'usage exclusif de la langue allemande dans les écoles et dans l'administration souleva des tempêtes. Après sa mort, la Diète de 1790-91 décréta l'autonomie des différentes Eglises protestantes et depuis ce moment l'enseignement primaire est devenu une affaire communale. Or, la commune hongroise ne présente que rarement cette homogénéité qui existe en France ou dans d'autres pays. Chaque confession aime mieux avoir son école primaire, avec un maître choisi par elle, que de voir ses enfants, dès leur bas âge, communiquer avec les autres. Il n'y a que dans les lycées que ces différences s'effacent tant soit peu, les villes ne pouvant avoir

toutes plusieurs lycées, et l'instruction religieuse, qui préoccupe tant les parents pour les jeunes enfants, étant réduite à deux heures par semaine dans les établissements d'enseignement secondaire. Il arrive donc souvent que chaque communauté religieuse a son école primaire. Depuis les temps les plus anciens, l'inspection de ces écoles était exercée par le clergé de la localité, les directeurs des districts lui laissant toute liberté sous ce rapport. Lorsque, après la Révolution, le gouvernement autrichien soumit d'après les « Grundsätze für die provisorische Organisation des Unterrichtswesens in dem Kronlande Ungarn » tout l'enseignement du pays au Ministère de l'Instruction publique à Vienne, il a renouvelé le pacte de l'Eglise avec l'école primaire. Il faut cependant avouer que la triste époque de la réaction autrichienne (1849-1867) n'était pas aussi funeste pour l'instruction primaire que pour la vie politique. Les mérites de Thun sont aujourd'hui généralement reconnus, mais il est toujours pénible pour un pays de recevoir des ordres partant de bureaux situés hors de son territoire.

Cet état de choses cessa avec le dualisme. Le premier ministre de l'Instruction publique, le baron Joseph Eötvös, fit voter dès 1868 une loi en 148 paragraphes qui est devenue, avec les améliorations successives qu'y ont apportés Trefort et Csáky, la charte de l'enseignement primaire en Hongrie et qui l'organisa depuis l'école maternelle jusqu'aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices (1). Il est tout naturel que le jeune Etat hongrois ne pouvait pas déclarer d'emblée l'enseignement primaire laïque et gratuit, mais il l'a déclaré obligatoire. A la laïcité s'oppose l'autonomie religieuse des communes garantie par les lois de 1790-91, à la gratuité, les ressources modestes du pays. Aujourd'hui il existe un courant très prononcé pour rendre les écoles primaires laïques et lors de la discussion, à la Chambre des députés, d'une pétition du Comitat Csanád demandant que l'enseignement primaire soit une affaire exclusive de l'Etat et non des communes, le gouvernement a promis d'étudier la question. Puis, il ne

(1) Les lois, décrets et ordonnances concernant l'enseignement primaire sont réunis dans le volume de MM. Lóvay, Morlin et Szuppán : *L'Instruction primaire en Hongrie*, tome I. Budapest, 1893 (906 p.). —A l'occasion du Miliénaire, le département de l'enseignement primaire a publié huit brochures (de 150 à 200 pages) où l'on trouve surtout le tableau de l'état actuel des différents établissements. *Les écoles maternelles* sont traitées par M. Morlin, *L'Enseignement primaire*, (1er fascicule) par M. Péterffy (exposé très intéressant depuis les temps les plus anciens). *L'enseignement primaire supérieur*, par M. Kovács, *Les écoles normales d'instituteurs*, par M. Sebestyén, *Les écoles normales d'enseignement primaire supérieur*, par M. Kiss et Mme Sebestyén, *Les écoles primaires supérieures de jeunes filles*, par M. Szuppán, *Les institutions philanthropiques*, par M. György, *L'enseignement industriel*, par M. Szterényi.

faut pas oublier que le Ministre de l'Instruction publique en Hongrie est en même temps ministre des Cultes; un département est inséparable de l'autre, de sorte que certaines difficultés émanant des confessions autonomes sont aplanies au sein du même Ministère pour le plus grand bien de l'enseignement primaire.

La loi de 1868 (art. XXXVIII) prescrit que l'instruction primaire est obligatoire pour chaque enfant hongrois de 6 à 12 ans; ceux qui, à l'âge de 12 ans, cessent d'aller à l'école pour entrer dans les ateliers ou pour s'occuper des travaux des champs, sont obligés de suivre le cours du soir jusqu'à l'âge de 15 ans. Les écoles primaires, selon l'importance de la commune, ont 1, 2, 3 et jusqu'à 6 instituteurs; les règlements établissent les programmes pour chacune de ces écoles. Les matières obligatoires sont : l'instruction religieuse et morale, écriture, lecture, calcul, poids, mesures et monnaies de la Hongrie, grammaire hongroise, exercice de style, géographie et histoire de la Hongrie, notion de géographie et d'histoire universelles, éléments de physique et d'histoire naturelle (tout particulièrement approprié à la région), exercices pratiques d'agriculture et de jardinage, instruction civique, chant et gymnastique.

La loi Eötvös laissait une grande liberté aux nationalités en matière de langue de l'enseignement. Chaque communauté pouvait donner l'enseignement dans la langue maternelle des enfants qui n'étaient pas tenus d'apprendre le hongrois. Mais cette indulgence avait amené les instituteurs de certaines nationalités à enseigner l'histoire contrairement aux intérêts de l'Etat hongrois, à se servir de cartes géographiques où des départements hongrois faisaient partie, par anticipation, d'une puissance voisine. En face de ce danger, Trefort fit voter la loi de 1876, art. XXVIII, qui a institué un contrôle plus sévère de la part des inspecteurs, puis la loi de 1879, art. XVIII, qui a introduit l'enseignement obligatoire du hongrois. Cette dernière loi, qui a soulevé tant de protestations, ne substitue nullement, comme les adversaires voudraient le faire croire, le hongrois à la langue maternelle des enfants dans les contrées saxonnes, slaves ou roumaines. L'enseignement, dans ces écoles, est toujours donné dans la langue de la commune, l'Etat exige seulement que l'instituteur sache faire un cours complémentaire de hongrois, langue que les élèves doivent apprendre ; cela, afin que les plus intelligents d'entre eux, s'ils veulent entrer dans les carrières libérales, puissent suivre les cours des lycées où la langue de l'enseignement est le hongrois, très rarement l'allemand, le slave ou roumain. En outre, l'Etat exigeant que tous les fonctionnaires sachent le magyar, le législateur a tenu à ce que dans les écoles non-magyares le hongrois soit en-

seigné en même temps que la langue particulière. Du reste, sur le nombre des instituteurs, 92.6 0/0 savent le hongrois, pour les autres l'Etat organise des cours spéciaux et récompense ceux qui font le plus de progrès.

Les élèves qui veulent entrer dans l'enseignement secondaire quittent l'école primaire après quatre années d'études. Les lycées hongrois n'ayant pas, comme ceux de France, de classes primaires, tout enfant est obligé de passer par l'école primaire qui, d'ailleurs, n'est pas gratuite (1). L'Etat reconnaît au point de vue administratif, quatre sortes d'établissements primaires : ceux des confessions qui se conforment aux prescriptions ministérielles pour les programmes, pour les traitements des instituteurs et pour l'hygiène scolaire ; ceux des communes que les enfants peuvent fréquenter sans distinction de religion ; ceux à l'entretien desquels la commune et l'Etat concourent, et finalement les écoles primaires de l'Etat. Toute école privée ou confessionnelle qui ne répond pas aux exigences de la loi : que l'instituteur ne soit pas diplômé, ou que le bâtiment scolaire soit insuffisant, est rappelée trois fois à l'ordre. Si ces rappels ne produisent pas d'effet, l'école est fermée et l'Etat se charge d'en construire une autre et d'y envoyer l'instituteur nommé par lui. Toute commune ayant 30 élèves à instruire doit avoir son école.

Mais Eötvös ne s'arrêtait pas là. Quoique, au moment du dualisme, la moitié seulement des enfants qui auraient dû fréquenter les écoles primaires y aient reçu l'instruction, quoique la plupart de ces écoles n'eussent que quatre classes au lieu de six, ce réformateur hardi pensait déjà aux enfants entre l'âge de 12 et 15 ans qui, sans vouloir choisir une carrière libérale, demandent un supplément d'instruction que l'école primaire avec son unique instituteur par classe ne peut pas donner. Il chargea donc Antoine Csengery d'élaborer la partie de la loi concernant l'enseignement primaire supérieur. Csengery, qu'on a appelé la main droite de Deák, était un homme politique très ouvert aux idées de l'Occident et qui suivait attentivement le mouvement pédagogique à l'étranger. Il était convaincu de la nécessité d'un enseignement spécial pour la classe bourgeoise, afin d'affranchir la Hongrie de la tutelle économique et industrielle de l'Autriche. Il prit comme modèle certains établissements suisses et l'enseignement « spécial » tel que Duruy venait de l'inaugurer en 1865, c'est-à-dire un enseignement préparatoire pour les futurs agri-

(1) La rétribution scolaire est minime dans les écoles des confessions qui disposent de nombreuses fondations ; elle est un peu plus forte dans les écoles laïques et assez élevée dans les écoles israélites qui n'ont pas d'autres ressources que la rétribution payée par les élèves.

culteurs, artisans et commerçants. Il fut donc décidé que toute commune de 5000 habitants devait avoir, outre l'école primaire, une école primaire supérieure. On en créa deux catégories: la première appelée *felsöbb népiskola* (höhere Volksschule) et la seconde appelée *polgári iskola* (Bürgerschule). La première reçoit les élèves qui après six ans d'instruction primaire ont subi l'examen de fin d'études. Les garçons y restent pendant trois ans, les filles pendant deux ans. Le but de ces cours est de donner aux futurs agriculteurs des notions très exactes sur les travaux des champs et de préparer, d'autre part, de bons artisans; les jeunes filles y apprennent les travaux à l'aiguille. Des locaux spéciaux pour les travaux manuels sont joints à ces écoles. Accueillie avec beaucoup de faveur, cette réforme a donné la première impulsion à l'enseignement professionnel, mais les ateliers furent bientôt supprimés par les communes et le gouvernement lui-même y a contribué, car il voulait conserver le caractère plutôt théorique de ces établissements en réservant le côté pratique aux écoles professionnelles créées depuis quelque temps.

La *polgári iskola* reçoit les élèves qui ont fait quatre années d'études dans une école primaire. Ses cours ont quatre années. Les villes qui, après 1868, avaient fondé ces écoles, croyaient pouvoir en faire de petits lycées. Tel n'était pas le but du législateur; c'est pourquoi un rescrit ultérieur de l'année 1879 a nettement défini le programme des études dans ces établissements. Ils sont destinés aux jeunes gens qui, sans pouvoir suivre les cours des lycées, veulent acquérir l'instruction moyenne indispensable dans certaines carrières. A cet effet, on doit continuer l'étude de la langue maternelle et y ajouter une langue vivante, les mathémathiques, l'histoire naturelle et la chimie, l'histoire et la géographie. Ces cours préparent en outre, aux cours spéciaux des arts et métiers, puis aux écoles forestières ; leur diplôme donne accès aux fonctions subalternes dans les postes et télégraphes ; ils préparent aux écoles de commerce et par leurs cours de dessin et de modelage à l'école nationale de dessin.

La loi de 1868 a organisé également les *écoles normales d'instituteurs et d'institutrices*. Sous le régime autrichien, chaque confession avait ses écoles normales ; la plupart étaient catholiques ; à la tête se trouvaient des évêques ou des chanoines. Ces établissements recevaient des externes auxquels on attribuait de maigres bourses. La durée des cours était de deux ans, après lesquels on passait l'examen. Malgré la réaction politique, ces écoles ont pu continuer à donner l'enseignement dans l'esprit national. L'enseignement de l'allemand marchait de pair avec celui du hongrois et dans certains districts, plus

proches de l'Autriche, les instituteurs pouvaient faire la classe tantôt en allemand, tantôt en hongrois.

Il n'y a qu'un diplôme d'instituteur en Hongrie. Tout en maintenant l'unité du brevet, la loi de 1868 a donné une grande impulsion aux études dans les écoles normales, en prolongeant les cours de deux à trois ans et en fixant le stage, pour obtenir le diplôme, à un an. Avant le dualisme, les instituteurs étaient forcés d'acquérir la pratique dans les écoles primaires de leur département ; d'après la loi Eötvös chaque école normale doit avoir son école annexe, comme en France. L'Etat a maintenu l'externat pour les candidats, mais il a fondé dans la capitale un établissement modèle, le *Paedagogium*, vaste cité scolaire où tout ce qui touche à l'enseignement primaire, primaire supérieur, aux travaux manuels, à l'agriculture, se trouve réuni. Là il y a 120 internes, les meilleurs élèves des écoles normales de la province.

Les institutrices qui anciennement sortaient presque toutes du Couvent des « demoiselles anglaises » de Budapest ont, quoique en plus petit nombre, des établissements en province où elles peuvent se former. La carrière, nouvellement ouverte, n'est pas encore encombrée, et comme le nombre des instituteurs diplômés est insuffisant dans certains départements, les institutrices diplômées les remplacent souvent avec succès.

Les instituteurs pourvus de leur brevet peuvent entrer dans une des écoles normales d'enseignement primaire supérieur. Les cours comprennent trois ans. A cause de l'étendue des connaissances exigées on a établi quatre sections : Lettres, sciences, chant et musique, dessin. Les meilleurs élèves de ces cours peuvent aspirer à devenir professeurs dans une école normale d'instituteurs.

Deux branches de l'enseignement primaire, complètement négligées avant le dualisme : *l'enseignement primaire supérieur pour les jeunes filles* et *les écoles maternelles*, sont des créations de la Jeune Hongrie. C'est le grand mérite de Trefort d'avoir institué le premier, et celui de Csáky d'avoir fait voter une loi en faveur des dernières. La jeune fille hongroise se destinait rarement à une carrière libérale. Après avoir terminé les quatre ou six ans de cours de l'enseignement primaire, la plupart restaient à la maison. Celles des familles aisées prenaient des leçons de musique, de littérature et de français, mais les moins fortunées, quelque goût qu'elles eussent pour le travail intellectuel, devaient apprendre un métier qui leur permit de vivre. Quelques années après le dualisme, un député qui était en même temps un savant, Aladár Molnár, auquel on doit une excellente histoire de l'enseignement en Hongrie au XVIII[e] siècle, a proposé,

lors de la discussion de budget de 1873, de créer des écoles supérieures pour jeunes filles afin qu'elles puissent acquérir les mêmes connaissances que les garçons qui fréquentent le lycée — sauf les langues anciennes. Trefort fonda donc à Budapest, en 1875, la première école de ce genre, qui devait être le modèle des autres. Elle a subi de nombreux changements de programmes, car au début on avait trop chargé le plan d'études. On revint plus tard à un système plus simple qui fut adopté par les 23 écoles existant actuellement en Hongrie. La plupart ont six années de cours, quelques-unes seulement quatre années. Les élèves y entrent après quatre ans d'études dans une école primaire, à l'âge de dix ans. Les matières de l'enseignement sont : Langues et littératures hongroises, allemandes et françaises; histoire et géographie, mathématiques, histoire naturelle, physique, chimie, hygiène, économie domestique, dessin, travaux à l'aiguille, chant et gymnastique. Matière facultative : l'anglais. On peut voir par ce programme que ces établissements sont, au fond, des *lycées de jeunes filles*, mais l'administration ne leur accorde pas le nom de *gymnases* et les classe dans les cadres de l'enseignement primaire. Les élèves qui se destinent à l'enseignement peuvent entrer avec le diplôme de fin d'études dans la 3e année des écoles normales d'institutrices. Pour ces élèves, les conférences de pédagogie sont obligatoires. On vient de créer dans ces écoles des cours facultatifs de latin afin de permettre à certaines élèves, encore assez rares, de subir l'examen de maturité (baccalauréat). Le ministre actuel, M. Wlassics, vient d'accorder à ces jeunes filles le droit de se faire inscrire à l'Université pour y suivre les cours des Facultés de médecine et de philosophie (lettres et sciences).

Le corps enseignant des Ecoles supérieures de jeunes filles se compose de professeurs diplômés des lycées ; dans les classes inférieures seulement on admet des dames qui ont le brevet pour l'enseignement dans les écoles primaires supérieures. Contrairement aux lycées de garçons qui n'ont pas d'internat, seize des écoles de jeunes filles sont pourvues d'internats dirigés par des dames qui, pour la plupart, y enseignent. A l'établissement modèle de Budapest, on a ajouté, il y a trois ans, un cours complémentaire de deux ans où les jeunes filles apprennent les littératures hongroise, allemande, française et même latine et grecque, l'esthétique et l'histoire de l'art, l'histoire, la géographie physique et comparée, la chimie, la physiologie des animaux et des plantes, l'astronomie et les notions de droit. L'anglais et le dessin sont matières facultatives.

Un véritable bienfait pour les enfants du peuple fut la loi sur les Ecoles maternelles élaborée par Csáky et votée par le Parlement

en 1891 (art. XIV). Non pas que la Hongrie manquât d'établissements de ce genre, mais il y manquait la direction d'en haut et l'unité dans les méthodes. Nous voyons que dès 1828 la comtesse Thérèse Brunswick, élève distinguée de Beethoven, fonda à Bude la première école maternelle nommée par elle « Jardin des Anges ». Ce n'est pas sans préparation qu'elle entreprit son œuvre. Un séjour assez long à Yverdun chez sa sœur, la comtesse Deym, où elle vit souvent Pestalozzi, les œuvres de l'anglais Wilderspin et l'école maternelle qu'il fonda à Spitalfields dirigèrent ses premiers pas. Après de nombreuses démarches, le gouvernement lui permit de créer cet établissement, la première école maternelle dans l'Europe orientale. Celles de Bruxelles et de Lausanne datent de la même année. Le premier directeur du « Jardin des Anges » était Kern, élève du pédagogue Wagner de l'Université de Wurzbourg. L'œuvre de la comtesse fit vite son chemin. En 1836, le comte Léon Festetics fonda une société pour la création d'écoles maternelles; les grandes villes commençaient à s'intéresser à cette réforme nécessaire lorsque la Révolution éclata. Comme beaucoup de réformes, celle-ci disparut également de l'ordre du jour pour faire place aux revendications politiques et au rétablissement de la Constitution. La loi de 1868 ne pouvait s'étendre sur ces écoles, mais Eötvös encourageait les sociétés dont la mission était de soigner les enfants, telles la « Société Froebel des Dames hongroises » (1872) qui déployait son activité surtout dans la capitale où elle fonda une Ecole normale pour les maîtresses de ces écoles ; la « Société nationale des Ecoles maternelles » qui s'occupait surtout de la province. L'Etat ne voulait pas rester en arrière et il fonda plusieurs écoles à partir de 1876; en 1881, Trefort envoya Charles Szathmary comme délégué du gouvernement pour inspecter les nouvelles écoles dont le nombre, en 1889, était de 644 avec 59.066 enfants. On devait enfin penser à la législation, d'autant plus que la France avait donné l'exemple en 1886. Aux termes de la loi hongroise, chaque commune dont les contributions directes dépassent 15.000 florins est obligée de fonder une école maternelle s'il y a 40 enfants qui ne reçoivent pas les soins nécessaires à la maison. Les communes dont les contributions varient de 10 à 15.000 florins sont obligées de fonder un asile permanent, les communes qui payent moins de 10.000 florins, un asile d'été, même s'il n'y a que 15 enfants auxquels les parents, occupés aux champs, ne peuvent pas donner les soins nécessaires. Outre les subventions accordées par l'Etat, ces communes furent imposées de 2 centimes additionnels pour l'entretien de ces établissements. Les parents et les tuteurs sont tenus, sous peine d'amende, d'envoyer tout enfant de 3 à 6 ans dans ces

écoles ou asiles s'il est reconnu que l'enfant est abandonné à lui-même.

Dans les écoles maternelles la surveillance est exercée par des maîtresses diplômées qui ont suivi, dans les écoles normales instituées à cet effet, un cours de deux ans ; dans les asiles on nomme des personnes reconnues aptes par les autorités scolaires. Elles suivent également des cours normaux dont la durée varie de six mois à six semaines. L'enseignement proprement dit est exclu dans les établissements où ces maîtresses exercent; le but est de soigner les enfants, de développer le corps, l'esprit et le cœur par la prière, la conversation, la gymnastique, le jeu et le chant.

Toutes les branches de l'enseignement primaire ont été représentées à l'Exposition millénaire : depuis les Ecoles maternelles jusqu'aux Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices. On voyait là non seulement les plans des bâtiments scolaires, des brochures relatant l'histoire des établissements, les cahiers de devoirs et de dessins, mais aussi les travaux manuels exécutés dans les ateliers annexes aux écoles primaires supérieures. Vingt-six écoles maternelles, parmi lesquelles celles d'Eperjes, d'Esztergom, de la Société Froebel, l'école laïque de Nagy-Tapolcsány, les Ecoles maternelles de la Société nationale, l'école de Szeged, ont fait très bonne figure. Les nombreuses Associations d'instituteurs ont montré qu'elles contribuent puissamment à relever le niveau moral, intellectuel et matériel de leurs membres. Les écoles primaires supérieures, les écoles normales qu'elles soient laïques, communales ou confessionnelles, ont toutes fait de leur mieux pour montrer leur activité à ce moment solennel de l'histoire hongroise. Dans la section des écoles primaires supérieures on remarquait la belle collection de livres et d'instruments scolaires à l'aide desquels la princesse Valérie a fait son éducation toute hongroise.

Les données statistiques nous montreront encore mieux les progrès accomplis depuis le dualisme, et en même temps ce qui reste encore à faire.

A). *Ecoles maternelles et asiles.* — Au moment du dualisme il y avait à peine 100 écoles maternelles ; les différentes Sociétés en ont fondé depuis un grand nombre, mais la statistique manque jusqu'à 1889. En 1895 il y avait 983 écoles maternelles, 144 asiles permanents et 838 asiles d'été. On y gardait 155.562 enfants (sur 293.542 qui manquaient de soins); le nombre des maîtresses dans les écoles maternelles était de 1.071, dont la plupart diplômées, le nombre des gardiennes auxiliaires 955; et il y avait 990 maîtresses et 200

gardiennes dans les asiles. Les frais montaient à 896.015 florins dont 150.272 florins supportés par le budget de l'Etat. Il y avait 4.508 locaux, dont 3.161 pour les écoles maternelles, 380 pour les asiles permanents et 967 pour les asiles d'été. On a organisé 66 cours normaux pour les maîtresses des asiles, et il y avait 12 écoles normales fréquentées par 602 élèves dont 300 ont obtenu le diplôme, outre les 110 diplômées qui se sont préparées hors des écoles normales. Le budget de ces écoles normales était de 98.600 florins dont 47.287 à la charge de l'Etat. D'après les données statistiques comparatives il résulte que pour le nombre des écoles maternelles il y a encore beaucoup à faire, mais quant à l'organisation et au recrutement des maîtresses, la Hongrie a devancé bien des Etats.

B). *Ecoles primaires*. — Disons d'abord que les instituteurs ont 50 publications périodiques, un peu plus de 300 associations que le Ministre actuel désire rapprocher les unes des autres, un fonds de secours très considérable ; ils ont fondé, en 1882, un orphelinat et, en 1889, une maison de retraite. Le traitement (un minimum de 400 florins) a été fixé par une loi ainsi que la pension des veuves et des orphelins (1).

Le budget des écoles primaires qui était en 1869 de 3.760.123 florins était en 1895 de 19.096,153 florins, supporté par les communes, les confessions et l'Etat. Il y a 2.925.115 enfants qui devraient aller à l'école primaire, parmi eux 2.342.644 (80.1 0/0) la fréquentent, tandis que 582.471 (19.9 0/0) ne reçoivent aucune instruction. Ce résultat est très satisfaisant quand on le compare avec la statistique de 1870, trois ans après le dualisme. Alors 50.4 0/0 des enfants seulement allaient à l'école primaire ; dix ans plus tard leur nombre monte à 77.21 0/0. Mais le gouvernement ne cache pas le point noir. Dans quelques pages, (1040 et suiv.) les plus tristes de son Rapport, le Ministère a dressé le tableau des contrées qui manquent d'école. Ce sont les départements stériles dans les montagnes des Carpathes sur les confins du pays où les communes sont tellement pauvres qu'elles ne peuvent pas entretenir la moindre école. C'était donc une bonne idée de célébrer le Millénaire dans ces contrées par la fondation de 400 écoles primaires, et le gouvernement a donné la promesse formelle de continuer cette œuvre de civilisation. Mais malgré cette lacune, l'enseignement primaire est plutôt prospère. Ainsi sur 10 km² il y a en Hongrie 83 enfants qui vont à l'école primaire ; en Bavière 107, en Prusse 138, en Belgique 190, en Autriche 129, en

(1) Voy. pour le détail de cette question la *Revue* 1893, I, p. 57 et suiv.

Italie 88, en France 105. Le nombre des écoles est de 16.838, le nombre des instituteurs et institutrices de 26.396, ce qui fait une école par 900 habitants et par 139 élèves et un instituteur par 88 élèves (en France il y a une école pour 615 habitants et par 66 élèves et un instituteur par 38 élèves). Chaque nationalité, d'ailleurs, a fait des progrès dans ce domaine. Ainsi nous voyons qu'en 1869 sur le nombre total des enfants de chaque nationalité, il y avait : hongrois 53.9 0/0, allemands 68.5 0/0, roumains 30.3 0/0, slaves 51 0/0, serbes 36.5 0/0, croates 51.4 0/0, ruthènes 41.9 0/0, qui allaient à l'école, tandis qu'en 1895 nous trouvons respectivement : 84.3 0/0, 92.2 0/0, 59.5 0/0, 84.1 0/0, 79 0/0, 76.5 0/0 et 62.5 0/0. Les départements où l'instruction primaire est tout à fait florissante sont : Baranya (95 0/0), Sopron (96 0/0), Vas (96.3 0/0) et la ville de Fiume (100 0/0); dans 14 départements le taux varie de 90 à 95 0/0; les départements où le taux est tout à fait minime sont : Marmaros (confins de la Galicie) 38.9 0/0 et six départements de la Transylvanie (de 48.5 0/0 à 58.4 0/0).

Les élèves des écoles primaires des villages manquent souvent en été, les parents ayant besoin d'eux pour les travaux des champs; mais le gouvernement a insisté, dans plusieurs circulaires, sur les inconvénients qui résultent de ce fait et a prescrit que les enfants ne doivent s'absenter que certains jours de la semaine. Ainsi tandis qu'en 1874, 71.5 0/0 seulement des élèves ont fréquenté l'école hiver et été, en 1895 le taux est monté à 87.1 0/0. Il en est de même pour les livres scolaires ; en 1875, 82.1 0/0 avaient les livres nécessaires, en 1895, grâce au zèle des instituteurs, 92.9 0/0 en étaient pourvus.

Parmi les écoles primaires 84.6 0/0 sont mixtes, 7.3 0/0 sont des écoles de garçons et 8.1 0/0 des écoles de jeunes filles. (En Bavière 88.4 0/0, en Belgique 38 0/0, en Autriche 88 0/0, en France 24.7 0/0 sont mixtes). Parmi les écoles primaires 57.6 0/0 sont purement hongroises, les autres au nombre de 7.145 appartiennent aux nationalités ; dans ces dernières on a enseigné le hongrois avec succès dans 5.053, sans succès dans 2.092. — En 1869 il y avait 16.938 salles d'école, en 1895, 26.471 ; en 1869, il y avait 17.792 instituteurs, en 1895, 24.283 diplômés et 2.113 non diplômés (dont 4.115 institutrices).

C). *Enseignement primaire supérieur*. — Cet enseignement n'existait pas avant le dualisme. Comme nous l'avons vu il se divise en Hongrie en deux catégories : *felsö népiskola* et *polgári iskola;* il y a une tendance marquée en faveur du second type qui reçoit les élèves après quatre ans d'études primaires. Ainsi il y avait en 1895, 47

écoles du premier type avec 1.952 élèves (485 garçons, 1.467 filles); le budget était de 160.096 florins, le nombre des professeurs de 188; les *polgári iskola* étaient par contre au nombre de 232, avec 32.566 élèves (14.792 garçons, 17.774 filles) le budget de ces écoles montait à 2.040.180 florins, et elles avaient 1.603 professeurs.

D). *Ecoles supérieures de jeunes filles.* — Les 23 établissements avaient, en 1895, 4.165 élèves, 337 professeurs (dont 206 titulaires); leur budget montait à 467.492 florins. Douze de ces écoles appartiennent à l'Etat, les autres sont communales ou confessionnelles.

E). *Ecoles normales.* — En 1869, deux ans après le dualisme, l'Etat n'avait pas une seule école normale, toutes appartenant aux confessions; il y en avait 50 (45 pour les instituteurs, 5 pour les institutrices); en 1895 il y avait 71 écoles normales (49 — 22) dont 3 pour l'enseignement primaire supérieur; 25 sont laïques, 33 sont catholiques, 4 appartiennent au culte grec-catholique, 4 au culte grec-oriental, 3 aux réformés, 6 aux luthériens, et une aux Israélites. Ces écoles normales avaient en 1870, 1.714 élèves (90 0/0 hommes, 10 0/0 femmes) en 1895, 4.826 élèves (64.05 0/0 hommes, 35.95 0/0 femmes). Les bourses montaient à 267.897 florins; le budget à 1.248.196 florins dont 40.7 0/0 pour les écoles normales laïques. Ces écoles ont accordé le brevet, en 1895, pour les écoles primaires à 908 instituteurs et à 423 institutrices, le brevet pour les écoles primaires supérieures à 32 hommes et à 65 dames; en tout 1.428 diplômes. Le nombre des professeurs dans les écoles normales était, à la même date, de 768.

IV. — *Enseignement professionnel et commercial.*

La Hongrie est un pays essentiellement agricole; elle a été longtemps tributaire de l'étranger pour tout ce qui touche les arts, les métiers et le commerce. Quelques hommes éminents avaient bien fait comprendre à leurs concitoyens que l'éducation professionnelle avait aussi son importance et que pour s'affranchir du joug autrichien il ne suffisait pas de faire uniquement des études latines et de jurisprudence. Les premières écoles furent même fondées, elles promettaient un développement heureux, mais bientôt l'apathie des communes et des particuliers, puis les désastres causés par la Révolution arrêtèrent l'impulsion donnée. Etienne Széchenyi et les patriotes qu'il sut grouper autour de lui pendant les vingt ans qui ont précédé la Révolution, étaient convaincus que la Hongrie ne pourra prospé-

rer que si elle exploite elle-même ses richesses. Quand Széchenyi crée la Compagnie de navigation sur le Danube, quand il régularise les fleuves, fait construire les ponts et creuser des tunnels, il faut qu'il s'adresse à des ingénieurs, mécaniciens et contre-maîtres étrangers. A l'Exposition millénaire, au pavillon de navigation, un énorme groupe en plâtre représentait le grand patriote entouré de ses aides au moment où commencent les travaux de régularisation de la Tisza. Combien d'ingénieurs magyars ont pu lui donner des conseils à cette époque ? Après la Révolution, l'Autriche, pays plutôt industriel, avait tout intérêt à laisser la Hongrie dans l'état d'infériorité où elle se trouvait. Ce n'est qu'après le dualisme que le ministère indépendant hongrois organise cet enseignement sur toute l'échelle et aujourd'hui on est arrivé à des résultats dignes d'éloges que, du reste, les commissaires des expositions industrielles à Paris et dans quelques villes d'Allemagne, n'ont pas marchandé à la Hongrie.

A). Les commencements d'un enseignement professionnel basé sur le dessin se trouvent, en Hongrie, vers la fin du XVIII[e] siècle, lorsque les réformes scolaires de Marie-Thérèse et de Joseph II avaient recommandé l'établissement de cours spéciaux de dessin à côté des écoles primaires. Les deux premières écoles de dessin furent créées à Györ (Raab) et à Temesvár, en 1776. Celle de Györ avait à sa tête Nicolas Révai (1749-1807) qui devint plus tard par ses « Antiquitates litteraturæ hungaricæ » (1803) et son « Elaboratior grammatica hungarica » (3 vol., 1803-1806) le fondateur de la philologie comparée ougro-finnoise. Cet homme génial qui a devancé les Bopp et les Pott, était un excellent professeur. Un rapport de l'Académie de dessin de Vienne a dit de son école en 1795 : « Cette école de dessin et son installation sont excellentes. Il ne reste qu'à souhaiter que l'habileté et les efforts infatigables du maître trouvent l'appui nécessaire et que cette école devienne le modèle des autres. » Malheureusement cet appui manquait ; ni la ville ni le gouvernement ne s'intéressaient à l'œuvre et l'école disparut. Le deuxième cours de dessin était plus heureux, car à Temesvár les patrons ordonnaient aux apprentis de suivre les leçons sous peine de se voir refuser la maîtrise. Peu à peu, d'autres grandes villes créèrent non-seulement des cours de dessin, mais aussi des cours pour le travail manuel. A Debreczen, François Kerekes et le pédagogue Joseph Zakany dirigent la jeunesse dans cette voie. Un élève de ce dernier, Paul Gönczy, plus tard secrétaire d'Etat au Ministère de l'Instruction publique, a organisé ensuite cet enseignement dans tout le pays. Mais en dehors des deux ministères dont les écoles professionnelles dépendent (Instruction publique,

Commerce) il ne faut pas oublier les efforts et les sacrifices des nombreuses sociétés industrielles qui aident à la prospérité de cet enseignement. Il augmente considérablement la richesse du pays et son indépendance industrielle.

Nous avons vu que la loi de 1868 avait institué des cours du soir pour les élèves apprentis. Aux écoles primaires supérieures on avait ajouté, selon les besoins des départements, des ateliers. Mais cette première réforme fut peu à peu abandonnée. Le pays sentait la nécessité d'un enseignement professionnel indépendant de l'enseignement primaire. Sous le ministère Trefort, les lois et les crédits nécessaires furent votés et aujourd'hui il y a peu de villes qui n'aient un établissement spécial pour l'enseignement professionnel. Les unes ont une école d'apprentis, les autres des cours de perfectionnement, des ateliers ou des écoles spéciales.

On peut distinguer trois degrés dans cet enseignement. Le premier a été créé par la loi de 1884 (art. XVII) sur les apprentis. Aux termes de cette loi, chaque commune où se trouvent 50 apprentis doit fonder une école spéciale pour eux. Les cours (7 heures par semaine) sont théoriques et pratiques, ces derniers doivent être en rapport avec les besoins de la contrée. Les frais sont couverts par les rétributions ou les amendes imposées aux patrons, s'ils n'observent pas la loi ; puis par la commune et, s'il le faut, par l'Etat. La durée des cours est de trois ans, dix mois chaque année. Les apprentis à leur sortie sont reçus dans les cours pratiques où ils sont dirigés pendant six mois.

Il y avait en 1895, 345 cours de ce genre, avec 1.884 maîtres et 67,354 élèves. Leur budget était de 454.500 florins. Dans les ateliers de ce premier degré on a enseigné la vannerie, la fabrication des jouets, des tissus, des dentelles, des terres cuites et le polissage des pierres fines.

Le deuxième degré de l'enseignement professionnel est donné dans les écoles spéciales. On y entre après six années d'instruction primaire. La durée des cours est de quatre ans. Il y a 23 établissements de ce genre : 2 pour l'industrie du bois, 4 pour le bois et le fer, 2 pour les métaux, 4 pour les pierres et les terres cuites, 1 pour le tissage, 1 pour l'horlogerie, 1 pour l'industrie du cuir et 8 pour les travaux à l'aiguille.

Le troisième degré de l'enseignement est donné dans les trois écoles professionnelles qui existent à Budapest, Kassa et Brassó. Ces établissements correspondent aux écoles d'Aix, d'Angers et de Châlons. Les élèves y sont reçus après quatre années d'études dans un lycée ou dans une école primaire supérieure. La durée des cours

est de trois ans ; l'enseignement est théorique et pratique. Leur diplôme donne, comme le baccalauréat, le droit au volontariat d'un an. L'établissement de Budapest, dont les différents cours ont réuni, en 1895, 1.277 élèves, est un modèle de ce genre d'écoles. Il a cinq sections permanentes (architecture, chimie, mécanique, métaux, fer et bois), puis des sections spéciales pour les mécaniciens des chemins de fer et des grands établissements industriels. L'école de Kassa a une section de mécanique et d'ébénisterie ; en hiver on y fait des cours de dessin. Elle est devenue le centre de l'enseignement professionnel dans le Nord de la Hongrie. Celle de Brassô en Transylvanie est spécialement installée pour la menuiserie et l'ébénisterie.

Pour couronner l'œuvre de l'enseignement professionnel on a fondé, en 1882, le *Musée technologique* où l'on organise de nombreux cours qui durent de novembre à mars ; le Musée fait en même temps des expertises scientifiques dans ses laboratoires. On y expose les découvertes faites dans le domaine de l'industrie. Des musées technologiques de moindre importance se trouvent à Maros-Vásárhely, Nagy-Szeben, Arad et Kolozsvár.

Le budget de l'enseignement professionnel, qui était en 1868 de 1.000 florins, en 1878 de 16.085, était en 1896 de 542.000 florins (Commerce : 351.000, Instruction publique : 191.000 florins).

Il serait injuste de passer sous silence les efforts que la Jeune Hongrie a faits pour développer les arts. Dans ce domaine tout à fait négligé au moment du dualisme, les progrès sont remarquables. Les artistes hongrois qui auparavant étaient forcés d'émigrer pour pouvoir vivre, trouvent maintenant en Hongrie un champ très propice pour déployer leur talent. Le gouvernement voudrait même créer une direction des beaux-arts au sein du Ministère de l'Instruction publique. Le nouveau musée de peinture inauguré pendant les fêtes du Millénaire a pu réunir une collection très remarquable, choisie parmi les œuvres des maîtres hongrois. *L'Ecole normale de dessin* a de 120 à 140 élèves, parmi lesquels 40 à 50 se destinent au professorat, les autres aux beaux-arts. Les dames sont admises aux cours. Cette école a occupé une belle place au Pavillon de l'Instruction publique. *L'Ecole des arts décoratifs et de gravure* compte de 60 à 80 élèves ; des cours du soir sont organisés pour les orfèvres et les tapissiers. On réunira à cette école le nouveau *Musée des arts industriels* qu'on installe en ce moment à Budapest. Ces travaux ont reçu des éloges unanimes à l'Exposition de l'Union centrale des Arts décoratifs à Paris (1882) ; on y a remarqué surtout, dans la section des arts de la femme, les beaux progrès accomplis en peu de temps. A l'Exposition de l'or-

fèvrerie à Budapest (1884) elle a également bien rempli sa place. La direction a publié alors à la « Librairie centrale des Beaux-Arts » à Paris, un grand ouvrage illustré : « Chefs-d'œuvre d'orfèvrerie » (en français et en hongrois). Le Musée est en rapport avec le « Cercle des amis des arts industriels » de Budapest et publie depuis 1886 une revue spéciale. M. Delamare-Didot a initié le public français à la beauté des fabrications hongroises.

L'Ecole de peinture (1882) doit être considérée comme le noyau d'où sortira peut-être un jour la future Ecole des Beaux-Arts. Elle se trouve sous la direction de M. Benczur, un des plus grands peintres hongrois, ancien professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Munich. L'école a une dizaine d'élèves dont les meilleurs sont envoyés à l'étranger. — L'Etat possède également un établissement pour la peinture des vitraux qui exécute les commandes des Eglises et une école pour l'industrie des terres cuites à Mágocs où il y a de 10 à 15 élèves.

Le chant, la musique et la déclamation sont enseignés au Conservatoire de Budapest ; la section musicale avait, en 1895, 350 élèves, la section dramatique 80.

B) L'organisation des *Ecoles de commerce* est de date récente, le commerce hongrois lui-même n'ayant pris un certain essor qu'avec le dualisme. Il existe un document curieux de 1771 par lequel Marie-Thérèse avait institué un fonds pour entretenir les écoles de commerce en Transylvanie. Elle avait ordonné de percevoir, à leur profit, les contributions suivantes : 13 kreuzers par muid de vin exporté dans les principautés danubiennes ; 6 kreuzers par muid de vin importé ; 30 kreuzers par quintal de lin exporté ; 5 kr. par pièce de toile exportée ; 3 kr. par jeu de carte ; 1 florin 40 kr. par quintal de peaux de lapins exporté ; 1 florin par « bombance » chez les marchands de vin ou chez les hôteliers ; 1 florin par troupe d'artistes ambulants, bateleurs, comédiens, montreurs d'animaux. Les documents ne nous disent pas si ces contributions ont alimenté des écoles. Jusqu'au dualisme, en tous cas, le gouvernement ne s'en occupait guère, laissant aux particuliers le soin de former les futurs commerçants. La Chambre de commerce de Budapest fit le premier pas décisif, en fondant, avec le concours de la société du « Pester Lloyd » et de plusieurs établissements de Crédit, l'Ecole supérieure de commerce à Budapest, en 1857. Elle ouvrit ses cours avec 64 élèves ; bientôt on y installa des cours du soir. Mais en province tout dépendait de l'initiative des particuliers. La loi de 1868 décréta donc que les jeunes employés seraient tenus de fréquenter les cours du soir institués auprès des écoles primaires. Au moment où Trefort détacha l'enseignement professionnel

de l'enseignement primaire supérieur, il organisa en même temps les écoles inférieures de commerce. La loi de 1884 obligea les communes où il y a de vingt à trente apprentis de commerce, à fonder ou à réorganiser les cours nécessaires dont la durée est de trois ans. La surveillance de ces cours (7 heures par semaine) est confiée aux inspecteurs départementaux. Il y avait, en 1895, 73 cours de ce genre avec 4064 élèves. C'est le premier degré de l'enseignement commercial. Le second degré, où les élèves entrent après quatre ans d'études dans un lycée ou dans une école primaire supérieure, est l'école supérieure de commerce. Ces écoles ont trois années de cours; l'examen final est présidé par un délégué du gouvernement et le diplôme donne droit au service militaire d'un an. Il y a actuellement 34 établissements de ce genre, dont 6 à Budapest. Le nombre des élèves était, en 1895, de 4684, et le nombre des professeurs de 378. Le budget de ces écoles montait à 440.586 florins, dont 112.212 à la charge de l'Etat.

En 1891, les Ministres de l'instruction publique et du commerce ont créé une *Ecole orientale de commerce* dont le but est de former des élèves capables de s'établir dans la Péninsule des Balkans, en Turquie et en Asie-Mineure et d'être, en outre, attachés aux consulats austro-hongrois dans ces contrées. On y reçoit les élèves diplômés des écoles supérieures de commerce; la durée des cours est de deux ans. On y enseigne les langues roumaine, serbe, bulgare, turque et néo-grecque, l'ethnographie et l'histoire de l'Orient, principalement de la Dalmatie de la Bosnie et de l'Herzégovine, de la Roumanie, de la Serbie, de la Grèce, du Monténégro, de la Bulgarie, de la Turquie d'Europe et d'Asie, la géographie commerciale au point de vue des rapports de la Hongrie avec ces provinces, le droit commercial en Orient et les institutions consulaires, les moyens de communication et finalement la langue française dont la connaissance pratique est supposée à l'entrée. Les élèves font des excursions dans les pays mentionnés sous la conduite des professeurs; ainsi ils sont allés en 1895 à Sophia, à Constantinople, à Philippopoli, à Belgrade et aux Portes de Fer dont l'inauguration a clos si brillamment les Fêtes du Millénaire. Cet établissement, où il y a actuellement 16 élèves, deviendra une succursale très importante de l'Académie orientale de Vienne dont les élèves seuls occupaient jusqu'ici les places de consuls.

M. Csáky a organisé, en 1890, des cours de commerce pour dames qui se développent rapidement. Il y a actuellement 14 cours avec 450 élèves et 96 professeurs. Le budget de ces cours est de 22.900 florins; 170 dames diplômées ont obtenu des emplois dans les banques et dans différents établissements industriels.

Nous pouvons voir par ce rapide exposé tout ce que la Hongrie a fait, depuis le dualisme, dans le domaine de l'instruction publique. Une telle activité, déployée dans un si court espace de temps, fait bien augurer de l'ère nouvelle qui commence pour ce pays. Située sur les confins de l'Occident et de l'Orient, la Hongrie a toujours su profiter des progrès réalisés dans les pays plus civilisés ; elle s'est inspirée souvent des réformes scolaires accomplies en France et en Allemagne, mais elle n'a jamais perdu de vue les obligations spéciales que lui créent les différentes races et religions. Par de sages réformes et des améliorations incessantes, elle a obtenu l'hégémonie intellectuelle dans cette partie orientale de l'Europe où elle portera la lumière. Alors elle pourra jouir tranquillement des droits acquis sur les autres nationalités : la suprématie intellectuelle s'ajoutera à la suprématie politique. Nous avons pu voir que les hommes éminents qui dirigent les destinées de la Hongrie s'appliquent de toutes leurs forces à obtenir ce résultat.

J. Kont,

Professeur au Collège Rollin,
Docteur de l'Université de Budapest.

UN TOURISTE PARISIEN

DANS LE LEVANT AU XVIe SIÈCLE (1)

Qu'est-ce, au juste, que l'esprit touriste? Est touriste, dit Littré, celui « qui ne parcourt des pays étrangers que par curiosité ou par désœuvrement ». Il ne suffit donc pas, pour mériter ce nom de touriste, d'avoir beaucoup voyagé, « beaucoup vu et beaucoup retenu »; l'hirondelle de La Fontaine était une grande voyageuse, elle n'était nullement une touriste. Lorsqu'elle quittait les toits du château de Vaux pour aller, frémissante, poser ses ailes noires sur les blancs minarets d'Alger, ce n'était assurément pas « par curiosité ou par désœuvrement »: elle fuyait le brouillard et cherchait le soleil. Le touriste au contraire voyage pour voyager, pour le plaisir de voir de nouveaux horizons, de fréquenter des hommes différents de ceux qu'il a coutume d'entretenir. Peu lui importe que le pays qu'il traverse soit pauvre ou riche, couvert de jaunes moissons ou semé de pierres, hospitalier ou barbare. Les désagréments petits ou gros, les privations, les dangers même, tout aiguise sa curiosité. Amoureux avant tout de couleur locale, il est prêt à tout supporter pourvu qu'il puisse, le soir venu, dans quelque méchante auberge, griffonner sur un mauvais papier des impressions encore neuves.

Ainsi défini, le tourisme apparaît essentiellement comme un état

(1) Cet article est l'introduction — remaniée à l'intention des lecteurs de cette *Revue* — au *Voyage du Levant* de Philippe du Fresne-Canaye, qui paraîtra prochainement à la librairie E. Leroux, dans la *Collection des documents pour servir à l'histoire de la géographie*, publiée sous la direction de MM. Schefer et Cordier.

Je n'aborde pas dans cet article la discussion des questions purement critiques que je traiterai dans l'introduction. J'avertis seulement le lecteur que le *Voyage du Levant* remplit les feuillets 23 à 53 du ms. Dupuy 238 ; il est rédigé en italien. C'est par erreur que Moréri a cru que ce voyage avait été imprimé dans les *Lettres et ambassade* de Canaye, publiées à Paris, 1635-36, 3 t. in-fol. ; cette erreur a été ensuite reproduite sans contrôle par les biographes postérieurs. — On trouve les formes de Fresnes (épître liminaire des *Discours* de la Noue, 1587, titre de l'*Organe*, 1589), de Fresne (*Lettres missives* de Henri IV, concurremment avec la première forme) et du Fresne (titre des *Lettres et ambassade*, biographie de Canaye par Regnault, Gaches : *Hist. de Castres*). En latin Canaius, Fraxineus, a Fraxinis.

d'âme tout moderne. Voyager pour le plaisir de voir, n'est-çe pas une forme exquise du dilettantisme? Or les siècles passés n'étaient guère dilettantes. Ce n'est pas qu'on ne fût autrefois très voyageur. Au XVIe siècle par exemple, si nous tenons compte de la difficulté des communications, il semble bien que les hautes classes se déplaçaient au moins aussi facilement qu'aujourd'hui (1). A cheval, en carosse, en coche d'eau, en litière comme Marguerite d'Angoulême, en char à bœufs comme cette Béarnaise de Jeanne d'Albret, rois et reines, princes et princesses, seigneurs et dames, ils sont toujours en route, et le livre de comptes d'un grand personnage de ce temps a parfois des allures d'itinéraire. Sans parler de ceux qui entreprennent des navigations transmarines et qui, sur une coquille de noix, vont en Angleterre ou jusqu'en Orient.

Mais tous ces voyageurs ne sont pas des touristes. Les uns sont des marchands qui vont chercher aux pays lointains les pelleteries précieuses, les étoffes rares, ou les épices qui se vendent au poids de l'or; les autres, des ambassadeurs qui s'en vont négocier un traité ou épouser — par procuration, s'entend — une fille de roi; des princes qui se rendent à une entrevue avec un pape ou un empereur. Montaigne est peut-être, entre tant de voyageurs, le premier qui fut un touriste, car « il aimait les visages nouveaux, les mœurs inaccoutumées, les coutumes déconcertantes » (2). Encore est-il que Montaigne ne voyagea que dans des pays voisins et connus, en Allemagne, en Suisse, en Italie, pays où l'on était sûr de trouver des hôtelleries habitables, une cuisine chrétienne. Mais un touriste en pays turc, un touriste qui, pour son plaisir, traverse en plein hiver les routes neigeuses des Balkans, qui se livre aux flots perfides de l'Archipel, aux vagues flamboyantes de Cythère, voilà ce qu'on ne s'attend pas à rencontrer un an ou deux après la bataille de Lépante. Un savant tchèque dit très bien que « les gens qui voyagent seulement par désir de voir n'avaient au XVIe siècle aucun accès dans l'intérieur de l'empire ottoman » (3). Il faut faire une exception en faveur de Philippe Canaye, sieur du Fresne, qui « seulement par désir de voir » traversa l'empire ottoman en l'année 1573.

I

Les Canaye étaient une vieille famille parisienne, famille de marchandise et de robe. Au début du XVIe siècle, ce sont de riches

(1) Bonnaffé, *Voyages et voyageurs au temps de la Renaissance.*
(2) Faguet, *Seizième siècle*, p. 367.
(3) Jirecek, *Die Heerstrasse von Belgrad nach Constantinopel*, p. 117.

négociants et industriels, apparentés aux Gobelin (1). Ils passent pour avoir, les premiers, introduit en France la fabrication des tapis de haute lice. L'un des frères Canaye, Philippe, était spécialement chargé d'aller acheter des pastels dans le Lauraguais ; deux autres, Pierre et Jean, dirigeaient les maisons de teinture et de tapis établies dans les faubourgs St-Marcel et St-Nicolas ; un quatrième, Jacques, le père de notre voyageur, était avocat au Parlement ; entre 1572 et 1576 il habitait la maison qui fait le coin des rues Pierre-Sarrazin et Hautefeuille, sans doute la jolie maison à tourelle qui subsiste encore à l'angle sud de ces deux rues. Ils étaient fort riches, car lorsque l'un d'eux, Philippe, fut décapité à Toulouse en 1568, on sut qu'il laissait pour 300.000 livres de créances et de valeurs, et l'on arrêta, à deux reprises, son agent Lecomte, pour trouver sur lui « le trésor » des Canaye.

Ce Philippe avait été exécuté pour cause de religion. En effet tous les Canaye étaient plus ou moins suspects de pencher vers la Réforme. C'est à eux qu'appartenaient la belle maison du Patriarche, où se faisaient les prêches entre 1560 et 1562. Tous furent plus ou moins dénoncés, emprisonnés ou exilés pendant les guerres de religion. Le moins maltraité fut Jacques ; mis sous les verroux en 1589, il mourut libre en 1593, à l'âge de quatre-vingts ans. C'était un avocat de grande réputation, et il travailla à la réforme de la coutume de Paris. Il avait épousé Marie de Flécelles, qui mourut en 1578, lui laissant un fils et quatre filles. Le 14 juin 1572, son frère Jean, qui avait titre de secrétaire du roi et était seigneur du Fresne, près Berny (aujourd'hui Fresnes-les-Rungis), lui fit don de cette terre, à charge de substitution. C'est ainsi que le jeune Philippe, né en 1551, put prendre le titre de seigneur du Fresne, et porter « d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles d'argent mal ordonnées et en pointe d'une rose d'or, tigée et feuillée de même. Supports : deux levrettes au naturel ».

Plus tard, lorsque Philippe Canaye, à l'exemple de Henri IV, aura décidé que l'ambassade de Venise « vaut bien une messe », et de huguenot sera devenu catholique, ses nouveaux amis raconteront un peu autrement cette histoire : ils feront de Jacques Canaye un défenseur de l'Eglise romaine, irrité contre un fils hérétique, et c'est par le désir de fuir la maison paternelle qu'ils expliqueront l'humeur voyageuse du jeune homme. Il suffit de leur répondre que, dans sa relation de 1572-73, Philippe du Fresne ne signale jamais le moindre dissentiment entre lui et son père, dont il parle toujours avec le plus grand respect (par contre il ne nomme jamais sa mère),

(1) Ch. Pradel, *Un marchand de Paris au XVIe siècle.*

et il dit positivement : « J'avais obtenu congé de Monsieur mon père de parcourir toute l'Allemagne et l'Italie ». Ce n'est pas le langage d'un « enfant prodigue », qui se serait, « contre la volonté de ses père et mère », échappé du toit familial.

D'après le Minime Robert Regnault, son biographe, Canaye aurait commencé ses voyages par l'Allemagne, parce que l'Allemagne était le berceau de l'hérésie : il avait alors quinze ans. De là, il partit visiter l'Italie, où il semble avoir séjourné longtemps. Nous manquons de détails sur ces deux voyages. Nous savons seulement qu'il connaissait, entre autres villes italiennes, Naples, Padoue, Mantoue, Ferrare et Trévise ; qu'il était à Rome le 14 mai 1572, jour de l'avènement de Grégoire XIII, et qu'il admira fort le feu d'artifice tiré à cette occasion du château St-Ange ; enfin que Venise était son séjour de prédilection. Il y était reçu par l'ambassadeur du Roi très chrétien, M. du Ferrier, qui de tout temps avait favorisé la Réforme et qui protégeait volontiers en terre étrangère les huguenots de France ; il y avait noué de nombreuses amitiés, et peut-être aussi des liaisons d'un caractère plus tendre.

Jacques Canaye, dans l'été de 1572, envoya à son fils l'ordre de quitter Venise et d'aller parfaire ses études de droit à l'Université de Valence. Le jeune homme allait obéir, lorsqu'il apprit « l'épouvantable tragédie du 24 août ». Rentrer en France à cette date, c'était courir péril de la vie. Telle fut l'opinion de Jacques Canaye, qui lui conseilla d'ajourner son départ.

Comme Philippe restait à Venise, attendant les évènements, il y vit arriver M. Massiot, secrétaire de M. de Noailles, ambassadeur à Constantinople. Le secrétaire revenait de la cour, et n'attendait qu'un bon vent pour franchir l'Adriatique.

L'occasion était tentante, pour un jeune homme de vingt-deux ans, d'aller voir ces pays du Levant, qui excitaient plus que jamais la curiosité de l'Europe chrétienne, et de s'initier du même coup à toutes les ruses de la diplomatie orientale.

Du Fresne résolut donc de partir pour Raguse et là il n'eut pas de peine à se faire admettre dans la suite de M. de Noailles. Un futur diplomate ne pouvait guère entrer à l'école d'un meilleur maître. François de Noailles, évêque de Dax, appartenait à cette catégorie de prélats humanistes que n'animait aucun fanatisme religieux, dont l'intelligence était élargie par la connaissance de l'antiquité et la fréquentation des beaux esprits, grands seigneurs et hommes d'Etat plutôt que princes de l'Eglise. D'après Charrière, la correspondance que, de Constantinople, il entretint avec sa cour est « l'une des plus remarquables que présente notre diplomatie au XVI[e] siècle,

autant par la grandeur des évènements qu'elle retrace que par l'importance personnelle et le talent du négociateur. » Politique audacieux, il essaya d'abord de détacher les Vénitiens de la ligue qui allait triompher à Lépante. La victoire du 7 octobre 1571 ne lui permit pas de réussir. Il put du moins, de concert avec du Ferrier, jeter les premiers germes de dissentiment entre Venise et la Ligue, faire entendre aux Vénitiens que la France leur accorderait ses bons offices le jour où ils voudraient se réconcilier avec les Turcs. Il voyait de haut et de loin : on célébrait encore sur la Piazza la victoire des armées chrétiennes, que déjà il annonçait et préparait la signature prochaine de la paix entre la sérénissime République et le Grand seigneur, dont il voulait faire les obligés de la France.

Voilà l'homme sous qui du Fresne allait faire son apprentissage. François de Noailles ne se considérait pas comme un serviteur ordinaire de la royauté. Grand seigneur dans l'âme, et sûr de n'être jamais désavoué, il en prenait à son aise avec ses fonctions, et ne s'astreignait pas à une servile obéissance. Il négocie comme il l'entend, il traite comme il juge convenable de le faire, il renonce spontanément au projet d'établissement de Monsieur en Alger ; d'accord avec un autre prélat diplomate, Jean de Monluc, il entame l'affaire de Pologne. Puis, sans avoir reçu ni l'ordre ni l'autorisation de quitter son poste, il prend sur lui d'abandonner Constantinople, simplement parce qu'il ne veut pas rester en Orient plus longtemps. Il est vrai qu'il revenait en France sur un succès, rapportant dans sa valise une lettre par laquelle le Turc s'engageait à mettre tous les ans à la disposition du Roi très chrétien une flotte de deux cents galères, et à lui céder les pays que cette flotte pourrait conquérir sur l'Espagnol.

Il n'en restait pas moins que de Noailles avait quitté son poste avec un véritable sans-gêne. Il regretta cette incartade lorsqu'en arrivant à Raguse il apprit la nouvelle de la St-Barthélemy. Ce n'est pas qu'il s'apitoye un seul instant sur les victimes, et, bien qu'il ne soit pas avec les persécuteurs, il entend profiter de la persécution et réclame sa part dans les biens des huguenots. C'est un politique réaliste, qui apporte au maniement des affaires de l'Etat le même sens pratique qu'aux siennes propres. La St-Barthélemy est pour lui une faute, du moins au regard de la politique orientale. Le roi, pense-t-il, vient de donner des gages au catholicisme. Les Espagnols en prennent avantage pour répandre le bruit qu'il renonce à la politique traditionnelle de la France en Orient, qu'il va se joindre à la ligue. Il faut démentir ces rumeurs, il faut prouver aux Turcs que la France n'abandonne pas ses alliés ; et un seul homme possède assez de prestige

à Constantinople pour y pouvoir faire accepter cette interprétation hardie des faits, c'est Noailles lui-même. Il est trop avisé pour ne pas le sentir, trop soucieux (disons-le aussi) de maintenir la grandeur française, et c'est pourquoi il attend à Raguse des instructions nouvelles. Il craint que le roi ne commette la grosse faute de se rapprocher de l'Espagne, et déjà il élabore tout un plan de négociations pour tirer parti même de cette faute, si elle venait à être commise.

Mais la cour ne changea rien à sa politique étrangère. Le roi, la reine, le duc d'Anjou écrivirent à l'ambassadeur à la fois pour lui témoigner leur mécontentement de ce qu'il avait inopinément quitté Constantinople, et pour lui donner des instructions nouvelles : réconcilier le Turc et Venise, travailler à l'élection de Pologne, tel était le thème des négociations qui allaient s'ouvrir. Ce thème ne pouvait qu'être très agréable au négociateur. Mais il fallait d'abord traverser toute la Turquie au cœur de l'hiver.

Noailles partit de Raguse le 14 janvier 1573. Du Fresne l'accompagna pendant tout ce voyage. Notre jeune touriste arriva aux Vignes de Péra le 28 février, fut logé à l'ambassade, et resta à Constantinople jusqu'au 9 juin. A cette date il cessa de faire partie de la suite de l'ambassadeur et, par l'Archipel, la côte de Morée et les îles Ioniennes, il regagna Venise, où il arriva le 20 octobre, après un peu plus d'un an d'absence, et de là repassa les monts.

II

Je ne suivrai pas Canaye dans sa carrière ultérieure. Conseiller au Grand conseil, puis chargé par Henri de Navarre de diverses missions diplomatiques et financières, il devint un des serviteurs fidèles de Henri IV, et comme son roi il se fit catholique. Choisi par lui pour être l'un des juges de la célèbre dispute de Fontainebleau, il se déclara convaincu par les arguments que du Perron opposait à du Plessis-Mornay; il abjura entre les mains de l'évêque de Paris, et sa femme Renée de Courcillon l'imita. La conversion d'un si haut personnage fit grand bruit, et le pape adressa un bref aux deux époux, le 12 octobre 1600. — Je ne rechercherai pas si cette conversion fut le prix anticipé dont il paya son ambassade à Venise. Je constaterai seulement que, sincère ou non, le nouveau catholique eut ce mérite rare de rester tolérant. Rentré en France et au Conseil, il devait partir pour l'Allemagne au moment où allait s'ouvrir la guerre de Juliers, « mais en préparant son voyage il mourut dans

sa maison à Paris en l'aage de cinquante-neuf ans », le 27 février 1610. Cette vie fort remplie avait donc été très courte, mais on peut dire que Canaye l'avait commencée de bonne heure, puisque c'est à quinze ans qu'il entreprit ses voyages. « Sa jeunesse, dit l'épitaphe que lui consacra Casaubon, s'était exercée aux longs voyages et à l'étude des langues et des sciences ».

Mais j'ai hâte de revenir à son voyage au Levant. Il nous en a laissé la relation, écrite par lui-même en italien, et il existe une copie de cette relation dans les manuscrits français de notre Bibliothèque nationale. A quelle époque fut-elle rédigée? Elle n'a certainement pas été composée au jour le jour, car c'est un récit qui se tient d'un bout à l'autre, et presque jamais l'auteur ne s'y exprime au présent; il avait certainement noté au passage, avec leur date précise, les faits intéressants, mais il prit la peine de fondre ses notes en un tout suivi. D'autre part, il parle toujours des évènements qu'il relate comme si ceux-ci étaient récents, et il ne fait jamais allusion à des évènements postérieurs. Lorsqu'il s'élève contre la cruauté de Charles IX, lorsqu'il décrit le caractère méprisable de Sélim, lorsqu'il rappelle les souhaits dont ses compagnons de voyage saluèrent l'élection de Monsieur au trône de Pologne, il est indubitable que les deux premiers de ces personnages (morts l'un en 1574, l'autre en 1575) étaient encore vivants, et que le troisième n'était pas encore roi de France. Il est d'ailleurs peu probable que Canaye eût songé à écrire son récit en italien s'il avait déjà regagné la France. Enfin le manuscrit se termine par une prière, dont voici la traduction :

« Maintenant, je supplie la majesté du Dieu éternel dont la paternelle clémence m'a sauvé de tant de périls si évidents sur terre et sur mer, de faire que, louant son nom tous les jours de ma vie, je ne sois jamais ingrat pour d'aussi éclatants bienfaits ; mais que toujours ma proue se dirige et se tourne vers le céleste port où il a préparé à tous ses élus un perpétuel et assuré repos ».

C'est le cri du cœur d'un homme qui vient à peine d'échapper aux périls d'un long voyage. J'incline donc à penser que cette relation fut écrite à Venise même, peu de jours après le 20 octobre 1573, en un temps où la mémoire de Canaye gardait encore toutes fraîches les impressions recueillies durant les douze mois qui venaient de s'écouler. Cette circonstance nous est une garantie de l'exactitude et de la précision de ses souvenirs.

Quelle est la place de sa relation dans la littérature géographique du XVI[e] siècle ? — L'Occident était alors très préoccupé des choses du Levant. Les recherches archéologiques, l'études des langues et des

religions orientales tournaient vers Constantinople et la Grèce l'attention des humanistes ; des intérêts commerciaux de premier ordre appelaient Venise, Gênes, Marseille dans l'Archipel et sur la côte d'Asie, Raguse dans la péninsule des Balkans ; la diplomatie surveillait de très près ce qui se passait à la cour du grand Turc, les révolutions de palais, les dispositions des vizirs et des pachas, les progrès ou les reculs de la puissance ottomane, entrée, grâce à François Ier, dans le cercle des puissances européennes ; les récits de captivité, les projets de croisade entretenaient dans l'âme populaire, avec de mystérieuses terreurs et de chimériques espérances, le désir de mieux connaître ce farouche ennemi du nom chrétien. De ces projets de croisade, le dernier avait paru réussir ; la victoire de Lépante avait secoué les âmes d'un véritable enthousiasme, même dans les nations et dans les groupes où l'on regardait comme une nécessité positive, et presque comme un dogme politique, le maintien de l'alliance avec la Porte. Pour toutes ces raisons, la liste est longue des écrits sur le Levant qui parurent un peu avant ou un peu après le temps du voyage de du Fresne-Canaye. Pour la seule année 1573, nous pouvons comparer le texte de notre auteur à celui de trois relations vénitiennes : celles de Marc-Antonio Barbaro, qui fut bayle de 1569 à 1573, de l'ambassadeur Badoaro, du sénateur Garzoni, sans parler des relations allemandes de Gerlach et de Schweiger, qui étaient à Constantinople à cette même date.

Entre tous ces voyageurs, Canaye se distinguait par son extrême jeunesse : c'est à l'âge de vingt et un ou vingt-deux ans qu'il se décide à entreprendre ce voyage. Rien ne l'y forçait : il n'était ni marchand, ni membre d'une ambassade ; il part pour son plaisir, pour voir du pays. Il se fait gloire d'être allé en Orient, non pas « par commandement de prince ou par désir de gain, mais par curiosité ». Je me suis dit seulement, déclare-t-il « qu'ayant obtenu de Monsieur mon père la permission de parcourir toute l'Allemagne et l'Italie, on m'estimerait homme de peu de cœur si, de moi-même et sans y être excité par autrui, je ne lui donnais à entendre le grand désir qui me brûlait de voir et connaître beaucoup de choses ». Le jeune homme qui s'exprime ainsi avait bien une âme de touriste. Il écrit quelque part « que de faire deux fois une même route est chose insupportable à gens curieux » ; et, plutôt que de s'y résoudre, il préfère courir les risques et subir toutes les incommodités d'une navigation dans l'Archipel à bord d'un méchant bateau marseillais et boire pendant de longs jours une eau fade et nauséabonde, conservée en barriques depuis Stamboul. En traversant l'Hellespont, « le soleil, dit-il était si ardent, qu'à peine pouvait-on se tenir sous la toile ; la poix coulait de tous côtés, nous

gâtait tous nos habits, et par sa puanteur nous faisait encore plus grand mal à la tête. Voilà les mollesses marines, voilà les délicatesses dans lesquelles nous avons si longtemps vécu ; je ne parle pas des eaux poudreuses, des cabines très étroites, des viandes séchées au soleil, des biscuits rances et de mille autres choses : plus elles semblent difficiles à supporter, plus j'espère que sera grande notre gloire auprès de ceux qui estiment à leur juste valeur les hautes et généreuses pensées ». Ce cri naïf n'a-t-il point quelque chose d'amusant ? Le voilà aussi fier d'avoir été à Constantinople que s'il avait, comme don Juan d'Autriche, commandé une croisade et vaincu les infidèles. Cela sent bien son Parisien en voyage, son Perrichon, — pour ne pas dire son Tartarin.

Il raconte en termes saisissants les dangers que ses compagnons et lui ont courus; plus d'une fois l'ignorance des matelots marseillais faillit les briser sur des écueils; ils les frôlaient de si près qu'ils auraient pu y sauter du bord. Des pirates esclavons envoyèrent une autre fois des boulets dans leur bordage. Un jour, débarquant sur des rochers déserts, ils ne trouvent pour apaiser leur faim que quelques coquillages qu'ils détachent au couteau ; puis ils sont reçus par un Turc qui ne leur fait boire — Allah l'ordonne — que de l'eau de son puits, qui leur débite un bel éloge de la politesse française, mais sans leur faire la gracieuseté de leur offrir une grappe de raisin. Tout cela est bien triste, mais quelle joie, et comme on oublie vite toutes ces misères, pourvu que l'on rencontre quelque part un homme capable de vous comprendre et de vous admirer ! Du Fresne découvrit ce connaisseur émérite en la personne du clarissime Francesco Gritti, provéditeur de Corfou : « Il louait fort notre philosophique et vraiment chevaleresque voyage. Le seul témoignage d'un tel homme suffit à balancer les vains bavardages des sots qui, stupidement et sans aucune raison, se moquent de nos rares entreprises et louables fatigues : il ne savent pas que le biscuit rongé par les vers et l'eau poudreuse plaisent plus aux esprits élevés, pour accomplir leurs nobles desseins, qu'aux palais épicuriens les grives et les perdrix pour la satisfaction de leurs sens et de leurs convoitises bestiales ». Dirait-on pas Tartarin-Quichotte qui gourmande d'importance Tartarin-Sancho son camarade, au retour d'un voyage au pays des *Teurs* ?

III

Canaye était un jeune esprit qui savait et voulait voir. Il est vrai que sa jeunesse même peut ôter quelque chose à la valeur de ses ju-

gements; il est certainement très préoccupé et des blondes amies qu'il a laissées à Venise et des jolis minois chrétiens ou musulmans qu'il rencontre en pays turc. J'ignore si son huguenot de père l'avait envoyé à travers le monde avec la mission expresse de se livrer à des études de psychologie comparée, mais je ne puis m'empêcher de voir en lui un ancêtre de Pierre Loti. D'abord passent dans son récit des Ragusanes au dévot maintien, non pas blondes comme les Vénitiennes, mais noires, et couvertes de riches draperies; devant elles marchent des servantes peu sévères, avec qui l'on ne s'interdit pas un brin de cour. Puis viennent les femmes bulgares, parées comme des idoles, la tête couverte de ducats, d'ambre ou de verroterie. Dans les rues de Péra, Canaye admire la démarche et les vêtements des femmes hellènes qui « ont encore dans le port je ne sais quoi de l'antique superbe grecque ». Mais il paraît surtout avoir étudié de près les Turques — non pas, grand Dieu ! ces dames du sérail — mais les *cadindjiko*, c'est-à-dire, en bon français, « les petites dames » de Constantinople. Assurément, la première impression était peu favorable; lorsque, assis au seuil de la Vigne de Monseigneur de Dax, il les voyait rentrer du bain, « la figure couverte d'un tissu fait de poils de chameau », il se disait que si un artiste les pouvait peindre, « jamais le désir ne viendrait à personne de quitter Venise pour aller jouir de ces *cadindjiko*; et certes cet habit pourrait guérir les plus ardentes plaies d'amour, tant il est lourd et dépourvu de toute élégance ». Mais fiez-vous aux apparences ! « A peine sont-elles rentrées chez elles qu'elles dépouillent tout ce harnachement, enlèvent de leurs yeux ce voile impitoyable, et restent avec une jupe si gracieuse et si belle qu'il semble qu'en un moment la vermeille aurore ait chassé les ténèbres obscures de la nuit et apporté la clarté du jour ». Canaye a même pris le temps de noter que « leur poitrine est décemment découverte; elles ne se serrent pas à la française [on disait déjà cela en 1573 !], ni ne se grossissent à la vénitienne ». — Après quoi il émet cette réflexion judicieuse : « Mais c'est assez parlé des dames ».

Ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de nous expliquer d'une façon impayable pourquoi la sultane, femme de Piali-pacha, se désolait tant de voir son mari partir sur la flotte : « Comme elle ne voit jamais un autre homme que son mari et qu'elle n'a pas commodité d'éprouver de quel bois sont faits les autres (*con che corno gli altri corrano*) et combien le changement est agréable, force est bien qu'elle l'aime ». Qu'eût-on dit à Genève, si on l'eût entendu ? Evidemment ce jeune huguenot était marqué du signe de la Bête et destiné, comme son futur maître le Vert-galant, à finir dans la peau d'un papiste !

Sa complexion amoureuse s'exprime quelquefois par de fades mièvreries, qui font déjà penser à l'*Astrée*. Il ne peut s'asseoir au bord d'une source cristalline, à l'ombre d'un frais bocage, sans demander à l'air qui passe d'apaiser les feux qui le dévorent; s'il visite un de ces merveilleux jardins où les Turcs ont accumulé les fleurs les plus fines et les plus variées, il pense aux jolis bouquets que ses compagnons et lui pourraient offrir à leurs amantes. Voit-il, au Bezesten de Stamboul, de malheureuses femmes vendues comme esclaves, exposées toutes nues aux regards et aux attouchements des acheteurs, qui les examinent comme des chevaux de prix, son premier cri est un cri de pitié, mais il en gâte tout l'effet par une réflexion plus qu'étrange : aux chaînes qui meurtrissent le corps de la misérable, il compare les amoureuses chaînes qui le retiennent aussi esclave. « Je pensai qu'elle avait été condamnée à un si grand supplice pour ma consolation, la voyant souffrir une servitude bien semblable à la peine que j'endure par le délicieux éclat des rayons cuisants de mon clair soleil ».

Mais, en dépit de ces faiblesses, ce jeune homme avait l'expérience des voyages, ayant déjà passé plus de cinq ans à parcourir l'Allemagne et l'Italie. De plus, il n'était pas parti pour l'Orient sans une préparation assez sérieuse. Il savait du grec, il avait une certaine connaissance de l'antiquité, et il avait consulté des livres et des cartes. Ses principales sources sont les excellents et très complets ouvrages de Pierre Gilles, son *Bosphore de Thrace* et sa *Topographie de Constantinople*, parus à Lyon en 1561 et 1562. Mais il a très certainement lu aussi, bien qu'il ne les cite pas, les *Trois livres sur les choses de Turquie* de Benedetto Ramberti; il en existait déjà trois éditions, dont deux imprimées dans cette Venise où Canaye avait séjourné avant son départ; il suit de très près, il rectifie à l'occasion ce joli manuel du voyageur à travers les Balkans. Parmi les ouvrages qu'il a pu lire également, les plus importants sont ceux de Geufroy, de Gassot, de Pierre Belon, d'André Thevet, de Guillaume Postel, et surtout *Les quatre premiers livres des navigations orientales* de Nicolas de Nicolay, dont la première édition est de Lyon, 1568, et qui sont illustrés de si jolies gravures. La carte qu'il avait étudiée est celle de Sophianus, éditée à Rome, en une seule feuille, en 1542, et à Bâle, en huit feuilles, en 1552. Mais il ne veut pas que le dessin un peu fantaisiste du géographe de Corcyre lui cache la réalité des choses, et il fait à la carte de Sophianus plusieurs corrections très heureuses.

Il n'est pas un géographe de profession ; il ne se préoccupe pas de déterminer les coordonnées d'un point, et sans doute il n'aurait pas

su le faire. Mais son esprit délié note avec soin tous les phénomènes géographiques qu'il rencontre : il signale les catavothres dans les vallées de l'Herzégovine, il décrit les montagnes qu'il traverse, il marque, d'un trait précis, le caractère des îles de l'Archipel.

La géographie historique et l'archéologie sont pour lui des sciences familières : il cherche à Raguse le site d'Epidaure, à Spalato celui du palais de Dioclétien ; il visite, son Gyllius à la main, les monuments de Constantinople. Il fait d'ailleurs, dans ces recherches, preuve d'esprit critique, et il ne veut pas accepter la tradition, suivie pourtant par la plupart de ses contemporains, qui voyait dans des ruines romano-byzantines les débris de l'antique Ilion.

Mais plus encore qu'aux choses du passé, c'est aux réalités actuellement vivantes qu'il s'intéresse. Il nous renseigne sur le commerce du Levant. Comme Venise était alors en guerre avec le Turc, le négoce oriental était presque exclusivement entre les mains des Ragusans. Raguse profitait même de l'interruption momentanée du commerce vénitien pour faire en grand le trafic par mer; la douane de Raguse était montée, en 1572, à 200.000 écus ; l'oligarchie bourgeoise de cette ville avait une flotte d'environ 60 gros navires, qui faisaient des voyages annuels à Constantinople, à Alexandrie et aux Echelles; ils en revenaient chargés d'une telle quantité de marchandises que notre témoin « ne sait si les Vénitiens en ont autant ». Il est, en effet, croyable que, pendant ces quelques années, la concentration des denrées orientales fut plus considérable à Raguse qu'à Venise même. Car, en dehors des circonstances exceptionnelles qui favorisaient alors son commerce maritime, Raguse était depuis longtemps le principal point de départ des routes terrestres qui traversaient la péninsule des Balkans, soit dans la direction du Danube, soit dans celle du Bosphore et de l'Archipel ; le tribut annuel que la République payait aux Turcs garantissait à ses caravanes et à ses nationaux établis en Turquie les avantages traditionnels que leur conféraient de nombreux traités, signés d'abord avec les souverains chrétiens et ensuite avec les sultans. Il y avait aussi des négociants turcs à Raguse, puisque le sultan y entretenait un émin « capo di mercadanti turchi ». Canaye était d'ailleurs parti de Venise sur un navire ragusan, et c'est chez des marchands de Raguse qu'il loge à Novibazar et à Andrinople.

Il nous donne également d'intéressants détails sur l'importance du marché d'Andrinople, dont la sellerie excite son admiration, sur les divers produits qui se vendent à Constantinople, sur les cultures des Cyclades, et de la Turquie d'Asie.

Il étudie avec soin les populations qu'il rencontre sur son passage.

Il essaie de tracer les limites de la Slavonie, de la Morlaquie ; il note que, dans tel monastère, si la religion est grecque, la langue est slave ; il nous mène chez le patriarche Jérémie Tranos, chez l'historien Zygomalas ; il nous fait assister à un mariage pérote, à une circoncision, à un marché d'esclaves, aux fêtes du Baïram, à la cérémonie du baise-main du Grand seigneur. Il prend, chaque fois qu'il le peut, contact avec les gens du pays, et c'est un bey de Barbarie qui lui expose la façon dont Charles IX aurait pu, à la turque, éviter les guerres de religion :

« Et parlant des guerres de France il en rejetait la faute sur le Pape, et s'émerveillait beaucoup de voir, uniquement pour la religion, qui doit, disait-il, être libre à tous, le Roi se porter à détruire ses plus affectionnés et fidèles sujets : « Mais, disait-il, si peut-être le Roi craignait que le prince de Condé, pour être de sang royal, s'efforçât de lui enlever la couronne sous prétexte de religion, il ne fallait rien autre que, par présents et belles paroles, l'inviter à quelque solennel banquet ; et, quand il serait venu sans défiance dans le palais du Roi, l'introduire seul en quelque chambre et l'y étrangler. Mort le chef, disait-il, jamais plus ne bougeraient les parties inférieures ». C'est le conseil que, de la part du Grand seigneur, il donnait au Roi. » Cette élégante formule a été plus d'une fois appliquée avec succès, entre la Corne d'Or et les Sept Tours. Henri III se souviendra en 1588, du conseil qu'autrefois un Turc avait donné à son frère.

Avant tout, il y a déjà dans notre jeune homme un véritable politique, soucieux d'étudier le gouvernement des Turcs. Il a la chance d'arriver en Turquie à une date particulièrement intéressante, deux ans à peine après la grande déroute de Lépante ; il assiste à tout le travail de reconstitution entrepris par le grand-vizir Méhémed Soqolly-pacha. Il voit construire les vaisseaux dans l'arsenal agrandi ; il jouit de l'imposant spectacle présenté par le départ de la flotte que commandait Piali-pacha. Plus tard, dans l'Adriatique, il suit de très près les mouvements de cette grosse force navale, que d'ailleurs il ne souhaite pas rencontrer : les lettres du Grand seigneur n'auraient peut-être pas été pour le navire qui le portait une sauvegarde suffisante.

Le jugement général qu'il émet sur l'Empire turc est loin d'être défavorable. Il est très frappé de l'admirable discipline des troupes régulières, des immenses ressources que le sultan possède en argent et en hommes. S'il met à son niveau, c'est-à-dire très bas, le sultan Sélim, il ne croit pas du tout à la ruine prochaine d'un empire très intelligemment gouverné par des ministres de race chrétienne, il ne

pense pas, comme beaucoup de ses contemporains, qu'une croisade suffirait pour rejeter les Turcs en Asie. On peut même se demander s'il fait des vœux bien ardents pour la réalisation d'une semblable entreprise. (1)

Ce huguenot est entré en Turquie l'esprit singulièrement libre de préjugés. Il est plus curieux qu'irrité des « delicatezze turchesche » qui attendent le voyageur au départ de Raguse, et il finit par trouver que les caravansérails ont du bon. Sans doute il s'indigne contre la « crudeltà turchesca », et ne peut comprendre des gens qui mettent leurs femmes en charte privée et lâchent leurs bêtes fauves par les rues. Il reconnaît qu'avec quelques aspres (le cinquantième d'un ducat) on ferait aller un Turc au bout du monde, et qu'on peut acheter, en y mettant le prix, même la conscience d'un vizir. Mais cela ne l'empêche pas d'attribuer aux Turcs bien des qualités, au premier rang desquelles il place une vertu qu'on prétendait essentiellement chrétienne, la charité. Lorsqu'il parle de la foi de Mahomet, il ose, lui huguenot, appeler cette foi une *religion*, et pour lui c'est bien Dieu que les musulmans adorent sous le nom d'Allah; quand il raconte qu'en Turquie on ne rend pas un jugement sans qu'un mufti ait prononcé quelques prières et rappelé les juges terrestres au respect du souverain juge, il qualifie cette coutume de « buona et santa usanza ». « Il peut donc y avoir quelque chose de bon, quelque chose de *saint*, chez ces Turcs en qui les récits de Barthélémy Georgevitz, de Geufroy et de tant d'autres habituaient l'imagination populaire à ne voir que des démons à face humaine. La Noue, qui sera plus tard l'ami de Canaye à Lausanne en 1587, et qui se servira des notes du voyageur pour composer ses *Discours sur les Turcs*, La Noue écrira que « leur secte est toute pleine d'impiétés et de blasphèmes contre Dieu, et leur gouvernement la plus horrible et cruelle tyrannie qui fut oncques : étant dressée (ce semble) plutôt pour renverser les lois, la discipline et l'honnêteté que pour les maintenir ». Comme nous voilà loin des jugements de Canaye, esprit tout positif et pratique ! J'imagine que les deux amis ne s'entendaient pas toujours quand ils parlaient des Turcs ; l'ancien compagnon de François de Noailles les avait vus de trop près pour croire « que leur gouvernement politique n'a que le nom, étant bien considéré ».

Il garda, en effet, toute sa vie les idées nettes et solides qu'il s'était formées au contact des choses elles-mêmes; et chez l'ambassadeur à Venise, en 1601, on retrouve encore la trace de ces observations faites pendant la prime jeunesse. Le huguenot a pu se faire catholique,

(1) Le *grand assassin* n'était pas encore né !

mais il est resté homme de sens, et ne veut pas « que sa Majesté se dispose à rien faire au préjudice de l'ancienne alliance qu'il a avec le grand seigneur ».

J'ai cru trouver une réelle originalité à cette figure d'un jeune homme de vingt-deux ans, qui part bravement pour Constantinople sans autre ambition que de voir Constantinople, qui compte comme des titres de gloire les mauvais gîtes où il a couché et les nourritures étranges qu'il a dû absorber, qui parle des Turcs avec la même impartialité qu'il ferait des Anglais ou des Suisses : bref, qui réalise dans une certaine mesure, au lendemain de Lépante et de la St-Barthélemy, ce type si profondément moderne : un touriste.

H. HAUSER.
Professeur à l'Université de Clermont

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

FRANCE

PARIS

L'Ecole d'Anthropologie. Nous empruntons au travail d'ensemble publié par M. Philippe Salmon dans la Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris un certain nombre de détails intéressants, relatifs aux origines et au fonctionnement de l'Ecole, qui est entrée, en 1896, dans sa vingtième année d'existence. Consacrée à « *l'Histoire naturelle de l'homme et des races humaines* », l'Ecole est issue du laboratoire d'anthropologie fondé, en 1867, par l'illustre Dr Paul Broca, et rattaché à l'Ecole des Hautes-Etudes en 1868. Dès 1870, l'éminent promoteur des études anthropologiques, avec l'aide de son préparateur, avait institué des leçons régulières qui furent bientôt, par autorisation du doyen de la Faculté de médecine, installées dans l'amphithéâtre de chimie de ce grand établissement. Le 24 juin 1875, la Société d'anthropologie de Paris (fondée en 1859 et reconnue d'utilité publique en 1864), intervenant comme personne morale et s'unissant à 23 autres fondateurs, créait l'Ecole d'anthropologie proprement dite, c'est-à-dire un centre permanent d'enseignement, pourvu de plusieurs chaires occupées par des hommes spéciaux et correspondant aux principales divisions didactiques. De cette façon, chaque année, la science anthropologique pourrait être, dans la mesure du possible, exposée tout entière, selon le vœu formel de Broca. Le maître, inaugurant les cours de l'Ecole le 15 novembre 1876, dans le local concédé par la Faculté de médecine au troisième étage du bâtiment du Musée Dupuytren, annonçait le programme qu'il comptait développer, parallèlement avec ses cinq collègues, dans le premier semestre de cette première année scolaire ; ce programme comprenait les matières suivantes : 1o anthropologie anatomique, 2o anthropologie biologique, 3o ethnologie (étude des races), 4o anthropologie préhistorique ; 5o anthropologie linguistique ; 6o démographie et géographie médicale.

La mort de Broca (8 juillet 1880) n'arrêta point le développement de l'Ecole qui s'assura successivement le concours précieux de maîtres éminents, au nombre desquels nous citerons seulement les professeurs Gavarret et Mathias Duval, et les savants spécialistes Charles Letourneau et Adrien de Mortillet.

Le 26 décembre 1888, une loi, proposée par l'honorable M. Yves Guyot, l'un des fondateurs et, depuis, l'un des présidents d'honneur de l'Ecole, fut adoptée par la Chambre des Députés, après déclaration d'urgence, sanctionnée par le Sénat, et enfin promulguée le 22 mai 1889 ; cette loi accordait à l'Ecole d'anthropologie la reconnaissance d'utilité publique, et

la mettait, par suite, officiellement au rang d'établissement d'enseignement supérieur. L'Ecole avait pu, parmi ses titres à un tel honneur, présenter fièrement au Parlement la liste de plus de cent mille présences à ses cours pendant les douze premières années de son existence. Il n'est que juste de rappeler quelques-uns des noms de ceux qui, tant à la Chambre qu'au Sénat, appuyèrent la proposition de reconnaissance d'utilité publique ; nous citerons, entre autres, MM. les Députés de Mortillet, Compayré (aujourd'hui recteur de l'Université de Lyon), Spuller, Jules Roche, Burdeau, Steeg, Casimir-Périer, et MM. les Sénateurs Jules Simon, de Rozières, Théophile Roussel, Jean Macé, Bardoux. Rappelons que l'honorable M. Bardoux avait hautement protégé, durant son ministère, l'Ecole d'anthropologie à ses débuts, et est resté, depuis, un de ses meilleurs conseils. En l'année 1888-89, c'est-à-dire à la veille même de la reconnaissance d'utilité publique, l'Ecole comptait huit chaires magistrales et trois cours complémentaires, à raison de vingt leçons par professeur.

Ces chaires et cours étaient les suivants :

Anthropologie et embryologie comparée :	M. Mathias Duval,	professeur.
Anthropologie générale :	M. Topinard,	»
Anthropologie préhistorique :	M. G. de Mortillet,	»
Ethnographie et linguistique :	M. Abel Hovelacque,	»
Géographie médicale :	M. Bordier,	»
Histoire des civilisations :	M. Ch. Letourneau,	»
Anthropologie physiologique :	M. Manouvrier,	»
Anthropologie zoologique :	M. Georges Hervé,	»

Leçons complémentaires :

Circonvolutions cérébrales :	M. Chudzinski,	»
Evolution du cerveau :	M. Mahoudeau,	»
Paris préhistorique :	M. A. de Mortillet,	»

Actuellement, l'Ecole d'anthropologie compte onze chaires, dont voici les titres, avec les noms des professeurs :

Anthropologie pathologique :	M. Capitan,	professeur.
Anthropologie et embryogénie :	M. Mathias Duval,	»
Anthropologie biologique :	M. J.-J. Laborde,	»
Ethnologie :	M. Georges Hervé,	»
Linguistique et ethnographie :	M. André Lefèvre,	»
Sociologie (histoire des civilisations) :	M. Ch. Letourneau,	»
Anthropologie zoologique :	M. Mahoudeau,	»
Anthropologie physiologique :	M. Manouvrier,	»
Anthropologie préhistorique :	M. G. de Mortillet,	»
Anthropologie géographique :	M. F. Schrader,	»
Ethnologie comparée :	M. A. de Mortillet,	»

Depuis 1891, l'Ecole publie une Revue mensuelle, systématiquement divisée en trois parties : 1° une leçon d'un professeur formant un tout par elle-même ; 2° des analyses ou comptes-rendus des publications anthropologiques nouvelles, et, généralement, des livres et revues de France et de l'Etranger concernant l'anthropologie ; 3° sous la rubrique : *Variétés*, des documents utiles aux personnes qui s'intéressent aux sciences anthropologiques. La Revue de l'Ecole est en relations d'échange

avec 22 périodiques français (13 publiés à Paris, 9 en province), 6 périodiques allemands, 2 anglais, 2 australiens, 5 autrichiens, 4 belges, 11 italiens, 4 portugais, 2 russes, 2 espagnols, 1 suisse, 1 roumain, 1 hollandais, 1 bosniaque. Hors de l'Europe, elle jouit de l'échange avec cinq revues publiées aux Etats-Unis, une (en langue allemande) publiée à Tokio (Japon), une publiée en Indo-Chine, une au Chili, une à Buenos-Aires (Argentine), une à Wellington (Nlle-Zélande).

Plusieurs personnes, amies des recherches anthropologiques, ont enrichi de dons importants la Bibliothèque et le Musée de l'Ecole. (La bibliothèque compte plus de 800 ouvrages et plus de 1.900 brochures ou tirages à part ; le Musée possède plus de 3.200 articles, dont force pièces des plus rares relatives à l'ethnologie, à l'ethnographie, à l'archéologie préhistorique). Certains de ces donateurs reçoivent, comme témoignage de gratitude, le titre de Correspondants de l'Ecole d'anthropologie ; 26 personnes, pourvues de ce titre, sont énumérées dans la brochure de M. Ph. Salmon. Notons enfin que l'Ecole et la Société d'anthropologie ont figuré avec honneur dans les deux dernières Expositions Universelles de Paris (1878, 1889), et conquis, à ce titre, une médaille d'or en 1889.

L'Ecole, la Société et le Laboratoire ont déjà obtenu la concession de l'emplacement qui leur sera réservé à l'Exposition de 1900.

Le tableau de l'activité passée et présente de l'Ecole d'anthropologie de Paris ne serait pas complet, si l'on n'y joignait quelques indications statistiques sur le fonctionnement de ses cours. Nous citons seulement les chiffres relatifs à 1877-78, année de l'ouverture, à 1888-89, dernière année de l'Ecole fonctionnant avant sa reconnaissance d'utilité publique, et enfin à 1895-96, l'année scolaire écoulée.

Notons que le total des présences constatées, depuis l'origine des cours de l'Ecole jusqu'à 1895-96, s'élève à 181.500.

Années	Professeurs	Leçons	Présences
1877-78	6	128	8.384
1888-89	11	196	12.125
1895-96	10	182	12.895

Les cours, publics et gratuits, ont lieu du mois de novembre au mois d'avril. — Il est délivré aux auditeurs qui se font inscrire au Secrétariat et qui suivent les leçons exactement, des certificats d'assiduité qui ont pu être utilisés, soit en France, soit surtout à l'étranger, par des personnes aspirant à remplir des fonctions scientifiques ou administratives dans des universités, bibliothèques, musées, etc.

LYON

Don fait à l'Université. Dans la séance d'inauguration de l'Université de Lyon, l'honorable M. Compayré, recteur, a fait connaître qu'un généreux donateur venait de mettre l'Université en possession d'une somme de 100.000 francs.

L'anonymat du donateur a été percé depuis ; c'est M. Aug. Falcouz, banquier à Lyon,

Il a fixé comme suit l'emploi de la rente des 100.000 francs par lui offerts à l'Université :

1° Tous les deux ans, il sera donné 4 prix de 1.000 francs à chacun des élèves des quatre facultés qui aura remis le meilleur mémoire sur une question d'actualité relative à sa spécialité scientifique ; le sujet du concours sera indiqué, un an d'avance, par le Conseil de l'Université, sur les propositions séparées des Conseils des quatre facultés. Les concurrents devront être des étudiants français âgés de moins de 30 ans ; 2° De deux en deux ans, la rente sera consacrée à l'achat d'instruments destinés aux laboratoires des Sciences et de la Médecine ; 3° Dans 50 ans, l'Université de Lyon disposera librement du capital, pour en user au mieux des intérêts de la science.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Origines sociales des étudiants prussiens. Une statistique curieuse, dressée par les soins de M. le professeur Conrad, fait connaître la répartition des étudiants des Universités prussiennes, suivant le milieu social d'où ils sont issus. Bien que cette statistique soit établie d'après les chiffres de la population universitaire de 1894, il est douteux que les proportions aient sensiblement changé depuis lors. On comptait donc sur 100 étudiants, de 21 à 25 seulement nés de pères qui avaient reçu eux-mêmes une instruction supérieure (*Akademische Bildung*). Environ 7 p. 100 des étudiants étaient fils de fonctionnaires supérieurs ou d'ecclésiastiques ; un tiers, fils de commerçants, d'industriels, de propriétaires terriens ; enfin 23 p. 100 des étudiants sortaient de milieux plus modestes, étant fils de petits fonctionnaires ou de membres de l'enseignement non pourvus d'une culture universitaire. La répartition des diverses origines sociales entre les Facultés mérite aussi d'être signalée.

Théologie protestante. 58 p. 100 des étudiants sont des fils de pasteurs; 6 p. 100, des fils de hauts fonctionnaires; 14 p. 100, des fils d'agriculteurs ; 13 p. 100, des fils de commerçants et d'industriels ; un tiers des étudiants provient de milieux sans culture académique (fonctionnaires et membres de l'enseignement).

Théologie catholique. 29 p. 100 des étudiants sont fils d'agriculteurs ; 29 p. 100, fils de familles de la classe moyenne ; 22,6 p. 100, fils de commerçants ou d'industriels.

Droit. Presque la moitié des fils de hauts fonctionnaires qui suivent les cours des Universités prussiennes sont inscrits à la faculté de droit. Cette catégorie d'étudiants constitue les 18,5 p. 100 de l'effectif des facultés de droit du royaume.

29 p. 100 ont eu pour pères des gradués universitaires ; 11 p. 100, des employés subalternes ou des instituteurs primaires. On observe que ces derniers ont souvent grand'peine à supporter les frais considérables des études juridiques. 9,5 p. 100 des étudiants en droit sont des fils de cultivateurs ; 6 p. 100 des fils de grands propriétaires ; 18 p. 100 des fils d'industriels; 5,50 p. 100 seulement, des fils de commerçants (tant patrons qu'employés).

Médecine. Les fils de médecins constituent les 55,2 p. 100 de la population des Facultés de médecine ; 20 p. 100 des étudiants se réclament

de pères qui ont reçu la culture académique ; 20 p. 100 sont fils de fonctionnaires inférieurs ou de maîtres primaires ; 38 p. 100 appartiennent au monde du commerce, de l'industrie, du travail manuel.

Philosophie. Dans cette faculté, la proportion générale des étudiants issus d'anciens élèves des lettres et des sciences est pareille à celle des fils de médecins dans les Facultés de médecine ; 13 p. 100 seulement des étudiants en philosophie ont eu des pères formés par les Universités ; 23 p. 100 sont fils de petits employés ou de maîtres primaires ; cette dernière catégorie comprend surtout des étudiants en philologie.

L'honorable professeur Conrad, qui a patiemment relevé tous les chiffres qu'on vient de lire, se demande, en concluant son travail, s'il y a lieu de s'applaudir ou de s'alarmer de voir l'affluence considérable dans les Universités de jeunes gens appartenant par leur naissance à des milieux étrangers à l'instruction supérieure. Cette sollicitude ne doit pas faire sourire. On est porté, en effet, dans les sphères pensantes de l'Allemagne, à s'inquiéter de la constitution possible d'une sorte de prolétariat lettré, susceptible de créer des difficultés à l'état social, et l'on n'a peut-être point tort. En tous pays, les déclassés sont ou peuvent devenir un péril public, ou tout au moins un poids mort pour le navire de l'Etat.

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

(*Suite*)

II. *La méthode dans l'enseignement du français.* — 1° *Avant et pendant le XVIIIe siècle.* Il n'est que trop évident qu'il ne faut point s'attendre à trouver, avant le XVIIIe siècle, trace d'une méthode sérieuse d'enseignement de la langue française en Allemagne.

Il n'y avait pas alors, suivant la remarque humoristique de M. Dorfeld, de philologues modernes (*Neuphilologen*), encore que notre auteur signale, dès 1572, l'existence d'une chaire magistrale de français à Wittemberg. Personne ne songeait encore à faire du français une étude assez approfondie pour devenir plus tard capable de l'enseigner. Les maîtres, jusqu'au XVIIIe siècle, et même un peu au-delà, étaient ordinairement des Français réfugiés, moins soucieux d'une bonne méthode que d'un gagne-pain sûr ; et, parmi ces réfugiés, il se glissait plus d'une brebis galeuse. Le recteur Schatz écrivait, en 1724, à peu près ceci : « S'il est une profession ou un métier encombré par l'affluence des non-valeurs et des aventuriers, c'est assurément celui auquel se livre la tourbe des maladroits et ineptes individus qui s'intitulent maîtres de français. » M. Dorfeld nous présente un de ces tristes originaux qui enseignait, paraît-il, dans un lycée allemand vers 1841. Ce personnage avait coutume d'interpeller ainsi ses élèves : « Qui ne sait pas le français, je le chasse ! » Un autre prévenait audacieusement les écoliers de son projet de manquer la classe : « Aujourd'hui en huit, je serai malade ! » leur disait-il. Comme méthode, ces façons sont un peu sommaires !

Toutefois, Chifflet (1659), Roux (1739), De la Vaux (1787) préconisent dans leurs ouvrages un certain nombre d'idées arrêtées sur la meilleure manière d'enseigner le français aux Allemands. La marche suivante est recommandée par ces auteurs ; le maître fera d'abord apprendre aux commençants les règles principales de la prononciation, à l'aide d'exemples clairs et variés ; tous les jours il lira lui-même environ une demi-

page, la fera relire, en corrigeant les fautes de prononciation, puis, le lendemain, on répètera la leçon de la veille avant de passer à une suivante, en laissant de côté les exceptions. Beaucoup de maîtres consacraient une quinzaine de jours à ces exercices, avant d'aborder la grammaire ; le plus grand nombre faisaient étudier dès les premières leçons le verbe *avoir* ; puis venait l'étude séparée des noms de nombres, enfin on pratiquait, oralement et par écrit, la conjugaison des verbes, accompagnés de noms, d'adjectifs, de conjonctions. Ainsi se pratiquait l'apprentissage de la grammaire. — La lecture, adjuvant indispensable, se faisait dans divers ouvrages : les préférences des maîtres étaient variables. Nous voyons ainsi énumérés : le Nouveau Testament, des Dialogues familiers, entre autres ceux de Louis Vivès, les Comédies de Larrivey, Télémaque, des extraits d'historiens. Ces livres étaient lus avec soin, jusqu'à ce que la prononciation et l'intelligence d'un passage fussent irréprochables ; ce passage devait être alors traduit en allemand, puis remis en français, oralement et par écrit, afin de fixer les règles de l'orthographe et de la syntaxe. L'étude des compléments de la grammaire venait alors ; on insistait surtout sur les verbes irréguliers et les particularités de la syntaxe ; mais il faut noter que Basedow, — une autorité pédagogique ! — déclarait qu'un étudiant pouvait se contenter « d'une *certaine* expérience grammaticale ».

Ces exercices écrits étaient traités fort diversement, suivant les maîtres. Bernhard, Menudier, Mme la Roche, Roux, Platz s'accordent à recommander les *imitations* comme instrument d'une rapide acquisition du style français ; mais tandis que Menudier fait pratiquer de très bonne heure et simultanément le thème et la version, Roux va jusqu'à faire faire des compositions dès la dizième leçon de français, tandis qu'il recule jusqu'à la seizième l'analyse grammaticale et l'explication des textes.

Une méthode vraiment singulière était celle du *Pedagogium* de Halle (1702). Elle était identique à la méthode d'enseignement du latin, et c'est au latin que le maître se référait pour expliquer les gallicismes. Le recteur Schatz (1724), dans la préface de sa grammaire, faisait aussi du latin la base et l'appui du français. Divisant les élèves en trois classes, il voulait qu'on enseignât aux plus jeunes la prononciation et l'*étymologie*, à la deuxième classe la syntaxe, à la première la pratique de la langue. En réalité, la pratique restait à l'arrière-plan, et la lecture avait pour objet : « de retenir l'attention des élèves sur l'analyse grammaticale ».

La fin du dix-huitième siècle est le règne des grammairiens. Deux surtout, fort opposés de doctrines et de valeur, se disputent la prééminence. c'est le trop fameux Meidinger, (1783), et De la Vaux (1799). Meidinger, à force de vouloir simplifier, tombe dans l'absurde.

Chez lui, plus de distinction entre l'étude des formes et la syntaxe ; toute la grammaire est réduite aux parties du discours ; puis, à l'aide des traductions de l'allemand en français, on apprend les règles de la construction. Ce qu'il y a de plat et de mécanique dans cette méthode en causa la longue fortune. M. Dorfeld cite des exemples stupéfiants des « mots et phrases » imaginés par Meidinger pour la mise en œuvre de son système : ces exemples ne sont ni de l'allemand, ni du français ; on dirait une gageure pour réaliser le non-sens dans le barbarisme.

Toute autre est la valeur des « *Leçons méthodiques* » de De la Vaux. Avant tout, ce maître veut que l'on fasse l'éducation de l'oreille de l'éco-

lier, et qu'on ne se lasse pas de lui lire et de lui faire relire après de courtes phrases. en l'obligeant à répéter le sens allemand de chaque mot français. Puis viendront les *imitations* en langue française, portant sur des sujets simples et familiers. Alors seulement commencera l'étude de la grammaire, qui désormais offrira à l'écolier de l'intérêt et de l'utilité. La grammaire elle-même sera réduite aux règles essentielles, solidement gravées dans la mémoire par des paradigmes bien choisis. Enfin la partie écrite de l'enseignement consistera en retraductions du français mis d'abord en allemand.

Il nous semble que cette méthode est à peu près irréprochable. Mais, on l'a vu, elle n'était ni la seule préconisée au dix-huitième siècle, ni la plus en vogue. Rien d'étonnant alors si les succès obtenus furent médiocres. Encore n'avons-nous pu suivre M. Dorfeld dans le détail des procédés d'enseignement du français, et de leur variation infinie. Notre auteur applique aux résultats obtenus alors dans l'enseignement de la langue française cette ironique réflexion d'un critique allemand (Stephan). « Si le résultat de longues années de torture consista seulement dans l'acquisition de quelques bribes de la bonne langue,... l'honneur du moins était sauf ! »

(« *J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris* ! » eût dit notre Corneille). C'est là, en vérité, peu de chose.

2° *La méthode au XIXe siècle*. Il serait téméraire d'affirmer que la situation de l'enseignement du français dans les écoles secondaires de l'Allemagne soit devenue tout à coup excellente, du jour où les idiomes modernes ont obtenu le droit de cité universitaire, et où il s'est créé toute une école de « Neuphilologen ». Ce qu'il faut constater et louer, c'est qu'aujourd'hui le français, comme les autres langues vivantes, est systématiquement et scientifiquement étudié dans les séminaires *ad hoc* de la plupart des Universités, et que, par suite, il s'est formé et se forme encore une phalange de maîtres vraiment savants et compétents, dont les méthodes sont du moins scientifiques, si elles ne sont pas toujours aussi efficaces qu'il peut sembler souhaitable. La *littérature* de notre sujet est considérable au XIXe siècle : M. le professeur Dorfeld compte 71 pages de la « Bibliothèque des langues modernes » d'Engelmann, entièrement remplies par les titres des grammaires et autres ouvrages destinés à l'enseignement du français, qui ont été publiés de 1800 à 1840 seulement.

Il ressort clairement du substantiel résumé de M. Dorfeld que les maîtres allemands se sont divisés, en ce qui concerne l'enseignement du français, entre deux tendances : la première, qui domine surtout de 1850 à 1880, consiste à traiter le français comme si c'était une langue morte, et, par suite, à insister de préférence sur la partie grammaticale et philologique ; la seconde, tout en maintenant à sa place légitime l'étude savante de la langue, se préoccupe de la méthode vraiment pratique, qui doit donner à l'élève le maniement rapide et aisé du style et de la parole.

Les résultats cherchés par le système grammatical sont énoncés ainsi dans un programme de gymnase (Liegnitz, 1847) : « Il faut bien se contenter de donner aux écoliers une connaissance la plus exacte possible des règles de la grammaire. » Aussi ces résultats, sont-ils appréciés avec une sévérité facile à prévoir par un juge compétent (Rapport de M. Monnard, délégué pour visiter les gymnases de la Prusse Rhénane) : « Les élèves sont incapables d'exprimer de vive voix autre chose que les règles de la grammaire ; ils ne sont exercés ni à parler le français ni à l'enten-

dre parler... Les maîtres construisent autour de la langue un échafaudage grammatical si compliqué qu'ils empêchent de voir l'édifice... Les élèves étudient les règles de la langue, mais non la langue même».

L'honorable M. Dorfeld relève, dans une foule de programmes de gymnases, la réaction progressive qui tendit, de 1830 à nos jours, à ramener la méthode de l'enseignement du français à des procédés plus pratiques. Notons cette formule intéressante, due au programme de l'Ecole réale de Kolberg (1853) : « Les langues vivantes doivent être traitées à l'école, non comme une science, mais comme un art. » Mêmes préoccupations de faire l'éducation de l'oreille et du jugement dans le programme de Torgau (1858), et dans les déclarations de principes rédigées par la section moderne de l'Association philologique dans les réunions de Dessau (1884), de Giessen (1885), de Cologne (1888) ; enfin dans les procès-verbaux de la célèbre conférence de décembre 1890. Les instructions ministérielles qui régissent actuellement l'enseignement des gymnases prussiens proposent comme but à l'étude du français, tout à la fois le développement du raisonnement, le sentiment de la langue et des mœurs de la France, la possession d'un vocabulaire étendu et d'un style aisé. Ce but doit être envisagé dès le début des études, et réalisé jusqu'au sommet des classes par des exercices oraux et écrits non exclusivement consacrés à la grammaire.

Sans doute, il y a encore bien de l'indécision dans le choix des livres de lecture ; plus d'un texte français, sans valeur littéraire, plus d'un ouvrage vieilli, pour ne pas dire vieillot, trouve encore place dans l'enseignement. Sans doute aussi la préoccupation des applications pratiques demeure souvent trop étrangère encore aux gymnases classiques, alors qu'elle est dominante et peut-être excessive dans certaines écoles réales. Mais enfin, la méthode a certainement fait des pas de géant depuis que les Universités se sont mises en état de préparer des philologues modernes, des savants qui ne dédaignent pas d'être en même temps des praticiens.

Trop d'ambitions cependant messiéraient, et M. Dorfeld a raison de prévenir les maîtres de français contre la tentation de forcer la note. Il ne faut pas exiger des élèves des devoirs français, thèmes, versions, compositions, qui dépassent leurs aptitudes, sous peine de se leurrer sur leurs capacités pratiques. Mieux vaut se contenter de bonnes dictées françaises. qui font l'éducation de l'oreille et du jugement, et exiger de consciencieuses traductions du français en allemand.

En achevant ce résumé insuffisant, malgré son étendue, nous devons encore attirer l'attention du public compétent sur le travail magistral de M. le professeur Dorfeld, en rappelant qu'on y trouvera nombre de renseignements de détail que force nous a bien été de négliger, vu leur développement et leur abondance.

GRÈCE

Les gymnases grecs. Un des adeptes les plus estimés du progrès des études dans le royaume hellénique, l'honorable D. K. Zaggogianès, ex-directeur de l'école normale de Larisse, a publié récemment un volume curieux, ayant pour titre « La réforme des programmes des gymnases allemands et les enseignements qui en découlent pour nous ». Après s'être attaché à faire connaître et à louer les principes pédagogiques qui ont inspiré les législateurs scolaires d'Allemagne, à la suite de la conférence

de Berlin, l'auteur hellène fait un retour assez mélancolique sur la situation des gymnases de sa patrie, dont il trace un tableau auquel nous emprunterons quelques traits.

Les principales lacunes de l'enseignement secondaire en Grèce sont : le défaut, chez les autorités dirigeantes, de toute connaissance pédagogique, et, par suite, l'ignorance ou l'inintelligence des meilleurs moyens de répartir les matières des études dans le temps voulu, et l'absence de toute méthode dans l'enseignement ; puis l'indifférence des maîtres pour ces mêmes objets, enfin l'incompétence de la majorité de ces maîtres, formés au hasard, sans aucune préparation spéciale. L'auteur laisse entendre, d'ailleurs, que le zèle du corps enseignant, en admettant qu'il tente de se manifester, est découragé par la pression qu'exerce sur lui la tyrannie des partis politiques entre lesquels la Grèce est partagée.

L'absence ou l'insuffisance des maîtres est signalée surtout en ce qui concerne l'enseignement de la religion, des mathématiques, du français, du dessin et de la gymnastique. Par suite du mauvais aménagement des plans d'études, les écoliers ne possèdent aucune instruction sérieuse.

Les bases logiques et scientifiques de l'étude des langues sont nulles, surtout parce que le grec ancien, qui devrait jouer en Grèce le rôle éducatif attribué au latin dans les collèges du reste de l'Europe, est trop négligé, mal enseigné, et réduit, comme les autres exercices d'ailleurs, à un pur rabâchage mécanique. Il résulte de là que les élèves des gymnases grecs, victimes d'un enseignement machinal et privés des diversions salutaires obtenues par les exercices du corps, sont, malgré le nombre relativement bas des heures de classes, victimes du nervosisme et de l'anémie. Joignez que les conditions indispensables d'une bonne hygiène scolaire sont ignorées ou méconnues en Grèce, soit en ce qui concerne la répartition des heures de travail et des récréations, soit même en ce qui touche la construction des collèges et le mobilier scolaire. Les familles, enfin, contribuent au mauvais état des études, par leur habitude détestable de faire le plus inintelligent emploi des trop nombreuses semaines de vacances octroyées à leurs fils.

Nous laissons, bien entendu, à l'honorable pédagogue grec la responsabilité des critiques graves que nous venons de résumer. Evidemment, à une situation aussi triste il y a lieu de chercher des remèdes. Voici ceux que propose notre auteur :

Tout d'abord, il faudrait réduire le nombre excessif des gymnases, et surtout réfréner le mouvement trop général qui pousse la jeunesse hellénique vers les études supérieures de l'Université et vers les fonctions publiques.

Il est évident qu'en l'absence de tout enseignement secondaire moderne, de toute école commerciale, agronomique, et presque de tout enseignement technique quelconque, on ne peut en vouloir aux jeunes gens de se ruer vers les emplois et les carrières que semble leur ouvrir l'éducation soi-disant classique par eux reçue dans les gymnases.

M. Zaggogianès réclame, en conséquence, la création d'écoles réelles moyennes et supérieures, d'écoles de commerce, d'agriculture, de marine, qui, sans négliger la culture générale indispensable, se modèleraient respectivement sur les besoins locaux des régions où elles seraient établies, et où elles remplaceraient avantageusement les gymnases peu florissants dont ces régions sont actuellement dotées.

Quant aux gymnases, le nombre et la répartition des années d'études semblent devoir être modifiées. En l'état présent. le gymnase grec se divise en deux collèges : le pro-gymnase, comprenant 3 classes, où les enfants sont reçus, à partir de l'âge de 10 ans, et le gymnase proprement dit, avec 4 classes. Le but poursuivi par le programme du pro-gymnase est, d'une part, de préparer aux études secondaires de l'ordre élevé, qui sont réservées aux classes supérieures ; de l'autre, de procurer les connaissances indispensables à la vie pratique aux écoliers qui ne doivent pas pousser plus loin leurs études.

Notre auteur, frappé de l'insuffisance d'une telle division et de l'étranglement inévitable des matières enseignées qui en est la suite, voudrait porter à 8 années la durée totale du curriculum secondaire, et gagner ainsi le temps indispensable au développement de certaines branches, aujourd'hui sacrifiées, notamment des mathématiques et de l'histoire.

Un vœu dont la réalisation nous parait la plus urgente, porte sur l'institution d'une préparation pédagogique pour les maîtres de l'enseignement secondaire. La création d'écoles normales ou de séminaires pédagogiques à l'Université s'impose comme condition nécessaire de tout progrès dans les méthodes ; il y faut joindre le relèvement souhaité de la situation matérielle des maîtres, et le rejet impitoyable des éléments indignes dont le corps enseignant est actuellement surchargé.

Parmi les matières de l'enseignement des gymnases dont l'étude parait devoir être relevée. M. Z. signale avant tout le grec ancien, dont l'importance nationale philologique et grammatricale, pour les Hellènes, n'a pas besoin d'être démontrée. Il le faudrait enseigner dès la plus basse classe du gymnase, et lui laisser au moins les 7 heures hebdomadaires qui lui sont consacrées aujourd'hui, durant tout le cycle des études. Le latin devrait occuper 5 heures par semaine dans chacune des 5 dernières années de classe, le français pourrait être commencé un an après le grec ancien, et aurait de 21 à 24 heures hebdomadaires, soit, en moyenne, 4 heures par semaine dans cinq classes, sur les 6 que compte le gymnase grec actuel. Enfin, M. Z., en ce qui concerne les langues vivantes autres que le français (partout obligatoire), laisserait choisir librement les écoliers des gymnases classiques entre l'allemand, l'anglais et l'italien, à raison de 3 heures hebdomadaires d'enseignement pendant 3 années ; encore l'étude d'une 2e langue vivante, en dehors du français, serait-elle pour cette catégorie, facultative ; quant aux élèves des gymnases modernes (à créer), ils seraient tenus d'apprendre ou l'anglais, ou l'italien, comme deuxième langue vivante.

Nous aurons à peu près épuisé la liste des réformes préconisées par M. Z,, lorsque nous aurons relevé son souhait de voir profondément modifier le choix des livres classiques et la nature des devoirs écrits imposés aux élèves des gymnases. Il importerait, tout d'abord, de diminuer la somme des leçons apprises par cœur, et, pour cela, de se débarrasser des grammaires surannées et compliquées dont il est fait usage dans les gymnases grecs, notamment pour l'étude des langues vivantes. L'enseignement du grec ancien devrait être moins uniformément grammatical, et insister davantage sur l'interprétation des textes. On devrait aussi et surtout introduire plus de méthode dans les devoirs écrits. En latin, pratiquer la version et le thème régulièrement, jusqu'à la fin des études ; dans la

langue maternelle, attacher plus d'importance à la composition et au style, et donner à la composition une importance capitale dans l'examen de fin d'études.

Enfin, partout, et aussi bien en histoire et en sciences, notre auteur réclame moins de matières d'enseignements accumulées ; mais plus de méthode dans l'enseignement.

TURQUIE

Situation générale de l'instruction publique. Rares sont les documents relatifs à l'état actuel de l'instruction publique dans l'Empire ottoman ; il n'est malheureusement que trop probable que cette rareté tient à l'absence même, en cet infortuné pays, de tout système d'enseignement public digne de ce nom. Telle est, du moins, la conclusion que l'on ne manquera pas de tirer de la lecture du rapport de l'honorable Commissaire général de l'Education de Washington, relatif à l'Exposition scolaire turque à Chicago.

Tous les Etats du monde civilisé avaient envoyé des livres, des statistiques universitaires et scolaires à l'Exposition Colombienne ; il fallait donc que la Porte fît du moins un semblant d'envoi. Aussi bien le jury de Chicago lui a été relativement clément ; les livres de classe (*text-books*) présentés à ce jury, ont été jugés dignes d'être examinés. Mais le résumé fourni par le rapporteur de la situation de l'instruction publique en Turquie n'est rien moins que flatteur, dans son impartiale gravité.

Il y a certainement, ou du moins il y a eu en Turquie une sorte d'effort pour s'assimiler les principes et les méthodes d'instruction adoptés par les nations éclairées. Ainsi, l'Empire turc possède un Ministère de l'Instruction publique ; il est même, et cela depuis 1869, doté d'une loi scolaire dont les dispositions sont louables, et seraient efficaces, si elles avaient jamais existé autre part que sur le papier. Ces dispositions sont les suivantes : 1° Chaque village doit posséder au moins une école primaire ; dans les villes ayant plus de 500 habitants, des écoles primaires supérieures doivent être établies ; 2° Toute ville de plus de 1000 habitants doit avoir une école préparatoire, ou collège ; et toutes les capitales de province, un lycée ; 3° à Constantinople, seront institués une Université impériale et un Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Telle est la loi ; mais, entre elle et la réalité, quel abîme ! Il faut convenir d'ailleurs que nul terrain ne saurait être plus défavorable à l'établissement et au progrès d'un système cohérent d'instruction publique que l'Empire ottoman. Point d'argent, d'abord ; puis, point de maîtres de suffisante compétence : en outre, les différences de langue, de race, de culte qui séparent les divers sujets de l'Empire ; enfin une séculaire tradition de far-niente et d'ignorance, autant d'obstacles à la naissance et à la diffusion de l'instruction publique.

Aussi ne signale-t-on, à vrai dire, l'existence que des écoles primaires instituées dans les villages, des écoles primaires supérieures et des écoles annexées aux mosquées. L'école primaire est, ou doit être fréquentée durant six ans ; on y enseigne l'alphabet turc et la lecture du Coran en langue arabe. Si l'écolier veut ensuite poursuivre ses études, il passe cinq ou six autres années à lire encore le Coran, à lire le turc, et on lui inculque quelques rudiments d'arithmétique et d'histoire nationale.

Dans les écoles annexées aux mosquées, qui représentent tant bien que mal (plutôt mal !) l'enseignement supérieur, on poursuit l'étude du turc et de l'arabe; et l'on apprend la théologie, la philosophie et l'histoire. Des sciences, et surtout des sciences physiques et naturelles, il n'est à peu près point question. On peut se faire une idée du degré d'avancement de l'étude de ces sciences en Turquie par cette constatation d'un témoin compétent : « En matière d'applications de l'électricité à la télégraphie, on ignore jusqu'aux noms de Franklin et de Morse. » C'est que le Coran, source unique de toute loi civile comme de toute loi religieuse, est et demeure le centre des études de tout bon Musulman, qui passe le meilleur de son temps à emmagasiner dans sa mémoire le texte du Livre saint.

Il ne reste plus guère à signaler, en fait d'établissements d'instruction supérieure, que les Ecoles militaires, navales, d'artillerie et de médecine instituées par le gouvernement pour ses seuls besoins. Naturellement, nous laissons en dehors les écoles de tout ordre fondées et protégées par les puissances chrétiennes, dont plusieurs sont très florissantes.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Réception de M. Gaston Paris à l'Académie française

M. Gaston Paris a été reçu le jeudi 28 janvier à l'Académie française, où il succède à Pasteur. En rendant au savant illustre un hommage digne de cette grande mémoire, l'éminent récipiendaire qui, lui aussi, a voué sa vie à la recherche pure et désintéressée de la vérité, n'était pas homme à renier l'objet de son culte. On peut même croire, qu'avec le tact et l'esprit si fins qu'on lui connait, il a trouvé l'occasion belle pour affirmer hautement ses croyances. Nous reproduisons la péroraison de son discours, qui est un magnifique hymne à la Science, et un véritable acte de foi.

On comprend, Messieurs, que la science, qui, chaque jour, élève, agrandit et précise notre conception du monde, et qui transforme en même temps de plus en plus puissamment les conditions de notre existence en soumettant à nos lois la matière qui nous écrasait, inspire un enthousiasme presque religieux à ceux qui, frappés pour elle de cet immense amour chanté déjà par Virgile, se sont faits les ouvriers dociles de son œuvre toujours nouvelle.

Personne n'eut ce culte plus enraciné dans l'âme que M. Pasteur. Personne ne revendiqua plus hautement pour la science l'honneur et la place auxquels elle a droit, et ne s'indigna plus vivement contre la méconnaissance stupide qui lui refuse les moyens d'action dont elle a besoin. Dans un petit écrit intitulé : *Le Budget de la science*, publié en 1868, il adjurait ses concitoyens de prendre plus d'intérêt à « ces demeures sacrées que l'on désigne sous le nom de *laboratoires*. Demandez, disait-il, qu'on les multiplie et qu'on les orne : ce sont les temples de l'avenir ; c'est là que l'humanité grandit, se fortifie et devient meilleure ». Il a eu la joie et le suprême honneur de voir s'élever sous son invocation, grâce à la munificence de la nation tout entière, le plus magnifique de ces « temples de l'avenir ». Il y repose aujourd'hui dans sa gloire, et autour de son tombeau s'est constituée, comme un Ordre des temps nouveaux, une milice vraiment spirituelle, qui combat sous sa bannière pour étendre ses conquêtes et qui restera fidèle à la devise qu'il lui a donnée en travaillant sans relâche « pour la science, la patrie et l'humanité ».

La science, Messieurs, a plus d'un objet et plus d'une méthode, et ce n'est pas seulement dans les laboratoires qu'elle poursuit sa tâche infinie. Vous vous rappelez les discours que prononcèrent, il y a vingt ans, dans l'une des plus mémorables séances qu'ait vues cette glorieuse coupole, Louis Pasteur, de cette place même, et Ernest Renan, qui le recevait. Ces deux grands hommes, que rien ne rapprochait si ce n'est leur ardent amour de la vérité, y échangèrent des paroles inoubliables. Ce fut comme un dialogue, d'un sommet à l'autre, entre deux voyageurs qui, parvenus à la même hauteur par des chemins différents, se décriraient avec un ravissement égal les horizons que chacun d'eux contemple de son point de vue. Pasteur proclama la grandeur de la méthode expérimentale, seul instrument infaillible de la découverte ; Renan revendiqua pour la critique historique et philosophique la part qui lui revient dans la conquête et la défense du vrai : à l'esprit de géométrie, qui

venait de s'affirmer avec éclat, il opposa l'esprit de finesse, qui s'insinue où l'autre n'a pu jusqu'ici pénétrer. Sous des formes diverses, mais non opposées, tous deux portèrent le même témoignage, que leur vie entière, consacrée à la science et illustrée par elle, proclamait plus haut encore que leurs paroles.

Cette science, pourtant, dont Pasteur fut le prêtre et le prophète, cette science à qui l'on doit tant de merveilles, on l'accuse de n'avoir pas tenu des promesses dont les unes ont été faites par des représentants qu'elle désavoue, dont les autres ne pourront se réaliser qu'avec le temps. On lui reproche surtout de ne pas être en état de fournir à l'humanité la direction morale dont elle a besoin. La science pourrait répondre qu'elle n'étend pas si loin son empire, et que d'autres forces, qu'elle ne nie pas, sont appelées à faire dans l'ordre du sentiment et de l'action ce qu'elle fait dans l'ordre de la connaissance. Mais elle peut, et à bon droit, comme l'affirmait Pasteur, prétendre à sa large part dans cette direction morale elle-même. S'il n'est malheureusement pas certain qu'en montrant dans l'instinct social la vraie base de la morale elle assure à cet instinct la prédominance sur les instincts égoïstes, il est certain qu'en rapprochant les hommes, en sapant les barrières qui les séparent encore, elle rend plus facile et montre plus prochaine la civilisation du monde entier ; en augmentant le bien-être et la sécurité, en atténuant l'âpreté de la lutte pour l'existence, elle ne contribue pas seulement au bonheur des hommes : par cela même qu'elle tend à rendre plus légère la servitude des besoins matériels, elle tend à donner plus de douceur aux cœurs, plus d'essor aux âmes, plus de dignité aux consciences. En déracinant, partout où elle s'implante, les préjugés, causes de tant de haines, et les superstitions, sources de tant de crimes, elle défriche le champ où pourra germer et fleurir la semence que trop d'épines étouffent, que trop de rocailles stérilisent... Toutefois, disons-le bien haut, ce n'est pas là qu'est son grand bienfait moral : il est dans la disposition d'esprit qu'elle prescrit à ses adeptes ; il est dans son objet même, la recherche de la vérité. Tout ce qui se dit et se fait contre elle se dit et se fait, qu'on le sache ou non, contre la recherche de la vérité.

La vérité ? disent les adversaires de la science ; mais la science ne la donne pas ; elle déclare elle-même qu'elle exclut de ses conceptions « la considération de l'essence des choses, de l'origine du monde et de ses destinées », c'est-à-dire les seuls objets qui importent réellement à la pensée et à la conscience : la formidable question : *Quid est veritas ?* est toujours sans réponse. Si par « vérité » on entend la vérité absolue, la réponse ne viendra jamais. Nous savons bien que la vérité absolue n'est pas faite pour l'homme, puisqu'elle embrasse l'infini et que l'homme est fini ; mais nous savons aussi que ce qu'il y a de plus noble en lui, c'est d'aspirer sans cesse à cette vérité relative dont le domaine peut s'agrandir indéfiniment, et débordera peut-être un jour la zone où nos espérances les plus hardies en marquent aujourd'hui les limites. L'esprit qui s'est assigné pour tâche de collaborer à cette grande œuvre, qui, sur un point quelconque, travaille à diminuer l'immense inconnu qui nous entoure pour accroître le cercle restreint du connu, qui s'est soumis à la règle sévère et chaste qu'impose cet auguste labeur, cet esprit est devenu par là même plus haut, plus pur, plus désintéressé ; il a rompu, souvent au prix de luttes cruelles, avec l'erreur capitale qui est la racine de tant d'autres erreurs et que Pasteur aimait à signaler en empruntant les termes de Bossuet : « Le plus grand dérèglement de l'esprit est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient. » Ce dérèglement commun presque à tous les hommes est si naturel entre eux qu'il faut une peine infinie et des efforts longuement poursuivis pour y échapper, ce dérèglement dont les conséquences, faites-y bien attention, sont aussi périlleuses à la moralité qu'au jugement, la critique scientifique seule est en état de le corriger. Cette même critique, en nous apprenant combien il nous est difficile d'atteindre la moindre parcelle de vérité, nous enseigne une salutaire méfiance de nous-mêmes, nous fait sentir le besoin de la collaboration des autres, et nous inspire pour ceux qui, dans les

lieux les plus divers, travaillent à l'œuvre commune, de l'estime et de la sympathie ; car, si rien ne divise les hommes comme la croyance où ils sont respectivement de posséder la vérité, rien ne les rapproche comme de la chercher en commun.

Mais la science, dans les milieux où elle est honorée et comprise, ne restreint pas aux savants eux-mêmes le bienfait moral qu'elle confère : elle répand dans des cercles de plus en plus étendus l'amour de la vérité et l'habitude de la chercher sans parti pris, de ne la reconnaître qu'à des preuves de bon aloi et de se soumettre docilement à elle. Or, je ne crois pas qu'il y ait de vertu plus haute et plus féconde à inculquer à un peuple. Et, permettez-moi de le dire avec la franchise que me commandent les principes mêmes que je viens d'exposer, je ne crois pas qu'il y ait de peuple auquel il soit plus utile de l'inculquer que le nôtre. Est-ce tout à fait à tort qu'on nous accuse de laisser trop facilement prendre une injuste prédominance à la forme sur le fond, au sentiment sur la raison ; d'avoir des partis pris auxquels nous nous attachons en nous refusant à en examiner les bases ; de dédaigner l'exactitude, que nous traitons volontiers de pédantisme ; d'être complaisants aux illusions qui flattent nos désirs, indulgents aux exagérations ou même aux mensonges qui amusent notre malignité ou caressent nos passions ; d'être, enfin, toujours portés à « croire les choses parce que nous voulons qu'elles soient » ? Je ne le pense pas, et je crois que ces tendances, qui sont dangereuses et pourraient devenir funestes, tiennent en partie à ce que l'esprit scientifique n'est pas assez répandu parmi nous. Là est à mon avis la source de quelques-uns de nos plus grands maux. Tout le monde les voit, ces maux qui nous divisent et nous diminuent, et les plus généreux esprits de notre temps s'efforcent à l'envi d'y porter remède. On dit à la jeunesse : « Il faut aimer, il faut vouloir, il faut croire, il faut agir », sans lui dire et sans pouvoir lui dire quel doit être l'objet de son amour, le mobile de sa volonté, le symbole de sa croyance, le but de son action. « Il faut avant tout, lui dirais-je si j'avais l'espoir d'être entendu, aimer la vérité, vouloir la connaître, croire en elle, travailler, si on le peut, à la découvrir. Il faut savoir la regarder en face, et se jurer de ne jamais la fausser, l'atténuer ou l'exagérer, même en vue d'un intérêt qui semblerait plus haut qu'elle, car il ne saurait y en avoir de plus haut, et du moment où on la trahit, fût-ce dans le secret de son cœur, on subit une diminution intime qui, si légère qu'elle soit, se fait bientôt sentir dans toute l'activité morale. Il n'est donné qu'à un petit nombre d'hommes d'étendre son empire ; il est donné à tous de se soumettre à ses lois. Soyez sûrs que la discipline qu'elle imposera à vos esprits se fera sentir à vos consciences et à vos cœurs. L'homme qui a, jusque dans les plus petites choses, l'horreur de la tromperie et même de la dissimulation est, par là même, éloigné de la plupart des vices et préparé à toutes les vertus. »

Tel est, Messieurs, l'enseignement que donne la science à ceux qui la servent d'un cœur pur et à ceux qui la comprennent comme elle doit être comprise. Il se dégage avec une incomparable puissance de la vie et de l'œuvre de votre glorieux confrère, et si son grand exemple contribue, comme on ne peut en douter, à propager parmi nous le culte de la science et de la vérité, il aura servi par là, autant que par ses immortelles découvertes, cette patrie qu'il a tant aimée.

Inauguration des Universités.

Université de Bordeaux.

Dès la rentrée de novembre 1896, une Commission des fêtes, composée de délégués des quatre facultés de Bordeaux, se mit en rapport avec l'administration municipale pour élaborer le programme de la solennité qui devait célébrer l'inauguration de l'Université bordelaise. Dans la séance du vendredi 11 décembre 1896, M. de la Ville de Mirmont, professeur à la Faculté des Lettres et adjoint au maire, délégué aux Beaux-Arts, demande au Conseil Municipal et obtient le crédit nécessaire à l'organisation des fêtes universitaires.

Il convenait, selon lui, de restreindre les dépenses, l'ancienne administration municipale s'étant rendue impopulaire et ayant échoué aux élections de mai 1896, en grande partie à cause des centaines de mille francs gaspillés en banquets pendant l'exposition de 1895. Il fut donc établi par la Commission des Fêtes et la division des Beaux-Arts que l'on se contenterait d'une manifestation modeste: on décida qu'il n'y aurait pas de banquet, mais que dans la journée, la Société des Amis de l'Université ferait les frais d'une séance à la salle Franklin et que, dans la soirée, la municipalité offrirait une représentation de gala au Grand-Théâtre municipal. La date de l'inauguration ne devait être fixée que lorsque M. Courteau, l'honorable maire de Bordeaux, atteint depuis le commencement d'octobre d'une grave maladie, serait assez bien portant pour assister aux fêtes.

La santé du Maire permit enfin de choisir le 26 janvier comme jour de la fête. Le rectorat et la division des Beaux-Arts s'occupèrent activement de lancer les invitations pour la séance de la salle Franklin et la représentation de gala du Grand-Théâtre municipal. C'est surtout à la représentation que les étudiants tenaient à assister.

Après plusieurs entrevues de l'adjoint aux Beaux-Arts avec le bureau de l'Association des étudiants, les choses avaient été définitivement réglées au mieux des désirs de tous, le samedi 23 janvier. Sept fauteuils d'orchestre étaient réservés au bureau de l'Association, qui devait porter son drapeau dans la salle de spectacle; soixante-dix places de commissaires étaient attribuées aux membres de l'association et aux étudiants non associés; soixante places des secondes galeries et trois cent trente du paradis étaient tirées au sort entre les étudiants des diverses Facultés par les soins des doyens.

Un certain nombre de loges des secondes étaient données aux internes des hôpitaux, aux étudiants faisant fonctions de préparateurs, etc. Tout le reste du théâtre devait être occupé par les professeurs de l'enseignement supérieur et leurs familles, les délégations des lycées de garçons et de jeunes filles et de l'enseignement primaire, les conseillers municipaux, les membres de la Société des Amis de l'Université et des divers comités extra-municipaux qui prêtent leur concours gratuit et précieux à la ville de Bordeaux. Les présidents des nombreuses sociétés savantes, littéraires et artistiques, étaient aussi invités, ainsi qu'une délégation des directeurs d'institutions secondaires libres.

Malheureusement, le lundi 25 janvier, un journal publiait une sorte de

protestation « contre la facilité avec laquelle la municipalité avait relégué la jeunesse des écoles au poulailler. » Les autres journaux s'étaient abstenus d'accueillir cette réclamation anonyme: elle portait en guise de signature: « Un groupe de vieux étudiants. » L'effet de cet appel ne devait pas tarder à se produire: dès la soirée, une bande de jeunes gens venaient manifester devant l'hôtel du Rectorat.

Le mardi 26, dès une heure de l'après-midi, les abords de la Salle Franklin où la séance d'inauguration allait se tenir à trois heures, étaient occupés par une foule houleuse dont les étudiants ne formaient qu'une très faible partie et que les gardiens de la paix et la cavalerie municipale avaient peine à contenir. Toutes les voitures des invités étaient successivement accueillies par des huées.

A trois heures, le cortège officiel, conduit par M. le Recteur Couat et M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Bordeaux, fait son entrée dans la salle déjà occupée par toutes les autorités et un nombreux public d'invités et va prendre place sur une vaste estrade à peine suffisante pour les professeurs des quatre Facultés, les délégations des lycées et de l'enseignement primaire.

Les étudiants qui occupent la deuxième galerie font un bruit formidable. C'est à grand peine que le Recteur peut ouvrir la séance et prononcer son discours; le calme se rétablit à peu près pendant les autres discours.

M. Couat esquisse rapidement l'histoire de l'Enseignement supérieur à Bordeaux. Il expose par quelle longue série de mesures, matérielles et morales, les éléments d'une Université ont été peu à peu réunis à Bordeaux et continue ainsi:

« Messieurs, il y a quelques mois à peine, l'Université n'existait pas encore; il lui manquait une sanction légale et une organisation définitive. Elle les a maintenant, depuis la loi du 10 juillet 1896. Qu'est-ce donc que cette loi, et qu'a-t-elle apporté de nouveau au corps des Facultés, qui est remplacé par l'Université? Elle lui a donné un nom, un patrimoine, une charte. Un nom d'abord, ce nom d'Université, évocateur d'antiques souvenirs, présage aussi, nous aimons à le croire, de belles destinées. Ce nom ne pouvait pas, à lui tout seul, créer ce qui n'était pas, et l'on a eu raison de faire des Universités avant de les nommer. Mais ce nom, en même temps qu'il représentera d'une manière éclatante à l'esprit de tous les réalités dont il est le signe, aura en lui une vertu secrète. Il rattachera la France nouvelle à l'ancienne France, et deviendra le symbole du ralliement; il réveillera à la fois l'amour-propre national et l'amour-propre local, qui en est une partie; il agira comme une sorte d'aimant vers lequel convergeront les énergies qui cherchent en ce moment à s'employer pour le bien public; il associera toutes les bonnes volontés autour d'une œuvre urgente, plus nécessaire que partout ailleurs sur notre sol balayé par les souffles confus du suffrage universel, la consolidation sous l'égide de la science, et pour le maintien de la grandeur et des libertés nationales, de toutes les forces vitales de chaque région.

« Avec un nom, les Universités avaient besoin d'un patrimoine, elles ne peuvent durer et faire figure qu'à la condition de posséder et d'avoir pignon sur rue. La science rapporte au centuple ce qu'elle a coûté, mais elle commence par coûter fort cher. Elle n'avance que grâce à une multitude d'efforts et d'obscures recherches poursuivies à grands frais dans tous les laboratoires du monde. Les inventions mêmes des hommes de génie ne produisent qu'à la longue leurs effets; il faut une lente accumulation d'expériences pour tirer des principes trouvés par les grands savants toutes les conséquences qu'ils contiennent. L'idée initiale demeurerait souvent stérile si elle n'était fécondée par le travail de milliers de collaborateurs inconnus.

« La science, comme la nature, a besoin pour ses créations d'un nombre incalculable de germes ; combien d'entre ces germes attendent en vain dans le sillon le lieu et le moment propice à l'éclosion ! Que de sommes ne faut-il pas jeter dans ces cornues et dans ces creusets d'où sortiront la richesse et la santé publiques ! Vienne cependant une conjoncture favorable, et la profusion apparente des germes lancés par le semeur sera largement compensée. Les hommes de génie n'ont jamais manqué à la France ; ce qui lui manquait jusqu'ici, c'étaient de riches ateliers où une armée de chercheurs poursuivraient avec méthode leurs découvertes.

« Si l'Université n'attend que de l'État l'entretien de ses laboratoires, elle vivra au jour le jour, exposée à la disette et au découragement, qui enlèvent à la fois les moyens et la force de travailler. L'orgueil d'avoir quelque chose à soi, le désir de conserver et d'accroître le bien commun, sont, pour les Associations comme pour les individus, le mobile le plus puissant de l'effort. Le savant peut se résigner fièrement à la pauvreté pour lui-même, mais il ne saurait l'accepter pour le corps dont il fait partie, parce que s'il peut lui-même être pauvre, la science ne doit pas l'être. Le désintéressement personnel du savant lui donne le droit d'être exigeant pour les études auxquelles il a voué sa vie et dont d'autres que lui profiteront. Si la science est honorée autour de lui, il se sentira honoré lui-même, si son Université est riche, il lui semblera que cette richesse qui appartient à tous, est à lui; l'intérêt s'ennoblira en s'élargissant.

« Voilà pourquoi le législateur a voulu constituer un douaire aux Universités naissantes ; tout en leur conservant leur budget ordinaire, la loi nouvelle leur concède, sauf les droits d'examens, toutes les recettes qu'elles se font elles-mêmes par leurs étudiants. Le produit de ces recettes, à Bordeaux, atteint presque la somme de 162.000 fr. pour l'année dernière. Si on rapproche ce chiffre, brillant en apparence, de tous les besoins à satisfaire, on s'aperçoit qu'il est bien au-dessous de ces besoins. Espérons que ce chiffre grossira et que les libéralites des particuliers viendront s'ajouter à celles de l'État. L'Exemple des Godard, des Dupouy, des Nogier, aura des imitateurs. C'est à Lille, dans une Faculté de province, avec des ressources modestes, que Pasteur a commencé ses grandes découvertes. Nul ne sait les conséquences que peut avoir dans l'avenir inconnu de la science une libéralité faite à propos.

« Messieurs les professeurs, en vous accordant ce nom et ce patrimoine, la loi du 10 juillet dernier a, en outre, confirmé votre charte, la charte de vos droits et de vos obligations, contenue dans les décrets du 28 décembre 1885 et du 9 août 1893. Cette charte, dont je salue en votre nom l'auteur principal, présent ici parmi nous à titre de professeur honoraire de la Faculté des lettres de Bordeaux, cette charte a pour objet d'assurer à chaque Faculté le droit de s'administrer elle-même sans se détacher de l'Université dont elle fait partie, et à l'Université, par son conseil général élu, le pouvoir de sauvegarder les intérêts du corps tout entier, d'y maintenir l'unité des vues et de défendre ses prérogatives. Le recteur, président du conseil de l'Université, représente auprès de lui l'État et sert d'intermédiaire entre l'un et l'autre. Le Conseil supérieur de l'instruction publique, en votant cette charte, a voulu concilier, par de sages compromis, l'indépendance mutuelle des Facultés et leur union nécessaire, l'autonomie de l'Université et le droit de contrôle de l'État, la liberté individuelle du professeur inamovible et les obligations que lui impose son caractère public. Deux idées essentielles dominent toute cette législation : l'idée de l'unité de la science, et, comme conséquence, celle de la solidarité de tous les enseignements et de toutes les chaires entre lesquelles elle est distribuée dans les diverses Facultés; l'idée de l'indivisibilité de la nation dont les Universités, malgré leurs physionomies particulières, doivent recevoir l'inspiration et porter la ressemblance. Toutes les institutions humaines ont besoin pour durer, d'être défendues contre l'excès de leur principe. La liberté est le principe créateur des Universités ; elle peut, selon l'esprit qui vous animera,

engendrer l'indifférence et la rivalité aussi bien que l'activité et le dévouement à la cause commune. Puissiez-vous, Messieurs, comme vous l'avez fait jusqu'ici, trouver dans un sentiment élevé de fraternité mutuelle et de responsabilité collective une défense contre les suggestions insidieuses de l'intérêt individuel ou corporatif.

« Si le législateur n'a pas cru devoir abandonner aux Universités une entière autonomie administrative, il a expressément garanti leur autonomie scientifique. La libre recherche est la condition nécessaire de la science; elle est la devise de nos Universités. Nul ne demande aux maîtres aucun compte de leur doctrine pourvu qu'elle soit scientifique; on n'exige d'eux que des titres, du travail et le sentiment de leur responsabilité. Que le professeur aime la vérité pour elle-même, telle qu'il la voit, non telle qu'il la désire, voilà le signe d'élection. Nous ne redoutons pas les contradictions et les hérésies parce que la contradiction est le ferment même de la découverte, et que l'hérésie, c'est-à-dire le libre choix, est le droit de quiconque cherche avec sincérité. Notre enseignement s'adresse à des hommes à qui nous devons la vérité afin qu'ils apprennent à leur tour à être sincères avec eux-mêmes et avec autrui. Dans cette mêlée des opinions, les erreurs se détruisent les unes les autres, les points lumineux s'éclairent d'un jour plus vif, et le nombre des démonstrations acquises s'accroît sans cesse. Au surplus, dire que la science peut se tromper, c'est dire simplement qu'elle est faite par des hommes. Le débat, dont on a mené tant de bruit, sur la légitimité de la science, me paraît oiseux; pendant que l'on discute ses titres elle poursuit, sans même se retourner, sa marche inévitable. Du jour où le premier homme ouvrit les yeux, vit autour de lui les choses et les êtres et les nomma, la science était née. L'instinct de curiosité qui venait de s'éveiller ne devait plus s'éteindre. Les sens et la raison de l'homme, instruments de la science, sont sujets à l'erreur et à l'illusion : il faut bien cependant qu'il s'en serve pour bâtir l'édifice de sa vie; si fragiles qu'en soient les matériaux, il y trouve un abri plus sûr que s'il s'endormait à la belle étoile. Sans doute la science ne guérit pas tous les maux de l'âme. Travestie et mutilée, comme la reçoivent la plupart des hommes, elle ne remplace pas toujours dans la pratique du devoir une bonne intention, une généreuse inspiration du cœur; mais si elle est souvent impuissante, c'est qu'elle est incomplète. Il est impossible qu'il n'y ait point un accord final entre la raison et la volonté, et que cet accord n'ait pas pour effet le bien des hommes; le devoir social, pour ceux qui le verraient clairement, aurait une évidence irrésistible. Le savoir apparent des hommes immoraux cache les ignorances secrètes de leurs consciences; les âmes méchantes sont des âmes obscures. La science est donc salutaire; elle préserve de l'immoralité, et il serait injuste de ne considérer que ceux qu'elle a pu corrompre sans compter tous ceux que chaque jour elle purifie. Elle ne peut pas donner le bonheur qu'elle n'a pas promis et qui ne dépend pas d'elle, mais elle nous y achemine en diminuant les fatalités de la vie; en nous permettant de jeter sur les choses un regard clair et assuré, elle nous apprend le courage et la soumission réfléchie aux lois de l'univers. Au delà de cette résignation virile, la science abdique et s'abstient de toucher aux espérances surnaturelles. Heureux, sans doute, ceux dont le cœur a des ailes pour s'envoler loin des murs de la nécessité où la science emprisonne la nature!

« Je n'ai pas qualité pour exprimer ici les sentiments intimes de tous les maîtres qui m'entourent, mais je puis affirmer que l'amour de la vérité et la confiance dans la raison humaine sont les règles de leur enseignement. Ces règles sont aussi celles de l'Université de France tout entière... Et c'est pour cela que, dans cette cérémonie solennelle où nous paraissons devant vous, les professeurs de nos Facultés ont tenu à s'adjoindre les représentants de nos lycées, de nos écoles normales et de nos écoles primaires unis à eux par un même sentiment de confraternité, une même confiance dans l'avenir de l'Université de Bordeaux.

« Cet avenir de l'Université de Bordeaux, nous le confions à la garde de ses

professeurs, et à la vôtre aussi, Messieurs, à vous qui avez bien voulu venir fêter sa résurrection. Représentants de nos Assemblées locales et régionales, membres des Compagnies savantes et des Sociétés d'enseignement de Bordeaux, maîtres de nos grandes écoles de commerce, d'art et d'industrie, professeurs libres de tout ordre, laïques et clercs, archivistes, bibliothécaires, artistes et savants, vous tous qui aimez votre ville autant que vous aimez votre pays, et la science et l'art autant que la patrie et la cité, c'est par vous non moins que par elle-même que cette Université vivra. Groupez-vous autour d'elle, soutenez-la de votre dévouement, donnez-lui cette confiance dans les mœurs de la liberté qui a fait votre renom et assuré votre durée, faites qu'elle répande au loin l'esprit de raison, de labeur, de hauteur morale, qui est en elle et en vous ; faites qu'il y ait désormais, grâce à votre indissoluble union, une ville et une région de la France où le génie national sera conservé pur de toute atteinte, où la patrie sera bien aimée et bien servie. »

Après le Recteur, M. Cousteau, maire de Bordeaux, prend la parole :

« La ville de Bordeaux attendait, réclamait depuis longtemps son Université. Depuis longtemps, une ligue d'hommes éclairés, recrutés dans tous les cadres de notre cité, s'était constituée, dans le but de hâter la création de l'œuvre que nous fêtons aujourd'hui.

« Il n'est que juste de rendre un public hommage à la « Société des Amis de l'Université de Bordeaux ». Ses efforts intelligents et persistants n'ont, sans doute, pas été inutiles à la réalisation législative de cette grande et belle idée.

« Elle fut à la peine : qu'elle soit ici à l'honneur.

« La ville de Bordeaux, Messieurs, sait quels bienfaits elle doit attendre, pour le développement de sa vie intellectuelle, industrielle et sociale, de son Université.

« Elle sait aussi quels devoirs de protection et, j'ose dire, de maternelle sympathie lui incombent envers elle.

« Cette élite de maîtres, qui en sont déjà l'orgueil et la force, ne sont-ils pas, pour la plupart, ses enfants, d'origine ou d'adoption ?

« Ce petit peuple d'étudiants, qui en est la vie, pépinière vigoureuse d'où jailliront les maîtres de demain, ne sont-ils pas siens, eux aussi, qu'ils soient venus d'amont ou d'aval, de notre girondine ou gasconnante Garonne ?

« Certes, dans la grande évolution scientifique, littéraire et artistique qui, depuis trente ans, sous la poussée de l'esprit républicain, dirige et prépare les destinées de la démocratie française, Bordeaux a tenu sa place, une place que, sans fausse modestie, nous pouvons déclarer brillante et honorable.

Puis M. le Docteur Peytoureau, adjoint délégué à l'Instruction publique, se lève à son tour et prononce un discours auquel nous empruntons le passage suivant :

« Messieurs, la constitution de l'Université bordelaise est une de ces questions vitales qui tiennent une place de premier ordre dans les préoccupations de la municipalité de notre grande ville.

« L'avenir social de toute une région ne dépend-il pas de la prospérité de ce foyer d'instruction où viendront se former tant de générations appelées à guider son mouvement intellectuel et ses destinées futures ?

« Et les démocraties moins favorisées par d'antiques traditions n'ont-elles pas un besoin spécial d'une haute culture nationale qui devient leur sauvegarde et le facteur déterminant de leur évolution ?...

« La fête d'aujourd'hui n'est que la consécration d'une des phases de la transformation de notre enseignement national.

« Que la différence est considérable, Messieurs, pour ceux qui se souviennent, entre les Facultés d'autrefois et notre Université d'aujourd'hui...

« Sous la poussée naturelle de nos libres institutions, sous l'influence bien-

faisante d'une législation nouvelle, plus large, plus tolérante, et aussi, il faut bien le reconnaître, sous l'effort constant d'une lutte pour la vie toujours plus âpre, une transformation heureuse et profonde s'est produite dans tout le mécanisme du haut enseignement.

« Les chaires sont décuplées, des enseignements nouveaux ont été créés de toutes pièces, et les bancs de nos grandes écoles, vite peuplées, n'ont pas tardé à devenir insuffisants pour contenir cette jeunesse laborieuse qui afflue de tous les points de notre province, de bien d'autres régions du territoire et aussi de pays lointains, amis de notre civilisation affinée et de notre science française si puissante et si féconde.

« L'éminent directeur de l'enseignement supérieur, M. Liard, que nous sommes heureux de posséder aujourd'hui parmi nous, a été vraiment l'âme de cette puissante réforme. Et, s'il a eu la force de mener à bien son œuvre, n'est-ce pas dans les souvenirs que j'évoquais tout à l'heure qu'il l'a puisée en partie ? Ces souvenirs, Monsieur le Directeur, ont dû vous rester bien chers, puisque ce n'est pas comme chef de corps enseignant, mais en qualité de professeur honoraire, que vous avez tenu à assister à cette solennité...

« Cette révolution pacifique de nos mœurs sociales, la Ville de Bordeaux a compris qu'elle devait la favoriser et la soutenir.

« C'est ainsi, Messieurs, que se sont édifiés ces palais somptueux dont la vue seule fait l'admiration inconsciente des foules, ces laboratoires immenses qui réclameraient des travailleurs, tout à côté d'amphithéâtres déjà petits où s'entassent nos étudiants studieux.

« D'ici peu, vous verrez encore d'autres merveilles. De nouveaux monuments, depuis longtemps réclamés, s'élèveront à côté de ceux qui existent déjà. Leur façade sera peut-être plus modeste. Ils ne frapperont pas d'aussi loin la curiosité des hôtes de passage, mais ils seront fidèlement adaptés aux besoins de ceux qui devront les utiliser, et non pas seulement construits d'après des nécessités artistiques ou architecturales. C'est ainsi qu'ils constitueront des instruments précieux pour l'étude des grands problèmes scientifiques, pour les recherches laborieuses et patientes.

M. R. Dezeimeris, président du Conseil général de la Gironde, membre correspondant de l'Institut, succède à M. le Docteur Peytoureau. Voici un extrait de son discours :

« Eminence, Mesdames, M. le Recteur, Messieurs, dans l'honneur qui m'a été dévolu aujourd'hui de siéger à cette place, c'est-à-dire au milieu des membres de l'Université de Bordeaux, je veux voir autre chose qu'un acte de simple courtoisie administrative. Si fier que je sois, en toute circonstance, de bénéficier du titre de représentant de l'Assemblée départementale, je tiens à ce que, à côté de mon remerciment, à ce titre, un fait considérable et tout à fait impersonnel soit constaté par moi : l'application ici, dès le premier jour, des dispositions facultatives de la législation nouvelle, qui prévoient, non pas l'association de grands corps régionaux, mais leur coopération cordiale et spontanée, dans des efforts qui ont pour commun objet le bien du pays.

« Les anciennes Facultés avaient une action limitée. Plus immédiatement dépendantes du pouvoir central, il ne leur était pas loisible d'être aussi ouvertes qu'elles auraient pu le désirer, pour accueillir des initiatives autres que les leurs. Elles existaient dans un fonctionnement déterminé et rigide. Si j'interprète bien une constitution nouvelle, elles vont pouvoir vivre d'une vie plus communicative, plus intime avec les portions de la patrie où elles ont pour mission d'élever les esprits, de faire surgir les talents, et d'assurer le renouvellement de tout ce qui constitue en réalité le génie actif de la France.

« Comment, en œuvre pareille, ne trouveraient-elles pas tout autour d'elles le plus affectueux concours, chez ces corps dont la mission désintéressée est de songer au bien-être du plus grand nombre, tout en assurant et étendant encore la grandeur, la valeur morale traditionnelle du pays ?

« Lorsque, il y a plus de trente ans, je m'efforçais de retracer l'histoire de la renaissance des lettres à Bordeaux au seizième siècle, j'insistai tout particulièrement sur le rôle joué, en cet admirable épisode, par les membres du Parlement et par les maîtres du Collège de Guyenne, à côté de l'Université proprement dite. L'Université locale de cette époque n'était pas, par elle-même, une force pouvant seule suffire à sa mission ; mais elle trouvait auprès d'elle de puissants appuis, et bientôt d'admirables résultats furent obtenus. Les situations, il est vrai, sont changées. Le Parlement d'alors n'a plus de représentation tout à fait analogue, et le corps universitaire est maintenant de force à marcher tout seul. Mais le souvenir de ce qu'une communauté d'action réussit à produire dans le passé doit rester présent dans l'esprit de chacun : il montre ce que peut amener, en toute circonstance, l'union des hautes bonnes volontés.

Au nom de la Société des Amis de l'Université, M. Roy de Clotte, président de cette Société, s'exprime en ces termes :

« Quand un événement heureux s'accomplit dans une famille, il est d'usage que les amis s'empressent autour de la joie dont ils prennent leur part en échange des souhaits et des félicitations qu'ils apportent.

« C'est ainsi que je viens aujourd'hui, au nom de l'amitié, saluer la jeune Université de Bordeaux et lui offrir le tribut des vœux formés pour son avenir et sa prospérité.

« Je remercie M. le Recteur et le Conseil de l'Université de la grande place réservée à notre Société dans cette cérémonie. En ce qui me concerne, je me sens doublement honoré et par la bienveillance de ceux qui m'accueillent et par la confiance de ceux dont je suis l'interprète.

« L'expression de notre reconnaissance ne serait pas complète, si je n'adressais aussi un remerciment à la municipalité bordelaise qui, dans les fêtes offertes par elle, n'a pas voulu séparer l'Université de ses amis. Nous ne pouvons oublier que M. le Maire, M. l'adjoint délégué aux beaux-arts et plusieurs membres du Conseil municipal font partie de notre Société.

« Une marque particulièrement précieuse d'intérêt nous a été accordée.

« Il y a quelques jours à peine, M. le Maire a bien voulu nous informer qu'à l'occasion de l'inauguration de l'Université, la ville de Bordeaux se faisait inscrire parmi les membres protecteurs de notre Association.

« Je dois rendre un public hommage à cet acte d'opportune générosité auquel le nom de M. Cousteau restera attaché dans nos annales.

« C'est un heureux précédent. Qu'il me soit permis d'émettre l'espoir que, sur la proposition du distingué président du Conseil général, dont nous venons d'applaudir le discours, le département, pris d'une noble émulation, voudra aussi étendre sur nous sa protection...

L'orateur retrace ensuite l'histoire de la Société des Amis de l'Université de Bordeaux qui date du mois de juillet 1890, époque à laquelle le Ministre de l'Instruction publique déposa un projet, qui avait pour but de créer des Universités.

Le président provisoire fut M. Labat si prématurément enlevé à l'affection de ses concitoyens.

« Le 18 décembre 1890, le Société se réunissait en assemblée générale et votait ses statuts.

« Dans l'article 2, elle traçait ainsi son programme :

« Cette Société aura pour but :

« 1° L'établissement, dans le plus bref délai possible, d'une Université régio-
« nale à Bordeaux ;

« 2° Le développement le plus large de cette Université au moyen de dons, de
« subventions et de créations de chaires appropriées aux besoins locaux ;

« 3° Le maintien de relations suivies entre les membres de la Société et les « professeurs de l'enseignement supérieur ;

« 4° L'étroite union de toutes les cités du sud-ouest de la France dans une « action commune et réciproque pour le progrès des sciences, des lettres et « des arts. »

« En s'interdisant, d'autre part, toute discussion politique ou religieuse, la Société faisait appel à la concorde de tous les bonnes volontés. »

M. Daney et M. Fernand Samazeuilh, bien connu de nos lecteurs, furent successivement les présidents de la nouvelle Société. Sous leur direction elle se développa rapidement. Parmi les promoteurs du mouvement, il faut citer aussi le secrétaire général, M. Hochart. M. Roy de la Clotte termine en ces termes :

« Donc, l'Université de Bordeaux existe. Nous célébrons son inauguration, La première partie de notre programme est exécutée. Est ce à dire que notre Société ait épuisé son objet ? Je ne saurais trop protester contre une pareille interprétation. Si nous étions les amis de l'Université avant son existence, comment son existeuce pourrait elle éteindre notre amitié ?

« Cette Université desirée et obtenue, il nous reste, aux termes mêmes de nos statuts, à lui procurer le développement le plus large, soit en provoquant des libéralités et des subventions, soit en créant des chaires appropriées aux besoins régionaux, soit en maintenant nos relations avec les professeurs, soit en affirmant la décentralisation intellectuelle de notre province. C'est par là que nous contribuerons à donner à l'Université dont nous fêtons l'installation solennelle, l'empreinte de notre milieu, de nos intérêts, de nos traditions. C'est par là que nous l'incorporerons vraiment à notre cité. La force souveraine des lois n'a pu mettre en elle que la personnalité civile; à nous, Messieurs, d'en faire une personnalité bordelaise ! »

Un discours fort spirituel de M. Stapfer termine dignement cette belle cérémonie. L'orateur, doyen de la faculté des sciences, s'adresse spécialement aux étudiants. Voici un passage de cette allocution sur laquelle nous reviendrons dans notre chronique.

« Ne vous plaignez donc pas d'être rigoureusement astreints à une tâche imposée, strictement enfermés dans un horizon circonscrit. La jeunesse est le seul moment de la vie où l'on puisse avoir la satisfaction si douce de terminer ce qu'on entreprend. Plus tard, l'infini nous déborde et nous écrase. Admirez (car il faut toujours admirer ce qui est beau et bien dit) la profondeur des vues, l'éloquence des développements oratoires sur la science intégrale que fait luire désormais pour la jeunesse française le ciel ouvert de quinze Universités ; mais, encore une fois, renoncez à en pénétrer le sens mystérieux, ne vous fiez pas trop à ces magnifiques promesses, et bornez-vous à continuer laborieusement la culture modeste de votre petit jardin.

« Toute révolte est du temps perdu et des forces gaspillées, puisque la nécessité contre laquelle nous nous soulevons reste toujours la plus puissante. Ce n'est pas dans un effort si pauvre que la liberté consiste. Vous serez libres le jour où vous ferez par raison et avec plaisir ce que vous êtes de toute façon obligés de faire. L'homme le plus sage à la fois et le plus libre est celui dont la volonté est toujours en harmonie avec la nature ou avec la Providence : et cela, c'est la définition même du philosophe soumis à l'ordre éternel des choses comme du chrétien résigné aux dispensations paternelles de Dieu. L'enfant est heureux en obéissant sans comprendre : vous serez plus heureux et vous deviendrez libres en obéissant, parce que vous comprenez. Si donc j'avais à définir votre liberté et la liberté en général, j'aimerais assez la formule suivante, malgré l'apparente contradiction des termes : la liberté, c'est la soumission intelligente et volontaire à une nécessité qu'on accepte, non-seulement

comme la plus forte, mais comme la meilleure ; c'est l'obéissance à un devoir dont l'exercice plaît parce qu'il donne la santé au corps, le repos à l'esprit et le bonheur à l'âme.

» La liberté introduite dans le monde de l'enseignement supérieur par le régime nouveau des Universités apparaît beaucoup plus clairement lorsque, après avoir examiné la question en ce qui vous concerne, on nous regarde, nous, vos professeurs.

« Hélas ! oui, nous sommes devenus libres, et nous nous en apercevons trop bien à tout le tracas que nous cause le régime parlementaire substitué à la paix délicieuse de l'ancien despotisme. Avez-vous quelquefois mis le pied dans une fourmillière ? L'agitation furieuse de ces petites bêtes qui courent de tous côtés est l'image de la nôtre. Pour nous, plus de plaisirs, plus de tranquillité ! Nulle semaine ne se passe sans nous apporter plusieurs lettres de convocations tantôt pour l'assemblée, tantôt pour le conseil, tantôt pour la commission de la bibliothèque ou pour celle du budget, sans parler des autres divisions et des subdivisions de notre administration compliquée... »

L'orateur, après avoir énuméré tous les inconvénients de la liberté, pour les élèves et pour les maîtres, reconnaît cependant que si la pratique de la liberté est rude, laborieuse, fatigante, en revanche, elle est belle. Cela suffit pour qu'elle reste chère aux cœurs bien situés et pour que nous ne voulions plus nous laisser ravir un bien qui fait notre dignité et notre honneur.

La sortie de la salle Franklin est troublée par les mêmes manifestations qui avaient marqué l'entrée des invités. Ces manifestations devaient prendre dans la soirée un caractère encore plus fâcheux. Il n'est pas utile ici de raconter par le menu tous les évènements qui se sont passés de huit heures à onze heures autour du Grand-Théâtre, où se donnait la représentation de gala. Qu'il suffise de rappeler que des troupes d'énergumènes ont essayé à plusieurs reprises de prendre d'assaut le Théâtre ; que le directeur du café de la Comédie, qui occupe un des bascôtès du monument municipal, a eu l'œil crevé, alors qu'il s'opposait à l'invasion de son établissement ; que de nombreux agents ont été plus ou moins grièvement blessés ; enfin, qu'il a fallu faire charger la cavalerie municipale et la gendarmerie pour dégager la place de la Comédie, les Allées de Tourny et le Cours de l'Intendance des dix mille manifestants ou curieux imprudents qui s'y massaient.

Une constatation triste à faire, c'est qu'au milieu des professionnels du désordre, vrais auteurs de l'émeute du 26 janvier, il y avait un assez grand nombre d'étudiants, puisque plusieurs élèves des écoles ont été condamnés à la prison, sans application de la loi Béranger.

La question, très importante et très délicate, des associations de maîtres et de professeurs est à l'ordre du jour. Nous publierons prochainement les documents qui s'y rattachent avec nos observations.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décret du 16 janvier relatif aux aspirants aux fonctions de l'enseignement secondaire public.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; vu les décrets du 22 janvier 1896 et l'arrêté du 31 juillét 1896 ; le Conseil de l'Instruction publique entendu, décrète :

Art. Ier. L'article 1er du décret du 22 janvier 1896 est modifié ainsi qu'il suit :

Les aspirants aux fonctions de l'enseignement secondaire public pour lesquelles le grade de licencié ès sciences est requis doivent justifier d'un diplôme portant un des groupes suivants de mentions :

I. — Calcul différentiel et intégral ; Mécanique rationnelle ; Astronomie, ou une autre matière de l'ordre des sciences mathémathiques.

II. — Physique générale ; Chimie générale ; Minéralogie, ou une autre matière de l'ordre des sciences mathématiques, physiques ou naturelles.

III. — Zoologie ou physiologie générale ; Botanique ; Géologie.

Art. 2. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Félix Faure.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. Rambaud.

Arrêté du 18 janvier relatif à l'agrégation des sciences mathématiques.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le statut du 29 juillet 1886 ; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Le paragraphe 4 de l'article 32 de l'arrêté du 29 juillet 1885, relatif aux épreuves définitives de l'agrégation des sciences mathématiques, est modifié ainsi qu'il suit :

« Le sujet de chacune de ces leçons est tiré d'un programme publié chaque année avant le 1er octobre.

« Ces sujets sont tirés au sort. »

A. Rambaud.

Arrêté du 16 janvier relatif aux concours des agrégations et des certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le statut du 29 juillet 1885 pour les concours d'agrégation de l'enseignement secondaire classique et du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges; vu le décret du 31 juillet 1894 et l'arrêté du 1er août 1894, relatifs au certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

ARTICLE PREMIER

Les articles 10 et 44 du statut du 29 juillet 1885, relatifs aux concours d'agrégation de l'enseignement secondaire classique et du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges, sont modifiés ainsi qu'il suit :

« ART. 10. — Il est attribué à chaque candidat, pour chacune des épreuves préparatoires, une note distincte établie d'après les coefficients ou les maxima fixés chaque année par décision ministérielle avant le 1er octobre.

« D'après le résultat de ces épreuves, le jury dresse une liste des candidats admis à prendre part aux épreuves définitives.

« La liste, transmise au Ministre et publiée immédiatement après les opérations du jury, est établie par ordre alphabétique.

« ART. 44. — Il est attribué à chaque candidat, pour chacune des épreuves définitives, une note distincte établie d'après les coefficients ou les maxima fixés chaque année par décision ministérielle avant le 1er octobre.

« D'après le résultat de ces épreuves, combiné avec celui des épreuves préparatoires, le jury dresse, par ordre de mérite, la liste des candidats qu'il propose soit pour le titre d'agrégé, soit pour l'obtention du certificat d'aptitude. »

ART. 2.

Les dispositions contenues dans l'article 1er du présent arrêté sont applicables au concours du certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires.

ART. 3.

DISPOSITION TRANSITOIRE

Pour les concours de l'enseignement secondaire de 1897, la liste des maxima et des coefficients prévus à l'article 1er sera publiée avant le 1er février 1897.

ART. 4.

Les dispositions des règlements antérieurs sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire au présent arrêté.

A. RAMBAUD.

Arrêté du 19 janvier fixant les coefficients ou les maxima des épreuves des agrégations et des certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire, pour les concours de 1897.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le statut du 29 juillet 1885 pour les concours d'agrégation de l'enseignement secon-

daire classique et du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges ; vu le décret du 31 juillet 1894 et l'arrêté du 1er août 1894, relatifs au certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires ; vu l'arrêté du 16 janvier 1897, relatif auxdits concours, arrête :

Les maxima ou les coefficients à attribuer aux épreuves préparatoires et aux épreuves définitives des agrégations et des certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire sont déterminés ainsi qu'il suit, pour les concours de 1897.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

Épreuves préparatoires. — Dissertation de philosophie dogmatique, 2. 2e dissertation de philosophie dogmatique, 2. Dissertation portant sur un sujet d'histoire de la philosophie, 2. Leçon sur un sujet d'histoire de la philosophie ou de critique philosophique, 2.

Épreuves définitives. — Explication d'un texte d'un philosophe grec, 1. Explication d'un texte de philosophie en latin, 1. Explication d'un texte, en français, d'un philosophe moderne, 1. Leçon sur un sujet de philosophie pris dans le programme des lycées, 2.

AGRÉGATION DES LETTRES

Épreuves préparatoires. — Composition française, 12. Composition latine, 12. Composition de grammaire et exercices de prosodie, 10. Version latine, 10. Thème grec, 10.

Épreuves définitives. — Explication d'un texte grec, 10. Explication d'un texte latin, 10. Explication d'un texte français, 10. Explication d'un texte grec ou latin avec commentaire, 10. Leçon sur un sujet de littérature, 16.

AGRÉGATION D'HISTOIRE

Épreuves préparatoires. — Composition d'histoire ancienne, 1. Composition d'histoire du moyen âge, 1. Composition d'histoire moderne ou contemporaine, 1. Composition de géographie, 1. Leçon d'histoire, 1.

Epreuves définitives. — Leçon critique sur une question choisie dans le mémoire remis par le candidat, 1. Leçon d'histoire, 1. Leçon de géographie, 1.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Épreuves préparatoires. — Composition française, 1. Composition sur une ou plusieurs questions de grammaire grecque et latine, de prosodie et de métrique grecque et latine élémentaire, 1. Composition sur une ou plusieurs questions de grammaire, de prosodie et de métrique française, 1. Thème latin, 1. Thème grec, 1. Version latine, 1.

Épreuves définitives. — Explication d'un texte grec, 1. Explication d'un texte latin, 1. Explication d'un texte français, 1 1/2. Explication d'un texte grec avec commentaire, 1. Explication d'un texte latin avec commentaire, 1. Leçon d'histoire ancienne, 1.

AGRÉGATION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Épreuves préparatoires. — Mathématiques élémentaires, 2. Mathématiques spéciales, 3. Analyse, 3. Mécanique, 3.

Épreuves définitives. — Leçon de mathématiques élémentaires, 4. Leçon de mathématiques spéciales, 4.

Compositions finales. — Épure, 1. Calcul, 2.

AGRÉGATION DES SCIENCES PHYSIQUES

Épreuves préparatoires. — Composition de physique, 2. Composition de chimie, 2. Composition de physique supérieure, 2. Composition de problèmes et d'applications, 2.

Épreuves définitives. — Leçon de physique, 2. Leçon de chimie, 2. Composition de physique ou de chimie, 1. Epreuve pratique de physique, 1. Epreuve pratique de chimie, 1.

AGRÉGATION DES SCIENCES NATURELLES

Épreuves préparatoires. — Composition sur la zoologie, 1. Composition sur la botanique, 1. Composition sur la géologie et la paléontologie, 1. Composition sur une question relative aux méthodes et aux systèmes dans les sciences naturelles, 2.

Épreuves définitives. — Leçon précédée d'une préparation de trois heures, 3. Leçon précédée d'une préparation de vingt-quatre heures, 2. Leçon précédée d'une préparation de vingt-quatre heures, 2.

Épreuves pratiques. — Préparations d'anatomie animale et végétale, 1 1/2. Déterminations d'échantillons pris dans les trois règnes, 1/2.

AGRÉGATION D'ALLEMAND

Épreuves préparatoires. — Thème, 2. Version, 2. Composition allemande, 4. Composition française, 4.

Épreuves définitives. — Explication d'un texte allemand, 2. Thème oral, 2. Leçon allemande, 4. Leçon française, 4. Traduction d'un texte anglais, 1.

AGRÉGATION D'ANGLAIS

Épreuves préparatoires. — Thème, 2. Version, 2. Dissertation anglaise, 4. Dissertation française, 4.

Épreuves définitives. — Explication d'un texte anglais, 2. Thème oral, 2. Leçon anglaise, 4. Leçon française, 4. Traduction d'un texte allemand, 1.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND

Épreuves préparatoires. — Thème, 1. Version, 1. Composition française, 1.

Épreuves définitives. — Thème oral, 1. Version orale, 1. Leçon de grammaire, Interrogations sur la littérature allemande et la littérature française, 1. Note pour la prononciation, 1.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

Épreuves préparatoires. — Thème, 2. Version, 1. Composition française, 2.
Épreuves définitives. — Thème oral, 1. Version orale, 1. Leçon de grammaire, 1. Interrogations sur la littérature anglaise et la littérature française, 1. Note pour la prononciation, 2.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'ESPAGNOL ET A L'ENSEIGNEMENT DE L'ITALIEN

Épreuves préparatoires. — Thème, 2. Version, 1. Composition française, 1.
Épreuves définitives. — Thème oral, 1. Version orale, 1. Leçon de grammaire, 1. Interrogations sur la littérature espagnole ou italienne et la littérature française, 1. Note pour la prononciation, 1.

CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES

Épreuves écrites. — Français, 3. Allemand, 2. Histoire et géographie, 2. Arithmétique, 1. Sciences physiques et naturelles, 1.
Épreuves orales. — Lecture et explication d'un texte français, 1 1/2. Exercices pratiques, 1 1/2. Allemand, 1 1/2, Histoire ou géographie, 1 1/2. Sciences, 1 1/2. Pédagogie, 1 1/2.

A. Rambaud.

Arrêté de 16 janvier concernant les concours du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le statut du 29 juillet 1885, relatif aux concours d'agrégation de l'enseignement secondaire et du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges, le Conseil supérieur de l'instruction publique, arrête :

ARTICLE PREMIER.

L'article 42 du statut du 29 juillet 1885, relatif aux concours de certificat d'aptitude et l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges (allemand, anglais, espagnol, italien), est modifié ainsi qu'il suit :

« Art. 42. — L'épreuve préparatoire comprend : 1° Un thème ; 2° Une version.

» La durée de chacune de ces compositions est de trois heures :

3° Une composition française portant sur la grammaire, ou *sur la littérature de la langue choisie par le candidat*, auquel cas le sujet est tiré d'un programme arrêté chaque année par le ministre.

« La durée de cette composition est fixée à *quatre heures*.

« Les candidats ne peuvent faire usage de dictionnaire ni de lexiques:

ART. 2.

Le présent arrêté aura son effet à dater du concours de 1898.

A. RAMBAUD.

Arrêté du 18 janvier relatif au concours d'agrégation des sciences naturelles

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le statut du 29 juillet 1885; Le conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

ARTICLE PREMIER.

Le titre X du statut du 29 juillet 1885, relatif à l'agrégation des sciences naturelles, est remplacé par le titre suivant :

TITRE X

ART. 35. — Pour épreuve préparatoire, les candidats à l'agrégation des sciences naturelles font quatre compositions: 1° Une sur la zoologie ; 2° Une sur la botanique ; 3° Une sur la géologie et la paléontologie ; 4° Une sur une question relative aux méthodes et aux systèmes dans les sciences naturelles.

Le sujet de chacune de ces conpositions est choisi *dans un programme spécial, publié chaque année*

ART. 36. — Pour épreuve définitive, les candidats font trois leçons ; une sur une question de zoologie, une sur une question de botanique, une sur une question de géologie et de paléontologie.

Chacune de ces leçons, qui dure une heure, est faite après trois heures de préparation à huis clos ; l'une, au choix du candidat, sans documents d'aucune sorte ; les deux autres, avec l'aide d'ouvrages et de cartes dont une liste est publiée avec le programme.

Les sujets de ces leçons sont choisis dans le programme fixé pour les compositions.

ART. 37. — Les candidats subissent, en outre, les épreuves pratiques ci-après : 1° Préparations d'anatomie animale et végétale, avec emploi du microscope ; 2° Détermination d'échantillons pris dans les trois règnes, avec l'emploi des instruments et ouvrages que le jury juge nécessaires à ces déterminations.

ART. 2.

Le présent arrêté aura son effet à dater du concours de 1898.

A. RAMBAUD.

Arrêté du 19 janvier relatif au concours d'agrégation des sciences physiques.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le statut, en

date du 29 juillet 1885, pour les concours de l'agrégation de l'enseignement secondaire ; Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

ARTICLE PREMIER.

Le titre IX du statut du 29 juillet 1885, relatif à l'agrégation des sciences physiques, est remplacé par le titre suivant :

TITRE IX

Art. 33. — Pour épreuve préparatoire, les candidats à l'agrégation des sciences physiques font : 1° Une composition de physique ; 2° Une composition de chimie.

Les sujets de ces compositions sont pris *dans les programmes de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne* ;

3° Une composition *dont le sujet est pris dans une ou plusieurs parties de la physique, indiquées chaque année par le ministre avant le 1er octobre* ;

4° Une composition *portant sur des problèmes et des applications.*

Art. 34. — Les épreuves définitives se composent :

1° D'une leçon sur une question de physique et d'une leçon sur une question de chimie.

La durée de chacune de ces leçons est d'une heure au plus.

L'une des leçons, au choix du candidat, est précédée d'une préparation de vingt-quatre heures, l'autre d'une préparation de cinq heures en lieu clos ;

Les documents nécessaires à la préparation de cette dernière leçon sont mis à la disposition du candidat.

2° D'une épreuve pratique consistant en une ou plusieurs opérations de physique et de chimie. La durée de cette épreuve est fixée par le jury.

ART. 2.

Le présent arrêté aura son effet à dater du concours de 1898.

Toutefois, dès le concours de 1897, une quatrième composition, portant sur des problèmes et des applications, sera ajoutée aux trois épreuves écrites actuellement en usage pour l'admissibilité.

A. Rambaud.

Arrêté du 16 janvier relatif à l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des sciences).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le décret, en date du 5 janvier 1884, portant ouverture d'un concours annuel pour l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles ; vu les arrêtés des 5 janvier 1884 et 31 juillet 1894, relatifs audit concours ; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Art. Ier. — La nature et la durée des épreuves écrites à l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des sciences) sont déterminées ainsi qu'il suit :

DURÉE MAXIMUM DE L'ÉPREUVE

Épreuve commune. — Composition sur un sujet de morale ou d'éducation, 4 heures.

Epreuves spéciales. — Section des sciences mathématiques. — 1o Composition d'arithmétique et d'algèbre, 4 heures. 2o Composition de géométrie et de cosmographie, 4 heures.

Section des sciences physiques et naturelles. — 1o Composition en physique (1), 4 heures. 2o Composition sur les sciences naturelles, 4 heures.

ART. 2. — Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 31 juillet 1894 sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire au présent arrêté.

ART. 3. — Le présent arrêté aura son effet à dater du concours de 1897

A. RAMBAUD.

Arrêté du 19 janvier relatif aux agrégations et aux certificats d'aptitude pour l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu les arrêtés du 31 juillet 1894 relatifs aux concours de l'agrégation et des certificats d'aptitude pour l'enseignement secondaire des jeunes filles ; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

ART. Ier. — Dans les concours de l'agrégation et des certificats d'aptitude pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, il est attribué à chaque aspirante, pour chacune des épreuves écrites, une note distincte établie d'après les coefficients fixés chaque année par décision ministérielle avant le 1er octobre.

D'après le résultat de ces épreuves, le jury dresse une liste des aspirantes admises à prendre part aux épreuves orales.

La liste, transmise au Ministre et publiée immédiatement après les opérations du jury, est établie par ordre alphabétique.

ART. 2. — Il est attribué à chaque aspirante, pour chacune des épreuves orales, une note distincte établie d'après les coefficients fixés chaque année par décision ministérielle avant le 1er octobre.

D'après le résultat de ces épreuves, combiné avec celui des épreuves écrites, le jury dresse, par ordre de mérite, la liste des aspirantes qu'il propose, soit pour le titre d'agrégée, soit pour l'obtention du certificat d'aptitude.

ART. 3. — (Disposition transitoire), Pour les concours de 1897, la liste des coefficients prévus au présent arrêté sera publiée avant le 1er février 1897.

A. RAMBAUD.

Arrêté du 20 janvier fixant les coefficients des épreuves des agrégations et des certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire des jeunes filles, pour les concours de 1897.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu les arrêtés du 31 juillet 1894, relatifs aux concours de l'agrégation et des certificats

(1) Les problèmes de physique pourront impliquer des connaissances en chimie.

d'aptitude de l'enseignement secondaire des jeunes filles ; vu l'arrêté du 19 janvier 1897, arrête :

Les coefficients des épreuves écrites et des épreuves orales des agrégations et des certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire des jeunes filles sont déterminées ainsi qu'il suit, pour les concours de 1897 :

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES.

I. ORDRE DES LETTRES

Épreuves écrites.— Épreuves communes aux aspirantes des deux sections : Composition sur un sujet de morale ou d'éducation, 4. Version de langue vivante, 3.

Epreuves spéciales. — Section littéraire : Composition sur un sujet de littérature, 4.

Section historique : Composition sur un sujet d'histoire, 4.

Épreuve orale commune. — Lecture expliquée d'un texte de langue vivante, 3.

Épreuves orales spéciales. — Section littéraire : Lecture expliquée d'un texte français, 4. Leçon de morale, 4. Exposé sur une question de langue ou de grammaire, 4.

Section historique : Leçon d'histoire, 4. Leçon de géographie, 4.

II. ORDRE DES SCIENCES

A. — *Section des sciences physiques et naturelles.*

Épreuves écrites. — Arithmétique et algèbre, 4. Géométrie et cosmographie, 4. Composition sur un sujet de morale ou d'éducation, 2.

Épreuves orales. — Leçon d'arithmétique et d'algèbre, 5. Leçon de géométrie et de cosmographie, 5.

B. — *Section des sciences physiques et naturelles.*

Épreuves écrites. — Composition sur la physique, 4. Composition sur les sciences naturelles, 4. Composition sur un sujet de morale ou d'éducation, 2.

Épreuves orales. — Leçon de physique, 5. Leçon de chimie, 5. Leçon sur les sciences naturelles, 5.

CERTIFICAT D'APTITUDE

A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

I. ORDRE DES LETTRES

Epreuves écrites. — Composition sur un sujet de littérature ou de langue française, 4. Composition sur un sujet de morale ou de psychologie, 4. Composition d'histoire, 4. Composition sur les langues vivantes, 3.

Epreuves orales. — Lecture d'un texte français, 4. Exposé d'histoire ou de géographie et d'interrogation sur celle de ces deux matières qui n'aura pas donné lieu à l'exposé, 3. Interrogation sur la morale et les méthodes d'éducation, 4. Explication d'un texte de langue vivante, 3.

II. ORDRE DES SCIENCES

Épreuves écrites. — Composition de mathématiques, 5. Comppsition de physique et chimie, 4. Composition de sciences naturelles, 3. Composition sur un sujet de littérature ou de morale, 3.

Épreuves orales. — Questions sur les mathématiques, 5. Questions sur la physique et la chimie, 3. Questions sur les sciences naturelles, 3. Lecture expliquée d'un texte français, 2. Explication d'un texte de langue vivante, 2.

A. RAMBAUD.

Arrêté du 13 janvier fixant la date des épreuves écrites des concours de l'agrégation des lycées et des certificats d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes et au professorat des classes élémentaires.

Les épreuves écrites des concours de l'agrégation des lycées pour les ordres de la philosophie, des lettres, de l'histoire et de la géographie, de la grammaire, des langues vivantes, des sciences mathématiques, des sciences physiques, des sciences naturelles et les épreuves écrites pour l'obtention des certificats d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire commenceront le 1er juillet prochain au chef-lieu de chaque Académie.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat des Académies jusqu'au 1er mai.

Arrêté du 15 janvier fixant la date des épreuves écrites des agrégations et des certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Les épreuves écrites des agrégations et des certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire des jeunes filles commenceront le 8 juillet prochain au chef-lieu de chaque Académie.

Circulaire du 22 janvier relative à la discipline dans les lycées et collèges de garçons.

MONSIEUR LE RECTEUR,

J'ai l'honneur de vous communiquer l'avis de la Section permanente, concernant deux vœux présentés par des membres du Conseil supérieur, au sujet de la discipline dans les lycées et collèges de garçons.

J'ai adopté cet avis et je l'ai porté à la connaissance du Conseil supérieur.

Le Comité consultatif des Inspecteurs généraux et des Recteurs, saisi de la question dans sa séance du 20 décembre dernier, s'était déjà prononcé dans le même sens.

La Section permanente et le Comité consultatif ont été d'accord pour juger que le règlement du 5 juillet 1890 doit suffire à assurer la discipline

et à protéger l'autorité des maîtres, à condition que ceux-ci feront usage sans faiblesse, comme sans abus, des moyens préventifs et répressifs qu'il met à leur disposition.

Si l'on compare, à cet égard, le règlement actuel au règlement de 1854, lequel, en raison même de sa date, encourra difficilement le reproche d'avoir désarmé l'autorité, on constate que, de toutes les peines prévues par le règlement de 1854, deux seulement sont interdites par le règlement actuel : « les arrêts dans un lieu isolé » et « la retenue, avec tâche extraordinaire, pendant une partie de la récréation ». Les arrêts étaient déjà abolis par une circulaire ministérielle du 2 mai 1883. Quant à la retenue, aux jours de classe, la fréquence extraordinaire de cette punition, constatée par l'enquête de 1889, en avait démontré le peu d'efficacité. On ne doit pas oublier d'ailleurs que la durée du travail sédentaire dépasse déjà, dans nos établissements, les limites fixées par les corps médicaux les plus compétents. Réduire encore par mesure disciplinaire le temps de repos et d'exercice au grand air jugé strictement nécessaire à la santé des enfants paraîtrait aujourd'hui aussi fâcheux que de réduire, comme l'admettaient d'anciens règlements, la part ordinaire de nourriture.

Par contre, le règlement de 1890 institue pour la première fois un conseil de discipline. Le projet de statut présenté en 1854 au Conseil supérieur prévoyait également un conseil de discipline. Mais, dans la pensée du Ministre, sa fonction devait être d'empêcher désormais l'abus des punitions, dont on s'était plaint. A cet effet, le Conseil de discipline était, par ce projet, seul investi du droit de punir et substitué aux professeurs et aux maîtres d'étude dans l'exercice de l'action disciplinaire.

Le Conseil de discipline de 1890 est institué, au contraire, pour seconder et fortifier l'action disciplinaire de chaque maître. Il n'inflige pas les punitions ordinaires, mais il ajoute, quand il le faut, la sanction d'avertissements plus graves et de peines plus sévères.

Tout règlement, M. le Recteur, ne vaut, d'ailleurs, que par l'application. Sans une fermeté de main suffisante, le règlement le plus rigoureux sera beaucoup moins efficace que le règlement le plus libéral, si cette fermeté s'y joint. C'est dans l'application du règlement, non dans le règlement lui-même, qu'on a pu relever, en certains cas, quelque faiblesse. L'avis motivé de la Section permanente, que j'ai adopté, rétablira le vrai sens. parfois dénaturé, la véritable intention, parfois méconnue, de la réforme de 1890. Il rendra à chacun de nos maîtres, avec le sentiment de son autorité, la confiance nécessaire pour en user.

J'ai donc l'assurance, Monsieur le Recteur, que, s'inspirant des motifs qui ont dicté cet avis, les chefs d'établissements et leurs collaborateurs de tous les degrés s'attacheront, avec plus de cœur que jamais, à mener à bien la tâche si difficile mais si haute qui leur incombe : créer chez l'enfant, dont la personnalité naissante leur est confiée, l'habitude d'une soumission consentie aux règles nécessaires et justes, et former ainsi, à l'école même, l'homme de devoir et le citoyen libre et digne de l'être sous l'autorité respectée des lois.

Vous voudrez bien donner communication de l'avis ci-joint de la Section permanente à tous les établissements secondaires de votre ressort.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. RAMBAUD.

COUP D'ŒIL

SUR LES REVUES PÉDAGOGIQUES ÉTRANGÈRES ET FRANÇAISES

Pädagogisches Archiv (1er janv. 1897). A propos du livre *Kultur und Schule*, d'ALEXANDER WERNIKE, M. SCHMEDING, prof. à Duisbourg, se livre à diverses réflexions. — Il ressort de son article que, comme M. W., il croit les temps passés pour la prépondérance des langues anciennes ; le grec et le latin disparaitront progressivement de l'enseignement ; le gymnase réal et les écoles réales supérieures doivent conférer les mêmes droits que les gymnases classiques ; enfin M. S. n'est pas convaincu des bienfaits du monopole pour les écoles. — *Gymnase réal et médecine*, par M. KIWITSCH, prof. à Fribourg en B — M. K. demande l'accès de la carrière médicale pour les jeunes gens qui sortent des gymnases réaux. Si l'on prétend que la connaissance du latin et du grec est indispensable pour la compréhension des termes techniques, que n'apprend-on l'italien pous comprendre : Allegro Skizze, etc. ? — *Résultats des examens pro facultate docendi pour les élèves des gymnases et des gymnases réaux*, par M. HUCKERT, prof. à Neisse. — Reprenant la statistique de M. Bunger, prof. à Görlitz, d'après laquelle les succès de l'étude de l'enseignement réal dans les examens vont en diminuant, M. H. se demande si les préjugés des examinateurs, le manque d'égalité entre les avantages accordés aux deux systèmes d'éducation n'expliquent pas ces apparences d'infériorité. — *La poésie populaire à l'école*, par M. GRAEVELL, de Bruxelles. — M. G. voudrait voir donner plus de place à la poésie populaire, si riche en Allemagne. en Scandinavie, en Angleterre, et qu'on goûterait beaucoup plus, si l'admiration conventionnelle pour ce qui est classique n'avait dans une certaine mesure gouverné le goût des lettrés. — *L'éducation esthétique*, par M. WITTSTOCK, de Leipzig. — Ce n'est pas seulement l'intelligence, c'est le sentiment dont il faut faire l'éducation. C'est par la sensation et le sentiment que la vie débute. Donc développer, fortifier, discipliner le sentiment, voilà une des obligations de la pédagogie actuelle.

Pädagogische Studien (janv. 1897). *Comment enseigner au point de vue pédagogique l'histoire de la pédagogie dans un séminaire de professeurs* ? par M. THRÄNDORF. — Pas de systèmes généraux, pas de théories abstraites ; que l'élève soit intéressé directement à faire des expériences et à les contrôler par celles des autres. Ce qu'il faut chercher, c'est une solide éducation pédagogique technique. M. T. bannit donc les questions politiques, les jugements sur les classiques. Les élèves liront les classiques, réfléchiront aux idées exprimées, s'exerceront à exposer les réflexions que la lecture leur a suggérées. — *L'horticulture à l'école*, par M. TISCHENDORF, direc-

teur. — M. T. a eu l'heureuse idée de donner des fleurs aux enfants en les priant de les cultiver eux-mêmes. Les résultats furent les suivants :

Plantes mortes, 6 0/0 ;

Plantes dégradées, 4 0/0 ;

Plantes normalement développées, 60 0/0 ;

Plantes remarquables, 30 0/0.

Journal of education. *Sur les livres d'enfants*, par Me Gertrude Slater. — Me S. attire notre attention sur l'importance qu'ont les lectures pour former l'esprit des enfants. C'est un tort de raconter, comme on le fait souvent, aux enfants des histoires d'enfants. Ils aiment qu'on élargisse l'horizon de leur nursery. Ils savent que leurs petits défauts et leurs petits travers ont une minime influence dans l'histoire du monde. Ils aiment à être initiés à la vie des grandes personnes.

Educational Review (janvier 1897). *Manque de culture littéraire chez les jeunes Américains*, par M. Godkin, de New-York. — M. G. constate avec regret la tendance généralement répandue chez les jeunes gens dont l'éducation a été soignée, à parler négligemment. En Europe, c'est à la distinction du langage qu'on reconnait le degré de culture des gens. Il serait bon de développer le côté littéraire de l'instruction chez les jeunes garçons américains. — *La philosophie dans les collèges américains*, par M. Armstrong jun. de Middletown (Conn.) — M. Armstrong se félicite de l'importance attachée aux études philosophiques dans son pays. Partout le nombre des chaires et des cours a augmenté d'une façon très rapide. Ce sont surtout la psychologie, les sciences sociales et la pédagogie qui sont en honneur. Il ne voudrait pas voir négliger la logique et la métaphysique. — *Tendances à la centralisation dans le système scolaire*, par M. W.-C. Webster, Columbia Univ, New-York. — Les secours pécuniaires des Etats ont eu pour conséquence un certain contrôle des écoles. Puis la création d'une administration spéciale pour les questions d'enseignement a conduit les Etats à centraliser les pouvoirs et les renseignements entre les mains de certains fonctionnaires. Maintenant il s'agit de faire disparaitre le système des districts très fécond à l'origine, mais plutôt nuisible dorénavant. Les raisons alléguées par M. W. en faveur de la centralisation sont des plus intéressantes et prouvent une fois de plus l'influence irrésistible des besoins apportés par le temps au cours de la vie des peuples. — *Contributions aux études sur l'enfance*, par O'Shea de Buffalo (New-York). — *Les cours de psychologie dans les écoles normales*, par M. Lightner Witmer, de Philadelphie. — Il est nécessaire que tout professeur ou instituteur ait au moins des notions de psychologie et M. W. essaie de déterminer l'indispensable : les rapports de l'esprit et du corps, les différences de races, les traits caractéristiques de l'activité mentale et physique, chez l'homme et les animaux, les grandes lignes du fonctionnement nerveux etc., lui paraissent rentrer dans les connaissances nécessaires à tout éducateur. — *Enfance et éducation*, par M. N.-M. Butler, de l'Univ. de Colombie. — M. B. montre d'une façon saisissante combien la période d'éducation est longue pour l'homme, depuis l'instant où l'enfant apprend à se servir de ses organes jusqu'à l'époque où l'adulte est adapté à son milieu. Il faut donc s'efforcer de mettre l'homme moderne en état de développer ce qu'il tient de l'hérédité physique, de l'hérédité scientifique, de l'hérédité littéraire et linguistique, de l'hérédité artistique, et de l'hérédité sociale. C'est le propre de la *culture* moderne de l'adapter à tous les be-

soins de la vie contemporaine. M. Butler espère beaucoup de l'Amérique dans cet ordre d'idées.

Revue universitaire (15 janvier 1897), ***Essai d'organisation d'une correspondance scolaire internationale***, par M. Mieille, professeur à Draguignan. — M. M. n'ayant eu qu'à se louer des échanges de lettres qu'il avait pu établir entre ses élèves et de jeunes anglais songe à généraliser le système pour l'ensemble du monde scolaire français. Il n'y aura à cela que des avantages. Mais M. M. semble ignorer qu'il n'est pas seul à user de cette méthode et qu'un grand nombre de ses collègues l'emploient avec succès tant pour l'enseignement de l'allemand que pour celui de l'anglais. La Revue Universitaire s'offre pour centraliser les demandes d'échange. — ***La crise des lycées et des collèges***, par M. Payot. — Dans une argumentation serrée, M. P. réfute le rapport si discuté dans ces derniers temps de M. Bouge : Il y a peut-être beaucoup plus de boursiers chez les congréganistes que chez les universitaires ; les statistiques alarmantes du rapporteur de la Chambre n'ont pas tenu compte de ce fait que les chiffres des établissements congréganistes secondaires contiennent des éléments qui, dans les établissements de l'Etat, demeurent en dehors des statistiques d'enseignement secondaire (nos écoles primaires supérieures sont prospères) ; la rigidité de l'organisation financière dans les lycées et collèges est une infériorité par rapport aux écoles rivales, libres d'offrir des réductions aux familles pauvres ; une question délicate est celle de la préférence affichée, par mode, par certains hauts fonctionnaires pour les établissements congréganistes ; M. P. voudrait que l'enseignement supérienr formât le personnel de l'enseignement primaire en même temps que celui de l'enseignement secondaire ; de la sorte toute séparation disparaîtrait entre fonctionnaires ayant une origine et une éducation communes ; M. P. demande aussi une réforme dans le mode de recrutement des censeurs et proviseurs : les censeurs seraient choisis parmi les meilleurs maîtres répétiteurs, les proviseurs, directement parmi les professeurs reconnus les plus aptes, à qui l'on offrirait l'honneur d'administrer un lycée : actuellement, il est certain qu'il y a manque de confiance entre les administrateurs et les professeurs, les derniers ne sachant pas comment ils sont notés par les premiers ; enfin, puisque pour beaucoup de gens l'éducation se confond avec les bonnes manières, il serait bon d'instituer dans les classes supérieures quelques conférences sur les usages mondains ; quant à la véritable éducation on s'efforce de tous côtés de l'adapter aux besoins de notre société en transformant nos enfants en personnes humaines, respectueuses à leur tour de la personnalité des autres.

Il y a beaucoup de remarques excellentes dans cet article, mais on peut se demander si l'optimisme de M. Payot n'est pas aussi dangereux que le pessimisme de M. Bouge. Les réformes ne sont pas faites par cela seul qu'elles sont mises en formules. L'enseignement secondaire sortira de la crise réelle qu'il traverse, lorsque le personnel enseignant lui-même sera directement intéressé aux tentatives d'amélioration. Jusqu'ici les mécomptes sont toujours venus de ce que les lois partent d'en haut uniformément codifiées, imposées par décrets et circulaires. Il faudrait une bonne fois faire entrer l'air dans les administrations centrales, leur donner des tendances moins rogues, moins revêches aux initiatives venues d'en bas, moins tracassières, en un mot plus nettement républicaines. — ***Rapport sur le concours***

du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles de 1876 (Ordre des lettres), par M. Jules Gautier. — *Quelques mots sur la nouvelle licence d'histoire*, par M. H. Hauser. — M. H. demande qu'on empêche l'abus de la spécialisation au détriment de la culture générale, en refusant tout candidat dont une note quelconque descendrait trop bas. Il souhaite aussi que les interrogations sur les matières à option portent sur les points spéciaux traités par les professeurs dans leurs cours à l'Université. — *Les bibliothèques des classes*, par M. Armand Dauphin. — Par des contributions volontaires des élèves, M. D. a pu en treize mois doter la bibliothèque de sa classe de plus de 400 volumes (textes, traductions, etc.). — *William Wordsworth*, par M. Léon Morel. — Compte rendu élogieux de la belle thèse de M. Legouis.

L'Enseignement secondaire (15 janv. 1897). *L'enseignement supérieur et la réforme des examens*, par M. G. Monod. — Reproduction d'un article paru dans la *Revue Historique*. où M. Monod fait son *meâ culpa*. Ceux qui, avec lui, ont été les plus ardents promoteurs des réformes sont obligés de reconnaître qu'ils ont voulu satisfaire tout le monde et que l'échec des modifications introduites dans l'enseignement secondaire en 1880, 85, 89 et 94 a eu aussi pour cause l'absence d'idées nettes sur les rapports entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. On n'a pas tenu compte des habitudes, on a découragé les maitres. Les élèves sortent ignorants du lycée et sont contraints, à la fin de leurs études, à un effort exagéré pour combler les lacunes de leurs connaissances. M. M. devient donc quelque peu conservateur. Il a peur des attaques dirigées dans la presse contre les examens. Pour l'histoire, il trouve qu'on en est arrivé à se méfier par trop des dates et des faits. On n'apprend pas les idées ; on en a quand on peut, lorsqu'on sait. On semble redouter maintenant d'exercer la mémoire. Les réformes de l'enseignement supérieur se sont faites graduellement et ont été l'œuvre des intéressés eux-mêmes, tandis que ce sont les professeurs de l'enseignement supérieur qui ont imposé à l'enseignement secondaire des réformes très discutées. Les remaniements apportés à l'agrégation paraissent à M. M. avoir été trop rapidement acceptés. De même la nouvelle licence risque de nous donner des historiens et des philosophes qui n'auront qu'une instruction classique tout à fait insuffisante. On pousse trop les candidats à une spécialisation prématurée. Aussi bien l'érudition prend-elle trop de place dans les préoccupations des Facultés. Donc dans l'ensemble des examens il semble à M. M. qu'on se soit trop préoccupé de développer le côté scientifique de l'enseignement supérieur, qu'on ne songe pas assez à corriger les lacunes de l'enseignement secondaire. Enfin on ne s'est pas assez inquiété des dangers que courent l'Ecole Normale et les rhétoriques supérieures. M. M. eût préféré qu'au lieu des licences actuelles on scindât la licence en deux parties, l'une générale qui eût pu se passer dans les lycées, l'autre scientifique ressortissant des Facultés. Malgré ces réserves M. M. espère beaucoup des nouvelles Universités. On peut se demander si au lieu de songer toujours à combler après les études les lacunes de l'enseignement secondaire, il ne serait pas plus simple de les faire disparaître au cours même de ces études. La question est justement de savoir ce qu'on peut abandonner du fatras que les programmes traînent avec eux.

L. W.

BIBLIOGRAPHIE

P. Dognon. — *Les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc, du* XIIIe *siècle aux guerres de religion*, Toulouse, 1895, in-8°, XVIII.-652 p. Un livre comme celui-ci, où l'auteur étudie, pour une période de plus de trois cents ans, les institutions d'une province très vaste, unie à la royauté française par les liens les plus étroits, dépasse la portée ordinaire des ouvrages d'histoire locale. En mettant sous son vrai jour, avec une science profonde et sûre, l'organisation politique et administrative du Languedoc, de Louis IX à Henri II, M. D. a rendu un service inappréciable à l'histoire de France. Cette œuvre longuement préparée, fortement conçue, écrite avec une sobriété élégante, fait le plus grand honneur à notre jeune école d'érudition historique et prouve une fois de plus que l'Ecole Normale et les Universités sont un terrain tout aussi favorable à la production savante, dans le sens le plus élevé et le plus rigoureux de l'expression, que peuvent l'être l'Ecole des Hautes Etudes et l'Ecole des Chartes. Malgré les affirmations tranchantes de certains critiques mal informés, la valeur, l'étendue et la haute portée des travaux d'histoire qui sont sortis depuis vingt ans de nos Facultés des Lettres sont de nature à nous rassurer pleinement sur la vitalité scientifique de l'enseignement supérieur de ce pays, placé dans la voie féconde où une direction éclairée a su le guider et le maintenir. Nos professeurs n'ont rien à envier à personne ; ils font beaucoup de livres de science, et ce sont des livres. Celui de M. Dognon nous fait connaitre mieux qu'un érudit : un historien, en pleine possession de sa méthode et de son talent.

L'ouvrage n'est pas seulement, en effet, une analyse minutieuse du mécanisme des institutions locales du Languedoc : il intéresse, par beaucoup de côtés l'histoire générale de la France, qu'il éclaire, précise ou rectifie. Fondé presque tout entier sur des documents inédits, il abonde en aperçus nouveaux, et l'étude un peu aride du détail y est vivifiée par des généralités qui reposent sur une connaissance exacte des faits et une conception juste des choses du passé. La pensée de M. D. s'exprime souvent en formules heureuses, auxquelles les historiens ne peuvent qu'adhérer (1). Sans faire de la philosophie de l'histoire un usage qui convien-

(1) Celles-ci, par exemple. p. 49. « L'administration seigneuriale a pu être rapace et violente; elle n'était pas d'essence despotique. Les seigneurs se sont toujours montrés plus sensibles aux profits que rapportaient leurs domaines qu'au plaisir de les administrer en personne, moins jaloux de pouvoir que de leurs droits utiles ». — P. 168 « Pour les hommes du moyen-âge, l'équité consiste à maintenir les droits acquis ». — P. 395. » Les mœurs, institutions se dérobent par la continuité de leur évolution et, par leur complexité infinie aux cadres ou l'on essaie de les enfermer. En présence des phénomènes historiques, dans le travail de synthèse et d'abstraction qu'il poursuit, l'esprit a besoin de limites nettes, de contours arrêtés, de tableaux définis. Il est obligé de grouper les faits selon leurs affinités naturelles, d'assigner à ces différents groupes un point où ils commencent, un autre où ils prennent fin. Cela ne peut aller sans arbitraire et sans artifice : car, dans la réalité, rien ne commence ni ne finit d'une façon absolue. Le passé prépare le présent, mais de plus, il s'y prolonge et s'y mêle ».

drait mal à un livre d'érudition, il néglige rarement l'occasion de rattacher le détail des institutions regionales aux faits généraux de l'histoire de France, et ces faits généraux eux-mêmes à des principes scientifiques de l'ordre le plus élevé. Non content de nous instruire, il s'attache à nous faire penser, ce qui ne diminue en rien la valeur des études de précision dans lesquelles il s'est volontairement renfermé.

La première partie (p. 13-195), est un tableau intéressant de l'état des personnes et des terres dans la société de la France méridionale au moyen-âge, et une contribution importante à l'histoire du grand mouvement d'émancipation populaire qui remplit le XIe, le XIIe et le XIIIe siècles. M. D. a mis en relief le caractère particulier des seigneuries urbaines du Languedoc, de ces communautés bourgeoises où l'autorité seigneuriale s'associait au pouvoir exercé par les notables des villes dans des conditions qui ne se retrouvaient que par exception au nord de la France. Nous connaissons mieux, grâce à lui, les différences de formation et d'organisation qui séparent le régime communal du régime consulaire. Sur l'origine et la nature des consulats, institution indigène, nullement empruntée à l'Italie, il présente des observations neuves dont la science de l'histoire municipale devra faire son profit. Personne, jusqu'ici, n'avait montré, avec autant de précision, comment les consulats se sont détachés peu à peu de la seigneurie, dont ils procèdent, et quelles ont été les phases de l'évolution lente et pacifique qui les a produits. Personne, non plus, n'avait mis en aussi pleine lumière le caractère foncièrement aristocratique de ces gouvernements municipaux de la France du Midi, où l'oligarchie des familles consulaires parait être, en général, absolument maîtresse des élections, des organes administratifs et de la cité.

Avec la seconde partie (p. 195-322), nous entrons dans l'histoire assez obscure et difficile de l'origine des Etats de la province de Languedoc. M. D. essaye de faire pour le Midi ce que Cadier avait si bien fait pour le Béarn, l'analyse des textes qui permettent de savoir comment les cours plénières du régime féodal se sont transformées peu à peu en assemblées d'Etats. Il y a moins bien réussi, non pas que l'effort de pénétration et l'étendue de la recherche fussent moindres, mais parce que les documents sont moins explicites et moins nombreux. Cependant la doctrine est sensiblement la même, et il ne pouvait en être autrement. D'après M. D. « c'est l'impôt royal qui est la cause de ce progrès. Il a mis les personnes féodales dans la nécessité de s'entendre, en assemblée ou autrement. Payer telle ou telle somme, de telle ou telle façon, était pour elles une affaire beaucoup plus grave que celles dont le sénéchal, ou sa cour, les invitait à délibérer. Leurs intérêts les plus pressants étaient en jeu : elles ont appris à s'unir : elles ont fait leurs conditions, fixant le chiffre, la nature et la durée du subside, les termes de paiement, obtenant la confirmation ou la restauration des libertés dont elles jouissaient. Ces conditions sont l'origine du cahier de doléances. Le gouvernement a dû tenir compte des liens qui se nouaient ainsi dans chaque sénéchaussée : il a été conduit à réunir plus souvent ses administrés, par les habitudes mêmes qu'il les amenait à prendre » (p. 204). Nous admettons pleinement cette explication, mais elle n'a trait qu'au côté financier du problème : ce qui est dit par l'auteur, sur le côté politique de l'origine des Etats, notamment sur la formation du système représentatif, donne une satisfaction moins complète à l'esprit. Il n'a pas tenu assez de compte d'un élément de la

question, qui est loin d'être indifférent : l'imitation de ce qu'avait fait la royauté aux Etats Généraux de 1302 et de 1308. Ce fait n'avait pas échappé à Cadier (*Etats de Béarn*, p. 370) (1). M. D. reconnaît bien que « les Etats Généraux réunis par Philippe-le-Bel avaient un fondement dans le passé et qu'il n'avait eu besoin pour les créer, que d'élargir la cour avec laquelle il gouvernait ». *Elargir* n'est pas assez dire : il y a une différence capitale entre la présence de quelques bourgeois notables dans les cours plénières ou assemblées royales du XIIIe siècle, et la convocation régulière de toutes les communautés populaires en 1308. Jamais on n'avait vu le roi appeler à lui l'universalité du corps féodal, et lui donner la forme d'une représentation établie, en ce qui concerne le tiers-état, sur une base extrêmement large, presque le suffrage universel. C'est là ce qu'il y avait de nouveau, de quasi-*révolutionnaire*, dans l'acte de Philippe-le-Bel ; or, selon toute apparence, les seigneurs qui ont donné aux Etats provinciaux une organisation régulière à partir du second tiers du XIVe siècle, n'ont fait que mettre à profit l'exemple venu du centre de la monarchie, notamment en ce qui touche le système de la représentation pour les non-nobles.

La question complexe du dédoublement des Etats-généraux, dans la France du XIVe siècle, a été résolue par M. D. de la façon la plus satisfaisante. Si les Etats de la Langue d'Oc se sont séparés de ceux de la Langue d'Oil, ce n'est pas là un acte prémédité du pouvoir souverain qui aurait reculé devant la convocation générale des trois ordres dans tout le pays et voulu diviser pour régner. Les circonstances ont seules amené cette sécession. « Les rois ont réuni des assemblées totales aussi longtemps qu'ils ont pu » (p. 211). Ils ont cessé de le pouvoir quand les Anglais maîtres de Bordeaux et d'une partie du plateau central, ont rendu difficiles les relations entre le Midi et le Nord et coupé la France en deux. « Obligés de faire face à l'ennemi des deux côtés, les rois se sont réservé la conduite des affaires dans le Nord, la région principale. Quant à l'autre, ils y délèguent un lieutenant-général, muni de tous les pouvoirs. Ce lieutenant devra tirer des sénéchaussées qu'il gouverne les troupes et l'argent nécessaires à les défendre. Il mandera près de lui les seigneurs et les communes, soit en armes, pour marcher contre les Anglais, soit en assemblées d'Etats pour lui donner conseil et lui fournir des subsides ». Le souci d'expliquer les institutions et les changements qu'elles subissent par l'action des faits historiques proprement dits et l'influence des grands personnages contemporains, est constant chez M. Dognon et contribue, pour une part très notable, à la nouveauté des résultats qu'il nous apporte. C'est de la bonne et saine méthode. Mais l'auteur ne se borne pas à élucider les questions d'origines : il met un soin minutieux à retracer l'organisation et le fonctionnement des Etats-Généraux du Midi, au moins au XVe et au XVIe siècles, car les détails relatifs au XIVe sont malheureusement trop rares, peut-être par la faute des documents. Il a jeté surtout la lumière sur un des faits les plus intéressants de l'histoire de France pendant cette période : la formation d'une sorte de féodalité administrative contre laquelle la royauté a été obligée de lutter, parce que cette féodalité, comme celles des seigneurs indépendants et des princes apanagistes, visait naturellement l'indépendance. Tel était le résultat naturel de l'af-

(1) « Lorsque Gaston Phœbus, *imitant peut-être en cela l'exemple du roi de France*, a voulu transformer le régime financier du Béarn, il s'est adressé à la cour plénière pour sanctionner des actes et obtenir des subsides ; de ce fait datent les Etats de Béarn ».

faiblissement du pouvoir central causé par la guerre de Cent ans. M. Dognon en offre de curieux exemples dans la personne des gouverneurs du Languedoc, et surtout dans ce Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, avec lequel Charles VII dut entrer en guerre ouverte. Il fut un véritable roi du Languedoc. On aurait même désiré que l'auteur rassemblât les différents traits relatifs à ce personnage et un peu épars dans le livre (p. 362, 373 bis, 375, 641) pour en donner une biographie ou un portrait d'ensemble, qui aurait ajouté à l'ouvrage un élément de vif intérêt. Notons encore, en passant, une explication très judicieuse d'un fait d'histoire : l'importance du parti armagnac, due surtout à ses liens avec le duc de Berry, le maitre tout-puissant des pays du Languedoc.

Nous voudrions pouvoir signaler, dans l'excellent livre que nous présentons aux lecteurs de la *Revue*, toutes les autres études qui se recommandent elles-mêmes à l'attention des érudits, et dont les conclusions marquent un progrès réel de la science historique. Sur l'origine des cours souveraines de la France (Parlement de Toulouse, Chambre des Aides et des Comptes de Montpellier) ; sur l'état politique des pays méridionaux à la fin du XVe siècle ; sur l'origine des gouvernements, des généralités et des présidiaux, au XVIe ; sur le mouvement très intense de centralisation monarchique qui s'est produit sous le règne de François I, M. D. nous apporte des données claires, précises, et qui resteront dans le domaine public. Pour ces institutions du XVIe siècle, si peu étudiées jusqu'ici, l'historien devait se contenter d'indications plus ou moins vagues et inexactes ; il trouvera maintenant, dans l'ouvrage de M. D., des textes, des faits, des définitions raisonnées, une démonstration. En revanche, la critique des opinions d'autrui n'y tient pas une grande place : à peine rencontre-t-on (non pas dans le texte, mais dans les notes, car M. D. sait composer) quelques discussions très sobrement menées (p. 17, 330, 335, 367, 510). Cette réserve est voulue, l'auteur n'étant pas de ceux qui se bornent à juger les livres faute de pouvoir en faire, et n'ayant pas le temps de s'arrêter à rompre des lances, besogne, en réalité, bien inutile ! Il marchait d'ailleurs sur un terrain neuf ou très peu frayé, ce qui n'est pas son moindre mérite. Ajoutons que le livre est bien en forme au point de vue de l'érudition, avec une préface instructive, une introduction qui est un morceau historique de bonne allure, une conclusion où la thèse est clairement et complètement résumée, enfin sept *appendices* dont chacun à sa valeur propre. Il n'y manque qu'une chose, nécessaire dans un ouvrage de cette nature, rempli de détails et de termes d'institutions ; un index analytique des matières et une table des noms de personnes. L'oubli est singulier : mais tant de savants seront appelés à lire ou à consulter l'ouvrage capital dont M. D. vient d'enrichir notre littérature historique qu'il aura dans peu de temps, nous en sommes certain, l'occasion de le réparer.

ACHILLE LUCHAIRE.

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Laval. — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications ...oncernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations, ...omme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la ...hronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant ...l'Enseignement.

Laval. — Imprimerie et Stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

Dix-septième année. — N° 3. — 15 Mars 1897.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ

CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, 20

1897

Sommaire du N° 3 du 15 Mars 1897

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance les communications concernant les Universités françaises et étrangères. Ces informations, comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchent à l'Enseignement.

AVIS

L'Administration de la **Revue internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1897, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 20, rue Soufflot, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT: Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, éditeurs, 20, rue Soufflot, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction à M. DREYFUS-BRISAC, à son domicile, 6, rue de Turin, à Paris, ou aux bureaux de la Rédaction, 20, rue Soufflot.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

UN RÉFORMATEUR DE L'ENSEIGNEMENT

ÉMILE-FRÉDÉRIC RIEDER

Parmi les nombreux et excellents serviteurs que l'Alsace et Strasbourg ont donné à l'Université de France, Fritz Rieder a été un des plus parfaits représentants de sa ville et de sa province. Il avait un cœur tout français, ardemment patriote, libéral et démocrate, généreux jusqu'à l'abnégation et à l'imprudence; une âme toute germanique, candide, sentimentale, rêveuse, religieuse, consciencieuse jusqu'au scrupule; un esprit partagé et même tiraillé entre les tendances des deux races auxquelles il devait sa culture intellectuelle, amoureux de clarté en même temps de solidité et de profondeur, sentant pour l'allemand et la littérature allemande un attrait qui allait jusqu'à lui faire appeler la langue allemande sa langue maternelle, et admirant cependant par-dessus tout les œuvres classiques, celles surtout des écrivains grecs, qui furent, dès sa jeunesse, et qui restèrent jusqu'à sa mort ses auteurs préférés. Il a souffert pendant tout le temps de ses études de ne pouvoir acquérir cette facilité élégante, ce brillant qu'il enviait à ses camarades, About ou Sarcey, et il ne souffrait pas moins d'être empêché par les exercices de pure rhétorique, qui lui demandaient de si grands efforts, de devenir le philologue érudit qu'il aurait pu être en d'autres temps et en d'autres lieux. L'Évangile de saint Jean, Homère, les dialogues de Platon, Hermann et Dorothée, Paul et Virginie, voilà quels étaient ses livres de prédilection. Cela suffit à peindre l'homme. Il faut y joindre les œuvres du grand éducateur Coménius, car la pédagogie fut de bonne heure une des préoccupations principales de Fritz Rieder. Il fut amené tout naturellement à ces préoccupations par la comparaison qu'il avait pu faire des méthodes d'enseignement alle-

mandes et françaises, par le regret d'avoir consacré, au Lycée et à l'École Normale, trop de temps à des exercices de pure forme, surtout par un besoin inné d'action morale et religieuse qui avait failli à plusieurs reprises lui faire abandonner le professorat pour le ministère ecclésiastique.

Fritz Rieder était de vieille souche strasbourgeoise. Il était le plus jeune fils de Jean-Jacques Rieder, pasteur au Temple Neuf. Ses grands-parents du côté paternel appartenaient tous deux à l'antique corporation, ou, comme on disait aussi, à la *tribu* des jardiniers. Les philosophes curieux de démêler les influences héréditaires penseront peut-être qu'il avait hérité de ce grand'père, qui exerçait la plus poétique en même temps que la plus scientifique des professions manuelles, cet amour passionné et naïf pour la nature et la vie des champs qui faillit faire de lui un pasteur de campagne, et ce goût pour les fleurs qui émaillait de bouquets de violettes ses minitieux comptes d'étudiant. Ce qui est plus certain, c'est qu'il devait à sa mère, fille de M. Dietz, de Colmar, pharmacien et marchand de musique à la fois, des aptitudes musicales qui furent une des joies et des consolations de sa vie. Cette mère excellente et tendre qui avait perdu en 1820 son troisième fils et qui avait vu naître en 1828 son quatrième fils, Fritz, vingt et un ans après le premier et onze ans après le second, sentait une sollicitude toute particulière pour celui qu'elle appelait toujours son « cher petit cadet », moins énergique et moins pratique que ses aînés, mais plus intellectuel et plus délicat, et qui remplaçait un peu pour elle la fille qu'elle aurait désiré avoir. Elle fut toujours pour lui « la bonne mère qui comprend tout », *die gute verstændige Mutter*, que Gœthe a mis en scène dans Hermann et Dorothée, et quand il était séparé d'elle, il relisait constamment, en pensant à elle, le chant de son cher poème intitulé : *Mère et Fils*. Je me figure aussi son père, J.-J. Rieder, sous les traits du pasteur d'Hermann et Dorothée, avec des croyances religieuses plus précises et plus fortes, mais avec une piété aussi simple, également ennemi des hardiesses théologiques et d'une étroite dévotion orthodoxe, tout nourri de l'Écriture Sainte et des littératures classiques, moins fait pour briller dans une chaire que pour exercer autour de lui, par sa foi et sa bonté, une profonde et salutaire influence. Il avait reçu au gymnase de Strasbourg, sous la direction de l'éminent philologue Oberlin, une instruction plus allemande que française ; mais le patriotisme français s'était développé de bonne heure en lui. Comme presque tous les jeunes alsaciens de ce temps, la France s'identifiait pour lui avec les grands principes de liberté et d'égalité proclamés en 1789, et, à l'âge de quinze ans,

en 1793, à la fête du gymnase, il prononçait un discours solennel où il tonnait contre la tyrannie, remerçiait ses maîtres de leurs patriotiques leçons, et déclarait, au nom de ses camarades, qu'ils étaient tous prêts à donner leur sang pour la France. En 1798, la loi de conscription appela J.-J. Rieder sous les drapeaux. Bien que sa petite taille et sa délicate santé eussent dû le faire écarter du service militaire, il fit courageusement son devoir, à Belfort et en Suisse, pendant deux ans. Ces premières impressions restèrent si fortes en lui qu'en février 1848 il illumina et pavoisa sa maison pour fêter le retour de la République. Lui, qui écrivait toujours en allemand à son fils, lui envoie alors, involontairement, deux lettres en français pour lui raconter comment la révolution s'était faite à Strasbourg, tant le français était pour lui la langue naturelle de la liberté. A peine libéré du service, J.-J. Rieder alla étudier la théologie à Tubingue pendant trois ans, et, peu après son retour, il fut appelé comme pasteur à Colmar, par l'influence du vieux poète aveugle Pfeffel, dont il avait été, sept ans auparavant, le secrétaire. Vingt ans plus tard, en 1828, après avoir passé par deux ou trois autres postes, il était nommé à Strasbourg, comme pasteur du Temple Neuf. Il vint se loger tout près de la cathédrale à laquelle il avait voué une sorte de culte, et il loua en même temps, pour 100 francs par an, à Schiltigheim, une petite maison de campagne. C'est dans ce cadre paisible que se développa Fritz Rieder, qui, beaucoup plus jeune que ses frères, se trouva de bonne heure seul auprès de ses parents. Au lycée de Strasbourg, qu'il suivait comme externe, il se fit bientôt remarquer de ses maîtres, en particulier de son professeur de seconde, M. Martha, qui devait être pour lui le conseiller le plus affecteux et le plus éclairé. C'est M. Martha, le recteur M. Michelle, et le professeur de littérature française à la Faculté des lettres, M. Delcasso, qui le décidèrent à chercher sa voie du côté de l'École Normale. Il avait bien par moments d'autres velléités. L'exemple de son père, avec qui tous les matins il étudiait la Bible, et qui dirigeait toutes ses études, celui de son ami Brustlein, aux yeux de qui la vie de pasteur était la plus belle des vocations, le faisaient hésiter entre le professorat et le pastorat. Pour ne pas se séparer tout de suite des siens, il commença sa préparation à l'École Normale à Strasbourg, comme élève de la Faculté des lettres. Il jouit délicieusement de cette année où son intimité avec ses parents s'accrut encore et où son père, ainsi qu'il l'écrivait plus tard, « dans les allées du petit jardin de Schilig, comme dans une académie chrétienne, se promenait avec lui, l'instruisant comme Socrate faisait ses disciples, par de douces et familières conversations ». Il passa

les épreuves écrites du concours pour l'École, mais il ne fut classé que le 61e. Il se décida alors à aller chercher dans un grand lycée de Paris la préparation spéciale qui lui était nécessaire.

Le 1er octobre 1847, Rieder était à Paris, rue Saint-André-des-Arts, pensionnaire, avec une douzaine d'autres jeunes gens, chez un pasteur, M. Armand Delille, dont la paternelle bonhomie et le pieux idéalisme l'empêchaient de trop sentir ce qu'il laissait derrière lui. Pourtant l'éloignement de Strasbourg et de ses parents lui fut très dur, et il continua à vivre avec eux, sous leur regard, par sa pensée toujours tournée vers eux, et par une correspondance presque quotidienne. Cette correspondance, qui compte, pour une durée de cinq années, environ quatre cents lettres de lui et autant de ses parents, est un document d'un intérêt émouvant. Cette histoire de l'âme d'un étudiant alsacien à Paris, de 1847 à 1852, mériterait d'être connue. On trouverait dans ces lettres des détails précis sur l'Université et l'École Normale comme sur les événements politiques pendant cette époque troublée, des renseignements très étendus sur la prédication protestante et sur les principales auditions musicales ; on apprendrait surtout à y connaître une âme d'une rare élévation morale, d'une pureté scrupuleuse de conscience, dont il serait bon que l'exemple ne fût pas perdu. Je ne puis qu'esquisser quelques traits de cette histoire ; cette histoire est nécessaire pour faire comprendre ce que valait Fritz Rieder et comment il a pu, vingt ans après sa sortie de l'École Normale, jouer tout à coup un rôle qui lui assignera une place importante dans l'histoire de la pédagogie française.

Si j'insiste sur son intimité avec ses parents, c'est que cette intimité si exceptionnelle et si absolue a été sa vie même, et on retracerait de lui une image infidèle si on le séparait d'eux. Pendant son séjour à Paris, la correspondance qu'ils échangeaient était sa joie la plus parfaite. Il s'enfermait parfois le dimanche à l'École Normale pour relire leurs lettres dans la solitude. Il les perdit tous deux en 1852. Pendant les trente-quatre années qui lui restèrent à vivre, il ne passa jamais un dimanche sans relire quelques-unes de ces lettres, classées et conservées soigneusement dans un écrin qu'il transportait avec lui. Ce culte des morts était devenu le fond même de sa religion.

Rieder était entré au lycée Louis-le-Grand dans la classe de MM. Feugère et Deschanel. Au sortir du milieu tout familial et tout amical de Strasbourg, il se sentit un peu dépaysé dans ce grand lycée, dont le proviseur, M. Rinn, restait invisible pour les élèves, enfermé dans sa majesté, dont il ne sortait que « par une rare fa-

veur », pour le fils de quelque ancien barbiste, pair ou député, « et de plus résidant à Paris et ayant ainsi une bonne raison pour ne pas mettre son fils à Sainte-Barbe ». M. Feugère était plein de bonté pour lui, lui rendait toutes ses copies soigneusement corrigées, mais sa manière solennelle, ses belles phrases, son enthousiasme un peu factice, le fatiguaient. Il admirait beaucoup M. Deschanel, son goût littéraire, son esprit, mais il tremblait devant lui, surtout quand il fallait lire sa copie en classe et que les sarcasmes du professeur excitaient l'hilarité des camarades. Il avait beau travailler avec acharnement, se refuser une soirée au théâtre quand il avait une trop mauvaise place, il se sentait incapable d'arriver à cette forme aisée et piquante, à ce brillant qui assurait les premiers rangs à des camarades souvent moins laborieux. La différence entre ses faciles succès de Strasbourg et ses échecs relatifs de Paris lui était d'autant plus sensible que, bien loin de se croire mal jugé, il admirait avec excès les qualités qui lui manquaient, et il avertissait ses parents de ne pas croire trop aveuglément aux éloges que ses maîtres donnaient avec raison à sa solidité d'esprit, à ses connaissances sérieuses en latin et en grec. Mais il est vrai que les exercices de rhétorique le rebutaient, et qu'il les négligeait parfois pour suivre ses goûts de travail personnel ou même de rêverie, pour aller lire du Bernardin de Saint-Pierre au Père-Lachaise, ou pour se plonger dans les dialogues de Platon ou les poésies de Gœthe. « Je compte employer mes dix jours de vacances, écrit-il le 9 avril 1848, à quelques bonnes et fortes lectures que j'ai été forcé de beaucoup trop négliger, pour suivre le torrent des vers et des discours latins. Le système des collèges est insupportable : il faut toujours, toujours produire, vers, prose, tout pêle-mêle, et jamais on n'a le temps de rafraîchir, de retremper par une lecture suivie son cerveau fatigué. » On voit déjà poindre là les pensées qui le guideront plus tard quand il rédigera les programmes de l'École Alsacienne. Il avait beau être parfois second, cinquième ou sixième et monter dans la petite chaire assignée au premier sur le tableau d'honneur, il avait beau sentir en lui ce petit grain d'originalité personnelle qu'il voulait développer « sans imiter les Parisiens », il ne croyait pas possible d'arriver à l'École Normale, et il revenait à ses projets d'études théologiques. Mais, avec sa nature scrupuleuse, il ajoutait : « Je me demande si la théologie n'est pas pour moi un pis aller que je décore de beaux sentiments ; s'il en était ainsi, je serais le premier à me reconnaître indigne d'une étude qui est, à mon avis, la plus grande et la plus belle de toutes ? »

Ce qui achevait de décourager Rieder, c'est que, malgré les efforts

qu'il faisait pour ne pas se laisser distraire de son travail, il était bien difficile, en cette turbulente année 1848, de ne pas oublier souvent ses cahiers et ses livres pour regarder les spectacles de la rue, même lorsque, comme F. Rieder, on est partagé entre des sentiments démocratiques et républicains et un bon sens naturel qui reconnaît tout de suite le caractère imprévu et précaire de la révolution de 1848. Le 24 février, il va sagement au collège, mais, au retour, il fraternise avec les polytechniciens et six ou sept normaliens qui se rendent aux barricades. Le 27 février, il appartient corps et âme au nouvel ordre des choses, et il supplie ses parents de le laisser s'enrôler dans la garde nationale. Il va aux funérailles des victimes de Février crier : vive la République ! et surtout : vive Lamartine ! Le 26 mars, il se rend avec les étudiants au Champ-de-Mars pour y fraterniser avec les ouvriers des ateliers nationaux ; enfin, le 15 mai, il assiste à l'invasion de l'Assemblée nationale et court à l'Hôtel-de-Ville avec un pistolet, de la poudre et des balles pour défendre le gouvernement régulier.

La terrible crise des journées de juin mit fin à cette vie de surprises et d'agitations continuelles. Rieder se remit au travail avec ardeur, et, à son grand étonnement, il fut reçu à l'École Normale dix-huitième sur vingt-quatre. C'était la solidité de ses connaissances en grec et en latin qui avait frappé ses juges et lui avait valu le succès.

La joie de ce succès ne fut pas sans mélange. Il lui fallait renoncer définitivement au rêve qu'il avait fait si souvent de suivre la carrière paternelle et de travailler sous l'œil de son père, avec son père. Il se trouvait pour la première fois interne, au milieu de camarades qui étaient des étrangers pour lui. Il avait besoin de solitude et d'affections, et il lui était aussi difficile à l'École de se recueillir que de trouver des camarades avec qui il se sentît en pleine sympathie. Quand il voulait rêver librement, penser aux siens et à sa vie de Strasbourg, il se réfugiait tout en haut de l'École dans un local d'une destination peu poétique : « Il est six heures dix minutes, le soleil se lève et j'ai vu poindre là-haut les premiers rayons... Ma pensée et mon cœur ne se sont pas arrêtés sur ces cent mille maisons de Paris que j'aperçois de là ; il les ont bien dépassés en se dirigeant toujours du côté de ce soleil levant ; je me suis trouvé chez vous, regardant ce beau ciel, qui maintenant s'est couvert de nuages... C'est le seul coin de l'École où je sois libre, seul, et capable, en face du ciel que je vois si vaste devant moi, de penser aux personnes et aux choses que j'aime. » Parmi les élèves de sa section, il eut de la peine à trouver de véritables amis. Ceux vers qui il se

sentait le plus attiré étaient les catholiques fervents, Heinrich, Cambier, Charaux et Barnave, « forts, sans orgueil, doux » ; leur haute moralité créait une sympathie entre lui et eux, mais la différence de leurs opinions religieuses et politiques empêchait un accord intime. Il avait pour voisins à l'étude Sarcey et Taine et les estimait beaucoup tous les deux. « Sarcey est un garçon rempli d'esprit et sachant réunir, ce qui est rare, beaucoup de maturité à beaucoup de brillant : avec son goût sûr, sa parole facile et agréable, il serait déjà maintenant un bon professeur de rhétorique. Son bon sens l'empêche de tomber dans aucun excès. » « Taine, le chef de section, est l'esprit le plus complet de la section. Il travaille immensément et avec une facilité extrême ; ce sera un bon philosophe, d'autant plus que, grâce à sa facilité, il peut, outre sa philosophie, s'occuper d'une étude sérieuse de l'antiquité. Ce n'est pas un esprit littéraire, mais il sait tout embrasser sans rester à la superficie. Son défaut, c'est un peu trop de confiance dans ses forces... Il porte un peu trop sa philosophie partout, même dans la musique. C'est un garçon qui est tout en démonstration et en raisonnements, on l'appelle quelquefois le *dilemme* ou le cacique en soi. » La musique créa des relations très amicales entre Taine et Rieder qui, tous les jours, pendant la récréation, et tous les dimanches de huit à dix, faisaient des trios avec Quinot. « Sans la musique, écrit-il le 4 mars 1851, nous ne nous serions guère rencontrés, car ses idées ultra-métaphysiques ne peuvent guère être les miennes, et il vit d'ailleurs assez isolé et renfermé dans sa pensée et son intraitable logique. On ne l'aime pas beaucoup à l'École, où on le trouve, en général, un peu froid et raide comme un système ; pour moi, je le possède par son bon côté. C'est dans la musique qu'il s'épanche et par elle qu'il redevient un homme comme tous les autres. » Rieder finit par s'attacher surtout à deux camarades, Desprez, esprit solide et peu brillant, mais caractère droit et fort, stoïcien convaincu, « un véritable rocher », puis Lamm, un israélite à l'esprit voltairien et à l'âme religieuse, bizarre et mélancolique, à qui Rieder enseignait l'allemand, tandis que Lamm lui apprenait l'hébreu. Trois fois par semaine, ils passaient la veillée à lire ensemble Gœthe et la Genèse. Mais, ni avec Desprez, ni avec Lamm, Rieder ne trouvait cette harmonie parfaite de sentiments et d'idées dont il avait besoin. Il était effrayé de sentir qu'au milieu des discussions de l'École, les croyances qui lui étaient chères s'ébranlaient peu à peu et devenaient une forme de mal du pays, de *heimweh*. Il se consolait avec sa correspondance familiale, avec ses auteurs grecs et allemands, avec la musique où il trouvait ses seules distractions.

Il était abonné au Conservatoire, et les extases où le jetait cet orchestre impeccable le ravissaient pendant toute une semaine.

Il avait encore bien d'autres soucis que ses préoccupations religieuses et le sentiment de l'isolement. La politique de réaction qui, depuis l'élection du 10 décembre 1848, alla s'accentuant jusqu'au coup d'état de 1851, lui causait une irritation d'autant plus violente que ses sentiments républicains en étaient encore surexcités. La réaction politique avait son contre-coup sur l'École, qui était menacée dans son existence même, et où l'administration cherchait, par sa sévérité, à la rendre moins suspecte. Les Normaliens d'aujourd'hui peuvent difficilement se faire une idée de ce qu'était la discipline de l'École à cette époque. Le régime de travail était plus rigoureux encore qu'au Lycée. A Pâques, on avait seulement cinq jours de congé, et ce fut une libéralité de M. Michelle de donner vacances du jeudi saint au jeudi de Pâques, libéralité compensée par la suppression de toutes les permissions de minuit. Aux grandes vacances, on était libre du 30 août seulement au 1er novembre, et les examens oraux d'entrée prenaient le mois d'octobre, comme ceux d'agrégation celui de septembre. On avait, en première année, outre les devoirs réguliers, des compositions trimestrielles, et les élèves classés les sept ou huit derniers n'avaient pas le droit de se présenter à la licence en juillet. On était, dès la seconde année, strictement spécialisés, et un grammairien n'était pas autorisé à suivre les conférences de philosophie ou d'histoire. Les grammairiens devaient faire dans l'année cinquante devoirs, sans compter les leçons et les travaux trimestriels. Il était interdit de faire sa correspondance privée pendant les heures d'études, sauf pendant celles du dimanche matin. Les consignes pleuvaient pour le moindre motif, pour une minute de retard à la sortie du dortoir ou à l'entrée à l'étude. Rieder eut 18 heures de consigne pour avoir été vu avec un journal dans la rue. On peut penser s'il souffrit de toutes ces contraintes, avec quels sentiments de douleur et d'indignation il vit M. Dubois remplacé par M. Michelle, qui, cependant, le connaissait et l'aimait, et M. Vacherot destitué à cause de ses opinions philosophiques.

A ces mécontentements qu'il partageait avec ses camarades se joignaient des causes de découragement personnel. Bien qu'il aimât passionnément les langues anciennes, la section de grammaire ne l'attirait pas. Malgré sa modestie, qui lui faisait écrire dès le 8 janvier 1849 : « Je ne puis ni ne dois ni ne veux aspirer à prendre rang parmi les brillants ; je ne suis pas né pour cela ; je ne demande qu'à faire mon chemin tout doucement, et à me rendre utile selon mes moyens », il avait le sentiment qu'il était capable de faire une

œuvre originale, d'être quelque chose de plus qu'un bon professeur des petites classes. Or, à cette époque, la philologie n'avait point le prestige qu'elle a conquis depuis, et l'agrégation de grammaire ne conduisait pas à l'enseignement supérieur. Rieder voulait devenir philosophe et rêvait de travailler à une œuvre de philosophie religieuse où il aurait concilié la raison et la foi. Quand le trop grand nombre de candidats philosophes le contraignit à renoncer à la section de philosophie, il espéra encore entrer dans celle des lettres. Mais il fut de ceux à qui l'administration interdit de se présenter à la licence de juillet et son succès en octobre ne fut pas assez brillant pour l'empêcher d'être « précipité en grammaire. » Il eut de la peine à se résigner. Les exhortations de ses parents, les sages et virils conseils de M. Martha, lui vinrent en aide ; Homère et Gœthe firent aussi leur œuvre, avec saint Paul et saint Jean, et nous voyons, par une lettre du 5 novembre 1849, qu'il a courageusement pris son parti. « La tranquillité de notre étude a aujourd'hui, pour moi, une sorte de charme un peu mélancolique. On n'entend rien dans notre grande salle que quelque livre dont on tourne la page ou quelque plume qui va griffonnant son papier... Il y a du plaisir à voir ces vingt-quatre intelligences travaillant chacune selon ses forces et sa spécialité, mais cherchant toutes à produire quelque chose ; il y aussi du plaisir, mêlé peut-être d'un peu d'orgueil légitime, je crois, à se dire : moi aussi, je suis une de ces vingt-quatre intelligences attelées à un travail sérieux et utile, moi aussi je dois faire ma part dans l'œuvre commune, je dois apporter ma pierre à l'édifice que nous devons élever tous ensemble. Cette part sera bien modeste, mais je pourrai du moins tâcher de l'accomplir sincèrement et consciencieusement. Ma pierre ne sera pas la clef de voûte que le philosophe est appelé à poser, s'il comprend bien sa vocation ; elle ne sera pas non plus la colonne brillante du littérateur : ce sera tout simplement une bonne et grosse pierre de *grammairien*, propre à remplir dans les fondements une place inaperçue, mais utile. Je tâcherai de l'établir aussi solidement que possible, et peut-être un jour, quand je m'en serai fait une base difficile à ébranler, me sera-t-il donné d'y élever une petite tour. Ma construction ne sera ni bien brillante, ni bien hardie ; mais peut-être ne sera-t-elle pas trop mal assise par le bas, et avec ton aide, bon père, je tâcherai d'y réserver par le haut une petite ouverture, pour ce jour que tu m'as appris à toujours chercher. Pour trouver cette lumière d'en haut, il ne sera pas nécessaire que je me sois élevé audacieusement jusqu'au ciel ; elle descendra bien jusqu'à moi, pourvu que, soutenu par tes excellents conseils, je sache ouvrir à temps ma fenêtre. » Il

fit donc consciencieusement son métier de grammairien, sans négliger pourtant ni son allemand (il relisait du Gœthe pour s'inspirer quand il avait à écrire en vers latins), ni son hébreu, ni l'archéologie qu'il étudiait au Louvre et dans Ottfried Muller; mais il sait « qu'avant d'être un érudit, il faut être un homme instruit »; il ne regrette qu'une chose, c'est que l'instruction qu'il reçoit à l'École vise plus à la forme qu'au fond. « C'est là, dit-il le 21 juillet 1851, un des grands vices de notre éducation universitaire... On fait produire les esprits, sans leur laisser le temps de se nourrir assez par la lecture des bons modèles. Depuis les dernières classes du collège jusqu'à la troisième année d'École Normale, on vous fait écrire sans cesse, en latin, en français, en grec même, et le temps manque pour se renouveler à la fois l'esprit et le style par beaucoup de bonnes lectures. » Mais il compte se rattraper; il fait des châteaux en Espagne; une fois agrégé de grammaire, il consacrera deux ans à étudier à fond toute la littérature grecque et latine, il passera son agrégation des lettres, demandera un congé pour apprendre à Paris, avec M. Hase, l'archéologie et le grec moderne, entrera à l'École d'Athènes, y fera les découvertes les plus intéressantes, reviendra pour la noce d'or de ses parents, se mariera, aura des enfants et deviendra un homme célèbre.

La réalité vint assez durement l'arracher à ce rêve. Il ne fut qu'admissible à l'agrégation de grammaire. Les Normaliens n'avaient pas été heureux cette année-là et leur consolation était de se dire que l'on avait manqué peut-être de bienveillance à leur égard, car le premier de la section de grammaire et le premier de la section de philosophie, Taine, avaient été tous les deux refusés.

Rieder dût s'en aller professer la seconde au collège de Rochefort, et bientôt après la cinquième au lycée de la Rochelle, avec 2,000 francs de traitement. Il partit plein de courage, bien décidé à suivre la voie qu'il s'était tracée et à viser aux deux agrégations, puis à l'École d'Athènes, quand il apprit, le 2 mai 1852, qu'un nouveau règlement supprimait les agrégations spéciales et ne permettait plus de se présenter à l'agrégation avant 25 ans d'âge et cinq ans de services. Il lui fallait renoncer définitivement à tous ses beaux projets d'avenir. Il en aurait beaucoup souffert si, dans cette année 1852, un double malheur ne l'avait frappé si douloureusement que tout le reste lui parut sans importance.

A peine était-il arrivé à Rochefort que le coup d'État du 2 décembre éclatait. L'indignation de Rieder fut extrême. Il écrit à ses parents qu'on va peut-être exiger des professeurs une approbation formelle du coup d'État, qu'il est décidé à la refuser. On ne lui de-

manda pas d'acte d'adhésion au coup d'État, mais seulement le serment. Son père, qui sentait ses forces décroître, l'exhorta à la prudence, en lui rappelant que sa mère allait avoir doublement besoin de lui. Il se résigna à conserver son poste et à prêter serment au nouveau gouvernement, bien qu'il lui semblât sacrifier quelque chose de sa conscience. Ce sera aux yeux de la postérité une des plus grandes taches du régime impérial d'avoir exigé des fonctionnaires d'ordre non politique un acte qui les diminuait moralement à leurs propres yeux. Le 20 janvier 1852, J.-J. Rieder mourait, sans que son fils eût pu avoir la douceur de le revoir, sans qu'il pût même aller consoler sa mère. Il vécut si exclusivement pendant les trois mois qui suivirent dans la pensée d'aller la retrouver en été, qu'il accepta presque avec joie le décret qui lui interdisait de se présenter à l'agrégation. Il pourrait du moins donner à sa mère ses vacances tout entières. Cette joie lui fut refusée. M[me] Rieder tomba tout à coup malade, au mois de juillet. Son fils n'eut que le temps d'accourir pour recevoir son dernier soupir.

Deux mois passés auprès de son frère Amédée, qui, plus âgé que lui de 21 ans, avait été pour lui comme un second père, l'aidèrent à sortir de l'accablement où le plongea ce double deuil. Il trouvait d'ailleurs dans la maison de son frère une jeune allemande de Stuttgart, d'une rare distinction d'esprit et de cœur, M[lle] Denzel, qui avait soigné M[me] Rieder mère depuis la mort de son mari et avait été pour elle comme une fille. Auprès de cette amie, Rieder croyait revivre encore un peu avec celle qui n'était plus, et l'on ne s'étonne pas de voir l'idylle gœthéenne commencée entre la mère et le fils se compléter par la venue d'une Dorothée aussi forte, aussi sage et aussi tendre que celle du poème. Le 20 août 1853, Fritz Rieder épousait M[lle] Marie Denzel. Un an plus tard il était reçu à l'agrégation des lettres et immédiatement après il était appelé du lycée de la Rochelle à celui de Strasbourg.

Dès son entrée à l'École Normale, il avait espéré un poste de professeur à Strasbourg, qui lui aurait permis d'entourer de soins la vieillesse de ses parents. Ils n'étaient plus là pour l'accueillir. Il trouvait du moins en Alsace tous les compagnons de sa jeunesse, sa chère cathédrale, les paysages aimés des bords du Rhin et des Vosges. Dans ce pays de mœurs à demi-germaniques, où le patriotisme français le plus ardent était étroitement associé aux idées libérales et républicaines, où un sentiment religieux très profond s'associait à une grande liberté philosophique et théologique, Rieder trouvait l'atmosphère morale qui lui était nécessaire. Les années de Strasbourg furent des années heureuses, heureuses par le bonheur dont

il jouissait à un foyer que quatre petits enfants vinrent vite égayer, heureuses par la joie que lui donnait son activité professorale, d'abord en quatrième, puis, à partir de 1861, en troisième, heureuses aussi par quelques précieuses amitiés universitaires, celles de Fustel de Coulanges, de Janet, et surtout de Belot avec qui il se lia d'une amitié très tendre. Belot était préoccupé comme lui des questions de pédagogie et de réforme de l'enseignement, et, malgré la différence de confession, ils se sentaient unis par la même conception religieuse et morale de la vie. Ces années de Strasbourg furent aussi des années difficiles. Ses parents ne lui avaient laissé aucune fortune ; son mariage ne lui avait apporté d'autres richesses que celles du cœur. Il dut renoncer à toutes ses ambitions scientifiques pour assurer l'existence de sa famille. Mais, si absorbé qu'il fût par son travail quotidien et par les nécessités de la vie, il avait l'esprit trop actif pour ne pas poursuivre, à côté de ses occupations professionnelles, quelques études personnelles où put germer le petit grain d'originalité qu'il sentait en lui. C'était maintenant la pédagogie qui le préoccupait. Il étudiait Amos Coménius, et trouvait dans les idées du grand réformateur de l'instruction au XVII[e] siècle tous les principes qui lui paraissaient propres à corriger les défauts des méthodes universitaires : l'enseignement des choses mis à la place ou plutôt uni à l'enseignement des mots, l'enseignement de la langue maternelle servant de base et de préparation à l'étude des langues anciennes ; l'enseignement des langues anciennes rendu plus rapide, plus pratique et visant moins à les faire écrire qu'à faire connaître les auteurs anciens et l'antiquité elle-même ; enfin, l'école conçue comme une préparation plus à la vie qu'à la science. Ces idées, qu'il exposa un peu plus tard dans un discours de distribution de prix, en 1867, et qui étaient aussi en partie celles du fameux éducateur strasbourgeois, Jacques Sturm, il avait cru un instant qu'il pourrait les appliquer en Alsace. Il y avait retrouvé, dans la petite ville de Bischwiller, voisine de Strasbourg, son ami d'enfance M. Brustlein, qui y exerçait le ministère évangélique auquel Rieder avait lui-même tant de fois songé. Ce fut en grande partie sous l'influence de Rieder que M. Brustlein créa en 1861, avec l'aide de quelques industriels du pays, le pro-gymnase de Bischwiller, qui devait conduire les élèves jusqu'à la troisième, donner à l'enseignement par l'aspect, à l'enseignement pratique des langues vivantes et à l'enseignement du français une place prépondérante et faire marcher de front, à partir de la sixième, pour quelques élèves, l'enseignement du latin avec celui des sciences et des humanités modernes. La direction du progymnase fut confiée à un professeur du gymnase de Strasbourg, ami de Rieder et imbu

des mêmes idées que lui, M. Kuhff. Celui-ci, doué d'un véritable génie pour l'enseignement des langues vivantes, et animé d'un zèle tout apostolique pour la cause des réformes, donna une extraordinaire impulsion à la création nouvelle. Ce qui fut fait dans ce petit coin d'Alsace pendant les six ans de sa direction peut être considéré comme le germe de tout ce qui fut réalisé ou tenté depuis, par M. Duruy dans l'enseignement spécial, par l'École Monge et l'École Alsacienne, par M. Ferry dans les réformes de 1880. Quand M. Kuhff dut renoncer à la direction du gymnase de Bischwiller, en 1867, Rieder fut sur le point de prendre sa place. M. Duruy, qui s'intéressait beaucoup à cette expérience pédagogique, était disposé à lui donner pour cela un congé régulier ; mais le proviseur ne voulut pas laisser partir son seul professeur protestant, très aimé à Strasbourg, et qui, paraît-il, retenait au Lycée des élèves qui, sans lui, auraient passé au gymnase luthérien.

Encore une fois Rieder devait renoncer à construire cette petite œuvre personnelle, modeste mais solide, qu'il rêvait depuis l'École. Le moment n'était pas éloigné du reste où une épreuve plus rude allait lui être imposée. La grande tourmente de 1870 arracha l'Alsace à la France et balaya à la fois le lycée de Strasbourg devenu gymnase allemand et le gymnase libre de Bischwiller devenu *Realprogymnasium* communal.

Le sort cruel imposé à l'Alsace par la conquête fut particulièrement douloureux pour ceux qui, comme Rieder, avaient beaucoup aimé l'Allemagne, et avaient avec elle des attaches personnelles. Il n'hésita pas un instant sur son devoir, et, soutenu par l'approbation tendre et courageuse de tous les siens, il demanda un poste en France. Le 13 avril 1871, il était nommé en seconde à La Roche-sur-Yon. Il ne fut pas obligé d'occuper ce poste qui eût été pour lui une sorte de disgrâce et d'exil, et, le 25 juillet 1871, il était nommé titulaire de quatrième à Nancy et délégué en troisième.

La destinée devait un dédommagement à Rieder pour tant de traverses et d'épreuves. Il était juste que son ambition, qui avait toujours été l'ambition de servir la science et son pays, trouvât un jour sa récompense, qu'il fût placé dans une situation où il pourrait montrer tout ce qui se cachait de sève active et généreuse, de force originale intellectuelle et morale, sous ses allures timides et lentes. Ce fut précisément aux désastres qui venaient de l'arracher à sa ville natale que Rieder dut cette revanche à ses déceptions passées. En 1871, un groupe d'hommes appartenant aux professions les plus diverses, mais également convaincus que la question de l'éducation nationale était la plus urgente de toutes, formèrent le projet de créer

un établissement libre d'instruction où l'enseignement des langues vivantes tiendrait une grande place ainsi que l'enseignement par l'aspect ; où l'enseignement des langues classiques occuperait moins d'années que dans les lycées et laisserait une place plus large à l'étude des auteurs, tout en réduisant la part faite aux travaux écrits ; où les exercices physiques, le chant, le dessin seraient obligatoires et aussi sérieusement cultivés que les autres branches d'instruction ; où enfin le régime de l'internat seraient remplacé par un système d'éducation familiale imité du régime « tutorial » de l'Angleterre, et où les enfants feraient sous une direction toute paternelle l'apprentissage de la responsabilité et de la liberté. Deux universitaires, MM. Moireau et Monod, avaient rédigé le programme de l'École, qui ressemblait sur beaucoup de points à celui de Bischwiller. L'un d'eux était d'ailleurs un ami intime de Rieder et avait souvent causé avec lui de ces questions pédagogiques ; il l'avait dès le premier jour désigné comme le directeur le mieux qualifié pour la nouvelle École, d'autant plus qu'elle était destinée essentiellement, dans l'esprit de ses fondateurs, à recevoir les enfants Alsaciens qui devraient être éloignés de leurs familles pour échapper à la domination allemande. Diverses causes empêchèrent le projet de 1871 de se réaliser immédiatement. En 1873, deux professeurs, un chimiste illustre, M. Friedel, et M. Ph. de Clermont, ouvrirent à leurs frais, dans la rue des Écoles, deux petites classes enfantines confiées à un instituteur alsacien, M. Bræunig. En 1874, l'*École Alsacienne* était fondée. On adressa à Rieder un appel auquel il répondit sans hésiter. Je n'ai pas à raconter l'histoire de cette École. Je rappellerai seulement que, sous la direction de Rieder, elle se développa rapidement. Dès 1874, une section classique, composée de deux classes, sixième et cinquième, était fondée ; Rieder s'était chargé de la cinquième ; le jeune professeur qu'il s'adjoignit pour la sixième et qui se dévoua corps et âme aux idées chères à Rieder, devait, quelques années plus tard, devenir son gendre et sous-directeur de la section classique. Chaque année une classe nouvelle était ajoutée aux classes existantes. En 1875, à la maison de l'impasse Vavin où l'École avait été établie en 1874, et qui était réservée à la section élémentaire, s'ajoutait une nouvelle maison, rue d'Assas, 92, pour la section classique. En 1878, les progrès de l'École avaient été assez rapides pour qu'on pût réunir un capital d'actions et d'obligations suffisant pour acheter entre la rue d'Assas et la rue Notre-Dame-des-Champs un vaste terrain, où l'on construisit les bâtiments actuels de l'École Alsacienne, qui furent inaugurés en 1881.

Ces années furent les années les plus heureuses de la vie de Rieder. Il voyait se réaliser son rêve : il pouvait faire passer dans la

pratique les idées lentement élaborées pendant ses années d'enseignement. Il était d'une activité infatigable, professeur et directeur à la fois, élaborant les programmes, les soumettant à son comité d'études et à son conseil d'administration, où il avait la fierté d'avoir pour collaborateurs des hommes éminents dans les lettres, les sciences, les arts, l'industrie, retouchant soigneusement ces programmes, avec un souci perpétuel du mieux, après de prudentes expériences. La série des rapports annuels faits par Rieder à l'assemblée générale des actionnaires de l'École et des discours prononcés aux séances de fin d'année, forme un ensemble de documents pédagogiques de la plus haute importance, et, quand l'Université entreprit en 1880 la série de ses réformes, quand parurent plus tard les programmes de 1889, Rieder put constater, non sans orgueil, que ni ce qu'il avait fait, ni ce qu'il avait dit n'avait passé inaperçu. Mais il constatait aussi, avec regret, que deux choses n'avaient pas été comprises par l'Université : l'une, que les méthodes d'enseignement mises en pratique à l'École Alsacienne exigeaient une augmentation des heures de classe, portées en effet par elle à trente heures par semaine, et devenaient impraticables ou nuisibles sans cette augmentation ; l'autre, que le système d'éducation et de discipline de l'École Alsacienne n'est applicable sans restriction qu'à un établissement comptant un petit nombre d'élèves appartenant à peu près au même milieu social, qu'il exige des sentiments d'étroite solidarité entre les professeurs et le directeur, qu'il exige surtout la présence d'un directeur permanent, qui ait la responsabilité de toutes les parties de l'enseignement et de la discipline, qui s'identifie avec son école et ne cherche point d'avancement en dehors d'elle.

Ce qu'il y eut en effet de plus remarquable dans la direction de Rieder, ce fut la manière dont s'exerçait son autorité. Il n'y avait, à l'École Alsacienne, ni maîtres d'études, ni pensums, ni retenues. Il fallait, d'autre part, demander aux professeurs de se prêter à toutes sortes de nouveautés pédagogiques, à mille travaux supplémentaires et gratuits, par exemple, à ces excursions instructives, que l'École Alsacienne a seule, sous la direction de Rieder, pu organiser d'une manière régulière et sérieuse. Rieder obtenait tout ce qu'il voulait des élèves et des maîtres, à force de bonhomie, de bonne humeur, de foi et de dévoûment à son œuvre. Le moins autoritaire des hommes a joui, du moins dans les années où le succès de l'École allait grandissant, d'une autorité extraordinaire. Il faut dire qu'il était présent partout, qu'il veillait à tout, remplaçait les professeurs malades, dirigeait lui-même des excursions, passait toutes ses soirées

du samedi et parfois les nuits à établir les moyennes des notes des élèves, défendait ses professeurs injustement critiqués avec la même énergie qu'il mettait à les rappeler à leurs devoirs, connaissait chaque élève assez intimement pour qu'une réprimande ou un encouragement de lui fût le plus efficace des moyens disciplinaires.

Il était dit pourtant que Rieder ne devait pas connaître les bonheurs sans mélange ni les succès sans revers. En 1882 tout paraissait lui sourire. Les progrès de l'École obligeaient à dédoubler les classes élémentaires et faisaient prévoir pour un avenir prochain un chiffre de 300 élèves; Rieder recevait la croix de chevalier de la légion d'honneur et le ministre, J. Ferry, qui avait visité attentivement l'École, en faisait l'éloge à la tribune du Sénat. Les travaux et les programmes de l'École avaient été remarqués à l'exposition de 1878. Rieder, qui avait retrouvé à Paris beaucoup d'anciens collègues et d'anciens camarades dont la carrière avait été plus brillante que la sienne, Janet, Fustel, Villetard, Gréard, Weiss, Sarcey, About, Taine, Bréal, jouissait de se sentir soutenu et apprécié par eux. Il ne se passait pas d'année sans que Sarcey lançât quelque article chaleureux et spirituel pour faire l'éloge de l'école de son ami Rieder. Les inspecteurs de l'Université suivaient attentivement ce qui se faisait à l'École, les directeurs du ministère lui témoignaient une constante sympathie, et l'un d'eux lui confiait ses enfants. Enfin, en 1887, Rieder était désigné par le ministre comme représentant de l'enseignement libre au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Mais précisément à ce moment il commençait à avoir de graves soucis pour son École. Le nombre des élèves avait commencé à décroître, et l'on entrait dans une période de difficultés financières; car il fallait accroître les dépenses pour ne pas déchoir; il fallait créer des classes d'enseignement moderne, améliorer la situation des professeurs. Il était facile de comprendre d'où venait cet arrêt dans les progrès de l'École Alsacienne. Il était la conséquence du malaise économique, qui, depuis 1882, a forcé une grande partie de la bourgeoisie française à restreindre ses dépenses. Il eut aussi pour cause les réformes même de l'enseignement secondaire que l'École Alsacienne avait contribué à provoquer, et qui faisaient croire à beaucoup de parents qu'ils trouveraient dans l'Université, à beaucoup meilleur marché, ce qu'ils avaient cherché jusque là à l'École Alsacienne, en s'imposant d'assez lourds sacrifices pécuniaires. Et il faut ajouter qu'en matière d'instruction comme dans les autres domaines, l'esprit d'initiative, de rénovation, de sacrifice, qui avait accompli de si belles choses de 1871 à 1882, faisait place dans un

grand nombre d'âmes au scepticisme et au découragement. Rieder était incapable de l'un et de l'autre. Il lutta énergiquement contre toutes les difficultés, sacrifia sans hésiter une partie de son traitement pour alléger les charges de l'École, profita de l'exposition de 1889, où il fut membre du jury des récompenses, pour montrer avec éclat ce qui avait été fait sous sa direction depuis quinze ans, travailla avec Frary et Burdeau à la création d'une *Ligue réformiste de l'enseignement secondaire*, enfin sut si bien intéresser le monde politique aux destinées d'une École qui était à ses yeux, pour l'Université, la plus utile des collaboratrices et un champ d'expériences incomparable, qu'il obtint du Parlement une subvention de 40,000 fr. L'ardeur avec laquelle des hommes d'opinions aussi différentes que MM. Burdeau et Clémenceau travaillèrent à faire adopter le principe de cette subvention par M. Ch. Dupuy, rapporteur du budget, et par M. Goblet, alors ministre de l'Instruction publique, montre à quel point Rieder avait su les convaincre qu'un intérêt national était en jeu dans l'existence de l'École Alsacienne.

Malheureusement, quand une œuvre est aux prises avec des difficultés financières, il est rare que des difficultés morales ne viennent pas s'y ajouter. Malgré le dévoûment dont Rieder venait de donner des preuves et le succès qu'il avait obtenu, son autorité n'était plus aussi grande auprès de son Conseil ni même auprès de son personnel et de ses élèves. On reconnaissait que ses hautes qualités morales et intellectuelles avaient été précieuses pour fonder l'École, pour en tracer les programmes, pour inspirer à tous un sentiment unanime de dévoûment à l'œuvre commune ; mais quelques personnes trouvaient, à tort ou à raison, que la situation présente exigeait une direction plus jeune et plus énergique. Dès que Rieder sentit que l'ancienne harmonie n'existait plus entre son Conseil et lui, il se sacrifia sans hésiter à son œuvre. C'est en décembre 1890 que la subvention obtenue par ses persévérantes instances avait assuré l'avenir de l'École. Deux mois après, en février 1891, il donnait sa démission, bien que ce fût pour lui un véritable déchirement de cœur de renoncer à une activité pour laquelle il se sentait encore plein d'entrain et d'espérances.

Cette séparation fut pénible aussi pour ceux qui l'avaient provoquée ; et Rieder trouva une consolation dans les témoignages de sympathie qui lui furent apportés de tous côtés, par les membres même de son Conseil comme par les parents des élèves, et surtout dans les manifestations d'affection vraiment filiale qui lui vinrent de ses anciens élèves. Il resta si étroitement attaché à sa chère Ecole, qu'on vit plus d'une fois le directeur honoraire en retraite

venir remplacer des professeurs malades, et qu'une sincère amitié ne cessa pas de l'unir au professeur qui lui avait succédé à la direction de l'École.

Quoiqu'il fût en situation, grâce à la double retraite que lui versaient l'État et l'École, et grâce à quelques pensionnaires, de jouir tranquillement d'un repos bien gagné, il ne s'y résignait pas. Une des passions de sa vie avait été la littérature grecque et l'enseignement du grec ; à Nancy, de 1871 à 1875, il avait organisé gratuitement des conférences facultatives de grec pour les élèves du lycée et ces conférences avaient été très suivies et très goûtées. Il proposa au ministère de refaire une tentative du même genre dans deux lycées de Paris. Cette proposition trouva un très bienveillant accueil auprès de l'administration universitaire, mais vint se heurter, dans un lycée où le proviseur était favorable à l'expérience, contre l'opposition des professeurs qui trouvaient inutile de rien ajouter à leur enseignement, et dans un autre lycée, où les professeurs avaient accueilli avec empressement cette offre de collaboration, contre l'opposition du proviseur. Rieder se consola de cette nouvelle déception, en faisant venir chez lui le jeudi deux ou trois jeunes garçons, avec lesquels il lisait Homère, Xénophon et Platon. C'étaient, me disait-il, les meilleures heures de la semaine, avec celles où il reprenait son violon et où, comme autrefois avec Taine et Quinot, il jouait les sonates de Mozart et de Beethoven.

Sa santé paraissait raffermie ; il semblait rajeuni par la vie calme qu'il menait depuis 1892, déchargé des grosses responsabilités qu'il avait eu à supporter pendant près de vingt ans. En automne 1896 il revenait à Paris, après des vacances heureuses et gaies, la tête pleine de projets de travail pour son hiver. Sans que rien eût fait prévoir cet accident, il eut le 2 octobre une légère attaque de paralysie qui rendit mortelle une bronchite contractée depuis quelque temps et qu'on croyait sans gravité. Il s'éteignit le 9 octobre, sans lutte et sans souffrance.

Il avait réalisé le vœu qu'il formait le 18 novembre 1849. Il avait élevé sur la base solide de ses études de modeste grammairien une petite tour qui est bien à lui et qui préservera son nom de l'oubli. Son École Alsacienne est aujourd'hui la seule grande école libre laïque qui donne en France à ses élèves l'enseignement secondaire complet, à la fois classique et moderne. L'esprit de Rieder y vit toujours. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre savent quel admirable organisateur, quel conducteur d'hommes aussi, a été, par sa seule autorité morale, par sa bonté, par son désintéressement, par son dévouement, ce pédagogue doux et obstiné, si peu pratique comme

homme privé, si timide à force de modestie et de scrupules, mais pour qui la vocation de l'enseignement était en même temps qu'une œuvre de science, une œuvre de conscience et de piété.

G. MONOD.

APPENDICE

Nous donnons en appendice quelques extraits de la correspondance de F. Rieder. On verra quel intérêt pourrait offrir une publication plus étendue de cette correspondance, soit pour l'histoire politique de l'époque, soit pour l'histoire de l'École Normale de 1848 à 1851, soit par ce qu'elle nous révèle sur les sentiments intimes de Rieder.

I

Lundi 15 mai au soir 1848.

Chers parents,

Je vous écris en ce moment le cœur tout joyeux : il y a deux heures je n'eusse pas pu en faire autant : vous avez appris, je pense, par le courrier d'aujourd'hui, ou peut-être même par le télégraphe, l'histoire de notre journée d'aujourd'hui. Les détails que je vous donnerai ne vous apprendront sans doute rien de bien nouveau, mais ils seront ceux d'un témoin oculaire. Plus heureux que le 24 février, j'ai tout vu de mes propres yeux, la victoire et le triomphe d'une heure de ces messieurs, et grâce à Dieu leur défaite. On savait depuis samedi que le parti ultra devait, sous prétexte de manifestation en faveur de la Pologne, tenter aujourd'hui son coup de main contre l'Assemblée, et, il faut le dire, celle-ci, par ses lenteurs et ses bavardages, s'était aliéné bien des esprits. Hier, la journée avait été assez calme, sans doute à cause de la chaleur qu'il faisait, et aujourd'hui même dans la matinée rien n'annonçait ce qui devait se passer : nous avions entendu seulement dans notre quartier quelques groupes se diriger vers la Chambre en criant : Vive la Pologne ! A une heure et demie, je me suis dit qu'il fallait pourtant voir ce qui se passait, quand même ce ne serait pas grand chose, et comme nous avions congé au collège, je me suis mis bravement en route, malgré la chaleur. J'ai été d'abord sur les quais où il y avait peu d'agitation, excepté dans quelques groupes où l'on annonçait déjà vaguement que les chefs de clubs avaient pénétré dans la Chambre. De là je me suis dirigé par les Tuileries vers la place de la Concorde : les grilles étaient fermées de ce côté, et, par je ne sais quelle mesure bizarre, on faisait une police assez sévère dans l'intérieur du jardin. J'ai donc fait un petit détour par la rue de Rivoli pour arriver sur la place qui était presque vide : ce n'était que vers le pont, vis-à-vis le palais de l'Assemblée, que commençaient la foule et le bruit. Tous les clubs ultra étaient rangés là en ordre autour de leurs bannières ; on chantait des airs nationaux et on criait : Vive la Pologne ! Cet enthousiasme avait l'air d'assez bon aloi, et j'ai cru même un instant à une bonne manifestation. J'ai percé la foule jusqu'à la porte de l'Assemblée qui est, comme vous savez, dans la cour du Palais-Bourbon. Là j'ai vu que les clubs entraient

dans la salle : alors, faisant abstraction pour un moment de mes principes en faveur de ma curiosité, je me suis approché du drapeau des Jacobins, j'ai mis mon chapeau un peu sur l'oreille et ai donné le bras à deux jacobins assez débraillés : grâce à cette fraternisation un peu hypocrite, j'ai été porté avec les autres dans la salle, où, en jouant des genoux et des coudes, je suis parvenu à me placer dans une tribune : je dois dire pourtant que je ne me suis livré à aucun cri, à aucune manifestation, sans cela je devrais me considérer comme coupable pour ma part de l'envahissement de la Chambre ; je n'ai ouvert la bouche que pour désapprouver à haute voix un de mes voisins qui criait : à mort les aristocrates ! Le spectacle de la Chambre en ce moment était triste et effrayant; la salle était déjà envahie quand je suis arrivé ; les représentants étaient immobiles et silencieux sur leurs bancs, pendant que tous les couloirs se remplissaient de peuple ; on ne discutait pas, le président agitait en vain sa sonnette, et la tribune était assiégée et envahie à chaque instant par des gens étrangers à la Chambre. Je ne vous rapporterai pas ce qui s'est dit ; vous le lirez dans les journaux ; pour moi j'ai plutôt vu qu'entendu ; je n'ai distingué clairement que la voix de Barbès qui demandait à plusieurs reprises, d'abord la déclaration de guerre, puis l'impôt d'un milliard sur les riches ; et qui, enfin, a proclamé l'Assemblée dissoute par le peuple. Le bureau en ce moment a été envahi par des gens en blouse qui péroraient à tort et à travers; le président a disparu et peu après la plupart des membres en ont fait autant. Je me suis retiré alors ; ma position et une opinion que je ne pouvais plus m'empêcher de cacher pouvaient me devenir dangereuses au milieu d'une populace victorieuse, et vraiment aussi j'en avais assez vu. Je ne puis vous dire avec quel sentiment de tristesse et de découragement je suis sorti de cette cour du Palais-Bourbon, où j'avais entendu proclamer par vingt mille hommes le nouveau gouvernement provisoire, et quel gouvernement ! Blanqui, Barbès, Cabet, Raspail, des démagogues sans foi, sans morale et surtout sans capacité ! Tout le monde sait que Cabet et Raspail sont fous. Je ne savais pas comment pourrait s'organiser la résistance contre ce coup de main, je ne voyais d'autre alternative qu'une nuit de combat terrible et de guerre civile ou la France abandonnée à de telles gens. Je suis rentré très vite, pour annoncer chez nous ce que j'avais vu ; j'ai dîné à la hâte et suis ressorti aussitôt pour aller vers l'Hôtel de Ville, où je savais que le prétendu gouvernement devait s'être établi ; je vous dirai même tout bas, mais n'en parlez à personne, car ma détermination était peut-être un peu ridicule, quoique sincère ; je vous dirai donc que j'avais pris un pistolet sur moi avec des balles et des munitions, bien décidé à défendre l'ordre et la bonne cause. Je ne savais pas ce qui s'était passé depuis ma sortie de la Chambre, et vraiment, après ce que j'avais vu là, il n'y avait rien que je ne pusse craindre. Heureusement, en arrivant près des quais, toutes mes inquiétudes se sont dissipées, et j'ai vu que mon ardeur belliqueuse avait été au moins inutile ; après une première alerte causée par un coup de fusil parti sans doute par hasard, nous sommes arrivés sur les quais ; tout était couvert de garde nationale : la ligne, l'artillerie, les lanciers défilaient au pas de course et au grand trot ; ils criaient : Vive l'Assemblée nationale ! et nous leur répondions avec enthousiasme ; un instant après on nous annonce que Barbès et Blanqui étaient arrêtés, puis nous avons vu porter en triomphe Lamartine et Ledru-Rollin. Ce dernier s'était

trouvé mal après la séance de la Chambre, mais moi, qui ai été à la porte de la salle où on l'avait transporté, je crois pouvoir dire que ce n'était qu'une honteuse timidité; il voulait échapper à la nécessité de se déclarer dans le premier moment ; une fois Barbès vaincu, il lui a été facile de se rallier à Lamartine. Louis Blanc aussi a joué un rôle assez équivoque ; il prétend n'avoir été pour rien dans toute l'affaire, mais son attitude et ses discours pendant cette terrible séance ont été assez compromettants ; je n'ai pas entendu ce qu'il disait, mais je l'ai vu à plusieurs reprises porté en triomphe dans la salle.

Rieder était entré à l'Ecole Normale le 1er décembre 1848. Il parle longuement à ses parents de ses camarades et de ses maîtres. Voici une première lettre sur l'enseignement de la première année.

II.

Paris, le 4 décembre 1848.

Le lundi et le jeudi, à huit heures, nous avons M. Wallon qui nous fait l'histoire ancienne ; c'est de beaucoup notre meilleure conférence ; notre professeur est un peu froid peut-être, mais son cours est clair et élevé ; il le tire immédiatement des sources auxquelles il nous renvoie sans cesse, dont il suppose l'étude. Nous avons beaucoup d'historiens dans la section ; et je crois que M. Wallon a été pour quelque chose dans la détermination de leur vocation. Les lundi, mercredi et vendredi, à 10 heures, nous avons M. Lebas pour le grec ; c'est moins fort que M. Wallon. M. Lebas sait le grec assurément, lui qui a lu tant d'inscriptions, mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver que pour les textes bien établis de nos auteurs, il est moins habile. Nos explications sont assez superficielles et peu intéressantes, puis il nous fait lire le grec à la moderne et nous avons perdu beaucoup de temps à des exercices de prononciation. M. Lebas est, du reste, un excellent homme ; il me connait et semble s'intéresser à moi ; je lui ai dû, de son propre aveu, quelques rangs pour l'admission. Les mêmes jours que M. Lebas, mais à trois heures de l'après-midi, nous aurons encore le classique M. Gibon, célèbre parmi les élèves anciens et à venir de l'École. Il a ennuyé les générations passées et en ennuiera sans doute beaucoup d'autres ; pourtant on lui fait tort généralement ; sa conférence n'est pas amusante, Dieu sait, mais elle est vraiment instrutive et même originale dans son genre ; ce n'est pas gai de faire des thèmes, des vers, d'être retenu pendant toute une conférence sur le sens d'un mot, mais cela apprend du latin et nous en avons besoin. La conférence de M. Gibon aurait plus d'intérêt si, à son sujet peu attrayant en lui-même, il ne joignait pas un ton un peu somnolent ; il nous corrige nos devoirs et nous expliquons ensemble les auteurs de la licence. Le mardi et le samedi, à 8 heures, c'est M. Jacquinet pour le français ; on se plaint beaucoup dans notre section de cette conférence, mais c'est un peu à tort je crois. M. Jacquinet n'est pas toujours assez animé pour un professeur de français, mais nous fait de temps en temps des leçons intéressantes ; nous lisons avec lui les auteurs de la licence, c'est-à-dire tout le dix-septième siècle. Nous avons commencé par Descartes et nous allons passer à Pascal. La vraie cause de l'opposition que M. Jacquinet rencontre parmi nous, c'est qu'il ne craint pas de nous parler en homme reli-

gieux de Pascal, de Bossuet, de Fénélon et nos jeunes gens n'aiment pas cet esprit, ils appellent cela être réactionnaire ; M. Jaquinet est un ancien élève de l'école et y a fait il y a une dizaine d'années des études très brillantes. Il ne me reste plus à vous parler que de notre professeur de philosophie que nous ne connaissons guère encore ; vous savez que ce devait être M. Jules Simon, mais il est suppléé par M. Kastus. M. Kastus n'a pas encore pu nous faire de leçon sérieuse ; il s'est présenté au concours d'agrégation des facultés, et cela lui a pris près de trois semaines ; auparavant il avait été occupé de sa thèse, de sorte qu'il n'a pas eu jusqu'ici grand temps à nous consacrer. Il vient d'être reçu premier à l'agrégation et je pense qu'encouragé par un succès aussi brillant, il va nous faire un bon cours. C'est un jeune homme très aimable, mais il a le défaut jusqu'ici de trop se poser comme notre camarade ; c'est fâcheux, car il aura de la peine, même quand il nous fera un cours régulier et sérieux, à donner à la conférence toute la gravité qu'elle doit avoir. Il est protestant et membre du consistoire réformé. Il est bien temps que nous commencions à faire de la philosophie, pour tout de bon de la philosophie, voilà tout un mois de perdu. M. Kastus vient le mardi à 10 heures 1/2, et le vendredi à 8 heures ; il nous fera peut-être pendant quelque temps une conférence supplémentaire, pour rattraper le temps perdu, Voilà donc pour les lettres. Je suis aussi l'anglais, mais je n'ai guère le temps de travailler pour ce cours, je ferais peut-être mieux d'y renoncer. Je m'occupe davantage de l'allemand, pour tâcher d'arriver à la fin de l'année à peu près au but. Je fais des sciences aussi et même assez sérieusement, quoique j'aie de la peine à en trouver le temps ; mais si je persiste dans la philosophie, ce serait pour moi un avantage inappréciable d'être bachelier ès-sciences physiques à Pâques ou à la fin de l'année. Nous avens une conférence de physique le vendredi, et d'arithmétique et de géométrie le jeudi et le dimanche matin. Ce sont des élèves de science de troisième année qui nous font ces cours ; il y a bien un peu d'inexpérience dans leur exposition, mais ce petit désavantage est compensé par l'agrément d'être entre camarades. Nous sommes bien à l'aise pour demander toutes les explications qu'il nous faut ; des professeurs que nous tutoyons ne nous intimident pas beaucoup.

Quelques jours après, il parle de sa vie au milieu de ses camarades.

III.

Paris, le 17 décembre 1848.

Il est sept heures moins le quart ; toi, bonne mère, tu dors sans doute encore, car il fait nuit close ; mais papa, s'il a bien dormi, comme je l'espère, est déjà devant sa table avec sa bonne lampe ; il prépare peut-être un sermon, et quoiqu'il fasse, ses enfants ne sont pas loin de sa pensée. Que je voudrais pouvoir frapper à ta porte, cher père, et aller m'asseoir à côté de toi sur ton canapé ; nous lirions ensemble un chapitre de ton Nouveau Testament qui certainement est ouvert en ce moment sur ta table : il ne m'arrive plus trop souvent de lire la Bible de cette façon. Nous l'avons bien ici presque sous toutes les formes et dans toutes les langues ; moi je commence même à la lire en hébreu. Mais bien peu appor-

tent à cette étude cet esprit et ce respect avec lesquels j'avais toujours vu ouvrir un tel livre. Chacun y apporte sa manière de voir et y trouve par conséquent les choses les plus différentes, et quelques-uns, il faut le dire, des choses bien bizarres.

Lundi. — J'ai été interrompu bien vite dimanche, et pourtant j'avais entrepris un sujet bien vaste pour le peu de moments que j'avais devant moi. C'est que j'éprouve toujours, et le dimanche matin plus que jamais, le besoin de me rapprocher de vous, et par quel point vous suis-je plus près que par celui que je touchais dans le commencement de ma lettre ? Oui, chers parents, j'ai besoin du souvenir de ce que j'aimais et vénérais dans votre maison, j'ai besoin de me figurer au milieu de vous l'aimant et le vénérant encore, pour ne pas me laisser aller à une indifférence qui, au milieu de cette atmosphère où je vis, ne resterait pas longtemps indifférence. Vous vous imaginez sans peine ce que c'est que vingt-quatre jeunes gens catholiques élevés tous dans des collèges, où les professeurs de l'Université, comme le faisait l'année dernière M. Deschanel, leur enseignent à qui mieux mieux à railler toute espèce de croyance religieuse. Pourtant, je calomnie notre section : elle renferme trois catholiques fervents, et, je vous assure, très estimables. Dernièrement, en traversant, je ne sais pourquoi, le dortoir à dix heures et demie, j'ai aperçu l'un d'eux recueilli et agenouillé devant son lit ; il ne m'a ni vu ni entendu passer ; je ne puis vous dire combien j'ai été frappé et ému de voir au milieu d'un dortoir de l'École Normale un jeune homme dans cette attitude de prière. Quel contraste avec nous tous, railleurs ou indifférents ! Il est naturel que moralement aussi ils vaillent mieux que nous ; ils ont quelquefois sans doute des idées un peu étroites, mais ils ont aussi une morale étroite, tandis que les autres n'ont que ce que l'Université appelle la morale éternelle, et qui est passablement large et élastique. Je me suis assez rapproché de l'un d'eux, un Lyonnais, qui est entré le dernier à l'école, mais qui certainement passera sur le corps à beaucoup de ses camarades (1). Mais, malheureusement, avec un désir sincère de nous entendre sur le fond, nous nous sommes choqués quelquefois un peu trop fort sur la forme. Nos professeurs sont bons catholiques, du moins ceux qui, par la nature de leurs cours, l'histoire et la littérature française, sont amenés à nous parler de ces questions ; je ne puis rien dire naturellement des autres. M. Gibon ne sort pas de sa grammaire latine, et quant à M. Lebas, nous faisons avec lui de la politique plus que de toute autre chose. Je regrette de n'avoir pas de professeurs qui, comme M. J. Simon, M. Jacques, par exemple, nous représenteraient mieux l'esprit de l'Université, tel que je le trouve par exemple dans la *Liberté de penser*. Je ne serais pas fâché de voir dans toute sa force l'opposition aux doctrines que j'essaie d'établir, mais non sans peine, je vous assure, pour moi d'abord, si je ne puis parvenir plus tard à les établir pour les autres. Puis, il faut le dire, ni M. Wallon, ni M. Jacquinet ne défendent avec beaucoup de bonheur leurs opinions. J'ai vu ce matin le premier, quoi qu'il nous fasse un bon cours d'histoire, embarrassé de répondre à quelques élèves qui lui prétendaient que les Juifs ne connaissaient pas l'immortalité de l'âme et que leur Dieu n'était qu'un Dieu matériel. M. Jacquinet pourtant est plus heureux :

1. Heinrich. Rieder reconnaissait plus tard que ses jugements d'alors sur l'esprit de l'Université étaient trop sévères et trop absolus.

après avoir été un peu ennuyeux sur Descartes, il trouve quelquefois maintenant dans son zèle religieux une véritable éloquence en nous parlant de Pascal.

Les idées religieuses étaient une des préoccupations constantes de Rieder. Son séjour à l'École l'avait beaucoup troublé dans sa foi confiante et candide. Il s'en ouvrait très sincèrement à son père, cherchant auprès de lui des réponses à ses doutes.

IV

Paris, le 6 mai 1856.

Cher père,

Je crois que je ne veux pas continuer aujourd'hui à t'exposer mes difficultés, ma dernière feuille en était déjà bien assez grosse ; elle contenait les deux principales objections qui m'arrêtent dès le début, et elle en impliquait une troisième qui s'y rattache et me semble la plus grave de toutes : comment et à quel degré le christianisme est-il indispensable pour le salut de l'homme ? Si nous sommes chrétiens, nous le sommes parce que nous croyons que c'est l'unique moyen de nous sauver ; nous devons donc croire aussi que ceux qui ne sont pas chrétiens vont à leur perte, et par conséquent chercher à les ramener à notre foi. Le christianisme ne peut pas ne pas être exclusif ; on n'est pas chrétien parce qu'on croit sa religion meilleure que telle ou telle autre, mais parce qu'on la croit la seule bonne, la seule vraie. Mais combien d'hommes auxquels il n'a pas été donné de connaitre cette religion, seule capable de les sauver ! Je ne veux pas même parler de l'antiquité et des peuples où le christianisme n'a pas encore pénétré ; et pourtant ce serait un argument très fort que ces immenses populations de la Chine, de l'Inde surtout, qui ont une religion comme nous, et une foi beaucoup plus vive que nous à leur religion. Mais sans sortir de notre monde, soi-disant chrétien, combien le christianisme y est peu enseigné ? Peut-on en vouloir à tous ceux que rejettent hors du christianisme l'enseignement et surtout le culte catholique, ou même quelquefois certain enseignement protestant qui ne vaut pas beaucoup mieux ? Combien peu de jeunes gens ont eu, comme nous par exemple, le bonheur de recevoir une éducation religieuse constamment raisonnable et libérale, éducation qui aujourd'hui encore est le frein le plus puissant qui me retienne sur la pente où je me sens glisser. Ainsi, quelques-uns de mes camarades ont commencé leur instruction dans des séminaires ; ce sont les plus fougueux adversaires du christianisme ; d'autres ont reçu une instruction religieuse superficielle et extérieure ; leur foi, s'ils en ont jamais eu, est nécessairement tombée au premier choc, et ils sont restés indifférents ; trois ou quatre à peine, élevés sans fanatisme dans de pieuses familles catholiques, sont restés fidèles à ce catholicisme libéral, mais assez inconséquent, qui s'appelle néo-catholicisme, nom qui suffit pour montrer son inconséquence. Un seul, petit-fils d'une sœur convertie du fameux girondin protestant Barnave, est resté catholique de toutes pièces, à la manière de Bossuet, zélé et pratiquant, et bien persuadé sans doute, quoiqu'il ne le dise pas, que toute notre infortunée section est destinée à brûler du feu éternel. Un protestant enfin, fils d'un pasteur méthodiste de Marseille, a rejeté aussi, comme on dit, la défroque des vieilles croyan-

ces, sous l'influence du collège où il a été mis dès son enfance. Voilà à peu près l'état des croyances religieuses parmi nous; j'oubliais mon ami juif, caractère essentiellement mobile qui, après avoir renoncé depuis longtemps à son judaïsme, ce qui était naturel du reste au milieu de l'éducation du collège qu'il a reçue, s'est cru un instant catholique, puis a manqué se faire protestant sur mes traces, et a fini par se jeter à corps perdu dans l'admiration exclusive du XVIIIe siècle, dont il est fanatique. Tu vois que tous ces jeunes gens ont été conduits où ils sont par des circonstances la plupart du temps indépendantes de leur volonté. Cette connaissance vraie du christianisme qu'aucun n'a reçue dans son enfance, où l'auraient-ils prise plus tard? Ce n'est pas d'abord l'histoire, qui, en leur montrant le catholicisme à l'œuvre, aurait pu la leur donner. La Réforme elle-même, à moins qu'on ne l'étudie bien à fond, et avec un esprit bien impartial, ne peut pas non plus donner beaucoup de lumière là-dessus. On peut, et il faut, étudier l'Evangile, me diras-tu. Oui sans doute, mais cette étude n'est pas aussi facile à faire dans un bon esprit qu'on veut bien le dire; je l'éprouve par moi-même en ce moment; il faut déjà être chrétien et bien chrétien pour trouver tous les trésors qui y sont renfermés, et surtout pour en faire un bon usage; il faut un peu vouloir les découvrir pour les découvrir. Comment, si l'on n'apporte pas d'avance ces bonnes dispositions déjà chrétiennes, ne se laissera-t-on pas rebuter par cette forme de saint Paul déjà si embarrassée, si difficile à suivre pour l'enchaînement des idées? Comment celui qui ne connaîtra pas l'épître aux Éphésiens ou quelques chapitres de l'épître aux Corinthiens, ne sera-t-il pas repoussé par cette doctrine si dure de l'épître aux Romains? Comment ne verra-t-il pas dans le 9e chap. par exemple, l'odieuse et injuste doctrine de la prédestination qui y semble si formellemeut enseignée? Comment contrôlera-t-il cette exagération de saint Paul? D'ailleurs, ne lui dit-on pas partout que l'Écriture est inspirée? peut-on contrôler ce qu'on doit croire dicté par Dieu lui-même? D'ailleurs, les théologiens n'ont-ils pas compris aussi saint Paul? Voudra-t-on être plus savant que saint Augustin, Bossuet et Luther? C'est vraiment désespérant comme tout est hérissé de difficultés; et pourtant cette religion si difficile à aborder, inconnue à la majorité du genre humain, serait la condition du salut de l'homme?

Les lettres qui suivent se rapportent aux changements que la réaction de 1850-51 amena à l'École Normale, au remplacement de M. Dubois, le Directeur de l'École, et à la révocation de M. Vacherot, le Directeur des Études.

V

Paris le 13 août 1850

C'est ce matin qu'a eu lieu l'installation de M. Michelle. Ça été une cérémonie toute simple et tout à fait en famille. On nous a tous réunis dans la bibliothèque, professeurs et élèves, puis M. Dubois nous a amené le nouveau directeur. Il n'y avait personne d'étranger à l'École. M. le ministre n'aurait pas daigné venir installer le nouveau directeur qu'il nous donne, et d'ailleurs il aurait été de trop. Il vaut bien mieux que tout chez nous se passe en famille. M. Dubois nous a fait un petit discours extrême-

mement remarquable. Il était impossible d'être à la fois plus digne et plus paternel. Il a pris, en s'adressant à M. Michelle, le ton d'amicale supériorité qui convenait à l'ancien élève de l'École, quittant pour l'abandonner à un étranger cette école qu'il a dirigée depuis dix ans et connue et aimée depuis sa jeunesse. Il était vraiment ému en parlant de nous à M. Michelle, en nous recommandant à lui, et cette émotion s'est vivement communiquée à nous, et sans doute à M. Michelle lui-même. Celui-ci a répondu par un petit discours écrit, fort convenable, mais a nécessairement paru un peu froid après la chaleureuse improvisation de M. Dubois. Il a commencé par répondre directement et personnellement à M. Dubois, et cela en termes tout à fait convenables, en reconnaissant de bonne grâce cette sorte de supériorité que M. Dubois s'était attribué à si juste titre. Puis il nous a exposé en quelques mots ses doctrines en nous demandant d'attendre pour le juger que nous l'ayons vu à l'œuvre. Il n'a pas craint de toucher un mot du christianisme et de son alliance avec la raison, mais cela en annonçant la plus grande tolérance. En somme, quoiqu'à vrai dire on ne croie guère à l'École à l'alliance que souhaite M. Michelle, son allocution a fait assez bon effet, et tout le monde est disposé à attendre sans prévention qu'il se soit montré à l'œuvre.

VI

Paris le 2 juillet 1851

Cher père,

C'est à toi que je m'adresse aujourd'hui pour te dire un mot d'une cérémonie importante, mais pénible, qui vient de se passer au milieu de nous: c'est notre visite d'adieu à M. Vacherot, dont la destitution, décidée hier soir dans le Conseil, est arrivée ce matin à l'École. Tu t'intéresses trop à notre pauvre école et à sa liberté pour que je ne t'annonce pas immédiatement un événement aussi grave pour elle et pour son avenir. L'année passée déjà, la retraite ou plutôt l'expulsion de M. Dubois avait été un rude coup pour elle, et j'ai peur que ce dernier ne l'achève. M. Michelle, avec de bonnes intentions peut-être, n'est en état de connaître ni surtout de comprendre assez l'École pour la faire marcher. M. Vacherot seul pouvait y continuer les bonnes traditions de travail et de liberté qui en font la vie; jamais M. Michelle, avec les idées naturellement étroites de sa religion, ne pourra comprendre cette vie, sans laquelle l'École cessera d'exister, et sans le vouloir, il sera peut-être, avec le successeur, quel qu'il soit, de M. Vacherot, l'instrument de la ruine d'un corps qu'il croit sans doute être venu sauver. Personnellement, nous regretterons beaucoup M. Vacherot; c'est un homme excellent, dévoué à l'École, et bien vraiment l'ami de chaque élève. Il était excessivement ému en recevant nos adieux, et faisait vraiment peine à voir, pâle et défait, comme il l'était. Mais aussi il a dû reconnaître sur nos figures à tous, en serrant la main à chacun de nous, qu'il n'avait pas trouvé des cœurs indifférents et indignes de répondre au sien; c'était vraiment une scène touchante; dès le matin d'ailleurs, toute l'École avait été comme consternée, en apprenant cette nouvelle. Il nous a adressé quelques bonnes et dignes paroles pour nous engager à ne pas nous laisser effrayer par la persécution, à rester calmes et dignes, mais courageux, au milieu de toutes les difficultés que nous allions rencontrer dans notre carrière. Certes, ses paroles ne se-

ront pas perdues et nous sommes encore une dernière génération de la bonne et vieille École, qui saura maintenir sa dignité et son indépendance, mais l'année prochaine, que deviendra cette pauvre École, abandonnée tout entière à des mains étrangères et peut-être ennemies ? Le prétexte de la destitution de M. Vacherot a été la publication du 3e volume de son histoire de la philosophie alexandrine, précédée d'une préface ferme et digne, où il s'est permis, dit-on, d'attaquer quelques-unes des plus lâches apostasies philosophiques de notre époque. Je n'ai pas encore vu ce volume, mais je tâcherai de l'avoir en main. Son ouvrage, comme tu sais, est une critique hardie, mais toujours digne et scientifique du christianisme. Où en sommes-nous s'il n'est plus permis de rien discuter ? — Mais en voilà assez ; j'écrirais jusqu'à demain si je voulais exprimer toute mon indignation et dire tout ce que je pense.

VII.

Paris, 14 juillet 1851.

Nous commençons déjà à nous ressentir un peu de l'absence de M. Vacherot. C'est M. Michelle qui a pris provisoirement en main toute la police de l'école, et ne s'y entend malheureusement que trop bien. Son grand défaut et son grand malheur, c'est de se croire encore au collège de Strasbourg. Personne ne méconnait au fond ses intentions toutes paternelles, mais on n'en est pas moins mécontent de se voir ainsi traité et surveillé comme des enfants. Je crains, surtout pour l'année prochaine, qu'il n'arrive pas à un bon résultat en fatiguant les maîtres et les élèves par une surveillance incessante. Ainsi hier nous nous trouvions par hasard à causer à nos fenêtres, en attendant un professeur en retard. M. Michelle, qui nous a aperçus de son cabinet, qui se trouve dans l'aile opposée, est venu aussitôt en traversant toute l'École, à travers je ne sais combien d'escaliers, pour nous rappeler à l'ordre, et réprimander notre maitre surveillant, pour n'avoir pas empêché un si grand désordre. Vous comprenez qu'il n'est guère de la dignité du directeur de l'École Normale de faire ce métier de maitre d'étude, et que cela ne doit pas faire bon effet sur les maitres ni sur les élèves.

LES

OBSERVATIONS D'UN PÉDAGOGUE ALLEMAND

SUR NOS ÉCOLES

Reisceindrücke und Betrachtungen eines deutschen Neuphilologen in der Schweiz und in Frankreich, von K. A. Martin Hartmann; Leipzig, Stolte 1897.

Chargé par le ministère saxon de l'instruction publique d'étudier en Suisse et en France l'organisation scolaire et plus spécialement l'enseignement des langues vivantes, M. Hartmann, professeur à Leipzig, a publié, lors de son retour, ses impressions dans le livre que nous signalons: son ouvrage révèle un honnête homme, un pédagogue très au courant de sa profession, un ami de la France. A ce triple titre, l'ouvrage mérite d'être examiné de près. Aussi bien, M. Hartmann, venu avec l'intention de chercher des exemples ou des indications pour ses collègues allemands, semble-t-il s'être intéressé de plus en plus directement à notre système scolaire; de telle sorte que la préface s'ouvre sur des remerciements au ministère saxon et que la conclusion se termine par ces paroles d'espérance en l'avenir des écoles françaises: « Ce ne sont certes pas les personnalités de premier ordre qui manquent dans le haut enseignement français, et l'histoire des écoles publiques, depuis ces vingt dernières années, prouve que l'administration française possède et une force d'organisation et un instrument admirables. On peut donc, à bon droit, espérer, qu'en matière d'éducation également, l'Etat républicain s'élèvera jusqu'au degré de perfection dont il est digne. »

Remercions donc à notre tour M. Hartmann de ce qu'il nous apprend sur nous-mêmes et voyons dans quelle mesure ses remarques paraissent fondées. Les jugements officiels parviennent rarement au corps enseignant; les rapports et les circulaires ne portent guère que sur des points de détail; l'enseignement et le perfectionnement mutuels des professeurs n'existent, pour ainsi dire, pas; un correspondant du mot « hospitieren » est inconnu: à peine des réunions, lors d'évènements extraordinaires, comme le renouvellement du

Conseil supérieur de l'Instruction publique, établissent-elles un lien très lâche et momentané entre les professeurs en résidence à Paris. C'est donc une première lacune que comble l'ouvrage d'un étranger. De plus, en s'attachant presque exclusivement à l'enseignement des langues vivantes, M. Hartmann s'est trouvé amené à formuler des observations d'une portée générale ; grâce à la régularité de notre mécanisme administratif et aux caractères communément présentés par tous les ordres d'enseignement, telle remarque prend une ampleur considérable et permet de toucher au doigt des traits de mœurs, des habitudes d'esprit, résultats directs de toute notre vie sociale. Enfin, les éloges n'étant pas ménagés et les critiques étant toujours faites sur le ton de la plus courtoise bienveillance, avec le désir manifeste de rendre service en signalant les erreurs, c'est une occasion qui nous est offerte de regarder franchement derrière nous pour mesurer le chemin parcouru depuis la réorganisation de nos écoles, et de rechercher où peuvent porter nos efforts immédiats pour continuer l'amélioration de notre enseignement national.

Il ne faudrait pas, néanmoins, s'attendre à trouver dans le livre de M. Hartmann des études habilement composées, des généralisations théoriques, ni des déductions savantes. Rien de pareil. Le tissu de l'ouvrage est plutôt lâche ; on y trouve des longueurs, des répétitions, un abus du détail exact qui frise l'indiscrétion (1). Mais ces notes prises sur le vif et recopiées au jour le jour presque sans retouches, respirent un tel accent de sincérité que l'ensemble est d'une lecture agréable. C'est au milieu des détails que le lecteur est appelé à faire lui-même son choix; libre à lui de tirer des renseignements précis qui lui sont fournis, les conclusions que l'écrivain n'a peut-être pas toujours entrevues.

Laissant de côté les remarques dont l'énumération est précieuse pour les seuls spécialistes, les incidents de la vie scolaire, les côtés accessoires du simple métier, nous voudrions nous attacher à quelques questions d'une portée générale, en contrôlant les observations

(1) C'est ainsi que l'auteur s'est cru autorisé à indiquer les noms des professeurs dont les classes lui ont paru dignes d'être citées comme des modèles, soit pour un genre d'exercice, soit pour l'allure générale. Nous en savons plus d'un pour qui cette désignation, pour honorable qu'elle soit, a été fort désagréable. D'autres ont pu être vexés de n'être pas mentionnés. M. Hartmann ne se froissera pas à son tour de cette légère critique, qui n'enlève rien au mérite de son livre.

Ailleurs M. H. constate avec satisfaction que beaucoup de professeurs femmes sont mariées, il croit devoir expliquer que la maternité ne leur retire rien de leurs qualités professionnelles et cite même une dame dont les services sont excellents et qui est mère de deux jumeaux en bonne santé (p. 113).

de M. Hartmann à l'aide des données que nous avons pu recueillir directement.

Il y a lieu de distinguer ce qui concerne :

1° Le personnel enseignant, les programmes et les examens;
2° La discipline et les mœurs scolaires;
3° Les méthodes ;
4° Les résultats.

Comment se recrutent les professeurs de langues vivantes? Où se forment-ils? Quelles sont les garanties exigées d'eux? M. Hartmann approfondit les deux dernières questions ; il n'a guère qu'effleuré la première. Il eût cependant été curieux de savoir quelle est actuellement la proportion des maîtres ayant fait des études classiques, des étrangers naturalisés, des anciens instituteurs? Nous n'aurions pas non plus été fâchés d'apprendre dans quels milieux se recrutent les nouvelles générations d'étudiants en langues vivantes. Quelle est la situation des élèves sortis du nouvel enseignement moderne? Peut-on constater, avant la période de préparation aux examens professionnels, une certaine uniformité de culture? Autant de points sur lesquels nous ne sommes pas renseignés. Peut-être M. Hartmann eût-obtenu sans difficulté les éléments d'informations nécessaires pour passer en revue le personnel enseignant: il aurait relevé, par exemple, parmi les professeurs actuellement en fonctions, le nombre de ceux qui ont appartenu à l'Ecole, aujourd'hui disparue, de Cluny, établi la liste des maîtres formés par l'école de St-Cloud ou sortis de l'enseignement primaire supérieur, fait le recensement des anciens élèves des Facultés. Cette classification aurait permis d'expliquer le manque d'homogénéité qui a frappé le pédagogue allemand, et nous aurait donné la clé des fluctuations qui se sont produites depuis que l'allemand et l'anglais ont conquis droit de cité dans les différents programmes.

Quoi qu'il en soit, M. Hartmann a mentionné l'ensemble des cours publics ou privés où l'on peut se livrer à des études d'ordre supérieur en matière de langues et de littératures étrangères. Il existe des chaires de littérature allemande et anglaise, ou tout au moins de l'une ou de l'autre, au Collège de France, à la Sorbonne, à l'Ecole Normale supérieure, aux Universités de Lille, de Nancy, de Lyon, de Montpellier, de Clermont, de Rennes, de Toulouse, de Bordeaux, d'Aix, de Poitiers (1). On enseigne aussi l'allemand et l'anglais à St-Cloud, à Fontenay-aux-Roses, à Sèvres, dans les écoles normales

(1) p. 43-45.

d'instituteurs et d'institutrices. La société pour la propagation des langues étrangères, les associations polytechnique et philotechnique ont fondé de nombreuses conférences. Au contraire, les langues romanes ne paraissent guère être en honneur dans le haut enseignement français. Malgré les prédictions de tel ou tel spécialiste (1) le goût des études méridionales ne se développe pas. Même dans le Midi, l'italien et l'espagnol sont délaissés pour l'allemand et l'anglais. Il y a bien quelques chaires à Paris et dans les Universités du Sud, mais on n'a pas la sensation d'une poussée vigoureuse comme pour les langues germaniques. M. Hartmann n'a pas connu, sans doute, la nouvelle société d'études italiennes. Toujours est-il que l'enseignement de l'allemand et de l'anglais commence à être fortement organisé. Mais un étranger s'étonne du petit nombre d'heures accordé aux exercices pratiques. D'une façon générale, il est surpris de voir le peu de leçons faites par les professeurs de l'enseignement supérieur. On ne se rend souvent pas compte de l'intérêt que nous attachons au travail personnel tant des maîtres que des élèves : c'est là certainement un des secrets de l'originalité qu'on s'accorde à reconnaître aux études littéraires en France. Est-il nécessaire pour l'étudiant de s'exercer à parler l'idiome dont il s'occupe, avec les professeurs de l'Université? C'est son affaire de rechercher les occasions de pratiquer. Le premier voyageur venu, la première gouvernante peuvent lui rendre de très grands services. Ce qui est incontestable, c'est que les programmes des concours et notamment le renouvellement des listes d'auteurs inscrites pour l'agrégation exercent sur l'indépendance des professeurs une fâcheuse influence. M. Hartmann a remarqué qu'on s'efforce de tous côtés d'échapper à cette tyrannie des concours. Toutefois, comme on ne peut pas exiger d'un candidat à des épreuves d'où dépend son avenir, qu'il ne se livre pas le plus méthodiquement possible à un véritable entraînement, les concurrents ont été chercher en dehors des Universités, un complément de préparation. A Paris, il s'est constitué, sous la direction de professeurs appartenant à l'enseignement secondaire, toute une série de conférences préparatoires où l'on travaille exclusivement en vue des examens. Un esprit indépendant se demandera si ce genre de gavage n'est pas une condamnation des concours tels qu'ils se pratiquent et, en même temps, si la prospérité de ces cours n'est pas une indication pour la Sorbonne d'avoir à satisfaire des besoins nettement ressentis par les étudiants. Peut-être y aurait-il lieu d'attacher aux Universités, — ainsi que

(1) p. 51-52.

cela se fait dans d'autres pays, — des lecteurs chargés d'entretenir chez les jeunes gens la connaissance pratique des langues vivantes. C'est d'ailleurs le système si heureusement employé à l'Ecole des Langues orientales où des répétiteurs indigènes doublent, pour ainsi dire, chaque professeur. C'est le principe qui a fait naître l'ingénieuse idée d'attirer dans certaines écoles normales ou certaines écoles primaires supérieures, des jeunes gens ou des jeunes filles, anglais, suisses, allemands, chargés de parler leur langue avec leurs camarades. M. Hartmann trouve ce dernier essai très heureux et souhaite de le voir introduire dans son pays.

Plus encore que l'absence d'exercices pratiques dans l'enseignement supérieur, l'auteur regrette l'absence d'éducation pédagogique. A ce point de vue, la France est inférieure au Canada et au Chili ! S'il y a une composition de pédagogie au certificat d'aptitude, il n'y en a pas à l'agrégation. Les efforts récents de M. Lavisse pour introduire la préoccupation de la pédagogie dans le haut enseignement de l'histoire, paraissent à M. Hartmann aussi nécessaires que méritoires. Le stage des normaliens et de quelques boursiers d'agrégation n'est assurément pas une préparation suffisante à la carrière de l'enseignement. Les élèves voient dans ces quinze jours où ils se trouvent en présence d'un jeune homme une sorte de récréation, les candidats y voient une perte de temps. M. Dumesnil, professeur de philosophie à l'Université d'Aix, à propos des lacunes manifestes dans la préparation pédagogique des professeurs, s'exprimait ainsi en 1895 : « J'affirme que le nombre est incalculable des heures qui sont, chaque jour, je ne dis pas perdues inutilement, mais gâchées nuisiblement dans les classes de France, malgré la bonne volonté et les efforts des professeurs, parce qu'on ne sait pas la pédagogie » (1). De même, M. Gaston Paris trouve que « la grande cause de l'infériorité de cette culture, en France, est dans la nature de l'enseignement reçu au lycée, enseignement qui est purement formel et mnémonique, qui n'apprend pas aux jeunes gens à penser par eux-mêmes et ne leur donne ni le goût, ni le moyen de s'instruire d'une façon personnelle et désintéressée. » (2) M. Dumesnil ne croit pas à l'efficacité des études théoriques telles qu'elles sont conduites dans plusieurs Universités ; il souhaiterait la création d'une nouvelle « agrégation de pédagogie » qui fournirait des censeurs et des proviseurs capables de diriger utilement le travail pédagogique des différents maîtres, leurs collaborateurs ou administrés. M. Hart-

(1) *Revue de métaphysique et de morale*, cité par M. Hartmann, p. 191-192.
(2) *Le haut enseignement historique et philologique en France*, ibid.

mann n'a qu'une confiance très limitée en la vertu d'une telle agrégation. Nous ne croyons pas beaucoup, pour notre part, à cette panacée et nous profitons de ces diverses remarques pour présenter à notre tour quelques réflexions, que l'importance du problème nous fera pardonner de glisser ici à ce propos.

Au fond, la question de la préparation pédagogique des professeurs n'a peut-être été envisagée jusqu'à présent, que par ses petits côtés. La pédagogie n'est pas en odeur de sainteté parmi les professeurs de l'enseignement secondaire, voilà le fait proclamé en différentes circonstances dans ces derniers temps, noté avec beaucoup de force par un maître venu d'Allemagne. A quoi cela tient-il ? A ce que nos mœurs ne sont pas encore dégagées d'habitudes très anciennes léguées par les régimes antérieurs aux administrations de l'État. Si les professeurs sont restés en grande majorité réfractaires aux études pédagogiques, c'est qu'ils ne s'y sont pas sentis directement incités. On a voulu leur imposer en bloc des théories plus ou moins savamment élaborées par des individualités marquantes, mais dont les expériences personnelles n'étaient que très rarement apportées en guise de preuve. On s'est peu préoccupé de faire évanouir les préjugés qu'à tort ou à raison beaucoup nourrissent contre l'indifférence de leurs chefs ou contre l'utilité des qualités professionnelles. Et cependant, ce n'est un mystère pour personne : les professeurs les plus zélés se laissent vite persuader qu'ils « n'arriveront » pas dans leur carrière par les aptitudes pédagogiques dont ils donneront des témoignages. C'est à la presse, ce sont aux publications tapageuses, aux ouvrages scientifiques, à mille qualités brillantes, mais tout extérieures, que vont les honneurs et les récompenses. Le professeur de rhétorique, conférencier spirituel ou lettré délicat, qui fait sa classe pour les quatre premiers et dédaigne, de toute sa supériorité, les pauvres garçons incapables de s'élever à sa suite jusqu'aux considérations magnifiques où il se complait, a plus de chances de faire son chemin que l'honnête professeur de quatrième ou de troisième qui, de toute son âme, suit graduellement le développement de tous les enfants à lui confiés, redresse leurs erreurs, use d'une patience infinie pour nourrir leur intelligence des notions indispensables, parle à leur cœur, s'assure qu'il a été compris, revient à la charge, pèse toutes ses paroles et ne laisse pas passer une leçon sans ajouter quelque chose à leur instruction et à leur éducation. S'occuper de pédagogie ? la belle affaire. Les coteries, la politique, de hauts patronages ont plus d'effets dans la réalité que le feu sacré. Et si l'on cite des pédagogues de valeur parmi les profes-

seurs qui ont été tirés hors de pair, c'est presque toujours que des qualités d'un autre ordre avaient contribué à mettre en lumière leurs mérites d'éducateurs. Il suffirait, croyons-nous, de prouver par des exemples, et non par des protestations, que désormais les qualités de professeur sont celles qui sont le plus estimées chez un professeur, pour qu'aussitôt tout le monde mordît à la pédagogie. Il ne manque certes pas d'hommes de cœur parmi les hauts dignitaires de l'enseignement. Que n'essaient-ils une bonne fois de rompre en visière avec les vieux errements ?

Ces réserves faites, M. Hartmann rend hommage aux bonnes volontés individuelles, à l'instruction solide, à la compétence des maîtres qu'il a vus à l'œuvre. Le niveau des examens lui paraît élevé. S'il émet des doutes sur les garanties présentées par la licence avec mention langues vivantes, laquelle éparpille l'attention des candidats sur un trop grand nombre de matières, il reconnaît dans le certificat d'aptitude et surtout dans les agrégations des concours qui dénotent non seulement un travail persévérant mais encore des dons naturels au-dessus de la moyenne. Quant aux travaux présentés pour le doctorat, il s'incline devant la haute valeur littéraire ou scientifique dont la plupart portent la marque. Il est loin néanmoins d'admirer sans restrictions les abîmes creusés par nos grades et nos titres entre ceux qui en sont revêtus et ceux qui ont eu le malheur d'échouer. Il y a, sur la cruauté de nos concours, des pages émues dont la poignante vérité devrait nous ouvrir les yeux sur la subtibilité de nos distinctions sociales. « Pour réussir, il ne suffit pas de remettre un travail meilleur que celui des autres, que celui de vingt, de cinquante, de cent concurrents, qu'on ne peut s'empêcher de considérer moins comme des collègues que comme des rivaux. N'est-ce pas un sentiment extrêmement pénible qui doit s'emparer du candidat placé immédiatement après les élus, et cela parfois, pour un point, pour une fraction de différence avec le concurrent classé au rang supérieur ? » On a beau arguer de la justice inhérente aux concours d'agrégation ; la justice n'est en bien des occasions qu'apparente. Au point de vue de l'enseignement, que deviennent les refusés ? Si, poussés par la nécessité, ils acceptent des postes inférieurs à ceux qu'ils se croyaient en devoir d'espérer, ne sont-ils pas souvent hypnotisés par l'examen auquel ils se prépareront à nouveau ? S'ils échouent plusieurs fois consécutivement, quelle amertume pour eux, quels froissements d'amour-propre et quel dégoût pour leur profession faite surtout de conviction, d'entrain, d'abnégation et dans une certaine mesure de foi ? A lire les objections de M. Hartmann, dans lesquelles on distingue l'écho de nom-

breuses doléances, on ne peut s'empêcher de frissonner au souvenir des transes, des découragements, des jalousies, des dénigrements, des rancunes que, l'institution des concours soulève dans les rangs des éducateurs nationaux; lequel, même parmi les plus favorisés de la nature, ne se rappelle les angoisses dont il s'est senti assailli, au moment d'affronter les épreuves dans lesquelles une étourderie, un défaut de mémoire, un doute, décident parfois de toute la carrière? Au cours des étapes plus ou moins nombreuses que les habitudes administratives imposent à tous, qui n'a déploré les sourdes haines, presque inexplicables, que déchaînent les succès auprès de collègues moins heureux? M. Hartmann se demande si c'est une bonne chose que vainqueurs et vaincus professent côte à côte et pense que le système des concours transporté dans le domaine des écoles est plus nuisible que bienfaisant. Il se pourrait qu'il n'eût pas tort. Mais où est le remède? Peut-être soutiendrait-on toutes les vocations en accordant au mérite pédagogique, au dévouement prolongé les mêmes avantages qu'aux qualités intellectuelles aiguisées et révélées par les concours.

Au-dessus de l'élite, qui d'après notre voyageur comprend 160 agrégés pour 1000 professeurs de langues vivantes, M. Hartmann a rencontré toute espèce de maîtres depuis le chargé de cours des grands lycées ne différant de ses collègues plus privilégiés que par son titre et le chiffre de ses appointements, jusqu'au professeur des classes élémentaires muni d'un brevet spécial pour l'enseignement de l'allemand et qui se trouve accessoirement le représentant d'une branche vers laquelle aucun penchant naturel ne l'avait attiré. Dans cet ensemble, M. Hartmann assigne une place particulière aux Alsaciens qui, en ce qui concerne l'allemand, ont dans une large part contribué au développement de ces études. Il leur attribue entre autres mérites l'importation du chant populaire dans les classes. Personne ne niera que les Alsaciens aient fourni un large contingent aux professeurs d'allemand lorsqu'il s'est agi de multiplier les chaires du jour au lendemain ; mais on est en droit de rechercher si, avec les particularités de prononciation et de dialecte qu'on relève chez eux, avec les idées toutes faites qu'apporte nécessairement un homme habitué à chevaucher constamment dès l'enfance sur deux idiomes, la colonie des professeurs alsaciens, toute puissante au début pour l'organisation d'un enseignement nouveau, n'a pas introduit des doctrines et de soi-disant règles au moins sujettes à caution. Il n'en demeure pas moins vrai que dans la période de transition entre les premiers essais et la généralisation de l'enseignement, qui nous occupe, les Alsaciens ont rendu de

grands services, et il faut savoir gré à M. Hartmann de l'avoir compris et d'avoir rendu hommage à ces pionniers dans un esprit de justice et de sympathie.

S'il a noté des différences parfois très fines entre les catégories de professeurs, il ne s'est pas attaché à séparer les diverses sortes d'écoles dans lesquelles il a vu enseigner l'allemand et l'anglais. Ecoles primaires ou écoles primaires supérieures, écoles normales, lycées de garçons ou de filles, études classiques ou modernes, il a tout regardé du même point de vue, prenant partout des photographies instantanées, sans tenter de pénétrer l'esprit dans lequel les leçons sont données dans chaque type d'établissement, Est-ce qu'à ses yeux il n'y a qu'une seule manière d'enseigner une même branche? But et méthode ne doivent-ils pas varier selon le temps dont disposent les professeurs, selon les aptitudes et le degré de culture des élèves, selon le profit qu'ils sont appelés à retirer par la suite des études commencées? Ou bien, est-ce qu'en fait nous ne sommes pas encore sortis des tâtonnements et marchons-nous encore à l'aventure, ballottés entre les théories officielles, les programmes d'examen et les difficultés matérielles accumulées par la pratique? Il ne nous aurait pas déplu d'être avertis. Dans tous les cas, c'est surtout sur les lycées de garçons et de filles que portent les observations du professeur allemand et c'est là qu'il est intéressant de le suivre.

Il avait eu l'intention fort louable d'examiner aussi les établissements religieux et de mettre en parallèle l'enseignement de l'Etat et l'enseignement libre. Mais sous le prétexte que l'enseignement des langues vivantes « ne lui offrirait rien que de très banal », il fut partout éconduit, avec une politesse exquise d'ailleurs. Des recommandations épiscopales ne suffirent même pas pour lui faire ouvrir les portes des classes : il est vrai qu'il eut la satisfaction d'admirer des préaux, des vestibules et des chapelles. Aurait-il été plus libéralement accueilli s'il s'était donné comme curieux de l'enseignement en général? Nous ne saurions trop regretter le mystère qui plane sur les établissements libres. Il est de mode de vanter la supériorité des collèges dirigés par le clergé et, cependant, jamais personne n'a pu nous renseigner exactement sur le genre de supériorité attribué à ces maisons. M. Hartmann a remarqué que les programmes en sont absolument calqués sur ceux des écoles officielles : les professeurs de l'État ne pouvant puiser, et pour cause, de renseignements à la source, auraient eu tout avantage à voir relater, sans parti pris, les traits distinctifs de l'éducation religieuse.

Quant aux écoles de l'État, il n'a eu qu'à se féliciter de la façon

dont il a été accueilli. A part un directeur à Paris, qui a refusé de le recevoir et quelques gamins qui l'ont, dans une grande ville de province, poursuivi pendant quelques instants de leurs quolibets, il a trouvé, chez les administrateurs de tout rang, les maîtres et les écoliers, une affabilité réelle à laquelle il a été très sensible. Son impression a donc été très bonne. Il est évident que des gens uniformément polis, et même aimables, n'ont pas pu lui paraître sous un jour défavorable. Mais, au point de vue professionnel, il n'a pas été enthousiasmé. Si notre discipline est, pour lui, de beaucoup supérieure à celle de la Suisse, où, d'après ses peintures, règnent un laisser-aller de mauvais ton, une familiarité excessive et, de la part des élèves, un manque de déférence et des habitudes de désordre presque invraisemblables, M. Hartmann n'a, pour la manière dont sont conduites nos classes en général, qu'une médiocre admiration. Il n'a cependant jamais été témoin d'aucun acte d'insubordination grave. Mais a-t-il bien saisi l'importance des transformations qui s'opèrent en ce moment dans notre organisation scolaire, comme dans toutes les manifestations de notre existence nationale? Témoin d'une seule phase dans la crise que traverse notre enseignement secondaire, a-t-il suffisamment compris que la remarque d'aujourd'hui était appelée à être fausse demain? Peut-être aussi la discipline autoritaire, qui est restée l'idéal dans son pays, miroitait-elle devant ses yeux et l'empêchait-elle d'apprécier un effort dirigé dans le sens de la liberté et tendant à substituer l'affection à l'autorité tyrannique, le respect spontané à l'obéissance imposée. Il faut dire cependant qu'il a entrevu la grandeur de la tâche à laquelle tous les professeurs sont appelés à collaborer plus ou moins activement, car il s'écrie : Ce « n'est vraiment pas chose facile d'enseigner en France ! » Ce qui est certain, c'est qu'il signale un bon nombre d'imperfections, dont plusieurs disparaîtront du jour au lendemain, pour peu que le corps des professeurs se mette d'accord, car il s'agit seulement de faire entrer dans la pratique des mesures universellement reconnues excellentes par tous ceux qui ont comparé les résultats des différentes expériences pédagogiques. Nous énumérons les plus saillantes, sans nous étendre davantage sur le bien-fondé des critiques.

D'abord, il a été choqué de voir que les élèves répondent souvent sans y être invités : les réponses s'entrecroisent sans qu'il soit possible d'en discerner la teneur, ni d'en distinguer l'origine. Il y a là, partout où le fait se produit, un élément de désordre, à la fois un manque de sang-froid chez les écoliers et un manque d'énergie chez ceux qui tolèrent de pareilles habitudes. Puis, les élèves semblent oublier qu'ils ont des ordres à recevoir, et imposent leurs volontés ;

à peine l'heure sonne-t-elle que cahiers et livres se ferment, sans qu'on s'inquiète de laisser le professeur achever une phrase commencée. Il est étonnant que M. Hartmann ait pu si fréquemment être témoin d'une telle inconvenance. En outre, quantité de professeurs ne savent pas interroger : ils nomment un élève avant d'avoir posé la question, ignorant que les camarades vont naturellement se désintéresser jusqu'à ce qu'on les interpelle ; ils suivent, pour les interrogations successives l'ordre des places, si bien que l'attention n'est pas tenue en suspens par la crainte d'une désignation inattendue ; ou bien ils ne fractionnent pas assez le travail de la classe : monologues du maître, dialogue avec un ou deux interlocuteurs seulement au cours d'un exercice, ne sont pas rares ; enfin, il y a des professeurs qui commettent la faute de se placer, non pas devant, mais derrière leurs élèves. Pour M. Hartmann, la seule place qui convienne au maître est la chaire. L'assertion est contestable. Tout au moins y aurait-il des distinctions à établir entre les diverses branches de l'enseignement. Certains exercices gagnent singulièrement en animation, lorsque le professeur déambule devant les tables ou devant le tableau ; dans plus d'un cas, la promenade au milieu des bancs stimule plus qu'elle ne trouble l'attention des écoliers. M. Hartmann cite lui-même des exercices qui lui parurent bien conduits, suivis avec entrain et utiles : tels les chansons ou récitations en chœur, les mouvements exécutés d'après les commandements faits en anglais et en allemand, les proverbes et les charades, les dialogues entre écoliers. Est-il indispensable, pour présider aux travaux de ce genre, que le professeur demeure sur sa chaise ? Nous ne le pensons pas.

Mais toutes les erreurs commises se ramènent toujours au manque de préparation pédagogique avant l'entrée dans la carrière : tenue défectueuse des collégiens, parlant la tête penchée sur leurs livres et la poitrine rentrée, correction de devoir longue, fastidieuse ou mal distribuée, explication d'auteur, d'après un texte écorché, digression grammaticale hors de propos, on en revient toujours à la lacune signalée dès le début et rien ne sert de reprendre, point par point, des vérités passées à l'état de lieux communs dans le plus sommaire des manuels.

Quant à la discipline générale, M. Hartmann a réuni les confidences de nombreux professeurs qui lui ont avoué lâcher les rênes à leurs élèves pour le travail et s'occuper, avant tout d'éviter les « histoires ». On se soustrait, dans la mesure du possible, à l'ingérence de l'administration ; l'administration elle-même est esclave de circulaires, et le résultat est un relâchement universel. M. Hartmann cite, à l'appui de ces faits, des passages empruntés aux professions

de foi des candidats lors des dernières élections pour le renouvellement du Conseil supérieur de l'Instruction publique. L'unanimité des réclamations prouve qu'il existe un état de malaise auquel il est nécessaire de remédier. D'ailleurs, des instructions récentes émanées du ministère ont prouvé que les plaintes ne sont pas restées sans écho. La discipline libérale, loin de se concilier avec la faiblesse, se fonde, au contraire, sur la fermeté du caractère, enveloppée pour ainsi dire de bonté et de sympathie. Elle ne portera ses fruits que du jour où des influences étrangères, des considérations mesquines et l'instabilité dans les vues cesseront de nuire à la bonne ordonnance de notre enseignement secondaire.

Parmi les maux dont souffrent nos lycées et nos collèges, il n'y en a pas, selon le pédagogue allemand, qui paralyse plus l'effort des professeurs que l'inégalité des connaissances chez les élèves d'une même classe, inégalité qui tient surtout au manque de sévérité pour les examens de passage (1). Les documents officiels ont beau nous donner des assurances que, désormais, tout sera pour le mieux dans un système d'éducation transformé, il semble bien que les mœurs auront encore une action désastreuse sur les destinées de notre enseignement. Ici, retranchons-nous derrière notre auteur. « Après les examens de passage, les professeurs se réunissent en conférence pour régler la question de l'admission dans la classe supérieure. En fait, on n'y vote guère. Lorsque le proviseur ou le principal déclare ou laisse entendre qu'un élève doit passer, la règle est qu'on renonce aux oppositions les mieux fondées, surtout si le chef est en état d'expliquer que le père de l'élève discuté désire le passage de son fils. Voilà, étant données les circonstances actuelles, une raison péremptoire, qui, somme toute, met fin aux meilleurs arguments pédagogiques. Car, si l'on ne tient pas compte du désir exprimé par le père, il n'est que trop facile à ce dernier de retirer son fils de l'établissement et de le faire inscrire à l'une des écoles ecclésiastiques qui font aux lycées de l'État une si forte concurrence ». Et, d'autre part, lorsque le nombre des élèves diminue, le chef d'un établissement s'attire de ses supérieurs cet avertissement : « Vous administrez mal (2) ». On comprend que la préoccupation du nombre se fasse sentir au détriment de la force des élèves. Que dire lorsqu'un per-

(1) A ce point de vue, les professeurs de langues vivantes, sont de beaucoup les plus mal partagés. En sixième, dans la division moderne, comme dans la division classique, le nombre des élèves débutants vient noyer celui des enfants déjà préparés par trois ou quatre années d'études antérieures, et l'unité, rétablie péniblement, est rompue à nouveau dans les classes suivantes. M. Hartmann cite une classe de sixième où, sur 21 élèves, 14 étaient absolument ignorants !

(2) En français dans le texte (p. 125).

sonnage politique s'entremet pour imposer, de par la voie hiérarchique, le passage d'un élève ajourné par ses professeurs? Or, M. Hartmann en donne des exemples.

Pour réagir contre ses tendances fâcheuses, il ne voit qu'un moyen : l'organisation ou, en d'autres termes, le groupement du corps enseignant. Il s'étonne qu'il n'existe en France ni une seule association régionale, ni une seule association de spécialistes. « Les associations existantes et florissantes dans tous les États monarchiques de l'Empire allemand n'ont rien qui leur soit comparable dans la France républicaine, et dans l'état actuel de la constitution française, avec la tradition administrative remontant à Napoléon Ier, il ne semble pas aisé d'arriver à une entente qui détruirait l'individualisme régnant. » La tournure prise par les évènements n'a que trop donné raison aux prévisions de M. Hartmann.

Les réflexions auxquelles il se livre sur le baccalauréat et les effets funestes de cet examen éclairent encore d'un jour plus lumineux les obstacles auxquels les professeurs et spécialement les professeurs de langues vivantes viennent se heurter. Mais nous sommes sans doute à la veille d'un profond changement dans le régime du baccalauréat. Il est donc au moins prudent de réserver ses opinions sur la question. D'ailleurs, toutes les difficultés d'ordre matériel peuvent être supprimées en un temps relativement court, pour peu qu'on s'y applique sincèrement. L'essentiel, c'est qu'on ne se laisse pas décourager et qu'on travaille à fixer d'abord, à propager ensuite, les méthodes les plus fécondes.

Ces méthodes, les possédons-nous? ou sommes-nous sur le point de les appliquer? Ici encore, M. Hartmann n'est pas enchanté de ce qu'il a vu. Sans doute, il lui a été donné d'assister à des leçons qui ont été pour lui une « véritable jouissance », il a rencontré des hommes très distingués, trouvé des procédés ingénieux, des détails intéressants, mais l'ensemble lui a paru plein de défaillances. Bien des livres et bien des maîtres sont loin d'être au courant des progrès réalisés, soit en d'autres pays, soit en France même. C'est ainsi que très peu de professeurs français s'intéressent à l'association phonétique des professeurs de langues vivantes fondée par M. Paul Passy : cette association recrute ses membres presque exclusivement parmi les philologues étrangers. C'est ainsi, encore, qu'on ne se doute guère dans les milieux enseignants des résultats remarquables obtenus dans les écoles primaires de Flandre, grâce à la méthode Carré. Des enfants qui, chez eux n'entendent et ne parlent que le flamand arrivent, par des procédés directs et sans jamais avoir re-

cours à la traduction, à savoir le français d'une manière très satisfaisante. A ce propos, M. Hartmann est surpris de voir combien peu la méthode directe compte de partisans, combien, au contraire, les professeurs de l'enseignement secondaire restent fidèles aux traditions des études classiques avec l'éternel mot à mot pour base et l'éternelle traduction pour pivot.

Il est indéniable que, sans faire usage de la traduction exacte, en donnant les explications nécessaires dans la langue même que l'on enseigne, on obtient des succès réels. Il est hors de doute également que par la traduction, progressivement menée, accompagnée de révisions et de répétitions fréquentes, on arrive à une connaissance approfondie d'une langue et des ouvrages qui en ont le mieux rendu l'esprit. La méthode directe, exclusivement employée, conduit à des essais comme celui de M. Gouin, à propos duquel on a fait naguère si grand bruit et qui n'est, à bien considérer, qu'un trompe-l'œil. Il faut savoir gré à M. Hartmann, d'en avoir fait justice après mûr et impartial examen. Les succès obtenus dans les écoles de Flandre font le plus grand honneur à celui qui s'est appliqué à introduire notre langue dans un domaine où elle n'avait pas pénétré et à ceux qui consentent, pour ainsi dire, à s'expatrier. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit là de substituer à un dialecte une langue littéraire. Il est souhaitable que la connaissance des langues étrangères se répande en France, mais n'oublions pas, tous, tant que nous sommes, qui prétendons faire œuvre nationale, que le culte de notre langue a de tout temps été un de nos traits distinctifs et que notre premier devoir est de la défendre contre les déformations et de la transmettre à nos successeurs. Or, on ne s'est jamais, jusqu'ici, avisé de mettre en doute les bienfaits de la version qui contraint le traducteur à une lutte corps à corps avec un texte, lui fait fouiller jusque dans ses coins et recoins une pensée souvent fuyante et l'habitue à ne se déclarer satisfait qu'après la découverte de la formule nettement française dont la clarté contente également le lecteur non initié à l'original. De tous les exercices que nous a légués la tradition, la version est sans conteste, le plus utile et le plus propre à développer la notion artistique du langage. Ce serait un danger que de le supprimer. Une fois de plus, nous avons une preuve que les méthodes intransigeantes rétrécissent l'enseignement. Pourquoi ne pas employer côte à côte ou successivement des procédés d'étude qui aboutissent à des avantages de nature différente? Pourquoi vouloir parquer le savoir dans des compartiments spéciaux d'où l'on ne puisse sortir sans que les voisins crient à la trahison ? Il y a trop longtemps que nous souffrons des distinctions absurdes entre les études de langues mortes et les

études de langues vivantes : comme si les premières ne doivent pas ressusciter par le fait même que nous nous efforçons de les rappeler à la vie, comme si les secondes ne servent pas à exprimer les réflexions des penseurs et des artistes, en même temps qu'elles sont employées pour les communications journalières et les conversations banales !

Néanmoins M. Hartmann n'a pu s'empêcher de louer la vigoureuse impulsion donnée aux études de langues vivantes, les encouragements prodigués au moyen des bourses de voyage, l'ardeur des initiatives pour la recherche des procédés les plus rapides et les plus sûrs, en un mot, le progrès énorme réalisé en quelques années. Les instructions ministérielles de 1890 lui paraissent être d'une haute inspiration et le rapport sur l'enseignement des langues vivantes dépasse de beaucoup ce que les instructions publiées en Allemagne à la même époque, présentent d'analogue. Mais ce sont surtout nos lycées de jeunes filles auxquels il ne ménage pas ses éloges. Là, théorie et pratique ont sensiblement marché de pair. Est-ce que les femmes ont pour ce genre d'études des aptitudes particulières ? Est-ce que l'exemple trop voisin des philologues classiques n'a pas comme dans les écoles de garçons, vicié en partie les méthodes ? Est-ce, enfin, que les jeunes filles n'ont pas à partager leurs efforts entre trois langues différentes ? Toujours est-il qu'on s'y conforme beaucoup plus à l'esprit des instructions de 1890. M. Hartmann oublie que les lycées de jeunes filles, de création récente, n'ont pas eu à briser le moule dans lequel les écoles de garçons sont encore enserrées et que, par conséquent, les bonnes volontés n'y ont pas été paralysées. Nous ne nous en réjouissons pas moins de l'estime que le professeur allemand accorde aux maîtresses et aux élèves dans l'enseignement des filles et nous prendrons note de ses déclarations ainsi que des rapports officieux, pour savoir dans quel sens il faut orienter l'enseignement pour qu'aux jérémiades succèdent les chants d'allégresse.

Cette appréciation générale sur la supériorité des lycées de filles, en ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes, est une des rares vues d'ensemble qu'on rencontre au cours de l'ouvrage. Car, d'ordinaire, l'auteur prend ses photographies dans les classes dirigées par des femmes, comme il le fait pour leurs collègues masculins. Il est donc très difficile de connaître quelle est, aux yeux de M. Hartmann, la situation de notre enseignement. Et c'est en cela surtout que son livre eût pris pour nous une portée considérable. Mais il s'est abstenu de tout jugement synthétique, si bien que nous ignorons si, décidément, nos élèves savent de l'allemand ou de l'an-

glais et que nous n'avons pas d'éléments pour doser leurs connaissances. Tout au plus nous est-il permis d'admettre que, selon le talent des professeurs, les besoins locaux, les entraînements de la mode, les résultats diffèrent du tout au tout d'un établissement à l'autre. Ici nous assistons à une classe de cinquième, où les enfants sont en état de jouer aux charades en anglais ; là, c'est une septième, où la classe se passe entièrement en allemand; ailleurs, c'est un cours de St-Cyr, où les jeunes gens suivent, les livres fermés, la lecture que M. Hartmann consent, sur la prière du professeur, à leur faire lui-même, ailleurs, encore, c'est une division de quatrième qui chante avec goût et presque sans fautes d'intonation, un lied allemand. Voilà des exemples qui ne dénotent pas un enseignement trop stérile. Mais à côté, on nous présente des images moins satisfaisantes: des lectures où les élèves ânonnent, des explications d'auteurs où personne ne se soucie du sujet traité, des fautes de langage, des gallicismes tombent de la bouche du maître, des traductions pénibles et mal articulées témoignent d'une indifférence absolue pour la langue parlée. La seule conclusion qui découle normalement de telles contradictions, c'est que de semblables différences se retrouvent probablement dans tous les ordres d'enseignement, c'est que l'enseignement étant un art, les productions varient suivant le talent des artistes. Un naïf ajouterait qu'il serait alors préférable d'éliminer les fausses vocations, de favoriser les vraies et de mettre au premier rang les mieux doués. Mais avant de formuler trop haut des nouveautés aussi subversives, il y aurait pour lui quelque prudence à s'assurer qu'il n'est, à aucun titre, fonctionnaire.

D'après ce qui précède, et malgré les discussions que nous avons cru bon de soulever au passage, on voit que M. Hartmann s'est défendu contre tout préjugé. Il est venu séjourner en France pendant plusieurs mois ; il a promené sa lanterne à droite et à gauche, il a regardé et dit ce qu'il a vu. Il a d'ailleurs vu une foule de choses et la plupart du temps d'une manière exacte. Mais à se contenter ainsi de remarques tout extérieures et à les coudre bout à bout, il s'est condamné à ne pas voir les principes cachés, la vie intime de notre enseignement. Il ne lui est venu à l'idée ni de visiter une étude de demi-pensionnaires ou d'internes, ni d'examiner les travaux des élèves, ni de sonder les sentiments qui soutiennent le corps des professeurs. En plus d'une occasion, il a enregistré ce qu'on lui disait, sans contrôler si les réponses obtenues contenaient bien la vérité et toute la vérité. Mais à quoi bon insister sur les desiderata que nous serions en droit de formuler si l'ouvrage émanait d'un Français : il

est écrit dans un esprit de sympathie, cela suffit. N'ayons pas la mauvaise grâce d'exiger d'un étranger la tournure d'esprit qui nous est particulière. En rendant compte de son travail, nous avons surtout relevé les critiques, parce que les critiques seules peuvent nous stimuler à chercher le mieux. Ce qu'il trouve de bon dans notre organisation, nous apprendra tout au plus à ne pas trop nous lamenter sur notre sort. Quant à nous, glissons sur les imperfections de l'ouvrage et appuyons sur les éloges pour dire à M. Hartmann que telle page, comme celle qu'il consacre à l'inutilité des anniversaires de Sedan, ira droit au cœur de tous les lecteurs français et que son ouvrage vaut mieux qu'un bon livre : c'est une bonne action.

Louis Weill.
Professeur au lycée Voltaire.

LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT CLASSIQUE

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. PICAVET, A LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (DEUXIÈME DISCUSSION)

La Société d'enseignement supérieur a consacré ses séances de mai, juin et juillet 1896, à l'examen des baccalauréats classiques. Elle a discuté les solutions les plus radicales, mais elle s'est prononcée pour les réformes les plus pratiques, pour celles dont « elle pouvait demander et espérer l'application immédiate » (1).

En reprenant ses Assemblées hebdomadaires, en janvier 1897, la Société a constaté que bon nombre des propositions admises par elle ont été reprises par le Ministère. Les unes ont été immédiatement mises en pratique; d'autres le seront à la session de juillet 1897, qui ont été examinées et acceptées par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, d'autres enfin sont posées devant les Chambres.

La Société avait adopté, pour le carnet scolaire, la résolution suivante : « Les élèves dont le carnet scolaire sera excellent et jugé exact, après lecture des compositions écrites, seront dispensés des épreuves orales. Une importance plus grande sera attribuée au livret, pour l'ensemble de l'examen et pour tous les élèves; il pourra compenser certaines notes de l'examen écrit ou oral, mais aucune note en chiffres ne lui sera donnée pour être ajoutée à celles de l'examen (Prop. 9). » Elle s'était occupée du choix des épreuves écrites et avait insisté, en particulier, pour que les trois sujets de français fussent pris de manière « à exiger un effort de réflexion personnelle et de composition » (Prop. 4). Le 5 juillet (2) une circulaire ministérielle « cherchait à réaliser, pour la prochaine session, les améliorations qui peuvent être obtenues avec la législation actuelle ». — « La plus importante, y était-il dit, a trait au livret scolaire. Les jurys n'ont pas, jusqu'ici, attaché assez d'importance à ce document. Je crois devoir les inviter à en tenir, dès maintenant, le plus large compte et à supprimer les limitations qui se sont introduites dans la pratique de plusieurs Facultés. Quelles que soient les notes obtenues par un candidat aux

(1) Voyez les comptes-rendus des séances, dans la *Revue internationale de l'Enseignement* (15 mai, 15 juin, 15 juillet 1896), le Rapport, suivi des propositions admises par la Société, dans celle du 15 juillet.

(2) *Revue internationale de l'Ens.* 15 septembre 1896. p. 287.

épreuves écrites, si l'examen de son livret scolaire donne à penser qu'il a fait de bonnes études, il est juste qu'il soit admis à prouver, par les épreuves orales, la valeur des notes consignées dans son livret ». — D'un autre côté, le Ministre se préoccupant, comme la Société, de « la répercussion du baccalauréat sur tout l'enseignement secondaire », recommandait que, « par le choix des sujets de composition et par la direction donnée aux épreuves orales, l'examen tout entier reste en parfaite harmonie avec les programmes de nos lycées et collèges ».

Notre cinquième proposition portait « qu'à l'examen de philosophie, on ajouterait une interrogation écrite, pour laquelle les candidats auraient le droit d'opter entre les différents ordres de sciences enseignées dans la classe ». Le décret du 31 juillet (1) nous a donné complète satisfaction. A la dissertation française sur un sujet de philosophie, il ajoute « une composition portant, au choix des candidats, soit sur les mathématiques, soit sur les sciences physiques et naturelles. » Et il stipule que « les sujets de la composition sont exclusivement des questions de cours ».

La Société avait demandé beaucoup plus pour l'examen de rhétorique. (2) Elle a obtenu gain de cause, pour le choix des compositions françaises, par la circulaire du 5 juillet. L'arrêté du 31 juillet (3) a accordé, comme nous le souhaitions, plus d'importance aux mathématiques, en établissant, qu'à l'avenir, un coefficient double leur serait attribué dans l'interrogation orale, un suffrage étant réservé à l'arithmétique et à l'algèbre, un autre suffrage, à la géométrie et à la cosmographie. Enfin il semble que M. Legrand se soit inspiré pour son contre projet sur le baccalauréat, dont nous ne connaissons qu'une analyse incomplète, des dispositions par lesquelles la Société, en multipliant les épreuves écrites, avait voulu diminuer ce que l'on appelle les hasards de l'examen.

Le Ministre de l'Instruction publique et le Ministre des Finances ont présenté aux Chambres un projet de loi, en trois articles, que

(1) *Revue internationale de l'Ens.* 15 octobre. 1896. p. 378.

(2) 4° L'examen de rhétorique comportera comme par le passé, une version, une composition française, une interrogation écrite pour les langues vivantes. On substituera le dictionnaire au lexique pour la version latine. On laissera le choix, pour la composition française, entre trois sujets, qui devront tous exiger un effort de réflexion personnelle et de composition. Aux exercices actuels, on joindra : A, un thème latin de quelques lignes, une version grecque très courte, empruntée à l'Anabase ou à un texte d'égale facilité ; les deux épreuves auront une seule note, seront faites avec dictionnaires et compteront pour l'admissibilité ; B, une interrogation écrite, relative aux mathématiques, avec choix laissé aux candidats, entre trois questions faciles, empruntées au cours.

(3) *Revue internationale* du 15 octobre 1896, p. 378.

la Société a rapproché, dans ses assemblées actuelles, de ses résolutions antérieures. (1) Elle a constaté que le maintien du baccalauréat, dont la suppression avait été énergiquement demandée par quelques-uns de ses menbres, y était justifié par des raisons analogues à celles qui avaient motivé sa décision (2). Le baccalauréat, dit l'exposé des motifs, serait nécessairement remplacé, à l'entrée de chaque carrière, par un examen analogue ou par une surcharge des examens déjà existants. Ces épreuves nouvelles, si elles ont un caractère spécial, décourageront, parmi les élèves de nos établissements secondaires, tout effort vers la culture générale ; si elles ont un caractère général, elles ne pourront être qu'une résurrection du baccalauréat, subi par les candidats dans des conditions qui, assurément, ne seraient pas meilleures que celles où ils le subissent aujourd'hui ».

L'article premier du Projet ministériel est ainsi conçu : « Les examens qui déterminent la délivrance des baccalauréats de l'enseignement secondaire sont subis publiquement devant des jurys formés d'agrégés de l'enseignement secondaire, présidés par un membre de la Faculté des lettres ou de la Faculté des sciences. Les présidents et les membres du jury sont nommés par le Ministre de l'Instruction publique ».

La Société avait entendu l'exposition de solutions plus radicales. On l'avait engagé à faire du baccalauréat un examen secondaire, par son jury et par ses programmes, dont seraient chargés les professeurs mêmes de la classe. Mais il avait été objecté que la valeur des diplômes varierait avec celle des établissements ; que les professeurs et les administrateurs seraient exposés à des rancunes ou à des suspicions auxquelles échappent les professeurs des Facultés ; que l'Etat serait obligé d'accepter, pour les écoles libres, les décisions de maîtres qu'il ne choisit ni ne contrôle, ou que leurs élèves, n'ayant pas de diplômes, seraient exclus des grandes écoles et des carrières administratives.

Puis on avait réclamé un jury, dont les fonctions eussent été les mêmes que celles du jury actuel, mais qu'on aurait pris tout entier dans l'enseignement secondaire. Le Ministre aurait choisi, sur une liste de docteurs et d'agrégés, préparée dans chaque Académie, les examinateurs de l'Académie voisine. On a pensé qu'un tel jury ne paraîtrait peut-être pas suffisamment impartial ; qu'il fallait conserver, aux professeurs des Facultés, le moyen de se renseigner sur les études secondaires, partant, les laisser maîtres du baccalauréat.

(1) Le troisième article a rapport aux droits d'examen.

(2) Voyez le § 1 du Rapport sur la réforme du baccalauréat et Pr. 1. « Le baccalauréat sera maintenu à la fin des études secondaires », et Discussion du 3 mai, *Rev. intern.* du 15 mai p. 478-480.

Par contre, la Société avait estimé qu'il était bon de réunir dans le jury d'examen toutes les garanties désirables en fait d'impartialité et de compétence. Mais, aux uns, l'adjonction des professeurs de l'enseignement secondaire avait paru nécessaire ; aux autres, à qui la voix du président avait donné gain de cause, il semblait qu'elle devait demeurer facultative : « Les examens qui confèrent le baccalauréat (2°) seront laissés aux Facultés. On *pourra* leur adjoindre des professeurs de l'enseignement secondaire, docteurs ou agrégés ; mais l'organisation devra être telle qu'ils n'interrogent pas leurs propres élèves ».

La discussion a été reprise sur ce point. Les arguments présentés dans les assemblées précédentes, ont été de nouveau acceptés comme concluants par la majorité. Toutefois elle a cru qu'il fallait rendre obligatoire l'adjonction des professeurs de l'enseignement secondaire et elle s'est ralliée à la rédaction suivante : « Les examens qui confèrent le baccalauréat seront laissés aux Facultés. On *leur adjoindra* des professeurs de l'enseignement secondaire, docteurs ou agrégés ; mais l'organisation devra être telle qu'ils n'interrogent pas leurs propres élèves ».

L'article 2 du projet ministériel a pour objet le carnet scolaire : « Les candidats sont autorisés à présenter des livrets scolaires dont la forme sera déterminée par le Ministre de l'Instruction publique. Après un examen de ces livrets, les jurys peuvent dispenser les candidats de tout ou partie des épreuves ».

M. Tannery a fait remarquer que cet article, complément de la circulaire du 5 juillet, était introduit dans le projet, parce que, d'après la loi de 1850, aucun certificat de scolarité ne doit être réclamé aux candidats et que, dès lors, le livret pourrait être considéré comme illégal. Sur l'usage qui doit en être fait par le jury, on a rappelé les deux solutions opposées, qui ont été soutenues en 1896. Tous réclamaient qu'on en tînt plus de compte, mais les uns voulaient que les jurys pussent dispenser de tout examen les candidats dont le livret est excellent ; les autres, que tous fussent soumis à toutes les épreuves. La Société, préoccupée de ne pas porter atteinte à l'idée d'égalité, à laquelle on tient tant en France ; de ne pas exposer les examinateurs à des accusations de partialité ; de ne pas nuire aux bons élèves qui désirent la mention *Bien* ou *Très Bien*, pour rentrer dans leurs frais d'examen, pour postuler une bourse de médecine ou de droit, s'était arrêtée à une résolution intermédiaire.

Dans ses discussions actuelles, elle a abouti aux mêmes conclusions. Elle a émis le vœu que la loi laissât le soin de déterminer le rôle du carnet dans l'examen à un règlement établi, après discussion, en

Conseil Supérieur de l'Instruction publique. Et elle croit utile de rappeler les deux propositions par lesquelles elle a résumé ce qu'on peut faire du carnet et ce qu'on doit y introduire (1).

Puis la Société, à laquelle le Ministre a donné satisfaction sur la plupart des réformes qu'elle avait proposées, a exprimé le vœu que, pour la version, le dictionnaire remplace le lexique, dont personne n'a pris la défense et dont l'usage ne sert qu'à induire parfois en erreur les candidats les mieux préparés.

Enfin, elle a examiné de quelle manière pourra se faire l'option, pour la première série de la seconde partie du baccalauréat, entre les mathématiques d'une part, et les sciences physiques et naturelles d'autre part. Si les candidats étaient obligés de choisir, au moment même où ils se font inscrire, les Facultés pourraient répartir, en séries différentes, ceux qui feront une composition de mathématiques et ceux qui auront à traiter des sciences physiques et naturelles. Mais il y aurait à craindre, que les classes de mathématiques, dont on a demandé la réorganisation, soient peu fréquentées, si les élèves savent à l'avance que, devant faire leur choix avant de connaître quelles questions seront posées, dans l'une et l'autre série, il ne leur servira à rien, pour l'écrit, de les avoir suivies. En outre, les bons élèves, dont il faut toujours tenir grand compte, doivent bénéficier de leur travail et rester libres de prendre, en toute connaissance de cause, les questions de l'un ou de l'autre ordre. Même on a proposé de soumettre, à chaque série de candidats :

1° Une interrogation écrite sur les mathématiques, comprenant trois questions tirées du cours (arithmétique, géométrie, algèbre).

2° Une interrogation écrite, comportant une question de physique, une de chimie et une d'histoire naturelle.

Chaque candidat aurait pu choisir : 1° ou les trois questions de mathématiques ; 2° ou toutes celles de la seconde catégorie ; 3° ou trois questions prises indifféremment dans les deux groupes. Ainsi, dans ce dernier cas, l'un aurait traité géométrie, physique, chimie ; un

(1) 9° Les élèves dont le carnet scolaire sera excellent et jugé exact, après lecture des compositions, seront dispensés des épreuves orales. Une importance plus grande sera attribuée au livret pour l'ensemble de l'examen et pour tous les élèves ; il pourra compenser certaines notes de l'examen écrit ou oral, mais aucune note en chiffres ne lui sera donnée pour être ajoutée à celles de l'examen.

10° Le livret portera, outre les appréciations des professeurs, les places et les notes des compositions : *a*, les notes obtenues en fin d'année aux examens de passage, à partir de la quatrième ; *b*, les prix, accessits ou mentions des palmarès du lycée et du concours général ; *c*, des notes chiffrées, qui résument pour la rhétorique, la philosophie, les élémentaires, les résultats des devoirs et des interrogations de l'année.

autre, géométrie, algèbre, histoire naturelle ; un troisième, arithmétique, chimie, histoire naturelle, etc.

La Société a estimé qu'il ne fallait pas trop compliquer le travail de la correction et qu'il suffisait de laisser, aux candidats, la possibilité d'opter, après dictée des questions, entre la série mathématiques et la série physique, chimie, histoire naturelle.

Mais, elle a remarqué que l'interrogation écrite doit porter sur les matières du cours ; qu'il n'y a pas lieu dès lors de préparer, dans chaque série, des sujets triples, comme pour la composition française ; ce qui, en supposant seulement deux questions par sujet, obligerait les examinateurs à présenter six questions de mathématiques et six questions de physique, de chimie ou d'histoire naturelle. Elle s'est donc arrêtée à un seul sujet, pour chacun des deux groupes.

L'examinateur resterait maître de poser une, deux ou trois questions de mathématiques ; il pourrait, pour le second groupe, donner une seule question prise à la chimie, à la physique, ou à l'histoire naturelle, ou en présenter, deux, trois, empruntées à chacune des sciences étudiées, de manière que les candidats puissent toujours traiter dans le temps qui leur est accordé, toutes celles du groupe sur lequel ils auront fait porter leur choix.

Le Rapport, lu à la séance du 21 février 1897, a été adopté par la Société.

Le Président : Brouardel.

Le Vice-Président,
Darboux.

Le Secrétaire-général,
Larnaude.

Le secrétaire-général-adjoint,
Hauvette.

Le Rapporteur,
F. Picavet.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

RAPPORT A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS SUR LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896).

Paris, 31 décembre 1896.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Conseil général des Facultés, institué par le décret du 28 décembre 1885, est devenu, en vertu de la loi du 10 juillet 1896, le Conseil de l'Université de Paris. C'est pour lui un devoir, lorsqu'il vous adresse pour la première fois, sous son nouveau titre, le compte-rendu de ses travaux, d'exprimer sa reconnaissance envers les pouvoirs publics, dont l'accord a rendu possible le rétablissement des Universités françaises.

En relevant leur vieille appellation, nos Universités modernes ne deviennent en aucune façon des Universités du moyen-âge. Elles abandonnent au passé ce qui, dans le passé, est mort; mais elles ont le droit de lui emprunter ce qu'il a laissé de fécond et de vivant encore, et ce que les autres nations, d'ailleurs, même les plus modernes (comme l'Amérique), se sont bien gardées de ne pas lui prendre. Dans le monde entier, aujourd'hui, ce nom d'Université présente un sens très net, et, quelles que soient les différences (souvent considérables) qui séparent les Universités les unes des autres, il signifie toujours : autonomie de la science, recherche de la vérité pour elle-même, riche variété des disciplines particulières, librement associées dans une commune organisation. Il veut dire que, dans chacune de ces disciplines, on vise non pas au résultat professionnel immédiat et médiocre, acquis tant bien que mal à coup de formules, de procédés mnémoniques ou de traditions routinières; mais qu'on s'y inspire de l'esprit scientifique, qui s'accommode à toutes les diversités des recherches particulières, et qui les relie les unes aux autres dans sa propre unité. Certaines personnes se sont étonnées d'entendre parler d'unité de la science à une époque où la science est plus spécialisée qu'elle ne le fut jamais. C'est qu'elles confondaient la spécialité, très étroite en effet, de l'objet étudié par chaque savant, et la généralité des méthodes qui président à ces recherches. Qu'un chimiste étudie un seul corps ou cinquante, il emploie toujours l'observation et l'expérience ; il ne croit qu'aux faits vérifiés ; il ne prend pas ses hypothèses pour des lois, et les lois elles-mêmes ne sont jamais que provisoires à ses yeux. Qu'on étudie les maladies humaines, ou les législations, ou l'histoire politique, ou l'histoire religieuse, ou l'histoire littéraire, il faudra toujours y porter le même esprit d'observation, d'analyse, de critique. Si les mathématiques, sûres de pouvoir vérifier tout le contenu de leurs principes, ont le droit de raisonner par déduction, il n'en est

pas moins vrai que le caractère général de la science moderne est de faire chaque jour plus grande la part de l'observation. Même la critique littéraire aspire, selon le mot de Sainte-Beuve, à être une histoire naturelle des esprits. Qu'il observe d'ailleurs, ou qu'il déduise, l'esprit scientifique est exigeant en fait de preuves. Il n'accepte rien de douteux ou d'obscur. Par là, il est, dans toutes ses applications, foncièrement identique à lui-même. C'est lui qui constitue, avec l'unité de la science, la raison d'être des Universités. Le grand mérite du mot « Université », c'est de dire clairement qu'il s'agit, chez nous, de servir la science. Il le dit au public, et il le dit à chacun de nous; si bien qu'il nous aide à prendre conscience de notre devoir. D'ailleurs, s'il est nécessaire au savant de se spécialiser pour aller plus loin que ses devanciers, il est vrai aussi que cette limitation volontaire du champ des recherches ne doit pas être trop hâtive. En outre, sur les confins de deux sciences différentes, il y a parfois des territoires contestés qu'on ne sait à laquelle rattacher. Pour ces raisons encore, il est donc utile que les Facultés ne vivent pas trop à part les unes des autres. Il nous serait d'autant moins permis d'oublier ce genre de considérations que nous avons vu récemment la Faculté de médecine réclamer pour ses plus jeunes étudiants l'aide de la Faculté des sciences, et les Facultés de droit et des lettres échanger plus d'une fois entre elles certains enseignements libres. Mais ces raisons, malgré tout, sont accessoires : le fait capital, c'est l'unité de l'esprit scientifique, et la raison d'être essentielle des Universités, c'est la volonté de propager l'esprit scientifique. La vraie science n'a pas d'ambitions chimériques; elle sait que l'inconnu, qui est souvent l'inconnaissable, l'environne et l'enserre de toutes parts : elle borne ses vœux à le faire reculer. Mais ce qu'elle sait avec certitude, c'est que, dans les limites de son domaine, la vérité ne s'acquiert que par l'usage méthodique de la raison; et c'est à suivre cette loi qu'elle met son zèle et son honneur.

Entre les deux dates écrites à la première ligne de ce rapport, dix années se sont écoulées : dix années pendant lesquelles s'est achevée l'élaboration de cette œuvre, la restauration des Universités. Il ne saurait être inutile, au terme de cette période, et avant d'aborder le compte-rendu des travaux de l'année courante, de jeter un coup d'œil en arrière, et de mesurer le chemin parcouru.

I

En 1886, le rapporteur du conseil général des Facultés de Paris, M. Lavisse, vous présentait un tableau très net de la situation.

Un grand pas venait d'être fait : les Facultés, jusque-là isolées, étaient désormais rapprochées les unes des autres; elles allaient apprendre à se mieux connaître, sentir qu'elles travaillaient à une même œuvre et s'habituer à délibérer en commun sur la meilleure manière d'organiser leur action. Avec leurs 171 chaires ou conférences, avec leurs 10.679 étudiants inscrits, elles formaient un ensemble vraiment imposant. Et ces étudiants, chose nouvelle, n'étaient pas seulement de futurs médecins ou de futurs juristes : il y avait, sur ce total, 467 étudiants en lettres; on était loin déjà des 6 étudiants inscrits en 1877. La Faculté des sciences aurait pu constater des résultats analogues. Le Conseil général des Facultés était donc fondé à se réjouir du présent en comparaison d'un passé si récent encore.

Bien des choses pourtant continuaient de manquer au corps des Facultés de Paris pour être une véritable Université, et notamment la première de toutes, la personnalité civile. Chaque Faculté prise à part était une personne civile, mais le corps des Facultés n'en était pas une. En outre, dans la vie particulière de chacune d'elles, comme dans leur ensemble, leur autonomie financière était médiocre. Bref, l'organisation générale faisait défaut.

De toutes parts, aussi, des enseignements nouveaux étaient réclamés. A mesure que l'activité scientifique s'accroissait dans les Facultés, les lacunes de l'organisation du travail y devenaient plus apparentes et plus sensibles. Dès la première année, le conseil général exprime des vœux relatifs à cet ordre de besoins.

Examinant la qualité de ces étudiants si nombreux qui figuraient sur les registres d'inscription, le rapporteur y signalait de grandes inégalités. Le certificat de capacité en droit, l'officiat en médecine, la seconde classe en pharmacie n'avaient que peu de rapports avec la science pure. Dans les Facultés des lettres, la préparation au certificat des langues vivantes présentait un caractère tout à fait semblable. Même les examens qui supposaient une culture générale antérieure plus forte, n'étaient pas sans quelques inconvénients du même genre. Sans insister sur le baccalauréat qui ne se prépare pas dans les Facultés, mais dont le rapporteur pourtant signalait avec force l'action déprimante et redoutable sur le travail même des professeurs des Facultés, on pouvait se demander si nos examens de licence, des agrégations, de doctorat, présentaient partout les caractères essentiels qu'ils devaient avoir.

Enfin l'installation matérielle créait pour l'enseignement mille difficultés. La Faculté de théologie et l'Ecole de pharmacie venaient de s'établir dans leurs nouveaux bâtiments. Mais la Faculté de médecine était en train de s'agrandir ; la Faculté des sciences et la Faculté des lettres, au milieu des décombres de la vieille Sorbonne et des échafaudages de la nouvelle, cherchaient de tous côtés un peu de place pour leurs laboratoires, pour leurs salles de travail, pour leurs bibliothèques, pour leurs conférences.

Dès la première année, le rapport du conseil constate des améliorations, des efforts en divers sens. Les bâtiments s'élèvent peu à peu. Une chaire nouvelle, celle de géographie physique, est fondée par l'entente de la Faculté des sciences et de la Faculté des lettres, dont l'une donne le maître et l'autre les étudiants : intéressant exemple du rapprochement des Facultés. Les Facultés de droit, de médecine, des lettres, cherchent des moyens de relever les études de ceux de leurs étudiants qui visent à un brevet de second ordre. La Faculté des lettres, pour encourager la libre culture scientifique, crée une *attestation d'études supérieures* qui devait échouer, il est vrai, sous cette première forme, mais qui était l'annonce et comme le germe du *diplôme d'études historiques*, destiné à réussir, au contraire, grâce à la réforme de l'agrégation d'histoire. L'attention et l'activité du conseil, en dehors des occupations courantes que lui amène, pour ainsi dire, le train de la vie journalière, se portent vers des problèmes nouveaux et variés ; l'organisation des cours libres, le service militaire des étudiants. Il recueille les vœux des Facultés particulières et les adopte.

Enfin, dernier trait à noter, dès la première année, une Université étrangère, celle de Heidelberg, entre en relations avec nous, à l'occasion

de son cinquième centenaire, et nous invite à nous y associer par une délégation. L'invitation est acceptée, et M. Hermite veut bien se charger de porter à Heidelberg l'adresse du Conseil des Facultés de Paris au Sénat de la vieille Université palatine. C'est le premier acte par lequel se manifeste à l'étranger le réveil des Universités françaises.

Les neuf années qui suivent sont des années de travail et de progrès. Par là, toutes se ressemblent. Et cependant, comme le remarquait un de nos rapporteurs (M. Sabatier, en 1891), chacune a sa tâche et sa physionomie. Les problèmes à résoudre sont de toutes sortes. Tantôt c'est l'administration financière, tantôt les questions pédagogiques, tantôt l'organisation générale qui attirent surtout l'attention du conseil, sans parler des affaires courantes et régulières. Mais en somme, de loin, ces diversités secondaires s'effacent, et c'est surtout le sentiment d'un progrès logique et continu que donne l'examen des faits dans chaque sorte de questions.

Peu à peu l'organisation du corps des Facultés se complète. Le décret du 21 février 1890 donne aux Facultés la gestion de leurs ressources et le soin de leurs propres affaires. La loi du 28 avril 1893 accomplit une réforme plus considérable encore : elle confère à l'ensemble des Facultés la personnalité civile, déjà possédée par chacune d'elles. Trois décrets, les 9 et 10 août suivants, complètent la loi du 28 avril en réglant l'administration et la vie financière du groupe. Désormais on peut dire que les Universités existent en fait ; les corps des Facultés sont pourvus des organes indispensables à leur vie collective ; il ne leur manque plus que leur vrai nom, que tout le monde leur donne déjà, mais que la loi n'a pas encore consacré officiellement.

A cette organisation graduelle du corps des Facultés correspond un accroissement de vie pour chacune d'elles.

D'année en année, leur installation matérielle se complète, grâce au concours de l'Etat et de la ville de Paris. La Faculté de droit se rebâtit. Les Facultés des sciences et des lettres trouvent dans la Sorbonne à demi reconstruite une installation moins insuffisante.

La Faculté de médecine achève ses aménagements intérieurs et ceux que réclament au dehors ses nombreux services : elle multiplie ses laboratoires, si nécessaires au progrès de l'esprit scientifique.

Le nombre des chaires s'accroît. La Faculté de théologie protestante acquiert deux cours complémentaires (histoire de la philosophie, 1888 ; Ancien testament et langue hébraïque, 1893) ; — la Faculté de droit, sept chaires magistrales (science financière, 1885 ; histoire du droit, 1891 ; statistique, 1892 ; droit commercial maritime et législation commerciale comparée ; droit public général, 1892 ; droit international public et privé ; droit musulman, 1895) ; auxquels s'ajoutent sept cours et vingt-cinq conférences ; — la Faculté des sciences, deux chaires (chimie biologique, 1886 ; évolution des êtres organisés, 1888), treize cours complémentaires, quatre conférences, et un laboratoire de biologie végétale, installé à Fontainebleau sous la direction de M. Bonnier, et ouvert aux travailleurs, le 15 mai 1889 ; — la Faculté des Lettres, quatre chaires magistrales (sanscrit et grammaire comparée, 1885 ; science de l'éducation, 1887 ; histoire de la Révolution française, 1891 ; géographie coloniale, 1893), onze cours complémentaires et cinq conférences ; — La Faculté de Médecine, quatre cours complémentaires (accouchement, 1888 ; pathologie chirurgicale, 1889 ; enseignement des sages-femmes, 1894 ; chimie pour les étudiants

de première année, ancien régime 1895), et un nombre considérable de cours annexes de clinique médicale et chirurgicale ; — l'École de pharmacie, enfin, une chaire magistrale de chimie analytique (1894).

Parmi ces enseignements nouveaux, quelques-uns sont dus à des fondations municipales ou particulières. La chaire d'histoire de la Révolution française, à la Faculté des lettres, a été fondée par la ville de Paris, de même que la chaire d'évolution des êtres organisés, à la Faculté des sciences ; le cours de sociologie, créé à la Faculté des lettres, l'a été par M. le comte de Chambrun. En dehors de ces fondations, une trentaine de legs ou de donations particulières ont permis d'établir dans les diverses Facultés des prix, des bourses d'étude, des bourses de voyage. Il est désormais certain que la générosité des particuliers, qui sait depuis longtemps le chemin de l'Institut, saura bientôt celui des Universités. Ce sont les dons particuliers qui ont fait la fortune des Universités américaines. L'initiative privée ne laissera pas, en France, à la charge de l'État seul, le soin d'accroitre nos grands établissements scientifiques.

Le nombre des étudiants a suivi la même progression que celui des chaires. De 10.679 en 1885, le chiffre total des inscrits a atteint, en 1895, à près de 14.000. Ce total comprend près de 1500 étrangers, dont les plus nombreux viennent de la Russie, de la Roumanie, de l'Allemagne, des États-Unis, de l'empire Ottoman et de la Suisse.

Le nombre des volumes lus sur place ou empruntés à la Bibliothèque, qui était d'environ 75.000 il y a dix ans, s'élève aujourd'hui à plus de 100.000, sans compter ceux qui sont lus ou empruntés dans les salles de l'École des Hautes-Études. Chaque année, d'ailleurs, les volumes entrent plus nombreux dans la Bibliothèque de l'Université, par achat ou par suite de dons et d'échanges. En 1885-1886, il entrait à la bibliothèque 5.430 volumes. En 1894-1895 il en est entré 13.604. Ce chiffre a été dépassé une fois, en 1892-1893 (14.392 volumes).

Quelque considérables que soient ces chiffres, ils auraient par eux-mêmes peu de valeur si un effort constant des maitres et des élèves ne tendait à élever l'enseignement, dans son esprit et dans ses méthodes. L'ennemi que nous avons à combattre, c'est le souci exclusif de la préparation professionnelle. Le but à atteindre, c'est de fortifier sans cesse, dans l'homme d'une profession, l'esprit scientifique qui, seul, rendra ses travaux féconds et les vivifiera. Les Facultés n'ont cessé de lutter, depuis dix ans, pour arriver à ce résultat. Toutes les réformes introduites par l'Administration supérieure dans le régime des examens et des études ont été préparées par les consultations des Facultés. Telles sont, pour les Facultés de droit, les modifications considérables apportées au doctorat et à l'agrégation ; pour la Faculté de médecine, le transfert des étudiants de première année dans les laboratoires de la Faculté des sciences ; pour les Facultés des sciences et des lettres, le nouveau régime des licences ; pour la Faculté des lettres en particulier, la création du diplôme d'études historiques, étroitement lié à la réforme de l'agrégation d'histoire, et qui, grâce à celle-ci, est devenu vraiment sérieux. Il serait long d'entrer dans le détail de tous ces changements. Leur caractère essentiel, le seul à signaler ici, c'est qu'il procèdent tous d'un même esprit : le désir de favoriser chez les étudiants l'habitude des recherches personnelles, du travail méthodique et précis.

Le rôle du Conseil général des Facultés, pendant cette période de trans-

formations et d'accroissements, a été singulièrement actif. Chaque mois, sous la présidence de M. Gréard, ou, bien rarement, sous celle d'un de ses vice-présidents (choisis à tour de rôle parmi les doyens ou directeurs des Facultés parisiennes et de l'École de pharmacie), il s'est réuni pour examiner les innombrables questions qui sont de sa compétence. Chaque année, par l'organe d'un de ses membres choisi comme rapporteur, il a rendu compte de ses travaux. La série de ces rapports montre l'étendue et la variété de sa tâche. Comme le disait, en 1893 le regretté M. Beudant, « dans l'ordre des questions théoriques et de direction générale, il a tour à tour discuté : l'organisation des Universités, l'équivalence internationale des études, les conséquences scolaires du service militaire et les moyens de concilier les intérêts en présence, les extensions à donner à l'enseignement par la création de chaires nouvelles et de cours complémentaires, le règlement des cours libres, le patronage des étudiants étrangers, pour lequel il est en rapports permanents avec le comité que représente l'honorable M. Melon, les échanges avec les Universités étrangères etc. ; dans l'ordre des questions administratives et économiques, il s'est constamment occupé, en même temps que des budgets et des comptes, de l'organisation des services communs et spécialement des bibliothèques, des mille détails de l'installation matérielle, entretien, chauffage, éclairage, etc., rendus si difficiles par les incertitudes inhérentes au provisoire qu'impose la reconstruction ou l'agrandissement de plusieurs des établissements du ressort et notamment de la Sorbonne. Sur tous ces points, et sur bien d'autres, des vues ont été échangées, divergentes parfois d'abord, qui toujours ont fini par s'accorder, et d'où sont sortis des usages qui deviendront des traditions. » A cette énumération si longue, et pourtant incomplète, il faut ajouter au moins un détail qui a son prix : le Conseil, en effet, a dû plusieurs fois entrer en relations avec les Universités françaises ou étrangères qui, à l'occasion de quelques anniversaires mémorables, invitaient l'Université de Paris à s'associer à leurs fêtes. Après l'invitation de Heidelberg, en 1886, nous avons eu successivement celles de Bologne (1888), de Montpellier (1889), de Lausanne (1891), de Dublin (1892), de Philadelphie (1893), de Halle (1894), sans parler de trois événements analogues qui ont eu lieu cette année même et dont il sera question tout à l'heure. Le conseil s'est empressé d'accueillir ces invitations. Il a été heureux de se faire représenter, quand c'était possible, à ces fêtes universitaires, et, en tous cas, de répondre par des adresses à l'appel amical qui lui était fait. Il s'est félicité de voir l'Université de Paris, avant même que sa résurrection fût officielle, reprendre sa place dans le concert des Universités d'Europe et d'Amérique ; car il ne pouvait oublier que la bonne renommée de la science française a été, de tout temps, une part précieuse du patrimoine national et un des moyens d'action les plus sûrs de la civilisation française en dehors de nos frontières.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'histoire de nos dix dernières années. Il nous reste, Monsieur le Ministre, à vous rendre compte de ce que nous avons fait cette année même. Ce sera la conclusion naturelle de l'exposé qui précède ; conclusion qui est, en même temps, un point de départ, puisque nous sommes au début d'une existence nouvelle, et que tous nos efforts doivent tendre à la rendre de plus en plus active et de plus en plus féconde.

II.

1° *Décès*. — Les pertes ont été nombreuses et sensibles dans plusieurs de nos Facultés.

Celle de droit a perdu deux de ses membres honoraires : M. Colmet-Daage, qui avait été son doyen de 1868 à 1879, et dont les travaux sur la procédure civile sont restés classiques ; puis M. Demangeat, que la cour de cassation avait pris à la Faculté dès 1870.

A la Faculté de médecine, la liste des morts est particulièrement longue et douloureuse. Elle comprend trois professeurs et cinq agrégés libres. M. Sappey, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences, était titulaire de la chaire d'anatomie depuis 1886. M. Germain Sée, membre de l'Académie de médecine, professeur de clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, ne cessait d'appliquer au renouvellement de la thérapeutique toutes les ressources d'un esprit actif et ingénieux. M. Pajot, professeur d'accouchement en 1863, retraité depuis 1886, laisse le souvenir d'un maître éminent, qui eut en outre, comme clinicien, le mérite d'être un des premiers à accueillir les méthodes antiseptiques. M. Terrillon, chirurgien des hôpitaux en 1876, agrégé de la Faculté en 1878, a publié de nombreux travaux sur son art, qu'il pratiquait avec talent. M. Constantin Paul, médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine, était un praticien accompli, ingénieux et consciencieux, et très charitable. M. Armand Desprès, chirurgien des hôpitaux en 1864, agrégé en 1866, fut un esprit indépendant et brillant, avec un goût du paradoxe qu'on regrettait de lui voir tourner notamment contre les pansements antiseptiques. M. Edouard Nicaise, membre de l'Académie de médecine, était un chirurgien habile et un très érudit historien de la chirurgie. M. Hanot, lorsqu'il a été frappé par la mort, allait voir consacrer par sa nomination à une chaire de la Faculté la réputation qu'il devait à un savoir encyclopédique, à de rares qualités de clinicien, de savant et de professeur.

La Faculté des sciences a été cruellement frappée par la mort imprévue d'un maître de premier ordre, M. Tisserand, membre de l'Académie des sciences, professeur d'astronomie mathématique, directeur de l'observatoire de Paris, et presque en même temps par celle d'un de ses plus jeunes membres, M. Combes, maître de conférence de chimie organique. M. Combes avait déjà donné mieux que des espérances; ses premiers travaux faisaient attendre beaucoup de lui. M. Tisserand meurt en pleine maturité, on peut dire en pleine illustration, et au moment où la publication des derniers volumes de son *Traité de mécanique céleste* venait de mettre le sceau à une renommée qui s'étendait bien au-delà de l'Europe. Ajoutons que de rares qualités de bienveillance et d'aménité relevaient encore ce haut mérite intellectuel et ont rendu sa perte particulièrement douloureuse à tous ceux qui l'ont connu.

La Faculté des lettres, enfin, a perdu l'un de ses maîtres les plus aimés, Henri Marion, qui enseignait chez elle la « Science de l'éducation ». Il l'enseignait et la pratiquait. Le rôle d'Henri Marion dans le mouvement pédagogique de notre temps a été considérable. Peu d'hommes ont réuni à de plus délicates qualités d'esprit, un plus noble idéal moral et un plus fier sentiment du devoir, une sincérité plus agissante et une foi plus communicative dans la bienfaisance de la vérité.

2° *Mutations*. — La limite d'âge a éloigné de l'activité deux de nos collègues qui nous restent heureusement attachés par les liens de l'hono-

rariat : ce sont MM. Colmet de Santerre et Lenient. M. Colmet de Santerre, doyen de la Faculté de droit, a fait, d'abord comme délégué, puis comme doyen, partie du Conseil général des Facultés pendant de longues années : le souvenir de sa compétence et de sa bonne grâce reste très présent à la pensée de ses collègues. M. Lenient a enseigné pendant près de trente ans, à la Faculté des lettres, l'histoire de la poésie française avec une chaleur de cœur et de parole que les années n'avaient pas refroidie. Notre collègue, M. Garsonnet, est devenu doyen de la Faculté de droit.

Ont en outre été nommés à la Faculté de droit : M. Estoublon (1), professeur de droit musulman (chaire nouvelle); M. Le Poittevin (2), professeur de droit criminel, en remplacement de M. Desjardins; M. Planiol, professeur de droit civil, en remplacement de M. Beudant ; MM. Chénon (3) et Leseur (4), professeurs-adjoints, en remplacement de MM. Le Poittevin et Planiol ; M. Saleilles (5), professeur à Dijon, attaché comme agrégé à Paris ; MM. Carpentier (6), Fournier (7), Henry Michel et quatorze docteurs en droit ont été chargés de conférences diverses.

(1) *M. Estoublon* (Robert), né à Ivoy-le-Pré (Cher), le 28 novembre 1844, licencié en droit (1867), docteur en droit (1870) agrégé, des Facultés de droit (1879), chargé de cours à la Faculté de Douai (1879-1880), professeur et directeur de l'Ecole de droit d'Alger (1880-1895), professeur de droit musulman à la faculté de droit de Paris depuis 1895, chargé en outre d'un cours de législation coloniale. — Publications : *Recueil de Jurisprudence algérienne de 1880 à 1885. Code de l'Algérie annoté.* Directeur de la *Revue algérienne, tunisienne et coloniale de législation et de jurisprudence.*

(2) *M. Le Poittevin* (Alfred-Léon), né à Valognes (Manche), le 17 septembre 1854, docteur en droit (1879), agrégé (1880), chargé de cours à la faculté de droit de Douai (1880-1885), attaché à titre d'agrégé près la faculté de droit de Paris (1885-1890), chargé du cours de législation et procédure criminelles (1890-1896), professeur du même cours depuis février 1896. Publications nombreuses sur la législation criminelle.

(3) *M. Chénon* (Paul-Philippe-Joseph-Emile), né le 10 mai 1857, à Nevers, élève de l'Ecole polytechnique, docteur en droit (1881), agrégé de la Faculté de Paris (1883), professeur adjoint près ladite Faculté (mars 1896). *Notice historique et archéologique sur Châteaumeillant; Études sur les controverses entre les Proculéiens et les Sabiniens; Les démembrements de la propriété foncière avant et après la Révolution. Etude sur l'histoire des alleux en France; Histoire de Sainte-Sévère en Berry; Les Marches séparantes d'Anjou, de Bretagne et Poitou; Articles divers.*

(4) *M. Leseur* (Pierre-Augnste-Paul), né à Reims, le 26 mars 1856, docteur en droit 1878, attaché à la Faculté de Lyon et chargé de cours (1880-1892), professeur de droit international public à la Faculté de Lyon (1892-1893), attaché a la Faculté de droit de Paris comme chargé de cours (1893), puis comme professeur adjoint (1896). — Publications : *Des commencements de l'Ecole de droit de Boulogne; Des conséquences du délit de l'esclave dans les capitulaires; Introduction à un cours de droit international public.*

(5) *M. Saleilles* (Sébastien-Félix-Raymond) né à Beaune (Côte-d'Or), le 14 janvier 1855, agrégé des Facultés de droit, à Grenoble (1884), à Dijon (1885), professeur d'histoire du droit de Dijon (1892-1893), délégué comme agrégé à la Faculté de droit de Paris (1895), chargé d'un cours de droit pénal spécial (septembre 1895), agrégé définitif à Paris depuis juillet 1896. Publications: *Essai d'une théorie générale de l'obligation d'après le projet de Code civil allemand*; *Articles d'études d'histoire de droit et droit romain. Etudes de droit comparé, de droit public, de droit pénal. .etc*

(6) *M. Carpentier* (Adrien-Louis), né à Paris, le 18 mai 1853, licencié en droit (1873); docteur (1880), agrégé des Facultés de droit (1882), professeur agrégé à la Faculté de Dijon (1882-1884), chargé de conférences à la faculté de Paris (1895-1896). — Publications : *De la mitoyenneté; Traité théorique et pratique du divorce; Essai sur l'origine et l'étendue de la règle ; Publications diverses sur la jurisprudence du divorce: Essai sur le régime des canaux ; Traité pratique des chemins de fer.*

(7) *M. Fournier*, (Pierre-Joseph-Marcel), né à Bordeaux, le 13 octobre 1856. Licencié en droit (1878), docteur (1881), agrégé des Facultés de droit (1885) professeur agrégé à la Faculté de droit de Rennes (1885), à la Faculté de droit de Caen (1886). — Publications:

A la Faculté de médecine, M. G. Sée, décédé, MM. Grancher, Tarnier, Lannelongue éloignés de la Faculté par divers empêchements, ont été remplacés dans leur enseignement, pour l'année courante, par MM. Marfan (1), Bar (2), Nélaton (3) et Charrin (4), agrégés.

A la Faculté des Sciences, M. Raffy, maître de conférences, est devenu chargé de cours; M. Blutel (5) a remplacé M. Kœnigs dans la conférence préparatoire à l'agrégation de mathématiques, et M. Robin a été chargé, comme maître de conférences, de l'enseignement nouveau de la chimie physique. En outre, MM Péchard (6) et Lucien Poincaré (7) ont été nommés maîtres de conférences par suite du dédoublement des anciennes conférences de chimie et de physique, devenues insuffisantes pour le nombre des étudiants. M. Péchard a été remplacé par M. Etaix (8) dans ses

Les statuts et privilèges des Universités françaises avant 1889 ; *Histoire de la science du droit en France ; Essai sur l'histoire du droit d'appel* : *Histoire du droit et des institutions d'Allemagne* ; *les Affranchissements du* v

(1) *M. Marfan* (Bernard-Jean-Antoine), né à Castelnaudary (Aude), le 25 juin 1858 ; docteur en médecine, agrégé (section de pathologie interne et médecine légale). Chef de clinique médicale (1er novembre 1889-31 octobre 1891), Chef des travaux d'anatomie pathologique à la clinique médicale (Necker) (novembre 1891-octobre 1893) ; chargé du cours de clinique des maladies des enfants (1er semestre des années 1892-1893, 1893-1894, 1894-1895, 1895-1896). Nombreuses publications sur les maladies des enfants.

(2) *M. Bar* (Paul-Jean), né le 5 novembre 1853, à Paris, docteur en médecine agrégé (accouchements) en exercice depuis juin 1889, chargé du cours spécial aux élèves sages-femmes (1889-1890), chargé d'un cours complémentaire d'accouchement (1890-1891), chargé à nouveau du cours spécial aux élèves sages-femmes (1891-1892 et 1892-1893), chargé d'un cours complémentaire d'accouchement (1893-1894), chargé du cours de clinique obstétricale (1895-1896). Travaux et publications diverses sur l'obstétrique et la gynécologie.

(3) *M. Nélaton* (Charles-Louis-Georges), né le 1er mai 1851, à Paris, docteur en médecine (1880), agrégé (1889. Section de chirurgie), aide d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris (1878-1879), prosecteur (1879-1883), agrégé près la Faculté (1889-1892, chargé du cours de médecine opératoire (1892-1893), chargé du cours de pathologie chirurgicale 1895-1896), travaux divers et publications sur la pathologie chirurgicale.

(4) *M. Charrin* (Benoist-Albert), né le 25 décembre 1856, à Toudrien (Rhône), docteur en médecine 1885, agrégé près la Faculté de Paris (1892), préparateur au laboratoire de pathologie et thérapeutique générales (1884-1885), chef du même laboratoire (janvier 1885-avril 1893), chargé des cours de clinique médicale (Hôtel-Dieu) pour l'année scolaire 1895-1896. Publications diverses sur la pathologie infectieuse, les poisons de l'organisme, les toxines bactériennes etc., etc.

(5) *Blutel* (Emile-Maxime), né le 18 novembre 1862 à Courchamp (Seine-et-Marne), agrégé de mathématiques (1884), docteur ès-sciences (1890), ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1881-1884), professeur de mathématiques spéciales au lycée de Bar-le-Duc (1884-1889), au Prytanée (1889-1891), professeur de mathématiques élémentaires au lycée Saint-Louis (1891-1893), de mathématiques spéciales au lycée Condorcet (1893-1895), et au lycée Saint-Louis (1895-1896), chargé d'une conférence préparatoire à l'agrégation à la faculté des sciences de Paris depuis décembre 1891.

(6) *L. Péchard* (Edouard), né à Orléans (Loiret), le 14 octobre 1862, sorti de l'Ecole normale supérieure en 1885, agrégé et docteur ès-sciences physiques. Professeur aux lycées de Tours et de Bourges (1885-1886), préparateur à l'Ecole normale (1886-1890), directeur-adjoint du Laboratoire de chimie de l'Ecole normale depuis 1893, chef des travaux publics du P. C. N. (1894-1895), chargé de cours à la Faculté des sciences en (1895).

(7) *M. Poincaré* (Lucien-Antoine), né le 22 juillet 1862, à Bar-le-Duc, élève de l'Ecole normale supérieure (1880-1883), agrégé et docteur ès-sciences physiques, professeur au Lycée de Bourges (1887), préparateur à la Faculté des sciences de Paris (1888), professeur au Lycée de Marseille (1890), au Lycée Louis-le-Grand (1892), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure de Sèvres (1894), délégué dans les fonctions de chargé de cours de physique à la Faculté des sciences en octobre 1895 et nommé chargé de cours le 1er janvier 1896.

(8) *Etaix* (Louis), né le 6 novembre 1864, à Montbrison (Loire), docteur ès-sciences physiques (juin 1895), préparateur de chimie générale à la Faculté des sciences de Lyon (janvier 1889, février 1890), préparateur de chimie aux laboratoires P. C. N. de la Faculté de Paris (1894-1895), chef des travaux pratiques de chimie au P. C. O. 1895-1896).

fonctions précédentes de chef des travaux pratiques de chimie. Enfin, M. Chauveaud (1) a été nommé chef des travaux pratiques de botanique.

A la Faculté des lettres, M. Denis (2), professeur à la Faculté de Bordeaux, a été chargé du cours d'histoire contemporaine pendant l'absence de M. Rambaud, devenu sénateur en 1895, et, depuis, ministre de l'Instruction publique. M. Edet (3) a été chargé de continuer, comme maitre de conférences, le cours du thème latin, qu'il faisait depuis un an. M. Hauvette (4), professeur-adjoint, est devenu directeur d'Etudes en remplacement de M. Petit de Julleville, qui a désiré être relevé de ces absorbantes fonctions, et M. Henri Michel a été appelé, comme maitre de conférences, à enseigner l'histoire des doctrines politiques.

A la Faculté de théologie, M. Ehrhardt (5) a été délégué provisoirement à l'enseignement de la morale, à la place de Lichtenberger.

A l'Ecole de Pharmacie, M. le professeur Marchand, éloigné de sa chaire par l'état de sa santé, a été suppléé par M. l'agrégé Radais (6), dans son cours de cryptogamie.

3e *Cours libres.* — Voici la liste des cours libres professés auprès des diverses Facultés. On remarque qu'il n'y en a qu'un à la Faculté des sciences, et un à la Faculté de droit.

(1) *Chauveaud* (Gustave-Louis), né le 12 décembre 1859. à Aigre (Charente), agrégé (1888) et docteur ès-sciences naturelles (1891). docteur en médecine (1892), préparateur et directeur-adjoint au laboratoire de botanique de l'Ecole des Hautes-Etudes (1890-1895). chef des travaux pratiques de botanique à la faculté des sciences P. C. N. (1895-1896).

(2) *M. Denis* (Ernest), né le 3 janvier 1849. à Nîmes (Gard), licencié ès-lettres (1861) agrégé d'histoire (1871), docteur ès-lettres (1878), élève de l'Ecole normale supérieure, chargé de cours d'histoire au Lycée de Bastia (1871-1872), en mission à Prague (1872-1875), professeur aux Lycées de Chambéry, de Carcassonne, d'Angoulême, de Bordeaux (1875-1879), maitre de conférences à la Faculté de Bordeaux (1879-1881), chargé de cours de littérature étrangère à la Faculté de Grenoble (1881-1882), professeur de littérature étrangère à la même Faculte (1882-1887), professeur d'histoire à la Faculté de Bordeaux (1887-1896). — Principaux ouvrages : *Hus et la guerre des Hussites; Histoire des littératures slaves; L'Avenir et le passé de la Russie; La Fin de l'indépendance de la Bohême; L'Allemagne de 1789 à 1810, etc.*

(3) *M. Edet* (Georges-Félix), né le 2 août 1855, à Rouen (Seine-Inférieure), licencié ès-lettres (1874), agrégé des lettres (1876), élève de l'Ecole normale supérieure (1873-1876). professeur de rhétorique aux Lycées de Chambéry (1876-1878), de Pau (1878-1881), de Montpellier (1881-1885), professeur de rhétorique au Lycée Lakanal (1885-1892), au Lycée, Henri IV depuis janvier 1892; chargé, en outre des fonctions de maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris depuis juillet 1896. — Publications: *Petite histoire de littérature grecque; Alceste.*

(4) *M. Hauvette* (Louis-Victor-Amédée), né le 10 janvier 1856, à Paris, licencié ès-lettres (1876), agrégé des lettres (1878), docteur es-lettres (1885), élève de l'Ecole normale supérieure (1875-1878), membre de l'Ecole française d'Athènes (1878-1881), professeur au collège Stanislas (1885-1895), professeur adjoint à ladite Faculté depuis 1895, directeur d'études (1896). — Publications : *Les Stratèges athéniens*; *De Archonte regés*; *Hérodote et les Ioniens; La Géographie d'Hérodote; Morceaux choisis d'Hérodote*; *Hérodote historien des guerres médiques; De l'authenticité des epigrammes de Simonide etc.*

(5) *M. Ehrhardt* (Christian-Eugène), né à Strasbourg, le 3 décembre 1857, licencié en théologie, agrégé d'allemand (1895), maitre de conférences de langue et littérature théologique allemandes à la faculté (1891-1896), chargé du cours de morale évangélique depuis janvier 1896 Auteur de la *Morale de Jésus* (1895).

(6) *M. Radais* (Maxime), né le 18 janvier 1861, à Pruillé-l'Equillé (Sarthe), licencié ès sciences naturelles (1889), pharmacien de 1re classe (1894), docteur ès-sciences (1894), agrégé d'histoire naturelle à l'Ecole de Pharmacie (juin 1894), chargé de conférences de microbiologie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris (1895 1896), chargé de cours de cryptogamie (2e semestre 1895-1896).

Faculté de théologie protestante.

M. Stroehlin : l'Egypte et la Chaldée dans leurs rapports avec Israël.

Faculté de Droit

M. du Maroussem : Questions rurales, d'après la méthode monographique.

Faculté de médecine.

M. Lavaux : Affections des voies urinaires.
M. Régner. Electricité médicale.
M. Bérillon : Psychologie physiologique et pathologique.
M. Foveau de Courmelles : Electrothérapie.
M. Verrier : L'hydrothérapie rationnelle et empirique. Leurs indications.
M. Gaube : Minéralogie biologique.

Faculté des Sciences.

M. Chambrié : Chimie appliquée à l'anatomie et à la physiologie.

Faculté des Lettres.

M. Alb. Le Roy : La littérature sentimentale en France.
M, Ch. Normand : La vie privée de la bourgeoisie française d'après la littérature et l'art. dans la 1re moitié du XVIIe siècle.
M. Griveau : L'Esthétique de la nature.
M. Bertin : Histoire de la Société française sous Charles X et pendant les 1res années du règne de Louis-Philippe.
M. Stroehlin : L'histoire du roman en Angleterre.
M. Dauriac : L'Esthétique de la musique.

Ecole supérieure de Pharmacie.

M. Béhal : Étude chimique de la série grasse.

4o *Étudiants.*

Le nombre des étudiants continue de s'accroître, à peu près partout, avec une régularité qui n'est pas sans causer quelque embarras et quelque inquiétude dans nos divers laboratoires. Leur chiffre total est de 14.191, en augmentation de quelques centaines sur l'année dernière. Il n'y a diminution qu'à la Faculté de médecine, ce qui tient en partie à ce que les laboratoires, encombrés ont cessé de recevoir autant d'étrangers que précédemment, et à ce que la Faculté des sciences a pris les étudiants de première année. Ce chiffre total se décompose ainsi :

Faculté de théologie	63
Faculté de droit.	4.555
Faculté de médecine	5.175
Faculté des sciences.	1.087
Faculté des lettres . . . , ...	1.095
Ecole supérieure de pharmacie	1.869
Total	14.654

Dans le chiffre de l'école supérieure de pharmacie, les herboristes ne sont pas compris.

Sur ces divers chiffres d'ensemble, il y a lieu de noter le nombre des femmes et celui des étrangers, qui est :

	Femmes	Etrangers
Pour la Faculté de droit de	—	283
— médecine, de	182	810
— sciences, de.	39	90
— lettres, de	361	129
Pour l'Ecole supérieure de pharmacie de	7	27
Total.	589	1.339

Au chiffres des élèves-femmes qui aspirent au Doctorat indiqués pour la Faculté de médecine, il faut ajouter 167 élèves sages-femmes.

La nature du travail des étudiants se détermine très exactement par celle des examens qu'ils subissent.

5o *Examens.*

a) Faculté de théologie : 104 examens qui se décomposent ainsi :

Examens intérieurs de fin d'année	89
Baccalauréat en théologie	13
Licence en théologie	2

b) Faculté de droit : 6.791 examens, dont 845 ont été subis par des étudiants des Facultés libres.

Capacité	137
Baccalauréat	3.990
Licence	1.847
Doctorat	717
Thèses	100
Total	6.791

c) Faculté de médecine : 8.955 examens, qui se répartissent de la manière suivante :

Examens préparatoires du doctorat	7.723
Thèses de doctorat	506
Examens préparatoires de l'officiat	75
Examens de fin d'études de l'officiat	38
Sages-femmes	151
Chirurgiens-dentistes	372
Total	8.865

e) Faculté des sciences : 9.648 examens, soit :

Baccalauréat ès sciences (ancien)	21	8.703
— classique (lettres math.)	1.055	
— moderne { lettres mathématiques	242	
— moderne { lettres sciences	248	
— classique première partie	4.566	
— classique philosophie	2.572	
Licence ès-sciences		342
Doctorat		34
Examens P. C. N		544
Concours des bourses		25
Total		9.648

e) Faculté des lettres : 9.073 examens soit :

Baccalauréat classique première partie	4.569	8.465
— (2me partie.	2.571	
— moderne (1re et 2e parties)	1.346	
Licence		493
Doctorat		25
Concours des bourses		53
Diplômes d'études supérieures d'histoire et géographie . .		48
Total		9.073

f) Ecole supérieure de pharmacie : 2383 examens soit :

Examens de validation, de stage, de fin d'année, etc. . .	1.111
Examens de fin d'études	1.175
Herboristes	97
Total	2.383

Ces chiffres appellent quelques observations.

Pour les facultés des sciences et des lettres, on remarquera une fois de plus la place démesurément prépondérante occupée dans cette statistique par toutes les variétés du baccalauréat, qui ne sont à aucun degré des examens d'enseignement supérieur. Le mal s'accroît d'année en année.

L'École supérieure de pharmacie se plaint non moins vivement, mais pour d'autres raisons, d'avoir à diplômer des herboristes, qui, au mépris des lois et au grand danger de la santé publique, deviennent les concurrents de ses véritables élèves, les pharmaciens.

Au contraire, la Faculté des lettres se félicite vivement de son *diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie*, qui ne comporte que des épreuves purement scientifiques, et qui, par la liberté de ses allures, par la souplesse de son programme, s'adapte à merveille à la liberté nécessaire de l'enseignement en réduisant au minimum la part de l'aléa.

La réforme de la licence ès lettres est trop récente encore pour qu'on puisse en juger les résultats. Cependant les deux premiers essais qui en ont été faits en 1896 semblent de nature à encourager les espérances de ceux qui ont vu dans cette réforme un moyen de provoquer chez les étudiants le travail personnel.

Il est peut-être inutile d'essayer de donner la proportion des reçus et des ajournés pour des examens aussi différents que ceux qui sont énumérés dans les statistiques qui précèdent. A cause de cette diversité même, on n'y trouverait que des informations un peu hasardeuses sur le travail des étudiants. Bornons-nous à dire que tous les témoignages sont d'accord pour exprimer la satisfaction des Facultés quant à la discipline de cette immense population scolaire et quant à la bonne volonté de la moyenne. Les progrès, assurément, sont encore possibles et désirables ; entre la perfection idéale et la réalité nécessairement imparfaite, il y a de la marge ; seulement il n'est pas facile de l'exprimer par des chiffres, ni de dire à quel point précis nous sommes arrivés sur la route sans commencement et sans fin qui mène du moins bon au meilleur.

6. *Bourses et donations.* — Pour permettre à un certain nombre de nos étudiants le travail de l'Université, nous avons des bourses, dues les unes à l'État, d'autres à la ville de Paris, d'autres à des fondations ou donations particulières. Le total en est de 181. Comme elles sont mentionnées en détail dans les rapports des années précédentes, il est inutile d'y revenir. Mais nous avons à signaler avec gratitude une donation

nouvelle faite à la Faculté des lettres. MM. de Rothschild frères ont offert à la Faculté une somme de 20.000 francs destinée à être employée en voyages de vacances pour quelques étudiants en histoire. Quatre étudiants ont profité cette année même de cette intelligente libéralité pour visiter l'Allemagne et l'Italie, au grand profit de leur éducation intellectuelle. Le reste de la somme sera employé dans les années suivantes conformément aux intentions des donateurs, qu'on ne saurait trop remercier d'abord de leur générosité, et ensuite du libéralisme si éclairé qui les a dirigés dans la détermination des règles à suivre pour l'emploi de leur don.

7. *Bibliothèques.* — Le mouvement de nos diverses bibliothèques universitaires est considérable.

A la Faculté de théologie, le chiffre total des volumes n'est que de 40.640 (490 de plus que l'année dernière), mais ces volumes, bien choisis, offrent de précieuses ressources aux travailleurs. On y trouve notamment une collection de 4.000 anciennes thèses de l'Université de Strasbourg, dont le catalogue est en cours d'exécution. Il y a eu cette année 1.104 prêts, portant sur 1.275 volumes.

A la Faculté de droit, un don très important de la Famille de M. Colmet Daâge, et quelques acquisitions, ont fait entrer dans la bibliothèque 3.045 volumes nouveaux. La salle de travail reçoit par jour une moyenne de plus de 300 lecteurs, soit environ 72.000 dans l'année, et les prêts ont porté sur 1.506 volumes.

A la Faculté de médecine, les chiffres sont encore plus élevés : 165.230 lecteurs ont lu sur place environ 260.000 volumes ; 1.980 volumes ont été prêtés au dehors à 1505 personnes, et 175 communiqués à des membres des Facultés de province.

A la bibliothèque de la Sorbonne, qui est plus spécialement celle de la Faculté des sciences et de la Faculté des lettres, 33.629 lecteurs (contre 27.878 l'année précédente) ont consulté 103.340 volumes (au lieu de 86.862). Les emprunteurs ont été au nombre de 767 (46 de plus qu'en 1895), pour 10.054 volumes. L'accroissement est donc très sensible d'une année à l'autre. Encore n'est-il pas tenu compte dans ces chiffres du mouvement des salles Albert Dumont, qui sont comme la bibliothèque particulière des étudiants d'agrégation pour les lettres et pour l'histoire.

A l'Ecole de pharmacie. le chiffre des lecteurs, jusque là inférieur à 15.000, s'est élevé à 18.307, dont 4.342 pour les séances du soir. Le nombre des ouvrages communiqués a été de 26.961 ; celui des ouvrages prêtés, de 1.296. Des dons nombreux, dus principalement à M. le professeur Jungfleisch, à M. Sonnié-Moret, à M. Lefort, ont en outre enrichi la bibliothèque.

Malheureusement, cette affluence même de travailleurs rend plus sensible l'insuffisance presque générale des locaux. En outre, bien que les livres eux-mêmes, dans certaines bibliothèques (par exemple à celle de l'Ecole de pharmacie), aient peine à trouver place dans les rayons, la modicité des crédits annuels ne permet pas toujours de se tenir au courant de certaines publications nécessaires ou de réparer d'anciennes lacunes. Ce dernier inconvénient est particulièrement signalé par la Faculté de médecine. Ce sont là des dangers auxquels il devient de plus en plus urgent de porter remède, sous peine de compromettre le travail de l'Université de Paris.

8. *Travaux et actes du Conseil.* — La composition du Conseil a subi en 1895-1896, les modifications suivantes : 1° M. Sabatier, membre élu, est devenu membre de droit par sa nomination comme doyen de la Fa-

culté de théologie en remplacement de M. Lichtenberger, admis à la retraite. Il a été remplacé, comme délégué de la Faculté de théologie, par M. le professeur Ménégoz, élu le 10 mars; 2° à la Faculté de droit, M. Garsonnet a été élu, le 5 mars, comme délégué en remplacement de M. Beudant, décédé; 3° le Conseil a eu pour vice-président, en 1895-1896, M. le doyen Himly. Il a gardé comme président M. le recteur Gréard, comme secrétaire M. Lavisse, comme secrétaire-adjoint M. Albert Durand.

Une grande partie des séances du conseil est occupée par l'examen et la solution de questions administratives et budgétaires qui ne peuvent guère être analysées dans ce rapport; questions importantes, dont la solution est indispensable à la vie même de l'Université, mais qui n'ont qu'un intérêt pratique immédiat, et qui échappent à l'histoire. Il n'en est pas de même de deux sortes d'actes qui méritent une mention particulière. La première est la classification des vœux présentés par les diverses Facultés pour l'amélioration de leur enseignement; la seconde est une série de faits intéressants, qui concernent les relations de l'Université de Paris avec les Universités étrangères.

La liste de classement des vœux est établie dans l'ordre suivant:

1° Chaire de géographie physique à la Faculté des sciences;

2° Conférence de latin à la Faculté des lettres;

3° Cours complémentaire de paléontologie à la Faculté des sciences;

4° Cours complémentaire d'histologie et de physiologie à la même Faculté;

5° Dédoublement de la chaire de littérature des langues septentrionales de l'Europe, à la Faculté des Lettres, en chaire de littérature anglaise et chaire de littérature allemande;

6° Chaire ou cours de physique céleste à la Faculté des sciences;

7° Cours de psychologie objective.

S'il est vrai, comme le disait un des précédents rapporteurs du conseil, que chaque année, dans la série essentiellement uniforme de nos travaux, présente pourtant une physionomie distincte, on pourra dire sans doute que l'année 1895-1896 a été par excellence l'année des relations avec le dehors. Ces relations ont sans cesse occupé nos séances et il est bien peu de nos procès-verbaux qui n'en gardent quelque trace.

Au mois de janvier 1895, le Comité de patronage des Étudiants étrangers informait le conseil qu'un décret de M. le Président de la République, en date du 18 décembre 1894, attribuait au Comité de patronage le revenu d'une somme de cent mille francs environ prélevée sur le legs universel fait à l'Etat par M. Giffard. Bien que ce comité n'ait rien d'officiel, il est en relations trop étroites avec l'Université de Paris et rend trop de services à nos étudiants étrangers, pour que le Conseil ne fût pas heureux de voir le secrétaire du Comité l'informer de cette bonne nouvelle, qui figure ainsi aux procès-verbaux de nos séances (1). Un peu plus tard, diverses communications intéressantes nous venaient de l'étranger: l'une l'Allemagne, relative à la publication des renseignements que recherchent les étudiants de ce pays désireux de venir en France; une autre, de Hongrie, relative à la création de consulats d'étudiants qui pourraient, selon l'Association des Etudiants hongrois, leur rendre de grands services. Les deux demandes ont été transmises au comité de patronage, qui a bien voulu entrer en relation avec les auteurs de ces lettres et aviser aux meilleurs moyens d'y donner satisfaction.

(1) Le Président de ce Comité de patronage est aujourd'hui M. Casimir Périer.

En même temps deux invitations nous parvenaient : l'une de l'Université de Glascow, à l'occasion du jubilé de lord Kelvin, professeur à cette Université ; l'autre de l'Université américaine de Princeton, pour nous prier de venir célébrer avec elle le cent cinquantième anniversaire de sa fondation. Pour la première de ces deux solennités, le Conseil a eu la bonne fortune d'être représenté par MM. Moissan et Bonet-Maury, auxquels se sont joints MM. Picard et Lippmann de la Faculté des sciences. La délégation française se trouvait ainsi la plus nombreuse des délégations étrangères, et elle n'a eu qu'à se louer de l'accueil cordial qui lui a été fait. Pour le sesquicentenaire de Princeton, M. Moissan a bien voulu se charger encore de nous représenter. Son dévouement, que la longueur du voyage n'a pas fait reculer, lui crée d'autant plus de titres à la reconnaissance de l'Université de Paris qu'il est particulièrement utile en ce moment de rappeler aux Universités américaines le nom de la France. Plusieurs de leurs représentants les plus éminents sont,en effet, disposés à chercher les moyens de rendre plus fréquentes les relations des étudiants des deux côtés de l'Océan. Cette bonne volonté appelle la nôtre. Il est heureux qu'un de nos collègues ait pu et bien voulu se charger d'être notre interprète auprès de ces amis si éloignés.

Enfin un témoignage non moins précieux de bonne confraternité universitaire nous est venu d'Écosse.

Dès le mois de janvier, un comité écossais présidé par Lord Reay, avait fait connaître à M. le président du Conseil général des Facultés son désir de faire revivre les anciennes relations universitaires de la France et de l'Ecosse. Au mois d'avril, une rencontre a eu lieu à la Sorbonne entre les membres de ce comité écossais et un grand nombre de représentants de l'enseignement français. Le jeudi 16, les délégués écossais ont été reçus au Salon Carnot par M. Jules Simon, qui avait bien voulu se charger de parler au nom du Comité français. Lord Reay a répondu. Le vendredi 17, les délégués des deux nations se sont réunis pour arrêter les bases d'une association franco-écossaise, destinée à faire passer dans la pratique l'idée des promoteurs de la réunion. Le même jour et le lendemain, les membres de la réunion ont visité la Sorbonne, écouté deux conférences qui ont provoqué un intéressant échange d'observations, et terminé enfin cette entrevue par un banquet donné à la Sorbonne et par une visite au bal de l'Association des Étudiants. Quelques jours après, Lord Reay, en remerciant l'Université de Paris de son accueil, lui exprimait le désir des Universités écossaises d'offrir à leur tour, l'année prochaine, à Edimbourg, une cordiale hospitalité aux délégués de l'Université parisienne.

Ces relations si bien commencées, sont d'un bon augure pour notre nouvelle Université de Paris. Elles lui créent aussi des devoirs. Il ne suffit pas que l'enseignement parisien réponde de son mieux à ce que réclament de lui les besoins de la science française. Il faut qu'il songe aussi à retenir ces étrangers qui ne demandent qu'à venir vers lui. Pour cela, il faut leur offrir non seulement une science de bon aloi, mais encore des grades qui attestent le succès de leurs efforts, et qui, sans rien perdre en valeur scientifique, n'opposent pas à la bonne volonté des étrangers des obstacles admininistratifs et extérieurs qui les découragent et les rebutent. Ce grave sujet de réflexion a déjà été examiné dans les séances du Conseil. Il faudra qu'il soit repris. Sur ce terrain, comme sur tous les autres, l'Université de Paris n'oubliera pas ce qu'elle doit à la Science et à la Patrie.

Le Président,
GRÉARD.

Le Rapporteur,
ALFRED CROISET.

LE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ DE PARIS

Faculté des sciences

Rapport de la commission du Doctorat à l'Assemblée des Professeurs.

Après les modifications apportées au régime de la licence par la création des certificats d'études supérieures, nous avons à nous occuper du Doctorat. Une commission a été désignée par M. le Doyen pour faire quelques études préparatoires ; nous allons vous faire connaitre les questions qu'elle a cru devoir soulever et vous soumettre le résultat de ses délibérations.

Les candidats au grade de Docteur recherchent en général ce titre pour pouvoir entrer dans l'enseignement supérieur où il est exigé, et on peut dire que le Doctorat présente le plus souvent aujourd'hui un caractère professionnel. Peu d'étrangers, en particulier, subissent chez nous cet examen, soit que la thèse leur paraisse demander un trop long travail, soit qu'ils en soient détournés par les grades préliminaires que nous exigeons des candidats. Il y a là pour nos Universités une évidente infériorité, qui est très préjudiciable à l'influence française au dehors. Beaucoup d'étudiants étrangers viendraient avec plaisir et profit terminer leurs études scientifiques en France s'ils pouvaient, au bout de deux ou trois années d'études, en rapporter le titre de docteur ; ne pouvant actuellement l'obtenir de nous, la plupart s'en vont ailleurs, et en rentrant dans leur patrie, rapportent les méthodes et le culte d'une science qui n'est pas toujours sympathique à notre pays. Les témoignages à cet égard sont unanimes, et, pour ne citer qu'un exemple, là est une cause importante de l'influence allemande dans certains centres universitaires des Etats-Unis. Ces considérations, qu'il serait aisé de développer davantage, nous ont vivement frappés, et nous avons pensé qu'il était nécessaire de créer deux sortes de doctorats. Un premier doctorat ne différerait pas, au fond, de notre doctorat actuel ; ce serait un doctorat d'État exigible des candidats aux places de l'enseignement supérieur ; il se partagerait en doctorat ès-sciences mathématiques, physiques et naturelles, et le diplôme en serait délivré par le Ministre de l'Instruction publique.

Nous répondons aux desiderata que j'exprimais plus haut en créant un second doctorat ès-sciences, délivré par les diverses universités françaises, et que nous pouvons appeler doctorat d'Université. Tout en gardant à cet examen un caractère scientifique élevé, nous exigerions moins de garan-

ties préalables que pour le Doctorat d'État, et en outre, la thèse présentée aurait un caractère un peu différent. Ce diplôme de doctorat ès-sciences, pour lequel il n'y a pas lieu de distinguer entre les divers ordres de sciences, porterait le nom de l'Université qui l'a conféré, il serait signé des membres du Jury, du Doyen de la Faculté et du Président du Conseil de l'Université.

J'ai voulu tout d'abord, en restant dans les généralités, vous indiquer les grandes lignes de la réforme proposée. Il faut maintenant entrer dans le détail et étudier avec précision les conditions dans lesquelles se passeront ces divers examens.

Doctorat d'État

Prenons d'abord le Doctorat d'Etat. Les garanties exigées ont été jusqu'ici les diverses licences. Le régime des certificats nous force tout d'abord à modifier l'ancienne législation. Nous continuons à exiger la licence ès-sciences, c'est-à-dire trois certificats ; dans le choix de ceux-ci, nous nous sommes laissés guider par les mesures prises pour les candidats à l'enseignement public, en étant cependant un peu plus larges. Nous proposons que l'on exige pour le Doctorat ès-sciences mathématiques :

Le certificat de calcul différentiel et calcul intégral ;
Le certificat de mécanique rationnelle ;
Et un 3e certificat entièrement arbitraire.

Pour le Doctorat ès-sciences physiques :

Le certificat de physique générale ;
Le certificat de chimie générale ;
Et un 3e certificat entièrement arbitraire.

Pour le Doctorat ès-sciences naturelles :

Le certificat de botanique ;
Le certificat de géologie ;
Le certificat de zoologie ou celui de physiologie.

Quant à la thèse présentée, nous demandons d'une manière uniforme, pour les trois espèces de Doctorat d'État, ***qu'elle renferme des résultats nouveaux***; c'est ce qui est exigé d'après les décrets actuellement en vigueur. Ces décrets sont un peu moins exigeants pour le doctorat ès-sciences mathématiques ; mais, comme le niveau de ce doctorat s'est beaucoup élevé depuis une quinzaine d'années, il nous a paru que la condition fondamentale relative à la thèse devait être la même pour les trois ordres de sciences. Quant aux questions posées par la Faculté, rien ne serait changé au régime actuel ; il reste aussi entendu que, pour des cas extrêmement rares, dont sera juge le Conseil de la Faculté, des dispenses de la licence pourront être accordées.

Doctorat d'Université

Occupons-nous maintenant du Doctorat d'Université. Nous proposons ***comme garanties préliminaires deux certificats d'ailleurs entièrement arbitraires*** ; une clause spéciale indiquera que de larges équivalences ou des dispenses pourront être accordées par les Conseils des Facultés des Sciences. Nous arrivons au point essentiel relatif à la thèse. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous entendons que celle-ci ait un caractère scientifique élevé, mais d'autre part, nous manquerions le but que nous voulons atteindre si nous avions ici les mêmes exigences que pour le Doctorat

d'Etat. Nous demandons donc que *la thèse renferme une découverte, quant aux résultats, quant à la méthode, ou quant à la forme d'exposition et de discussion*. Ce libellé, qui reproduit à peu près le règlement aujourd'hui en vigueur pour le Doctorat mathématique, nous donne une latitude dont nous manquions avec les exigences plus strictes du Doctorat d'Etat. Les questions posées par la Faculté doivent être maintenues ; elles seront surtout nécessaires quand des équivalences auront été accordées. Je n'ai plus à parler que d'un article additionnel, mais de grande importance. Nous pensons qu'il doit y avoir comme une cloison étanche entre les deux sortes de doctorat. Non-seulement les garanties préliminaires y diffèrent, mais aussi le point de vue sous lequel est jugé la thèse ; par conséquent, *en aucun cas, le doctorat d'Université ne pourra être transformé en doctorat d'Etat.*

Telle est, Messieurs, la création que propose la Commission. Nous ne nous dissimulons pas qu'une réforme de ce genre entraînera nécessairement au début des tâtonnements, particulièrement dans l'appréciation de la valeur des thèses ; mais n'en est-il pas ainsi dans toute nouvelle organisation et diverses questions ne vont-elles pas se poser aussi pour le nouveau régime des certificats ? Chaque Université devra peu à peu fixer ses traditions, et de celles-ci dépendra la valeur des diplômes. Nous devons songer avant tout que les transformations de la licence et du doctorat vont nous permettre de sortir du cadre un peu étroit où a été longtemps renfermé l'enseignement supérieur. Bien des progrès déjà ont été faits, et le rôle social des Facultés est destiné à grandir encore. Nous pouvons légitimement espérer que le nouveau doctorat sera recherché par certains de nos compatriotes ne se destinant pas à l'enseignement. Je vous ai dit l'importance de la nouvelle création au point de vue extérieur ; à cet égard, on peut affirmer sans exagération que le péril est pressant, quand on voit les efforts que font les Universités étrangères pour attirer à elles un grand nombre d'étudiants des autres nations.

Signé : EMILE PICARD.

Faculté des Lettres

Rapport présenté par M. Am. Hauvette, professeur adjoint et directeur d'études pour les lettres et la philologie, au nom de la Commission nommée dans l'assemblée du 23 janvier 1897 (1).

Messieurs,

Dans votre assemblée du 23 Janvier, vous avez décidé qu'il y avait lieu de créer à la Faculté des lettres un doctorat nouveau, distinct du doctorat ès lettres, et que cet examen devait être accessible aux Français comme aux étrangers. Cette double résolution ne laissait plus à votre Commission que le soin d'étudier l'organisation du nouveau doctorat, en

(1) Cette Commission comprenait, avec M. le Doyen et M. le Secrétaire, les membres de la Faculté dont les noms suivent : MM. *Boutroux* et *Séailles*, pour la philosophie ; *Lavisse* et *Denis*, pour l'histoire ; *Croiset* et *Hauvette*, pour les lettres et la philologie anciennes ; *Petit de Julleville* et *Brunot*, pour les lettres et la philologie modernes ; *Gebhart* et *Beljame*, pour les langues vivantes.

La Commission étant ouverte, M. *Ch. V. Langlois* s'était joint aux membres désignés par l'assemblée de la Faculté.

s'inspirant des idées qui vous avaient amenés vous-mêmes à en voter le principe.

Avant de vous exposer le résultat de son travail, la Commission vous prie d'observer qu'elle a évité surtout de lier la Faculté par un règlement trop strict : dans la discussion de chaque article, elle a toujours préféré la formule qui comportait la plus grande liberté possible dans l'interprétation et l'application de la loi.

Une question préliminaire se posait : quel nom donner au doctorat qu'il s'agit d'instituer ? La Commission a rejeté le titre de *doctorat universitaire*, parce que cette épithète, d'un usage courant dans notre langue, risquerait de tromper le public sur l'origine et le caractère du nouveau diplôme : ce sera un *doctorat d'Université*; en d'autres termes, quiconque subira cette épreuve devant nous, sera *docteur de l'Université de Paris*, comme à Lyon *docteur de l'Université de Lyon*, et ainsi de suite (1).

Organiser ce *doctorat d'Université*, c'était déterminer :

1° Les grades ou certificats d'études exigés des candidats ;

2° Les conditions de scolarité requises pour l'admission aux épreuves ;

3° La nature de ces épreuves elles-mêmes ;

4° Les droits à percevoir, tant pour les inscriptions que pour le diplôme.

Dans l'examen de ces quatre points, la situation des étrangers devait nous préoccuper avant tout : c'était répondre à vos intentions, et à l'esprit même du projet, que de chercher les mesures les plus propres à favoriser le séjour des étrangers parmi nous et leur accès à nos grades. C'est à eux que la Commission a pensé d'abord, en traçant les grandes lignes du programme qu'elle avait à vous proposer.

1° *Grades ou certificats d'études exigés des candidats étrangers*

L'expérience prouve que les étudiants étrangers qui fréquentent aujourd'hui nos cours n'y arrivent ordinairement qu'après plusieurs années de présence dans une Université : nous pouvons présumer qu'il en sera de même à l'avenir, et que les futurs docteurs de l'Université de Paris viendront plutôt achever chez nous que commencer leurs études d'enseignement supérieur. Faut-il cependant, avec M. Croiset, leur demander un grade équivalent à notre licence ès-lettres ? Faut-il même exiger d'eux une ou plusieurs années d'études universitaires ? Un certificat d'études secondaires n'offrira-t-il pas à la Faculté des garanties suffisantes ? Il existe dans beaucoup de pays, comme en Allemagne, des *examens de maturité* beaucoup plus sérieux que n'est chez nous le baccalauréat. Réservons-nous le droit d'apprécier les certificats d'études qu'on nous apportera ; mais n'exigeons pas autre chose. Cette opinion, soutenue par MM. Boutroux et Langlois, a rallié tous les suffrages, et il a été convenu qu'on demanderait aux étrangers *un certificat d'études jugé suffisant par la Faculté* (2).

2° *Conditions de scolarité*

Sous ce titre, la Commission a examiné et résolu deux questions distinctes : 1° Combien de temps, au minimum, doivent durer les études

(1) La Faculté, en approuvant cet article du Rapport, a décidé que le diplôme porterait, entre parenthèses, après le titre de *Docteur de l'Université de Paris*, l'indication des études spéciales qui auraient valu ce titre au candidat.

(2) La Faculté a remplacé les mots : *certificat d'études secondaires* par ceux de : *certificat d'études antérieures*.

d'un candidat au doctorat d'Université ; 2o Ces études ne peuvent-elles pas se faire, en même temps qu'à la Faculté, dans quelqu'un des grands établissements scientifiques de Paris ?

Sur le premier point, la Commission a pensé que la règle admise par la Faculté des sciences (un an de scolarité) ne s'imposait nullement à nous. La Faculté des sciences, en effet, exige, pour l'inscription au doctorat, deux certificats de licence : cette garantie nous faisant défaut, nous devons demander une scolarité plus longue. Mais il y aurait, suivant l'observation de M. Brunot, quelque danger à réclamer deux années consécutives de scolarité : bien des étudiants d'Amérique, par exemple, voudront prendre notre doctorat sans renoncer à passer un ou deux semestres, davantage peut-être, dans une autre Université d'Europe ; il pourra s'en trouver même qui, pour une raison particulière, voudront suivre les cours de nos Universités françaises, où tendent à se développer certains enseignements d'un caractère local. Il est donc désirable que nous comptions, non par années, mais par semestres, et que, ***sur quatre semestres exigés au minimum d'un aspirant au doctorat, un et même deux semestres puissent être passés dans une autre Université que la nôtre.*** Cette proposition a paru de tous points acceptable à la Commission, qui l'a ratifiée par un vote.

MM. Denis et Croiset ont appelé notre attention sur la seconde question que soulève la scolarité. Beaucoup d'étrangers viennent faire à Paris des études d'histoire ou de philologie qui ne figurent pas dans l'enseignement actuel de la Faculté des lettres, et qui pourtant relèvent de notre domaine scientifique. N'est-il pas naturel qu'un étudiant en assyriologie, par exemple, souhaite d'emporter du Collège de France ou de l'Ecole des Hautes-Etudes, non pas seulement un diplôme spécial, mais le même titre de docteur qu'aura obtenu tel de ses compatriotes pour avoir étudié à la Faculté l'histoire ancienne de la Grèce ou la grammaire comparée des langues indo-européennes ? Puisque nous devons délivrer le grade, demandons à l'étudiant de se faire immatriculer sur les registres de la Faculté ; mais admettons qu'il poursuive ses études à la fois chez nous et dans les grandes écoles de haut enseignement où se donne la science particulière qu'il recherche. Assurons-lui dans l'examen, suivant un usage déjà établi, la présence des maîtres qui auront dirigé ses travaux. Aucune difficulté ne s'oppose, en principe, à cette mesure, puisque la collation du grade appartiendra toujours à la Faculté. Aussi la Commission résume-t-elle dans la formule suivante les conditions de scolarité qu'elle exige : ***immatriculation à la Faculté, et scolarité d'au moins quatre semestres*** (avec les réserves ci-dessus énoncées), ***soit à la Faculté seule, soit à la Faculté et dans un ou plusieurs des grands établissements scientifiques de Paris*** (1).

3o *Epreuves que devra comprendre le nouvel examen de doctorat*

La Commission n'a pas hésité à s'inspirer ici du modèle en usage dans les Universités étrangères. Une thèse imprimée, telle sera la matière fondamentale de l'examen ; on y joindra des interrogations sur deux disciplines, choisies par le candidat.

(1) La Faculté a modifié ainsi cet article : *...ou dans un ou plusieurs des grands établissements scientifiques et littéraires de l'Etat à Paris.*

Pour ce qui regarde la thèse, la Commission s'est mise aussitôt d'accord sur la nécessité d'en faire agréer le sujet par la Faculté et viser le manuscrit par le Doyen. Mais une question délicate a partagé pendant quelque temps les membres de la Commission : dans quelle langue la thèse devra-t-elle être écrite ? — En français, évidemment, ou en latin. — M. Boutroux s'en tiendrait volontiers à ces deux langues : il estime que les étudiants étrangers viendront chercher à Paris, non seulement la science, qui n'a pas de patrie, mais la culture française, et il ne croit pas trop leur demander en exigeant d'eux qu'ils apprennent à écrire correctement notre langue. D'ailleurs le latin resterait une ressource pour ceux que deux ans de scolarité n'auraient pas rompus au maniement du français. M. Petit de Jalleville se demande comment un titre de docteur pourrait être accordé par une Faculté des lettres française à quelqu'un qui ne saurait ni le français ni le latin. — MM. Langlois, Séailles et Brunot font valoir, en faveur d'une mesure plus libérale, des arguments qui ne manquent pas de force : c'est que les Universités allemandes admettent le français et l'anglais ; si nous voulons attirer les étrangers, il faut leur permettre de s'exprimer dans leur langue maternelle, même quand ils traiteront des sujets de littérature française. Autre chose, ajoute M. Brunot, est de connaître à fond l'histoire et le mécanisme d'une langue, d'en saisir même les moindres nuances, et de la parler avec aisance et finesse ; autre chose est de l'écrire ; tel étranger commet en écrivant des fautes énormes, qui explique couramment et commente avec élégance un texte littéraire français. — La Commission s'est rendue à ces arguments, et, à l'unanimité moins une voix, elle a décidé *qu'en principe la thèse devrait être écrite en français ou en latin* ; *mais que la Faculté pourrait toujours, quand elle le jugerait convenable, admettre aussi l'emploi d'une autre langue moderne* (1).

Le système des interrogations jointes à l'examen de la thèse peut s'entendre de deux manières différentes : ou bien le candidat propose deux disciplines, la *géographie ancienne*, par exemple, et l'*histoire de la sculpture grecque*, et demande à être interrogé au hasard sur un point quelconque de ces deux sciences, ou bien d'avance il indique un certain nombre de questions, de *positions* déterminées, qui feront l'objet d'une discussion spéciale. M. Gebhart, et toute la Commission avec lui, préfère le second de ces systèmes, qui aura l'avantage de donner à cette épreuve un caractère plus scientifique. Mais faut-il laisser au candidat, avec le choix des deux disciplines, le soin de poser lui-même les questions ? M. Croiset ne le pense pas : l'épreuve dont il s'agit doit nous aider à contrôler les connaissances générales que possède le futur docteur dans le domaine scientifique où il s'enferme. La Commission estime qu'une entente devra intervenir sur ce point entre la Faculté et le candidat. Elle croit d'ailleurs inutile de fixer dès maintenant le nombre des questions, et elle adopte la formule suivante : *les interrogations porteront sur un certain nombre de questions choisies par la Faculté, dans les deux disciplines indiquées par le candidat*. M. Boutroux insiste pour que ces deux disciplines ne soient pas nécessairement comprises dans l'enseignement donné par la Faculté des lettres : l'examen pourra aussi bien porter sur les *ma-*

(1) Par 14 voix contre 11, la Faculté a modifié sur ce point les conclusions de la Commission : *la thèse devra être écrite en latin ou en français*. La soutenance se fera nécessairement en français.

thématiques, par exemple, ou sur telle autre matière qui relève chez nous de la Faculté des sciences (1).

4o *Droits d'inscription et de diplôme.*

Personne ne met en doute que le nouveau titre ne doive comporter des droits d'inscription et de diplôme. C'est l'usage généralement établi dans les Universités étrangères : nous ne négligerons pas cette source naturelle de revenus.

D'après ce qui se passe à cet égard en Allemagne, la Commission a calculé que le prix total pouvait sans inconvénient approcher de 500 francs : *à raison de 60 francs par semestre, le droit d'inscription s'élèverait à 240 francs, et le diplôme entraînerait le versement d'une somme égale.*

Ces dispositions, d'ailleurs, comme toutes les mesures indiquées ci-dessus, pourront souffrir, au gré de la Faculté, des exceptions ou des modifications de détail.

Sur la proposition de M. Gebhart, la Commission ajoute que le titre de docteur pourra être conféré par l'Université, gratuitement et sans examen, *honoris causa*, sur la présentation de la Faculté des lettres.

Il ne restait plus à la Commission que d'examiner dans quelle mesure pouvaient convenir aux étudiants français les articles du programme qu'elle venait d'élaborer.

Les trois derniers de ces articles, relatifs aux conditions de scolarité, à la nature des épreuves et aux droits d'examen, nous ont paru leur être applicables sans changement : pour eux, comme pour les étrangers, deux semestres sur quatre pourront se passer dans une autre Université, française ou étrangère.

Mais l'article Ier soulevait une grave difficulté : un étudiant français pourra-t-il prendre une inscription de doctorat au sortir de ses études secondaires, c'est-à-dire après le baccalauréat ? Seul M. Boutroux a soutenu cette opinion : le nouveau grade, a-t-il dit, ne confère aucun droit, il a un caractère purement honorifique ; si vous ne l'accordez qu'à des licenciés ès-lettres, le public ne confondra-t-il pas bientôt ce *doctorat d'Université* avec le doctorat ès-lettres proprement dit, celui que recherchent nos meilleurs professeurs de l'enseignement secondaire, celui qui de nos jours a donné naissance à tant d'ouvrages remarquables ? — Cette confusion, a-t-on répondu, ne pourra se faire que dans l'esprit de gens mal informés ; mais il est essentiel que le titre de docteur offert aux étrangers représente des études sérieuses, dont un bachelier français ne saurait être capable en deux ans. C'est la licence (et une bonne licence, suivant M. Gebhart), qui devra être pour un étudiant français la condition *sine qua non* du doctorat. M. Lavisse admet que l'on doive faire des exceptions ; mais en principe, c'est aussi la licence qu'il réclame. Votre rapporteur, à l'appui de la même opinion, fait observer que la réforme de la licence est encore toute récente : ne serait-ce pas en compromettre les résultats, que d'autoriser des étudiants français à négliger cet examen pour une préparation directe au *doctorat d'Université?* Après une in-

(1) Pour répondre au vœu de M. Boutroux, la Faculté a adopté la formule suivante : *dans les deux disciplines présentées par le candidat et agréées par la Faculté.*

tervention de M. Croiset dans le même sens, la Commission décide que *la Faculté exigera la licence, sauf exceptions justifiées* (1).

A la fin de la séance, M. Croiset a appelé l'attention de ses collègues sur la question soulevée par M. Boutroux au sujet des deux doctorats. Le titre que conférera le nouvel examen ne doit, en aucun cas, dans la pensée de ceux qui l'ont conçu, pouvoir se transformer en un titre de docteur ès-lettres; mais ne sera-t-il pas juste que le licencié, docteur de l'Université de Paris, et déjà auteur d'une thèse imprimée, soit dispensé, par exemple, de l'une des deux thèses que nous demandons aujourd'hui pour le doctorat? La Commission n'a pas cru devoir se prononcer sur une réforme aussi grave, ni même en aborder l'étude.

Il s'agit pour le moment d'un projet qui peut se concilier avec l'état actuel de nos examens. La réalisation de ce projet n'a rien d'impossible. Il répond d'ailleurs à un intérêt considérable. La Commission souhaite qu'il aboutisse au plus tôt, et qu'il contribue dans une large mesure à la prospérité scientifique de la Faculté des lettres et de l'Université de Paris.

(1) Cet article a été adopté, dans l'assemblée de la Faculté, par 19 voix contre 3.

Signé: AM. HAUVETTE.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

FRANCE

PARIS

Conseil de l'Université (février 1897). — Parmi les communications faites au Conseil, nous relevons la mention d'un certain nombre de libéralités : 1° *Faculté de médecine* : Deux donateurs anonymes ont versé, l'un 160 francs pour participation à l'entretien du laboratoire d'histologie, un autre, 3.000 francs pour l'entretien de tous les laboratoires de la Faculté. 2° *Faculté des sciences* : 500 francs ont été donnés par un anonyme pour favoriser les études mathématiques d'un Français en Allemagne. — D'autre part, le conseil municipal du Havre a institué une bourse d'études de 1.200 francs en faveur d'un étudiant originaire du Havre, candidat au certificat P. C. N.

Le Conseil a autorisé l'ouverture, à la Faculté de médecine, des cours libres suivants :

M. le docteur Petit : anesthésies et antiseptiques, étude chimique et physiologique ;

M. Foveau de Courmelle: les radiations nouvelles, rayons X, radioscopie et radiographie, applications thérapeutiques ;

M. Fournel : gynécologie ;

M. Gaube : minéralogie biologique, ferments et fermentations dans leurs rapports avec la matière minérale ;

M. Bérillon : psychologie physiologique, applications chimiques de l'hypnotisme.

DÉPARTEMENTS

Marseille. — Les deux Ecoles libres de Droit que possède Marseille ont ouvert simultanément leurs cours à l'époque de la rentrée des Facultés : elles comptent ensemble 150 étudiants, dont 70 inscrits à la Faculté libre, vieille déjà de seize ans, et 80 à la Faculté municipale qui débute cette année et dont nous avons fait connaître ici même l'organisation, telle qu'elle était annoncée par la municipalité phocéenne.

UNIVERSITÉ DE BESANÇON

Travaux des facultés en 1895-96. — L'Université de Besançon a repris le cours de ses travaux sans célébrer de fête spéciale en l'honneur de la première application solennelle de la loi du 10 juillet 1896. « Encombrée, embarrassée de toutes façons par les constructions pendantes, » dit son honorable recteur, elle espère avoir bientôt l'occasion de se dédommager, lorsqu'elle inaugurera son Institut botanique et ses bâtiments nouveaux. En attendant, le Conseil de l'Université s'est fait un devoir de présenter, ainsi que le corps universitaire tout entier, son reconnaissant

hommage à M. le ministre de l'instruction publique, qui est Franc-Comtois et sénateur du département du Doubs. A cette occasion, l'honorable M. Rambaud a remis les insignes de la Légion d'honneur à M. le professeur Pingaud, membre correspondant de l'Institut, et à M. Colsenet, doyen de la Faculté des Lettres de Besançon.

Dans son allocution de rentrée, M. le recteur Brédif a fait ressortir le zèle déployé par les établissements d'enseignement supérieur de Besançon pour « produire le plus possible, en vue du plus grand bien intellectuel et matériel de la région, et pour agir sur le sentiment public par la vulgarisation de la Science » ; ainsi Besançon se conformait d'avance aux obligations nouvelles imposées aux Universités par la loi qui leur rend l'existence. La Faculté des sciences, en particulier, est entrée dans ces sentiments. Encouragée par le vote du conseil municipal de Besançon accordant une subvention de 1.000 francs pour la création d'un cours de science agricole et industrielle, elle sollicite l'appui du Conseil général du Doubs et l'aide au moins morale de l'Etat, pour réaliser la création d'un enseignement si désirable pour l'agriculture locale. Il serait souhaitable qu'un certificat d'études supérieures de chimie industrielle pût être décerné par la Faculté des sciences de Besançon, au même titre que les certificats de mécanique appliquée, d'astronomie, de chronométrie théorique et pratique, institués déjà par arrêté ministériel du 1er juillet 1896.

On sait que tout étudiant justifiant de la possession des trois certificats ci-dessus mentionnés, obtient, en vertu des dispositions nouvelles de la loi, le diplôme de licencié ès-sciences ; de telle sorte qu'un jeune homme qui n'aspire pas à l'enseignement peut désormais combiner librement ses études en vue de l'usage qu'il se propose d'en faire. Cette considération est de grande importance à Besançon, qui, possédant une école nationale d'horlogerie, semble avoir un intérêt particulier à posséder une élite de jeunes industriels munis d'une licence scientifique qui leur assurerait, sans doute, une place marquante dans leur spécialité,

Dans un autre domaine, la Faculté des sciences peut se réjouir de se voir bientôt unie par des liens plus intimes encore avec l'Ecole de médecine. Les deux établissements sont, en effet, sur le point de posséder en commun, un Institut botanique, élevé au milieu du jardin botanique, sous la haute direction du professeur compétent, dont l'enseignement s'adresse à la fois à l'Ecole et à la Faculté.

Pour compléter le faisceau des études supérieures, il manque à Besançon (comme à Clermont, et ces deux Universités sont seules dans ce cas), de posséder une Ecole de droit. L'honorable recteur rappelle et appuie le vœu souvent exprimé de voir les études juridiques naturalisées à Besançon. Il voudrait qu'une loi autorisât la création d'une école secondaire de droit, analogue à l'Ecole préparatoire d'Alger, et autorisée, comme l'est celle-ci depuis 1885, à conférer le grade de licencié.

De tels souhaits sont naturels et louables, mais leur réalisation est l'œuvre de l'avenir. Pour le présent, qu'il suffise de constater que les établissements d'enseignement supérieur de Besançon ont continué à jouir, en 1895-96, d'une existence calme, mais laborieuse et prospère, comme de coutume.

Statistique particulière des Facultés. — I. *Sciences. Situation générale de l'enseignement.* — La Faculté signalait l'an dernier, avec une certaine inquiétude, les difficultés que devait rencontrer l'organisation des cours préparatoires au certificat P. C. N. Ces difficultés ont été, dans

une certaine mesure, atténuées pour la physique, grâce à la création d'un second emploi de préparateur. Mais il est loin d'en être de même pour l'histoire naturelle. Les professeurs de botanique et de zoologie sont encore obligés de faire des cours destinés à la fois aux futurs licenciés et aux aspirants au certificat P. C. N., quoique les programmes des deux examens soient très différents. D'autre part, le grand nombre des étudiants rend fort ardue la direction des manipulations d'histoire naturelle. Il serait urgent d'instituer, pour cette branche des études, un maître de conférences et un chef des travaux pratiques chargé de conférences pour la préparation du certificat.

Etudiants. — La Faculté a compté 60 étudiants (8 de plus que l'an dernier), ainsi répartis : 5 boursiers de licence, 8 répétiteurs, 40 étudiants libres, 7 correspondants. Au point de vue des études poursuivies, on remarquait 7 candidats à la licence mathématique, 18 candidats à la licence physique, 7 candidats à la licence naturelle, 27 candidats au certificat P. C. N. Enfin, un élève ne préparait aucun examen.

Concours et examens. — *1. Agrégation.* — Un ancien élève de la Faculté a été reçu agrégé de physique, avec le numéro 3.

2. Licence. — 23 candidats se sont présentés aux diverses licences, 10 ont été reçus. Détail : *mathématiques*, 13 candidats, 4 reçus ; *physique*, 10 candidats, 6 recus.

3. Certificat P. C. N. — 28 candidats, 19 reçus.

4. Baccalauréat. — 122 candidats se sont présentés, 66 ont obtenu le diplôme.

Détail : **A.** Anciens baccalauréats : *Complet*, un candidat, reçu ; *Restreint* : 2 candidats, reçus ; **B.** *Lettres-mathématiques*, 69 candidats, 38 reçus (55 p. 100) ; **C.** *moderne* : *lettres-mathématiques*, 29 candidats, 15 reçus (51 p. 100) ; *lettres-sciences*, 21 candidats, 10 reçus (47 p. 100),

Travaux des professenrs. — 14 auteurs, (professeurs, préparateurs et plusieurs élèves de la Faculté) ont publié 28 travaux.

II. *Lettres. Enseignement,* — La Faculté des lettres souhaitait depuis longtemps de se voir autorisée à conférer la licence de langue allemande ; ce vœu, exprimé avec insistance dans le rapport de 1895-96, a reçu récemment satisfaction.

Etudiants. — 74 étudiants ont suivi les cours, dont 6 boursiers de l'Etat, 1 boursier du département, 15 répétiteurs, 14 professeurs de collèges autorisés. Ces élèves se répartissaient, suivant l'objet de leurs études, en 38 candidats à la licence (philosophie, 7 ; histoire, 9 ; lettres 22) ; 17 candidats au certificat des langues vivantes, 1 candidat au diplôme d'histoire, 15 candidats à l'agrégation (philosophie, 3 ; histoire, 1 ; grammaire, 10 ; langues vivantes, 4).

Examens. — *1. Diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie.* — Ce diplôme a été recherché et obtenu par 2 candidats, après discussion publique du mémoire présenté par chacun d'eux. *2. Licence.* 22 candidats se sont présentés, 14 ont été reçus. (Reçus à la licence littéraire, 8 ; à la licence philosophique, 2 ; à la licence historique, 4). Deux candidats ont profité de la disposition règlementaire autorisant le remplacement d'une des compositions écrites par un travail de longue haleine agréé d'avance par un professeur de la Faculté. *3. Baccalauréat.* 605 can-

didats, se sont présentés aux baccalauréats de l'ordre littéraire ; 324 ont été reçus.

Détail : *classique* : 1re partie, 314 candidats, 150 reçus (48 p. 100) ; 2e partie, 145 candidats, 98 reçus (67 p. 100) ; *moderne* : 1re partie, 131 candidats, 64 reçus (49 p. 100) ; 2e partie, 18 candidats, 12 reçus (67 p. 100).

Travaux personnels des professeurs. — 4 professeurs ont fait paraître 6 publications.

III. *Ecole de médecine et de pharmacie.* — Le nouveau régime imposé aux étudiants, désormais obligés de suivre pendant leur première année les cours d'une Faculté des sciences, a fait sentir son influence sur le nombre des élèves de l'Ecole de médecine de Besançon, dont la population ne s'élève plus qu'à 46 étudiants. *Etudiants.* Ces 46 étudiants se décomposaient en 32 élèves en médecine (doctorat, 29 ; officiat 3) et 14 élèves en pharmacie (1re classe, 4 ; 2e classe, 10). *Examens. 1° Fin d'année :* officiat, un candidat reçu ; pharmacie, 1re classe, 3 candidats, reçus ; 2e classe, 5 candidats, 3 reçus.

2° *Examens probatoires :* Premier de doctorat, 1re partie : 10 candidats reçus ; 2e partie, même résultat. Officiat : un candidat, ajourné. Pharmacie : (2e classe) 1er examen, 10 candidats, 9 reçus ; 2e examen, 10 candidats, tous reçus ; 3e examen, 1re partie, 12 candid., 9 reçus ; 2e partie, 9 cand., tous reçus.

Validation de stage : 14 élèves se sont présentés et ont été reçus.

Sages-femmes : 1re année, sur 13 élèves présentées, 9 ont été reçues ; 2e année, 9 présentées toutes reçues.

Cinq candidats de Besançon se sont présentés à l'Ecole de santé militaire de Lyon ; tous ont été admissibles ; un seul a été reçu.

Aucun détail n'est fourni par le rapport officiel sur les travaux personnels de MM. les professeurs de l'Ecole de médecine de Besançon.

ACADÉMIE DE CHAMBÉRY

Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres de Chambéry. — Travaux de l'Ecole en 1895-96. — L'Ecole préparatoire de Chambéry, par l'aménagement de ses cours et les tendances sagement progressives de son enseignement, présente ce spectacle particulier de former un trait d'union entre la haute culture et les études primaires supérieures d'une part, les études professionnelles, de l'autre. C'est là son originalité et son utilité propre : elle est à la fois un type intéressant d'extension universitaire, et un excellent exemplaire de ces cours d'adultes aujourd'hui si vigoureusement recommandés dans toute la France.

Aussi M. le recteur Laronze n'a-t-il pas manqué, dans son allocution inaugurale, d'adresser des félicitations bien légitimes « à cette phalange de jeunes ouvriers qui n'hésitent pas, après une longue journée de travail, à venir... demander à l'Ecole, pour leurs travaux, une direction scientifique ou artistique. Ils sont déjà des ouvriers habiles ; ils seront plus tard des patrons pleins d'expérience, des contremaîtres recherchés, des entrepreneurs entendus ». L'honorable orateur voudrait plus encore : « Pourquoi, dit-il, les enfants que leurs parents destinent aux ateliers ne viendraient-ils pas recevoir ici les principes mêmes, la technique de leur métier, et cela, sans dommage pour les études qu'ils font et qu'ils pour-

raient continuer à l'école primaire ? Sur ce point, l'enseignement supérieur s'associerait volontiers aux efforts de l'enseignement primaire, collaborerait à la même œuvre ».

Mais, dans la pensée de l'honorable recteur, la préoccupation des résultats immédiats ne doit pas faire oublier à l'Ecole de Chambéry « la recherche désintéressée de la vérité scientifique et littéraire, l'étude des grands problèmes de la philosophie et de l'histoire ». Elle voudra aussi suivre le mouvement de décentralisation donné par les grandes Universités, ses voisines ».

Elle continuera donc à faire une large place, dans son enseignement, à l'étude du sol et des produits de la Savoie, à l'histoire de cette belle province, à la biographie de ses plus illustres enfants ; et, par là, elle gardera l'affection et l'estime dont elle est depuis si longtemps entourée.

Population scolaire et enseignement. — Il est impossible de dresser une statistique exacte du nombre des auditeurs qui ont fréquenté les divers cours de l'Ecole de Chambéry en 1895-96. La diversité des disciplines comme aussi la publicité de la plupart des cours explique et justifie la variabilité incessante du coëfficient de fréquentation. Il importe davantage de noter, d'après les constatations faites par l'honorable M. Hollande, directeur de l'Ecole, que les cours sont principalement fréquentés d'une manière suivie par des jeunes gens qui débutent dans les carrières des finances, des contributions, des télégraphes, de la pharmacie, de l'architecture, des ponts et chaussées, du bâtiment en général, ou qui se préparent à subir de prochains examens ». On a remarqué, en outre, la présence aux cours de littérature et d'histoire surtout, mais aussi à ceux de physique, de chimie et d'histoire naturelle, d'un nombre assez considérable de dames et de jeunes filles.

Cours. — Voici l'énumération des cours professés à l'Ecole de Chambéry en 1895-96, avec l'indication sommaire des sujets traités :

Histoire : La femme française au moyen-âge. — *Littérature :* l'évolution de la tragédie française : Casimir Delavigne, Alfred de Vigny. — *Mathématiques et géométrie descriptive :* Les leçons ont surtout porté sur les parties de ces sciences les plus utiles aux 12 auditeurs se destinant à l'enseignement, aux ponts et chaussées, à l'architecture ou aux contributions. — *Modelage et stéréotomie :* Ces cours ont été fréquentés par des élèves se destinant soit à l'enseignement, soit aux carrières artistiques. Un grand nombre de jeunes apprentis les ont également suivis, pour le plus grand profit de leur éducation et de leur moralité. L'Ecole espère pouvoir joindre, grâce au concours de la Municipalité, à son cours de stéréotomie une section réservée aux travailleurs du fer. — *Géologie :* L'objet du cours a été : les glaciers de la Savoie. — *Botanique :* Les leçons ont été suivies principalement par des candidats au baccalauréat de l'enseignement moderne, des aspirants aux écoles d'agriculture et des élèves stagiaires en pharmacie dont l'un a été reçu par la Faculté de Lyon avec la mention *Bien.* — *Agriculture :* Le professeur d'agriculture s'est efforcé de faire ressortir l'intérêt et l'importance de l'apiculture et de l'élève du bétail, qui peuvent fournir de précieuses ressources à un pays doué d'une riche flore alpine, et possédant de vastes prairies et de beaux pâturages. — *Physique :* L'objet du cours a été : l'énergie mécanique et l'énergie thermique. — *Chimie :* Le professeur a étudié les carbures d'hydrogène, en donnant une place particulière au carbure de calcium et à son emploi dans la préparation du gaz à la mode, l'acétylène.

Récompenses décernées aux élèves. — Cours de stéréotomie : 1 diplôme d'appareilleur a été délivré ; il a été décerné, en outre, 1 prix, 4 médailles de 2e classe et 2 mentions. — *Modelage :* Deux jeunes gens, déjà titulaires des plus hautes récompenses dont puisse disposer l'Ecole, ont été signalés d'une manière toute spéciale pour l'excellence de leurs travaux. *Ornement* : 4 mentions ont été décernées. — *Dessin géométrique :* 2 médailles. — *Travaux personnels de MM. les professeurs :* 3 professeurs de l'Ecole préparatoire de Chambéry ont fait paraître 11 publications.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Etudiants étrangers. — On comptait, dans les 20 Universités de l'empire allemand, 2.191 étudiants étrangers inscrits pendant le semestre d'été 1896. De ce nombre, 1.674 étaient originaires des divers pays de l'Europe, 517 de contrées extra-européennes. Voici, d'après leurs nationalités, la répartition de ces étudiants; ils sont classés par ordre numérique.

1o Européens. — Russie, 515 ; Autriche-Hongrie, 316 ; Suisse, 283 ; Grande-Bretagne, 139 ; Belgique, 96 : France, 56 ; Pays-Bas, 44 ; Italie, 34 ; Suède-Norvège, 31 ; Luxembourg, 28 ; Roumanie, 25 ; Turquie, 24 ; Serbie, 23 ; Grèce, 21 ; Bulgarie, 12 ; Danemark. 9 ; Espagne, 5 ; Portugal, 2 ; Monténégro, 1.

2o Non-Européens. — Amérique (Nord et Sud), 442 ; Asie, 56 ; Afrique, 15 ; Australie, 4.

Organisation des Bibliothèques savantes du royaume de Prusse ; leurs progrès de 1884 à 1895. — L'honorable Dr Hartwig, de Halle, a publié dans le journal « *Die Nation* » une étude intéressante et documentée sur l'organisation actuelle de la Bibliothèque royale de Berlin et des dix bibliothèques universitaires du royaume de Prusse. Nous empruntons à ce remarquable travail quelques données relatives, tant à l'évolution des bibliothèques savantes de Prusse durant ces dix dernières années qu'à leur budget actuel et à leur administration.

En ce qui concerne l'organisation antérieure des bibliothèques prussiennes, il faut remarquer d'abord qu'il n'existait pas, à l'origine, de corps spécial de bibliothécaires. On trouve à la tête de la Bibliothèque royale de Berlin, en 1817, trois savants illustres, dont deux seulement, Fr. Wilken et G. H. Pertz avaient rempli antérieurement des fonctions analogues. De même le savant égyptologue Lepsius qui remplit jusqu'à 1884 environ l'office de directeur du grand établissement en question était demeuré, jusqu'à sa nomination à Berlin, complètement étranger à son nouveau genre d'occupation.

Dans les Universités, c'était une règle absolue de confier la direction de la Bibliothèque à des professeurs en exercice qui, si consciencieux qu'ils pussent être, ne voyaient dans leur charge qu'une occupation importante, sans doute, mais enfin accessoire. D'où cette conséquence, qui ne manqua pas de se produire : les fonctions de bibliothécaire devinrent une sorte de refuge, pour les professeurs qui n'obtenaient pas, dans leur enseignement, tous les succès désirables. Quant au personnel auxiliaire, le recrutement en était malaisé, et la compétence douteuse. Ce personnel, très chichement rétribué, devait chercher dans des occupations extérieures le complément indispensable d'émoluments insuffisants.

Enfin, la dotation des bibliothèques était maigre, et l'on se préoccupait peu de prêter des livres, on semblait même avoir quelque défiance des emprunteurs; toutes les Universités étaient loin de posséder des salles de lecture ; ces salles, et parfois les bibliothèques elles-mêmes étaient trop petites, lorsqu'elles ne tombaient pas en ruines. On imagine aisément le désordre qui devait résulter d'un tel état de choses, et le désarroi du personnel chargé de l'entretien et du classement des livres.

Cependant, à mesure que les études supérieures progressaient en Prusse, que des disciplines nouvelles s'introduisaient dans l'enseignement des Universités, croissait aussi l'impérieux besoin de fournir aux travailleurs les matériaux indispensables. Il fallait donc aviser à relever la situation budgétaire des bibliothèques d'abord; puis leur fournir des directeurs et employés compétents, et uniquement absorbés par leur mission.

On se rendra compte de ce qui a été réalisé dans l'ordre financier, en comparant, d'après le Dr Hartwig, la dotation accordée en 1870 aux onze bibliothèques prussiennes, et la dotation de 1894-95. En 1870, pour achat de livres et autres dépenses spéciales, la Bibliothèque royale de Berlin, celle des 9 Universités prussiennes et la Bibliothèque Paulinienne de Munster, disposaient de 155.800 marks (194.750 francs) ; en 1894-95, nous trouvons inscrite, pour le même objet, une somme de 457.087 marks (571.358 fr. 75), soit le triple de la subvention de 1870. Notre auteur, à ce sujet, observe avec raison que la progression est parallèle à celle de la valeur marchande des livres annuellement publiés en Allemagne aux deux dates respectives ci-dessus ; cette valeur s'élevait, en chiffres ronds, à 33.000 marks en 1870, à 90.000 marks en 1894. Il y a, comme on voit, identité des deux progressions. Le détail des augmentations successives accordées aux bibliothèques de Prusse, de 1883-84 à 1894-95 est fourni par le Dr Hartwig dans le tableau suivant :

		1883-84	1894-95
		—	—
		Marks	Marks
Bibliothèque royale de Berlin :		125.429	203.724
Bibliothèques des Universités	de Bonn :	27.122	33.325
—	Göttingen :	41.704	44.710
—	Breslau :	23.227	29.490
—	Kœnigsberg :	26.919	28.603
—	Halle :	25.670	25.565
—	Marburg :	17.630	21.122
—	Greifswald :	14.583	19.758
—	Berlin :	14.820	19.300
—	Kiel :	16.080	19.660
Académie de	Munster :	11.500	11.834

Outre l'augmentation des frais annuels consacrés à l'entretien des bibliothèques prussiennes, on doit signaler encore les efforts faits durant la même période pour en améliorer l'installation. Pour donner à la seule Bibliothèque royale de Berlin, l'espace dont elle manquait, il fallut acheter un palais voisin, qui ne coûta pas moins de 2 millions et demi de marks, et dépenser en outre, en constructions et aménagements, plus de 4 millions de marks. Déjà même on prévoit la nécessité d'agrandissements ultérieurs. La bibliothèque de l'Université de Berlin, rebâtie en 1874, est maintenant reconnue trop exiguë; celle de l'Université de Bonn

a été reconstruite de fond en comble; celles de Breslau et de Marburg pourvues d'annexes, en attendant la construction totale, qui s'impose là comme à Kœnigsberg.

De grands et fructueux efforts ont été tentés, en même temps, pour assurer aux bibliothèques un personnel dirigeant à la hauteur de ses fonctions,et pour donner à ce personnel une situation et des émoluments en rapport avec l'importance de sa mission. Aujourd'hui, la seule bibliothèque de l'Université de Bonn a pour directeur un professeur; mais celui-ci a précisément, dans la Faculté de philosophie, la spécialité d'enseigner les connaissances nécessaires à la bonne administration d'une bibliothèque; il est donc essentiellement « *the right man in the right place* ». Partout ailleurs, les bibliothécaires ont cessé de cumuler et forment un corps autonome.

C'est en 1874, pour la première fois, que le budget de l'Etat prussien a compris un chapitre spécial pour le traitement des bibliothécaires, dont les appointements ont été fixés à 3.000 marks par an. En même temps la hiérarchie et le mode d'avancement de ces fonctionnaires, étaient fixés par la voie réglementaire, avec obligation de fournir 30 heures par semaine de service. En 1888, fut dressée la liste d'ancienneté des bibliothécaires, destinée à leur assurer un avancement normal et régulier; le maximum des heures de service était porté, par le même arrêté, de 30 à 34 heures par semaine. Le budget de 1894-95 prévoit, pour les fonctionnaires des bibliothèques royales, un traitement moyen de 3.750 marks; les appointements de début sont fixés à 2.100 marks, et le maximum possible arrêté à 4.500 marks. Enfin, il est admis qu'un supplément de 900 marks, pourra être accordé, au choix et hors cadre, à la moitié du personnel, pour services exceptionnellement distingués.

Pour ce qui est du rang hiérarchique des bibliothécaires (la *Titulirung*, si importante en pays allemand !), il a été réglé que le directeur de la Bibliothèque royale de Berlin portera le titre de Directeur-général; ceux des bibliothèques universitaires sont qualifiés Directeurs, leurs suppléants ont droit de s'intituler Bibliothécaires en chef. Par analogie avec l'usage qui confère à un tiers des maîtres des gymnases le titre professoral, un tiers du personnel des bibliothèques a droit de s'intituler bibliothécaire en chef (*Oberbibliothekare*) ; les deux autres tiers sont qualifiés de bibliothécaires ou bibliothécaires auxiliaires, au lieu des titres de gardes (*Custoden*) et d'assistants qu'ils portaient auparavant.

L'entrée de la carrière de bibliothécaire est soumise maintenant à des règles précises. Jusqu'à ces dernières années, le personnel se recrutait parmi les assistants volontaires, admis par le directeur avec l'autorisation du curateur de l'Université; le stage des volontaires devenait, par l'usage sinon par la loi, un titre à la nomination définitive. Depuis 1891, l'admission des volontaires est soumise à l'agrément du ministre, et leur introduction dans le cadre des bibliothécaires subordonnée à un examen de capacité. Cet examen est réglé par une ordonnance ministérielle du 15 décembre 1893.

Le candidat doit présenter : 1° un certificat de maturité émanant d'un gymnase classique; 2° l'attestation qu'il a passé le premier examen de sa spécialité (théologie, droit, médecine, enseignement secondaire), et conquis régulièrement le grade de docteur ou de licencié. Le candidat est ensuite soumis à une épreuve qui se passe à Berlin, après deux années de

stage, accomplies dans n'importe quelle bibliothèque : à la suite de cette épreuve, le titre de bibliothécaire-assistant lui est décerné. Une année de stage peut être remplacée par l'assiduité au cours spécial professé sur l'art du bibliothécaire à l'Université de Gœttingen. Il est tenu très grand compte aux volontaires de leur travail à ce cours.

Telles sont les principales dispositions relatives aux bibliothèques savantes de Prusse et à leur personnel que nous fait connaître le docte travail de M. le Dr Hartwig. Il ne faut pas oublier de signaler, en finissant, les facilités considérables accordées à ces bibliothèques, pour se communiquer entre elles directement, les manuscrits qu'elles possèdent, pour entrer aussi en relations d'échanges et de prêts avec les principaux dépôts de l'Allemagne et des pays étrangers, pour accorder enfin, moyennant le paiement d'un droit modique de port et d'assurance, des prêts individuels à distance.

Cette dernière facilité commence à être connue hors des frontières de l'Empire allemand, et nous savons que plus d'un travailleur français a pu, sur le simple énoncé de ses titres universitaires, obtenir *rapidement* communication d'ouvrages appartenant à des bibliothèques allemandes, faisant ainsi l'économie de beaucoup de temps et de démarches, hélas ! trop nécessaires chez nous, au plus grand bénéfice de ses études.

AMÉRIQUE DU NORD

ÉTATS-UNIS

Mouvement en faveur de la création d'une Université Nationale. Il se dessine, depuis plusieurs années, aux Etats-Unis, un mouvement important en faveur de la création d'une puissante Université nationale, destinée, dans la pensée de ses partisans, à se dresser comme un monument intellectuel de première valeur en dehors et au-dessus des nombreuses Universités locales dont le Nouveau-Monde foisonne.

Pour peu qu'on soit familier avec les choses de l'enseignement supérieur, on ne saurait disconvenir qu'il existe des différences parfois choquantes entre la valeur scientifique d'établissements de haut enseignement tels que Harvard ou Columbia, par exemple, et l'indigence affligeante de certains centres d'études qu'il vaut mieux ne point nommer, et qui se parent avec une sorte d'outrecuidance du nom d'Universités. De ce fait les américains sont les premiers à convenir : il justifie, dans une certaine mesure, le désir éprouvé par beaucoup de bons esprits de voir se constituer une sorte d'Université-modèle, étrangère soit aux dénominations confessionnelles, soit aux mesquineries locales. qui représente et résume, véritablement, aux yeux du reste des nations savantes, la science américaine dans sa puissante originalité et son fécond labeur. De décider si cette aspiration vers la centralisation intellectuelle est conforme ou non au génie des Etats-Unis, et si elle serait une condition de progrès pour la grande République, c'est ce qu'il ne nous appartient pas de faire.

Quoi qu'il en soit, dès 1873 une proposition fut présentée au Congrès, en vue d'établir une Université nationale. Ce bill avait pour approbateurs et pour promoteurs les plus compétents comme les plus distingués parmi les hommes qui s'occupent, aux Etats-Unis, des questions de pédagogie, c'est-à-dire les membres de l'Association nationale d'éducation qui, dans trois congrès annuels successifs, et à l'unanimité, avait émis le vœu formel de voir fonder par le pouvoir central une Université nationale.

Le Comité permanent de cette association, formé de 100 membres, n'a cessé de poursuivre une campagne dans ce sens, il a fait présenter au Sénat, en 1892, un mémoire rédigé par son président, l'honorable John W. Hoyt, docteur en droit, et auteur de plusieurs rapports officiels sur l'enseignement en tous pays. 5.000 exemplaires de ce mémoire ont été imprimés, par ordre du Sénat, sur la motion de l'honorable John Sherman, et répandus un peu partout, pour mettre en branle l'opinion.

Nous donnons ici une esquisse des arguments présentés par l'auteur du Mémoire.

1° Une *grande et véritable* Université est le besoin capital de l'instruction américaine.

2° Les devoirs qui s'imposent à une véritable Université sont : de suppléer à l'insuffisance des institutions existantes d'enseignement supérieur, en fournissant, dans toutes les Facultés (*in every department of learning*), des cours complets d'instruction supérieure, préparant aux grades universitaires (*post graduate instruction*) ; — de représenter en tout temps la somme maximum des connaissances humaines par la composition de ses Facultés et de ses Instituts de l'ordre le plus élevé ; — d'aider au progrès des industries nouvelles par l'étude des applications de la science ; — enfin de travailler à l'œuvre universelle de la recherche et de l'investigation scientifiques.

3° Il est du devoir du Gouvernement d'établir une Université nationale, d'abord parce que les Universités existantes, ainsi que les grandes Universités confessionnelles projetées, ou déjà créées, sont incapables de répondre aux exigences du public cultivé : la nation seule est en mesure de fonder l'Université dont la nation a besoin.

Le Mémoire insiste ensuite sur la nécessité de faire sentir aux divers services publics l'influence d'une culture supérieure uniforme et centrale, sur le relèvement des esprits et l'accord des volontés qui résulteraient d'une telle direction, sur l'intensité croissante du patriotisme qui en serait la conséquence, sur l'ambition légitime qu'un grand peuple doit concevoir de travailler à l'avancement de la civilisation générale.

Un argument plus topique nous semble être celui-ci (n° 5 du Mémoire).

Une Université nationale deviendrait un centre d'attraction pour les savants les plus distingués du monde entier, qui pourraient y obtenir des chaires magistrales, ou y être agrégés par les liens du *fellowship*.

Cette Université ne manquerait pas non plus (n° 6 du Mémoire) d'attirer des étudiants de grande valeur, venus de diverses contrées ; et ceux-ci après un contact prolongé avec les institutions de la libre Amérique, deviendraient, une fois de retour dans leurs patries, des missionnaires de la liberté politique. Enfin, on ne verrait plus les étudiants américains les plus sérieux obligés de s'expatrier par centaines, pour compléter, dans les grandes Universités de l'Europe, leur éducation scientifique.

A l'appui de leur demande, les promoteurs d'une Université nationale aux États-Unis énumèrent les opinions favorables émises en divers temps par les hommes politiques les plus éminents et les savants les plus qualifiés de l'Union. La liste est longue des personnages considérables qui furent ou sont encore partisans de l'Université nationale ; elle s'ouvre avec le Père de la République, Georges Washington, et se termine par le nom de M. le professeur Herbert B. Adams, de l'Université John Hopkins.

Le Mémoire précise les conditions que devait remplir l'Université nationale ; administration intérieure confiée à ses propres membres ; conditions d'admission, l'honorabilité du caractère et la compétence scientifique ; pour les étudiants, obligation de posséder le grade de bachelier pour être inscrits ; pour les *fellows*, dotations suffisantes et agrégation conférée aux plus dignes seulement ; pour les Facultés, nécessité de n'admettre à y professer que les savants les plus qualifiés, de telle sorte qu'elles deviennent des centres de groupement pour les écoles professionnelles les plus élevées de tout ordre.

Enfin la conclusion, toute pratique, est qu'il importe de réveiller le zèle de tous les partisans de l'institution réclamée ; de passer l'éponge sur toutes les dissidences de détail qui pourraient surgir entre les promoteurs ; d'organiser systématiquement un mouvement ininterrompu d'opinion en faveur de la fondation d'une Université nationale, et, à cet effet, d'agir avec ensemble et méthode, en concentrant ses forces sous une impulsion commune.

Telle est, en effet, la mission que s'est tracée et que ne cesse de remplir le Comité permanent des Cent. Réussira-t-il ? L'avenir seul le dira. En tous cas, cette agitation en faveur de la création d'un centre d'enseignement supérieur qui soit une institution d'Etat méritait d'être signalée au public compétent de France, où les idées décentralisatrices, en matière universitaire, semblent plutôt en faveur. Ne serait-ce pas que, si nous avons souffert ici de l'excès d'une concentration tout administrative, dont les effets trop connus ont été la stagnation et le sommeil, les Etats-Unis, au contraire, ont fait l'expérience bientôt centenaire des dangers d'une excessive dissémination des forces intellectuelles, dont le résultat a pu être parfois aussi déplorable que les maux dont nous avons souffert longtemps dans nos Facultés françaises.

EGYPTE

Nous devons aux notices diverses consacrées par le Commissaire pour l'Education de Washington aux sections étrangères de l'Exposition universelle Colombienne la connaissance de la situation générale de l'enseignement de quelques pays d'où nous parviennent rarement les échos. Tel est le cas de l'Egypte. Les communications relatives à l'état de l'instruction publique de cette contrée sont extraordinairement peu fréquentes, et nous devons savoir gré aux commissaires américains d'avoir groupé celles qu'ils ont pu recueillir de manière à nous donner au moins une esquisse de l'enseignement égyptien ; il s'agit, bien entendu, des institutions nationales, non des écoles de divers ordres qu'ont pu créer les Européens établis en Egypte.

Le Caire est doté d'une Université aussi antique que la ville elle-même : elle existait déjà en 1302, puisqu'on nous apprend que les bâtiments en furent ruinés, à cette époque, par un tremblement de terre. Deux siècles furent consacrés ensuite à relever les ruines et à agrandir l'Université. Telles en étaient les dimensions qu'en 1798, lors du soulèvement du Caire contre Bonaparte, 15.000 rebelles trouvèrent asile dans ses murs, et qu'il fallut employer le canon pour réduire cette véritable forteresse. L'Université du Caire a pour mission de former des hommes de loi et des théologiens ; le fond de l'enseignement, comme en toute terre musulmane, est le Coran. Il y a quatre sections ou degrés d'enseignement : les

deux premières embrassent l'étude de la grammaire et de la syntaxe ; la troisième, l'étude de la doctrine religieuse et des attributs de la Divinité ; la quatrième, l'étude de la loi proprement dite. Dans cette quatrième section, les élèves sont astreints à apprendre par cœur les commentaires du Coran et les principes de la jurisprudence.

Il est possible de joindre à ce premier fond de connaissances des études accessoires, prosodie, rhétorique, logique, arithmétique et mathématiques.

Des efforts sérieux semblent avoir été tentés par les derniers Khédives pour relever l'enseignement supérieur, en y introduisant quelques-unes des disciplines et des méthodes en honneur dans les Universités d'Europe et d'Amérique. On en trouve la preuve dans l'institution d'une Ecole de médecine, datant de 1827, où professèrent des notabilités de la science européenne, mais qui ne parait pas jouir actuellement d'une grande prospérité. Toutefois, l'Ecole de médecine du Caire est pourvue d'annexes considérables : un hôpital important, un jardin botanique, une bibliothèque, un musée d'anatomie et d'histoire naturelle ; une école de pharmacie, enfin un laboratoire de chimie, où sont exercés et instruits les médecins destinés à être envoyés dans les provinces. Il faut signaler encore une école de gardes-malades qui distribue aux femmes qui en suivent les cours, à côté de l'instruction professionnelle, une culture plus étendue qu'il n'est d'usage de l'octroyer aux Orientales.

L'Ecole de législation de l'Université du Caire a été soumise à une réforme sérieuse en 1863 ; et il est très regrettable que le Gouvernement égyptien se soit abstenu jusqu'ici de faire connaître au public savant de l'Europe les résultats obtenus par cette réforme.

Il ressort du compte-rendu d'une visite récente faite dans les Ecoles d'enseignement secondaire et supérieur du Caire par le Révérend Horace Eaton, docteur en théologie que le Khédive se préoccupe de développer l'instruction publique de ses sujets. L'honorable voyageur a pu constater qu'il existe des classes ou cours où sont enseignées sérieusement les langues allemande, anglaise et française : les études générales embrassent l'arabe, les mathématiques et la philosophie. Enfin, le Révérend a pu assister à un cours intéressant de législation nationale. Il a été charmé aussi de l'installation judicieuse et riante des écoles qu'il a vues. Nous regrettons que ses impressions soient limitées à ces détails un peu sommaires.

En dehors des établissements proprement égyptiens, on signale des écoles de tout degré entretenues par les chrétiens Coptes, par la communauté israélite, et des écoles d'un caractère confessionnel, appartenant aux communautés catholiques (romaine et grecque), et protestantes.

E. S.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Assemblée Génerale annuelle. — Dimanche 17 janvier 1897.

Présents : MM. Brouardel, *Président*, Larnaude, *Secrétaire général*, Am. Hauvette, *Secrétaire général adjoint*, Alix, Bernès, Bertin, Blondel, Darboux, Dauriac, Jay, Lelong, Lyon-Caen, Picavet, Velain.

M. Larnaude rend compte des négociations qu'il a menées, au sujet de la *Revue internationale de l'Enseignement* avec divers éditeurs, et analyse le nouveau traité passé avec la maison Chevalier-Marescq.

L'adoption du traité est mise aux voix et votée à l'unanimité.

M. le Président félicite M. Larnaude, au nom de la Société, du succès de ses démarches.

Sur la proposition du Secrétaire général, les modifications suivantes sont apportées aux statuts :

1o Le nombre des vice-présidents est réduit de quatre à un ;

2o Celui des assemblées générales est diminué dans les mêmes proportions ;

3o Le vote est admis pour sanctionner les délibérations de l'assemblée ;

4o Les Commissions de comptabilité et de publication seront reconstituées.

M. le Président procède aux élections :

M. Darboux, doyen de la faculté des sciences de Paris, est élu vice-président.

Les membres les plus anciens du Conseil, sortants, MM. Boutroux, Brunetière, Desjardins, Janet, Perrier et Perrot seront remplacés par MM. Alfred Croiset, Jules Dietz, Picavet, Sabatier, Tannery.

M. Picavet est chargé d'élaborer les diverses questions relatives au Baccalauréat, pour les soumettre à la Société dans sa prochaine réunion. Celle-ci aura lieu le Dimanche 24 janvier.

Assemblée du 24 janvier 1889

PRÉSIDENCE DE M. BROUARDEL.

L'Assemblée procède à la réorganisation du Comité de rédaction de la *Revue*. Elle élit MM. Buisson, Saleilles, Tannery et Tranchant.

Une discussion s'engage au sujet du vote, par correspondance, des membres de province. Elle se termine par l'adoption d'un système préconisé par M. Tannery. On insérera, dans les numéros de la *Revue* qui précéderont les élections, une invitation aux membres de province d'avoir à expédier, dans un délai et des formes déterminés, leur bulletin de vote au siège de la Société.

L'Assemblée décide que la question de la reconstitution des groupes sera réglée par le Conseil de la Société, sur les bases suivantes : composition des groupes laissée à l'initiative des membres des Universités de province ; appel simultané aux présidents et membres des anciens groupes, aux recteurs et aux Sociétés des Amis de l'Université.

Le Conseil est chargé également de distribuer les membres de la Société, par affinités, dans les différentes sections.

M. Larnaude, secrétaire-général, soumet à l'Assemblée deux propositions :

1o Demander au président de la commission parlementaire, chargée d'étudier le projet du baccalauréat, qu'elle veuille bien entendre des délégués de la Société qui lui communiqueront le résultat des travaux de cette dernière.

2o Consigner à l'avenir les procès-verbaux des séances sur un registre spécial, tenu par le secrétaire-trésorier.

Les deux propositions sont adoptées.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

La réforme du baccalauréat.

M. Jules Legrand, député des Basses-Pyrénées, dépose le projet suivant que nous croyons devoir reproduire avec l'intéressant exposé des motifs qui le précède.

Messieurs, le baccalauréat, tel qu'il est organisé, a deux mérites essentiels : l'égalité et l'impartialité. L'égalité, car tous les candidats, qu'ils aient fait leurs études dans les établissements de l'État, dans les institutions libres ou dans leurs familles, subissent l'examen dans des conditions identiques ; l'impartialité, car, par leur situation même, les professeurs de Facultés, qui composent les jurys, ne sauraient être suspects de la moindre préférence à l'égard de telle ou telle catégorie d'aspirants.

Mais on adresse, non sans raison, au système actuel, un certain nombre de critiques dont voici les principales :

1° Au point de vue de l'enseignement supérieur, le baccalauréat entraîne, deux ou trois fois par an, l'encombrement des Facultés. Pendant plusieurs semaines les professeurs sont obligés de consacrer à l'examen le plus clair de leur temps, au préjudice de la haute culture et des intérêts des étudiants ;

2° Au point de vue de l'examen lui-même, on a souvent noté un défaut de concordance entre les questions posées et le niveau moyen de l'enseignement secondaire, les interrogations sont tantôt d'une simplicité presque puérile, tantôt d'une difficulté qui déconcerte le candidat. En outre, si l'on a parfois exagéré le caractère aléatoire des épreuves, il n'est pas douteux que le hasard y joue un trop grand rôle ; il arrive que de bons élèves échouent et surtout que des élèves médiocres ou faibles soient admis d'emblée ;

3° Au point de vue de l'enseignement secondaire, le baccalauréat exerce sur les dernières années d'études une fâcheuse influence. Les jeunes gens ont une tendance à négliger les matières qui ne figurent pas aux épreuves écrites de l'admissibilité et à se contenter, pour les épreuves orales, d'une préparation toute mécanique, à l'aide de manuels qui chargent la mémoire sans éclairer l'esprit.

La réforme du baccalauréat doit donc, semble-t-il, avoir pour but de faire disparaître ou d'atténuer le plus possible ces inconvénients, sans diminuer les garanties d'égalité et d'impartialité qu'offre le système actuel.

La solution la plus radicale consisterait à le remplacer par des examens à l'entrée de chaque carrière. Nous l'écartons pour les raisons qu'indique M. le Ministre de l'Instruction publique dans l'exposé des motifs de son projet.

Une autre solution, souvent proposée, consisterait à substituer au bacca-

lauréat un certificat d'études délivré dans les établissements mêmes sous le contrôle d'un ou plusieurs délégués de l'État.

Quelque séduisant que paraisse, au premier abord, ce système, il est d'une application fort difficile. Même dans les lycées et collèges de l'État il serait impossible d'éviter des différences sensibles de valeur entre les certificats, la force des études variant suivant les établissements. Et quant aux institutions libres, comment les traiterait-on ? Maintiendrait-on pour leurs élèves le baccalauréat actuel ? D'autre part, peut-on autoriser ces institutions à délivrer des certificats conférant des droits identiques à ceux des établissements d'État ? Enfin quelle serait la sanction pour les jeunes gens faisant leurs études chez eux avec des maîtres particuliers ? On le voit, le principe fondamental d'égalité serait nécessairement violé.

Le projet déposé par M. le Ministre de l'Instruction publique présente une sorte de solution mixte. Il ne supprime pas, en effet, le baccalauréat, mais il déclare que certains candidats, sur le vu de leur livret scolaire, pourront être dispensés de tout ou partie de l'examen. L'honorable M. Rambaud substitue, en outre, aux jurys de facultés, des jurys formés d'agrégés de l'enseignement secondaire, présidés par un membre d'une Faculté des Lettres ou d'une Faculté de Sciences.

En ce qui touche l'importance donnée aux livrets scolaires, de sérieuses objections ont été faites. La valeur du livret varie selon la nature des établissements : lycées, collèges ou institutions libres, selon le nombre des élèves dans les classes, selon le niveau général des études dans telle ou telle maison, etc. Puis certains maîtres ne seront-ils pas tentés d'élever un peu les notes afin d'aider à la réussite des candidats qu'ils auront préparés ? Ce sont là, croyons-nous, des raisons suffisantes pour ne considérer le livret scolaire que comme élément d'appréciation : toutes les épreuves, d'après nous, devraient rester strictement obligatoires pour tous les candidats.

En ce qui concerne la constitution des jurys, nous approuvons, en principe, et pour les motifs indiqués plus haut, le projet du ministre. Cependant, quoique nous ayons une entière confiance dans l'impartialité des professeurs de l'enseignement secondaire, il conviendrait peut-être de désarmer toute critique en composant les jurys de telle sorte que les examinateurs n'aient pas à juger leurs propres élèves.

Mais la réforme proposée par l'honorable M. Rambaud ne change rien aux épreuves proprement dites ; or, c'est la nature même de ces épreuves qu'il importerait, selon nous, de modifier.

Toutes les personnes compétentes savent que l'oral est la partie la plus superficielle et la plus aléatoire de l'examen. Il est presque impossible qu'en quelques minutes le juge le plus exercé apprécie exactement le degré de préparation d'un candidat. L'oral, c'est le triomphe du manuel et c'est une prime offerte à ceux qui suppléent aux connaissances précises par de l'aplomb et une certaine facilité de parole. Nous proposons donc la suppression complète des épreuves orales.

En revanche, nous demandons que les compositions écrites soient assez nombreuses pour répondre aux principales matières du plan d'études des lycées et qu'elles soient conçues autrement qu'aujourd'hui. Il appartiendrait au Ministre, après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, de déterminer exactement le nombre et le caractère de ces compositions. Mais il serait bon, croyons-nous, de donner pour les

versions de langues anciennes ou modernes, au lieu d'un seul texte assez long, cinq ou six textes courts et empruntés à des auteurs différents. Nous souhaiterions également que la composition d'histoire comprit une dizaine de questions ; la composition de mathématiques, quatre ou cinq théorèmes, etc. Les candidats seraient invités à ne point dépasser, dans leur réponse à chaque question, le maximum de quinze à vingt lignes.

Ces compositions seraient écrites sur des feuilles semblables à celles du concours général, avec un en-tête pouvant être détaché, de façon à ce que les copies soumises à la correction portent simplement des devises ou des numéros. Une fois les notes données, la commission ferait le rapprochement des devises et des noms et prendrait connaissance des livrets scolaires ; elle déciderait alors s'il y a lieu d'accorder quelques points supplémentaires aux candidats munis d'un excellent livret.

Ce système, analogue à celui qu'on applique en Angleterre dans les « Oxford and Cambridge local examinations », supprimerait presque entièrement l'aléa de l'examen ; car, en multipliant les compositions, on restreint la part de la chance, les notes pouvant se compenser. En outre, la variété des textes et des questions serait une garantie de succès pour les candidats intelligents et instruits. Enfin, la concordance des matières de l'examen et des matières du plan d'études de l'enseignement secondaire obligerait les élèves à s'intéresser également à tous les exercices de la classe, tandis qu'aujourd'hui les cours qui ne correspondent pas aux épreuves d'admissibilité sont, en général, plus ou moins négligés.

En conséquence, nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés la proposition suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article premier. — Les examens qui déterminent la délivrance des diplômes de l'enseignement secondaire comprennent uniquement des épreuves écrites.

Art. 2. Les compositions correspondent aux principales matières du plan d'études de l'enseignement secondaire.

Art. 3. Les jurys d'examens sont composés d'agrégés de l'enseignement secondaire et présidés par un membre d'une Faculté des lettres ou d'une Faculté des sciences.

Les présidents et les membres des jurys sont nommés par le Ministre de l'Instruction publique.

Art. 4. Les compositions des candidats d'une académie sont corrigées par un jury siégeant hors de cette académie et ne comprenant pas de professeurs actuellement en exercice dans cette académie.

Art. 5. Les compositions soumises à la correction ne doivent porter d'autre mention qu'un numéro ou une devise.

Art. 6. La correction terminée et les notes données, le jury rapproche les numéros ou devises des noms des candidats et prend connaissance des livrets scolaires : après examen de ces livrets, il dresse la liste d'admission.

Art. 7. Un règlement d'administration publique fixera tous les détails d'application de la présente loi.

Le Denier de l'Institut catholique de Paris

Un des premiers actes du nouveau recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Pechenard, installé dans ses fonctions par le cardinal Richard,

le 14 décembre 1896, a été d'imprimer une vigoureuse impulsion à l'œuvre du *Denier* de l'Institut catholique de Paris. Le *Bulletin* qui lui sert d'organe publie les renseignements suivants.

L'œuvre du *Denier de l'Institut catholique* a été canoniquement érigée par l'archevêque de Paris, approuvée par les évêques de la circonscription universitaire et enrichie de nombreuses indulgences par Léon XIII.

Son but est de fournir à l'Institut les ressources qui lui sont nécessaires pour assurer son fonctionnement et développer son action.

Elle se recommande de ces paroles du pape, dans l'Encyclique de novembre 1893 *Providentissimus Deus*, sur les secours que réclament les sociétés instituées en vue de propager l'*Ecriture sainte* : « On ne saurait trouver pour la richesse un emploi ni meilleur ni plus en rapport avec les circonstances ».

La raison d'être du *Denier* est la diminution des croyances religieuses qui est le mal suprême de la France. Léon XIII disait récemment : « La France a le cœur bon et généreux ; chez elle c'est l'intelligence qui est malade ».

Pour arrêter l'incrédulité, que faut-il faire ? Il faut, répond le rédacteur du *Bulletin* :

1° Favoriser les travaux d'hommes de science et de foi toujours prêts à défendre nos croyances sur le terrain scientifique où se placent nos adversaires.

2° Peupler notre société, en donnant aux jeunes gens les mieux doués une haute culture intellectuelle, de savants chrétiens, capables de soutenir de leur autorité les convictions ébranlées et de répandre autour d'eux les doctrines de l'Eglise.

3° Fournir à nos grands séminaires des théologiens de valeur qui sachent former un clergé très instruit et à nos collèges libres des professeurs initiés aux méthodes les plus parfaites pour l'Enseignement des lettres et des sciences.

4° Créer des écoles de droit, de médecine, de lettres, de sciences, dans lesquelles les étudiants reçoivent une instruction conforme aux vérités révélées par Jésus-Christ.

5° Grouper autour d'un enseignement irréprochable les jeunes gens issus ou non de familles catholiques pour préserver leur esprit et leur cœur de la corruption et leur imprimer une vigoureuse impulsion vers la vertu.

La loi sur la liberté de l'Enseignement supérieur fournit les moyens d'atteindre ce but. *C'est l'œuvre de nos Universités* ou *Instituts catholiques*.

C'est dans ce but qu'à Paris notamment 32 prélats, archevêques ou évêques, se sont associés pour fonder l'Institut actuel.

C'est en faveur de cet Institut que l'œuvre du *Denier* recueille des souscriptions. Elle a son centre et son secrétariat permanents à Paris, 39, rue Notre-Dame-des-Champs. Tout s'y fait sous la direction du recteur de l'Institut.

Dans chacun des 32 diocèses associés pour la fondation de l'Institut catholique, un directeur-diocésain, prêtre ou laïque, est désigné par l'évêque. Il s'associe des zélateurs et des zélatrices et centralise ces souscriptions. Les zélateurs ou zélatrices font connaître l'œuvre et s'engagent à recueillir une dizaine de souscriptions annuelles, les unes de 2 francs, les autres de 20 francs. En outre, il est ouvert pour les personnes plus riches une

souscription annuelle de 100 francs, avec ou sans engagement pour l'avenir.

Des diocèses, des paroisses, des particuliers associés entre eux, des bienfaiteurs riches et généreux peuvent faire des charités pour le versement du capital de 100.000 francs. Leur nom gravé sur une plaque de marbre sera placé dans celle des salles de l'Institut où se fera le cours qu'ils ont fondé.

Le *Denier* est placé sous le patronage de St-Thomas d'Aquin.

Le *Bulletin* publie aussi quelques renseignements biographiques sur le nouveau recteur, Mgr Pechenard, sous la signature du Dr Flavio.

Le successeur de Mgr d'Hulst est né dans les Ardennes, à Gespunsart, le 1er décembre 1842. Il a fait ses études au petit séminaire de Charleville, et ensuite à Reims ; il les a complétées à l'école des Carmes d'où il est revenu licencié ès-lettres. Ordonné prêtre en 1868, et professeur à Reims, après son ordination, il dut, pour raison de santé, entrer dans le ministère et fut pendant trois ans curé de la Neuville-aux-Tourneurs. En 1873 on le retrouve à Reims, comme professeur de seconde, puis au collège de Charleville, comme professeur d'histoire, et en 1876 il est rappelé au petit séminaire de Reims où il exerce la charge de supérieur jusqu'en 1880. L'année même où il était nommé supérieur, il soutenait devant la Faculté des lettres de Paris deux thèses l'une : *Jean Juvenal des Ursins, archevêque de Reims au XVe siècle*, l'autre de *Schola Remensi* (X sœculo) ; il revenait à Reims docteur ès-lettres et six ans après il était reçu docteur en droit canonique à Rome.

Dans l'intervalle de ces deux dates, en 1879, il était devenu vicaire général de Mgr Langenieux.

Le nouveau recteur, dit le Dr Flavio, sans méconnaître le passé, est avant tout préoccupé de l'avenir. Il n'admet pas que nous puissions le préparer en dehors de l'absolue soumission aux directions du pape et il s'en est expliqué clairement lorsque dans son discours inaugural du *Jubilé*, il invitait les catholiques à répandre les enseignements du Christ et à s'inspirer de sa doctrine « sans trop pleurer sur les institutions sociales d'un passé qui s'en va, mais en saluant plutôt et en favorisant les efforts de l'humanité vers un meilleur idéal ».

Enfin le *Bulletin* signale l'organisation de *cours supérieurs pour les jeunes filles* qui ont été suivis, dès la première année, par une moyenne de 80 personnes.

Comité de patronage des Etudiants étrangers. Branche Franco-Ecossaise.

La section française du comité Franco-Ecossais, s'est réunie pour la première fois, le 6 février, sous la présidence de M. Casimir Perier, ancien Président de la République.

Dans un rapport fort intéressant, le secrétaire-général, M. Paul Melon, a rappelé en quelques mots les circonstances qui ont précédé la formation du comité.

On sait qu'un certain nombre de professeurs, de banquiers, d'hommes de lettres d'Edimbourg et de St-Andrew's avaient provoqué un meeting où fut arrêté un programme d'action, en vue de provoquer la publication de travaux historiques sur les anciens rapports de l'Ecosse et de la

France, d'instituer des prix à cet effet, d'acquérir à Paris le collège des Ecossais qui serait rendu à sa destination première, enfin, d'une façon générale, d'établir des liens plus étroits entre les Universités des deux pays. C'est ainsi que s'est constituée la branche Ecossaise qui est dirigée par son président Lord Reay et par quinze vice-présidents : le duc de Fife, le marquis de Tweddale, le marquis de Lothiari, le marquis de Dufferin et Ava, le comte de Hopitoun, Lord Balfour Burleigh, secrétaire pour l'Ecosse, Lord Kelvin, le principal de l'Université de St-Andrew's, M. Donaldson, ceux des Universités de Glascow, d'Aberdeen, d'Edimbourg, le principal de l'University College de Dundee, Sir Archibald Giekie, Sir Georges Reid, Aeneas J. C. Mackay.

De son côté, le Comité français de patronage des étudiants étrangers, organisait une section spéciale pour l'Ecosse et de ces deux comités, est née l'Association Franco-Écossaise.

Il n'est pas besoin de refaire ici l'historique du meeting où se sont réunies pour la première fois, les 16, 17 et 18 avril 1896, les deux branches de l'Association.

Nos lecteurs connaissent dans tous les détails les conférences qui ont été faites à ce meeting et les résolutions qui ont été prises pour rapprocher les Universités de France et d'Ecosse, encourager le séjour auprès des unes et des autres, de leurs étudiants respectifs, et resserrer par divers moyens les liens de sympathie entre les deux pays, notamment par des réunions tenues alternativement en Ecosse et en France.

C'est pour répondre à ce dernier vœu, qu'il convient, a fait observer M. Paul Melon, de fixer la date de la visite que la section française de l'Association doit rendre à ses amis d'Ecosse, à Edimbourg, et de s'occuper des sujets de conférences qui, suivant la méthode inaugurée à Paris, pourraient être faites au prochain meeting.

Conformément à ces propositions, le comité a fixé au 12 juillet 1897, la date de la visite que le groupe français a été invité à rendre aux Universités d'Ecosse.

Il décide que des démarches seront faites auprès de MM. Boutroux et Duclaux, pour leur demander leurs concours, et ensuite auprès de M. Croiset pour le faire consentir à prendre de nouveau la parole au prochain meeting.

Il estime qu'il y a lieu de provoquer un mouvement d'adhésion dans les Universités de province et de demander aux Comités de patronage qui y sont organisés, de prendre une part très large à une réunion qui doit servir les intérêts de la jeunesse studieuse.

Enfin, il constitue un prix de 1.000 francs pour être décerné au meilleur mémoire présenté au Comité dans le cours de l'année 1897 et de l'année 1898 sur les anciennes relations de l'Ecosse et de la France.

Nous sommes convaincus que l'appel patriotique du Comité sera entendu et que bon nombre de maitres de nos Universités se feront un plaisir d'assister, le 12 juillet, au meeting d'Edimbourg.

Dans la 555e livraison de la *Grande Encyclopédie*, nous avons à signaler à nos lecteurs : la suite de l'article H. Marion, et la biographie critique de *Marivaux*, par M. Brunetière ; dans la 556e livraison une étude de M. Jeanroy sur les Marot (Jean et Clément).

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 30 janvier relative aux associations de fonctionnaires.

Monsieur le Recteur,

A la date du 10 avril dernier, le Ministre de l'Instruction publique a été saisi par le Ministre de l'Intérieur d'une demande d'avis relative à la constitution d'une « Association amicale des professeurs de l'enseignement secondaire public en France ».

Aux termes de l'article 4 de la loi du 27 février 1880, la Section permanente du Conseil supérieur « donne son avis sur toutes les questions d'études, d'administration et de discipline ou de scolarité qui lui sont renvoyées par le Ministre ».

Le projet relatif à la susdite association intéressant au plus haut degré l'administration et la discipline de l'enseignement public, j'ai cru devoir saisir de la question la Section permanente, dont les pouvoirs viennent d'être renouvelés et où j'ai fait entrer deux représentants de l'enseignement secondaire au Conseil supérieur, élus par leurs collègues.

La Section permanente a délibéré sur la question, sous ma présidence, dans la séance du 30 juillet dernier. Quatorze de ses membres étaient présents. Après une discussion approfondie, elle a, à l'unanimité, émis l'avis que l'autorisation sollicitée ne pouvait être accordée.

Je crois devoir, Monsieur le Recteur, vous communiquer, pour qu'ils soient portés à la connaissance du personnel de tous les établissements d'enseignement secondaire, les motifs de cet avis, que je résume ci-dessous d'après le procès-verbal de la séance du 30 juillet.

La Section permanente a considéré :

I. Que, d'une part, aux termes des statuts proposés, l'association projetée se présentait comme une sorte de société de secours mutuels ;

Qu'à ce titre, et à condition qu'il fût expressément spécifié par les statuts qu'elle se renfermerait strictement dans ce rôle, la constitution d'une association de ce genre, outre qu'elle est de droit commun, ne pouvait qu'être approuvée et encouragée.

II. Que, d'autre part, ladite association était présentée, dans la lettre adressée, à la date du 7 avril dernier, par le « Comité provisoire » au Ministre de l'Instruction publique, comme une société d'études pédagogiques, bien qu'il ne fût fait aucune mention spéciale de cet objet dans les statuts proposés ;

Qu'une association de cette nature, si elle s'étendait à tous les établissements d'enseignement secondaire de toutes les Académies, pourrait avoir pour effet la perpétuelle mise en question, dès le lendemain même de leur promulgation, des plans d'études, programmes, règlements et instructions qu'il appartient au Conseil supérieur d'étudier et d'élaborer ; que

le sentiment d'instabilité qui en résulterait pourrait gravement compromettre les études et ébranler la confiance des familles ;

Que ces conséquences seraient d'autant plus à craindre que, dans une société d'études pédagogiques aussi étendue, les membres qui en feraient partie, disséminés sur tout le territoire, n'auraient pas la possibilité d'étudier et de délibérer en commun, et qu'en fait, une très faible partie seulement de ces membres, rapprochés dans un même centre, prendraient part ordinairement aux délibérations et émettraient des avis qui seraient censés représenter l'opinion de la société tout entière ;

Qu'il n'y avait donc lieu d'encourager la formation que de sociétés pédagogiques locales.

III. Qu'enfin ladite association se présentait, d'après les statuts projetés, comme ayant pour objet « d'étudier en commun les améliorations morales et matérielles que comporte la situation des professeurs des lycées et collèges » ;

Que l'objet ainsi proposé aux études de l'association était illimité et comprenait, sans exception ni réserve, toute question intéressant, à un titre quelconque, le corps des professeurs de l'enseignement secondaire ou l'une quelconque de ses parties ;

Que, en outre, des études de ce genre ne sauraient rester purement théoriques, mais qu'elles donnent lieu nécessairement à des délibérations, à des votes, à des démarches diverses, et qu'en conséquence la société dite *d'études* deviendrait immédiatement une société d'action ;

Que, d'ailleurs, l'organisation de la société, telle qu'elle était prévue par les statuts, avec son comité central, son conseil de surveillance, etc., organisation qui dépasse certainement les besoins d'une société de secours mutuels ou d'une société d'études, indiquait suffisamment que c'est précisément à cette fin, c'est-à-dire en vue de l'action à exercer, que la société serait constituée ;

Que, au surplus, mises à part la question d'assistance mutuelle et la question d'études pédagogiques, — étant donnés surtout les moyens légaux déjà offerts aux professeurs d'étudier les questions qui les intéressent et d'exprimer leurs vœux, par les assemblées de fonctionnaires des lycées et collèges, par les conseils académiques, par le conseil supérieur, — on ne voit pas, à vrai dire, quel objet précis pourrait bien se proposer une telle association, si ce n'est précisément une pression à exercer, avec la force que donne une grande collectivité fédérée ou coalisée, soit sur l'administration, soit sur les pouvoirs publics ;

Qu'il y avait donc lieu d'examiner la demande d'autorisation : 1° au point de vue des principes de droit public ; 2° au point de vue des précédents ; 3° au point de vue des conséquences à prévoir.

1° Que, sous le rapport juridique, tout d'abord, il est bien vrai, que les professeurs, en devenant serviteurs de l'État, ne renoncent nullement à tout exercice du droit d'association et restent libres, comme citoyens, soit d'entrer dans les nombreuses associations de tout ordre qui recrutent leurs adhérents dans toutes les professions, soit de former entre eux des associations dont l'objet ne se rapportera pas directement à l'exercice même de leurs fonctions, telles que des sociétés de secours mutuels, des sociétés d'études scientifiques, etc. ;

Mais que s'il s'agit d'une association des professeurs en qualité de fonctionnaires, en vue de leur défense mutuelle dans l'exercice de leurs fonctions et de la protection des intérêts collectifs ou individuels qui s'y rap-

portent, une telle association serait absolument contraire aux principes de notre droit public sur la qualité de fonctionnaire public ;

Qu'en effet, le fonctionnaire public, dans aucun cas, ne peut être assimilé à l'individu qui mettrait ses services à la disposition de l'État en vertu d'un contrat et moyennant un loyer ou salaire, comme un ouvrier qui traite avec un patron ; mais que le fonctionnaire public est celui qui, choisi par un représentant de l'Etat, conformément aux lois, accomplit, au nom de l'Etat et par ordre de l'Etat, des actes qui correspondent à l'une des fonctions ou attributions de l'Etat ;

Que, dans ces conditions, on ne saurait concevoir que les fonctionnaires puissent se coaliser pour se défendre mutuellement et résister, au besoin, plus ou moins ouvertement, à l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions ; que ce serait substituer l'anarchie admininistrative à l'administration ; autoriser à côté des lois et règlements et de la direction hiérarchique, qui, seuls, doivent déterminer l'exercice des diverses fonctions publiques, une direction et un gouvernement parallèles fondés sur le seul intérêt des fonctionnaires : qu'il y a donc contradiction juridique entre de pareilles associations et la qualité de fonctionnaire public ;

2o Que, au point de vue des précédents, les principes ci-dessus rappelés ont été plusieurs fois reconnus et consacrés, à des dates récentes, par des décisions ministérielles, notamment dans la *circulaire de M. Spuller* en date du 20 novembre 1887, relative à un projet de syndicat des membres de l'enseignement primaire ; dans la *lettre de M. Léon Bourgeois au préfet de Vaucluse*, en date du 3 août 1892, relative à un congrès régional d'instituteurs ; dans la *lettre de M. Combes au vice-recteur de l'Académie de Paris*, en date du 13 décembre 1895, relative à une demande d'autorisation d'une association des professeurs de dessin de l'Université (1).

(1) *Circulaire de M. Spuller, en date du 20 septembre 1887, relative à un projet de syndicat des membres de l'enseignement primaire :*

«... L'autonomie des fonctionnaires a un autre nom : elle s'appelle l'anarchie ; et l'autonomie des sociétés de fonctionnaires, ce serait l'anarchie organisée.

« L'Université n'est pas le seul service public qui emploie un nombre considérable de fonctionnaires de tout ordre. De quel droit refuserait-on aux agents des finances, des travaux publics, des postes, etc., ce même droit de groupement, c'est-à-dire d'enrégimentation en dehors de leurs chefs ? Et le leur accorder, ne serait-ce pas consentir d'avance au démembrement rapide de toutes les administrations ? Que serait-ce qu'un Etat duquel ses propres agents eux-mêmes ne relèveraient plus que pour recevoir leurs traitements et leurs pensions de retraite ?...

« Le principe admis, il y aurait naturellement autant de corporations de fonctionnaires qu'il peut y avoir d'échelons dans la hiérarchie, et, par conséquent, de groupes d'intérêts distincts. Aussi, pour ne parler que de l'enseignement primaire, à peine le projet était-il connu que l'on me demandait d'autoriser, ne fût-ce qu'à titre de contrepoids, d'autres associations, par exemple, une union amicale des inspecteurs primaires, une alliance de maitres adjoints, etc. Il n'y aurait plus, en France, de fonctionnaires gouvernés et protégés par l'État, mais des sociétaires gouvernés et protégés par leur comité central. Quel est le Gouvernement qui accepterait ce programme de désorganisation universelle ?...

« L'idée d'une fédération des sociétés d'instituteurs est-elle plus admissible ? Et ce droit d'association à la seconde puissance, que le Conseil d'Etat a toujours refusé, même aux sociétés reconnues d'utilité publique, pourrait-on, d'un trait de plume, le conférer à toutes les sociétés d'instituteurs ? Qu'est-ce que cette vaste association qui, suivant le projet « relierait » et, en réalité, asservirait tous les autres ? Elle constituerait une caisse centrale, un organe central, un comité central ; mais pour quelles fins utiles ? Serait-ce pour aider au progrès des études pédagogiques ? Ces études ne se font pas sur de pareilles masses ; elles demandent des observateurs attentifs, un champ d'actions restreint. Serait-ce pour se substituer aux conférences cantonales et départementales des institu-

3° Que, enfin, si l'on envisage les conséquences de l'association projetée, il faut considérer qu'un pouvoir considérable étant ainsi, par le fait de l'association projetée, créé et organisé, ce pouvoir, — si peu douteuses que soient d'ailleurs la bonne foi des membres du Comité provisoire et la loyauté d'intention des adhérents du projet, — serait d'autant plus exposé à tous les abus qu'il ne serait retenu par aucun sentiment de responsabilité effective ; qu'en effet, d'une part, en tant qu'association reconnue et autorisée, il échapperait à l'action disciplinaire du Ministre ; qu'en outre, par un singulier privilège, que n'ont pas les syndicats professionnels, il échapperait même aux conséquences naturelles de ses propres actes, puisque, au cas où ces actes auraient pour effet dernier de porter atteinte au crédit et à la prospérité des établissements universitaires, les associés entendraient bien n'en subir cependant aucune diminution des avantages qui leur sont garantis par les lois et règlements.

teurs dans le choix des livres ? aux Conseils départementaux et au Conseil supérieur dans l'examen des programmes et la direction des études ? Rien de tout cela n'est admissible, ni pour la dignité de l'Université, ni pour l'indépendance de chacun de ses membres. Quel rôle resterait donc au Comité central de la fédération, sinon de centraliser sans but déterminé une grande force sociale ?...

« En voulant appliquer aux instituteurs publics la loi récente sur les associations professionnelles, on commet une confusion grave : une fonction publique n'est pas une profession, de même qu'un traitement n'est pas un salaire. Le salaire de l'ouvrier est débattu de gré à gré entre l'ouvrier et le patron. C'est une lutte d'intérêts que régit la loi de l'offre et de la demande. L'un et l'autre ne demandent qu'une chose à l'Etat ; c'est la liberté de la lutte et de la concurrence ; le droit pour chacun de se concerter avec ceux qui ont le même intérêt que lui pour obtenir de ceux qui ont un intérêt contraire les conditions les plus avantageuses. C'est de ce débat, légitime tant qu'il n'emploie que des moyens pacifiques et légaux, que résulte finalement l'équilibre variable des salaires...

« Les traitements, au contraire, sont fixés par la loi et ne peuvent être modifiés que par elle. A supposer qu'ils paraissent trop bas, se trouvera-t-il personne pour prétendre que les fonctionnaires aient le droit de se coaliser et au besoin de se mettre en grève pour imposer à l'Etat un relèvement de l'échelle ?

«... Si l'instituteur public exerçait encore, comme autrefois, en vertu d'un contrat de gré à gré passé avec la commune, il prétendrait légitimement au droit de défendre ses intérêts dans les conditions faites à tous par les syndicats professionnels. C'est ce qui explique, par exemple, l'existence de sociétés ou fédérations d'instituteurs plus ou moins analogues à des syndicats, dans des pays où l'instituteur n'a pas encore acquis le caractère de fonctionnaire public et où il exerce simplement une profession parfois subventionnée par la commune. Et il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que plusieurs de ces sociétés, en Angleterre, par exemple, demandent précisément que les instituteurs soient traités comme en France et passent de leur position précaire à la situation fixe et définie de fonctionnaire de l'Etat... N'est-il pas évident que, devenu membre d'une administration nationale, l'instituteur public ne peut pas tour à tour se présenter comme fonctionnaire, et en cette qualité recevoir un traitement fixe, réclamer des garanties de stabilité ou, pour mieux dire, d'inamovibilité, sauf le cas de peine disciplinaire, avoir droit à une pension de retraite ; et puis, tout à coup, changeant de rôle et de caractère, se présenter comme travailleur libre et demander au droit d'association le moyen de défendre ses intérêts contre l'État, comme un ouvrier défend les siens, à ses risques et périls, contre ceux d'un patron ?...

«... Il s'agit de savoir si un agent de l'Etat, c'est-à-dire un dépositaire d'une parcelle de l'autorité publique, a le droit de s'en servir à son usage personnel, s'il a le droit de trouver dans l'organisation même dont il fait partie, dans les ressources, dans les relations, dans les moyens d'action que la loi lui donne, autant d'éléments qu'il mettra au service d'une association de combat.

« En d'autres termes, permettra-t-on aux instituteurs publics laïques de se donner des chefs en dehors de leurs chefs naturels, des statuts en dehors de ceux de l'Université, de prendre des engagements autres que ceux que l'État reconnaît ?... ».

Lettre de M. Léon Bourgeois au préfet du Vaucluse, en date du 3 août 1892, relative à un congrès régional d'instituteurs.

«... Dès le début, le Gouvernement a tracé la ligne de démarcation. Il a déclaré qu'il

Qu'il serait à craindre notamment que les intérêts matériels ne prissent bien vite, par la force des choses, dans les préoccupations des associés, le pas sur les intérêts moraux et que les uns et les autres ne fussent défendus par des procédés peu compatibles avec le bon ordre ;

Que ces questions d'avantages matériels, de traitement, d'avancement, de maximum de service, etc., étant sans cesse agitées devant le public, les professeurs y perdraient peut-être quelque chose de leur considération et de leur dignité ;

Qu'enfin ces mœurs nouvelles, en s'introduisant dans le corps universitaire, ne pourraient manquer d'inquiéter l'opinion et d'alarmer la confiance des familles.

Pour toutes ces raisons, la Section permanente a pensé qu'il importait au plus haut point de maintenir la jurisprudence du Ministère de l'Instruction publique ci-dessus rapportée.

Je ne pouvais qu'adopter cet avis.

Mais il ne vous échappera pas, Monsieur le Recteur, que ces considérants ont une portée absolument générale ; ils ne s'appliquent pas exclusivement aux professeurs, mais aussi, avec une égale force, à toutes les catégories du personnel universitaire et, conséquemment aux répétiteurs. Aussi bien, ce n'est pas seulement sous forme implicite que l'association des répétiteurs se trouve visée par les considérants ci-dessus. La Section permanente a dû nécessairement examiner la question de l'existence de l'association des répétiteurs, qui constituait un précédent contraire à la jurisprudence ci-dessus rappelée. Ce précédent était d'ailleurs naturellement invoqué par les professeurs. La Section permanente a expressément formulé l'avis que l'autorisation de s'associer dans les conditions dont il s'agit, refusée aux professeurs, ne pouvait pas être maintenue aux répétiteurs. Elle a pensé que, si une exception à la règle ne pouvait être faite même en faveur des professeurs, qui ont, en moyenne, plus d'âge, plus d'expérience, plus de titre, plus de services, cette exception ne pourra être continuée en faveur des répétiteurs, qui sont pour la plupart des aspirants au professorat.

ne laisserait pas s'introduire dans l'enseignement public, sous prétexte de « groupement des instituteurs », une organisation permanente telle qu'un syndicat professionnel, une ligue ou fédération aboutissant à un comité central ou tout autre mode de concentration illégale de pouvoirs aux mains de mandataires officieux quels qu'ils soient. Pour couper court à toute équivoque, un de mes honorables prédécesseurs a résumé, dans une magistrale instruction en date du 20 septembre 1887, tous les principes de la matière : il y explique aux instituteurs qu'il est impossible de laisser s'interposer entre eux et les pouvoirs publics d'autres chefs que leurs chefs hiérarchiques et le Ministre ; il y montre à quel point il serait déraisonnable d'assimiler leurs traitements, fixés par la loi, à des salaires librement débattus, d'autoriser en conséquence les fonctionnaires de l'État à se liguer pour peser sur l'État ; c'est-à-dire à user de la parcelle de l'autorité publique dont ils sont dépositaires pour servir leurs intérêts particuliers ».

Lettre de M. Combes au vice-Recteur de l'Académie de Paris, en date du 13 décembre 1895, relative à une demande d'autorisation d'une association de professeurs de dessin de l'Université.

«... En ce qui concerne spécialement les associations de fonctionnaires de l'Instruction publique, mon Administration est disposée à en favoriser la création lorsqu'elles ont un but philanthrophique ou pédagogique ; mais il importe que leur action ne s'exerce pas en dehors de ces limites.

« Surtout, comme le déclarait un de mes honorables prédécesseurs, M. Léon Bourgeois, dans la circulaire du 3 août 1892, le Gouvernement ne pourrait laisser s'introduire dans l'enseignement public une organisation permanente telle qu'un syndicat professionnel ou tout autre mode de concentration illégale de pouvoirs aux mains de mandataires offi-

Je ne puis d'ailleurs mettre un instant en doute, Monsieur le Recteur, que, à l'origine, lorsque l'autorisation de s'associer à été sollicitée par les répétiteurs, l'Administration n'ait été induite à l'accorder par l'apparence pacifique et inoffensive des statuts qui lui étaient proposés. Certainement l'Administration ne prévoyait pas que cette association, créée, aux termes de ses statuts, pour « favoriser et faciliter les études des maîtres et établir entre eux de bons rapports de confraternité et de mutuel appui », deviendrait une véritable ligue dont l'unique objectif serait la conquête indéfinie de nouveaux avantages.

Cet abus, qu'on ne prévoyait pas en 1882, nous le constatons aujourd'hui. Je n'ai, Monsieur le Recteur, rien à vous apprendre à cet égard. Tous les chefs d'académie, comme aussi tous les inspecteurs généraux, réunis avec eux en Comité consultatif, ont souvent manifesté à ce sujet leurs vives appréhensions. L'association des répétiteurs, si elle peut compter à son actif quelques initiatives louables, constitue pour l'Université un péril très grave : elle compromet l'autorité nécessaire des chefs ; elle tend à faire des répétiteurs un corps séparé, au détriment de l'union nécessaire de tout le personnel appelé à collaborer, dans les mêmes établissements, à une même tâche ; elle risque, à force de revendications, d'affaiblir chez les maîtres le sentiment modeste mais nécessaire du devoir quotidien ; elle nuit aux intérêts et à la légitime considération des maîtres eux-mêmes.

J'ai le devoir et j'ai la vive satisfaction de le proclamer, rien ne serait plus injuste que de juger ce personnel par les manifestations organisées en son nom pour forcer et frapper, à tous prix, l'attention. Il vaut mieux, — tous ceux qui le connaissent de près m'en donnent le témoignage, — que ces apparences fâcheuses. Jamais il n'a été plus sévèrement recruté ; jamais il n'a plus travaillé pour conquérir des grades élevés ; jamais il n'a été plus apte à remplir dignement et efficacement ses difficiles fonctions. Pour recueillir de l'estime, de la confiance et de la bienveillance de tous le bénéfice de ses efforts et de ses progrès, il n'y a qu'à mettre un égal amour-propre à vouloir se montrer tel qu'il est, tel qu'il peut-être, au lieu de souffrir qu'on le représente tel qu'il n'est pas.

Ces considérations, Monsieur le Recteur, m'ont dicté les déclarations que j'ai faites, dans la séance du 12 novembre dernier, à la Chambre des députés.

Conformément à ces déclarations, qui ont été approuvées par deux votes successifs de la Chambre, j'appuierai d'un avis favorable, auprès de mon collègue, M. le Ministre de l'Intérieur, toute demande présentée par les Professeurs des lycées et des collèges en vue de former une société de secours mutuels, même s'étendant à toute la France et aux colonies, à la condition qu'elle s'engagera par statuts à se renfermer strictement dans ce rôle.

cieux : il ne saurait admettre, par exemple, qu'une association composée de fonctionnaires de l'État, eût, sous prétexte de venir en aide à ses membres, la faculté d'intervenir entre eux et leurs chefs hiérarchiques, d'user, à un moment donné, « de tous les moyens en son pouvoir » pour chercher à contrarier l'action du Ministre responsable et à peser sur les pouvoirs publics.

« Or de telles conséquences sembleraient inévitables si le libellé de l'article 1er des statuts était maintenu.

« Je vous prie donc, Monsieur le Vice-Recteur, d'inviter le Comité provisoire de l'Association à modifier ce libellé ; le nouveau texte devrait déterminer très nettement le caractère exclusivement pédagogique ou philanthropique que doit présenter, pour pouvoir être autorisée, la future association ».

Je seconderai de même toute demande présentée par eux en vue de former des sociétés locales ou régionales d'études, d'un caractère littéraire, scientifique ou pédagogique.

Enfin, pour que le bénéfice de ces études puisse être, à certains moments, recueilli et mis en commun, je suis disposé à autoriser des congrès, soit régionaux, soit généraux, des professeurs des lycées et colléges, à la condition que l'ordre du jour en soit préalablement soumis au Ministre, et que ces congrès ne s'immiscent pas dans les actes de l'Administration ni dans la politique.

J'accueillerai avec le même esprit de bienveillance les demandes que pourront former, aux mêmes fins et dans les mêmes conditions, les répétiteurs des lycées et colléges.

Mais je ne croirais pas, Monsieur le Recteur, avoir encore suffisamment répondu, par les assurances ci-dessus, aux intentions du Parlement, et à la confiance que l'Université n'a cessé d'avoir dans ses chefs, si je ne tenais le plus grand compte de ce qu'il peut y avoir de légitime dans les sentiments et aspirations du corps enseignant. Le Ministre de l'Instruction publique et tous ses collaborateurs de l'ordre administratif, à quelque degré qu'ils soient placés dans la hiérarchie, ont une obligation étroite de prouver que le souci des nécessités d'administration ne fait aucun tort chez eux au sentiment de ce qui est dû à un personnel qui, à raison de l'œuvre dont il a la charge et du don généreux de soi que cette œuvre exige, a droit, entre tous, à la considération et aux égards de ses chefs.

Nous saurons donc redoubler de vigilance et de sollicitude pour que les améliorations possibles dans la situation de ce personnel soient étudiées avec le désir sincère de les faire aboutir, autant qu'elles sont compatibles avec les exigences du service et les intérêts de l'État; pour que tous les bons services soient reconnus; pour que justice exacte soit faite à chacun; pour que toutes les doléances bien fondées soient accueillies.

Nous ferons en sorte, en un mot, que les fonctionnaires de l'Université soient convaincus qu'ils ne sauraient trouver de protecteurs plus jaloux de leurs prérogatives, de défenseurs plus soucieux de leurs intérêts que ceux-là mêmes qui, sortis de leurs rangs et membres comme eux de la grande famille universitaire, ont l'honneur de les diriger.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. Rambaud.

Lettre du 30 janvier au Vice-Recteur de l'Académie de Paris, relative à l'association amicale des professeurs du collège d'Épernay.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai reçu communication d'un appel adressé par le Comité de l'Association amicale des professeurs du collège d'Épernay aux professeurs de tous les colléges de France au sujet du projet de loi sur le baccalauréat que je viens de déposer à la Chambre des députés.

Il résulte de cette circulaire que les membres de l'association s'étaient

émus des projets attribués au Ministre de l'Instruction publique et qu'ils avaient chargé un des leurs de rédiger un rapport à ce sujet.

Aujourd'hui, le projet du Ministre étant déposé, ils adressent ce rapport à un professeur de tous les collèges avec prière de le communiquer à ses collègues. Chaque collège est invité à faire part de ses observations au député de l'arrondissement avant que la loi soit discutée ; on profite de l'occasion pour remarquer une fois de plus combien l'intérêt des collèges est différent de ceux des lycées et l'on fait enfin appel à tous les sentiments de solidarité et de confraternité pour engager les professeurs à se grouper par associations régionales avec les collèges voisins, car, dit la circulaire, notre prospérité en dépend.

La gravité de la démarche de l'Association des professeurs d'Épernay ne saurait, Monsieur le Vice-Recteur, vous échapper. Elle est directement contraire aux règles posées par ma circulaire du 30 janvier, relative aux associations de membres de l'Université, aux conditions de leur existence, à leur objet, aux limites de leur action. L'exemple que vient de fournir cette association suffirait à démontrer à quels entraînements sont exposées les associations à cette heure, en dépit des assurances et des intentions loyales du début, et combien il était nécessaire que des règles très précises fussent posées pour les prévenir.

Il n'est pas admissible que, alors qu'un Ministre soumet un projet de loi au Parlement, en vertu du droit d'initiative qu'il tient de la Constitution, il soit loisible à ses propres subordonnés de tenir des réunions pour le critiquer, de provoquer d'un bout à l'autre du pays parmi les fonctionnaires de son Administration un mouvement, des groupements, une action des groupes ainsi formés sur les membres du Parlement pour combattre le projet.

Vous voudrez bien vous informer du nom du Président de cette association, appeler ce professeur à votre cabinet et lui faire comprendre à quel point l'attitude de l'association est contraire à la discipline et aux intérêts même de l'Université.

Vous l'informerez, en outre, que cette association s'étant constituée sans autorisation régulière, elle doit se dissoudre immédiatement.

Si, par la suite, des statuts me sont soumis, j'examinerai s'il m'est possible d'y donner mon approbation.

Enfin vous informerez les fonctionnaires des collèges de votre ressort qu'ils doivent considérer l'appel de ladite association comme nul et non avenu.

Recevez, Monsieur le Vice-Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. Rambaud.

Lettre du 3 février au Vice-Recteur de l'Académie de Paris, relative à l'Association des répétiteurs.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je vous prie de vouloir bien faire appeler devant vous le Président et le bureau de l'Association des répétiteurs.

Vous leur rappellerez les déclarations que j'ai faites, le 12 novembre

dernier, à la tribune de la Chambre, ainsi que les termes de la circulaire que j'ai adressée le 30 janvier à MM. les Recteurs.

Ces déclarations et cette circulaire établissent nettement quels types d'associations universitaires le Gouvernement est disposé à reconnaître.

L'Association des répétiteurs, telle qu'elle est actuellement constituée, ne rentre dans aucune des catégories indiquées par moi.

Je ne veux pas revenir sur le passé, mais vous voudrez bien inviter le bureau de l'Association à m'adresser dans le délai d'un mois, à partir de ce jour, un projet de statuts la réorganisant, conformément aux déclarations et à la circulaire rappelée ci-dessus, en société de secours mutuels. Je suis disposé à demander pour les statuts nouveaux l'autorisation de mon collègue, M. le Ministre de l'Intérieur, seul compétent, si la Société doit s'étendre à toute la France.

En outre, j'examinerai avec bienveillance les demandes qui me seront présentées par les répétiteurs en vue de former des sociétés locales ou régionales d'études, conformément à la définition que j'en ai donnée dans la circulaire du 30 janvier.

Je compte que les sociétés nouvelles se renfermeront strictement dans leur objet et qu'elles ne se prêteront pas, comme l'Association actuelle, aux abus qu'ont plus d'une fois signalés mes prédécesseurs.

Vous ne devrez pas laisser ignorer au bureau de l'Association que, dans le cas où le projet de statuts ne me serait pas présenté à la date indiquée ci-dessus, le Gouvernement a décidé d'opérer le retrait pur et simple des statuts approuvés en 1882.

D'autre part, vous aurez soin de rappeler au Bureau que, les membres de l'Association étant des fonctionnaires, outre la part de responsabilité qu'ils ont dans les actes de l'Association, chacun d'eux reste et demeure, individuellement, responsable envers le Ministre de l'Instruction publique de ses démarches personnelles.

Au surplus, je compte sur le sentiment du devoir qui anime dans son ensemble le corps des répétiteurs et je suis persuadé qu'ils comprendront eux-mêmes la nécessité d'une transformation commandée par leur intérêt bien entendu comme par l'intérêt supérieur de l'Université.

Recevez, Monsieur le Vice-Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
A. Rambaud.

COUP D'ŒIL

SUR LES REVUES PÉDAGOGIQUES ÉTRANGÈRES ET FRANÇAISES

Deutsche Zeitschrift fur ausländisches Unterrichtswesen. — *Comment se forment les professeurs aux Etats-Unis* par M. Milicent Hughes. — Ce qui ressort le plus nettement de cet article, c'est qu'on tend aux Etats-Unis à séparer les études pédagogiques des études scientifiques, que les hommes y considèrent en général l'enseignement comme un pont conduisant à des carrières mieux rétribuées, et que dans les écoles normales un même établissement sert pour les étudiants et les étudiantes. — *La loi belge du 15 sept. 1895 sur l'enseignement primaire* par M. Hoffmann, prof. à Gand. Argumentation serrée où sont mises en relief les contradictions entassées par le parti catholique : liberté de l'enseignement et droit de toutes les écoles aux subsides de l'État ; indépendance et nécessité de remplir certaines conditions et notamment d'accepter le contrôle officiel ; liberté de conscience et obligation de l'enseignement religieux ; principe des écoles confessionnelles et impossibilité de ne pas établir en fait des écoles mixtes, partant neutres, vicissitudes de la morale confessionnelle et de la morale philosophique, voilà quelques-uns des impedimenta au milieu desquels les maitres qui ne sont pas encore découragés cherchent à se débattre. — *Lycées et collèges en France sous la troisième république*, par Carl Dohfeld de Giessen. M. D. constate les efforts considérables et les progrès réalisés depuis vingt ans : au point de vue de l'hygiène, des constructions scolaires, des exercices physiques, les améliorations sont remarquables. Ce qui reste faible, c'est la préparation pédagogique des professeurs dont beaucoup ignorent encore l'intérêt qu'ils retireraient à connaitre les principes élémentaires du « métier », c'est l'abus de l'internat, c'est l'institution si immorale du concours général. Quant à la discipline, si M. D. la trouve un peu relâchée, il ne peut s'empêcher de constater que le caractère tranquille, le ton amical, les bons rapports des maitres et des élèves, qui règnent dans les classes, contrastent singulièrement avec les mœurs militaires que les pédagogues allemands ont introduites dans leurs écoles. Ces jugements sont à rapprocher de ceux qu'a formulés M. Hartmann dans un livre auquel notre *Revue* consacre une étude plus détaillée.

Pädagogisches Archiv (février 1897). *Le mouvement intellectuel du temps présent et les établissements d'enseignement secondaire en Allemagne* par M. Ohlert prof. à Königsberg. Dans une conférence faite à Munich, M. O. s'est efforcé de montrer que les programmes de l'enseignement classique ne répondent plus aux aspirations de notre époque : l'étude du latin donne des résultats à peu près nuls, si l'on con-

sidère l'état des connaissances linguistiques et psychologiques auquel les philologues sont arrivés; l'hellénisme conduit-il à un idéal humain ayant jamais été réalisé ou n'a-t-il pas produit un type purement imaginaire créé par le XVIIIme siècle? De plus est-il patriotique, est-il humain d'élever l'élite de la jeunesse dans des idées absolument différentes de celles qui sont adoptées par ses concitoyens? Donc moins de grammaire et moins de culte pour la forme; qu'on étudie l'antiquité pour expliquer seulement ses rapports avec le développement de la pensée moderne; qu'on fasse des études allemandes sous tous leurs aspects le centre de l'éducation. M. O. divise l'enseignement en trois cycles: 1° le cycle des méthodes directes pour l'éducation des sens, 2° le cycle de l'abstraction, 3° le cycle de la pensée logique. Pour établir un semblable système il lui paraît nécessaire de retarder l'étude du latin jusqu'à la III B. et de supprimer l'étude de la langue grecque. — *La réforme scolaire à Hambourg* par M. Wernicke. A Hambourg les trois types d'établissements, le gymnase, le gymnase réal et l'école réale supérieure doivent correspondre à trois classes distinctes de la société. Les chefs de l'instruction prétendent réserver le gymnase réal au commerçant, et y faciliter l'étude du latin dans la même mesure qu'au gymnase classique. D'autre part les écoles réales ne doivent pas se remplir au détrimentdes écoles primaires. On aimerait à savoir pourquoi l'on attache un si grand prix au latin et d'autre part à quelle classe de la société on destine les écoles réales. — *Conférences et traitements* par M. Scharf d'après M. Horn. Compte rendu d'une étude sur l'histoire des traitements dans les Universités. Explications du fait que les professeurs reçoivent à la fois des émoluments de l'Etat et des honoraires des auditeurs. — *Jugements des pédagogues américains sur les écoles primaires allemandes* par M. Karl Knortz surintendant des écoles à Evansville (Indiana) M. K. reproche aux Américains leur suffisance, leur ignorance, leur peu de reconnaissance pour les pédagogues allemands qui les ont formés. — *La question des écoles préparatoires.* C'est une erreur que de prétendre faire de cette question une question politique. Les écoles préparatoires aux gymnases ne doivent pas causer de tort aux écoles primaires. Personne n'est devenu démocrate pour avoir fréquenté les secondes, aristocrate pour avoir été élevé dans les premières.

Das humanistische Gymnasium. La dernière livraison de 1896 contient une étude détaillée sur les traitements des professeurs dans les établissements de la ville de Dresde et les modifications apportées dans ces dernières années au système des promotions. Ce qu'il y a de frappant, c'est l'inégalité des traitements pour les différentes écoles d'une même ville. L'article est signé par M. Rollfuss. — Le même numéro donne un compte rendu extrêmement précis des *jeux olympiques* en 1896 écrit par M. Zagojannis — M. Koch, opposant en quelque sorte l'exercice et la gymnastique au sport, explique pourquoi le comité central d'encouragement aux jeux de la jeunesse allemande n'a pas cru devoir prendre part aux jeux olympiques à Athènes. — Au contraire, comme le rapporte M. Raydt, un congrès sous les auspices du même comité a obtenu un plein succès a Munich et l'on fonde grand espoir pour « l'Olympiade » allemande de 1900. — *Analyse du livre de* M. Ohlert *intitulé : l'enseignement secondaire en Allemagne*, par M. Keller. M. K. trouve qu'il n'est pas difficile de tout bouleverser dans un livre; le difficile con-

siste à faire entrer dans la pratique des réformes pédagogiques dont les résultats soient indiscutables.

Zeitschrift für weibliche Bildung (17 janvier) *Que doit-on exiger d'un livre de lectures pour les écoles supérieures de filles* par M. Mailander, ex recteur, à Stuttgart. Après avoir soulevé une foule de questions plus compliquées les unes que les autres, M. M. explique qu'un bon livre de lectures doit être composé de 4 parties, et servir deux ans. La première partie a surtout trait à l'histoire naturelle, la seconde à la géographie, la troisième à l'histoire, la quatrième à l'histoire littéraire. M. M. établit encore que, dans chaque partie, il faut mélanger les sujets, que la forme doit être exemplaire, le fond respirer la bonté, la vérité et la pureté, être saisissant et attachant. Nous aimons à croire que ses compatriotes s'en doutaient un peu. Quant à la division, elle en vaut une autre. — (Nº du 1er février). *Faut-il enseigner deux langues vivantes dans les écoles de filles ?* par M. Horn, de Wismar. M. H. ne croit pas à la formule de l'éducation par la logique du langage et conteste qu'on puisse pénétrer l'esprit des civilisations étrangères si l'on continue à étudier deux langues vivantes. Pour lui, l'utilité de la traduction est contestable. C'est par la lecture et les exercices oraux qu'une jeune Allemande apprendra le mieux l'allemand. Il faut donc faire de l'allemand, de l'histoire et de la civilisation allemandes le centre de l'enseignement et ne commencer l'étude d'une seule langue étrangère que vers la douzième année. Ecrit avec vivacité, l'article contient bien des assertions plus originales que bien contrôlées.

Educational Review (février) *Etudes sur les enfants* par M. Herman Lukens (Bryn Mawr college). Les observations et les statistiques de certains « surintendants » prouvent quels services ces membres de l'enseignement pourraient rendre s'ils étaient moins astreints aux paperasses administratives et plus maîtres d'étudier les élèves. Voici des constatations intéressantes : ici 20 0/0 des filles dans les écoles publiques ont le dos rond ; ailleurs le travail et l'attention déclinent avec la puberté ; à huit ans et à quatorze les garçons, à dix les filles perdent en partie la faculté de raisonner ; une école de jeux donne d'excellents résultats pour les enfants moins intelligents. Finalement M. L. résume les rubriques sous lesquelles les surintendants pourraient classer leurs observations. — *L'enseignement du français et de la littérature en France* par M. Texte prof. à l'*Université de Lyon*. Tout en regrettant qu'à l'école primaire l'étude aride de l'orthographe absorbe la plus grande partie du temps consacré au français. M. T. s'attache à montrer comment la formation du goût par la lecture des auteurs, et la formation du style par des exercices de narration et d'invention dominent toute notre éducation. Pour l'enseignement secondaire, il suit les instructions officielles de 1890 et les commente. Cet exposé très clair laisse le lecteur sous une impression optimiste. Il serait bon que les professeurs français suivissent l'exemple de M. T. et fissent connaître à l'étranger nos efforts et nos succès.

Tendances à la centralisation dans le système scolaire par M. William Clarence Webster, Columbia Univ. New-York. Indépendamment des faits qu'il a déjà signalés dans le numéro précédent, M. W. voit d'autres preuves des tendances à la centralisation dans le contrôle de l'instruction obligatoire, dans les règlements sur les livres de classe, les programmes d'études, le contrôle officiel des exa-

mens passés par les maîtres et des écoles normales. La tendance à la centralisation se manifeste pour M. W. dans les différents domaines administratifs, — *Cours de pyschologie dans les écoles normales* par Lightner Witmer, Univ. de Pensylvanie. Dans cette seconde partie de son étude, M. W. cherche à fixer le programme du cours expérimental qu'il croit nécessaire à tout éducateur et indique la manière dont les élèves maîtres doivent être initiés aux méthodes scientifiques de l'observation, du classement des faits et des notes, du contrôle pour les livres. M. Ellwood L. Cubberley, surintendant à San Diego, dans l'étude intitulée *organisation scolaire* donne théoriquement raison à M. W. en prouvant qu'une certaine uniformité dans les méthodes et le recrutement du corps enseignant, et une certaine hiérarchisation des administrateurs pourront seules couper court aux déplorables abus que l'intruction de la politique, les intrigues et le système de l'élection ont introduits dans la plupart des Etats. — *L'élection du recteur dans les Universités écossaises.* Cette élection qui donne lieu à une bataille homérique entre les représentants du Conseil des étudiants divisés en deux camps, ramène directement aux plus vieilles traditions de la vie académique au Moyen-Age.

The School Review (janvier 1897) *La spécialisation des professeurs dans l'enseignement secondaire*, par M. Burgess. Morgan Partk. Ill. — M. B. souhaiterait une spécialisation plus tranchée que celle qu'assure la division adoptée jusqu'ici en : langues anciennes, langues modernes, anglais, histoire, mathématiques, sciences naturelles, et surtout voudrait que les professeurs ne fussent pas chargés de plusieurs enseignements à la fois. Ils n'en oublieraient pas plus, pense-t-il, qu'ils ont à faire l'éducation de jeunes êtres humains, et qu'ils ont à éviter l'excès du détail dans leurs classes. — *Cinq axiomes pour les exercices de composition* par M. Samuel Thurber. Boston, Mass. Beaucoup de vues originales et d'idées excellentes, en peu de pages. Que les routiniers l'accusent d'arriver du royaume d'Utopie, M. T. s'en soucie peu. Voici, trop sèchement résumés les « axiomes » 1° S'adresser au sentiment des élèves, par conséquent, lire d'une manière vivante, dramatique; 2° considérer toute composition comme destinée à être lue ou écoutée; 3° donc, faire lire les devoirs devant l'auditoire formé par les camarades, les faire imprimer ou circuler ; 4° ne pas regarder l'anglais comme une branche à part, réservée à un seul maître, mais comme un enseignement commun à tous les maîtres; 5° admettre que les compositions sont écrites avec plaisir, et les corriger dans un bref délai avec intérêt et bienveillance. — *Les sciences naturelles dans les écoles supérieures en Allemagne* par M. James E. Russel Univ. de Colorado. Si M. R. a pu assister à quelques bonnes leçons, il lui a semblé qu'en général on accordait, dans les gymnases, peu de considération aux sciences naturelles. Dans beaucoup de cas on en est encore à enseigner des considérations abstraites et des classifications ; pas de laboratoires; pas de préparations ni de manipulations. Au contraire, lorsque la volonté directrice se fait sentir, comme à Iena, méthodes et résultats sont excellents.

L'enseignement secondaire des jeunes filles. *Retour offensif*, par Paul Souday. — M. S. voit dans un des vœux déposés à la dernière session du Conseil supérieur de l'Instruction publique pour alléger les programmes et leur donner une tendance plus littéraire une

attaque perfide contre l'organisation même de l'enseignement des jeunes filles. — *Ecole secondaire et supérieure de jeunes filles à Genève*, par M. Bonneton. — A noter surtout que, pour la discipline, on a renoncé non seulement aux punitions mais même aux mauvaises notes. On distribue des bonnes notes et c'est le plus ou moins grand nombre de ces bonnes notes qui indique la valeur scolaire et la valeur morale des élèves. —(n. du 15 février). Compte rendu élogieux par M. Paul Souday, du nouvel ouvrage de M. Dreyfus Brisac : *l'Education nouvelle*.

Revue pédagogique. M. Maurice Bouchor propose de créer des soirées de *lectures populaires* où des amateurs initieront toutes les personnes désireuses de cultiver leur esprit aux meilleures pages de nos prosateurs et de nos poètes. Excellente idée, initiative généreuse digne du poète dont elle émane. — *L'évolution mentale de l'enfant, d'après un livre récent par* M. Marillier. Etude détaillée du beau livre de M. Mark Baldwin. Mental development in the Child and the Race.

L'enseignement secondaire (nº du 1er février) Sous la signature *unus e multis*, un professeur se lamente sur la concurrence que font aux professeurs, pour les répétitions particulières, les maîtres répétiteurs et les secrétaires d'administration. Peut-être y a-t-il, en effet, un abus, facile à réprimer d'ailleurs. Mais les prix élevés demandés par certains professeurs n'ont-ils pas un peu contribué à cet état de choses ?

Revue des jeux scolaires. M. Malherbaud établit une distinction très fine et très juste entre les jeux et les exercices qui développent les sentiments égoïstes et ceux qui, par la nécessité de la discipline, engendrent les sentiments altruistes.

Revue bleue (nº du 13 février.) *La crise de l'Université*, par M. Maurice Spronck. M. S. revient sur l'émoi suscité dans le monde de l'enseignement par le rapport de M. Bouge. Malgré les réfutations partielles, ce rapport n'apparaît pas moins solide en tout ce qui touche aux constatations matérielles. Qu'on retourne les chiffres en tous sens, le fait n'en demeure pas moins établi : la différence entre le nombre des élèves fréquentant les écoles de l'Etat et des élèves appartenant aux écoles ecclésiastiques est petite et tend à diminuer encore.

Il faudrait savoir le pourquoi de cette situation. Mais les explications les plus ingénieuses n'ont pas encore satisfait M. S. Quelques propositions d'ordre positif seraient accueillies avec un véritable sentiment de soulagement. — M. le Comte de Mun député, voit dans l'absence de morale, et de morale chrétienne, dans l'enseignement de l'Etat, la principale cause de la crise signalée par le rapport de M. Bouge. — (Nº du 27 février). *La crise de l'Université*. M. Bejambes, président de l'association des maîtres répétiteurs, répond aux accusations lancées contre cette association, et cite de nombreux témoignages de sympathie émanant des hommes politiques les plus divers. C'est grâce à l'association que le « pion » a été délivré des humiliations sous lesquelles il gémissait pour s'élever au rang d'éducateur qu'il occupe aujourd'hui. C'est vers 1872 qu'eurent lieu les premières tentatives de groupement. Paul Bert les encouragea et Ferry donna l'autorisation définitive. L'association a obtenu que les répétiteurs fussent pourvus d'une nomination ministérielle, et que le répétitorat devint une carrière. Les revendications actuelles sont : 1º la représentation des répétiteurs au Conseil supérieur et dans les conseils académiques ; 2º une liberté hebdomadaire de 24 heures ; 3º le traitement intégral.

L. W.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire générale du IVe siècle à nos jours, publiée sous la direction de MM. E. Lavisse et A. Rambaud. — Tome VIII. *La Révolution française*, 1789-1799. Armand Colin et Cie, éditeurs. 1896. 1 vol. in-8o. — 992 pages.

Il serait puéril et tout à fait injuste de reprocher à chaque volume de l'*Histoire générale* de ne pas former un ensemble parfait. Les dates extrêmes dans l'intervalle desquelles se développe le tome VIII ne dessinent une période bien définie que pour la France ; l'histoire des pays de l'Europe, à plus forte raison celle des autres parties du monde, est coupée en tranches artificielles. Force était de se résigner ; l'excuse, c'est que l'ouvrage s'adresse en premier lieu à un public français. Mais cet inconvénient inévitable ne pouvait-il être en partie atténué ? Les directeurs de la publication n'auraient-ils pas été bien inspirés en faisant précéder chaque volume d'un chapitre d'introduction ? Un fil directeur réunirait les études les plus disparates ; là, dans une large synthèse seraient notées les étapes de l'humanité en marche, les variations de la politique, là les élans ou les éclipses de l'universelle raison. Tiraillé en tous sens, le lecteur est parfois fort en peine d'émettre un jugement d'ensemble : c'est ainsi que chaque auteur dépèce son quartier dans l'histoire de la Convention ; aucun n'est en droit de porter une appréciation complète sur cette assemblée terrible et sublime. Que M. Lavisse n'a-t-il pris la plume pour présenter sous un angle tantôt plus large et tantôt plus aigu une vue générale de l'histoire du monde ? Nous eussions goûté une fois de plus sa langue forte, imagée et de grande allure.

Le nom des auteurs qui figurent au tome VIII ne répond pas toujours à notre attente. A ne parler que de la Révolution française, trois s'imposaient, semble-t-il : MM. Aulard, Chuquet et Sorel. Un seul se présente à l'appel. La substitution d'écrivains, moins qualifiés par leurs travaux antérieurs, n'ajoute pas à la valeur de l'ouvrage ; j'imagine que c'est à leur corps défendant qu'ils ont accepté un rôle auquel eux-mêmes ne se croyaient pas destinés.

M. Aulard a saisi l'occasion qui lui était offerte de résumer dans leurs grandes lignes ses nombreuses études sur la Révolution ; il jette au public des idées que seuls les initiés étaient à même de connaître. Certaines nouveautés étonneront peut-être : mais l'auteur les a fait jaillir de l'étude des textes.

M. Aulard est comme le chef du chœur. Mais les collaborateurs ne se sont pas mis à l'unisson. On remarquera d'abord que l'orthographe de tel nom propre, aujourd'hui condamnée, continue à être en faveur auprès d'eux. M. Aulard a le droit d'en être un peu agacé. S'il prend envie au lecteur, que ce détail a mis en éveil, de pousser son enquête, il découvre

choses plus graves : c'est que les auteurs ne se sont pas conformés à un mot d'ordre ou que ce mot d'ordre ne leur a pas été transmis. L'un prend soin de rapporter toujours l'histoire particulière, dont le récit lui incombe, soit à la Révolution française, soit à la question d'Orient, les deux points vers lesquels convergent, en effet, les regards et les efforts des cours européennes : les vagues circulaires que chaque centre d'agitation dessine sont d'abord distinctes, mais en s'élargissant, elles se heurtent et se mêlent. Un autre, moins préoccupé du synchronisme des faits, s'isole davantage dans sa sphère. Au total l'ouvrage manque de cohésion.

Et cela est fâcheux. Une entente plus étroite entre les auteurs, le sacrifice partiel de leur indépendance eussent donné à toutes ces études spéciales une force plus grande : les coups ne font pas balle.

Le premier chapitre est signé de M. Champion : plus que personne il avait autorité pour dire la convocation des Etats Généraux, pour analyser les Cahiers. — Dans l'étude des guerres de la Révolution, nous eussions souhaité que M. Vast eût plus habilement distribué la lumière et les ombres, qu'il eût avec plus d'art ménagé les perspectives et par suite accentué le relief. — Le travail de M. Chénon sur l'œuvre législative de la Révolution établit fortement une vérité trop volontiers oubliée : c'est la Révolution qui a doté la France de son Code, le Code de 1803 lui a emprunté sa substance et son âme ; pouvait-il en être autrement, dit Edgar Quinet, quand c'étaient les jurisconsultes de la Convention qui reproduisaient leur œuvre sous le masque du premier consul ? Dans le chapitre suivant, M. Chénon continue ses études antérieures sur l'Eglise, sur ses rapports avec les régimes qui se sont succédé de 1789 à 1799. — M. A. Malet, dont le nom apparaît ici pour la première, mais non pour la dernière fois, indique en termes simples et précis les créations scolaires et scientifiques de la Révolution — A M. Faguet est de nouveau échu le chapitre sur la littérature française (pourquoi le nom de Cazalès n'est-il pas l'objet d'une mention parmi les orateurs politiques ?), à MM. André Michel et Lavoix, le chapitre sur l'art : il nous suffira de dire que leurs études méritent les mêmes éloges que les précédentes. — M. Arnauné, nouveau venu, énumère avec exactitude les faits, il date soigneusement les décrets qui ont trait à l'économie politique. Peut-être était-il permis de tirer un parti plus grand de récentes publications et de marquer, en passant, de traits plus vigoureux maintes protestations — protestations étouffées, je le veux bien, par le bruit des événements politiques — contre l'esprit d'individualisme à outrance qui emportait les révolutionnaires : c'eût été faire pressentir déjà le XIXe siècle.

Quant aux chapitres réservés à l'histoire de l'Europe, il nous suffira, après les réserves émises ci-dessus, de faire savoir que M. Rambaud a étudié l'Europe orientale, — M. Sayous, l'Angleterre, — M. Blondel, l'Allemagne, le St-Empire, l'Autriche et la Prusse, — M. Desdevises du Dézert, l'Espagne et le Portugal, — M. Pingaud, l'Italie, — et M. de Crue, la Suisse. Enfin, en dehors de l'Europe, nous retrouvons en Amérique, M. Moireau, — dans l'Indoustan, M. Rambaud, — dans l'extrême Orient, Chine, Birmanie et Annam, M. Cordier.

La notoriété du plus grand nombre des collaborateurs de l'*Histoire Générale* nous a permis d'exprimer très librement quelques regrets. Souhaitons, en finissant, que les volumes suivants, où va se dérouler l'histoire contemporaine, ne trahissent pas dans l'ensemble des faiblesses analo-

gues à celles que nous n'avons pas hésité à signaler. Qu'on ne s'y trompe pas : c'est sur ceux-là que le grand public établira son jugement, quitte à l'étendre aux précédents, sans même les connaître.

MAURICE FALLEX.

Album paléographique du Nord de la France. Chartes et documents historiques reproduits par la phototypie et publiés avec transcription partielle, par Jules Flammermont, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres. — Lille, imprimerie Lefebvre-Ducrocq, 1896.

Sur la proposition de M. Flammermont, favorablement accueillie et soutenue par M. Bayet, le Conseil supérieur de l'Université de Lille a décidé la publication d'un *Album paléographique du Nord de la France*, qui vient de paraître. C'est une œuvre absolument réussie, et qui peut soutenir la comparaison avec les magnifiques *Fac-Simile de l'École des Chartes* et avec le *Musée des Archives départementales*. M. Lefebvre-Ducrocq a dirigé la reproduction des chartes et l'impression du volume avec un soin méticuleux et une habileté supérieure. L'Atlas de M. Flammermont a, en outre, l'avantage d'être de dimensions raisonnables et de prix relativement modique, ce qui n'est point le cas des deux grands recueils que je viens de citer.

La méthode employée pour la publication est excellente. Chaque phototypie est précédée d'une page contenant : 1° au recto, la date exacte ou supposée du document, une brève analyse, la cote aux archives, et les dimensions de l'original ; enfin, s'il y a lieu, l'indication des livres où la charte a été éditée ; 2° au verso, la transcription des premières et dernières lignes, afin de faciliter la besogne aux débutants, tout en leur laissant un effort à faire.

Le premier document, daté de 1096, est la charte par laquelle Robert le Jeune, comte de Flandre, donne à l'église St-Pierre de Lille le *bodium* de Lesquin. Le n° 56 et dernier est une lettre du 26 mai 1655. Il n'était pas nécessaire de donner des spécimens plus récents ; au XVIIIe siècle, l'écriture devient de plus en plus individuelle, et ne peut plus être l'objet d'enseignement. Il est regrettable qu'aucun exemple ne soit antérieur au XIe siècle ; mais les chartes plus anciennes dans les dépôts de Lille étaient trop grandes ou trop maltraitées par le temps pour être reproduites et, d'autre part, s'adresser à d'autres Archives de la région aurait entraîné des frais supplémentaires et de nombreuses difficultés. Nécessité fait loi. Aussi bien, les Archives du Nord sont-elles riches surtout en actes postérieurs au XIIIe siècle. C'est vers l'époque de la domination bourguignonne et espagnole que doit se diriger l'attention des érudits de ce pays, s'ils veulent faire de bonne besogne, et l'*Album paléographique* atteindra son principal but s'il facilite la lecture des documents de cette période et donne l'idée de les étudier.

Je ne saurais terminer cet article sans faire remarquer que l'*Album* contient des actes inédits curieux. Tel cet acte de 1463, que M. Flammermont analyse ainsi : « Le prélat des fous de la ville de Lille publie, avec les conditions du concours, la liste des prix devant être donnés aux sociétés qui, à l'occasion de la procession de cette ville, feront les meilleures représentations. » Sans doute, l'attrait de l'inédit rendra plus vif encore le succès de cette belle publication. En tous cas, elle fait grand honneur à l'initiative, au zèle et à la science de M. Flammermont.

CH. PETIT-DUTAILLIS.

Trois éducations princières au dix-septième siècle : le grand Condé, son fils le duc d'Enghien, son petit-fils le duc de Bourbon (1630-1684), d'après les documents originaux, par le P. Henri Cherot, s. j. ; ouvrage illustré de 30 gravures, 1896, Desclée, de Brouwer et Cie édit., 295 pages.

L'auteur nous avertit, dans une courte préface, que c'est aux archives de Chantilly qu'il a puisé les éléments, en partie inédits, de son travail. Cette histoire de l'éducation de jeunes princes, d'aptitudes et de caractères très différents, se déroule dans une période de plus de cinquante années ; « mais à côté des traits particuliers de ces trois physionomies, un air de famille se retrouve, et un cadre identique les entoure, qui en fait un groupe unique ». Le premier de ces traits est l'*éducation commune* en Berry, avec les fils de nobles et de bourgeois, à Namur et à Anvers, avec ceux des armateurs et des marchands, à Paris, avec ceux des parlementaires et des artisans.

Est-ce à dire qu'il faille ajouter, avec le P. Cherot, que ces grands personnages en herbe se mêlaient « franchement et pleinement » à tous les jeux et à toutes les études de leurs compagnons. Divers exemples, empruntés au livre lui-même, nous montrent que sous cette « égalité scolaire » apparente, l'étiquette a toujours conservé ses droits.

C'est ainsi qu'à Bourges, au collège de Ste-Marie, Louis de Bourbon occupait « une chaise environnée d'un balustre » sorte d'estrade, où étaient peintes les armes de Condé et qui, décrite par des témoins occulaires, fut conservée, parait-il, jusqu'à la Révolution.

Un autre trait commun, incontestable celui-là, de ces éducations, c'est l'influence constante des jésuites ; les révérends Pères n'ont jamais perdu de vue les descendants de cette puissante Maison qui, de son côté, ne s'est pas montrée ingrate envers leur Ordre.

Il faut d'ailleurs rendre justice à l'auteur ; dans les descriptions minutieuses des exercices scolaires de ses jeunes héros, il s'efforce de rester impartial ; il parle « de leur gloire » sans trop d'emphase et ne s'extasie pas outre mesure, sur leurs compositions françaises ou latines, dont il reproduit d'ailleurs de nombreux spécimens. Ces devoirs, plus ou moins retouchés par les précepteurs, présentent un certain intérêt ; on peut comparer ainsi, par quelques côtés, les collèges d'autrefois à ceux d'aujourd'hui. Certes ce ne sont ni ces maîtres, ni ces méthodes, qui ont pu faire le grand Condé, et à vrai dire, les détracteurs systématiques du temps présent ne trouveront pas, dans ces pages naturellement très déférentes pour le passé, les arguments irrésistibles qu'ils pourraient y chercher.

L'ouvrage est imprimé avec élégance, sur beau papier et renferme un assez grand nombre de gravures, mais d'un intérêt secondaire. et dont quelques-unes n'ont avec le sujet du livre qu'un rapport assez éloigné.

En somme, les chapitres les plus originaux, les plus curieux au point de vue de l'histoire et de la pédagogie, sont les dixième, onzième et douxième, qui retracent l'éducation nomade du duc d'Enghien à Namur, à Anvers et à Bruxelles. On y verra, une fois de plus, que l'*exil* est particulièrement dur pour les princes, quand ils ne portent avec eux, pour toute fortune, que leur nom et l'antique prestige de leurs ancêtres,

D.

Œuvres de Léon Le Fort, publiées par M. Félix Lejars. Tome II. — Un fort vol. in-8° de 980 pages ; Paris, Alcan, 1896. — Ce second volume

comprend les principaux travaux de Léon Le Fort, relatifs à la chirurgie militaire et à l'enseignement.

La chirurgie militaire y tient une large place. On sait quelle a été la part de Léon Lefort dans la lutte de presse et d'opinion qui devait aboutir à l'autonomie du corps de santé militaire. Ses *Études sur les Guerres de Crimée et d'Amérique*, sur *la Guerre d'Italie en* 1859, son livre de 1872 sur *la Chirurgie militaire et les Sociétés de secours en France et à l'étranger*, ses articles sur *la Médecine militaire et la loi sur l'Administration de l'armée*, sur *la Médecine militaire et l'Intendance*, etc., marquent les étapes de cette ardente polémique, et renferment une série de documents d'un intérêt toujours vivant.

Le même esprit d'organisation, la même méthode d'investigation précise, la même verve pratique se retrouvent dans ses études sur l'enseignement — dont l'une *sur l'agrégation de médecine* a paru d'abord dans notre Revue — et qui forment la seconde partie du volume. Dans ses *Lettres sur la liberté de la pratique et de l'enseignement de la médecine*, dans son *Étude*, et non la moins importante, *sur l'organisation de la médecine en France et à l'étranger*, dans ses principaux rapports à la Faculté sur *la création de chaires cliniques spéciales*, sur *la réforme des études médicales*, sont posées et discutées de nombreuses questions d'actualité. Et, au dire des plus compétents, l'on ne saurait trop admirer la vigueur et la fécondité de cet esprit, qui s'appliqua à tant de sujets divers et qui, partout, donna les preuves d'une science approfondie et d'une conception toujours originale.

D.

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Laval. — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

BROUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
DARBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
LARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
HAUVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
ALIX, prof. à l'institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
BERNES, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
BERTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
BISCHOFFSHEIM, de l'Institut.
G. BLONDEL, docteur ès-lettres.
BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
BUFNOIR, professeur à la Faculté de droit.
ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
DAGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
DASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.
JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
Dr DREYFUS-BRISAC, memb. du Cons. supérieur de l'assistance publique.
EDMOND DREYFUS-BRISAC.
EGGER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GERARDIN, professeur à la Faculté de Droit.
HIMLY, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Fac. des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
MONOD, directeur à l'École des Hautes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
J. REINACH, député.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
G. DE ROTHSCHILD.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
D. MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'École Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, maître de conférences à la Faculté des Sciences.
VIDAL LABLACHE, maître de conférences à l'École Normale Supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZYHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Me Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
L. FERRI, Correspondant à l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr FISCHER, Professeur l'Université de *Marbourg*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchatel*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROLAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERDOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.

Laval. — Imprimerie et Stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

Dix-septième année. — N° 4. — 15 Avril 1897.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

RÉDACTEUR EN CHEF

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC

Secrétaire de la Rédaction : E. STROPENO

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ

CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, 20

1897

Sommaire du N° 4 du 15 Avril 1897

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance les communications concernant les Universités françaises et étrangères. Ces informations, comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Toutes les communications relatives à la rédaction, doivent être adressées à M. DREYFUS-BRISAC, à son domicile, 6, rue de Turin, à Paris, ou aux bureaux de la Rédaction, 20, rue Soufflot.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

S'ADRESSER POUR L'ADMINISTRATION

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL

France et Union postale........................ **24 fr.**

LA LIVRAISON.................. **2 fr. 50**

AVIS A MM. LES COLLABORATEURS

Les demandes de tirages à part et d'extraits doivent être envoyées à l'éditeur avec le bon à tirer.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires.........	20 fr.	100 exemplaires.........	28 fr.
Par 50, en plus..........	5 fr.	Par 50, en plus...........	8 fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue.......... 5 fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT



L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN AMÉRIQUE

Vitae non scholae.

En 1892, la *National Educational association* s'est occupée de l'enseignement secondaire (1) ; elle a pensé que l'autonomie absolue des écoles secondaires, toutes particulières ou communales (autonomie que personne aux Etats-Unis ne songe à supprimer), offrait l'inconvénient d'une hétérogénéité excessive dans l'instruction des jeunes gens qui se présentent ensuite à l'examen d'admission aux universités, et qu'il y avait lieu d'étudier le moyen d'obtenir plus d'unité dans leur préparation, de formuler quelques desiderata dans ce sens, d'accord avec des représentants des facultés, afin d'engager les écoles secondaires à s'y conformer, sous peine d'être envisagées comme insuffisantes et d'être désertées.

Elle nomma dans ce but une commission de dix membres, choisis parmi les hommes les plus distingués et les plus compétents, chargée de faire sur cette importante question une enquête approfondie et de présenter un rapport ; elle alloua une somme de 12,500 francs pour les frais que ce travail pourrait entraîner. La « Commission des Dix » nomma à son tour *neuf* sous-commissions de dix membres, chargées chacune d'étudier les desiderata de l'enseignement d'une des branches principales du programme scolaire. Au bout d'un an, ces sous-commissions présentèrent leurs rapports et leurs conclusions. La Commission des Dix rédigea alors un rapport synthétique

(1) En Europe on a généralement une opinion très défavorable de l'instruction secondaire américaine; est-on sûr qu'elle soit réellement bien meilleure en Europe? Il y a des gens qui en doutent. Evidemment, il y a en Amérique de mauvaises écoles secondaires; mais il y en a aussi de bonnes. Dans mon article sur l'*Enseignement primaire et secondaire* (N° du 15 octobre 1889 de cette Revue), j'ai donné quelques détails sur un des meilleurs établissements secondaires des Etats-Unis, le *City College* de New-York.

et le transmit, avec les neuf rapports partiels et quelques rapports de minorité, au *Bureau of Education*. Le *Département de l'intérieur* ordonna, sur la proposition de ce bureau, la publication intégrale de tous ces rapports (1 vol., 250 pages de texte très serré, format de revue, imprimé au nombre de 200 exemplaires seulement).

Grâce à l'extrême obligeance de M. W. T. Harris, chef du Bureau d'éducation, j'ai pu obtenir un dernier exemplaire de ce document du plus haut intérêt; j'ai été frappé par la largeur d'idées, par le sérieux des arguments et par le souffle franchement démocratique qui l'anime d'un bout à l'autre, toutes choses qui brillent en général par leur absence dans le point de vue étroit et routinier qui domine les questions scolaires en Europe.

Les dix membres de chacune des sous-commissions ont été choisis dans toutes les parties des Etats-Unis, parmi les hommes dont la compétence et l'expérience étaient notoires, tous professeurs d'université ou d'école secondaire, spécialistes de la branche confiée à la commission dont ils devaient faire partie. Il est regrettable, à mon avis, qu'après la rédaction des neuf rapports partiels, il n'y ait pas eu quelques séances plénières, où les exigences des sous-commissions eussent été discutées en commun, harmonisées entre elles, équilibrées de façon à conduire à des conclusions approuvées par *tous*, et non seulement par les spécialistes de chaque branche, plus ou moins portés à tirer la couverture de leur côté; cela aurait simplifié à la Commission des Dix l'élaboration d'un plan d'études embrassant et exprimant les vœux de tous. Il est d'autant plus remarquable que sur les questions générales mises à l'étude, un accord parfait se soit manifesté au sein de toutes les commissions. Aucun des cent commissaires n'a un seul instant perdu de vue le véritable but de l'instruction secondaire; ils ont tous admirablement compris qu'il s'agit d'*ouvrir* l'esprit et non de le *farcir*, de développer l'observation, le jugement, le raisonnement, et non de gaver la mémoire, d'encourager l'initiative individuelle et non de l'étouffer, de faire des hommes et non des espèces d'automates intellectuels, de rendre chacun capable de prendre en toute connaissance de cause la direction qui lui convient, et non de l'obliger ou de l'empêcher de choisir telle ou telle autre voie, en lui imposant une spécialisation prématurée qui ne répond peut-être ni à ses goûts ni à ses aptitudes.

L'esprit américain ne peut pas même concevoir l'abîme qu'on tient à maintenir en Europe entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire ; pour lui, l'enseignement public, primaire ou secondaire, ne fait qu'un, sans distinction de classes, sans prédestination des uns au savoir, des autres à l'ignorance ; il ne conçoit pas

davantage le maintien d'un second abîme entre deux espèces d'enseignement secondaire, l'une étant déclarée inférieure à l'autre, celle-ci étant réputée seule apte à développer l'esprit, en dépit des résultats pitoyables qu'elle donne. Pour lui, l'instruction secondaire est la suite naturelle de l'instruction primaire; que ceux qui n'ont ni le goût ni la force de l'aborder, se contentent de celle-ci ; que ceux qui l'abordent, y trouvent une préparation suffisante pour n'importe quelles études supérieures; aussi, le travail de toutes les commissions a-t-il porté sur l'ensemble de l'enseignement public primaire et secondaire, sur le *cours scolaire complet* (de 6 ou 7 à 18 ou 19 ans), dont les *quatre dernières années seulement*, constituent la partie supérieure ou secondaire.

Les neuf sous-commissions ont été chargées d'étudier les desiderata de l'enseignement des branches suivantes : 1° latin, 2° grec, 3° anglais, 4° autres langues modernes, 5° mathématiques, 6° physique, chimie, astronomie, 7° biologie (botanique, zoologie, physiologie), 8° histoire, instruction civique, économie politique, et 9° géographie, géographie physique, géologie, météorologie.

A chacune de ces neuf sous-commissions, la Commission des Dix a soumis, « en guise de fil conducteur », pour leurs délibérations, les onze questions suivantes :

1° A quel âge l'étude de la branche qui forme l'objet de vos travaux doit-elle être introduite *dans le cours scolaire complet ?*

2° Quel est le nombre d'heures hebdomadaires qu'il faut lui consacrer et combien d'années l'enseignement de cette branche doit-il durer ?

3° Combien d'heures par semaine et combien d'années faut-il lui consacrer pendant les *quatre dernières années* du cours scolaire (période *secondaire*) ?

4° Quels chapitres ou parties de cette branche peuvent-ils raisonnablement être traités dans le cours scolaire *complet ?*

5° Quels chapitres ou parties de cette branche vaudrait-il mieux réserver aux quatre dernières années ?

6° Sous quelle forme et dans quelle étendue cette branche doit-elle entrer dans les exigences des examens d'admission aux universités ? (Par les mots « sous quelle forme », la commission entend des questions telles que celles-ci : la suffisance de la traduction à livre ouvert, comme une pierre de touche des connaissances dans une langue, ou, pour les sciences, la supériorité d'un examen *pratique* (laboratory examination) sur un examen *écrit* d'après un manuel).

7° La branche *doit-elle être traitée différemment* pour les élèves qui

iront à l'université, pour ceux qui iront dans une école technique et pour ceux qui, probablement, n'iront ni à l'une ni à l'autre ?

8° A quel âge une bifurcation doit-elle avoir lieu, si tant est qu'on la recommande ?

9° Quelle est la meilleure méthode d'enseignement de cette branche pendant le cours scolaire complet ?

10° Quelle est la meilleure manière de s'assurer des connaissances acquises dans cette branche par les candidats aux examens d'admission universitaire ?

11° Pour le cas où les universités permettent la division de l'examen d'admission en deux parties (une préliminaire et une finale) séparées par un intervalle d'au moins un an, peut-on définir approximativement la meilleure limite entre ces deux examens ?

Je vais maintenant donner un résumé de l'aperçu général que donne la Commission des Dix du travail des sous-commissions.

Leurs discussions ont été franches, sérieuses et approfondies ; toutes ont abouti à un extraordinaire accord d'opinions, qui a dépassé les prévisions les plus optimistes ; seules, deux des sous-commissions ont présenté des rapports de minorité, la 6me et la 9me. Dans la grande majorité des cas, toutes les conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

On est d'abord frappé par le nombre et la variété de changements proposés par les sous-commissions ; mais en examinant leurs rapports de plus près on voit qu'elles se sont inspirées à un esprit plutôt conservateur et modéré, bien que quelques-unes de leurs recommandations aient un caractère radical. Les 6me, 7me, 8me et 9me ont trouvé le plus de difficulté à remplir leur tâche parce que, actuellement, les branches dont elles ont eu à s'occuper sont traitées dans les écoles primaires et secondaires d'une façon beaucoup plus défectueuse que celles qui formaient l'objet des cinq premières commissions ; leurs membres ont tous senti la nécessité de formuler amplement *ce qui* devait être enseigné, dans quel *ordre* et avec quelle *méthode* ; ils désirent instamment que ces différentes branches reçoivent dans la balance scolaire le même poids que le latin, le grec et les mathématiques, sans oublier que la tradition — européenne, sans doute — va à l'encontre de ce désir.

On aurait pu s'attendre à ce que chaque commission demandât pour sa branche plus de temps qu'on ne lui en consacre actuellement dans le cours scolaire complet ; elles ont, au contraire, fait preuve d'une remarquable modération à cet égard, surtout relativement aux branches les plus anciennement assises dans les programmes des écoles. Ainsi la commission pour le latin déclare que,

en présence des justes demandes de *plus* de travail et d'un travail *meilleur* dans plusieurs autres branches, elle ne croit pas pouvoir demander une augmentation *quantitative* de l'étude du latin.

Toutes les commissions émettent le vœu que les éléments de leurs différentes branches soient enseignés *plus tôt*, dès l'école primaire (il ne faut pas oublier que l'école secondaire ne commence qu'à 14 ou 15 ans); les branches gourmandes sont, au-delà de l'Océan, les mêmes que chez nous, les langues; la commission pour le latin va même jusqu'à demander que cette langue soit enseignée 4 ou 5 ans plus tôt et invoque l'exemple de l'Europe! Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que ce n'est pas le moment où l'on *commence* une étude donnée, qui est *à lui seul* le critérium décisif d'un système d'instruction; c'est aussi la *dose hebdomadaire* qu'on en donne, surtout au début; or, à cet égard les exigences américaines sont très modestes: on tient à un juste équilibre des différentes branches, à ce qu'aucune d'elles n'étouffe les autres, à ce que toutes elles concourent au développement de toutes les facultés intellectuelles et contribuent à donner aux élèves une *culture générale* qui mérite ce nom; on ne veut pas de la spécialisation linguistique, à l'européenne. Malgré la peine que s'est donnée la Commission des Dix pour fondre leurs propositions et leurs conclusions en un programme général, il est évident que de toute cette somme considérable de travail il serait sorti un résultat encore plus parfait si les dix commissions avaient siégé deux ou trois fois toutes ensemble, pour se rectifier réciproquement et pour s'entendre sur le résultat final de leurs efforts, sur un programme unique et définitif.

Mais cela n'aurait point porté sur des questions générales de première importance; le principe fondamental de *l'organisation* de l'enseignement public a été admis à *l'unanimité complète* de tous les membres des sous-commisions et de la commission des Dix; il est contenu dans la septième question : *cette branche doit-elle être traitée différemment pour les élèves qui iront à l'université, pour ceux qui iront dans une école technique et pour ceux qui, probablement, n'iront ni à l'une ni à l'autre*? La réponse ayant été absolument négative sur toute la ligne, aucune différence de dose, de durée, de méthode n'ayant été admise, la huitième question, celle relative à la bifurcation éventuelle, tombait d'elle-même. C'est là qu'est la pierre de touche qui permet de distinguer le système de l'avenir du système du passé.

Tous les membres des dix commissions, eux-mêmes à l'œuvre dans l'enseignement secondaire, ou l'ayant été, et actuellement aux prises avec ses résultats tels qu'ils se révèlent chez les étudiants, déclarent

unanimement que toute branche, quelle qu'elle soit, si en général elle doit être enseignée pendant le cours scolaire, doit l'être *de la même manière et dans la même étendue* à tous les élèves et à chacun d'eux, et cela sans se préoccuper s'il continuera l'étude de cette branche ou s'il l'abandonnera, s'il embrassera telle ou telle autre carrière ou s'il interrompra complètement toute instruction ultérieure.

Mais cela n'est pas à dire que chaque élève soit astreint et contraint d'étudier chaque branche pendant toute la durée du cours scolaire, ni même pendant le même nombre d'années; tout ce qu'on lui demande c'est que *tant qu'il l'étudie* il le fasse de la même manière que ses camarades; il l'abandonnera quand il n'en voudra plus; il pourra, à un moment donné, soit opter pour des groupes de branches qui se poursuivent jusqu'au bout des études secondaires, soit choisir chaque année, dans de certaines limites, entre les branches enseignées cette année-là; il sait d'ailleurs ce qu'on demandera de lui pour l'admettre dans une des bonnes facultés : il n'a qu'à s'arranger en conséquence, s'il veut y être admis plus tard; en tout cas, ce qui décidera de son admission ce n'est certainement pas le fait que dix ans auparavant un père ou un tuteur se sera décidé à le mettre dans une boîte à bachot classique ou dans une boîte à bachot non classique, une telle prédestination ne saurait être admise chez un peuple qui prise avant tout l'indépendance, l'énergie et l'initiative individuelles; en Europe, on les tue et puis on s'étonne qu'elles sont mortes!

Voici maintenant un résumé des neufs rapports, très étendus, des sous-commissions d'après celui qu'en a fait la commission des Dix; ceux qui s'intéressent sérieusement à la question scolaire doivent d'ailleurs les étudier *in extenso*.

1. *Latin*. — Un des principaux *desiderata* de la commission du latin est que l'étude de cette langue soit introduite dans les écoles américaines plus tôt qu'elle ne l'est à présent. Elle voudrait que la traduction à vue formât une partie, chaque année plus importante, et du travail préparatoire et des examens. Elle insiste sur les avantages qu'il y aurait à ne pas séparer les exercices écrits des exercices de lecture et de traduction; au contraire, les deux méthodes devraient être suivies à égal degré. La commission conseille l'adoption, pour les débutants, d'une plus grande variété d'auteurs, et elle donne de bonnes raisons contre l'emploi exclusif des Guerres des Gaules de César. Elle n'approuve pas l'habitude établie de confier l'enseignement des débutants aux maîtres les plus jeunes, ceux qui ont le moins de savoir et d'expérience. La commission donne une grande importance à la prononciation, à la lecture à haute voix,

aux règles, au vocabulaire, à la syntaxe et aux moyens de s'exercer à comprendre le latin avant de le traduire ; elle indique et conseille vivement un idéal de traduction plus élevé que celui qui règne maintenant dans les écoles secondaires.

2. *Grec.* — La commision du grec, comme celle du latin, recommande l'exercice de la traduction à vue et voudrait que l'emploi des versions fût continué jusqu'à la fin des études. Elle fixe le minimum du temps d'étude pour le grec à trois ans, pourvu que l'étude du latin dure quatre ans ; car les élèves, avant d'entreprendre l'étude du grec, devraient connaître les éléments du latin. Elle recommande certaines parties narratives de Thucydide, et voudrait substituer pour l'admission à l'université, une partie de l'*Hellenica* à deux livres de l'*Anabasis*. Dans toutes les écoles qui enseignent le grec en trois ans, on devrait continuer d'étudier Homère, mais plutôt l'*Odyssée* que l'*Iliade*. La commission regrette que si peu d'universités encouragent, par ce qu'elles exigent à l'admission, la traduction à vue dès l'école. Comme la commission du latin, la commission du grec trouve important que le texte soit lu à haute voix et par l'élève et par le maître et que les maîtres n'exigent pas moins une lecture intelligente qu'une traduction exacte.

3. *Anglais.* — La commission de l'anglais trouve nécessaire de s'occuper de l'étude de cette langue non-seulement dans les établissements secondaires mais aussi dans les écoles primaires ; cette première partie est même une des plus intéressantes de son rapport. Elle fixe à quatre ans la durée de l'étude de l'anglais dans les écoles secondaires, égale à toute autre étude en efficacité culturelle et disciplinaire. Autant de temps doit y être donné à l'anglais qu'au latin, et l'étude doit en être aussi sérieuse et aussi approfondie.

Une des opinions les plus intéressantes de cette commission est que les meilleurs résultats dans l'enseignement de l'anglais ne peuvent être obtenus sans l'aide d'une autre langue et que le latin et l'allemand sont les langues les plus avantageuses à ce point de vue, à cause de leur système d'inflexions. La commission déclare que tout maître, quoi qu'il enseigne, dans les classes inférieures comme dans les classes supérieures, doit se sentir responsable de la qualité de l'anglais que parlent ses élèves ; elle exprime l'idée, à plusieurs reprises, que l'étude de l'anglais ne doit pas être séparée de celle des autres sujets. Elle fait remarquer que l'étude de l'histoire et de la géographie peuvent servir à élargir le cadre de la langue anglaise ; que, mieux l'élève connaîtra le latin, le français et l'allemand, mieux il pourra étudier l'étymologie des mots anglais ; que, en outre, l'é-

tude des mots devrait être en rapport direct avec le développement politique, social, intellectuel et religieux de la race anglaise ; enfin, la commission exprime le vœu que l'admission à l'université dépende, en grande mesure, de l'habileté à écrire l'anglais que montre le candidat dans ses différents travaux.

4. *Langues modernes.* — Le point qui nous frappe le plus dans le rapport sur les langues modernes est celui où la commission qui s'en occupe conseille d'instituer un cours facultatif d'allemand ou de français dans les classes inférieures, les élèves y étant admis dès l'âge de 10 ans ; en effet, la commission est convaincue qu'au point de vue de l'éducation, l'étude d'une langue moderne sera d'un grand profit à tous ceux qui seront bien dirigés dans cette étude. Elle admet que le latin présente les mêmes avantages, mais les langues vivantes lui semblent être mieux adaptées pour les classes inférieures. Elle pense que l'enseignement doit être le même pour les élèves de la même force et maturité, qu'ils aient l'intention d'entrer à l'université, dans une école scientifique, ou de ne point continuer leurs études. Un passage important de ce rapport parle du meilleur moyen de faire avancer les débutants, — les élèves devraient être aidés aux passages difficiles ; — les répétitions fréquentes ne sont pas à recommander ; les textes nouveaux, au contraire, stimulent l'intérêt et élargissent le vocabulaire. Les recommandations de la commission quant aux traductions, aux versions, à la lecture à haute voix, aux moyens d'habituer l'oreille aux sons étrangers rappellent beaucoup ce que disaient les commissions du latin, du grec et de l'anglais, sur la meilleure méthode d'enseigner ces langues. Comme d'autres commissions, celle des langues modernes décide que les connaissances exigées à l'admission à l'université devraient être les mêmes qui sont requises pour le diplôme des écoles secondaires supérieures. Enfin elle déclare que le plus grand obstacle à l'étude des langues modernes est le manque de maîtres adaptés, et que universités, États et villes ont le devoir de faciliter la préparation de ces professeurs.

5. *Mathématiques.* — Le rapport de la commission des mathématiques a été rédigé d'une toute autre manière que les précédents. Il se divise en cinq parties : 1° Conclusions générales ; 2° Arithmétique ; 3° Géométrie concrète ; 4° Algèbre ; 5° Géométrie formelle et démonstrative.

La commission était composée d'un professeur à l'université, de cinq professeurs de mathématiques venant d'autant de facultés différentes, du directeur d'un établissement secondaire supérieur, de

deux maîtres de mathématiques d'écoles privées, et du directeur d'une école privée pour garçons. L'expérience de ces messieurs et leurs champs de travail étaient variés, ils venaient de parties bien différentes du pays, et cependant ils votèrent unanimement un changement total dans l'enseignement de l'arithmétique. Celui-ci devrait être à la fois abrégé et enrichi : abrégé par l'omission complète de certains sujets qui embrouillent et épuisent l'enfant sans offrir aucun avantage mental; enrichi par un plus grand nombre d'exercices de calcul simple et de problèmes concrets. L'étude de l'arithmétique devrait durer de l'âge de six ans à treize ans environ. Ensuite, la commission conseille d'introduire, dans les classes inférieures, un cours de géométrie concrète, dans lequel on donnerait beaucoup de temps aux exercices, et qui serait, pendant les premières années, en connexion avec le dessin. Elle conseille de commencer dès l'âge de quatorze ans l'étude de l'algèbre systématique, les élèves ayant été cependant familiarisés auparavant, dans les leçons d'arithmétique, avec les expressions et les symboles algébriques et même ayant appris à résoudre une équation simple. La commission croit que l'étude de la géométrie démonstrative devrait commencer une année après celle de l'algèbre et être poursuivie à côté de celle-ci pendant deux ans ; le temps étant fixé à deux heures et demie par semaine. Elle a aussi la persuasion que si la géométrie concrète a été bien enseignée, à ce moment les élèves pourront comprendre la géométrie plane et solide. La plupart des réformes qu'elle propose peuvent se réduire à ceci : enseigner d'une façon plus concrète et donner une plus grande importance à la résolution expéditive et correcte des problèmes. Le système concret ne devrait pas être réduit aux principes mais appliqué aux mesures et à la physique. Quant à l'enseignement de la géométrie concrète la commission croit qu'on devrait donner quelque idée de la géométrie aux élèves dès le jardin d'enfants ou, au plus tard, à l'école primaire, et l'enseignement systématique de la géométrie concrète et expérimentale devrait commencer à l'âge de dix ans environ, pour les élèves de force moyenne, et occuper au moins une heure par semaine pendant trois ans. Dès le commencement, l'élève serait tenu non seulement de dessiner et de modeler, mais aussi de s'expliquer verbalement. Il devrait apprendre à estimer à vue, avec soin, les longueurs, les angles et les surfaces ; à faire des plans soignés d'après ses propres mensurations et estimations, et à modeler des formes géométriques simples. Ce travail se rattachera d'un côté à l'étude de l'arithmétique, de l'autre à celle des éléments de la physique ; ainsi l'étude de l'arithmétique sera intimement associée à celle des signes et des formes algébriques, de

la géométrie concrète et des éléments de la physique. Ceci est un exemple frappant de la cohésion des diverses matières que chacune des neuf commissions trouve si avantageuse. — Le rapport sur la géométrie démonstrative est un exposé clair et concis de la meilleure méthode de l'enseigner ; il insiste sur l'importance de la forme élégante des démonstrations, car une des raisons pour lesquelles l'étude de la géométrie est si importante, c'est l'habitude qu'elle donne des définitions exactes, complètes et logiques ; si on tolère la négligence ou la gaucherie dans l'expression, cette discipline admirable est perdue. La commission conseille donc de fréquents exercices géométriques oraux, que rien ne peut remplacer, et elle rejette toutes les démonstrations qui ne seraient pas exactes et parfaites de forme ; elle désire du reste que dans chaque branche des mathématiques le professeur donne une grande importance aussi bien à l'exactitude et à l'élégance d'expression qu'à un raisonnement clair et rigoureux. Un autre conseil très important de cette commission est le suivant : Aussitôt que l'élève aura acquis l'art de la démonstration rigoureuse, son travail devra cesser d'être simplement réceptif ; il devra commencer à imaginer lui-même des explications et des démonstrations. La géométrie ne peut pas être apprise en lisant les démonstrations d'un manuel ; et, tandis qu'il n'y a pas de partie des mathématiques élémentaires qui perde plus complètement tout intérêt si le travail purement réceptif dure trop longtemps, il n'y en a pas non plus que le travail indépendant rende plus attrayante et plus stimulante. Ces observations sont d'accord avec l'usage récent, dans les examens d'admission de quelques universités, de donner des questions de géométrie qui exigent chez le candidat une certaine capacité à résoudre de nouveaux problèmes, ou plutôt à appliquer d'une manière nouvelle des principes déjà acquis.

6. *Physique, chimie et astronomie.* — La commission qui s'occupe de ces branches demande que l'étude de phénomènes simples soit introduite dans les écoles élémentaires et qu'une leçon lui soit destinée chaque jour dès la première année de l'école primaire ; les maîtres actuels des écoles élémentaires lui semblent mal préparés à la tâche de faire observer ces phénomènes aux enfants ; aussi conseille-t-elle que des professeurs spéciaux ou des inspecteurs soient nommés pour renseigner les maîtres sur les méthodes à suivre dans ce but. La commission pense que, dès le commencement, l'élève devrait poursuivre cette étude principalement d'une manière expérimentale et par l'usage fréquent d'instruments de mensuration physique simples. Elle insiste à plusieurs reprises sur l'importance de

l'observation directe des choses et des phénomènes, et juge nécessaire que l'étude de la physique et de la chimie se fasse en grande partie au laboratoire, que les élèves notent les expériences qu'ils y font dans des cahiers dont on tiendrait compte pour l'admission à l'université, — sans négliger cependant l'enseignemont oral et l'étude dans de bons manuels. A l'objection que ce genre d'enseignement exige beaucoup de temps et d'efforts de la part du professeur, la commission répond qu'en effet un bon enseignement des sciences impose plus de travail au maître qu'un bon enseignement des langues ou des mathématiques ; celui-ci doit constamment donner beaucoup de temps pour amasser des matériaux, préparer les expériences, tenir en ordre les collections ; on devrait tenir compte de ce travail indispensable dans les programmes et dans le traitement. En ce qui concerne les épreuves destinées à reconnaître les progrès faits par les élèves en physique et chimie, la commission pense unanimement qu'un examen *expérimental* et un examen oral ou écrit devraient se compléter, chacun séparément étant insuffisant. Il semblerait logique de commencer par l'étude de la physique ; la commission recommande néanmoins de commencer par celle de la chimie pour des raisons pratiques qu'elle expose.

7. *Histoire naturelle*. — La commission pour l'histoire naturelle décide à l'unanimité que l'étude de la botanique et de la zoologie devrait être introduite dans les écoles primaires tout au commencement et être poursuivie sans interruption, au taux de deux leçons par semaine, pendant le cours scolaire inférieur. En second lieu, elle décide que pour ces premières leçons d'histoire naturelle il ne faut pas employer de manuel, mais que cette étude particulière devrait toujours être associée à celles de la littérature, de la langue, du dessin. L'étude de la physiologie doit être laissée aux dernières années, mais alors l'étude sérieuse de l'histoire naturelle proprement dite doit durer un an au moins, avec une leçon par jour. La commission croit absolument nécessaire que les élèves observent eux-mêmes les plantes et les animaux dans un laboratoire ; elle croit, en outre, à l'importance de dessins soignés dès le commencement de cet enseignement et voudrait qu'on exige des élèves soit une description claire, soit un dessin exact des objets qu'ils auront observés ; elle est persuadée que cela serait d'un grand profit pour la manière de s'exprimer des élèves. Elle est d'avis que les examens scientifiques devraient être formés de deux parties, l'une écrite, l'autre expérimentale, et que les cahiers de laboratoire des élèves devraient y être examinés. Comme on voit, les conclusions généra-

les de cette commision sont d'accord avec celles de la sixième commission. Son rapport est suivi de sous-rapports qui énumèrent les matières qu'il faut enseigner, l'ordre à suivre et les méthodes à employer. Le sujet et la méthode de l'enseignement de l'histoire naturelle sont bien moins familiers à un maître ordinaire que ceux des langues et des mathématiques, aussi la commission a-t-elle jugé utile de donner des détails qui établissent clairement ses opinions. Comme la sixième commission, elle demande qu'on ne considère pas comme aptes à enseigner l'histoire naturelle des personnes qui n'auraient pas été suffisamment préparées à ce travail.

8. *Histoire, droit civil et économie politique.* — Cette commission avait une tâche quelque peu différente de celle des autres commissions ; il est admis, de nos jours, que les langues, les mathématiques et les sciences doivent avoir chacune une grande part dans l'éducation, mais le rôle de l'histoire dans l'éducation est encore conçu très imparfaitement ; aussi la huitième commission fut-elle quelque peu embarrassée quand il s'agit d'énoncer sa conception du but qu'il faut poursuivre dans les écoles secondaires par l'étude de l'histoire et du droit civil. Elle est persuadée que ces études sont efficaces en formant le jugement, en préparant aux enfants de futures jouissances intellectuelles, et les rendant capables, aussi, d'exercer, à leur majorité, une influence salutaire sur les affaires nationales. La commission croit que le temps accordé dans les écoles à l'histoire et aux sujets qui s'y rapportent devrait être augmenté ; en même temps, elle déclare qu'elle ne recommande rien qui ne soit déjà pratiqué dans quelques bonnes écoles, et qui ne puisse l'être raisonnablement dans n'importe quel endroit où existe un bon système scolaire. Cette commission émet aussi fortement que les autres son désir de relier l'étude de son sujet particulier avec celle des autres sujets ; elle dit que l'enseignement de l'histoire devrait se rattacher intimement à l'enseignement de l'anglais ; qu'on devrait encourager les élèves à profiter de leur connaissance des langues anciennes et modernes ; que l'étude de la géographie politique et de la topographie devrait leur venir en aide comme aussi celle de la géographie commerciale et historique; pour cette dernière il serait utile de dessiner des cartes géographiques historiques. Elle désire l'emploi d'œuvres historiques pour la lecture, et de sujets tirés des leçons d'histoire pour la composition anglaise ; on devrait faire apprendre par cœur des poèmes historiques et encourager la lecture de biographies et de romans historiques. Bien que d'opinion que l'économie politique ne doive pas être enseignée dans les écoles secondaires,

la commission conseille de toucher à ses problèmes les plus importants lorsqu'ils se rattachent à l'étude de l'histoire des Etats-Unis, à celle du droit civil et de la géographie commerciale. La commission désire donc voir collaborer à l'enseignement de l'histoire trois autres enseignements : l'anglais, la géographie et le dessin. L'étude du droit civil serait en rapport et avec l'histoire et avec la géographie ; la commission voudrait l'introduire dans les classes inférieures sous forme de leçons orales et dans les classes supérieures par des leçons orales et la lecture d'un manuel. Elle croit que, dans les classes supérieures, l'étude du droit civil peut devenir comparative, c'est-à-dire que le système américain y doit être comparé à des systèmes étrangers.

Quoique la commission ait été composée d'éléments très différents, tous les votes furent adoptés à l'unanimité ; ceci est dû à la forte conviction de tous ses membres que l'histoire, enseignée d'après la méthode qu'ils ont conseillée, mérite, dans les programmes scolaires, une place qui lui donnerait une importance et une dignité égales à celles des sujets les plus favorisés ; et aussi que les avantages qui découlent, pour tous les enfants, d'une étude rationnelle de l'histoire, devraient être répandus autant que possible. La commission de l'histoire a beaucoup appuyé sur un point que plusieurs autres commissions avaient indiqué, mais moins catégoriquement : elle a affirmé qu'elle s'intéressait plus spécialement aux enfants qui ne pensent pas entrer à l'université et dont le plus grand nombre ne suivront même que les classes inférieures. Comme les autres commissions, elle a des craintes quant aux aptitudes des maîtres et elle demande instamment que seulement ceux qui ont reçu la préparation voulue soient chargés de l'enseignement de l'histoire et du droit civil. Dans ses recommandations spéciales, elle demande que l'histoire soit placée sur le même pied que les autres branches principales et que son enseignement dure huit ans sans interruption ; elle ne demande pas moins de trois leçons par semaine pendant les huit ans indiqués et elle suggère de prendre une partie de ce temps sur celui qui est destiné maintenant à l'arithmétique, à la géographie politique et à l'étude des langues. Elle recommande aussi de choisir des sujets qui donneront aux élèves des classes inférieures l'occasion d'étudier l'histoire des autres pays. La méthode intensive devrait être employée pendant une des dernières années. Quant aux examens d'admission à l'université, la commission de l'histoire proteste contre le système actuel ; elle résume ses désirs sur ce sujet en déclarant que les exigences des universités devraient être telles que la méthode d'enseigner une branche de manière à les satisfaire

soit, en même temps, la méthode la plus avantageuse pour tous les élèves. — Comme les commissions scientifiques, celle de l'histoire trouve que les cahiers d'observations, les résumés, les travaux écrits de toute sorte, sont de bons moyens d'apprendre. Si les conseils des neuf commissions sur ce point étaient appliqués, chaque élève aurait à faire au moins un travail écrit par jour — résultat qui plairait fort aux personnes qui voudraient habituer les enfants à bien écrire en anglais. La commission remarque enfin qu'il est nécessaire de se procurer quelques objets importants pour l'enseignement de l'histoire, tels que cartes géographiques, bibliothèque adaptée, gravures historiques, photographies ; les sciences ne sont pas les seules branches qui aient besoin d'instruments.

9. *Géographie.* — L'importance de la géographie dans les écoles élémentaires étant reconnue depuis longtemps, et une partie considérable des heures d'étude des enfants étant consacrée à une étude ainsi nommée, il est curieux de voir que la commission qui s'en occupe propose plus d'innovations que les autres. Il devient évident, même après une lecture rapide de son rapport, que le terme de géographie a, pour tous les membres de la commission, un sens complètement différent de celui qui lui est donné généralement dans les programmes scolaires. Le mot, comme ils le définissent, non seulement embrasse la description de la surface de la terre, mais aussi les éléments de la botanique, de la zoologie, de l'astronomie et de la météorologie, ainsi que bien des considérations se rapportant au commerce, au gouvernement, à l'éthnologie. « L'entourage physique de l'homme », voilà comment on pourrait définir, dans les limites d'une seule phrase, la manière dont la commission conçoit cette branche. On ne peut pas lire le rapport sans s'apercevoir que l'enseignement élevé de la géographie que la commission recommande et qu'elle croit être praticable dans les écoles secondaires supérieures, ne peut être donné avant que l'élève ait connaissance de quelques faits élémentaires de botanique, zoologie, géométrie et physique. Il faut remarquer que la neuvième commission, comme la septième, s'occupe de l'ensemble de l'instruction, primaire et secondaire ; elle embrasse le problème en entier, et étudie à fond les matières, les méthodes et l'appareil nécessaires pendant les douze ans d'études. Elle s'est rendu compte plus distinctement que les autres commissions que son but était de décrire un enseignement idéal qui ne serait pas mis en pratique immédiatement ni partout ; à plusieurs reprises même elle admet franchement que ses recommandations ne seraient pas faciles à exécuter maintenant ; et elle se

préoccupe, comme plusieurs autres commissions, de la préparation de professeurs capables d'enseigner la géographie comme elle le voudrait. La méthode conseillée exige non seulement des maîtres mieux préparés, mais aussi de meilleurs moyens d'illustrer cette étude dans les salles de classe ; tels que cartes (marines et autres), globes, photographies, moulages et projections. Comme les autres commissions scientifiques, la neuvième commission juge important pour les élèves de prendre, dès le début, la bonne habitude d'observer et de consigner avec soin le résultat des observations. Elle désire aussi que l'étude de la géographie soit reliée à celle du dessin, de l'histoire, de l'anglais. Elle croit que la météorologie pourrait être enseignée, comme étude d'observation, dans les premières années secondaires, les élèves apprenant même, à ce moment, l'emploi du thermomètre, de la girouette et du pluviomètre, et qu'elle pourrait être poussée bien plus avant dans les dernières années, après que les élèves auraient étudié la physique, de façon à ce qu'ils puissent arriver à comprendre les cartes topographiques et isothermales, celles de la pression et du vent, et avoir une idée générale de choses compliquées comme la prédiction du temps, la chute de pluie et sa distribution, les orages et les variations de l'atmosphère avec les saisons. Sa conception de la physiographie est très étendue. En peu de mots, elle recommande un enseignement de la géographie physique qui comprendrait les éléments d'une demi-douzaine de sciences naturelles et qui relierait en un faisceau les diverses notions que les élèves auraient glanées de champs bien différents. Il n'y a pas de doute que cette étude ne soit intéressante, instructive, substantielle et développante ainsi que difficile.

On voit déjà que les commissions se sont occupées avec soin de trois des cinq questions que le Conseil national de l'éducation leur avait données à examiner. Elles ont discuté les limites convenables des différentes matières enseignées dans les écoles secondaires, les meilleures méthodes d'enseignement et la meilleure manière de s'assurer des connaissances des élèves. Les commissions discutèrent également les deux autres questions qui leur avaient été soumises par le Conseil, c'est-à-dire le temps à accorder à chaque matière et les exigences pour l'admission à l'université. Donc, la question dont le Comité des Dix, suivant l'ordre des commissions, désire maintenant s'occuper est celle de la répartition des heures d'école entre les diverses branches d'enseignement. Sa tâche sera de faire un tableau basé sur les recommandations des commissions. Il est évident que celles-ci ne peuvent former, sans quelque modification, un

programme pratique : les neuf commissions ont agi séparément, chacune étudiant les intérêts de sa branche et non les intérêts de l'ensemble des branches ; on remarquera aussi que quelques-unes de leurs demandes ne sont pas précises, c'est-à-dire qu'elles ne demandent pas un nombre défini de leçons pour un nombre défini de semaines, pendant tant ou tant d'années. Les recommandations faites en vue des écoles secondaires ne sont praticables, en bien des cas, que si les recommandations pour les écoles primaires ont été accomplies ; du moins les commissions auraient parfois donné des conseils différents pour les écoles secondaires si elles avaient supposé que les choses resteraient comme elles le sont dans les écoles primaires. Et ici il serait bon d'attirer l'attention sur la liste des matières que les commissions jugent adaptées à l'enseignement secondaire. Ce sont : 1° les langues — latin, grec, anglais, allemand, français (localement l'espagnol) ; 2° les mathématiques — algèbre, géométrie et trigonométrie ; 3° l'histoire générale avec étude intensive de quelques époques ; 4° la physique et la chimie ; 5° l'histoire naturelle, comprenant l'astronomie descriptive, la météorologie, la botanique, la zoologie, la physiologie, la géologie et l'ethnologie, la plupart desquelles on pourrait grouper commodément sous le titre de géographie physique. Le Comité des Dix approuve cette liste, soit en ce qu'elle comprend, soit en ce qu'elle exclut, mais il y fait quelques réflexions pratiques que nous verrons plus loin.

Estimer l'instruction donnée dans chaque branche par le nombre d'heures par semaine consacrées à son enseignement, n'est pas une méthode satisfaisante car elle ne prend aucun souci de l'étendue et de l'intensité de cet enseignement pendant le temps indiqué ; cependant, dans ses limites, cette méthode a des avantages. Elle montre avec assez d'exactitude quels sont les frais et le travail proportionnels consacrés à une branche spéciale et, par suite, quelle est l'importance qu'on lui attribue. Elle montre aussi quelle fraction des heures d'étude l'élève peut lui donner. C'est un fait connu qu'un grand nombre d'heures est assigné aux sujets importants, tandis que les branches secondaires en ont peu ; en outre, si le temps était restreint, les avantages éducatifs du sujet ne seraient pas atteints, que l'enseignement soit bien donné ou non. Le nombre total des leçons recommandées par les commissions pour les quatre années de l'école secondaire est trop élevé sauf dans la première année. Cependant, si l'on se place au point de vue du personnel enseignant, une réflexion encourageante se présente à l'esprit ; c'est que, dans bien des écoles secondaires de notre pays, on enseigne déjà toutes les branches mentionnées dans les rapports et que le nombre d'heu-

res d'enseignement y est encore plus élevé. C'est le cas dans quelques écoles secondaires supérieures de nos villes qui offrent aux élèves de cinq à neuf groupes d'enseignement différents qui durent chacun de trois à cinq années ; ainsi que dans quelques écoles particulières reconnues qui ont deux ou trois enseignements distincts nommés classique, latino-scientifique et anglais, ou autres appellations semblables. L'argent et le travail qui sont nécessaires à ces établissements suffiraient à la mise en pratique des conseils des commissions. Les indications de celles-ci sont basées sur l'opinion que tous les élèves de la même intelligence et maturité doivent étudier la même branche, du moment qu'ils l'étudient, de la même manière et à égal degré ; toutes les commissions insistent sur ce point. Aucune mesure n'est donc prise pour enseigner le latin, ou bien l'algèbre, ou encore l'histoire quatre fois par semaine à une partie de la classe et seulement deux ou trois fois par semaine à l'autre partie. Ce système est très répandu dans les écoles américaines, mais il disparaîtrait si l'on suivait les recommandations des commissions.

Les commissions scientifiques ont été modérées dans leurs demandes de temps. Les commissions de physique, chimie et astronomie, d'histoire naturelle et de géographie se réunirent en une séance commune à Chicago et décidèrent que, dans les écoles secondaires, un quart du temps scolaire devrait être donné à l'enseignement des sciences naturelles ; cependant, si l'on additionne les demandes de toutes les commissions scientifiques, on voit, d'abord, que l'élève, qui suivrait tous les cours scientifiques (ce qui serait rare), n'aurait besoin pour cette étude que du quart de son temps ; en second lieu, que les leçons de sciences naturelles occuperaient moins d'un sixième du temps total demandé par toutes les commissions. Pendant la première année des écoles secondaires il n'y aurait même pas de science du tout et ce n'est que dans la dernière année que l'enseignement des sciences naturelles atteindrait la proportion du quart de l'ensemble.

En examinant les rapports, le Comité des Dix s'aperçut tout de suite que quand les indications qui s'y trouvent seront mises en pratique, chaque élève aura nécessairement à faire son choix parmi les diverses branches des trois dernières années de l'instruction secondaire. Naturellement, la manière de grouper les enseignements variera selon les écoles. Chaque directeur d'une école pourra dire : « Avec le personnel que je dirige, je ne puis entreprendre d'enseigner que cinq des matières conseillées par les commissions, selon la méthode qu'elles proposent ; donc, les études, dans mon établissement,

se borneront à ces cinq matières ». Une autre école pourra enseigner, d'après la méthode voulue, cinq matières qui, en partie ou même toutes, seront autres que celles choisies par la première école. Un établissement plus grand et disposant d'un personnel plus complet pourra être à même d'enseigner tous les sujets recommandés, d'après leur meilleure méthode et avec tous les instruments jugés nécessaires par les commissions. Dans ce dernier cas, l'élève devra choisir, sur le conseil de ses professeurs, de ses parents ou de ses amis, entre divers groupements des matières enseignées pendant les quatre années, groupements prévus par les écoles ; ou bien, si les autorités de l'école le préfèrent, l'élève pourra choisir chaque année avec soin entre les divers enseignements ; ces deux méthodes pourraient aussi être combinées. Ce choix est nécessaire pour connaître à fond quelques matières et tirer de leur étude, outre l'instruction, tous leurs avantages disciplinaires ; car n'importe quelle étude doit, pour constituer un exercice éducatif, être continuée pendant plusieurs années et revenir de trois à cinq fois par semaine ; de sorte que si chaque sujet ainsi étudié exige une portion si grande du temps d'étude d'un élève, celui-ci ne pourra, nécessairement, donner son attention qu'à un nombre limité de matières.

Les demandes de temps des commissions varient de deux leçons à cinq leçons par semaine pour chaque sujet, mais cinq leçons sont jugées nécessaires pour au moins la moitié des enseignements. Le nombre de cinq leçons est visiblement très commode car il implique une leçon par jour pendant les cinq jours d'école par semaine ; mais son usage trop fréquent aurait aussi un désavantage : cela limiterait à trois, ou tout au plus quatre, le nombre de matières que l'élève pourrait mener de front, ce qui est trop restreint pour un programme d'études durant quatre ans. Le comité a donc, dans son tableau, réduit à quatre leçons par semaine le temps maximum à donner à une branche, sauf dans la première année d'étude d'une langue où le nombre cinq serait maintenu. De cette façon le nombre d'heures d'école est quelque peu diminué, excepté dans la première année, et le temps est plus justement distribué entre les diverses matières. Ce résultat n'est qu'un ajustement des recommandations des commissions, le comité ne prenant pas sur lui de juger ou de conseiller. L'adoption de quatre leçons par semaine en moyenne n'empêchera pas, si on relie entre elles les branches comme le demandent les commissions, la mise en pratique de la conception fondamentale de toutes les commissions, c'est-à-dire que toutes les matières qui font partie de l'enseignement secondaire doivent être enseignées avec assez de suite et d'étendue pour en tirer tous les avantages éducatifs

et autres. Quant à l'arrangement et à l'ordre des matières, le Comité approuve les conclusions des commissions et n'y fait que quelques changements insignifiants : il met dans la première année la géographie appliquée (employant ce terme dans le sens que lui donne la commission de la géographie) et cela pour que les sciences naturelles soient représentées dans le programme de cette année-là et qu'une solution de continuité, en ce qui concerne les sciences, soit évitée ; il a mis la physique dans la troisième année et la chimie dans la quatrième pour que l'étude de la physique précédât celle de la météorologie et de la physiographie ; enfin il a légèrement augmenté le nombre des leçons d'astronomie. Quant à la proportion du temps accordé à chaque branche, le comité diminue quelque peu, proportionnellement, le temps demandé pour le latin, l'anglais et les mathématiques et augmente celui qui est destiné aux sciences naturelles. Dans une école secondaire enseignant toutes les matières conseillées par les commissions mais dans la proportion indiquée par le comité, l'enseignement des sciences naturelles formerait à peu près un cinquième de l'ensemble.

Le comité ne considère pas, sans doute, le tableau qu'il a tracé comme un programme praticable, mais comme la source d'où l'on peut tirer une grande variété de programmes secondaires. Il serait difficile de composer un mauvais programme avec les matériaux de ce tableau, à moins que les principes fondamentaux soutenus par les commissions ne soient négligés. D'excellents programmes d'études secondaires, durant cinq et six ans, peuvent aussi être construits en répartissant les leçons indiquées par le comité sur un temps plus long, avec quelques changements dans la distribution du temps.

Quelques personnes pourront trouver inutile ou même trivial de s'occuper des détails de la distribution du temps pour les différentes branches ; cette partie technique regarde, pensent-elles, les inspecteurs des écoles ou les directeurs d'établissements secondaires qui la règleront selon leur expérience et leur jugement ; mais telle n'est pas l'opinion du Comité des Dix. Le comité croit que pour établir une juste proportion entre les matières ou les différents groupes de matières, il faut que la branche principale soit enseignée à fond et, par conséquent, pendant un nombre suffisant d'heures par semaine. Si, dans une école, on accorde deux fois plus de temps au latin qu'aux mathématiques et que, dans les deux branches, le travail soit également bon, les élèves devront en savoir deux fois plus en latin qu'en mathématiques ; de plus, le latin aura le double de valeur au point de vue de l'éducation. De même si l'étude du latin est assidûment poursuivie pendant quatre ans à raison de quatre ou

cinq heures par semaine, ce sujet présentera plus d'avantages à l'élève que l'étude d'une demi-douzaine d'autres sujets dont chacun occuperait le sixième de ce temps. L'élève obtiendra par le latin les bons effets du travail continu dans une même direction, et non pas au moyen des six autres études parmi lesquelles aurait été divisé un nombre d'heures égal à celui qui est donné à cette langue seule. Si chaque matière qu'on étudie doit l'être à fond et avec suite, si chaque étude doit fournir un entraînement mental substantiel, qu'à chacune soit donc assigné le temps nécessaire. Enfin, puisque l'élève (ou ceux qui en ont charge) peut choisir entre plusieurs groupes, il faut que toutes les matières entre lesquelles le choix est permis s'équivalent approximativement en importance, en dignité, en efficacité ; donc elles doivent jouir d'un temps égal. Les commissions ont pleinement montré que chaque étude qu'elles recommandent peut devenir un moyen sérieux d'instruction, capable de développer la puissance d'observation, d'expression et de raisonnement de l'élève. A ceux qui composent le programme d'une école la charge de donner à chaque enseignement, en lui assignant le temps voulu, la chance de devenir un bon facteur d'éducation.

Le programme d'études décrit par le Comité des Dix peut être varié de trois façons. D'abord, il n'est pas nécessaire que chaque école enseigne toutes les matières qui y sont contenues, ni même une série de matières particulière. Secondement, il n'est pas nécessaire que l'élève reçoive toujours et partout le même nombre de leçons par semaine ; dans une école il pourrait en avoir seize, dans une autre vingt ; ou bien il pourrait en avoir plus pendant une année que pendant les autres années. Sans sortir de la liste d'enseignements donnée par le Comité, l'on peut faire bien des changements particuliers pour la commodité de l'école ou pour celle de l'élève. Troisièmement, il n'est aucunement nécessaire que dans toute école secondaire les études commencent au point indiqué. Si dans un endroit aucune école inférieure ne précède l'école secondaire supérieure, il faudra que celle-ci y débute à un point moins avancé. L'ordre recommandé par les commissions pourra encore y être suivi, mais la ligne de démarcation entre écoles élémentaires et écoles supérieures sera abaissée. A ce point de vue, on peut donc considérer les tableaux composés par les commissions et le Comité comme des modèles auxquels les écoles secondaires devront essayer de se conformer ; non pas comme un exemple qu'elles pourraient suivre immédiatement.

L'adoption d'un programme basé sur ces tableaux n'aurait pas pour conséquence nécessaire de changer les rapports entre une

école et les facultés ou universités où elle envoie habituellement ses élèves. Un programme ainsi composé s'adapterait soit à la méthode des examens d'admission, soit à celle des diplômes et il serait aisé de le modifier légèrement de manière à satisfaire les présentes exigences d'admission de n'importe quelle université du pays. Et ces exigences, à leur tour, pourraient bien être changées en vue des résultats obtenus par des écoles basées sur les conseils du Comité.

Le Comité donne comme exemples de programmes tirés de son tableau, quatre programmes différents qu'il recommande d'essayer dans les écoles où les études ne durent que quatre ans. Naturellement, ces quatre programmes pourraient être écrits de façon à n'en former qu'un seul d'après lequel les élèves pourraient choisir le groupe d'études qu'ils voudraient. Ces quatre programmes rassemblés renferment toutes les matières mentionnées au tableau du comité, et presque toujours avec le nombre d'heures qui y est indiqué. L'histoire et l'anglais sont grandement restreints dans le programme classique. Les quatre programmes se conforment aux recommandations générales des commissions, c'est-à-dire qu'ils traitent chaque sujet de la même façon pour tous les élèves, sauf quelques exceptions insignifiantes ; ils donnent assez de temps à chaque matière pour qu'on en puisse tirer le profit mental auquel elle est le mieux adaptée ; ils mettent tous les principaux enseignements sur le pied d'une égalité approximative, quant au temps qui leur est décerné ; ils omettent tout cours de mémorisation en vue des examens (de mise au courant sommaire), tandis que les lignes principales telles que langues, sciences, histoire, mathématiques sont enseignées d'une façon suffisamment continue. Avec de légères modifications, ces programmes suffiraient à préparer des élèves qui pourraient être admis, d'après les exigences modernes, à suivre les cours correspondants dans les universités américaines ; ils suffiraient aussi à contenter les nouvelles exigences d'admission qui sont proposées plus bas.

Le Comité savait parfaitement, en préparant ces programmes, qu'il est impossible de faire des programmes d'écoles secondaires satisfaisants, s'ils se limitent à une durée de quatre ans et se fondent sur le système et l'étendue actuels des écoles élémentaires. L'opinion du Comité est que plusieurs enseignements aujourd'hui réservés aux écoles secondaires — tels que sciences naturelles, langues modernes, algèbre et géométrie — devraient être commencés plus tôt, dans les écoles élémentaires, ou bien, autre alternative, que la période secondaire devrait commencer deux ans plus tôt que de nos jours, réduisant la période élémentaire de huit ans à six

ans. Il pense que dans l'organisation actuelle, les méthodes et les branches élémentaires sont trop longtemps en usage.

Les plus grandes différences entre les quatre programmes consistent, comme leurs noms l'indiquent, dans la différence du temps donné àl'étude de langues étrangères. Dans le programme classique, les langues occupent une grande partie du temps ; dans l'anglais, seulement une petite place leur est donnée ; en compensation, la langue anglaise et l'histoire sont beaucoup plus développées dans le second de ces programmes que dans le premier.

A première vue, bien des professeurs diront que, dans les programmes du comité, la physique commence trop tôt et le grec trop tard. Un des membres du comité croit fermement que l'étude du grec y est introduite trop tard. L'explication de la place assignée à ces branches est, qu'en composant les programmes, le comité des Dix avait en vue deux principes généraux importants : premièrement, il essayait de reculer jusqu'à la troisième année le choix si grave entre les études classiques et les études latino-scientifiques. Il pensait que cette bifurcation devait se présenter au jeune homme le plus tard possible puisque le choix entre ces deux routes détermine souvent toute sa carrière ; de plus, il croyait que ce choix important ne pouvait être fait en connaissance de cause que lorsque l'élève avait eu l'occasion, en faisant des excursions dans tous les principaux champs du savoir, de découvrir ses goûts et de montrer quelle est la direction de son esprit. Le jeune homme qui n'a jamais étudié que sa propre langue, ne peut pas connaître ses capacités linguistiques, et celui qui n'a jamais fait d'expériences physiques ou chimiques ne peut pas savoir s'il a du goût pour les sciences exactes. Le professeur le plus clairvoyant, le parent le plus observateur, peuvent bien difficilement prévoir si l'élève a du talent pour une matière qu'il n'a jamais étudiée. Pour ces raisons le comité trouve bon de reculer la bifurcation et de rendre les études des deux premières années aussi objectives que possible. Secondement, comme beaucoup de garçons et de filles qui commencent les études secondaires ne restent à l'école que deux ans, le comité trouva important de choisir les matières des deux premières années de façon que tous les genres, linguistique, historique, mathématique, et scientifique, y soient convenablement représentés. Comme l'histoire naturelle y est représentée par la géographie physique, le comité désira y introduire les sciences inorganiques de précision sous le nom de physique. Dans l'opinion du comité les deux premières années de n'importe lequel des quatre programmes seront, en elles-mêmes, d'un grand profit aux enfants qui n'iront pas plus loin.

Quoique le comité ait jugé à propos, parmi ses quatre programmes, d'en composer un qui ne comprend ni latin ni grec, et un autre qui ne comprend qu'une seule langue étrangère (qu'elle soit morte ou non) il a voulu affirmer explicitement son opinion unanime que, dans les conditions qui existent maintenant aux Etats-Unis pour la préparation de professeurs et pour les moyens de fournir l'instruction aux élèves, les deux programmes appelés langues modernes et anglais seront envisagées en pratique comme inférieurs aux deux autres. — En composant ces programmes modèles, le comité a adopté le nombre vingt comme maximum des leçons par semaine ; mais à deux conditions, c'est-à-dire qu'au moins cinq des leçons seraient destinées à du travail non préparé d'avance et que les leçons de laboratoire seraient doubles chaque fois que cela serait possible.

Il ne faut pas conclure de l'omission de la musique, du dessin, et de l'élocution, dans les programmes de comité, que celui-ci ne croie pas qu'il soit nécessaire de donner à ces sujets l'attention voulue ; il a simplement pensé qu'il valait mieux laisser aux autorités locales, sans conseil de sa part, le soin de décider de quelle manière ces enseignements seraient ajoutés aux autres.

Dans ses trois premiers programmes, le comité a suivi la règle indiquée par les commissions des langues, c'est-à-dire que l'étude de deux langues étrangères ne devrait jamais commencer la même année. Cette règle impose des limites très strictes dans la composition d'un programme de quatre ans ; le comité aurait désiré accorder cinq leçons par semaine à chaque langue étrangère la première année de son enseignement ; mais il ne lui a pas été possible de le faire dans tous les cas. Une école peut mettre en pratique aisément les quatre programmes, car, sauf quelques exceptions inévitables, les mêmes enseignements combinent pour au moins trois des programmes et le nombre d'heures en est le même. N'importe quel maître expérimenté verra, en examinant ces programmes modèles, quels nombreux changements il est possible d'y faire. Ainsi, selon la localité, on pourra transposer le français et l'allemand ; le choix des sujets et leur ordre, dans les sciences, peut varier à l'infini selon les circonstances et selon les besoins de telle ou telle école ; de même le choix et l'ordre en matière d'histoire prêtent à une grande variété.

Bien des enseignements admis dans les écoles secondaires ne sont pas mentionnés dans la liste du comité ; mais si les conseils des commissions étaient appliqués, quelques-uns des sujets omis seraient même mieux enseignés avec n'importe lequel des programmes modèles ; celui qui lira attentivement les rapports des commissions

verra que le dessin, soit géométrique soit à main levée, serait employé dans l'étude de l'histoire, de la botanique, de la zoologie, de l'astronomie, de la météorologie, de la physique, de la géographie et de la physiographie et que le genre de dessin recommandé par les commissions, celui qui sert à enregistrer, à décrire et discuter des observations, est le plus utile. Cet emploi fréquent du dessin peut ne pas détruire la nécessité de l'étude spéciale du dessin. mais il fera diminuer le temps qui lui est exclusivement réservé. De même, la morale, l'économie politique, la métaphysique ni l'esthétique ne sont inscrites aux programmes ; mais on trouverait largement le temps d'en enseigner les éléments dans les leçons d'histoire et d'anglais. C'est par les travaux écrits et les lectures qu'on exigerait des élèves ou qu'on leur recommanderait de faire que les idées fondamentales de ces importants sujets leur seraient inculquées. — Les enseignements industriels et commerciaux manquent, mais l'élève peut choisir entre l'algèbre et l'arithmétique commerciale et tenue de livres, et si l'on voulait pourvoir plus largement à des matières qu'on croit être importantes dans la pratique du commerce ou des arts utiles, il serait facile d'offrir le choix, à l'élève, entre cette étude et une partie des leçons de sciences des troisième et quatrième années du programme anglais.

Le Comité des Dix pense qu'il y aurait grand avantage à ajouter aux heures de leçons habituelles une partie du samedi matin qui serait régulièrement employée à des travaux de laboratoire sur des sujets scientifiques. Le travail de laboratoire exige plus de temps consécutif que ne dure une leçon orale ordinaire ; une heure et demie est le temps le plus court qu'on puisse donner à des exercices de laboratoire. Le Comité propose encore qu'en sus des leçons du matin, une après-midi par semaine soit consacrée à une leçon pratique, en plein air, de géographie, de botanique, de zoologie et de géologie ; ce temps extra du samedi ou de l'après-midi étant compté aux maîtres comme travail régulier. Le comité croit qu'il serait bon d'employer comme assistants pour ces travaux dans le laboratoire ou sur le terrain (surtout au commencement) des jeunes gens qui viennent d'obtenir leur diplôme des écoles secondaires et qui ont eux-mêmes suivi les cours pratiques ; car, au commencement, chaque élève aura besoin de beaucoup de surveillance individuelle pour apprendre à manipuler les instruments et les spécimens et à inscrire ses observations. Un maître, sans assistant, ne peut pas diriger efficacement le travail de trente à quarante élèves, soit dans un laboratoire, soit en plein air. Les expériences pratiques du samedi matin pourraient être maintenues pendant toute l'année scolaire ; les cour-

ses de l'après-midi, naturellement, ne pourraient avoir lieu pendant environ un tiers de l'année.

En somme, le comité des Dix a essayé de montrer avec force les principes qui devraient diriger la composition de tout programme d'études secondaires et de montrer aussi comment les principales recommandations des commissions peuvent être suivies dans une variété de programmes.

Une des questions qu'il devait examiner était celle des conditions d'admission à l'Université et particulièrement on lui demandait de faire son rapport sur l'uniformité de ces conditions aussi bien que sur l'uniformité des programmes d'études secondaires. Presque toutes les commissions ont dit leur manière de voir à ce sujet. On trouve dans leurs rapports la description des réformes qu'elles désirent voir introduire dans la manière d'examiner les élèves qui ont étudié dans les écoles secondaires ; mais il y a un principe général, concernant les rapports entre les écoles secondaires et les facultés, que le comité, inspiré et guidé par les commissions, croit de son devoir d'exposer avec la plus grande clarté possible. Les écoles secondaires des Etats-Unis, dans leur ensemble, n'ont pas été créées pour préparer des candidats à l'université ; le pour-cent de leurs élèves diplomés qui entrent à l'université ou aux écoles techniques est insignifiant. Leur fonction principale est de préparer aux difficultés de la vie cette petite portion des enfants du pays — portion petite en nombre, mais très importante pour le bien-être de la nation — qui se montrent propres à profiter d'une instruction prolongée jusqu'à la dix-huitième année, et dont les parents peuvent soutenir les dépenses de leurs études. Il y a, sans doute, quelques écoles secondaires privées qui ont pour but surtout de préparer des étudiants pour les universités ; mais leur nombre est relativement petit. Donc, un programme d'études secondaires adapté aux besoins nationaux doit être fait pour les enfants dont les études ne dépasseront pas l'école secondaire. La préparation de quelques élèves désirant entrer dans une faculté ou école technique ne devrait pas être, dans une école secondaire ordinaire, le but principal, mais seulement éventuel. En même temps, il serait à désirer que les universités devinssent accessibles à tous les jeunes gens des deux sexes qui auront achevé d'une façon satisfaisante les études secondaires ; leurs parents, souvent, ne peuvent pas décider, quatre ans avant l'âge voulu, qu'ils les enverront à l'université, et eux-mêmes n'auront peut-être pas, jusque vers la fin des études secondaires, le désir de continuer à s'instruire. Afin qu'un élève, ayant obtenu avec succès le diplôme d'une bonne école secondaire, puisse se présenter aux portes de la faculté qu'il

a choisie, il faut que les universités du pays reconnaissent comme suffisantes pour être admis à la partie correspondante de leur enseignement, les connaissances d'un élève qui a suivi avec fruit un bon enseignement secondaire, n'importe à quel groupe d'études il se soit rattaché de préférence. On ne pourrait pas demander cela des universités avec le système qui prévaut maintenant dans l'enseignement secondaire, car un élève peut suivre toute une école secondaire et ne recevoir qu'une instruction faible et fragmentaire ; touchant un peu à tous les sujets et n'en connaissant aucun à fond, ayant quelque teinture, peut-être, d'une variété de matières, mais n'en ayant vraiment *étudié* aucune. Maintenant, on peut dire que si les recommandations des commissions étaient suivies, les principales matières enseignées dans une école secondaire le seraient également et d'une façon suffisante pour admettre à l'université ; toutes seraient enseignées à fond et avec suite, et toutes dans le même esprit ; toutes serviraient à développer la puissance d'observation, la mémoire, l'expression et le raisonnement ; et elles atteindraient également ce but, quoique différant entre elles en qualité et substance. En préparant ses programmes modèles, le comité pensait que les universités pourraient simplifier beaucoup, sans les abaisser, leurs exigences d'admission, en faveur des établissements secondaires qui auraient adopté un de ces programmes. Une université pourrait dire : Nous reconnaîtrons suffisantes pour l'admission un groupe d'études conforme au programme modèle, pourvu que, pendant les quatre années, les leçons aient atteint le chiffre de seize, dix-huit ou vingt par semaine — comme elle penserait qu'il vaut mieux — et, qu'en outre, chaque année au moins quatre des matières aient été cotées à trois leçons par semaine au moins, et que l'étude d'au moins trois des matières ait duré trois ans ou plus. — Pour satisfaire à cette estimation, l'histoire naturelle, la géographie, la météorologie et l'astronomie pourraient être groupées et ne former qu'une seule branche. — Tout candidat entrant à l'université aurait étudié sérieusement pendant quatre ans ; et, d'après la théorie que tous les sujets doivent être tenus équivalents au point de vue de la culture qui est requise pour entrer à l'université, peu importerait quel groupe, quelles études il aurait choisis, il aurait eu ses quatre années de développement mental sérieux. Les commissions de géographie et de langues modernes disent explicitement que les examens d'admission à l'université devraient coïncider avec les examens du diplôme secondaire. Naturellement, une faculté pourrait exiger à volonté telle ou telle branche ou tel groupe d'études indiqué par le Comité, et les exigences des universités pourraient différer large-

ment quoique restant dans les limites du tableau ; en tous cas, le comité trouve que d'avoir suivi d'une manière satisfaisante un groupe d'enseignements comme ceux des quatre programmes, pendant quatre ans, devrait suffire pour être admis dans les facultés. Il croit que cette adaptation exacte entre les écoles secondaires et les institutions supérieures serait très avantageuse et pour les écoles, et pour les universités et pour le pays.

Tous ceux qui liront ce rapport et les rapports des neuf commissions seront convaincus que, pour introduire les améliorations désirées, il serait nécessaire d'avoir des professeurs mieux préparés que ceux qui sont maintenant à la disposition des écoles élémentaires et secondaires. Le Comité des Dix a voulu montrer quelques-uns des moyens de s'en procurer. Pour perfectionner l'instruction des maîtres actuels, on pourrait mieux utiliser les trois systèmes déjà en vigueur. Un bien plus grand nombre de maîtres pourraient assister à ces cours de vacances qui ont lieu maintenant dans bien des universités, surtout si les villes où ils enseignent leur accordaient quelque aide, telle que les frais du voyage et d'étude. En second lieu, dans toutes les villes qui possèdent une faculté ou une université, il serait très utile que celle-ci donnât aux maîtres de la ville des cours sur les principales matières enseignées dans les écoles secondaires ; ce serait un bon service qu'elle rendrait à sa patrie. En troisième lieu, un surintendant ou un directeur d'école qui est lui-même familiarisé avec la meilleure manière d'enseigner un sujet quelconque qui rentre dans le programme, peut aider efficacement les maîtres qui sont sous sa direction. Une personne qui peut enseigner une branche vraiment bien pourra toujours donner de bons conseils même aux professeurs d'autres branches. Le meilleur professeur de chaque département de l'instruction devrait pouvoir consacrer une partie de son temps à aider ses collègues, en surveillant et critiquant leur travail et leur montrant, par le précepte et l'exemple, comment l'accomplir plus efficacement.

Le pays a le droit de s'attendre à un plus grand effort de la part des universités et des écoles normales pour la préparation à l'enseignement de jeunes maîtres des deux sexes. Dans tout le pays la moyenne des connaissances des élèves des écoles normales est trop basse. L'école normale elle-même a besoin d'être mieux montée à tous égards. Quant aux universités, ce qui leur manque serait plutôt de la sympathie pour les autres établissements ; elles devraient ressentir plus d'intérêt envers les écoles, non-seulement secondaires mais aussi élémentaires ; et devraient prendre soin de bien préparer des hommes pour les devoirs d'inspecteur d'école. Elles prépa-

rent déjà de bons directeurs d'école supérieure, mais ce n'est point assez. Elles devraient avoir à cœur d'améliorer les écoles de leur localité, et prendre part à la discussion de toutes les questions relatives aux écoles primaires et secondaires. — Enfin le Comité propose que, dans l'intérêt des écoles secondaires, pour leur faciliter la tâche, des dates uniformes soient fixées pour les examens d'admission des universités et facultés scientifiques des Etats-Unis. C'est une grande difficulté pour les écoles secondaires, qui préparent généralement des candidats à plusieurs institutions supérieures, que les examens d'admission de ces institutions aient lieu à des dates différentes, parfois assez éloignées. Le Comité appelle l'attention aussi sur les services que les écoles de droit, de médecine, de technologie (qu'elles soient ou non rattachées à une université) pourraient rendre aux écoles secondaires et aux écoles préparatoires en conformant leurs conditions d'admission avec le système de groupements à choix qu'il recommande dans ses quatre programmes modèles.

A. Herzen.

L'ENSEIGNEMENT LITTÉRAIRE

ET L'ÉDUCATION DE L'ARTISTE [1]

Messieurs,

L'enseignement littéraire à l'Ecole des Beaux-Arts vient d'entrer dans sa vingtième année. Vous le connaissez de longue date : il est adulte, il a porté ses fruits. Je n'ai donc pas ici à vous le faire connaître, ni surtout à le défendre, alors qu'ici nul, certes, ne songe à l'attaquer. Mais il n'est peut-être pas superflu, tant pour vous que pour moi, que j'en précise la valeur et la portée, que j'en montre, brièvement, l'utilité directe pour l'artiste, au risque de répéter certaines choses que l'on vous a certainement dites ici jadis, à l'ouverture de ce cours. L'inconvénient d'une redite, à si longue distance, sera mince, devant un auditoire qui change tous les trois ou quatre ans: il n'y a pas chez vous d'étudiant de vingtième année.

La fondation de cette chaire est récente ; mais le besoin auquel elle répond est ancien, très ancien. Ce besoin tient à la nature même de l'artiste, à ses dons spéciaux, à ses richesses, et au développement exceptionnel de certaines facultés qui tendent à absorber entièrement les autres, au risque, faut-il l'avouer, de faire de lui un créateur incomplet. Chez vous la vocation est irrésistible, exclusive : comment ne le serait-elle pas.? L'artiste porte un monde d'êtres et de formes dans son cerveau : jeune, il bouillonne de l'ardeur de produire, d'enfanter ce qu'il conçoit, et, en attendant, de traduire ce qu'il voit, d'exercer sa main, d'aiguiser son œil, de lutter par l'imitation avec les maîtres, avant de lutter avec eux par la création. Heureuse ferveur, que je suis loin de vouloir refroidir ! Mais, tandis qu'il s'abreuve, qu'il s'enivre à cette source naturelle de l'art plastique qui est l'art lui-même avec ses chefs-d'œuvre de peinture ou de sculpture, il ne s'avise peut-être pas toujours assez qu'il est, dans un art voisin, une source, secondaire je le veux bien, mais vivifiante encore, où les plus grands maîtres de l'antiquité et de la Renaissance n'ont jamais dédaigné de puiser, je veux dire la littérature. Chez les élèves le pinceau ou l'ébauchoir font tort au livre ; ce qui est très

(1) Leçon d'ouverture du Cours de Littérature à l'Ecole des Beaux-Arts (7 novembre 1896).

naturel, certes, mais ce qui ne va point, au fond, sans quelque danger. Est-ce à dire qu'il faille faire à la littérature une place indiscrète dans les études, dans les préoccupations de l'artiste? Une très grande place, non ; mais une place, oui ; une petite place, celle qu'occuperait un passe temps fécond, tel que les vrais amis des beaux-arts l'ont toujours recommandé à vos devanciers, et cela depuis quelque chose comme cent cinquante ans, sinon davantage.

Les autorités ne me manqueraient pas, en effet, si je voulais montrer combien le défaut de littérature — mettons de lecture tout simplement, si vous voulez, — est signalé depuis longtemps, dans cette Ecole même comme une pierre d'achoppement pour l'artiste. Un connaisseur du siècle dernier, un artiste, un mécène qui a été le bourru bienfaisant de votre Ecole et qui soutient encore vos études de ses libéralités posthumes, le Comte de Caylus, visait les élèves peintres, lorsqu'il haranguait ainsi leurs maîtres, en pleine Académie, dans la séance du 3 juin 1747 : « Quel plaisir pour un peintre, en se délassant de ses occupations ordinaires, d'aller pour ainsi dire à la découverte dans un bon auteur ! Oui, messieurs, vous devez goûter un attrait bien plus vif que tous les autres hommes à lire ces historiens, ces poètes, où tout est pour l'ordinaire en action. Votre imagination, accoutumée à vous servir, vous accompagne sans cesse ; et, d'un livre souvent froid et indifférent pour ceux qui n'ont pas votre talent, elle en fait une galerie variée, et riche de toutes les richesses de l'esprit (1) ».

Voilà un appel qui n'est pas d'un simple littérateur, puisque le Comte de Caylus a gravé plus de trois mille pièces à l'eau-forte. Il savait d'ailleurs le prix du temps, et la difficulté de l'art ; il savait que peindre, sculpter, bâtir, sont pour l'artiste, suivant le mot de Molière, « des emplois de feu qui veulent tout un homme ». Aussi se garde-t-il, en évitant un excès, de tomber dans un autre : « Cependant, continue-t-il, je ne vous exhorterais jamais qu'à des lectures peu étendues et assez modérées. Cette occupation n'a souvent que trop de charmes. Vous en avez une principale, à laquelle vous vous devez par préférence...... Que demandé-je donc ? ma proposition se réduit à ceci : que le peintre fasse son principal de l'exercice immédiat de son art ; mais qu'il veuille bien employer ses heures de repos à se familiariser avec « les [meilleurs] auteurs ».

Le conseil venait à point. Notre vieil amateur sentait bien que l'art français, le grand art, se perdait aux environs de 1750, dans la répétition, ou, pour parler tout à fait net, dans la routine. On pei-

(1) Caylus, *Réflexions sur la peinture*, lecture faites à l'Académie Royale, le 3 juin 1747. « Relu le 5 août nsuivant ».

gnait, on sculptait, avec des recettes et des conventions faussement décorées du nom de traditions. La vue des artistes était bornée par leur chevalet. Aucune connaissance arrivée du dehors ne venant renouveler leurs idées, aucune curiosité ne les poussant eux-mêmes à franchir le cercle familier des choses où ils manœuvraient les yeux fermés, ils se répétaient avec sérénité. Nulle objurgation ne prévalait contre leur indolence ; et, malgré le talent de quelques-uns, l'école dans son ensemble croupissait. Car, Messieurs, le talent est peu de chose si la médiocrité d'esprit l'accompagne ; et la médiocrité d'esprit provient souvent d'un défaut de culture générale. Il faut lire les *Mémoires* de Marmontel, — un ami pourtant, — pour voir ce qui manqua aux artistes d'alors. S'il est permis d'avancer ici une opinion, c'est ce défaut d'instruction chez les artistes qui, avec d'autres causes, amena cette stagnation de l'art qui rendit à son tour la révolution de David inévitable. Des artistes plus éclairés, possédant mieux l'intelligence de la vraie histoire et de la vraie littérature, eussent développé l'art sans secousse, et fait l'économie d'une révolution. Ces économies-là sont d'ailleurs aussi souhaitables en art qu'en politique, car chaque révolution intronise à sa suite un excès, et David n'échappa point à cette nécessité historique.

Le mal que je signale avait alors sa source dans une erreur trop accréditée. On a défini souvent l'artiste, et l'artiste s'est souvent défini lui-même l'homme d'*un* art, l'homme de *son* art. Grave erreur, Messieurs, et sorte d'injure gratuite que l'on fait aux dons merveilleux de l'artiste, quand on ne l'établit dans un des domaines de la création humaine que pour l'exclure de tous les autres ! Singulière façon d'enrichir l'artiste en l'appauvrissant, de l'exalter en le circonscrivant, de le louer en le rapetissant ! Eh ! sans doute l'artiste est celui qui, parmi les différents arts, en pratique surtout un qu'il préfère aux autres ; car on ne peut demander à tous d'être des artistes universels, des Léonard ou des Michel-Ange, et d'exceller également dans la pratique de tous les arts. Mais, s'il a son outil et sa matière de prédilection, l'artiste n'en est pas moins, n'en doit pas moins être l'homme *de l'art* en général, c'est-à-dire de tout ce qui, dans tous les domaines, est capable de nourrir, d'entretenir en lui les facultés plastiques, comme aussi de renouveler et d'accroître les idées et les connaissances qui sont la matière première de tout chef-d'œuvre amoureusement conçu, toile ou statue, monument de pierre ou de bronze. Il ne doit donc pas s'abriter derrière son art comme derrière une muraille de la Chine ; il doit explorer les autres, et non seulement les arts de la forme, mais encore les arts de la parole, l'histoire et la littérature. Pourquoi ? D'abord, parce que si l'on re-

tranche des beaux-arts tout ce qui se rattache à ce que les hommes ont accompli de grand et d'héroïque, — c'est-à-dire à l'histoire ; — ou tout ce qui se rattache aux imaginations des poètes épiques, des dramaturges, des conteurs et des romanciers. — c'est-à-dire à la littérature, — vous voyez ce qui reste. Mais ceci est une naïveté, et je m'excuse presque d'avoir dû la produire. Pourquoi encore? Parce que ces arts sont différents, que leurs moyens d'expression sont autres, et que justement cette similitude du fond, contrastant avec les différences de la mise en œuvre, sera pour l'artiste un plus puissant stimulant de recherche et d'expression. Pourquoi encore? Parce qu'à envisager fixement, obstinément, un art à l'exclusion des autres, l'œil se fatigue et devient insensible aux beautés des arts voisins; l'esprit se dessèche et perd son libre jeu ; l'imagination enfin et la sensibilité, ces qualités maîtresses de l'artiste, jouant toujours, sans relâche, dans le même sens, prennent à la longue, pour quelques points vifs, très vifs (ou trop vifs), une foule de points morts. D'un côté il y a hyperesthésie, de l'autre atonie ou anesthésie.

L'artiste vrai, l'artiste normal pour mieux dire, c'est celui qui conçoit pour son esprit un exercice indépendant de son outil. L'outil avant tout, soit ! mais après les heures absorbantes, — fatigantes aussi, — du travail technique, à eux le délassement, à eux la récréation intellectuelle, celle où tout est profit ! L'imagination de l'artiste est une toile intérieure sur laquelle, au moyen de la lecture, il peut chaque jour imprimer quelque chose. Qu'il se fasse des provisions d'images, comme Horace faisait des provisions de philosophie. Quelque jour, dans l'étroite logette où il se débat contre un thème de concours, du fond de sa mémoire jaillira l'inspiration soudaine, due à quelque trait d'Hérodote, de Plutarque, de Sophocle, qui dormait là en attendant la résurrection. On a dit, Messieurs, que « la nature est à vous, qu'elle *pose* continuellement devant vous, comme pour vous permettre d'augmenter gratuitement vos connaissances » (1). N'en dirons-nous pas autant de la littérature? Les toiles et les marbres des maîtres, juste objet de vos premières méditations, ont ce désavantage d'être dispersés, hors de votre vue, souvent hors de France. La jouissance en est courte et momentanée. Les chefs-d'œuvre de la littérature, au contraire, sont là sous votre main. Ils épient le moindre de vos signes, ils sont prêts à accourir. Nul gardien, nulle consigne ne vous oblige à fermer le livre au passage le plus intéressant ; vous pouvez à loisir parcourir le monde antique avec Horace, descendre aux Enfers ou remonter au Paradis, suivant votre

(1) Caylus, *ibid.*

goût ou l'humeur du jour, avec Dante; faire, vous aussi, avec Shakespeare, votre songe d'une nuit d'été, accomplir avec Châteaubriand le voyage d'Athènes et de Grenade, ou, avec Gœthe, le voyage d'Italie. Que de grandioses surprises si vous faites ces lectures pour la première fois; quelles révélations nouvelles si, les ayant faites jadis, un peu jeunes, vous les reprenez avec les yeux d'artistes que vous avez aujourd'hui! Quel aliment à votre enthousiasme! Quel élargissement soudain de tout votre esprit! Vous répéterez sans doute à vingt ans le mot que Bouchardon laissait échapper à quarante: « Depuis que j'ai lu l'*Iliade*, les hommes ont quinze pieds, et la nature s'est accrue pour moi ».

Mais votre principale découverte sera sans contredit celle-ci: que la littérature, loin d'être une mine épuisée par toutes les œuvres qu'on en a tirées, renferme pour l'artiste encore plus de trésors intacts qu'on n'en a exploités jusqu'ici. Ce n'est pas la faute des littérateurs, encore un coup, si l'art se répète; les grands livres de l'humanité peuvent encore défrayer vingt siècles de chefs-d'œuvre, et de chefs-d'œuvre originaux. Est-ce moi qui parle ici? Non pas, mais un peintre célèbre, celui que ses compatriotes avaient surnommé (avec une nuance d'emphase peut-être), le *Poussin hollandais*, Gérard de Lairesse. Gérard de Lairesse, devenu aveugle, obligé de renoncer à l'art, mais voulant continuer à former des artistes, écrit, dans son *Grand livre des Peintres*, aux environs de 1700: « Rien ne m'étonne davantage, que de voir que du grand nombre de sujets que nous offre l'Écriture Sainte on en ait mis jusqu'à présent si peu sur la toile; et que, de quatre cents représentations qu'on vient d'en publier en gravures, il n'y en ait, pour ainsi dire, point qu'on n'eût déjà exécutées de la même manière, en laissant dans l'oubli les sujets qu'on n'a pas encore traités, comme s'ils n'étaient pas propres à la composition. Il en est de même des œuvres d'Ovide, d'Homère, de Virgile, et d'autres écrivains, qui nous présentent une infinité de sujets qui n'ont pas encore été exécutés.... ».

Gérard de Lairesse ajoute: « Cette négligence des artistes ne peut être attribuée qu'à leur ignorance et à leur paresse (il s'agit, Messieurs, des artistes hollandais), qui doivent naturellement borner leurs idées et les empêcher de faire des recherches nécessaires pour accomplir de nouveaux progrès: vices qui ne peuvent être vaincus que par une constante application » (1).

La leçon est rude. Mais, il y a deux cents ans, on ne mâchait pas

(1) Gérard de Lairesse, *Le Grand livre des Peintres*, trad. fr. de Jansen, Paris, 1787, tome Ier, p. 110-111.

les termes ; et d'ailleurs, on a tant fait de progrès depuis, en France et sans doute en Hollande, que ces bourrades n'ont plus qu'un intérêt rétrospectif. Laissons donc notre auteur en colère déclarer qu' « il en est d'un grand nombre d'artistes comme de certains animaux qui tous suivent aveuglement un conducteur de leur espèce ; s'imaginant qu'ils en ont fait assez lorsqu'entre leurs compositions et celles de leurs prédécesseurs, ils mettent cette différence, qu'ils représentent assises les figures que d'autres ont mises debout » et debout celles qui étaient assises. Renvoyons, dis-je, à qui de droit ces doléances vieilles de deux siècles, et qui vous font justement sourire, pour retenir seulement cette maxime, qui résume sa pensée : « On ne peut nier que les connaissances d'un bon peintre qui veut embrasser toutes les parties de son art, doivent être très étendues : la géométrie, la physique, l'histoire, la littérature, ne sont qu'une partie des objets sur lesquels il doit avoir porté son œil attentif » (1). Étendons à notre tour à tous les artistes ce que Gérard de Lairesse disait des peintres pour lesquels il écrivait, et nous aurons défini l'éducation de l'artiste moderne.

***

Mais c'est assez parler de l'utilité, générale ou théorique, de la littérature pour les artistes. Quelques exemples pratiques préciseront ma pensée. Et, puisque notre cours de littérature comporte un cycle de trois années, dont la première est consacrée aux littératures anciennes, c'est à la première des deux littératures qui sont l'objet du cours de cette année, c'est-à-dire à la littérature grecque, que j'emprunterai mes preuves.

La valeur plastique de cette littérature est incomparable. C'est une esthétique en action. Non seulement elle fait merveille pour exciter l'imagination et réchauffer le sentiment du lecteur moderne, mais c'est elle, on peut le dire, qui enfanta, qui nourrit ensuite de son lait créateur, durant de longs siècles, le plus bel art qu'ait connu l'humanité, l'art grec. C'est la poésie grecque, avec Homère, qui a inventé, façonné, fixé sous la forme plastique l'Olympe et ses Dieux, les déesses, les héros légendaires, les guerriers aux belles formes, les femmes aux beaux voiles, et qui a peuplé de ses imaginations picturales les trois régions où s'agite le sort des mortels, le ciel avec son palais de Zeus, la terre avec ses camps et ses foyers, les Enfers où la mort est encore l'ombre transparente de la vie. Des ténèbres historiques qui enveloppent la guerre de Troie, les créations spontanées d'Homère jaillissent comme le soleil sort de la nuit. Quand, à quatre siècles de

(1) *Id. ibid.*, p. 284.

là, on demandait à Phidias à quel modèle il avait emprunté la grandeur souveraine qui rayonnait sur son chef-d'œuvre, le colossal Jupiter Olympien, il répondait : à Homère. Mais laissons Homère, cet ancêtre de tous les arts, ce démiurge du génie grec, qui ressemble trop à un miracle pour être une preuve, et vérifions aussi notre dire sur quelques-uns de ses successeurs.

A quelque moment qu'on se place, dans l'histoire de la littérature grecque ou dans l'histoire de son art, on est frappé de l'étroit, du rigoureux parallélisme qui unit l'une à l'autre, qui les marie et les confond parfois au point qu'on ne sait plus lequel des deux arts emprunte le plus à l'autre, si telle description n'est pas un tableau de maître, si telle statue n'est pas une strophe sculptée. La raison de cette fusion, qui n'est pas une confusion mais une harmonie, où est-elle ? C'est que l'âme grecque est une, comme sa religion, comme sa littérature, comme son art. Les arts littéraires ou plastiques ne souffrent pas, en Grèce, du divorce dont souffrent plusieurs nations modernes, où la religion est une chose, l'art une autre, et le sentiment national un compromis entre les deux. L'art et la littérature jaillissaient ensemble du même faisceau de croyances ; la même circulation esthétique en animait toutes les branches ; et si les fruits revêtaient une forme différente, là artistique, là littéraire, ils avaient tous même saveur, souvent même couleur. Dirai-je les emprunts faits par les tragiques aux sculpteurs, et par les sculpteurs aux tragiques ? Autant passer en revue et la sculpture et la tragédie. Pour se borner à une silhouette générale, et pour caractériser seulement quelques aspects extérieurs, qu'est-ce qui ressemble plus aux brusques élans et aux mystérieuses obscurités d'un Pindare, ou encore aux héros imposants et inachevés d'un Eschyle, que ces statues archaïques dont ils sont les contemporains, êtres robustes, gauches, majestueux et énigmatiques, immobilisés dans un seul geste d'action souvent fougueuse, et figés dans un sourire de pierre ? Qu'est-ce qui ressemble plus à Sophocle, par contre, que ces Dieux devisant avec sérénité, au centre de la frise du Parthénon, tandis que la double procession des fidèles tend vers les deux angles du monument le double rythme de ses offrandes ? Est-ce Euripide, ou un art déjà plus agité, plus réaliste, émule de celui d'Euripide, qui a ciselé ces scènes d'enlèvements, ces combats d'amazones, ces batailles pleines de colère de l'époque de Scopas ? Et n'est-ce pas Aristophane, dessinateur à ses heures, qui aurait crayonné sur les panses de ces amphores, sur le fond et le revers de ces coupes, ces pochades spirituelles, ces grotesques de satire et de comédie licencieuse ? Les gracieuses béotiennes de Tanagra, que le coroplaste a surprises à leur toilette ou en visite, caque-

tant et coquetant du bout de leur éventail aux couleurs vives, ne sont-ce pas les cousines de ces Syracusaines, dont Théocrite a croqué l'amusant babillage ? Et ces stèles votives aux fins reliefs, ces poupées, ces amours de Myrhina, ces bijoux et ces pierres intaillées, ne vous rappellent-ils pas ces autres bijoux littéraires, sertis dans une langue divine comme dans l'or le plus pur, les épigrammes de l'*Anthologie* ?

Ainsi, pour nous borner à l'exemple de la Grèce, que l'on parte de son art ou que l'on parte de sa littérature, on ne saurait avoir la pleine intelligence, et par conséquent la pleine jouissance de l'un des deux, sans y ajouter le complément de l'autre. La connaissance de la littérature grecque ne rendrait-elle à l'artiste que ce premier service, ce serait déjà quelque chose. Mais il y a mieux : elle peut lui servir à trouver, à inventer à son tour. Tantôt ce sont des images précises qu'elle lui fournira et qui le frapperont comme autant d'idées à simplement transposer d'un art dans un autre. Tantôt ce sont des réflexions ou des traits qui, sans signification pour le lecteur ordinaire, déposeront dans le cerveau toujours en enfantement de l'artiste comme des germes de fécondité. Sans parler de ces passages si intrigants pour eux, où les auteurs anciens, décrivant un chef-d'œuvre aujourd'hui disparu, traduisent l'impression littéraire de l'objet, en laissant l'aiguillon du *comment* dans l'imagination de l'artiste. Ainsi les pièces relatives au chef-d'œuvre de Myron, sa fameuse vache de bronze. « Myron, dit un anonyme de l'*Anthologie*, un veau est mort auprès de ta vache, l'ayant prise pour sa mère, et croyant qu'il y avait du lait dans sa mamelle d'airain. » — « Hélas ! Myron, dit un autre, en exécutant ton œuvre, tu n'as pas été assez prompt. L'airain s'est refroidi et durci, avant que tu puisses mettre une âme dans ta génisse (1). » De tels passages ne sont-ils pas propres à piquer la réflexion de l'artiste, et à mettre en branle son imagination si prompte à saisir et à exprimer la vie ? C'est un intérêt analogue qui le soutiendra dans la lecture d'un Philostrate décrivant une galerie de tableaux, vrais ou imaginaires ; ou dans la lecture d'un Pausanias, relevant comme exprès pour les futurs architectes de notre Ecole d'Athènes, l'exacte situation, la dimension et la description des monuments de toute sorte dont le sol grec était encore couvert au IIe siècle de notre ère.

Enfin, considérée dans son ensemble, la littérature grecque possède trois qualités capitales qui me semblent indispensables aussi aux arts plastiques : elle a la beauté, elle a la pensée, et elle a l'ac-

(1) *Anthologie*, Epigrammes descriptives, 735, 736.

tion. C'est dire ce qu'elle vaut par ses formes générales, par son fond, et par son expression. Elle intéresse à la fois l'âme, l'intelligence, et l'œil, si j'ose ainsi parler. Car elle sait faire voir et toucher pour ainsi dire : la mobilité de sa mise en œuvre n'a d'égale que sa précision. Elle n'est pas seulement un trésor de sagesse et de vérité ; elle est comme un musée des grands gestes de l'humanité. Aussi peut-elle jouer, pour l'artiste, le rôle d'un art consultatif d'application universelle. Tout y est si nettement mis au point pour la vive représentation des scènes, que la provocation au peintre et au sculpteur est directe. Les grands poèmes grecs sont des fresques qui marchent. Le *drame* au sens profond du mot, ce ressort interne qui est le nerf de tous les arts, le drame est inhérent à la littérature grecque. C'est là qu'il faut le capter à sa source. Il est si lié au fond des choses, que l'analyse des sentiments, la « psychologie » comme nous disons aujourd'hui, y prend d'elle-même une forme dramatique. Voici, par exemple, une donnée morale : Télémaque, au début de l'*Odyssée*, n'est plus un enfant, puisqu'il a dix-huit ans, mais il n'est pas encore un homme : privé de son père depuis dix-sept ans, obligé de subir les vexations des prétendants qui pillent ses biens en attendant que Pénélope se décide à un choix, c'est un noble cœur et une faible volonté. Mais vient l'instant décisif. Minerve, d'un mot, a ranimé son espérance, a fait appel à son énergie. L'enfant disparaît : l'homme va se révéler. Comment ? à quel sujet ? quel détail significatif le poète va-t-il choisir pour rendre ce changement intérieur sensible à l'extérieur, et, surtout, *dramatique ?* Laissons parler Homère ;

— « Télémaque, semblable à un dieu, rejoignit les prétendants [à table]. Au milieu d'eux chantait un aède illustre, et ils l'écoutaient en silence. Il chantait le retour funeste que Pallas-Athéné avait préparé aux Grecs au sortir de Troie. Du haut de l'étage supérieur, la fille d'Icarios, la prudente Pénélope, entendit ces chants divins : elle descendit le haut escalier qui menait à son appartement : elle n'était pas seule ; deux suivantes l'accompagnaient. Lorsque Pénélope, la plus noble des femmes, fut arrivée auprès des prétendants, elle s'arrêta sur le seuil de la salle, solidement construite, en ramenant sur ses joues son voile lustré ; ses fidèles suivantes se tenaient l'une et l'autre debout à ses côtés. Alors, tout en larmes, elle adressa la parole au divin aède : « Phémios, dit-elle, tu sais bien d'autres sujets propres à charmer les mortels, grandes actions des hommes et des dieux, que célèbrent les aèdes. Chante-leur donc un de ces chants, debout parmi eux, et qu'ils boivent le vin en silence. Mais laisse de côté ce chant plein de douleur, qui toujours m'afflige jusqu'au fond de l'âme, moi sur qui s'est abattu un deuil inconsolable. Tant m'était cher celui de qui j'ai au cœur le regret, et dont je me souviens sans cesse, ce héros dont la gloire s'étend au loin sur Hellas et jusqu'au milieu d'Argos ! »

« Mais Télémaque, plein de sagesse, prit la parole et lui dit : « Ma mère, pourquoi veux-tu empêcher l'aède aimable de charmer les auditeurs, selon

ce que lui suggère son esprit ? Ce ne sont pas les aèdes qui font les évènements, c'est Zeus lui-même, Zeus, qui attribue aux hommes entreprenants leur destinée, à chacun celle qui lui plaît. Quant à celui-ci, ne nous indignons pas de ce qu'il chante le sort funeste des Danaens : car le chant qui a le plus de vogue parmi les hommes, c'est toujours celui qui est le plus nouveau à entendre. A toi donc d'affermir ton cœur et de l'habituer à ce que tu entends. Ulysse n'est pas le seul qui ait perdu le jour du retour sur la terre de Troie ; beaucoup d'autres avec lui y ont péri. Mais rentre dans ton appartement et vaque à tes travaux ; reprends ta toile, ta navette, et ordonne à tes femmes d'accomplir leur tâche. Parler est le partage des hommes, et le mien avant tout ; car c'est moi qui suis maître céans. » Pénélope, toute saisie, retourna dans son appartement, roulant dans son esprit les sages paroles de son fils. Elle remonta à l'étage supérieur avec les femmes, ses suivantes, et pleura son cher époux, Ulysse, jusqu'à l'heure où Minerve, la déesse aux yeux perçants, versa le doux sommeil sur ses paupières (1). »

Cette page pourrait-elle se traduire directement et textuellement sur la toile ? C'est une question intéressante, mais que je n'ai pas à trancher ici. Mon rôle est beaucoup plus modeste. Il se borne à vous avoir montré là une scène de maître, empreinte d'un art supérieur, et qui, par l'impression qu'elle produit, peut inspirer heureusement un artiste : La *Pénélope* du statuaire Cavelier, assoupie au milieu de ses laines, est peut-être sortie de là. Dans ce fragment peu cité, relativement inconnu, nous avons un spectacle complet, avec l'attitude des personnages, leur groupement, leurs gestes, et même une certaine couleur. Nous voyons ces grossiers prétendants, après leur ripaille accoutumée, charmés par la musique, plus forte que le vin (détail bien grec). Nous percevons l'émotion de la noble épouse qui se croit veuve, et qui se consume nuit et jour dans les larmes. De quelle mortelle douleur ne faut-il pas qu'elle soit atteinte pour oser, elle, l'auguste femme de foyer, la grecque pudique, descendre dans cette salle de festin parmi des hommes, s'offrir à des regards allumés par l'orgie et traversés de convoitise ! Et pourtant, quelle décence dans son attitude, dans les paroles qu'elle prononce à l'abri de son voile ! On sent qu'une magie l'enveloppe. Quel silence à ces mots ! Sa vertu et le souvenir d'Ulysse la protègent. Mais le fils parle à son tour. Il est ferme, il est viril ; son ton d'autorité impose à tous, mais surtout à sa mère. Et si celle-ci, interdite, retourne en pleurant à ses laines et à ses fuseaux, peut-être qu'une douceur se cache sous l'amertume de ses larmes : son fils est un homme, qui la défendra, et bientôt à son désespoir succède un sommeil réparateur. Qui donc, s'il a une âme d'artiste, ne se délecterait au pathétique contenu qui

(1) *Odyssée*, chant Ier (Trad. Pessonneaux.)

anime une telle scène, et n'en retirerait une de ces émotions qui sont le meilleur des enseignements ?

Cette mise en œuvre dramatique, si elle se déploie déjà souverainement dans l'épopée, il va bien sans dire qu'elle éclate dans le théâtre. Mais laissons les tragiques, puisqu'il va de soi que le drame est au théâtre, qui ne vit que de cela. Il devient très intéressant, par contre, d'observer ce don de drame ou d'action chez un descriptif, un bucolique comme Théocrite. Ainsi l'épisode d'Hercule enfant, étouffant de ses petites mains énergiques les deux serpents qui assaillaient son berceau. Vous connaissez le motif, dix fois traité par la scupture ancienne, et que vous retrouvez jusqu'au fond d'une patère du trésor d'Hildesheim, exposée dans notre vestibule. Voici la narration de Théocrite :

« Héraclès avait dix mois, lorsqu'un soir Alcmène la Midéenne, le déposa, ainsi que son frère Iphiclès, plus jeune d'une nuit, tous deux bien lavés et rassasiés de lait, dans un bouclier d'airain, belle arme ravie par Amphitryon à Ptérélas, tombé sous ses coups. Caressant de la main la tête des enfants, la mère leur dit : « Dormez, mes petits, d'un doux sommeil, suivi d'un doux réveil. Dormez, mes âmes, frères jumeaux, enfants pleins de santé. Heureux endormez-vous, et heureux revoyez l'aurore. » Elle dit, berça le grand bouclier, et le sommeil s'empara d'eux. Au milieu de la nuit, à l'heure où la grande Ourse incline vers le couchant, vis-à-vis d'Orion qui montre sa large épaule, alors l'artificieuse Héra envoya deux monstres affreux, deux dragons aux noirs replis, hérissés d'écailles, vers le large seuil, à l'endroit où s'ouvraient les portes à deux battants : elle leur avait ordonné avec menaces de dévorer le petit Héraclès. Les deux serpents, déroulant leurs anneaux, allongeaient sur le sol leur corps nourri de sang, et, tandis qu'ils avançaient, de leurs yeux jaillissait un feu terrible, et ils crachaient un noir venin. Mais lorsqu'ils furent arrivés en dardant leurs langues tout près des enfants, les fils chéris d'Alcmène se réveillèrent (car Zeus voit tout), et une clarté illumina la chambre. Iphiclès jeta un cri aussitôt qu'il aperçut les méchantes bêtes au-dessus du bouclier creux et qu'il vit leurs dents cruelles ; et, repoussant du pied la couverture moelleuse, il s'élança pour fuir. Mais Héraclès leur fit face, les mains tendues, les enchaîna tous deux d'une dure étreinte, et serra leur gorge à l'endroit où les serpents malfaisants cachent leurs noirs poisons haïs des dieux mêmes. Alors les monstres enroulèrent leurs anneaux autour de l'enfant né avant le temps, qui, à la mamelle, ignorait les larmes. Mais ils les desserraient, vaincus par la douleur, et s'efforçaient de dégager leur épine de l'invincible étreinte. »

— « Alcmène entendit le cri d'Iphiclès et accourut la première : « Lève-toi, dit-elle, Amphitryon, car la crainte me retient et me paralyse. Lève-toi, sans attacher tes sandales à tes pieds. N'entends-tu pas les cris du plus jeune de nos fils ? Ne vois-tu pas qu'au plus profond de la nuit tous ces murs sont éclairés comme par la brillante aurore ? Crois-moi, il se passe quelque chose d'étrange, oui, d'étrange, mon cher époux. » Elle dit, et, docile à la voix de son épouse, Amphitryon s'élança de sa couche et se pré-

cipita sur son épée artistement travaillée, qui était toujours suspendue à un clou au-dessus de son lit de cèdre. Puis il étendit une main vers son baudrier nouvellement tissé, tandis que de l'autre il soulevait le grand fourreau en bois de lotus. Mais la vaste chambre fut de nouveau remplie de ténèbres. Alors il appela à grands cris ses serviteurs plongés dans le sommeil: « De la lumière ! mes serviteurs, hâtez-vous de prendre de la lumière au foyer, tirez les solides verroux des portes. » — « Debout, courageux serviteurs ! c'est le maître qui vous appelle ! » s'écria de son côté la servante phénicienne qui couchait près des meules à grains. Aussitôt ceux-ci accoururent avec des flambeaux allumés, et l'appartement fut rempli d'une foule empressée. Mais quand ils virent Héraclès, encore à la mamelle, tenant, sans lâcher prise, les deux monstres dans ses mains délicates, ils battirent des mains en se récriant. Lui, cependant, montrait les deux reptiles à son père Amphitryon, sautait de joie avec une gaité enfantine, et, en riant, déposait aux pieds de son père les monstres terribles endormis par la mort. Alors Alcmène serra contre son sein Iphiclès glacé d'effroi et tout pâle. Amphitryon recouvrit Héraclès de la toison d'agneau, retourna vers sa couche, et se rendormit (1) ».

Ce tableau est assurément moins large et moins simple que le précédent. Je dirais volontiers que l'un est d'un maître, et l'autre d'un maniériste de premier ordre. Mais quel charme et quel naturel encore dans cette scène si étudiée ! quelle jolie distribution du détail, et comme la science des effets, l'entente des oppositions, cette lumière surnaturelle et ces ténèbres, le contraste des deux enfants, le cri d'Alcmène, la course effarée des serviteurs, comme tout cela, dis-je, est presque autant artistique que littéraire !

Vous pensez bien, Messieurs, que, si les écrivains grecs peignent de la sorte des scènes purement littéraires, fictives, ils ne demeurent pas sans parole et sans chaleur en présence d'un chef-d'œuvre de l'art. Leur description est alors si exacte, si animée, qu'on pense avoir sous les yeux l'œuvre elle-même. Rien ne saurait donc mieux montrer la valeur plastique de la littérature grecque, que certains passages qui rivalisent de plasticité avec l'œuvre d'art que les mots sont chargés de nous montrer. Voici comment Lucien, le railleur Lucien, celui qu'on a appelé le Voltaire de l'antiquité, dépeint deux tableaux : et encore se défend-il d'être un connaisseur ! Il n'est, dit-il, qu'un spectateur qui a beaucoup admiré.

Le premier de ces tableaux, peint par Zeuxis, représente un hippocentaure femelle qui allaite deux petits nouveaux-nés :

« Sur un épais gazon est représentée la centauresse : la partie chevaline de son corps est couchée à terre, les pieds de derrière étendus ; sa partie supérieure, qui est toute féminine, est appuyée sur le coude ; ses pieds de devant ne sont point allongés comme ceux d'un animal qui se repose sur

(1) Théocrite, *Heraclès enfant*, début. (Trad. Pessonneaux).

le flanc, mais l'une de ses jambes, imitant le mouvement de cambrure d'une personne qui s'agenouille, a le sabot recourbé ; l'autre se dresse et s'accroche à la terre, comme font les chevaux quand ils essaient de se relever. Elle tient entre ses bras un de ses deux petits et lui donne à téter, comme une femme, en lui présentant la mamelle ; l'autre tette sa mère à la manière des poulains. Vers le haut du tableau est placé, comme en sentinelle, un hippocentaure, époux, sans nul doute, de celle qui allaite ses deux petits : il se penche en souriant. On ne le voit pas tout entier, mais seulement à mi-corps. De la main droite, il tient un lionceau, qu'il élève au-dessus de sa tête, et semble s'amuser à faire peur aux deux enfants.

« Toutes les autres beautés de ce tableau, qui échappent en partie à l'œil d'un ignorant tel que moi, bien qu'elles réalisent la perfection de la peinture, je veux dire la correction exquise du dessin, l'heureuse combinaison des couleurs, les effets de saillie et d'ombre ménagés avec art, le rapport exact des parties avec l'ensemble, l'harmonie générale, je les laisse à louer aux fils des peintres, qui ont mission de les comprendre. Pour moi, j'ai surtout loué Zeuxis, pour avoir déployé dans un seul sujet, les trésors variés de son génie, en donnant au centaure un air terrible et sauvage, une crinière jetée avec fierté, un corps hérissé de poils, non seulement dans la partie chevaline, mais dans celle qui est humaine. A ses larges épaules, à son regard tout à la fois riant et farouche, on reconnaît un être sauvage, nourri dans les montagnes, et qu'on ne saurait apprivoiser.

« Tel est le centaure. La femelle ressemble à ces superbes cavales de Thessalie, qui n'ont point encore été domptées et qui n'ont pas fléchi sous l'écuyer. Sa moitié supérieure est d'une belle femme, à l'exception des oreilles, qui se terminent en pointe comme celles des satyres ; mais le mélange, la fusion des deux natures, à ce point délicat, où celle du cheval se perd dans celle de la femme, est ménagée par une transition si habile, par une transformation si fine, qu'elle échappe à l'œil et qu'on ne saurait y voir d'intersection. Quant aux deux petits, on remarque dans leur physionomie, malgré leur jeune âge, je ne sais quoi de sauvage mêlé de douceur. Et ce qu'il y a d'admirable, selon moi, c'est que leurs regards d'enfant se tournent vers le lionceau, sans qu'ils abandonnent la mamelle et sans qu'ils cessent de s'attacher à leur mère (1). »

Ce premier tableau nous fait rêver d'un Barye ou d'un Frémiet qui aurait été peintre. Le second éveille l'idée d'un Fragonard ou d'un Tiepolo. Ce sont les noces d'Alexandre et de Roxane. L'auteur en était un certain Aétion, et Lucien avait vu le tableau en Italie.

« Dans une chambre magnifique est un lit nuptial. Roxane y est assise ; c'est une vierge d'une beauté parfaite. Elle regarde à terre, toute confuse de la présence d'Alexandre ; une troupe d'amours voltige en souriant. L'un, placé derrière la jeune épouse, soulève le voile qui lui couvre la tête, et montre Roxane à son époux. Un autre, esclave empressé, délie la sandale comme pour hâter le moment du bonheur ; un troisième saisit Alexandre par son manteau, et l'entraîne de toutes ses forces vers Roxane. Le roi présente une couronne à la jeune mariée ; près de lui, comme paranymphe,

(1) Lucien, *Zeuxis ou Antiochus*, 4-6 (Trad. Talbot).

se tient Hèphestion, une torche allumée dans la main, et appuyé sur un beau jeune homme, que je crois être l'Hyménée, son nom n'étant point écrit. Dans une autre partie du tableau, sont des Amours qui jouent avec les armes d'Alexandre. Deux d'entre eux portent sa lance, comme un lourd fardeau, et paraissent accablés sous le poids d'un ais; deux autres traînent par les courroies le bouclier, sur lequel est assis un troisième, qui a l'air d'un souverain sur son char. Un dernier s'est glissé sous la cuirasse qui gît à terre, et il semble épier les autres, pour leur faire peur, quand ils passeront près de lui (1). »

***

Ces citations suffiront sans doute à prouver, Messieurs, l'utilité à la fois générale et spéciale des littératures pour l'artiste, et surtout de ces littératures antiques dont l'étude doit nous occuper cette année. Si l'artiste a besoin d'une culture générale, qui fournisse à ses facultés créatrices un aliment perpétuel, qui échauffe son âme, affine sa sensibilité, peuple son imagination de scènes et de formes animées, à quels maîtres, à quels créateurs plus puissants pourrait-il s'adresser qu'un Homère, un Hésiode, un Eschyle, et à leurs successeurs? Et si, d'autre part, peintres et sculpteurs, attentifs à l'étude de la forme humaine pour en dégager les beautés générales, ne peuvent faire abstraction de ces types divins, héroïques ou légendaires, de la Fable ou de l'Histoire; s'ils sont destinés par vocation à faire en leurs œuvres une place à ce paganisme éternel d'où nous viennent les Jupiter, les Mercure, les Bacchus, les Vénus, les Junon, les Hercule, les Thésée, les Prométhée, les Grâces, l'Amour, et aussi les Achille, les Paris, les Iphigénie, les Electre, les Alceste, qui niera la nécessité de connaître ces personnages sur pièces, c'est-à-dire d'après ce qu'en disent les auteurs, ne fût-ce que pour éviter des erreurs d'exécution, ou pour fuir la routine en découvrant une variante heureuse? Ce n'est pas un paradoxe, de dire que plus l'artiste sera informé de première main (je dis *de première main*), plus il sera naïf et vrai, parce qu'aussi plus il sera ému. Il en est de l'art comme des voyages: en remontant aux sources, on va vers la fraîcheur.

Il existe, je le sais, un préjugé des artistes contre les littérateurs. Plus de littérature en art, entendons-nous crier, aujourd'hui que l'art s'est plus étroitement que jamais allié, — ou mésallié, si vous voulez, — à la littérature. Ce préjugé est une belle et bonne vérité, si l'on veut dire par là que l'art est une chose et que la littérature en est une autre très différente, parfois même opposée. C'est même une vérité de La Palisse. Mais il demeure un préjugé funeste, si l'on veut dire qu'art et littérature doivent demeurer étrangers l'un à l'autre.

(1) Lucien, *Hérodote ou Aétion*, 5. (Trad. Talbot).

En réalité, ils ne l'ont jamais été nulle part, et ils ne peuvent l'être. Ce n'est pas la littérature, j'entends la bonne, la saine, qui est aujourd'hui l'écueil fréquent de l'artiste ; c'est l'autre, c'est la mauvaise, c'est la moderne, c'est l'actuelle. J'entends par là qu'aujourd'hui c'est la *phrase* qui règne chez nos écrivains, et que le culte de la phrase y a remplacé le culte des lettres. La contagion gagnerait rapidement les arts, si l'on n'y avisait. Peindre des métaphores, sculpter des symboles (vous en avez vu un gigantesque exemple à la sculpture du dernier Champ-de-Mars), voilà le danger. Mais ce danger ne menace que des artistes insuffisamment instruits. Leur erreur provient d'un défaut de goût, c'est-à-dire d'une absence de comparaison, suite elle-même de l'ignorance. Mieux instruits, mieux imbus de la lecture des chefs-d'œuvre authentiques et consacrés par les siècles, ils ne croiraient pas que la dernière formule est toujours la plus belle, et ils ne confondraient pas le rajeunissement avec la singularité. Avertis de la difficulté qu'il y a de discerner dans l'art contemporain ce qui doit demeurer parmi tout ce qui passe, ils chercheraient plus sûrement leur voie en combinant l'observation infatigable de la nature vivante qui est la condition même de l'art, avec la contemplation des chefs-d'œuvre qui ont de tout temps élevé l'esprit de leurs plus glorieux devanciers. Ils ne croiraient pas se mettre au pain sec en retournant aux littératures classiques pour s'initier à leurs éternelles beautés. En réalité, ce pain-là, c'est le pain des forts. Si, par instants, il peut paraître un peu rassis à votre jeunesse, naturellement friande, défendez-vous pourtant de le délaisser jamais. Vous reconnaîtrez bientôt qu'il a plus de substance que d'apparence : et quand vous verrez ce qu'il a fait des maîtres qui s'en sont nourris, vous n'en voudrez bientôt plus d'autre, vous qui préparez à ces maîtres de dignes successeurs.

S. Rocheblave.

L'UNION FRANÇAISE DES UNIVERSITÉS D'AMÉRIQUE

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU COMITÉ (1) DANS LA SÉANCE SOLENNELLE D'INAUGURATION TENUE A PARIS LE 8 MARS 1897

Messieurs,

Il est rare qu'une société en formation ait déjà un passé et qu'elle puisse, au moment de sa naissance, présenter un rapport à ses futurs adhérents. C'est là une situation avantageuse autant qu'originale. Elle permet de ne pas s'attarder aux incertitudes du début et de rédiger le programme de l'action commune avec des faits au lieu de le rédiger avec des promesses.

Chargé, en 1889, d'organiser l'un des Congrès d'Education dont l'Exposition universelle était le prétexte, notre président, M. Pierre de Coubertin, procéda, à cette occasion, à une vaste enquête sur les doctrines pédagogiques en vigueur dans les pays anglo-saxons, et notamment aux Etats-Unis; à l'automne de cette même année, une mission lui fut confiée par le ministère de l'instruction publique; il visita une première fois tous les grands établissements d'enseignement supérieur dont la création ou le développement caractérisent la période actuelle de l'histoire américaine. En 1893, il parcourut de nouveau l'Amérique universitaire et les vues qu'il avait exposées au public français dans le volume intitulé « Universités transatlantiques » se précisèrent et s'affermirent. Il vit que les Etats-Unis, grâce à leurs universités, marchaient à grands pas vers des destins supérieurs; il nota l'accroissement rapide et incessant de richesse et de popularité dont bénéficient ces établissements. Il lui parut en même temps que la civilisation française n'y tenait pas une place conforme à son importance, conforme surtout aux sympathies tradi-

(1) Le Comité de l'Union se compose de MM. de Coubertin, président, le Duc de Noailles, Paul Bourget, le V[te] de Tocqueville, le C[te] de Rochambeau, le D[r] Pozzi, Georges Hersent, O. Cambefort, le Comte Jacques de Pourtalès, membres, et Camille Bloch, secrétaire-général. L'union se compose de membres *adhérents* versant une cotisation annuelle d'au moins 20 francs et de membres *fondateurs*; ce dernier titre est attribué à toute personne qui fait à l'Union un don d'au moins 500 francs. Le donateur reçoit en outre une médaille commémorative frappée à son nom. On doit adresser les adhésions et les dons au Président de l'Union, 40, rue de Lubeck.

tionnelles qui unissent les deux peuples. Entre eux des malentendus existent qui semblent dus à l'ignorance des conditions vraies dans lesquelles s'opère, ici et là, le mouvement social.

Les étudiants américains, à l'instar de leurs cousins anglais, mais avec plus d'entrain et d'unanimité que ceux-ci, se livrent à des exercices oratoires qu'ils nomment *debating* et dont peuvent se faire quelque idée ceux d'entre vous qui ont suivi les séances de notre conférence Molé. Les sociétés qui les organisent ne s'encombrent pas toutefois de l'appareil parlementaire qui fait que la conférence Molé ressemble à un petit Palais-Bourbon, qu'on y interpelle, qu'on y présente des ordres du jour, qu'on y interrompt les orateurs, qu'on y forme des groupes et des sous-groupes. Là-bas, il y a moins de complexité dans la forme. Le débat est limité, le plus souvent, à une question vaste mais précise ; on s'y prépare avec soin ; il est ouvert soit aux membres d'un seul club, soit aux étudiants d'une même promotion, soit même aux champions de deux universités différentes, si le débat est « *intercollegiate* » interuniversitaire. Ayant remarqué la vogue dont jouissent, d'un bout à l'autre de l'Union, ces institutions d'ailleurs si bien conçues pour habituer le jeune homme à classer et à exprimer clairement ses idées, M. de Coubertin résolut de s'en servir pour ramener sur la France moderne l'attention des étudiants américains. Il fonda donc trois prix annuels, trois médailles qu'il attribua aux universités de Princeton, de la Nouvelle Orléans et de Californie. Ce choix s'explique tant par les amitiés personnelles du fondateur que par ce fait qu'en Louisiane et à San-Francisco, la langue et la littérature françaises tiennent encore un rang d'élite. Le succès de ces fondations a été tel, Messieurs, que M. de Coubertin a pensé qu'il y avait lieu d'en étendre la sphère d'action et d'en fixer définitivement le caractère.

La médaille attribuée à l'Université de Princeton porte le nom de « *French medal* ». Elle est réservée aux membres de l'American whig Society dont notre président s'honore de faire partie et qui est un club de débats auquel ont appartenu beaucoup de Princetoniens ayant marqué ensuite dans les annales de leur pays. Princeton est riche en dollars et en étudiants ; son nom est connu des Français tant à cause des fêtes de son cent cinquantième anniversaire qui eurent lieu cet automne et auxquelles assista un représentant distingué de l'Université de Paris, M. Moissan, membre de l'Institut — que par suite des séjours qu'a faits chez nous, l'un de ses professeurs les plus renommés, M. William M. Sloane, l'historien de Napoléon 1er. — C'est dans un joli édifice de marbre blanc, construit en forme de temple grec que l'American whig Society tient ses assises ;

c'est là que la *French medal* a été disputée en 1894, en 1895, en 1896 et qu'elle va l'être bientôt, pour la quatrième fois.

Les médailles attribuées aux Universités de Louisiane et de Californie ont été fondées un an plus tard et n'ont encore été disputées que deux fois. Enrichie par les dons généreux d'un citoyen reconnaissant, M. Paul Tulane, dirigée avec un tact habile et raffiné par le colonel W. Preston Johnston, fils de l'illustre général sudiste, l'Université de la Nouvelle-Orléans a pris, depuis quelques années, une extension matérielle et une influence morale qui assurent son avenir. Quant aux deux universités californiennes qui luttent entre elles pour la troisième médaille, elles sont établies, l'une à Berkeley, non loin de la cité d'Oakland qui fait vis à vis à San-Francisco sur la baie du même nom, l'autre, dans la plaine de Palo-Alto située entre San-Francisco et Monterey. La première est déjà relativement ancienne; l'autre est à peine achevée; elle s'appelle de son vrai nom: Leland Stanford-Junior-University. Le sénateur Stanford, accomplissant le vœu d'un fils unique enlevé à sa tendresse avant d'avoir atteint l'âge d'homme, a donné pour la créer son merveilleux domaine de Palo-Alto et il lui a confié la tombe de l'enfant dont elle perpétue la mémoire. C'est aux étudiants eux-mêmes qu'il appartient de choisir le sujet du débat; ils le font d'accord avec un jury de professeurs désignés par le Président de l'Université; parmi les professeurs qui ont témoigné le plus d'intérêt à cette œuvre, il convient de citer ici M. Alcée Fortier, un Louisianais, français de cœur et d'esprit.

A Princeton, les questions débattues ont été les suivantes: en 1894: *La République a-t-elle, en France, les caractères d'un gouvernement définitif?* M. James Shaw Campbell, de Pensylvanie, qui soutenait la négative a été proclamé vainqueur. En 1895: *Conviendrait-il que le chef de l'Etat, en France, fût élu directement par le peuple?* M. Joseph Curtis Sloane, de Pensylvanie, qui tenait pour l'affirmative, a remporté le prix. En 1896: *La France moderne s'accommoderait-elle mieux de l'organisation constitutionnelle américaine que du régime parlementaire?* Oui, répondait M. Frederick William Loetscher, de l'Iowa, vainqueur du tournoi. Le même sujet avait été mis sur le tapis, l'année précédente, à la Nouvelle-Orléans, et bien que résolu de la même manière, il avait donné lieu à une discussion des plus intéressantes dans lesquelles les champions du régime parlementaire n'avaient manqué ni de vigueur, ni de finesse. En 1896, les étudiants Louisianais analysèrent notre politique coloniale, se demandant si cette politique *deviendrait pour la France une source de richesse et de puissance ou bien de faiblesse et d'appauvrissement*. Le vainqueur, M. William A. Dixon, prouva, en opposant la Tunisie à l'Algérie, que la co-

lonisation pouvait devenir une source de richesse et de puissance pour nous, à condition de ne plus retomber dans les fautes du passé. En 1895, les Californiens discutèrent les conditions de la récente crise présidentielle; ce fut M. Sandwick, de Palo-Alto, qui triompha en exonérant de tout reproche le chef d'Etat démissionnaire. En 1896, la question était: ***La centralisation administrative de la France a-t-elle été avantageuse ou désavantageuse à la stabilité du gouvernement républicain?*** M. C. Flaherty, de Berkeley, fut couronné pour son speech, dans lequel, opposant les mœurs des Anglais à celles de leurs voisins, il démontrait qu'un gouvernement décentralisateur n'aurait pu s'établir chez ceux-ci, au lendemain de la guerre.

A une exception près, tous ces sujets, Messieurs, sont bien choisis; ils exigent une étude d'ensemble, non de détail, répondent à des préoccupations générales, sont dignes d'exciter l'intérêt. Et l'intérêt, effectivement, s'est manifesté d'une manière unanime. Les « débats français » (***French Debates***) comme on les nomme là-bas, attirent une foule d'auditeurs; en Californie ils ont même lieu avec beaucoup de solennité et sont mêlés d'intermèdes musicaux et de chants. Le ***Daily Picayune*** de la Nouvelle-Orléans et le ***San Francisco Morning Call*** en publiaient naguère d'enthousiastes descriptions. Dès lors, pourquoi en rester là? N'y a-t-il pas lieu d'étendre une œuvre qui répond si bien à son but et dont les résultats sont si satisfaisants? Ne serait-il pas bon d'y associer, par exemple, l'Université Harvard, la plus ancienne et la plus célèbre des Etats-Unis, l'Université Cornell, toute jeune encore, mais dont les succès légitiment les grandes ambitions, l'Université Johns Hopkins dans les amphithéâtres de laquelle va retentir, le mois prochain, la parole de M. Ferdinand Brunetière? Consultés, les chefs de ces universités ont adhéré avec le plus vif empressement au projet. M. Charles W. Eliot, président de Harvard s'y associe de tout cœur et n'a pas de doute sur la réussite de l'expérience. M. Andrew D. White, ex-président de Cornell, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Berlin et à St-Pétersbourg, connaît trop bien notre histoire et aime trop notre pays pour ne pas penser de même à cet égard. M. D. C. Gilman, président de la Johns Hopkins, ex-membre de la fameuse commission du Venezuela a déjà montré quels étaient ses sentiments en invitant le directeur de la ***Revue des deux Mondes*** à parler à ses étudiants.

La création de ces trois nouvelles médailles est donc décidée. On leur donnera, comme à leurs sœurs, des dénominations spéciales. Celle de Princeton, avons-nous dit, s'appelle simplement la médaille française. Les deux autres portent le nom du Président Carnot. M. de Coubertin voulut les nommer ainsi en mémoire d'une illustre vic-

time du devoir, en souvenir aussi de l'intérêt tout particulier avec lequel M. Carnot avait adhéré à son programme de reconquête pacifique des universités américaines à l'influence française. Les médailles nouvelles rappelleront la mémoire de Pasteur, de Victor Hugo et de Tocqueville. Cette dernière, destinée à l'Université Johns Hopkins, sera disputée dans des conditions un peu différentes, elle deviendra le prix d'un concours écrit; les concurrents devront présenter un travail sur quelque sujet emprunté à l'histoire de France depuis 1815 jusqu'à 1890.

Ultérieurement d'autres médailles pourront être données à d'autres Universités des États-Unis: la dernière servie sera, sans doute, malgré son importance, celle de Columbia, à New-York. Le fait de posséder parmi ses professeurs, M. Adolphe Cohn, lui assure, au point de vue de la culture française, des avantages que nulle fondation de ce genre ne pourrait lui procurer.

N'y eut-il que ces prix à distribuer, la nécessité d'en remettre le soin à un comité, à un corps collectif s'imposerait. C'est le seul moyen d'assurer la périodicité et la régularité de l'entreprise. Mais on peut tenter davantage sans même avoir à sa disposition des ressources bien considérables. L'inspection des bibliothèques universitaires aux Etats-Unis prouve que les jeunes gens n'ont pas à portée les documents nécessaires pour se préparer aux débats dont nous venons d'esquisser le programme. C'est beaucoup, sans doute, de pouvoir consulter les chroniques de M. Francis Charmes ou celles de M. de Pressensé, mais à la double condition de savoir le français et d'avoir lu préalablement soit des mémoires, soit des ouvrages d'histoire susceptibles de donner quelque idée des évènements dont la France a été le théâtre depuis 1815. Or la très grande majorité des étudiants ne savent pas le français et de plus, de tels ouvrages figurent rarement dans les catalogues de leurs bibliothèques. On dirait que les Etats-Unis ne connaissent, en fait de littérature française, que les deux extrêmes: ce qui est très vieux et un peu... passez-nous le mot, un peu poncif, ou bien ce qui est tout moderne et... légèrement croustillant. L'un et l'autre sont traduits; mais vous chercherez en vain des traductions de certaines œuvres dont la France est justement fière, parce qu'une sévère critique, une science approfondie s'y allient à cette grâce de la forme qui est et restera l'honneur et le charme de ses écrivains. Il n'est pas en notre pouvoir d'agir directement sur les éditeurs, mais nous pouvons chercher à influencer l'opinion dont ils sont naturellement anxieux de servir les caprices; nous pouvons contribuer à réformer le jugement de cette jeunesse qui assimile trop facilement toute la pensée française aux pitoyables et malpropres

échantillons qui en passent sous ses yeux ; nous pouvons nous efforcer d'arrêter l'exportation de ces vilenies et d'encourager celle des œuvres honnêtes et saines, en publiant notamment une critique spécialement faite au point de vue américain, des livres qui paraissent en France. Nous pouvons encore provoquer l'organisation de conférences sur la France contemporaine et, en même temps, travailler à faire pénétrer l'Histoire des Etats-Unis dans nos programmes d'enseignement.

En un mot, Messieurs, et pour ne pas donner à ce rapport les dimensions d'un document officiel, toute notre œuvre se résume en ceci : rapprocher par tous les moyens et de préférence par les petits moyens qui, en l'espèce, seront plus efficaces que les grands, la France intellectuelle de l'Amérique intelligente. Elles sont aujourd'hui plus éloignées l'une de l'autre qu'au temps où La Fayette et ses compagnons portaient à Washington le secours de leurs épées, qu'au temps où Tocqueville analysait la vitalité des Etats-Unis et prédisait leur puissance. Les Américains comprennent mal ce qui s'est passé chez nous depuis la chute du premier Empire ; nos révolutions successives les déroutent, nos évolutions intellectuelles les déconcertent. Nous ne saisissons pas mieux le sens et la portée de leur progrès; la manière dont ils conçoivent la vie et dont ils en abordent les problèmes nous blesse et nous choque. Ils nous croient corrompus ; nous les tenons pour matériels. Ils se trompent sur nos mœurs ; nous nous trompons sur leurs aspirations Et malgré tout, entre les deux peuples se manifeste, dès que les circonstances s'y prêtent, un courant de vraie sympathie, d'amitié sincère qui montre combien ces malentendus demeurent à la surface et laissent intacts les glorieux souvenirs d'antan.

Mais le passé ne vaut que si l'avenir tend à le continuer. Quelque légitime que puisse être le souci d'entretenir la mémoire des événements accomplis, il est dépassé par l'utilité de préparer ceux qui s'accompliront plus tard. C'est surtout en ce sens que l'effort auquel nous vous convions, a sa raison d'être et bien que l'initiative en soit essentiellement et uniquement française, nous pensons que les Américains ne se refuseront pas à y participer, et notamment, les Américains qui, résidant habituellement parmi nous, sont plus à même d'apprécier l'avantage d'un rapprochement intellectuel entre leur patrie et la nôtre. Les deux pays ont atteint une de ces périodes qu'on ne peut traverser à l'aventure, en hésitant, mais qui exigent, au contraire, des décisions fermes et des orientations précises. C'est pourquoi notre œuvre vient à son heure.

C'est là son principal mérite. C'est aussi son premier gage de succès.

L'ASSOCIATION DES MAITRES RÉPÉTITEURS

DEVANT LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans la séance du **22** mars, M. Mirman (extrême gauche), a adressé une interpellation au Gouvernement sur l'arrêté du Préfet de police en vertu duquel l'Asssociation des maitres répétiteurs a été dissoute.

M. Mirman a essayé d'abord de prouver que l'Association n'avait pas fait acte d'intransigeance en refusant, comme on le lui proposait, de se transformer en société de secours mutuels. Les maitres répétiteurs, selon lui, n'ont aucun intérêt à constituer une société de ce genre, parce que leur situation n'est que provisoire et que tous les ans un certain nombre d'entre eux deviennent professeurs, ou entrent dans d'autres emplois administratifs. De plus, qu'elle est le double objet pratique des sociétés de secours mutuels? C'est, d'une part, de donner des secours à ceux de leurs membres qui tombent malades ; d'autre part, de venir en aide aux veuves et orphelins laissés par ceux qui meurent prématurément. Or, le plus grand nombre des maitres répétiteurs, en cas de maladie, sont soignés à l'établissement où ils sont employés, et quant aux secours à donner aux veuves et orphelins l'Association des maitres répétiteurs, sans être exclusivement une société de secours mutuels, a toujours accompli ces actes de solidarité. L'Association ne pouvait donc que se laisser dissoudre en pleine prospérité et alors qu'elle comptait plus de 1.500 membres.

C'est là un fait grave, sur lequel la Chambre doit être appelée à donner son avis. L'orateur continue en ces termes :

J'estime que le jour où, sans raison sérieuse, M. le ministre de l'instruction publique a demandé à son collègue de l'intérieur de dissoudre cette institution qui, elle, était légale, officiellement autorisée, dont les statuts avaient été approuvés dans les formes prévues par la loi, j'estime que ce jour-là M. le garde des sceaux a eu immédiatement l'idée et a pris envers lui-même l'engagement moral de dissoudre *à fortiori* toutes les sociétés qui ne sont pas autorisées, quelles qu'elles soient, et elles sont bien nombreuses en France, elles ont des caractères bien différents. Les unes s'appellent les congrégations, les autres ne sont pas religieuses mais politiques, et je suis persuadé qu'il en est très peu parmi nous qui n'appartiennent pas à l'une de ces associations-là. Il y en a aussi qui ne sont ni politiques ni religieuses, telle la franc-maçonnerie. Je ne peux pas croire que le Gouvernement n'ait point l'intention de les dissoudre, conformément à la loi, et il serait peut-être d'un bon exemple de commencer par celles dont font partie les membres du Gouvernement et en particulier le chef de l'État lui-même.

Messieurs, si la dissolution d'une société légalement, officiellement autorisée, est une mesure qui présente un certain caractère de gravité, il faut sans doute, pour la justifier, des raisons graves aussi. Ces raisons quelles sont-elles ?

Celles qui sont indiquées dans l'arrêté du préfet de police sont très simples. Cet arrêté ne comporte qu'un attendu, et le voici :

« Attendu que l'association des répétiteurs ne s'est pas conformée à la lettre et à l'esprit des statuts dont la mise en vigueur a été autorisée en 1882, Arrêtons, etc.... »

Ainsi, le reproche grave, le seul que cet arrêté de dissolution dirige contre l'association qu'on vient de dissoudre, consiste à dire que l'association ne s'est pas conformée à la lettre et à l'esprit de ses statuts.

Messieurs, quelle est la lettre, quel est l'esprit de ces statuts ?

Les articles sont nombreux ; la plupart concernent le règlement intérieur, et sur eux M. le ministre de l'instruction publique aurait eu toute liberté pour faire porter les modifications de détail qu'il eût jugées utiles. Mais il en est deux essentiels qui définissent le caractère même de l'association.

D'abord l'article 27 : « Les discussions politiques et religieuses sont formellement interdites dans les réunions de la société », et l'article 1er, qui est l'article fondamental, constitutif : « Une association est formée entre les répétiteurs des lycées et collèges de France pour favoriser et faciliter leurs études et établir entre eux des rapports de confraternité et de mutuel appui ».

Favoriser et faciliter les études des membres de l'association, tel a été, dès le début, une des raisons essentielles du groupement des répétiteurs. Je dis qu'il n'est pas une association qui se soit plus strictement conformée à cette vue que celle-ci. Par les efforts incessants qu'elle a faits en vue de faciliter les études de ses membres, c'est l'association qui a obtenu en particulier ce qu'on appelle le roulement dans les lycées de facultés, c'est-à-dire la facilité donnée aux répétiteurs de passer l'un après l'autre, à tour de rôle, deux années dans les lycées des villes qui possèdent des facultés, afin de pouvoir, en dehors des heures qui sont consacrées au service même du lycée, suivre à ces facultés les cours préparatoires à la licence et à l'agrégation.

C'est l'association qui a obtenu aussi, par ses efforts incessants, l'organisation dans chaque lycée de ces cours préparatoires à la licence dirigés par les professeurs agrégés de l'établissement lui-même. C'est l'association qui a obtenu aussi cet ensemble de mesures de détail dont chacune peut paraître insignifiante, mais qui sont essentielles, en réalité, quand il s'agit d'améliorer la situation matérielle des maitres répétiteurs et de les mettre dans les conditions indispensables à chacun pour travailler d'une façon utile et sérieuse.

Toutes ces améliorations qui ont pu faciliter les études des répétiteurs, qui les a obtenues ? C'est le bureau de l'association, par ses démarches persévérantes. Pouvaient-elles être individuelles ? Est-ce qu'un répétiteur pouvait se présenter soit devant un recteur, soit dans le cabinet du ministre, spontanément, de sa propre initiative, pour venir entretenir ses chefs hiérarchiques des intérêts de ses camarades ?...

Messieurs, en faisant ces démarches, l'association ne se conformait-elle pas à la lettre et à l'esprit de ses statuts ?

Où est donc l'esprit des statuts ? Je le trouve nettement indiqué dans les circulaires adressées dès le début par les ministres de l'instruction publique qui ont présidé à la formation même de cette société. Le 25 janvier 1882, le ministre de l'instruction publique — c'était alors Paul Bert — envoyait à tous ses recteurs la circulaire suivante :

« Monsieur le recteur,

« La situation des maitres d'études » — on appelait alors ainsi les maitres répétiteurs — « appelle toute mon attention et toute ma sollicitude. Il m'a semblé que le meilleur moyen d'être renseigné sur les améliorations à apporter à leur condition était de les consulter eux-mêmes ».

Et alors le ministre invitait, par l'intermédiaire des recteurs, les proviseurs et les principaux des lycées et collèges, à mettre à la disposition des maitres répétiteurs, dans leurs établissements, un local où ces fonctionnaires pour-

raient se réunir en dehors du regard de l'administration ; car le ministre recommandait bien à l'administration de ne pas se faire représenter dans ces réunions.

Paul Bert ajoutait dans sa circulaire : « Ces assemblées se borneront strictement... » — à quoi re faire, messieurs ? à étudier des questions de mutualité ? En aucune façon ! — « ... elles se borneront strictement à étudier les réformes qu'il serait possible d'introduire dans la condition des maîtres répétiteurs ».

Et après avoir étudié ces réformes, devaient-elles garder pour elles seules le résultat de cet examen et de ces réflexions ? Ne devaient-elles pas — cela va de soi — présenter, avec déférence, bien entendu, le résultat de ces études et de ces observations à ceux-là mêmes qui sont en mesure de réaliser ces réformes ?

C'était là, dès le début, l'intention du ministre de l'instruction publique qu'on appelait Paul Bert, et ce fut là l'esprit véritable des statuts.

Quelque temps après l'envoi de cette circulaire, ces assemblées ayant produit de bons résultats, on leur accorda un caractère permanent. L'association des répétiteurs présenta ses statuts à la ratification des pouvoirs publics et le 9 mai 1882, c'est-à-dire quelques mois après, le préfet de police autorisait la constitution de l'association des répétiteurs par l'arrêté suivant :

« Vu la dépêche, en date du 5 mai 1882, par laquelle M. le ministre de l'instruction publique » — c'était alors Jules Ferry — « nous a fait connaître qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que l'association dont il s'agit fût autorisée, etc., etc. ».

Voilà dans quelles conditions, sous quels auspices, dans quel esprit, cette association s'est fondée. Depuis lors, il est passé aux bureaux de la rue de Grenelle un grand nombre de ministres de l'instruction publique, de nuances politiques les plus diverses. Pour ne pas remonter trop loin, je me contenterai d'énumérer ceux qui ont occupé ce poste depuis le commencement de la législature : M. Spuller n'a pas jugé qu'il était indispensable à l'ordre public de supprimer l'association des répétiteurs ; M. Leygues n'a pas vu dans l'existence de cette société une menace pour les intérêts supérieurs de l'administration ; M. Poincaré eut occasion, si je ne me trompe, de recevoir officiellement une délégation de l'association des répétiteurs et la présenta même à M. le Président de la République. En décembre 1895, M. Combes, en arrivant au pouvoir, invita spontanément l'association des maîtres répétiteurs à lui présenter une liste des vœux qu'elle formulait ; et il recommandait bien de faire cette liste complète, sans oublier aucun détail, d'y rappeler tous les vœux importants ou secondaires que telle ou telle catégorie de répétiteurs avait à formuler. Pourquoi ? Bien entendu, le ministre en faisant cette invitation, ne prenait en aucune façon l'engagement de réaliser tous les vœux, mais il voulait avoir une fois pour toutes devant les yeux l'ensemble des plaintes et des revendications formulées.

L'honorable M. Rambaud, en arrivant au pouvoir, se refusa, au contraire, avec une certaine acrimonie, à entretenir toute relation avec l'association. Il ne voulut pas la connaître ; il ne lui donna signe de vie que tout récemment, et ce fut pour la détruire.

Il y a quelques jours, M. le ministre de l'instruction publique, répondant à une question que lui posait un de nos honorables collègues, disait que l'association avait commis des contraventions à ses propres statuts. Je me permettais de l'interrompre pour lui demander si ces contraventions avaient été commises sous son ministère. M. Rambaud me répondait : « Peu importe, je suis solidaire de mes prédécesseurs ».

L'association a-t-elle, à ses débuts, commis des écarts de langage que je ne connais point ? Il est possible qu'elle se soit laissée aller à des imprudences fâcheuses. Mais vraiment qu'est-ce donc que ces contraventions si graves que vos prédécesseurs, monsieur le ministre, des hommes soucieux aussi du respect de la chose publique, soucieux de la sauvegarde des intérêts supérieurs de l'État, et qui s'appelaient Ferry, Fallières, Dupuy, Poincaré, Leygues, n'ont

pas jugé à propos de réprimer ? Y a-t-il dans la dissolution actuelle de cette association, motivée, dites-vous, par ces contraventions commises avant votre arrivée au pouvoir, l'application très nette et très respectable du principe d'autorité ? N'y a t-il pas plutôt un véritable abus, un excès, quelque chose comme une hypertrophie fâcheuse de ce principe d'autorité ?

On a, d'autre part, adressé à l'association des répétiteurs ce reproche d'avoir, pour employer l'expression en usage, « versé dans la politique ». M. le ministre de l'instruction publique se faisait l'interprète de ce reproche en disant dans une séance antérieure : « Il est facile de démontrer que l'association a eu surtout pour résultat de propager l'invasion de la politique dans les rangs des maîtres répétiteurs ».

A ce reproche je ne répondrai qu'un mot : Je défie qui que ce soit de venir prouver à cette tribune — car les affirmations ne suffisent pas, vraiment — qu'en une circonstance quelconque l'association des répétiteurs a fait acte politique...

Il est nécessaire, malgré mon désir d'écourter ce débat, que j'entre un peu dans ces détails, pour réfuter un argument qui, ce matin même, était encore mis en avant par certains journaux ministériels. Ceux-ci, malgré plusieurs démentis catégoriques, ne craignaient pas d'affirmer que ce comité était composé exclusivement de députés de l'opposition républicaine. C'est là le contraire de la vérité. Ce comité, dont on a fait tant de bruit, compte à côté de publicistes, comme M. Sarcey, à côté d'inspecteurs d'académie, comme M. Gauthier, un certain nombre de professeurs en Sorbonne, 100 sénateurs, dont 10 anciens ministres opportunistes et 200 députés, dont 20 anciens ministres opportunistes ou radicaux, la plupart opportunistes...

Bien que l'arrêté de dissolution ne porte qu'un considérant et ne fasse allusion qu'à de prétendues contraventions que la société aurait commises contre ses statuts, je crois qu'il ne faut pas chercher là la véritable raison de la mesure prise contre les répétiteurs par le ministre. La vérité — et M. le ministre ne me contredira pas sur ce point — c'est que si les professeurs de l'enseignement secondaire n'avaient pas eu l'occasion de demander l'autorisation de constituer une société en quelques points analogue à celle des répétiteurs, et si le ministre n'avait pas répondu à cette demande par un refus, jamais l'idée de dissoudre l'association des maîtres répétiteurs ne lui serait venue à l'esprit, pas plus qu'elle n'était venue à l'esprit de ses prédécesseurs...

M. Mirman estime qu'il était cependant naturel d'accorder sur ce point un traitement de faveur aux maîtres répétiteurs « qui constituent une sorte de prolétariat universitaire », plutôt qu'aux professeurs de lycées qui sont « les heureux de l'Université ».

En terminant, l'orateur demande à la Chambre de déclarer que la mesure prise par le Gouvernement contre de modestes et utiles serviteurs est un acte de mauvaise administration républicaine, à la fois injuste et impolitique, et qu'aucune raison grave ne justifie.

M. Alfred Rambaud, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts*. C'est la troisième fois que l'association des répétiteurs revient devant la Chambre, d'abord sous forme d'interpellation, puis sous forme de question, et encore sous forme d'interpellation. J'ai été interpellé et questionné sur ce que je pouvais avoir l'intention de faire, je suis interpellé aujourd'hui sur ce que j'ai fait.

Ce que j'ai fait, je crois sincèrement l'avoir fait en me conformant aux intentions de la Chambre.

Je vous demande, messieurs, la permission de revenir sur la première séance où il a été question des répétiteurs, celle du 12 novembre, séance au cours de laquelle j'ai eu l'honneur d'exposer devant vous quelle était la jurisprudence du ministère de l'instruction publique en matière d'association entre ses fonctionnaires

Vous savez quelles autorités j'ai invoquées à ce moment, comment j'ai établi la continuité de la tradition et de la jurisprudence entre tous mes prédécesseurs et enfin comment j'ai démontré que c'est sur cette jurisprudence, sur les précédents créés par les ministres républicains que je m'appuie.

Ce que j'ai dit des associations entre fonctionnaires, vraiment, cela ne peut pas se contester ; du reste, je crois que personne n'élève la prétention que la loi de 1884 puisse être appliquée à des fonctionnaires de l'Etat.

L'Etat n'est pas un patron ; le service de l'instruction publique n'est pas une exploitation ; il ne donne pas lieu à des bénéfices : vous le savez tous aussi bien que moi, messieurs, et en particulier ceux d'entre vous qui siègent à la commission du budget.

En organisant ce service, l'Etat se préoccupe uniquement de ce qu'il considère comme un intérêt supérieur de la société au point de vue moral et intellectuel. Pour remplir certaines fonctions, il y appelle des fonctionnaires nommés en vertu des lois ; il leur assure des traitements et des garanties déterminés par les lois. Il n'a pas de profit à partager entre lui et les fonctionnaires, parce que ce profit n'existe pas. Le seul bénéfice c'est la conscience des services rendus ; ce sont, en quelque sorte, des dividendes d'honneur.

M. Jaurès. Et de servitude !

M. le ministre. Après avoir établi ces principes, j'ai expliqué dans quelle situation je me trouvais au mois de novembre, et M. Mirman vous l'a rappelé tout à l'heure. Il s'est produit, en effet, une demande des professeurs des lycées et collèges en vue de s'associer. C'est alors que cette question des associations universitaires s'est posée devant moi, non pas seulement à propos de celle-ci, car vous savez qu'il y a dans toutes les parties du corps enseignant un mouvement tendant à se rapprocher et à s'unir ; il s'agissait de trouver la formule de sociétés qui pourraient être autorisées, sans que ces sociétés fussent en contradiction avec les principes de notre droit public. Il fallait l'établir très nettement, cette formule, et je vous ai à ce moment expliqué qu'il m'était impossible, en bonne logique, — sans faire, comme a cru pouvoir me le reprocher M. Mirman, un usage bizarre et abusif de la logique, — de maintenir aux répétiteurs ce que je ne pouvais accorder aux professeurs, ce que mes prédécesseurs ne leur avaient pas accordé, ce que mes successeurs, je crois, ne leur accorderont pas.

Venant ensuite à l'association des répétiteurs, j'ai dit quelle réforme j'attendais d'eux, de leur bonne volonté et de leur bon esprit : c'est que leur association, qui reposait sur des statuts précisément en contradiction avec ces principes de notre droit public... c'est que cette association fût transformée en une association de secours mutuels, ce que j'accordais n'était pas à dédaigner. J'ai expliqué que j'étais décidé à concéder aux uns comme aux autres, d'une part, des sociétés locales ou régionales d'études ; d'autre part, à certaines conditions, la faculté d'organiser des congrès afin de mettre en commun le résultat de ces études. Enfin, ma dernière parole a été pour manifester mon intention de faire rentrer l'association des répétiteurs dans le droit commun.

Voilà quelles ont été mes déclarations. Quelles ont été les décisions de la Chambre ? Vous n'avez pu oublier les ordres du jour qui ont été proposés et votés. M. Mirman insistait tout à l'heure sur un seul de ces ordres du jour, celui de M. Legrand ; l'ordre du jour de M. Legrand portait sur des questions assez diverses parmi lesquelles la question des associations universitaires était implicitement comprise ; mais enfin elle ne l'était pas explicitement. Après que la Chambre eut voté cet ordre du jour, M. Mirman en a apporté un autre. Il était désireux de faire pleine lumière sur la situation, d'obtenir de la Chambre une réponse claire, et ce second ordre du jour visait uniquement les associations des fonctionnaires de l'Université.

Cet ordre du jour de M. Mirman, qui visait spécialement les associations universitaires, a été repoussé par la Chambre à une majorité plus forte encore que le précédent.

Je me suis inspiré de ce que, de bonne foi, j'ai pensé avoir été les intentions de la Chambre. J'aurais pu, au lendemain de cette séance, opérer le retrait pur et simple des statuts de 1882; cela m'était d'autant plus facile que ces statuts avaient été autorisés par le préfet de police en vue d'une association comprenant seulement les lycées et collèges de Paris, et que l'association, vous le savez, s'étend aujourd'hui à la France entière. Ces statuts étaient donc caducs, et il m'eût suffi d'invoquer ce moyen de droit pour les faire tomber immédiatement. Je ne l'ai pas fait; j'ai usé, au contraire, de tous les ménagements possibles, j'ai voulu laisser aux répétiteurs le temps de la réflexion afin qu'ils pussent se pénétrer de ce qu'est leur situation dans l'Université et de ce que sont leurs devoirs à l'égard de l'Université.

Après un délai de deux mois et demi, a paru ma circulaire du 30 janvier, envoyée aux recteurs, mais, s'adressant, en réalité, au corps enseignant tout entier.

Quelle est la portée de ma circulaire du 30 janvier? Elle établit tout simplement un régime de liberté; elle accorde des libertés qu'on ne possédait pas encore car, à côté de la société de secours mutuels dont l'honorable M. Mirman parait faire bon marché, j'autorisais des sociétés d'études et de congrès, et ce que j'accordais aux professeurs je l'accordais également aux répétiteurs. Je me demande en quoi ceux-ci pouvaient se considérer comme diminués ou déchus...

Après avoir publié la circulaire du 30 janvier, ai-je procédé immédiatement, brusquement, à la dissolution de l'association? En aucune façon! Le bureau de l'association des répétiteurs a été appelé devant M. le vice-recteur de l'académie de Paris, qui est leur chef naturel et dont M. Mirman vantait, à l'instant, la bienveillance envers ses subordonnés. Et M. le vice-recteur leur a fait connaître que le Gouvernement entendait qu'ils transformassent leur société conformément aux intentions manifestées par la Chambre.

Je leur accordais un délai d'un mois, parce que, avant l'expiration de ce délai, il y avait quelques jours de vacances et que je voulais leur laisser le temps de se réunir tous, d'appeler à eux leurs camarades de province, de délibérer ensemble. Je voulais leur permettre de respecter la lettre de leurs statuts, dont l'article 26 porte que les statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale. Je voulais leur donner les moyens de convoquer une assemblée générale.

Je savais très bien à quoi je m'exposais en accordant ce délai d'un mois; je savais que je m'exposais à une campagne de presse vivement menée, à des incidents parlementaires. Et cela n'a pas manqué!

Les assemblées que je voulais leur donner la possibilité de réunir se sont succédé dans le courant de février. Dans la première on saisit un peu d'hésitation: les uns sont d'avis d'accepter les conseils du ministre, les autres de les repousser. Je ne sais pas quels autres conseils sont intervenus dans l'intervalle des deux réunions, mais il est certain que, au cours de la dernière, le 28 février, on a parlé hautement de poursuivre la lutte entreprise contre le ministre de l'instruction publique...

M. Mirman. Quelle lutte? Où y a-t-il eu lutte?

M. le ministre... et le 28 février un ordre du jour a été voté dans ce sens. De sorte que, aux conseils que je leur ai fait parvenir, à ce que l'on pourrait appeler ma longanimité, — que d'autres ont qualifiée de lenteurs excessives, impardonnables, — on a répondu par quel acte? Par un ordre du jour dont voici les termes essentiels:

« L'association des répétiteurs... ne reconnait aucun intérêt à une modification de l'article 1er de ses statuts, et notamment à une transformation de l'association en société de secours mutuels. »

M. Maurice Faure. Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité.

M. le ministre. Messieurs, vous avez maintenant les deux ordres du jour sous les yeux: celui de la Chambre, du 12 novembre, et celui de l'association, du 28 février. Celui-ci est une singulière réponse à celui-là!

Me trouvant en présence de ce parti pris d'intransigeance, d'une espèce de *sint ut sunt aut non sint*, je n'avais qu'un parti à prendre : celui que j'ai pris.

Examinons de plus près cet ordre du jour du 28 février.

Nous pouvions avoir des doutes sur ce que signifiaient, à l'article 1er des statuts, ces mots « appui mutuel ». On nous disait : cela veut dire simplement « secours mutuels ». Eh bien ! le jour où nous avons mis l'association en demeure d'être une société de secours mutuels, on a répondu par la déclaration qu'elle entendait être tout autre chose.

Il me semble que vraiment ces jeunes gens ont un étrange mépris du principe et des avantages de la mutualité, qui cependant a beaucoup de partisans dans cette Chambre, car la Chambre tout entière a toujours tenu à encourager de ses subventions les tentatives en vue de former les sociétés de secours mutuels.

On m'objecte que les maîtres répétiteurs n'ont aucun besoin d'une société de secours mutuels. Et pour quelle raison? Parce qu'ils sont si bien traités de l'administration qu'ils n'ont pas besoin de s'aider mutuellement !

Une autre raison développée par M. Mirman c'est que la carrière du répétitorat n'est qu'un passage.

Pour mon compte, je désirerais vivement que la carrière du répétitorat ne soit qu'un passage, un vestibule menant à des fonctions universitaires d'un ordre plus élevé; mais il faut bien se rendre compte de la réalité des faits. Quelle que soit la bonne volonté de l'administration, quelle que soit la libéralité du Parlement, il se passera un long temps avant que cette carrière soit ce que nous désirons qu'elle soit. Sur les 2.600 membres environ que comporte notre corps des répétiteurs, il ne peut, actuellement, être question de cet avancement que pour les 500 ou 600 d'entre eux qui sont pourvus de la licence ou pour ceux qui sont en passe de la conquérir. De sorte que le plus grand nombre d'entre eux — je le dis avec regret, mais je suis bien obligé de le dire — resteront dans le répétitorat ; et comme aucun d'eux ne s'est engagé à ne pas se marier, à ne pas fonder une famille, il est bien certain qu'ils se trouvent dans des conditions analogues à celles qui poussent tant de myriades de mutualistes à s'associer pour s'entr'aider.

Et puis, je me demande pourquoi une centaine de membres de l'association — car il y en avait, assure-t-on, une centaine à l'assemblée générale du 23 février — se sont prononcés si résolûment non seulement pour les autres membres de l'association qui n'étaient pas présents, mais encore pour les répétiteurs qui ne font point partie de l'association.

Pourquoi ont-ils proclamé, pour le compte de 2,500 répétiteurs, que la mutualité n'est d'aucune utilité pour ceux-ci ? Il me semble que là on s'est aventuré beaucoup !

Tout à l'heure, M. Mirman m'a demandé en quoi l'association a péché, quels griefs nous avons contre elle.

Je désire écourter beaucoup cette partie de la discussion, car elle a été déjà largement traitée à cette tribune, dans les séances du 12 novembre 1896 et du 9 février dernier, et je tiens, comme M. Mirman, à ne point passionner le débat.

Mais enfin, quand les statuts d'une société portent qu'elle est fondée en vue de « favoriser et faciliter les études », expliquez-moi comment cette association a pu jeter un tel trouble dans l'Université, comment elle a pu s'attirer la réprobation de ce grand corps. — J'ai, messieurs, de nombreux documents sous les yeux ; j'y vois que l'association a été sévèrement appréciée par tous les membres du corps enseignant, non pas seulement par les chefs, mais par les professeurs de tout rang.

Et alors que l'article 6 des statuts prévoit un journal destiné « à servir à chaque membre les cours, conférences et devoirs faits dans les facultés », expliquez-moi comment le journal, subventionné par l'association, a pu être la *Réforme universitaire !*

Et enfin, on m'affirme qu'on ne fait pas de politique dans les réunions de l'association.

Messieurs, je veux bien le croire, mais alors on fait de la politique à propos de l'association, car ne sommes-nous pas, ici, à propos d'elle, en pleine politique? Est-ce que cette longue campagne de presse, — toujours dans les mêmes journaux, — est-ce que ces incidents parlementaires, — venant toujours du même côté de la Chambre, — ce n'est pas de la politique ?

Messieurs, je vous assure que le sentiment des patrons de l'association me soucie beaucoup, et c'est pourquoi je voudrais leur dire certaines choses qu'ils peuvent ignorer sur son compte. Ils peuvent croire qu'elle se compose de tous les maîtres répétiteurs, et qu'elle représente exactement les idées et les sentiments de tous ceux qui la composent. Il n'en est rien, messieurs. Cette association était travaillée par des rivalités entre les diverses classes du corps répétitoral :

D'abord, dissidences entre les répétiteurs de collèges, et les répétiteurs de lycées. J'ai sous les yeux une circulaire de répétiteurs de collèges où je lis ceci : « L'Assemblée générale, qui a beaucoup obtenu pour les répétiteurs des lycées, ne subsiste et ne s'agite que pour améliorer la situation de ces derniers. Il y a donc lieu de nous séparer d'elle et de faire présenter nous-mêmes en haut lieu nos propres doléances. »

Ensuite, dissidences entre les répétiteurs de Paris et ceux de la province ; car dans une autre circulaire, je lis :

« Nos collègues de Paris et ceux de la banlieue vous commettent à la garde de l'association... Cependant, de ce que vous êtes les mandataires directs de la plupart des répétiteurs de l'académie de Paris de qui vous tenez vos pouvoirs, il ne s'ensuit pas immédiatement et *ipso facto* que vous soyez en même temps les mandataires des répétiteurs de la province. Ceux-ci ne sont pour rien dans l'élection du bureau ; ils envoient leurs cotisations ; là se bornent et leur action et leur influence. »

Enfin, dissidences entre les répétiteurs qu'on appelle divisionnaires et les plus favorisés d'entre eux qu'on appelle généraux. Les premiers nous disent dans une autre circulaire :

« Que nous importe à nous, divisionnaires, cette liberté de vingt-quatre heures ? C'est là un vœu formulé par les généraux, qui, après avoir obtenu cette satisfaction, auraient partout, notamment à Paris, une situation des plus enviables. »

C'est donc seulement à une partie de l'association, c'est même seulement à son bureau que nous avons affaire en cette question, et je me demande si les membres du Parlement qui ont accepté d'entrer dans le comité de patronage de l'association entendent sacrifier aux visées de quelques meneurs des intérêts beaucoup plus généraux, beaucoup plus élevés : ceux de l'ensemble du corps répétitoral, ceux de l'ensemble de l'Université. Je suis persuadé que ceux d'entre vous, messieurs, qui, à un moment quelconque, ont accepté de se laisser inscrire dans le comité de patronage, — non sans y être amenés par de nombreuses et pressantes démarches, — ont entendu surtout donner une marque de sympathie à l'Université...

M. Marchegay. C'est tout à fait exact.

M. le ministre... à l'Université tout entière ! Et pourquoi ? Parce qu'elle est non seulement une grande école de liberté, mais aussi une grande école de respect, de devoir, de discipline et une des plus nobles expressions de la société issue de 1789.

Vous n'oublierez pas, messieurs, combien ces intérêts de l'Université qui vous préoccupent à si juste titre peuvent être compromis à certains moments par d'imprudentes démarches. Le service de l'instruction publique n'est pas comme nos autres services publics : quand on est mécontent de l'administration des postes ou de l'administration des contributions directes, on est bien obligé cependant de jeter ses lettres dans la boîte du bureau de poste et de porter son argent au percepteur, mais quand il s'agit de l'instruction publique et qu'on n'est pas satisfait de la manière dont elle est donnée, quand on trouve qu'il se

fait trop de bruit dans la maison, on se souvient qu'il existe une liberté dans l'enseignement et on use de la faculté de choisir les maîtres de ses enfants.

M. Gabriel Dufaure. La peur du jésuite est le commencement de la sagesse.

M. Jaurès. Vous voulez, monsieur le ministre, que dans l'Université le silence et la passivité soient absolus ?

M. le ministre. Je ne suis pas, en ce qui me concerne, l'adversaire des sociétés formées entre les membres de l'enseignement public, pourvu que ces sociétés aient un but légitime et bien défini. Et c'est précisément en vue de pouvoir favoriser la création de sociétés nouvelles que j'ai dû, à propos de l'association des répétiteurs,m'engager dans les difficultés de l'heure présente ; c'est parce que je voulais me réserver la possibilité d'autoriser telle ou telle de ces sociétés que j'ai dû me tenir ferme aux principes énoncés par moi le 12 novembre et débarrasser le terrain d'un type anormal d'association.

Dans ma circulaire du 30 janvier, je n'ai pas dissimulé qu'à l'actif de l'association des répétiteurs on peut compter quelques initiatives louables. Mais s'imaginer que tous les progrès réalisés dans le corps répétitoral l'aient été par le fait de l'association, c'est là une grande illusion. Alors, il n'y aurait eu de progrès réalisés que par ceux de nos fonctionnaires qui se seraient syndiqués ? C'est le contraire qui a lieu, messieurs.

Est-ce que les professeurs des facultés se sont syndiqués ? Cependant, ils ont obtenu de vous, du Parlement, la loi qu'ils avaient le plus au cœur, la loi sur les universités.

Est-ce que les instituteurs de tout rang se sont syndiqués ? Cependant ils ont obtenu de vous, après les lois Ferry, la loi de 1886, puis la loi de 1893, celle-ci mettant à la disposition du ministre 14 millions pour un nouveau classement des instituteurs.

Je pourrais, messieurs, poursuivre l'énumération. Est-ce que les chargés de cours de nos lycées se sont syndiqués ? Et cependant, tout récemment, et spontanément, j'ai, en quelque sorte, fait une révolution dans leur statut personnel.

Les chargés de cours, c'est-à-dire les professeurs qui n'ont pas le grade exigé pour devenir titulaires de leur fonction, étaient dans une situation un peu précaire. Eh bien ! j'ai décidé qu'au bout de cinq ans de bons services, ils jouiraient des mêmes garanties disciplinaires que les titulaires ; c'est-à-dire que, vis-à-vis d'eux, j'abandonne le droit ministériel de révocation. J'ai décidé qu'au bout de quinze ans de bons services, ils pourraient devenir en quelque sorte propriétaires de leur chaire.

Vous voyez donc qu'il n'est pas indispensable aux fonctionnaires de se syndiquer, ni même de s'associer, pour obtenir les avantages les plus sérieux. Le Parlement ne se lasse pas de prodiguer, et cela spontanément, des crédits se chiffrant par millions, pour améliorer la situation ou relever la dignité de tous les membres de l'Université, dans toutes les catégories du corps enseignant. Prétendre qu'il faut se syndiquer pour peser sur la volonté du Parlement afin d'obtenir des avantages, c'est soutenir une thèse contraire à toute vérité et à toute équité ; c'est faire injure au Parlement comme à l'administration.

Mais revenons à l'association des répétiteurs. On a parlé tout à l'heure d'un cahier de doléances qu'ils auraient rédigé. Ce cahier — que j'ai entre les mains — est énorme ; il s'y trouve à peu près tout ce que des fonctionnaires peuvent demander, désirer ou rêver. Les vœux exprimés sont au nombre d'environ soixante.

Messieurs, dès le mois de janvier, j'ai soumis ce cahier à l'examen d'une commission composée de membres de l'administration et aussi de membres du Parlement, anciens membres de l'Université. Cette commission a tenu sept séances ; elle a procédé au classement de ces soixante vœux, à leur discussion, et, le 18 courant, je recevais son rapport.

Le lendemain, 19 mars, devant la commission, étaient appelés à s'expliquer sur leurs propres vœux quatre délégués choisis parmi les répétiteurs ou désignés par eux.

Je me bornerai à citer quelques lignes du rapport qui vient de m'être adressé sur cette séance du 19 courant.

M. Mirman. Voulez-vous me permettre de dire, monsieur le ministre, que le recteur a rendu hommage au bureau de l'association en choisissant comme délégués le président, le vice-président et un secrétaire de l'association qui venait d'être dissoute ?

M. le ministre. Je vous citerai quelques lignes du rapport :

« Cette satisfaction leur a été accordée, et il y a tout lieu de s'en féliciter, car la séance du 19 mars, où ils ont été admis à présenter leurs explications, a eu d'heureux effets. Elle a mis en lumière une fois de plus la bienveillance inaltérable de l'administration à l'égard des répétiteurs, et elle a fourni à ceux-ci l'occasion de manifester des dispositions déférentes et conciliantes dont il convient de leur savoir gré.

« Les quatre délégués (deux divisionnaires et deux généraux), ont pris successivement la parole. Ils ont éliminé d'eux-mêmes un grand nombre de vœux, notamment ceux qui pouvaient paraître empiéter sur les droits de leurs chefs dans la réglementation du service. Ils se sont sagement bornés à traiter les questions qui leur tiennent, et non sans raison, le plus à cœur. Ils se sont tous exprimés avec convenance et avec mesure, et l'un d'eux s'est gagné bien des sympathies par l'honnêteté généreuse de sa parole.

« Leurs observations ont porté sur les points suivants :

« 1° Admission des répétiteurs aux conseils de l'Université... ;

« 2° Traitement intégral ;

« 3° Retenue en vue de la retraite sur le traitement intégral...

« 4° Externement partiel..., etc. »

Et tous ces vœux, examinés avec beaucoup de soin, aboutiront, n'en doutez pas, messieurs, certainement et prochainement, à d'utiles réformes.

Quelle est la situation des répétiteurs ? Tout à l'heure on a dit qu'ils étaient les plus malheureux de l'Université, et, dans la *Réforme universitaire*, quelques mécontents se donnent pour des parias de l'Université.

Messieurs, les répétiteurs jouissent d'abord du bénéfice des décrets d'août 1891, qui sont l'œuvre d'un de mes plus éminents prédécesseurs. Ces décrets de 1891 ont fait que, pour beaucoup de répétiteurs, leur fonction est, en réalité, une sorte de bourse qui leur permet de travailler à leurs propres études, car on leur réserve non seulement un certain nombre d'heures dans la journée, mais, tous les quinze jours, ils ont droit à une journée entière.

Pour le traitement, les répétiteurs licenciés sont assimilés aux professeurs de collège ayant le même grade, et cependant il est certain que la tâche des professeurs de collège est autrement lourde que celle des répétiteurs, dont les fonctions consistent surtout en des heures de présence.

Il y a plus, messieurs : par suite d'un certain pourcentage, les répétiteurs avancent beaucoup plus rapidement que les professeurs. Nos licenciés arrivent à la première classe de l'emploi vers quarante et un ans comme répétiteurs, vers quarante-six ans seulement comme professeurs. Les répétiteurs sont donc plus favorisés que les professeurs.

M. Maurice Faure. Depuis les efforts de l'association !

M. le ministre. Il y a encore un fait qui montre que la situation des répétiteurs n'est pas aussi « malheureuse » que l'assurait M. Mirman : c'est que toutes les fois que l'on offre aux répétiteurs licenciés de nos établissements de Paris une chaire de professeur en province comportant les mêmes avantages, le même traitement, c'est-à-dire une situation qui leur assurerait d'emblée l'externement qu'ils paraissent désirer, on a peine à en trouver deux sur sept qui acceptent ce changement. C'est même ce qui arrête l'avancement dans le corps tout entier.

Enfin, grâce aux nouveaux crédits qui ont été votés tout récemment par le Parlement, voici quels seront désormais les traitements des répétiteurs. Comparons-les, si vous le voulez, à ceux des officiers de l'armée, puisque l'administration de l'armée est encore celle que, généralement, on connaît le mieux.

Si nous comparons la solde normale des officiers et le traitement des répétiteurs, nous trouvons que le traitement d'un licencié de la quatrième classe, c'est-à-dire de l'avant-dernière, presque une classe de début, est de 2,500 fr. ; donc il est supérieur à la solde d'un sous-lieutenant. Les traitements de la troisième classe sont supérieurs à la solde du lieutenant, les traitements des classes qui suivent équivalent aux soldes des capitaines.

Sans doute, il s'agit ici de licenciés et l'on peut admettre l'assimilation avec les situations d'officiers. Mais les répétiteurs qui sont simples bacheliers ? Eh bien ! ils ne sont pas si mal traités, car il suffit d'appartenir aux trois premières classes des répétiteurs simples bacheliers pour avoir des traitements respectivement et à peu près équivalents à ceux de sous-lieutenant, de lieutenant et de capitaine n'ayant pas cinq ans de grade.

Passons, messieurs, à ce qu'il nous reste à faire pour améliorer sérieusement, à d'autres points de vue, la situation des répétiteurs. Après l'examen de leur cahier de vœux, voici à quelles conclusions je suis arrivé.

Il est un certain nombre de réformes que nous pouvons accomplir sans demander de nouveaux crédits au Parlement, et elles vont être accomplies immédiatement.

Pour les autres, il nous faudra revenir devant les Chambres. Mais la réforme qu'il s'agit de réaliser est de la plus grande importance, et les crédits que je serai sans doute amené à solliciter de vous, messieurs, seront bien employés. Nous voudrions, en effet, que tout répétiteur agé de vingt-cinq ans et marié puisse être externé, c'est-à-dire affranchi du service de nuit, quatre ou cinq jours par semaine : que ceux qui ne sont pas mariés obtiennent, à trente ans, le même avantage.

On a dit : « Les répétiteurs demandent le maintien de leur association ; assurément, c'est un privilège considérable, une situation exceptionnelle qu'ils réclament ; mais leur revendication s'explique par la situation exceptionnelle qui leur est faite, comparée à celle des professeurs. En effet, ceux-ci sont représentés dans les conseils de l'Université, et les maîtres répétiteurs ne le sont pas. »

Messieurs, je prétends faire tomber cette objection. Vous vous souvenez qu'il y a quelques semaines j'ai déposé sur le bureau de la chambre un projet de loi concernant les juridictions universitaires. L'un des articles de ce projet fait entrer deux répétiteurs dans chacun des conseils académiques et j'ai l'intention de déposer, avant que la chambre se sépare pour les vacances de Pâques, un projet de loi tendant à faire entrer deux répétiteurs dans le conseil supérieur de l'Université.

Vous voyez que si je refuse aux répétiteurs les moyens anormaux, et à certains égards illégaux, de faire entendre leurs vœux aux pouvoirs publics, je ne leur refuse aucun des moyens légaux qu'ils peuvent souhaiter ; et ici encore je les traite exactement comme les professeurs.

Si vous voulez bien résumer tous ces avantages, tout ce qu'on a déjà fait au point de vue du traitement, de la retraite, de facilités données pour l'étude, de la liberté personnelle plus grande, de la représentation dans les conseils de l'Université, du droit de former certaines sociétés ; si vous voulez rassembler tous ces avantages, vous verrez que les répétiteurs n'ont pas trop à se plaindre du Parlement, ni de l'administration, ni du ministre.

Je ne vois pas vraiment ce qu'ils pourraient demander de plus, sinon ce type d'association qui, par tous ses caractères essentiels, constituerait une véritable association syndicale, laquelle ne pourrait avoir pour but que, d'une part, de se dérober à l'autorité du ministre et, d'autre part, d'exercer une pression collective sur les membres du Parlement...

M. Maurice Faure (gauche radicale). Les maîtres répétiteurs, vous le savez, sont de modestes et dévoués fonctionnaires, aussi bien ceux qui appartiennent à l'association que les autres, — je ne fais pas comme M. le ministre, de distinction entre eux ; — ils ont toujours concilié la recherche des meil-

leurs moyens d'améliorer leur avenir avec l'accomplissement régulier de leur, tâche quotidienne. Fils, presque tous, de paysans, d'ouvriers, d'humbles employés, ils ont conquis à force de travail, par leur seul mérite, des grades universitaires élevés ; quatre cent d'entre eux sont licenciés de divers ordres et attendent patiemment dans les rangs les plus obscurs de l'Université, où ils remplissent les plus ingrates et les plus absorbantes fonctions, la place que doit leur assurer, un jour, leur valeur intellectuelle...

Mal payés, médiocrement considérés, tenus à l'écart des conseils universitaires, éliminés — contre toute justice — du conseil supérieur de l'instruction publique, sorte de plèbe universitaire sans représentation légale, que demandaient les répétiteurs quand ils ont fondé, il y a quinze ans, leur association ? Ils n'étaient rien ; ils voulaient devenir quelque chose dans l'Université. Ils voulaient, eux aussi, faire entendre leur voix, se concerter pour la défense de leurs intérêts, se réunir pour l'étude des questions pédagogiques, initier à leurs affaires mal connues les membres du Parlement, rechercher ensemble les moyens d'améliorer leur sort, intéresser à leur cause délaissée les pouvoirs publics et l'opinion.

Le grand cœur et le noble esprit qui, avec Jules Ferry, a le plus puissamment contribué à l'œuvre d'émancipation intellectuelle de la République, Paul Bert, fut, comme on vous l'a rappelé, l'inspirateur et le guide des fondateurs de l'association des maîtres répétiteurs. Et n'est-ce pas vraiment, pour des ministres qui prétendent incarner la tradition ferryste, en prendre bien à l'aise avec le souvenir d'un tel nom et avec une mémoire qui devrait être sacrée pour tout républicain que de briser impitoyablement, sans même accorder le moindre sursis à la Chambre pour lui permettre d'en délibérer en temps utile, une œuvre qui était particulièrement chère à son cœur, une œuvre qu'il avait faite véritablement sienne et qu'il considérait comme absolument indispensable au relèvement de l'Université elle-même ?

Singulier signe des temps, en vérité, et troublant contraste ! Le préfet de police de M. Méline, sur les ordres de M. Rambaud, annulant, déchirant un arrêté signé par Jules Ferry sur la demande pressante de Paul Bert !

L'arrêté, dicté sans doute à M. Lépine, ne donne aucune indication certaine, aucun éclaircissement, ce qui est évidemment très insolite, et se borne à déclarer vaguement que l'association ne s'est pas conformée à l'esprit et à la lettre de ses statuts.

Si j'ai bien compris les explications qui nous ont été données par M. le ministre de l'instruction publique et s'il m'est permis d'interpréter le silence de M. le préfet de police, j'ai lieu de supposer qu'on reproche aux maîtres répétiteurs d'avoir considéré les termes d' « appui mutuel » insérés dans leurs statuts comme leur conférant le droit de s'occuper de questions professionnelles, de saisir directement de leurs vœux leurs amis du Parlement, d'appeler les membres de leur comité de patronage dans leurs assemblées et de s'y entretenir avec eux de leurs intérêts.

Messieurs, c'est là une opinion diamétralement contraire à celle professée à l'égard du but de l'association et par Paul Bert et par tous les prédécesseurs de M. Rambaud, depuis Jules Ferry jusqu'à M. Combes, comme aussi par la Chambre elle-même.

Oui, messieurs, tous les ministres de l'instruction publique ont interprété les statuts de l'association dans leur sens le plus large et le plus libéral. Ils ont tous pensé que « l'appui mutuel » comportait non pas le fonctionnement d'une société de secours jugée inutile par les intéressés eux-mêmes, non pas l'organisation d'une institution de mutualité dont on nous a vanté tout à l'heure les bienfaits, que le répétitorat ne réclame pas, mais l'étude et la recherche en commun de toutes les mesures propres à améliorer leur situation et à rendre leur action éducatrice, plus efficace. Ce n'est pas tacitement, par voie de tolérance que cette extension d'attributions a été considérée comme conciliable avec le texte et l'esprit des statuts ; elle a été officiellement consacrée par la plupart des prédécesseurs de M. Rambaud qui ont accueilli avec reconnais-

sance, comme un précieux élément d'information, les vœux formulés par l'association sur les plus importantes questions d'ordre professionel.

Paul Bert avait d'ailleurs proclamé bien haut l'utilité et le caractère parfaitement légal d'une telle interprétation ; il avait même, maintes fois, donné lui-même l'exemple des libres discussions touchant aux intérêts professionnels envisagés dans leurs rapports avec le Parlement et l'administration, dans les réunions de l'association, et, sans crainte d'être rappelé à l'ordre par le ministre d'alors, il ne craignait pas d'inviter les répétiteurs à s'occuper eux-mêmes de leurs affaires, à prendre en main leur propre cause, les louant de leurs efforts, critiquant certains abus administratifs avec cette éloquente et touchante familiarité dont il avait le secret :

« Vous êtes dans l'Université, disait-il au banquet de 1885, ceux que l'on a trop longtemps considérés comme les petits et les humbles. Ce parti des faibles, des humbles et des opprimés, ce n'est pas seulement parce que c'est justice qu'il faut le prendre, mais parce que c'est une véritable utilité sociale... Ce qui m'étonne, c'est qu'ayant compris l'importance de votre rôle, on n'ait pas fait que ceux qui tiennent ce rôle fussent toujours contents dans son accomplissement. »

Etes-vous contents ? s'écriait-il. Et il continuait en examinant point par point les revendications des maîtres répétiteurs et en suppliant ses collègues du Parlement présents d'en tenir compte. Puis il concluait par ces paroles qui montrent tout l'intérêt qu'il portait à l'association fondée sur ses conseils et sous ses auspices :

« En tout cas, avec moi ou sans moi, travaillez à accomplir la besogne que je n'ai pas pu mener à bien ; accomplissez-la par la presse, par l'association, surtout par l'association. Je me réjouis de vous voir ainsi réunis par l'association, parce que l'association c'est le levier, c'est l'amitié ; c'est non seulement la force, c'est la joie, et en définitive on n'a rien trouvé de mieux sur la terre. »

Aucun ministre avant M. Rambaud n'a estimé que l'association outrepassât ses pouvoirs en s'occupant des intérêts professionnels de ses membres, en invitant à ses réunions des hommes politiques, en saisissant son comité de patronage et l'administration de pétitions et de projets d'amélioration.

Les documents abondent pour en témoigner.

« L'association des maîtres répétiteurs des lycées et collèges, écrivait M. Goblet, ministre de l'instruction publique, aux recteurs, le 26 octobre 1886, m'a adressé il y a quelques mois une pétition qui paraît mériter le plus sérieux examen par l'importance des questions qu'elle soulève, car les réformes réclamées avec une modération que je me plais à reconnaitre... » — il y a loin de ces constatations à la caricature que M. le ministre a faite de l'histoire de l'association — « ... n'intéressent pas moins la prospérité de nos établissements secondaires que l'avenir des auxiliaires modestes dont le concours dévoué nous est indispensable ».

M. Manuel, quelques mois après, devant le conseil supérieur de l'instruction publique, examinait la même pétition et rendait, lui aussi, un éclatant hommage à l'association des maîtres répétiteurs :

« Une pétition (celle de l'association), disait-il, très digne d'intérêt, a permis à l'administration d'examiner de nouveau un problème très complexe dont elle avait toujours eu le souci.

« C'est un corps considérable que celui de nos maîtres répétiteurs, de moins en moins mélangé, de plus en plus digne, je le crois, de notre sollicitude ; c'est une jeune armée qui rend de grands services, et en peut rendre de plus grands encore. Après avoir été longtemps victimes de souvenirs, d'exemples, qui pesaient sur eux, ils ont fait depuis plusieurs années preuve de patience... » — retenez bien ceci, messieurs ; c'est M. Manuel qui semble répondre par anticipation au ministre actuel de l'instruction publique — « ... ils ont fait preuve de patience, de respect d'eux-mêmes et de dévouement ; et s'il est imprudent

d'entretenir toutes leurs espérances, il n'est permis de négliger aucune de leurs plaintes »...

M. Bourgeois, qui assistait à l'assemblée générale de 1890, entouré de tout l'état-major de la rue de Grenelle, ayant à ses côtés le vice-recteur de l'académie de Paris et le directeur de l'enseignement secondaire, M. Bourgeois rendait hommage en ces termes à la rectitude de conduite, à l'esprit d'union universitaire, dont n'a jamais cessé de s'inspirer, malgré les affirmations de M. Rambaud, l'association des répétiteurs :

« Votre président a raison de le dire, disait-il, la fête que nous célébrons aujourd'hui est une fête d'union et de concorde; c'est la fête de la grande famille universitaire. Je trouve ici, présents, tous les intermédiaires entre celui qu'on appelait le grand-maître de l'Université, c'est-à-dire entre l'Université dont il est le chef et vous tous, messieurs, qui en êtes les vaillants soldats. Vous voyez avec quelle unanimité et quelle sympathie vos chefs sont venus à vous parce qu'ils sentaient avec quelle unanimité de sentiments vous veniez vous-mêmes à eux. »

N'est-ce pas là un démenti donné à cette assertion inexacte que les maîtres répétiteurs seraient des agents de discorde dans la grande famille universitaire, à laquelle ils sont profondément attachés ?

M. Poincaré faisait pour ainsi dire écho à ces paroles cinq ans après, en 1895, lors d'une fête donnée à l'occasion de la remise de la décoration de la Légion d'honneur au doyen des maîtres répétiteurs, M. Lemaire, et il disait, en s'adressant au président de l'association qui avait organisé cette manifestation :

« S'il vous arrive d'exprimer des vœux, ces vœux n'ont pas le caractère d'une plainte ou d'une récrimination... »

M. Raymond Poincaré. Si vous ne voyez pas le conseil sous le compliment !...

M. Maurice Faure. « ... Vous avez le sentiment de la discipline et la conviction légitime que rien de ce qui vous intéresse n'est indifférent au ministre. »

Ce ne sont pas seulement les ministres, c'est la Chambre elle-même, qui, en maintes circonstances, a reconnu la légitimité du rôle professionnel de l'association des maîtres répétiteurs...

Ministres, rapporteurs de la commission du budget, orateurs parlementaires, tenaient compte à l'envi des desiderata de l'association, se félicitaient hautement de son utile collaboration, et aucun de ceux qui prenaient alors part à la discussion n'eût certes songé à l'accuser d'illégalité, d'empiètement illicite sur un terrain interdit à son action; une protestation générale se serait élevée de tous les bancs si quelqu'un avait émis cette pensée qu'elle pût être un péril pour l'Université.

En 1888, M. Burdeau, rapporteur de la commission du budget, à la suite d'une entrevue avec les représentants de l'association, s'exprimait en ces termes :

« Avant d'apporter mes conclusions à la tribune, j'ai consulté les délégués des maîtres répétiteurs eux mêmes; ils ont bien voulu m'exprimer leur pensée et je crois que nous leur ferons honneur en l'apportant ici. Evidemment ils eussent été très sensibles à l'amélioration de leur sort qui est proposée par quelques-uns de nos collègues, amélioration qui eût été bien légitime; mais ils ont su s'incliner devant les nécessités budgétaires et finalement ils m'ont dit que ce qu'ils demandaient, c'était avant tout que le décret, très utile et très bienfaisant pour eux, de janvier 1887, fut appliqué à la rigueur, en dépit de certaines mauvaises volontés, qu'il fût mis en pratique avec cordialité par tous les recteurs et les proviseurs.

« Je vous confie ce vœu, monsieur le ministre. Il est bien modeste : en s'y restreignant, les maîtres répétiteurs auront achevé, je l'espère, de gagner à leur cause bien des sympathies ».

Un autre rapporteur du budget, qui n'est pas non plus un radical ou un socialiste, M. Gabriel Compayré, jugeant comme M. Burdeau, éminemment favorable aux intérêts universitaires l'action des maîtres répétiteurs associés, pro-

nonçait dans l'un des banquets de l'association une harangue enflammée qu'il n'est pas inutile de citer après l'étrange historique, inexact d'un bout à l'autre, que M. Rambaud a sans doute retracé de confiance d'après des notes erronées sans avoir consulté les archives de son ministère où se trouvent les instructifs documents dont je donne communication à la Chambre.

« Pour arriver à réaliser les réformes que demandent les répétiteurs, déclarait M. Compayré, il faut compter sur vos amis du Parlement et du ministère, mais il faut aussi compter sur vous-mêmes.

« Il faut que votre association si prospère continue ses efforts, il faut que cette association vive et grandisse. La presse vous encourage par sa présence à vos fêtes, par ses articles dans les journaux de Paris ; elle vous encourage à continuer vos efforts, à serrer les rangs autour du drapeau de votre association, afin que vos revendications soient mieux entendues. Nous vous y engageons aussi. »

Et, en terminant, l'orateur faisait des vœux « pour la prospérité de l'association des maîtres répétiteurs des lycées et collèges », c'est-à-dire, quoi qu'on en ait dit, concluait-il, pour la prospérité de l'enseignement secondaire et de l'Université en France »...

Quels motifs, quelles circonstances atténuantes tout au moins invoque M. le ministre de l'instruction publique pour défendre la mesure soumise à votre jugement ? Comme s'il voulait donner une sorte de base juridique à la dissolution de l'association des répétiteurs, il a commenté devant la Chambre un avis de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique.

Permettez-moi d'en ramener l'importance à sa juste valeur.

Il semblerait à première vue, et on pourrait croire à en juger par son titre, que cette section permanente est une émancipation du conseil supérieur lui-même, comme la commission départementale est la représentation élue des conseils généraux dans l'intervalle des sessions. Mais ce n'est là qu'une apparence. Il suffit de relire le texte de la loi du 27 février 1880 pour constater que la section dont il s'agit n'est en réalité qu'une commission administrative nommée par le ministre et placée sous sa main.

Sur 15 membres dont elle se compose aux termes de l'article 2 de la loi précitée, 9 membres sont obligatoirement désignés en dehors du conseil par le ministre de l'instruction publique parmi les fonctionnaires ou anciens fonctionnaires de son administration, et plusieurs sont des chefs de service qui sont à la fois juges et parties dans les affaires qui leur sont soumises. Il n'y a que 6 membres, également nommés par décision ministérielle, qui soient choisis parmi les conseillers procédant de l'élection. Cette section n'est, on le voit, qu'une doublure des bureaux dont elle reflète la pensée, et je crains bien qu'elle n'ait agi dans la circonstance comme ces magistratures complaisantes d'autrefois dont on disait qu'elles rendaient des services plutôt que des arrêts.

Comme s'il voulait faire oublier aux maîtres répétiteurs le caractère vexatoire de la mesure dont il a frappé leur association, M. le ministre de l'instruction publique s'ingénie à leur offrir toute une série de nouveaux modes d'action très divers ; congrès généraux ou régionaux, associations locales, représentation légale dans les conseils académiques et au conseil supérieur.

Certes, les répétiteurs ne dédaignent aucun de ces moyens ; mais ils estiment que vous n'auriez pas dû les priver de celui qui avait été libéralemement mis à leur disposition par M. Jules Ferry, et qui a sur tous les autres, à leurs yeux, l'avantage d'avoir pratiquement prouvé son excellence.

Ni des congrès éphémères, ni des associations locales isolées, ni la présence d'un délégué dans des conseils dont les attributions sont étroitement limitées ne sauraient équivaloir, pensent-ils, à l'action continue, méthodique, coordonnée d'une libre association réunissant en un faisceau tous les efforts, toutes les bonnes volontés, toutes les initiatives...

Si le congrès officieux des répétiteurs en 1890 a eu quelque effet utile, c'est parce que, après sa séparation, l'association des maîtres répétiteurs, devenue

pour ainsi dire une commission permanente, en a rassemblé les délibérations et s'est appliquée à en défendre énergiquement les conclusions. L'association supprimée, les congrès risquent fort d'être voués à l'inefficacité ou tout au moins à une impuissance relative, puisque aucun organe, expression même de leur pensée ne subsistera pour faire prévaloir leurs vœux.

Des associations locales de répétiteurs sans lien entre elles, sans cohésion, sans groupement central, seraient un rouage peut-être utile, mais assurément incomplet et insuffisant ; elles ne seraient qu'une application bâtarde et stérile de l'organisation fédéraliste au répétitorat, si leurs idées de réforme ne pouvaient être centralisées par une association générale.

Quant à la représentation dans les conseils académiques, qui ne dépend pas d'ailleurs, du ministre, étant subordonnée au vote d'une loi spéciale, elle serait évidemment désirable et elle permettrait aux répétiteurs dans l'étroite limite d'attributions très restreints, de faire entendre leurs avis dans le ressort de l'académie, mais leur voix y serait noyée parmi les éléments les plus divers comme elle le serait aussi dans le conseil supérieur de l'instruction publique, auquel, par une inconséquence vraiment inexplicable, vous proposez bien tardivement d'appeler des délégués du répétitorat, alors que toutes les branches de l'enseignement public y ont depuis longtemps des représentants élus.

Toutes ces concessions sont, en définitive, plus apparentes que réelles et ne peuvent, en aucune façon, suppléer, pour les répétiteurs, à l'action exercée par une association protégeant d'une manière permanente leurs intérêts et leurs droits.

M. Faure réclame, en terminant, une Université active, vivante, prospère par l'initiative libre et indépendante de ses membres, éprise de justice et d'égalité, préoccupée du sort des humbles, ouverte à toutes les aspirations renovatrices, animée, en un mot, du souffle généreux de la démocratie.

Trois ordres du jour sont en présence : l'un signé de M. Jacques et de M. Faure porte : « la Chambre convaincue que l'Association des répétiteurs, fondée par Paul Bert, en 1882, autorisée par un décret signé de Jules Ferry, ne saurait être un danger pour la discipline universitaire et doit être maintenue ».

Le deuxième ordre du jour est ainsi conçu : « la Chambre convaincue que le maintien de l'Association des maîtres-répétiteurs, se renfermant exclusivement dans son rôle professionnel et respectueux de la discipline ne saurait constituer un danger pour l'Université. »

Cet ordre du jour est présenté par MM. Roch et Trouillot. MM. Maurice Faure et Jacques déclarent s'y rallier.

Un troisième ordre du jour, déposé par MM. Dejean, Legrand, Sauzet et Lebret (quatre professeurs ! s'écrie M. Jaurès) est rédigé ainsi qu'il suit : « la Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement et prenant acte de la promesse de M. le ministre de l'Instruction publique de donner aux répétiteurs une représentation légale au Conseil académique et au Conseil supérieur de l'Instruction publique, passe à l'ordre du jour. »

M. Méline, président du Conseil, déclare accepter cet ordre du jour, dont la priorité est votée par 295 voix contre 230 et qui est ensuite adopté au fond par 284 voix contre 223.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

FRANCE

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

Travaux des facultés en 1895-96. 1. Rapport du Conseil général de l'Université : Situation générale. La vitalité de l'Université d'Aix-Marseille est suffisamment attestée par le nombre de ses maîtres, de ses étudiants, par la somme des actes scolaires qui y ont été accomplis. Le corps des facultés comprenait, en 1895-96, 82 professeurs ou maîtres de conférences, assistés de 25 chefs de travaux pratiques ou préparateurs. Il a été fait régulièrement, chaque semaine, 175 cours ou conférences, s'adressant à 763 étudiants inscrits ; enfin 3,387 examens de tout ordre ont été passés. « Nul doute, écrit l'honorable auteur du Rapport, que le jour où cette Université sera pleinement et normalement constituée *par la réunion de ses divers éléments dans une même ville*, la France possédera pour sa région du Sud-Est un magnifique foyer d'enseignement supérieur ; .... cette région a besoin d'une Université aussi complète, aussi parfaitement organisée que possible, et saura en retour assurer à cette Université, *établie à son siège naturel*, une prospérité et une originalité brillantes. » Nous avons souligné les passages où il est fait mention, avec une insistance significative, de la nécessité de transférer tous les services de l'Université à Marseille, « siège naturel », nous dit-on, de cette grande institution. C'est qu'en effet toute l'histoire des Facultés d'Aix-Marseille en 1895-96 porte à chaque page, pour ainsi dire, le témoignage du conflit, arrivé à l'état aigu, de la vieille cité universitaire d'Aix, de plus en plus désertée, avec l'active et remuante Marseille, dont la municipalité entasse offres sur offres, sacrifices sur sacrifices, pour détrôner son antique rivale.

En ce Midi bouillant et passionné, la question du transfert possible du siège de l'Université à Marseille est entrée dans le domaine des discussions politiques : les candidats aux élections sénatoriales ou législatives sont tenus de se prononcer pour ou contre ; l'agitation, en un mot, semble extrême, et c'est bien en vain que l'administration supérieure a conféré officiellement à l'Université le double nom d'Aix-Marseille, dans l'espoir de donner une sorte de satisfaction aux prétentions rivales ; Aix n'est pas contente, Marseille hausse les épaules ; bref, la tempête sévit dans les cerveaux des étudiants, déconcerte la gravité des professeurs, et soulève dans toute la Provence mille bruyantes discussions. A Dieu ne plaise que nous prenions parti dans cette querelle ; mais il fallait en noter l'existence, pour que le lecteur comprît certaines plaintes, assez amères, dont le compte-rendu universitaire d'Aix-Marseille nous apporte l'écho.

L'honorable rapporteur du Conseil général de l'Université, tout en rendant un juste hommage aux efforts accomplis depuis 25 ans pour réor-

ganiser l'instruction publique en France, estime que la situation de l'enseignement supérieur est « bien loin encore de ce qu'on la voudrait voir » ; et il rapproche, non sans gémir, les chiffres respectifs de la statistique française et de la statistique allemande : en Allemagne, une Université pour 2 millions d'habitants, 560 étudiants pour 1 million d'âmes ; 25 millions de francs annuellement dépensés pour le service de l'enseignement supérieur ; — en France, une Université pour 2 millions et demi d'habitants, 210 étudiants pour un million d'âmes, 5 millions de dépenses. — Sans contester le moins du monde l'éloquence de ces rapprochements, et tout en reconnaissant avec l'auteur du rapport, qu' « en réclamant avec insistance ce qu'il croit être nécessaire pour le bien local et la prospérité générale, il ne fait que se conformer à la mission confiée par la loi au Conseil général de l'Université », nous nous permettrons une simple réserve. Il n'est pas évident que la science soit d'autant plus florissante en un pays,qu'il y a dans ce pays plus d'Universités disséminées ; et le nombre des étudiants n'est pas la mesure absolue de la valeur des études.

Ne sait-on pas qu'en Allemagne même plus d'un publiciste réfléchi considère l'accroissement du total des jeunes gens pourvus de diplômes académiques comme un danger social ? Et que n'a-t-on pas dit, en France, de l'inconvénient qu'il y a à multiplier (comme la politique y a contraint) le nombre des Universités ? Le Conseil de l'Université d'Aix-Marseille sait toutes ces choses aussi bien et mieux que nous ; aussi n'avons-nous pas cru qu'il fallût prendre au sens le plus absolu et le plus général les constatations plutôt attristées de son rapporteur, mais, au contraire, en limiter la portée au grand centre d'enseignement supérieur auquel elles s'adressent directement.

Vœux du Conseil. Le Conseil de l'Université a collectivement proposé, ou s'est approprié, sur l'initiative des Facultés intéressées, plusieurs vœux, dont deux sont d'une importance considérable.

1° Au nom de la Faculté de Droit, est demandée la création des cours suivants, considérés comme indispensables pour compléter l'enseignement juridique : Législation et économie coloniales ; — législation commerciale comparée ; — droit administratif spécial ; — législation et économie rurales. — Un autre vœu a été adopté, tendant à rendre éliminatoire pour les 2 parties de l'examen oral l'épreuve écrite exigée au troisième examen de droit.

2° Le Conseil demande que le personnel de la Bibliothèque universitaire soit augmenté, afin que les séances de lecture soient désormais plus longues. A l'heure actuelle, en effet, l'insuffisance du personnel contraint de congédier les étudiants laborieux dès le milieu de l'après-midi, ce qui est « presque les pousser à la dissipation ».

3° Les deux vœux qu'on va lire, et que leur parallélisme nous fait ranger sous la même rubrique, ont une portée considérable : par l'un, le Conseil demande la réunion à Marseille de tous les établissements d'enseignement supérieur du ressort académique ; par l'autre, que l'Ecole de médecine de Marseille soit transformée en Faculté. — Il n'est que juste de reproduire ici le texte des offres généreuses du Conseil municipal de Marseille, exprimées dans sa délibération du 18 juillet 1896 ; ces offres ont, sinon déterminé, du moins encouragé le vœu du Conseil de l'Université, partagé, d'ailleurs, par le conseil académique d'Aix. « Le conseil municipal délibère : de solliciter de l'Etat que Marseille soit choisie comme

siège d'Université ; — que les Facultés des lettres et de droit, actuellement à Aix, soient transférées à Marseille, et, qu'après ce transfert, l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie fonctionnant actuellement à Marseille, soit transformée en Faculté.

« La ville de Marseille s'engage à prendre à sa charge tous les frais de transfert, ...et dote de 30.000 francs par an, pendant la période de transfert provisoire, les Facultés réunies à Marseille.

« Enfin, le transfert définitif opéré et le siège de l'Université et de l'Académie obtenu, la ville de Marseille concourra *annuellement et à perpétuité* pour une dotation de 50.000 francs ; elle participera par moitié aux frais occasionnés à l'Etat pour le transfert définitif, l'achat des terrains et les constructions nécessaires à l'installation des Facultés.

« La ville de Marseille réserve, en outre, un terrain de 5.000 mètres... pour y construire les Facultés de droit et des Lettres d'après les plans et devis proposés par l'Etat ; ...le prix des constructions sera payé moitié par l'Etat et moitié par la Ville. »

2. Statistique particulière des Facultés. I. Droit (Aix). Étudiants et inscriptions. Le nombre des *inscriptions* ne cesse de progresser : dans le précédent exercice on en comptait 1.157, chiffre supérieur de 20 unités à celui de l'année antérieure ; en 1895-96, le total des inscriptions s'est élevé à 1.328, ce qui représente 171 unités de plus qu'en 1894-95. Ces inscriptions se répartissaient comme suit : capacité, 82 ; 1re année, 479 ; 2e année, 323 ; 3e année, 310 ; doctorat 134. — Quant aux *étudiants*, on en a compté 43 de plus que l'année précédente, soit 332. Dans ce calcul ne sont compris que les étudiants ayant fait acte de scolarité ; si l'on y joignait ceux dont les inscriptions antérieures n'étaient point périmées, on obtiendrait un total de 374 étudiants.

Examens. Par une anomalie bizarre, tandis que la population scolaire montait, les examens subissaient, ou semblaient subir, une légère diminution, puisqu'il n'y en a eu que 654, au lieu de 663 en 1894-95. En réalité, l'anomalie n'est qu'apparente : les dispositions légales nouvelles ont supprimé le dédoublement du premier examen de licence en droit ; de là une réduction de moitié dans le nombre des premières épreuves. Avec l'ancien système, on aurait compté 767 examens, soit 113 de plus que l'année précédente. *Détail des examens* : *capacité*, 26 candidats ; *baccalauréat*, 1er examen : 191 ; — 2e examen, 220 ; *licence*, 170 ; *doctorat* : sciences juridiques, 32 ; — sciences politiques et économiques, 6 ; — *thèses*, 9.

Il résulte des chiffres relevés par l'honorable doyen de la Faculté de Droit d'Aix que « *l'effet des nouveaux règlements a été désastreux.* Les morts, en trop grand nombre, hélas ! ont jonché le champ de bataille ».

La moyenne des ajournements, qui ne dépassait pas naguère 13 ou 14 p. 100 s'est élevée à plus de 30 p. 100 (192 ajournements pour 654 examens). Ce résultat doit être attribué partie au mode de votation beaucoup plus sévère que l'ancien, partie à la composition écrite éliminatoire de 3e année. Les 192 ajournements se distribuent ainsi entre les diverses sortes d'épreuves : *capacité*, 10 ; *baccalauréat* : 1er examen, 60 ; 2e examen, 61 ; *licence*, 53 ; *doctorat*, 8.

On a compté, parmi les 462 étudiants reçus, 23 ayant obtenu l'éloge ou l'unanimité de boules blanches ; 102 l'égalité ou la majorité de blanches ; 123 ont été reçus avec une noire ou une rouge-noire. Sur les 9 thèses de doctorat présentées et admises, 1 a mérité la mention *très bien* ; 2 la mention *bien*.

Nous ne pouvons nous dispenser de signaler, dans le rapport de l'honorable doyen, les réflexions très justes que lui inspire l'institution des conférences facultatives et *payantes*, organisées en faveur des étudiants par l'arrêté ministériel du 30 avril 1895. On a constaté cette année la grève générale et systématique des étudiants de 2e année ; et, malgré les efforts et le zèle de la Faculté, la première et la troisième année réunies n'ont fourni aux conférences que 22 élèves ; encore ceux-ci, comme les candidats au doctorat, semblent-ils s'être résignés à un sacrifice pécuniaire uniquement pour s'assurer des chances de succès à l'examen. D'où il faut conclure, semble-t-il, comme l'indique d'ailleurs l'honorable doyen, que les conférences, si nécessaires aux étudiants, ne réussiront que si, d'une part, on les rend gratuites, et que, de l'autre, on les rende obligatoires.

Travaux des professeurs. 6 professeurs de la Faculté de droit d'Aix ont fait paraître 15 publications.

II. Sciences (Marseille). Étudiants. La Faculté des sciences de Marseille a compté 137 étudiants inscrits, en augmentation de 10 unités sur l'exercice précédent. *Détail* : 12 candidats au doctorat (mathématiques, 1 ; physique, 2 ; sciences naturelles, 9) ; 12 à l'agrégation (mathématiques, 3 ; physique, 8 ; sciences naturelles, 1) ; 61 à la licence (mathématiques, 8 ; physique, 37 ; sciences naturelles, 16) ; 52 au certificat P.C.N. (contre 37 l'année précédente). *Examens. 1o Doctorat* : 4 thèses, préparées à la Faculté sous la direction de ses professeurs, ont été soutenues (à Paris, naturellement !) avec succès. *2o Agrégation.* Sur 9 candidats présentés, un seul a été admissible, dans l'ordre des sciences mathématiques. *3o Licence* : 40 candidats se sont présentés aux licences scientifiques, 26 ont été reçus. *Détail* : mathématiques, 7 candidats ; physique, 21 ; sciences naturelles, 12. Répartition des candidats reçus : mathématiques, 3 ; physique, 14 ; sciences naturelles, 9. *3o Certificat P. C. N.* Sur 55 candidats présentés, 40 ont été reçus.

Notons, en passant, à propos des candidats au certificat P. C. N., deux remarques présentées par la Faculté : 1o les élèves sont insuffisamment préparés en mathématiques ; « les questions les plus élémentaires de l'arithmétique et de l'algèbre leur sont souvent inconnues ». D'où la nécessité, aux yeux de la Faculté, d'instituer pour ces candidats, au commencement de l'année scolaire, quelques conférences d'arithmétique, d'algèbre et de trigonométrie. Ne serait-il pas opportun, à ce propos, d'examiner de près les programmes scientifiques de l'enseignement secondaire dans la classe de philosophie, et surtout de se demander si l'obligation pour les futurs médecins de posséder le diplôme de bachelier ès lettres-*philosophie* n'est pas, quoi qu'on en ait dit, peu raisonnable et peu pratique ? — 2o La Faculté des sciences de Marseille voudrait qu'il ne fût pas accordé aux candidats au certificat P. C. N. plus de deux ans pour leur préparation à l'examen ; et elle semble bien avoir raison. Elle constate, en effet, que les candidats ajournés après la première année sont, en général, absolument insuffisants ; un seul d'entre eux a pu être admis, avec l'indulgence du jury. « Les autres sont de mauvais élèves, peu assidus, et encombrant les laboratoires trop restreints, au préjudice de camarades plus intelligents et plus travailleurs ».

4o Baccalauréat. 201 candidats se sont présentés, 91 ont été reçus, soit 45,5 p. 100. *Détail : Complet* : 2 candidats, reçus ; *restreint*, un candidat, reçu ; *classique. lettres-mathématiques* : 89 cand., 33 reçus (37 p.

100) ; *moderne, lettres-mathématiques* : 85 cand., 38 reçus (37 p. 100) ; *lettres-sciences* : 24 cand., 17 reçus (70 p. 100).

Travaux personnels des membres de la Faculté. 9 professeurs, maîtres de conférences et chefs de travaux ont fait paraître 23 publications. En outre, 5 travaux ont été publiés par le laboratoire de chimie industrielle, 8 ont paru dans les Annales de la Faculté des sciences de Marseille ; 5 dans les Annales de l'Institut colonial, qui est une annexe de la Faculté.

III. Lettres (Aix). Préparation à la licence. L'honorable doyen de la Faculté des lettres d'Aix fait précéder son rapport de quelques réflexions dont il ne nous semble pas inutile de reproduire au moins la substance. Durant l'année scolaire 1895-96, il s'est trouvé 17 étudiants libres inscrits pour la préparation d'une licence ; or, de ce nombre, 15 étaient Marseillais. Il est résulté de là que ces derniers candidats, de beaucoup plus nombreux, ont été aussi, sans qu'on puisse d'ailleurs leur en faire reproche, les moins assidus aux conférences : d'où cette deuxième conséquence, non moins fâcheuse, que les conférences communes n'ont jamais eu les mêmes auditeurs, ce qui est également regrettable pour les études, et décourageant pour les maîtres. On voit, par cet exemple, combien la dispersion des Facultés, siégeant les unes à Aix, les autres à Marseille, amène de préjudice pour les élèves et les professeurs, et l'on se rend compte de l'insistance avec laquelle est réclamée l'installation de toutes les Facultés dans une ville unique.

Etudiants. Il n'est point fourni par le rapport officiel de statistique détaillée des étudiants inscrits en 1895-96 ; l'honorable doyen se borne à constater que le nombre des élèves réguliers décroît d'année en année, et s'est élevé seulement à près d'une douzaine, auxquels 9 professeurs distribuaient l'enseignement. C'est là, pour dire le vrai, un réel gaspillage des forces universitaires ; par contre (et ce n'est pas une compensation, tant s'en faut !), ces mêmes 9 professeurs ont eu à examiner 1.543 candidats au baccalauréat, ce qui est un gaspillage en sens inverse ! *Examens. Licence* : 32 candidats se sont presentés, 9 ont été reçus. *Diplôme supérieur d'histoire.* Ce diplôme nouveau a été brigué et obtenu par un candidat. *Baccalauréat* : 1.931 candidats (classique, 1543 ; moderne, 388) ont subi les épreuves ; 850 ont été admis (classique, 699 ; moderne. 151). *Détail* : *classique 1re partie* : 987 cand., 387 reçus ; *classique, 2e partie* : *A*, ancien régime : un candidat, reçu ; *B*, nouveau régime : 556 cand., 313 reçus ; *moderne, 1re partie* : 342 cand., 129 reçus ; *moderne, 2e partie* : 35 cand., 17 reçus.

Travaux des professeurs : 4 professeurs de la Faculté des lettres d'Aix ont fait paraître 9 publications.

IV. *Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille.* L'honorable directeur de l'Ecole mentionne avec reconnaissance la réunion définitive de tous les services dans les bâtiments dus à la munificence de la municipalité phocéenne, l'installation de la salle d'opérations à l'Hôtel-Dieu, et l'accroissement de la bibliothèque, qui n'a pas reçu moins de 1200 volumes nouveaux en 1895-96, grâce à la générosité de plusieurs donateurs.

Inscriptions : Il a été pris 882 inscriptions (contre 972 en 1894-95), ainsi réparties : doctorat, 421 ; officiat, 138 ; pharmacie, 1re classe, 120 ; 2e classe, 203. Il y a diminution des inscriptions pour le doctorat (— 41),

et l'officiat (— 69) ; augmentation pour la pharmacie (1re classe, + 19 ; 2e classe, + 1).

Examens. 1. Fin d'études : Doctorat : 1re examen, 2 candidats admis ; 2e examen, 1re partie, 42 cand., 27 reçus : 2e partie, 27 cand., 26 reçus. *Officiat* : 40 examinés, 16 admis, *Sages-femmes : A, ancien régime* : 2e classe, 5 aspirantes, 2 reçues ; *B, nouveau régime* : 1re classe, 42 aspirantes, 33 reçues ; 2e classe, 5 aspirantes, 1 reçue. *Pharmacie* : 2e classe : 112 candidats, 81 admis ; *validation de stage* : 1re classe : 21 cand., 14 reçus ; 2e classe, 33 cand., 24 reçus. *Herboristes* : 2e classe, 9 cand., 8 reçus.

II. *Fin d'année. Officiat* : 38 candidats, 31 reçus ; *Pharmacie* : 1re classe, 36 cand., 30 reçus ; 2e classe, 58 cand., 41 reçus.

Travaux des professeurs : 16 professeurs de l'Ecole de médecine de Marseille ont publié 35 travaux.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Travaux des Facultés en 1895-96. 1. Rapport du Conseil de l'Université : Situation générale. Le Rapport du Conseil de l'Université débute par la constatation mélancolique que trois des Facultés de Bordeaux sont à l'étroit dans les bâtiments qui leur sont affectés : la Faculté de Droit étouffe, et se voit obligée de réclamer des agrandissements ; celle de Médecine réclame avec instance l'exécution d'améliorations décidées en principe, mais sans cesse ajournées. En attendant, on voit un professeur réduit à préparer le sérum anti-diphtérique dans une sorte de cave, où l'on ne peut admettre les étudiants ; et un autre contraint d'éconduire, faute d'espace, les médecins et élèves qui voudraient faire des travaux originaux d'histologie pathologique. — La Faculté des sciences, enfin, bien qu'ayant pu améliorer ses installations par la construction d'un laboratoire de chimie et l'établissement *d'un hangar en planches dans une cour*, n'est pas pourvue des locaux nécessaires aux préparations botaniques, aux expériences de physique, et à l'aménagement de ses collections grandissantes.

Statistique générale des étudiants et des examens. Le nombre total des étudiants inscrits dans les Facultés de l'Université de Bordeaux s'est élevé à 2.168. (Droit, 669 ; médecine, 1.041 ; sciences, 259 ; lettres, 199). Il y a gain pour le Droit (+ 45), pour les Sciences (+ 72), grâce à l'institution du certificat P. C. N. ; en revanche la Faculté des lettres perd 40 unités, ce qui tient assurément à l'encombrement des carrières dont la licence ès-lettres devrait ouvrir l'accès ; et la Faculté de médecine, de son côté, perd 68 unités. Cette dernière diminution est attribuée en partie à la difficulté qu'ont éprouvée certains jeunes gens à conquérir le certificat P. C. N., en partie à la décroissance progressive du nombre des officiers de santé admis à transformer leur titre en celui de docteur. Compensation faite des gains et des pertes, l'Université de Bordeaux a compté, en 1895-96, 9 étudiants de plus qu'en 1894-95. — Le total des examens subit également une diminution, d'une part à la Faculté de médecine, pour les causes indiquées plus haut ; de l'autre, à la Faculté des sciences, par suite de la suppression des anciens baccalauréats. En somme, il a été subi devant les Facultés de Bordeaux 4.974 examens (Droit, 782 ; médecine, 1.847 ; Sciences, 164 (non compris le baccalauréat) ; lettres, 55, plus 2.126 examens de baccalauréat ; en tout donc, 2.181).

Succès des étudiants. Le Conseil de l'Université enregistre avec satisfaction les succès remportés, dans divers concours, par les élèves des Facultés de Bordeaux : 2 docteurs en droit ont été déclarés admissibles à l'agrégation, 2 étudiants de 3e année ont remporté la 3e et la 4e mention au concours général de toutes les Facultés de Droit de France ; 2 licenciés en droit ont été admis au concours pour le commissariat de la marine, avec les nos 4 et 5. — Un aide de chirurgie a reçu de la Société de Chirurgie un prix de 300 francs par la thèse par lui soutenue en 1895. 3 élèves de la Faculté des sciences ont conquis le titre d'agrégé, un dans l'ordre des mathématiques, 2 dans celui de la physique. 3 agrégés (lettres, 1 ; grammaire, 1 ; philosophie, 1), 5 admissibles à l'agrégation (grammaire, 2 ; philosophie, 3) ; 4 admissibles et 2 reçus au diplôme d'histoire, 3 admissibles aux certificats des langues vivantes, tel est le très honorable bilan des étudiants en lettres de Bordeaux.

Bibliothèque Universitaire. Des chiffres intéressants, qui témoignent, pour leur part, de l'intensité du mouvement intellectuel dont l'Université de Bordeaux est le centre, sont fournis par le Rapport du Conseil. La Bibliothèque a compté 47.499 lecteurs (droit, 7822 ; médecine, 29.477 ; sciences et lettres, 10.200), et 881 emprunteurs (droit, 139 : médecine, 590 ; sciences et lettres, 172). On a communiqué 78.696 volumes, et prêté au dehors 11,341 volumes. Le Conseil sollicite avec raison l'envoi à la Bibliothèque universitaire de toutes les publications auxquelles souscrit le ministère de l'Instruction publique et de celles qui sont imprimées aux frais de l'Etat.

Vœux. Les vœux qu'on va lire ont été approuvés par le Conseil de l'Université, et sont présentés dans l'ordre suivant : *1o Droit* : Création, en vue du doctorat, de 4 cours, savoir : droit civil comparé, droit administratif, droit criminel, droit civil approfondi. *2o Médecine* : Création d'une chaire de chimie biologique et d'un cours complémentaire de physiologie. *3o Sciences* : Création, par voie de transformation des cours déjà existants, d'une chaire d'anatomie et embryologie, et d'une chaire de physique appliquée ; institution de 2 conférences, l'une d'analyse et de mécanique préparatoire à l'enseignement des mathématiques ; l'autre, de mathématiques préparatoires à l'enseignement des mathématiques et de la physique. *4o Lettres* : Création d'une maîtrise de conférence d'anglais, d'une maîtrise de conférence supplémentaire d'histoire de l'art, et d'une maîtrise de conférence complémentaire d'archéologie ; création d'un cours de sciences auxiliaires d'histoire du moyen-âge.

Enfin le Conseil de l'Université, agissant collectivement en vertu de son droit d'initiative, demande : 1o l'ouverture d'un cours d'égyptologie et antiquités orientales, 2o la transformation en cours annuel, avec participation de l'État, du cours de paléographie institué par la Société des Amis de l'Université.

2. Statistique particulière des Facultés. I. Droit. Enseignement. L'honorable doyen de la Faculté de droit constate l'insuccès des conférences facultatives, telles que les a instituées la loi du 25 juillet 1895, c'est-à-dire, avec l'obligation pour les étudiants qui les veulent suivre de payer un droit semestriel d'inscription de 50 francs. Les élèves de la Faculté de droit de Bordeaux ont protesté par une abstention presque générale : il n'y a eu aucune inscription pour la conférence de doctorat ; 2 élèves de licence (1re année) seulement se sont inscrits, dont l'un dispensé des droits ;

en revanche 39 élèves de 3e année se sont fait inscrire, stimulés par la crainte d'échouer à la composition écrite éliminatoire. M. le doyen espère que les étudiants de 1re et de 2e année renonceront bientôt à une grève préjudiciable à leurs intérêts. On doit le souhaiter, sans y compter outre mesure.

Étudiants. La Faculté a compté 669 étudiants (1re année, 226 ; 2e, 133 ; 3e, 106. Doctorat, 133 ; capacité, 71), dont 490 ont accompli dans l'année 1895-96 un ou plusieurs actes de scolarité.

Inscriptions. Il a été pris 1.555 inscriptions. *Examens*. 782 examens ont été passés. *Détail* : *capacité*, 28 candidats, 22 reçus ; *baccalauréat*, 404 cand., 290 reçus ; *licence* (ancien régime), 48 cand., 28 reçus ; (nouveau régime), 236 cand., 205 reçus ; *doctorat*, 57 cand., 41 reçus ; *thèses*. 19 présentées, 18 admises. *Suffrages exprimés* : boules blanches, 381 ; blanches-rouges, 471 ; rouges, 806 ; rouges-noires, 460 ; noires, 121. En tout, 2.239 suffrages.

Travaux de professeurs. 8 professeurs de la Faculté de droit de Bordeaux ont fait paraître 21 publications.

II. Médecine. Étudiants. Le total général des élèves de la Faculté de médecine s'est élevé à 1.105, ainsi répartis : en cours de scolarité, médecine, 426 ; pharmacie, 174 ; à scolarité interrompue et en cours d'examens, médecine, 352 ; pharmacie, 89 ; élèves sages-femmes, 57 ; élèves herboristes, 7. *Inscriptions*. Il a été pris 2.582 inscriptions, savoir : *doctorat*, (civils) 1.054, (marins) 603 ; en tout, 1.657 ; *officiat*, 72 ; *pharmacie*, 1re classe, 404 ; 2e classe, 240 ; inscriptions cumulatives, 81 ; — d'officiers de santé postulant le doctorat, 128. *Examens*. *1° Fin d'année*. *Officiat*, 23 ; *pharmacie*, 1re classe, 127 ; 2e classe, 65 ; validation de stage, 63 (1re classe, 41 ; 2e classe, 22) ; en tout, 278 examens de fin d'année. *2° Examens probatoires* ; *doctorat*, 1.169 ; *officiat*, 9 ; *chirurgiens-dentistes*, 12 ; *sages-femmes*, 1re classe, 99 ; 2e classe, 1 ; *pharmacie* : diplôme supérieur, 1 ; pharmacie 1re classe, 147 ; 2e classe, 127 ; *herboristes*, 1re classe, 3 ; 2e classe, 1 ; en tout, 1.569 examens probatoires. Total général des examens, 1.847.

Thèses et diplômes. Il a été soutenu, durant l'année 1895-96, 107 thèses ; la Faculté a conféré 206 diplômes, savoir : doctorat, 107 ; officiat, 2 ; chirurgiens-dentistes, 3 ; sages-femmes, 31 (1re classe) ; diplôme supérieur de pharmacie, 1 ; pharmacie, 58 (1re classe, 33 ; 2e classe, 25) ; herboristes, 4 (1re classe, 3 ; 2e classe, 1). On compte 3 thèses de moins en 1895-96 que l'année précédente. Le nombre des diplômes conférés n'a pas varié.

Travaux des professeurs. Le nombre des publications émanées de la Faculté de médecine de Bordeaux, y compris les thèses inspirées, s'est élevé à 342 ; le nombre des auteurs à 85.

III. Sciences. Étudiants. La Faculté comptait 216 élèves ; ainsi répartis d'après l'objet de leurs études : Agrégation, 17 (mathématiques, 5 ; physique, 10 ; sciences naturelles, 2) ; licence, 72 (mathématiques, 16 ; physique et sciences naturelles, respectivement 28 ; certificat P. C. N., 109 ; élèves de l'école de chimie, 14 ; étudiants libres, 47). *Concours et examens*. *1. Agrégation*. 2 élèves de Bordeaux ont été reçus à l'agrégation de physique ; un autre, a été reçu à l'agrégation de mathématiques. *2. École des Ponts et Chaussées*. Un conducteur des ponts et chaussées, préparé par la Faculté, a été admis dans un des premiers rangs à l'École

des Ponts. *3. Licence.* 40 candidats se sont présentés, 13 ont été reçus. *Détail* : *mathématiques*, 11 cand., 1 reçu ; *physique*, 15 cand., 9 reçus ; *sciences naturelles*, 14 cand., 3 reçus. *4. Certificat P. C. N.* 118 candidats se sont présentés, 69 ont réussi, soit 58 p. 100. L'année précédente (début) la moyenne des réceptions avait été de 43 p. 100. *5. Diplôme de l'École de chimie appliquée à l'agriculture*. Sur 6 élèves qui ont postulé ce diplôme, 4 l'ont conquis. *6. Baccalauréat* : *1° complet*, 3 candidats, reçus ; *2° restreint*, 2 cand., 1 reçu ; *3° classique*, lettres-mathématiques, 92 cand., 35 reçus (38 p. 100) ; *4° moderne*, lettres-mathématiques, 44 cand., 19 reçus (43 p. 100) ; lettres-sciences, 32 cand., 18 reçus (56 p. 100).

En résumé, la Faculté des sciences de Bordeaux a examiné 337 candidats de tout ordre, dont 162 ont été définitivement admis, et délivré 162 diplômes.

Travaux des professeurs. 20 professeurs et préparateurs ont fait paraître 70 publications.

IV. Lettres. L'éminent doyen des lettres, M. le professeur Stapfer, avait coutume naguère d'inaugurer les travaux de la Faculté, le jour de sa séance de rentrée, par un discours à la fois élevé et familier, dont les lecteurs de cette Revue ont pu savourer à plusieurs reprises la verve et la profondeur. Au regret de tous, M. Stapfer s'est condamné au silence, et s'est tenu parole. Toutefois, il a fait, cette année, en tête de son rapport officiel, une déclaration de forme animée que l'on nous saura gré de reproduire, et où l'on retrouvera le ton de l'orateur d'autrefois. Il s'agit, dans l'espèce, des tournées d'inspection annuellement faites par des professeurs de Paris, délégués par le Ministère, depuis que les inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur ont disparu, pour cause d'économie budgétaire. Nous laissons la parole à l'honorable doyen :

« MM. les professeurs de Paris aiment les voyages. Il y a trois ans, nous avions eu la visite de M. Boissier, l'année suivante celle de M. Lavisse. Mais M. Boissier venait apparemment pour nous donner de paternels conseils, tous nos jeunes maîtres ayant été ses élèves, et M. Lavisse avait besoin de s'entretenir, avec le groupe des historiens, des réformes introduites dans l'agrégation d'histoire. L'agrément particulier et nouveau de la visite que M. Alfred Croiset nous a faite cette année, c'est que c'était une démarche de pure et simple confraternité, évidemment exempte de tous les caractères plus ou moins désobligeants que l'idée d'une inspection peut offrir. En effet, l'éminent et très sympathique professeur est venu nous voir entre deux leçons, si pressé par le temps, si peu délégué, semble-t-il, dans la fonction d'inspecteur, que nous n'avons pas eu le plaisir de le garder une semaine entière, et qu'il a dû partir trop tôt, à notre gré, sans avoir même assisté aux conférences de langue et de littérature grecque, seul enseignement qu'il pût juger et goûter avec une compétence officielle. Nous sommes extrêmement sensibles à l'intérêt que nous portent nos collègues de la Sorbonne ; cependant, nous croyons devoir les prier de ne plus se déranger pour nous et de rester chez eux, vaquant, ainsi que nous, à leurs fonctions ordinaires, tant que nous ne serons pas invités à leur rendre les visites aimables dont ils nous honorent ».

Le rapport énumère ensuite les prix obtenus à l'Institut par des professeurs de la Faculté des lettres de Bordeaux, au cours de l'année 1895-96. Ils sont au nombre de trois : prix Guizot (Académie Française) accordé à

M. Le Breton pour sa thèse sur Rivarol; prix Montyon (même Académie) à M. Legras pour son livre sur la Russie; livre déjà honoré d'une médaille d'or par la Société de géographie commerciale; prix Thérouanne (même Académie) à M. Jullian pour son Histoire de Bordeaux.

Etudiants. La Faculté a compté 199 étudiants, ainsi répartis: *1° Agrégation* : 78 (lettres, 6; grammaire, 3; histoire, 11; philosophie, 14; anglais 12; allemand, 13). *2° Licence* : 75 (lettres, 26; philosophie, 15; histoire, 13; anglais, 11; allemand, 10). *3° certificats des langues vivantes* : 23 (anglais, 9; allemand, 14; anglais (enseignement primaire), 6); *4° pédagogie* : 6 ; *5° étudiants bénévoles*, 11.

Examens. 1. Ecole normale, agrégations, certificats. Un étudiant libre, instituteur en congé, a été admis avec le n° 3 à l'Ecole normale de St-Cloud. *Agrégation*: *histoire*, 2 admis, 4 admissibles; *philosophie*, 1 admis, 3 admissibles; *lettres*, 1 admis; *grammaire*, 1 admis, 2 admissibles. *Certificat d'allemand* : 1 admissible ; — *d'anglais*, 2 admis, 1 admissible.

2. Examens. Doctorat: La Faculté des lettres de Bordeaux a conféré le diplôme de docteur à un professeur d'institution libre.

Diplôme supérieur d'histoire: Sur 7 candidats examinés, 6 ont été admis.

Licence: 47 candidats se sont présentés, 21 ont été reçus. *Détail* : *lettres* : 24 cand., 13 reçus; *philosophie* : 8 cand., aucune réception ; *histoire* ; 7 cand., 4 reçus ; *langues vivantes* : 8 cand., 4 reçus,

Baccalauréat: *1° classique* : 1re partie, 1.024 cand., 336 reçus (32 p. 100); — 2e partie, 608 cand. 275 reçus (40 p. 100); ancien régime du même examen, 3 cand., 1 reçu. — *2° moderne* : 1re partie, 285 cand., 91 reçus (32 p, 100) ; 2e partie, 25 cand., 14 reçus (56 p. 100).

En résumé, la Faculté des lettres de Bordeaux a fait passer un total de 2.000 examens, suivis de 745 réceptions.

Travaux des professeurs. 13 professeurs ont publié 45 travaux.

STATISTIQUE UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE

Les Bibliothèques des Universités de l'Europe. — Les renseignements qu'on va lire sur le nombre des volumes possédés par les bibliothèques universitaires de l'Europe sont empruntés au dernier Rapport de la Commission d'Education de Washington. Les pays sur lesquels s'est portée l'étude de la Commission sont au nombre de huit ; Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, Espagne, France, Italie, Norvège et Suède, Russie. L'Allemagne occupe le premier rang dans cet inventaire, avec ses 20 bibliothèques contenant 5.850.000 volumes. Viennent ensuite l'Italie, avec 2 millions et demi, puis la Grande-Bretagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie, qui chacune possèdent 1.800.000 volumes. La Suède-Norvège en a 790.000; l'Espagne 726.000. La France occupe le dernier rang, avec 692.000 volumes répartis entre les bibliothèques de ses 16 Universités. Il importe de remarquer, en ce qui concerne la France, d'une part, que le nombre de ses bibliothèques universitaires ne le cède qu'à l'Allemagne et à l'Italie ; d'autre part, que le déficit apparent de nos bibliothèques est comblé par les ressources de la Bibliothèque nationale, pour ne parler que du plus considérable de nos dépôts publics de livres et manuscrits. La même observation trouverait sa place à propos de la Grande-Bretagne, dont les savants peuvent avoir recours au British

Museum. Toutefois, la situation de nos voisins d'outre-Manche est sensiblement plus enviable que la nôtre, puisque leurs 6 bibliothèques universitaires ne renferment pas moins de un million, 849,000 volumes, dont plus d'un million répartis entre Cambridge et Oxford.

Les quatre plus grandes bibliothèques universitaires de l'Europe sont celles de Strasbourg (704.076 volumes), Leipzig (504.683); Oxford (530.000); Cambridge (506.500). Ces bibliothèques jouissaient, respectivement, en 1894, d'un budget de 81.815 francs, 47.600 francs, 207.655 francs, 47.600 francs. Cinq bibliothèques universitaires possèdent plus de 400.000 volumes, savoir: Gœttingen, Heidelberg, Munich, St-Pétersbourg, Vienne. La Bibliothèque de l'Université de Paris, qui est la plus importante des bibliothèques universitaires françaises, compte 143.200 volumes.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Statistique des Universités allemandes pour le semestre d'hiver 1896-97

Berlin. *Total des étudiants inscrits* : 5.620. *Répartition* : Théologie protestante, 454; droit, 1872; médecine, 1.313; philosophie, 1.981. De ces étudiants, 4.776 sont allemands, 884 étrangers. *Corps enseignant*: 356 maîtres de tout ordre, savoir: 85 professeurs ordinaires, 13 prof. honoraires. 85 prof. extraord., 173 privat-docenten.

Bonn. *Total des étudiants*: 1.655; *Répartition*: Théologie catholique, 235; théologie protestante, 76; droit, 329; médecine, 269; philosophie, 683. De ces étudiants, 1.613 sont Allemands, 42, étrangers. *Corps enseignant*: 139 maîtres de tout ordre, dont 68 prof. ord., 2 prof. honor., 29 prof. extraord., 40 priv.-doc.

Breslau. *Total des étudiants* : 1.427. *Répartition* : Théologie catholique, 250; théologie protestante, 87; droit, 412; médecine, 310; philosophie, 368. De ces étudiants, 1.404 sont Allemands, 23 étrangers. *Corps enseignant*: 142 maîtres de tout ordre, dont 73 prof. ord., 29 prof. extr., 40 priv.-doc.

Erlangen. *Total des étudiants*: 1.074. *Répartition*: Théologie protestante, 252; droit, 186; médecine, 349; philosophie, 287. De ces étudiants, 1.042 sont Allemands, 32 étrangers. *Corps enseignant* : 60 maîtres de tout ordre, dont 40 prof. ord., 12 prof. extr., 8 priv.-doc.

Fribourg. *Total des étudiants* : 1,065. *Répartition* : Théologie catholique, 212; droit, 242; médecine, 324; philosophie, 287. De ces étudiants, 970 sont Allemands, 95 étrangers. *Corps enseignant* : 100 maîtres de tout ordre, savoir: 45 prof. ord., 5 prof. honor., 31 prof. extraord., 19 priv.-doc.

Giessen. *Total des étudiants* : 626. *Répartition* : Théologie protestante, 51 : droit, 175; médecine, 139; philosophie, 261. De ces étudiants, 609 sont Allemands, 17 étrangers. *Corps enseignant* : 69 maîtres de tout ordre. dont 44 prof. ord., 1 prof. honor., 13 prof. extraord., 11 priv.-doc.

Goettingen. *Total des étudiants*: 1.017. *Répartition*: Théologie protestante, 132; droit, 303; médecine, 233; philosophie, 349. De ces étudiants, 949 sont Allemands, 68 étrangers. *Corps enseignant*: 117 maîtres de tout ordre, dont 62 prof. ord., 2 prof. honor., 20 prof. extraord., 31 priv.-doc.

GREIFSWALD. ***Total des étudiants*** : 793. ***Répartition*** : Théologie protestante, 261 ; droit, 133 ; médecine, 315 ; philosophie, 84. De ces étudiants, 769 sont Allemands, 24 étrangers. ***Corps enseignant*** : 84 maîtres de tout ordre, dont 46 prof. ord., 1 prof. honor., 16 prof. extr., 21 priv.-doc.

HALLE. *Total des étudiants* : 1.501. ***Répartition*** : Théologie protestante, 409 ; droit, 293 ; médecine, 236 ; philosophie, 563. De ces étudiants, 1.356 sont Allemands, 145 étrangers. ***Corps enseignant*** : 138 maîtres de tout ordre, dont 58 prof. ord., 4 prof. honor., 29 prof. extraord. 47 priv.-doct.

HEIDELBERG. *Total des étudiants* : 1.001. ***Répartition*** : Théologie protestante, 47 ; droit, 340 ; médecine, 180 ; philosophie, 434. De ces étudiants, 858 sont Allemands, 143 étrangers. ***Corps enseignant*** : 126 maîtres de tout ordre, dont 45 prof. ord., 9 prof. honor., 50 prof. extraord., 22 priv.-doc.

IÉNA. *Total des étudiants* : 705. ***Répartition*** : Théologie protestante, 42 ; droit, 178 ; médecine, 203 ; philosophie, 282. De ces étudiants, 636 sont Allemands, 69 étrangers. ***Corps enseignant*** : 95 maîtres de tout ordre, dont 37 prof. ord., 9 prof. honor., 27 prof. extraord., 22 priv.doc.

KIEL. *Total des étudiants* : 548. ***Répartition*** : Théologie protestante, 55 ; droit, 120 ; médecine, 244 ; philosophie, 129. De ces étudiants, 538 sont Allemands, 10 étrangers.

KOENIGSBERG. *Total des étudiants* : 691. ***Répartition*** : Théologie protestante, 85 ; droit, 220 ; médecine, 237 ; philosophie, 149. De ces étudiants, 648 sont Allemands, 43 étrangers. ***Corps enseignant*** : 105 maîtres de tout ordre, dont 48 prof. ord., 27 prof. extraord., 30 priv.-doc.

LEIPZIG. *Total des étudiants* : 3.126. *Répartition* : Théologie protestante, 343 ; droit, 1.012 ; médecine, 677 ; philosophie, 1.094. De ces étudiants, 2.784 sont Allemands, 342 étrangers. ***Corps enseignant*** : 206 maîtres de tout ordre, dont : 66 prof. ord., 13 prof. honor., 63 prof. extraord., 59 priv.-doc.

MARBURG. *Total des étudiants* : 871. ***Répartition*** : théologie protestante, 99 ; droit, 216 ; médecine, 247 ; philosophie, 309. De ces étudiants, 808 sont Allemands, 63 étrangers. ***Corps enseignant*** : 90 maîtres de tout ordre, dont 47 prof. ord., 15 prof. extraord., 28 priv.-doc.

MUNICH. *Total des étudiants* : 3.706. ***Répartition*** : Théologie catholique, 146 ; droit, 936 : médecine, 1.188 ; philosophie, 1.436. De ces étudiants, 3.506 sont Allemands, 200 étrangers. ***Corps enseignant*** : 174 maîtres de tout ordre, dont 71 prof. ord., 6 prof. honor., 22 prof. extraord., 75 priv.-doc.

ROSTOCK. *Total des étudiants* : 499. *Répartition* : Théologie protestante, 38 ; droit, 132 ; médecine, 106 ; philosophie, 223. De ces étudiants, 487 sont allemands, 12 étrangers. *Corps enseignant* : 43 maîtres de tout ordre, dont 32 prof. ord., 9 prof. extraord., 2 priv.-doc.

TÜBINGEN. Total des étudiants : 1.170. ***Répartition*** : Théologie catholique, 179 ; théologie protestante, 230 ; droit, 264 ; médecine, 221 ; philosophie, 276. De ces étudiants, 1.145 sont Allemands, 25 étrangers. ***Corps enseignant*** : 83 maîtres de tout ordre, dont 50 prof. ord., 15 prof. extraord., 18 priv.-doc.

WÜRZBURG. *Total des etudiants* : 1.467. *Répartition* : Théologie catholique, 131 ; droit, 253 ; médecine, 749 ; philosophie, 334. De ces étudiants,

1.402 sont Allemands, 65 étrangers. *Corps enseignant* : 80 maîtres de tout ordre, dont 42 prof. ord., 1 prof. honor., 10 prof. extraord., 27 priv.-dor.

ALSACE-LORRAINE : UNIVERSITÉ EMPEREUR-GUILLAUME, A STRASBOURG. *Total des étudiants inscrits* : 1.013. De ce nombre, 84 sont originaires de pays autres que l'Allemagne ou les provinces annexées. Ils se répartissent ainsi entre les Facultés : Théologie protestante, 85 ; droit, 336 ; médecine, 309 ; philosophie, 283. *Corps enseignant* : 134 maîtres de tout ordre, dont 62 prof. ord., 4 prof. honor., 32 prof. extr., 36 priv.-doc.

En résumé, les 20 Universités allemandes comptent, dans le présent semestre d'hiver, 29.575 étudiants, dont 27.229 originaires des divers États de l'Empire, et 2.346 étrangers. Elles possèdent 2.435 professeurs et privat-docenten, savoir : prof. ord., 1.066 ; prof. honor., 71 ; prof. extraord., 558 ; priv.-doc., 740. Enfin les 29.575 étudiants sont répartis comme suit entre les Facultés : Théologie catholique, 1.153 ; théologie protestante, 2.746 ; droit, 7.952 ; médecine, 7.849 ; philosophie, 9.812.

GRAND-DUCHÉ DE BADEN. CARSLRUHE. *Le nouveau gymnase modèle.* En vertu d'une ordonnance grand-ducale en date du 17 mars 1896, il s'est fondé dans la ville de Carlsruhe un gymnase, dit gymnase réformé (*Reform gymnasium*), dont l'organisation et le programme, calqués sur le programme dit de Francfort, méritent au plus haut point de retenir l'attention. Ce gymnase nouveau, en effet, représente une tentative sérieuse, et, à notre sens, très digne d'encouragement, pour réaliser la double intention formulée par la Conférence de Berlin : unité de l'école secondaire, — lien établi entre l'école primaire supérieure (*Oberrealschule*) et l'école secondaire, soit classique (gymnase) soit moderne (realgymnase). Nous ignorons encore quels sont, au point de vue pratique, les résultats d'ores et déjà réalisés à Carlsruhe ; le gymnase-modèle ne s'est ouvert, en effet, qu'en septembre dernier, et il serait prématuré de parler du succès d'un établissement encore en voie d'évolution. Toutefois il n'est peut-être pas téméraire de supposer que, comme à Francfort, l'œuvre s'implantera et progressera vite : en peu d'années, l'affluence dans les gymnases réformés de Francfort a été si considérable qu'il a fallu dédoubler plusieurs classes.

Quoi qu'il en soit, voici, en peu de mots, le plan des études du nouveau gymnase de Carlsruhe, tel qu'il a été élaboré par les soins de son directeur, l'honorable M. Treutlein. Il y a 9 années d'études, réparties en 3 sections. Le degré inférieur (1re section) comprend les trois classes de Sexta, Quinta, Quarta, dans lesquelles l'étude de la la langue maternelle constitue le noyau de l'enseignement, et est poursuivie d'une manière plus intensive que dans les gymnases ordinaires. A l'allemand s'ajoute une langue vivante unique, le français. Le reste du programme des trois classes inférieures est conforme au programme ordinaire. Après la Quarta, l'élève qui ne se propose pas de continuer ses études secondaires, classiques ou modernes, est admis de plein droit dans une Ober-Realschule ; réciproquement, l'élève de la Realschule qui, après trois années d'études, se destine au gymnase, y peut entrer également de plein droit.

Le degré moyen (classes de Unter et Ober-Tertia) du gymnase nouveau comprend deux classes : en unter-tertia commence l'étude du latin ; l'enseignement demeure commun, dans cette section, aux futurs élèves classiques et aux futurs modernes, si bien qu'au sortir de leur 5e année d'études, les élèves possèdent une base solide de connaissances propres à leur permettre le choix entre les deux voies qui s'ouvrent alors devant eux.

Au degré supérieur du gymnase nouveau, qui comprend 4 classes (unter et ober Secunda, — unter et ober Prima), s'établit une véritable bifurcation. La caractéristique de la section classique c'est l'étude de la langue grecque, qui commence en unter-secunda ; celle de la section moderne, l'étude de la langue anglaise commencée dans la même classe. On obtient ainsi, d'une part, une division supérieure de 4 classes, ayant pour objet de ses études la continuation de l'allemand, du français et du latin, avec adjonction du grec ; de l'autre, une division supérieure parallèle, avec le même enseignement allemand-français-latin, et l'anglais substitué au grec. Ajoutons que les élèves de la section classique peuvent recevoir, sur leur demande, un enseignement facultatif en hébreu et en anglais.

Les avantages d'un tel plan d'études semblent évidents : 1° l'écolier, jusqu'à sa 13e année, peut aisément, sans trouble dans ses études, sans efforts spéciaux pour se mettre au courant, échanger l'enseignement du gymnase contre celui de la Realschule, et *vice versa* ; 2° le choix, si difficile et si grave, de l'orientation définitive des études du côté classique ou du côté moderne est reculé jusqu'à la 15e année, moment où ce choix peut se faire raisonnablement et en connaissance de cause. D'un autre côté, l'élève qui quittera le gymnase nouveau après la classe d'ober-tertia possédera une culture utilisable dans les emplois inférieurs et moyens du service public ou dans les carrières commerciales ; enfin l'importance considérable donnée à l'étude du français et de l'anglais (ce dernier possédant le double des heures qui lui sont consacrées dans les réalgymnases ordinaires), établit une sorte de similitude entre la culture des garçons dans la section moderne du nouveau gymnase et celle des filles dans les écoles supérieures publiques. Toutes ces considérations, de valeur peut-être inégale, nous paraissent, en définitive, fort dignes d'être méditées. Faut-il ajouter que le plan d'études réformé de Carlsruhe répond victorieusement aux objections si légitimes opposées à la place envahissante que le latin, trop tôt commencé, continue d'occuper dans les gymnases ? Nous serions heureux, pour notre modeste part, que l'essai tenté à Carlsruhe fût couronné d'un plein succès, comme les tentatives analogues de Francfort l'ont été antérieurement ; et si, piquée d'une saine émulation, la pédagogie française de l'enseignement secondaire voulait bien jeter un regard favorable sur le plan d'études du gymnase « réformé » de Carlsruhe, nous ne l'aurions pas inutilement signalé à la sympathie de ceux qui veulent sauver les études classiques sans perdre tout contact avec le monde moderne.

SUISSE

GENÈVE. *Situation universitaire* ; — *prix*. *Le Journal de Genève* nous apporte le compte-rendu de la distribution des prix qui a eu lieu, en janvier dernier, dans l'*Aula* de l'Université de Genève, sous la présidence de l'honorable M. Gourd, recteur. Celui ci a d'abord rendu un solennel hommage à la mémoire des professeurs décédés, MM. Jean Muller, J. Congnard, André Oltramare et Maurice Schiff. Les chaires qui furent occupées par ces maîtres sont aujourd'hui pourvues toutes de titulaires nouveaux, sauf celle de M. Congnard ; l'enseignement est provisoirement assuré par MM. les pasteurs Doret et Balavoine.

Cinq nouveaux cours de privat-docents ont été créés, ce qui porte à 35 le nombre des privat-docents, soit à neuf pour les sciences, onze pour la médecine, deux pour la théologie, neuf pour les lettres et quatre pour le

droit. Pendant le semestre d'été, l'université comptait 675 étudiants, dont 171 dames et 168 auditeurs, soit au total 833 élèves, dépassant ainsi toutes les autres universités suisses. Pour le semestre d'hiver, le nombre des étudiants s'élève à 674 et celui des auditeurs à 188, total 862.

Le recteur mentionne la création d'une nouvelle salle de lecture et de travail pour professeurs et étudiants, création dont l'Université est redevable à la Société académique et à la ville de Genève. Il termine par quelques paroles aux étudiants.

M. le professeur E. Yung présente ensuite le rapport sur le prix Davy (sciences). Deux mémoires ont été présentés et le jury a attribué à l'unanimité le prix à M. le Dr Otto Fuhrmann pour un mémoire intitulé : « Recherches sur la faune des lacs du Tessin ». Le second travail soumis au jury a valu un accessit à son auteur, M. Amédée Pugnat.

M. le professeur Adrien Naville a présenté le rapport relatif au prix Disdier (philosophie), pour lequel cinq mémoires ont été présentés. Le sujet du concours était : « la philosophie morale de Ch. Secretan ». Le résultat a été brillant et le jury a accordé le premier prix (1000 fr.) à M. Joseph Duproix, un deuxième prix (700 fr.) à M. Paul Tessonnière, et un accessit (300 fr.) à M. Charles Jong.

M. le professeur Muret a présenté le rapport sur le prix Hentsch (littérature française). Le jury a classé premier un recueil de vers dû à M. Albert Matsch, que le jury qualifie d'œuvre d'un vrai poète, malgré quelques réserves. Le jury loue les bonnes intentions de l'auteur d'un essai sur les contes populaires dans la littérature française, M. Alexis François, qui obtient un second prix.

M. le professeur Alfred Martin, remplaçant M. G. Odier, présente le rapport sur le prix Bellot (droit). Le jury a eu à examiner deux mémoires et a attribué le prix à M. Paul Des-Gouttes pour un essai d'interprétation sur la loi fédérale du 25 juin 1895 sur les rapports de droit civil des citoyens établis ou en séjour, mémoire qui a un réel intérêt et dénote une grande puissance de travail. Pour le second mémoire présenté, le jury estime qu'il ne rentre pas suffisamment dans le cadre du concours.

Prix Munier (théologie) ; sujet : « les idées morales de l'Ancien Testament », M. le professeur Montet annonce, au nom du jury, que le prix a été décerné à M. Jouanen, qui a présenté un mémoire d'une valeur réelle.

Prix Chenevière, Munier (prédication), M. le pasteur Gaillard rapporteur. Sept candidats ont pris part au concours, qui a été très satisfaisant, tous les concurrents ayant fait preuve de qualités sérieuses, ce qui a rendu le choix du jury difficile. Le prix est échu à M, Daniel Monnier.

Prix de la Faculté de médecine. M. le professeur Léon Revilliod présente le rapport du jury, qui a désigné M. Frédéric Batelli comme lauréat de ce concours pour son étude sur l'influence des médicaments sur les mouvements de l'estomac.

E. S.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La lettre suivante vient d'être adressée par le Bureau et le Conseil de la Société à MM. les Recteurs et Doyens de toutes les Universités de France.

Paris, 25 mars 1897.

Monsieur,

Voici bientôt un an que la *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur* a décidé de reprendre, après plusieurs années d'intervalle, le cours de ses délibérations.

Vous avez pu voir, dans la *Revue internationale de l'enseignement*, le compte-rendu des assemblées générales tenues à Paris en 1896 et en 1897, ainsi que le double rapport, présenté par une commission spéciale, sur la question du baccalauréat (*Revue internationale*, 15 juillet 1896 et 15 mars 1897).

Le Conseil, renouvelé dans l'assemblée générale du 17 janvier 1897, a pensé que ses premiers efforts devaient tendre à ranimer partout en France l'activité des *groupes* qui, dans le passé, ont pris part avec succès aux travaux de la Société. La constitution de ces groupes n'a pas été jadis étrangère au mouvement qui a donné naissance à nos jeunes Universités françaises ; nous croyons qu'elle peut encore aujourd'hui servir utilement les intérêts de l'enseignement supérieur.

A côté du Conseil général de l'Université, qui lui-même recueille les vœux de chaque Faculté, il nous semble qu'il y a place encore pour les délibérations dont notre Société a pris autrefois l'initiative. Toutes les questions qui intéressent les hautes études peuvent s'y débattre librement, et le caractère privé de ces réunions permet d'y exprimer sans crainte les idées les plus neuves, les plus hardies, qui ne sont pas toujours les plus mauvaises. Nous attendons beaucoup de la loi, encore toute récente, sur les Universités; mais les réformes que cette loi rend possibles ne se feront pas en un jour: il y aura lieu de les examiner à l'avance, de les éprouver, pour ainsi dire, au contact de l'opinion. C'est le service que pourra rendre, dans chaque Université, le groupe que nous voudrions aujourd'hui y voir revivre.

L'écho de ces discussions sereines ne manquera pas d'attirer, dans chaque ville, l'attention de tous ceux qui suivent avec sympathie le mouvement universitaire. Composé, nous l'espérons bien, d'éléments nombreux et variés, chaque groupe aura son caractère et sa physionomie propres, comme l'Université même qu'il représentera dans la Société.

Mais, pour être vraiment fécondes, il est indispensable que les idées émises dans chacun de ces groupes autonomes ne restent pas enfermées dans les limites étroites d'une Université. Il faut encore qu'elles soient répandues et discutées dans les groupes voisins ; il faut qu'une sorte d'enquête générale soit poursuivie en même temps dans toute la France.

Pour cette œuvre de propagande et de large discussion, la Société dispose d'un organe, la *Revue internationale*, qui, sans nuire à aucune des publications propres à telle ou telle Université, peut et doit servir d'intermédiaire entre toutes. Le Comité de rédaction a la ferme volonté d'accueillir, de solliciter même toutes les communications qui pourront lui venir des groupes de province : comptes-rendus de séances, projets de réformes, ou simplement nouvelles universitaires. Grâce à la *Revue internationale*, une correspondance suivie, sur tous les sujets qui touchent à l'enseignement supérieur, peut s'établir entre tous les membres de la Société, pour le plus grand profit des études et de la science.

Nous nous permettons de compter, Monsieur, sur votre intervention bienveillante, pour rappeler à nos anciens confrères les avantages de cette organisation, et pour stimuler le zèle de nouveaux membres : la Société tout entière vous en sera profondément reconnaissante.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Le Doctorat d'Université.

Voici les résolutions adoptées par la Faculté de Droit de Paris (1) :

1° Il y a lieu de créer un nouveau doctorat à l'usage d'étudiants étrangers qui ne voudront pas prendre le doctorat d'État ordinaire ;

2° Ce ne sera pas un doctorat d'État ;

3° Ceux qui le postuleront devront justifier d'études préalables faites en France ou à l'Étranger et déclarées suffisantes par le Conseil de la Faculté ;

4° Il sera exigé d'eux un temps de scolarité ;

5° Le temps sera d'une année scolaire et justifié par une seule inscription ou immatriculation au début de cette année ;

6° La rétribution scolaire sera fixée à cent francs ;

7° Les épreuves se composeront d'un examen et d'une thèse ;

8° L'examen ne pourra être subi que quatre mois au plus tôt après l'immatriculation, non compris le temps des vacances ;

9° Il sera subi devant quatre examinateurs et portera sur les matières désignées par une commission spéciale comme se rapprochant le plus de celles de la thèse ;

10° Le nouveau doctorat prendra, suivant la nature des épreuves subies, le nom de : doctorat ès-sciences juridiques, ès-sciences politiques, ès-sciences économiques, ès-sciences historiques. Le diplôme portera en outre la mention qu'il est délivré par la Faculté de droit et l'indication des matières de la thèse et de l'examen ;

11° Il sera signé par le président du Conseil de l'Université, le président du jury, le doyen et le secrétaire de la Faculté ;

12° Le doctorat universitaire ne sera pas accessible aux étudiants Français.

Conseil supérieur de l'instruction publique.

Séance du 13 janvier.

Présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

L'ordre du jour appelle l'examen des trois vœux sur lesquels M. le Ministre désire avoir l'avis du Conseil supérieur.

MM. Sigwalt, Amigues, Bouchard, Bruston, Chalamet, Clairin, Cuir, Devinat, Drumel, Fournier, Em. Girard, le frère Joseph, Jost, Jullian, Lhomme,

(1) La Faculté de Droit a été saisie de cette question par l'initiative du Conseil général de l'Université de Paris.

Mangin, Quenardel, ont émis le vœu que le thème de langues vivantes (ou une épreuve analogue ou au moins aussi probante) fût rétabli aux épreuves écrites de la première partie du baccalauréat de l'enseignement classique.

Un membre explique au Conseil les raisons qui ont guidé les auteurs de ce vœu au succès duquel tous les professeurs de langues vivantes attachent la plus grande importance. Le reproche le plus grave peut-être qui ait été adressé à l'ancienne épreuve écrite de langue vivante était tiré, non de l'intérêt de l'étude des langues étrangères, mais de l'intérêt supérieur de la langue française. On redoutait l'importance considérable que pouvait prendre à l'examen la note de langue vivante. On reprochait encore au thème de n'être qu'un exercice de grammaire et de n'avoir rien de littéraire ni rien de pratique. Et cependant, par le seul prestige que son caractère d'épreuve privilégiée donnait aux langues vivantes, le thème a été un merveilleux stimulant et sa suppression un véritable désastre pour l'enseignement des langues étrangères dont les études ont été depuis lors s'affaiblissant. On accuse les professeurs de cet ordre d'enseignement d'être eux-mêmes divisés sur la solution qu'il conviendrait d'adopter. C'est vrai quant aux moyens, mais tous sont d'accord sur ce principe qu'il faut étudier les langues vivantes afin de pouvoir en faire pratiquement usage dans la vie. Or, il ne serait pas difficile de trouver une épreuve qui exigerait la connaissance du vocabulaire courant, la facilité de s'exprimer par la plume et prouverait que le candidat a une connaissance suffisante de la langue. Cette épreuve serait acceptée par la grande majorité des professeurs.

Il est répondu que si le thème a été supprimé, c'est qu'il avait des inconvénients. Des trois épreuves écrites qui existaient sous l'ancien régime, l'épreuve de langue vivante était devenue bien vite la plus importante, au détriment de la composition française et de la version latine; ce n'était ni juste, ni conforme à l'intérêt des études. D'autre part, il est à remarquer que les langues vivantes ne sont pas sacrifiées autant qu'on veut bien le dire. En faisant le total des points pour toutes les épreuves de la première partie du baccalauréat, on arrive au chiffre de 180; or, sur ces 180 points les langues vivantes arrivent à 40; cette épreuve compte donc à elle seule autant que le grec et le latin réunis, que le français et l'histoire réunis. Avant de dire que l'affaiblissement des études de langues vivantes va toujours s'accentuant, il conviendrait peut-être d'attendre que la nouvelle forme de l'épreuve ait eu quelque durée. Cette forme est bonne, elle permet à l'examinateur d'être fixé immédiatement sur la valeur du candidat.

Quelques observations sont encore échangées, au cours desquelles un membre fait remarquer que le baccalauréat est déjà bien assez chargé et qu'il ne faut pas le hérisser sans cesse de difficultés nouvelles.

Le Conseil, passant ensuite au vote, est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition.

MM. Chalamet, Amigues, Jullian, Lavisse, Lhomme, Mangin et Sigwalt ont émis le vœu que les arrêtés sur le baccalauréat fussent modifiés de façon à attribuer le coefficient 1 à chacune des deux facultés, *histoire* et *géographie*.

Un membre fait remarquer qu'aux examens de la 2e partie (2e série) du baccalauréat moderne, deux notes distinctes sont attribuées à l'histoire et à la géographie, alors qu'au baccalauréat classique l'interrogation sur ces mêmes matières n'a qu'une seule note. Cette note commune n'est vraiment pas en rapport avec l'importance des études historiques

et des études géographiques. Trois heures et demie leur sont consacrées par semaine. Les langues vivantes n'ont que deux heures et demie et cependant elles ont un coefficient double. Il en est de même pour les sciences. Pourquoi refuser la même sanction à l'histoire et à la géographie ? Sur 180 points, elles n'en ont que 20: c'est vraiment trop peu. On propose de leur en accorder 40 sur 200, ce qui ne porterait aucun préjudice aux épreuves littéraires. Depuis plusieurs années, on a ajouté beaucoup à la géographie; quant à l'histoire, elle est devenue un enseignement encyclopédique.

Il est répondu que si la proposition était adoptée, les langues et les littératures classiques ne seraient plus représentées que par trois suffrages, alors que les langues vivantes, l'histoire, la géographie et les sciences réunies en auraient six. Y a-t-il vraiment lieu d'augmenter l'importance des épreuves de mémoire, car au baccalauréat l'histoire et la géographie peuvent n'être que des épreuves de mémoire.

Un membre tient à signaler au Conseil combien est grand l'embarras du professeur qui interroge à la fois sur l'histoire et sur la géographie et qui doit fondre les deux notes en une seule. Il y a autant de différence entre ces deux sortes de questions qu'entre une question littéraire et une question scientifique. Il faut donc au moins diviser la note.

Il est objecté qu'il y a de grands inconvénients à changer ainsi les coefficients attribués à chaque épreuve. Aujourd'hui il s'agit de l'histoire et de la géographie; demain ce sera le tour du grec, et ensuite d'une autre spécialité. Il faut songer à l'enfant. Ces changements incessants dans la valeur des épreuves finissent par le troubler et le décourager. Un bon mois de travail peut suffire à un élève pour se mettre en état de passer son examen d'histoire. Il ne faut pas donner à cette faculté la même importance qu'à la version latine qui ne se peut bien faire qu'après de longues années d'études.

Quelques observations sont encore présentées par divers membres du Conseil: les uns, signalant la faiblesse en histoire chez les étudiants de certaines écoles, voudraient voir adopter le vœu: les autres, redoutant de voir la géographie prendre une prépondérance trop marquée sur l'histoire, préfèrent s'en tenir au *statu quo*.

La discussion étant terminée, le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de diviser en deux notes distinctes la note commune attribuée jusqu'ici à l'histoire et à la géographie aux épreuves orales de la 1re partie du baccalauréat classique, mais en n'attribuant à chacune de ces notes que le coefficient 0,5.

MM. Clairin, Amigues, Barthélemy (avec réserve en ce qui concerne le grec), Bernès, Boissier, Bruston, Croiset, Fournier, Jules Girard, Jullian et Ravaisson ont émis un vœu tendant au rétablissement de l'étude du latin en septième et de l'étude du grec en sixième dans les lycées et collèges.

Un membre dit que l'importance du latin au point de vue de l'étude de français est reconnue par tout le monde. Les enfants n'ont pas le temps nécessaire à l'étude du latin, pour laquelle des révisions nombreuses sont indispensables. Si ce temps leur fait défaut, c'est parce qu'on commence le latin trop tard. On objectera qu'il serait impossible de trouver dans le personnel actuel des professeurs des classes élémentaires le nombre des maîtres nécessaire pour assurer l'enseignement du latin dans toutes les classes de septième. Rien ne le prouve; il y a parmi eux beaucoup de bacheliers; ceux qui ne savent pas le latin seraient attachés aux classes

de huitième. Il n'y aurait rien de blessant pour eux. On a paru redouter une atteinte portée à l'intérêt de l'enseignement moderne; mais cet enseignement aurait tout avantage à ce que l'étude du français fût faite dans ces classes, selon la méthode historique, ce qui ne peut se faire sans la connaissance des éléments du latin. On a craint une difficulté de plus pour les élèves venant des écoles primaires, mais rien n'empêche ces élèves de venir au lycée dès la septième; on a créé en 1895 des bourses d'essai pour cette classe. N'est-ce pas à ces élèves qu'elles devraient-être réservées ? Les instituteurs seraient invités à présenter leurs meilleurs élèves à l'examen des bourses.

Il est répondu que, si le vœu était adopté, le recrutement de l'enseignement moderne serait gravement compromis. Les familles ne manqueraient pas, par cela seul que les enfants auraient commencé le latin, de les diriger sur la sixième classique au lieu de les envoyer en sixième moderne. C'est bien avec l'intention de retarder jusqu'à la sixième le choix des familles que le début de l'étude du latin a été mis à cette place. D'autre part, il ne faut pas oublier que les élèves venant des écoles primaires, et le nombre en est considérable, se trouvent déjà dans un état d'infériorité vis-à-vis de leurs camarades au point de vue de la langue vivante. Convient-il d'ajouter un nouvel élément d'infériorité au premier ? Que serait-ce si on plaçait le début de l'étude du grec en sixième comme on le demande aussi ? On parle de les faire venir au lycée dès la septième, mais ces élèves appartiennent, pour une grande majorité, à des familles qui ne pourraient pas s'imposer ce sacrifice. Il faut se garder de porter atteinte au recrutement par l'école primaire ; les statistiques ont prouvé qu'une bonne partie de l'élite des élèves est d'origine primaire. En ce qui concerne le personnel des professeurs de septième, un très grand nombre, près de la moitié, ne sont pourvus que du certificat des classes élémentaires? Qu'en fera-t-on? Les faire descendre en huitième c'est leur infliger une véritable disgrâce. Il ne faut pas oublier que dans certains collèges le même professeur est chargé de la septième et de la huitième. Quel sera le sort de ceux qui ne savent pas le latin ?

Un membre pense qu'il ne serait pas impossible de surmonter les difficultés qui viennent d'être signalées. Que faisait-on autrefois pour les élèves primaires quand on commençait le latin en huitième ? Pour le certificat des classes élémentaires, qu'est-ce qui empêcherait qu'on y introduisit une épreuve de latin ? En ce qui concerne l'enseignement moderne, ne pourrait-on dans les grands lycées créer des divisions de septième distinctes, et, dans les autres établissements dispenser du latin les futurs élèves de l'enseignement moderne? Sans vouloir retourner en arrière, désirant, au contraire, adapter de plus en plus l'enseignement classique aux besoins de la société moderne, il faut, pour atteindre ce but, que certains enseignements d'un caractère moderne y trouvent leur place, que les études scientifiques notamment jouent le rôle qui leur appartient et que, par conséquent, dès le principe, les élèves aient reçu une forte préparation par l'étude du latin, il faut que cette préparation commence de bonne heure.

Un autre membre, parlant dans le même sens, dit qu'il a été constaté parfois une grande faiblesse en latin dans le concours d'agrégation des lettres et de grammaire. Cela vient de l'insuffisance du temps consacré dans les lycées à l'étude de cette langue.

Il est répliqué qu'il ne faut pas modifier sans cesse les programmes.

Ces modifications continuelles ne peuvent que discréditer l'Université aux yeux des familles. Il a été établi, d'autre part, que toute mesure susceptible de porter atteinte à l'organisation et au développement de l'enseignement moderne serait mal jugée par l'opinion. L'organisation établie par la réforme de 1880 est entrée dans nos mœurs. Est-il vraiment nécessaire de la modifier aussi profondément ? Le rétablissement du latin en septième est-il un moyen vraiment efficace de fortifier l'étude de la langue ? Il est mauvais de vouloir faire entrer trop de matières à la fois dans le cerveau de l'enfant ; il importe que les divers enseignements s'étagent et se superposent sans se confondre. La mesure proposée aurait pour effet de porter atteinte à l'économie générale de notre système d'éducation et de soulever des difficultés de tout ordre.

La discussion étant close, M. le Ministre met aux voix la proposition. Elle est repoussée par le Conseil.

Séance du 14 janvier.

Présidence de M. Boissier, *vice-président.*

M. Bichat présente un rapport sur un projet de décret relatif aux droits à percevoir des candidats à la licence ès sciences. Le projet est adopté.

M. Bichat donne lecture d'un rapport sur un projet d'arrêté relatif au concours d'agrégation des sciences mathématiques. Le Conseil adopte le projet.

Sur le rapport qui lui est présenté par M. Violle, le conseil adopte un projet d'arrêté relatif au concours d'agrégation des sciences physiques.

M. Mangin présente un rapport sur un projet d'arrêté relatif au concours d'agrégation des sciences naturelles. Le projet est adopté.

M. Sigwalt donne lecture d'un rapport sur un projet d'arrêté concernant les concours du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges. Quelques observations sont présentées sur la composition de grammaire dont quelques membres demandent la suppression. Cette proposition n'est pas acceptée, mais il est entendu que la plus grande latitude sera laissée sur ce point aux jurys. Le Conseil adopte le projet.

Sur le rapport qui lui est présenté par M. Amigues, le conseil adopte deux projets d'arrêté relatifs aux notes et aux coefficients dans les concours des agrégations et des certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Après un échange d'observations, il est entendu qu'une disposition spéciale du règlement visera les épreuves du certificat d'aptitude des classes élémentaires.

M. Violle donne lecture d'un rapport sur un projet d'arêté concernant l'agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des sciences — section des sciences physiques). Sur une observation présentée par un membre, le Conseil décide qu'une note indiquant que les problèmes de physique pourront impliquer des connaissances en chimie sera annexée au rapport et rappelée aux aspirantes au moment du concours. Le projet est adopté.

M. Bichat présente un rapport sur un projet de décret concernant les aspirants aux fonctions de l'enseignement secondaire public pour lesquelles le grade de licencié ès sciences est exigé. Le conseil adopte le projet.

M. Quenardel donne ensuite lecture d'un rapport sur un projet d'arrêté

modifiant les articles 146 et 147 de l'arrêté du 18 janvier 1887, relativement aux épreuves du brevet élémentaire. Le projet est adopté.

Sur le rapport qui lui est présenté par M. Comte, le Conseil adopte le projet d'arrêté relatif à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement de la comptabilité.

Au nom de la commission de l'enseignement primaire, Mlle Saffroy propose au Conseil l'ajournement du projet de décret relatif aux conditious d'admission aux examens des brevets de capacité, pour permettre à l'Administration d'examiner s'il ne conviendrait pas de préparer les mesures assurant le retour à l'application, sans réserve, de l'article 107 du décret du 18 janvier 1887 et modifiant les conditions d'admission aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Le Conseil adopte cette proposition.

M. Cuir présente un rapport sur un projet de décret modifiant l'article 38 du décret du 21 janvier 1893 relatif à l'organisation des écoles primaires supérieures publiques (conditions d'admission dans les écoles primaires supérieures). Le projet est adopté.

M. Devinat donne lecture d'un rapport sur un projet de décret modifiant l'article 186 du décret du 18 janvier 1887 relatif à l'examen du certificat d'aptitude à l'inspection primaire. Le conseil adopte le projet.

Séance du 16 janvier.

Présidence de M. Boissier, *vice-président.*

M. Mangin présente un rapport sur des projets d'arrêté introduisant dans les programmes d'études des lycées, des collèges, des écoles normales, des écoles primaires élémentaires, des notions sur les dangers de l'alcoolisme. Les projets sont adoptés.

M. Jost donne lecture d'un rapport sur un projet de décret portant règlement d'administration publique relatif aux conditions dans lesquelles les instituteurs exerçant dans les écoles primaires ou professionnelles annexées à des établissements publics ressortissant à d'autres administrations que celle de l'Instruction publique pourront être assimilés au personnel des écoles primaires publiques ordinaires pour la réalisation de l'engagement décennal et, s'il y a lieu, pour le classement, l'avancement et la retraite. Après un échange d'observations, le projet de décret est adopté avec quelques modifications de détail. Il est en outre décidé qu'un projet spécial sera établi relativement aux récompenses à attribuer aux instituteurs visés dans le règlement qui vient d'être adopté.

Arrêté du Préfet de police portant dissolution de l'Association des maîtres-répétiteurs des lycées et collèges.

Nous, Préfet de police, Vu l'article 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834; Vu l'arrêté en date du 9 mai 1882 autorisant la constitution, à Paris, d'une association dite *Association des maîtres-répétiteurs des lycées et collèges*; Vu les arrêtés des 30 mars 1889 et 15 janvier 1891 autorisant l'application de certaines modifications apportées aux statuts annexés à l'arrêté du 9 mai 1882 ;

Attendu que l'*Association des maîtres-répétiteurs des lycées et collèges* ne s'est pas conformée à la lettre et à l'esprit des statuts dont la mise en vigueur a été autorisée par les arrêtés susvisés :

ARRÊTONS :

Art. 1er. Les arrêtés susvisés des 9 mai 1882, 30 mars 1889 et 15 janvier 1891 sont et demeurent rapportés ;

L'*Association des maîtres répétiteurs des lycées et collèges* est dissoute.

Art. 2. Monsieur le Commissaire de police du quartier de la Monnaie est chargé de notifier le présent arrêté et d'en assurer l'exécution.

Le Préfet de police,
LÉPINE.

Meeting d'Edimbourg

Voici, sauf modification, le programme du meeting d'Edimbourg que nous avons annoncé dans notre dernier numéro :

Lundi 12 juillet. — Réception de bienvenue à l'Université.

Mardi 13 juillet. — Conférences et discussions. Lunch offert par l'Université à Court-Room. Conférences.

Mercredi 14 juillet. — Conférences et discussions. Lunch offert par la Municipalité. Visite du Château, de la Cathédrale de St.-Gilles, de Holyrood, de la maison de John Knox. Banquet.

Jeudi 15 juillet. — Conférences et discussions. Visite d'un lieu historique et lunch. Conversazione (soirée).

Vendredi 16 juillet. — Visite et Réception à l'Université de Glasgow.

Samedi 17 juillet. — Visite et réception à l'Université de St-Andrews.

Les frais d'un voyage en Ecosse sont assez réduits à cette époque de l'année : un billet de première classe de Paris à Edimbourg et Glasgow coûte 149 francs aller et retour, un billet mixte (seconde et troisième classe sur chemins de fer anglais), 97 fr. Ils sont valables pendant plusieurs semaines. Les Dames peuvent prendre part au Meeting.

Les personnes qui désireraient y participer sont priées de faire connaître leur intention, dans le plus bref délai possible, à M. PAUL MELON, à la Sorbonne.

Dans la 559e livraison de la **Grande Encyclopédie**, nous signalons particulièrement à nos lecteurs : une étude sur les *Mathématiques*, par MM. Paul TANNERY, H. LAURENT et L. SAGNET et l'article *Matière* (Philosophie), par M. E. BOIRAC.

COUP D'ŒIL

SUR LES REVUES PÉDAGOGIQUES ÉTRANGÈRES ET FRANÇAISES

Educational Review. *Les étudiants américains et les universités écossaises,* par M. Wenley (Univ. de Michigan). — Réagissant contre les tendances qui ont de plus en plus poussé les étudiants américains à passer plusieurs semestres et souvent à prendre leurs grades dans les Universités allemandes, M. Wenley montre qu'il y a une puissante renaissance universitaire en d'autres pays, notamment en France et en Ecosse. Il y aurait tout intérêt pour un grand nombre de jeunes Américains à compléter leurs études à Glasgow, à Edimbourg, à Saint-Andrews ou à Aberdeen où ils trouveraient, indépendamment de la conformité du langage, l'attrait du caractère particulièrement sympathique des Ecossais.— *Organisation des départements scolaires municipaux*, par M. James C. Boykin de Washington. — Voici comment dans ses grandes lignes on peut définir un département scolaire (board of education) : c'est un département créé par une loi ; les membres en sont élus par le peuple, ne reçoivent pas d'honoraires, et ont plein pouvoir pour établir, conserver et contrôler les écoles publiques libres pour tous les enfants d'âge à fréquenter les écoles dans les limites de la ville. M. B. donne des renseignements intéressants sur les divers systèmes en usage et montre les efforts que sont obligés de faire en Amérique, plus que partout ailleurs, les pédagogues pour échapper aux influences politiques. — *Le gosier de l'enfant* par Henri J. Mulford. — *Description d'une école normale de filles en France* empruntée au *Journal of Education* de Londres.

Zeitschrift für weibliche Bildung (5 mars). *Etudes scientifiques contenues dans les rapports annuels des écoles supérieures de filles en 1896*, par M. Buchner, d'Eisenach. — C'est une véritable mine d'observations que ces rapports publiés tous les ans par les chefs des établissements secondaires en Allemagne. M. B. a puisé abondamment dans les rapport de l'année 1896, en les classant sous les trois rubriques essentielles : remarques accidentelles, questions de méthode, travaux scientifiques. Sans le suivre dans le détail, notons qu'on se plaint en mainte école de filles des distractions trop fréquentes qui troublent les études ; qu'à Brunswig, un directeur demande à l'éducation de préparer la femme non pas à entrer en concurrence avec l'homme, mais, au contraire, à compléter son œuvre ; qu'à Wismar, on a fait une véritable étude sur le développement de l'enseignement des filles ; qu'à Elberfeld on a suivi de près l'histoire de l'enseignement secondaire pour les filles en France ; ailleurs on a examiné des points de méthode concernant l'enseignement de l'allemand, de l'histoire naturelle, des langues vivantes, les prome-

nades scolaires, etc. — (16 mars). M. Brinkmann, directeur à Erfurt a fait une conférence sur l'*enseignement de la géographie dans les écoles de filles d'après le programme de 1894*. Il résume excellemment ses propositions en demandant moins de matière, c'est-à-dire de savoir mort et de noms arides, plus d'esprit, de vie et de force, c'est-à-dire une représentation plus concrète, plus animée de la nature. L'enseignement de la géographie est un de ceux qui dans ces dernières années ont le plus foncièrement transformé leurs méthodes.

Akademie. Organe de la jeunesse socialiste (Prague, mars 1897). *L'Université libre* par E. D. — L'auteur s'efforce de montrer que l'Université moderne est devenue une fabrique de fonctionnaires. De libre qu'elle était à l'origine, elle a peu à peu perdu tous ses privilèges, est devenue une des institutions d'Etat et la culture désintéressée n'est plus du tout son seul objectif. Professeurs, privat-docents et étudiants doivent être ou devenir des membres dociles de la société existante : on contrôle non seulement la valeur scientifique, mais les tendances politiques des esprits. La liberté absolue ne peut exister pour l'enseignement supérieur que dans une Université libre, et la création d'une telle Université est plus nécessaire à Vienne que partout ailleurs pour résister à la réaction et au cléricalisme. L'auteur propose à ses concitoyens l'exemple de la Belgique où l'Université libre prospère en dépit des obstacles semés sur sa route.

Revue pédagogique (mars 1897). *La jeunesse criminelle*, par M. Tarde. — Sous forme de lettre adressée à M. Buisson, M. T. discute dans une étude très serrée les chiffres et les conclusions apportés par M. Fouillée dans l'article de la *Revue des Deux-Mondes* intitulé : « les jeunes Criminels, l'Ecole et la Presse ». Il établit que la chute de plus en plus fréquente de la jeunesse dans le vice, le délit, le crime, n'est pas exclusivement le mal français, que la démoralisation dans la famille est la principale cause de mauvaise conduite pour les jeunes gens, et que l'âge des jeunes criminels est d'ordinaire postérieur à 13 ans. L'école ne saurait donc être responsable. Mais si l'école jamais n'a aiguillé personne dans le sens du crime, oppose-t-elle un frein suffisant aux mauvaises passions? M. T. montre que l'école vaut, non pas ce que valent les maîtres, mais ce que valent les parents des élèves qui la fréquentent. Or, l'école publique reçoit tout le monde et c'est un vaste établissement : deux conditions détestables pour la sélection des bons. En France tous les efforts des maîtres dans le sens de la moralisation ont été annihilés par les mœurs scandaleuses de la presse et par le développement des débits de boissons alcooliques. Qu'on joigne à cela les coups portés par la science à toute espèce de *credo*, et l'on comprendra que les idées de devoir, de religion, de patrie, de famille, perdant leurs anciennes vertus, il y ait une période d'oscillation pendant laquelle la jeunesse soit ballotée entre des tendances opposées. M. T. espère en le fédéralisme supérieur, en ce patriotisme transcendant et supérieur, destiné peut-être à remplacer « l'immense espérance » d'autrefois et qui s'élèvera au dessus des illusions socialistes. — *Les écoles ménagères en Allemagne*. M. Alfred Moulet fait une peinture animée de ces cours où les petites filles apprennent les soins du ménage et la cuisine. — *L'instruction en Egypte*. L'auteur qui signe E. J. permet dans sa conclusion de se représenter les éléments de fermentation accumulés dans ce pays : une vieille Egypte

enfermée, à de rares exceptions près, dans ses traditions et sa passivité séculaires; les filles de toutes conditions vouées à l'ignorance; l'immense majorité des garçons fréquentant les écoles coraniques et n'y apprenant rien de ce qui pourrait les élever au dessus de leur condition; et à côté de cette masse inerte, une élite d'une quinzaine de milliers de jeunes gens, instruits. laborieux, impatients d'arriver aux grands emplois et constituant la « Jeune Egypte »: que sortira-t-il de cela ?

Revue bleue (13 mars 1897). *La crise de l'Université.* — M. Jaurès, partant de cette idée que l'enseignement secondaire est l'enseignement de la bourgeoisie, démontre que le plus ou moins de faveur témoignée par la classe bourgeoise à l'Université dépend de sa plus grande sécurité par rapport à l'Eglise, d'une part, et au peuple de l'autre. Effrayée par les revendications socialistes, la bourgeoisie se précipite aujourd'hui dans les bras de l'Eglise, comme jadis l'aristocratie: la crise de l'Université se ramène donc à la question sociale et se résoudra avec l'ensemble des problèmes sociaux. — (20 mars). Pour M. Parodi la question se pose aussi au point de vue social, mais la crise n'existe que pour l'enseignement secondaire. Elle n'atteint nullement l'enseignement primaire par lequel les idées pénètrent dans les couches profondes du peuple. M. Parodi voit un remède à la situation dans l'organisation concentrique des trois cycles de l'enseignement, le primaire s'abreuvant comme le secondaire à la source de l'enseignement supérieur. M. Parodi se demande aussi si le catholicisme, auquel certains croient utile de ramener les esprits, est, en bonne sincérité, la vérité.

Revue Universitaire. *L'avenir et le rôle d'une petite Université*, par MM. Erhard et Hauser. Tous deux professeurs à la Faculté des Lettres de Clermont. MM. E. et H. prouvent par l'exemple de l'Université où ils enseignent que les petites Universités n'ont d'avenir qu'à condition de devenir un centre d'études nettement locales, appropriées aux besoins de la région. Si elles continuent, suivant les vieux errements, à imiter les cours généraux des grandes Universités, elles sont appelées à une disparition prochaine, végétant péniblement sans ressources, sans étudiants, sans stimulants extérieurs au milieu de l'indifférence des habitants. — *Rapport sur l'examen du Certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires*, par M. Félix Hémon.

L'enseignement secondaire (1er mars). — *Un Universitaire en retraite* examine le nouveau projet de *Baccalauréat* et l'approuve dans ses grandes lignes. Il souhaite que les agrégés en retraite et les agrégés employés dans l'enseignement libre ne soient pas exclus des jurys. Nous ne voyons guère à ce vœu que des raisons de sentimentalité. — (15 mars). M. Boudhors voudrait voir plus de vie dans les divers conseils et assemblées où sont appelés les professeurs et serait heureux que M. le Ministre leur rappelât par une circulaire, l'étendue de leurs devoirs professionnels. M. Boudhors ignore-t-il que les circulaires ne sont jamais que des papiers et que les hommes s'intéressent aux choses lorsqu'ils croient que leur peine n'est pas absolument un simulacre de besogne ?

L. W.

BIBLIOGRAPHIE

Horace Mann, son œuvre, ses écrits, par J. Gaufrès, (Paris, Hachette, 2e édition 1897). — L'exemple d'un homme consacrant sa vie à la cause de l'éducation en Amérique est pour nous une occasion de reporter notre attention sur l'importance capitale des questions scolaires dans une démocratie. M. Gaufrès a suivi pas à pas la vie et le développement moral d'Horace Mann ; mais il n'a pas perdu de vue la situation actuelle de la France : on sent que le souci de nos destinées domine l'ensemble de son livre et le travail n'en acquiert que plus d'intérêt. Quelques lignes empruntées à la conclusion feront nettement ressortir les préoccupations de l'auteur. « Ce n'est pas pour célébrer Horace Mann que ces pages sont écrites, mais... pour essayer de lui susciter des émules... Il nous faut rapprendre de cet étranger qu'un homme est une puissance et qu'il n'y a pas au monde de plus grande force qu'une volonté réfléchie et invariable... La simple culture de l'esprit, telle qu'elle se pratique chez nous, c'est-à-dire la formation du jugement, du goût, du sens critique, n'est qu'une partie et la moindre de l'éducation ; elle ne va pas sans un grain de scepticisme, n'est donc pas favorable à l'action. Il n'est pas étonnant que, ainsi formées, les classes appelées dirigeantes dirigent si peu aujourd'hui. L'avenir de la France exige absolument que son gouvernement et ses concitoyens entrent dans la voie frayée par l'éducateur américain, se fassent de l'éducation la même idée et s'appliquent à égaler son effort pour la réaliser ». L'œuvre de Mann fut considérable : pour en montrer la portée, M. Gaufrès résume en un chapitre substantiel les essais de ses précurseurs : John Winthrop, qui fit rendre les premières lois sur l'instruction publique, Carter qui demanda l'établissement d'un enseignement spécial pour les instituteurs, Woodbridge, l'introducteur du chant dans les écoles et Alcott, le grand constructeur de bâtiments scolaires. Mais Horace Mann ne se contenta pas de quelques détails plus ou moins utiles : c'est à un vaste plan d'organisation qu'il se voua de toute son âme, et, arrivé aux plus hautes fonctions, c'est toujours à l'éducation américaine qu'il donna le meilleur de son temps et de sa pensée. Né dans le Massachusetts en 1796, fils d'un laboureur, il se convainquit que la richesse, à l'encontre des opinions si répandues, n'est pas la source du bonheur ; il apprit par les travaux des champs l'amour de l'activité, le prix de l'effort, la joie des besognes achevées. En s'instruisant tout seul, il arriva jusqu'au seuil de l'Université de Brown. Là il obtint vite le premier rang, bien que tous les ans, afin de payer ses dettes, il interrompit ses études et dirigeât pendant quelques mois une école de village. Professeur, puis avocat, député du comté de Norfolk en 1827, membre du Sénat en 1837, président de la haute assemblée, secrétaire du conseil d'éducation, et finalement directeur du collège d'Antioche, il n'eut dans sa carrière qu'un but : rendre à la cause de l'éducation américaine le plus de services possible. Ses cha-

grins domestiques, loin de le décourager, développèrent son ardeur au travail et son besoin de dévouement. Il perdit son père à treize ans, sa femme qu'il avait attendue dix ans et qu'il avait aimée avec vénération, après deux ans de mariage. Plus tard en 1843, il se remaria avec une personne dont il avait apprécié la collaboration intelligente pour l'éducation des jeunes enfants. Il mourut en 1859.

Les Américains lui doivent la création d'un vaste mouvement pédagogique auquel il sut intéresser par ses écrits, par sa parole, par son exemple des hommes appartenant aux classes les plus différentes de la société; la fondation du conseil d'éducation (Board of education), 1837, composé de huit membres nommés par le pouvoir exécutif et deux membres de droit, le gouverneur et le lieutenant gouverneur de l'Etat de New-York ; l'institution des Conventions ou réunions solennelles des amis de l'enseignement ; l'organisation des bibliothèques de districts ; l'introduction en Amérique des écoles normales d'instituteurs et des conférences pédagogiques, œuvre pour laquelle il fut surtout secondé par Cyrus Peirce ; et après un voyage d'études en Europe et la publication d'importants travaux, l'organisation du collège d'Antioche destiné à répandre l'instruction dans les vastes plaines de l'Ouest, encore incultes. Ce qu'il y a de remarquable chez Horace Mann, c'est que tout en s'attachant scrupuleusement aux moindres détails, il considère toujours les choses de très haut, soutenu par un idéal de moralité et de vertu civique auquel il voudrait amener ses concitoyens et concitoyennes. Qu'il s'occupe des aliénés comme à ses débuts, des enfants fréquentant les écoles primaires ou des jeunes gens des Universités, c'est toujours par la bonté, par la sympathie, par de bons exemples qu'il s'efforce de rendre les autres meilleurs. Tous ceux qui se trouvent appelés à travailler auprès de lui, se groupent autour de sa personne comme autour d'un apôtre. Et c'est un apôtre en effet : fortune, honneurs, santé, il sacrifie tout à la cause sainte qu'il a entrepris de faire triompher : qu'il combatte l'ignorance, l'ivrognerie ou l'esclavage, c'est toujours une Amérique plus grande et meilleure qui plane au dessus de ses moindres paroles, de ses moindres actes. — Ses écrits, tous ouvrages de circonstances, portent la marque de ses ardentes convictions et de ses puissantes pensées. M. Gaufrès en donne la liste, et en extrait à la fin de son volume une centaine de pages qui constituent comme un excellent recueil de morceaux choisis à l'usage de tous les pédagogues. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir présenté d'une façon si vivante, l'homme, l'œuvre et les écrits. En analysant le livre, nous n'avons eu a parler que du héros, non de l'auteur. C'est le meilleur éloge qu'on puisse adresser à un biographe.

Kant et Fichte et le problème de l'éducation, par Paul Duproix, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève (2e édition. Paris, Alcan 1897). Kant et Fichte sont pour M. Duproix les deux fondateurs de la pédagogie moderne, tout au moins les deux grands théoriciens. En Orient, l'éducation nationale était ramenée à l'autorité du sacerdoce : en Grèce, à Rome, elle fut politique. Si le catholicisme primitif affranchit l'individu, l'Eglise étouffa toute individualité. Les progrès apportés par la Renaissance et la Réformation furent refoulés par la monarchie absolue de Louis XIV, puis les peuples et les écrivains voulurent établir le régime de la raison et de la liberté. La pédagogie contemporaine ayant exagéré

l'importance de l'intelligence, M. Duproix croit bon de concilier la doctrine de Kant et celle de Fichte, tous deux attribuant la première place à l'éducation du caractère et de la volonté, mais le premier considérant surtout l'individu et Fichte se plaçant au point de vue de la collectivité.

Pour Kant le problème de l'éducation se rattache étroitement à celui de la morale, car pour diriger un enfant dans un sens ou dans un autre, il importe de savoir quelle est la destination de la vie humaine et l'objet de l'éducation peut se définir : développer dans l'homme toute la perfection que sa nature comporte. M. Duproix montre quel état lamentable présentaient les écoles dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et signale l'influence de Rousseau sur toutes les œuvres pédagogiques qui suivirent l'*Emile*. Entre les idées de Kant, et celles de Rousseau il y a des analogies considérables, mais il faut bien établir une différence fondamentale : Rousseau veut que l'éducation suive la nature, Kant demande qu'elle la discipline. Pour cela il faut qu'elle tienne compte du triple développement de la nature : physique, intellectuel, moral. Au point de vue physique, il faut surtout éviter que le corps ne contracte des habitudes ; au point de vue intellectuel, l'idéal est un esprit où toutes les facultés occupent une place proportionnée à leur valeur et à leur importance, c'est aussi un esprit entraîné à l'effort ; enfin au point de vue moral il faut arriver à concilier la liberté avec le respect consenti à la loi considérée comme impératif catégorique. De plus, comme l'homme n'a de caractère que dans ce qu'il fait spontanément, il s'agit de développer chez l'enfant l'obéissance réfléchie, la vivacité, la bienfaisance. Quant à la religion, elle est pour Kant étroitement unie à la morale : « que la moralité précède, que la théologie suive ». En résumant les théories pédagogiques de Kant, M. Duproix, remarque que la sensibilité en est systématiquement exclue. Or, bannir le cœur, chasser l'amour de l'éducation, n'est-ce pas lui retirer son principe vital ?

Pour Fichte, il faut placer l'homme dans la société civile et dans l'Etat auquel il appartient : par l'éducation, on lui proposera donc un idéal de perfection et de justice sociale. Fichte continue Kant en s'inspirant des idées de Pestalozzi. Comme le premier, il assigne à l'éducation le perfectionnement de l'individu, comme le second il prétend que nous perfectionnions les autres par notre réaction sur eux. C'est dans les « discours à la Nation allemande» que Fichte a le plus nettement indiqué l'éducation nouvelle qu'il réclame. Il s'agit de transformer radicalement l'individu tout entier, d'instituer une éducation nationale qui régénère les citoyens du lendemain en ayant pour principe l'amour désintéressé du bien. C'est l'amour qui remplacera l'ancien égoïsme. Le désintéressement dans l'effor intellectuel sera l'école du désintéressement moral. Les élèves seront antérieurement séparés de la Société corrompue qu'ils sont destinés à remplacer ; ils vivront dans un milieu spécial, et seront considérés comme des apprentis citoyens. Par là, Fichte se séparait de Pestalozzi, qui voulait dans l'éducation attribuer le principal rôle à la famille et surtout à la mère. Quoi qu'il en soit, c'est à l'État qu'il demandait les premiers sacrifices pour organiser cette éducation nouvelle qu'il réclamait.

Clairement distribué, écrit avec simplicité, le livre de M. Duproix est d'une lecture facile et mérite le prix que l'Académie française lui a accordé.

LOUIS WEILL.

Les *Femmes dans la Science*, notes recueillies par A. Rebière. 1 vol. in-8 de 361 pages. Paris, librairie Nony, 1897. — L'auteur avait publié dans une brochure de 87 pp., sa conférence du 24 février 1894, au cercle Saint-Simon, sur les *Femmes dans la Science*. C'est ce petit opuscule, patiemment développé depuis, dont la seconde édition est devenue le livre actuel. Il porte pour épigraphe ces quelques lignes de Gouget : « Si l'on voulait rassembler tout ce qui pourrait faire connaître les femmes qui ont touché aux sciences..., on en ferait une histoire assez longue et qui ne serait pas peu intéressante ».

La remarque, déjà vraie, en 1728, l'est encore davantage aujourd'hui. M. Rebière a consacré presque exclusivement son travail « aux savantes professionnelles » qui ont conquis un nom dans l'étude des mathématiques, de la physique, des sciences naturelles, et de la philosophie. Les femmes de lettres ne sont mentionnées qu'en passant; mais, par contre, de modestes vulgarisatrices, de simples curieuses qui ont protégé les savants, soit par goût, soit par vanité, trouvent leur place dans ce recueil. La liste de ces noms est dressée par ordre alphabétique, et, comme le reconnaît l'auteur, cette nomenclature est parfois un peu sèche. Exemple : *Amphiclée*, « Plotin la cite comme philosophe ». *Becker* (*Martha*). « Matérialisme et spiritualisme, 1 vol. chez Didier ». Cela n'apprend pas grand'chose. En revanche, les articles sur Marie Agnesi, sur Sophie Germain, sur Mary Somerville, sur Emilie du Chatelet, celle que Voltaire appelait « un très grand homme », sont de véritables et substantielles biographies. Parfois des portraits curieux, ou même des autographes, rehaussent l'attrait de ces notices privilégiées.

L'énumération des célébrités féminines comprend 285 pages. Le reste du volume se complète par deux chapitres ou annexes. L'un, intitulé « si la femme est capable de science », contient un choix assez arbitraire d'opinions des auteurs, tant anciens que modernes, sur ce débat aussi vieux que la civilisation et qui n'est pas prêt de finir. L'autre, sous le titre : *Menus propos, notules diverses*, groupe un certain nombre de petits faits, boutades, pensées, sophismes, paradoxes, anecdotes relatives aux femmes, à leurs talents, à leurs prétentions, à leurs inventions, à leurs goûts, à leur sensibilité. Ce pot pourri est assez amusant, mais il n'ajoute pas grand chose à la valeur du livre : il eût mieux valu enrichir cette érudite compilation de renseignements un peu détaillés sur les plans d'études créés spécialement dans ces dernières années, en vue de développer l'éducation scientifique des femmes. Si on est surpris de ne pas trouver certaines choses dans ce livre, on y remarque avec étonnement certaines autres qu'on ne s'attendait pas y voir, comme après une intéressante notice sur Sophie Kowalevski, le court article suivant : *Krempe*. « Abel, le grand et infortuné géomètre, voulut avant de mourir revoir Mlle Krempe, sa fiancée, qui habitait aux fonderies de Froland, Norwège ». Voilà une nouvelle qui tombe des nues et qui n'est guère intéressante, il faut l'avouer.

Souhaitons une troisième édition, revue et corrigée, à cet ouvrage vraiment neuf et utile, mais, à certains égards, encore imparfait.

D.

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Laval. — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES

ALSACE-LORRAINE
Strasbourg, Annat, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE
Berlin, Asher et Cie, Puttkammer et Muhlbrecht, Mayer et Muller, Nicolaï, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold,
Fribourg en Brisgau, **Fehsenfeld**.
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kœster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hœseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE
Vienne, Gérold, Frick. Mayer, et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Insprück, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE
Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth^s.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE
Bruxelles, Vve Larcier, Bruylant, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Hoste, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Em. Fonteyn Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES
Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavauld St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Port-de-France, Déclémy.

DANEMARK
Copenhague, Hoste.

ÉGYPTE
Alexandrie, Sanimo. Schuler.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE
Madrid, Fuentès, Fé, Capdeville y Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer, Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE
Athènes, Wilberg.

ITALIE
Rome, Trèves, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Bocca, Hœpli.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Clausen.
Pavie, Pezzuni.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE
Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS
La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé. Buck.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Feikema.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS
Belgrade, Friedman.
Bukharest, Alcalay. Socecu.
Craiowa, Samitca.
Galatz, Nebuncli et fils.
Jassy, Daniel.

PORTUGAL
Lisbonne, Pereira. Gomes.
Coïmbre, Melchiades.
Porto, Magalhaès.

RUSSIE
St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier.
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE
Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE
Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Schmid, Francke et Cie.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot. Rouge.
Neuchatel, Delachaux et Niestle.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE
Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
New-York, Christern, W. R. Jinkjns, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis, (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA
Québec, Lépine.
Montréal, Beauchemin.

AMÉRIQUE DU SUD
Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos.
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL
Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud, Briguiet et Cie.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA
La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE
Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE
Melbourne, Samuel Muller.

Laval. — Imprimerie et Stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

Dix-septième année. — N° 5. — 15 Mai 1897.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ

CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, 20

1897

Sommaire du N° 5 du 15 Mai 1897

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance les communications concernant les Universités françaises et étrangères. Ces informations, comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Toutes les communications relatives à la rédaction, doivent être adressées à M. DREYFUS-BRISAC, à son domicile, 6, rue de Turin, à Paris, ou aux bureaux de la Rédaction, 20, rue Soufflot.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

S'ADRESSER POUR L'ADMINISTRATION

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL

France et Union postale...................... **24** fr.

LA LIVRAISON.................. **2** fr. **50**

AVIS A MM. LES COLLABORATEURS

Les demandes de tirages à part et d'extraits doivent être envoyées à l'éditeur avec le bon à tirer.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires.......	**20** fr.	100 exemplaires.........	**28** fr.
Par 50, en plus..........	**5** fr.	Par 50, en plus..........	**8** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue......... **5** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ANCIENNE ACADÉMIE DE STRASBOURG

(1566-1621) (1)

I. — Élévation de l'école au rang d'Académie.

L'École de Strasbourg avait été établie principalement dans l'intention de fournir à la nouvelle Église des ministres qui uniraient à de profondes convictions religieuses une sérieuse instruction classique. Les jeunes gens, après avoir achevé leurs dix classes, étaient admis aux cours supérieurs, sans autre examen que celui que leur faisaient passer les inspecteurs et, au bout de deux ou trois années d'étude, ils obtenaient, sur la recommandation de leurs professeurs, un emploi dans l'Église. Quelques-uns étaient nommés maîtres suppléants de l'école latine et, s'ils réussissaient, obtenaient une classe et pouvaient même s'élever jusqu'au rang de professeur des cours supérieurs.

Le magistrat qui s'était substitué à l'évêque dans tous les droits que celui-ci possédait encore au commencement du XVIe siècle et dont l'usurpation avait été légitimée par les décisions des diètes et les stipulations des traités de paix, pouvait, selon son bon plaisir, nommer aux fonctions ecclésiastiques et scolaires aussi bien qu'aux charges administratives. Aussi n'y avait-il, dans les classes latines, qu'un seul maître ès arts; tous les autres, ainsi que deux professeurs, Conrad Dasypodius et Léonard Hartel, n'avaient aucun grade universitaire.

Cependant, ceux qui étudiaient le droit ou la médecine et ceux qui aspiraient à des positions plus élevées dans l'Église ou dans l'École, se rendaient dans des villes universitaires, et, au cas où ils

(1) Cette étude fait suite à celle que la *Revue* a publiée, l'année dernière, sous le titre de l'*Ecole de Strasbourg au seizième siècle*

n'avaient pas des ressources suffisantes, ils sollicitaient une bourse qui leur était accordée, s'ils en étaient dignes, contre l'engagement de se consacrer ensuite au service de la ville. Ceux-ci rencontraient quelques difficultés à certaines universités; car, arrivant sans grade, ils étaient considérés comme des élèves sortant d'une école latine et l'on ne voulait même pas leur reconnaître la qualité d'étudiant. Bien qu'ils eussent passé dix années dans les classes latines et qu'ils eussent, pour le moins, seize ans, ils étaient mis sur la même ligne que des écoliers beaucoup plus jeunes, qui n'avaient appris ni rhétorique, ni dialectique et savaient à peine les éléments du grec.

Peu à peu les élèves strasbourgeois, aussi bien que les étrangers, trouvèrent le temps que leur réclamait l'école latine trop long ; et, attirés, en outre, par la plus grande liberté qui était accordée dans les universités, ceux qui possédaient les ressources matérielles nécessaires prirent l'habitude de quitter Strasbourg au sortir de la troisième, de sorte qu'il n'y avait plus guère dans les deux classes supérieures que les élèves trop pauvres pour aller ailleurs. En 1566, neuf élèves seulement obtinrent la promotion de la première classe aux cours supérieurs et, tandis que les autres classes comprenaient une soixantaine d'élèves, il n'y en avait plus qu'une vingtaine en seconde et en première. Les cours supérieurs n'étaient plus suivis que par les élèves pauvres, boursiers des deux collèges ou Marcianites, et par un certain nombre d'étudiants étrangers attirés par la réputation de l'un ou l'autre des professeurs et surtout par celle du recteur; mais ces derniers, mal préparés, gâtés déjà par leur séjour à d'autres universités, causaient beaucoup d'ennuis par leur indiscipline, ne retiraient que peu de profit des cours, quand ils les suivaient, et ne pouvaient participer que rarement aux exercices pratiques de déclamation et d'argumentation.

Tels furent les motifs qui déterminèrent, au commencement de l'année 1566, le conseil des professeurs à chercher à sortir de l'isolement dans lequel se trouvait l'École depuis sa fondation. Nous doutons que l'idée en soit venue d'abord à Sturm. Rien dans les *Épîtres classiques* publiées l'année précédente, ne laissait entrevoir que le recteur fût mécontent de la situation où se trouvait son école ni qu'il désirât y opérer un changement profond. Quoi qu'il en soit, le 1er avril 1566, le magistrat fut saisi de la proposition de charger les délégués de la ville à la diète d'Augsbourg, de demander à l'empereur Maximilien II un privilège universitaire.

Cette première démarche fut mal accueillie. Le Magistrat décida que l'état de l'École était satisfaisant et qu'il n'y avait pas lieu d'y rien changer. Mais, le 6 mai, Jean Marbach, Sturm et Specker pré-

sentèrent, au nom du convent des professeurs, un rapport détaillé au Magistrat sur les motifs qui rendaient l'obtention de privilèges universitaires restreints désirable et même nécessaire. Dans ce rapport (1), qui fut lu par Marbach, ils proposaient de détacher, en quelque sorte, de l'école latine les deux classes supérieures et de solliciter de l'empereur le droit d'accorder aux élèves promus de troisième en seconde, le titre d'étudiant, celui de conférer le grade de bachelier aux élèves qui auraient suivi avec succès les leçons de la seconde et de la première et enfin le grade de maître ès-arts, aux écoliers qui en seraient jugés dignes, à la suite d'un examen passé après dix-huit mois ou deux années d'études supérieures.

Ces propositions étaient aussi habiles que modestes. L'organisation de l'École resterait la même ; les dépenses ne seraient pas augmentées ; l'École gagnerait en considération et le nombre des élèves des cours et des classes supérieures serait plus grand. Mais l'argument qui parut décisif et sur lequel le rapport insiste tout particulièrement, c'est que l'obtention du privilège universitaire ne devait amener aucun changement dans les rapports de l'École avec le Magistrat : le conseil des professeurs ne revendiquait aucun des droits dont jouissait ailleurs le corps des professeurs ; le Magistrat continuerait de faire administrer l'École par les scolarques et il exercerait la juridiction lui-même ou par ses délégués : il n'aurait donc pas à redouter des excès scandaleux comme ceux qui se produisaient dans d'autres villes universitaires ; la discipline serait, au contraire, plus facile à maintenir, parce que les principaux scandales qui s'étaient produits jusqu'alors, provenaient d'écoliers trop ignorants pour suivre les cours : ceux-ci pourraient, à l'avenir, être mis dans l'une des classes supérieures, sans perdre pour cela le titre d'étudiant.

Les conclusions de ce rapport furent approuvées par le Magistrat. La demande à l'empereur, rédigée par Bernard Botzheim, un des avocats de la ville, fut expédiée aux sénateurs qui représentaient Strasbourg à la diète d'Augsbourg, et les scolarques écrivirent au jurisconsulte Louis Gremp de Freundstein, qui accompagnait les délégués en qualité de consul juridique, et le prièrent d'user de son crédit auprès des conseillers impériaux en faveur de leur requête. Le succès de cette démarche, du reste, n'était pas douteux, car l'empereur avait besoin du concours des États dans sa lutte contre les Turcs, et Strasbourg venait de lui accorder des subsides considérables en argent et en munitions. Aussi les délégués purent-ils bientôt informer le Magistrat que Maximilien II avait accordé à Strasbourg, à côté

(1) *Statuts et privilèges*, n° 2032.

d'autres faveurs, un privilège académique dont Louis Gremp avait lui-même rédigé les termes.

Ce privilège impérial, daté du 30 mai 1566, rappelait que l'École de Strasbourg, fondée trente ans auparavant, avait, par l'enseignement donné dans ses dix classes et dans ses cours supérieurs, par les exercices de déclamation et d'argumentation, par les représentations de comédies et de tragédies, instruit un grand nombre de jeunes gens de toutes nations, parmi lesquels s'étaient trouvés des comtes et des barons ; que beaucoup de ses élèves occupaient à la cour des princes et dans les conseils des villes des positions considérables ; que cette École le cédait à bien peu quant au nombre des élèves et des étudiants et était supérieure à presque toutes quant à la discipline. En conséquence, l'empereur élevait l'École de Strasbourg depuis la quatrième classe inclusivement au rang d'Académie ou de Gymnase et la plaçait sur la même ligne que les autres universités, notamment que celle d'Heidelberg, de Tubingue, de Fribourg en Brisgau ou d'Ingolstadt en Bavière ; il lui accordait le droit de faire des cours de théologie, de droit, de médecine et de philosophie et il concédait au collège des professeurs et aux scolarques le pouvoir de décerner, à la suite d'un examen consciencieux, les titres de bachelier et de maître ès-arts d'après les rites en usage dans les autres universités. Il donnait enfin aux scolarques et aux professeurs le droit de faire des statuts et des règlements auxquels il accordait l'approbation impériale, à condition qu'ils eussent, au préalable reçu la sanction du Magistrat ; la nomination du recteur, des inspecteurs, des professeurs, du syndic et de tous les autres fonctionnaires continuait à appartenir au Magistrat ou à ses mandataires.

Ce privilège allait au-delà des désirs exprimés dans le rapport lu par Marback. Ce n'étaient pas seulement la première et la seconde, c'étaient les quatre classes supérieures qui formaient, avec les cours publics une école supérieure et donnaient aux élèves qui les fréquentaient le droit de s'appeler étudiants. La qualification de cette Haute-École était fort incertaine, le privilège lui appliquait indifféremment, parfois simultanément, les dénominations d'Académie, de Gymnase, d'Université, de *studium generale*. Elle était assimilée à d'autres universités, mais elle n'obtenait que le droit restreint qu'elle avait sollicité, celui de créer des bacheliers et des maîtres ès arts.

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis que la diète s'était séparée et la charte impériale n'arrivait pas : les scolarques finirent par s'inquiéter; ils mandèrent à l'hôtel de ville Louis Gremp, le négociateur du privilège et lui demandèrent la cause de ce retard. Ils apprirent avec stupeur que la chancellerie avait commencé par réclamer 1000

florins pour le document et 150 florins de gratification et n'avait consenti qu'après de longs pourparlers à réduire ses prétentions à 500 florins de taxe et à 10 de gratification. Les scolarques citèrent aussitôt Sturm et Marbach et leur firent des reproches de les avoir entraînés à une dépense excessive; ils avaient déjà été forcés de faire des présents coûteux aux conseillers impériaux et ils devaient encore payer 510 florins à la chancellerie : le privilège leur reviendrait à plus de 800 florins, et pourtant il leur avait été dit, par Sturm surtout, qu'il ne leur coûterait pas plus de 30 couronnes (54 florins). Mais il n'y avait plus moyen de reculer et il fallut s'exécuter, sauf à se récupérer sur les droits qu'on ferait payer aux futurs bacheliers et maîtres ès arts (1).

La transformation de l'École en Académie ne fut pas du goût de la plupart des maîtres et des deux professeurs qui n'avaient pas de grade. Marback proposa de faire usage du privilège que l'on venait d'obtenir pour leur accorder sans examen le titre de maître ès arts. Cette offre fut accueillie avec satisfaction ; Ernest Régius fut proposé et accepté comme doyen et le jour de la cérémonie fut fixé au 1er mai 1567. Mais après la séance du convent, des appréhensions surgirent; ne serait-ce pas une humiliation de recevoir ce grade comme par faveur et de la main du dernier venu des professeurs? Quelques-uns d'entre eux enseignaient à Strasbourg depuis vingt ans: allait-on leur octroyer, maintenant seulement, l'autorisation de donner des leçons régulièrement? Les ferait-on passer, en public, par des cérémonies qui les rendraient ridicules? Quelques paroles inconsidérées de Régius firent éclater le mécontentement qui couvait: ils apprirent qu'il les avait traités de *béjaunes* et s'était exprimé avec mépris sur leur savoir. Ils rédigèrent aussitôt une protestation qu'ils remirent au recteur; ils y déclaraient qu'ils n'avaient que faire d'un grade académique; qu'ils ne consentiraient à le prendre que dans l'intérêt de l'école, à condition qu'il leur fût conféré en séance privée, par le recteur qui avait été leur maître, et sans l'emploi des cérémonies usitées ailleurs. Cette opposition du personnel était secrètement appuyée par le recteur qui n'aimait pas les cérémonies plus ou moins ridicules léguées par le moyen-âge et qui détestait le caractère brouillon et l'esprit vaniteux de Régius, le protégé de Marbach : il rappela que lui-même avait reçu à Louvain le grade de maître ès arts sans être soumis à aucune cérémonie, et quand Régius vint prendre ses ordres au sujet des prochains examens du baccalauréat, il l'apostropha rudement : « Que signifient tous ces

(1) 800 florins avaient une valeur intrinsèque de 4400 francs et équivaudraient aujourd'hui à environ 12.800 francs.

usages barbares? Nous voulons avoir ici une école socratique, la réalité des choses, non de pompeuses apparences. (*res ipsas non pomposas larvas*). »

Les scolarques, fort embarrassés de cette levée de boucliers, consultèrent Louis Gremp sur la possibilité de supprimer les cérémonies qui causaient tant d'irritation. Celui-ci déclara que l'acte en serait frappé de nullité, puisque la charte impériale faisait expressément mention de cérémonies ; que tous les actes importants de la vie étaient accompagnés de cérémonies et que les empereurs eux-mêmes étaient obligés de subir les cérémonies du couronnement. Forts de cette sentence, les scolarques firent venir d'abord le recteur, puis, l'un après l'autre, les onze signataires de la protestation et leur annoncèrent que le 1er mai suivant aurait lieu dans le chœur de l'église des Dominicains, l'acte solennel par lequel ils recevraient le grade de maître ès-arts; que ce ne serait pas Règius, mais Beuther, nommé doyen par le Magistrat, qui leur confèrerait ce grade dans la forme la plus simple, mais non sans quelques-unes des cérémonies usitées. Les concessions qui leur avaient été faites et la menace faite aux plus récalcitrants de leur enlever leur bénéfice les ramenèrent tous à la soumission.

Le jeudi 1er mai 1567, eut lieu l'inauguration de la nouvelle Académie et la première promotion de maîtres ès arts. Les neuf récipiendaires, Conrad Dasypodius, professeur de mathématiques, Léonard Hertel, professeur de dialectique, et les précepteurs Théophile Goll de la première, Michel Bosch, de la troisième, Jonas Bittner, de la quatrième, Mathias Hubner, de la cinquième ; Martin Haemmerlin, de la sixième; Thiébaud Lingelsheim, de la septième et Hugues Bauer, de la huitième classe, se placèrent derrière une table, sur une estrade ; un gros livre fermé se trouvait devant chacun d'eux. Plus loin, dans une chaire plus élevée encore se tenait le premier doyen de l'Académie, le docteur Michel Beuther. Lorsque les scolarques eurent occupé leurs sièges, un des secrétaires du Magistrat, prononça en latin, un discours rappelant la fondation de l'école, ses mérites, ses succès, les difficultés contre lesquelles elle avait eu à lutter, jusqu'au jour où l'empereur Maximilien II avait daigné lui accorder le privilège académique. La charte elle-même, écrite sur parchemin et revêtue du sceau impérial, fut lue par un autre des secrétaires du Magistrat. Puis le doyen s'adressant au scolarque Henri de Mülnheim, promu au rang de chancelier de l'Académie, lui demande l'autorisation et le pouvoir de conférer le grade de maître ès arts aux neuf professeurs et précepteurs de l'École. Le chancelier accorda l'autorisation demandée et, se tournant vers les

étudiants, leur adressa une sérieuse exhortation de se conformer aux règlements disciplinaires dont on leur donnait lecture annuellement et d'éviter les excès qui se commettaient dans d'autres universités ; il termina en leur faisant part de la ferme résolution du Magistrat de réprimer énergiquement toutes les infractions aux lois scolaires.

A son tour, le recteur Jean Sturm prononça l'éloge des récipiendaires et leur donna le témoignage que, par leur savoir et par le zèle qu'ils avaient montré dans l'enseignement de la jeunesse, ils étaient dignes du grade de maître ès arts. Après une harangue insignifiante prononcée par un étudiant, le doyen procéda à l'acte de la promotion. Il déclara qu'en raison des services rendus par les neuf récipiendaires et attestés par le recteur, l'Académie leur accordait le titre de maître ès arts sans examen préalable. Puis il ouvrit le livre placé devant chacun d'eux et le leur remit en déclarant que par cet acte, il leur conférait le droit d'enseigner à Strasbourg et dans toutes les écoles et universités les lettres et les arts libéraux. Plaçant ensuite sur la tête de chacun d'eux un bonnet rond, il leur recommanda de donner à leurs leçons une forme aussi ronde et aussi parfaite, d'adapter leur interprétation aux textes aussi exactement que le béret s'appliquait à leur tête. Enfin il leur mit au doigt un anneau d'or : « Cet anneau, leur dit-il, de même que ceux que portent les princes et les seigneurs, est pour vous la marque de la noblesse que vous devez aux arts et aux lettres ».

Après l'achèvement de ces cérémonies, les nouveaux maîtres ès arts se placèrent devant les scolarques et leur renouvelèrent, en leur donnant la main, le serment de fidélité à la ville de Strasbourg, à l'École et à l'Église, et s'engagèrent à ne pas briguer ailleurs le grade qu'ils venaient d'obtenir. Enfin un étudiant donna lecture d'un long poème, glorifiant sa majesté impériale, protectrice éclairée et bienveillante des lettres et des arts ; célébrant les mérites de l'honorable Magistrat de la ville de Strasbourg, qui venait de témoigner de sa sollicitude paternelle pour la jeunesse en n'épargnant ni peine ni argent pour obtenir le privilège académique ; se terminant enfin par une exhortation adressée à tous les écoliers de montrer leur reconnaissance par leur piété, leur application et surtout par une conduite exemplaire. Des chœurs exécutés par les étudiants avaient rempli les intervalles entre les discours et marquèrent la fin de la cérémonie.

II. — **Les statuts de l'Académie.**

Quelle organisation donnerait-on à la nouvelle Académie ? Que ferait-on de l'école latine coupée, pour ainsi dire, en deux ? Les

quatre classes supérieures dont les élèves avaient droit au titre d'étudiants et dont les précepteurs étaient chanoines de Saint-Thomas, seraient-elles détachées des six classes inférieures ? Donnerait-on à celles-ci un directeur particulier et les maîtres de ces classes continueraient-ils à faire partie du convent ? Sturm serait-il recteur de l'Académie, ou bien en nommerait-on un autre chaque année ou même tous les six mois, selon l'usage reçu dans d'autres universités ? Toutes ces questions furent débattues aussitôt que le privilège impérial eut été obtenu, et il était à craindre que l'obtention du titre d'Académie ne devînt le point de départ d'une transformation complète qui équivaudrait à l'abandon de tout ce qui avait fait jusqu'alors l'originalité de l'École de Strasbourg.

Le Magistrat demanda au recteur et à chacun des professeurs et des maîtres de classes latines un rapport sur l'organisation à donner à l'Académie ; puis il nomma une commission composée de trois scolarques et de six autres sénateurs pris dans les différents conseils de la République et la chargea d'élaborer un projet de statuts. Cette commission consacra un grand nombre de séances à la lecture des rapports, au groupement des idées émises sur les différents points et à leur comparaison avec les statuts de 1545 ; enfin trois membres, le scolarque Charles Mieg, Jean Schenckbecher, juriste et membre du conseil des Quinze, et Josias Rihel, imprimeur et sénateur, furent chargés de la rédaction du projet de statuts, lequel fut proposé à la commission entière, le 16 mars 1568, et examiné article par article.

La plupart des propositions faites par le recteur dans son rapport furent adoptées ; mais celle qui lui tenait certainement le plus à cœur fut repoussée. Il aurait voulu profiter de l'occasion qui s'était offerte pour briser le pouvoir occulte de Marbach et amoindrir l'influence pernicieuse qu'il exerçait sur les destinées de l'école grâce au crédit dont il jouissait auprès des scolarques ; il avait insisté sur la nécessité de donner plus de développement aux attributions du convent académique, de lui accorder non seulement le droit de discuter les questions de discipline et d'enseignement, mais aussi d'émettre un avis sur la valeur morale et scientifique des professeurs qui devaient être engagés ou congédiés ; et, pour donner plus de poids aux décisions du convent, il avait demandé que le Magistrat s'y fît représenter par deux délégués spéciaux. L'adjonction de ces deux délégués fut accordée ; mais les scolarques ne purent être amenés à se dessaisir du droit qu'avaient eu leurs prédécesseurs et qu'ils avaient exercé eux-mêmes, de nommer, à leur gré, le personnel de l'école.

Les statuts de l'Académie furent promulgués, au nom des conseils

de la ville de Strasbourg, par le stettmeistre régnant, Joham de Mundolsheim, le 16 mars 1568. Il fut expressément interdit à Sturm de les traduire et de les publier, comme il avait fait des règlements disciplinaires de 1538.

L'École gardait son unité. L'Académie se composait des cours supérieurs et des dix classes latines ; les professeurs et les précepteurs « sans exception aucune » formaient le corps académique. Les élèves, par contre, se divisaient en deux ou plutôt en trois catégories : ceux des quatre classes supérieures avaient droit au titre d'étudiant, aussi bien que ceux qui suivaient les cours publics ; mais ceux de la troisième et de la quatrième classe n'étaient étudiants que de nom, car ils restaient encore passibles de la peine de la verge dont ceux des deux classes supérieures étaient dispensés. La promotion au rang d'étudiant n'était pas accompagnée des cérémonies bizarres de la *déposition* en usage dans la plupart des universités allemandes : un examen plus sévère à la fin de la cinquième devait remplacer ce rite barbare et suranné. En accordant le titre d'étudiant à des enfants promus en quatrième, on n'espérait pas seulement ôter aux élèves strasbourgeois l'envie d'aller à une université étrangère avant d'avoir terminé leurs classes : on se proposait aussi de ne plus admettre aux cours publics et de forcer à suivre une des quatre classes supérieures tous les jeunes gens étrangers revêtus du titre d'étudiant mais dépourvus des connaissances correspondantes à ce titre.

Les scolarques continuaient à être au nombre de trois, pris dans les divers conseils ; le stettmeistre hors d'exercice remplissait les fonctions de chancelier. Il tenait le sceau de l'Académie sur lequel était gravé l'image du Christ vainqueur de la mort. Nous avons déjà dit que l'autorité des scolarques ne fut pas diminuée.

Sturm fut nommé recteur à vie, conformément à la proposition faite par la plupart des professeurs, même par Marbach. Il fut, un instant, question d'instituer également un décanat à vie et de le donner à Beuther qui était doyen depuis le 1er mai 1567 : on se contenta de décider qu'il garderait ces fonctions jusqu'à Pâques 1569 et qu'à partir de cette date, le Magistrat choisirait chaque année le doyen sur une liste de trois noms proposés par le convent académique. Les inspecteurs (*visitatores*) restaient au nombre de trois ; mais cessaient d'être inamovibles : l'un des trois sortait de charge chaque année à tour de rôle. Deux d'entre eux seulement étaient choisis par le conseil académique, le troisième qui devait être un théologien et pouvait n'être pas professeur, était désigné par le convent ecclésiastique. Ils n'avaient pas seulement à inspecter les classes latines et les écoles allemandes : les professeurs eux-mêmes étaient soumis

à leur contrôle. S'ils s'apercevaient que l'un des maîtres négligeait ses cours ou ses leçons, ne suivait pas la bonne méthode dans l'enseignement, n'expliquait pas les auteurs qui lui étaient prescrits par les statuts ou que le convent lui avait désignés, qu'il n'arrivait pas à l'heure ou s'absentait sans autorisation, ils devaient commencer par faire à celui qu'ils trouvaient en faute des remontrances amicales; s'il n'en tenait pas compte, ils avaient à porter l'affaire devant le convent académique; ce n'est qu'en dernière instance, si les abus continuaient, que les scolarques devaient être appelés à intervenir. Dans les visites d'inspection qui dans les classes latines devaient se renouveler tous les quinze jours, le théologien exhortait les élèves à l'application et à la piété. Le dernier élu des inspecteurs était également syndic et avait à encaisser les sommes provenant des droits d'examen, d'amendes, etc. Il rendait compte de sa gestion chaque année, vers Pâques.

Le recteur, le doyen, les inspecteurs auxquels le convent adjoignait chaque année deux examinateurs, formaient la commission chargée de faire passer les examens. Le notaire chargé de rédiger les procès-verbaux des séances du convent, les diplômes et les certificats, le bibliothécaire et le bedeau étaient nommés par les scolarques.

Le conseil ou convent académique reçut une organisation nouvelle et des attributions plus étendues. Il se composait des trois scolarques et de deux délégués du Magistrat, du recteur, du doyen, des inspecteurs, des professeurs et de tous les précepteurs. Le convent se réunissait en séance ordinaire, toutes les quatre semaines, le mardi, dans la salle des cours; mais si la nécessité s'en faisait sentir, le recteur était autorisé à convoquer, avec l'assentiment des scolarques, une séance extraordinaire. Le recteur présidait la réunion : il occupait avec le doyen et le notaire une table particulière. Les scolarques et les deux représentants du Magistrat étaient assis à une seconde table. Autour d'une troisième table, prenaient place les professeurs d'après le rang des Facultés, d'abord les théologiens, puis les jurisconsultes, puis les philosophes, enfin les précepteurs suivant l'ordre des classes. Les scolarques et les deux délégués recevaient pour chaque séance à laquelle il assistaient un sou strasbourgeois (*schilling*). Tous les autres membres, au contraire, étaient tenus de payer une amende de six deniers, en cas de retard et d'un sou pour toute absence non motivée. Ceux qui assistaient pour la première fois à une séance du convent avaient à payer un droit d'entrée de deux florins, à moins qu'ils ne fussent nés à Strasbourg ou qu'ils eussent fait leurs études dans cette ville; dans ce cas, ils ne devaient au fisc qu'une couronne (18 sous).

Le recteur ouvrait la séance en faisant l'appel nominal des personnes convoquées ; puis il invitait les professeurs qui, dans l'intervalle des séances, s'étaient rendus coupables de quelque contravention, de quelque acte contraire aux statuts ou de quelque oubli de leurs fonctions, d'en faire franchement l'aveu, en présence de leurs collègues. Enfin, la délibération étant commencée sur une question portée à l'ordre du jour, le recteur s'adressait d'abord au doyen et le priait de donner son avis ; le doyen, à son tour, invitait le recteur à se prononcer et celui-ci priait les scolarques, les délégués, les inspecteurs et tous les autres membres du convent de donner leur avis, en suivant toujours l'ordre hiérarchique.

Quand l'ordre du jour était épuisé, chacun des assistants pouvait demander la parole sur des questions intéressant l'enseignement ou la discipline ; mais s'il s'agissait de l'un des membres de l'Académie, le recteur, prévenu d'avance, invitait le personnage en question à quitter la salle. S'il surgissait une proposition qui paraissait inopportune ou illégale, les scolarques ou les délégués avaient le droit d'arrêter la discussion jusqu'à ce que le Magistrat eût examiné l'affaire. En l'absence de tout représentant de l'État, le recteur devait empêcher toute discussion et lever la séance. Lorsque des étrangers de distinction, principalement des savants illustres, venaient à Strasbourg, le convent pouvait déléguer quelques-uns de ses membres pour leur tenir compagnie et boire avec eux aux frais du fisc académique.

A peu près un an après la promulgation des statuts, le convent décida que, pour assurer le maintien de la discipline, le recteur, le doyen et les trois inspecteurs devaient se réunir un fois par semaine. Ce *convent hebdomadaire* ne tarda pas à s'occuper de questions étrangères à la discipline et, quand Marbach fut devenu doyen, s'arrogea une partie des attributions du convent mensuel.

Les statuts demandaient aux professeurs l'engagement de respecter la constitution politique et ecclésiastique, de vivre en bons termes avec leurs collègues, d'assister, eux, leur famille et leurs pensionnaires, aux services religieux, de célébrer la cène selon le rite de l'église luthérienne, d'avoir, en toute occasion, une tenue sérieuse. D'autres prescriptions étaient plus spéciales et plus caractéristiques : défense de chercher à attirer à ses cours les auditeurs d'un collègue, d'expliquer en leçons particulières les auteurs qu'un collègue interprète dans des cours publics. Point de quart d'heure académique : les cours devront être commencés à l'heure ; pour un demi-quart d'heure de retard, un demi-batz d'amende, un batz entier (huit deniers), pour un quart d'heure entier, un florin, en cas d'absence non motivée.

Toutes les prescriptions qui viennent d'être énumérées étaient également applicables aux précepteurs des classes latines, mais l'amende, pour chaque leçon non faite, n'était que d'un sou.

Nous ne suivrons pas les statuts dans l'énumération très détaillée des matières à traiter par les professeurs dans leurs cours. Ce que nous y voyons clairement, c'est que ces cours n'étaient guère que des paraphrases et des commentaires d'auteurs anciens. Quant aux programmes des classes latines, les statuts ne s'en s'occupent que pour recommander aux maîtres de suivre dans leur enseignement la méthode et les principes pédagogiques formulés dans les deux traités de Sturm, le ***De literarum ludis recte aperiendis*** et les ***Épîtres classiques***. Ce programme subit cependant une modification importante qui n'y fut apportée qu'après la promulgation des statuts. Jusqu'alors, l'enseignement des mathématiques avait fait partie du programme des cours supérieurs : les élèves des classes latines, après dix années d'études, n'avaient encore reçu aucune notion de calcul. Sur la proposition de Marbach, le convent décida que les candidats au baccalauréat seraient interrogés sur les mathématiques, et que Dasypodius aurait à faire aux élèves de la seconde et de la première un cours élémentaire de géométrie et de cosmographie.

Un règlement disciplinaire intercalé dans les statuts renfermait des articles beaucoup plus nombreux et plus sévères que celui de 1538. Toutes les ordonnances municipales relatives aux étudiants, qui avaient été édictées depuis la fondation de l'école, s'y trouvaient répétées : toute contravention était frappée d'une peine déterminée. Une amende de cinq sous strasbourgeois était à payer pour toute infraction à l'ordonnance relative aux vêtements. « Nous faisons savoir à tous que seuls les nobles, les docteurs et les licenciés sont autorisés à orner de soie et de velours leurs habits et leurs bonnets. » Le port des armes entraîne une condamnation à cinq sous d'amende. L'étudiant que l'on trouve, la nuit, dans les rues, sera arrêté par les agents de police (*Scharwächter*), jeté en prison et puni par l'ammeistre. Il est défendu aux étudiants de fréquenter les cabarets, même hors ville. Les étudiants qui voudront prendre des leçons d'escrime devront en demander l'autorisation aux inspecteurs, mais ils ne pourront s'exercer que dans leur propre domicile. L'étudiant qui loge chez un bourgeois doit avoir, parmi les professeurs, un correspondant que lui désignera le recteur.

Il y avait pour les élèves, comme pour les maîtres, trois degrés de juridiction : celui qui ne tenait pas compte des punitions infligées par les inspecteurs, était traduit devant le convent et, en cas de récidive, le coupable était cité devant les scolarques qui avaient seuls

qualité pour prononcer l'exclusion. L'écolier qui s'était attiré cette punition ne pouvait plus demeurer chez un bourgeois ; il n'était pas tenu de quitter la ville et pouvait s'installer dans une hôtellerie, mais il lui était interdit, sous peine de trente sous d'amende, de mettre le pied dans une maison où logaient des étudiants. Il pouvait cependant obtenir sa grâce par une conduite exemplaire.

Le Magistrat faisait savoir que pour assurer l'exécution de ses règlements de police, il avait donné ordre à tous ses gardes et à tous ses agents d'arrêter tous les étudiants qu'ils trouveraient en contravention avec ces ordonnances, de leur faire payer aussitôt l'amende ou, en cas de refus, de les conduire devant l'ammeistre régnant. La moitié de ces amendes revenait au fisc municipal, l'autre moitié à l'agent, pour le récompenser de son zèle et de sa peine. Si le délinquant résistait, proférait des injures, il était jeté dans la prison publique. Le cachot qui avait servi aux Dominicains continuait à être employé : les inspecteurs pouvaient y faire enfermer des élèves coupables d'une faute grave, et cette punition ne pouvait être levée que par eux.

Afin d'assurer l'exécution du règlement disciplinaire, le Magistrat rendait les bourgeois eux-mêmes responsables de toutes les infractions auxquelles ils participaient de près ou de loin. Une amende de trente sous frappait ceux qui logeaient des étudiants non inscrits, les tailleurs qui leur confectionnaient des habits d'une coupe ou d'une étoffe contraire aux ordonnances, les libraires, les marchands, les cabaretiers, les confiseurs qui leur vendaient à crédit.

Les statuts se terminent par un règlement sur les examens et les promotions (*progressiones*). La cérémonie de la promotion solennelle du printemps aura lieu, chaque année, le premier lundi après Pâques, dans le chœur de l'église des Frères prêcheurs. Les examens du baccalauréat se feront dans le courant du mois d'avril et se termineront, le premier lundi du mois de mai, par une cérémonie publique. Les élèves reçus se tiendront à côté du banc qui leur sera réservé et ils écouteront debout le discours que le doyen adressera au chancelier de l'Académie pour les lui recommander comme dignes d'obtenir le grade de bacheliers et lui demander l'autorisation de le leur conférer. Cette autorisation obtenue, le doyen posera sur la tête de chacun d'eux une couronne de feuilles vertes; ensuite plusieurs des candidats traiteront publiquement un sujet qui leur sera indiqué, et enfin l'un d'entre eux adressera un discours d'actions de grâces au Magistrat, aux scolarques et aux professeurs de l'école.

Les promotions au grade de maître ès arts auront lieu le premier lundi d'octobre. Deux mois avant l'examen, le doyen fera afficher

aux portes du collège une invitation (*intumatio*) aux candidats de se faire inscrire. Il y aura deux séries d'épreuves, l'une privée, l'autre publique. Les candidats dont l'aptitude aura été reconnue par des interrogations que leur auront fait subir les différents examinateurs, seront invités à affronter l'examen public auquel le doyen, par une nouvelle affiche, aura invité tous les maîtres ès arts séjournant dans la ville et qui, tous, auront le droit de leur poser des questions. Ces épreuves décideront de l'admission ou de l'ajournement des candidats. Mais avant de leur communiquer le résultat définitif de l'examen et la place qui leur sera assignée, les examinateurs leur demanderont l'engagement d'accepter sans récriminations le jugement de la commission. Enfin, aura lieu l'acte solennel de la promotion d'après le cérémonial qui fut suivi pour les neuf professeurs et précepteurs, le 1er mai 1567, avec cette différence que plusieurs des nouveaux maîtres ès arts devront traiter des sujets qui leur auront été indiqués par avance et que l'un d'eux aura à prononcer un discours de remercîments.

Les élèves, depuis la dixième jusqu'à la cinquième, acquitteront un droit d'inscription d'un batz (huit deniers); ceux qui seront promus étudiants en ajouteront quatre, s'ils sont roturiers, dix s'ils appartiennent à la petite noblesse ; les comtes paieront une couronne (dix-huit sous), les princes, deux couronnes ; mais les élèves pauvres seront dispensés de toute rétribution.

Les droits d'examen sont d'une livre pour les bacheliers ; de quatre pour les maîtres ès arts. Les diplômes de bacheliers ne coûtent que cinq batz, ceux de maître ès arts un écu (11 sous et 6 deniers).

Ces droits étaient encaissés par le syndic dont les comptes étaient examinés, chaque année, par le convent en présence des scolarques. Quand ils étaient approuvés, le recteur, les professeurs qui avaient rempli, cette année, les charges académiques et les deux examinateurs recevaient une indemnité pour la peine qu'ils avaient eue. En 1575, les scolarques déclarèrent qu'ayant eux-mêmes beaucoup de travail pour lequel ils ne touchaient pas de traitement, ils se croyaient autorisés à réclamer une part des sommes qui étaient entrées dans la caisse de l'Académie. Le convent, après en avoir délibéré, déclara que la demande lui paraissait équitable, et qu'à l'avenir chaque scolarque toucherait trois écus de plus que le recteur. Les sommes allouées n'épuisaient jamais les recettes de l'année ; de sorte qu'à l'aide des réserves accumulées, la part de chacun devint invariable. Le recteur recevait huit, le doyen six, chaque inspecteur quatre, chaque scolarque onze écus.

Le premier convent académique fut tenu le 15 juin 1568. Les

nouveaux statuts furent lus et chacun des assistants prêta serment de les observer. Le règlement disciplinaire fut lu aux élèves, pour la première fois, le 24 juin suivant, et la lecture en était répétée, chaque année, à la fête de la promotion du printemps.

III. — Premières années de l'Académie.

Le recteur n'était guère satisfait des changements opérés dans l'école. Il prétendit plus tard, dans une lettre adressée au théologien George Cœlestinus, qu'il eût été facile d'obtenir de Maximilien II un privilège complet et il retrouvait dans la modestie de la demande adressée à l'empereur un trait du caractère strasbourgeois, la peur de se distinguer (*mediocritas*), qui se révèle également dans le costume et le langage. « Longtemps nous nous sommes contentés d'appeler aux chaires des maîtres des classes latines ; nous préférions former de doctes élèves que de faire des docteurs. En sollicitant le privilège académique, nous n'avons demandé que le droit de créer des maîtres ès arts, de peur de paraître en savoir plus long que d'autres. »

Dans ces dispositions, il ne se montra pas fort empressé de déférer au vœu que lui exprima le convent de faire pour les cours publics ce qu'il avait fait pour les classes latines dans les *Épîtres classiques* et d'indiquer à chaque professeur le but à atteindre, la méthode à suivre. Sturm, qui avait déjà fait connaître ses idées à ce sujet dans les *Épîtres classiques*, ne pouvait que se répéter, puisque l'école, en devenant Académie, était restée ce qu'elle avait été auparavant. Cependant, pour répondre à l'invitation réitérée du convent, il finit par faire paraître, en décembre 1569, le tome premier de ses *Épîtres académiques*. Il en avait annoncé trois, mais les deux autres ne parurent jamais.

Dans le mémoire par lequel Sturm et Marbach avaient engagé le Magistrat à solliciter le privilège académique, ils avaient déclaré que l'école n'aurait pas de nouveaux professeurs à engager et que les dépenses n'en seraient pas augmentées. Mais déjà, dans les avis qu'ils remirent au Magistrat sur l'organisation à donner à l'Académie, ils demandaient, tous deux, que toutes les chaires fussent pourvues de deux titulaires, dont l'un enseignerait les éléments de la science, tandis que l'autre traiterait en détail des chapitres spéciaux. Mais les scolarques avaient pris bonne note de l'assurance donnée que le personnel serait suffisant, et ce n'est qu'en raison de l'extension qu'il fallut donner à l'enseignement des mathématiques qu'ils consentirent, sur la proposition de Marbach, à adjoin-

dre à Conrad Dasypodius un jeune strasbourgeois, Jean Bruno (Braun), qu'ils pouvaient, du reste, avoir à peu de frais, car ils lui avaient avancé, en 1565, la somme de 150 florins pour lui permettre d'aller suivre en Italie les leçons du savant professeur de physique et de mathématiques, Jérôme Cardan.

Encouragés sans doute par la facilité avec laquelle les scolarques avaient consenti cette nomination, le doyen, Beuther, Tuppius et le théologien Specker, qui s'était rapproché de Sturm et de ses amis, proposèrent, le 30 août 1567, une nouvelle distribution des cours de sciences : Dasypodius enseignerait les mathématiques supérieures et l'astronomie ; Beuther, la géographie, à côté de l'histoire, Bruno, la physique et les mathématiques élémentaires ; mais il faudrait, pour compléter cet enseignement scientifique, un professeur de médecine. Cette dernière proposition fut mal accueillie : « Nous n'avons pas entendu engager Bruno comme professeur de physique ; si nous avions su qu'on pouvait se passer d'un second mathématicien, nous ne l'aurions pas nommé. Il n'entre pas dans nos vues d'augmenter le personnel, comme Sturm l'a suggéré : nous n'avons pas les moyens de nous donner le superflu, le nécessaire nous écrase. »

Cependant, ils avaient beau se défendre, une Académie assimilée, de par son privilège, à des universités de plein exercice, ne pouvait se contenter du personnel restreint qui avait suffi à une école non privilégiée. Marbach, sur ce point, était d'accord avec Sturm ; il déclara au convent, en présence des scolarques, que chaque chaire devait avoir deux titulaires et il demanda qu'une seconde salle de cours fût construite, qui pût être chauffée en hiver.

Les scolarques ne purent résister, à la longue, aux sollicitations qui les assaillaient de toutes parts. A l'expiration des trois mois d'épreuve imposés à Jean Bruno, ils l'engagèrent comme professeur de mathématiques et de physique pour quatre années, à raison de 125 florins seulement de traitement annuel, et l'année suivante, ils entrèrent en pourparlers avec un médecin, Jean Stœnius, et lui demandèrent d'expliquer un ouvrage de Galien (29 novembre 1568). Celui-ci, après avoir refusé d'abord un engagement provisoire, finit par accepter et commença ses cours, mais il eut peu de succès et fut congédié (fin 1569). Deux autres professeurs furent proposés par le recteur aux scolarques, Noviomagus, recteur de l'école de Deventer, et l'illustre Pierre Ramus, inquiétés tous deux par le fanatisme religieux. Ramus, dans une lettre à Jean Sturm, offrit ses services, « dût-il être appelé à donner des leçons en quatrième. » Cependant, les pourparlers qui furent engagés avec ces deux savants, du consentement des scolarques, n'aboutirent pas.

De 1568 à 1570, de nombreux changements se produisirent dans la composition du personnel des cours supérieurs. Le professeur d'éthique Ernest Régius, dont l'esprit d'intrigues et le caractère hautain occasionna de grands dissentiments, quitta Strasbourg, ou fut congédié, vers le milieu de l'année 1568. Il fut remplacé par un docteur silésien, André Jociscus, qui mourut de la peste, l'année suivante, et que suivit, pendant six mois seulement, un jeune savant originaire de la Hollande, Hugues Blotius, qui accompagnait, en qualité de gouverneur, un jeune seigneur de Hutten. La même épidémie qui priva l'école de Jociscus lui enleva encore deux autres professeurs : le 12 novembre 1569, Tobie Specker, qui, dans les dernières années, avait, à côté de ses leçons de théologie, expliqué les Topiques d'Aristote, et, le 19 novembre, Elie Kyber, le professeur d'hébreu. L'année suivante, le 9 novembre 1570, mourut maître Jean Reinhard ; après plusieurs années passées dans l'école latine comme précepteur de seconde, il avait été, le 16 juin 1568, chargé d'expliquer l'Organon d'Aristote à la place de Léonard Hertel auquel les rhumatismes ne permettaient plus, depuis quelque temps, de faire ses cours, même à domicile, Jean Bruno succomba, à son tour, victime de l'épidémie, le 5 janvier 1571.

Pour réparer ces pertes nombreuses, les scolarques engagèrent, le 18 septembre 1568, un parent du recteur, le docteur en droit Laurent Siphanus, qui fut chargé des cours d'éthique et de politique faits précédemment par Régius. Ce fut un choix malheureux. Les scolarques se virent forcés de le renvoyer, le 25 juin 1569, en partie à cause de sa conduite déréglée, mais principalement parce qu'il affichait publiquement ses sympathies pour le catholicisme. Il fut remplacé par un autre docteur en droit, Oberthus Giphanius (Hubert van Giffen) de Buren, dans la province hollandaise de Gueldre.

Il y avait donc alors à l'Académie de Strasbourg trois docteurs en droit, mais un seul parmi eux, Laurent Tuppius, faisait un cours élémentaire de droit. Michel Beuther enseignait l'histoire, la cosmographie et la géographie, et Giphanius faisait des cours de morale et de science politique d'après Aristote. Beuther, qui avait été précédemment bibliothécaire à Heidelberg, consentit, le 29 septembre 1569, à exercer la haute surveillance sur la bibliothèque de l'Académie. Jusqu'alors c'étaient des personnages très subalternes, des maîtres des classes inférieures, Schriessheimer, Antz et, en dernier lieu, Adam Fels, maître de la neuvième et bedeau, qui avaient été chargés de passer, trois fois par semaine, quelques heures dans la salle ou dans une salle voisine pour y attendre les rares visi-

teurs. Les livres devaient être consultés sur place et il fallut l'autorisation expresse des scolarques pour permettre à Specker et à Florus d'emporter chez eux quelques volumes dont ils avaient besoin pour leurs cours. Les statuts de 1568 reproduisaient presque littéralement les articles des statuts de 1545 relatifs à la bibliothèque. Beuther fut autorisé à acheter des ouvrages à la foire annuelle de Francfort. Un compte de relieur, conservé par hasard, nous apprend que dans le semestre qui suivit sa nomination, il fit acheter vingt et un volumes de théologie, sept de droit, deux d'histoire, deux de mathématique, un de géographie et sept classiques grecs et latins. Ces chiffres font voir l'importance relative que l'on attribuait alors aux différentes branches du savoir humain.

Si les docteurs en droit étaient si nombreux alors qu'ils consentaient à enseigner l'histoire et la philosophie, les théologiens, par contre, se recrutaient plus difficilement. Depuis de longues années, Marbach était le seul professeur attitré. Sur l'ordre formel du Magistrat, les scolarques avaient, après le départ de Zanchi, réservé le canonicat que celui-ci avait possédé, pour un professeur « distingué » de théologie. Mais aucune des tentatives qui avaient été faites pour attirer un théologien n'avait abouti. Les scolarques avaient offert jusqu'à 300 florins de traitement à David Chytraeus, professeur à l'université de Rostock ; mais le duc de Mecklembourg avait écrit au Magistrat (3 mars 1567) qu'il ne pouvait céder ce savant à Strasbourg. Depuis lors, Glocker et Specker étaient morts et le théologien *distingué* ne se trouvait pas, peut-être parce qu'on ne le cherchait pas très sérieusement.

Marbach, voulant tirer avantage de l'embarras dans lequel la peste de 1569 avait mis les scolarques, proposa de remplacer le professeur d'hébreu décédé, par Jean Pappus, et de confier les deux chaires de théologie à ses deux fils, Erasme et Philippe, âgés l'un de 21, l'autre de 19 ans. Malgré leur complaisance pour Marbach, les scolarques n'osèrent assumer la responsabilité d'une pareille nomination et, sachant le convent académique hostile à cette proposition, ils demandèrent au convent ecclésiastique de se prononcer sur la manière de pourvoir aux chaires vacantes. Mais cette démarche extraordinaire n'eut pas le résultat qu'ils en attendaient. Les ministres proposèrent Nicolas Florus, pasteur de l'église Sainte-Aurélie, qui avait pris à Wittemberg le grade de maître ès arts, et Néglinus, un autre pasteur, pour l'hébreu ; mais ce dernier déclara aussitôt qu'il ne pouvait accepter. Le 9 décembre, les scolarques décidèrent « avec Marbach » que les leçons de théologie seraient faites, comme par le passé, chaque jour de 9 à 10 heures pendant toute une semaine alter-

nativement par Jean Marbach, par Florus et par les fils de Marbach qui auraient à se partager les leçons de la troisième semaine, et que le remplaçant d'Elie Kyber comme professeur d'hébreu serait Jean Pappus. Ce jeune homme — il n'avait pas encore vingt et un an — qui jouera dans l'Église et dans l'Académie de Strasbourg un rôle considérable, était né à Lindau, comme Marbach, il avait fait ses études en partie à Strasbourg et était alors pasteur à Riquewihr dans la Haute-Alsace.

(A suivre). CH. ENGEL

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN ESPAGNE [1]

Le xvie siècle marque l'apogée du mouvement universitaire en Espagne. Le goût des lettres et des arts est alors général dans la péninsule. Après s'être consacrée exclusivement au métier des armes, la noblesse de Castille, sous l'influence de la Renaissance italienne, se détourne des exercices violents où jusque-là elle avait mis son orgueil et entretient un commerce suivi avec les muses. L'exemple part de haut ; Isabelle la Catholique, qui attache une grande importance aux questions d'éducation, appelle pour ses fils les maîtres les plus fameux de l'étranger, et les courtisans de suivre le mouvement. Seigneurs et prélats se piquent au jeu. Des ducs, des marquis, des grands d'Espagne, le fils du duc d'Albe, Don Pedro Fernandez de Velasco, plus tard connétable de Castille, Don Alphonse de Manrique, fils du comte de Paredes, des femmes même, Doña Lucia de Medrano, Doña Francisca de Lebrija, font des cours publics à Salamanque et à Alcalá. D'autres construisent des édifices somptueux qui, par leurs proportions grandioses, leurs façades architecturales ou leurs cloîtres élégants, font encore notre admiration. On fonde des écoles de toutes catégories, on fait venir de l'étranger des savants et des artistes, on dote des chaires de latinité, on laisse par testament des legs aux couvents, sous l'obligation d'ouvrir des cours pour l'enseignement des humanités, de la logique et de la théologie. Fernand Nuñez de Guzman introduit les lettres grecques en Espagne, et forme à Alcalá et à Salamanque où il professa, une pépinière d'hellénistes qui, s'ils laissent à la France la gloire d'être la grande école de philologie au xvie siècle, n'en constituent pas moins un groupe ayant son caractère propre. Ce sont, à vrai dire, des humanistes plutôt que des philologues, qui veulent avant tout tirer profit de leur commerce avec l'antiquité, et qui se préoccupent beaucoup moins de publier des textes inédits ou de traduire des poètes, que de chercher, dans les philosophes et les Pères, l'art de briller dans les Conciles. Mais qu'importe, ils n'en répandent pas moins le goût des lettres grecques et des humanités dans la péninsule, et théologiens ou savants, n'en rapportent pas moins, de leur séjour en Italie, la passion des

(1) Cet article est extrait d'un travail plus étendu que l'auteur fera paraître prochainement.

livres et des bibliothèques. Sous leur influence, Alcalá et Salamanque deviennent de grands foyers d'études, et la connaissance de l'antiquité classique forme une élite peu nombreuse peut-être, mais d'esprit supérieur.

Célèbre par ses capitaines, l'Espagne l'est aussi par ses érudits, ses littérateurs et ses artistes. Son prestige est grand, et en dehors de l'influence qu'exercent ses théologiens et ses orateurs dans les grands Conciles de l'époque, ou bien encore les chefs de ses puissantes compagnies religieuses, le nombre considérable de maîtres espagnols que l'on appelle dans les chaires des universités étrangères, témoigne de son ascendant. On en voit à Paris, à Bordeaux, à Toulouse, à Dillingen, à Ingoldstadt, en Pologne, en Lithuanie, en Bohême, à Oxford, à Cambridge, à Louvain, à Padoue, à Rome,etc., etc. Les uns, comme Alvaro Thomás, Gaspar Lax, les frères Coronel, Pedro de Lerma, Juan de Celaya, Juan Dolz de Castellar, Jéronimo Pardo, Pedro Ciruelo, Juan Martinez Siliceo, Mariana, Juan Maldonado, viennent à Paris et y enseignent la philosophie, la théologie ou les mathématiques ; d'autres comme Servet, Antoine Gouvea ou Luis de Lucena professent le droit et la médecine, d'autres enfin deviennent même Recteurs, comme ce Juan Gelida qui le fut de l'université de Bordeaux, ou bien encore cet Andrea Gouvea, qui, après avoir été principal du collège de Sainte-Barbe, fut mandé à Bordeaux pour y organiser le collège de Guyenne et y devint l'ami du célèbre écossais Georges Buchanan.

Toutes les sciences sont alors cultivées en Espagne, et dans toutes, elle a de grands noms à citer, en philosophie Vivès qui étudia à Paris, professa à Louvain et personnifia, avec Budé et Erasme, l'esprit critique à l'époque de la Renaissance, Fernand de Herrera qui, dans la *Breve disputa contra Aristoteles y sus secuaces*, combat la scolastique avec les vieux arguments employés par les prédécesseurs de Bacon, Fox Morcillo qui s'efforce de concilier les doctrines d'Aristote et de Platon, Francisco Sanchez qui étudie à Montpellier, professe à Toulouse et écrit le *Quod nihil scitur* ; Gomez Pereira, Antoine de Nebrija et Francisco Sanchez *El Brocense*, qui illustrent les universités d'Alcalá et de Salamanque par leurs travaux et leurs méthodes philologiques ; en théologie Torquemada qui, à une époque bien antérieure, brilla au concile de Bâle et y mérita le surnom de défenseur de la foi, Vincent Ferrer, Carranza qui représenta l'Espagne au concile de Trente, Domingo de Soto qui fut chargé de rédiger les décisions et les décrets du même concile, Pedro Soto qui réforma les Universités de Dillingen et d'Oxford, Melchor Cano qui professa la théologie à Alcalá et à Salamanque, Bañez qui enseigna à Avila,

à Valladolid et à Salamanque, Suarez, Lainez, et toute la pléiade de dogmatistes, de moralistes, d'écrivains sacrés, d'exégètes qui jetèrent tant d'éclat sur les lettres et l'église espagnole. Dans les sciences mathématiques, et bien que l'apport de la péninsule n'ait jamais été aussi considérable, il y eut pourtant une époque, où l'Université de Salamanque et l'Espagne comptèrent des hommes comme Nébrija, Pierre Ciruelo qui enseigna à Paris et fut ensuite professeur de Philippe II, le mathématicien Monzó, l'astronome Nuñez l'inventeur du nonius, et bien d'autres qui publièrent de nombreux traités d'anatomie, de cosmographie, d'art militaire, de navigation et de mathématiques appliquées. Dans les sciences naturelles, l'Espagne chrétienne continua les traditions de l'Espagne musulmane et juive et cultiva avec succès des études qui pouvaient être utilisées par les médecins. Elle eut dès le temps de Philippe II, avant Paris et Montpellier, un jardin botanique à Aranjuez, et si ses savants ne prirent point place à côté des grands classificateurs, du moins enrichirent-ils le trésor des connaissances communes, par les descriptions qu'ils firent de nombreux matériaux inconnus avant eux. Les uns, Paez de Castro, Monardès, Estève, Acosta, Cienfugos écrivirent de longs et volumineux ouvrages sur la minéralogie, la botanique et la zoologie, pour la plupart inédits et cachés aujourd'hui sous la poussière des bibliothèques. D'autres voyagèrent à l'étranger, explorèrent l'Afrique et l'Amérique et en rapportèrent de précieux renseignements ; ainsi Jean-Léon l'Africain, natif de Grenade qui, chassé d'Espagne étudia dans les écoles d'Afrique et en explora les régions ; Louis Marmol, Carvajal, Juan Jimenez Gil, Garcia de Orta dont le traité sur la description des plantes américaines éveilla un réel intérêt en Europe, Lorenzo Pérez, Acosta qui explora l'Inde, la Perse et la Chine, Gonzalo Fernandez de Oviedo qui décrivit la flore d'Amérique dans son histoire générale des Indes, Hernandez qui remplit sous Philippe II une mission scientifique dans le Nouvelle-Espagne, le naturaliste Robles, dont l'ouvrage sur les plantes de *las Indias orientales* est aujourd'hui perdu.

Un vent de fraîcheur scientifique circule alors à travers le pays ; malgré le système politique de la Maison d'Autriche, l'Espagne a des historiens, des écrivains politiques, des économistes qui sont assez osés pour revendiquer les droits de la nation et affirmer en présence du pouvoir absolu, la réalité de la volonté nationale ; et si Palacios, Rubios, Escobar, Mariana, Quevedo, Saavedra, etc., n'ont pas la gloire d'asseoir et de vulgariser les principes de la science économique, du moins ont-ils le mérite d'étudier les premiers les problèmes qui intéressent la prospérité des nations. En dépit du joug de la

scolastique, il y a des philosophes, des penseurs qui osent attaquer l'aristotélisme des écoles et déclarent que l'observation et l'examen des faits sont la condition nécessaire du progrès scientifique.

L'enseignement profite naturellement de ce mouvement d'idées, et les Universités d'Espagne prennent un nouvel essor. Elles sont en nombre considérable, et chaque jour en ajoute de nouvelles. De grands seigneurs, de puissants personnages, jouissant de crédit à la Cour, les défendent et les patronnent, car le pouvoir royal est redevenu l'unique source des faveurs et a repris la place usurpée précédemment par le Saint-Siège.

Université de Salamanque. — Entourée des institutions que la charité et la philantropie des seigneurs et des prélats ont élevées depuis le XVe siècle, pour l'hospitalisation des étudiants pauvres, l'Université des bords du Tormès brille du plus grand éclat. Largement dotée, riche en dîmes ecclésiastiques et en privilèges, elle attire autour de ses chaires les étudiants de Castille, d'Aragon, de Portugal, de Cerdagne et même d'Allemagne. Sa réputation date de loin. Elle a commencé le jour où, sous l'influence de la science arabe et des médecins andalous, Salamanque a établi sur une base plus rationnelle et plus méthodique, l'enseignement de la médecine et des sciences naturelles, et a mérité qu'un pape l'appelât un des quatre *studium generale* du monde, et depuis cette réputation n'a fait que grandir, car les papes et les rois, en la comblant de faveurs, ont augmenté sa puissance de rayonnement et son prestige.

Alors qu'en Italie Galilée est poursuivi et mis en prison, elle enseigne le système de Copernic et déclare qu'il n'est point opposé à la doctrine de l'Eglise. Son autorité est si bien établie, que les évêques et les princes ont recours à ses lumières, et la consultent dans les cas difficiles. Son opinion est d'un poids décisif ; au moment du grand schisme, elle prend parti pour les cardinaux français, et cela suffit pour entraîner le roi don Juan ; plus tard, notamment lors des négociations entre les cours d'Angleterre et d'Espagne, au sujet du mariage de l'Infante Catherine d'Aragon fille des rois catholiques et d'Henri VIII, c'est elle toujours que l'on consulte ; enfin, lorsque les projets de Colomb déjà repoussés par les Génois, les Portugais et les Anglais, sont discutés et adoptés dans les conférences qui se tiennent dans son voisinage au couvent des Dominicains, elle a le mérite de se montrer favorable.

Certains étrangers lui contestent à la vérité cette gloire, mais à tort, paraît-il, quelle que soit la part qui revienne d'ailleurs, dans le résultat final, à Fray Diego de Deza, professeur de théologie qui, en

sa qualité de précepteur du prince Don Juan, contribua certainement à faire agréer les vues du grand navigateur.

On voit encore à Salamanque les deux édifices (1) où était jadis installée l'Université. Voisins l'un de l'autre, ils sont séparés par une petite place sur laquelle a été élevée naguère la statue de Fray Louis de Léon, qui fut à la fois théologien, poète, orientaliste, philosophe et une des plus nobles figures du XVI[e] siècle.

La façade du bâtiment principal ou de « las escuelas mayores » de style plateresco (2) et d'une incroyable richesse, porte les armes de Castille. Au rez-de-chaussée, les salles de cours, entre autres celle de Fray Louis de Léon, aux ouvertures étroites et petites, laissant entrer à peine un rayon de lumière. Avec un sentiment de piété bien naturelle, on a respecté l'ameublement de la pièce où enseigna le grand mystique, et tout encore, bancs, chaires, pupitres, est comme au jour où, sortant après sept ans des cachots de l'Inquisition, il commença sa leçon par ces paroles fameuses : « Ainsi que je vous le disais hier... »

Au premier, la bibliothèque. Rangés méthodiquement et par ordre dans de belles armoires, ses 37.000 volumes, pour la plupart du XVI[e] siècle, témoignent par la variété de leurs titres, qu'à côté de la scolastique, les professeurs savaient faire une place aux sciences historiques, géographiques et aux belles-lettres, et qu'ils embrassaient dans leur enseignement, tout le champ de la science : humanités, langues orientales, philosophie, jurisprudence, théologie, médecine, mathématiques et sciences physiques.

Le cercle des études s'est en effet bien agrandi depuis le temps, où sous Alphonse X il ne comprenait que le droit civil, le droit canonique, les décretales, la médecine, les sciences mathématiques et naturelles, la philosophie, le latin et la musique. Riche déjà de vingt-cinq chaires, sous Boniface VIII, six de droit canon, quatre de droit, trois de théologie, une d'astronomie, trois pour les langues grecque hébraïque et arabe, deux pour la médecine, deux pour la philosophie, deux pour la logique, une pour la rhétorique et deux de grammaire latine, l'enseignement acquiert tout son développement, au XVI[e] siècle. Il comprend alors, outre les humanités et la médecine, ce qu'on peut déjà presque appeler une faculté des siences, car, à l'instiga-

(1) Le troisième bâtiment que l'on voit sur la place était un hôpital destiné aux étudiants, c'était l'(*Hospital del Estudio*).

(2) On appelle plateresco, le styletouffu, brillant, fouillé, qui naît au XVI[e] siècle sous l'influence de la Renaissance, du mélange et de la combinaison des formes riches et compliquées que l'architecture musulmane et l'architecturegothique avaient laissées en Espagne.

tion de Juan de Zúñiga, il y a des cours d'art militaire, d'art naval, d'astronomie, de géographie, de gnomonique, et il ne compte pas moins de soixante-dix chaires, au premier rang desquelles continuent à se placer celles de Droit, contrairement à ce que laisse supposer la charmante esquisse de M. Graux, sur l'Université de Salamanque.

Caractères de l'enseignement. — Quant à la méthode employée, elle est à Salamanque ce qu'elle est partout ailleurs à l'époque. Libre en théorie, l'enseignement est resserré, dans la pratique, dans des limites assez étroites. La tradition scolastique d'abord, plus tard l'intervention du pouvoir royal, mettent de sérieuses entraves à la liberté des études.

Le professeur qui,d'ailleurs,au début,ne reste en place que pendant deux ou trois ans, borne son enseignement à la lecture des ouvrages de texte et aux explications traditionnelles. Rigoureusement surveillé et puni d'amende, quand il ne donne pas à ses cours tout le temps exigé par le règlement, il n'ose pas sortir du cercle qui lui est tracé, pour faire œuvre personnelle, comparer, critiquer, discuter des textes, car il s'agit bien moins alors de savoir si oui ou non un point de doctrine est conforme à la raison, que de commenter l'opinion de tel ou tel docteur.

Aussi les études sont-elles interminables ; même après avoir conquis les grades académiques, un docteur, un licencié en théologie, par exemple restent de longues années encore sur les bancs de l'école,s'ils ne veulent point ignorer les systèmes de saint Anselme, de saint Thomas, de Scot, de Suarez et des autres. De là aussi ces disputes en usage à Paris comme à Salamanque, ces argumentations oiseuses, ces jeux d'esprit sans fin. On cherche à briller bien plus qu'à se former le jugement et acquérir une bonne méthode de travail. Quant à la recherche de la vérité elle-même, personne ne s'en occupe ; la seule chose qui intéresse c'est la doctrine de tel ou tel docteur.

Ces controverses dans le vide finissent par prendre une telle importance qu'elles constituent l'enseignement lui-même, et que les règlements les ordonnent. Ceux de Salamanque par exemple stipulent que de la Saint-Luc, jour de l'ouverture des cours, jusqu'aux vacances, c'est-à-dire jusqu'à la Saint-Jean (1), il y aura par mois deux disputes en théologie, autant en médecine et douze en droit canon ; qu'il y en aura pour les maîtres et pour les bacheliers ; ils prévoient le cas où les conclusions que l'on doit présenter au Président du tri-

(1) Parfois pourtant il y avait une session supplémentaire, c'était le Cursillo, qui durait jusqu'au 8 septembre.

bunal, huit jours à l'avance, seront jugées insuffisantes, et celui au contraire où elles seront agréées, et alors il indique la place du cloître où elles doivent être affichées, afin d'être à portée de tous ceux qui désirent les combattre.

Grades et solennités universitaires. — Quand il a suivi, pendant le nombre d'années voulu, les cours qui lui ont le mieux convenu, l'étudiant qui a toujours joui de la plus grande liberté dans le choix de ses études, subit un examen et aspire à un grade. Les épreuves varient naturellement selon les grades et aussi selon les Universités.

A Salamanque, l'examen public, qui s'appelle « répéticion », est moins compliqué qu'ailleurs. Le candidat prononce un discours ; il soutient un certain nombre de conclusions et est admis à la licence ; à Alcala, les choses se passent d'une façon plus solennelle, *more parisiensi*.

Le candidat à la licence de théologie a huit actes à accomplir. Les quatre premiers s'appellent *la tentativa*, le *primero*, le *segundo* et le *tercero principio*, et confèrent le grade de bachelier. Après les avoir victorieusement subis, le candidat entre en licence. Les épreuves qui correspondent à celles de la Sorbonne, s'appellent le *quod libet*, la *Parva ordinaria*, la *Magna ordinaria* et l'*Alphonsina*. Le candidat, après avoir étudié pendant deux ans la Bible et les sentences, est successivement, dans les trois premières épreuves, interrogé sur la théorie et la pratique de certaines matières théologiques. Dans la quatrième qui dure au moins tout un jour, l'examen porte sur les spéculations les plus hautes et les plus délicates. Chaque fois les épreuves sont suivies de longues argumentations, auxquelles prennent part douze docteurs et trois bacheliers.

La licence obtenue, reste encore une nouvelle série d'épreuves pour obtenir le grade de docteur.

D'abord, en présence du corps des professeurs réuni dans la salle du Paranymphe, on interroge le candidat sur des points de doctrine ; puis dans une seconde séance, chacun des assistants s'efforce d'embarrasser l'impétrant par des questions subtiles et tâche d'égayer la docte assemblée à ses dépens ; c'est le Véjamen, et n'importe qui peut s'y divertir aux dépens du malheureux candidat. Toutes ces épreuves subies avec succès, reste enfin la réception.

C'est l'acte solennel et de parade par excellence. Il a lieu deux ou trois jours après la vesperie et est l'occasion de grandes réjouissances. Après la cérémonie religieuse et les discours de circonstance, le chancelier, le Recteur et le doyen délivrent au jeune docteur les insignes de sa nouvelle dignité : le bonnet carré, l'anneau, les gants blancs, l'épée et les éperons d'or. Le nouveau promu remercie dans un dis-

cours élégant ; puis tous les assistants se forment en cortège pour processionner à travers les rues et les places publiques. Toute la ville est en fête : les balcons sont couverts de tentures, les cloches sonnent à toute volée, et les étudiants poussent des cris étourdissants. On distribue, aux frais du jeune docteur, aux dignitaires et aux docteurs de l'Université, des gants blancs, des bonnets carrés, des cierges et des boîtes de bonbons ; on jette des dragées à la foule, et toute la corporation universitaire se gorge de viandes et de vins.

Tous les détails de la cérémonie sont réglés avec la plus grande minutie.

A Salamanque, les statuts de l'Université prescrivent aux licenciés et aux docteurs, de donner aux examinateurs, deux doublons de Castille, un cierge, une caisse de confitures, une livre de dragées, trois paires de poules, et en plus, un souper dont le menu doit se composer de volailles, d'une écuelle de *manjar blanco*, de fruits, de pain et de vin.

Le jour de la cérémonie, maîtres et étudiants se rendent en grande pompe à l'Université. Des cymbaliers et des trompettes ouvrent la marche, puis viennent les alguazils du chancelier, le secrétaire des études, le maître des cérémonies, les étudiants ; en tête, ceux de la Faculté des arts, derrière les théologiens, ensuite ceux de la Faculté de droit. C'est le tour alors des conservateurs et des parrains, avec le candidat. Des huissiers les précèdent, tandis que l'Écolâtre et le Recteur, accompagnés chacun d'un serviteur à cheval et de six pages, ferment la marche. Le cortège se formait d'abord, dit M. Vidal y Diaz, dans son mémoire historique (1) sur l'Université de Salamanque, devant la porte de la maison du chancelier, puis se rendait à l'Université, et de là, au collège Trilingüe (collège des trois langues) où tout le monde s'arrêtait, etc. Le candidat qui allait à cheval, tête nue, portant la *golilla* et l'épée, mettait pied à terre, ainsi que les ecclésiastiques et les religieux qui chevauchaient sur des mules, et tout le monde se rendait processionnellement dans une vaste salle où des rafraîchissements étaient servis. On distribuait alors les cadeaux ; le Recteur, le chancelier et les parrains recevaient chacun, dix-huit livres et demie de sucre et huit livres de confitures : les gradués, quatorze livres et demie ou bien vingt-quatre livres dix onces, si le sucre était en tout petits morceaux, et en plus quatre livres de confitures. La journée se terminait par un plantureux souper, au son de la musique. Le lendemain, nouvelle marche processionnelle, cette fois pour se rendre à l'Église où le chancelier, après une dernière ar-

(1) *Memoria historica de la Universidad de Salamanca*, por D.-A. Vidal y Djaz. Salamanca, 1869.

gumentation et des harangues officielles, conférait les grades *aucto-ritate pontificia*. Le candidat prêtait serment, et après une nouvelle distribution de bonnes mains aux secrétaires, de gants au chancelier, au Recteur et à tous les gradués, le cortège se remettait en marche, pour assister aux courses de taureaux dont le nombre était encore rigoureusement déterminé ; il y en avait dix pour trois gradués, douze s'il y en avait davantage.

Pour les docteurs en théologie les choses se passaient plus modestement. Il n'y avait ni soupers, ni cadeaux, ni taureaux, et tout se réduisait à la promenade processionnelle et à une distribution de gants. Ces coutumes étaient fort dispendieuses, et il finit par en coûter si cher, l'orgueil et la vanité aidant, que les gens avisés attendirent des deuils de cour, pour aspirer au doctorat, au grand mécontentement, cela va sans dire, de tous ceux qui profitaient de ces aubaines. Malgré tout pourtant la mode persista, et encore en 1752, le roi Ferdinand VI ne put réussir à mettre un terme à ce débordement de prodigalités ; son décret se heurta à des habitudes si bien enracinées, qu'il fut obligé de le rapporter, et les choses continuèrent comme par le passé, jusqu'au moment, où par la ruine des Universités espagnoles, il n'y eut plus ni examens ni candidat.

Apogée de l'Université de Salamanque. — Au moment de sa splendeur, l'Université de Salamanque comptait 7000 étudiants et plus de 18000 personnes vivant sous son patronage, car elle avait le privilège d'exempter de certaines charges fiscales, et c'était une aubaine que les hôteliers, les fournisseurs, les libraires, les relieurs, tous gens avisés, n'avaient garde de négliger. Elle eut des maîtres fameux : Pedro Ciruelo, Luis Vives, le célèbre philosophe qui critiqua si aigrement l'enseignement de l'Université de Paris, le père Mariana, Rivadeneira, les Sepulveda, Escobar, Garcia Arias, Gelida qui professa à Bordeaux, Andrès de Exéa qui enseigna à Montpellier, d'autres encore.

Elle fut l'école où se formèrent les esprits les mieux trempés de la péninsule. Le cardinal Ximenès de Cisneros, le philanthrope et le jurisconsulte de las Casas, le célèbre capitaine Fernand Cortès, le théologien Suarez, que les Espagnols considèrent comme le précurseur de Grotius, y passèrent les années de leur jeunesse.

C'est là qu'étudia le fils des rois catholiques : c'est là qu'enseignèrent Arias Montano le restaurateur de la théologie dogmatique, Pedro Monzó, Pedro Ponce qui créa en Espagne dès le XVIe siècle l'enseignement des sourds-muets, et tant de théologiens, d'humanistes, d'orateurs, de juristes, qui s'illustrèrent dans les travaux du Concile de Trente.

Aujourd'hui encore, malgré son abandon et ses ruines, Salamanque étonne et force l'admiration. Quand on la regarde des bords du Tormès, dont les eaux limpides reflètent les piles d'un long pont romain, on reste confondu de tant de coupoles, de tant de clochers, de tant de masses architecturales. Elles se dressent fières, malgré les cicatrices du temps, dans la beauté sereine de leurs lignes, et elles sont tellement nombreuses qu'on est comme étourdi de ce que suppose de puissance, de richesse et de force attractive, la réunion sur un espace aussi étroit de si vastes monuments.

Collèges et collèges universités (1). — Le nombre de ces monuments et leurs dimensions nous racontent une période nouvelle de l'histoire universitaire et les influences qui dorénavant se feront sentir. A mesure, en effet, que la puissance royale se raffermit, et que jaloux de leur autorité, les rois ne souffrent plus les ingérences de la papauté, une révolution s'opère. Les universités s'émancipent du Saint-Siège, mais cette émancipation, qui se fait au profit de la couronne et de son intervention toujours plus directe, coïncide avec l'éclosion d'institutions qui, créées d'abord pour fournir une retraite paisible à des bacheliers et à des licenciés désireux de continuer leurs études, finissent, sous le nom de collège, par attirer à elles toute la vie des anciennes écoles et par l'absorber.

Importants par le nombre et les richesses, puissants par le patronage de grands seigneurs et des prélats qui les fondent, ces collèges se multiplient à l'infini. Il y a les grands et les petits collèges, les collèges impériaux, les collèges royaux, les collèges militaires, les collèges séculiers, les collèges ecclésiastiques. Toutes les villes universitaires possèdent les leurs. Salamanque en a 26 ; 4 grands, ceux

(1) Au même mouvement se rattache le collège fondé à Bologne par le cardinal D. Gil. de Albornoz au XIV[e] siècle, pour servir à l'hospitalisation des jeunes Espagnols et des jeunes Portugais, qui allaient en Italie étudier le droit et la théologie. Placé d'abord sous le patronage des boursiers eux-mêmes, puis sous celui d'un cardinal du collège romain, dépouillé de ses biens par Napoléon I[er], il a reçu depuis lors, du Saint-Siège, de nouveaux biens qui ont assuré son existence à ce jour. Les boursiers, dont la nomination avait été d'abord réservée à certains chapitres et aux héritiers de la famille du fondateur, sont choisis aujourd'hui par le gouvernement, les universités, les prélats et le collège lui-même. Actuellement, il sert également à des jeunes gens qui se destinent à la carrière diplomatique et qui sont nommés par le ministre d'Etat. Les titres universitaires, que les boursiers obtenaient jadis à l'université de Bologne étaient valables, en Espagne ; plus tard cette validité cessa, mais il s'est formé récemment une association d'anciens boursiers qui a pour objet de revendiquer les privilèges du temps passé et de faire rétablir les anciens statuts. Le conseil supérieur de l'instruction publique a déjà fait droit en partie à la requête qui lui a été présentée en avril 1894, et aujourd'hui les boursiers du collège peuvent suivre les cours de philosophie, des sciences, de droit, d'architecture, de médecine, de génie civil, etc., de l'université de Bologne.

de San Bartholomé, de Cuenca, d'Oviedo et le magnifique collège de l'Arzobispo qui sert encore aujourd'hui à l'hospitalisation de jeunes Irlandais destinés à la prêtrise, et 12 petits ; Valladolid, a celui de Santa Cruz ; Alcala le fameux collège de San Ildefonso fondé par le cardinal Cisneros et 13 petits. Grenade a 4 petits collèges, etc., etc., et ainsi des autres villes universitaires.

Il y a aussi, et c'est un trait qui caractérise le développement universitaire de l'Espagne au xvi[e] siècle, les collèges universités. Le collège de Sigüenza est le premier de cette espèce et ouvre une série; après lui vient celui d'Alcala puis ceux de Santiago, de Séville, plus tard enfin ceux d'Osuna, d'Osma, d'Oñate, etc., etc.

A leur tour les ordres monastiques, les ordres mendiants entrent dans le courant de l'époque et se forgent des instruments de propagande et d'influence, en créant des collèges-universités à Séville, Avila, Almagro, Luchente, Sahagun, Irache, Pampelune, Gandia. C'est une émulation universelle et une végétation luxuriante et touffue.

L'Espagne, toute entière au problème de garder sa suprématie politique et de l'asseoir sur l'influence religieuse, fait appel à toutes ses ressources. Elle se couvre de foyers d'études ; elle en compte plus de quarante ; malheureusement la quantité nuit souvent à la qualité, et Salamanque et Alcalá, fières de leur autorité scientifique, se refusent à ouvrir leur porte aux professeurs des petites universités, qui, à leur tour, se liguent avec les collèges, pour se défendre et au besoin pour attaquer. Les conséquences de cette rivalité sont déplorables, et le résultat final est l'appauvrissement des études et la formation de castes spéciales d'étudiants et de professeurs.

En vain pour maintenir leur prestige et soutenir la concurrence, les grands centres d'études changent-ils leur première organisation et prennent-ils un ton aristocratique, en vain ne choisissent-ils le Recteur que parmi les gens de noblesse, et ôtent-ils aux étudiants le droit de nommer les professeurs : leur décadence s'accélère. Les collèges qui n'ont pas été créés par la philanthropie et dans l'intérêt du bon ordre, se détournent toujours plus de leur véritable destination.

Jouissant d'une autonomie complète, largement dotés, installés le plus souvent dans de superbes édifices, administrés par un Recteur et des conseillers tirés de leur sein, tous grands et petits (et cette classification est indépendante de leur importance) n'obéissent qu'à des intérêts corporatifs et cherchent à s'ériger en universités, libres de tout contrôle. Après avoir demandé la collation des grades et les autres privilèges universitaires, ils inaugurent un régime de faveur qui a de très fâcheuses conséquences, et grâce à leurs grandes ressources, ils deviennent si influents qu'ils finissent par faire exclure

de l'enseignement tous ceux qui ne portent pas leur estampille, et par transformer le professorat en une carrière fermée à quiconque n'appartient pas à leur orgueilleuse coterie.

Les étudiants se divisent eux-mêmes en deux camps opposés, ceux qui vivent dans les collèges et s'appellent *becarios*, du nom d'une partie de leur costume, et ceux qui, de la forme de leur vêtement, portent le nom de *mantéistes*. Les uns sont des boursiers, soumis à une discipline sévère et presque monacale à l'intérieur des collèges, mais avec de brillantes perspectives. Les autres mènent une existence aventureuse mais sans grand avenir. Leur sort est digne de pitié. Exclus de tout concours, ils ne peuvent disputer, aux boursiers dont la faveur fait souvent le seul mérite, les places et les honneurs, et doivent même renoncer, dans la plupart des cas, à la carrière de l'enseignement. Le temps n'est plus où, avec leur organisation corporative, ils nommaient les professeurs, élisaient le Recteur et occupaient une place importante dans la vie de l'Université. Maintenant, n'ayant que de maigres ressources, réduits à solliciter quelque emploi dans la suite d'un prélat, d'un magistrat ou d'un évêque, ils ne peuvent lutter avec ceux qui jouissent de hautes protections.

Les étudiants, leurs coutumes. — Pourtant si l'étudiant a cessé de prendre part à l'administration de l'Université et s'il n'a plus le droit de vote, du moins continue-t-il longtemps encore à jouer un rôle aux yeux des bourgeois, et le sentiment qu'il a de l'effroi qu'il inspire, si nous en croyons les récits du temps, le dédommage des déboires que lui cause la lutte pour la vie. Les romans picaresques du XVI[e] et XVII[e] siècle ont laissé de lui un type inoubliable. Vêtu d'un manteau de laine brune, quels que soient son rang et sa condition (car dans ce milieu souvent pauvre, toujours démocratique, les riches costumes, la soie et les rubans sont choses prohibées), il se drape d'autant plus fièrement dans sa guenille qu'elle est plus sale et plus trouée. Son existence est faite d'aventures et de surprises. Quand il a quelques ressources, il vit dans des pensions ou des chambres meublées, aux environs de l'Université ; s'il est pauvre, il recherche un emploi chez un homme influent, afin de s'assurer le vivre et le couvert et en plus un patronage pour l'avenir ; s'il est d'un naturel indépendant, il va mendier à la porte des couvents. C'est alors le fameux étudiant de la soupe ou de la Tuna ; sa réputation est détestable ; la nuit il court les rues, fait du scandale et effraie les bourgeois. Un jour à Salamanque, c'était au XVII[e] siècle, quelques étudiants se prirent de querelle avec des bourgeois, des paroles on en vint aux coups et une bagarre s'ensuivit. Il y eut des morts et des blessés ; le corrégidor fut atteint à la jambe. Il n'en fallait pas tant. Un pauvre diable, un

clerc de Majorque, du nom d'Auguste Ferrer, fut appréhendé, mis à la torture et pendu un matin haut et court. Mais l'affaire ne s'arrêta pas là. L'Université se fâcha, l'évêque intervint, la cour s'émut et envoya un alcade et quatre alguazils, Le corrégidor, arrêté à son tour ainsi que quelques bourgeois des plus compromis, fut jeté en prison et condamné à mort. La sentence ne fut point exécutée, dit-on, car l'alcade prit peur, mais l'ordre ne fut point rétabli et les choses continuèrent comme par le passé, au grand détriment de la paix publique que ne cessèrent de troubler les discordes et les prétentions rivales des Castillans, des Navarrais et des Andalous.

Alcalà. — Alcalá est un autre nom fameux dans les fastes universitaires de l'Espagne. Ses origines remontent, dit-on, au nom de Don Sanche le brave (1293), qui aurait eu la pensée, qu'il n'eut pas le temps d'ailleurs de réaliser, d'y fonder un *studium generale*. Son projet longtemps abandonné, fut repris beaucoup plus tard, d'abord par l'archevêque de Tolède, Don Alphonse Carillo, qui créa, dans un local voisin du couvent de San Francisco, trois chaires de grammaire et d'humanités, et enfin par le célèbre cardinal Ximenez de Cisneros. Voulant fonder un établissement scientifique capable de rivaliser avec Salamanque, et ayant obtenu en 1499 du pape Alexandre VI tous les droits et privilèges des universités de Salamanque, de Valladolid et de Bologne, le grand ministre reprit, sur de plus larges bases, l'œuvre déjà commencée, et institua un centre d'études qui disputa bientôt le premier rang à l'ancienne école des bords du Tormès. La nouvelle université, mise sous le patronage des rois de Castille qui se réservèrent la faculté de la déplacer dans les limites du diocèse de Tolède, fut inaugurée en 1508. Elle était riche en enseignements de toutes sorte ; elle avait des chaires de théologie nominaliste, scotiste et thomiste, ainsi que des chaires de logique, de philosophie, de rhétorique, d'hébreu, de grec, de droit canon et de médecine, en tout quarante-deux. Sa réputation était universelle et elle comptait 3.000 étudiants.

François Ier la visita. Le cardinal Wolsey la vanta comme un modèle, et Erasme, faisant un jeu de mots sur son titre d'*Universitas complutensis*, l'appela le trésor de toutes les sciences.

C'est là que fut imprimée en latin, en grec, en hébreu et en chaldéen, la fameuse *Bible Polyglotte*. On peut voir encore aux Archives royales d'Alcala, si riches en documents intéressants l'histoire de l'Europe, les statuts de l'Université, signés de la main de Cisneros. Par le soin minutieux avec lequel y sont réglés et précisés tous les détails de l'organisation, administration générale, attributions du Recteur, attributions des conseillers qui l'assistent, programmes et

grades universitaires, ces statuts attestent l'intérêt passionné que le Cardinal prit à son œuvre. L'inspiration étrangère est visible, et c'est *more parisiensi* que fréquemment les prescriptions sont édictées, mais la pensée de créer surtout un centre d'études théologiques est évidente, et aussi la pensée politique de fournir à la puissance de l'Espagne catholique un instrument approprié.

Le noyau de l'Université était formé par le collège de San Ildefonso ; autour, s'élevaient de nombreux établissements d'hospitalisation pour les étudiants pauvres. Il n'y en avait pas moins de dix-huit, les uns pour les théologiens, d'autres pour les philosophes, d'autres enfin pour les hellenistes, pour les latinistes, pour ceux qui étudiaient la logique, la scolastique, les disciplines libérales et la médecine. La bibliothèque était très riche en manuscrits ; Cisneros y avait réuni tous les livres précieux et de quelque valeur qu'il avait pu trouver en Espagne, en France et en Italie. Elle était largement dotée, ainsi que l'Université, du reste, à laquelle une rente de 14,000 ducats avait été assurée.

Déclin des Universités. — Tout le XVI[e] et le XVII[e] siècle voient se créer en grand nombre d'autres centres d'études, tous plus ou moins constitués sur le modèle des deux Universités types de Salamanque et d'Alcala ; mais leur histoire est si terne qu'elle mérite à peine une mention. Le siècle d'or est passé, aussi bien pour l'Espagne intellectuelle que pour l'Espagne politique, et toute sa force organisatrice s'en ressent. La vie et l'activité se retirent de partout. Le fanatisme et l'intolérance portent leurs fruits naturels. La lutte acharnée, menée contre tout ce qui pouvait diminuer sur les âmes la prise de l'orthodoxie catholique, qui n'avait été pendant si longtemps qu'une autre forme du sentiment national, avait laissé le champ libre à l'esprit théocratique. La confusion du sentiment patriotique et du sentiment catholique, confusion qui s'était jadis opérée sous l'influence de ces longues luttes nationales, entreprises contre des ennemis qui étaient en même temps des infidèles, avaient favorisé ses empiètements. Tandis que la pensée moderne s'était émancipée du joug du moyen âge dans l'Europe entière, l'Espagne prisonnière de grandeurs et de traditions dont le poids l'écrasait, avait égaré son génie dans les arguties de la raison raisonnante.

Laissant à d'autres la gloire de découvrir les lois de l'univers et de soumettre à l'intelligence de l'homme les forces de la nature, elle s'attardait dans des méthodes surannées, par amour propre et par crainte de se laisser contaminer par des doctrines hérétiques. Les écoles n'avaient nécessairement pu échapper à cette décadence générale, et les restrictions que la sombre volonté de Philippe II avait mises à

la liberté d'instruire, en empêchant les jeunes Espagnols d'aller étudier dans les universités étrangères, et par suite, en mettant fin à des échanges qui avaient été jadis si féconds, avaient accéléré leur chute.

Sous l'influence d'un gongorisme qui pénétrait tout, l'enseignement s'était appauvri et avait dégénéré ; à mesure que la théologie, qui l'avait d'abord nourri de sa sève, avait cessé d'être l'unique support de la pensée scientifique, il était devenu misérable et dépourvu de sens, au point de n'être plus à la fin qu'un exercice dans le vide et à faux. Malgré quelques tentatives de réformes, le mal était si profond, la substance scientifique si amincie, qu'il n'y avait même plus au XVIIIe siècle une chaire de mathématiques, dans l'Université illustrée par Pedro Ciruelo.

L'espagnol frappait alors l'étranger, par un tour d'esprit qui se complaisait dans les spéculations oisives et sans objet. On ergotait, on s'égarait dans les subtilités d'une dialectique raffinée, on enseignait suivant saint Thomas, Scot, Suarez, et on fermait résolument la porte à l'esprit de progrès. Un bandeau était sur tous les yeux. Vers le milieu du XVIIIe siècle, le comte de Fuentès, ayant essayé de créer à Saragosse, sous le nom d'*Academia del buen gusto*, un centre d'études scientifiques, se heurta à une opposition irréductible, et à la veille de la Révolution, les professeurs de Salamanque, tous confits de regrets, déclaraient gravement, que tout était pour le mieux dans la meilleure des Ecoles.

On fait bien quelques efforts sous la dynastie française, et après la création de jardins botaniques à Cadix, à Séville, à Carthagène, à Valence, à Saragosse, l'envoi de quelques missions scientifiques au Pérou, à Santafé de Bogota, à Nueva España, au Paraguay, à Cuba, aux Philippines, et les travaux des Salvador à Barcelonne, des Quer, des Gomez Ortéga, etc., continuent encore les traditions des grands botanistes espagnols, mais ce n'est qu'une tentative isolée et qui reste sans influence sur l'état des Universités.

En vain, au commencement du siècle, un Français, le général Thiébault, mû par ces sentiments innés de respect et de bienveillance, qui nous portent, nous français, moins à exploiter pour des fins personnelles ou nationales, qu'à améliorer le sort des pays que nous avons conquis, tâche-t-il de rendre à Salamanque son ancien éclat, et demande-t-il qu'une somme d'un million sur le budget de l'Etat lui soit consacrée. Rien n'y fait. Déchue de son ancienne splendeur, la citée des bords du Tormès tombe au rang d'une petite Université de province, et n'est plus guère qu'un souvenir. Le chiffre de ses étudiants diminue de plus en plus ; ses cloîtres se vident, Les autres Universités ne sont pas mieux partagées. Au commencement du siè-

cle, dit M. Gil de Zarate dans son *Histoire de l'instruction publique en Espagne*, il n'y a plus de professeurs, car il n'y a plus d'effort, la faveur menant à tout, et il n'y a plus de ressources, car les biens qui assuraient l'existence de la corporation ont été dilapidés ; les abus sont criants, les années de service militaire comptent comme des années de scolarité, les études de théologie préparent aux examens de médecine, et c'est le Télémaque de Fénelon qui sert de livre de texte dans les cours de droit public. C'est un effondrement. Les édifices sont en ruine ; il n'y a plus ni collections, ni instruments, ni laboratoires ; les cabinets de physique sont vides d'instruments de travail, et si les bibliothèques sont riches, elles ne le sont qu'en livres de théologie et de jurisprudence. La désorganisation est absolue.



L'Enseignement nouveau en Espagne, les réformes de 1845. — Une réforme s'imposait donc, mais elle avait à vaincre de grandes résistances, et il ne fallut rien moins que la poussée énorme de tout un siècle avide de progrès pour la faire aboutir. Elle se fit enfin, après bien des tentatives avortées, et l'année 1845 marque une date capitale dans l'enseignement public espagnol.

C'est tout un changement de système. L'état se substitue à l'ancienne corporation et avec ses puissants moyens introduit l'ordre, la discipline, la régularité, là où n'existaient plus que le désordre, la confusion et la routine. Le plan de réformes alors élaboré et réalisé par M. Gil de Zarate, s'inspire du système qui prévaut en France ; l'État exerce la fonction enseignante, comme il exerce toutes les autres, et il se substitue comme un moteur unique à l'organisation libre et indépendante des anciennes Universités. On peut blâmer en 1896 une réforme qui prit un aspect révolutionnaire, et qui mit quelque chose d'artificiel et de mécanique, dans un organisme qui devrait avant toutes choses avoir pour atteindre sa fin toute la souplesse de la vie. Mais puisque les Universités n'étaient plus que des corps inertes, et qu'en dehors de l'État, il n'y avait nulle part une force, qui put soulever le poids mort de la routine, comment briser autrement les résistances et réussir à substituer à un principe épuisé, un principe nouveau en harmonie avec les nécessités de l'époque ?

Quoiqu'il en soit d'ailleurs des imperfections de la réforme de 1845, le fait certain, c'est qu'elle produisit des améliorations importantes et nécessaires. Le nombre des Universités fut diminué ; des chaires nouvelles furent créées ; les traitements des professeurs élevés, de façon à éviter les prélèvements faits jadis sur les étudiants par des maîtres besogneux, les programmes refondus, les bâtiments délabrés

restaurés et agrandis, le matériel scientifique mis à la hauteur des besoins, enfin tous les services assurés. Depuis lors, bien des remaniements successifs, suivant le jeu de la politique, ont apporté de nombreuses modifications au plan primitif, mais sans altérer la physionomie générale, et aujourd'hui l'organisation actuelle repose encore sur la législation de 1845 complétée par celle de 1857.

Universités actuelles, leur organisation, — Après avoir possédé plus de trente Universités, l'Espagne n'en compte plus que dix : Madrid, Salamanque, Valladolid, Saragosse, Barcelone, Valence, Séville, Grenade, Oviedo et Santiago. Ces dix Universités sont d'importance inégale et n'ont pas le même nombre de facultés.

Madrid qui porte le nom d'Université centrale est la seule qui ait les cours nécessaires au doctorat (1). Elle a cinq facultés : celle de philosophie et de lettres, celle des sciences (sciences physico-mathématiques, physico-chimiques et naturelles), celles de droit, de médecine et de pharmacie. De plus, elle groupe autour d'elle l'école de diplomatique ou école des chartes, qui a pour but de former le personnel des bibliothèques, des archives et des musées archéologiques, ainsi que de préparer à l'intelligence des textes du moyen âge et de l'antiquité classique ; l'école d'architecture, l'école des beaux-arts, l'école de musique et de déclamation, l'école des arts et métiers, qui rappelle, par son organisation, soit nos écoles polytechniques, soit nos écoles professionnelles d'apprentissage, l'école vétérinaire, les écoles d'instituteurs et d'institutrices, l'école du commerce et les deux lycées. Toutes ces institutions, ainsi que le Musée des sciences naturelles et le jardin botanique, sont rattachées à l'Université centrale, en tant que le Recteur de l'Université en est le chef ; mais pour ce qui est de leur organisation, de leurs programmes, du recrutement de leurs professeurs, elles ont une organisation propre, et le Recteur ne sert que d'intermédiaiaire, pour l'administration et la discipline, entre elles et le ministère.

Par contre, d'autres établissements scientifiques, tels que l'observatoire astronomique, le musée de peinture et de sculpture, le musée des reproductions artistsques, l'institut central météorologique, la bibliothèque nationale, le musée pédagogique, les écoles des ingénieurs et toutes les collections qui servent, soit à l'étude de l'histoire, soit à celle de l'histoire de l'art, n'ont aucun lien légal avec l'Université.

Barcelone et Grenade ont également cinq facultés. Salamanque n'a que les facultés de philosophie, de droit, plus une école provinciale

(1) Les Universités confèrent en outre des diplômes de notariat, de chirurgien-dentistes, de sage-femmes et d'aide-chirurgiens.

de médecine et une section de sciences physiques et chimiques assez mal organisée. Le nombre de ses étudiants n'est plus que de six cents environ et celui de ses professeurs tant ordinaires qu'extraordinaires de cinquante. Elle vient donc bien après Madrid, Séville, Barcelone, Valence et Saragosse.

Par un côté pourtant elle l'emporte sur ses émules, car elle possède ce que ne possède aucune autre Université d'Espagne, depuis la loi de la *desamortizacion* ; elle a un fonds propre qui lui a été remboursé, en compensation des dîmes qu'elle avait jadis à recouvrer, dans l'évêché de Salamanque et sur l'abbaye de Medina del Campo. A la vérité, l'Université n'en a point pour le moment la libre disposition, la législation actuelle ne reconnaissant point la personnalité civile aux corporations qui dépendent de l'État ; mais en attendant qu'un changement législatif intervienne, elle possède d'ores et déjà des ressources provenant des fondations faites dans le cours du XVIe et du XVIIe siècle et des biens des anciens collèges, qu'elle applique à des fins utiles.

Administrées par un comité présidé par le Recteur, ces ressources servent à constituer un certain nombre de bourses, au profit des jeunes gens choisis exclusivement parmi les élèves des lycées et parmi les étudiants de l'Université de Salamanque.

Ces bourses portent le nom des anciens collèges et se classent par suite en deux catégories, celle des grands collèges et celle des petits (1). Ces dernières forment 13 groupes, et chaque groupe porte le nom du collège correspondant. Quant aux bourses des grands collèges, elles sont attribuées aux étudiants des facultés de théologie, de droit, de médecine, de philosophie, et leur fournissent les ressources nécessaires pour faire à Madrid leurs études de doctorat, et en plus une subvention de 4.000 pesetas pour voyager à l'étranger. Pour être candidat aux unes et aux autres, il faut être de nationalité espagnole, de naissance légitime et bon catholique. Ainsi, malgré les révolutions, it existe encore des bourses du collège de Santa Maria y Todos los Santos, du collège Trilingüe, du collège de San Pelayo, etc., etc. Les bâtiments anciens ont été détruits ou ont reçu une autre destination, mais l'institution demeure avec tous ses avantages. Malheureusement comme il arrive parfois en Espagne, les choses, dans l'application, subissent des déviations fâcheuses qui les empêchent de produire tous leurs résultats. Il semble qu'une institution si bonne et si excellente pourrait servir d'aiguillon, pour développer la culture scientifique et le goût de la recherche. Or on cite des cas où des boursiers, ayant fait des travaux personnels, ont at-

(1) Il y a quelques années encore, il y avait 20 bourses de première catégorie et 40 de la seconde.

tendu pendant des années que le jury, formé par les membres du comité qui les patronne, voulût bien se réunir et leur donner l'autorisation d'imprimer des travaux que le règlement même imposait.

A l'Université de Saragosse on compte quatre facultés ; celle de philosophie et de lettres, les facultés de droit, des sciences, de médecine et en plus une école de sciences appliquées.

Valence et Valladolid ont le droit, les sciences et la médecine ; Santiago a le droit, la médecine et la pharmacie ; Séville, la philosophie, le droit et la médecine ; Oviedo seulement le droit et une école de sciences soutenue par la province. En plus, toutes ces Universités ont des écoles normales ; quelques-unes ont des écoles vétérinaires, et Barcelone a une école de génie industriel.

Quant aux facultés de théologie, elles n'existent plus depuis 1868, et c'est dans les nombreux séminaires, placés sous le contrôle direct des évêques, que se font les études nécessaires aux jeunes gens qui se destinent à la carrière ecclésiastique.

A la tête de chaque Université se trouve un Recteur choisi parmi les professeurs ; depuis 1845, il est l'agent et le représentant du gouvernement, non seulement dans l'Université, mais auprès de tous les établissements d'instruction qui sont dans son ressort académique. Par une anomalie bizarre cependant, les bibliothèques, ces instruments de travail par excellence, sont dans le service d'un corps spécial formé par les élèves de l'école des Chartes et échappent à sa direction : il en est de même des musées, de l'observatoire, du service météorologique. Le Recteur veille à l'exécution des lois et des décrets, il préside les conseils des professeurs, il a la garde de la discipline. Celui de Madrid a un droit de préséance sur ses collègues; il est illustrissime et touche, en dehors de son traitement de professeur, un supplément de 2.500 francs par an ; ce qui est plus important, il fait partie du Conseil supérieur de l'Instruction publique, pérogative dont ne jouissent pas ses collègues de province.

L'ancien claustro des professeurs, dépouillé de ses privilèges, ne représente plus les intérêts exclusifs et corporatifs des docteurs de l'Université ; à vrai dire il n'existe plus. A sa place, on a mis un Conseil universitaire composé des doyens des facultés, des directeurs des écoles spéciales et des instituts établis au siège de l'Université.

En outre, il existe un Conseil ordinaire et un Conseil extraordinaire ; l'un composé des professeurs des facultés, et l'autre formé par les professeurs, les directeurs des écoles spéciales et des instituts, enfin par les docteurs qui peuvent résider dans la ville, quelles que soient d'ailleurs leur provenance et leur origine.

Ce dernier Conseil n'intervient que dans les grandes solennités aca-

démiques et pour en relever l'éclat, mais il jouit de la pérogative de nommer le représentant de l'Université au Sénat. Quant aux autres Conseils, leurs attributions se limitent aux intérêts des corps dont ils sont les représentants : intérêts scientifiques, intérêts administratifs, réformes, discipline, et leur action s'ajoute à celle du Conseil des professeurs de chaque faculté qui se réunit sous la présidence du doyen.

Le personnel administratif comprend, en plus du Recteur, un vice-recteur qui le supplée au besoin, un secrétaire général nommé par le ministre, aux appointements de trois à six mille francs par an et un certain nombre d'auxiliaires (scribes et employés). Les professeurs qui portent le nom de « cathedraticos » doivent être âgés de vingt et un ans au moins, être de nationalité espagnole, et docteurs de la faculté dans laquelle il veulent enseigner.

Leur nomination se fait généralement à la suite d'un concours ou *oposicion*, c'est-à-dire après une argumentation publique devant un jury composé de sept membres.

Quand il y a lieu de pourvoir à une chaire, la direction générale de l'instruction publique fait annoncer la vacance, et indique l'époque du concours de l'*ooosicion* qui, pour les chaires dans les facultés et les écoles supérieures et professionnelles, a lieu à Madrid. Les épreuves consistent en épreuves écrites et en épreuves orales. Les candidats ont également à répondre à un certain nombre de questions tirées au sort, et à faire une leçon sur un des trois sujets, tirés également au sort, entre tous ceux qui entrent dans le programme de la chaire, enfin à indiquer leur méthode d'enseignement.

Les professeurs sont en droit inamovibles. Leur situation pécuniaire réglée par la loi de 1857, varia d'abord, suivant leur catégorie et leur classe, de 12,000 à 30,000 réaux. Aujourd'hui, et en vertu de dispositions nouvelles, le traitement est fixé de 3.500 à 10.000 pesetas, suivant l'ancienneté. A Madrid, les professeurs reçoivent 1.000 pesetas de supplément.

Les anciennes catégories d'*ascenso* et de *término* existent encore, mais elles n'ont plus qu'une valeur honorique ; pourtant il faut qu'un professeur soit de la catégorie de *término* pour remplir les conditions d'éligibilité au Sénat.

A côté des professeurs ordinaires il y a des professeurs auxilliaires, mais ils ne font de cours, que lorsque, pour une cause quelconque, le titulaire est empêché ; ils n'ajoutent donc aucune force au corps enseignant. Leur traitement est de 1.750 pesetas en province, de 2.250 à Madrid.

D'après le plan d'étude de 1857, les cours et programmes devraient

être rigoureusement réglés par l'autorité administrative, mais en fait la loi n'a jamais été appliquée, et les professeurs sont, dans la pratique, tout à fait libres d'établir le programme de leur enseignement.

L'enseignement oral du professeur est complété par le livre de texte dont le choix est laissé à son libre arbitre. Malheureusement il n'est pas rare de voir l'autorité centrale vouloir exercer un contrôle, en se laissant guider par d'autres considérations que des considérations scientifiques, et repousser, à la requête de telle ou telle influence, des ouvrages dont les principes ne cadrent pas tout à fait avec ceux des évêques ou de la congrégation de l'Index, à Rome. Les ouvrages de textes employés sont généralement ceux des professeurs eux-mêmes, mais dans les cours scientifiques, vu l'insuffisance des publications espagnoles, on a recours de préférence aux ouvrages français ; nos livres de médecine, de physique, de chimie, de mathématiques, de physiologie sont très répandus parmi les étudiants espagnols, et seuls les professeurs, et parmi eux, ceux qui se piquent d'être au courant du mouvement scientifique, font une place importante, dans leurs bibliothèques, aux publications allemandes et anglaises.

L'examen joue un rôle capital dans l'enseignement universitaire espagnol et le caractérise. Il est de règle, depuis l'interrogation journalière faite en classe sur la leçon de la veille jusqu'aux examens de fin d'année, toutes les matières professées faisant partie des programmes d'examen. L'Espagnol ne comprend pas l'efficacité d'un enseignement qui n'est pas sanctionné par une épreuve ; de là tout un système savamment gradué de sanctions et de contrôles, dont le moindre inconvénient est de comprimer l'essor de l'esprit et de peser sur les préoccupations de l'étudiant. Il y a plusieurs sortes d'examens. L'examen de fin d'année qui s'appelle la *prueba de curso* et porte exclusivement sur les matières que désigne l'étudiant, et les examens pour l'obtention des grades académiques ; ils s'appellent *exercicios de grado*, et sont au nombre de deux : examen de licence et examen de doctorat ; le premier est indispensable pour l'entrée dans la plupart des carrières libérales, l'autre est nécessaire aux candidats du professorat. Quant à l'examen du baccalauréat, il ne se passe plus à l'Université mais à l'*Instituto* ou lycée, et est obligatoire pour quiconque veut s'immatriculer à l'Université.

Les examens de licence dans les facultés des lettres et de droit comportent deux épreuves, une exposition orale, préparée en trois heures, d'un sujet choisi par le candidat, sur une des questions qu'il a tirée au sort, entre cent dressées par le Conseil des professeurs de la Faculté au commencement de l'année académique, et la critique du sujet ou une interrogation, qui dure à peu près vingt minutes.

Les trois licences, licence ès sciences physico-chimiques, licence ès sciences physico-mathématiques et licence ès sciences naturelles. comprennent également deux épreuves orales ; une interrogation, et la solution d'un problème de mathématiques, ou bien la préparation d'un produit, ou bien encore la détermination de corps appartenant au règne animal, au règne végétal ou au règne minéral.

Les épreuves du doctorat,dont la valeur n'est plus qu'honorifique, sauf pour les aspirants au professorat universitaire, comportent une *épreuve écrite* ou *thèse* sur un sujet choisi par le candidat, parmi une liste de sujets dressés par la Faculté, thèse dont la lecture ne doit pas dépasser une demi-heure, et des interrogations qui ont une durée totale de quarante-cinq minutes et portent exclusivement sur la thèse présentée.

Les programmes de ces examens et, par conséquent, des études, puisque les uns et les autres se correspondent, comprennent dans la Faculté de philosophie,pour la licence : les éléments de la littérature espagnole, la théorie générale de la littérature, les langues et les littératures grecque et latine,la métaphysique,l'histoire universelle, l'histoire critique espagnole, les langues hébraïque ou arabe ; pour le doctorat : l'histoire approfondie de la littérature espagnole, l'esthétique, le sanscrit et l'histoire de la philosophie. Dans la Faculté des sciences, pour la partie commune aux trois sections : (sciences physico-mathématiques, sciences physico-chimiques, et sciences naturelles), le programme de la licence comprend la géométrie, l'analyse mathématique, la géométrie analytique, la physique, la chimie générale, la zoologie, la botanique, la minéralogie, le dessin linéaire, la cosmographie et la physique du globe. En plus, le programme de la première section comprend le calcul différentiel et intégral, la mécanique rationnelle, la géométrie descriptive et la géodésie, la physique supérieure et des exercices pratiques de physique divisés en trois séries suivant les classes.

Le programme de la licence physico-chimique comprend aussi la chimie minérale, la chimie organique, le dessin et des exercices pratiques de chimie. Le programme de la licence ès sciences naturelles comprend en plus l'anatomie et la physiologie végétale, la minéralogie, la cristallographie, la zoographie des vertébrés, la zoographie des articulés, la zoographie des mollusques et zoophytes, la phytographie et la géographie botaniques, la géologie et le dessin.

Il y a trois programmes de doctorat correspondant aux trois licences. Le premier comprend la physique mathématique et l'astronomie ; le second l'analyse chimique et les exercices pratiques ; le troi-

sième la paléontologie, l'anatomie comparée, l'anthropologie et l'histologie dont l'enseignement se donne à la Faculté de médecine.

On voit que si les Universités espagnoles laissent quelque chose à désirer, ce n'est pas en tout cas au point de vue de l'étendue des programmes.

Conditions d'admission. — Nul ne peut entrer à l'Université, s'il n'est bachelier ou s'il n'a fait du moins les études nécessaires pour obtenir ce grade. Le diplôme peut s'obtenir alors plus tard, après l'immatriculation. Ce grade de bachelier dont nul ne peut se dispenser, car sans lui on ne peut subir les examens obligatoires de ***prueba de curso***, était autrefois conféré par l'Université ; aujourd'hui il se passe dans les établissements d'enseignement secondaire. L'examen a un caractère purement oral et ne porte ni sur le grec ni sur les langues vivantes à l'exception du français.

L'enseignement secondaire en Espagne se donne dans les lycées (1). Le nombre de ces lycées est égal au moins à celui des provinces ; mais Madrid, avec sa population de 500.000 habitants, en compte deux ; le lycée Cisnéros et le lycée San Isidro. L'enseignement qui se donne dans ces lycées laisse généralement beaucoup à désirer, de l'aveu de tout le monde, non que les professeurs soient inférieurs à leur tâche, mais parce que la durée des études n'est pas suffisante. Le programme comprend le latin, la géographie, l'histoire d'Espagne, l'histoire universelle, la rhétorique et la poétique, la psychologie, la logique, l'éthique, l'arithmétique et l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique et la chimie, l'histoire naturelle, l'agriculture, la langue française, la gymnastique et le dessin (ce dernier facultatif). Malheureusement l'enfant ne reste que cinq ans pour digérer ce vaste programme, il étudie le latin et le français pendant deux ans, les autres matières pendant un an, et c'est tout. Entré à neuf ans, il en sort à quatorze, trop jeune encore pour s'être assimilé ce qu'il a appris. Il va alors à l'Université sans préparation suffisante, et les cours de celle-ci, au lieu d'être des cours de recherches scientifiques, ne peuvent être souvent que des cours d'enseignement secondaire élargi et de préparation aux examens.

Les étudiants en pharmacie et en médecine, en plus du diplôme de bachelier, doivent subir un examen sur la chimie générale, la physique et les sciences naturelles, qu'ils ont étudiées à la Faculté des sciences.

A leur entrée dans la Faculté de droit, les étudiants doivent également subir un examen sur la métaphysique, la littérature générale

(1) On les désigne sous le nom d'institutos.

et l'histoire critique d'Espagne, qu'ils ont étudiées dans un cours préparatoire de la Faculté de philosophie et de lettres.

Malheureusement, ces cours préparatoires même à Madrid, n'ont pas une très haute portée scientifique. Les professeurs craignant que le nombre considérable de ces futurs avocats, qui encombrent les salles de la Faculté de philosophie, ne noie le petit contingent d'élèves sérieux ont abandonné à des professeurs auxiliaires l'enseignement de ces cours préparatoires; et cet enseignement se résume parfois dans la lecture d'un livre de texte disposé par demandes et réponses, à la façon d'un catéchisme.

Les droits d'immatriculation sont de 45 fr. 10 pour la licence et de 55 fr. 10 pour le doctorat ; les droits d'examen pour les étudiants libres sont de 36 fr. 10 ; les droits de *Grado*, qu'il s'agisse d'étudiants immatriculés ou libres, sont de 38 fr. 75 ; quant à ceux qui se paient, pour obtenir le titre de licencié et de docteur, ils sont dans le premier cas de 786 fr. 10 et dans le second de 1061 fr. 10.

Une particularité des Universités espagnoles, c'est la distribution annuelle de prix et de récompenses. Il y en a de deux sortes: les ordinaires et les extraordinaires. Les premiers consistent en un diplôme, les autres en une dispense des droits à payer pour obtenir les grades de licenciés et de docteurs. Il existe un prix pour chaque cours, et ce prix ne peut être obtenu que par les étudiants qui ont eu la note la plus élevée ou *sobresaliente* dans les examens ordinaires. Les récompenses extraordinaires ne se distribuent que par Facultés ; il y en a deux ou trois, à moins que la Faculté ne compte plusieurs sections, auquel cas il y en a autant que de sections. Pour être candidat à ces récompenses, il faut avoir dans la même année aspiré au grade académique correspondant, et avoir obtenu la note de *sobresaliente* dans les épreuves et les examens prescrits (1).

(*A suivre*). PAUL MELON.

(1) Il y a en plus des bourses d'étudiants.

SUR UNE NOUVELLE INTERPRÉTATION
DES « PENSÉES » DE PASCAL

La remarquable étude de M. Maurice Souriau sur « le Jansénisme des *Pensées* de Pascal », publiée dans la *Revue Internationale* (15 Nov. 1896) est plus qu'un article ; c'est tout un programme; c'est l'introduction d'un ouvrage que M. Souriau s'occupe d'écrire et qui nous révélera un Pascal peu connu. Cette entreprise est faite pour intéresser tous ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, se sont nourris longtemps des *Pensées* et qui ont voué à la grande mémoire de Pascal un culte passionné.

Donc M. Souriau attaque, dit-il, « la thèse traditionnelle », que les *Pensées* « auraient été l'apologie du catholicisme et n'auraient été que cela » ; et il se propose d'établir que l'ouvrage aurait comporté deux parties : l'une, « purement dogmatique », où Pascal « comptait prouver surtout la vérité du Jansénisme » ; l'autre, « consacrée à la polémique, » où « il aurait attaqué les ennemis de Port Royal et les siens : les Jésuites, le roi, le pape ».

Il y a un fait certain, c'est que la première édition des *Pensées*, publiée en 1670 par MM. de Port Royal, quelques années seulement après la persécution et la ruine de la sainte maison, se ressentit de l'impression de terreur laissée par ces graves événements. Malgré les efforts d'Etienne Périer, les *Pensées* furent taillées et rognées, corrigées et adoucies, expurgées enfin de tout ce qu'elles pouvaient contenir d'agressif ou de contraire à « la plus impeccable orthodoxie. » Cette œuvre de prudente atténuation faussa pour longtemps le point de vue des lecteurs de Pascal ; et M. Souriau reproche aux critiques de notre siècle, même les plus informés et les plus pénétrants, de n'avoir reconnu dans l'auteur des *Pensées* que « l'apologiste du christianisme » et non le « janséniste intransigeant » et militant. Ce qu'il veut mettre en lumière, c'est justement ce « côté agressif » des *Pensées* ; il estime qu'après la dernière *Provinciale*, Pascal n'avait pas désarmé, qu'il n'avait « rien abandonné de sa haine première » contre les Jésuites, que bien des fragments des *Pensées* attestent un « redoublement d'animosité », enfin que, poussé non seulement par les circonstances, mais par « des rancunes personnelles » et « inapaisées »,

Pascal « a poursuivi jusqu'au bout sa haine contre les Jésuites, âprement, haineusement ». Aux attaques contre « la Société » s'ajoutent même des attaques contre le roi et le pape. Ainsi, en somme, les *Pensées* sont l'œuvre d'une « polémique nouvelle » ; elles sont la « suite logique des *Provinciales* », et constituent « la synthèse complète de la pensée » de l'illustre écrivain. Son ouvrage « ne devait prouver que deux choses : les jansénistes sont les seuls vrais disciples de Jésus ; leurs adversaires ne sont pas de véritables chrétiens. »

Je crois bien avoir nettement dégagé l'idée maîtresse de l'étude de M. Souriau, dans tout son relief et avec toute sa portée ; je demande maintenant à présenter quelques observations. (1)

***

Je regrette d'abord de voir les choses tellement poussées au noir ; les mots de « haine », de « fureur », de « rancune furieuse », reviennent souvent dans ces quelques pages, et uniquement à propos de Pascal, tandis qu'on traite en termes beaucoup plus mesurés ses adversaires, les implacables ennemis de Port-Royal, comme s'ils avaient eu alors le privilège de l'esprit de charité et de la modération, eux qui ont usé de tous les moyens possibles pour ruiner la maison et qui ont causé la mort de Jacqueline. Est-ce bien équitable ? Quand on dit : « L'animosité de Pascal redouble avec le danger », la note me paraît juste ; mais on la force, selon moi, quand on s'attache par ailleurs à faire de Pascal un sectaire « haineux » et « furieux » qui semble n'obéir qu'aux pires rancunes. N'oublie-t-on pas un peu qu'il était avant tout une conscience très scrupuleuse et très pure ; que, s'il a eu des convictions passionnées, elles étaient aussi sincères que profondes ; et qu'en somme son seul tort a été peut-être d'avoir un trop haut idéal moral ? ce qui gêne toujours les gens dont l'idéal est moindre.

Pour ce qui est de l'idée apologétique de Pascal, il me semble qu'aujourd'hui elle ne fait de doute pour personne. Il voulait faire l'apologie du *Christianisme*, et non du catholicisme entendu selon la doctrine romaine ; c'est toujours l'expression « la religion *chrétienne* » qu'emploie Mme Périer ; et cela signifie que Pascal, comme tous les grands esprits religieux qui, avant ou après lui, se sont efforcés de chercher la vérité par eux-mêmes et de remonter aux sources mêmes du christianisme primitif, Pascal la demandait, cette vérité, à l'étude personnelle et directe des Saintes Ecritures. Mais à cette étude Pascal apportait un esprit tout pénétré de jansénisme ; il s'est trouvé amené ainsi à faire dévier son apologie du christianisme selon l'Evangile au christianisme selon la doctrine de l'*Augustinus*. Or n'est-

(1). Je n'ai eu connaissance de l'article de M. Souriau qu'au mois de février ; autrement j'aurais depuis longtemps écrit cette réponse (8 mars 1897).

ce pas là un fait connu et acquis à l'histoire des idées de Pascal ? Il me semble que, sur ce point, l'Introduction de la belle édition Havet est parfaitement explicite ; M. Souriau me permettra-t-il de lui rappeler les pages XVI-XVII, XXVII et CXIV-CXVI de la grande édition en deux volumes ?

M. Souriau remarque, après Ernest Havet encore (Introduction, page XXVI) que les fragments de l'article XXIII contiennent des pensées dirigées contre les Jésuites ; mais ce qui domine dans ces fragments, c'est la question des miracles et particulièrement le miracle de la Sainte-Epine. Nous savons par Mme Périer que Pascal eut longtemps « l'esprit tout occupé » de ce miracle ; les réflexions que « Dieu lui inspira » à ce sujet furent le point de départ et « l'occasion » de son ouvrage. Mais les Jésuites refusaient d'admettre le miracle de la Sainte-Epine. Pascal devait donc naturellement être amené à discuter la question avec ses adversaires, sans obéir pour cela à une haine personnelle.

Mais, me dites-vous, il y a bien visiblement dans les *Pensées* l'idée arrêtée d'une polémique dirigée contre les puissances ennemies du jansénisme, les jésuites, le roi et le pape. Je ne demande qu'à être convaincu par des faits et des textes. J'apprécie tout particulièrement l'érudition historique dont fait preuve M. Souriau en cette matière ; mais je réserve mon jugement jusqu'à ce qu'il ait écrit la discussion de textes qu'il a en projet. J'ai seulement une crainte, c'est qu'il ne torture outre mesure les fragments de Pascal. Le double pouvoir de l'imagination et de la coutume me paraît expliquer suffisamment le prestige du « Grand Seigneur » et de ses « trognes armées » (art. III) ; quant aux menus fragments des articles XXIII et XXIV, ils me semblent subordonnés à une *toute autre pensée* qu'une pensée de polémique.

Oh ! je sais bien que M. Souriau va m'opposer un texte décisif de la Préface d'Etienne Périer. Mais M. Souriau le tronque, ce texte. Le dessein de Pascal, dit Etienne Périer, « était bien plus ample et plus étendu qu'on ne se l'imagine, et ne se bornait pas seulement à réfuter les raisonnements des athées » (comme le dit Mme Périer)..... « Il voulait déclarer la guerre à tous ceux qui attaquent ou la vérité ou la sainteté (de la religion), c'est-à-dire non seulement *aux athées*, *aux infidèles* et *aux hérétiques*,.... mais même aux *chrétiens*, et aux *catholiques*.... qui ne vivent pas.... selon la pureté des maximes de l'Évangile. » (Edition Havet, Tome I ; Introduction, page LIX). M. Souriau s'empare de la dernière partie de la phrase, qui vise très certainement les Jésuites ; mais ce fait d'attaquer les Jésuites suffirait-il à faire « l'ampleur » et « l'étendue » du dessein de Pascal ? il me semble que ce serait, au contraire, rétrécir et rapetisser ce dessein. Pascal

veut combattre les athées, les infidèles, les hérétiques, les mauvais chrétiens et, *parmi* ces derniers (au point de vue de Pascal), les Jésuites : voilà qui est une « ample » controverse, au lieu de la guerre mesquine dont on lui attribue la pensée contre un ordre religieux considéré en particulier.

A en croire M. Souriau, Pascal n'aurait qu'une pensée, une seule, et qui l'hypnotise, le péril jésuite; en écrivant les *Pensées*, il n'aurait qu'une idée et qu'un but : « manger du jésuite », comme diraient les « anti-cléricaux » d'aujourd'hui. Et cette pensée unique et exclusive, M. Souriau l'attribue encore à Etienne Périer : « La famille, dit-il, fait composer une préface *pour* souligner nettement chez Pascal l'intention d'attaquer les Jésuites. » Ce « *pour* » me paraît tout à fait exagéré et nullement justifié ; une idée trop systématique s'achemine toujours vers l'erreur; c'est là le danger. Ce que j'ai cité plus haut du texte d'Etienne Périer me semble déjà bien probant contre l'assertion de M. Souriau. Mais qu'on se donne la peine de relire les premières pages de cette préface d'Et. Périer dans l'édition Havet (Introduction, pages XLVIII-LIII), on verra combien peu l'idée des Jésuites préoccupait Pascal au moment où il entreprit de composer son ouvrage. La conférence dont Etienne Périer donne le résumé et que Pascal avait faite en 1658 à Port-Royal « en présence et à la prière de plusieurs personnes très considérables de ses amis », nous fait très nettement comprendre le sujet, le dessein général et le plan d'ensemble de l'ouvrage projeté, ainsi que l'ordre et l'enchaînement des principales idées. On conçoit qu'une aussi importante et aussi remarquable conférence ait laissé une impression profonde, durable et précise dans l'esprit des auditeurs, et qu'on ait pu en retracer les grandes lignes, plus tard, à Etienne Périer. Or, dans cette conférence, il est bien question d'une histoire de l'Eglise depuis Moïse jusqu'aux Apôtres ; mais y a-t-il place pour la question des Jésuites? et si Pascal avait parlé des Jésuites dans sa conférence, l'aurait-on si bien oublié qu'on n'en ait soufflé mot à Etienne Périer? Ce qui me paraît probable, c'est qu'en 1658 Pascal n'était pas aussi instamment obsédé par l'idée des Jésuites que veut bien le dire M. Souriau.

En d'autres termes, je persiste encore à croire, jusqu'à preuve formelle du contraire, que nous avons des documents suffisants pour nous faire déjà une idée d'ensemble de l'ouvrage que Pascal projetait d'écrire : la conférence résumée par Etienne Périer en donne le dessein et l'ordonnance générale ; l'entretien avec M. de Sacy, la méthode de discussion ; le fragment 1 de l'article XXII, les grandes divisions ; la préface de Mme Périer, la portée des pensées concernant les miracles.

C'est possible, me dira M. Souriau; mais il s'est écarté de son « plan initial », et « sa pensée du début » s'est « profondément modifiée » par l'effet des circonstances. Cette assertion est bien vague, il me semble; j'y répondrai par quelques dates.

« Sa pensée du début » et son « plan initial, » nous les connaissons; je viens de les rappeler; j'ajoute que nous les tenons avec une certaine certitude jusqu'au milieu ou même jusqu'à la fin de 1658.— L'entretien avec M. de Sacy a eu lieu en 1654; Pascal ne parle que de ses lectures et ne pense pas à écrire un ouvrage.

C'est en 1656, après le miracle de la Sainte-Epine (mars), que son esprit, très frappé d'un événement aussi extraordinaire, attache ses méditations à cette question des miracles et conçoit une apologie de la religion. « Il avait environ trente-quatre ans quand il commença de s'y appliquer », dit Mme Périer; et, comme Pascal est né le 19 juin 1623, cela nous met aux derniers mois de 1656 ou au commencement de 1657. « Il employa un an entier à s'y préparer », c'est-à-dire toute l'année 1657 et peut-être les premiers mois de 1658. C'est au milieu ou vers la fin de 1658 qu'eut lieu sa conférence à Port-Royal: « *Peu de temps après*, il tomba malade d'une maladie de langueur.... qui dura les quatre dernières années de sa vie » (Etienne Périer). Comme Pascal est mort au mois d'août 1662, sa conférence est bien de 1658. — Ainsi donc, jusqu'au milieu environ de 1658, la pensée maîtresse de Pascal nous est bien certainement connue; la haine des Jésuites ne paraît pas dans tout cela très obsédante.

Qu'est devenue la pensée de Pascal à partir de la fin de 1658, pendant ces « quatre années de langueur et de maladie », parmi les « incommodités » qui l'accablaient et l'extrême faiblesse d'esprit dont nous parle Etienne Périer? Je regretterais vraiment d'insister sur ce point douloureux; mais M. Souriau semble avoir oublié que, dans ces quatre dernières années, Pascal n'est plus qu'un malade, incapable de travailler, « *presque incapable de s'appliquer* à quoi que ce fût, » et que ses amis « détournaient d'écrire et même de parler de *tout ce qui demandait quelque application et quelque contention d'esprit.* » (Préface d'Etienne Périer; édition Havet, Introduction, pages LIII-LIV). Est-ce trop accorder à cette grande faiblesse physique et intellectuelle que de croire que sa pensée a dû se départir quelque peu de ses habitudes de « rigueur scientifique », de « logique outrée », et « dévier de la route qu'il avait une fois jalonnée? » En disant « dévier », j'entends que cette pensée a pu se laisser aller aux préoccupations toujours plus angoissantes qui résultaient des circonstances, en même temps que la souffrance et l'irritation nerveuse du malade ne pouvaient qu'exagérer son ressentiment contre les enne-

mis de Port-Royal. Je ne pense pas que Pascal ait pu leur conserver beaucoup de sympathie; mais si son « animosité » a « redoublé avec le danger », je crois que dans sa « furieuse rancœur » il y a une part à faire à son état pathologique.

Mais les fragments ne sont pas datés, direz-vous. A ce sujet, je pense que personne ne contestera que les grands fragments, les morceaux développés, les passages de forte discussion appartiennent, comme le plan d'ensemble et l'ordre général de l'ouvrage, aux années 1655-1658, où la pensée de Pascal a encore toute sa lucidité, toute sa force, toute sa pleine possession de soi. C'est alors que, maître de toute l'ordonnance de ce livre auquel il travaille depuis deux ans, il fait sa magistrale conférence à MM. de Port-Royal. — Mais ensuite, dans les années de décadence, Et. Périer nous le montre prenant simplement des notes « lorsqu'il lui survenait quelques nouvelles pensées, quelques vues, quelques idées, ou même quelque tour et quelques expressions » se rapportant à son objet : « Il prenait le premier morceau de papier qu'il trouvait sous sa main, sur lequel il mettait sa pensée *en peu de mots, et fort souvent même seulement à demi-mot*.... pour ne se pas fatiguer l'esprit ». (Edition Havet. Introduction, page LIV). De là cette multitude de menus fragments qui forment les articles XXIV et XXV, rognures d'idées, pensées décousues, phrases non faites, simples notes jetées au hasard d'une réflexion ou d'une lecture, comme par exemple le fragment sur les *sept mille* élus (Art. XXV, 106) dont M. Souriau paraît faire grand état et qui n'est qu'une citation prise dans la Bible. — Cela nous explique aussi pourquoi il y a dans ce livre bien des choses « qui n'y ont nul rapport et qui, en effet, n'y étaient pas destinées » (Edit. Havet. Introduction, page LIX). C'est Etienne Périer qui nous en prévient; soyons prudents.

J'aurais voulu dire un mot encore de la doctrine religieuse de Pascal, que M. Souriau pousse le plus possible au sombre, pour nous la faire paraître « dure », « impitoyable », « ténébreuse », « farouche », etc., et pour nous en écarter comme d'une chose absolument effrayante. Puis, avec une ironie détachée et un peu dédaigneuse, M. Souriau, dissipant toutes les obscurités entassées par l'austère penseur, le déclare tout bonnement hérétique et schismatique — comme autrefois Jeanne d'Arc, qui voulait simplement prier Dieu selon son cœur, et qu'on ne songeait guère alors à canoniser. — Donc Pascal est hérétique ; voilà qui est clair et fait surtout pour rassurer les âmes timorées, ceux qui veulent une religion facile, ceux à qui plaisent « les opinions relâchées » (Art. XXIV, 65), ceux qui se contentent d'une certaine médiocrité de conscience ou qui croient naïvement que le

christianisme est le même « dans les livres saints et dans les casuistes » (Art. XIX, 7). Pour moi, je trouve que cette conclusion ressemble trop à une exécution sommaire. J'aurais bien des choses à dire sur ce sujet : mais je pense qu'en pareille matière ma compétence inspirerait peut-être des doutes, et je me contente de rappeler le fragment 3 de l'art. XXII : « Le Dieu des chrétiens est un Dieu d'amour et de consolation »; et surtout l'admirable fragment 1 de l'article XX qui semble une page détachée des Evangiles ou des Epîtres de Saint Paul : « Dieu a voulu racheter les hommes et ouvrir le ciel *à ceux qui le chercheraient*. Mais les hommes s'en rendent si *indignes* qu'il est *juste* que Dieu refuse à quelques-uns, *à cause de leur endurcissement*, ce qu'il accorde aux autres *par une miséricorde qui ne leur est pas due*...... Voulant paraître à découvert à ceux qui *le cherchent de tout leur cœur* et caché à ceux qui *le fuient de tout leur cœur*, il tempère sa connaissance, en sorte qu'il a donné des marques de soi *visibles à ceux qui le cherchent* et *obscures à ceux qui ne le cherchent pas*. » Tout le fragment serait à citer; est-ce là, ou non, du pur christianisme? Qu'on se rappelle seulement les paroles du divin Maître : « Demandez et l'on vous donnera ; *cherchez et vous trouverez ;* heurtez et l'on vous ouvrira. » (S. Matthieu, VII, 7). Faut-il rappeler aussi les paroles de l'apôtre Saint Paul : « Les élus ont obtenu (ce qu'ils cherchaient) et les autres ont été *endurcis jusqu'à présent*, selon ce qui est écrit : *Dieu leur a donné un esprit d'étourdissement*, des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre. » (Ep. aux Romains; XI, 7 et 8). — Mais je n'insiste pas ; cette discussion risquerait de m'entraîner trop loin.

***

Pour résumer ma pensée, je demande s'il est bien utile de soulever cette délicate question d'hérésie, s'il est bien opportun de renouveler actuellement, en notre temps de trouble et de désarroi des consciences, cette querelle de petites chapelles, enfin s'il est bien équitable de réduire Pascal à ce rôle toujours si étroit et si peu sympatique de sectaire, d'ennemi systématique des Jésuites, de fanatique haineux et militant? N'est-ce pas là, en vérité, rabaisser, amoindrir et comme rétrécir la grande personnalité philosophique et religieuse de Pascal? M. Souriau lui jette l'anathème, avec une sévérité tempérée d'ironie, cela est vrai ; mais ironie ne signifie pas sympathie. Etre « plus papiste que le pape », comme l'avoue M. Souriau avec un sourire de complaisance, il me semble, est-ce donc bien libéral ? et ne faut-il pas plutôt un libéralisme très large, très ouvert pour juger la pensée d'un Pascal? Vous voulez l'enfermer, cette pensée, dans le cadre étroit d'une formule ; mais justement, elle échappe à toute

formule et brise le cadre qu'on prétend lui imposer. Et M. Souriau lui-même l'a si bien senti qu'il prononce le mot de *Pascalisme*, expression ingénieuse, sur laquelle l'accord se fera, je l'espère, entre nous.

Pascalisme, cela veut dire doctrine particulière à Pascal. N'est-ce pas là, en effet, qu'on aboutit toujours avec les grands hommes, c'est-à-dire à une pensée tellement individuelle, tellement propre à leur personnalité morale, qu'elle est *irréductible* à toute commune mesure et à toute formule courante ? C'est ce qui fait leur originalité, leur puissance, leur influence et leur gloire ; c'est aussi ce qui fait (car toute médaille à son revers) que, dépassant le niveau ordinaire des esprits, ils sont peu intelligibles au commun des hommes, et qu'entraînés, sans même s'en douter, à s'écarter toujours quelque peu de la tradition, ils deviennent suspects à l'autorité gardienne de la pure orthodoxie. L'autorité a condamné le Jansénisme ; elle condamnera aussi Lamennais et appellera *les Paroles d'un croyant* « l'apocalypse du démon. » Mais pour d'autres, pour les esprits plus indépendants ou seulement moins soumis à l'autorité (ce qui ne signifie pas « esprits forts »), ce qu'ils admirent dans les grands hommes, c'est l'individualité parfois très hardie de leur pensée, qu'ils s'appellent Pascal, Lamennais ou Renan.

Pascal fut un grand penseur, un penseur hardi et douloureux. Profondément religieux et pénétré de l'Evangile, il chercha la vérité par lui-même (ce que l'Eglise interdit) et mit à cette recherche non seulement toute sa sincérité et toute sa force de conviction, mais aussi ses habitudes d'esprit scientifique, sa passion de logique, son impérieux besoin d'évidence. Ne pouvant se contenter d'une foi tempérée, d'une espérance vague, enfin de simples probabilités, il était avide d'une certitude absolue ; et pour la conquérir, il tortura son esprit et son cœur. Que les sceptiques sourient, que les timorés s'effraient, que les rigoristes lui soient sévères, cette torture qu'il s'imposa « en gémissant » était d'une grande âme. Il a compris mieux que bien d'autres, même qui se piquent d'orthodoxie, le sublime mystère de la Croix. Il fut un grand chrétien.

GUSTAVE ALLAIS.

L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN FRANCE

RACONTÉE AUX ALLEMANDS PAR UN FRANÇAIS (1)

L'excellente brochure dont nous rendons compte est une œuvre française, dont il est inutile de présenter l'auteur aux lecteurs de cette *Revue;* ils savent assez tout ce qu'ils ont appris dans la *Chronique de l'enseignement* qu'y rédige M. Eugène Stropeno. Sollicité d'écrire pour le *Manuel* de Baumeister le chapitre relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire en France, M. Stropeno n'a pas hésité à faire connaître en Allemagne et l'histoire et les détails de notre système scolaire. On doit l'en remercier, et aussi le féliciter d'avoir accompli cette tâche, qui était délicate, avec une entière liberté d'esprit. Il n'a pas cédé à la tentation qui eût été jusqu'à un certain point légitime, de donner dans le genre laudatif, et il a bien fait, car il n'eût trompé personne. On connaît, en Allemagne, notre organisation, beaucoup mieux que nous ne connaissons, en France, l'organisation allemande, et c'eût été une erreur de nous présenter comme revêtus d'une perfection à laquelle nous sommes très loin d'être parvenus.

Je dirai tout de suite que le travail de M. Eugène Stropeno est exact dans l'ensemble. Il se divise en six parties : Introduction historique ; Les autorités scolaires et le personnel enseignant ; Organisation intérieure des écoles, établissements existants, discipline, vie scolaire ; Plans d'études et but de l'enseignement ; Le Baccalauréat ; Renseignements statistiques. — Le travail original était plus complet. Il a été condensé par le traducteur allemand, et s'il n'a rien perdu en exactitude, on regrette de ne trouver dans la version allemande ni la partie relative à l'enseignement secondaire des jeunes filles, où M. Stropeno a une compétence particulière, ni la comparaison de l'horaire français avec l'horaire allemand, ni les références. Quoi qu'il en soit, la brochure allemande est complète et donne une idée nette de notre enseignement secondaire. Je signale en passant certaines traductions qui ne manquent pas de saveur. Parlant des agrégations de 1853,

(1) *Die organisation des hœheren Unterrichts in Frankreich*, von *Eugène Stropeno.* Sonderabdrück aus Dr A. Baumeister's « Handbuch der Erziehungs-und Unterrichtslehre für höhere Schulen ». München. Oscar Beck, 1897, 42 p.

M. Stropeno avait rappelé le sobriquet d'agrégations « *Omnibus* » qui leur fut donné. Le traducteur allemand n'a pas trouvé pour rendre cette expression d'autre locution que celle de « bonne à tout faire », *Mädchen für Alles*, qui a son originalité et dit bien ce que l'on voulait dire.

Je tiens à faire remarquer la très réelle difficulté que présentait une œuvre de ce genre. Condenser en quarante pages tout ce qu'il y a d'essentiel dans l'histoire universitaire depuis cent ans, résumer les programmes et les comparer, rechercher et transcrire les renseignements statistiques les plus sûrs, demande, outre beaucoup de temps, des études très sérieuses et une documentation abondante. Je ne crois pas, je le dis au risque d'étonner ceux qui croiraient ces notions généralement répandues, que beaucoup de personnes eussent été capables d'en faire autant, et, ce qui n'est pas moins important, de marquer, avec autant de franchise et à la fois de réserve, nos points faibles. On les connaît du reste. La centralisation et la paperasserie qui sont la loi première de l'administration française ont étendu leur action sur l'enseignement ; il est bien évident que beaucoup de nos fonctionnaires, de ceux qui auraient le plus besoin de liberté d'allures, sont noyés dans le papier et liés par des obligations administratives qui, sous prétexte de les aider, les paralysent. Le double écueil sur ce point était d'en trop dire ou de n'en dire pas assez. J'estime que M. Eugène Stropeno est resté dans la juste mesure.

On s'attend bien qu'en un travail aussi complexe quelques légères inexactitudes et quelques oublis se soient glissés, mais ils sont de trop peu d'importance pour qu'on y insiste ici. Je note seulement que l'auteur a omis d'indiquer l'existence de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique, qui est un rouage d'une importance capitale dans notre organisme universitaire, et je lui aurais su gré de distinguer dans la période de 1815 à 1821 l'administration de Royer-Collard de celle qui a suivi. Ce qu'il dit sur la suspicion où tombèrent l'enseignement de l'histoire et celui de la philosophie, sur l'obligation de donner ce dernier enseignement en latin. n'est juste qu'à partir de 1821, et il n'est qu'équitable de rappeler, que c'est à Royer-Collard que l'Université est redevable du développement de l'enseignement historique. à partir de 1818 (1). L'œuvre de la Commission d'instruction publique, dont Royer-Collard fut le président et l'inspirateur, mérite qu'on ne la confonde pas avec celle de Mgr de Frayssinous.

Mais s'il faut indiquer quelques lacunes, j'ai plaisir à noter la sûreté de certaines appréciations. Parlant de la conception primitive de

(1) Arrêtés des 20 octobre 1817 et 9 novembre 1818.

l'enseignement des lycées en 1802 : « On enseignera dans les lycées principalement le latin et les mathématiques », M. Eugène Stropeno ajoute : « En dépit des directions différentes que les théories pédagogiques et les tendances politiques ont imprimées depuis à l'enseignement secondaire, la formule *Latin et Mathématiques* y est restée le mot d'ordre ». C'est indiquer en deux mots les causes primordiales du malaise où se débat notre enseignement secondaire. — Je ne le loue pas moins de la durable reconnaissance qu'il voue à Jules Simon pour sa réforme de 1872, et de la liaison qu'il établit entre cette réforme et celles de Jules Ferry en 1884, de M. Léon Bourgeois en 1890. Nous avons vu se développer dans cette période des idées dont le lien a trop disparu au milieu des réactions successives et des mesquines discussions. Combien il serait à désirer qu'on étudiât de plus près, et comme une matière indispensable à connaître pour des professeurs, cette histoire si rapprochée et déjà si lointaine, et qu'on y distinguât les doctrines essentielles des détails sans importance sous lesquels on les a étouffées !

M. Eugène Stropeno a fait ce qu'il a pu pour donner en Allemagne une notion précise de notre organisation et de nos besoins, pour esquisser notre passé et laisser pressentir notre avenir ; je souhaiterais vivement que son travail servît à d'autres qu'aux professeurs allemands.

JULES GAUTIER.

LE PREMIER CONGRÈS

DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC

Le premier congrès des professeurs de l'enseignement secondaire public s'est tenu les 22, 23 et 24 avril dans un des amphithéâtres de la Faculté de droit, mis à la disposition des organisateurs par M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

Sans exagérer l'importance des résolutions prises et des vœux présentés à l'approbation du ministre, on ne saurait se dissimuler que ce commencement d'organisation du corps enseignant marque une étape dans l'œuvre de décentralisation en matière d'instruction publique. D'ailleurs, le mouvement était inévitable : l'enseignement supérieur conquérant son indépendance par la création des nouvelles Universités, l'enseignement primaire ayant déjà tenu plusieurs congrès, il était naturel que les professeurs des Lycées et Collèges cherchassent à se grouper et à s'unir. La seule difficulté était de trouver un terrain sur lequel l'union du personnel pût se faire sans alarmer les pouvoirs publics et l'opinion, sans sortir des droits reconnus à des fonctionnaires.

Une première tentative d'Association générale échoua. Ce fut même à propos de la demande adressée par un groupe de professeurs au ministre en vue d'obtenir l'autorisation d'une Association générale des professeurs que les autorités se résolurent à dissoudre l'Association des maîtres-répétiteurs. On ne pouvait accorder aux uns ce qu'on croyait impossible d'accorder aux autres. Mais, M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, déclarait à la Chambre (*Officiel* du 13 novembre 1896) : « *qu'une société* « *de secours mutuels devait être, non seulement approuvée, mais encou-* « *ragée, qu'il était décidé d'autoriser les professeurs à former des So-* « *ciétés d'études, soit locales, soit régionales, enfin, qu'il était disposé* « *à autoriser des congrès soit régionaux, soit généraux, à la condition* « *que l'ordre du jour du congrès soit soumis au Ministre de l'Instruc-* « *tion publique, que l'assemblée ne s'immisce pas dans les détails de* « *l'administration, dans les questions du mouvement de personnel et* « *autres matières dont la discussion ne lui appartient pas, à la con-* « *dition enfin que le congrès ne s'occupe pas de politique* ».

C'est en vertu de ces déclarations que les professeurs des lycées et collèges ont pu obtenir l'autorisation de tenir un premier congrès. Comme notre intention est de nous borner à l'exposé des faits, nous rappellerons en quelques mots, les premières démarches et les tentatives du début qui ont amené et, en quelque sorte, préparé cet événement, puis nous nous efforcerons de retracer la physionomie du Congrès, et nous résumerons les décisions qui en sont sorties.

C'est de Bordeaux que partit l'initiative du mouvement. M. Combes était ministre de l'Instruction publique. La circulaire datée de juin 1895, an-

nonçant qu'on allait purement et simplement supprimer l'exonération des frais d'études pour les fils de professeurs fut, à tort ou à raison, considérée comme une atteinte portée à un droit reconnu depuis longtemps aux fonctionnaires de l'enseignement public et donna corps aux revendications du personnel. Les professeurs du Lycée de Bordeaux protestèrent contre la décision ministérielle et portèrent leurs réclamations à la connaissance de leurs collègues par une circulaire où on lisait entre autres les lignes suivantes : « Il est évident que la remise hors cadre résulte du droit et naturellemeut des fonctions exercées par les professeurs; elle est inhérente à leur situation et constitue une sorte d'indemnité supplémentaire s'ajoutant au traitement principal. On peut l'assimiler aux avantages en nature (logement, nourriture, chauffage, etc.,) dont jouissent d'autres fonctionnaires de l'enseignement. Les professeurs entrés jusqu'ici dans l'Université, pouvaient donc compter sur cette immunité accessoire, au même titre que sur leur traitement lui-même, puisqu'elle leur était garantie par toutes les décisions ministérielles. Ils y étaient d'autant mieux fondés qu'ils voyaient cette faveur étendue progressivement à d'autres fonctionnaires qui ne font pas partie du service des Lycées, et que cette extension consacrait *à fortiori* les droits des professeurs de l'enseignement secondaire. Il semble dès lors, qu'annuler les précédentes décisions serait modifier par une mesure rétroactive les conditions auxquelles les professeurs sont entrés dans leur carrière et détruire en partie le contrat qui lie en fait les fonctionnaires à l'Université. »

Les mêmes professeurs du Lycée de Bordeaux informèrent également leurs collègues qu'ils se constituaient en Association amicale, les invitèrent à imiter leur exemple et à jeter rapidement les bases d'une Association générale des professeurs qui défendit les intérêts du personnel enseignant comme l'avait fait pour une autre catégorie de fonctionnaires l'Association générale des maîtres-répétiteurs.

Les premières lettres et circulaires sont datées de l'hiver 1895-1896 et les premières démarches auprès de l'administration occupent toute la seconde partie de l'année scolaire correspondante.

Comment, à l'appel du Lycée de Bordeaux, des Sociétés locales se fondèrent à Angoulême, à Vanves (Michelet) à Tours, Aix, Pau, Mont-de-Marsan, Gap, Brive, Draguignan, Chaumont,, Guéret, Angers, Le Puy, Chambéry, Cahors, Saint-Omer, La Rochefoucauld, Oran, Digne, Rochefort, Béziers, Nîmes, Perpignan, Nancy, Alais, Ajaccio, Marseille, Pézenas, Narbonne; comment l'idée d'association rallia en peu de temps *cent soixante-quinze* lycées et collèges; comment le groupement de Bordeaux devint le comité central provisoire; comment de fausses interprétations et de petites rivalités dégénérèrent en polémiques assez vives, en échanges de circulaires et de contre-circulaires particulièrement entre Bordeaux, Angoulême, Montpellier, Lyon, Epernay et comment les conflits s'apaisèrent et les malentendus se dissipèrent devant la nécessité de la concorde et de l'unité d'action ; comment les journaux parisiens et provinciaux passèrent de la défiance ou de l'hostilité à la sympathie, comment les hommes politiques essayèrent de généraliser la tentative et comment se souleva la question des syndicats de fonctionnaires, c'est ce qu'il importe peu de suivre dans le détail : quelques tiraillements sont inévitables et, dans toute œuvre collective, apparaissent fatalement dans la *période d'élaboration*.

Toujours est-il que le 7 avril 1896, le Comité provisoire adressa à l'administration une demande en autorisation pour l'Association amicale des professeurs de l'enseignement secondaire public. On entrait dans la *période des négociations* avec l'autorité administrative. Cette période dura, avec les interruptions dues aux grandes vacances, aux échecs de certaines propositions, jusqu'en avril 1897, à la veille même des congés de Pâques. Les organisateurs du Congrès eurent à développer une rare activité et une bonne volonté non moins grande pour prévenir à temps les intéressés de l'ouverture du Congrès.

Ici, encore, nous croyons inutile d'insister sur les menus incidents et nous mentionnons sèchement les faits les plus importants : nomination d'un comité central provisoire à Bordeaux, projet d'association amicale présenté au Ministre de l'Intérieur, démarches auprès du Ministre de l'Instruction publique, enquêtes de la part de l'administration, puis, après les vacances, refus d'autorisation et dissolution de l'association des maîtres répétiteurs, consultation auprès des sociétés locales sur l'opportunité d'un congrès, création d'un nouveau comité d'initiative à Paris, circulaire du Ministre (envoyée, croyons-nous, uniquement en province), autorisation et, finalement, convocation du congrès ; voilà qu'elles furent les vicissitudes durant cette période de négociations.

Des commissions préparatoires furent tenues à Paris. Après des consultations officieuses, les matières soumises aux délibérations du congrès avaient été fixées sous les quatre rubriques :

1° Compte-rendu des travaux du Comité provisoire ;

2° Fondation d'une Société de secours mutuels ;

3° Associations régionales ;

4° Baccalauréat.

Sur l'ordre du Ministre, la première rubrique disparut et le Congrès n'eut à prendre de résolutions que sur les trois questions qui restaient. Une des difficultés, en apparence les plus épineuses, était de savoir qui serait admis au Congrès et de quelle manière seraient recueillis les votes. Tout membre du corps enseignant appartenant aux lycées et aux collèges serait-il de droit membre de l'assemblée ou bien ne recevrait-on que des délégués des sociétés locales constituées ? Les délégués qui représenteraient des établissements entiers n'auraient-ils pas plus d'autorité que des professeurs venus à titre individuel ? En fait, les obstacles s'évanouirent d'eux-mêmes dès que les professeurs accourus de tous les points de la France entrèrent en contact les uns avec les autres et constatèrent la communauté de leurs aspirations. Il avait été décidé, pour éviter toute contestation sur la légitimité des pouvoirs attribués aux représentants des associations, ainsi que toute réclamation des professeurs hostiles à l'idée de groupement, que toute association constituée pourrait se faire représenter par autant de délégués qu'il y avait de dizaines ou de fractions de dizaines de professeurs attachés à l'établissement. Chaque délégué disposerait donc de dix voix. Mais, plusieurs associations pouvaient transmettre leurs pouvoirs à un même délégué qui, muni de procurations en règle, voterait pour deux, trois, quatre dizaines de ses collègues et même plus. Un délégué disposa de quatre-vingts voix. On vit des sacrifices presque touchants : plusieurs collèges du Midi se cotisant pour envoyer un professeur au Congrès. D'autre part, l'accès de la réunion serait accordé à tout professeur qui se présenterait et justifierait de son identité, mais les membres isolés ne pouvaient disposer que d'un suffrage. En réa-

lité, pendant toute la durée du Congrès, on n'eut besoin que deux ou trois fois d'établir une distinction entre les délégués groupés au centre de l'amphithéâtre et les professeurs isolés assis sur les bancs latéraux ; les votes eurent lieu à main levée et les avis adoptés prévalurent à des majorités considérables, le plus souvent à l'unanimité. Lorsqu'on eut à dénombrer les suffrages exprimés, le nombre des voix s'éleva à près de deux mille. On compta à peu près deux cents soixante professeurs présents aux séances. Le Congrès fut ouvert par M. Sévrette, président de l'Association de Louis-le-Grand, doyen d'âge et présidé par M. Lacroix, ancien président de Bordeaux, élu par acclamations. Le président fut assisté de trois vice-présidents, représentant, l'un les lycées de Paris, l'autre les lycées de province, le troisième les collèges, et de quatre secrétaires.

Le bureau, une fois constitué, les congressistes se répartirent en trois commissions, suivant leurs préférences personnelles ; les débats prirent quatre séances, de 9 heures à midi dans la matinée, de 2 heures à 6 heures dans l'après-midi. Les discussions furent vives, mais ne se départirent jamais du caractère élevé qui convient à des hommes ayant conscience de eur mission. Le seul incident regrettable fut l'obstination d'un professeur de collège qui voulut, à l'ouverture de la seconde séance, lire des observations au sujet de la proportion qu'il réclamait entre les collèges et les lycées. La parole lui fut refusée et il crut devoir porter ses récriminations à des journaux. Sa conduite fut généralement blâmée.

En somme, du témoignage unanime de la presse, le Congrès a été tenu dans le plus grand ordre et a conservé jusqu'au bout le caractère de franche cordialité d'une réunion de famille. L'accord a été complet sur toutes les questions importantes. Voici, en substance, les principales résolutions prises par le Congrès.

C'est, comme nous l'avons dit, M. Sévrette, président d'âge, professeur au lycée Louis-le-Grand qui a ouvert la première séance. Dans une allocution fort applaudie, il a remercié d'abord le Ministre de l'Instruction publique d'avoir donné aux professeurs de l'enseignement secondaire l'autorisation de se réunir en congrès national. Il a dit :

« Nous tiendrons à honneur de justifier la confiance que M. le Ministre nous témoigne et de lui montrer qu'il a eu raison de compter sur notre bon sens et sur notre modération.

Nous devons donc éviter toute démonstration qui puisse tourner à notre préjudice, toute discussion irritante, et nous conformer au programme approuvé par M. le Ministre. Nous aurons assez de tact et de prudence pour ne faire entendre ici aucune note discordante. »

M. Sévrette a terminé son allocution en remerciant « ceux qui ont pris l'initiative d'éveiller l'esprit de solidarité dans le corps universitaire. Si nous réussissons, a-t-il dit, à mener à bonne fin nos délibérations, nous aurons bien mérité de l'Université et de la République ».

Le secrétaire du comité provisoire a rendu compte alors des démarches faites par le comité en vue de la préparation du congrès.

L'assemblée, après la lecture de ce rapport, a été invitée à élire le bureau.

M. Lacroix, professeur honoraire du lycée de Bordeaux, a été proclamé président pour la session.

MM. Lecomte, professeur au lycée Saint-Louis, Baillet, professeur au lycée d'Angoulême, Bourgoin, professeur au collège de Blois, ont été élus vice-présidents et MM. Griess, professeur au lycée Charlemagne, représen-

tant le lycée d'Alger, Santiaggi, professeur au lycée de Chartres, Pillet, professeur au collège de Bayeux, Chasseriaux, professeur au lycée de Vannes, secrétaires.

En me nommant votre président, a dit dans son remerciement M. Lacroix, vous avez proclamé votre approbation réfléchie de l'attitude correcte et ferme que nous avons adoptée dès le premier jour, et de laquelle, j'ose l'affirmer, nous n'avons jamais dévié.

Cette attitude, nous la garderons, de façon à prouver, non seulement que les concessions dues à la bienveillance de M. le Ministre n'offrent aucun danger, mais que nous sommes gens à en utiliser de plus considérables encore sans péril pour la chose publique.

M. Lacroix a terminé son discours par les paroles suivantes :

Ce que nous apportons ici, il faut qu'on le sache, ce ne sont pas des théories abstraites, c'est la connaissance pratique des difficultés, c'est l'expérience collective de l'enseignement secondaire public tout entier.

Sur la proposition du bureau, l'assemblée a décidé que les congressistes se répartiraient, selon leurs convenances personnelles, en trois commissions d'études. Chacune de ces commissions discutera un des trois points du programme arrêté par le comité d'initiative. Ces points sont les suivants :

1° Sociétés régionales d'études ;

2° Association générale de secours ;

3° Baccalauréat.

La discussion s'est engagée ensuite sur la question des droits électifs des professeurs délégués et des professeurs sans mandat et a reçu la solution que nous avons indiquée.

La séance a été levée à midi moins un quart.

M. Lacroix, président de la session, a présidé la seconde séance qui a eu lieu le jour suivant à 9 h. du matin.

Le procès-verbal de la précédente séance générale ayant été lu et adopté, un professeur du collège de Sedan, M. Barthélemy, a soulevé sur la représentation insuffisante des collèges dans le bureau une réclamation qui n'a trouvé aucun écho dans l'assemblée.

Cet incident étant clos, la parole a été donnée à M. Plésent, professeur au lycée de Bordeaux, pour lire un rapport sur les « Sociétés régionales et locales d'études, exclusivement pédagogiques, littéraires ou scientifiques ».

Pour M. Plésent, la formation de sociétés régionales est le seul moyen d'introduire, dans les conditions autorisées par la circulaire ministérielle du 30 janvier 1897, quelque méthode dans les travaux des professeurs de l'enseignement secondaire et le minimum de cohésion nécessaire dans leurs efforts.

D'après son projet, on pourrait réunir les académies (lycées et collèges) par groupes de deux ou trois : par exemple, Bordeaux et Toulouse ne formeraient qu'une seule région, Aix et Montpellier, Lyon, Grenoble et Chambéry, Besançon, Dijon et Nancy, Lille et Paris, Rennes et Caen, Poitiers et Clermont, Algérie et Tunisie. Le centre de chaque groupe pourrait être déplacé, mais serait fixé pour un certain temps.

Ce mode de groupement a rallié, dans la commission, la presque unanimité des suffrages. « Il est, en effet, selon l'expression du rapporteur, également éloigné de la dispersion excessive et de la centralisation compromettante ; il concilie la stabilité nécessaire des cadres avec une certaine élasticité, qui sera une garantie d'indépendance pour les associations locales ».

Dans l'assemblée générale, le projet de M. Plésent n'a pas rencontré d'opposition sérieuse et a été adopté avec une légère modification proposée par M. Malapert, du collège Rollin.

La séance a été ensuite renvoyée à deux heures de l'après-midi.

Dans cette deuxième séance a été discutée la question du baccalauréat.

Cette étude a été facilitée par le rapport très intéressant que M. Chassériaux, professeur au lycée de Vannes, avait rédigé au nom de la commission spéciale.

Après avoir voté, à la presque unanimité, le maintien du baccalauréat, le congrès a émis le vœu que le jury soit composé de membres appartenant au personnel enseignant de l'enseignement secondaire en exercice et d'un professeur de Faculté titulaire.

Mais les professeurs appelés à siéger dans les jurys devront-ils appartenir exclusivement au corps des agrégés des lycées ? Une assez vive discussion s'est engagée à ce propos. Les représentants des collèges ont fait ressortir que le personnel de ces établissements est le plus en butte aux attaques des institutions libres et que, de plus, le congrès, en réclamant pour lui l'accès des jurys, ferait œuvre de solidarité confraternelle. Ils proposaient, en conséquence, de décider que les jurys seraient composés moitié de professeurs des lycées et moitié de professeurs des collèges. Si le congrès n'a pas accepté cette proportion rigoureuse, il a toutefois voulu donner une certaine satisfaction aux maitres des collèges, et, le vote par bulletins ayant été réclamé, une forte majorité a adopté un texte proposé par la commission, d'après lequel les membres du jury appartenant à l'enseignement secondaire devront être pris parmi les professeurs en exercice dans les lycées et les collèges.

Le congrès n'a pas admis que des représentants de l'enseignement libre pussent siéger dans les jurys de baccalauréat. Les propositions de la commission, votées par le congrès, sont les suivantes : 1° Les noms des candidats ne seront pas connus des examinateurs ; 2° Les membres des jurys n'auront pas à examiner leurs propres élèves. Les épreuves orales sont maintenues. Enfin le congrès a émis le vœu que les membres de l'enseignement secondaire, désignés comme examinateurs et ayant accepté ces fonctions, participent au privilège de l'inamovibilité des professeurs des facultés, c'est-à-dire ne soient déplacés que sur leur demande.

En ce qui touche le livret scolaire, le congrès, tout en maintenant et en réclamant diverses mesures destinées à lui donner plus d'autorité et de sincérité, a pensé qu'en aucun cas il ne devrait dispenser le candidat de passer tout ou partie de l'examen.

Sur la question des épreuves, le congrès a renvoyé à l'examen des associations locales et régionales le point de savoir s'il conviendrait d'introduire dans le baccalauréat de rhétorique une composition écrite de langue vivante et une composition littéraire comportant quelques lignes de thème latin et de thème grec faciles. Il s'est borné à émettre le vœu que le nombre des compositions écrites soit augmenté, de façon que sur toutes les matières importantes de l'enseignement, le candidat puisse être admis à composer. Il a également proposé que le candidat admissible ne puisse être reçu que s'il a obtenu pour chaque épreuve un minimum de points.

La séance s'est terminée par une discussion sur le maintien de l'admissibilité prolongée. Malgré une assez vive opposition et à une faible majorité, le congrès s'est prononcé pour le principe de l'admissibilité prolon-

gée avec cette réserve que le bénéfice n'en sera maintenu que si le nombre des points obtenus par le candidat, dans l'ensemble des épreuves écrites et orales, atteint un certain minimum. Il est, de plus, décidé que l'admissibilité ne sera valable que de juillet à novembre.

Le congrès a achevé, dans deux longues séances, tenues le matin et dans l'après-midi, l'examen de son ordre du jour.

La question discutée était celle de la création d'une association générale de secours. M. Gendre, professeur au collège d'Auxerre, en était le rapporteur.

La commission avait reconnu, à l'unanimité, l'utilité et même l'urgence de l'institution projetée, puis discuté les divers projets qui lui avaient été soumis, les uns préconisant le principe de l'assistance mutuelle, les autres celui de l'assurance mutuelle. Un dernier, enfin, combine les avantages des deux principes. C'est le projet « extrêmement remarquable, dit le rapporteur, fruit de longues années d'étude, de méditation et de calcul », présenté par M. Lehugeur, professeur au Lycée Henri IV. A la suite de cet examen, la commission avait décidé de soumettre au vote de l'assemblée les trois propositions suivantes :

1. Devons-nous organiser, dès cette année, l'assistance mutuelle seulement ?

2. Devons-nous nommer une commission qui étudierait, pour l'an prochain, soit la constitution d'une assurance mutuelle, soit la combinaison des deux systèmes d'assistance et d'assurance ?

3. Quelle sera la cotisation à verser dès cette année ?

Le congrès a répondu aux deux premières questions : Oui, et a fixé la quotité de la cotisation à 6 fr.

Un conseil d'administration de la caisse de secours organisée dès cette année a été élu aussitôt. Il se compose de sept membres, qui sont : MM. Castelot (Etampes), Charpentier (Louis-le-Grand), Clairin (Montaigne), Jacquet (Chartres), Lecomte (Saint-Louis), Mangin (Louis-le-Grand), Sévrette (Louis-le-Grand). Les statuts de cette association d'assistance mutuelle ont été immédiatement après mis en discussion. Voici les principaux articles : les administrateurs des lycées et collèges (proviseurs et censeurs) ne sont pas admis à faire partie de l'association ; — cet article n'a été voté qu'après une très vive discussion et malgré les efforts de M. Lehugeur, qui a défendu un amendement en faveur des administrateurs ; — tout membre aura droit aux secours ; les secours seront au minimum de 100 fr., au maximum de 500.

Cette association n'est que temporaire. Dans le même temps qu'elle fonctionnera, une commission technique étudiera la question de l'association définitive, qui sera soit d'assistance mutuelle, soit d'assurance mutuelle, soit fondée sur les bases du système de M. Lehugeur. Ont été nommés membres de cette commission : MM. Malapert (Rollin), Lehugeur (Henri IV), Plésent (Bordeaux), Antomari (Carnot), Monin (Rollin), Gendre (Auxerre), Humbert (Louis-le-Grand), Morel (Lakanal), Barbier (Compiègne), Quignon (Beauvais), Clerc (Charlemagne).

Enfin, sur la proposition de M. Plésent, les résolutions suivantes ont été prises relativement au prochain congrès des professeurs :

Le prochain congrès général sera tenu à Paris, pendant les congés de Pâques 1898.

Sa préparation est confiée à l'assemblée des associations parisiennes.

Celles-ci devront se mettre d'accord dans un délai de trois mois pour nommer un comité d'organisation.

Ce comité, outre la préparation du prochain congrès, élaborera le règlement des congrès futurs.

Dans la confection de l'ordre du jour, le comité s'attachera à tenir compte des vœux émis par le congrès actuel ; en particulier, il nommera une sous-commission pour étudier la question du baccalauréat scientifique.

Relativement à cet ordre du jour, le congrès a adopté la motion suivante, présentée par M. Fedel, professeur au lycée de Bordeaux :

Le congrès, désirant donner une preuve de l'esprit de confraternité qui existe entre les lycées et les collèges, demande à M. le ministre de l'Instruction publique l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour du prochain congrès la discussion du vœu qui suit :

« Que les chargés de cours et les professeurs des classes élémentaires des lycées et que les professeurs de collège assimilés soient représentés aux divers conseils de l'enseignement auxquels M. le ministre a proposé que les répétiteurs fussent représentés. »

M. Rabaud, professeur au lycée Charlemagne, a été nommé par acclamations, à l'unanimité, rapporteur général des travaux du congrès. Il a été chargé aussi de convoquer les associations parisiennes, afin de préparer les travaux de la prochaine session.

Après avoir fait voter des remerciements au ministre de l'Instruction publique, M. Lacroix, président du congrès, a clos la session par une courte allocution qui a été couverte d'applaudissements. En voici le texte :

« Mes chers Collègues, Je m'exposerais à recevoir de vous des reproches mérités si je laissais le Congrès se clore sans adresser, non pas seulement vos remerciements, mais vos plus chaudes félicitations aux membres du Comité parisien d'organisation et particulièrement à ceux de sa Commission Exécutive. C'est grâce à eux, grâce à leur énergie, à leur tact, à leur activité que, ce qui était l'aspiration générale est, aujourd'hui, un fait accompli.

La démonstration qui était nécessaire pour dissiper certaines méfiances est désormais complète : s'il en est qui nous aient fait, un instant, l'injure de douter de notre sagesse, de notre esprit de discipline et de notre bonne éducation, nous les invitons à lire le compte-rendu de notre premier Congrès. Pas une parole malséante n'a été prononcée dans cette enceinte : pas un instant la discussion ne s'est égarée sur le terrain défendu. On n'a échangé que des idées sérieuses en termes irréprochables. En quelques séances nous avons créé deux institutions importantes, nous avons étudié une question capitale pour l'avenir de l'Enseignement secondaire. Nous avons fondé enfin des rapports de confiance et de réciproque estime qui sont les meilleures garanties de l'avenir. Sans distinction de collèges ou de lycées, tous les Professeurs ont, à l'envi, affirmé leurs sentiments d'affectueuse solidarité.

Ces résultats sont de nature à frapper ceux qui réfléchissent.

Après avoir été les meilleurs artisans de cette œuvre, vous voudrez, Messieurs, en être les propagateurs : rentrés dans vos foyers, vous direz ce que vous avez vu, ce que vous avez fait, ce qui reste à faire. Vous appellerez à nous tous ceux qui ont à cœur les intérêts vitaux de l'Enseignement et la grandeur de notre chère Université. »

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

Les études hispaniques à l'Université de Bordeaux

On sait avec quel zèle, depuis quinze ans, les pouvoirs publics, les administrations locales et les maîtres de l'Université s'efforcent de ramener la vie dans nos Facultés des Lettres. Un de leurs principaux soucis a été de mêler et d'intéresser ces Facultés aux besoins, à la vie et à l'histoire du pays où elles résidaient, et de développer chez elles les recherches vers lesquelles la région était particulièrement attirée. — Par sa situation, ses relations commerciales, l'hospitalité qu'elle donne à une nombreuse colonie d'Espagnols instruits et riches, la ville de Bordeaux était désigné pour devenir un centre d'études hispaniques (1). Les professeurs de la Faculté des Lettres l'ont compris dès la première heure, et tous ceux qui l'ont pu ont fait à l'histoire et aux lettres des pays ibériques une place dans leurs travaux ou leur enseignement (2). — Je ne veux parler que des vivants.

C'est M. Luchaire, aujourd'hui professeur à la Faculté des Lettres de Paris, qui a donné le branle. Ses études sur les dialectes pyrénéens l'avaient conduit jusqu'à la frontière espagnole : il n'hésita pas à la franchir. Lorsque furent fondées les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, en 1879, il y inaugura une série d'études historiques sur l'Aragon et la Navarre (3). Quand il se laissa définitivement conquérir par le Nord et par l'histoire de France, son collègue, M. de Tréverret, aujourd'hui notre doyen d'âge, se chargea de rappeler aux lecteurs des *Annales* que l'Espagne comptait toujours des amis parmi leurs collaborateurs : il s'y occupa en particulier de Calderon et de son *Magicien prodigieux* (4). Quoique chargé officiellement de l'enseignement de la langue anglaise, M. de Tréverret a toujours eu une prédilection pour les littératures méridionales : il a conduit, dans *Le Correspondant* de 1885, une agréable enquête sur le réalisme du roman espagnol contemporain (5); il a dirigé, en 1895, les

1. Voyez, à ce sujet, les excellentes paroles écrites par M. Mérimée dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1888, p. 237 ; M. Mérimée écrivait alors, dans nos *Annales*, une *Chronique Espagnole*, qui lui avait été demandée par notre collègue, M. Denis, très préoccupé de la fondation à Bordeaux d'un enseignement hispanique. M. Mérimée regrettait vivement, à cette date, « qu'il n'y eût point chez nous d'organe spécialement consacré à ces études » : la *Revue Hispanique* n'existait pas alors. On sait que M. Mérimée est, à la Faculté des lettres de Toulouse, professeur de langue et littérature espagnoles.

2. Cf. Radet, dans la *Revue des Universités du Midi*, 1895, p. 121 et 251 ; 1897, p. 105, n. 1.

3. *Annales*, etc., de 1879 : *Une charte aragonaise de 1025 ; id.* 1879 et 1880 : *La Question navarraise au commencement du règne de François I*er.

4. *Annales* de 1883 : *Deux petits poèmes (italien et espagnol) sur Sapho : ibid. : Calderon et Gœthe, le Magicien prodigieux et Faust d'après un mémoire espagnol de Don Antonio Sanchez Moguel.*

5. *La littérature espagnole contemporaine ; le roman et le réalisme* dans *Le Correspondant*, des 25 mars, 10 et 15 avril 1885. Dans *Le Correspondant* des 25 août, 10 et 25 sept. 1897, *Emilio Castelar, orateur espagnol.*

séances du *Congrès international des langues romanes*, où il a été fort longuement question de castillan et de catalan (1); il y a quelques jours à peine, il faisait une conférence sur ce romancier brésilien, Dinarte, qu'une récente traduction vient de nous révéler. Après M. de Tréverret personne ne s'est plus intéressé à la littérature espagnole, à notre Faculté des Lettres, que M. Bourciez, son collaborateur au Congrès de 1895. Nous lui devons une étude d'une critique littéraire très fine, sur *les sonnets de Fernando de Herrera* (2). Quand, en 1892, on songea à créer à la Faculté des Lettres, avec l'appui du Conseil général de la Gironde, un enseignement hispanique, c'est à M. Bourciez que l'on songeait. Malheureusement ce projet échoua, et la mort de M. Alexandre Léon, qui avait bien voulu préconiser le projet au Conseil, n'a point été étrangère à l'échec de cette tentative. Depuis, M. Bourciez a été, grâce au concours de la ville de Bordeaux, pourvu d'une Chaire de Langues et Littérature du Sud-Ouest de la France.

A côté des littérateurs, les archéologues. M. Brutails, archiviste de la Gironde, qui fait un cours libre d'histoire de l'art médéval à la Faculté des Lettres, est un hispanisant convaincu (3), tout en défendant fort vigoureusement, contre les prétentions de la mitre d'Urgel, les droits andorrans de la France (4). M. Paris a fait, en 1896, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, un fructueux voyage d'exploration archéologique au-delà des Pyrénées (5) : il en a rapporté des inscriptions inédites (6), et des études de précieux monuments, qui lui fournissent la matière de mémoires érudits (7). Il en a rapporté aussi d'utiles relations et d'agréables amitiés, et, sur sa demande, M. Mélida, directeur des Antiques au Musée de Madrid, a bien voulu fournir sa collaboration à la *Revue des Universités du Midi* (8). M. Radet, notre collègue, qui dirige très activement cette revue, a souhaité la bienvenue à cet ami étranger en des termes auxquels nous avons tous été heureux d'applaudir (9). Désormais, dans

1. *Congrès international des Langues Romanes ouvert à Bordeaux, le 5 août 1895*. Bordeaux, Feret, 1895 ; in-8 de 58 p. Un volume de travaux vient de paraître (*Communications faites au Congrès*, etc., 1897 ; in-8 de 190 p.)

2. *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1891.

3. Brutails, *Documents des Archives de la Chambre des Comptes de Navarre* (*Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, 1890). *Bible de Charles V et autres manuscrits du Chapitre de Girone* (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1886) ; *Bulle originale de Silvestre II pour la Seo d'Urgel* (*id.*, 1887) ; *La Cathédrale de Pampelune* (*Congrès archéologique de France*, LV[e] session). Cf. ses *Notes sur l'art religieux du Roussillon* (*Bulletin archéologique du Comité*, 1893).

4. Son article sur les *Vallées d'Andorre* (*Revue des Universités du Midi*, 1897, n° 1) a en ce moment un très long retentissement.

5. Qu'il vient de raconter (février et mars 1897) dans deux conférences publiques, « *Mon voyage en Espagne* », faites à Bordeaux et à Agen.

6. *Revue des Universités du Midi*, 1896, n° 4.

7. *La Campana romana del Museo arqueologico de Tarragona* (*Boletin de Archivos*, 1896) ; *Nota sobre tres espejos de bronce* (*Revista de Archivos*, 1897) ; *Les bronzes de Castigau Musée archéologique de Madrid* (*Revue archéologique*, fév.-mars 1897) ; cf. *Académie des Inscriptions, comptes-rendus*, 1897, p. 24. *Le Diadumène de Madrid* (*Mélanges Piot*). A une des dernières séances de la *Société des Antiquaires de France*, M. Cagnat a présenté, au nom de M. Paris, une série de photographies de *stèles funéraires de Clunia et de Pallantia*.

8. Année 1897, n° 1 : *Bulletin archéologique d'Espagne*. M. Vivès va envoyer à la *Revue* une chronique de l'Espagne arabe ; elle aura également une chronique de l'Espagne chrétienne et de l'Espagne moderne.

9. *Revue*, etc., p. 105 : « M. Mélida était particulièrement désigné pour travailler à multiplier les relations amicales entre deux grands peuples qui ont des origines communes et des intérêts similaires. Une alliance franco-espagnole ne serait pas moins populaire chez

notre *Revue Universitaire*, une place régulière sera faite à l'Espagne et au Portugal (1).

Enfin, le dernier venu dans notre Faculté, et non le moins ardent au travail, M. Cirot, a commencé dans le *Bulletin critique* (2) une *Chronique Espagnole* qu'il a inaugurée en parlant, et fort sagement, du livre, célèbre en Espagne, de M. Menèndez y Pelayo. M. Cirot se voue à l'Espagne : il faisait récemment un voyage à Pampelune, et il y recevait un de ces bons accueils que connaissent tous nos archéologues français (3). De retour à Bordeaux, il pâlit sur Priscillien et sur Mariana, l'hérétique et l'historien Espagnols.

Il reste à coordonner tous ces efforts et à leur donner la sanction qu'ils méritent. Il faut créer à la Faculté des Lettres de Bordeaux un enseignement complet et régulier des études hispaniques. Si l'Etat ou l'Université, dont les ressources sont limitées, ne peuvent le faire, il n'est pas défendu de souhaiter que les générosités particulières arrivent à le constituer.

Camille Jullian

Lettre de Rennes

Nous recevons de M. Turgeon, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Rennes, la communication suivante que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs;

« Au cours du siècle qui finit, les Facultés de droit ont fourni une laborieuse carrière qui, d'étape en étape, vient d'aboutir, et à la constitution de leur complet organisme par la reconnaissance officielle des Universités provinciales, et au renouvellement de leur mode de recrutement par le quadruple sectionnement de leur ancienne agrégation. Quelque jugement que l'on porte sur ces deux innovations, il est impossible de ne point reconnaître qu'en ce temps où nous sommes quelque chose finit et quelque chose commence, ou, du moins, que l'existence des Facultés de droit, déjà si utilement et si honorablement remplie, se poursuit dans des conditions nouvelles et sous des formes mieux appropriées aux besoins du présent et à la préparation de l'avenir.

« Loin qu'il soit dans notre pensée de méconnaître ou d'affaiblir les services du passé, nous nous demandons s'il ne conviendrait point, aux approches du vingtième siècle, de défendre contre l'oubli les noms et les titres de nos anciens maîtres et collègues, en les conservant du même coup à la reconnaissance de nos successeurs. Combien d'hommes éminents,

nous que l'alliance franco-russe. Il ne tiendra pas à Bordeaux, intermédiaire naturel entre la France et la péninsule ibérique ou l'Amérique espagnole que cette alliance ne se réalise. L'union intellectuelle et morale précède et prépare l'union politique. En attendant que celle-ci s'accomplisse, il est aisé d'effectuer celle-là. C'est un des rôles qu'ambitionne l'Université bordelaise. » — Cf. à propos de ces paroles, l'*Enseignement secondaire*, 1897, p. 103.

1. Voyez ce qui a été écrit au sujet des relations « archéologiques » entre la France et l'Espagne, dans la *Revue historique* de mars-avril 1897, p. 331-2 ; de même, Reinach, *Revue archéologique*, 1896, I. p. 172; Cirot, *Bulletin critique*, 1897, p. 217.

2. *Bulletin critique*, du 15 février et du 15 avril 1897.

3. On doit signaler à ce propos la particulière courtoisie de MM. Olivier, agents consulaires de France. On sait d'autre part que, sur l'initiative de M. Giry, de l'Institut, des élèves sortant de l'Ecole des Chartes vont être envoyés à Pampelune pour en explorer les dépôts. Voyez le rapport de M. Brutails sur son voyage de Pampelune (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1884, p. 232-5). — Cf. une conférence de M. Cirot sur son voyage en Espagne est annoncée à Bordeaux pour le mois de mai.

après avoir attiré des générations d'étudiants autour de leurs chaires par l'éclat de leurs leçons, ont terminé leur carrière sans laisser dans un livre la trace de leur enseignement ? Les livres eux-mêmes ont un court destin : il n'en est guère de définitifs. Parmi nos aînés qui ont attaché leur nom à quelque publication et enrichi notre patrimoine de leurs ouvrages, combien sont à l'abri des effacements de l'oubli ? Le temps n'épargne personne, et c'est une fatalité plus particulière encore à notre profession, puisque la plupart des œuvres juridiques doivent se renouveler sans cesse pour suivre le développement ininterrompu des relations sociales, de la jurisprudence et des lois. Si l'on excepte quelques personnalités d'une notoriété plus large et plus durable, il faut donc reconnaître que la plupart de nos morts ne sauraient survivre longtemps dans la mémoire des hommes.

Mais s'il sied d'être modeste pour soi-même, avons-nous le droit de l'être pour les nôtres ? Faut-il que tant de vies utilement dépensées au service de la science s'enfoncent irrémédiablement dans l'obscurité croissante du passé ? Le moment n'est-il point propice pour léguer à l'avenir un souvenir authentique de nos prédécesseurs ? Ces bons ouvriers de la première heure ont rempli dignement leur tâche, et combien d'entre nous leur doivent ce qu'ils savent ! Il serait injuste de contester leurs services ; il serait ingrat d'oublier leurs noms. Outre qu'en les sauvant de l'oubli, les historiens de l'avenir, qui auront la curiosité de s'occuper un peu de nos ancêtres spirituels et de nous-mêmes, nous devront bien quelque reconnaissance pour la fidélité de nos renseignements biographiques, — nous aurons l'honneur d'avoir noué, de nos propres mains, la chaîne de nos traditions de famille.

Il s'agirait donc de rédiger en commun les annales officielles de notre profession. Rien de plus simple que cette entreprise coopérative, telle, du moins, que nous la comprenons. Chaque professeur titulaire ou chargé de cours, actuellement existant, dresserait la liste de ceux qui l'ont précédé dans son enseignement depuis le commencement du siècle. S'aidant des registres de sa Faculté, il résumerait aussi succinctement que possible la vie, la carrière et les œuvres de tous ses devanciers successifs, sans s'omettre lui-même. Dans notre pensée, chaque notice ne devrait guère dépasser une page d'impression, bien que cette proportion dût nécessairement varier, en plus ou en moins, suivant l'importance professionnelle de celui auquel elle serait consacrée. Point d'éloges, point de phrases. Des faits et des dates : un mémorial fidèle et concis. Tout au plus serait-il convenable, en s'aidant d'estimables ouvrages récemment publiés, de rappeler brièvement, à titre de préface, les origines de nos Facultés, — de celles du moins qui ont une histoire, — ainsi que les noms des professeurs qui en ont illustré l'enseignement avant l'avènement du XIXe siècle. Quelques recherches faciles à faire, quelques lignes faciles à écrire, et pour peu que ce travail fût exécuté en collaboration, après entente concertée, par chacune de nos Facultés, nous aurions la satisfaction de présenter à l'Exposition Universelle de 1900, dans la section de l'enseignement supérieur, le Livre d'or des Facultés de Droit de France. En l'imprimant à nos frais (et la dépense, étant collective, ne serait point considérable pour chacun), nous ne ferions que payer une dette de reconnaissance à nos aînés, à nos maîtres et aussi, hélas ! à nos amis prématurément disparus. Et qui sait ? l'Etat nous aiderait peut-être !

Si même, par bonheur, nos voisines, les Facultés des Lettres et des

Sciences, les Ecoles de médecine et de pharmacie, dressaient, de leur côté, la liste séculaire de leurs professeurs morts et vivants, l'Université de France aurait la bonne fortune de conserver dans ses archives le registre officiel de son personnel enseignant du XIX[e] Siècle, pour la plus grande gloire du passé et le plus salutaire exemple de travail et d'union qu'elle puisse léguer aux Universités régionales de l'avenir.

CHARLES TURGEON.
Professeur à la Faculté de droit
de l'Université de Rennes.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

FRANCE

PARIS

Enseignement supérieur libre : Les nouveaux Cours d'enseignement supérieur des jeunes filles à l'Institut catholique.— Le 11 janvier 1897, le nouveau recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Péchenard, inaugurait un enseignement, dont la première initiative est due à feu Mgr d'Hulst, l'enseignement supérieur des jeunes filles, destiné, dans la pensée de ses fondateurs, à faire contre-poids à l'influence croissante des lycées et collèges de jeunes filles fondés par l'État, et surtout à détourner des cours de la Sorbonne et du Collège de France nombre de jeunes filles qui se pressaient au pied de certaines chaires, soit par amour de la haute culture intellectuelle, soit, peut-être, par mode et par engouement. Un article des plus intéressants, dû à une plume féminine très élégante, fait connaître, dans la *Revue de l'Institut Catholique* » (*n° de mars-avril 1897*) et les scrupules des amis de cet Institut en présence du danger couru par les jeunes filles catholiques qui s'avisaient de suivre l'enseignement de l'État, et les efforts qu'ils ont tentés pour fonder des cours « philosophiquement chrétiens ».

Nous n'avons point l'intention d'analyser ici, moins encore de combattre les arguments présentés par Mme la vicomtesse d'Adhémar dans l'article que nous signalons plus haut. Nous nous permettons seulement d'engager le lecteur curieux des questions d'enseignement à lire attentivement cette étude : sans doute, — et rien n'est moins inattendu — il y trouvera la marque d'un évident parti-pris contre la neutralité confessionnelle de l'Université ; mais il sera frappé, comme nous, de l'accent loyal et courtois d'un écrivain qui, — croyances mises à part, — met une véritable chevalerie à rendre justice aux talents et à la dignité des maîtres de l'enseignement supérieur de l'Etat.

Citons seulement, pour donner idée à la fois de la thèse de l'écrivain et de sa manière, ce court passage qui renferme, au reste, l'idée maîtresse de l'article :

« *Les chrétiens* qui ne séparent pas l'instruction de l'éducation et, par « conséquent, des principes religieux appelés à donner à l'instruction sa « vraie valeur éducative,.... ne peuvent profiter du haut enseignement « universitaire. *C'est là un immense malheur* (c'est nous qui soulignons, « et non l'auteur !) ; car *tous ces beaux éléments de progrès*, au lieu de « nous servir, sont exploités contre nous, et la position des femmes chré- « tiennes, en matière d'enseignement supérieur, est fort critique, puisque « *seul l'Etat est actuellement en mesure de fournir aux femmes cet en- « seignement supérieur qu'il a fait passer dans les mœurs*, dont il nous « est impossible de bénéficier sans trahir nos principes, et que nous devons

« néanmoins acquérir sous peine de montrer une infériorité désastreuse.» (*Revue citée, page 136*).

Voici donc, après une tentative assez malheureuse de conférences faites dans un couvent à clientèle aristocratique (1), l'organisation adoptée désormais par l'Institut catholique : les cours dont on nous fait connaître le programme sont divisés en deux séries : 1° 11 janvier-19 février ; 2° 22 février-2 avril. Voici le tableau détaillé des enseignements:

PREMIÈRE SERIE

Lundis 11, 18, 25 janvier ; 1er, 8, 15 février

à 2 h. 1/2

Philosophie

M. HENRY JOLY

La philosophie en général. — La psychologie ; double nature de l'homme. — Les sens. — La mémoire. — La réflexion. — La raison. — Le raisonnement. — L'imagination.

à 3 h. 3/4

Dogme et apologie

M. L'ABBÉ KLEIN

Nécessité de savoir au juste ce qu'on croit. — De ce qui, dans les mystères, peut et doit être compris. — Explications sur les principaux mystères et en particulier sur la grâce et la Trinité.

Mercredis 13, 20, 27 janvier ; 3, 10, 17 février

à 2 h. 1/2

Economie politique
(*Questions sociales*)

M. JOSEPH CHOBERT

I. La Société et ses bienfaits économiques. — Des crises, notamment des questions économiques et sociales. — Causes des crises. — De l'inégalité des conditions ; la souffrance des classes inférieures va-t-elle en augmentant à notre époque ?

II. Des remèdes aux crises sociales. — Divers systèmes. — Economistes : Ecole classique ; Ecole Le Play. — Socialistes d'Etat. — De l'économie sociale.

à 3 h. 3/4

Littérature étrangère

M. HENRI COCHIN

Vie littéraire de l'Italie dans la deuxième moitié du XIVe siècle.

Vendredis 15, 22, 29 janvier ; 5, 12, 19 février

à 3 heures

Notions générales sur l'écorce terrestre

M. DE LAPPARENT

Forme et dimensions du Globe. — Répartition de la terre ferme et des mers. — Relief terrestre. — Modifications incessantes du relief. — Action des torrents, des rivières, des glaciers, des vagues, de la mer, du vent. — Phénomènes volcaniques. Sédiments marins. — Coup d'œil sur les âges géologiques. — Aperçu de la géographie de la population, animale et végétale, du globe aux diverses époques. — Formation des montagnes. — Episodes glaciaires. — Filons métallifères.

à 4 h. 1/4.

Littérature française

M. JACQUET

La poésie française au moyen âge. Les épopées françaises. — Le drame chrétien.

La poésie française au XVIe siècle.

Le XVIIe siècle : Molière, La Bruyère. — Renaissance du sentiment poétique à la fin du XVIIIe siècle. — La renaissance littéraire au XIXe siècle.

(1). Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans le détail. On trouvera des renseignements curieux dans l'article de Mme d'Adhémar, pages 145 et suiv., sur une certaine conférence de l'honorable M. Doumic, professée le 15 décembre 1896 dans l'externat congréganiste dont le nom ne nous est pas révélé. Il semble que les impressions éprouvées par les patrons de ces sortes de cours hybrides aient déterminé l'ouverture définitive du nouvel enseignement.

DEUXIÈME SÉRIE

Lundis 22 février ; 8, 15, 22, 29 mars et 5 avril

à 2 heures

Histoire de l'Eglise primitive

M. L'ABBÉ BATTIFOL

Jérusalem : Saint Jacques. — Jérusalem : les origines des trois premiers Evangiles. — Rome : Saint Pierre — Rome · les chrétiens et les lois romaines. — Ephèse : Saint Jean. — Ephèse : l'Apocalypse.

à 3 h. 1/4

Notions de droit public et administratif

M. LE COMTE MATHEUS

Le droit public et les constitutions de la France. — Organisation des pouvoirs publics. — Séparation des pouvoirs. — Elections.

Mercredis 24 février ; 3, 10, 17, 24 et 31 mars

A 2 h. 1/2

Histoire contemporaine

(*Les grandes lignes du Consulat*)

M. HENRI WELSCHINGER

État de la France en l'an VIII. — Les plans du premier Consul. — Administration et réorganisation. — Le passage des Alpes. — La victoire de Marengo et ses conséquences. — Le traité de Lunéville et le traité d'Amiens. — Le Concordat. — Les grandes institutions. — Le Consulat à vie· La rupture avec l'Angleterre. — La conspiration de cadoudal. — La mort du duc d'Enghien. — Résumé et vue d'ensemble.

à 3 h. 3/4

Littérature ancienne

M. L'ABBÉ BERTRIN

Les grands noms et les grandes œuvres. — La poésie épique dans l'Antiquité. — Virgile et Homère.

Vendredis 26 février ; 5, 12, 19, 26 mars et 2 avril

à 3 heures

Découvertes scientifiques contemporaines

M. BRANLY

Phénomènes électriques.

à 4 h. 1/4

Droit civil

M. JULES JAMET

Organisation de la Famille et de la Propriété d'après les lois françaises. — Puissance paternelle. — Tutelle. — Mariage. — Contrats. — Propriété. Successions. — Donations et testaments.

On serait curieux de savoir quel accueil ont rencontré ces cours, et s'ils réunissent une nombreuse clientèle : nous espérons que les résultats obtenus à la fin de l'année scolaire seront livrés à la publicité. — Mme la vicomtesse d'Adhémar, à la fin de son substantiel article, laisse entrevoir la création possible, si la tentative de l'Institut réussit, de futures écoles normales destinées à préparer un personnel, — laïque et religieux, — d'institutrices pourvues d'une culture supérieure qui permette d'affronter la rivalité universitaire sur le terrain de l'enseignement secondaire.

UNIVERSITÉ DE CAEN

I. Fêtes d'inauguration de l'Université.
II. Travaux des Facultés de Caen en 1895-96.
III. Académie de Caen : Ecoles supérieures de Rouen.

I. Les fêtes. Nous devons à la Société des amis de l'Université un substantiel compte-rendu des fêtes célébrées à Caen pour l'inauguration de l'Université, édité avec un luxe et une élégance remarquables. Cette Société, fondée il y a deux ans, ne compte pas moins de 720 membres : après

avoir consacré toute son influence, et dépensé généreusement ses ressources pour rehausser l'importance des établissements d'enseignement supérieur à Caen, elle a la joie d'obtenir une première et glorieuse récompense de ses efforts : mais, elle le proclame elle-même, « son rôle n'est pas terminé ; il commence. C'est à elle qu'il appartiendra de provoquer, de stimuler et de soutenir les efforts qui devront tendre à donner aux Facultés de Caen un caractère original et bien normand, et leur assigner une place à part dans l'ensemble harmonieux des Universités françaises. »

Les fêtes organisées par la Société des Amis de l'Université ont duré trois jours, et se sont succédé dans l'ordre suivant : 1er jour : Séance solennelle de rentrée des Facultés, assemblée générale des Amis de l'Université, grand banquet par souscriptions ; — 2me jour : Représentation de gala au théatre de Caen ; — 3me jour : réception chez le Recteur.

Ces solennités ont attiré un grand concours de population, où se remarquaient de nombreux représentants des diverses régions du ressort académique et des trois ordres d'enseignement : des manifestations éclatantes de sympathie ont entouré l'inauguration de l'Université ; les autorités, les corps élus, la presse de toute nuance y ont pris une part cordiale.

L'espace dont nous disposons nous interdit, on le comprend, de relater par le menu les détails des fêtes de Caen, dont plusieurs sont touchants et quelques-uns pittoresques. Il faudrait tout raconter, depuis le départ du cortège universitaire, défilant, recteur en tête et précédé du drapeau de l'Association des étudiants, pour se rendre du palais académique à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au banquet, où d'éloquents orateurs ont fait entendre des discours pleins tour à tour d'une joie vibrante, d'un patriotisme touchant, d'un piquant *humour*. Nous ne pouvons que rappeler les noms des personnes considérables qui ont porté la parole : Ce fut d'abord M. le recteur Zévort, dont on trouvera plus loin le discours inaugural prononcé à la séance solennelle de rentrée, et qui n'a pas été moins bien inspiré dans son toast que dans sa harangue officielle ; on entendit MM. les Sénateurs Turgis (jadis membre de l'enseignement primaire, aujourd'hui docteur-médecin) et Tillaye, qui prit part aux travaux de la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux Universités ; puis MM. Toutain, maire de Caen, Lebret, député du Calvados. Fort intéressant encore le discours du général Arvers, qui s'est vanté d'appartenir à l'Université, en sa qualité d'inspecteur général des écoles d'enfants de troupes, et à qui l'Université de France doit une gratitude spéciale pour les paroles pleines de cœur qu'il a adressées à nos instituteurs ; vint enfin M. Gilet, trésorier de la Société des Amis de l'Université, dont le toast spirituel et enjoué a soulevé les rires et les applaudissements de tous.

Ne pouvant tout citer, nous donnerons du moins des extraits étendus du discours de M. le recteur Zévort, orateur toujours éloqueut ; mais plus spécialement inspiré encore en ce jour d'inauguration solennelle, et laissant voir toute l'émotion dont débordait son âme d'universitaire et de bon Français.

Après avoir rappelé les origines et la lente gestation de la loi constitutive des Universités, le savant recteur poursuit en ces termes :

« Je voudrais étudier la situation qui a été créée à notre Université normande et rechercher ce qu'elle doit faire elle-même, ce que doivent faire ses chefs, ses maitres, ses étudiants pour répondre aux intentions du législateur et aux vues des auteurs de la loi ; je voudrais ensuite indiquer

quels appuis, quels concours lui sont nécessaires pour l'accomplissement de la mission qui lui a été dévolue ; je voudrais enfin essayer de marquer, en quelques traits, son rôle particulier dans l'ensemble des Universités françaises.

« De par la loi, nous sommes donc Université.

« Nous sommes une Université, c'est-à-dire que nous possédons une certaine autonomie, que nous exerçons une action très réelle sur les études, que nous pouvons tracer nos programmes d'enseignement, les modifier, les étendre ou les restreindre, suivant les besoins de nos étudiants ou suivant les goûts, les préférences, les aptitudes spéciales de chacun de nos maîtres. Nous sommes une personnalité civile, c'est-à-dire que nous pouvons acquérir des dons et legs, que nous pouvons avoir des revenus propres et un budget spécial qui ne se confondra pas avec le budget de l'Etat, que nous pouvons, si nous sommes économes et bons administrateurs, nous constituer un petit trésor qui sera bien à nous et qui, pour employer l'expression populaire, ne devra rien à personne. A partir du 1er janvier 1898, le produit des inscriptions, des frais d'études, des droits de bibliothèques et de travaux pratiques entrera directement dans notre caisse. »

Mais ces avantages, surtout les avantages pécuniaires, ne peuvent profiter qu'à un centre universitaire possédant des sources abondantes de revenus. Or Caen n'a point de Faculté de médecine, et sa Faculté de droit n'est pas assez fréquentée ; si bien que, en dépit des libéralités de la Municipalité, « dont la bourse est moins large que le cœur et que sa générosité en faveur de l'Université a encore appauvrie » (toast de M. Zévort), l'Université courra risque de végéter, si les enfants de sa province continuent à la déserter pour Paris. M. le recteur fait entendre, à ce sujet, des avertissements aussi sagaces qu'élevés, et prononce un juste éloge des ressources scientifiques et littéraires de Caen. Nous lui laissons la parole :

« Que les étudiants, leurs grades conquis, aillent chercher à Paris une culture plus approfondie, passe encore. Mais est-ce bien ce haut souci d'une éducation juridique à perfectionner ou à affiner, sont-ce bien les attraits du Digeste qui les emportent loin de nous ? Et les parents, les pères, les mères ou les tuteurs qui calculent si bien, en toute autre circonstance, dans ce pays qui sait compter, ne font-ils pas un déplorable calcul en laissant s'éloigner d'eux et de nous des collégiens enivrés de leur récente émancipation ? N'ont-ils jamais pris la peine d'établir le budget de l'étudiant de Paris et le budget de l'étudiant de Caen ? Ils cèdent à la mode, à l'entraînement, aux mauvaises habitudes, si tenaces. Qu'ils résistent plutôt, par affection bien entendue : qu'ils laissent leurs enfants dans un milieu où ils seront suivis de près, appréciés, encouragés, où quelques-uns seulement, exceptionnellement doués, s'imposeront à l'attention des maîtres par l'éclat du talent ou par la puissance du travail.

« Cessez de vous plaindre que la campagne se vide, que les villes se dépeuplent, si vous contribuez tous les premiers à cette dépopulation, si vous allez chercher bien loin et à un prix élevé ce que vous avez sous la main et à meilleur marché.

« Nous tenons à conserver nos enfants, et nous avons bien raison, dans le lycée ou dans le collège de leur ville natale : pourquoi raisonner et agir autrement dès qu'il s'agit d'enseignement supérieur ? Pourquoi les abandonner à eux-mêmes, sans guides dans la vie, sans pilotes sur la mer tumultueuse ? Guides et pilotes sont là tout près, dans l'Université voisine ;

ils ne demandent qu'à diriger, qu'à conduire au port ce que vous avez de plus cher ; familles imprévoyantes, passerez-vous toujours indifférentes à côté d'eux, attirées vous aussi par les chants des sirènes lointaines ?

« Notre Faculté des Sciences, en dehors des aspirants professeurs, peut-elle de son côté réunir autour de ses chaires une nombreuse clientèle ? Oui certes, si les parents des futurs médecins comprennent également le véritable intérêt de leurs enfants. Les laboratoires de la Faculté des Sciences ou de la Faculté de Médecine de Paris sont aussi encombrés que les amphithéâtres des Facultés de Droit, et ce n'est un secret pour personne qu'à la Faculté de Médecine, nombre d'étudiants dissèquent peu ou point, parce que les salles de dissection sont inabordables.

« Pourquoi aller grossir les rangs de cette foule pressée, pourquoi laisser relativement vides ici des laboratoires tout neufs, convenablement outillés et aménagés, et que dirigent des hommes d'une science éprouvée ? On peut affirmer que la préparation au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles se fait aussi fructueusement à notre Faculté des Sciences qu'à aucune autre, et que les premières études médicales se font plus fructueusement dans notre Ecole de Médecine, grâce au développement des travaux pratiques, accessibles à tous, que dans telle Faculté pléthorique.

« Candidats aux grades qui ouvrent la carrière de l'enseignement, candidats au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles poursuivent un but professionnel ; les uns veulent être professeurs, les autres médecins. Notre haut enseignement scientifique s'adresse-t-il exclusivement à eux ? Le prétendre, ce serait le confiner dans une tâche trop restreinte, dans un cadre trop étroit : la destination d'une Faculté des Sciences est plus ample. Tous ceux qui ont quelque connaissance de l'Allemagne, ceux-là même qui n'y ont fait qu'une courte excursion, en reviennent émerveillés et inquiets ; ils nous affirment que le développement de sa puissance industrielle est aussi colossal et aussi menaçant que le progrès de sa puissance militaire. A-t-elle donc plus de grands inventeurs, plus d'illustres savants que nous ? Non pas; mais elle compte plus d'hommes sachant tirer parti des inventions et des découvertes de la science. Nous posons le germe dans la terre, nous jetons à tous les vents la semence précieuse et nos rivaux exploitent l'arbre et récoltent la moisson. Appelons donc et retenons, s'il se peut, autour de nos Facultés des Sciences, tous ceux qui sont moins curieux de la science elle-même que de ses applications. Considérable en est le nombre ; considérable aussi serait le profit que l'industrie, le commerce, l'agriculture, qui se recrutent parfois à l'étranger, pourraient tirer de la fréquentation de nos cours. Ni l'Etat ni nos Facultés ne sont responsables de ce mal de « l'absentéisme » qui sévit sur quelques-unes d'entre elles et auquel la constitution des Universités ne remédiera qu'imparfaitement, si les principaux intéressés restent sourds à l'appel que nous leur adressons. »

M. le recteur insiste ensuite sur les devoirs nouveaux imposés aux Universités en échange de l'accroissement de leurs droits et de leur liberté :

« Quels sont ces devoirs ? Le premier de tous, c'est de discerner ce que l'on attend de nous et de faire effort pour réaliser les espérances du gouvernement de la République, celles des ministres qui pendant 26 ans ont poursuivi le même but avec une remarquable continuité, celles enfin de tous les hommes éclairés qui attribuent à la loi de juillet 1896 une haute portée civilisatrice et sociale.

« Nos Facultés et notre Ecole de Médecine, devenues une Université,

restent évidemment des établissements professionnels, en ce sens qu'il faudra toujours passer par la Faculté de Droit pour être juge ou avocat, par l'Ecole de Médecine pour être médecin, par la Faculté des Lettres ou des Sciences pour être professeur. Mais la préparation aux grades reste si peu l'unique mission des membres de l'enseignement supérieur, que l'on conçoit parfaitement un enseignement supérieur auquel cette tâche ne serait pas assignée et qui n'en serait nullement amoindri. .

« Les seuls examens qui conviennent aux Facultés sont ceux qui portent exclusivement sur les matières enseignées dans les Facultés et par les Facultés, sur les programmes tracés et parcourus par leurs maîtres, ceux auxquels ne prennent part que les élèves formés par ces maîtres et non pas des inconnus venus de tous les points de l'horizon académique et jugés sur quelques réponses bégayées avec le tremblement du premier début. »

Nous donnerons, pour finir, un passage de la péroraison de ce beau discours, dans lequel l'honorable M. Zévort nous paraît avoir défini, avec un grand bonheur d'expression, le rôle à la fois régional et national des Universités de province :

« Notre Université sera régionale en ce sens qu'elle s'efforcera de répondre aux légitimes besoins de l'agriculture, du commerce ou de l'industrie locale, d'étudier l'histoire de la Normandie, sa vieille langue, son vieux droit et ses admirables monuments. Sans essayer de faire revivre un passé irrévocablement détruit, elle s'efforcera de retrouver dans les annales de sa devancière les raisons de la popularité, les causes de la longue influence de la vieille Université caennaise ; elle a déjà continué ses traditions de travail, de haute dignité professionnelle, d'étroite solidarité entre tous les membres d'une corporation qui assume, ici et ailleurs, la charge d'un grand service national.

« Cette cérémonie, en effet, Messieurs, n'est pas isolée. A l'heure où je parle, le Chef de l'Etat préside à l'inauguration de l'Université de Paris. Sa présence à la Sorbonne, celle des autorités qui me font l'honneur de m'écouter, à cette fête plus modeste, celle des représentants élus de la cité et du département, celle de tous les membres du Conseil académique, est, pour nous, un encouragement dont nous sentons tout le prix : elle signifie que vous reconnaissez la part qui revient à tous les membres de l'enseignement dans cette œuvre de relèvement de la France qui a été la tâche particulière, poursuivie sans défaillance depuis un quart de siècle, et comme la mission que s'est assignée la République.

« Messieurs, tout en travaillant pour la petite patrie normande, l'Université de Caen n'oubliera pas la grande patrie française. »

L'auditoire nombreux et distingué qui a eu la bonne fortune d'entendre prononcer ce remarquable discours, dont nous regrettons de n'avoir pu donner que des fragments, l'a couvert d'applaudissements enthousiastes et répétés. Qui donc a prétendu, remarque à ce sujet un journaliste de Caen, que les Normands sont froids? Nul ne s'étonnera que M. le recteur Zévort ait su triompher de la réserve d'une population avisée, qui ne s'échauffe qu'à bon escient.

II. Travaux des Facultés de l'Université de Caen en 1895-96. Vœux. Le Rapport du Conseil de l'Université renferme l'expression des vœux exprimés par les Facultés : 1° *Sciences*. La Faculté, persuadée de l'importance de la culture mathématique pour les futurs médecins, demande que le baccalauréat *lettres-mathématiques* soit accepté comme le baccalauréat

lettres-philosophie pour l'entrée des études médicales. — 2° *Lettres*. La Faculté demande la création d'une maîtrise de conférences d'anglais, de cours complémentaires d'archéologie, de paléographie et d'histoire de l'art, enfin l'institution définitive d'une conférence de langue et grammaire latines, à la place du cours complémentaire de cet ordre, qui n'a qu'une existence précaire.

Statistique particulière des Facultés. 1. Droit. Enseignement. Le service des conférences a été organisé conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 1895. Pour chacune des deux licences, deux conférences ont été faites régulièrement pendant l'année, et même trois pour la troisième année dans le 2e semestre : on a compté 15 étudiants inscrits en 1re et en 2e année, et 25 en 3e année. Il a été fait également des conférences de droit romain et de droit civil pour les aspirants au doctorat ès sciences juridiques (16 inscrits), et des conférences de droit constitutionnel comparé et de science financière pour les aspirants au doctorat ès sciences politiques et économiques (4 inscrits).

Les cours à option, qui subsistent dans l'organisation nouvelle de la licence, pour les élèves de 3e année sont, à Caen, au nombre de 3 : Droit maritime (14 inscrits, sur 60 étudiants) ; Procédure (35) ; Législation financière (11). L'enseignement préparatoire au doctorat juridique a réuni 13 étudiants ; le doctorat politique et économique en a compté 12. Enfin, la Faculté de droit de Caen a maintenu l'usage de faire, durant le 2e semestre, deux cours hebdomadaires ouverts au grand public. Les sujets traités en 1895-96 ont été : La question des Impôts (M. Villey, professeur) ; et la Liberté de la Presse (M. Jean-Marie, professeur).

Inscriptions : L'effectif scolaire a subi une diminution ; il y a eu 734 inscriptions, au lieu de 835 en 1894-95 ; soit une différence de — 101 sur cet exercice ; mais la moyenne des inscriptions antérieures a été plutôt dépassée. Répartition des 734 inscriptions : Capacité, 85 ; licence, 560 ; doctorat, 89.

Examens : 504 examens aux thèses ont été passés ; il a été prononcé 106 ajournements, soit 21,02 p. 100, au lieu de la moyenne précédente de 19,22 p. 100. Ces examens ont donné lieu à 1.584 interrogations, dont voici les résultats : boules blanches, 324 ; blanches-rouges, 362 ; rouges, 604 ; rouges-noires, 193 ; noires, 101. La Faculté a conféré le diplôme de capacité à 26 étudiants, le diplôme de bachelier à 59, celui de docteur à 11 ; soit, en tout, 153 certificats ou diplômes. 3 étudiants en droit ont obtenu, devant la Faculté des lettres, le certificat d'études supérieures ; 3 docteurs de Caen ont été admissibles à l'agrégation des Facultés de Droit.

Travaux des professeurs : 6 professeurs ont fait paraître 11 publications.

2. Sciences. Etudiants : Les cours préparatoires à la licence ont été suivis par 24 étudiants (mathématiques, 5 ; physique, 12 ; sciences naturelles, 7), se répartissant ainsi : 3 boursiers de l'Etat, 4 boursiers départementaux, 1 préparateur, 10 répétiteurs, 6 étudiants libres. Des conférences bi-mensuelles établies, à partir du 1er mars, pour les candidats à l'agrégation de mathématiques, ont été suivies par 3 maîtres du ressort. 21 candidats étaient inscrits pour le certificat P. C. N., mais 4 d'entre eux, non bacheliers, ont dû renoncer à se présenter à l'examen ; il n'est resté, en définitive, que 14 candidats, dont 13 ont obtenu leur certificat.

Outre ses élèves réguliers, la Faculté des Sciences de Caen a compté une centaine d'auditeurs bénévoles suivant le cours de Chimie agricole, pa-

tronné par le Ministère de l'Agriculture. La station agronomique de Caen, déjà adoptée comme laboratoire départemental par le Calvados, l'a été également par la Manche.

Examens Licence : 21 candidats se sont présentés, 7 ont été reçus :

Détail.	Candidats.	Reçus.
Mathématiques	8	2
Physique	9	3
Sciences naturelles	4	2

Baccalauréat : De 259 en 1894-95, le total des candidats est tombé à 142 ; il a été prononcé 82 admissions :

Détail.	Candidats.	Reçus.
Classique (lettres-mathématiques)	60	31
Complet (ancien régime)	1	1
Moderne (lettres-mathématiques)	26	20
» (lettres-sciences)	55	30

Travaux des professeurs : 11 membres de la Faculté des Sciences ont publié 36 travaux.

3. Lettres : L'honorable doyen constate le succès persistant des cours publics, dont quelques-uns ont été suivis assidûment par des officiers de la garnison.

Le zèle des élèves-correspondants à suivre les conférences préparatoires à l'agrégation, ainsi que les efforts des répétiteurs inscrits pour la licence n'ont pas donné toute satisfaction à la Faculté. En revanche, sur 13 candidats à la licence, 12 ont profité de l'autorisation que leur accorde le nouveau règlement pour présenter des travaux personnels. On a vu revenir, d'autre part, à la Faculté, d'anciens candidats à l'agrégation d'histoire, autrefois découragés, qui ambitionnent maintenant le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie.

A part ces constatations d'ordre général, et des considérations étendues sur les avantages et surtout les inconvénients des livrets scolaires au baccalauréat, nous ne trouvons aucun détail précis sur les inscriptions reçues et les examens passés à la Faculté des lettres de Caen en 1895-96.

Travaux des professeurs : 8 professeurs ont fait paraître 23 publications.

4. Ecole préparatoire de médecine. Etudiants : De 80 élèves, l'Ecole est descendue à 76, dont 10 à scolarité momentanément interrompue. Cette diminution est due, en partie, à la suppression des officiers de santé, en partie à la transformation de l'Ecole préparatoire de Rennes en Ecole de plein exercice. Il en est résulté un exode vers Rennes d'une partie des étudiants, originaires des départements de la Manche et de l'Orne.

Répartition des étudiants : Médecine, 33 (doctorat, 25 ; officiat, 8) ; pharmacie, 43 (1re classe, 9 ; 2e classe, 34). Il a été pris 212 *inscriptions*. — *Examens* : Sur 62 examens probatoires, 50 ont été subis avec succès. 43 examens de fin d'année ont abouti à 34 admissions.

Travaux des professeurs : 2 professeurs ont publié 7 travaux.

III. Académie de Caen : *Ecoles supérieures de Rouen. 1. Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres.* L'Ecole a eu la satisfaction de voir un de ses professeurs honoré par l'Institut du prix Jecker pour ses travaux de chimie, et d'obtenir un grand prix à l'Exposition de Rouen.

Par suite d'une entente intervenue entre la Ville et l'Ecole, certains cours ont été modifiés de manière à permettre d'en faire profiter les élèves de la nouvelle Ecole supérieure de commerce de Rouen.

Y compris ces recrues, au nombre de 35, l'Ecole des sciences et des lettres a compté 80 étudiants réguliers, dont 20 aspirants au certificat P. C. N., 20 se destinant aux fonctions de conducteur des ponts-et-chaussées et d'agent-voyer, 5 se préparant à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Examens : Sur 15 candidats au certificat P. C. N., 13 ont été reçus ; un élève de l'Ecole de Rouen a été reçu à l'Ecole d'agriculture de Rennes, un autre, à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Travaux des professeurs : 6 publications ont été données par 6 professeurs de l'Ecole.

2. Ecole préparatoire de médecine. Inscriptions : Il a été reçu 388 inscriptions trimestrielles, ainsi réparties : médecine, 159 (doctorat, 100 ; officiat, 59) ; pharmacie, 229 (1re classe, 12 ; 2e classe, 217).

Examens : Doctorat, 24 réceptions ; officiat et pharmacie (fin d'études), 129 ; certificats d'aptitude, 130 ; certificats de validation de stage, 32 ; diplômes, 45.

La valeur de ces diverses épreuves est attestée par les juges des concours, qui appartiennent à la Faculté de Médecine de Paris, et qui accordent chaque année une moyenne de deux ou trois notes *très bien* aux élèves de l'Ecole préparatoire de médecine de Rouen.

ÉTRANGER

GRANDE-BRETAGNE

Une appréciation anglaise sur la méthode disciplinaire des lycées français. La note et l'extrait qu'on va lire ont été adressés à la *Revue internationale* par un correspondant anonyme :

« *Pour servir de réponse aux reproches de superficialité que les étran-*
« *gers ne manquent jamais l'occasion de nous adresser.* »

Nous laissons, bien entendu, à notre correspondant, la responsabilité de sa citation, qui est, d'ailleurs, trop précise pour qu'on en puisse contester l'exactitude, et nous reproduisons intégralement le texte anglais, en l'accompagnant d'une traduction aussi littérale que possible :

« ..... It should also be observed that the Lyceums which prepare lads for these Examinations (les Examens du Baccalauréat) are under government control, and in these establishments although corporal punishment is forbidden, other inflictions are very frequent, and such as few English parents would allow their sons to be subjected to. The withdrawal of a certain portion of the daily food, never too ample in a Lyceum, isthe form of punishment mostly in vogue... »

Ce passage se trouve à la page 61 de l'ouvrage : *On the action of Examinations, by* Henry Latham, M. A., Fellow and Tutor of Trinity Hall, Cambridge : Deighton, Bell and Co, 1877.

« Il faudrait aussi remarquer que les Lycées, qui préparent les garçons à ces examens, sont placés sous le contrôle de l'Etat, et que, dans ces établissements, bien que les châtiments corporels soient interdits, on inflige très fréquemment d'autres punitions, et de telle nature que peu de parents anglais voudraient y voir astreints leurs fils. *Le retranchement d'une certaine portion de la nourriture quotidienne, nourriture qui n'est jamais*

trop abondante dans un Lycée, est la forme de punition le plus en vigueur. »

Ce texte se passe assurément de tout commentaire, mais la méprise est de belle taille !

Cambridge. — Le dernier *University-Calendar* publié par Cambridge mentionne la présence de 2.406 étudiants, répartis entre les divers collèges de la façon suivante: Trinity, 643; St-John's, 266; Trinity-Hall 208; Caïus, 191; Clare, 171; Emmanuel, 162; Christ's, 162; Pembroke 140; King's, 133; Selwyn-Hostel, 113; Jesus, 112, A joindre 115 étudiants ne faisant partie d'aucun collège. — Il y a eu en octobre 1896, 836 immatriculations nouvelles, soit 35 de moins que l'année précédente.

Manchester. — On a compté, en 1895-96, à l'Université Victoria, 405 étudiants poursuivant l'acquisition des grades.

Oxford. — A la dernière session des Examens pour le Service civil, 3 des candidats admis étaient originaires de l'Inde (2 de la province du Bengale, et un Parsi) ; l'un de ces jeunes gens a été classé avec le nº 1. L'année précédente, un seul Hindou avait été admis.

AUTRICHE-HONGRIE

Innsbrück. Statistique universitaire pour 1895-96. — L'Université d'Innsbrück a compté 981 étudiants dans la dernière année scolaire, dont 855 régulièrement immatriculés, et 126 auditeurs autorisés à suivre les cours. Ils se répartissaient comme suit entre les Facultés: *Théologie* : 279 (245 immatriculés, 34 auditeurs); *Droit* : 260 (235 immatriculés, 25 auditeurs); *Médecine* : 301 (264 immatriculés, 37 auditeurs); *Philosophie* : 131 (111 immatriculés, 20 auditeurs); *Pharmacie*: 10. De ces étudiants, 47 étaient Hongrois, 717 originaires des autres parties de l'Empire. 217 étrangers. A noter la présence, parmi les étudiants, de 105 élèves, appartenant à divers ordres religieux.

PORTUGAL

De l'application du nouveau plan des études secondaires. — En exécution des décrets du 22 décembre 1894 et du 14 août 1895, l'honorable Dr Silva Amado, recteur du lycée central de Lisbonne, a inauguré la reprise des classes de son établissement par une allocution solennelle. Cette allocution est loin d'être une harangue d'apparat, comme nos discours de distributions de prix ; elle expose les principaux traits du régime des études secondaires, tel qu'il a été récemment établi en Portugal.

Qu'un tel exposé, sorti de la plume d'un personnage officiel chargé d'exécuter loyalement les règlements scolaires, soit exempt de toute note proprement critique, cela n'a rien que de naturel et de correct. Toutefois, il semble que, sous l'impassibilité voulue du compte-rendu de l'honorable recteur, on sente vaguement percer un peu de résignation au fait accompli, nous n'avons garde de dire de mécontement. M. le Dr Silva Amado est sûrement un classique convaincu ; il laisse entrevoir que le programme des lycées portugais se rapproche trop, à son gré, de celui des réal-gymnases allemands. La comparaison est de lui, pour dire vrai, non de nous.

Le modèfe de l'organisation des lycées portugais est, au dire de l'honorable recteur, le gymnase allemand, du moins dans ses traits principaux. Toutefois, il y a une différence essentielle : la langue grecque a été com-

plètement éliminée du programme portugais. Le règlement du 14 août 1895 prescrit, en revanche, d'insister avec force sur l'enseignement du latin, seule langue morte conservée.

Les lycées centraux du Portugal sont divisés en classes, qui se groupent en 3 sections: classes inférieures, moyennes et supérieures. Il y a en tout 7 classes, soit aussi 7 années d'études. Ici encore le type allemand n'a pas été suivi, puisque celui-ci comprend 9 années d'études, avec 6 classes, dont plusieurs de même numéro, se distinguant en supérieures et inférieures (*ober*, *unter*). Pareillement, tandis que la langue latine est enseignée, dans les gymnases allemands, pendant 9 années, avec 7 heures par semaine dans les 7 classes inférieures, et 8 dans les deux classes terminales, cette même langue, en Portugal, s'étudie 6 heures par semaine dans les deux premières classes du lycée central, 5 heures dans les deux suivantes, 4 heures dans les trois classes supérieures.

Parmi les langues vivantes, l'allemand tient la place d'honneur: 5 heures par semaine (ou 4), lui sont consacrées pendant cinq années ; le français s'étudie pendant quatre ans, à raison de 3 ou 4 heures par semaine; l'anglais, pendant trois années seulement. Encore cette dernière langue est-elle facultative pour les élèves qui se destinent à suivre plus tard les cours de l'enseignement supérieur.

L'enseignement de la philosophie fait partie du programme des lycées portugais; les sciences physiques et naturelles y tiennent une grande place; elles figurent, en effet, ainsi que le dessin, au programme de toutes les classes. Enfin ni la religion, ni le chant, ni la gymnastique ne s'enseignent dans les lycées. L'honorable Dr Silva Amado exprime, à juste titre, son regret de l'absence des exercices gymnastiques, si utiles pour combattre la fatigue intellectuelle qui résulte d'une sérieuse application à l'étude.

Les examens paraissent être une véritable charge pour les professeurs des lycées portugais, bien que les nouvelles lois les aient sensiblement réduits. Au dire de notre auteur, une partie considérable de l'année scolaire est encombrée par les examens des élèves dits *extranhos* (non pas externes, mais étrangers aux lycées). Pour les *internes*, la loi établit un examen d'entrée, un examen de passage, un examen de sortie, sans compter les examens complémentaires sur des disciplines spéciales. Un coup-d'œil jeté sur les tableaux cités par le Dr Silva Amado permet de constater que les examens tiennent, en effet, une grande place dans l'activité des professeurs des lycées portugais. En 1840, on en fit passer 62 en tout; en 1885, 2028 ; en 1894, 4186!

RUSSIE

Cours publics fondés par l'initiative privée. — Un essai véritable d'extension universitaire vient d'être tenté dans quatre villes de Russie : Kazan, Kharkof, Kief et Odessa. Des cours publics, payants, s'il est possible, mais gratuits au besoin, ont été créés, par l'initiative privée, concurremment avec les cours universitaires officiels. L'ensemble des cours, dans chacune des villes précitées, embrasse de neuf à dix matières ; on peut s'y faire inscrire pour la somme de 20 roubles (50 francs) par semestre. L'inscription semestrielle aux cours portant une seule matière se paie 3 roubles, à raison de deux leçons par semaine: pour une seule leçon hebdomadaire, le droit est de 1 rouble 1/2; il est même possible d'as-

sister à une seule leçon moyennant une entrée de 25 à 50 copeks, soit de 0 fr. 65 à 1 fr. 25. On signale, à Odessa, les chiffres suivants, représentant la fréquentation moyenne des cours libres de cette ville pendant le dernier semestre : mathématiques spéciales, 114 auditeurs ; géométrie analytique, 72 ; physique, 302 ; chimie, 153 ; minéralogie, 137 : botanique, 143 ; zoologie, 286 ; bactériologie. 341, anatomie, 350. Il ne faudrait pas croire, au vu de cette affluence dans les cours scientifiques, que la littérature, la philosophie et l'histoire soient exclus des programmes du nouvel enseignement privé.

Des cours sur ces matières ont été faits à Kief. Mais la défiance de l'autorité russe, toujours en éveil lorsqu'il s'agit de l'enseignement de sciences dangereuses, comme la métaphysique, par exemple, oblige à de singuliers subterfuges. Nous apprenons ainsi qu'il a fallu déguiser, dans les programmes des cours libres, la métaphysique sous le nom au moins bizarre de *psycho-physique*, pour éviter tout désagrément. Quoi qu'il en soit, la tentative que nous venons de noter semble intéressante : il sera curieux de savoir quelle en sera la durée.

Gymnases russes. — Les gymnases russes n'étaient guère connus, ou du moins n'attiraient guère l'attention en France avant que de récents évènements eussent fourni à de jeunes élèves de Russie l'occasion d'échanger avec leurs camarades de ce pays de chaudes manifestations de sympathie. Nous avons appris ainsi qu'il existait là-bas des sortes de lycées analogues aux nôtres. On sera peut-être bien aise d'en prendre une connaissance plus précise, et cette tâche nous sera facilitée par l'intéressant résumé publié dans les « Archives pédagogiques » par l'honorable Dr Fahrenberg, « *oberlehrer* » à Brunswick.

Les gymnases russes, seuls qualifiés pour préparer aux études de l'Université, font remonter leur naissance au règne de l'impératrice Catherine II, bien que leur organisation ne date effectivement que de 1828 ; à cette date, en effet, on trouve des statuts réglant spécialement les droits et privilèges accordés aux élèves qui se distinguaient dans l'étude de la langue grecque. 1852 vit introduire dans le programme des gymnases russes l'étude des mathématiques et de l'histoire naturelle. Mais la véritable charte d'institution de ces établissements est le règlement de 1864, imposant l'étude des langues mortes comme base principale de l'enseignement, et comme condition nécessaire de l'admission aux Universités.

Tels sont encore aujourd'hui les principes dont s'inspirent les plans d'études des gymnases, bien qu'une règlementation nouvelle, datant de 1871, y ait introduit certaines modifications, notamment en ce qui concerne la place plus grande faite aux sciences. On peut dire sans exagération qu'en Russie l'enseignement secondaire est purement et uniquement classique.

Il serait faux toutefois de conclure de là que rien n'ait été tenté en faveur des études dites modernes : depuis 1872, la Russie est dotée d'écoles réales à 6 ou 7 classes, destinées à fournir une instruction d'un caractère pratique aux jeunes gens qui se vouent aux Écoles techniques supérieures. Il ne semble pas que les écoles réales aient été fondées avec une conscience bien nette des services qu'elles devaient rendre. Nous voyons, en effet, que leur plan d'études, reposant essentiellement sur l'enseignement de la langue maternelle, des mathématiques et des sciences naturelles, fut vite accusé d'être trop théorique.

On créa donc, dans ces écoles, des classes d'enseignement pratique des divisions d'application, si l'on peut dire : mais, dès 1888 cette bifurcation à l'infini fut abandonnée, et les écoles réales redevinrent des établissements de culture générale ; on n'y maintint plus d'autre section pratique que la division des études commerciales, avec un curriculum de 6 à 8 années. Ce système ne paraît pas avoir grandement réussi. D'une part, on note, pour l'année 1887, par exemple, l'existence de 100 écoles réales seulement dans toute l'étendue de l'Empire russe, contre 230 gymnases. D'autre part, les documents les plus officiels avouent que la plupart des industriels russes choisissent rarement leurs employés parmi les anciens élèves des écoles réales. Ils leur préfèrent les jeunes gens élevés dans les écoles industrielles supérieures, ou même de simples ouvriers formés par la pratique de leur métier. Il est difficile, en présence de ces constatations contredites par d'autres documents non moins officiels, d'après lesquels toutes les grandes villes de l'Empire, voire en Sibérie et et dans le Caucase, sont pourvues d'écoles réales, d'asseoir un jugement fondé sur l'état des études réales en Russie.

Il existe, entre les écoles réales et les gymnases russes, un trait d'union : ce sont les pro-gymnases, dont les 4 classes inférieures ont un programme identique à celui des classes correspondantes des écoles réales. A l'entrée de la 5e classe, les écoliers peuvent choisir entre les deux ordres de culture, et soit continuer les études modernes, soit embrasser la carrière scientifique et littéraire qui s'ouvre pour eux au gymnase. Une ingénieuse disposition de la loi permet, inversement, aux élèves des 4 classes inférieures des gymnases et pro-gymnases d'entrer de plain-pied et sans examen dans la 5e classe d'une école réale. Cette sorte de pont jeté entre les deux enseignements, par le statut de 1872, constitue une tentative louable et pourrait devenir un acheminement vers l'école unique ; mais les esprits ne semblent pas mûrs pour cette solution, ni en Russie, ni ailleurs.

L'âge réglementaire d'admission au gymnase est 10 ans ; les études se continuent jusqu'à la dix-septième année accomplie. Il est très sagement interdit par la loi de former des classes de plus de 40 élèves ; enfin, l'exclusion est prononcée contre tout écolier qui a suivi sans succès la même classe deux années de suite.

Les gymnases russes comprennent 8 classes (non comptée la classe préparatoire), dont le programme respectif embrasse les matières suivantes :

Religion (11 heures dans les 6 premières classes, ainsi réparties : 2 heures de la 1re à la 5e, une heure en 6e) ; *langue et littérature russes* (24 heures, dont 4 dans les 3 premières classes, 3 en 4e et 5e, 2 de la 6e à la 8e) ; *latin* (49 heures, savoir : 8, 7, 5, 5 dans les 4 premières classes, 6 dans les 4 supérieures) ; *grec* (37 heures, 6 de la 3e à la 7e, 7 en 8e) ; *logique* (1 heure, en 7e) ; *calcul* (10 heures, dont 4 en 1re et 2e, et 2 en 3e) ; *algèbre* (8 heures, dont 2 en 3e, 4e et 5e, et une en 6e et 7e ; *géométrie* 5 heures : 2 en 4e et 5e, une en 6e) ; *trigonométrie* (5 heures : 2 en 7e 3 en 8e) ; *géométrie appliquée à la géographie* (une heure en 8e) ; *physique* (6 heures, à raison de deux dans chacune des classes numérotées 6, 7 et 8) ; *histoire naturelle* (2 heures, en 6e) ; *histoire* (aucune indication d'heures, dans le programme ; il y a un cours sommaire sur les grandes époques, dans les classes nos 3 et 4 ; et un cours plus détaillé en 5e, 6e et 7e) ; *géographie* (10 heures, dont 2 de la 1re à la 4e classe inclusivement, et une en

7e et en 8e); *allemand* (18 heures, dont 3 de la 2e à la 5e, et 2 de la 6e à la 8e); *français* (19 heures, dont 3 de la 2e à la 6e, et 2 en 7e et 8e).

Si nous récapitulons ces données, nous trouvons que les gymnases russes consacrent : aux langues mortes, 86 heures, aux langues vivantes, 37; à la langue nationale, 24; aux sciences, 37; à la géographie, 10; à la logique, 1.

L'histoire reste en dehors de ce calcul, faute de données exactes sur le nombre d'heures qui lui est consacré. L'horaire respectif de chaque classe s'élève par semaine à 16 heures en 1re, 25 en 2e, 29 en 3e, 28 en 4e, 27 en 5e, 26 en 6e, 25 en 7e, 26 en 8e (toujours non comprise l'histoire). On voit que le maximum de l'effort est exigé des écoliers de 3e et de 4e, soit d'enfants âgés de douze à 14 ans. Ce résultat n'est peut-être pas le plus conforme aux lois de l'hygiène et de la pédagogie.

La discipline des gymnases russes ne laisse pas de paraître assez étroite ; les maîtres, comme les élèves, sont soumis à des obligations un peu rudes.

Les professeurs des gymnases, placés sous le contrôle de l'inspecteur des études, sont responsables de la conduite des élèves dans l'établissement et *hors de* l'établissement; les gymnases étant généralement des internats, 15 élèves en moyenne sont confiés à la surveillance personnelle de chaque professeur.

Les professeurs sont tenus à un certain nombre d'heures de présence journalière dans l'établissement; ils n'y doivent paraître qu'*en uniforme*. Les marques de respect que doivent rendre les écoliers sont réglementées; ils se lèvent à l'entrée du professeur, et restent debout jusqu'à ce que celui-ci soit monté dans sa chaire. Une prière est alors dite par un élève, et la classe commence. Il est tenu un registre détaillé de l'emploi de chaque classe; les incidents quotidiens relatifs aux études, au travail et à la conduite y doivent être relatés. Les heures de classes sont, de 9 heures du matin à 2 heures 1/2 ou 3 heures de l'après-midi; la durée de chaque classe est de 45 à 55 minutes.

Les règlements fixent minutieusement les détails de la discipline imposée aux élèves des gymnases. Cette discipline les astreint au gymnase, les suit dans la rue et jusque dans la maison paternelle. L'élève rencontré dans la rue est, en principe, considéré comme devant être ou au gymnase, ou à la maison, et traité en conséquence. La punition la plus sévère que puisse encourir un élève du gymnase est l'exclusion, avec interdiction d'entrer dans n'importe quel établissement similaire de l'Empire. Ceci pour les cas extrêmes. Un fragment des règlements du gymnase de Kiev, cité par le Dr Fahrenberg, fera connaître les obligations et interdictions variées dont est surchargée la vie d'un écolier russe.

Tout d'abord, il a un uniforme, et ne doit point le quitter. Il lui est défendu (à juste titre !) de fréquenter les lieux de plaisir; mais on lui permet le jardin botanique. Il ne peut aller au théâtre sans une autorisation expresse de l'administration du gymnase, et sans un billet spécial délivré par cette administration ; les galeries du théâtre lui sont consignées (pourquoi ?) Naturellement, il est sévèrement interdit aux élèves des gymnases de fréquenter des cercles ou des sociétés secrètes ; bien plus, ils ne doivent aller ni à un bal, ni à une mascarade, ni dans une société de danse, ni au café, ni chez un confiseur (cela est dur !) Le règlement de Kiev est prolixe sur ce chapitre. — Autre défense : un élève du gymnase

ne doit ni patiner sur le Dnieper, ni se promener hors de la ville sans être accompagné. De même, il ne doit pas être rencontré seul, passé 9 heures du soir, soit dans les rues, soit hors du domicile paternel, à moins d'être pourvu d'une autorisation spéciale. Il doit porter toujours sa carte d'élève, et la produire à la première réquisition de tout fonctionnaire ou agent de police. En cas de résistance, l'écolier est conduit au gymnase *manu militari*. Le port de l'uniforme, déjà signalé, se complique de l'obligation de porter, même hors des murs du gymnase, le sac d'écolier dûment garni; l'uniforme lui-même doit être *strictement boutonné*. Si l'écolier rencontre un professeur ou tout autre fonctionnaire du gymnase, le règlement l'avertit d'avoir à *s'incliner*, en levant sa coiffure.

Nous en aurons fini avec ce code scolaire, mélange bizarre de prescriptions sensées, de puérilités et de caporalisme, lorsque nous aurons noté la défense absolue faite aux écoliers d'emprunter des livres aux bibliothèques publiques et de lire tout autre ouvrage que ceux qui figurent dans la bibliothèque du gymnase, et l'interdiction de prendre aucune leçon particulière sans autorisation spéciale de l'Administration.

Faut-il tout dire? On est moins surpris, lorsqu'on a lu ces règlements minutieux, dont l'écolier devenu élève d'Université n'est que partiellement délivré, de l'esprit de sédition qui souffle parfois sur les étudiants des Universités russes.

Etudiant, l'élève du gymnase le devient de plein droit, sans aucun examen, s'il a suivi régulièrement ses huit classes et qu'il ait 18 ans sonnés. Il est vrai que le gymnase ne s'est ouvert pour lui qu'après examen, et qu'il a dû subir annuellement, en avril ou en mai, une épreuve publique d'ascension. Il suffit d'avoir suivi convenablement sa classe pour ne point être exposé à échouer à l'examen de passage, ni à l'examen final.

Les avantages assurés aux *abiturienten* des gymnases sont assez considérables. La possession du certificat d'études classiques réduit le service militaire à un an et demi (au lieu de 6 ans); les étudiants des Universités ne servent que six mois. Notons, au passage, que les jeunes gens sortis des écoles techniques et industrielles servent 3 ans; et ceux qui possèdent un certificat d'études primaires, 4 ans au lieu de 6. (La statistique militaire russe de 1888 ne signalait que 20 p. 100 d'illettrés parmi les recrues de l'armée; ce qui est une proportion relativement faible pour la Russie.)

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Le Congrès des Sociétés savantes.

Nous reproduisons l'extrait suivant du discours prononcé par M. Alfred Rambaud, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le 24 avril 1897, à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements et des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à la Sorbonne :

Il y a cinq mois, dans cette même salle de la nouvelle Sorbonne, nous inaugurions, en présence de M. le Président de la République, le régime nouveau que la loi de juillet 1896 a institué pour notre enseignement supérieur, le régime du groupement des facultés en Universités presque autonomes.

De même que M. le Président da la République avait voulu, devant l'Université de Paris, apporter à toutes les Universités françaises « le témoignage des sympathies nationales », je suis heureux, en présence des membres de ce Congrès annuel, de pouvoir donner à toutes les sociétés de province, dont vous êtes ici les délégués, l'assurance des sentiments de sympathie et de gratitude avec lesquels le gouvernement de la République suit leurs utiles travaux.

Ces sentiments datent de loin. Quand M. Guizot faisait appel aux sociétés de province, cherchant à les réunir pour un effort commun, il proclamait bien haut qu'il n'avait « nul dessein de porter atteinte à la liberté, à l'individualité des sociétés savantes, ni de leur imposer quelque organisation générale ou quelque idée dominante ». Vous vous souvenez de ces paroles ; elles sont, pour ainsi dire, inscrites en tête de votre charte. Tous les ministres de l'Instruction publique, depuis plus de soixante ans, ont manifesté le même respect pour la liberté et l'individualité de vos compagnies.

En instituant le Comité des travaux historiques, on n'a point prétendu leur imposer une tutelle, mais uniquement, suivant les paroles mêmes de ce grand Ministre, « leur transmettre, d'un centre commun, les moyens de travail et de succès qui ne sauraient leur venir d'ailleurs, et recueillir a ce même centre les fruits de leur activitè, pour les répandre dans une sphère plus élevée ». Quant à vos réunions annuelles, elles sont restées, suivant l'expression d'un de mes plus récents prédécesseurs, des « fêtes de la science libre».

Ce régime n'a point nui à votre activité ; car aux sociétés savantes qu'avait connues M. Guizot, les unes se rattachant par leurs origines aux académies de l'ancienne France, les autres nées de son temps, mais qui, pour la plupart, ont déjà célébré leur cinquantenaire, ne cessent de s'en ajouter chaque année de nouvelles. Celles-ci, en général, adoptent des titres moins compliqués que ceux qui sont consacrés par un antique usage ; elles

se proposent un but plus rigoureusement défini que les anciennes ; elles se vouent plus exclusivement à l'étude de telle branche de la science ou de l'art français.

L'organisation du Comité central, celle de vos assises annuelles ont dû se transformer pour mieux répondre à cette multiplication, à cette floraison spontanée des sociétés savantes de province.

Le Comité des travanx historiques est devenu le Comité des travaux historiques *et scientifiques*, et votre Congrès a dû se fractionner en sections de plus en plus nombreuses.

Au temps de M. Guizot, on ne connaissait que la section d'Histoire et de Philologie et la section d'Archéologie. Puis s'est formée la section des Sciences. Sous le ministère de M. Jules Ferry est venue s'adjoindre à celles-là la section des Sciences économiques et sociales. La création d'une section de Géographie a coïncidé avec la splendide expansion de notre empire colonial. La section des Sciences à son tour s'est subdivisée, et nous comptons parmi les sous-sections celle de Médecine et d'Hygiène et celle de Photographie. Toutes les salles de cette vaste Sorbonne sont occupées par vos séances multiples et simultanées ; la durée du Congrès a dû être portée à quatre jours, à raison de deux séances par jour. Enfin, la réunion des sociétés des beaux-arts des départements, qui a dû adopter les locaux de l'Ecole des beaux-arts, forme une sixième section de ce grand Congrès vraiment national.

Si j'invoquais tout à l'heure le souvenir d'une autre solennité intellectuelle, celle du 19 novembre 1896, c'est que, à mon sentiment, ces deux grands faits, le groupement des facultés en Universités régionales et l'importance croissante du Congrès formé à Paris par les délégués des sociétés de province, sont comme les deux manifestations d'une même évolution.

D'une part la science officielle accepte une sorte de décentralisation, et nous espérons bien que les universités nouvelles, dont les villes et les départements appelaient de la même ardeur que nous la fondation, y deviendront des centres puissants de rayonnement, y trouveront de cordiales et actives sympathies, y puiseront des éléments de force et de durée, et, en revanche, sauront, comme elles ont déjà commencé à le faire, s'adapter aux conditions de la vie locale, aux besoins intellectuels, scientifiques et économiques des régions qui les ont adoptées de si grand cœur ; d'autre part, la science libre que vous représentez, en acceptant une certaine centralisation, à la fois compatible avec la liberté et l'individualité de vos sociétés et nécessaire à leur développement scientifique, deviendra comme les sections d'un immense atelier de travail en commun et comme autant d'officines où s'élaboreront et se renouvelleront les éléments de la science nationale. Et ainsi, comme par l'effet d'une puissante circulation, sans cesse la vie affluera au cœur de la France pour être ensuite distribuée avec une intensité nouvelle dans tous ses membres : Universités régionales, congrès national des sociétés de province, c'est par ce double organisme que sera conjuré ce qu'ont tant redouté nos devanciers : la pléthore au centre et l'anémie aux extrémités...

Congrès olympique du Havre.

Un Congrès olympique aura lieu au Havre, en juillet-août 1897. Il est organisé par le Comité international des Jeux olympiques, sous la prési-

dence d'honneur de M. le Président de la République française, et traitera des questions d'hygiène, de pédagogie, etc., se rapportant aux exercices physiques.

Le Comité international des Jeux olympiques constitué à la Sorbonne, le 23 juin 1894, par le Congrès olympique international de Paris est composé ainsi qu'il suit :

MM. le Baron Pierre de Coubertin, Secrétaire Général de « l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques », *Président du Comité*; E. Callot, ancien Président de l'« Union des Sociétés de Gymnastique de France », *Secrétaire-Trésorier*; D. Bikelas, ancien Président du Comité; le Général de Boutowski, Attaché à la Direction des Ecoles spéciales militaires russes ; le Commandant Balck, premier Professeur à l'Institut central de Gymnastique de Stockhlom; Lord Ampthill; C. Herbert, Secrétaire de « l'Amateur Athletic Association » : W. M. Sloane, Professeur à l'Université de Columbia; le Docteur Gebhardt, de Berlin ; Fr. Kemény, ancien Directeur de l'Ecole royale de Budapest ; le Docteur Jiri Guth, Professeur au Lycée de Prague: le Duc d'Andria-Carafa, de Naples; le Comte M. de Bousies, de Bruxelles; L. A. Cuff, Secrétaire de la « N. Z. Amateur Athletic Association », Christ-Church (Nouvelle-Zélande); J. B. Zubiaur, Recteur du Collège National de l'Uruguay.

Les Commissaires du Congrès sont : MM. W.Langstaff, 67, Grand-Quai, Le Havre ; Ch. Jacquemin, 67, rue Victor-Hugo, Le Havre ; M. Henrotin, Bourse, rue Dupleix, Le Havre; R. Fabens, 22, rue de Verneuil, Paris. Le Trésorier est : M. Georges Lafaurie, à la Bourse, rue Dupleix, Le Havre. Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées à l'un des Commissaires, ou aux Bureaux du Comité International: 229, rue Saint-Honoré, Paris.

PROGRAMME DU CONGRÈS

Pédagogie. — De la Psychologie des Exercices physiques ; — particularités propres à chacun d'eux. De la distinction entre les Jeux libres et les Exercices commandés ; — avantages et inconvénients des uns et des autres. De l'action morale des Exercices physiques sur l'enfant, sur l'adolescent ; — Influence de l'effort sur la formation du caractère et le développement de la personnalité. De l'Organisation des Exercices physiques dans les Lycées et Collèges ; les élèves peuvent-ils les organiser et les diriger eux-mêmes, et de quelle façon ? — Conséquences de l'indépendance laissée aux élèves. — Rôle de l'autorité.

Hygiène. — De la Physiologie des Exercices physiques ; — Règles hygiéniques propres à chaque forme d'exercice. De l'Enseignement de l'Hygiène dans les Lycées et Collèges ; — Programme de cet Enseignement. Du Vêtement. De l'Hydrothérapie envisagée comme complément de l'Exercice physique ; — sous quelle forme elle doit être employée.

Sport. — De la questiou des Prix en espèces et la définition de l'Amateur. De l'Organisation des Concours internationaux ; — Périodicité et conditions générales. De la Création d'une Union Olympique universelle et d'un « Bulletin Olympique universel ». De la Renaissance et du Développement des Exercices physiques au XIX[e] siècle ; — Histoire de ce mouvement dans les différents pays du monde.

RÈGLEMENT DES SÉANCES

Les Séances auront lieu à l'Hôtel-de-Ville du Havre. Les résolutions seront présentées, discutées et votées sous la forme de vœux.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le Congrès se composera de Membres délégués à raison de trois au plus par Société ou par Etablissement, et de Membres adhérents ; ces derniers pourront prendre part aux discussions, mais non aux votes.

Les uns et les autres devront préalablement se munir d'une carte qui leur donnera entrée aux Séances et leur permettra d'assister aux fêtes dans les tribunes ou enceintes spéciales. Les Cartes seront délivrées à partir du 1er Juillet aux Bureaux du Comité International. Paris, et à l'Hôtel-de-Ville du Havre (Bureau de l'Instruction publique). Il sera perçu pour chaque carte délivrée un droit d'enregistrement de un franc.

PROGRAMME DES FÊTES ET EXCURSIONS

Vendredi 23 juillet. — Réunion à Rouen (Grand Hôtel d'Espagne). — Réception. — Visite des monuments.

Samedi 24 juillet. — Descente de la Seine en bateau à vapeur. — Déjeuner à bord. — Arrivée au Havre. — Réception sur le quai. — Soirée théâtrale à prix réduits.

Dimanche 25 juillet. — L'après-midi, garden-party, donné par « Le Havre Athletic Club ». — Le soir, Fête de gymnastique aux flambeaux sur la place Gambetta.

Lundi 26 juillet. — Le matin, Séance solennelle d'ouverture. — L'après-midi, séance. — Le soir, Fête vénitienne sur le bassin du Commerce et projections lumineuses.

Mardi 27 juillet. — Le matin, séance. — L'après-midi, excursions en bateau à vapeur à Honfleur d'où l'on gagnera Trouville-Deauville en voitures par la Côte de Grâce, et retour au Havre en bateau pour l'heure du dîner.

Mercredi 28 juillet. — Le matin et l'après-midi, séances. — Le soir, soirée musicale ou théâtrale à prix réduits.

Jeudi 29 juillet. — Le matin et l'après-midi, séances. — Le soir, Fête de nuit. — Embrasement des falaises et retraite aux flambeaux.

Vendredi 30 juillet. — Le matin, séance. — L'après-midi, excursion en voitures et bateau à Fécamp (Visite de l'établissement de la Bénédictine de l'Abbaye). — Retour par Etretat.

Samedi 31 juillet. — Séance publique. — Présentation des rapports. — Le soir, Banquet de clôture au Grand Hôtel Frascati.

Dimanche 1er août. — L'après-midi, Régates. — Le soir, parade vélocipédique aux flambeaux.

Excursion à l'Ile de Wight. — Départ le 1er août au matin. — Retour le 3 août dans la matinée. La traversée aura lieu sur un des superbes bateaux des lignes d'Angleterre jusqu'à Cowes d'où l'on fera le tour de l'île en passant par Yarmouth — Alun-Bay — Ventnor — Ryde.

PRIX A FORFAIT :

Les membres du Congrès pourront séjourner à forfait, à Rouen et au Havre, aux conditions suivantes :

Transports — Hôtels (chambre, service et bougie, 3 repas par jour, menu de la table d'hôte) — Visite des monuments — Les excursions en bateau et en voiture — Le banquet et la réception de clôture au Grand Hôtel de Frascati, etc. ; a partir de Rouen inclus le 23 juillet pour déjeuner et jusqu'au 31 juillet après le banquet : série A (hôtel Frascati), 148 francs ; série B

(hôtel de Bordeaux, hôtel Tortoni), 130 francs. Série C (hôtel de l'Aigle d'Or, hôtel Suisse), 123 francs.

A partir de l'arrivée au Havre le 24 juillet pour déjeuner et jusqu'au 31 juillet après le banquet; Série A, 110 francs; série B, 97 francs; série C, 89 francs.

Excursion à l'Ile de Wight: prix à forfait : 50 francs.

Les adhésions sont reçues sans engagement et sans aucun versement, jusqu'au 1er juillet 1897. A cette date, le montant devra être versé, mais, en cas d'empêchement de partir, le remboursement sera intégralement fait, sauf la somme de 2 francs pour frais. Pour s'inscrire, s'adresser ou écrire à M. Maurice Junot, Directeur des « Voyages Pratiques », 9, rue de Rome à Paris.

Les Dames et les familles des personnes assistant au Congrès profiteront des mêmes avantages.

COUP D'ŒIL

SUR LES REVUES PÉDAGOGIQUES ÉTRANGÈRES ET FRANÇAISES

Das humanitische Gymnasium (1897, 1re livraison). M. Uhlig se livre à une étude très complète et très neuve sur les écoles d'Italie, de Grèce et d'Egypte. — Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir.

Pädagogisches Archiv (mars). *Ecole professionnelle et école réale*, par M. Alexander Wernicke, de Brunswick. — On a créé bon nombre d'écoles réales sans latin à 6 classes avec un programme d'enseignement professionnel dans la division supérieure. M. W. trouve ce système dangereux pour l'école réale supérieure dont il compromet l'enseignement plus général. Il souhaite de voir les écoles réales se rapprocher du double type d'établissements français : d'une part, les écoles primaires supérieures, d'autre part, les classes de la division moderne dans les lycées. Quant aux écoles purement professionnelles, elles doivent être placées en dehors du système général des écoles. — *Enquêtes sur l'état sanitaire des écoliers et écolières en Norvège*, par M. W. Wetekamp, de Breslau. Il ressort de cette étude que l'état de santé est, dans les écoles de Norvège, supérieur à la moyenne des autres pays et que des recherches médicales conduites méthodiquement au moyen de questionnaires précis permettent de combattre efficacement des malaises fréquemment dûs à une mauvaise entente du travail, comme les maux de tête, l'anémie, les saignements de nez. — *Le stage des professeurs dans l'enseignement secondaire en Prusse.* — Avant d'être titularisés, les candidats aux chaires des écoles supérieures attendent en moyenne 8 ans 1/3. Ils ont alors en moyenne 37 ans 1/6 ! On n'est nommé qu'à l'ancienneté, au fur et à mesure des vacances. Certains habiles gagnent un grand nombre de rangs en s'inscrivant pour des branches accessoires qui d'ordinaire ne vont guère ensemble, comme l'hébreu et la gymnastique ! Toujours est-il que l'encombrement devient à Berlin et dans tout le Brandebourg presque décourageant. — (avril). *Les recherches les plus récentes sur l'antiquité classique, et notamment sur la Grèce classique*, par M. Schmeding, de Duisburg. — S'appuyant surtout sur les travaux de M. Julius Schvarcz, M. S. démontre avec force arguments qu'à part pour le sentiment artistique, l'étude de la Grèce classique n'offre, à considérer les choses de près, que des aspirations et des tendances dangereuses pour la culture moderne. L'idéal antique présenté comme un ensemble de toutes les perfections à la jeunesse scolaire ne serait donc qu'un produit de l'imagination de ceux qui connaissent mal l'antiquité véritable. En réalité, la corruption des mœurs politiques, la misère du plus grand nombre, la mauvaise foi à l'égard des peuples, le brigandage sur terre et sur mer, la trahison, l'inceste, le meurtre,

voilà les beautés morales dont les monuments de la belle époque nous ont laissé des témoignages constants. On attend avec curiosité les conclusions que M. S. annonce pour un numéro suivant. — *Une visite au gymnase Goethe, de Francfort-s.-M.*, par M. BOESSER, de Carlsruhe. — M. B. fait un éloge enthousiaste des résultats obtenus tant en français qu'en latin par la méthode *analytique directe* et déclare que les élèves sont en avance de deux et trois classes sur la moyenne des autres écoliers. On aimerait à avoir des preuves sous les yeux. Maintenant, M. B. fait incidemment la remarque que les élèves sont triés sur le volet. Quel intérêt présente dès lors une méthode qui n'est employée que pour des intelligences d'élite par un personnel d'exception ?

Educational Review (avril). *Les Universités de l'Etat dans l'Ouest central*, par M. ANDREW, S. DRAPER (Univ. de l'Illinois). — Article plein de détails curieux sur l'organisation, les revenus, les sentiments religieux des Universités les plus récentes dans les Etats d'Amérique de l'Ouest. On y apprend entre autres choses que les Etats les plus neufs sont aussi les plus zélés pour tout ce qui concerne les questions d'éducation ; qu'un délégué officiel parcourt au nom des Universités les établissements d'enseignement secondaire pour indiquer les points où les études académiques doivent commencer et, par conséquent, où les études préparatoires doivent être conduites ; qu'un système de sélection très rigoureusement appliqué assure aux Universités le recrutement de jeunes hommes très bien doués et très travailleurs, les « meilleurs étudiants du monde » (?) ; enfin que des officiers enseignent à l'Université même les sciences militaires pour le plus grand profit de la patrie et de chacun. — *Pourquoi l'art et la littérature doivent faire partie des programmes dans l'enseignement primaire*, par M. WILLIAM T. HARRIS (Direction de l'enseignement, Washington). — Considérations très élevées et très sobres sur la valeur éducative des œuvres d'art et des œuvres littéraires pour le peuple. — *Utilisation de tous les éléments fécondants dans l'éducation communale*, par M. SAMUEL T. DUTTON (Surintendant des écoles à Brookline, Mass.). — Il est nécessaire que toutes les bonnes volontés concourent à l'œuvre de l'éducation pour que l'école ne ressemble pas au missionnaire essayant ici ou là de briser à lui tout seul les glaces du paganisme. L'église, la maison, l'école, la bibliothèque, le journal et le musée, tout cela doit concourir à l'éducation commune. M. D. montre la part qui revient à chacun de ces éléments et insiste sur le concours indispensable que les parents doivent apporter au maître. En terminant, M. D. rappelle les heureux effets de l'art musical. — *Le côté psychologique des matières d'enseignement*, par M. JOHN DEWEY, de Chicago. — Il importe de bien comprendre que les matières enseignées ne correspondent pas exactement aux rubriques des programmes. Il faut tenir compte des notions précises que les choses éveillent chez les enfants Par exemple, la géographie n'est pas pour un écolier ce qu'elle est pour un Humboldt ou un Ritter. Il y a trop souvent confusion entre les connaissances réelles et les connaissances apparentes qu'on peut communiquer à des écoliers. De là le caractère peu vivant de plus d'une leçon. — *Les honneurs dans les examens*, par Me LUCY M. SALMON (Vassar College, Poughkeepsie, N.-Y.). — L'auteur prouve avec beaucoup de force qu'il est pernicieux d'accorder des honneurs dans les examens aux candidats qui font preuve de qualités intellectuelles. La valeur morale, l'énergie, le carac-

tère, toutes les qualités du cœur échappent aux cotes des examens et ce sont pourtant les qualités morales que l'éducation s'efforce de développer. Il y aurait donc tout intérêt à supprimer les vaines et funestes satisfactions de vanité qui s'attachent aux « honneurs ». — *Les nouvelles Universités françaises*, par M. Gabriel Compayré, recteur de l'Académie de Lyon.

L'enseignement secondaire (1er avril). *Les sciences naturelles dans l'enseignement secondaire classique*, par M. Priem : M. P. propose la suppression des cours d'histoire naturelle dans les classes de sixième et de cinquième, la réduction de une heure et demie à une heure pour la conférence en mathématiques élémentaires, l'organisation d'un cours de deux heures en seconde et en rhétorique et comme conséquence le remaniement des programmes de philosophie. Les projets de réorganisation qu'il propose semblent bien faits pour arriver, ainsi qu'il le désire, à ce que tout homme cultivé possède des notions de physiologie et d'hygiène indispensables et emporte au sortir de ses études une idée précise, bien qu'élémentaire, de la méthode propre aux sciences naturelles et des résultats généraux. — *De l'effort dans l'éducation*, par M. Amigues. M. A. demande avec beaucoup de force qu'on établisse l'équilibre des facultés, qu'on développe la volonté, qu'on ne prenne pas pour unique objectif de préparer de jeunes bourgeois aux succès de salon, qu'on se débarrasse de la sensiblerie maladive mise à la mode par « les pleureurs et les marmiteux. » *L'enseignement moderne au Sénat*. par M. Boudhors. A propos des différents arguments présentés à nouveau dans la haute assemblée à l'occasion de la discussion du budget, en faveur de l'enseignement moderne, M. B. accuse certains orateurs et notamment M. Combes de faire preuve de talent et de logique plus que d'observation et de prévoyance. On pourrait inviter ceux qui dénoncent l'enseignement moderne comme une sorte de péril national à faire leur examen de conscience, à se demander s'ils ne mettent pas dans leurs objections plus d'obstination que de sincère réflexion. Voici le dilemme posé par M. B. pour les délégués de l'enseignement moderne au Conseil supérieur : produits de l'enseignement classique, ou bien ils renforceront le nombre des classiques conservateurs, ou bien, ralliés à la cause du nouvel enseignement, ils prouveront que les agrégés des enseignements classiques ne sont pas nécessairement routiniers. Eh bien, on pourrait dire à M. B. que son dilemme sert tout au plus à diviser les professeurs en deux catégories par rapport à l'enseignement moderne : Ceux qui le considèrent comme une tentative mort-née dont il ne faut plus s'occuper, et ceux qui croient y voir l'ébauche d'une œuvre à créer et qui cherchent. En tout cas l'épithète *d'utilitaire* dont on veut accabler l'enseignement moderne est-elle nécessairement un vice ? Il semble que la « culture désintéressée » ait fait assez de victimes pour qu'on s'efforce de trouver autre chose.

Revue Universitaire. *Le personnel de l'Enseignement secondaire en Italie*, par M. Charles Dejob. M. D. s'appuie sur l'ouvrage de M. Lozzi : *il personale insegnante*, pour relever des détails fort intéressants sur l'état de l'enseignement secondaire en Italie. On y apprend, entre autres particularités, les faits suivants : l'enseignement a fait de grands progrès depuis 1860. On a multiplié les écoles et les subventions, on a fait appel à tous les concours acceptant même pour maîtres les *patenti di abilitazione per titoli*, auteurs de publications estimables; les langues vivantes sont encore

sonnel de cette branche est inférieur; toutefois des lettrés et des savants se sont fait une réputation incontestée soit par leurs études de littérature française, soit par leurs travaux sur Shakespeare ou sur l'Allemagne. Les traitements sont insuffisants. M. Lozzi semble pencher pour le fractionnement exagéré des matières distinctes, représentées par un maître spécial.

Revue Bleue (3 avril). *L'enseignement supérieur en France d'après l'ouvrage de M. Liard* par M. Paul Janet. Résumant l'œuvre scientifique de M. Liard à propos de sa récente élection à l'Académie des sciences morales et politiques, M. J. s'arrête sur le livre où le directeur de l'Enseignement supérieur a retracé l'évolution des Facultés et des écoles spéciales jusqu'à la création des Universités. Au XVIIIe siècle pas un des grands savants qui ont illustré et révolutionné la science n'était sorti des universités; à notre époque tous les grands savants, à peu d'exceptions près, appartiennent à l'enseignement. L'enseignement s'est constamment acheminé vers l'unité de la science. M. J. ne nie pas la supériorité des universités sur les écoles spéciales, mais il tient à ne pas méconnaître ce que l'Ecole Polytechnique, l'Ecole Normale, le Muséum, le Conservatoire des Arts et Métiers ont produit de fécond. L'université impériale a surtout eu à souffrir d'après M. J. d'avoir été nationale et libérale. L'œuvre de 1810 établit les trois degrés d'enseignement primaire, secondaire, supérieur. Le dernier degré n'existait pas antérieurement, tout au moins pour les lettres et les sciences. Les écoles centrales de la révolution présentaient très négligées en moyenne et le personnel... sentaient un mélange hybride d'enseignement supérieur et d'enseignement secondaire. Ce sont les universités impériales qui virent naître la philosophie scientifique avec Royer Collard, l'histoire avec Guizot, l'histoire de la philosophie et l'histoire littéraire. Sous la Restauration, l'Université a vécu : c'était tout ce qu'elle pouvait demander. Plus tard, malgré les avis de Guizot et de Cousin, les Facultés séparées se multiplièrent : en 1830, en 1848, sous le second empire et même dans les débuts de la troisième République le nombre des Facultés augmenta considérablement et ce fait était, dit-on, rattaché à la question de la collation des grades. Quoiqu'il en soit, la reconstitution de grandes Universités devint nécessaire et M. Liard, ainsi que son prédécesseur, M. Dumont, aura l'honneur d'avoir préparé par une série de mesures efficaces cet événement considérable.

Revue pédagogique (avril). M. Buisson revient sur la lettre de M. Tarde et le remercie d'avoir montré avec tant de force l'injustice des reproches adressés à l'école. Il insiste sur le fait que la France se déchristianise et prouve que l'école doit nécessairement s'affranchir de la tutelle de l'Eglise, comme l'ont fait peu à peu tous les services publics et toutes les institutions. L'œuvre de laïcisation remonte à Saint-Louis. M. Buisson croit qu'il n'y a aucune raison d'avoir peur des crises morales et sociales que nous traversons.

Revue des Revues (avril). Peinture exacte et vive du *duel dans les Universités allemandes*, par E. Lacordaire.

L. W.

BIBLIOGRAPHIE

Formation de la politique britannique par Sir John Robert Seeley Traduction du Colonel Baille. Armand Colin 1896. 2 vol,in-18, xxix, 427 et 395 pages.

Dans son enseignement comme dans ses écrits, Seeley est toujours resté fidèle à la conception très haute qu'il s'était faite de l'histoire. Elle était à ses yeux l'école des hommes politiques, dont l'Université devait être la pépinière. L'historien ne se bornera pas à étudier l'Etat sous un aspect particulier, il n'examinera pas seulement sa constitution c'est-à-dire sa structure, son développement économique, sa forme religieuse; jamais il ne perdra de vue les liens qui unissent la politique intérieure à la politique étrangère, aux relations internationales. L'histoire de la Grande-Bretagne est partie intégrante du système européen.

L'ouvrage que le Colonel Baille traduit aujourd'hui pour le public français est une sorte d'introduction à l'histoire de la politique britannique au xviiie et au xixe siècle. C'est un essai: Seeley, qui n'avait pas le goût des recherches, y disserte sur les « révolutions qui forment la trame de l'histoire.»

Trois grands personnages ont fait la Grande-Bretagne et fixé sa politique, Elisabeth, Cromwell et Guillaume III.

Elisabeth brise l'ancien système du moyen-âge ; elle rompt avec la politique des mariages dynastiques; reine-vierge, elle évite à l'Angleterre le risque de devenir une province d'un Etat continental; elle épouse son peuple. De la sorte, l'Angleterre échappe aux Habsbourg, et l'Ecosse est soustraite aux Valois. Le mal chronique de la succession au trône est guéri; s'il y eut encore dans la suite des compétitions, il n'y eut plus de guerre des deux Roses.

La question religieuse est réglée : l'Angleterre prend son parti entre le catholicisme et le protestantisme, sans que les sectes rivales aient recours aux armes.

Repliée dans son île, l'Angleterre refuse de se laisser entraîner dans les guerres continentales, mais c'est pour se lancer vers les explorations maritimes, les découvertes et la colonisation.

Ces résultats Elisabeth les a obtenus grâce à la longueur de son règne, — quarante-quatre ans, — par une politique d'abstention, de laisser aller et d'irrésolution. Elle a eu foi dans la puissance du temps, et le temps a accompli son œuvre. C'est d'elle en dernière analyse que datent les commencements de la grandeur britannique.

Une réaction suit sa mort: de nouveau la politique est liée aux intérêts d'une famille, tant qu'enfin une rupture éclate entre la dynastie et la nation.

Avec Cromwell, l'armée s'empare du pouvoir : par son énergie, son audace, par sa politique d'agression, Cromwell fait pour la première fois de l'Angleterre une puissante monarchie militaire: le régime auquel il soumit la nation n'est autre chose que l'impérialisme.

C'est la guerre civile qui conduit à la guerre étrangère. L'Angleterre a conquis l'Écosse, conquis l'Irlande ; ses flottes balaient l'Océan. Alors elle ligue sous son hégémonie les Etats protestants et rêve une revanche contre l'empire catholique de Philippe II. Cromwell songe à attaquer la France en même temps que l'Espagne : mais les nécessités maritimes modifient ses projets. Il se tourne contre l'Espagne — car il se réserve les mers — et s'allie à la France, qu'il aide par la journée des Dunes à fonder sa suprématie sur le continent. Sa politique extérieure est pleine d'hésitations et même d'incohérences.

Mais l'armée n'a été créée que pour les besoins de la Révolution : Cromwell mort, la puissance militaire de l'Angleterre s'écroule. Sur le continent la Grande-Bretagne abdique, pour redevenir un Etat insulaire.

Après une réconciliation entre la dynastie des Stuarts et la nation, a lieu une nouvelle, une dernière rupture. Guillaume achève l'œuvre commencée par Elisabeth et Cromwell, il affermit la grandeur de l'Angleterre.

La révolution de 1688 établit sur une base permanente la Constitution. Mais cette révolution est inséparable de l'histoire européenne. Le concours que Louis XIV prête aux Stuarts inaugure entre la France et l'Angleterre, un état de guerre chronique, alors qu'auparavant l'entente entre les deux royaumes avait été la règle : cette nouvelle guerre de cent ans débute sur mer à Beachy Head, et se clôt à Trafalgar ; sur terre, Fleurus commence une série de combats, dont le dernier se livrera, après un siècle et demi, non loin de là, à Waterloo.

Pendant ce long temps, la politique britannique ne vise qu'un but, ne s'inspire que d'un seul principe : la suprématie maritime ; elle met à l'acquérir une fermeté, un esprit de suite, une fixité que rien ne détourne, que rien n'ébranle. Guillaume III noue la Grande Alliance contre la France, il l'empêche de se dissoudre, et par là transforme radicalement le système européen.

Alors s'ouvre pour l'Angleterre une ère nouvelle, l'ère économique. Le monde britannique est un Etat commercial. C'est par la conformité des interêts commerciaux que se fait l'union de l'Angleterre et de l'Ecosse ; c'est contre le commerce irlandais, autant que contre le papisme, que l'Angleterre rédige tout un code d'oppression. Les relations mutuelles des trois royaumes sont désormais fixées.

Bref, la Grande-Bretagne est achevée : elle a pris sa forme définitive, dans son île, et parmi les nations du monde. La base de sa politique, c'est l'intérêt national, et la satisfaction de cet intérêt, elle le trouve dans le commerce.

— Cet exposé très sec des idées maîtresses de Seeley permettra peut-être d'apercevoir combien sa construction de l'histoire britannique est solide et originale.

Malheureusement l'excès de travail atteignit sa santé et abrégea sa vie : il ne put donner à sa pensée sa forme définitive et la rédaction, que les éditeurs anglais et français nous offrent de son livre, donne l'impression d'un premier jet, très vigoureux, mais trop abondant parfois et un peu trouble. Seeley veut tout démêler, ne rien laisser dans l'ombre. Les questions de politique internationale qui se présentent à son analyse, il les reprend à leur origine, au risque de briser l'allure de son exposition, et d'en abandonner momentanément la trame. L'esprit du lecteur, toujours tendu, se lasse de redites, de répétitions d'idées, que ne fait pas même accepter la richesse du vocabulaire ou la variété des termes. Bien qu'il

soit délicat de juger la beauté littéraire d'une œuvre à travers une traduction, il nous semble que la *Formation de la politique britannique* n'a pas eu le temps d'acquérir cette forme artistique, que Seeley a donnée à ses autres écrits. Mais en fin de compte, dans un ouvrage comme celui-ci, la forme importe moins que le fond : et si le texte français choque parfois le goût du lecteur par l'impropriété de l'expression, par des trivialités, par de fausses élégances d'un classicisme suranné — sans qu'on sache qui rendre responsable, auteur ou traducteur — du moins ces deux volumes compacts sont tellement pleins d'idées, que tout historien qui pense y arrêtera sa réflexion. Les faits sont ramassés en une synthèse vigoureuse; des déductions en découlent profondes et originales ; et Seeley nous apparait une dernière fois tel que nous le connaissions : il fut en histoire un penseur et un créateur.

MAURICE FALLEX.

Histoire du droit et des Institutions de la France par E. GLASSON. Tome VII. *La féodalité (fin)*. Le droit civil. Pichon, 1896 in-8o, XXIV. — 699 pages.

Condition des personnes, la famille, les biens et la propriété, les biens dans leurs rapports avec la famille, des obligations : tels sont les titres de chapitres du présent volume. Avec lui s'achève l'histoire du droit et des institutions de la France à l'époque de la féodalité. L'ouvrage ne serait-il qu'une compilation qu'il exigerait déjà un labeur considérable. La science de M. Glasson sait être claire, en gardant sa précision ; elle est de plus personnelle. En l'absence de textes décisifs, l'auteur expose les théories de ceux qui l'ont précédé, de façon à leur donner toute leur valeur ; mais il se réserve d'apporter dans le débat son opinion et de la justifier. Une longue bibliographie — elle ne comprend pas moins de dix-huit pages — est distribuée de façon à correspondre aux chapitres de l'ouvrage. Nous n'aurons pas l'impertinence de paraitre révéler une œuvre déjà connue et justement appréciée : nos prétentions se bornent à signaler l'apparition de ce nouveau tome, et à le reconnaitre tout à fait digne des précédents.

MAURICE FALLEX.

L'Éducation intellectuelle dès le berceau, par BERNARD PEREZ (Paris, Alcan, 1896). C'est le dernier volume de la belle série consacrée par M. Bernard Pérez à l'éducation de l'enfant. S'attachant successivement aux sens, à la mémoire, à l'attention, à l'abstraction et à la généralisation, à la comparaison, au jugement, au raisonnement, à l'imagination, l'auteur indique, par des exemples précis, de quelle manière un éducateur ou une éducatrice intelligente préside au développement intellectuel d'un enfant. Il montre aussi quelles différences factices ont été durant de si longues périodes établies entre les qualités propres à l'un ou l'autre sexe. Au lieu de suivre les développements généraux, qui n'ont nulle prétention à renouveler les sciences psychologiques, nous donnerons une idée plus exacte de l'ouvrage en cueillant de ci de là, à titre d'exemples, des remarques très pénétrantes ou très précises. Ainsi pour la vue, on ne s'inquiète pas assez de la myopie chez les maitres. Une division de fillettes est devenue myope, par imita-

tion, parce que l'institutrice avait l'air de lire et d'écrire avec son nez plutôt qu'avec ses yeux (p. 15). A propos des aptitudes spéciales aux enfants, les parents auront à se méfier des renseignements indirects et comme préventifs : on ne doit pas toujours juger ses enfants d'après soi. On spécialise maladroitement l'intelligence des enfants : « Mon fils me ressemble beaucoup, je présume qu'il n'aimera pas l'histoire » (p. 71). En ce qui concerne la mémoire, le surmenage spécialiste des meilleures intelligences, est pire encore que l'inculture et l'inertie des médiocres (p. 73). C'est par le jeu que l'enfant prend l'habitude de l'attention, il faut donc respecter le jeu : le jeu de l'enfant est sacré, c'est sa chose (p. 85). On fortifie l'attention par le jeu combiné de l'observation, de l'imitation et de l'imagination (p. 99-108). Les idées abstraites se forment lentement ; à quoi sert de donner des définitions à un enfant qui ne peut en saisir ni l'extension ni la compréhension ; on aide puissamment la faculté d'abstraction en posant sur un même objet des questions répétées, concrètes, de plus en plus générales. Quant à l'esprit de comparaison, rien n'est plus propre à l'aiguiser que le dessin (p. 109-159). Un des chapitres les plus neufs et les plus complets est précisément celui que M. Pérez consacre aux exercices de dessin. Il suit dans une série d'exemples le développement du goût artistique chez les enfants, établissant la part d'habitude et la part d'observation qu'on peut distinguer dans les images tracées de mémoire par des garçons et des fillettes d'âges différents. Il en tire des conclusions pratiques qui vont à l'encontre de la méthode Frœbel. Les couleurs ne doivent apparaître que tardivement dans les exercices de dessin : c'est à la perception de plus en plus précise des formes et des contours qu'on doit s'attacher. C'est en musique surtout que l'éducation première joue un rôle considérable. Même les génies dont les premiers progrès tiennent du prodige ont toujours eu auprès d'eux des personnes qui, par leurs conseils ou leurs exemples, leurs ont ouvert les horizons de l'esthétique musicale. M. Pérez fait quelques réserves sur l'abus des sensations musicales. Il se demande si la musique, avec ce qu'elle a de vague et de méditatif, ne représente pas des aspirations opposées à celle de l'esprit français, fait surtout de clarté et de raison. Les derniers chapitres sont consacrés au sentiment de la nature, à la tendance dramatique et à la composition littéraire : pour tout ce qui touche à la formation du goût et au développement du sentiment esthétique, M. Pérez montre quelle précieuse influence un guide éclairé peut exercer sur les aptitudes d'un enfant.

Le livre qui vaut surtout par le détail, sera comme les précédents, un excellent conseiller pour ceux et celles, qui de bonne heure ont le souci de donner aux enfants des habitudes dont ils puissent tirer parti.

LOUIS WEILL.

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Laval. — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

BROUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
DARBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
LARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
LAUVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
ALIX, prof. à l'institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
BERNÈS, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
BERTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
BISCHOFFSHEIM, de l'Institut.
B. BLONDEL, docteur ès-lettres.
BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
BUFNOIR, professeur à la Faculté de droit.
ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
DAGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
DASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.
JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
Dr DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
EDMOND DREYFUS-BRISAC.
EGGER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GERARDIN, professeur à la Faculté de Droit.
HIMLY, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
MONOD, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes.
PICAVET, maitre de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
J. REINACH, député.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
E. DE ROTHSCHILD.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maitre de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, maitre de conférences à la Faculté des Sciences.
VIDAL LABLACHE, maitre de conférences à l'Ecole Normale Supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr P. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr CH. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
L. FERRI, Correspondant à l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr FISCHER, Professeur l'Université de *Marbourg*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRUNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchatel*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Real-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NOELDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERDOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.

Laval. — Imprimerie et Stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

Dix-septième année. — N° 6. — 15 Juin 1897.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ

CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, 20

1897

Sommaire du N° 6 du 15 Juin 1897

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance les communications concernant les Universités françaises et étrangères. Ces informations, comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Toutes les communications relatives à la rédaction, doivent être adressées à M. DREYFUS-BRISAC, à son domicile, 6, rue de Turin, à Paris, ou aux bureaux de la Rédaction, 20, rue Soufflot.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

S'ADRESSER POUR L'ADMINISTRATION

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL

France et Union postale...................... **24** fr.

LA LIVRAISON.................. **2** fr. **50**

AVIS A MM. LES COLLABORATEURS

Les demandes de tirages à part et d'extraits doivent être envoyées à l'éditeur avec le bon à tirer.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires.........	**20** fr.	100 exemplaires.........	**28** fr.
Par 50, en plus..........	**5** fr.	Par 50, en plus...........	**8** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue.......... **5** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

QUELQUES MOTS D'ADIEU

Le Conseil de la Société d'Enseignement supérieur a bien voulu, sur ma demande, me relever du mandat que je remplissais à la Revue, depuis sa création, et me permettre ainsi de retrouver un peu de repos et quelques loisirs pour des voyages d'études et des travaux personnels.

J'ai eu pour parrains à la Revue trois hommes dont je ne puis rappeler les noms sans une fierté bien légitime : ils s'appelaient Pasteur, Lavisse et Boutmy. La réforme de notre haut enseignement était le but que poursuivait la Société avec le concours de notre premier et excellent éditeur, M. G. Masson ; mais nos visées n'étaient pas égoïstes ; et, comme le titre choisi pour la Revue le fait voir, on n'entendait exclure du domaine de cette publication mensuelle aucune des questions fondamentales qui intéressent l'éducation à ses divers degrés. De plus, le point de vue de nos études ne s'arrêtait pas à nos limites nationales ; bien au contraire, il s'agissait, par une initiative nouvelle et hardie, d'organiser une sorte de haut enseignement mutuel entre les maîtres des facultés françaises et ceux des universités étrangères. Notre Revue devait être *internationale* dans le sens le plus large du mot, c'était là son principal caractère, celui qui devait, dès le début, lui imprimer sa véritable originalité.

Le premier numéro parut le 15 janvier 1881, et il s'ouvrait par un article du rédacteur en chef sur les réformes que M. Jules Ferry venait d'introduire dans notre enseignement secondaire (1). Pendant

(1) Ce numéro comprenait en outre les articles suivants : Sur l'*Enseignement de l'Histoire diplomatique*, par Albert Sorel, — les *Ecoles supérieures de filles en Allemagne*, par le Dr Noeldeke ; — l'*Université Harvard*, par Jacquinot ; — *Revue rétrospective des ouvrages de l'Enseignement* : Collège, article de l'*Encyclopédie*, par d'Alembert ; — *Correspondance internationale* : la nouvelle université d'Amsterdam ; lettres de Bonn, de Berlin, de Lyon. — *La session d'hiver du Conseil supérieur de l'Instruction publique*, par H. Marion, etc.

les dix-sept années qui suivirent, et que je considère comme les plus belles de ma vie, les membres de la Société, de son Bureau et de ses Conseils, n'ont cessé de m'honorer de leur confiance et de leur sympathie ; au moment de renoncer à des occupations qui m'étaient si chères, j'éprouve le besoin d'exprimer à ces éminents collègues ma bien vive gratitude. Je remercie aussi, comme j'en ai l'agréable devoir, nos collaborateurs français et étrangers du concours si précieux qu'ils ont constamment prêté à l'œuvre de la Société. L'un deux, M. Stropeno, a tenu à me suivre dans ma retraite, malgré mes instances ; c'est déjà par amitié pour moi qu'il avait accepté de rédiger, pendant plusieurs années, la chronique de la Revue avec un talent et une compétence que chacun a pu apprécier.

Que tous ces amis d'hier et d'aujourd'hui, les présents et aussi hélas ! les disparus, reçoivent ici mon souvenir reconnaissant ! La *Revue internationale* leur doit d'être ce qu'elle est ; l'autorité qu'elle a conquise, même au-delà de nos frontières, témoigne assez que cette activité commune n'a pas été inutile.

En prenant congé de nos lecteurs, je suis heureux d'être le premier à leur annoncer le nom de mon successeur. C'est un maître aussi aimable que savant, M. Picavet, que le Conseil vient d'appeler à la rédaction en chef de la Revue ; je puis quitter sans trop de regrets des fonctions que je laisse en si bonnes mains.

ED. DREYFUS-BRISAC.

L'ENSEIGNEMENT POSITIVISTE A PARIS[1]

L'étude que j'ai faite de l'*Enseignement social à Paris*, dans cette revue, il y a quelques mois, m'a valu un certain nombre de critiques, peut être légitimes, et de reproches, dont l'un au moins m'a paru fondé.

Les critiques portaient sur des points de doctrine. Or, en matière de doctrine, — l'exposition historique restant hors de conteste, — un désaccord ne consiste qu'en différends métaphysiques, différends d'appréciation, de tendance et de bonne foi. Peut-être n'ai-je pas assez changé d'avis, — ou peut-être n'ai-je point assez compris les critiques pour essayer de nouvelles explications, qui pourraient ne rien renouveler, faute d'avoir changé, ou faute d'avoir compris.

Les reproches constatent des lacunes. L'enseignement démographique, dont j'avais attribué, faute de complète information, le premier (et récent) essai à M. le Dr Jacques Bertillon, a été inauguré, en fait, dès 1877, par le Dr Louis-Adolphe Bertillon, précurseur et père de tant de démographes. Je « constate » à mon tour — et je passe, car l'enseignement du père, s'il a précédé et préparé l'enseignement du fils, pour en déflorer l'excellence ou la nouveauté n'a pas laissé assez de résultats perceptibles et généraux.

Un maître de l'enseignement catholique, avec une courtoisie extrême, a formulé un regret analogue. Et je me demande si le regret ne porte pas, ici, sur une confusion — d'ailleurs explicable. Les organisations de cercles, les patronages d'adultes et tout l'apostolat ouvrier, qu'on me signale, sont une œuvre *d'action morale* et *d'éducation* ; œuvre admirablement conçue, d'ailleurs, merveilleusement conduite, et si hautement dirigée que l'étude s'en imposera, je suppose, comme chapitre de tête, à un livre — qui reste à écrire — sur l'histoire et les applications *réalisées* de l'éducation à Paris. Reste, en tant qu'*enseignement social* proprement dit, la chaire d'économie po-

(1) J'ai restreint cette étude de l'enseignemement positiviste à Paris, pour deux raisons : la première, c'est que trop d'informations me manqueraient, hors de Paris; or, il m'est très difficile de parler de ce que je ne sais pas tout-à-fait sûrement ; — le second motif est que, si j'avais pu réunir tous les documents nécessaires, cette étude aurait pris les proportions d'un livre ; or, j'ai voulu faire un article de revue.

litique et sociale ouverte par l'Institut catholique à sa faculté de droit. Mais une chaire, si excellemment occupée qu'elle soit (1), constitue tout au plus l' « amorce » d'un enseignement régulier ; et, si nettement que se pose la distinction de ses deux qualificatifs ; si curieux qu'il puisse être d'en définir la double tendance, et d'en saisir — autant que possible — l'insaisissable démarcation, il était peut-être difficile de lui faire une place à part dans un historique, extrêmement rapide et abrégé de toutes ces organisations éparses, flottantes et diverses, dont la coexistence a jusqu'ici formé tout l'ensemble de l'enseignement social à Paris.

Et reste encore un troisième reproche. J'ai oublié, — dans cette revue au pas de course des enseignements sociaux organisés, — j'ai oublié, m'a-t-on dit, l'enseignement des positivistes. Or, le reproche, ici, touche juste; plus juste peut-être qu'il ne paraissait, quand le reproche se formula. Je n'avais pas « oublié » les positivistes. J'ignorais tout à fait l'existence actuelle, et la déjà longue histoire d'un enseignement positiviste. L'existence constatée, je n'ai pas compris tout de suite le caractère « social (2) » d'un enseignement restreint à l'intimité d'une petite église, défendue, par sa modestie, de la vie générale et de la publicité. Vérification faite, cependant, le caractère social se dégage des formes un peu spéciales, étroites ou prédicantes, affectées par l'enseignement positiviste. Il ne s'agit que d'aller le chercher où il est, dans la conception de Comte, recueillie pieusement par ses disciples, et dans les applications que le maître lui-même fit de sa conception. Or, la conception fut très grande. Et les applications très belles. Si elles sont peu connues, ou insuffisamment, la faute en est peut-être aux disciples, qui, au lieu d'y prendre un type, en prirent scrupuleusement le décalque. L'œuvre de Comte est œuvre féconde. Elle ne doit pas être imitée. Elle doit fructifier. Fût-elle anti-métaphysique, — l'exégèse tue les germes de progrès. Le botaniste, quand il touche aux étamines chargées, fragilement, de poussières vivantes, les nettoie, par excès de conscience, du pollen jeté par l'espace au mystère de la primitive association.

*
* *

Qu'une vue très large — sinon très nette — de l'enseignement social eût en partie dominé la conception générale d'Auguste Comte, cela n'est pas douteux. J'ai employé le mot « vue » à dessein. Comte

(1) Par M. de Lamarzelle.

(2) Sur *l'Enseignement social*, je renvoie, faute d'espace, à la définition que j'en ai donnée dans *l'Enseignement social à Paris, Revue internationale de l'enseignement*, 15 juillet 1896.

a de préférence réfléchi à l'enseignement, ou légiféré sur l'enseignement, dans ses catégories scientifiques, selon la méthode. Mais quand, aux heures où la méditation repose, il a laissé tomber sur l'*idée* d'enseignement son regard de penseur, incomparablement doué de vision abstraite, il a *vu* d'abord, et il a conçu cette idée sous son aspect social; puis le social s'est élargi dans l'universel, spontanément, par aptitude et inclination naturelles aux très amples généralisations. Comte a rêvé certainement « l'organisation fondamentale et ensuite l'application journalière d'un système *universel* d'éducation positive, *non-seulement intellectuelle, mais aussi et surtout morale*... (1). » Par cette éducation seulement pourront se « développer convenablement le génie propre et l'ascendant *social* (2) » des nouveaux pouvoirs spirituels. Ce « système universel d'éducation positive » remplacera « l'éducation moderne jusqu'ici vague et flottante comme la sociabilité correspondante... (3) » Il « est nécessairement destiné à l'usage direct et continu non d'aucune classe exclusive, quelque vaste qu'on la suppose, mais de l'entière universalité des populations, dans toute l'étendue de la république européenne. C'est au catholicisme que l'humanité a dû, au moyen-âge, le premier établissement d'une éducation vraiment universelle... (4) »

Le front du fondateur religieux fit craquer de bonne heure le « masque étroit » du philosophe. Comte pensa toujours à introduire la notion de catholicité — si j'ose m'exprimer ainsi — dans l'éducation positiviste. Au surplus, par une confusion naturelle aux directions religieuses, et aux interprètes ou aux législateurs de ces directions, la définition de l'enseignement n'est jamais prise à part d'une définition — celle de l'éducation — généralement conçue comme différente et séparée par des spécialistes. L'enseignement est par essence éducateur. La science est hautement moralisatrice : « Une ... conséquence,... d'un intérêt .. puissant, qu'est nécessairement destiné à produire aujourd'hui l'établissement de la philosophie positive..., c'est de présider à *la refonte générale de notre système d'éducation*.

« En effet, déjà de bons esprits reconnaissent unanimement la nécessité de remplacer notre éducation européenne encore essentiellement théologique, métaphysique et littéraire, par une *éducation positive*... Les tentatives variées qui se sont multipliées de plus en plus depuis un siècle, particulièrement dans ces derniers temps, pour répondre et pour augmenter sans cesse *l'instruction positive*,... témoi-

(1) *Philosophie positive*, t. VI, p. 544.
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.

gnent assez que, de toutes parts, se développe le sentiment spontané de cette nécessité. Mais, tout en secondant autant que possible ces utiles entreprises, on ne doit pas se dissimuler que, dans l'état présent de nos idées, elles ne sont nullement susceptibles d'atteindre leur but principal, la régénération fondamentale de *l'éducation générale.* Car la spécialité excessive, l'isolement trop prononcé qui caractérisent encore notre manière de concevoir et de cultiver les sciences, influent nécessairement à un haut degré sur la manière de les exposer dans *l'enseignement*... Pour que la philosophie naturelle puisse achever la régénération déjà si préparée de notre système intellectuel, il est donc indispensable que les différentes sciences dont elle se compose,... soient réduites d'abord à ce qui constitue leur esprit, c'est-à-dire à leurs méthodes principales et à leurs résultats les plus importants. Ce n'est qu'ainsi que *l'enseignement* des sciences peut devenir... la base d'une nouvelle *éducation générale* vraiment rationnelle. Qu'ensuite, à cette *instruction* fondamentale s'ajoutent les diverses études scientifiques spéciales, correspondantes aux diverses *éducations spéciales* qui doivent succéder à *l'éducation générale*... (1) »

L'alternance est évidente. Il serait facile de continuer ce jeu, ou de le reprendre, en passant à la *Physique sociale*, de *l'Exposition*, *Enseignement*, — *éducation*, — *instruction*, autant de synonymes. Le terme s'échange ou se répète à volonté. Il y a tantôt succession et fusion, tantôt mélange proprement dit et confusion.

Confusion ne signifie pas forcément désordre. Il n'est pas prouvé qu'Auguste Comte ait tort, en tenant et traitant pour inséparables et confondues les deux parties essentielles — instruction, — éducation, — de l'enseignement. Cela n'est pas prouvé, parce que rien actuellement n'est prouvé, de ce qui concerne l'enseignement — ni le reste. De brillants débats se sont accumulés sans se clore. La « matière » a été retournée dans tous les sens. Et la vérité a montré toutes ses faces. La question, roulée comme une toupie, a touché à tant de solutions qu'il est devenu très difficile de se faire une opinion juste, et de faire un choix sur l'excellent, — et ce n'est pas, au surplus, le lieu d'entrer ici dans la discussion. Je me borne à reproduire, et je voudrais tâcher de préciser. Or, ceci reste hors de doute, que la conception d'une philosophie rénovatrice de « l'Occident » s'est réalisée d'abord, selon le plan de Comte, sous forme d'enseignement ; — et de l'enseignement, au surplus, elle a gardé le titre de *Cours*, et la coupure caractéristique par leçons. C'est qu'après avoir « déterminé », et même pendant qu'il déterminait le « véritable plan général d'une éducation

(1) *Philosophie positive.* Première leçon, p. 33.,.

scientifique entièrement rationnelle » (1), Comte se proposait d'appliquer ce plan d' « éducation scientifique » à la « régénération » de l' « éducation générale », — et il l'appliquait. Ou du moins tentait-il de l'appliquer. Et de ce chef il accomplissait une très belle expérience d'enseignement social en attirant à son *Cours populaire d'astronomie* des « prolétaires » qui, « outre les linéaments de l'astronomie,... y trouvaient des généralités philosophiques et politiques que M. Comte mettait à leur portée et qu'ils saisissaient » (2)...

Ainsi, par la conception et simultanément par l'application de la théorie, — et aussi par quelques autres raisons — s'expliquerait la confusion des termes dans la langue d'Auguste Comte. Il n'en faut pas plus pour fonder un dogme, dans un milieu préparé, par une culture de doctrine, à la révélation des dogmes. Partant de là, l'enseignement positiviste sera le précurseur naturel de l'enseignement rêvé — sinon formé par l'*Union pour l'action morale*. De même, nul n'est plus proche des enseignements éducateur-protestant et social-catholique, par sa règle, que cet enseignement qualifié de « matérialiste », au hasard, par les esprits religieux. La classification des sciences ou la loi des trois états s'enseigneraient comme éléments de moralisation... Confusion ou rapprochement, —je tenais à démêler ce fil avant de commencer le bref historique d'un enseignement fondé à base de science, pour un travail d'éducation sociale, sous les auspices d'un sacerdoce érigé par le sacre et d'une religion conçue, par un idéal austère, sans récompense et sans Dieu.

* * *

C'est le dimanche 2 d'avril 1826, à midi, dans un logement « bourgeois », au numéro 13 du faubourg Montmartre, qu'Auguste Comte donna la première leçon du *Cours* — ou *Système — de Philosophie positive*. Ce même jour, l'enseignement positiviste fut créé. Car tout l'effort enseignant, ou prédicant, des disciples de Comte, ne portera jamais que sur la double synthèse accomplie ou tentée par Comte dans la *Philosophie* et, plus tard, dans la *Politique*.

L'auditoire comprenait des hommes éminents et des jeunes gens ; de ceux-ci plusieurs, par la suite, se taillèrent une part d'action dans le mouvement qui poussait le siècle, par une série de soubresauts, à l'éphémère espérance et au suprême soubresaut de 1848. Littré (3) nomme, « parmi les hommes célèbres, Humboldt, Blainville, Poin-

(1) *Philosophie positive*, p. 85.

(2) Littré, *Auguste Comte et la Philosophie positive*, p. 249. L'édition dont je me sers est la troisième : Paris, aux bureaux de la *Philosophie positive*, 16, rue de Seine. 1877.

(3) *Auguste Comte et la Philosophie positive*, p. 35.

sot, Charles Dunoyer l'économiste, et, parmi les jeunes gens, d'Eichthal, Montebello, Carnot, Cerclet, Mellet, Allier, Mongéry, etc. »

Comte avait, d'avance, dressé un plan par catégories distribuées en soixante-douze leçons. Ce plan, ou programme, fut communiqué en manuscrit aux futurs disciples de la nouvelle philosophie. Pour la commodité des travailleurs, un tableau le résumait, qui contient en germe tout le système de Comte et tout le développement futur du positivisme, et que je reproduis pour cette raison :

COURS DE PHILOSOPHIE POSITIVE
EN 72 SÉANCES
du 1er avril 1826 au 1er avril 1827.

	PRÉLIMINAIRES GÉNÉRAUX,	2 séances		1° Exposition du but de ce Cours. 2° Exposition du plan.	
	MATHÉMATIQUE	16 séances		Calcul	7
				Géométrie	5
				Mécanique	4
	ASTRONOMIE	10	—	Géométrique	5
				Mécanique	4
Sciences des corps bruts	PHYSIQUE	10	—		
	CHIMIE	10	—		
Sciences des corps organisés	Physiologie	10	—		
	Physique sociale	14	—		

(Suivait un développement explicatif du programme, complété par un second tableau plus analytique et détaillé).

Auguste Comte ne donna que les trois premières de ces soixante-douze leçons. Il arrivait à cette date de 1826 et à l'âge de vingt-huit ans avec l'élaboration totale, les préparations, la méthode et tout le contrôle scientifique de son système. Assise, d'une seule masse, sur ses substructions énormes, cette architecture de géant ne se concevait que par le continu travail de toute la vie, et par la persévérante application d'un esprit penché sur les solitaires arcanes de l'abstraction. L'effort des derniers mois était excessif. Le temps pressait. Le but était double : création de ressources régulières, et prise de date. Comte, jusque-là, dans des conditions souvent précaires, n'avait vécu que de l'enseignement privé des mathématiques (1). Il inclinait à se confier. Fréquemment ses idées, encore inconnues et nouvelles,

(1) *Notice sur l'œuvre et la vie d'Auguste Comte*, par le docteur Robinet, son médecin, et l'un de ses treize exécuteurs testamentaires, p. 109, 10, rue Monsieur-le-Prince, au Siège de la Société positiviste. Troisième édition, 1891. — V. aussi Littré, *Auguste Comte et la philosophie positive*, p. 34.

prirent une première formule dans les tours imprévus de causeries coulées à l'abandon. Or, de ces confidences, il fut à mainte reprise abusé, — du moins s'en plaignit-il, — par certains pillards de philosophie, ou par d'adroits et discrets compilateurs. Ces pilleries, les rancœurs, les contestations, les dénégations des saint-simoniens, traités de plagiaires, l'irritation de ces querelles, l'épuisement cérébral, — peut-être certains chagrins domestiques jetèrent Auguste Comte, en pleine activité, dans une crise d'aliénation mentale. Le cours fut interrompu après la troisième leçon. Il ne fut repris, — cette fois régulièrement, — qu'en 1828, après une coupure de deux ans. J'ai tenu cependant à rappeler ce premier essai de 1826, parce qu'il marque la date initiale de tout enseignement positiviste par la première exposition de la doctrine, et par l'application simultanée de la doctrine à l'enseignement. Et la date, au surplus, jalonne une des trois ou quatre étapes qui comptent dans le siècle...

Comte n'était fou que de surmenage et d'épuisement. Le repos suffit à le guérir. Le traitement, semble-t-il, n'y ajouta pas grand chose. La convalescence fut rapide étonnamment. Dès l'année suivante (1827), Comte se remettait au travail. Toute l'élaboration du *Système* était à terme à la fin de 1828. Le *Cours de philosophie positive* fut ouvert pour la seconde fois, le 4 janvier 1829, au numéro 159 de la rue St-Jacques ; dans l'espoir d'y trouver plus facilement des leçons de mathématiques. Auguste Comte, sur l'avis de sa femme, venait de s'établir à la lisière du quartier Latin.

Les auditeurs de 1826, pour la plupart, étaient revenus. M. de Blainville était là, et M. Poinsot. On attendait M. de Humboldt (1). Quelques auditeurs illustres adhérèrent au premier noyau. Littré nomme le professeur Navier, de l'Ecole polytechnique (2), et son collègue à l'Académie des Sciences, Fourier le géomètre ; puis encore, — les plus importants, par la singulière estime qu'attestait leur présence, — Esquirol, l'aliéniste dont Auguste Comte avait reçu les soins ; et Broussais, le grand pathologiste, dont Auguste Comte, à peine échappé de la tempête mentale, — n'avait pas craint de discuter, dans une polémique de presse, le traité de *l'Irritation et de la folie*.

Devant cet auditoire d'élite, le programme du cours, réalisant les promesses de 1826, mena jusqu'à son but extrême la traversée des sciences guidée par la « méthode dogmatique » et la « philosophie de l'histoire ». Lentement, — posément, — avec la patience et la ma-

(1) M. de Humboldt arriva trop tard.

(2) Professeur d'analyse transcendante et de mécanique rationnelle. Auguste Comte fut par la suite « répétiteur » de cette chaire.

jesté d'un grand fleuve écoulant vers l'inconnu ses flots bordés de rivages inexplorés, — le *Cours de philosophie positive* se déroula, selon la loi de généralité décroissante et de complication croissante...

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer — après tant d'expositions ! — la philosophie, ni même le plus bref abrégé de la philosophie positive. Je constate, et cela seul est de mon sujet, que sous la forme d'un *enseignement* proprement dit la philosophie positive a fait son entrée dans le monde « occidental. » Forme et date ont également leur importance ; car, de cette philosophie, dans le cours du siècle, le monde occidental s'est imprégné au point de ne la plus discerner, distincte, et séparée de l'atmosphère où il se meut, dont il vit, dont la désagrégation ou l'altération le tuerait lentement. Or, par un bizarre (et d'ailleurs logique) retour, la veillée religieuse et la surveillance de cette même philosophie, conservée pure de toute altération ou désagrégation, sera plus tard l'objet nécessaire — et, par une série de degrés et de dessèchements, aboutirait à la mort lente de l'enseignement positiviste. L'humanité, qui vit de s'assimiler l'oxygène, ne vivrait pas d'explications perpétuellement recommencées, ni même perpétuellement renouvelées sur la nature et l'excellence de l'oxygène. Le cours de 1829 posait une base. Il fournissait une règle et une discipline. Il était la matière, admirablement diverse, multiple et souple, d'enseignements différents. Il était un point de départ, et il était un phare illuminant les grandes routes jetées par la science sur l'universel ; il était un feu fixe au col de ces rades où le troupeau des navires, sous un aspect d'incohérence, et selon des codes de prudence, se débande aux rais de la rose des vents. L'interprétation des disciples, dans ce premier enseignement positiviste, a vu de préférence un rigide, inextensible et immuable pylône, dressé comme une bouée d'attache au fond d'un port muré comme un corps de garde... Je donnerai les dates essentielles et je définirai, ou j'essaierai de définir les traits généraux de cet enseignement. Si je raconte peu d'événements, cela ne sera pas tout-à-fait de ma faute ; et vous pressentez peut-être que les accidents ne sont pas extrêmement fréquents, ni considérables, dans un enseignement voué à l'apologétique, à l'explication ou à l'histoire de ses dogmes. — La vie et la force féconde se retrouveront, peut-être, en deux enseignements latéraux : l'un détaché, dissident, évidemment hérétique, celui de l'*Ecole brésilienne* et de son apôtre Jorge Lagarrigue ; (1) — l'autre orthodoxe et rattaché, soumis étroitement, mais retrempé dans le monde et tenté par

(1) Une autre « hérésie », détournant à son profit, pour une part considérable, l'influence immédiate du positivisme, n'a pas fondé d'enseignement proprement dit. J'aurai à parler, au surplus, du positivisme « intellectuel »...

le « social », celui de M. le Dr Delbet, au Collège libre des Sciences sociales. Et le tout sera très bref; car l'enseignement régulier fut sobre par définition d'histoire et de variations; l'Ecole brésilienne n'a rien réalisé de sa vaste espérance ni de sa foi; le Collège libre des Sciences sociales, plus actif, — peut-être plus bruyant, — n'a pas encore accompli la deuxième année de sa vie laborieuse. — Sur l'enseignement de Comte lui-même, il ne me reste que quelques dates et quelques indications à préciser.

*
* *

La vie d'Auguste Comte porte, en ses deux ou trois principales phases, la commune marque d'un enseignement par lequel se résume, à un moment quelconque, la permanente élaboration philosophique d'une existence menée, par une logique inflexible, aux surprenantes conclusions de sa fin.

1822-1829, gestation de la philosophie positive; (1) — 1829-1830, cours de philosophie positive (enseignement de la rue St-Jacques).

1830. — Comte est entré au comité de l'Association polytechnique. Cette Association, vouée à l'enseignement du peuple, a entrepris cette tâche délicate: pénétrer ses cours populaires d'un esprit scientifique; et mettre à la portée de tous un enseignement conçu selon cet esprit. — Auguste Comte se charge d'enseigner l'astronomie. Il est évident que le professeur, sans intention préconçue, et peut-être malgré son intention, un jour ou l'autre, se débarrassera d'un cadre étréci par les mutuelles convenances de l'enseignement populaire et de l'astronomie.

« En effet, dit Littré, l'exposition didactique était précédée de considérations qui, occupant un certain nombre des premières leçons, avaient pour objet d'indiquer quelle était la portée du cours, et comment il liait l'esprit positif d'une science particulière à l'ensemble de l'esprit positif dont M. Comte inaugurait l'avènement. C'est ainsi qu'est né le *Discours sur l'esprit positif*, qui servit de préambule au cours de 1844 » (2).

Comte avait essayé de bien autre chose que d'un préambule :

« En deux occasions seulement, l'administration lui fit sentir son action, continue Littré. *Il eut l'idée de transformer son cours d'astronomie en un cours de philosophie positive*; il lui fut prescrit de ne rien changer... » (3) La deuxième « action » administrative avait pour motif urgent une querelle soulevée par les journaux religieux. Il n'en

(1) La date initiale est donnée par Robinet, *Notice, passim*.

(2) Littré, *Auguste Comte et la philosophie positive*, p. 247.

(3) Littré, *Auguste Comte et la Philosophie positive*, pp. 247-248. Je me suis beaucoup servi de cette ouvrage pour les questions de date et de fait. L'exposé

résulta que l'envoi d'un inspecteur, qui fut Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, vint à la mairie des Petits-Pères, écouta quelques leçons et s'en déclara content; ce qui n'était pas douteux, étant donnés d'une part, Auguste Comte, et, de l'autre, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire.

Cette mairie des Petits-Pères était au troisième arrondissement de l'ancienne distribution administrative. Auguste Comte y continua pendant dix-sept ans (1831-1848) son cours d'astronomie populaire. J'insiste sur cet enseignement, qui ne se rattache qu'indirectement, et, si je puis dire, par ses excroissances, à l'enseignement proprement positiviste. Sans préméditation, probablement, et par inclination naturelle d'un cerveau peuplé d'idées générales, Auguste Comte y appliquait lui-même une théorie ébauchée par la confusion de l'éducation et de l'instruction, et par l'unification de deux définitions. L'enseignement de l'astronomie, par une appropriation philosophique, devenait un instrument d'éducation populaire. L'expérience était très belle. Le souvenir en sera toujours du moins bon à rappeler...

Je cite encore Littré, qui fut auditeur et témoin, et dont l'attestation, sur ce point, n'est pas contestée :

« De la sorte, grâce à sa fermeté... ; grâce aussi à la confiance où il était que le milieu français permettait, sous certaines conditions, *la plénitude de la liberté d'exposition* ; grâce enfin à son désintéressesement, qui lui faisait donner tant d'heures non rémunérées à une œuvre populaire, la mairie d'un des plus populeux arrondissements de Paris entendit, chaque année, un simple particulier, qui ne tenait sa mission que de lui-même, un philosophe qui se faisait un devoir de parler au public *sans réticences*, déduire les vérités positives et les mettre dans leur conflit naturel avec les conceptions théologiques et métaphysiques » (1).

Dire la vérité « sans réticence ». — la vérité philosophique, — à propos d'astronomie ; employer à l'éducation du peuple des solutions de mécanique céleste, voilà la confusion ; — les résultats furent excellents. L'expérience était pratiquée par un esprit capable d'envelopper à la fois toutes les conditions particulières de l'enseignement et toute la destination sociale de l'éducation. Il ne faudrait point — et pour cause — ériger en règle générale l'expérience ni la confusion. Dans le cas de Comte lui-même, les « prolétaires » ne comprenaient pas toujours. Mais ils venaient, et revenaient, et comprenaient à la longue, ou comprenaient en partie, parce qu'ils étaient revenus. Tout

du Dr Robinet est plus spécialement philosophique, — j'aurais dit métaphysique et théologique, si je n'avais craint l'apparence d'une mauvaise plaisanterie...

(1) Littré, p. 249.

maître n'est pas Comte pour imposer, sous forme de digression, un petit traité de philosophie « sans réticence » à des intelligences sans culture. Et le danger, au surplus, au cours d'un enseignement aussi général, serait surtout que les « prolétaires » comprissent trop vite et trop tôt...

La révolution de 1848 interrompit le cours d'astronomie populaire (1). Le troisième arrondissement fermait sa mairie. Comte regrettait son enseignement, et la communication directe du philosophe au populaire par le verbe. Il retrouva une salle en 1849. M. Vieillard, ancien précepteur du Prince-président, s'intéressait à la philosophie de Comte. Il s'entremit pour obtenir à l'auteur du *Système* l'octroi d'une salle au Palais-Royal.

Cette fois, le professeur était libre de ses mouvements. La protection de M. Vieillard, couvrait les écarts. Maître de son programme, dépêtré des « sciences inférieures », débarrassé de contrainte, Auguste Comte prit pour sujet de cours *l'Histoire générale de l'Humanité*... Voici le programme de ce cours, tel que Comte le rédigea et fit distribuer ; je le reproduis, malgré sa longueur, parce qu'il est intéressant, parce qu'il n'est pas très connu, parce qu'il est comme le sommaire et l'annonce de *la Politique positive* — et parce que les disciples, par la suite, trouvèrent dans ce sommaire d'un livre ébauché le type d'un enseignement à pieusement et perpétuellement recommencer.

Cours philosophique sur l'histoire générale de l'humanité professé gratuitement, en 1849, au Palais-Cardinal, par l'auteur du Système de la philosophie positive (2).

Séance d'ouverture (le dimanche 11 mars 1849). Discours général sur la nature philosophique et la destination sociale de cet enseignement.

Exposé de la théorie de l'évolution. — Nature de l'évolution.

Séance du 18 mars. Caractères fondamentaux de l'évolution humaine, à la fois intellectuelle et sociale.

Séance du 25 mars. Conditions nécessaires de cette évolution spontanée.

Marche de cette évolution.

Séance du 1er avril. Loi fondamentale de filiation historique ou *loi des trois états* (première loi sociologique).

(1) Le *Traité philosophique d'astronomie populaire*, un vol. in-8°, a paru en 1845 chez Dalmont, libraire-éditeur, quai des Augustins. — Chez le même : *Discours sur l'esprit positif.* Un vol. in-8°, 1844 (Préface du cours de cette année).

(2) Ce programme est aux archives de la rue Monsieur-le-Prince. De même, tous les programmes ou affiches de tous les cours ou conférences accumulés depuis près d'un demi siècle.

Séance du 8 avril. Loi générale de classement hiérarchique (seconde loi sociologique).

Séance du 15 avril. Loi complémentaire d'activité pratique (troisième loi sociologique).

Construction de la philosophie de l'histoire. — L'antiquité.

Séance du 22 avril. Appréciation générale de l'état fétichique.

Séance du 29 avril. Considérations fondamentales sur l'ensemble du régime polythéique.

Séance du 6 mai. Appréciation générale de l'âge théocratique (polythéisme conservateur).

Séance du 13 mai. Appréciation générale de l'élaboration grecque (polythéisme intellectuel).

Séance du 20 mai. Appréciation générale de l'assimilation romaine (polythéisme millitaire).

Le moyen-âge.

Séance du 27 mai. Considérations fondamentales sur l'ensemble du catholicisme occidental (monothéisme progressif).

Séance du 3 juin. Considérations fondamentales sur l'ensemble de la civilisation féodale (double système de guerres défensives).

Séance du 10 juin. Appréciation générale de la première phase du moyen-âge (établissement fondamental).

Séance du 17 juin. Seconde phase du moyen âge (répression des invasions polythéiques).

Séance du 24 juin. Troisième phase du moyen âge (répression des invasions monothéiques).

La préparation moderne.

Séance du 1er juillet. Considérations fondamentales sur l'ensemble du double mouvement moderne.

Séance du 8 juillet. Appréciation générale de la phase spontanée.

Séance du 15 juillet. Appréciation générale de la phase protestante.

Séance du 22 juillet. Appréciation générale de la phase déiste.

Séance du 29 juillet. Appréciation générale de la partie négative de la grande révolution.

Conclusion générale sur l'avenir humain. — Etat final.

Séance du 5 août. Tableau fondamental de la sociabilité finale, réglée par la religion de l'Humanité.

Séance du 12 août. Régénération totale de l'éducation occidentale, à la fois morale et intellectuelle.

Séance du 19 août. Appréciation générale du nouveau régime spirituel tant privé que public.

Transition extrême.

Séance du 26 août. Organisation temporelle de la transition finale propre à l'Occident.

20e *et dernière séance* (le dimanche 2 septembre). Organisation spirituelle de cette transition.

Comte refit ce cours en 1850 et en 1851 « sans autres changements que ceux-ci, dit Littré (1) : en 1850, il y eut une séance additionnelle sur le cerveau ; » l'année suivante, Comte « reprit cette leçon, l'intitulant: *Théorie fondamentale de la nature humaine, d'après la doctrine subjective du cerveau* et il en ajouta une pour faire le *Résumé général de la théorie positive sur l'appréciation du passé, la conception de l'avenir et la régularisation du présent.* »

Ces leçons eurent peu de retentissement. L'action en fut très grave. Le public n'était pas tout-à-fait le même. Il s'était réduit. Il fut ému. Plusieurs, se pénétrant de la parole, étaient acquis au maître. Quelques-uns restèrent éblouis...

« La foule alors entraînée vers d'autres soins, et toujours empêchée par les mêmes obstacles, ne vint point consacrer par son concours enthousiaste cette dogmatisation sans égale, dit M. le Dr Robinet (2); mais il n'en reste pas moins vrai qu'aucune chaire, aucune tribune ne retentit jamais de leçons plus augustes, de vérités plus essentielles, d'un enseignement aussi profond... »

Parallèlement à l'enseignement du Palais-Cardinal, Auguste Comte faisait à la *Société positiviste* (3) des « expositions hebdomadaires (4) » du *Traité de Politique positive.* « L'ensemble de l'œuvre » avait été préparé, dit M. le Dr Robinet, par ces expositions « et par le cours philosophique de 1849, 1850 et 1851... » Ainsi :

1829-1830 : Cours de philosophie positive (enseignement de la rue St-Jacques) ; — le développement de ce cours a produit en douze ans les six volumes du *Système de Philosophie positive.*

1831-1848 : Enseignement des Petits-Pères : Cours d'astronomie populaire ; — ce cours a produit le *Traité philosophique d'astronomie populaire* et le *Discours sur l'esprit positif* ;

1849-1851 : Enseignement du Palais-Cardinal : Cours d'histoire générale de l'humanité. Ce cours, – qui est au fond le véritable enseignement social de Comte, — a passé pour une grande partie dans le *Traité de Politique positive.*

Et donc, le travail d'élaboration philosophique n'a jamais été séparé ni distingué par Comte du travail d'enseignement, qui s'est confondu avec le devoir d'éducation dans sa théorie de l'enseignement.

(1) P. 607.
(2) *Notice*... P. 40.
(3) Fondée par Comte, le 24 février 1848, sous ce titre : *Ordre et progrès : Association libre pour l'instruction positive du peuple dans tout l'Occident européen.*
(4) Robinet, *Notice*, p. 227.

Quand, à la fin de sa vie, Auguste Comte voulut condenser dans une sorte de testament philosophique toute la substance de son œuvre, il conçut la *Synthèse subjective* selon trois catégories, représentées par trois traités, dont le point central devait être un traité d'éducation (1).

* * *

Avant de voir ce que les disciples ont fait de la tradition du maître en matière d'enseignement, il faut bien essayer de définir ce qu'est dans son esprit général cette tradition.

La philosophie positive, dit Littré, « est à la fois un *système* qui comprend tout ce qu'on sait sur le monde, sur l'homme et sur la société, et une *méthode* générale renfermant en soi toutes les voies par où l'on a appris les choses ». La grandeur de Comte a été d'envelopper en une seule conception et de classer dans un ordre continu l'ensemble du « savoir objectif » soumis, par la méthode, aux « pouvoirs logiques de l'esprit humain ».

La science est l'expression de l'ordre. L'ordre dégage les connexions. Les connexions réalisent l'unité, que le « pouvoir logique » ramasse et présente par une vue générale à l'esprit humain.

Les sciences constituent l'ensemble du savoir. Les sciences sont les degrés de la connaissance humaine. Chaque degré porte le degré qui lui est supérieur. La hiérarchie des sciences se constitue selon l'ordre naturel de leur généralité décroissante et de leur complication croissante. « La classification doit ressortir de l'étude même des objets à classer, et être déterminée par l'affinité réelle et l'enchaînement naturel qu'ils présentent, de telle sorte que cette exposition soit elle-même l'expression du fait le plus général, manifesté par la comparaison approfondie des objets qu'elle embrasse (2) ». La science la plus générale est celle qui s'applique à la totalité concevable des cas particuliers. C'est la science la plus simple. Les sciences plus simples sont « inférieures » par rapport aux sciences plus compliquées, qui deviennent « supérieures » selon leur degré de complication. Toute science supérieure est constituée naturellement par la solution positive de ce que la science immédiatement inférieure a laissé derrière soi d'inexpliqué. Les six sciences « fondamentales » sont par ordre hiérarchique : mathémathique, astronomie, physique, chimie, biologie, *physique sociale*. La physique sociale appartient à Comte. Elle est « la grande, mais évidemment la seule lacune

(1) Sous ce titre exact : *Système de morale positive, ou Traité de l'éducation universelle.*

(2) *Philosophie positive, Exposition.* 2ᵉ leçon, p. 49.

qu'il s'agit de combler pour achever de constituer la philosophie positive. Maintenant que l'esprit humain a fondé la physique céleste, la physique terrestre, soit mécanique, soit chimique, la physique organique, soit végétale, soit animale, il lui reste à terminer le système des sciences d'observation en fondant la *physique sociale* (1). » Comte a fondé la physique sociale. Il a construit, pour la définir, le terme nouveau de *sociologie*. Plus tard, à la série primitive il ajoutera une septième science, la morale, — qui n'est peut-être pas une science; mais ce n'est pas ici le lieu d'aborder cette discussion.

La méthode est inséparable de la recherche, comme la recherche de la classification. « La méthode n'est pas susceptible d'être étudiée séparément des recherches où elle est employée ; ou, du moins, *ce n'est là qu'une étude morte*, incapable de féconder l'esprit qui s'y livre. » (2)

Le savoir, émané de la recherche, et la méthode, qui dispose du savoir, constituent la philosophie positive. Par suite, la philosophie positive est de nature identique aux sciences qui en fournissent le fond, l'appareil et les catégories. Par là encore elle se distingue des philosophies qui l'ont précédée. Ces philosophies, sous des formes différentes, ont une commune caractéristique, qui est d'être *extérieures* à la recherche et à l'objet du savoir humain, et de procéder sous la pression d'une méthode distincte ou séparée de la recherche et de l'objet. Ces philosophies sont au nombre de deux, la théologie, la métaphysique. Elles correspondent à des *états* successifs de la conception humaine, à savoir : « l'état théologique ou fictif; l'état métaphysique, ou abstrait », puis vient « l'état scientifique, ou positif ». D'où, « trois méthodes de philosopher... : d'abord la méthode théologique, ensuite la méthode métaphysique et enfin la méthode positive. De là, trois sortes de philosophie, ou de systèmes généraux sur l'ensemble des phénomènes qui s'excluent mutuellement : la première est le point de départ nécessaire de l'intelligence humaine ; la troisième, son état fixe et définitif; la deuxième est uniquement destiné à servir de transition (3) ».

La théologie explique le monde par l'action permanente de divinités inhérentes à toutes les apparences du monde (4) — puis par l'action extérieure de plusieurs divinités (5) — puis, sous la forme la

(1) *Phil. pos., Exposition*, p. 21-22.
(2) *Phil. pos., Exp.* p. 32.
(3) *Phil. pos., Exp.* p. 9.
(4) Fétichisme.
(5) Polythéisme.

plus parfaite, par l'action permanente et extérieure d'une divinité une et toute puissante (1).

La métaphysique a cherché d'autres formes d'explication dans la conception de plusieurs entités coexistantes et particulières, puis dans la conception supérieure d'une entité seule et générale, *la nature*.

La philosophie positive n'explique pas. Elle constate. Elle reconnaît, dégage et définit des *lois*. « L'esprit humain, reconnaissant l'impossibilité d'obtenir des notions absolues, renonce à chercher l'origine et la destination de l'univers, et à connaître les causes intimes des phénomènes, pour s'attacher uniquement à découvrir, par l'usage bien combiné du raisonnement et de l'observation, leurs lois effectives, c'est-à-dire *leurs relations invariables de succession et de similitude*. L'explication des faits, réduite alors à ses termes réels, n'est plus désormais que la liaison établie entre les divers phénomènes particuliers et quelques phénomènes généraux, dont les progrès de la science tendent de plus en plus à diminuer le nombre (2) ».

Malgré leur « mutuelle exclusion », les trois états peuvent coexister. De même les trois méthodes. Le « triomphe » de l'état positif dans certains esprits n'empêche pas les survivances de l'état théologique ou de l'état métaphysique dans d'autres esprits, moins robustes ou moins cultivés. L'ordre social, au surplus, n'est pas encore dégagé complètement ni du préjugé métaphysique, ni de la mainmise des théologiens. De là, l'anarchie intellectuelle, et de là les maladies sociales de notre temps. Quand le travail d'élaboration scientifique et de contrôle sera terminé, « le triomphe définitif de la philosophie positive aura lieu spontanément et rétablira l'ordre dans la société ».

C'est cet ordre que Comte essaya de prévoir dans les derniers chapitres de la *Philosophie positive* et qu'il promulguera plus tard dans son *Traité de Politique* (3) ».

*
* *

L'ordre est le fruit du savoir et le résultat de la méthode. Que le savoir soit « total », entendez : que le savoir embrasse et comprenne toutes les branches de la connaissance humaine, et la philoso-

(1) Monothéisme.

(2) *Phil. pos., Exposition*, p. 9-10.

(3) J'ai dû passer sous silence tout ce qui a trait à la conception de l'histoire dans la théorie de Comte. J'ai, au surplus, à demander au lecteur toute son indulgence pour cette course à la surface d'un système. La philosophie de Comte n'entrait dans mon sujet que par un de ses angles, celui où se rencognera par la suite l'enseignement de l'école.

phie positive, ou conception positive du monde, est constituée. Et donc il arrivera ceci, que, par la hiérarchie des sciences, par les sciences inorganiques et leur travail de substruction, par les recherches expérimentales de la biologie et par les solides déductions de la sociologie, une conception des sociétés se formera selon des conditions normales *d'ordre*, d'exactitude et d'adaptation. « Le progrès n'est que le développement de l'ordre. » Le gouvernement « rationnel » des sociétés sera constitué par l'application de ces notions, éclairées et contrôlées par l'histoire, enrichies de toutes les conquêtes comme de toutes les constructions, anciennes ou présentes, du savoir humain ; car « les vivants sont de plus en plus gouvernés par les morts, qui représentent la meilleure portion de l'Humanité ». Tel est le but social de la traversée des siècles accomplie par l'Humanité en travail de notions sûres et de notions vraies sur elle-même, sur sa situation dans le monde, et sur la conduite qu'il lui convient de tenir en raison de sa situation et de la vérité. La morale sera le code et le guide de cette conduite, basée sur ces notions. Par suite, la morale est la science la plus haute. Par suite, elle est la seule science « complète ». La morale est le but de l'enseignement, qui prend son départ dans la science et se confond précisément par son but avec l'éducation. Qui enseignera la morale à l'humanité, et avec la morale, toute l'histoire de l'humanité, toute l'histoire et tout le développement des sciences, qui sont les prémisses de la morale ?

Auguste Comte répond : Le sacerdoce.

Le sacerdoce est inséparable de la doctrine. La doctrine a tout embrassé : connaissance de l'homme, connaissance de l'univers, relations de l'univers avec l'homme et situation de l'homme dans l'univers, recherche et lois du progrès social, théorie des sociétés, théorie des gouvernements, théorie des mœurs et théorie de l'éducation, superposées par la série des opérations mentales et posées, par un immuable équilibre, sur l'empierrement immuable des sciences hiérarchisées. La doctrine a tout embrassé. Par suite, sous sa forme définitive, et selon les lois de la science, la doctrine est apte à remplacer les religions et les « systèmes », coordonnés, par les variations de la recherche « subjective », dans les états métaphysique et théologique du savoir humain. La religion est la forme extrême de l'unité. Or, c'est à l'unité que tendent la hiérarchie des sciences, la philosophie de l'histoire, tous les travaux de la sociologie et de la morale appliqués, par l'éducation, au gouvernement unificateur et à l'union des sociétés.

Il faut un sacerdoce à la religion. Seul, un « pouvoir spirituel » est en état de ramasser le principe d'autorité, c'est-à-dire de régé-

nérer le principe d'ordre écrasés, l'un et l'autre, par l'anarchie intellectuelle, par l'insurrection en permanence depuis la fin du moyen-âge, et par la coexistence désordonnée des trois « états ». La hiérarchie des sciences aboutit à la constitution de l'autorité spirituelle. Le pouvoir, émané de cette autorité, représentera la hiérarchie, en réalisant l'unité. Il enseignera la philosophie *première* et la philosophie *seconde*, préface et résumé du savoir positif. Il reconstituera la société occidentale selon les lois de l'histoire et de la sociologie. Il supprimera graduellement les survivances de l'anarchie. L'individu, dans la cité, concevra selon le social et l'universel la totale notion de son développement. La science sera la base, et la morale le but de l'éducation.

Quel sera le dogme ?

La conception positive exclut, avec les « métaphores prises pour des raisonnements » (1), toute hypothèse inattingible au contrôle et à l'expérience. Par là sont éliminées — avec la notion de Dieu — la notion d'infini et la notion d'absolu. Tout est relatif. Mais le relatif a ses lois, ses formes, ses représentations. « D'abord spontanée, puis inspirée, et ensuite révélée, la religion devient enfin démontrée (2) ». L'existence de l'Humanité est un fait d'expérience et démontré. L'héritage de tant de morts pèse sur les actes et oriente l'esprit des vivants. Que l'Humanité s'érige et soit, à elle-même, son propre culte. Elle est l'ancêtre. Elle est le présent. Elle est l'avenir, sur lequel rayonne la science. Elle est le Grand-Etre.

L'Humanité, selon les données de la science, ne se conçoit point hors de la Terre, mère et nourrice de toute existence connue, ni de l'Espace, où se meut la Terre, et où respire l'Humanité. La Terre (ou Grand-Fétiche), et l'Espace ou (Grand-Milieu), compléteront la Trinité positive, dont l'ordre social affirmera le culte, et dont le sacerdoce expliquera le symbole moral par l'éducation.

L'ordre social est fait de trois éléments ; les femmes, « sexe affectif » ; le sacerdoce, « classe contemplative » ; les hommes actifs, « force pratique » ; — la force pratique se subdivise en deux termes, le « patriciat » et le « prolétariat ». Le patriciat est le grand distributeur et le trésorier des produits matériels fabriqués par le prolétariat. Le sacerdoce accumule et répartit la richesse intellectuelle de l'humanité. Le sacerdoce accumule pour répartir ; il distribue par l'enseignement. L'enseignement est la mission normale aussi bien que la haute dignité du sacerdoce. Le « sexe affectif » sert de coadjuteur

(1) Cuvier. Cité par Comte, *Phil. pos.*, *Exposition*, p. 33.
(2) *Pol. pos.*. t. II, ch. I, p. 7.

aux « contemplatifs ». Le femme est, par la maternité, l'institutrice naturelle de l'enfant, et, par l'enfant, de l'homme ; à la femme reviennent de droit l'enseignement primaire et les parties morales de l'éducation.

Je ne sais si j'ai réussi à rendre tout à fait claire la série logique par laquelle Auguste Comte, partant de la *Philosophie positive* et de la conception scientifique de l'univers, est arrivé, de degré en degré, aux architectures de la *Politique*, entendez : au sacerdoce, au culte, et à la religion de l'Humanité. J'ai dû sauter bien des échelons. Je n'ai ni cité tous les ouvrages, ni noté toutes les idées du maître. Peut-être, pour être suffisant — il n'était pas question d'être complet, — aurais-je dû mettre en usage au moins le *Discours sur l'ensemble du positivisme*. Mais je n'avais la prétention d'analyser ni l'œuvre ni la philosophie de Comte. J'ai dû en résumer l'indispensable, d'abord pour marquer comment la doctrine positiviste est dans sa substance une doctrine d'enseignement ; et aussi pour comprendre comment, après la mort du maître, l'enseignement positiviste a formé trois écoles différentes ; ou, plus exactement, comment deux écoles dissidentes se sont détachées — en divergeant — de l'école héréditaire; l'une et l'autre, au surplus, attestant, avec une égale sincérité, l'héritage et la *méthode* ou l'inspiration du maître...

Première école dissidente, émanée de la *Philosophie positive* ; — Elle repousse la «méthode subjective » et le code religieux de la *Politique.* Littré en est par excellence le chef, et le meilleur interprète. Elle n'a pas constitué d'enseignement régulier, — du moins pas d'enseignement dont j'aie retrouvé la trace ; mais elle s'est diffusée, si je peux dire, et incorporée dans le système général, — plus récemment dans le personnel scientifique de l'enseignement public en Occident.

Seconde école dissidente, *Ecole Brésillienne* ou *Apostolat positiviste* de la rue St-Jacques. — Je l'étudierai de préférence dans la vie de l'homme qui en fût à Paris l'apôtre, et mourut de son apostolat (1). Cette école émane surtout de la *Politique.* Elle ne renie pas la *Philosophie.* Elle en retient surtout ce qu'il lui faut pour asseoir ou expliquer la religion de l'Humanité.

Placée au centre de ces deux demi-hérésies, l'Ecole héréditaire (de la rue Monsieur-le-Prince) réunit tous les « positivistes complets », ou positivistes attachés à l'ensemble de l'héritage et de la doctrine. Cette École a son siège au sanctuaire du culte, en cette maison écartée du vieux Paris où le Maître termina ses jours dans l'extase d'une mystique adoration... M. Pierre Laffite, désigné par Comte lui-même

(1) Jorge Lagarrigue.

pour la direction du positivisme après la mort du fondateur (1), est le chef toujours vénéré, — toujours jeune, — de l'École orthodoxe. Et de cette orthodoxie l'enseignement a essaimé, ou tenté d'essaimer un peu partout...

Je parlerai brièvement de ces trois écoles.

(1) Comte est mort le 5 septembre 1857.

(*A suivre*) DICK MAY.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN ESPAGNE[1]

Université de Madrid. — Sa Bibliothèque. — Par le nombre des étudiants et la valeur scientifique de son corps enseignant, l'Université de Madrid occupe le premier rang parmi les Universités d'Espagne. Fille de l'Université d'Alcalá, dont les Facultés de théologie et de philosophie, transférées dans la capitale en 1836, furent réunies aux anciens collèges de pharmacie et de médecine ainsi qu'aux chaires d'histoire naturelle, de botanique et d'astronomie, qui existaient depuis longtemps dans la capitale, elle continue les traditions de sa devancière.

Elle compte 81 professeurs titulaires, sans compter les maîtres auxiliaires et suppléants, et près de 6,000 étudiants qui se répartissent ainsi : 3,000 pour la Faculté de droit, 1,500 à 1,600 pour la médecine et la pharmacie, 500 environ pour les sciences et les lettres.

Logée dans la *calle de San Bernado* dans la bâtiment du Noviciado (1), l'Université a longtemps donné asile à l'un des deux établissements d'enseignement secondaire qui se trouvent à Madrid, au lycée Cisneros, au détriment des chaires des sciences naturelles et des sciences physiques et chimiques qui se trouvent dispersées un peu au hasard des circonstances, dans différents monuments publics.

L'Université possède une bibliothèque dont les sept sections : section de philosiphie, de théologie et de droit, de médecine, de pharmacie, de sciences, de diplomatique, d'arts et métiers, correspondent aux différentes Facultés ou Ecoles. Elle compte plus de 205,000 volumes, 3,000 manuscrits et 13,000 liasses de documents inédits. En 93-94, elle a été visitée par 39,941 lecteurs qui ont demandé 872 ouvrages de théologie, 7,486 ouvrages de droit, 20,103 ouvrages de sciences, 3,219 ouvrages de belles-lettres, 7,485 ouvrages d'histoire et enfin 775 revues périodiques. Une statistique curieuse, puisqu'elle donne le degré d'influence des littératures et sciences étrangères dans la Péninsule, est celle qui nous fait connaître le nombre d'ouvrages

(1) Voir le n° du 15 mai.
(2) C'était le noviciat des Jésuites.

étrangers demandés. Sur 40.501 volumes donnés en lecture en une année, il y en avait 31,945 en langue espagnole, 5,352 en langue française, 1811 en latin, 200 en grec, 165 en langues orientales, 90 en italien, 152 en anglais, 91 en allemand et 135 en dialectes espagnols.

Instruments de travail. — Archives. — Presque toutes les Universités Espagnoles ont de riches bibliothèques, mais le nombre de leurs volumes ne doit pas faire illusion sur leur valeur réelle. Trop souvent la bibliothèque n'est qu'un asile, où l'on recueille de vieux fonds qui s'étaient accumulés dans les couvents, et il n'est pas rare de rencontrer de grands centres d'études comme Barcelone par exemple, dont le catalogue contient 150.000 volumes et presque pas de livres de science moderne.

Heureusement que cette pauvreté est largement compensée par les trésors que l'Espagne offre à la recherche érudite. Que de richesses en effet soit à Madrid, soit en province, au Musée des sciences, dans les collections et les musées de l'Académie Espagnole, dans ceux de l'Académie des Sciences morales, de l'Académie des Beaux-Arts, à la bibliothèque de l'Académie des Sciences ! Que de précieux documents à consulter pour l'histoire de Charles V, pour celle des rois catholiques, de Philippe IV, de Charles II, ou bien encore pour celle d'Amérique, à la bibliothèque de l'Académie d'histoire ! Que de manuscrits arabes provenant de la bibliothèque de Gayangos ou d'achats faits à Tunis et au Maroc par le professeur Codera ! Et que dire de l'Escurial, dont le premier fonds réuni par les soins du secrétaire de Charles V, augmenté plus tard des collections commencées par Philippe II en 1565 et de celles non moins belles de Mendoza, enrichi de tous les livres que les savants et les théologiens espagnols avaient rapportés d'Italie, contient encore, malgré l'incendie qui en dévora près de la moitié, entre autres trésors les 580 manuscrits dont le catalogue, dressé d'abord par Miller, a été refait par Graux, dans son Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial. Il n'y a pas lieu d'allonger cette liste outre mesure et de citer ici tous les instruments de travail que renferme le Musée archéologique, si intéressant par ses collections américaines et surtout par ce qu'il fait comprendre de ce curieux style mudejar (1) qui persista si longtemps en Espagne, même après la prise de Grenade et l'expulsion de los Moricos, ou de parler des belles collections d'entomologie de Madrid, etc., etc. Mais comment passer sous silence ces merveilleuses et nombreuses archives, aux milliers de liasses encore inexplorées, qui se trouvent à

(1) Ce style n'est pas une transformation mais un mélange d'ornementation arabe et chrétienne ou bien encore parfois une application d'ornementation arabe à un sujet chrétien.

Madrid, à Alcala, à Barcelone, en Galice, à Valence, à Palma, à Tolède, à Séville, et qui forment avec les importantes collections municipales de Madrid, de Valence, de Barcelone, de Navarre, avec celles des églises, malheureusement trop souvent soustraites aux regards des savants, avec les archives universitaires et les archives des Grands d'Espagne, les ducs d'Albe, les Fernan-Nuñez, des réserves inépuisables. Que de trésors inédits et de précieux documents, et si l'on veut préciser davantage, que de gros chiffres à citer ! Voici par exemple Tolède, dont les 4,780 liasses sont indispensables pour écrire l'histoire des ordres militaires de Saint-Jacques, d'Alcantara, de Calatrava, ou bien Madrid aux riches archives communales si bonnes à consulter pour l'histoire de la littérature dramatique. Voici surtout Simancas dont le dépôt si intéressant pour l'histoire de Philippe II, contient 79,278 liasses et 1,898 volumes. Quelle mine à exploiter pour qui cherche des renseignements inédits sur la Chambre de Castille, le Conseil royal de Castille, les finances du royaume, l'Inquisition, les grandes administrations, ou bien encore pour qui est curieux de lire les testaments originaux de la reine Elisabeth I, de Charles V, du prince Don Carlos, de Philippe II, la correspondance de Charles I, d'Ignace de Loyola, du duc d'Albe, et de Marie Stuart.

Malheureusement, la plupart de ces archives qui appartiennent à l'Etat ou en dépendent par leur personnel, manquent souvent de catalogues et se refusent ainsi à un travail commode. La règle pourtant souffre d'importantes exceptions, et les collections d'Alcala, avec plus de 100,000 liasses et tant de documents pour l'histoire de l'Inquisition de Tolède et de Valence, ainsi que celles de Barcelone si intéressantes à consulter pour l'histoire de la couronne d'Aragon, sont parfaitement installées, dans un de ces magnifiques monuments dont la floraison artistique du XVI[e] siècle a couvert l'Espagne.

Par contre, les services qu'exige l'enseignement scientifique, sont assez mal assurés ; les laboratoires sont peu nombreux, le matériel est démodé, les collections sont insuffisantes et incomplètes ; malgré son observatoire, son Institut central météorologique, son laboratoire maritime de Santander, l'Espagne n'a pas fait tout ce qu'elle aurait dû, pour fournir ses universités, des instruments de travail nécessaires. D'ailleurs, là même où ils existent, ils ne se prêtent pas à un usage commode. Ainsi à Madrid, les collections se trouvent trop disséminées ; le Musée des sciences naturelles, qui renferme des pièces uniques comme le squelette du *megathérium* (1), et de belles col-

(1) Le squelette de Madrid n'est plus unique, car Londres possède aussi le sien.

lections entomologiques et minéralogiques, est relégué dans les combles du Musée de l'Académie de Ferdinand VI (1), dans un quartier mondain et bruyant, et la Bibliothèque des Arts et Métiers attend pêle-mêle au ministère du *Fomento*, celui auquel est rattaché le service de l'instruction publique, un peu d'air et d'espace pour pouvoir être utilisée.

On fait cependant des efforts, et la bonne volonté ne manque pas. On vient de construire à Saragosse un vaste et bel édifice, consacré à l'enseignement des sciences pures et appliquées, dont les laboratoires, les salles de cours, les amphithéâtres sont parfaitement aménagés, et on agrandit, à l'heure actuelle à Madrid, un Musée qui, créé il y a quinze ans, à l'instar de ceux d'Allemagne et de France, a pour objet d'abriter les reproductions des chefs-d'œuvre de la sculpture, et de faciliter les études d'histoire, d'esthétique et d'archéologie.

Niveau des études. — Malheureusement, et ce n'est d'ailleurs qu'avec la plus grande circonspection que je me hasarde, en qualité d'étranger, à émettre une opinion en matière aussi délicate, tous ces progrès, toutes ces améliorations, font plutôt l'effet d'être le résultat d'une volonté extérieure que celui d'un travail organique. L'ensemble manque d'unité, les choses se tiennent peu ou mal. On y sent un désir d'imitation bien plus que le résultat naturel d'une montée de sève.

La science pure attire généralement peu l'espagnol. *Nadie estudia, por punto general, sino lo que ha de servir le para subsistir*, disait, il y a cinquante ans M. Gil de Zarate, et les statistiques confirment cet aveu. Sur les 6,170 étudiants de Madrid, provenant soit de l'enseignement officiel, soit de l'enseignement libre, plus de la moitié sont étudiants en droit et en médecine, et 777 étudiants en pharmacie, tandis que les deux Facultés de philosophie et de sciences ne réunissent que 620 élèves (bien que les étudiants en droit et en médecine soient soumis à l'obligation d'y faire une année préparatoire) Du reste, en 1895, il n'y a eu que 37 licenciés et 11 docteurs dans la Faculté des lettres, 28 licenciés et 9 docteurs seulement dans la Faculté des sciences et si l'on prend tous les inscrits et tous les auteurs libres, on n'arrive encore qu'au chiffre de 373 pour la première de ces facultés et de 319 pour la seconde. Le pire c'est que la bagage scientifique, avec lequel les jeunes gens sortent des lycées, étant tout à fait insuffisant, au point de vue des études classiques, il faut en arrivant à l'Université, reprendre par la base une éducation qui n'a pas les fondements voulus.

(1) Aujourd'hui, le fait n'est plus exact et un nouvel édifice, aux vastes proportions, vient de recevoir la Bibliothèque nationale et le Musée archéologique, le Musée des sciences naturelles et le Musée des arts contemporains.

Le bachelier, en effet, qui sort de l'*instituto* ne connaît pas un mot de grec, très peu de latin, à en juger par les explications que l'on peut entendre à l'Université, même à la fin d'une année d'étude, et il ne semble pas, qu'au point de vue de l'histoire, les choses aillent mieux. Non seulement, dit le professeur Altamira, l'étudiant n'a aucune des connaissances géographiques, paléographiques ou épigraphiques, nécessaires pour pouvoir entreprendre des travaux utiles, mais même en histoire, il n'a guère entendu parler que des époques antérieures au moyen âge, quelquefois des temps qui précèdent la Révolution française, mais jamais de ce qui s'est passé depuis ; il ignore absolument l'histoire contemporaine.

Dès lors l'Université, malgré la valeur des hommes et l'ampleur des programmes, n'est pas ce laboratoire de recherches où l'effort tend surtout à enrichir la science, mais un établissement où se transmet la science acquise et où se continuent les méthodes pédagogiques de l'enseignement secondaire ; l'étudiant y demeure un écolier sans liberté scientifique, prisonnier du programme et soumis au joug de l'examen. Suffisantes peut-être pour former des professionnels, les Universités n'ont pas le caractère de haute culture qui ouvre constamment des horizons nouveaux à l'esprit d'investigation, et fortifie l'intelligence et la volonté par une discipline rationnelle.

Il faut ajouter cependant qu'il y a, depuis quelques années, des symptômes d'une évolution, dans la méthode d'enseignement, et d'une orientation meilleure. Malgré le goût national pour la forme oratoire et les traditions que l'éclat des leçons d'un Don Emilio Castelar par exemple ou d'autres encore avait pu créer, le cours public tend aujourd'hui à se transformer, et on peut citer des cas, où il cède la place à la conférence fermée où professeurs et élèves travaillent de concert.

Programmes des facultes : écoles spéciales. — J'ai donné plus haut à propos des programmes d'examens, la liste des cours pour les Facultés de philosophie et des sciences ; voici maintenant les programmes des autres Facultés.

Dans la ***Faculté de droit***, l'enseignement porte sur la métaphysique, la littérature générale et la littérature espagnole, l'histoire critique de l'Espagne, les éléments du droit naturel, le droit romain, l'économie politique dont l'enseignement a été introduit depuis 1807, et la statistique, l'histoire générale du droit, les institutions, le droit canon, le droit politique et administratif, le droit civil espagnol, commun et provincial, les finances, le droit pénal, le droit commercial, la procédure civile, le droit international public, la pratique du barreau, le droit international privé, la littérature et la bibliogra-

phie juridique, la législation comparée, l'histoire de l'Eglise et du droit canon, l'histoire des traités, les études supérieures du droit romain, la philosophie du droit.

Pour la *Faculté de médecine*, le programme comprend la physique, la chimie générale, la minéralogie et la botanique, la zoologie générale, l'anatomie générale et descriptive, l'histologie normale, l'anatomie technique, l'embryologie, la physiologie théorique et expérimentale, l'hygiène privée, la pathologie générale et thérapeutique, l'anatomie pathologique chirurgicale et médicale, l'obstétrique et la gynécologie, les maladies et la clinique des enfants, la clinique chirurgicale, la clinique médicale, la clinique obstétricale, l'anatomie topographique et la médecine opératoire, l'hygiène publique avec des notions de statistique et de législation sanitaire, la médecine légale et la toxicologie, l'histoire critique de la médecine ; le programme du *doctorat* comprend un cours plus approfondi de l'hygiène publique et l'épidémologie avec une option entre la chimie biologique, l'analyse chimique ou l'anthropologie.

Dans la *Faculté de pharmacie*, l'enseignement comprend la physique, la chimie générale, la minéralogie et la botanique, la zoologie générale, la matière pharmaceutique, animale, minérale, l'étude des instruments et appareils chirurgicaux ; la pharmacie chimico-organique, la botanique descriptive, la chimie organique, des exercices pratiques de détermination des plantes médicinales, la matière pharmaceutique végétale, la pratique des opérations pharmaceutiques, l'analyse chimique des aliments, des poisons et médicaments ; la pharmacie pratique et la législation sanitaire ; le programme du *doctorat* comprend l'histoire critique de la pharmacie, sa bibliographie et la chimie biologique.

Les examens pour exercer le *notariat* portent sur le droit romain et le droit canon, les finances, le droit civil espagnol commun et provincial, le droit politique et administratif, le droit pénal, la procédure, le droit commercial, la rédaction des instruments de procédure, le droit international privé.

Malgré leur ampleur, certains de ces programmes, surtout dans les Facultés des lettres et des sciences, offrant des lacunes, on a recours à des écoles spéciales pour les compléter. Ainsi l'enseignement de l'École de diplomatique, dont il a été question déjà, supplée, au point de vue des Sciences auxiliaires de l'histoire, à ce qui manque à la Faculté. Son programme comprend la paléographie générale et critique, la grammaire comparée des langues néo-latines, la géographie de l'antiquité et du moyen âge, l'histoire littéraire, l'archéologie et l'organisation des musées, l'histoire des institutions espagno-

les au moyen âge, l'histoire des institutions espagnoles dans les temps modernes, les exercices pratiques de classification des archives, la bibliographie, la numismatique et l'épigraphie, l'histoire des Beaux-Arts, des exercices pratiques de classification des musées et des bibliothèques. De même l'enseignement qui est donné, dans la Faculté des sciences, est complété surtout, au point des applications par celui de l'École des mines, de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, de l'École forestière, de l'École des ingénieurs agronomes, de l'École des ingénieurs industriels située à Barcelone, des Écoles vétérinaires, de l'École de commerce qui, avec la précédente, est rattachée à l'Université. Ces écoles organisées à peu près sur le type français sont ouvertes au concours et forment des élèves en vue du service public.

Enseignement libre (1). — A côté de l'enseignement officiel il existe un enseignement libre, et il n'est point nécessaire d'avoir été immatriculé à l'Université ou d'en avoir suivi les cours, pour être candidat aux grades universitaires.

Il suffit simplement d'avoir passé tous les examens partiels, et d'avoir étudié les cours exigés par les programmes. Le nombre de jeunes gens qui travaillent ainsi en dehors de l'Université est considérable et même supérieur au nombre de ceux qui sont immatriculés. Il y en a plus de 3,000 à Madrid, et plus favorisés que les étudiants réguliers, ils jouissent du privilège de pouvoir passer leurs examens, qu'ils subissent à la vérité devant un jury composé de professeurs de l'Université, à trois époques de l'année, au lieu de deux : en janvier, juin et septembre.

(1) Cette liberté n'a pas été jusqu'ici mise à profit, et il n'existe nulle part encore, un enseignement libre réellement organisé, en dehors des séminaires qui, en l'absence de toute faculté de théologie entretenue par l'Etat, dispensent seuls l'enseignement théologique. Quelques tentatives ont été pourtant faites dans ces derniers temps ; ainsi au collège des jésuites à Deusto, près de Bilbao, on enseigne le droit, la philosophie et les lettres ; au collège des Augustins à l'Escurial, on enseigne le droit et la philosophie ; à Oñate, on réorganise une Université aux frais de la municipalité et sous le patronage des évêques ; au séminaire du Sacro-Monte à Grenade on commence à enseigner le droit ; et enfin à Bilbao, on a organisé, depuis quelques années, un cours de langue basque aux frais de la province ; mais jusqu'ici tous ces établissements n'ont pas conféré de diplômes, ni fait passer les examens ; depuis cette année pourtant, le collège du Sacro-Monte a obtenu l'autorisation de faire passer les examens, de conférer les diplômes, en se faisant assister d'une commission envoyée par l'Université, et il est probable que les autres écoles libres ne vont pas rester en arrière. En dehors de ces établissements d'éducation, il y a peut-être lieu de signaler un mouvement qui rappelle celui de la University extension et qui a abouti cette année même à la création, à l'Athénée, d'une série de cours littéraires et scientifiques faits par les écrivains et les savants les plus distingués de la capitale et portant sur les sujets les plus divers.

Les étudiants. — Toutes les classes sociales se mêlent sur les bancs de l'Université, et le fils du Grand d'Espagne y coudoie celui de l'artisan, mais le contact ne va pas au delà de la rencontre fortuite dans la salle de cours, et il n'y a rien qui rappelle la vie corporative des étudiants Ecossais ou Scandinaves. Les étudiants ne vivent pas en sociétés, ils n'ont ni maison commune, ni associations, ni lieux de réunion, A l'occasion, et quand ils veulent donner une expression aux sentiments qui les agitent, ils se forment temporairement en groupes qui applaudissent ou protestent, mais ces groupes n'ont qu'une durée éphémère et ne se prolongent pas au delà du motif qui les a fait naître ; quant aux *estudiantinas*, on ne les voit guère qu'à Paris et en temps de carnaval. Le *manteiste* d'autrefois a complètement disparu et la *Tuna* n'est plus qu'un souvenir.

L'étudiant change assez souvent d'Université et émigre volontiers dans le courant de ses études. Ainsi à Madrid, plus des deux tiers des étudiants viennent de la province et ont déjà commencé leurs études à Séville, à Salamanque, à Barcelone ou à Valence. La plupart fréquentent surtout la Faculté de droit, car le barreau mène à tout, et nous avons vu que l'Espagnol avait peu de goût pour la discipline des sciences exactes. De plus, les préjugés nobiliaires empêchent les jeunes gens des grandes familles de suivre les cours de médecine ou bien encore des lettres et des sciences, à côté des jeunes gens de rang plus modeste qui se destinent au professorat dans l'enseignement secondaire et supérieur. Du reste, il n'y a que peu de temps que les fils des Grands d'Espagne ou de los titulos de Castille, marquis, comtes, vicomtes, barons, fréquentent l'Université ; jusqu'ici, ils s'en étaient tenus éloignés et s'étaient contentés de l'enseignement donné par des précepteurs ou des maîtres privés.

Carrières universitaires. — La Faculté de droit, où se rencontrent les enfants des riches familles et les fils de la petite noblesse si nombreuse en Espagne, puisque le simple fait de naître dans certaines provinces de la Biscaye, par exemple, suffit pour conférer le titre de Don et d'hidalgo, conduit naturellement au barreau et à la carrière politique; mais elle ouvre aussi aux licenciés un débouché dans nombre d'emplois qui s'obtiennent à la suite de concours, tels que le Conseil d'Etat, l'enregistrement, la magistrature, la carrière consulaire et la diplomatie, les fonctions juridiques dans l'armée et dans la marine, le contentieux des finances, le ministère de la justice, les tribunaux, les greffes et les notariats.

La Faculté de médecine conduit à l'enseignement et à l'exercice pratique de la médecine, et en plus à une série de services publics de santé qui s'obtiennent au concours, tels que par exemple les di-

rections et les fonctions de médecins dans les établissements thermaux, le service hospitalier dans les hôpitaux, dans les asiles, dans les maisons d'aliénés, le corps de médecine légale, les postes de médecins dans les municipalités, car théoriquement toute municipalité est tenue de payer un médecin pour les soins à donner aux indigents.

La Faculté de pharmacie conduit à l'exercice de la profession et aux fonctions indiquées plus haut, services de la santé dans l'armée, dans la marine et dans les hospices. Les sciences et les lettres conduisent au professorat dans l'enseignement supérieur et secondaire et à quelques services spéciaux comme celui de l'observatoire. D'une façon générale, on peut dire que les titres de licenciés et de docteurs sont très prisés, car ils donnent, à ceux qui en sont nantis, des avantages réels et un moyen d'arriver plus facilement dans les fonctions publiques.

Résumé sur l'état actuel des universités. — En résumé, soit que l'on considère l'organisation générale des Universités d'Espagne et leur régime administratif, soit que l'on regarde au fond même des choses, on n'a guère de ces surprises heureuses qui éveillent un sentiment d'étonnement. Aujourd'hui comme à l'origine, comme au temps de Cisneros, l'Espagne emprunte à l'étranger ses inspirations et ses modèles, et c'est la France surtout qu'elle imite, sans la suivre toutefois dans toutes ses tentatives d'amélioration et de progrès. Les Espagnols qui regrettent l'ancienne organisation des Universités de leur pays, nous en veulent encore des mauvais exemples que nous leur aurions donnés, il y a un demi-siècle. N'y a-t-il pas là quelque injustice ? Et si la copie a été si bien réussie, n'est-ce pas que l'Espagne était admirablement préparée, par un long passé d'absolutisme bureaucratique, pour dévolopper jusqu'à l'excès l'uniformité administrative qui frappe dans l'organisation actuelle. Ce qui est bien indigène en tout cas, c'est la lutte qui se poursuit obscurément sur le terrain de l'enseignement, comme ailleurs, entre le passé et le présent. Malgré tant de révolutions, il n'est pas bien sûr que le vieil esprit théocratique ne fasse pas encore peser son joug sur l'enseignement. On chuchote que là, plus qu'ailleurs, les apparences sont trompeuses, et que, sous les dehors du mouvement moderne, ce sont encore les idées d'autrefois qui gouvernent et dominent. Les théories de la science en désaccord avec les doctrines de l'Eglise ne sont pas toujours assurées du lendemain, et, ainsi que je l'ai déjà dit, il peut arriver que des boursiers, envoyés à l'étranger pour faire des travaux de recherches, attendent de longues années, avant que la commission, qui doit juger leurs mémoires et leur donner un permis d'imprimer, consente à se réunir.

Si l'on ajoute l'insuffisance des bibliothèques, l'absence presque complète des instruments de travail réclamés par la science moderne, le fâcheux état des laboratoires, l'emploi de mauvaises méthodes pédagogiques, la rigueur mécanique des programmes, qui ne laissent pas à l'élève une liberté suffisante pour se mouvoir à l'aise, la faiblesse des étudiants à leur entrée à l'Université, on pourra se figurer quel peut être le niveau des études et le caractère réel d'un enseignement qui bien souvent ne peut viser qu'à la transmission des vérités acquises.

Tendances nouvelles. Le musée pédagogique. — En faisant son bilan, il ne faut cependant pas méconnaître les bonnes volontés qui se manifestent et les efforts que, sans souci de leurs avantages personnels, font des hommes de cœur et de science, pour élever le niveau intellectuel et scientifique du pays. Il ne faut pas oublier non plus les initiatives heureuses prises par le gouvernement depuis vingt ans, et tout ce qu'il a successivement réalisé d'améliorations et de progrès, car toutes ses créations nouvelles, création d'un institut météorologique, création d'un laboratoire de biologie marine à Santander, installation d'un musée pédagogique à Madrid, réorganisation de l'école centrale des institutrices, témoignent d'un esprit de réforme actif et et en éveil, qui travaille, sans se lasser, à infuser un sang nouveau, dans des organes que l'uniformité bureaucratique risquerait d'atrophier.

Je ne saurais avoir la prétention de parler, comme il conviendrait, de tous les établissements d'enseignement supérieur, fondés dans ces dernières années ; mon incompétence ne le permet pas ; mais j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs fois le musée pédagogique, d'y entendre de fort remarquables conférences sur nos écoles normales françaises ; j'ai eu le plaisir d'entrer en rapports personnels, avec quelques-uns des hommes qui le dirigent, et je crois utile d'indiquer ici, bien que je ne le puissse faire que très sommairement, ce qui y a été essayé et tenté.

Partant de ce point de vue, que l'enseignement ne peut avoir que deux buts : l'éducation générale de l'individu qui se poursuit, depuis la base de l'enseignement jusqu'à son sommet, à travers les différents degrés de l'école primaire, de l'école secondaire et de l'Université, et l'éducation professionnelle qui se donne depuis l'École technique où l'ouvrier se façonne la main jusqu'au laboratoire où le savant se forme pour les hautes recherches, quelques hommes d'initiative ont organisé, sur des bases modestes mais intéressantes, un petit champ d'expériences, pour les méthodes pédagogiques à employer et à généraliser dans l'enseignement primaire, secondaire et

supérieur. Ce champ d'expériences s'appelle le musée pédagogique. Créé en 1882, élargi en 1893, ce musée a pour but de provoquer le progrès d'une manière générale en matière d'enseignement, et de compléter plus spécialement l'enseignement des écoles normales primaires. Organisé sur le modèle de celui de Paris, avec quelques traits empruntés au bureau de Washington, le musée exerce une double action, d'abord par les leçons de choses que donnent ses collections, ses musées, ses cartes murales, ses expositions de tissus, de dessins, de photographies, puis par l'organisation de conférences sur les divers problèmes de la pédagogie. On y fait des cours de géographie, de botanique, de psychologie physiologique comme base de la pédagogie, d'histoire, de zoologie, de géologie, de physique, de chimie, d'histoire de la civilisation, de pédagogie générale ; on y fait des conférences propres à éveiller le goût des bonnes méthodes et à les répandre parmi les jeunes gens qui fréquentent les écoles normales ; on en fait également sur les instruments de travail nécessaires à l'enseignement scientifique, sur la construction et le mobilier des écoles, sur l'anthropométrie et la psychométrie scolaires, et on complète ces leçons que donnent des professeurs de l'Université ou du Musée, par des excursions scientifiques et des promenades archéologiques aux musées et aux monuments de Madrid, de Tolède, de Ségovie, d'Alcala, de Guadalajara, etc., etc.

Le Musée possède des collections de matériel scolaire, de plans d'écoles, de travaux d'écoliers, de tissus espagnols, des modèles de calligraphie, une bibliothèque de pédagogie de 6000 volumes et une autre de culture générale de 3000 volumes, des laboratoires d'anthropologie et de psychologie pédagogiques afin de rechercher et de propager les bonnes méthodes d'anthropométrie scolaire, un laboratoire de physique, de chimie, enfin comme un champ d'expériences, car l'Institucion libre de enseñanza, bien qu'elle n'ait aucun lien légal avec le Musée, est comme son école pratique, où il expérimente ses projets de réforme et dresse son corps enseignant.

Les résultats de ses travaux et de ses recherches forment déjà une bibliothèque de 17 volumes, sans compter la riche collection de mémoires et de notes rédigés à la demande des particuliers et du gouvernement, sur les différents problèmes qui se posent à propos de la fondation, de l'organisation, de la construction et du matériel des écoles.

Bien que le musée ait été d'abord destiné à venir en aide à l'enseignement de l'école normale primaire et à remédier aux lacunes de l'enseignement secondaire, on voit par le programme des conférences, qu'il est devenu peu à peu un centre d'études pour toutes sortes

d'enseignements, et comme un laboratoire dont les expériences raisonnées servent à la diffusion de bonnes méthodes et de bons programmes. Déjà, les hommes qui le dirigent ou y jouent le principal rôle, MM. Cossio, Rubio, Altamira, le professeur Simarro, par la nature des travaux qu'ils ont publiés, ont donné la mesure de l'œuvre de régénération qu'ils poursuivent modestement et en silence, mais non sans résultat. S'inspirant de ce qui s'est fait au dehors, attentifs à la théorie et à la pratique, ils ont, dès 1887, introduit et réussi même à acclimater en province des colonies scolaires imitées de celles de Zurich ou de Paris, et ils ont publié une série d'excellentes brochures : *Les Pédagogues de la Renaissance*, *l'Enseignement de la botanique*, *les Colonies scolaires*, où ils ont étudié tour à tour les conditions nécessaires au développement d'une bonne culture intellectuelle et les moyens pratiques les plus propres à éveiller la curiosité scientifique et à faire naître une véritable vie universitaire.

Le professeur Altamira par exemple, dans une série de conférences faites au musée, se donnant pour thème l'enseignement de l'histoire, a dressé un tableau intéressant de son état actuel dans les Universités et des réformes qui s'imposent. Etudiant ce qui manque encore, il réclame tout ce qui lui paraît indispensable : matériel scientifique, enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire, de la paléographie, de la diplomatique, enseignement des patois castillans, de l'archéologie, chaire de belles-lettres, chaires des langues orientales et surtout des langues sémitico-espagnoles, chaire des littératures étrangères, chaires de numismatique et d'épigraphie, chaires de grammaire historique, chaires des idiomes anciens de la péninsule, chaires d'hébreu rabbinique et chaire d'archéologie espagnole, etc., etc.

Le programme est très vaste trop vaste même à l'heure actuelle, mais il est intéressant, parce qu'il indique la voie dans laquelle nombre de professeurs aspirent à entrer, et l'idée qu'ils se font du champ où doit se porter leur activité scientifique. L'Espagne est, en effet, une terre riche et féconde. A l'exploiter et à la mettre en valeur, en se renfermant dans leur propre domaine et en appliquant les méthodes importées de l'étranger, il semble que les Espagnols ne peuvent que gagner gloire et profit, pour eux-mêmes et pour la science.

Mouvement scientifique. — Le travail de fouilles dans l'histoire du passé est déjà commencé, et depuis trente ans l'Espagne possède une école qui, dans le vaste champ des études arabes, a su découper un domaine spécial sur lequel elle porte ses investigations et ses recherches. Créée d'abord par le professeur Gayangos, qui a traduit l'histoire des dynasties arabes d'Espagne d'Almakhari, et qui passe

sa vie à Londres à collationner les manuscrits espagnols du British Museum (1) et des archives se rapportant à l'histoire d'Angleterre dans ses rapports avec l'Espagne, elle a aujourd'hui bien d'autres représentants, à Grenade, à Saragosse et ailleurs ; mais Madrid reste toujours le centre le plus actif, avec le professeur Codera qui a publié une série de travaux sur la numismatique arabe, les biographes de l'Espagne musulmane, une grammaire élémentaire de l'arabe littéral, et rempli de nombreuses missions scientifiques au Maroc ; avec don Juan Facundo Riaño, ancien Directeur de l'instruction publique, qui a beaucoup écrit sur l'art des Arabes espagnols et dressé le catalogue des monnaies arabes du musée de Kensington ; avec don Francisco Fernandez y Gonzalès (2). à la fois hébraïsant et arabisant, Recteur actuel de l'Université; avec don Rodriguo Amador de los Rios, professeur à l'Université, qui a surtout étudié l'épigraphie, l'histoire, l'archéologie et la littérature arabes en Espagne; avec don Eduardo Saavedra à la fois ingénieur et arabisant du plus grand mérite. dont les vastes connaissances en géographie, en histoire, en littérature lui ont permis de publier un savant ouvrage sur l'invasion arabe en Espagne; enfin avec don Francisco Guillen Robles qui, s'usant la vue sur les manuscrits, a publié une série de travaux sur l'histoire des Musulmans de Malaga et dressé le catalogue des 600 manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale de Madrid. En un grand ouvrage en trois volumes il a également étudié les légendes musulmanes, écrites dans le royaume d'Aragon, peu de temps avant l'expulsion des Maures, et cette langue *aljamie* qui se maintint si longtemps dans ces provinces de Castille, d'Aragon et de Valence où les Maures vaincus et convertis mais non assimilés cachaient leurs pensées, sous des caractères arabes. Ne parlant et n'écrivant plus que le castillan, ils trouvaient ainsi moyen de dérober, à des yeux inquisiteurs, l'amertume dont leur âme était pleine, et d'échapper ainsi à la colère de leurs ennemis. Ces Maures christianisés conservèrent longtemps la conscience de leur passé, et écrivirent assez, durant le cours du XVIe et du XVIIe siècle, pour que l'on trouve encore dans les villages

(1) El calendar ó catalogo de los mss. españoles ó no, referentes, a las relaciones diplomaticas entre España e Inglaterra.

(2) Ses principaux ouvrages sont une traduction arabe du Calendario agricola de los Marroquies, de la légende de la hija del rey de Cádiz, du libro de Ziyyad Ben Amir el de Quinana ; des études sur les langues du Nord et du Centre de l'Amérique et sur les idiomes de l'Amérique du Sud ; un supplément à la bibliothèque arabe-espagnole de Casiri, un catalogo y estudio critico de los mss. rabinicos del Escorial ; des études sur l'Estado social y politico de los mudejares de Castilla, sur l'Importancia de la cultura de los Arabes españoles, sur los ultimos tiempos del reyno arabe granadino, une traduction de las Historias de Al-Andalus por Aben Adhari de Marueccos, etc., etc.

du Haut-Aragon, oubliés dans des cachettes, des manuscrits qui témoignent de leur activité littéraire et de la persistance de leur foi musulmane. Les savants espagnols se sont beaucoup occupés de cette littérature qui offre un intérêt réel, par la lumière qu'elle projette, sur l'état social et psychologique d'une partie des populations du nord de l'Espagne au siècle dernier et sur certains problèmes de philologie. Grâce à la transcription de l'espagnol en caractères arabes, il est en effet prouvé aujourd'hui que la Jota espagnole ne peut pas être, comme on l'a cru si longtemps, un emprunt fait, il y a des siècles, aux Arabes, mais qu'elle est d'une introduction plus récente, puisque en langue *aljamie* nous trouvons le mot espagnol *junio* transcrit comme s'il était prononcé *iounio*.

Cette liste, quoique déjà longue, serait incomplète, si l'on ne citait pas Francisco Pons, qui s'est beaucoup occupé des documents mozarabes de l'archevêché de Tolède, et va écrire une série de monographies sur les historiens des Arabes espagnols; de Vives qui a publié le catalogue des monnaies arabes du musée archéologique national de Madrid, et tous ceux qui, à des titres divers, publicistes, écrivains, militaires, ont écrit sur les choses du Maroc et en ont étudié les mœurs, les coutumes et la langue, tels que le capitaine Bonelli, qui a séjourné longtemps au Maroc, le commandant Alvarez qui est aujourd'hui professeur du dialecte marocain à l'école d'Etat-Major, après avoir passé plusieurs années dans la Mission espagnole en Afrique.

En dehors de Madrid, le monastère de l'Escurial est aussi un centre d'études arabes, à cause de la précieuse collection de manuscrits dont le catalogue a été dressé d'abord par Cariri, puis il y a quelques années par M. Hartwig Deranbourg (1). Cette collection qui contient près de deux mille numéros : ouvrages de grammaire, de rhétorique, de philologie et de littérature, de lexicographie, de philosophie, de morale, d'histoire naturelle, de géographie, d'histoire, de médecine, de théologie, de mathématiques, de poésie, etc., n'est pas, comme on serait tenté de le supposer, sortie des bibliothèques de l'Espagne musulmane, car ces bibliothèques ont été dispersées et brûlées par la main du bourreau, mais provient en partie du Maroc, à la suite d'une capture faite par des marins espagnols en 1611, et en partie aussi des collections de Philippe II. Elle était jadis beaucoup plus riche, et comptait 4.000 manuscrits; l'incendie de 1671 en a détruit plus de la moitié (2).

(1) L'ouvrage n'est pas encore terminé au grand regret des arabisants espagnols; mais le second volume est sous presse.

(2) En dehors de la bibliothèque de l'Escurial, c'est à la bibliothèque natio-

Le père Augustin Lazcano, qui représente en Espagne les études de l'Arabe syrien qu'il a appris à Beyrouth, travaille à l'Escurial.

A Grenade, c'est au professeur don Francisco-Xavier Simonet et à don Léopold Eguilaz qn'est échue la mission de faire refleurir, non loin des jardins de l'Alhambra, les lettres arabes. Le premier a publié une série d'ouvrages importants sur l'histoire, la littérature, la philologie, la géographie de l'Espagne musulmane, ainsi que sur le dialecte mozarabe, dont il s'est fait une spécialité. Le second a fait un dictionnaire des mots arabes ou orientaux qui ont passé dans la langue castillane. A Séville, le professeur Almagro Cardenas s'est consacré autrefois à l'épigraphie grenadine, tandis qu'à Saragosse, M. Ribera, qui a aidé M. Codera dans la publication de sa bibliothèque arabe-espagnole et a aussi écrit sur la langue *aljamie*, prépare maintenant une série de travaux curieux sur certaines charges du royaume d'Aragon, telles que le Justiciazgo Aragonès, dont l'origine ne s'explique guère que par l'histoire arabe, ou bien sur des questions d'enseignement et d'écoles dans l'Andalousie musulmane. Ces travaux, qui sont en préparation à l'heure actuelle, formeront, avec ceux de M. Codera sur la numismatique et la chronologie arabe, espagnole, avec ceux de M. Francisco Pons et ceux de M. Miguel Asin qui va publier une série de mémoires sur les philosophes et notamment sur Algazali, une collection spéciale, dite collection espagnole d'études arabes.

Les juifs ont joué, pendant des siècles, un rôle trop important dans la péninsule ibérique, pour que dès le début de leur renaissance scientifique, les Espagnols ne se soient pas sentis attirés par ce côté intéressant de leur histoire nationale. Depuis le jour où Garcia Blanco a donné le premier coup de pioche, le sol a été fouillé, et grâce aux travaux de M. Amador de los Rios (***Estudios historicos, politicos y literarios sobre los Judios de Espana ; Historia social politica y religiosa de los Judios de Espana y Portugal***), de M. Fernandez y Gonzalio (***Instituciones juridicas de los hebreos espanoles*** ; ***ordenamiento formado por los procuradores de las aljamas hebreas***), du Père Fita qui a publié, dans le bulletin de la Real Academica de la Historia, d'intéressantes mono-

nale et à l'Académie d'histoire qu'on trouve les fonds arabes les plus riches et les plus précieux. Ces fonds s'augmentent constamment d'achats nouveaux par les arabisants espagnols, en vue surtout de compléter la collection des ouvrages qui intéressent l'histoire d'Espagne. C'est surtout du côté de Fez, où ils soupçonnent que les trésors toujours inexplorés des bibliothèques renferment des documents espagnols, qu'ils dirigent leurs efforts ; mais la méfiance des indigènes est grande, et leur diplomatie est loin de toujours réussir.

Ils ont été plus heureux dans l'Afrique française, et M. Codera a rapporté de la bibliothèque de la Zaitouna de Tunis de beaux et précieux ouvrages.

graphies et des textes épigraphiques sur l'histoire des Juifs espagnols, de M. Viscasillas, actuellement professeur à l'Université de Madrid, qui a publié récemment une grammaire de la langue hébraïque comparée et une chrestomathie, nous savons la part que cette race infortunée prit au progrès de la culture espagnole et la façon dont la haine des uns, la jalousie des autres et la cupidité de tous l'en récompensèrent.

Voilà pour ce qui touche à l'Orient. Dans les autres domaines la liste des noms n'est pas moins longue, mais je m'arrête ; cette petite brochure n'a pas la prétention d'être un dictionnaire des contemporains, et il suffit pour mon objet, qu'au hasard de la plume, je cite M. Mérino, directeur de l'Observatoire astronomique, M. Arcimis qui a créé le service météorologique en Espagne, M. Ximenès mort il y a déjà quelques années et qui fut l'auteur d'une théorie de nombres, M. Echegarray mathématicien et poète à la fois, M. Rojas qui est professeur à l'Université de Madrid, M. Luanco, professeur de chimie à Barcelone (1), MM. Garagarza et Carracido, doyen et professeur de la Faculté de pharmacie, MM. Botella et Cortazar, membres de la Commission de la Carte géologique, de Quiroga qui fut professeur de cristallographie et géologue, Mac Pherson qui a introduit le premier l'usage du microscope et les études de pétrographie en Espagne, le chimiste Calderon, élève de Berthelot, Linarès qui a créé la station de biologie marine à Santander, après avoir étudié à Concarneau, à Wimereux et à Cette avec M. Sabatier, Bolivar, qu'on s'accorde à reconnaître comme un des premiers entomologistes, le botaniste Lazaro, le géographe Torres Campos un des collaborateurs de Vidal Lablache, le géologue Calderon et tant d'autres. En médecine, malgré la fâcheuse réputation qui s'attache à la valeur scientifique du docteur Sangrado, l'Espagne qui compte, depuis le xve siècle, des médecins illustres comme le célèbre Laguna, Villalobos qui fit de belles études de syphillographie, Vallès. Servet l'Aragonais qui étudia à Paris, exerça longtemps en France et devança Harvey, Mercado, Gaspar de los Reyes, Lobera de Avila, Solano de Luque connu pour sa théorie du pouls, etc., possède aujourd'hui une Ecole de médecine et de chirurgie qui abandonne de plus en plus les théories de l'école vitaliste de Montpellier, dont elle avait longtemps subi l'influence, pour s'avancer dans une voie nouvelle. Sous l'impulsion du chirurgien Fédérico Rubio, de Gutierrez, de San Martin, de l'anthropologiste Oloriz, du professeur Ramon Cajal

(1) On peut citer encore parmi les mathématiciens, M. Torroja qui est professeur de géométrie descriptive, en chimie et en sciences naturelles, MM. Bonet qui fut professeur d'analyse chimique à Madrid, l'erpétologiste Bosca, le micrographe Mendoza.

si connu pour ses beaux travaux d'histologie sur le système nerveux, de l'aliéniste Simarro, de Varella della Iglesia qui a créé le premier enseignement de physiologie expérimentale à Santiago, et de bien d'autres, elle marche à la suite de la France et de l'Allemagne. Par le nombre de ses professeurs et l'esprit nouveau qui les anime, par le besoin de plus en plus impérieux qui pousse la jeunesse à joindre à l'enseignement des *cathédraticos* espagnols celui qu'elle peut trouver à l'étranger, en France et en Allemagne, la Faculté de médecine de Madrid est la première d'Espagne et la plus vivante. Issue de l'ancien collège de Saint-Carlos qui fut créé en 1797, et logée dans le même édifice, elle couvre une superficie de 205.600 pieds carrés et contient de beaux cabinets d'anatomie, de vastes salles de clinique, des amphithéâtres et des salles de dissection. Quant aux études de pharmacie, c'est dans un bâtiment spécial, très bien aménagé, construit il y a quelques années, avec les souscriptions fournies par tous les pharmaciens de la péninsule, et au milieu de riches collections, de salles remarquables et d'un jardin botanique qui rachète l'exiguité de ses dimensions par l'excellence de son aménagement, qu'elles se poursuivent sous la direction de professeurs et de chimistes distingués, dont l'un, M. Calderon, mort il y a peu de temps, se forma dans le laboratoire de M. Berthelot à Paris, et dans celui de Groth à Strasbourg.

Pour ce qui est de la botanique, bien qu'elle s'étudie à la fois dans les Universités et dans les écoles où se forment les ingénieurs chargés du service des eaux et forêts, son enseignement ne tient pas, malgré la valeur de quelques hommes comme M. Laguna qui s'est formé en Allemagne, comme M. Castellarnau qui fait surtout de la micrographie, M. Colmeiro qui est directeur du jardin botanique de Madrid, M. Lazaro professeur à la faculté de pharmacie de Madrid, la place que semblaient lui assurer le nombre et la réputation des naturalistes espagnols au XVIe et XVIIe siècles. Comme pour les sciences physico-chimiques, les instruments de travail lui manquent, et le nombre des professeurs n'est pas suffisant; les jardins botaniques sont dans l'état où les a laissés le siècle passé; les laboratoires n'existent pas et le livre de texte joue un rôle trop prépondérant.

En philosophie et en histoire, bien que les étudiants n'aient pas encore à leur disposition tout ce qui leur serait nécessaire, des bibliothèques suffisamment pourvues de livres modernes, des musées et des séminaires, tout cet appareil scientifique qui est de rigueur aujourd'hui pour former l'esprit à une bonne discipline scientifique et donner le goût de la recherche, l'enseignement est plus complet. Du reste, les noms de M. Orti y Lara, de M. Salmeron, de M. de Castro,

les représentants des trois tendances dominantes à l'heure actuelle, de la tendance scolastique qui se rattache à la philosophie des Pères et de Saint-Thomas d'Aquin, de la tendance positiviste qui s'efforce de créer une métaphysique sur des bases expérimentales, et enfin de la tendance krausiste qui, sous l'influence de Sanz del Rio, a pris pour objet la recherche de la méthode ; les noms de l'historien Hinojosa qui a écrit l'histoire du droit espagnol et du droit romain, de l'académicien Costa qui a beaucoup publié sur l'origine de la civilisation espagnole et l'histoire du droit national, de Sales le sociologue, d'Azcarate dont les trois volumes sur l'histoire du droit de propriété ont mérité les éloges de M. de Laveleye, de Riaño dont les monographies sur l'art industriel d'Espagne ont été publiées aux frais du South Kensington. d'Espada connu par ses vingt volumes sur l'histoire d'Amérique, de Menendez y Pelayo le brillant polémiste dont les belles études sur les idées esthétiques en Espagne, l'histoire des hétérodoxes espagnols, la science espagnole, sont dans toutes les bibliothèques, de Perez Pujol qui a écrit un bel ouvrage sur les Visigoths d'Espagne (***Historia de las instituciones sociales de la Espana Goda***), du colonel Coello le géographe, de Berlanga qui s'est beaucoup occupé d'épigraphie et des antiquités romaines en Espagne, d'Olivier l'auteur d'une belle et solide étude sur l'histoire du droit dans les régions orientales du Nord (Catalogne, Majorque et Valence), de Cardenas qui, dans des essais sur l'histoire de la propriété territoriale en Espagne, a ouvert une voie nouvelle à l'exemple de ce qui se fait en France dans le même domaine ; d'Amador de los Rios, dont la copieuse histoire critique de la littérature espagnole en sept volumes est restée inachevée, de Giner de los Rios à la fois juriste et pédagogue qui consacre sa vie à l'étude de toutes les questions intéressant la grandeur intellectuelle et morale de l'Espagne, de la criminaliste doña Concepcion Arenal dont les ouvrages ont été traduits en français et en italien, de Dorado, un des hommes les plus en vue pour l'étude du droit pénal en Espagne, de Gonzalès Serrano celui de tous les philosophes espagnols qui accuse le plus, dans ses manuels pour l'enseignement de la logique et de la psychologie et dans ses lettres pédagogiques, l'influence française et notamment celle de M. Fouillée, de Quadrado, de Madrazo, d'Altamira qui a fondé une Revue d'histoire et de littérature espagnole, portugaise et hispano-américaine, suffisent à montrer l'activité, l'importance des écoles espagnoles et les progrès accomplis.

Université d'Oviedo. — Tout ce mouvement de recherches et d'investigations qui prend chaque jour plus d'ampleur, trouve une de ses manifestations les plus caractérisées dans un centre d'études, que son

éloignement de la capitale, ses proportions réduites, ne semblaient pas devoir destiner à ce rôle d'initiateur et d'agent de réformes, je veux parler de l'Université d'Oviedo.

Dans cette Université minuscule de la province des Asturies, il s'est formé depuis quelques années sous la direction de MM. Alas, Buylla, Sela, Aramburu, Posada, un groupe et une école dont les tendances sont en opposition avec l'esprit qui domine encore trop ailleurs. Sous l'influence de ce qui se fait au dehors, grâce à leur bonne entente et à l'esprit éclairé qui les anime, les membres de ce corps enseignant ont transplanté sur leur sol, les institutions qui font l'orgueil et la gloire des Universités françaises et allemandes. Ils ont créé déjà un séminaire de droit, à l'instar de celui de Göttingue, et dès cette année ils vont publier un annuaire qui contiendra les travaux faits en collaboration avec leurs élèves.

Nombre d'entre eux d'ailleurs sont déjà connus depuis longtemps au-delà des Pyrénées, et les revues de droit françaises et italiennes, la revue parlementaire, la revue internationale de sociologie, la revue de droit public, connaissent leurs noms. Quant à M. Alas, qui joint, à une connaissance approfondie de la littérature espagnole et des littératures étrangères, une solide éducation philosophique, il est avec M. Menendez y Pelayo, au premier rang parmi les critiques, par ses articles sur le mouvement contemporain de la littérature d'Europe et d'Amérique.

Grâce à ces efforts, l'Université d'Oviedo tend à prendre une physionomie spéciale qui lui fait une place à part. En opposition aux Universités de Salamanque et de Barcelone, elle accuse, chaque jour davantage, une tendance franchement moderne et la volonté d'appliquer à l'Espagne les méthodes pédagogiques importées soit d'Allemagne soit d'ailleurs.

Éclectiques dans leur choix, les hommes d'Oviedo, comme ceux dont il a été question plus haut à Madrid (1), cherchent à emprunter, tour à tour, aux trois grands pays qui donnent à la culture européenne sa physionomie et sa signification à l'heure présente, leurs moyens et leurs méthodes. L'Angleterre leur enseigne ce qu'il faut faire au point de vue du *self help* et des exercices physiques, c'est-à-dire le pouvoir de l'énergie morale ; ce qu'ils demandent à la France c'est le secret de sa fonction dans le monde comme agent de culture universelle, ainsi que le sens si fin, si mesuré, si délicat qu'elle apporte dans les choses de l'esprit ; ce qui, pour les Espagnols portés

(1) On peut encore citer comme partageant les mêmes tendances, MM. Soler, professeur à Valence, Vida et Torres à Grenade, Dorado à Salamanque.

par leur tempérament parfois au gongorisme, apparaît comme un idéal désirable.

Ce qu'ils sentent le besoin d'emprunter à l'Allemagne, c'est la patience scientifique qui permet de mener à bien ces grandes investigations, l'honneur de ses écoles, ainsi que l'esprit de système qui sert aux vastes constructions synthétiques.

Sans doute l'entreprise est difficile, et tous ces hommes de bonne volonté sont trop modestes pour ne pas s'en rendre compte ; mais quelque lointain que leur apparaisse leur idéal, ils n'en poursuivent pas moins la réalisation avec courage ; et en attendant que la bonne semence, qu'ils jettent de tous côtés, lève en une riche moisson, ils se tiennent au courant du mouvement pédagogique en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre, lisent les travaux de l'étranger, étudient les programmes et l'organisation des établissements d'enseignement supérieur en Europe et en Amérique, en discutent dans des publications de valeur les mérites et les défauts et forment une phalange vaillante et décidée. Groupés, autour du ***Boletin de la Institucion libre de ensenanza*** qui, comme notre revue internationale de l'enseignement, étudie toutes les questions pédagogiques à l'ordre du jour et rend un compte fidèle des travaux de l'étranger, ils ont pour interprète un homme d'une rare modestie et d'un vrai mérite, M. le professeur Giner de los Rios.

Peut-être pourrait-on trouver, en lisant certains panégyriques, que l'admiration témoignée aux pays étrangers, parfois un peu de seconde main (1), croît en raison directe du carré de la distance, et qu'on nous imite à tort, quand on oublie à propos des universités d'Outre-Rhin par exemple, que l'état social et politique de l'Allemagne a eu sa large part dans l'énergie de ses foyers d'études, et qu'à introduire de toutes pièces une organisation qui ne cadre pas avec les conditions historiques d'un pays, on risque d'aller à l'encontre du but qu'on se propose ; mais insister sur ces critiques serait peut-être d'un esprit morose, et il vaut mieux ne voir que la bonne volonté dont on fait preuve et le but excellent qu'on veut atteindre.

En face de ce groupe qui se recrute parmi les partisans de la philosophie allemande, c'est-à-dire de l'école Krausiste dont Sanz del Rio fut le chef, ou bien encore parmi ceux de l'école positiviste franco-anglaise, dont les représentants les plus autorisés sont MM. Cajal et San Martin, professeur à la Faculté de médecine, M. Dorado pro-

(1) Ceci doit être entendu d'une façon générale, car, ainsi que je l'ai dit à plusieurs reprises, le nombre de professeurs espagnols qui chaque année se rendent à l'étranger est considérable et parmi eux les hommes du Musée pédagogique et d'Oviedo sont au premier rang.

fesseur à l'Université de Salamanque, M. Simarro et M. Sales professeur d'histoire à Séville, se dresse ce qu'on pourrait appeler la droite du professorat espagnol.

Aux tendances des professeurs Salmeron, Azcarate, Castro, s'opposent celles de MM. Orti y Lara, Gil y Roblès et à un degré beaucoup moindre celles de M. Menendez y Pelayo, et de M. Hinojosa dont le haut caractère scientifique ne saurait, en vérité, être enfermé dans une formule étroite et par conséquent inexacte. A l'orientation libérale et réformatrice de l'Université d'Oviedo, répond l'esprit orthodoxe et conservateur de la grande masse du professorat espagnol, hésitant sans doute mais plutôt sollicité vers le *statu quo*, par cet instinct qui pousse les natures douces et paisibles à accepter le fait accompli.

Réagissant contre les tendances de ceux qui cherchent, dans l'importation des doctrines et des méthodes étrangères, le renouvellement de la sève intellectuelle de leur pays, la majorité des professeurs des Universités espagnoles, Salamanque et Barcelone en tête, trouve au contraire la raison de la grandeur passée de l'Espagne dans l'orthodoxie de sa foi religieuse, et estime que le catholicisme, tel qu'il a été pratiqué et compris au XVe et XVIe siècle, est la source unique, où doit venir se désaltérer le génie littéraire, artistique et scientifique de l'Espagne, pour se régénérer et se vivifier,

Dans les trois volumes qu'il a consacrés à la science espagnole, M. Menendez y Pelayo, le brillant écrivain, expose longuement cette thèse avec la vivacité de ton qui lui est propre ; et comme M. Menendez y Palayo exerce par son talent une très grande et très légitime influence sur la jeunesse de son pays, peut-être n'est-il pas inutile de citer ici, et d'exposer sa doctrine en traduisant littéralement quelques-unes des pages qu'il a écrites : « Je suis catholique, ni vieux, ni moderne, mais un catholique incarné, comme nos pères et nos ancètres, et comme toute l'Espagne historique, plus riche que la nouvelle en saints, en héros et en sages. Je suis catholique, apostolique, romain, sans mutilation et sans subterfuge ; je ne fais aucune concession ni à l'impiété ni aux doctrines hétérodoxes, prèt que je suis d'accepter toutes les conséquences logiques de la foi que je professe sans vouloir pourtant traduire en dogmes obligatoires les opinions philosophiques de tel ou tel docteur particulier, pour si haut placé qu'il soit dans la hiérarchie de l'Église.

« Je considère comme l'une des plus grandes gloires de l'Espagne, sa lutte contre l'hérésie et je comprends, j'approuve et je bénis l'Inquisition comme l'expression du principe d'unité qui dirige à travers les siècles la vie nationale. Elle est vraiment la fille du génie et du peuple espagnol, qu'elle n'a jamais ni entravé, ni opprimé, sauf dans

des circonstances tout à fait rares et dans des cas particuliers. Je nie qu'elle se soit rendue coupable de persécutions à l'égard de la science et qu'elle ait détruit notre activité intellectuelle. Je crois que le principe de la véritable civilisation à chercher se trouve à l'intérieur du catholicisme et que ce n'est point un ennemi de sa patrie, celui qui rompt des lances en sa faveur. La décadence intellectuelle de l'Espagne, loin de coïncider avec l'unité catholique fondée et soutenue par le tribunal de la foi, coïncide d'une façon mathématique avec la cour voltairienne de Charles IV, la constitution de Cadix, les accords de l'hymne de Riego, la loi de Desamortizacion, de Mendizabal, l'incendie des couvents, les bastonnades données aux curés, la fondation de l'Athénée de Madrid et le voyage de Sanz del Rio en Allemagne. Non, si l'Espagne est descendue du rang élévé qu'elle occupait, alors qu'elle était à la tête de l'Europe, ce n'est pas à cause de l'Inquisition mais bien à cause de la lutte glorieuse et désespérée que nous avons soutenue comme catholiques et Espagnols contre l'esprit funeste de l'époque et la moitié de l'Europe liguée autour du drapeau de la réforme. C'était un devoir et si nous avons succombé, peu importe, l'honneur est sauf et c'est l'essentiel. L'inquisition (1) qui est devenue le bouc émissaire pour l'histoire moderne, ne s'appelait ni Lerma, ni Uceda, ni Olivarès, ni le fils de la Calderona.

« A la fin du XVIIe siècle, on pouvait remarquer une effroyable diminution de la population espagnole, et cette diminution était le résultat de faits complexes, nécessaires, comme l'expulsion des Juifs, mesure politique que justifie la nécessité de soustraire cette race à la colère populaire, la colonisation du nouveau monde, qui nous prit le meilleur de notre sang et le plus riche ; les guerres incessantes et ruineuses faites pendant deux siècles pour satisfaire les caprices d'une noblesse infatuée d'elle-même, l'expulsion des Maures qu'imposait le souci de l'intégrité nationale, le nombre excessif de religieux et de religieuses. La conséquence fut l'appauvrissement du pays, de l'agriculture et la ruine du commerce qui passa aux mains des Vénitiens ; la chute du commerce entraîna celle de l'industrie, car il n'y avait plus de bras pour elle, l'essentiel à ce moment de notre histoire n'étant pas de tisser des toiles, mais de tuer des hérétiques. Les conséquences ont été désastreuses ; mais nous avons conservé intactes

(1) M. Menendez y Pelayo oublie sans doute que l'Inquisition pendant les dix-sept premieres années de son existence a brûlé 10.220 personnes, en a condamné ou jugé 97.321, et que dans le laps de temps qui s'est écoulé depuis le jour où elle commença à fonctionner régulièrement, sous les rois catholiques, jusqu'au moment où elle poursuivit les Maures et les hérétiques, c'est-à-dire dans une période de quarante-quatre années, elle brûla, condamna et jugea, en Castille, Navarre et Aragon, 348.901 judaisants, sans compter les autres.

notre conscience religieuse et notre conscience historique à l'époque de la soi-disant réforme ; nous sommes restés fidèles à l'esprit de notre civilisation. Espagnols et chrétiens en 1700 comme en 1492, nous avons fait don d'un monde à la civilisation. Nous nous sommes saignés à blanc, mais cela a été pour la religion, pour la culture, pour la patrie. Nous n'avons pas à nous en repentir ».

Et plus loin : « Une autre cause de notre décadence politique et religieuse, c'est l'intrusion de la dynastie française ; elle nous a apporté les pires calamités : le jansénisme et l'encyclopédie ; la centralisation et le césarisme administratif ; fait inconcevable et brutal, elle a chassé les Jésuites et amené la ruine complète de nos libertés provinciales, que la dynastie autrichienne avait au moins respectées dans la forme. La civilisation d'Espagne reçut alors une entorse dont elle souffre encore ; son principe fut faussé ; on ne lutta plus pour le catholicisme, mais pour le pacte de famille ; notre littérature changea de caractère, la langue s'altéra ; il n'y a pas jusques au Saint-Office, une de nos institutions les plus conformes au pur génie castillan, qui ne subit la décadence générale. »

Voilà qui est net et précis, et met en pleine lumière l'état d'esprit d'une certaine fraction du professorat espagnol. On dit bien que M. Menendez y Pelayo est le premier lui-même à atténuer aujourd'hui l'exagération (1) des jugements qu'il a portés sur les hommes et les choses, dans la fougue de la jeunesse ; mais enfin c'est un homme considérable qui fait école, qui est professeur de littérature espagnole à l'Université de Madrid, et il n'est pas douteux que, dans les grandes lignes, il n'ait représenté certaines tendances tout au moins latentes.

Comment d'ailleurs la lutte que l'Espagne a soutenue pendant sept siècles pour la conquête du sol et le triomphe de la foi, n'aurait-elle pas laissé de ces empreintes très profondes, que le temps lui-même n'efface que difficilement ?

Il est certain que M. Menendez y Pelayo s'est bien mis dans l'axe du mouvement de l'histoire de son pays, quand il a écrit de telles

(1) Il ne faut pas oublier, en effet, que M. Menendez y Pelayo a écrit son livre, il y a vingt ans, et le temps change bien des choses. Dans ce qui vient d'être essayé cette année même à l'Athénée, où l'on voit des hommes aussi opposés de tendances que MM. Azcarate, Ortí y Lara, Riaño, Menendez y Pelayo, Simarro, Cossio, etc., etc., travailler en commun à une même œuvre et professer les uns à côté des autres, nous avons une preuve qu'un grand effort d'apaisement, de tolérance, de bienveillance réciproque s'est déjà fait et c'est un symptôme que je signale avec d'autant plus de plaisir qu'il me paraît de nature à atténuer l'impression que pourrait laisser la violente apologie que j'ai dû citer. Il serait absurde et injuste, en effet, de soupçonner M. Menendez y Pelayo et ses amis de vouloir le retour de l'Inquisition.

apologies ; reste à savoir si la rançon dont l'Espagne a payé son orthodoxie n'est pas de celles qui ruinent à jamais, et si le remède aux maux présents n'est pas ailleurs que dans la voie où le cherche le brillant écrivain. Il importe peu que l'Inquisition, comme toutes les institutions humaines, s'explique par la logique des choses et l'enchaînement des faits, qu'elle n'ait fait brûler que de pauvres diables trop déshérités, à tous les points de vue, pour exercer une action sociale, et que la liste des *autodafés* ne contienne que des noms de judaïsants, d'apostats, de sacrilèges, de bigames, de débauchés, et pas un seul nom de marque pendant cinq siècles, à l'exception d'un poète dramatique et d'un prédicateur Cazalla et Antonio José ; il importe peu que l'Inquisition, ainsi qu'il l'affirme, n'ait point eu pour but de détruire l'esprit scientifique et de brûler les gens parce qu'ils étaient savants ; le fait qu'elle a allumé des milliers et des milliers de bûchers est incontestable, et cela suffit à sa condamnation. Alors qu'elle faisait expulser les Juifs, qu'elle brûlait en quarante-quatre années plus de 300,000 Judaïsants, qu'elle poursuivait d'une façon implacable les Maures convertis, qu'elle se mettait au service du despotisme pour faire de la terreur un instrument de gouvernement, comment n'aurait-elle pas pesé d'un poids écrasant sur les consciences et sur les esprits, en arrêtant tout essor et toute liberté?

Ce n'est pas ici le lieu de réfuter l'opinion de M. Menendez y Pelayo, la cause étant entendue depuis longtemps ; la seule chose à retenir de ce plaidoyer passionné, c'est cette violente aspiration vers le passé, ce regret des choses mortes, qui impliquent un retour à des doctrines condamnées, car aussi bien cela nous permet, en soulevant un coin du voile, de plonger un regard dans un état d'âme qui cadre mal avec les conditions mêmes de la recherche et du progrès scientifique. Croire en effet qu'en s'immobilisant dans des formes qui ont eu peut-être leur nécessité historique mais qui ont vécu, l'Espagne a plus de chance de retrouver sa grandeur intellectuelle, c'est soutenir une thèse bien risquée et qu'on ne peut se permettre, que quand on a la verve et tout le coloris d'un brillant écrivain.

Par contre, l'éminent historien se place sur un meilleur terrain et rallie tous les suffrages, quand il demande que jusqu'à nouvel ordre la Science espagnole se cantonne sur le terrain national, et emploie toutes ses ressources à faire connaître des richesses aujourd'hui enfouies dans la poussière des archives.

« L'Enseignement, dit-il quelque part, n'a plus d'espagnol que le nom, tant il est devenu étranger à notre tradition scientifique. Les manuels, qui sont aux mains de nos étudiants sont d'origine étrangère, comme sont étrangères les doctrines qu'ils contiennent. Nous

avons importé chez nous, d'une façon tardive et maladroite, des théories, des livres, des plans d'études, des programmes à brassées, sans nous préoccuper de leur adaptation à notre milieu, à nos coutumes, à nos traditions. Aussi avons-nous, dans nos écoles aujourd'hui, de tout et pour tous les goûts, sauf pour le goût pur et châtié castillan. Dans nos chaires, on peut apprendre l'histoire de la philosophie chinoise ou indoue, mais rien de la philosophie espagnole. L'étudiant, qui entend parler du Vedanta et du Mimansa, ne sait où aller pour s'initier aux grands systèmes de notre philosophie, le Vivisme, le Suarisme, le Lulisme, qui représentent la grande triade de nos écoles philosophiques orthodoxes. N'est-il pas regrettable de voir nos aspirants au doctorat, disserter sur le Bouddhisme et Socrate, Pétrarque, le Darwinisme, et ne rien savoir des doctrines de nos ancêtres.

Nos savants de l'Athénée récitent des çlokas du Ramayana et ignorent la Poétique d'Aristote ; ils connaissent les lois de Manou et les préceptes de Zoroastre, mais ne savent rien du Concile de Trente. L'Espagne est pourtant la patrie de Vivès, de Sépulveda, de Nuñez, d'El Brocense, de Fox Morcillo, de Gomez Péreira, de Cardoso et de bien d'autres.

Le remède à cet état de choses ne peut se trouver que dans la création de l'enseignement officiel de la science espagnole : histoire de la science du droit en Espagne, histoire des sciences exactes, physiques et naturelles en Espagne, histoire de la médecine espagnole, histoire de la philosophie espagnole, histoire des études philologiques en Espagne, histoire des littérateurs hispano-sémitiques, histoire de la littérature Catalane, histoire de la littérature Galico-Portugaise. »

On ne saurait mieux dire ni faire une critique plus juste, et si dans sa forme ce programme peut soulever des objections, de la part d'esprits plus dégagés de préoccupations nationales, il n'en reste pas moins vrai qu'il indique une voie sur laquelle, au point de vue scientifique, l'Espagne aurait tout avantage à s'engager. Ce programme n'est pas d'ailleurs en contradiction avec celui de l'Ecole libérale ; il le complète plutôt, car il indique le champ d'exploitation aux instruments de travail que l'autre préconise. Ce qui nous manque le plus, à l'époque actuelle, disent les uns, c'est une méthode ; ce qui nous fait le plus défaut, répondent les autres, c'est un enseignement national. Les deux points de vue ne sont pas inconciliables, et il est évident que si les jeunes Espagnols allaient à l'étranger s'imprégner des méthodes scientifiques et les rapportaient, pour les appliquer à l'extraction des trésors que leur pays renferme, ce serait un grand bienfait pour l'Espagne d'abord, pour la science ensuite.

Située à l'un des points de contact, où l'Orient et l'Occident ont

mêlé leurs idées philosophiques et religieuses, la péninsule ibérique a le privilège d'avoir été un des théâtres de cette pénétration réciproque et, par suite,d'avoir vu pousser sur son sol une moisson d'idées qui, à leur tour transplantées ailleurs, ont été fécondes et créatrices. Elle a de plus, après avoir rejeté tous les éléments étrangers, exagérant sans doute et portant à l'extrême le côté chrétien et latin de sa culture, fourni un type qui n'est pas sans grandeur et qui est en tous cas intéressant par son originalité. De plus, son passé est une mine riche en documents propres à jeter de la lumière sur cette époque du moyen âge qui fut si importante non seulement en Espagne mais dans toute l'Europe Occidentale, par sa floraison artistique, scientifique et littéraire.

Ayant une œuvre à accomplir chez elle, l'Espagne ne prit pas part à ce grand tournoi où l'Occident et l'Orient mesurèrent leurs forces, sur les plages lointaines de la Méditerrannée, mais elle fut l'un des creusets où se combinèrent les différents éléments de la pensée qui allait être un des supports de la société Européenne du moyen-âge, et à ce titre, outre qu'elle est un enseignement, par le caractère impétueux et violent qu'elle imprime à tout ce qu'elle touche, comme aussi parce qu'elle a donné l'expression la plus haute, dans les côtés épiques de son histoire ou les effusions de ses mystiques, à certaines idées et à certaines aspirations de l'âme humaine, elle offre un riche champ d'études.

On dit bien que ce qui manque le plus à l'Espagnol c'est le goût de la recherche lente et raisonnée, de l'observation systématique et méticuleuse, et que peu porté aux abstractions, il déserte aujourd'hui les facultés dont l'enseignement, quelle qu'en soit la valeur, ne poursuit que la science pure, comme il avait négligé, au XVIe siècle, l'étude des mathématiques dont les applications ne lui apparaissaient que dans un avenir lointain, préférant à la théorie la pratique, à la géométrie, à la physique, à la chimie, l'art des fortifications, les études d'artillerie, de navigation, de cosmographie, d'architecture navale et de médecine.

Mystère de race, dit-on, l'Espagnol n'a pas d'aptitude pour l'abstraction scientifique. Poussé par son tempérament vers le sens pratique et les actes de la vie, il a excellé, comme moraliste, jurisconsulte, politique, économiste, dans une littérature et dans un art dont le caractère saillant est l'observation de la vie et la fidélité du rendu ; il a excellé encore dans la philosophie dont la relation est étroite avec la théologie, qui était le principe vivant de la culture espagnole, et il a négligé tout le reste. Mais ne serait-il pas plus exact de dire, effet des circonstances et effet d'un enseignement insuffisant. On se trompe,

quand on va chercher dans les mystères de la physiologie, la raison de la grandeur intellectuelle des peuples. Les Espagnoles pèchent par excès de modestie, comme d'autres par excès d'orgueil, quand ils font intervenir une question de race, et qu'ils s'attribuent une infériorité constitutive, ou une suprématie éternelle, en vertu de je ne sais quelle théorie physiologique. La vérité est que toutes les cultures intellectuelles, à moins de n'être que de simples jeux d'esprit, sont en rapport étroit avec la vie, la société, ses besoins et ses tendances. Ces relations sont nécessaires, et c'est d'elles que dépend la richesse de la floraison. Il en a été ainsi toujours et partout, et si l'on y regardait de près, on s'apercevrait que même, quand la recherche érudite secoue la poussière des bibliothèques, l'instinct secret qui la pousse plonge souvent ses racines bien au delà du mobile qui lui sert de prétexte. Tout en déchiffrant les anciens manuscrits ou en fixant les règles d'une langue, ce sont souvent des titres de famille où de gloire que l'on recherche, et en épelant des syllabes, on travaille parfois à une œuvre plus vaste.

Et les choses ne se sont point passées où ne se passeront pas en Espagne autrement qu'ailleurs. Ce qui lui manque surtout, c'est une organisation systématique et complète de ses écoles, c'est une vision bien nette du but à atteindre pour les trois ordres d'enseignement, c'est la réforme de son enseignement secondaire, c'est une pénétration plus profonde des couches inférieures par un principe de culture élevée, c'est un outillage plus perfectionné, ce sont des laboratoires et des instruments de travail mieux adaptés aux besoins de notre époque, c'est un milieu qui, par ses tendances et ses aspirations, favorise davantage la recherche désintéressée.

Mais tout cela est loin d'être irréparable et comme le génie espagnol est capable de toutes les envolées, rien ne s'oppose à ce que l'Espagne reprenne sa glorieuse tradition scientifique. Il lui suffit pour cela de travailler, d'ouvrir largement ses frontières et de laisser pénétrer chez elle, comme aux temps de la splendeur de Salamanque et de son âge d'or, l'air frais qui souffle du haut des Pyrénées. On dit parfois que le poids de ses traditions l'écrase, et que le rôle joué par elle, hors de proportion avec ses forces réelles, fut le résultat d'un concours fortuit de circonstances contingentes et passagères. Mais si ces souvenirs de grandeur sont parfois un obstacle, ils peuvent être aussi un stimulant, et il n'est pas douteux, que sous l'influence de l'esprit scientifique, l'Espagne, dans l'étude même de son passé, ne retrouve le ressort d'énergies nouvelles.

Quant à nous, nous nous rappelons trop les liens de toute nature qui nous unissent à elle, pour ne pas la suivre avec sympathie, dans

la voie du progrès où elle s'avance. Des rivalités politiques ont pu altérer, pendant longtemps, une harmonie naturelle qui avait pour base solide la parenté des langues et une communauté de culture ; mais tout cauchemar a une fin. La France se souvient de tout ce qu'elle a reçu de sa voisine, de tout ce qu'elle a pu lui donner, et elle ne peut vouloir que continuer avec elle, d'une façon encore plus large, ces bienfaisants échanges d'idées et de pensées qui ont pendant si longtemps enrichi l'une et l'autre.

Quand on franchit aujourd'hui la frontière, on est frappé de l'apaisement qui s'est opéré depuis un quart de siècle, et de ce qu'a d'actuel le mot fameux de Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées. » Aidées par de nombreuses transactions commerciales qui ont rapproché les provinces limitrophes, soutenues par l'action de nos excellentes et populeuses écoles de Barcelone, de Valence, de Madrid, et par l'action non moins énergique de nos colonies groupées pour des œuvres d'éducation et de charité, l'influence et la langue française débordent aujourd'hui par dessus la frontière, et étendent leurs prises dans un rayon qui grandit rapidement. Les Espagnols s'orientent du côté de la France, et lui demandent, dans une évolution toujours plus marquée, des inspirations et des modèles. Travaillons à développer ces bonnes dispositions. Nous avons en France et à l'étranger, en Égypte, en Grèce et en Italie, de grandes écoles et des laboratoires réputés. Ouvrons-les leur largement, libéralement. Invitons-les, pressons-les de venir les visiter. Puis, et ce sera aussi une excellente chose, envoyons notre jeunesse studieuse visiter et parcourir leurs belles bibliothèques et leurs archives. L'Espagne a des richesses considérables, des mines inexplorées qui appellent les travailleurs. Quoi de plus utile et de meilleur que d'exploiter ces trésors, et de cultiver en même temps, et par là, l'amitié d'un peuple grand et de nobles aspirations.

PAUL MELON.

LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. GEFFROY (1)

Messieurs,

Auguste Geffroy, né à Paris, le 20 avril 1820, a enseigné l'histoire dans nos lycées, de 1843 à 1852, à Dijon, à Clermont et à Louis-le-Grand. Il l'a professée dans nos établissements d'enseignement supérieur, à la Faculté des Lettres de Bordeaux en 1852, à l'École normale en 1862, à la Sorbonne depuis 1864. Il a dirigé, à Rome, pendant quatorze ans, de 1875 à 1882, et de 1888 à 1895, un séminaire d'archéologues et d'historiens. Il a présidé, tout aussi longtemps, à Paris, le jury du concours d'agrégation, chargé non seulement de juger, mais, par l'orientation donnée aux études, de préparer et de former nos professeurs d'histoire. Collaborateur fidèle de la *Revue des Deux Mondes* pendant plus de quarante ans, depuis 1850, il n'a cessé d'y faire œuvre d'auteur lu et goûté, et aussi de vulgarisateur brillant, toujours prêt à renseigner l'immense public de la *Revue* sur les progrès de l'histoire, et à lui signaler, dans tous les domaines, les découvertes des historiens. Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques depuis 1874, il a rempli les Annales de la section d'histoire de ses lectures, de ses notices, de ses compte-rendus, prenant aux discussions de votre Compagnie, avec l'autorité et le charme d'une parole toujours écoutée, la part, trop petite à son gré et au vôtre, que lui laissait le devoir qui l'attachait à Rome. Toute sa vie enfin s'est passée à publier, sur les peuples scandinaves, sur la France du xviie et du xviiie siècle, sur l'antiquité germanique et romaine, des études pénétrantes ou des livres définitifs. Deux jours avant de succomber à la maladie qui l'emporta, il écrivait encore ce mémoire sur l'élection de Charles-Quint que l'Académie a eu la tristesse de ne pas entendre lire par l'auteur. La mort même n'a pu tarir cette inépuisable fécondité, grâce aux soins pieux d'une femme d'élite, associée étroitement, comme jamais femme n'a pu l'être davantage, aux pensées et aux travaux de son mari, et dont le souvenir, en toute justice, restera inséparable du sien. Il y a donc peu de carrières d'historien aussi soutenues, aussi droites, aussi pleines que celle de M. Geffroy. Qu'on envisage en lui le professeur, l'écrivain, le savant ou le directeur d'école, il n'est pas une forme de son talent, très souple, qui n'ait été consacrée au progrès des études historiques, pas une heure de sa vie où il n'ait cessé de parler, d'agir, de lutter pour le triomphe de la science, et, par la science, pour la bonne renommée de notre pays.

C'est qu'il avait une haute idée de la mission de l'historien et de l'utilité sociale du savant. Il s'est plu à exprimer cette pensée « que la vérité historique importe beaucoup au triomphe de la moralité parmi les hommes ; que l'histoire est un puissant moyen de culture intellectuelle et même de vie intérieure ; que l'enseignement historique produit la rectitude du sens et hâte la maturité des esprits ». Il se faisait donc de l'histoire une con-

(1) Notice lue à l'Institut dans la séance du 1er mai.

ception élevée et large, bien qu'étant lui-même un érudit, au moins autant qu'un historien. L'union des idées générales et des faits de détail sévèrement contrôlés, la vue claire des ensembles jointe à cette précision minutieuse sans laquelle il n'y a point de science, en un mot l'alliance étroite de l'histoire et de l'érudition, tels sont les traits essentiels de la méthode de M. Geffroy. Convaincu que l'investigation érudite doit être le fondement même de l'enseignement supérieur, il dirigea dans ce sens ses propres travaux et ceux des étudiants confiés à ses soins. « Sans doute, disait-il, il faut se garder des inutiles curiosités de la science et de la petite érudition, mais existe-t-il beaucoup de vains problèmes, en dehors de l'évidente puérilité, pour qui pratique une sévère méthode? Telle est la gymnastique que nous offrons aux esprits, la croyant cent fois plus salutaire et virile que la facilité superficielle et peu scrupuleuse qui est notre véritable ennemi. »

Il était lui-même admirablement armé pour la recherche savante, grâce à sa pratique des langues étrangères, à sa connaissance des travaux allemands et de la bibliographie générale, et surtout à cette sagacité naturelle qui lui permit de résoudre, avec sûreté, les problèmes les plus épineux de la critique de textes. On sait par quelle ingéniosité patiente, par quelle finesse de flair historique, il est arrivé à démêler, dans la correspondance de Mme de Maintenon et de Marie-Antoinette, les lettres authentiques de celles qui ne l'étaient pas. Ses travaux sur l'histoire et le droit islandais, ses notices sur les collections manuscrites de Suède, resteront des modèles d'une érudition de bon aloi. Cette érudition, étant solide, ne pouvait avoir rien de pédant : mais il mettait parfois de la coquetterie à en faire montre, comme on le voit par les notes copieuses et les instructives digressions qui accompagnent son étude sur la *Germanie* de Tacite.

Il le fallait, d'ailleurs, pour l'exemple : car on ne saurait oublier que la méthode de M. Geffroy était une nouveauté méritoire dans l'Université, à l'époque où il commença à produire. Aujourd'hui il est banal de dire qu'un historien doit être savant ; mais lorsque votre confrère, Messieurs, fit ses premiers livres, on n'avait pas encore senti, en France (sauf dans le milieu spécial de l'École des Chartes) le néant des généralités vagues et reconnu le prix de la science exacte. Il était bon d'habituer le public et le corps enseignant à l'appareil sévère du travail érudit. Une rénovation profonde des études d'histoire s'imposait, et M. Geffroy en fut le précurseur, l'inspirateur, l'apôtre, d'autant mieux écouté qu'il prêchait d'exemple et se prodiguait pour la bonne cause. Nous recueillons maintenant le fruit de ses efforts ; nous vivons à l'aise dans cette atmosphère scientifique qui s'est créée peu à peu autour de nous depuis trente ans, et qui n'était pas la sienne. La stricte équité veut que notre école actuelle d'érudition historique ne perde pas le souvenir des services rendus et qu'elle ne cesse jamais de reconnaître en lui un des hommes qui ont le plus travaillé à la faire naître et même à lui donner la place qu'elle tient aujourd'hui dans le monde savant.

L'érudition de M. Geffroy ne l'empêchait pas d'avoir la pudeur spéciale à cette catégorie d'écrivains qui se font scrupule d'être ennuyeux. Si la vaine rhétorique et la généralité superficielle lui répugnaient, il aimait à tempérer l'aridité de la science par des comparaisons ingénieuses, par des souvenirs personnels, évoqués à propos pour délasser le lecteur. La

méthode rigide imposée, de nos jours, à ceux qui écrivent l'histoire, est peut-être d'une sévérité excessive. Elle exige qu'ils marchent droit au but, les yeux impitoyablement fixés sur l'institution à décrire ou le fait à raconter, sans se permettre le plus léger écart, la plus petite digression, la moindre velléité d'ajouter au récit une note pittoresque ou souriante. M.Geffroy, qui avait tant lu, tant vu, tant voyagé, n'y mettait pas cette rigueur. Il s'échappait de temps à autre et quittait volontiers sa ligne pour l'agrément de ceux qui le lisaient ou l'écoutaient. Parlant des Scandinaves de l'époque romaine et des phénomènes du climat du Nord signalés par Tacite, il interrompt tout à coup son exposé pour rappeler l'impression qu'il éprouva, une nuit qu'il rentrait, au milieu de juin, du parc voisin de Stockholm, dans la ville. « Le soleil ne se montrait pas, mais un clair crépuscule égalait, peu s'en faut, la lumière du jour ; il s'en distinguait par un reflet uniforme, blafard, voilé, rappelant cette lueur inquiétante qui accompagne les éclipses. Quelques vapeurs condensées en traînées cotonneuses et blanchâtres, planaient sur les eaux ; la ville, silencieuse, paraissait obéir à un sommeil magique : c'était une entière évocation de la nature romantique du Nord. » Plus loin, à propos des aurores boréales, l'historien dépeint vivement ce qu'il a vu. « Tantôt ce sont des flammes répandues par tout le ciel et qui convergent vers un centre constant, dégagé de lueurs ; tantôt, au contraire, un foyer de lumière intense darde d'éclatants rayons ; ou bien un vaste mur incandescent se replie en formant des sinuosités aux arrêtes vives ; ou des séries de colonnes aux couleurs changeantes se dressent pour se dissoudre bientôt dans un océan de feu. Ailleurs, quelques mots de Tacite, un de ces coups de pinceau si expressifs où il excelle, rappellent à M. Geffroy une impression d'art, le paysage du musée de Dresde où Rembrandt représente le moment qui précède l'orage. « Le vent du sud semble avoir pris possession de toute la nature et une lumière blafarde s'échappe d'un immense enroulement de nuages obliques. Ajoutez à ce souvenir une mer furieuse de Backhuysen, un ciel orageux de Ruysdaël, et vous aurez une série de pages pittoresques à côté desquelles se place naturellement le poétique tableau que nous devons à l'historien romain. »

Messieurs, vous aviez le bonheur de compter parmi vous, il n'y a pas encore bien longtemps, un autre historien érudit, qui s'est fait, dans la science, un nom impérissable. Je ne puis m'empêcher de penser que M.Fustel de Coulanges, avec l'élégante sobriété qui caractérisait son talent, ne se serait jamais permis ces échappées descriptives, ces confidences d'un ordre tout subjectif. Il appartenait à une école plus austère, celle qui veut que l'œuvre historique soit strictement impersonnelle et que, derrière l'historien, on ne voie jamais l'homme, ce qui est peut-être beaucoup demander. Certes, les livres de M. Geffroy n'offrent pas toujours cette cohésion rigoureuse, ce développement logique, cette rectitude de construction que réclament avant tout les partisans de la science ascétique et de la vérité sans parure : mais l'air y circule assez largement, et le charme n'y fait pas défaut. C'est que l'homme, chez lui, ne se résignait pas à une disparition aussi complète, et que le patriote surtout, ne pouvait se résoudre, tout en pratiquant l'impartialité voulue par la science, à taire, d'une façon absolue, sa pensée et ses sentiments.

On a souvent agité cette question grave : s'il est légitime de poser, en principe, que l'historien ne doit être d'aucun temps ni d'aucun pays. Dis-

cussion de pure théorie. En réalité, la nature ne connait pas et ne connaîtra jamais cet être de raison, qui ne sent pas, n'a pas de préférences, et ne se passionne pour rien. Quand un historien se proclame dégagé de toute influence extérieure, de toute idée préconçue, de tout sentiment autre que l'amour inflexible du vrai, craignons qu'il ne s'en impose à lui-même et ne nous trompe de bonne foi. Il est bien difficile que cette sérénité reste imperturbable, que cette insensibilité ne se démente pas. Et en particulier, l'affection que nous portons au pays natal, pour l'honneur duquel nous écrivons, n'est pas facile à dissimuler : elle perce et se montre toujours, quoi qu'on fasse : il s'agit seulement de la laisser paraître plus ou moins. Elle est très apparente dans les livres de M. Geffroy. On peut même dire qu'elle a presque entièrement inspiré son œuvre historique ; qu'elle en a été le ressort et la vie. Jamais l'amour de la France, le souci de ses gloires d'autrefois, de ses progrès et de son avenir, n'ont été séparés, en lui, de sa passion scientifique pour la vérité.

Quand il composait, en 1848, sa thèse sur Milton, il se plaisait à retrouver dans l'Angleterre du temps de Cromwell une image des événements qui se passaient en France et l'expression anticipée des doctrines qu'on y prêchait. C'était presque un livre d'actualité. Quand il déchiffrait les manuscrits des archives de Suède, c'était surtout pour y découvrir ce qui intéressait l'histoire de France et y suivre la trace de l'influence exercée par notre littérature et notre civilisation sur celles de toute l'Europe du nord. En 1851, il écrit, pour instruire les Français, trop ignorants de l'histoire scandinave, l'excellent résumé où il esquisse à grands traits le passé, l'état actuel et le développement littéraire de la Suède, de la Norvège et du Danemark. Son étude sur la princesse des Ursins, publiée en 1859, n'est que l'histoire du gouvernement de Louis XIV et de la société française agissant en Espagne pour y importer nos idées et nos institutions avec notre domination politique. En 1867, il commençait ainsi la première page de son *Gustave III*. « Le principal objet de ce travail est de montrer, dans un cadre restreint, l'intéressante diffusion des idées et des mœurs françaises pendant les vingt années qui ont précédé la Révolution. » Il a consacré à Mme de Maintenon, aux diplomates français du XVIIe et du XVIIIe siècle, à la reine Marie-Antoinette, des travaux critiques et historiques de premier ordre, monuments d'une science large et précise, élevés à la gloire de notre passé. Il ramenait tout à la France ; et il ne l'aimait pas seulement dans les siècles disparus. Il voulait servir le pays de toutes les forces de son intelligence, par son talent d'historien, comme par la réelle capacité qu'il avait acquise dans les choses de la politique et de la diplomatie.

Car cet érudit était né diplomate, et par intervalles, il le fut. En 1854, notre ministre des Affaires étrangères s'avisa de comprendre qu'un homme d'un esprit aussi fin, qui savait tant de langues et connaissait à fond l'histoire de toutes les cours de l'Europe, était admirablement placé pour bien voir et dire clairement ce qu'il avait vu. Au moment de la guerre de Crimée, M. Geffroy jouait déjà son rôle de diplomate hors cadres et d'informateur officieux. Plus tard, il travaille sur la question danoise et l'affaire des duchés, au quai d'Orsay, dans le cabinet même du ministre Thouvenel. Puis il reçoit la mission de parcourir l'Allemagne, étudie Berlin, Dresde, Munich, constate, au passage, les effrayants progrès de cette force redoutable, organisée pour la conquête, et envoie quelques rapports alarmants. Ils ne produisirent aucun effet. On les trouva même de mauvais

goût. La clairvoyance du voyageur lui faisait tort à Paris, mais elle le rendit populaire à Copenhague, où le portrait de Geffroy, « défenseur du Danemark » ornait toutes les vitrines : ce qui n'empêcha pas les Danois de perdre le Slesvig-Hostein. Quand, survint, en 1870, la catastrophe qu'il avait pressentie de si loin, il soutint vaillamment les souffrances du siège, servant la patrie aux ambulances, et peut-être mieux encore à la *Revue des Deux-Mondes*, où il sut nous venger poliment des insultes d'un savant prussien.

Son ouvrage sur *Rome et les Barbares*, lu, à la place même où je parle, en 1872, publié en 1874, fut écrit sous le coup du chagrin profond que lui avait causé l'écroulement de la grandeur française. Rendons-lui cette justice, que son patriotisme blessé et meurtri ne l'entraina pas, malgré l'occasion si tentante, à violer l'impartialité professionnelle. Ni par des attaques directes, ni par des allusions trop faciles, il n'essaya d'introduire la politique dans la science, et de prendre sa revanche de la défaite. Loin de chercher à restreindre l'influence du germanisme, il ne fit aucune difficulté de reconnaitre que le génie allemand, combiné avec le génie romain et avec l'élément de civilisation supérieure apporté par le christianisme, avait formé le monde moderne, et la société française comme toutes les autres. Il hasarda même cette opinion (restée pour nous à l'état d'hypothèse) que certains traits du germanisme, et des meilleurs, se sont mieux conservés en France et dans les nations anglo-saxonnes, que chez les Allemands eux-mêmes, pénétrés de bonne heure, plus profondément qu'on ne croit, par l'élément latin et slave. C'est l'unique malice, non pas d'intention, mais de fait, qu'il se soit permise, et elle était légère. Il a pu dire, avec toute raison, que *Rome et les Barbares* n'était pas un livre d'actualité, et qu'il ne s'y agissait que de science : exemple remarquable de vertu historique, que nos voisins de l'Est n'ont pas souvent imité. Les sentiments personnels de M. Geffroy ne se sont fait jour, et encore avec discrétion, que dans la préface, où il reproche à l'Allemagne moderne d'avoir mal défendu contre la Prusse sa nationalité propre et de s'être laissée entrainer, par elle, à la politique malheureuse dont les étapes ont été, après le partage de la Pologne, le démembrement du Danemark, et l'annexion violente de l'Alsace-Lorraine. Le seul passage de ce livre où l'auteur se soit laissé aller à son émotion, est la dernière phrase de la dernière page, celle qu'il avait, plus que personne, le droit d'écrire : « En ce temps de désastre, la science est devenue plus que jamais un devoir envers le pays. Le célèbre mot d'ordre de Septime-Sévère mourant, la France l'adopte pour se relever et vivre, sachant bien que, dans le travail patient, elle trouvera de quoi venger son honneur et retremper son énergie ».

L'étude impartiale de l'histoire considérée comme un moyen de servir la France, telle a toujours été, avant comme après nos malheurs, la conception de M. Geffroy. Ce n'était pas, vous le savez, celle de M. Fustel de Coulanges. Celui-ci demandait à l'historien (je cite ses propres expressions) « le détachement du présent et un oubli aussi complet que possible des questions qui s'agitent autour de lui. » Jamais M. Geffroy n'eût accepté cette condition. L'éminent auteur de la *Cité antique* aimait son pays et l'a prouvé ; lui aussi combattit de sa plume, en 1870, le savant germain dont je parlais, et revendiqua hautement, pour l'Alsace-Lorraine, le droit de disposer d'elle-même ; lui aussi aurait réprouvé, comme l'a fait M. Geffroy en termes excellents, « ce vague cosmopolitisme qui, prétendant abais-

ser d'injustes barrières, parvient seulement à éteindre dans le cœur de l'homme quelques-uns de ses meilleurs instincts ». Mais, en histoire, il avait peur du patriotisme, voyant quel singulier usage la science allemande en avait fait.

Pour M. Fustel, l'influence de la race sur les destinées des peuples existe à peine. M. Geffroy professait une opinion exactement contraire : « Quiconque voudrait nier, a-t-il écrit, les influences techniques dans l'histoire générale, risquerait de nier l'initiative des différents génies, et, pour tout dire, la liberté en même temps que la solidarité humaines. » M. Fustel ne croyait guère à l'action des individualités puissantes et s'en est rarement préoccupé. M. Geffroy s'est attaché surtout à mettre en relief les grandes figures de l'histoire scandinave ou de l'histoire de France. Il y a deux catégories d'historiens : ceux qui font de la science en surface et ceux qui travaillent en profondeur. M. Fustel était de la seconde et M. Geffroy de la première. Ce n'est pas à dire que celui-ci fût superficiel : il avait trop d'érudition véritable pour ne pas laisser sa trace partout où il passait; mais il lui plut de passer partout. Son esprit curieux scruta tous les domaines de l'histoire, en dehors du terrain scandinave, devenu comme sa propriété. Archéologie et histoire romaine, germanisme et moyen âge, renaissance italienne, royauté française au XVIIe et au XVIIIe siècle, révolution française, histoire contemporaine dans les différents pays d'Europe, M. Geffroy a tout connu, tout abordé, tout éclairé de ses propres lumières, M. Fustel n'a creusé que deux sillons, mais avec quelle rigueur de démonstration, quelle puissance d'analyse, quel art consommé de dessiner les foules, de reconstituer l'œuvre de la multitude anonyme, d'entrer dans les sentiments et les idées des hommes d'autrefois ! Il a fait de l'histoire une création originale et il l'a écrite d'un style à lui, qui défie toute comparaison.

Entre ces deux méthodes, il n'y avait de commun que l'amour désintéressé de la vérité. Et combien ces deux hommes, par leur genre de vie, se ressemblaient peu ! L'un, confiné dans son cabinet de travail, au milieu des livres qui l'absorbaient, comme un bénédictin dans sa cellule, et, de propos délibéré, fermant ce sanctuaire aux bruits du dehors ; l'autre, mondain et causeur aimable, les yeux ouverts sur tout le présent comme sur tout le passé, et de ce qu'il voyait et entendait ne cessant de grossir le trésor de ses connaissances universelles. Logiquement, l'idéal historique de M. Fustel paraît supérieur : mais lui seul, ou peu s'en faut, était capable de le réaliser. La discipline de M. Geffroy, plus accessible à l'immense majorité des esprits, plus humaine en quelque sorte, avait chance d'être plus féconde. Elle donnait des fruits d'une saveur moins exquise, mais produisait en abondance, et cette richesse variée avait son prix.

Dans l'œuvre si considérable de ce maître, le choix s'impose. Il faut s'arrêter de préférence devant les personnages historiques de premier ordre, qu'il a fait revivre pour nous avec leur couleur propre et leurs véritables traits. Selon toute apparence, la postérité continuera à les voir tels que M. Geffroy les a dépeints. Son nom restera lié pour toujours à ces grands noms.

Le Nord anglo-saxon et scandinave fût, dès le début, et resta jusqu'à la fin, l'objet de sa prédilection visible. Les Français ne connaissaient en Milton que le poète du *Paradis perdu* ; il leur révéla, le pamphlétaire, l'auteur de nombreux manifestes politiques et religieux, l'apôtre de la li-

berté de la presse, le républicain ennemi de la royauté jusqu'au régicide inclusivement. Esquisse curieuse, tracée avec chaleur, amusante parfois. Elle montre Milton plaidant la légitimité du divorce, assimilant l'union de deux caractères mal assortis à l'union contractée avec une hérétique, mais étonné de voir sa théorie si vite appliquée par sa femme, qui l'abandonna après deux ans de mariage. Ce réformateur voulait tout changer, et, en particulier, le système d'enseignement des universités anglaises, vraiment suranné et puéril, à en juger par ce titre d'une dissertation donnée à Cambridge : « Le jour est-il supérieur à la nuit. » Un des bons résultats que Milton attendait de sa réforme scolaire est à noter, pour des Français : « Nous n'aurons plus besoin, dit-il, que des Messieurs de Paris se fassent les superficiels et ruineux précepteurs de notre belle jeunesse et nous renvoient nos enfants transformés en bouffons, en singes et en baladins. »

L'Angleterre n'a pas longtemps retenu M. Geffroy. Des recherches approfondies aux archives de Stockholm et d'Upsal décidèrent de sa spécialité scientifique et de tout son avenir d'historien. Il voulut refaire l'histoire de Suède en ajoutant aux documents locaux les rapports des agents étrangers, surtout des Français, et, en même temps, éclairer d'une vive lumière l'histoire de France avec les documents suédois. C'est ainsi qu'il a pu tout d'abord compléter et rectifier, par ses *Lettres inédites de Charles XII* (1852) et son édition du *Charles XII* de Voltaire (1854), l'idée que le public européen s'était faite du héros de Narva. Ce soldat uniquement occupé de son métier, passionné pour la guerre au point de répondre à ceux qui lui parlaient de mariage : « Je suis marié avec mon armée, à la vie, à la mort », nous apparaît avec un cœur aimant, capable des sentiments les plus délicats, trouvant, pour écrire à ceux qui étaient l'objet de son affection, des expressions d'une tendresse profonde. Ce soi-disant ignorant était un homme fort instruit, qui étudiait l'hébreu, faisait des cartes et savait les mathématiques. Au demeurant, une « tête de fer », et pour l'obstination, le digne héritier de cette reine Christine qui, après le meurtre de Monaldeschi écrivait à Mazarin, dans une lettre encore découverte par M. Geffroy : « Pour l'action que j'ai faite avec Monaldeschi (cet euphémisme est une trouvaille), je vous dis que si je ne l'avais faite, je ne me coucherais pas ce soir sans la faire, et je n'ai nulle raison de m'en repentir »

C'est dans les dépêches des ambassadeurs de France que les rois de Suède du XVIIe et du XVIIIe siècle se révèlent avec leur physionomie bien vivante et quelque peu farouche d'hommes de guerre que rien n'arrête, à qui la fatigue et la peur sont également inconnues. Il faut que les agents de Louis XIV suivent Charles XII dans ses expéditions militaires, sur les détroits glacés qu'il traverse en traineau au péril de sa vie, dans ses chasses à l'ours, où le chasseur, fut-il roi, est parfois obligé de se prendre corps à corps avec le gibier. Charles XII leur donne audience dans la tranchée, au milieu des balles. Dur métier, et dangereux, que celui d'ambassadeur à la cour de Suède ! il arrive qu'on y meurt à la peine, témoin d'Avaugour, en 1656. La vie de ces héros de la diplomatie est prodigieuse : on les voit trainant un énorme bagage, un personnel nombreux, à travers des pays sans chemin, où les vivres souvent font défaut, courant après le roi de Suède qu'ils ont peine à saisir, courant aussi après leurs appointements, qu'ils atteignent toujours trop tard, C'est miracle qu'ils puissent

tenir bon, faire figure, et représenter dignement ce souverain de France qui les paye si mal. Ils le proclament néanmoins, avec fierté, « le premier des rois », comme la couronne de France est la première couronne d'Europe. Tous les jours, ils écrivent « qu'ils n'ont pas un sou », qu'ils sont obligés, pour vivre, de vendre leur vaisselle d'argent ; mais il ne cessent de distribuer les gratifications de leur maître aux hommes d'Etat du pays, aux conseillers ecclésiastiques, aux ministres et à leurs femmes, au roi de Suède lui-même que sa dignité n'empêche jamais d'accepter les cadeaux et les subsides de son « très-cher-frère ». Savoir verser à propos la pluie d'or : un des grands secrets de la diplomatie de cette époque. Mais nos ministres ont bien d'autres affaires, surtout l'immense labeur de la correspondance quotidienne avec Louis XIV, avec ses secrétaires d'État, avec tous les agents français haut placés. Que n'exige-t-on pas d'eux ? Rayons détachés du roi soleil, ils doivent, eux aussi, protéger les lettres, les sciences et les arts, et montrer à l'étranger « quelque image des splendeurs de Versailles ». Au temps de la reine Christine, un de ces diplomates à tout faire l'aidait à former sa bibliothèque, ses collections de manuscrits, et relisait avec elle dans ses moments perdus (il en trouvait !), Epictète, Tacite et Virgile.

Tout ce que nous savons de ces hommes, si fortement trempés de corps et d'esprit, nous le devons à M. Geffroy. En publiant leurs instructions et leurs rapports, en leur consacrant ces notices précises, où l'œuvre de toute une vie est clairement résumée, il a payé, en quelque sorte, une dette nationale. Car cette diplomatie fut une de nos gloires : elle eut sa grande part dans les triomphes de la politique française, après le traité de Westphalie. Elle a fondé et soutenu la tradition qui permit à Louis XIV et à ses successeurs, comme l'a si bien dit M. Geffroy lui-même, « d'envelopper la Baltique, l'Empereur et l'Allemagne ; de contre-balancer dans le Nord, l'Angleterre et la Hollande, de contenir, pour un temps, la Russie et la Prusse. » Elle a réussi à créer, entre Français et Suédois, une entente justifiée par les intérêts les plus évidents des deux peuples. Si elle avait pu obtenir, par surcroît, ce qu'elle a toujours voulu, l'étroite union des Etats scandinaves contre les dangereuses visées du Slave et du Germain, quel service rendu à la paix, et quelle garantie de stabilité pour l'équilibre d'une partie de l'Europe ! Mais l'antagonisme invétéré des trois races du Nord et les imprudences de quelques rois de Suède ont empêché cette conception d'aboutir. Elle est restée une théorie de diplomates, un de ces principes que tout le monde approuve et que personne ne consent à appliquer.

Un homme a incarné, par excellence, cette amitié séculaire de la France et de la Suède, et tenté même de s'en servir pour défendre, avec une rare énergie, sa prérogative de roi et l'indépendance de son pays. Gustave III est devenu, à ce titre, le héros préféré de M. Geffroy, et il a porté bonheur à l'historien. Le livre consacré à sa mémoire est son œuvre la plus achevée, celle où la nouveauté des détails, l'ampleur des aperçus, la vérité vivante des peintures et l'agrément du récit donnent au lecteur la satisfaction la plus pleine. Sujet bien séduisant que ce petit roi de Suède, à la mine éveillée, intelligence aimable et vive, ouverte à toutes les curiosités, âme vaillante, capable de toutes les hardiesses, à qui il n'a manqué, pour réussir, qu'une volonté mieux pondérée et des circonstances plus propices !

Le portrait que M. Geffroy en a tracé, d'une main sûre, restera parmi ceux qui honorent notre littérature historique. L'intérêt du livre, pour nous, ne s'épuisera pas, car la biographie de ce Suédois, si Français de cœur et d'esprit, n'est qu'un chapitre excellent d'histoire de France. Paris et Versailles y apparaissent autant que Stockholm : nos diplomates, nos hommes et nos femmes de lettres, les personnages de la cour de Louis XVI, Louis XVI lui-même et Marie-Antoinette, y parlent et agissent au premier plan. Jamais on n'avait mieux montré, avec une abondance de preuves plus décisives, à quel point l'Europe du XVIIIe siècle fut tributaire de notre civilisation, engouée de nos idées, de nos livres et de nos modes, passionnée jusqu'au délire pour la France intellectuelle, au moment où s'affaissait, en pleine décadence, la France politique. Jamais l'histoire n'avait mis aussi crûment en lumière les secrètes ambitions, l'avidité cynique d'un Frédéric II et d'une Catherine, préparant de loin à la Suède le sort qu'ils faisaient subir à la Pologne, et trouvant dans leur premier crime, au lieu de remords, l'appétit d'en commettre un second. On applaudit au courage de Gustave III, engagé dans une lutte périlleuse avec l'aristocratie suédoise, pour le salut de la nation entière. On éprouve un vif intérêt à voir ce roitelet déjouer les machinations de ses puissants voisins, tromper leur convoitises, leur enlever d'avance, à force d'adresse et d'audace, la proie dont ils se croyaient sûrs. La diplomatie française, qui gouvernait la Suède avec Gustave, put revendiquer sa part dans cette victoire. Il importe de ne pas l'oublier : c'était alors le seul point de l'Europe où la France eût gardé quelque prestige, et nos rois de sincères amitiés.

Mais cette effigie héroïque a son revers, que M. Geffroy, historien toujours scrupuleux, ne dissimule pas. Humeur inconstante et inégale, vanité incorrigible, perpétuel besoin de paraître et de poser, tendance bizarre au mysticisme, et surtout impuissance presque absolue à garder la juste mesure, tous ces travers de l'homme, chez Gustave, ont fini par nuire gravement au roi. On peut se contenter de sourire, quand on le voit, à Rome, recevoir un empereur d'Allemagne en négligé du matin, avec le grand cordon de l'Étoile polaire passé par-dessus sa robe de chambre, ou grimper, à l'anglaise, jusque dans la boule de la coupole de Saint-Pierre, pour y inscrire son nom, ou encore, à Paris, goûter avec une ardeur juvénile tous les plaisirs intellectuels et autres, depuis la visite de l'Académie, le bal de l'Opéra et le souper chez les grandes dames à la mode, jusqu'au pèlerinage d'Ermenonville, et à la séance du magnétisme autour du baquet de Mesmer. Quand, après avoir épuisé les spectacles de Paris, ce touriste couronné déclare que son idéal sera d'y terminer gaiement ses jours, dans un hôtel acheté sur les boulevards, il nous paraît simplement excentrique. Il est ridicule, quand, la nuit, dans son château de Drottningholm, il se livre, à peine vêtu, à des opérations cabalistiques, évoquant pendant plus d'une heure des esprits qui n'apparaissent pas. Il est inquiétant, quand on le voit ruiner ses finances pour satisfaire sa passion du théâtre tournée en monomanie, donner ses audiences à l'Opéra, et mendier auprès des souverains de l'Europe l'argent nécessaire à ses fêtes. Devenu roi absolu, pour sauver la Suède du péril extérieur, il abuse de son autorité au dedans, jusqu'à priver ses sujets des libertés les plus élémentaires, et quand la Révolution française éclate, cet esprit si avisé ne comprend rien au mouvement qui allait transformer la France et

l'Europe. Il n'y voit que l'occasion, pour lui, de jouer le premier rôle, en formant et en dirigeant la croisade des rois contre les Français insurgés. Il ne s'aperçoit pas qu'en Suède, les nobles, qui le détestent, s'unissent aux partisans de la démagogie, et que ces haines entassées montent peu à peu jusqu'à sa personne.

L'attentat du 16 mars 1792, raconté par M. Geffroy avec une sobriété si expressive, donna l'exemple du régicide. Gustave III, frappé à mort dans ce théâtre de la cour où il vivait jour et nuit, fut la première victime expiatoire des abus de l'absolutisme. D'autres allaient le suivre de près, ce roi et cette reine de France qu'il aimait tant et dont la délivrance lui tenait si au cœur, qu'il avait quitté la Suède, au moment de la fuite de Varennes, pour courir au devant d'eux et les attendre, avec une anxiété fébrile, sur la frontière des Pays-Bas.

M. Geffroy avait trouvé à Stockholm, en préparant son *Gustave III*, des documents inédits qui éclairaient d'un jour assez vif le rôle politique de Marie-Antoinette. Il joignit à son livre une étude critique des plus ingénieuses sur les lettres attribuées à cette reine et rendit ainsi aux historiens l'inappréciable service de leur fournir un terrain solide, déblayé des faux autographes et des imprimés apocryphes dont on l'obstruait à plaisir. Il avait si bien réussi qu'en 1874, le directeur des Archives de Vienne, M. d'Arneth, l'associa à son importante publication de la correspondance secrète échangée entre Marie-Thérèse et son ambassadeur à Paris, le comte de Mercy-Argenteau. Dans l'introduction qui précède ces deux beaux volumes, M. Geffroy put nous présenter, d'après des textes authentiques, une Marie-Antoinette véritable, celle d'avant la Révolution. Désormais, grâce à cette abondance de documents rigoureusement contrôlés, la lumière était faite; l'histoire n'avait plus qu'à rendre son arrêt.

La jeune femme de Louis XVI, insouciante et folle de plaisirs, qui prenait la vie comme une fête perpétuelle et la royauté, comme un jouet, apparaît décidément innocente des fautes graves et irréparables dont ses ennemis l'avaient chargée. De cette redoutable enquête, son honneur est sorti intact. En dépit des légèretés et des imprudences coupables, elle conserve le droit à l'estime, elle reste sympathique, et M. Geffroy, qu'elle a visiblement séduit, après tant d'autres, semble même excuser ses défauts en observant qu'ils étaient de nature à plaire aux Français presque autant que ses qualités. Il s'empresse de rappeler ce mot d'un contemporain : « On aurait fait une jeune souveraine exprès pour la nation française qu'on n'aurait pas mieux réussi ». Il demande qu'on n'oublie jamais, je cite ses expressions mêmes, « les difficultés extraordinaires qui l'ont assaillie comme femme et comme reine, et qu'on n'abjure pas à son égard une pitié qui n'est que justice ». Il prend évidemment à son compte le jugement porté sur elle par son frère Joseph II : « C'est une aimable et honnête femme, un peu jeune, peu réfléchie, mais qui a un fonds solide d'honnêteté et de vertu, avec cela de l'esprit, et une justesse de pénétration qui m'a souvent étonné ».

Le portrait est ressemblant, Messieurs, et l'on peut s'y tenir. Mais la singulière existence, en vérité, que celle de cette souveraine d'un grand État, passant ses nuits à jouer au lansquenet, à se promener avec une bande joyeuse sur les terrasses de Versailles, à intriguer, jusqu'au matin, dans les bals de l'Opéra, pendant que Louis XVI, « ce pauvre homme », comme elle l'appelait, qui n'aimait que la serrurerie, la chasse, le loto ou

le colin-maillard, dormait depuis neuf heures du soir ! Et quelles mœurs étranges, dans cette cour où l'on ne savait tuer l'ennui qu'en s'amusant avec fureur ! De jeunes officiers, comme Esterhazy et Bézenval, sont autorisés par Marie-Antoinette elle-même à lui servir de garde-malades, pendant une rougeole, alors que le roi, pour qui on craint la contagion, est exclu de la chambre royale. Des favorites d'une vertu médiocre, mais aimables et sensibles, comme on l'était à Trianon, se disputent la tendresse et l'argent de la jeune reine : dangereux entourage, et si mal jugé qu'un abbé diplomate, chargé par l'impératrice d'Allemagne de veiller sur la moralité de sa fille, ose jeter à Marie-Antoinette ces paroles incroyables : « L'inconduite en tout genre, les mauvaises mœurs, les réputations tarées et perdues sont un titre pour être admis dans votre société, ce qui vous fait un tort infini. ». Et que dire des frères du roi, de ce comte de Provence et de ce comte d'Artois dont le moindre défaut est de se colleter à coups de poings sous les yeux de leur belle-sœur, qui se précipite pour les séparer « en grand danger d'être battue » ?

Avertie de ces scandales, Marie-Thérèse sermonne sa fille, au nom de la dignité royale et de la vertu allemande. Mais ce qui lui importe le plus, sans aucun doute, c'est d'avoir en elle, auprès de Louis XVI, un intermédiaire puissant, qui maintienne la France dans l'alliance impériale et subordonne la politique de Versailles à celle de Vienne. M. Geffroy hésite à croire que ce rôle ait été celui de Marie-Antoinette : il rappelle certains désaccords de la mère et de la fille, mais la majorité des faits qu'il cite lui-même, avec sa conscience habituelle, prouvent que la reine de France était aussi disposée à servir les intérêts de son pays natal que ceux de son pays d'adoption. Il faut la voir, dans les lettres de Mercy, demander qu'on lui dictât ce qu'elle devait dire au roi, l'apprendre par cœur, puis, livrer son assaut dans de longs entretiens, où elle recourait même aux larmes. Elle intervient dans toutes les affaires, extérieures et intérieures ; elle exerce une pression continue sur le roi, sur les ministres ; ce sont là des faits indéniables. C'est elle qui a renversé d'Aiguillon, et elle s'en vante, mais c'est elle aussi qui a exigé le renvoi de Turgot et de Malesherbes, et elle n'ose pas l'avouer à sa chère maman. « Je ne suis pas fâchée de ces départs, lui écrit-elle, mais je ne m'en suis pas mêlée ». Les dépêches de Mercy lui donnent ici un démenti formel et M. Geffroy a le chagrin de reconnaître qu'elle ne dit pas la vérité.

C'est la vérité, Messieurs, que notre confrère a recherchée encore, avant toutes choses, quand il esquissait, avec cette sincérité délicate qui fut sa marque d'auteur, deux autres figures de femmes historiques, la princesse des Ursins et Mme de Maintenon. Les reines, décidément, l'attiraient. Mme des Ursins, dont l'inépuisable trésor de Stockholm lui a fourni beaucoup de lettres inédites, exerça pleinement le pouvoir royal, en Espagne, sans avoir épousé le roi. Elle en usa dans l'intérêt de la France, son pays natal, et aussi pour le bien de la monarchie espagnole, brisant les résistances de la noblesse, tenant tête à l'Inquisition. M. Geffroy a bien rendu les traits virils de cette grande dame, une aventurière de génie, qui eut toutes les audaces, y compris celle de vouloir, auprès de Louis XIV, faire concurrence à Mme de Maintenon. « Il y a quelque chose dans Mme des Ursins que je ne comprends pas », écrivait celle-ci en 1704 « on ne peut pas la faire partir de Versailles ». Ces deux femmes ne s'aimaient pas et se le prouvèrent, au moins en paroles. Mais Mme de Maintenon eut

une chance plus complète : jusqu'à la fin d'un règne interminable, elle resta reine de France, bien qu'elle n'ait jamais consenti à en prendre le titre, le rang et les honneurs publics. Il lui a suffi d'en porter les charges et d'en avoir l'influence secrète.

Elle doit beaucoup à M. Geffroy, et d'abord son principal titre de gloire, ses lettres, qu'il a débarrassées de toutes les altérations dont le faussaire la Beaumelle les avait masquées au point de les rendre méconnaissables. Elle lui doit plus encore, sa réputation, que Saint-Simon, cet ennemi redoutable, avait terriblement compromise ! La préface que M. Geffroy a mise en tête de ses deux volumes des *Lettres et Entretiens* (1885), est un morceau de choix, dont Nisard, juge sévère, disait à l'auteur lui-même: « Vous avez dans ces pages excellentes, toute la raison, toute l'élévation d'esprit et de sentiment, et beaucoup du tact exquis de la dame ». Cette préface et les notices qui relient les lettres de manière à former un récit d'une seule teneur, ont remis Mme de Maintenon sous son vrai jour et à sa place définitive.

La sympathie évidente qu'inspire à l'historien cette femme « d'une société si délicieuse et d'un esprit merveilleusement droit », comme disait Mme de Sévigné, ne l'empêche pas de reconnaitre ses défauts et de les montrer. Il ne se dissimule pas que l'origine de cette fortune sans précédents, l'éducation donnée aux bâtards de Louis XIV, issus d'un double adultère, répugne quelque peu à la délicatesse des consciences modernes. Nous trouvons étrange, avec lui, la distinction de la vertueuse et dévote Mme Scarron, répondant à l'offre qui lui était faite : « Si les enfants sont au roi, je le veux bien, mais il faut qu'il me l'ordonne. » Il l'explique, en historien, par les idées du temps, par l'adoration universelle dont la royauté était l'objet, par la moralité du XVIIe siècle qui n'était pas tout à fait la nôtre. Mais une fois que le point de départ est admis, il ne reste plus qu'à louer, sans réserve, la fermeté de conduite de Mme de Maintenon,sa correction irréprochable,et la rare élévation morale qui lui permit de conserver un jugement sain et une volonté modérée et discrète, dans une situation bien faite pour tourner les têtes les plus solides. Ambitieuse, sans doute (plus que ne l'a dit M. Geffroy, qui atténue un peu trop son intervention dans les petites et les grandes affaires du règne) et fort habile, à coup sûr, mais de cette habileté propre aux âmes d'élite, qui consiste,selon le témoignage qu'elle se rendit fièrement à elle-même, « à n'avoir rien à se reprocher, rien à cacher, rien à craindre. »

J'ai rappelé, Messieurs, les principaux titres que M. Geffroy s'est acquis à l'estime et à la reconnaissance des historiens : mais je suis loin encore d'avoir épuisé la matière. Il resterait à étudier en lui un des hommes qui ont le plus contribué, durant sa longue carrière de président du jury d'agrégation et de professeur de faculté, à relever le niveau de l'enseignement historique, et à le diriger dans la voie féconde où il est entré. Il faudrait surtout montrer M. Geffroy remplissant en Italie, avec le succès que vous savez, une des missions les plus flatteuses et les plus délicates qui puissent incomber à un savant français. Ce qu'il fut à Rome, dans ce petit coin de France du palais Farnèse, où il savait si bien attirer les étrangers qui nous aiment et imposer le respect à ceux qui ne nous aiment pas, ses amis l'ont dit mieux que je ne saurais le faire et avec une autorité que je ne puis avoir. Car j'ai trop peu connu (et je le regrette aujourd'hui plus que jamais), celui dont vous m'avez fait le très grand hon-

neur de me donner la place. Je n'ai pas été son élève ; j'ai enseigné à la Faculté de Bordeaux vingt-deux ans après qu'il en fût sorti, et quand je suis devenu son collègue à la Sorbonne, il avait cessé d'y professer. Beaucoup d'entre vous ont vu sans doute plus souvent que moi, la physionomie distinguée et fine de cet homme de science, qui fut, en même temps, un homme du monde d'une courtoisie exquise, correct et élégant comme un de ces diplomates de race dont il avait l'allure réservée et un peu froide. Mais tous ses amis (et il en a laissé ici plusieurs) savent ce que cette réserve apparente cachait de vraie bonté, de tendresse intime et de dévouement infatigable aux deux grandes idées, qu'il n'a jamais cessé de confondre en un même culte, la patrie et la vérité.

A. Luchaire.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

FRANCE

UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Travaux des facultés en 1895-96. Le rapport présenté au nom du Conseil général de l'Université n'offre aucun détail particulièrement significatif sur l'activité des Facultés de Clermont pendant l'année scolaire écoulée. Quant à la cérémonie d'inauguration de l'Université, la Revue en a déjà donné un compte-rendu spécial, à la suite duquel on a pu lire les vers déclamés par le bon poète et professeur Des Essarts, dont la Muse est toujours inspirée par les solennités propres à charmer le cœur et l'esprit des Clermontois.

Statistique particulière des Facultés. 1. Sciences. Etudiants. Le nombre des étudiants s'est élevé à 74, en grande progression sur l'année précédente ; l'augmentation porte surtout sur le nombre des étudiants inscrits pour le certificat P. C. N., qui a passé de 5 à 36. *Répartition :* on a compté 8 étudiants préparant l'agrégation (mathématiques, 5 ; physique, 2 ; sciences naturelles, 1) ; 30 préparant une licence (mathématiques, 4 ; physique, 13 ; sciences naturelles, 13) ; enfin 36 candidats au certificat P. C. N. *Examens. Licence* : 16 candidats, 6 reçus. *Détail* : mathématiques, 4 cand., 2 reçus ; physique, 7 cand., 2 reçus ; sciences naturelles, 5 cand., 2 reçus. — *Certificat P. C. N.* 32 inscrits, 22 reçus. *Baccalauréat : classique*, 47 cand., 15 reçus ; *moderne* : *A*. Lettres-mathématiques, 89 cand., 39 reçus ; *B*. Lettres-sciences, 19 cand., 11 reçus ; *restreint* : 1 candidat, reçu.

Il est remarquable que la moyenne des réceptions au baccalauréat moderne est de 44 p. 100, tandis que celle du baccalauréat classique n'atteint que 32 p. 100. Cela prouve que les candidats modernes, grâce à un programme bien conçu, arrivent avec une préparation supérieure à celle des candidats classiques, qui ne font pas assez de mathématiques : la faute est ici imputable au programme des études.

Travaux des professeurs : 9 professeurs de la Faculté des sciences ont fait paraître 14 publications.

2. Lettres. Il importe de signaler, à propos de cette Faculté, l'heureuse tentative d'extension universitaire à laquelle elle a prêté son concours. Chaque semaine, associés à un de leurs collègues des sciences, MM. les professeurs des Lettres se sont transportés à Moulins, où ils ont donné une série de conférences « devant une salle pleine, attentive et brillante », comme le constate M. le doyen Des Essarts.

Examens. Le titre de docteur ès-lettres et le diplôme d'études supérieures d'histoire ont été obtenus par deux élèves de la Faculté. *Licence* : sur 30 candidats inscrits, 21 ont été reçus. *Baccalauréat* : classique, 1re partie : 647 cand., 256 reçus ; 2e partie, 254 cand., 104 reçus ; *moderne* : 254 cand., 104 reçus.

Travaux des professeurs : 11 travaux ont été publiés par 6 professeurs.

3. *Ecole de médecine et de pharmacie. Inscriptions.* Il a été pris 243 inscriptions, savoir : doctorat, 152 ; officiat, 12 ; pharmacie, 1re classe, 31 ; 2e classe, 48. *Examens. Doctorat en médecine* : 1er examen, 3 cand., tous reçus ; — 2e examen : 1re partie, 13 cand., 12 reçus ; 2e partie, 6 cand., 4 reçus. *Examens probatoires des pharmaciens* : 2e classe : 1er examen, 14 cand., 7 reçus ; 2e examen, 9 cand., 6 reçus ; 3e examen définitif : 23 cand., 16 reçus. *Examens de fin d'année. Officiat* : 5 cand., tous reçus. *Pharmacie* : 1re classe, 11 cand., tous reçus ; 2e classe, 9 cand., tous reçus. *Sages-femmes* : 34 aspirantes, 32 reçues. *Herboristes* : une inscrite, reçue.

Travaux des professeurs : 8 professeurs de l'Ecole ont publié 20 travaux.

UNIVERSITÉ DE DIJON

Travaux des Facultés en 1895-96. I. Discours du recteur. Bien qu'il n'y ait pas eu à Dijon, comme en d'autres villes, de fêtes particulières pour célébrer l'inauguration de l'Université restaurée, M. le recteur Bizos a tenu à donner, en quelque sorte, une solennité spéciale à la séance de rentrée, en rappelant, dans un excellent discours, les titres principaux des Facultés de Dijon à la faveur du pays, et les espérances que la nouvelle Université a le droit de fonder sur l'avenir. Nous donnons ici quelques extraits de cette éloquente allocution.

« A mon avis, dit le savant recteur, l'Université de Dijon... peut compter sur une place très honorable dans le classement des Universités françaises, tant en raison du mérite de ses professeurs et de l'intelligence de ses étudiants, qu'à cause de « ses traditions inestimables de travail et d'honneur, de longs succès dont nous sommes fiers, » et aussi de son excellente situation géographique.

« Mais le plus sûr garant de notre avenir se trouve dans le patriotisme Bourguignon et dans le dévouement des pouvoirs départementaux et municipaux à l'œuvre de notre Université. Il faut que les familles qui tiennent par les liens de la naissance et de l'hérédité, par les intérêts matériels, par toutes les fibres de leur cœur à ce beau et noble pays de Bourgogne, réservent à leur Université régionale l'instruction supérieure de leurs enfants. Où donc seraient-ils mieux qu'à Dijon ? Cette ville n'est-elle pas hospitalière et savante ? N'y sont-ils pas auprès de leurs parents, de leurs amis, de leurs condisciples ? n'y respirent-ils pas l'air natal ? N'y conservent-ils pas les relations, les mœurs, l'esprit, la nourriture, auxquels ils sont habitués dès l'enfance, pour le plus grand bien de leur santé physique et de leur santé morale ? S'ils sont étudiants en droit, où donc trouveront-ils près d'une Cour d'appel plus intègre et d'un barreau plus expérimenté une Ecole meilleure que la nôtre ? »

. . . .

« Quant aux brillants et rapides résultats qu'un jeune homme intelligent et laborieux peut obtenir à Dijon sous les professeurs éminents qui enseignent dans nos Facultés des Sciences et des Lettres, je n'en veux citer qu'un très éclatant et tout récent exemple. C'est un étudiant de la Faculté des lettres de Dijon, M. Misier, qui, au dernier concours pour l'agrégation de grammaire, a conquis le premier rang.

« Il y a, Messieurs, une sorte de devoir pour tous les citoyens éclairés de cette ville et de cette région d'adhérer à la *Société des Amis de l'Université de Dijon* qui nous a été si utile et qui, dans l'avenir, nous rendra des services d'autant plus précieux qu'elle comptera un plus grand nombre de membres, et disposera par conséquent de ressources plus importantes.

« Voyez d'après ce qu'elle fait aujourd'hui ce qu'elle sera capable de faire demain. Elle vient de voter une somme de douze cents francs pour la création de douze conférences qui auront lieu pendant le premier semestre de l'année scolaire et qui seront organisées par le Conseil de l'Université. Elle a également voté une somme de cinq cents francs pour subventionner un cours d'histoire comtemporaine à la Faculté des Lettres, et une somme de cinq cents francs pour subventionner un cours de physique industrielle à la Faculté des Sciences. Elle a émis le vœu qu'un enseignement, qui ait pour objet l'histoire de la Bourgogne, soit institué à la Faculté des Lettres et elle s'est engagée à le subventionner dans des limites qu'elle fixera ultérieurement. Elle se propose de décerner chaque année des prix aux meilleurs étudiants de nos trois Facultés et de notre Ecole de Médecine.

« N'oubliez pas non plus, Messieurs, dans votre patriotique propagande, notre *Revue Bourguignonne de l'Enseignement Supérieur*, dont le succès et le développement importent tant à la renommée littéraire et scientifique de notre Université. »

Mais, à tant d'efforts déjà accomplis il en faut joindre de nouveaux. Il faut que les conseils élus de la ville et du département redoublent leurs sacrifices, pour mettre à l'aise les Facultés de Dijon, qui étouffent dans des locaux trop étroits, et pour réaliser enfin la concentration des bibliothèques de ces Facultés en un bâtiment unique, où l'espace ne soit pas ménagé aux studieux lecteurs.

L'honorable recteur conclut en affirmant qu'il est convaincu que tous, à Dijon, maîtres, élèves, amis de l'Université, tiendront à cœur de développer de plus en plus « le grand corps dont ils sont les membres dévoués et fidèles, » et voudront rendre « plus forte que jamais la suprême union entre la nouvelle Université de Dijon et la vieille Université de France. »

II. Statistique particulière des Facultés. 1. Droit. Enseignement. Nous relevons, dans le rapport de M. le doyen de la Faculté de Droit de Dijon quelques détails intéressants, relatifs à l'organisation de cours publics de vulgarisation. Réservant, comme il était juste, l'accès de ses conférences aux étudiants réguliers, la Faculté a convié ses auditeurs bénévoles à des cours ouverts, où l'on n'a pas tardé à voir se presser, en outre, à côté de nombreux étudiants inscrits pour la licence et pour le doctorat ès-sciences juridiques, un public étranger à l'Ecole de Droit, heureux de profiter des intéressantes leçons qui lui étaient offertes.

D'autre part, la Faculté de Droit a continué les cours de notariat et d'enregistrement, subventionnés par la ville de Dijon. Enfin trois de ses professeurs ont participé à l'enseignement supérieur populaire que subventionne la Société des Amis de l'Université. Les sujets traités ont été les suivants : Les Sociétés coopératives de production ; — La Mendicité et l'Assistance par le travail ; — l'Occupation des territoires sans maître et le partage de l'Afrique par les Etats européens. Le succès de ces conférences a été attesté par l'empressement des nombreux auditeurs qui y ont assisté.

Etudiants et inscriptions. La Faculté a compté 330 étudiants, ainsi répartis : capacité, 29 ; 1re année, 113 ; 2e année, 67 ; 3e année, 51 ; doctorat, 70. De ces étudiants, 276 ont fait acte de scolarité ; savoir : ayant pris des inscriptions et passé des examens, 162 ; ayant pris des inscriptions sans passer d'examens, 59 ; ayant passé des examens sans prendre d'inscriptions, 55.

Il a été pris 787 inscriptions. Ce chiffre n'avait pas été atteint depuis plus de vingt ans. On constate que, dans l'espace de cinq années, le total des inscriptions s'est accru de 346 unités.

Répartition des 787 inscriptions: capacité, 72 ; 1re année, 299 ; 2e année, 184 ; 3e année, 158 ; doctorat, 74. La capacité seule accuse une diminution de 18 inscriptions ; les autres chapitres sont respectivement en progrès de 30, 1, 26 et 42 unités, par rapport à l'année 1894-95.

Examens. Il a été passé 409 examens, ayant abouti à 301 réceptions. Celles-ci se répartissent ainsi : admissions simples, 263 ; — avec éloge, 17 ; — avec éloge spécial, 21. *Détail des examens* : capacité, 18 cand., 14 reçus ; baccalauréat, 253 cand., 190 reçus ; licence, 89 cand., 67 reçus ; doctorat (sciences juridiques), 1er examen, 23 cand., 12 reçus ; doctorat (sciences politiques et économiques), 1er examen : 3 cand., 1 reçu ; 2e examen de doctorat, 17 cand., 11 reçus ; thèses, 6.

Travaux des professeurs : 13 mémoires ont été publiés par 8 professeurs.

2. Sciences. Etudiants. 58 étudiants ont suivi les cours. Au point de vue de leur origine, ils se répartissaient en 2 boursiers de l'Etat, 1 du département, 1 de la ville de Dijon, 10 répétiteurs, 2 préparateurs, 42 élèves libres. Au point de vue des études poursuivies, on comptait : 34 candidats à la licence (mathématiques, 7 ; physique, 19 ; sciences naturelles, 8 ; et 24 candidats au certificat P. C. N.).

Examens. 1. Licence. 26 candidats se sont présentés, 11 ont été admis au grade ; savoir : mathématiques, 10 cand., 5 reçus ; physique, 15 cand., 6 reçus ; sciences naturelles, 1 candidat, qui a échoué. *2. Certificat P. C. N.* 27 élèves ont suivi les cours ; 28 se sont présentés à l'examen ; 18 ont été reçus. *3. Baccalauréat : classique* : 84 cand., 32 reçus ; *Moderne : lettres-mathématiques*, 47 cand., 21 reçus ; *lettres-sciences*, 26 cand., 12 reçus.

Travaux des professeurs : 7 professeurs ont fait paraitre 22 travaux.

3. Lettres. La prospérité de cette faculté tient surtout au développement progressif des études historiques parmi ses étudiants. L'organisation nouvelle de l'agrégation d'histoire, en provoquant la composition de mémoires originaux, a valu à la Faculté de lettres de Dijon la satisfaction de délivrer, dès l'année 1895, 4 diplômes d'études supérieures.

D'autre part, les futurs licenciés de toutes les catégories ont tenu à user assez largement de la permission qui leur est accordée par les règlements nouveaux de présenter, pour l'obtention du grade, des mémoires personnels. En 1895-96, 7 candidats sur 14 ont suivi cette voie ; le rapport de l'honorable doyen signale, de ce chef, 2 travaux sur l'histoire littéraire, 4 mémoires sur l'histoire et la géographie, un autre sur l'histoire de la philosophie. Il est résulté, à vrai dire, un léger inconvénient de cette orientation nouvelle de la studieuse activité des étudiants dijonnais : les mémoires de licence ont fait tort aux mémoires de concours. Il n'a été présenté, en 1895-96, aucun travail de ce genre pour les concours litté-

raires institués entre tous les étudiants de l'Université de Dijon. Il y aura lieu sans doute, pour ce grand corps, d'étudier la question de savoir s'il ne serait pas désormais plus expédient d'attribuer aux mémoires de licence les récompenses jusqu'ici réservées aux mémoires de concours. La Société des Amis de l'Université a déjà fait un pas dans cette voie, en instituant un prix annuel à décerner au meilleur licencié de la faculté des lettres. Ce prix a pu être donné dès la première année de son institution.

Etudiants. La Faculté a compté 57 étudiants, ainsi répartis: *préparant l'agrégation* : 16 (histoire, 6, dont 1 boursier, 3 maîtres des collèges du ressort, 2 étudiants libres); grammaire, 10, (dont 3 boursiers, 2 répétiteurs, 5 maîtres des collèges).

Préparant une licence : 41. *Répartition* : Lettres 15 (1 boursier, 5 répétiteurs, 8 étudiants libres, 1 étudiant étranger). Histoire : 17 (1 boursier, 3 répétiteurs, 12 étudiants libres, 1 étudiant étranger). Philosophie : 9 (2 boursiers, 2 répétiteurs, 4 étudiants libres, 1 étudiant étranger).

Examens et concours. 1. Agrégation : 5 admissibles, 3 reçus. *Détail* : *Grammaire*, 4 admissibles, 3 reçus. *Histoire*. 1 admissible. *2. Licence* : 30 candidats, 16 reçus. *Détail* : Lettres, 10 cand., 3 reçus ; histoire, 16 cand., 10 reçus; philosophie, 4 cand., 3 reçus.

3. Baccalauréat : *1re partie* : *A*. classique : 700 candidats, 336 reçus ; *B* moderne : 179 cand., 89 reçus. — *2e partie* : *A*. classique : 325 cand., 170 reçus ; *B*. moderne : 26 cand., 15 reçus. Au total, pour les 2 ordres de baccalauréat : 1.230 candidats, 601 reçus.

Travaux des professeurs : 12 auteurs (y compris M. le recteur Bizos et M. Aubertin, recteur et professeur honoraires) ont publié 12 travaux.

4. Ecole de médecine et de pharmacie. Etudiants. Le nombre des étudiants s'est élevé à 78 (contre 76 en 1894-95). Ils se répartissaient de la façon suivante : doctorat, 40 ; officiat, 6 ; pharmacie, 1re classe, 6 ; 2e classe, 27. *Inscriptions* : Il a été pris 259 inscriptions, savoir : doctorat, 125 ; officiat, 12 ; pharmacie, 1re classe, 20 ; 2e classe, 102.

Examens. A. médecine : 2e de doctorat : 10 candidats, 7 reçus ; *officiat* : un candidat, reçu. Un seul étudiant de Dijon s'est présenté aux examens d'admission à l'Ecole de Santé militaire de Lyon ; il a été reçu le 47e sur 62. *B. Pharmacie* : validation de stage : 25 cand., 22 reçus ; examens définitifs : 33 cand., 32 reçus.

Examens de fin d'année : *officiat* : 3 candidats, reçus.

Pharmacie ; 1re classe, 4 cand., tous admis ; 2e classe, 17 cand., 15 reçus. *Sages-femmes* : 32 aspirantes, toutes reçues.

Travaux des professeurs. 8 professeurs de l'École de médecine de Dijon ont fait paraître 11 publications.

ALGER

Travaux des Ecoles Supérieures en 1895-96. — I. Situation générale. — Le rapport adressé au Ministre par le Conseil général des écoles d'Alger présente la situation de ces établissements comme satisfaisante : leur expansion ne fait l'objet d'aucun doute ; toutefois, il est permis de constater qu'elle est entravée dans son essor par les exigences de la loi qui contraint les élèves d'Alger à aller chercher la sanction finale de leurs études dans les Universités de la métropole.

L'Ecole de Droit a compté 711 inscriptions prises par 190 étudiants ; les conférences facultatives pour les trois années de licence ont été suivies par un nombre suffisant d'élèves ; on remarque cependant que le total des inscriptions a fléchi, en un an, de 64 unités.

A l'Ecole de médecine, malgré la réforme qui lui enlevait, en fait, pour en faire bénéficier l'Ecole des sciences la presque totalité de sa première année, on n'a pas compté moins de 503 inscriptions, et de 167 auditeurs réguliers : c'est à dire que l'Ecole d'Alger a souffert à peine d'une diminution, d'ailleurs prévue et logique, qui a frappé durement la presque totalité des Ecoles de France.

25 élèves, dont 10 candidats à la licence (au lieu de 31, dont 9 pour la licence en 1894-95), et 31 aspirants au certificat P. C. N. représentent la population scolaire de l'Ecole des Sciences. Enfin l'Ecole des Lettres a réuni autour de ses chaires 383 étudiants de tout ordre, au lieu de 542 dans l'exercice précédent : de plus, elle a eu la satisfaction d'inscrire trois aspirants au diplôme d'études historiques, qui comporte désormais à Alger les mêmes avantages que dans les Facultés de France.

II. Statistique particulière des Ecoles. 1. Droit. Auditeurs et inscriptions : Le nombre des auditeurs qui ont fréquenté les cours de l'Ecole de Droit, ou qui ont été dispensés de l'assiduité, s'est élevé à 263. Sur ce nombre 171 étudiants ont pris des inscriptions qui se chiffrent par 190.

Détail :	*Etudiants :*	*Inscriptions :*
Capacité :	15	8
Licence :	144	123
Législation algérienne :	82	59
Droit français aux indigènes :	22	»»
	171	190

Examens : Il a été subi 295 épreuves, ayant abouti à 230 admissions. *Détail* : *Capacité*, 6 candidats, 5 reçus ; *baccalauréat* : *A* ancien régime, 90 cand., 74 reçus ; *B*, nouveau régime : 77 cand., 58 reçus ; *licence* : *A*, ancien régime, 19 cand., 18 reçus ; *B*, nouveau régime ; 45 cand., 35 reçus ; *certificat de législation algérienne* : 51 cand., 37 reçus ; *même certificat supérieur* : 7 cand., 3 reçus.

Travaux des professeurs : Un travail a été publié par un professeur de l'Ecole de droit d'Alger.

2. *Médecine*. L'Ecole a compté 167 auditeurs réguliers dont 156 *étudiants* inscrits et 11 élèves bénévoles. Il a été pris 503 *inscriptions*. En outre, les cliniques ont été suivies par un certain nombre de docteurs français, civils et militaires, et par quelques docteurs étrangers. Ces docteurs ne sont soumis à aucune inscription, et sont astreints seulement à se faire présenter au professeur compétent et au directeur de l'hôpital.

Détail des étudiants et des inscriptions :

	Elèves :	*Inscriptions :*
Doctorat en médecine :	72	240
Officiat de santé :	10	35
Pharmacie : 1re classe :	29	112
Pharmacie : 2e classe :	30	116
Elèves sages-femmes :	15	»»
	156	503

Examens. Il s'est présenté : 47 étudiants pour les 1er et 2e examens de doctorat (34 reçus) ; 10 pour l'officiat (fin d'année), dont 6 admis, et 6 pour l'officiat (fin d'études), avec 4 admissions ; 40 pour la pharmacie, 1re classe (38 reçus) ; 79 pour la pharmacie, 2e classe (57 reçus). Ont été examinées, en outre, 10 aspirantes sages-femmes de 1re classe (8 admises), et une de 2e classe, admise. Enfin un herboriste s'est présenté et a été refusé.

Travaux des professeurs. 16 professeurs de l'Ecole de médecine d'Alger ont fait paraître 47 publications.

3. Sciences. Etudiants. On a compté 25 étudiants inscrits, dont 10 poursuivaient l'obtention d'une licence : parmi ces derniers figuraient un étudiant en médecine et 4 étudiants en pharmacie. En outre, 31 candidats étaient inscrits aux cours qui préparent au certificat P. C. N.

Examens du baccalauréat. Sur 69 candidats aux divers baccalauréats scientifiques, 43 ont conquis le diplôme. *Détail* : *classique* : lettres-mathématiques, 26 cand., 16 reçus ; *moderne* : lettres-mathématiques, 35 cand., 21 reçus ; lettres-sciences, 8 cand., 5 reçus.

Travaux des professeurs. 16 membres de l'Ecole des sciences ont publié 39 travaux.

4. Lettres. Enseignement. L'Ecole des lettres d'Alger a donné des cours publics et des conférences réservées aux étudiants inscrits. Les *Cours publics* ont réuni un nombre d'auditeurs supérieur à celui des années précédentes. Les leçons du professeur de langues et littératures anciennes ont été suivies par 90 personnes en moyenne; celles de philosophie par 40; de littérature étrangère par 10 ; de géographie de l'Afrique par 10; d'histoire de l'Afrique par 8 ; d'archéologie africaine par 8; de littérature française par 5.

Les *conférences* ont été suivies par 4 candidats à la licence et 2 candidats au certificat d'anglais. En outre, 60 auditeurs en moyenne ont fréquenté les conférences préparatoires au brevet d'Arabe, 14 au diplôme d'Arabe, 10 au brevet de Kabyle, 2 au diplôme des dialectes berbères.

Tous les auditeurs qui viennent d'être énumérés résidaient à Alger ; on remarquait parmi eux un certain nombre d'élèves indigènes de la Medersa, reconnus, après examen, capables d'assister avec profit à des leçons faites en français. — L'Ecole a compté les élèves correspondants dont le détail suit: 71 candidats au brevet d'Arabe (résidant en Algérie, en Tunisie et en France); 19 pour le diplôme d'Arabe ; 29 pour le brevet de Kabyle ; 3 pour le diplôme des dialectes berbères : 9 pour la licence, 3 pour les certificats des langues vivantes.

Enfin 61 auditeurs, dont une partie étaient des élèves de la Medersa de Constantine, ont suivi les cours d'arabe institués à Oran (11 élèves), et à Constantine (50 élèves).

Examens. 1. Baccalauréat : classique, 1re partie, 271 candidats, 125 reçus ; — 2e partie, 172 cand., 93 reçus ; *moderne*, 1re partie, 148 cand., 53 reçus ; — 2e partie, 19 cand., 10 reçus. Au total, 610 candidats (59 de plus que l'année précédente), 281 reçus (+17).

2. Brevets et diplômes, Arabe : *brevet.* 56 cand., 28 reçus; *diplôme*: 10 cand., 7 reçus. *Kabyle*: *brevet* : 15 cand., 9 reçus; *dialectes berbères* : *diplôme* : 2 cand., 1 reçu.

Travaux des professeurs. 10 professeurs ont fait paraître 28 publications.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE.

Collation de grades. Il a été délivré, dans le cours de l'année scolaire écoulée, 1,374 « *approbations* » à des docteurs en médecine par la Commission qui décerne, au nom de l'Etat, le diplôme exigé en Allemagne pour la pratique de l'art médical. Le royaume de Prusse figure dans ce total pour 604 unités (commissions d'examens de Berlin, Bonn, Breslau, Gœttingen, Greifswald, Halle, Kiel, Kœnigsberg et Marburg) ; la Bavière, pour 390 ; (commissions siégeant à Münich, Erlangen, et Wurzburg). Il a été délivré 133 diplômes à Leipzig, 36 à Tubingen, 91 à Heidelberg et Fribourg, 21 à Giessen, 16 à Rostock, 40 à Iéna, 43 à Strasbourg.

Théologie protestante : examens probatoires. Le Consistoire régional luthérien de Dresde a vu comparaître devant lui, durant sa session du semestre d'hiver, 36 candidats, qui ont obtenu respectivement les notes d'examen suivantes : note 2 *a*, décernée 3 fois ; note 2, 8 fois ; note 3 *a*, 11 fois ; note 3, 12 fois ; note 4, une fois. (La note 1 représente la mention la plus élevée). Un des candidats examinés avait 32 ans, deux 30 ans ; un, 29 ans ; trois, 28 ans ; treize, 27 ans ; sept, 26 ans ; cinq, 25 ans ; trois, 24 ans. On remarque que les candidats en théologie ne pouvant guère, en moyenne, espérer d'être placés aussitôt après avoir passé leur dernier examen probatoire, montrent généralement un grand empressement à passer cette épreuve le plus vite possible, soit 2 ans après leur premier examen. Toutefois, comme le nombre des étudiants en théologie suit, depuis assez longtemps, un mouvement descendant en Allemagne, on est amené à penser, que d'ici à une dizaine d'années, la demande surpassera l'offre, et que les candidats auront de moins en moins de peine à obtenir un poste.

Enseignement secondaire des jeunes filles à Brême. Il s'est ouvert à Brême, à la rentrée d'octobre 1896, un gymnase de jeunes filles, comprenant 4 années d'études. Ce gymnase, fondé par l'initiative privée, est placé sous le patronage d'un comité qui comprend plusieurs notabilités du monde universitaire et du monde des affaires.

Réglementation nouvelle des études juridiques. A la suite de l'enquête poursuivie, par les soins du ministère prussien de la Justice, le ministre des cultes a prescrit certaines modifications dans le programme des études juridiques. Tout en conservant au droit civil allemand la place considérable et essentielle qu'il occupe dans ce programme, on devra désormais accorder plus d'importance à l'enseignement du droit romain et de l'histoire du droit allemand. Dans ce but, 8 à 10 heures par semaine devront être consacrées à l'histoire du droit romain et à l'étude systématique du droit privé de Rome ; 6 à 8 heures, à l'histoire du droit allemand et à l'étude des origines et des principes du droit privé allemand. Les leçons qui se faisaient jusqu'à présent sur les Pandectes et le droit privé allemand sont supprimées. En concentrant l'enseignement du droit civil dans la première moitié du cours complet des études, on gagne le temps nécessaire à une exposition plus ample, dans la seconde moitié, du droit international et du droit administratif. Le ministre n'a pas agréé la proposition de porter à plus de trois ans la durée du cours complet des études juridiques. L'ensemble des heures d'enseignement est de 100 par semestre, soit 600 heures pour les trois années, et 16 à 17 heures en moyenne par semaine. La participation aux conférences pratiques est rendue obligatoire. Toutes

ces mesures seront mises en vigueur pour les étudiants qui prendront inscription après le 1er avril 1898.

Berlin. Séminaire Oriental. Le nombre des auditeurs inscrits au séminaire des langues orientales de Berlin s'est élevé, durant le dernier semestre d'hiver, à 135. On comptait parmi ces auditeurs 76 assesseurs, référendaires et membres, à des titres divers, de la Faculté de Droit ; parmi les inscrits de cette catégorie, 62 étaient des aspirants aux fonctions de drogman.

Les auditeurs appartenant au monde de l'enseignement se chiffraient par 21 ; 16 étaient des personnes appartenant au commerce, des auditeurs libres ou des fonctionnaires publics ; il y avait, en outre, 13 officiers, 2 médecins, 2 théologiens, 5 élèves des Ecoles techniques ou des Ecoles d'agriculture. Quelques auditeurs occupaient une situation élevée dans le monde officiel : tels, un major en activité de service, 2 capitaines, un médecin de la marine. Parmi les élèves étrangers, on signalait 2 Français et un Turc d'Asie. Nous relevons les chiffres suivants, relatifs à la fréquentation des divers cours : Russe, 37 auditeurs ; Arabe, 20 ; Turc, 15 ; Chinois, 14 ; Japonais, 10 ; Persan, 9 ; Grec moderne, 5 ; langues de l'Inde, 2. En outre, 115 auditeurs non inscrits étaient autorisés à suivre le cours de langue russe, ce qui porte le total des élèves du séminaire à 250.

AUTRICHE-HONGRIE

Population scolaire des Universités dans le semestre d'hiver 1896-97. La population des étudiants austro-hongrois, d'après la statistique officielle du Ministère de l'instruction publique et des cultes, s'est élevée aux chiffres suivants : Université de Vienne : 6.104 (plus 525 auditeurs libres de la Faculté de médecine) ; Université allemande de Prague : 1.391 ; Université tchèque de Prague : 2.787 ; Universités d'Innsbrück : 1.004 ; de Lemberg, 1556 ; de Cracovie, 1,296 : de Czernowitz, 391. Le nombre total des étudiants en théologie s'élevait à 1.189, celui des étudiants en droit, à 8.078 ; des étudiants en médecine, à 4.728 ; des étudiants en philosophie, à 2.201. En outre, on a compté 16.196 auditeurs libres de diverses catégories. Le maximum de fréquentation se remarque, comme de coutume, dans les facultés de droit ; les facultés de philosophie ont vu monter considérablement la somme de leurs élèves.

SUISSE.

Statistique universitaire ; Semestre d'hiver 1896-97. Bâle : 461 étudiants immatriculés, 278 auditeurs libres : total des élèves, 739, dont 55 dames. *Détail : Théologie* : 55 étudiants, 2 auditeurs libres ; *droit :* 35 étud., *médecine*, 168 ; *philosophie et sciences naturelles :* 203 étud., 276 audit. libres. *Répartition par nationalités :* Canton de Bâle : 141 ; autres cantons suisses, 214 ; pays étrangers, 106.

Genève : 642 étudiants immatriculés, 188 auditeurs libres ; au total, 862 élèves. *Détail* : *Théologie :* 64 étud., 1 audit., *droit* : 83 étud. ; *médecine :* 258 étud., 32 audit. ; *philosophie :* 99 étud., 109 audit ; *sciences naturelles :* 170 étud., 39 audit. *Répartition par nationalités :* Canton de Genève : 190 ; autres cantons suisses, 131 ; pays étrangers : 503.

Zurich : 674 étudiants inscrits. *Détail : théologie* : 23 ; *droit :* 79 ; *méde-*

cine : 322 ; *philosophie* : 250. A joindre. 102 auditeurs libres. ***Répartition par nationalités*** : canton de Zurich : 148 ; autres cantons suisses, 200 ; pays étrangers, 306.

Le Conseil cantonal de Zurich a décidé, par 126 voix contre 22, d'admettre les femmes à la profession d'avocat. Les femmes mariées devront être pourvues de l'autorisation de leur conjoint.

ANTILLES

L'Enseignement au Port-au-Prince (*Haïti*). L'honorable M. L.-C. Lhérisson, membre de l'enseignement public au Port-au-Prince, a réuni, dans une substantielle brochure, un grand nombre de documents relatifs à l'historique, à l'organisation et à la statistique des écoles de tout degré établies dans la capitale d'Haïti. On parcourra, sans doute, avec quelque curiosité le résumé des principaux traits de cette étude. Haïti, indépendant aujourd'hui, a longtemps été une île française, et continue à rester fidèle à notre langue. Nous voudrions pouvoir dire que c'est la France qui y a jeté les premiers fondements de l'instruction publique ; mais hélas ! il n'en est rien. Sous l'administration impériale (1804-1806), il n'y avait presque pas d'écoles en ce pays. L'enseignement secondaire et l'enseignement primaire furent créés par le président de la république haïtienne, Alexandre Pétion (1807-1818). Le Lycée national de Port-au-Prince fut fondé 1816 et ouvert en 1817 avec un programme comprenant les principales branches des sciences mathématiques, le latin, le français, l'anglais, l'histoire et la géographie. A ces matières, on en avait joint d'autres, d'un caractère plutôt « *réel* » ou technique, comme la statistique, la tenue des livres, et d'autres encore de pur agrément : dessin, musique, escrime et danse. Ce lycée était destiné, dans la pensée de son fondateur, à recevoir les fils des citoyens morts pour la patrie ; de plus, le président de la république se réservait d'y faire admettre, à titre de récompense accordée au mérite, un élève de chacune des écoles primaires de l'Etat. Il est sorti de cet établissement beaucoup de personnages qui marquèrent plus tard en Haïti.

En même temps que l'enseignement secondaire, Pétion établissait les bases de celui des jeunes filles, pour qui un pensionnat fut ouvert sous la direction d'une dame anglaise, et favorisait le développement des écoles primaires, qui furent d'abord confiées à la direction de deux ministres wesléyens. Ceux-ci inaugurèrent, en Haïti, la méthode d'enseignement mutuel, mais se rendirent impopulaires par l'indiscrétion de leur propagande religieuse.

Sous la présidence de Boyer fut décrétée la liberté de l'enseignement (1820), qui permit l'ouverture d'un grand nombre d'écoles privées, pour garçons et pour filles, d'un caractère généralement primaire.

Il est à remarquer que les écoles primaires d'Haïti pratiquèrent, dès leur origine, la coéducation des sexes ; cet état de choses, combattu par le gouvernement, puis formellement interdit par une loi (1860), subsiste encore aujourd'hui au moins dans les écoles privées.

En 1823 s'ouvrit le premier établissement d'enseignement supérieur de Port-au-Prince, l'Académie d'Haïti ; on y devait enseigner la médecine, le droit, la littérature, les premiers éléments de l'astronomie ; les

cours et les examens avaient été prévus et réglés avec soin ; mais l'Académie n'eut qu'une durée éphémère.

L'année 1843 vit instituer le ministère de l'instruction publique, dont le premier titulaire fut M. Honoré Féry, qui fonda le Lycée du Cap-Haïtien (1884) et celui des Cayes (1845). A cette époque, on comptait en Haïti 4 écoles nationales, dont 2 primaires publiques et 16 écoles primaires privées. L'Etat n'avait pas d'écoles pour les jeunes filles. Les professeurs se recrutaient difficilement.

L'enseignement supérieur, qui n'avait pas réussi en 1823, fut sérieusement organisé par les Ministres de l'Instruction publique Joseph Simon, Dubois et Lizaire qui fondèrent l'Ecole de droit (1859) et l'Ecole de médecine (1864) ; cet enseignement avait été déclaré gratuit dès 1823. Plusieurs autres institutions d'enseignement des divers degrés ont été successivement créées, complétant le cycle de l'instruction publique en Haïti ; l'enseignement secondaire spécial a été établi en 1864 ; en 1859 s'était ouverte l'Ecole spéciale militaire ; en 1860, les Ecoles de musique et de dessin ; la même année, des bourses de voyage à l'étranger furent instituées par le ministre Joseph Simon : sur onze jeunes gens, envoyés en France comme boursiers, dix sont revenus dans leur pays où ils n'ont cessé de rendre de grands services à l'enseignement. Tel est, en résumé, le tableau de l'évolution de l'instruction publique en Haïti depuis les premières années de ce siècle jusqu'à nos jours.

Il nous reste à faire connaître l'état actuel des écoles de tout ordre existant à Port-au-Prince. Il ressort des chiffres portés au Budget de l'instruction publique pour l'exercice 1894-95 que les dépenses pour l'entretien du personnel enseignant des écoles publiques, des boursiers de l'Etat dans les écoles publiques et privées, et les subventions accordées aux écoles privées se chiffrent mensuellement pour la somme de 20.670 pes 87 1/2.

Détail : *Personnel enseignant des écoles publiques :*

Ecoles primaires :	Pes 4.185	par mois.
» secondaires :	4.757,87 1/2	
» supérieures :	2.423	
Total :	11.365,87 1/2	

Entretien des boursiers :

Ecoles primaires :	Pes 900	par mois.
» secondaires :	5.200	
» supérieures :	700	
Total :	6.800	

L'Etat dépense mensuellement 3.800 p. pour l'entretien des boursiers dans les écoles privées et 3.000 p. dans les écoles publiques.

Le nombre des boursiers est de 340 (primaires, 45 ; secondaires, 260 : supérieurs, 35)- L'état entretient 190 boursiers dans 8 écoles privées ; 150 dans 6 écoles publiques. Il subventionne 23 écoles privées, qui lui coûtent par mois, 2,505 pes.

Les Ecoles supérieures du Port-au-Prince sont au nombre de 3, savoir :

Ecole nationale de droit (10 professeurs, 93 étudiants) ; Ecole nationale

de médecine et de pharmacie (11 prof., 66 étud.) ; Ecole nationale de dessin et de peinture (professeurs, 3 ; étudiants, 63). Le total général des étudiants, pour 1894-95, est de 222.

Les établissements d'enseignement secondaire, au nombre de 12. sont ; le lycée national (32 professeurs, 325 élèves, dont 60 internes) ; l'école polymathique (13 prof.. 135 élèves, dont 40 internes) ; le séminaire-collège St-Martial (30 prof. 540 élèves, dont 111 internes) ; l'Institution Plésance (9 prof., 96 élèves, dont 24 internes) ; l'Ecole secondaire (13 prof.. 114 élèves dont 10 internes) ; l'Ecole St-Louis-de-Gonzague (école de Frères) (21 prof., 387 élèves, dont 84 internes) ; pensionnat de filles Ste-Rose de Lima (20 maitresses, 220 élèves, dont 160 internes) ; Institution Mont-Carmel (16 maitresses, 200 élèves, dont 40 internes) ; Pensionnat national (19 maitresses, 201 élèves, dont 30 internes) ; Etablissement des Filles de la Sagesse (4 maitresses. 152 élèves, dont 12 internes) ; Externat Ste Rose de Lima (6 maitresses, 176 élèves) ; Institution de Mme Rabeaud (6 maitresses, 80 élèves, dont 10 internes).

Il existe enfin 74 écoles primaires

Le total général des Ecoles de tout ordre de Port-au-Prince est donc de 91. dont 3 supérieures, 2 spéciales, 12 secondaires, 74 primaires.

On sera frappé de l'absence de toute école normale : la loi haïtienne en prévoit cependant l'existence ; mais jusqu'à ce jour il n'en a été fondé aucune,

Le personnel enseignant, y compris 112 religieux (prêtres, frères, sœurs) compte 463 personnes (hommes. 273 ; femmes, 190).

La population des écoles secondaires et primaires de Port-au-Prince. s'élève à 8,803 enfants (filles, 4,113 ; garçons, 4,690).

COLONIES ANGLAISES

Ile Maurice : Ville de Saint-Louis :

Collège Royal. — Voici le chiffre des élèves de cet établissement pour l'année 1894-95 :

Collège de la ville. . .	203
Ecole de la ville . . .	100
Collège de Curepipe . .	195
	498

Le nombre des élèves de l'école a sensiblement diminué cette année.

Budget de l'Enseignement. Voici les chiffres officielle de ce Budget :

Collège Royal . . . . Rs	197,343,14
Ecoles du Gouvernement .	157,225,12
Ecoles subventionnées . .	92,992,72
Dépenses communes aux deux systèmes	21,397,33
Enseignement industriel .	3,446,16
Administration	23,300,97
Total. . Rs,	496,005.44

Le rédacteur de cette Chronique suivant dans sa retraite M. Ed. Dreyfus-Brisac, dont il s'honore d'avoir été le fidèle collaborateur durant sept années, prend la liberté d'adresser ici, aux lecteurs de la *Revue internationale,* ses adieux et l'expression de sa gratitude pour leur indulgente attention.

E. STROPENO.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Le monument de Victor Duruy

Une statue sera élevée à Victor Duruy, à Villeneuve-Saint-Georges. sur l'initiative de la municipalité de cette ville. Le comité de patronage a délégué ses pouvoirs à un bureau composé de M. Gréard, recteur de l'Université de Paris, président; de M. Ernest Lavisse, de M. Boucher, maire de Villeneuve, vice-présidents ; de M. Armand Templier, de la maison Hachette, secrétaire. Tous les membres de l'Université voudront prendre part à cette souscription et honorer ainsi une mémoire que respectent tous les bons Français, sans distinction de partis.

Le recrutement du personnel laïque-chrétien

Un congrès pédagogique a été tenu à Versailles le 25-27 août 1896 où ont été traitées diverses questions relatives à l'Enseignement libre clérical. Une commission était chargée d'examiner la question du *recrutement du personnel laïque-chrétien pour l'Enseignement primaire*. Nous reproduisons, à titre de document, un passage du rapport de M. Xavier Rondelet, sur cet important objet :

« Il est un fait qu'il faut reconnaître, c'est que le personnel chrétien devient de plus en plus rare pour nos écoles libres. Les maîtres dévoués qui tiennent ces écoles vieillissent vite sous le harnais, il leur faut lutter à armes inégales contre les écoles officielles encouragées et subventionnées de toutes manières par l'Etat. A celles-ci tous les privilèges et toutes les éloges ; à celles-là, la suspicion, souvent le dédain. Aussi nous faut-il apprécier grandement ceux qui, dévoués à notre cause, qui est celle de Dieu, viennent à nous avec loyauté et désintéressement. Ils savent très bien ce qui les attend : lourde besogne et maigre traitement.

Mais là aussi est l'écueil, car qui voyons-nous le plus souvent venir frapper à la porte de nos écoles pour s'y engager ? Des désabusés de l'Université ou d'anciens congréganistes, et encore ceux-ci nous quittent-ils quelque temps après leur entrée dans nos écoles lorsque l'Etat leur a reconnu quelques bonnes qualités ou que quelque administration leur a ouvert ses portes.

Des uns et des autres il faut nous méfier, et le directeur obligé de recruter son personnel dans une de ces deux catégories, a besoin d'une vigilance de tout instant en même temps que d'une grande habitude des hommes et des choses. Ici nous devons nous plaindre des certificats de complaisance qu'on délivre trop facilement aux professeurs qui quittent un établissement scolaire ; évidemment il y a des insuccès, qui ne sont pas toujours répréhensibles, mais malheureusement ce n'est pas toujours cette raison qui prime les autres dans leur renvoi. Nous avons connu des Uni-

versitaires très dignes et fort capables, qui lassés des tracasseries d'une administration si compliquée, offensés dans leurs opinions les plus chères, menacés dans leur liberté de conscience, ont dit adieu avant l'heure à l'*Alma mater* et sont venus offrir à l'Enseignement libre et chrétien leur zèle et leur capacité. A ceux-là ouvrons grandes nos portes et qu'ils trouvent chez nous ce qu'ils n'ont pas toujours rencontré autre part : la cordialité, la confiance mutuelle, la justice et la vraie liberté. Nous avons connu, d'autre part, de respectables congréganistes à qui l'épreuve de la caserne avait été funeste, ou qui, pour des raisons que nous n'avons point à peser, étaient rentrés dans le monde. Ceux-là aussi sont venus à nous pleins de bonne volonté, décidés à nous aider de leur mieux, nous offrant le concours de leur expérience et de leur dévouement... »

Ces lignes, dit M. Rondelet, écrites par un *professionnel*, donnent une idée exacte des difficultés au milieu desquelles se débattent les directeurs d'Ecole ; combien plus grand encore doit être l'embarras d'un curé ou d'un administrateur d'école, qui cherche lui, non pas des sous-maîtres, mais un titulaire responsable !

Et, en terminant son rapport, M. Rondelet propose divers moyens pour établir, soit des écoles normales auprès des facultés catholiques (ce qui serait une solution onéreuse), soit des cours normaux élémentaires ou groupements d'élèves dans certaines écoles que leur situation, le zèle et la capacité de leurs maîtres désigneraient pour devenir des centres de préparation.

Les étudiants américains en France

Un cercle amical, « l'*American University Dinner Club* » fondé, l'an dernier, par les Américains, anciens élèves des Universités des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, fixés en France, fêtait, le samedi 29 mai, en un banquet, la patrie unifiée après la guerre de sécession.

M. Jules Lemaitre avait été invité, avec M. Brunetière, à cette réunion ; dans une causerie charmante, il a fait valoir, avec beaucoup de tact et d'apropos, les ressources que pouvaient offrir aux étudiants étrangers les nouvelles Universités françaises :

...Vous n'êtes pas très à plaindre d'être des hommes de l'autre côté de l'Atlantique.

Cela vous donne sur nous de grands avantages. Etre, comme nous, un très vieux peuple, sur une très vieille terre, avec de très vieux souvenirs, c'est peut-être une gloire et une douceur, mais qui se payent.

Vous n'avez pas nos antiques trésors de littérature et d'art ; mais aussi vous êtes libres de toutes les servitudes que notre long passé fait peser sur notre présent. Vous avez un minimum de gouvernement, une politique extérieure d'une simplicité admirable, pas d'armée, presque pas de fonctionnaires. Le gaspillage des forces est moindre chez vous que partout ailleurs. Vous avez un sol jeune et presque illimité, et, pour l'exploiter, toute la science lentement élaborée, avant vous, par des siècles de travail de la vieille Europe.

On dirait que le Nouveau-Monde a été donné aux hommes, sur le tard, afin qu'ils puissent profiter, là, du moins, de ce que l'humanité a fait, souffert et appris sur les autres morceaux de la planète.

Pendant ce temps-là, nous avons fait, nous, ce que nous avons pu et puisque vous voulez bien vous en enquérir, je vous dirai brièvement ce que nous avons fait.

Nous qui avions jadis donné le modèle de la vieille « Université » digne de ce nom, qui distribuait l'enseignement total et dont les cadres harmonieux répondaient, si je puis dire, aux compartiments de tout le savoir humain, nous n'avions plus que des écoles supérieures séparées, sans lien entre elles, vouées chacune à la préparation d'examens spéciaux, presque toutes de vie chétive, auxquelles nous donnions le nom de « Facultés ».

Ces Facultés éparses et languissantes, nous avons travaillé pendant vingt ans à les ranimer, et nous venons de les réunir en un corps scientifique : l'Université. Nous avons créé des Universités françaises, reprenant à la fois une antique tradition de chez nous et nous inspirant de l'exemple des autres peuples...

L'Amérique, qui est en train de composer son génie intellectuel, et qui veut bien encore se mettre à l'école du Vieux-Monde, ne veut pas se faire le disciple d'une seule nation : elle entend prendre son bien où elle le trouvera, que ce soit en France ou en Allemagne. Nous avons l'espoir, messieurs, que vous trouverez quelque chose à nous prendre.

Vous nous le restituerez sous une autre forme. Il y a dix ans, on disait chez nous : « Croyons ! Ayons une foi ! » Laquelle ? On ne peut pas savoir, puisqu'elle n'est pas venue. On crie aujour'hui : « Soyons énergiques ! » On prône l'esprit d'initiative, l'effort individuel, la volonté. Vous avez tout cela au plus haut point. Soyez, messieurs, nos professeurs d'énergie : peut-être pourrons-nous être un peu vos professeurs de méthode et — puisque nos aïeux nous en ont laissé un riche héritage — vos professeurs de beauté, dans la mesure, bien entendu, où votre courtoisie voudra nous le laisser croire.

Meeting d'Edimbourg organisé par l'association franco-écossaise du 12 au 17 juillet 1897.

Programme définitif.

Lundi, 12 juillet. — A 3 heures 1/2. Réception des Membres de la Branche française dans le Grand Amphithéâtre de l'*University Union*. Thé. — A 4 heures 1/2. Visite de *Mc Ewan Hall* et de la nouvelle *Ecole de médecine*. — A 9 heures 1/2. Soirée musicale dans le Grand Amphithéâtre de l'*University Union*, offerte par le Comité académique international du Comité des Etudiants de l'Université.

Mardi, 13 juillet : Conférences. — De 9 heures 1/2 à 10 heures 1/4. « De la Constitution française », par *M. John Kirkpatrik*, professeur à l'Université d'Edimbourg. — De 10 heures 1/4 à 11 heures. « Pasteur, fondateur de la stéréo-chimie », par *M. Alexander Crum Brown*, professeur à l'Université d'Edimbourg. — De 11 heures à 11 heures 3/4. « De l'influence de la philosophie écossaise sur la philosophie française », par *M. Boutroux*. — De 11 heures 3/4 à midi 1/2. « Souvenirs d'Oxford », par le Right Hon. Sir *Mountstuart Elphinstone Grant Duff*.

A 1 heure. Lunch offert par le Right Hon. Lord *Provost* et *les Magistrats* de la ville d'Edimbourg, à *City Chambers*. — A 3 heures. Visite au *Palais du Parlement* et Réception par *le Doyen et le Corps des Avocats* d'Edimbourg. — A 4 heures 3/4. Concert d'orgue à *Mc Ewan Hall*, organisé par l'*Université d'Edimbourg*. Thé. — A 10 heures. Bal à *Waterloo Rooms*, offert par la Ville d'Edimbourg.

Mercredi, 14 juillet : Conférences. — De 9 heures 1/2 à 10 heures 1/4. « De l'enseignement de la littérature française dans les Universités écossaises et anglaises, par *M. Charles Saroléa*, de l'Université d'Edimbourg. — De 10 heures 1/4 à 11 heures. « De la philosophie française et de la philoso-

phie écossaise », par *M. Andrew Seth*, professeur à l'Université d'Edimbourg. — De 11 heures à 11 heures 3/4. « Considérations sur les premières œuvres d'Horace et leurs rapports avec celles de Virgile », par *M. Ramsay*, professeur à l'Université d'Aberdeen. — De 11 heures 3/4 à midi 1/2. « Le mouvement néo-hellénique dans la littérature française », par *M. Alfred Croiset*.

A 1 heure. Lunch offert par l'*Université d'Edimbourg*, dans la salle du Sénat académique de l'Université. — A 3 heures. Concours de tir pour le *Prix de la Reine*, par la *Compagnie royale des Archers*, dans les jardins de *Holyrood Palace*, ou au champ de tir de la Compagnie. — A 10 heures. Soirée chez *Mesdemoiselles Stevenson*, à Edimbourg.

Jeudi, 15 juillet : Conférences. — De 9 heures 1/2 à 10 heures 1/4. « Pasteur et son œuvre », par *M. Duclaux*. — De 10 heures 1/4 à 11 heures. « Histoire du Collège des Ecossais de Paris », par *J. Brauder Hatt*. — De 11 heures à 11 heures 3/4. « Des premiers rapports historiques entre la France et l'Ecosse », par *A. E. J. G. Mackay*, shériff des comtés de Fife et Kinross. — De 11 heures 3/4 à midi 1/2. « De l'influence française sur l'architecture écossaise », par *M. R. Rowand Anderson*.

De midi 1/2 à 5 heures 1/4. Excursion dans les environs d'Edimbourg. — A 7 heures 1/2. Banquet offert par les Membres de la Branche écossaise dans l'antique hall du château d'Edimbourg.

Vendredi, 16 juillet. — A 9 heures 1/2. Excursion à *Loch Leven*.

Samedi, 17 juillet. — A 9 heures 40. Départ pour *St. Andrews* et le *Forth Bridge*. — A midi. Visite de la Cathédrale, de la chapelle St. Regulus, etc. — A 1 heure. Lunch à l'Université. — De 2 heures 1/2 à 4 heures 1/2. Réception à l'Université, visite de la Bibliothèque, de la Chapelle. — A 5 heures 1/2. Départ pour Edimbourg.

Les personnes qui désirent se rendre au Meeting et qui n'auraient pas encore envoyé leur adhésion, sont priées de le faire dans le plus bref délai possible, et de les adresser à M. Paul Melon, secrétaire général de la Branche française de l'*Association Franco-Ecossaise*, 24, place Malesherbes, Paris, ou à la Sorbonne.

Le prix du billet de Paris à Edimbourg et Glasgow (aller et retour) est environ de 149 francs en première classe et de 97 francs en deuxième classe. Le train le plus rapide de Londres pour Edimbourg part à 10 heures du matin. Il n'y a pas de trains pour l'Ecosse le dimanche, sauf le train de nuit, qui quitte Londres à 11 heures du soir environ.

Dans la 562e livraison de la **Grande Encyclopédie** on lira une monographie du Dr Potel sur l'histoire de la *Médecine* : l'article est complété par une riche bibliographie. Signalons aux géographes l'article *Méditerranée*, de MM. J. Gauthier et A. Métin, et l'étude consacrée à la ville antique de *Mégare*, par M. Beaudoin. Les principales biographies sont celles des *Médicis* et de *Méhul*.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Vœux relatifs à la discipline dans les établissements publics d'enseignement secondaire

I

M. Barthélemy a demandé qu'il soit procédé à une réforme du règlement du 5 juillet 1890 sur la discipline à l'effet :

1° De restreindre l'importance de la personnalité de chaque élève, exagérée par ce règlement ;

2° De restreindre la part de responsabilité attribuée par le même règlement aux chefs d'établissements et d'accroître celle de chaque professeur ou maître :

3° D'étendre les pouvoirs, la compétence et l'initiative des conseils de discipline.

II

MM. Amigues, Mangin, Sigwalt, Bernès, Chalamet, Clairin, Fournier, Lhomme, Barthélemy, ont demandé :

1° La restitution au répétiteur du droit de punir autrement que par le moyen de notes pouvant entraîner des punitions ;

2° La restitution aux professeurs du droit de consigner les élèves les jours de sortie ;

3° La suspension du droit des élèves de causer dans les rangs, pendant la durée des classes et des conférences, dans le voisinage des salles où l'on travaille.

AVIS DE LA SECTION PERMANENTE

La Section permanente, Considérant que la discipline est incontestablement la première nécessité des maisons d'éducation, mais que, dans tout établissement de ce genre, le choix et le bon usage des moyens disciplinaires ne sont pas moins nécessaires que la discipline elle-même ;

Qu'en effet, un appareil disciplinaire oppressif ou tracassier, des répressions trop rudes ou multipliées sans mesure risquent de créer, sous un ordre de surface et d'apparence, un désordre profond, l'impatience de la règle et l'esprit de rébellion ;

Que le règlement disciplinaire du 5 juillet 1890, les instructions qui le commentent, la circulaire ministérielle qui en explique les intentions et les principes essentiels n'ont méconnu ni l'une, ni l'autre, de ces nécessités ;

Qu'en effet, d'une part, ce règlement — beaucoup moins éloigné d'ailleurs des statuts antérieurs, notamment du statut du 7 avril 1854, que du régime de fait par lequel, grâce au retour des anciens abus, ce dernier statut avait été insensiblement oblitéré, — prévoit une série de neuf pei-

nes disciplinaires, graduées de la mauvaise note à l'exclusion définitive : qu'ainsi, à condition d'être appliqué sans faiblesse, il fournit les moyens suffisants de maintenir une discipline exacte, autant que l'exigent le bon ordre et le travail;

Que, d'autre part, ledit règlement, tant par l'interdiction de certaines peines de mauvais aloi que par les précautions qu'il commande pour prévenir, dans l'application des peines reconnues nécessaires, les excès, les erreurs, les injustices involontaires que pourraient produire l'inexpérience, la précipitation ou l'irritation, sert encore, loin de les affaiblir, la discipline et l'autorité des maîtres, par les caractères mêmes de modération et de justice qu'il y attache au yeux de l'enfant ;

Qu'en outre, par la création, d'un conseil de discipline dont l'autorité impersonnelle échappe aux réclamations et aux sollicitations, ce règlement a voulu constituer un soutien inébranlable de la règle et un sûr appui de l'autorité individuelle de chaque maître ;

Qu'en fait, les résultats obtenus par l'application de ce règlement n'ont pas, dans la grande généralité des cas, trahi les intentions de la commission de réformes qui l'a préparé et du Conseil supérieur qui l'a délibéré et adopté ;

Qu'il résulte des rapports présentés depuis lors aux conseils académiques, du témoignage unanime et formel des Recteurs et des Inspecteurs généraux récemment réunis en comité et consultés à ce sujet, des aveux mêmes d'un grand nombre de ceux qui ont manifesté des inquiétudes, signalé quelques relâchements et demandé des modifications au nouveau régime, que les rapports des élèves avec leurs maîtres n'ont jamais été empreints de plus de déférence, de confiance et d'affection de leur part ; que les actes graves d'insubordination n'ont jamais été plus rares, et qu'en somme, à un état de sourde hostilité et d'irritation toujours menaçante a succédé un état de paix ;

Que, toutefois, dans l'interprétation de ce règlement, des méprises ou de véritables contresens ont été commis ; qu'on est allé jusqu'à conclure, du fait que ce règlement ne laissait à personne une autorité discrétionnaire et sans contrôle sur les enfants, qu'il n'y avait plus d'autorité, et du fait que certaines punitions étaient proscrites, qu'il n'y avait plus de punitions ;

Que, dans l'application, indépendamment des insuffisances ou des fautes particulières, auxquelles, comme dans toute réforme, on devait s'attendre, cette interprétation erronée a pu, à elle seule, engendrer parfois un certain laisser-aller, entièrement opposé à l'esprit du règlement ;

Qu'en s'accréditant, cette interprétation risquerait de provoquer de véritables défaillances ;

Qu'au surplus, la tâche de maintenir la discipline parmi la jeunesse est aujourd'hui rendue plus difficile que jamais par l'état général des mœurs, la nature des influences extérieures et l'insuffisance trop fréquente du concours prêté par les familles ;

Qu'enfin, les difficultés spéciales peuvent surgir dans certains établissements, soit à raison du nombre des élèves, soit à raison de conditions dans lesquelles sont donnés certains enseignements, soit par d'autres circonstances particulières ;

Est d'avis :

Que la réforme disciplinaire de 1890, laquelle n'est que l'affirmation re-

nouvelée et accentuée des vrais principes d'éducation dont l'Université s'est toujours réclamée, ne saurait être avec honneur reniée et abandonnée ;

Que le règlement du 5 juillet 1890, lequel, en grande partie, n'est que la restauration des règlements antérieurs, doit être maintenu dans ses dispositions essentielles ;

Qu'il y a lieu de dissiper les préventions ou les inquiétudes auxquelles cette réforme a pu donner lieu, de rectifier les interprétations abusives du règlement et d'empêcher le retour des faiblesses qui en ont, en certains cas, compromis l'application ;

Qu'à cette fin, il est opportun de relever, chez ceux qui ont mission de l'appliquer, la confiance en leur propre autorité et aux moyens disciplinaires mis à leur disposition, et qu'il faut les inviter à en user avec vigilance, décision et fermeté ;

Qu'il est bon notamment que les chefs d'établissements, sans rien abdiquer de leurs attributions ni de leur responsabilité, associent plus étroitement le Conseil de discipline à leur action disciplinaire et que, par un appel plus fréquent à ces avis et à son concours, ils en étendent l'influence et en fortifient l'autorité ;

Qu'enfin, en raison des circonstances particulières ou de certaines difficultés spéciales qui peuvent se présenter, des dispositions additionnelles au règlement, ou des mesures transitoires, puissent être, en vue d'y pourvoir, autorisées sur la propositition des chefs d'établissements ;

Qu'à ces fins des instructions soient données à qui de droit.

Le Ministre a adopté cet avis.

Des instructions seront données en ce sens.

Lettre du 26 janvier au Président du Jury de l'Agrégation de grammaire.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai soumis à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique les propositions que vous m'avez adressées au sujet du concours de l'agrégation de grammaire, et tendant :

1° A ce que la durée de la préparation de la leçon d'histoire fût portée de cinq heures à vingt-quatre heures ;

2° A ce que les deux explications, constituant la troisième épreuve définitive, fussent faites séparément et que le temps de préparation fût élevé à quatre heures pour chacune d'elles.

Sur le premier point, la section a été d'avis qu'il convenait d'attendre les résultats de l'expérience avant de modifier une disposition votée par le Conseil supérieur à une date toute récente.

Sur le second point, la Section a émis l'avis, par voie d'interprétation, qu'il était loisible au jury d'autoriser la séparation des deux explications en question, et qu'en ce cas, la durée de chaque explication devrait être d'une demi-heure à trois quarts d'heure, et la durée de la préparation de chacune d'elles de deux heures et demie à trois heures.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai adopté cet avis.

Je vous prie de porter ces dispositions à la connaissance des candidats de votre ressort ; je communique la présente lettre à vos collègues des autres Académies.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts,

A. RAMBAUD.

Décret du 6 février.

Université de Montpellier. — Legs Bouisson-Bertrand. — Le doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier, au nom de cet établissement, est autorisé à accepter, aux clauses et conditions énoncées dans le testament olographe du 8 septembre 1893, les legs ci-après désignés, faits à ladite Faculté par la dame veuve Bouisson, née Bertrand, savoir :

1° Le domaine, dit « château de Grammont », avec ses diverses dépendances, le tout d'une contenance de 94 hectares 13 ares 22 centiares, et qui devra être affecté à la création d'un établissement scientifique et humanitaire, sous le nom de « Fondation Bouisson-Bertrand » ; 2° Le linge et les meubles meublants renfermés dans le château : 3° Une somme de trois cent mille francs (300.000 fr.) à placer en rentes 3 p. 0/0 sur l'État français, avec affectation spéciale et perpétuelle pour les besoins de ladite fondation ; 4° Une chapelle construite par les soins des exécuteurs testamentaires ; 5° Les intérêts d'une somme de quarante mille francs (40.000 fr.), pour lesdits intérêts servir au traitement de l'aumônier attaché à l'établissement prévu ci-dessus ; 6° Les instruments ayant appartenu aux docteurs Bertrand et Bouisson, père et mari de la testatrice, avec les meubles qui renferment lesdits instruments, les manuscrits du sieur Bouisson et le buste en marbre du sieur Bertrand ; 7° Une somme de quarante mille francs (40.000 fr.), à titre de complément du legs antérieur fait par le docteur Bouisson pour la fondation de prix, et dont l'acceptation a été autorisée par décret du 11 juin 1887.

Sont approuvées les délibérations, en date des 28 mai et 17 décembre 1896, par lesquelles le conseil de la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier s'engage à servir au sieur Raymond Revel, héritier de la dame Bouisson-Bertrand, à titre de pension alimentaire, une rente viagère de 2.000 francs.

Sont également approuvées les propositions faites par ladite Faculté pour l'organisation et le fonctionnement de l'institut Bouisson-Bertrand ; cet établissement devant avoir pour objet les recherches biologiques appliquées à l'hygiène et à la thérapeutique et l'hospitalisation des malades atteints des affections dont l'institut poursuivra l'étude et la guérison.

L'institut Bouisson-Bertrand est reconnu comme établissement d'utilité publique.

Les statuts de l'institut, tels qu'ils sont annexés au présent décret, sont et demeurent approuvés, à la charge par le nouvel établissement de servir la rente viagère que, par ses délibérations des 28 mai et 17 décembre 1896, le conseil de la Faculté de médecine a votée en faveur du sieur Raymond Revel.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, le legs qui lui a été fait pour son musée par la dame Bouisson-Bertrand et consistant en collections d'échantillons minéralogiques, conchyliologiques et de lépidoptères, ainsi que les meubles dans lesquels ces collections sont renfermées.

(*Décret.*)

Circulaire du 11 février relative à la discipline dans les lycées et collèges.

Monsieur le Recteur,

Pour faire suite à ma circulaire du 22 janvier dernier, concernant la discipline dans les lycées et collèges, je crois devoir appeler votre attention sur une proposition formulée par les auteurs de l'un des vœux déposés au Conseil supérieur et tendant à ce qu'il soit interdit au élèves de causer dans les rangs, pendant la durée des classes et des conférences, dans le voisinage des salles où l'on travaille.

Cette proposition m'a paru justifiée en principe, et j'estime qu'il y a lieu d'en tenir compte. Il va de soi que le règlement disciplinaire de 1890, en abolissant, fort sagement d'ailleurs, la règle trop absolue qui prescrivait le silence dans tous les mouvements, quels qu'ils soient, — règle d'où il résultait, par exemple, qu'un élève s'exposait à être puni s'il échangeait un seul mot avec un de ses camarades, de 5 heures du soir à 7 heures et demie du matin —, n'a pas voulu que la faculté donnée aux élèves de causer dans les rangs pût devenir, à l'occasion, une cause de trouble ou même simplement de gêne pour le travail ou les leçons de l'étude ou de la classe.

Il y a donc lieu de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cet état de choses dans les établissements où il vous serait signalé, et je vous prie de donner des instructions dans ce sens à MM. les proviseurs et principaux de votre ressort.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
A. Rambaud.

Décret du 21 février conférant, sous certaines conditions, aux chargés des cours des lycées nationaux les prérogatives des professeurs titulaires en matière disciplinaire.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu la loi du 27 février 1880; vu le décret du 16 juillet 1887 ; vu l'avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique, décrète :

Art. 1er. — Les chargés de cours des lycées nationaux relèvent, lorsqu'ils ont cinq ans de services, accomplis soit à titre de chargés de cours, soit à titre de professeurs de collèges, des mêmes juridictions disciplinaires que les professeurs titulaires.

Toutefois, en ce qui concerne la mutation pour emploi inférieur, ils ne sont admis au bénéfice de l'article 14 de la loi du 27 février 1880 que par décisions individuelles. Ces décisions ne peuvent être prises qu'en faveur de chargés de cours comptant au moins quinze ans de services et après avis conforme du Comité consultatif de l'enseignement public (2e section).

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Félix Faure.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
A. Rambaud.

Rapport du 22 février adressé au Président de la République française par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur les Archives nationales.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'ancien régime avait vainement tenté, dans un intérêt administratif, de centraliser les archives de l'Etat. A Paris et à Versailles, elles se trouvaient encore, en 1789, réparties dans des dépôts multiples; il avait fallu en déverser le trop-plein dans des maisons religieuses dont on avait loué, sous Louis XV, les salles conventuelles désertées par les moines. Quant à essayer une centralisation pour répondre à un intérêt scientifique, cela semblait plus difficile encore. Les documents pouvant servir à l'histoire étaient dispersés en des milliers d'établissements seigneuriaux, ecclésiastiques, corporatifs sur lesquels le Gouvernement n'avait aucune autorité. Une tentative en ce sens avait pourtant été faite sous l'impulsion d'un ministre qui, avec le goût de l'érudition, avait eu la bonne fortune de rencontrer un collaborateur aussi zélé que compétent; mais, bien que secondé par la bonne volonté de savants dévoués, cet effort demeura restreint; on dut se borner à lever des copies et des analyses des pièces les plus curieuses contenues dans ces innombrables chartriers.

L'Assemblée nationale réalisa ce que n'avait pu faire aboutir la monarchie. Elle décréta, dès le début de la Révolution, la concentration dans un dépôt unique, auquel elle donna le nom d'Archives nationales, de tous les titres de l'ancien régime, tant historiques qu'administratifs, existant à Paris. Plus tard, la Convention, par application de ce principe, déclara que les titres de même nature placés par la loi aux chefs-lieux des départements et des districts seraient reliés à ces Archives nationales, comme à un centre commun, afin que, tout en demeurant dans leur pays d'origine, les documents épars sur le territoire fussent tous traités d'après des méthodes similaires et soumis à une même surveillance.

On s'était d'abord occupé des collections léguées par les siècles antérieurs; il convenait de prévoir aussi l'avenir. En 1801, le Consulat, pour obvier au danger de la dispersion dont avait souffert l'ancien régime, voulut réunir aux Archives nationales les titres du gouvernement nouveau et annonça des mesures destinées à régulariser le versement dans ce dépôt central de tous les documents des ministères et des corps constitués. Une organisation complète et définitive semblait donc près d'être donnée à ce grand service public.

Malheureusement le régime impérial, entraîné par l'ambition aussi gigantesque que chimérique de grouper à Paris les archives des pays réunis à la France, perdit de vue ces projets plus modestes, mais pratiques. Le garde général, absorbé par le classement éphémère des titres du Saint-Siège, de l'empire germanique, de la Hollande, etc., qu'à peine déballés il fallait réexpédier dans les capitales étrangères, délaissa la mission de surveillance et d'organisation des archives départementales que les lois avaient attachée à ses fonctions; et le Gouvernement ne donna pas suite aux projets d'organiser aux Archives nationales le dépôt de toutes les archives des ministères et des corps constitués.

L'Administration ministérielle à laquelle depuis est incombé le soin de donner l'impulsion à ce service peut difficilement trouver dans ses bureaux la compétence à la fois administrative et scientifique nécessaire pour con-

trôler des travaux qui ont ce double caractère. Dans la dépendance du Ministère de l'Intérieur, la part de l'érudition était insuffisante; dans celle du Ministère de l'Instruction publique, l'Administration court le risque d'être négligée pour la science. Le service pourrait au contraire être assuré avec toute la compétence désirable s'il était replacé sous le régime établi par l'Assemblée nationale.

Il est temps, d'autre part, de faire dans le dépôt des Archives nationales une place en rapport avec leur importance aux versements des établissements centraux de l'Etat qui s'y accumulent depuis un siècle. Jusqu'ici on a songé surtout aux titres de l'ancienne France, et presque rien n'a été entrepris pour les actes de la France nouvelle.

En se prolongeant, cette situation pourrait porter les plus graves préjudices à l'Etat et entraver la marche de l'Administration. La logique voudrait que les Archives nationales fussent divisées en deux grandes sections : l'une contenant tout l'ancien régime, l'autre le nouveau, et certainement c'est cette organisation qui prévaudra un jour.

Mais on a commencé, dans les sections antérieures à 1790, des travaux nombreux, délicats, variés et qui, pour être bien exécutés, exigent la présence d'un personnel encore trop considérable pour être confié à un seul chef.

Je crois donc nécessaire de se borner temporairement à réduire d'une les divisions consacrées aux titres anciens. Il y aurait ainsi deux sections pour ces titres; et une nouvelle serait consacrée aux papiers modernes, afin de marquer nettement la constitution future du dépôt vers laquelle il faut s'orienter.

Le décret ci-joint réalise ces améliorations. Afin de faciliter au directeur sa double mission d'administrateur et de conservateur, je propose d'autoriser, en principe, la délégation d'une partie de la signature à un chef de section choisi par le Ministre. Ce chef de section remplacerait le directeur en cas d'absence ou de maladie. Ces diverses mesures, dont j'attends le meilleur effet, n'entraînent, d'ailleurs, aucune augmentation de dépenses, et j'espère que vous voudrez bien leur donner votre haute approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. RAMBAUD.

COUP D'ŒIL

SUR LES REVUES PÉDAGOGIQUES ÉTRANGÈRES ET FRANÇAISES

Deutsche Zeitschrift für ausländisches Unterrichtswesen ; (fascicule III). *Les luttes en matière d'enseignement au XIXe siècle en Norvège*, par M. P. Voss, dir. de gymnase à Christiana. C'est depuis un siècle que datent les efforts faits pour briser le cadre des anciennes écoles latines importées en Norvège et en Danemark par les pays voisins. La première réforme assigne une place à l'étude de la langue maternelle (1795). Plus tard apparaissent le français et l'allemand, les sciences naturelles, l'anthropologie, le dessin, la musique vocale et la gymnastique (1809) .Mais les études classiques demeurent longtemps au premier plan, M.V. expliquera dans un autre article comment elles ont perdu du terrain. — *L'éducation supérieure des femmes en Italie*, par Me Helen Zimmern, de Florence. L'instruction est très irrégulièrement donnée aux jeunes filles en Italie. Le couvent, les leçons à domicile données par des institutrices anglaises ou allemandes, l'école normale, voilà les trois systèmes entre lesquels les familles choisissent, non pas suivant les classes sociales, mais un peu au hasard. On trouve côte à côte des femmes très instruites et des femmes complètement ignorantes. Les institutrices abondent ; leur situation est des plus précaires. On commence seulement à ouvrir les autres carrières libérales aux jeunes filles. Somme toute, les femmes ne tiennent pas dans la société la place qu'elles occupent dans les autres pays civilisés. — *Correspondance scolaire internationale*, par M. K. A. Martin de Leipzig. M. M. se déclare partisan convaincu de l'échange de lettres entre écoliers de différents pays et ne demande qu'à payer de sa personne pour favoriser le développement de cette heureuse institution aujourd'hui généralisée en France. — *Les classes enfantines et les écoles maternelles dans les différents pays*, par M. Friedrich Bühled de Bâle. — *L'exposition du millénaire à Budapest*, par M. Kemenyi. — *Les écoles de filles et la coéducation en Norvège*, par M. Janensch, de Halle. La coéducation donne des résultats excellents et le système se répand de plus en plus. Certains ont constaté une infériorité des filles en mathématiques, une supériorité dans l'étude des langues. Elles sont plus consciencieuses, mais ont moins d'initiative que les garçons. Elles ne songent qu'à apprendre par cœur. La coéducation donne plus de vie à l'enseignement, l'influence morale est bonne ; elle exige plus de talent de la part des éducateurs.

Pädagogisches Archiv (1er mai). *Rapport de l'École des Arts et Métiers de Carlsruhe sur les écoles réales supérieures*, par M. R. Schöttler, prof. à Brunswick. Les conclusions de ce rapport très défavorable aux élèves des écoles réales

supérieures, donne à M. S. l'occasion de réfuter une fois de plus les arguments spéciaux qui tendent à conférer aux études classiques des gymnases des vertus éducatives incomparables. M. S. montre que, malgré les théories de sentiment, le latin ne donne pas une culture intellectuelle supérieure à celle de n'importe quelle branche rigoureusement étudiée. Le dessin graphique, la mécanique, les sciences naturelles, l'anglais, le français sont d'une autre importance pour une foule de carrières que le latin et le grec! Les préjugés des hauts fonctionnaires recrutés presque exclusivement parmi les juristes au détriment des hommes de métier, les barrières opposées aux jeunes gens sortis de l'enseignement réal expliquent suffisamment l'infériorité reprochée aux écoles nouvelles. M. S. n'en a pas moins foi dans les écoles de réforme. N'est-ce pas une remarque de tout point applicable à notre enseignement moderne, objet de controverses souvent plus passionnées que loyales? — *Les recherches les plus récentes sur l'antiquité classique, et notamment sur la Grèce classique*, par M. Schmeding de Duisburg. M. S. continue, d'après les travaux de M. Schvarcz, à instruire le procès de l'antiquité ; 20.000 hommes libres servis par 400.000 esclaves ; ces derniers considérés comme des choses ; la femme reléguée dans un coin de la maison ; l'éducation des enfants lamentable et l'instruction réservée aux riches; l'ignorance, la superstition et l'envie règnant dans le peuple ; la lâcheté, la trahison, la ruse, la corruption apparaissant comme des choses naturelles, voire comme des qualités chez les plus grands et les plus estimés, tel est le bilan des beautés que présentent les mœurs réelles du peuple idéal ; et M. S. implacable, déshabille Alcibiade, Thémistocle, Pausanias, Lysandre, Hérodote et il dissèque la fameuse oraison de Périclès rapportée par Thucydide, et il montre que c'est un pur morceau déclamatoire sciemment en contradiction formelle avec la vérité, et la conclusion c'est que M. Schvarcz a brisé une idole de plus et qu'Hérodote, Plutarque et Thucydide peuvent sans dommage faire place dans les écoles aux hommes tels que « Schiller, Pestalozzi, Diesterweg, Auguste Hermann Franke, Wilberforce, Washington, Garrison, Guizot, Amélie Lassaulx, Wichern, Harkort, Nettelbeck et cent autres ». Après une telle œuvre de destruction, on aurait accueilli avec plaisir quelques envolées vers un idéal plus nettement formulé. — *Valeur pédagogique du français*, par M. Graevell, de Bruxelles. Tissu de déclamations haineuses et de contradictions mal déguisées sous un appareil de fausse science et de pseudo discussion pédantesque. Parler des brachycéphales et des dolycocéphales pour expliquer que les Allemands du nord ne prononcent pas purement les sons nasaux du français ; insister sur les chinoiseries de l'orthographe pour écrire « l'homard » et « cinque » ; découvrir que l'étude des règles de détail rend un élève allemand « mesquin » et presque « neurasthénique » et que s'assimiler le français c'est pour un Germain perdre le sentiment de la poésie et de la virilité tout en reconnaissant qu'il n'est pas facile de s'assimiler le français (on croit M. G. sans peine), citer un article du *Figaro* en guise de page caractéristique et terminer en comparant la conversation française au caquet de l'oie, c'est à toute force vouloir provoquer le rire. Comme pochade l'article de M. G. est très réussi. Il porte d'autant plus que la Revue où il parait a plus d'autorité. — *Compte rendu du congrès pour la réforme scolaire*, réuni le 11 avril à Brunswick. — « *Le livre des parents* » par M. Karl Oppel ; « *Aux*

parents » par M. Schreff. M. Weinert fait l'éloge de ces deux ouvrages, pleins de préceptes judicieux.

Pedagogitcheskii Sbornik (publié par la direction des établissements d'instruction militaire) (avril). *De l'enseignement des langues vivantes* par M. Volyntsevitch-Sidorovitch. Pour les débuts de l'enseignement, on a publié d'excellents manuels, mais pour les classes supérieures, on en est encore aux vieilles méthodes imitées de l'enseignement des langues anciennes. Les prétendues méthodes naturelles, les bonnes, les gouvernantes, excellentes pour les enfants ne donnent plus aucun résultat dès qu'il s'agit de pénétrer plus intimement l'esprit des langues étrangères. M. S. préconise les cours faits en français, en allemand, en anglais sur des points d'histoire, de géographie, de mathématiques etc. déjà connus par les élèves. De la sorte l'intermédiaire du mot russe est supprimé. De plus les jeunes gens ont suffisamment pris goût à la langue étrangère pour être tentés de se perfectionner seuls par la suite. M. S. cite à titre d'exemples les essais couronnés de succès tentés à St-Pétersbourg dans les Instituts de jeunes filles où l'histoire de la littérature française est exposée en français; dans les cours faits aux officiers à la section asiatique du ministère des Affaires étrangères. Ces indications venant d'un pays où la connaissance des langues étrangères est si répandue sont précieuses, et montrent bien que pour ce genre d'études, c'est la question d'organisation qui est la chose importante, plus que la question de méthode.

Educational Review (mai) Les *coëfficients attribués aux diverses matières d'enseignement dans les examens d'entrée des collèges*, par M. Edwin H. Hall (Université de Harvard) M. H. s'appuie spécialement sur le collège de Harvard pour montrer l'intelligent système d'équivalences adopté pour les diverses matières d'enseignement, qui ne sont pas les mêmes pour les différents candidats. On tient compte du nombre d'heures consacré à chaque enseignement par semaine et du degré de difficulté présenté par chaque spécialité. C'est ainsi que le grec élémentaire ou l'allemand élémentaire ou la physique élémentaire sont affectés d'un même coëfficient, tandis que les mêmes matières présentées pour le degré supérieur donnent droit à un coëfficient plus élevé. Il faut présenter un nombre minimum de branches pour le degré supérieur. S'il y a quelques améliorations à apporter dans l'évaluation plus stricte de la somme de travail nécessaire pour obtenir certains résultats, il est certain que ce système permet de reconnaître toutes les aptitudes et de n'écarter aucun des candidats qui n'auraient pu se préparer suffisamment à telle ou telle matière par suite des programmes de l'école qu'ils avaient fréquentée. — *La science dans les écoles*. Compte rendu d'une fort intéressante discussion. M. William M. Davis, de Harvard voit dans les études scientifiques moins l'intérêt des connaissances accumulées dans les mémoires, que l'intérêt de l'initiation aux méthodes. C'est par l'apprentissage de l'observation, de l'expérience, du raisonnement, de la recherche que l'éducation scientifique a une valeur pédagogique. M. D. recommande de maintenir l'équilibre entre les facultés des élèves en leur faisant étudier des sciences qui développent les qualités dont ils manquent le plus : Un garçon observateur, mais peu logique à l'âge de 14 ans, s'applique à la géométrie ; un autre, meilleur logicien qu'observateur, à la minéralogie etc. M. D. recommande encore d'enseigner scientifiquement la géographie, en expliquant les transformations terrestres et les mœurs des différents peuples, en montrant les rapports

entre la vie humaine et la vie animale etc.; de même pour la météorologie, l'astronomie. — Pour M. DANIEL SANFORD, directeur de l'école supérieure de Brookline, il y a eu dans mainte école abus du détail scientifique ; le microscope a chassé les vues d'ensemble ; ce sont les vastes systèmes qui intéressent la jeunesse. D'autre part M. S. constate que le latin et le grec sont encore les tyrans dans l'enseignement et il espère voir les études plus modernes donner les mêmes droits que les études sur l'antiquité, pour l'entrée des collèges supérieurs et des universités. — M. FRANK réclame en faveur des travaux manuels dont il expose la valeur éducative; M. HENRY T. BAILEY revendique dans les examens une place plus large pour les arts du dessin. — *Ecole secondaire et collège* par N. CHARLES W. ELIOT de Harvard Univ. Pour M. E. il faut établir des programmes uniquement pour l'intérêt des études en elles-mêmes et si l'on a des préoccupations extérieures, qu'on songe plus à l'enseignement supérieur qu'à l'enseignement primaire. D'ailleurs les distinctions entre les degrés d'enseignement sont néfastes : l'éducation ne doit avoir qu'un but, une méthode, un système. — La rubrique *problèmes d'éducation* résume un certain nombre d'observations échangées au dîner annuel de l'Association des professeurs de Harvard. — *Le régime scolaire à New-York agrandi* par M. FRANK A. FITZPATRIK.

The pedagogical seminary (avril) *Etude sur l'enseignement des langues* par M. J. R. STREET, fellow in Clark Univ. M. S. fait l'historique de l'enseignement des langues et passe en revue les principales méthodes employées : méthode d'Asham, de Ratich, de Comenius, méthode classique, méthode scientifique préconisée par Herbert Winslow, par Hamilton, système Jacotot système de la conversation, système Marcel, Gouin, etc M. S. s'appuyant sur toutes ces expériences, sur les observations psychologiques et sur des essais pratiqués dans différents cours, conclut qu'il n'y a pas une méthode bonne pour tous, qu'il faut tenir compte des aptitudes spéciales aux élèves et surtout des différences entre les visuels, les auditifs et les moteurs. Le grand point est de frapper le plus fortement possible l'esprit; de là, nécessité de maintenir l'attention en éveil et d'associer aux mots le plus de souvenirs visuels, auditifs et moteurs possible. — *Les programmes d'étude aux Etats-Unis* par M. T. R. CROSWELL. Vue d'ensemble sur les principales matières enseignées, les règlements et les cours dans un certain nombre de villes. — *Tracasseries et brimades* par M. FRÉDÉRIC L. BURK. M. B. prend une série d'exemples de mauvais traitements, de méchancetés, d'espiègleries, de lâchetés, de brutalités, de tortures morales, d'inventions sournoises et les classe. Il se demande à quels instincts primitifs ces tendances répondent, dans quelle mesure elles découlent de notre état social, enfin comment les exercices physiques peuvent leur servir de dérivatif.

L'Enseignement secondaire (15 mai) *A propos de la discipline*, M. CASTAIGNE n'est pas pour un retour en arrière. Pour lui, la réforme de 1890 est à jamais entrée dans les habitudes universitaires et un grand progrès a été accompli. La moralité a fait un pas en avant, tandis que la légalité a été maintenue.

Revue des jeux scolaires. M. BARADAT espère voir remettre en honneur parmi les sports athlétiques le lancement du javelot. Il est persuadé qu'on arriverait vite à établir des records de 45 mètres en ligne droite pour le bras droit et de 42 mètres pour le bras gauche. Il indique les

positions de l'athlète durant le lancement du javelot.

Revue Universitaire (15 mai). Articles consacrés aux différentes questions soulevées au cours du premier congrès de professeurs. — *Economie scolaire* par Mlle L. M. Camus. Mlle C. souhaite moins d'heures de classe, et des heures mieux remplies. — *Les bourses de l'enseignement secondaire* par M. P. de Galembert, chef du premier bureau de la Direction de l'Enseignement secondaire.

L'enseignement secondaire des jeunes filles. *Du régime de l'internat pour les jeunes filles* par Mlle Ecolan, directrice du collège des jeunes filles de Louhans. Mlle E. vante les bienfaits de l'Internat pour les jeunes filles. Moins chaud partisan de l'Internat, nous l'accepterons pourtant pour « celles qui n'ont plus de foyer et qui trouvent là un asile sûr et une protection efficace. »

La Correspondance Universitaire est un nouvel organe pédagogigue destiné aux trois ordres de l'enseignement, dirigé par M. O. Billaz et publié à la librairie Firmin Didot. Il s'annonce comme devant s'occuper à la fois des questions théoriques et des intérêts matériels concernant toutes les catégories d'écoles. — (n° du 25 mai). *Un vieil Universitaire* dans sa *chronique* se livre, à propos du premier congrès des professeurs, à des réflexions fort judicieuses mais qui n'ont qu'un tort : celui de porter à faux. On ne juge pas les décisions d'une pareille assemblée d'après les racontars de « divers journaux ». Si l'auteur qui demande la permission de soumettre une observation à la commission chargée d'élaborer un projet de secours mutuels, acceptait à son tour une observation, nous lui ferions remarquer qu'on a écarté *provisoirement* les administrateurs et les professeurs femmes après des discussions très serrés et uniquement pous éviter toutes les complications qu'amènent des projets bâtis en l'air. — *Etudiants d'Allemagne et de France* par M. Joseph Texte. M. T. préfère les multiples associations avec un nombre restreint d'adhérents, telles qu'on les rencontre en Allemagne, aux vastes groupements français trop considérables selon lui, trop peu indépendants, trop officiels. M. T. semble ne pas soupçonner la vie intense qui règne dans les grandes associations, ni les groupements en petites sections si féconds à tous les points de vue. Il parle des plaisirs médiocres qu'offrent les Associations françaises ce qui étonne après l'éloge des « Kneipen », il passe sous silence les bibliothèques ouvertes jusqu'à minuit, et fréquentées, les conférences, les réunions où l'on travaille, les bons rapports entre les anciens et les nouveaux, que personne ne brime ni ne méprise, l'accueil cordial fait aux étrangers, bref, tout ce qui est bon. Il est vrai qu'il se représente les associations allemandes d'après une visite de quelques jours en Allemagne et d'après le livre de M. Ziegler, et l'Association générale des étudiants de Paris, d'après ouï-dire Il semble ignorer les associations de province.

L. W.

BIBLIOGRAPHIE

Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention Nationale, publiés et annotés par M. J. Guillaume, tome III; Paris, Imprimerie nationale, 1897. — M. Guillaume poursuit son importante publication dans ce volume, non moins remarquable que les précédents, et qui contient les procès-verbaux de 59 séances du Comité du 3 frimaire au 29 ventôse an II. La méthode de l'éditeur reste la même : le texte des délibérations du Comité est imprimé en gros caractères, avec de nombreuses notes, au bas des pages, sur les questions de détail : les documents plus étendus sont publiés à la suite du procès-verbal auquel ils se rapportent. L'appendice, par une innovation heureuse, est formé d'une réunion très sobre de documents choisis.

La table biographique des conventionnels, ministres, généraux, publicistes, est toujours rédigée avec le même soin minutieux. Le chapitre des addenda et errata des derniers volumes témoigne de l'attention scrupuleuse que l'éditeur apporte aux moindres détails de la publication. Ce même désir de perfection se révèle dans les indications, pour chacun des procès-verbaux, du nom du rédacteur de la minute, qui généralement n'est pas signée sur le registre. Au début de la publication, M. G. n'avait pu songer à fournir un pareil renseignement, mais après quelques années passées aux Archives, les écritures de la plupart des membres du Comité d'Instruction publique lui sont devenues familières. Il a donc pu les déterminer à quelques exceptions près, non pas seulement pour les procès-verbaux du présent volume, mais aussi, grâce à un travail rétrospectif, pour ceux des volumes antérieurs; les noms de Mathieu, Romme, Villar, Chenier, Daunou, Lakanal, Lanthenas, Fourcroy, Grégoire, etc., s'attachent désormais à la rédaction de ces divers procès-verbaux.

Cette fois encore ce sont les débats sur les questions d'instruction publique, proprement dite, au Comité et à la Convention, qui devaient attirer surtout l'attention de notre historien. Sans parler d'un projet de Romme, ce qui offre, à cette époque, l'intérêt le plus marquant, c'est la présentation du plan de Bouquier, dont la première partie adoptée par la Convention, est devenue le décret du 29 frimaire an II sur l'Enseignement en général et sur l'organisation du premier degré d'instruction. Parmi les orateurs dont les discours sont signalés ou reproduits, citons Fourcroy, Thibeaudeau, Michel-Edme Petit. M. Guillaume a fait ressortir l'importance du décret du 24 ventôse, relatif au traitement des instituteurs.

Outre la section, relative à l'*éducation nationale*, le Comité d'Instruction publique en comprenait cinq autres, pour la bibliographie, les poids et mesures, l'inventaire des objets utiles aux arts, le recueil des traits héroïques, les pétitions. Des commissions spéciales y fonctionnaient aussi pour le Museum d'histoire naturelle, l'Observatoire, les fêtes nationales, le changement de nom des communes, les encouragements aux sciences, les livres

élémentaires, etc. Cette simple énumération peut donner une idée de l'énorme activité du Comité et de l'étonnante érudition dont M. Guillaume a dû faire preuve pour commenter les innombrables faits, grands ou petits, auxquels les procès-verbaux font allusion, d'une façon souvent très vague, et presque toujours très sommaire. Le Comité d'Instruction publique qui était installé, on le sait, au rez-de-chaussée de l'hôtel de Brionne, se réunissait à 6 heures du soir les jours impairs de la décade ; il était, par deux de ses membres, délégués à cet effet, en relation constante avec le Comité de Salut public, pour mettre en harmonie les mesures relatives à l'Instruction avec les opérations générales du gouvernement. A cette catégorie de questions il faut notamment rattacher celles qui intéressent les cultes, par exemple, les incidents « sur la déchristinisation ». M. Guillaume publie une intéressante lettre de Lavoisier (omise dans l'ouvrage de M. Grimaux) par laquelle, l'éminent chimiste, alors trésorier de la commission des poids et mesures, demande au Comité d'Instruction publique d'être excepté du décret du 4 frimaire, qui ordonnait l'arrestation des anciens fermiers généraux. Le Comité qui n'avait qu'à s'incliner devant une loi de la Convention, dut passer à l'ordre du jour.

Un des traits caractéristiques de cette époque est la publication « du recueil des actions héroïques et civiques des républicains français ». Les deux premiers numéros, rédigés sous la direction de Léonard Bourdon, portent la date du 10 nivôse et du 1er ventôse. Pour les détails, nous renvoyons aux renseignements prodigués dans le volume, où l'on trouve aussi de curieuses indications sur les aérostats dirigeables, qui occupaient alors l'attention, sur la glorification de Barra, etc. Une série de pièces fort intéressantes se rattache au décret qui défendait de mutiler ou altérer les livres, gravures et manuscrits, sous prétexte d'y faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté. Divers libraires proposaient d'enlever, à peu de frais et sans détériorer les volumes, les armoiries et l'estampille « Bibliothèque du roi », empreintes sur la reliure et le titre intérieur des ouvrages de la Bibliothèque nationale, comme injurieuses à la nation. En cette circonstance, le Comité se montra plus liberal que La Harpe, ce vilain personnage, qu'on aime moins à mesure qu'on le connaît mieux et qui, alors, dans toute la ferveur de son zèle révolutionnaire, préconisait dans le *Mercure*, cet acte de vandalisme.

Parmi les pièces publiées en appendice, nous signalerons surtout un passage (omis dans l'extrait publié au Bulletin du 13 frimaire,) de la lettre par laquelle Lakanal abjure la prêtrise et le « discours sur l'éducation » de Theresia Cabarrus, lu au Temple de la Raison de Bordeaux, le 10 nivôse et que l'auteur adressa, le 5 pluviôse, avec quelques lignes d'envoi, à un membre du Comité de Salut public dont le nom n'a pu être retrouvé.

En terminant cette trop brève analyse, je dois à M. Guillaume mieux que des remerciements pour le nouveau et précieux présent qu'il vient de faire à tous les amis de notre grande révolution, je lui exprime ma sincère admiration pour un travail, que lui seul était capable d'entreprendre, et qui restera comme un modèle de haute érudition historique.

E. D. B.

La Gaule mérovingienne, par M. Prou, bibliothécaire au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. – Bibliothèque d'histoire illustrée. — Henry May (s. d.) 292 pages.

La Bibliothèque d'histoire illustrée, que dirigent MM. J. Zeller et H. Vast, s'augmente chaque année d'un ou même de deux volumes. Celui qui vient de paraître est le douzième de la collection, et déjà d'autres sont annoncés qui le suivront de près.

La Gaule mérovingienne de M. Prou est un heureux essai de vulgarisation : étudiants et gens du monde y trouveront fidèlement résumée l'histoire de la civilisation de la Gaule depuis la conquête de Clovis jusqu'à l'avènement de Pépin à la royauté. M. Prou s'est efforcé de dissimuler son érudition, pour la mieux mettre à la portée du public auquel il s'adresse. Il n'a pas davantage voulu, nous dit-il, mettre en relief les caractères de la société gallo-franque du vie au viiie siècle, ni retrouver les anneaux qui relient le monde mérovingien d'une part à l'empire romain et d'autre part à l'empire carolingien : « des auteurs de plus de talent et de plus de science n'y ont pas pleinement réussi. » Point de théories personnelles, point de savantes discussions ; mais un exposé complet des résultats acquis par la science historique. M. Prou se tient très près des faits, jamais il ne s'élève à des conceptions hasardées. C'est un manuel qu'il s'est proposé d'écrire, un répertoire exact et méthodique. Les divisions des chapitres, leurs subdivisions numérotées avec soin, dans le corps de l'ouvrage comme à la table des matières, permettent de trouver rapidement le point sur lequel on désire s'éclairer. M. Prou n'a pas craint de préférer la solidité du fond à l'éclat des idées et du style. De parti pris il enchaine court son imagination ; sa méthode est froide et sévère. M. Prou souhaite pourtant que le jeune lecteur le récompense de ses efforts, et parte de cette étude élémentaire pour s'attaquer à la solution de maint problème historique encore à résoudre. Est-ce que de notre temps un Chateaubriand n'éveillerait plus l'enthousiasme et la vocation historique d'un Augustin Thierry ?

Les illustrations qui ornent le volume ne sont pas de pur décor : elles sont judicieusement choisies et d'une exécution fort soignée. Bref *la Gaule mérovingienne* que nous donne M. Prou comptera parmi les meilleurs volumes de la collection.

Essai sur la géographie de l'Auvergne, par Léon Gobin, professeur au lycée de Clermont-Ferrand, docteur ès-lettres. — Hachette, 1896, in 8°, 413 pages.

M. Gobin ne s'est-il pas fait illusion sur le côté original de son étude ? Ceci, nous dit-il, est essentiellement un travail de méthode. Chaque chapitre débute par une idée générale, dont il est fait ensuite application à l'Auvergne. Par exemple l'hydrographie d'un pays s'explique par son relief, par la nature des terrains, par le climat et le régime des pluies ; la flore a des rapports étroits avec le sol, etc. Mais ces axiomes ne sont-ils donc pas vérités courantes, et l'élève de nos lycées n'y est-il pas initié autant par l'enseignement du professeur que par les excellents manuels dont il dispose ?

L'essai sur la géographie de l'Auvergne résume les travaux de tout genre, les plus généraux comme les plus particuliers, qui ont déjà paru. On y trouvera des renseignements très précieux, présentés avec ordre. Mais M. Gobin semble avoir hésité à en tirer des conclusions originales ; il s'est trop volontiers borné à noter les observations faites avant lui, sans y mettre sa marque. Les idées de M. Gobin sur la géologie, les « re-

lations singulières» qu'il découvre entre les affaissements et les exhaussements alternés du sol, parfois des expressions impropres et même quelques lapsus permettent de douter que ce genre d'études lui soit très familier. Le chapitre sur la flore et la faune est d'un intérêt médiocre. Celui sur les régions naturelles de l'Auvergne n'aboutit pas : impossible de saisir le lien qui existe entre les divisions de l'Auvergne romaine, de l'Auvergne ecclésiastique, les *pagi* carolingiens, les districts créés par la Constituante, etc. ; et pourtant certains noms locaux, encore usités pour désigner une contrée sans limites précises, je le veux bien, mais douée d'un centre naturel,prouvent que les progrès de la civilisation,le développement des routes et des chemins de fer n'ont pas complètement effacé la physionomie de telle ou telle région géographique. Sans doute, nous trouvons dans le travail de M. Gobin les éléments de toutes ces questions. Mais le lecteur devra par lui-même chercher la raison des choses, et faire en un mot œuvre personnelle. Voilà pourquoi l'on sera peu à peu amené à se demander s'il ne serait pas utile de reprendre, aux fondations même, la présente étude

M. Gobin a « négligé, de parti pris, les descriptions pittoresques. » Mais puisqu'il n'a pas été insensible aux beautés du pays d'Auvergne, pourquoi s'interdire le mot imagé, le trait qui peint, qui fait voir, qui communique enfin au lecteur le sentiment ou la sensation éprouvée ? *Et scientia quoque poesis erit.*

Notre jugement paraîtra bien sévère. Mais nous en voulons un peu à M. Gobin d'avoir déçu notre attente, et nous jugeons en outre que les géographes, tentés d'étudier une région de la France, auraient tort de suivre de trop près l'exemple qui vient de leur être donné. Les chapitres les plus intéressants du livre de M. Gobin sont ceux où il décrit et analyse les mœurs auvergnates, celles du Montagnard et celles du Limanien s c'est que là il a su combiner les renseignements cueillis dans les livre: avec ses propres observations : il a su bien voir, bien comprendre et le tableau qu'il a dessiné est d'une ressemblance très fidèle.

La minorité de Louis XIII, Marie de Médicis et Villeroy — par BERTHOLD ZELLER. Hachette, in-8°, 1897, XVI, 387 pages.

Ce volume est le second et le dernier de la *Minorité de Louis XIII* : il débute avec l'année 1612 et se ferme sur la déclaration de la majorité du roi, le 20 octobre 1614.

Les relations des ambassadeurs vénitiens et florentins près la cour de France sont les sources inédites auxquelles M. Zeller continue à puiser à pleines mains. Ce sont pour Venise Giustinian et Pietro Contarini, et pour la Toscane Scipion Ammirato, Matteo Botti, puis les deux Bartolini. Menus faits journaliers, intrigues de cour, rivalités, prétentions et déconvenues tout est là au grand complet. Sur le fond grisaille de toute cette histoire, dessinée à petits coups de brosses, se détache à peine en un mince relief la figure de Villeroy, le plus autorisé des anciens ministres de Henri IV, qui commence à effacer la faveur croissante du marquis d'Ancre. Les dépêches de nos Italiens, encore qu'un peu longues, ne manquent ni d'intérêt ni parfois de piquant ; ils se consolent du rôle un peu mince qu'ils jouent en écoutant, en regardant, en ne laissant rien perdre de leurs informations. Ils permettent à M. Zeller d'écrire un journal de cour, ou bien une sorte de gazette politique du temps. Le style aux phrases un peu longues,

aux inversions calculées, aux expressions archaïques contribue à accroître l'illusion: on croit tenir entre les mains le *mercure français*. La traduction, l'analyse consciencieuse de ces dépêches, les citations du texte même rejetées en appendice, fourniront aux historiens des documents précieux. M. Zeller leur aura épargné un travail d'archives toujours long et minutieux. Inutile de vouloir glaner encore là où il a passé: car il ne reste après lui rien à recueillir qui puisse présenter un intérêt même très minime.

M. Fallex.

L'*Abyssinie et les Italiens*, par H. Castonnet des Fosses, ancien vice-président de la Société de géographie commerciale de Paris. Paris (Tégué), **396** p. in-**12**.

La *Crète et l'Hellénisme*, par le même, **212** p. in-**12**.

Nous avons, depuis quelques années, suivi avec intérêt les luttes des Italiens contre les Abyssins, et vu avec plaisir ces derniers sortir de l'isolement dans lequel ils avaient vécu depuis l'époque où les Portugais concluaient un traité avec la reine Hélène. Nos sympathies pour l'Abyssinie ne sont pas dues à un caprice du moment; nos rapports avec le Négus datent du règne de Louis XIII, et ce sont des Français qui, dans le courant de ce siècle, ont fait connaître l'Abyssinie au monde civilisé. En signant avec Ménélick des traités de commerce, nous reprenons de vieilles traditions en même temps que nous fortifions notre position dans une région de l'Afrique dont le percement de l'isthme de Suez a grandi l'importance. L'ouvrage de M. C. nous donne de précieux renseignements, non seulement sur l'histoire de l'Abyssinie, mais sur le peuple abyssin lui-même, sur son organisation politique, comme sur sa vie économique et sociale; une large place y est faite aux questions contemporaines et aux expéditions entreprises par les Italiens. L'auteur nous montre fort bien comment Crispi échoua dans son projet de doter l'Italie d'un « Empire d'Erythrée » et fait un tableau très vivant des événements de 1895-1896. L'Italie a voulu jouer à la grande puissance militaire; elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même de son échec. La question d'Abyssinie n'est pas seulement une question de premier ordre pour l'Italie; son importance n'est pas moindre en Afrique. Le livre de M. C. montre qu'on se fait encore au sujet de ce pays quelques illusions et que sa conquête est moins facile qu'on ne se l'imagine. L'Afrique a cessé d'être une proie, et le temps où il suffisait de débarquer un détachement de soldats avec quelques canons est passé.

G. Blondel.

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Laval. — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME I[er] DE LA DIX-SEPTIÈME ANNÉE

ARTICLES DE FOND

ACTES ET DOCUMENTS RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT (par M. E. Stropeno)

NOUVELLES ET INFORMATIONS

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

COUP D'ŒIL SUR LES REVUES PÉDAGOGIQUES ÉTRANGÈRES ET FRANÇAISES

BIBLIOGRAPHIE

Laval. — Imprimerie et Stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

ONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

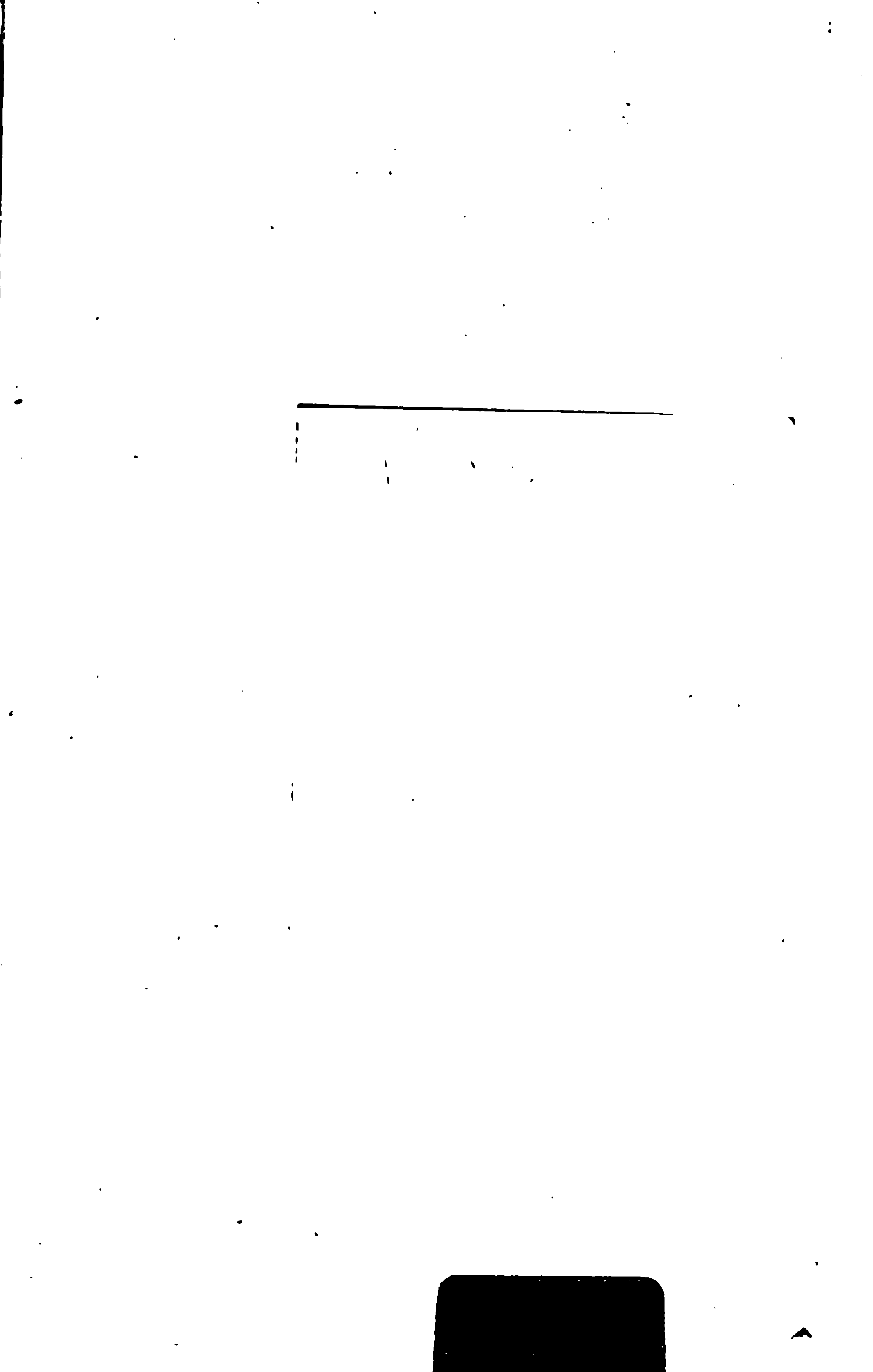
MM.

ROUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
ARBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
ARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
AUVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
LIX, prof. à l'institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
ERNES, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
ERTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
ISCHOFFSHEIM, de l'Institut.
. BLONDEL, docteur ès-lettres.
OUTMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
UFENOIR, professeur à la Faculté de droit.
ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
AGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
ASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.
LES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
r DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
EDMOND DREYFUS-BRISAC.
GGER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GERARDIN, professeur à la Faculté de Droit.
HIMLY, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
MONOD, directeur à l'École des Hautes Études.
PICAVET, maître de conférences à l'École des Htes Études.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
J. REINACH, député.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
E. DE ROTHSCHILD.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'École Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'État.
VELAIN, maître de conférences à la Faculté des Sciences.
VIDAL LABLACHE, maître de conférences à l'École Normale Supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
De BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZISLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DARBY, Professeur à l'Université de Mt Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
. FERRI, Correspondant à l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr FISCHER, Professeur l'Université de *Marbourg*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI Professeur à l'Université de *Bologne*.
. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRUNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GINER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
. E HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchatel*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Real-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROWLAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERDOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STORRK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.

Laval. — Imprimerie et Stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.




Widener Library
3 2044 092 938 174